


UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
900000178094



COLLECTION

DE

CHRONIQUES BELGES INÉDITES,

PUBLIÉE

PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT

ET PAR LES SOINS

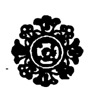
DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Noms

DES

MEMBRES DE LA COMMISSION.

MM. De Gerlache, Président.
De Reiffenberg, Secrétaire.
Gachard, Trésorier.
De Ram.
De Smet.
Willems.



CHRONIQUE

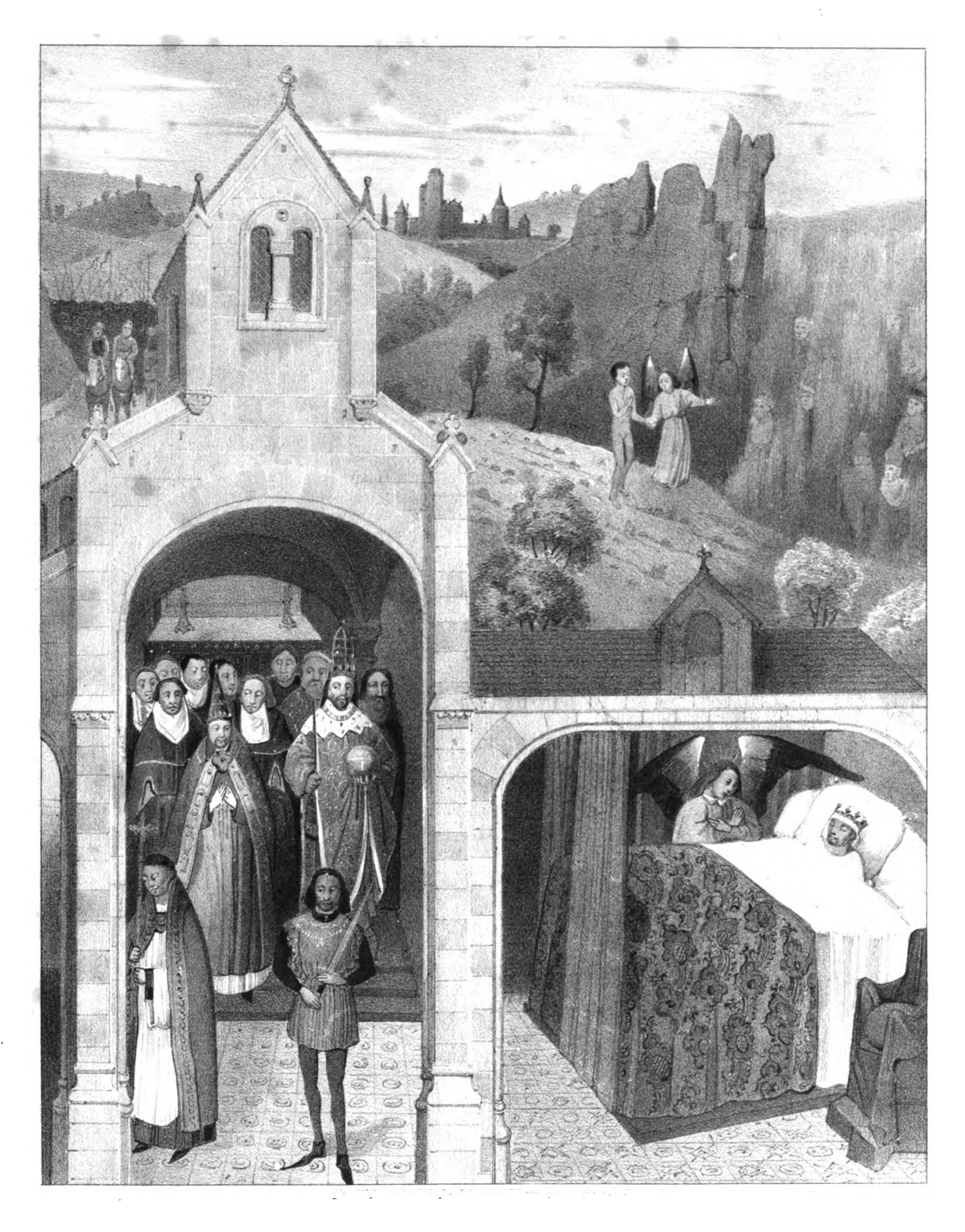
RIMÉE

DE PHILIPPE MOUSKES,

ÉVÊQUE DE TOURNAY AU TREIZIÈME SIÈCLE,

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

AVEC DES PRÉLIMINAIRES, UN COMMENTAIRE ET DES APPENDICES.



MORT DE CHARLES-LE-CHAUVE.

CHRONIQUE

RIMÉE

DE PHILIPPE MOUSKES,

PUBLIÉE PAR

Le Baron De Reiffenberg,

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BRUXELLES, DE L'INSTITUT DE FRANCE, ETC., ETC.

TOME II.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1838.

INTRODUCTION.

§ I.

ANALYSE ET EXAMEN DU SECOND VOLUME.

Règne de Louis-le-Débonnaire.

Cette partie, qui comporte une analyse moins restreinte que la partie précédente, puisqu'elle est plus historique, commence au règne de Louis-le-Débonnaire, règne si agité et où la royauté reçut tant d'affronts; mais Philippe Mouskes se garde bien d'en parler. Si l'on ne consultait que lui, jamais monarque n'aurait gouverné d'une manière plus paisible et plus absolue. Le chroniqueur nous le montre la *couronne d'or* en tête, et, avec sa prédilection ordinaire pour les traditions romanesques, il lui fait épouser Blanchefleur, fille d'Aimeri de Narbonne, ainsi que le rapportent les légendes poétiques d'Aimeri et de Guillaume d'Orange [1], dont M. Mone a

Légendes d'Aimeri de Narbonne et de Guillaume d'Orange.

[1] *Voy.* l'Introduction du tome Ier, pp. CLIX et CLXV. Le Roux de Lincy, le *Livre des légendes*, t. I, pp. 246-259 : *Extrait de Guillaume-au-Court-Nez*.

signalé, par fragmens, une version contenue dans un manuscrit de la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer.

Rainaud au Tincl.

Les personnages romanesques se pressent sous sa plume, Thiébaut ou Thibaut, roi d'Arabie, Orable, sa femme, appelée Guibors ou Guibourc, depuis son baptême et son union avec Guillaume d'Orange [1], etc., à côté d'eux s'élève le grand Rainouard au Tinel [2]. Notre manuscrit dit, en parlant de lui et du roi Louis [3] :

Qui l'ot nori en sa quissine.
. . . .

Mais il vaut mieux lire :

Qu'il ot nori en sa quissine;

car c'est Louis qui avait nourri Rainouard dans son palais ou dans sa cuisine, expression dont se sert également l'anglo-normand Turold [4] :

. . . . Si met C cumpaignons
De la *quisine*, des mielz et des pejurs.

Quant au mot *tinel*, il désigne une espèce de bâton ou de massue, dont Rainouard était armé et avec laquelle il fut trouvé *en Aliscans* par les *payens cruels* [5]. Le sens de cette expression est expliqué par ce passage du joli roman du comte de Poitiers, publié par M. Fran-

[1] *Voy.* les notes relatives aux vers 12166, 12168, 12177, 12182 et 12190.

[2] M. Françisque Michel a recueilli différens passages qui le concernent tirés du *Roman de la Rose*, de la *Prise d'Alixandre*, par G. De Machaut, et de la *Branche aus roiaus lignages*, de G. Guiart. *Chanson de Roland*, p. 211.

[3] V. 12190.

[4] Éd. de M. Francisque Michel, p. 71.

[5] V. 12199.

cisque Michel, comme celui de la *Violette*, où la même intrigue est mise en œuvre [1] :

> Vos avés maintes fois oï
> Chanter du lignage Aimeri,
> De Karloman, le poïssant,
> Et d'Olivier et de Rollant
> Et de Guillaume Fière-brache [2]
> Et de *Rainouart à le Mache* [3].

C'est-à-dire *Rainouard à la Massue*, le père de Maillefer et l'aïeul de Renier.

Après avoir puisé dans les fictions des trouvères, Ph. Mouskes reproduit l'une des branches ajoutées au roman de Turpin dans le supplément de Lambecius, que nous avons réimprimé [4]. On y raconte la vengeance éclatante que tirèrent d'un roi sarrasin, saint Romain et saint Jacques. Branches ajoutées au roman de Turpin.

Le prince, dont l'histoire a été retracée d'une manière intéressante par Thégan et Ermoldus Nigellius, et auquel le savant bénédictin Dom Rivet a consacré un article étendu dans l'*Histoire littéraire de la France* [5], tient peu de place dans notre chronique. Charles-le-Chauve fait, à son tour, son apparition sur la scène, lui qui vainquit ses frères à la bataille de Fontenay, où périt presque toute l'ancienne noblesse française. Charles-le-Chauve, on s'en souvient, prononça ce fameux serment qui a dû fixer notre attention, en traçant rapidement les destinées de Charles-le-Chauve. Sermens de ce prince et de Louis-le-Germanique.

[1] Raynouard, *Journal des Savans*, juillet 1831 et avril 1835.

[2] Dans le roman de Guillaume-au-Court-Nez, ce personnage est aussi surnommé la *fière brace*.

[3] *Roman du comte de Poitiers*, Paris, Silvestre, 1831, in-8°, p. 1. Dans la *Bibl. protyp.* de M. Barrois, n° 1848, ainsi qu'à la table, on a imprimé *Renouart au Tyner*, et on explique *tyner* par *tynerarius*, *tyne* ou *tine*, cuvier.

[4] T. I, p. 630-632.

[5] IV, 583-606.

la langue française en Belgique, et qui fixera celle de tous les philologues occupés de ce sujet intéressant [1].

Baudouin Bras-de-Fer.

Baudouin-Bras-de-Fer, comte de Flandre, obtient une courte mention en passant.

Ravissement de Charles-le-Chauve au ciel.

Le conte relatif au ravissement de Charles-le-Chauve au ciel, figure très-bien à la suite des emprunts faits à Turpin et aux chansons de geste.

Louis le Baube [2] ou *le Bègue*, dont l'auteur ne dit que quelques mots, était neveu, selon lui, d'*Aïjous*, sa sœur ayant épousé Élie. Ce n'est là qu'un personnage de roman, dont Giraud de Cabreira fait mention [3]. Le *Catalogue de la Vallière* marque, sous le n° 2732, le roman de *Julien de S^t.-Gille, lequel fut père Élie, duquel Aiols issi*, et celui d'*Aiol et de Mirabel, sa feme*. Ce dernier contient environ 11050 vers [4].

Les Normands ou Danois en Flandre.

Sous le roi Eudes, les Danois pénètrent en Flandre. On n'ignore pas que Du Chesne [5] et après lui Dom Bouquet [6], ont inséré dans

[1] T. I, Introduction, p. CIV. Aux auteurs que nous avons cités et qui ont parlé de ce serment, on peut ajouter Kulpis, dans son *Recueil des historiens d'Allemagne*, p. 113; Lunig, *Spicil. eccles. cont.* 2, p. 17; Schilter, *Jus publ.*, II, 38; Schoepflin, *Alsatia ill.*, I, 811; Heumann, *Comment. de re dipl.*, II, 321; J. G. Meusel, *Geschichte von Frankreich*, I, 293 et suiv.; Grandidier, *Hist. de l'église de Strasbourg*, 1778, in-4°, II, 156, et pièces justificatives, p. CCXVI et suiv. Cet écrivain, en remarquant comme nous que la Ravallière a confondu la langue francique avec la langue française, donne les sermens de 842, en patois alsacien, lorrain et languedocien, avec des traductions française et allemande et des notes; Cf. Marchal, Mémoire sur la langue celtique, dans le IXe vol. du *Mercure Belge*.

[2] « Il me souvient aussi d'avoir leu en une chronique *Charle li Baube*, au lieu que nous » disons *Charles-le-Bègue*. Et se fait ce *baube* de *balbus*, tout aussi que *aube*, estant dict de » l'aube du jour, vient de *alba*. » H. Estienne, *De la précellence du lang. françois*, Paris, 1579, in-12, p. 151.

[3] *Voy.* la note sur le v. 12755.

[4] Cf. *Hist. litt. de la France*, XVIII, 751, et la préface de M. P. Paris, en tête de son édition de *Garin*.

[5] II, 524-529.

[6] VIII, 94-98.

leurs recueils une chronique sur les gestes des Normands en France, de 833 à 896. Cette pièce a été tirée d'un ancien manuscrit de la Chartreuse de Montdieu, au diocèse de Reims, et a été collationnée sur une copie du monastère de Rouge-Val, laquelle a servi à la corriger en plusieurs endroits. L'auteur de cette chronique, suivant Du Chesne, était un belge qui vivait en 896. Il a raconté brièvement, mais sans rien omettre de ce que les autres écrivains rapportent longuement, tout ce que firent les Normands en Frise, en Hollande, en France, en Flandre et en Allemagne.

Auteurs anonymes sur les expéditions des Normands.

L'histoire des Normands et de la Normandie a paru fort intéressante à Philippe Mouskes, qui s'étend sur ce sujet avec complaisance et complète Robert ou plutôt Richard Wace [1], ainsi que les chroniques anglo-normandes, publiées par l'infatigable M. F. Michel. Nous penchons à croire que notre auteur a connu les ouvrages de Wace, mais son guide manifeste est Guillaume de Jumiéges, moine de l'ordre de St.-Benoît, décédé vers l'an 1090, et que l'on peut comparer avec Th. Walsingham, publié dans le même volume, par G. Camden.

R. Wace.

Guillaume de Jumiéges.

Il commence par lui emprunter une description de la terre; avec laquelle nous comparons, dans nos notes [2], celle de Gervais de Tilbury, très-curieuse à consulter pour la géographie du moyen âge [3].

Gervais de Tilbury.

Cet écrivain, sénéchal du royaume d'Arles, et qui florissait vers l'an 1211, se trouve amené dans le dixième chapitre de la première

[1] De La Rue, *Essais histor.*, II, 147; M. Amaury-Duval, dans l'*Hist. litt. de la France*, XVII, 616, 632. — M. J. Barrois a soupçonné à tort que Wytasse le moine, pirate fameux, héros d'un roman dont il est question dans ce second volume, était peut-être Robert Wace. *Bibliothèque protypogr.*, index, p. 44.

[2] V. 12893.

[3] *Hist. litt. de la France*, XVII, 82-109, article de M. Petit-Radel. M. Letronne a lu à l'Institut un mémoire sur les opinions géographiques et cosmographiques répandues parmi les chrétiens des premiers siècles.



Le milieu du monde. partie des *Loisirs d'un empereur*[1], à déterminer le centre de la terre, que Ph. Mouskes place à une petite distance du Calvaire :

Del mont de Cauvaire si a
XIII piés, sans plus, jusques là
U la moitiés de tot le mont
Est en largaice et en réont [2].

Gervais rapporte deux opinions sur ce point. Le centre de la terre était, suivant les uns, l'ancienne Jérusalem, et, suivant les autres, le lieu où le Seigneur parla à la Samaritaine, près d'un puits, parce que, dans le solstice d'été, à midi, le soleil plonge directement dans ce puits, sans y laisser aucune ombre. La première de ces opinions, qui se rapproche beaucoup de la seconde, était généralement adoptée. Le pape Urbain II, dans sa bulle pour la première croisade, invite les fidèles à marcher à la délivrance de la cité royale *située au milieu du monde* [3].

Nous avons déjà dit [4] que Gervais de Tilbury avait un des premiers célébré la magie du chantre d'Énée, croyance si fortement établie, que l'on parvint à prévenir contre Pétrarque le pape Innocent VI, en lui faisant entendre que ce poëte était adonné aux sciences occultes, puisqu'il était si infatué de la lecture de Virgile. La coutume des *Sortes virgilianœ* ne contribuait pas à affaiblir

Magie de Virgile.

[1] *Gervasii Tilberiensis Otia imperialia,* dans G. G. Leibnitz, *Scriptores rerum Brunsvicensium*, Hanov., 1707, in-fol., p. 892. Cet ouvrage, traduit en français, sous le titre des *Oisivetez des empereurs,* par maître Herent d'Antioche, se trouvait dans la bibl. du Louvre, en 1373. *Voy.* l'*Inventaire* publié par M. Van Praet, Paris, 1836, gr. in-8°, p. 186, n° 1117. La bibliothèque royale de Paris possède un exemplaire de cette traduction. *Voy.* de plus la *Bibl. protyp.* de M. Barrois, n° 501. Ce dernier écrivain s'est probablement trompé sur le nom du traducteur, en l'appelant Jean de Vignay.

[2] T. I, p. 419, v. 10828.

[3] Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, I, 4.

[4] T. I, Introduction, p. CLXXXII. Cf. Francisque Michel, *Notes et éclaircissemens* sur le *Roman d'Eustache le Moine*, pp. 85, 86.

cette superstition. Le roman des *Sept sages*, qu'un littérateur allemand vient de livrer au public, représente aussi Virgile comme un magicien.

Gervais, par son vingtième chapitre *De regibus Anglorum a tempore Normannorum*[1], se rattache à l'histoire de la Normandie, terrain où l'on est heureux de rencontrer des littérateurs aussi instruits que MM. Depping, Licquet, De Caumont, Le Prevost, Pluquet, La Fontenelle de Vaudoré et un écrivain qui réunit, comme M. Thierry, à un vaste savoir, un style plein de vérité et de coloris, une pensée forte et profonde.

MM. G.-B. Depping, Alex. et Th. Licquet, A. de Caumont, Aug. le Prévost, F. Pluquet, La Fontenelle de Vaudoré, Aug. Thierry.

La Normandie retient long-temps notre auteur. Il l'abandonne un moment au v. 14058, pour faire un emprunt au roman de Raoul de Cambrai, que M. Edw. Le Glay va incessamment mettre au jour[2]. Les aventures d'Isembart et de Girardin, de physionomie évidemment picarde[3], forment, avec le roi Gormont, un épisode du récit de notre auteur. Le troubadour Pierre Cardinal fait allusion à Gormont et à Isembart[4] :

Roman de Raoul de Cambrai.

Anc Carles Martel, ni Girartz,
Ni Marsilis, ni Aigolans,
Ni 'l rey *Gormons* ni *Yzembartz*,
Non auciseron homes tans.

Per fols.[4].

Giraud de Cabreira nomme également *Isembert* (sic) et Bertrand de Paris *Isambart* et *Gormon*[5].

Enfin la *Chanson des Saisnes*, non encore publiée, contient ce

[1] P. 945.
[2] *Voy.* t. I, Introd., p. LXXXIII, t. II, p. 75.
[3] V. 14226, etc.
[4] Raynouard, *Choix de poésies originales des troubadours*, II, 297.
[5] Le même, II, 295.

passage :

> Ou plain Vinmeu sur Some où *Gormonz* tint estax
> Ancontre *Loéys* qi fu proz et loïax.

Il ne faut pas croire cependant qu'Isembart et son père Garin (le fragment suivant l'appelle Bernart), soient des êtres complétement imaginaires. En effet, dans la chronique de Fontenelle et dans les Annales de Prudentius, on lit, sous l'an 890 : « ISEMBARDUS, FILIUS WARINI, *et Aledrannus, per dolum pacis fictæ capti sunt a Wilhelmo, invasore urbis Barcinonæ*[1]. » Le moine de St.-Gall, de son côté, raconte une anecdote sur Isembart, fils de Garin, qui sauva la vie à Charlemagne à la chasse, et reçut des présens magnifiques de l'impératrice[2]. Une vie de Louis-le-Débonnaire indique cet Isembart comme ayant commandé dans une expédition en Espagne[3].

Une généalogie fabuleuse des comtes de Boulogne, que nous donnerons plus bas tout entière[4], place l'arrivée de Gormond et d'Isembart en Picardie et en Artois, au temps du comte Baudouin Ier et d'Ernekin, son neveu, comte de Boulogne : *In illo tempore venit* Wermundus (*Gormond*) *et* Ysembardus *in istam terram, et comes Hernekinus de Bolonia XXXa militum homines cum armis ad custodiendum portus Boloniæ*[5]. *Sed Sarraceni de Anglia venientes* (cela ne peut convenir qu'aux Normands), *vi et violentia sua extra Boloniam apud Wernerove applicaverunt et ceperunt Boloniam vi, et necaverunt decem millia hominum de XXXa millia hominibus,*

[1] Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, I, 464 ; II, 303.

[2] *Ib.*, p. 752.

[3] *Ib.*, p. 613-15.

[4] Article de *Garin le Loherenc*.

[5] Il manque quelque chose à la clarté de cette phrase, lisez *XXXa millia hominum*, comme plus bas.

quos comes Hernekinus habuit. Et quando Sarraceni ceperunt Boloniam, pueros occiderunt et illos occisos igni comburebant in hastis suis, in despectu Christianorum. Comes autem Hernekinus in fugam convertit cum viginti M hominibus armatis super costam maris [1]. Les trouvères ont encore une fois confondu tous les temps et tous les faits.

Un fragment découvert par M. De Ram dans une vieille reliure, raconte la mort du roi Gormont et les événemens qui la suivirent. Ce sont deux feuilles de parchemin, dont l'une a été mutilée par le haut. L'écriture, à deux colonnes, est du XIIIe siècle ou de la fin du XIIe.

Le style, l'orthographe, tout nous porte à croire que le poème dont il faisait partie, a été composé alors. Les formes rhythmiques sont des plus remarquables. Le poème est composé de stances ou *vers* d'inégale longueur et dont quelques-uns sont terminés par un refrain, singularité qu'on ne rencontre point ailleurs, si nous avons bonne mémoire, et qui prouve encore une fois que ces grandes compositions se chantèrent, au moins par extraits ou par couplets. Le morceau que nous allons transcrire est d'une intelligence assez difficile; il semble réunir des difficultés qu'on ne trouve pas dans des compositions plus étendues. Ici les lexiques connus sont d'un faible secours, et l'on est souvent réduit à de simples conjectures. Au reste pour la rime et la versification en général, il existe entre ce qu'on va lire et la *Chanson de Roland*, plus d'une espèce d'analogie. A l'exemple des anciennes chansons, ce morceau est en tirades monorimes (*omoioteleutes*) ou d'une *seule lisière*, comme dit Fauchet.

Voici tout entier ce précieux fragment, dont M. De Ram a eu l'obligeance de m'abandonner l'original.

[1] Mone, *Anzeiger*, 1825, 347.

La Mort du Roi Gormont.

. . . .
En haute voiz s'est escrié :
« Vos estes en dol tut finé ;
N'auerez garrant par vostre Dé. »
Quant il ot mort le bon vassal,
Arière enchaça le cheval,
Puis mist avant sun estandart :
Nem. *Nem la li baille, un tuénard.*
Li estur fut fier et pesant
E la bataille fut mut grant.
Gautier, Ernéis. Es-lor puinnant Gautier de Maus,
Fiz Ernéis, un duc franceis,
Et vit Gormund el pui estant.
S'il lores ne joste à lui aen camp
Dunc se tenra pour recréant.
Des espurons point l'auferant
Que il en fist raer le sanc.
Le roi Gormont. Al rei Gormond en vint brochant,
S'il fiert sur sun escu devant
Qu'il li pécéie maintenant :
Le hauberc desmaele et dément.

2 Votre perte est certaine.

4 Ces quatre vers en italique sont un refrain véritable.

7 *Tuénard*, plus bas *toénart*; nous n'avons point rencontré ailleurs ce mot qui se répète ici plusieurs fois et nous n'en devinons pas le sens. Signifierait-il un *habitant de Thunes* ou *Tunes?* Un *tonnerre*, un foudre de guerre?

10 *Es-lor*, voilà; *puinnant*, piquant. — *Gautier de Maus*, peut-être *Gautier de Mans*, cependant il est écrit bien visiblement *Maus*.

11 *Franceis*, ce mot ne rime avec rien, mais ni la rime ni la mesure ne doivent être jugées avec sévérité dans un système de versification différent du notre. L'orthographe *franceis* fait tomber, ainsi que l'observe M. P. Paris, toutes les belles phrases de H. Estienne, sur la beauté de *françois* et la mollesse italienne de *français*.

12 *El pui*, sur la hauteur, *in podio; estant*, latin *stans*.

13 *Lores*, alors; *joste*, joute, combat; *aen camp*, en plaine.

15 *Point*, pique, *pun(gi)t; l'auferant*, le coursier.

19 *Pécéie*, met en pièces.

20 *Desmaele*, démaille; *dément*, gâte, détruit.

Passé li ad joste le flanc;
Men n'en abat nient de sanc,
Ne de sun cors ne li fist dam.
Gormond li lance un dart trenchant,
Parmi le cors li vait bruïant.
Triés li consent un aleman
Qu'ambes dous les abat mort el canp.
Li meudre rei et le plus franc
Qu'onques fust el munde vivant,
Se il créust Deu le poant,
S'est escrié haut en oant:
« Ces crestiens sunt nun savant
Qui de juster me vont hastant.
Ne voil que jà un sul s'en vant,
Tuz serrunt mort et recréant. »
Quant il ot mort les bons vassaus,
Arrière enchaça les chevaus,
Puis mist avant sun estandart:
Nem la li baille, un tuénard.

Desus quaiou, à la Chapele,
Fut la bataille fort et pesme.
. . . .
Occist et fiert et esboele.
Qu'il consuit n'el laist en sele,
Vestue ço a de mort nuvele.
Eis-lur puinnant Tiéry de Termes, Thiéry de Termes.
Sur un cheval bai de Chastele,
Gesques al rei Gormond n'areste.
S'il fiert sur la targe novele
Qu'il la li freint et eschantele,

22 *Men*, *mès*, mais.
26 *Triés*, près; *consent*, atteint. Le trait perce en même temps un allemand, etc. 27 Vers trop long.
30 *Poant*, puissant.
36 Refrain.
40 *Quaiou*, ce mot, répété au v. 63, est-il un nom de lieu ou signifie-t-il *cailloux*, prononcé à la picarde? *Chapele*, plus bas *champaine*.
42 *Esboele*, éventre.
43 Celui qu'il poursuit, il ne le laisse point en selle.
45 *Tiéry de Termes*, Ph. Mouskes mentionne un *Gautier de Termes*, v. 5222.
46 *Chastele*, Castille. *Voy.* v. 299.

Kant vit son freire desus l'erbe novele,
Ke suit à pié *son destrier de Castele.*
J. Bekker, *Gérard de Vienne*, v. 2412-13.

47 *Gesques*, jusques.
49 *Freint*, *freit*, rompt; *eschantele*, aplatit, arrache du côté? flam. *kant*, côté.

Sa hanste brise par esteles.
E Gormond ad l'espée traite,
S'il ad féru sur le héaume,
La teste en fist voler à destre
Très devant li sur la bel herbe;
Puis li ad dit une nuvele
Qui as Franceis ne fut pas bele :
« Le vostre Deu n'est tant honeste
Que il vos pusse garant estre. »
Quant il ot mort le bon vassal,
Arière chaça le cheval,
Puis mist avant sun estandart :
Nem la li baille, un tuénart.
Desus quaiou, en la champaine,
Fut la bataille fort et grant.

Le comte de Flandre.

Eis-vos puinant li quens de Flandres
Tut eslecé parmi la lande
O vit Gormond, celui (*cist*) d'Oriente.
Sur son escu li dona grande,
D'un or autre li fist fendre
La blanche broine d'esconcendre,
Mès ne pot mie en la car prendre.
Gormond li lança une cambre.
Parmi le cors li vait bruiante,
Del autre part fiert en la lande,
Li cors chet jus, si s'en vait l'alme,
E dist Gormond, cist d'Oriante :
« I coste, fole gent de France,
Mut parunt-il fole espérance.
Quant il vers mei descent lance
Ne voil que un sul s'en vante. »

50 *Hanste*, hampe, bois de lance; *esteles, asteles*, éclats. *Voy* v. 226-30.

59 Refrain.

66 *Eslecé*, animé ; *lande*, bruyère.

69 *D'un or autre*, il manque quelque chose à ce vers.

70 *Broine*, cuirasse ; *d'esconcendre*, qui sert à couvrir?

72 *Cambre*, quelle est cette espèce de projectile? N'est-ce pas *combre*, pièce de bois, d'où *encombre*, pour amas de pièces de bois destinées à rendre un chemin impraticable ?

76 *Oriante*, Orient? *Voy*. v. 76.

77 *Coste*, coûte.

78 *Parunt-il*, certes ont-ils.

79 *Descent*, quand on dirige une lance contre quelqu'un, on l'incline, on la descend.

Quant il ot mort le bon vassal,
Arière enchaça sun cheval,
Puis mist avant son estandart :
Nem la li baille, un tuénart.
Eis-lur Eodon de Campaneis,
Celui qui tint Chartres et Bleis,
Chastel-Andon en Gatineis,
E sist sur un destrier moreis
E vait férir Gormond le reis.
De son escu trencha le neir,
De sun blanc haubere les pleis,
Mais n'en pot mie en char aveir.
Il trest le brant de Coleneis,
Sur sun helme l'en dona treis,
Tut l'enclinat encontre sei,
Jà l'éust mort icest pour veir;
Quant à lui lança un ireis,
Suz li ocist sun bon moreis.
A dist Gormund or en surdeis :
« Vos fussiez miez en estampeiz,
Perdu avez vostre moreis,
Vos n'el recourez des meis.
Ci remeindrez ensemble od mei,
Ostel prendrez al briverei.»
Il li lança un dart tut dreit,
Deu l'ad gari à cele feiz,
Ki n'i pot mie sun char aveir;

Eodon ou Eudes de Champagne.

81 Refrain.
85 *Eodon de Campaneis*. L'an 834, Eudes, comte de Blois, succéda à Guillaume son père. Il mourut en 865. Eudes, premier comte de Champagne et second de Blois, succéda à Thibaud, son père, l'an 978. C'est de celui-ci qu'il doit être question.
86 *Bleis*, Blois.
87 *Chastel-Andon*, Château-Landon, dans l'ancien *Gâtinois françois; Gatineis*, Gâtinois.
88 *Moreis*, noir, brun; un pareil cheval s'appelait aussi *morel*.
90 *Neir*, noir, la surface noire, ou *nerf*, courroie.
91 *Les pleis*, la trame (*plexus*).
93 *Coleneis*, je pense qu'il s'agit d'une épée de Cologne, pays où alors comme aujourd'hui, on fabriquait de bonnes lames.
97 *Ireis*, Irlandais. *Voy.* v. 278.
98 *Suz*, sous.
99 *En surdeis*, à demi-voix?
100 *Miez*, mieux; *en estampeiz*, sur vos jambes; *stampé*, en wallon, signifie *debout*.
102 *Recourez*, recouvrerez; *des meis*, des miens.
104 *Al briverei*, sans tarder. M. P. Paris, *Garin*, I, 6, a rendu *abrivés*, par couverts (abrités); je crois qu'il s'est trompé; mais qui ne tombe en de pareilles erreurs?

E cil s'en torne de maneis.
Li estur fut mut fier mortel
E la bataille communel.

Le comte de Poitiers.

Eis-lur le conte de Peitiers
Sur un destrier sor-bauzan,
E vit Gormond el pui ester.
Si lors ne vait à lui juster,
Dunc se tendra pour afolé.
Point le cheval par les costez
Que il en fist (*fesist*) le sanc voler.
A Gormond est alé juster.
S'il fiert sur sun escu bendé
K'il la li od freit et quassé,
Le hauberc rompu et désafré;
Mès ne n'a pas son cors danpné.
E Gormund tret le brant letré.
. . . .
Gesqu'al brael l'ot tut copé.
Le meudre rei et le plus ber
Qui unques fust de païens né,
A haute voiz s'est escrié:
Vos estes en del tut finé;
N'aurez garant par vostre Dé.
Quant il ot mort le bon vassal,
Arière enchaça le cheval,
Puis mist avant son estandart :

108 *De maneis*, *demanois*, à l'instant.

109 Ce vers ressemble aux 8e, 134e, 160e et 575e.

110 *Communel*, générale.

112 *Sor-bauzan. Bauzan*, *bauçain*, *baucent*, *bauceant* ou *bauchant*, selon M. De Martonne, est un cheval pie. *Parise la Duchesse*, p. 49. Il dit adopter en cela l'opinion de M. P. Paris, qui effectivement propose cette explication au t. Ier, p. 66, de son édition de *Garin*, mais qui, au tome suivant, p. 146, revient sur ce qu'il a dit et semble préférer traduire *beaucent* par *roux*, attendu que le premier de ces mots est le nom du sanglier dans le *Renart le Novel*. *Sor-bausan* serait, dans ce cas, un cheval *brun-roussâtre* ou *extrêmement roux*, *sor*, ayant le sens de jaunâtre ou celui du latin *super*.

114 *Juster*, jouter, combattre. *Voy.* v. 404.

121 *Désafré*, gâté, le contraire *d'afréant*.

De sun osberc les dous pans li *désaffret*.
La Chanson de Roland, p. 132.

M. F. Michel soupçonne que *désaffret* pourrait signifier *enlève les broderies de...*

122 *Ne n'a*, ces deux négations sont à noter.

123 *Letré*, constellé, couvert d'un talisman, d'une inscription : dans *Guillaume-au-Court-Nez*, on lit :

Il tint Joieuse qui desus fut *letrée*.

124 *Brael*, braie, culotte, la bifurcation du tronc.

Nem la li baille, un tuénart.
La bataille fust esbaldie
Et del férir en manevie.
Eis li quens lur de Normandie, Le comte de Normandie.
Celui qui de Ruem fut sire,
Qui de Fescamp fist l'abbéie,
Au rei Gormond nuist espié.
Yoster i vait son cors méismes,
Pleine sa lance le sovie,
Ceo, dit la geste à Seint Denise, Les chroniques de St-Denis.
Ne fust la hanste que li brise,
Celui l'ust geté de vie.
Gormund li lance une guivre,
Parmi le cors li ot jaillie,
De l'autre part s'en est eissie,
Fiert un danzel de Lombardie
K'andous les a geté de vie.
Li reis Gormund en haut s'escrie :
« Iceste gent fole esbaïe
Mult par i firent grant folie,
Quant il vers mei bataille pristrent.
Ne vol que jà un sul s'en rie,
Tut serrunt mort de mal martire. »
Quant il ot mort les bons vassaus,
Arière enchaça les chevaus,
Puis mist avant sun estandart :
Nem la li baille, un tuénart.
Fier fust l'estur et esbaudi.
Eis-vos Ernaut qui tint Pontif Ernaut de Ponthieu.
E les aloez Saint-Valerin,

134 *Esbaldie*, *esbaudie*, animée.

135 *En manevie*, en train ?

136 *Eis lur*, ces deux mots sont séparés comme si on disait : *Voi le comte là de Normandie*. L'abbaye de Fescamp, de l'ordre de St-Benoît, remonte jusqu'au VIIe siècle.

144 *L'ust*, le copiste a écrit ainsi pour *l'éust*.

145 *Guivre*, Roquefort explique cette expression par *serpent*, *couleuvre ;* ce doit être ici une espèce particulière de traits, flèches ou javelots, que Turold appelle *wigres*. *La chanson de Roland*, p. 80.

147 *Eissie*, sortie.

156 Refrain.

162 *Les aloez Saint-Valerin*, il est encore parlé au v. 431 de Saint-Valeri en Vimeu, et Ph. Mouskes, au v. 14053, dit :

Herluis ot à non l'ainsnée; (*Saur de Louis d'Outremer.*)

E vait le rei Gormond férir.
L'escu li ad freit et malmis,
Le helme desmaele et rumpi,
Parmi le flanc l'espié li mist,
La bone enseine que il tint
Del autre part en fist eissir,
Le sanc vermeil en fist saillir,
E dist Ernout : « Estes mei ci,
Meie ert la terre et le païs,
Que n'en suleie home servie ;
Ne mès sul Deu qui ne menti
E l'emperrère Lowis,
Cest chalenge vos i ai mis. »
A dist Gormund : « Bien l'ai genti,
Vos me r'aurés près à veisin. »
Il traist d'or enheudi,
S'il fiert à munt al helme enclin,
Gesqu'al brahel le purfendi,
Que de cel cop mort l'abati.
A dist Gormund, li arabi :
« Vos estes del tut fini,
N'avez garant pur iceli
Qui fut par force en cruiz mis,
E jà l'unt fous Jueus occis.
Quidez-vos dunc k'il surresist
Ne qu'il vos puisse guarantir ?

Louis d'Outremer.

Si fu al duc Garin dounée
Ki tenoit Vimeu et Ponti
Et les aluès St-Waleri.

170 *Mei*, miens.

172 *Suleie*, aie coutume; de sorte qu'il n'est pas d'usage que je doive de ce chef aucun service. Au lieu de *servie* on pourrait lire *servir*.

173 *Ne mès*, seulement, c'est pourquoi.

175 *Chalenge*, opposition. *Voy.* le Glossaire roman de M. Raynouard, au mot CALONJAR, t. II, p. 295 de son *Nouv. Recueil*.

177 *A veisin*, pour voisin.

178 A ce vers manque un mot : on peut le rétablir ainsi :

Il traist *s'espié* d'or *enheudi*.

C'est-à-dire son épée emmanchée d'or, à la garde d'or :

Véez m'espée *ki d'or est enheldi.*
Chanson de Roland, p. 38.

Voy. une note de M. F. Michel, sur le *Roman de la Violette*, pp. 91-92.

183 Pour restituer ce vers, il faut recourir au deuxième et lire :

Vos estes EN del (*dol*) tut fini (*finé*).

185 *Cruiz*, croix.

186 *Jueus*, Juifs.

Mal guarra, par Apollin,
Qui sul sun cors ne pot guarir,
Que li n'estust de mort murir. »
Dunc l'en esgarda Hugelin,
Celui qui le message fist.
Quant Damne-Deu out si laidir
Forment en fut al cor mari.
Le cheval brocha ù il sist,
Poinant en vint al rei Lowis,
Il l'en apele : « Fil, li dist,
De gentil rei, de riche lin,
Avéez veu de Antécrist
Qui tuz nos homes nos ocist
E Damne-Deu tant fort laidist?
De ceo sui mut el quor marri.
Si m'aït Deu, qui ne menti,
Jeo n'el lerroie pur murir
Que jeo n'el auge jà férir,
Que ke mei deie avenir. »
E l'emperrère respondi :
« Avoi! beau frère Hugelin,
Veus me tu dunc issi guerpir?
Se tu esteis ore occis,
Dunc n'ai-jeo mais suz ciel ami. »
Dist Huélin : « Ne pot pas estre,
Pruz mun père et mun ancestre,
E jeo sui mut de bone geste,
E par méimes dei pruz estre.
Si m'aï Deus, la grant paterne,

Huguelin, Hugues ou Hugon.

189 *Guarra*, pour *guarira*.
194 *Out*, ouït.
203 *Quor*, cœur.
206 *Auge*, aille, dans la *Chanson de Roland*, il y a *alge*, pour *aille*.
207 Quoi qu'il me doive arriver.
209 *Avoi*, exclamation : eh ! quoi!

Avoi! dist St-Pières, *avoi!*
De saint Pierre et du Jongléor, v. 312. *Fabliaux* et *Contes*, éd. de 1808, III, 292.

Avoi, sire, che dist Gérars.
Roman de la Violette, p. 18.

Sur quoi M. Fr. Michel remarque que cette exclamation s'est conservée dans les mots italien *via* et anglais *away*.
214 Lisez *Pruz* fu *mun père*...
215 *Geste*, race. *Voy.* plus loin l'extrait de la chanson de *Jourdain de Blaye*.
216 *Dei*, dois.

Jeo n'el lerrai pur home terrestre
Que n'el auge jà requerre. »
Le rei le vot seisir as resnes,
Quant se pent sur destre,
Al bon cheval lascha les resnes
E od l'espée départ la presse,
Il ne vait gens cumme terrestre.
Prof vait bruiant comme tempeste,
Gesques al rei Gormund n'areste.
Si 'l fert sur la targe novele
Qu'il la li freint et eschantele,
Sa hanste brise par asteles;
E Huon ad l'espée treite,
S'il ad féru à munt el helme,
Tut l'enclinot encontre terre.
Là l'éust mort icist acertes,
Quant il tolérent gent averse.
Huélin dist une novele
Qui à Gormund ne fut pas bele:
« C'est Huélin qui vos meisele,
Qui l'autrir fut à vos herberges
Le message Lowis faire,
Si vos servi come pulcele,
Le pounrais en la squiele.
Unkes n'en mustés la maisele. »
A dist Gormund : « Si vait de guerre,
Le guerredon vos en dei faire.
Ainces k'augiez guerres de terre,

221 *Pent*, penche.

224 *Gens cumme terrestre,* comme gent terrestre.

225 *Prof*, au v. 314, on lit *en prot*, est-ce la même chose que *prou?*

226-30 Répétition des v. 47-51.

232 *Enclinot,* inclinait.

237 *Meisele*, maltraite.

238 *L'autrir*, l'autre jour; *herberges*, tentes, camp.

240 *Come pulcele,* comme pucelle, avec candeur.

241 *Pounrais,* ainsi porte le manuscrit. *Poun*, plus bas, signifie poing; *squiele* est ou une échelle, un gibet ou un corps d'armée; mais cela ne rend pas la phrase plus claire, à moins qu'on ne lise: Je le suspendrais (*pounrais*, en latin, *ponerem*) au gibet (*squiele*).

242 *Mustés*, montrez; *maisele*, visage:

> Aude s'estuet à une fenestrele,
> Ploure et sospire, sa main à sa *maisele*.
>
> J. Bekker, *Gérard de Vienne*, v. 2410-11.

Hugues veut dire que les païens devraient se cacher de honte.

244 *Le guerredon*, le prix.

245 Avant que vous alliez un peu plus loin?

Men enscient, l'aurez mut pesme. »
Del fort espié grant cop li serre,
Mut l'ad nafré al flanc senestre
Que tute est muillée la suzcele :
Jus le trébucha à la terre.
Puis s'escria li reis Gormund :
« Trop estes vantez, bricun,
Jeo te conois assez, Hugon,
Qui l'autrir fus asparillans;
Si me servis de mun poun
Que n'en mui unkes le gernun,
Si par folie diré nun.
E le cheval à mun barun
En amenas par traïsun.
Or en aueras le guerredun,
Mort t'en girras sur le sablun.
Ne dirras mès ne o ne nun,
Ne pur nul mire de cest mund
Ne n'auras mès guarrantisun,
Ne par tun Deu espaciun. »
— « Vos mentez, ceo dist Hugon,
Jeo n'ai trenché ke l'alqeton
E un petit del peliçon;
Jà me rauerez à compainon,
E me verrez par iscampon,
Criant l'enseine al rei baron,
La Lowis, le fiz Charlun;
Lié serrunt cil kaweron,
Dolent serrunt paien félun. »
Il resaut sus encontre munt,

246 *Men enscient*, à mon avis.
248 *Nafré*, navré, blessé.
249 *Suzcele*, sous-selle.
252 *Bricun*, impudent.
255 *Poun*, poing.
256 Que je ne me rase jamais si...., serment familier aux guerriers du moyen âge.
262 *O*, oui.
263 *Mire*, médecin.
264 *Guarrantisun*, guérison.
265 *Espaciun*, répit.
267 *L'alqeton*, le hoqueton :

Et desrompu li hauberc frémilon,
Si que desouz prirent li *aqueton*.
J. Bekker, *Gérard de Vienne*, v. 2493.

270 *Iscampon*, le champ de bataille?
272 *La*, l'enseigne, le cri de Louis.
273 *Kaweron*, il s'agit de l'armée chrétienne. Diminutif de *cavier*, vassal, ou *k'aiweron*, qu'aiderons.

A dous poins prist le gunfanun.
I an eust mort le rei Gormund,
Quant un ireis saut entre dous,
Hue le fiert tut abandon,
Que mort l'abat as piez Gormund,
Puis rest munté sur le gascun.
Par la bataille vait Huon,
Tut dépléie sun gunfanun,
Criant l'enseine al rei baron,
La Lowis, le fiz Charlun.
Liez sunt en cil qui de suens sunt,
Dolenz en sunt paien félons.
Il fist sun tur par le champon.
Si repaira al rei Gormund,
S'il féri sur sun escu rund
K'el pré l'abat à genoillons.
El tort qu'il prist le fer Gormund,
L'espié enz al cors li repont,
K'il le rabat sur le sablon.
Or fu Hugon al pré à pié
Navré dous feiz del grant espié;
Dunc li eschapa sun destrier.
Isembart.
Quant Isembart, le renéié,
Vit le cheval cure estraer,
D'une chose s'est afichié
S'il pocit as puins baillier

278 *Ireis*, voy. v. 97 et 602.

281 *Gascun*, les chevaux gascons sont vantés par les trouvères.

> Ocis li ont son auferrant gascun.
> J. Bekker, *Agolant*, v. 268.

> Mout fu dolenz de son destrier *gasgon*.
> *Ibid.*, v. 250.

> Et parmi coupe le bon destrier *gascon*.
> Le même, *Gérard de Vienne*, v. 2374.

Voy. plus bas v. 545. Le pendant de l'*auferant gascon* se retrouve dans un auteur latin; car la littérature classique fournirait plus d'un éclaircissement aux romantiques, si l'on voulait l'étudier plus sérieusement. En effet, on lit dans Silius Italicus, lib. XVI, v. 381 :

> ..... Sed proximus ibat
> *Astur Panchates*.....

Suit la description de ce coursier asturien.

288 *Champon*, plus bas *chambon*, champ de bataille. *Voy.* v. 540.

293 *Repont*, latin *repon*(*i*)*t* ou plutôt *repung*(*i*)*t*.

298 *Renéié*, renié.

299 *Cure estraer*, courir au loin?

> Dans Angeliers, li gascons de Bordele,
> A laissié *corre* le destrier de Castele.
> Fr. Michel, Introd. à la *Chanson de Roland*, p. LVII.

301 *Baillier*, saisir.

Qu'einz se lerreit détrenchier
Que mès pur home le perdist.
Cele part vent tut eslessé
Od le restiu de sun espié
Vot acoler le bon destrier;
Le cheval porta haut le chef
Que il n'el pot mie baillier.
Hue s'est tant avancié
Qu'il vait avant contre pleiu pié.
Delez li passe le destrier,
Seissist le as resnes d'ormer.
Entre les dous arçuns se set.
En prof traient arbalestriers
E lur serganz et lur archers,
E Hue point et broche et fiert,
Qu'il lur est auques esloinné.
Ses plaies prennent à sainnier,
Li cor li ment et Hue chiet.
Ceo fut damages et péchié,
Car mut par ert bon chevalier
E en bataille fesant bien.
De l'autre part fut dan Gontier — Gontier.
Celui qui fut jà sun esquier,
Fiz de sa sor, si ert ses niez
(Ceo dist la geste à Seint-Richier), — Chronique de saint Riquier.
Uncore n'ot oit jorz entierz
Qu'il l'ot armé à chevalier.
Quant sun seineur vit trébuché,
Mut fut dolent et esmaié;
Cele part vint tut eslessé,
Par les resnes prist le destrier,
Entre les dous arçons s'asiet,
En sun poin tint le brant d'acier;
Tut fut sanglant et enoché,

304 *Vent*, pour *vint*.
305 *Restiu*, restant.
312 *Seissist*, saisit; *d'ormer*, d'or pur.
314 *En prof*, voy. v. 225.
318 *Sainnier*, saigner.
319 *Li cor li ment*, le cœur lui manque.
326 *Seint-Richier*, Saint-Riquier en Ponthieu.
335 *Enoché*, entaillé, coupé de *osca*.

De Sarrazins envermeillié.
Al rei Gormund brochant en vient,
S'il fiert sur sun escu vergie
Qui les quartrés en abatie,
El pré le fist esgenoillier,
Puis li ad dit en reprover :
« Sire Gormund, rei dreiturer,
Conoisterez l'esquier
Qui à votre tref fud l'antrer?
Ové Hue le messagier,
Jou aportai le nef d'ormier.
Cele mis-jo à Seint-Richier,
Que vos arsistes sun mustier,
Mès à venir vos en deit bien. »
Li rei Gormund li respundie :
« Cum orguilloz et cumme fier
Fui de sur mei, garz pantener,
Jeo sui de lin à chevalier
De riches et de preisiés,
N'i tocherai oi esquier. »
Quant Lowis, le rei preisié,
Vit si murir ses chevaliers
E ses compainnes détrenchier,
Mut fut dolenz et esmaié :
« Aïe, Deu, père del ciel,
Dist Lowis, li rei preisié,
Tant par me tenc enginné

338 *Escu*, au-dessus de ce mot, un correcteur a écrit *helme ; vergie* (*virgatus*), damasquiné, orné de bandes d'un autre métal.

> Ses hiaumes fu de plonc forgiés,
> Mais il estoit par lius *vergié*.
> Les bendes d'or moult richement.
> *Le roman de la Violette*, p. 90.

339 *Quartrés*, voy. v. 399, 498, la même chose que *quartier*, (signes héraldiques?) dans ce vers :

> Fust Lamaroine en l'*escu de quartier*.
> Fr. Michel, Introd. à la *Chanson de Roland*, p. LVI.

343 Ce vers est incomplet :

> Conoisteres *vous* l'esquier.

345 *Ové*, avec.

346 Après ce vers, le copiste a répété les vers 313-323, mais on les a ensuite biffés.

350 *Respundie*, pour *respundi*, comme tout à l'heure *abatie*, pour *abati*.

352 *Garz*, *gars*, jeune ; *pantener*, plutôt *pautener*, drôle, lâche, insolent.

355 *Oi*, voy. v. 363, aujourd'hui, jamais.

362 *Tenc*, tiens ; *enginné*, déçu.

Ke n'i jostai oi premier
Tot cors à cors al aversier,
Jà est-il rei et rei sui-jeo.
Là notre avenist bien
Lequel de nous idune venquist;
N'en fussent mort tant chevaliers
Ne tanz franes homes détrenchiez.
Ber Saint Denise, or m'an aidiez,
Jeo tenc de vos quite mun fiev,
De nul autre n'en conois ren ,
Fors sul Deu le veir del ciel.
Ber Seint Richier, or m'en adiez,
Jà vos arst-il vostre mustier,
En l'onur Deu le puis eshaucier,
Jeo vos crestrai trente set piez.
Pernez les resnes del destrier,
Gesques à lui me conduiez. »
A icest mot s'est eslessé.
Gormond li ad treis dars lanciez,
Deu le guarri par sa pitié
K'il n'el ad mie en char tochié.
Reis Lowis fud mut irrié,
A joste mie n'el requiert.
En contre munt drescha l'espié,
S'il ad féru parmi le chief,
Que les heaumes ad trenchié
E del hauberc le chapelier.
Gesqu'al brahel le purfendie
Qu'en pré en chéent les mercez.
En terre cola li espié.
Tant bonement le pursiwic,

366-67 Ces deux vers sont mal copiés et ce n'est pas la première fois que le copiste est en faute. On en a une preuve manifeste dans la note sur le v. 346.

371 Je tiens mon fief, mon royaume de vous. Cette idée que le royaume de France ne relevait que de Dieu et de saint Denis, reparaît souvent dans les écrits des trouvères.

374 *Adiez*, au v. 370 *aidiez*.

377 *Crestrai*, accroîtrai.

378 *Pernez*, prenez.

386 *L'espié*, l'épée.

389 *Le chapelier*, la partie du haubert qui enveloppait la tête sous le casque.

391 *Mercez*, morceaux.

A ben petit que il ne chiet,
Quant sur le col del bon destrier
S'est retenu le rei preisié.
Mut li costa le hauberc dubler
Et le vert helme que ot al chief,
Al col sun escu de quartrés,
Le fer del bon trenchant espié
Ke de lé ot un dimi pié.
Mut li costa à jus sachier
E pur Franceis s'est vergoinié.
Si s'aficha sur ses estrius,
Le fer en plie suz ses piez,
Trei deie esloigna le q...rrie.
De tel air s'est redrescie
Ke les corueilles sunt rumpie,
Ke trente jorz pleis ne vesquie,
Ceo fut damages et péchiez,
Car mut ert bon chevalier,
En bataille fesant ben,
A crestiens veir conseillier,
Ceo dit la geste, et il est veir,
Plus n'ot en France nul dreit eir.
Quant paiens virent Gormund mort,
Avant s'en turnent vers le port;
Le Margari les cris en ot.
A l'estandart poinant tost,
Le rei Gormond ad trové mort,

397 *Le hauberc dubler.*

N'i a celui n'ait espée d'acier
Escu et lance et bon *hauberc doblier.*

EDW. LE GLAY, *Frag. du roman de Raoul de Cambrai*, dans les *Mém. de la société d'émulation* de cette ville, 1835, p. 148.

398 *Le vert helme*,

An son chief li lacèrent
Vert hiaume gemé.

Parise la Duchesse, p. 47.

M. De Martonne dit que le mot *vert* indique la nuance de l'acier. En effet, dans le *Roman de Garin*, il est parlé d'une épée,

Dont li fers fu d'un *vert* acier bruni.

399 *Quartrés*, d'armoiries ? voy. v. 339 et 497.

402 *Sus sachier*, tirer.

406 De trois doigts allongea la courroie (*quorrie*) ?

408 *Corueilles*, *corailles*, *courailles*, intestins, entrailles.

412 Ce vers est répété plus haut, sauf qu'on a mis plus exactement *en la bataille.....*, ce qui complète la mesure.

415 *Eir*, oir.

419 *Poinant*, piquant.

Treis feiz se pasma sur le cors.
« Allas! dist-il, veir dist le sort,
Si jeo veneie en icest ost
Que jeo i serreie u pris u mort.
Or sai-jeo ben que veir dist trop. »
  La bataille durra treis dis
Entre Gormond et reis Lowis.
Al quart comencent à fuir
Turz et Persanz et Arabis,
Parmi Vimeu et par Pontif
Vers les aloès Saint-Valeri.
Le Margari en ot les cris;
Il poinst vers eus, si lur ad dit :
« U fuez-vos, paiens chaitifz?
N'avez ricet en cest païs,
Parent ne uncle ne cusin,
U vos puissiez revertir,
Tornez arière les chimins (*sic*);
Se vengerom le Arabi,
Notre emperère de Leutiz,
Qui nos dona les grans païs,
Le ver, le gris et le ermin,

423-24 *Voy.* v. 629-30.
431 *Voy.* v. 162.
435 *Ricet*, retraite.
440 *Leutis*,

Ci vos lairons de Charlon au fier vis,
Si vous dirons de Turs et d'Arrabis
Et de Persans, d'Achopars, de *Lutis*.
Roman d'Ogier, par Adenès.

Le roi Charboncle du règne de *Liutis*.
Roman des Lorrains.

E d'Apamort un altre rei *Leutis*.
FR. MICHEL, *La chanson de Roland*, p. 124.

M. F. Michel croit que ce mot désigne la Lithuanie et les Lithuaniens, que les romanciers, dans leur ignorance, plaçaient en Asie. *Leutis* serait donc le *Lectoe* des passages suivans :

In Prusen, Lampaerden, *Lectoe*.
Poème flam. sur la bataille de Crécy, que nous avons publié dans notre édit. de l'*Hist. des ducs de Bourgogne*, de M. De Barante, II, 420, IV, 495.

Prend garde au bon roi de Beheingne,
Qu'en Franc et en Allemaigne,
En Savoie et en Lombardie,
En Danemarcke et Honguerie,
En Pouleine, en Russe, en Cracoe,
En Massove, Prusse, *Lectoe*
Ala pris et honneur conquerre.
G. DE MACHAUT, *Le confort d'amis*.

L'abbé Le Beuf propose pour *Lectoe*, la *Lithaunie* et la *Livonie*. MÉM. DE L'ACAD. DES INSCRIP., XX[e] vol. *Voy.* F. Michel, *La chanson de Roland*, pp. 194 et 122. M. Mone, que sa grande connaissance des antiquités du Nord, rend un juge presque sans appel, pense que *Liutis* désigne la Lusace, *Lausitz* (*Lutici*). *Untersuchungen zur gesch. der teutschen heldensuge*, p. 250.

E les chastiaus et les forciz. »
Mais n'el entendent Sarrazins,
Fuiant s'en turnent les chemins.
Isembart veit n'i mettre fin.
Tel dol en ot le Margari
Que il se cuide esragé.
A une part del camp se mist,
Si fiert un chevalier Seguin,
Cosin germein rei Lowis.
L'escu li a freit et malmis,
Le hauberc desmaela et malmist,
Parmi le cors l'espié li mist,
Tant cum la lance li tendi,
Del bon cheval mort l'abati,
E dous franceis des plus gentilz
Nos i a mort le Margari,
E puis se rest al chemin.
Or veit Gormond mort en la prée
En vis sanglent, gule baée,
Eis Isembart, par une estrée,
Vers li a sa resne virée.
Là fist grant del et grant pasmée,
Oi mès orresz grant regretée.
« Ahi, dist-il, rei emperère,
Tant le vos dis plusures fiez
A Cirencestre, à vos contrées,
Que Franceis sunt gent adurée :

Seguin.

447 *Margari*, sauvé à tort, mal sauvé.

450 *Seguin*, en allemand Sigwin. Seguin est le neveu de Gérard de Roussillon, dans le roman de ce nom.

461 *Gule baée*, bouche ouverte. M. De Martonne, p. 125 du *Roman de Parise la Duchesse*, écrit :

Tant félon traitor jesir gole *bacée*.

gole bacée, dit-il, la bouche en bas, mordant la poussière. Nous nous permettons de penser qu'il faut lire *gole* ou *gule baée*, comme dans notre fragment.

462 *Estrée*, sentier, chemin (*stratum*).

Alquanto malagévole ed aspretta,
Per mezzo un bosco présero la via,
Che oltre che sassosa fosse e *stretta*,
Quasi su dritta alla collina gia.
ARIOSTO, *Orlando furioso*, VII, 8.

463 *Virée*, tournée.

465 *Oi mès orresz*, dès ce moment; *regretée*, expression du regret.

468 *Cirencestre*, ville des états de Gormond, et dont le nom a une physionomie anglaise.

469 *Adurée*, endurcie, forte, courageuse.

Rollan parlait au coraige *aduré*.
J. BEKKER, *Gérard de Vienne*, v. 2524.

Mut le vos dis en la galée.
De ça troverez tel meisnée,
Mès veirement l'avez trovée,
La gentil gent et l'onurée.
Tele ne fut de mère née.
Sur eus n'ert terre conquestée.
Ahi! Gormund, rei emperère,
Cum aviez la face clère,
La chère bele et culurée,
Cum l'avez jà teinte et muée.
A Lowis, bon emperère,
Cum as oi France bien aquitée,
E Gormond l'ad chier comparée.
Jà ne faudrai à sa meisnée
Pur tant cum pusse ceindre espée. »
Isambart dist à sa voiz clère :
« U fuiez-vos, gent esguarée,
Senz seineur en autre contrée?
Turnez arière les estrées,
Si vengerom notre emperère.
. . . . »
L'or et l'argent et les soudées
Et les pelices engulées.
Et ens si funt sans redutée,
Arière tornent les estrées,
Lowis ad sa gent jostée,
Emmi chevacha l'emperère.
Quant Sarrasin li tresturnèrent,
Là véissiez tant cop d'espée
Et tante lance en quarterée,
Tanz Sarrazins par ces estrées,
Morir senglent sor l'erbe lée.

491 *Engulées*, en forme de *goule :*

Vos donrai de mon dons I *hermin agolé.*
Parise la Duchesse, p. 112.

Voy. sur ce vers la note de M. De Martonne.

494 *Jostée*, assemblée. La *Chanson de Roland*, p. 149 :

Puis que il sunt à bataille *justez*.

Voy v. 114.

498 *En quarterée* ou *enquarterée*, en quartiers, en morceaux? Voy. les vers 339 et 399.

500 *Lée*, étendue.

En sun lo munt, à l'estandart,
Là ù jut mort le Satenas,
Vindrent paiens de tutes parz.
« Pour le tuen Deu, sire Isembart,
Gentil, ne nous faillir tu jà? »
— « Nu ferai-jeo, dist Isembart,
Tant cum li miens cors durra,
Paiens ne vos esmaïez pas. »
Quatre jorz a l'estur duré,
Puis que Gormond fud affolé,
Car Isembart i ert remés
Od quarrante mil d'armez.
Parmi Franceis s'en sunt passez.
Mut en unt mors et affolez.
Lowis ses genz a jostez,
Tant que dis millers sunt d'armez;
Parmi paiens s'en sunt passez;
Plus en unt mort et affolez
Que vous sai dire ne conter.
E Lowis est el pui munté,
E ad le roi Gormond trové
A l'estandart là ù il iert,
U il ainceis l'ot mort rué.
Mut franchement l'ad regreté.
« Ahi! dist-il, rei amère,
Tant mar fustes gentil ber;
Si créissiez en Damne-Deu,
Meudre hom ne pust hom trover. »
De ço fist Lowis que ber
Qu'al paveillun le fist porter.
. . . .
Lowis ad trové Gormunt
A l'estandart, en sun le mont:
Regreta le com gentil hom.
« Tant mar fustes, rei, baron;

502 *Satenas*, Satanas.
505 *Faillir*, il faut *faillis*.
525 *Amère*, chef, seigneur, *amiral*, *émir*, etc.
527 *Damne-Deu*, Ph. Mouskes écrit *Dam-el-Dieu*.
529 Louis agit en noble chevalier....

Se créissiez al créator,
Meudre vassal ne fust de vous. »
De ceo fist Lowis que pruz.
Porter l'en fist as paveilluns,
Covert sur un escu runt.
Puis repaira enz el chambon,
Si a trovée nafré Hugon,
De juste li Guntier Guedon,
Qui esquier fud al barun,
Faissier le fist d'un peliçun,
Puis l'ot monté sur un gascon.
L'estriu li tint li reis le jor,
Puis l'unt porté al paveillun,
Là ù jut mort rei Gormond;
D'autre part cochent dan Hugon.
Enz en l'estur à une part
Se combat Miles le gailart, Miles.
Tut cors à cors à Isembart.
Jà l'éust mort le bon vassal,
Quant survint le viel Bernard : Le vieux Bernard.
Le père fut meistre Isembart,
Qui sun escu li estrua.
Mieuz féri le meistre Isembart,

535 *Vassal*, guerrier, chevalier.

539 *Covert sur un escu runt*, ce vers rappelle une coutume des Spartiates.

540 *Chambon*, plus haut *champon*, v. 288.

544 *Faissier*, envelopper, *fasciare*.

545 *Gascon*, voy. v. 281.

549 *Cochent*, couchent ; *dan*, seigneur.

551 *Gailart*, gaillard.

Cors ad *gaillard*, perdue ad sa culur.
La Chanson de Roland, p. 112.

Cors ad *gaillard*, el vis gente color.
Ibid., p. 145.

554 *Le viel Bernard*, Philippe Mouskes, v. 14069 et suiv., donne pour père à Isembart, le duc Garin de Ponthieu, qui avait épousé Herluit, sœur de Louis d'Outremer :

Et de madame Herluit,
Dont je vous ai ci-devant dit,
Qu'espousée ot li dus Garins.
Fu Isembars et Girardins.

556 Cette situation d'un père combattant son fils, à son insu, se retrouve, on le sait, dans la *Henriade*, et, d'une manière plus intéressante peut-être, dans le fragment d'un vieux poème tudesque, publié par M. Grimm, en 1812, poème que M. De Chateaubriand, dans ses *Études historiques*, a fait connaître d'après M. Ampère. Ce fragment contient le récit d'une rencontre entre deux guerriers du cycle des *Nibelungen*, le vieil Hildebrand et son fils Hedebrand. *Voy.* J. und Wilh. Grimm, *Das Lied von Hildebrand en Hedebrand*, Cassel, 1812, in-4°. W. Grimm, *De Hildebrando antiquissimi carminis teutonici fragmentum*, Gotting., 1830, fol. maj. — *Estrua*, perça, troua.

L'escut Rollant unt freit e *estroet*.
La Chanson de Roland, p. 84.

Car sun escu li estrua
E sun hauberc li désafra.
Par le milieu l'espié passa,
Mès n'en ateinst mie en char.
De sun cheval le dérocha,
Par les dous resnes le cobra,
Véant ses euz, puis i monta;
Unques congié ne demanda,
De ceo fist-il péchié et mal
Qui sun père deschevacha,
Mais qu'il n'el reconoïst pas,
S'il le conust, jà n'el tochast,
Car d'autre chose l'areisnast.

. . . .

De nos Franceis i fist asart,
Ki il consuit ne s'en ala,
Ki il féri puis ne parla,
Se Damne-Deu n'el suscita.
Fier fut l'estur et esbaudi.
Paiens s'escrient à haut criz
A Isembart : « Fel Margari,
Fel pénéiz pur repentir;
Ça sunt les chevaliers hardiz;
Mar arivâmes en Pontif
Pur lur honors sur eus seisir,
Mut nous avez del tut traïs. »
E Isembart leur crie et dit :
« Féluns paiens et Sarrazins,
Malveisse gent et conquestisz.
A un des lor que jeo vei ci
I a ben trente Sarrazins.
Défendez vos dolenz issi,

562 *Dérocha*, le fit tomber, rouler comme un roc.
563 *Cobra*, saisit.
567 *Deschevacha*, démonta.
570 *L'areisnast*, lui eût parlé.
571 *Asart*, hasard, danger?
577 *Margari*, mal sauvé : un personnage de la *Chanson de Roland*, s'appelle le *quens Margaris*, *Margaris de Sibilie*, pp. 38, 51.
579 *Ça sunt*, il est incertain que ce soit la vraie leçon du manuscrit.
585 *Conquestisz*, à peu près le même sens que *culvert*.
586-87 Contre un des leurs (des chrétiens), vous êtes bien trente Sarrasins.

Com plus vos viés garantir. »
E eus si funt se ke l'ot dit.
  Li estur fut fier et mortel
E la bataille communel.
Paiens n'el porent endurer
Qui travaillé sunt et pénez
De la feim et esjunez.
A tant s'en sunt fuiant turnez,
Le rei l'en enchauça essez.
Se ne fussent barges et nés
K'il laissièrent à la river,
Jà n'en péust un eschaper.
Si cum li cerf se fuit la lande,
Si s'enfuirent ces d'Irlande;
Si s'enchacèrent ces de France,
Reis Lowis et ses compainnes.
  Paien se fuient tut à un,
E Issembart est remasu,
Dous mil paiens ensemble od li;
Qu'il consuit tut ot vencu,
N'el pot garir sun helme agu,
Ne blanc hauberc qu'il ad vestu,
Que tut n'el tenche desques al bu.
. . . .
Les treis contes et le quart ducs,
Li uns li fiert en sun escu,
Les très al blanc hauberc menu.
El cors li firent treis pertuz,
De sun cheval le mistrent jus,
Mès ne l'unt pas reconu;
Si unt l'enchauz avant tenu

589 *Viés*, veux.
595 *Esjunez*, tourmentés par la disette.
597 *Enchauça*, poursuivit; *esses*, assez.
599 *River*, rivière.
602 *Irlande*, voy. v. 97 et 278.
606 *Remasu*, resté.
609 *Helme agu*, c'est cette espèce de heaume en pointe, qui a fait croire aux Bénédictins, que les anciens ducs de Bourgogne sont représentés sur leurs sceaux avec un *bonnet pointu*.
611 *Tenche*, atteigne; *desques al bu*, jusqu'au buste.
615 *Pertus*, pertuis, blessures.
617 *Reconu*, lisez *reconéu*, pour la mesure, qui, au surplus, est souvent négligée.
618 *Enchaus*, poursuite, de là *enchaucer*.

A ù chaï li Margariz,
Au quarefoz de treis chemins,
Lez un bruillez espés foilli;
De Damne-Deu li membra si
Que jà dirra le franc gentil
Pour quei il dueret bien garir.
« Seinte Marie génitrix,
Mère Deu dame, Isembart dist,
Et ja 'l me dist un sarrazin
Ultre la mer, qui en sorti,
Si jeo veneie en cest païs
Que jeo serreie u mort u pris.
Or sai-jeo bien que il veir dist.
Aïe, père Deu, dist-il,
Qui enz en la seinte cruiz fus mis,
A vendredi mort i soffri;
Dont tut tun pople réinsis,
En seinte sépulchre fustes mis
E au tierz jor surrexis,
Si veireiment cum ceo feis,
Si aïez-vos de mei merci.
La mei mort pardoins icil
Par vostre amor qui m'unt occis.
Sainte Marie génitrix,
Mère Deu dame, Isembart dist,
Dépréez en vostre beau fiz
Qu'il ait merci de cest chaitif. »
Garda aval en un larriz
E vit un olliver fuilli;
Tant se travaille qu'il i vint,
Sor la freschc herbe s'est asis,
Contre orient turna son vis,
A terre vait, culpe bati,
Puis se dréça un sul petit.

620 *Quarefoz*, carrefour.
621 *Bruillez*, petit bois; *espès foilli*, touffu.
629-30 Répétition des v. 423-24.
635 *Réinsis*, rachetas.
640 *Icil*, à ceux.
646 *Garda*, regarda; *larris*, terrain inculte.
651 *Culpe bati*, battit sa coulpe.

Arnoul-le-Vieux, comte de Flandre, se mêle naturellement aux annales normandes, ayant été l'auteur de la mort de Guillaume-Longue-Épée. Arnoul-le-Vieux, comte de Flandre.

En racontant les amours de Richard-sans-Peur, duc de Normandie, et de Gonnor, Ph. Mouskes ne marche pas, fidèle à sa coutume, sur les pas de G. De Jumiéges. Il n'écrit pas non plus d'après lui, lorsqu'il touche quelques mots d'une insurrection des *vilains*, à propos de laquelle R. Wace emploie le mot *commune*, expliqué par notre chroniqueur dans un sens différent de celui que nous y attachons ordinairement [1]. Amours de Richard et de Gonnor. Commune.

Arrivé à Hugues-Capet, il n'avance rien de défavorable à son origine. Pas un mot de ce boucher, prétendu père de Hugues, comme l'affirme Dante, à la grande indignation d'Étienne Pasquier, qui traite cette opinion de *sotte*; mais rien non plus qui rappelle que le chef de la troisième race des rois de France descende du saxon Wittekind, ainsi que l'ont voulu quelques-uns, de saint Arnoul, comme plusieurs le prétendent, ou encore de Hildebrand, ce frère de Charles-Martel, mis en avant par Duchesne, soutenu par Charles Le Cointe et combattu par J.-J. Chifflet. Hugues-Capet.

Gerbert, depuis pape, sous le nom de Sylvestre II, eut d'abord Hugues pour protecteur. Sa réputation de magicien a été aussi répandue, au moyen âge, que celle de Virgile. Ph. Mouskes n'oublie pas de l'envisager sous ce rapport, ni de parler de son commerce avec le diable. Le pape Sylvestre II.

Après quelques mots sur la Flandre, il retourne en Normandie, et à l'occasion d'un différend élevé entre le duc Richard et l'évêque d'Auxerre, qui avait fait prisonnier Renaud de Bourgogne, il mentionne un usage que M. G. Peignot, ce bibliophile si aimable et si instruit, appelle la *selle chevalière*, et sur lequel il a La selle chevalière, M. G. Peignot.

[1] V. 15174.

fait, en 1836, une de ces curieuses dissertations, qu'il tire à petit nombre, pour des amateurs choisis [1]. Cet usage se découvre également dans notre histoire, car le chronographe liégeois Hocsem, racontant les guerres d'Awans et de Waroux, en garde le souvenir, ainsi que Jacques De Hemricourt, sur le même sujet. Du Cange, consulté par M. Peignot, a soin de citer ces passages aux mots *sellam gestare,* et en rapporte d'autres, tirés des romans de Garin, de Rou et de Gérard de Vienne.

Le Chevalier au Cygne.

C'est le commencement du XI[e] siècle, que Ph. Mouskes assigne pour date à la venue du Chevalier au Cygne à Nimègue. Vingt-deux vers sont consacrés à ce sujet [2].

Ordre du Cygne de Clèves.

Cette légende a fait croire à l'existence reculée d'un ordre du Cygne, dans le duché de Clèves. Favin [3], prenant les choses de plus haut que Ph. Mouskes, dit qu'en 711, Théodoric ou Thierri, duc de Clèves, n'ayant qu'une fille unique nommée Béatrix, lui laissa ses états, et que les grands seigneurs du pays cherchant à s'en emparer, cette princesse se retira au château de Neubourg, près de Nimègue, ou, suivant une narration différente, dans celui de Meghem. Il ajoute qu'un jour à la fenêtre, triste et mélancolique, à cause des persécutions qu'on lui suscitait, elle vit sur le Rhin un navire qui s'approchait à voiles déployées, et dans lequel se trouvait un chevalier armé de toutes pièces, ayant pour cimier un cygne blanc, la tête couronnée. D'autres, pour rendre la rencontre plus extraordinaire, assurent que le navire était remorqué par un cygne. L'inconnu, appelé Élie, Hélie ou Herlin, aborde au château, offre à la princesse ses services, lui promet de la défendre contre ses ennemis et obtient sa main. Ce fut à cause de son surnom de *Che-*

[1] *Voy.* v. 15771, 16211, et dans cette Introduction même ce qui est dit de l'empereur Otton ou Othon I[er].

[2] V. 16024-16045.

[3] *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, t. II, ch. 7.



valier au Cygne, qu'il institua l'ordre dont cet oiseau est l'emblème et qui figure plus d'une fois dans la mythologie des peuples du Nord [1]. En effet, les Valkyris, fées des nations scandinaves, apparaissaient le jour sous la forme de cygnes. L'une d'elles, même, s'appelait *Svanhvita,* blanche comme un cygne.

Önnor var Svanhvit :
Svanfia þrar dró.

L'une était Svanhvita
Portant des plumes de cygne [2].

De plus, chez ces peuples, le cygne était consacré au soleil et à la lumière, comme l'oie à l'hiver et aux ténèbres [3].

W. Teschenmacher rapporte le sentiment de Jean Lowerman, qui fait descendre les ducs de Clèves d'un certain Thierri ou Théodoric, et de son père Dalthon de Turgovie, qui, pour des services rendus aux rois Dagobert et Sigisbert, obtinrent, celui-ci le comté de Turgovie et l'avouerie de l'église de Constance, celui-là le gouvernement de Clèves et de Nimègue.

Suivant la tradition, ce Thierri, dit-il, laissa une fille unique, Béatrix, qui, après la mort de son père, demeura dans le château de Nimègue : là vint à elle le chevalier *Hélie de Grail,* originaire du Paradis terrestre, dans une barque tirée par un cygne orné d'un collier d'or. Elle épousa ce personnage, mais l'ayant pressé trop vivement de s'expliquer sur son origine, il disparut avec l'oiseau mystérieux. Cette légende, dit Jean Turck, a tellement

[1] J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, Goettingen, 1835, in-8°, pp. 240, 241, 623.

[2] *Edda Sœmundar hins Froda.* Hauniæ, 1818, in-4°, t. II, *Völundar-quida*, p. 6. Il est assez singulier qu'un savant tel que M. Walckenaer, ait avancé que l'*Edda* de Sœmund Sigfusson n'existe plus ou n'a pas encore été retrouvé. *Lettres sur les contes de fées,* 1826, p. 89.

[3] *Ib.*, III, 1121.

plu à nos ancêtres, qu'ils ont représenté ce cygne sur leurs monumens, sur les tours, les palais, les tapis, les statues, les sceaux. Martin Del Rio ne craint pas d'avancer que Béatrix fut le jouet d'une illusion magique, et qu'elle devint mère par le commerce d'un incube, explication semblable à celle de la naissance de l'enchanteur Merlin. Pighius a cru que cet Hélie ou Hélyas sortait de la famille romaine des Ælius, attendu qu'Ælius Gracilis, envoyé, selon Tacite [1], dans les Gaules, se rendit dans ses possessions héréditaires, situées au pays de Clèves, non pas conduit par un cygne, mais sur un navire qui portait l'image de l'oiseau de Vénus. Teschenmacher rejette ces explications et admettrait plus volontiers celle de Turck, qui dit qu'Hélie venait de la Suisse, soit de la ville de Clève ou Clavenne, soit d'un château sur l'emplacement duquel fut bâti depuis le monastère du Paradis, sur la frontière de Turgovie. Quant au cygne, il l'explique également par la figure représentée sur la poupe du navire. Il ajoute, qu'Hélie ayant perdu la vie dans la guerre de Charles-Martel contre les Sarrasins, on fit courir le bruit qu'il avait disparu. Pierre de Streithagen adopte cette opinion.

Teschenmacher regarde comme le chef de l'ancienne maison de Clèves, *Elias Graius, Gralius* ou *Gracilis,* grec d'origine, qui épousa Béatrix, fille unique de ce Thierri, dont parle Lowerman. C'est pour eux, suivant lui, qu'on imagina la fable du Chevalier au Cygne [2].

Les amateurs de fables ont trouvé une origine plus reculée encore. Ils racontent que Silvius Brabo, qui, donna son nom au Brabant, et qui vivait du temps de Jules-César, voyant régner une grande division entre les habitans de cette contrée et leurs voisins, et craignant qu'un jour ces dispositions fâcheuses

[1] *Annal.*, lib. XIII.

[2] Wernheri Teschenmacheri ab Elverfeldt *Annales Cliviæ, Juliæ*, etc., Francof., 1721, in-fol., pp. 124, 125, 189, 190, 191.

ne vinssent à éclater, choisit quelques-uns des plus braves *seigneurs de sa cour,* auxquels il fit faire serment d'employer tous leurs soins pour pacifier ces discordes, et qu'en cette considération il les arma chevaliers, leur donnant pour marque distinctive un cygne attaché à une chaîne d'or [1].

Dans un manuscrit d'Arras, du XIIIe siècle, on lit qu'Eustache *as Gernons,* fils d'Eustache *à l'OEl*, et descendant de ce Fromont si souvent nommé dans l'épopée des Lorrains, vint, à son retour de Rome, à Bouillon, chez l'épouse du *Chevalier au Cygne*, et s'unit à sa fille. *Comes Eustachius ad* Gernons *Romam peregre perrexit. Redeundo de S. Petro Romæ venit ad Buillon ad domum ducissæ, quæ uxor erat militis, qui vocabatur* MILES CIGNI. *Ubi, se quinto milite, tota nocte moram fecit, requisitus a sua hospite unde esset, respondit dicens se esse comitem Boloniæ supra mare. Tandem plurimis inter se locutis, prædictus comes Eustachius rogavit filiam ducis et eam duxit in uxorem, quæ vocabatur Ida. Et de illo Eustachio venit Godefridus de Buillon et Eustachius, frater ejus, et Balduinus, qui postea fuit rex de Jherusalem* [2].

Quoi qu'il en soit, cette tradition flattait l'orgueil de la maison de Clèves, dont les membres semblaient avoir adopté le cygne pour devise. En 1453 (v. s.), Adolphe de Clèves, neveu de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, étant à Lille avec toute la cour, fit crier, au nom du *Chevalier au Cygne, serviteur des dames*, que le jour marqué pour le banquet du duc de Bourgogne, on le trouverait,

[1] J. Goerres *Lohengrin, ein altteutsches Gedicht nach der Abschrift des vaticanischen Manuscriptes,* Heidelb., 1813, p. LXVIII, LXX, etc. Cf. *Helinandi, Frigidi Montis monachi, ord. Cisterc., chron.*, libri 45-49, apud Teissier, *Bibl. Cisterciens.*, VII, 73; Vincent. Bellovacens. *Speculum histor.*, Duaci, 1642; *Beschreibung der Grafen und Herren zu Cleve, durch E. Hopp,* Clèves, 1655, 148-150; S. W. Pighius, *Hercules Prodicius*, Colon., 1609, p. 52 (imprimé précédemment à Anvers, chez Plantin, 1587, in-8°).

[2] Mone, *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, Karlsruhe, 1835; col. 347-48. *Voy.* dans cette Introduction, le chapitre sur *Garin le Loherenc.*



lui duc de Clèves, *armé de harnois de jouste, en selle de guerre,* pour jouter à armes courtoises à l'encontre de tous ceux qui y voudraient venir; et que « celuy qui, pour le jour, feroit le mieux au » jugement des dames, auroit et gagneroit un cygne d'or enchaisné » d'une chaisne d'or, et au bout d'icelle chaisne, un riche rubis » que les dames présenteroient à celuy qui l'auroit desservy. » Telles sont les paroles de Mathieu De Coussy [1]. Un des entremets du festin donné quelques jours auparavant par Adolphe de Clèves, représentait toute l'histoire d'Élie et de Béatrix [2], « et demonstroit » comment jadis miraculeusement, un cygne mena et conduisit » dans une nef, sur la rivière du Rhin, un chevalier, jusques dans » le chasteau de Clèves, lequel estoit fort vertueux et vaillant; et » l'espousa la princesse du pays, qui pour lors estoit veuve; et en » eut lignée, dont les ducs de Clèves sont venus depuis ce temps-là; » et tient-on que ceux du présent en sont issus et descendus, qui » est si noble lignée ès Allemagnes, comme l'on sçait [3]. »

En 1615, Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nemours, voulut rétablir cette prétendue chevalerie du cygne, qui n'avait vraisemblablement jamais existé; ce projet n'eut pas de suite; mais

A. F. Le Paige.

en 1780, il fut renouvelé d'une manière grotesque par un prêtre flamand qui, au préalable, comme de raison, se décora lui-même de l'ordre. Il a écrit un livre assez curieux, malgré son énorme ridicule, intitulé : *Histoire de l'ordre héréditaire du cigne* (sic), *dit l'ordre souverain de Clèves ou du cordon d'or,* par M. le comte

[1] Éd. de M. Buchon, à la suite de Monstrelet, t. XI, p. 86. Tous ces détails sont reproduits dans les mêmes termes, par Olivier De La Marche. *Coll. univ. des mém. part. relatifs à l'hist. de France*, 1785, t. IX, pp. 2 et suiv., et Appendice de la Chron. de Jacques de Lalain, éd. de M. Buchon, 1825, p. 395.

[2] M. Guenot Lecointe, qui a publié en 1837, *La Belgique au XVe siècle,* a décrit la fête du faisan, dans son premier volume.

[3] Mathieu de Coussy, *ib.*, p. 87.

De Bar (à Bâle, et se trouve à Clèves, chez Hoffmann, 1 vol. in-8°, 1780, pp. 1-93, 2e vol., 1782, pp. 95-305). Il faut ajouter une apologie de cet ouvrage, publiée également en 1780 (11 pages in-8°). Le comte De Bar n'était rien autre que l'honnête ecclésiastique, qui, aux pages 139-226, ne manque pas de dresser sa généalogie, et prend sans façon les titres suivans : *Antoine-François le Paige de Bar, comte titulaire de Bar-sur-Seine et du Saint-Empire, pair de Champagne, vicomte de Brogne, avoué de saint Gérard*, etc., etc., né à Herenthals, le 9 novembre 1751. Ce grand prince était, en réalité, curé de Laerne, en Flandre [1] !

Est-ce à cause du *Chevalier au Cygne*, que les seigneurs de *Steinfurt*, en Westphalie, portent un *cygne* dans leur écu? M. Mone, fort disposé à le croire, remarque, en outre, que Jung, dans son *Histoire des comtes de Benthem*, pl. 11, donne deux sceaux avec un cygne, l'un de l'année 1246, l'autre de 1267. Il fait observer de plus, qu'en Westphalie les étangs de cygnes, *Schwanenweiheren*, *Schwanenfluten*, étaient communs; mais ces rapprochemens prouvent, selon nous, peu de chose [2]. Au surplus, il existe plus d'une ancienne famille dont les armoiries sont chargées d'un cygne, tels que les *Ehinger de Balzneim*, les *Furtenbach*, les *De Closen*, en Allemagne. Les Créquy ont pour cimier deux têtes de cygne, qui tiennent un anneau; un cygne était également le cimier de l'infortuné Guy de *Brimeu*, seigneur de Humbercourt, ainsi que des

[1] *Voy*. dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, notre article *Cygne* (*ordre du*), t. XVIII, pp. 395-96, et notre édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. De Barante, t. VI, pp. 9-11. Cf. Griphius, *Von geist- und weltlichen Orden*, Leipz., 1709, p. 188; Schreiber, *Traditions populaires du Rhin*, Heidelberg; J. Engelmann, sans date, in-12, pp. 42-43; Helyot, *Hist. des ordres religieux et militaires*, 1792, in-4°, t. VIII, pp. 454-55; Th. De Rouck, *Den Nederlandtschen Herauld*, Amst., 1645, in-fol, pp. 156-57 (sur cet auteur, *voir* nos *Mémoires héraldiques*, Introduction); *Ruines et Souvenirs*, par De R., Brux., 1832, in-8°, p. 22.

[2] *Anzeiger*, etc., 1834, col. 157.

seigneurs de la *Baume d'Irlain*, etc.; vouloir tirer de ces faits si simples des inductions pour l'objet qui nous occupe, n'est-ce pas aller au delà des limites de la critique?

En étudiant la littérature du moyen âge, on serait porté à croire qu'il y avait un fonds de croyances poétiques commun à tous les peuples, et que brodait à l'envi l'imagination de leurs poëtes. Outre le *Lohengrin*, qui paraît appartenir à la fin du XIIIe siècle, les Allemands ont un ouvrage en vers de Conrad de Wurtzbourg, écrivain du même âge, sur le Chevalier au Cygne [1]. De leur côté les Islandais, plus séparés du reste du monde que les Bretons de Virgile, possèdent une *Godfreyssaga*. Halfr. Einarus, dans son *Historia literaria Islandiæ* [2], intitule ainsi la légende ou *saga* d'Hélie: *Historia Elidis* (*filii Julii ducis*) *quem inter principes Galliæ* (*Belgicæ*) *quondam floruisse vulgatum est*. Mais M. Hoffmann est disposé à croire, et nous partageons cette idée, que la fable du Chevalier au Cygne, où des traditions et des détails géographiques relatifs à la Belgique reviennent sans cesse, est primitivement belge [3]. Jacques Maerlant, dans son *Miroir historial* (IV, I, XXIX, et Bilderdyk, *Verscheidenh.*, I D, bl. 162), s'exprime ainsi à propos de Godefroid de Bouillon :

(Daer) logbenaers mesdaet an doen,
Datsi hem willen tien ane,
Dattie *ridder metter swane*
Scire moeder vader was cet.
No wyf no man, alsict vernam,
Ne was noint *swane* daer hi af quam,
Al eist dat hem Brabanters beroemen,
Datsi van der *swane* syn coemen.

[1] *Gedicht vom Schwan-Ritter*, dans les *Altd. Waeldern.* des frères Grimm. Bd. III, s. 49-96.
[2] P. 102.
[3] *Horæ Belgicæ*, I, 53.

La version la plus ancienne de la légende du Chevalier au Cygne, est celle que Pierre Desrey [1] a exposée en prose, à la fin du XVe siècle; elle avait été traitée en vers au XIIIe, peut-être même plus tôt, par Jean Renax, Renard ou Renault, que Ph. Mouskes a pu fort bien ne pas connaître. P. Desrey, J. Renax.

Le respectable abbé De La Rue, qui reprochait à M. Raynouard de tout rapporter à la Provence, tandis que lui-même montrait une pareille partialité pour la Normandie, fait naître Jean Renax dans le Bessin, mais de preuves solides, il n'en fournit aucune. Malheureusement ici le patriotisme ne suffit pas [2].

M. Francisque Michel, en publiant le *Lai d'Ignaurès*, par Renault [3], expose les raisons qui lui font croire que ce trouvère vivait au XIIe siècle, sans aborder cependant la question de son origine. M. F. Michel.

Indépendamment d'*Ignaurès*, on connaît encore de Renault le *Lai de l'ombre et de l'anneau*, analysé par M. Amaury-Duval.

Quant au roman du *Chevalier au Cygne*, il a été continué par Graindor ou Gandor de Douai, auteur d'*Anséis de Carthage* [4], de *La cour de Charlemagne* [5], et de qui est probablement presque Gandor.

[1] Il y en a un extrait dans les *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, V, 62-68, et dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, VI, 4-62. L'ouvrage de Desrey a été imprimé plusieurs fois : Paris, Michel Lenoir, 1511, in-4°; *ibid.*, Philippe Lenoir, 1523, in-4°; Lyon, François Arnoullet, 1580, petit in-8°; Paris, Nicolas Chrestien, s. d. in-4°; Paris, Jehan Bonfons, s. d. in-4°. La traduction flamande a été imprimée à Harlem, vers 1486, in-fol., elle est fort rare. Une traduction anglaise a été publiée par Caxton, Westminster, 1481, in-fol. Cf. Paquot, *Mémoires litt.*, in-fol., III, 7.

[2] *Essais hist.*, III, 213-215. Cf. Le Grand D'Aussy, *Fabliaux*, I, 265; *Anzeiger für Kunde des deutschen Mittelalters*, 1834, 375; *Hist. litt. de la Fr.*, XVIII, 777-779, article de M. Amaury-Duval, et t. XVI, Disc. prél., par M. Daunou, pp. 210 et 232; J. Grimm, *Deut. Heldensagen* p. 43.

[3] Paris, 1832, in-8°. Notice préliminaire.

[4] Nous en avons dit quelques mots, t. Ier, p. 89.

[5] *Archives du Nord de la France*, t. II, 6e livr., *Les hommes et les choses*, p. 205. Roquefort, de l'*État de la poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles*, p. 162; *Glossaire*, II, 769; en ce dernier endroit, ce philologue distingue Jean Renart, auteur du *Lai de l'ombre et de l'anel*, de Jean Renax, auteur du *Chevalier au Cygne*.

toute la partie relative à Godefroid de Bouillon et aux croisades, c'est-à-dire plus des quatre cinquièmes du roman. Borel cite Gandor de Douai, dans le catalogue des anciens poètes français, qui précède son trésor.

De ce roman, composé d'environ 30,000 vers, Roquefort et M. Amaury Duval disent qu'on ne connaît que deux manuscrits qui diffèrent beaucoup entre eux, l'un conservé à la bibliothèque royale, nº 7192 (7190?), in-fol., l'autre, à celle de l'arsenal, belles-lettres, in-fol., nº 165. M. Fr. Michel en cite un de la bibliothèque royale, suppl. français, nº 5408. Il en existe un autre à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles [1], qui, à en juger par les extraits de M. Fr. Michel [2], est complétement distinct du sien. Il y aurait donc plus d'une rédaction en vers de la légende du Chevalier au Cygne. Laquelle est celle de Gandor? La nôtre, sans doute, si l'on s'en rapporte au langage. Celle-ci, où le merveilleux est plus sobrement employé, nous paraît par cela même la plus ancienne.

La première partie, qui n'a pas plus de 6000 vers, se trouve, à ce que nous apprend l'abbé De La Rue, parmi les manuscrits du roi d'Angleterre (15, E. VI).

Manuscrit de Bruxelles.

M. Mone a fait connaître, dès l'année 1834, le manuscrit de Bruxelles, qu'il regarde comme une copie du XIVe siècle, tandis que nous le datons, nous, du XVe. A cette occasion il a recherché en Espagne et en Allemagne, les traces de la tradition fondamentale, ce qui le conduit à parler du géant Drion ou Antigone, dont la fable est étroitement unie aux origines d'Anvers; il traite en outre

Le géant Antigone.

[1] Nº 526 d., in-fol., pap. Voy. *Anzeiger für Kunde*, etc., 1834, 149 et suiv. Sanderus, Bibl. MS. P. II, p. 5, nos 172, 173, 174, et p. 6, nos 219, 222, et p. 13, nº 765. Barrois, *Bibl. protyp.*, nos 13, 47, 1386, 1797.

[2] *Véland le forgeron*, pp. 87, 88, 89. *Voy.* plus loin ce que nous disons des *Armes enchantées*, § III.

du *Lohengrin*, mis au jour par Goerres, poème que M. Mone regarde comme basé sur l'histoire de l'empereur Lothaire Ier et de son fils Lothaire II [1], et dans la préface duquel Goerres avait déjà établi le rapprochement de Lohengrin et de notre géant [2].

M. Francisque Michel nous ayant fait l'honneur de nous informer qu'il a résolu de donner une édition du *Chevalier au Cygne* [3], nous pourrions nous dispenser d'insérer ici des extraits de cet ouvrage, si le petit nombre des manuscrits subsistans ne rendait précieux celui de Bruxelles, qui semble d'ailleurs n'avoir rien de commun avec la copie du supplément français de la bibliothèque royale de Paris, et si les travaux de ce jeune savant n'étaient pas assez nombreux pour le détourner peut-être de son dessein. On trouvera dans les Appendices et les *Bulletins de l'Académie*, des fragmens relatifs aux croisades; ici nous nous contenterons de transcrire quelques morceaux de la première partie, tirés du manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne.

Ce manuscrit a appartenu à Charles De Croy, comte de Chimay, dont la signature se voit sur le revers du DXXVIIIe et dernier feuillet [4]. Ce seigneur, qui aimait les livres et les lettres, fut fait prince de Chimay par l'empereur Maximilien Ier, en 1486, et obtint le collier de la Toison d'or. Il mourut en 1521 [5]. Le volume dont nous nous servons n'est aucun des exemplaires qu'énumère la *Bibliothèque protypographique* de M. Barrois [6].

[1] *Anzeiger*, etc., 1834, col. 158.

[2] LXX. Sur le poème de *Lohengrin*, on peut consulter l'article critique de J. Grimm, dans le *Heidelb. Jahrb.*, 1813, Hft. 9 s. 849 et Von der Hagen, *Grundr.*, s. 98-158. — Touchant le géant Antigone ou Drion, *voir* ci-après la dissertation sur les chansons de geste.

[3] Il le cite pp. 199, 212, etc., de son édition de la *Chanson de Roland*, il le cite également dans la dissertation sur le forgeron Véland, pp. 80, 81, 88, 90.

[4] En reliant ce manuscrit, on a maladroitement interverti la pagination.

[5] *Chronolog. hist. des ducs de Croy*, Grenoble, 1790, in-4°, p. 158.

[6] Nos 1451, 1452, 1453, 1454, 1455, 1772, 1773, 1774.

En voici le début :

Chi commenche une grande istoire de Goddefroit de Buillon, et i a molt de grandes mervilles si comme du chevallier à Chine.

Seigneurs, or escoutés en nom de la vierge royne,
Que Dieux ly tous poissans qui tous ly biens afine,
Vous veille herbegier en la glore angeline,
Et je vous canteray de miracle divine,
De grandes traïsons et de mortele hayne,
Et d'armes et d'amours, de gent de haute orine,
Et la destrusion de la gent sarrasine,
Et de Jhérusalem la prise et la rachine,
De Nicque et d'Andioche, d'autrez tierres hermine.
Ly commenchemens est du chevalier au Chine,
Fil au roy Oriant et la franche roïne
Qui VII enfans porta tout à une gésine,
Dont Matabrune en fist ung fait de grant famine,
Qui arsse en fu depuis dedens ung fu d'espine,
Enssi que vous orés conter à brief tiermine ;
Et puis après orés de la voie très-digne,
Du boin duc Godefroy qui passa la marine,
Comment il conquesta celle tierre Appoline,
Et prist Jhérusalem qui à lui fu encline,
U courone porta qui ne fu pas fine;
Pour tant que Jhésu-Cris qui tous nous enlumine,
Fu couronnés en crois de couronne d'espine,
Ne vot couronne avoir que de povre rachine.
Seignour, or entendés, francque gent honnourée,

1 Ce vers est trop long et l'orthographe trahit le XVe siècle bien plutôt qu'elle n'annonce le XIVe ainsi que le pense le savant Mone, dont nous ne rejetons jamais l'avis qu'avec défiance.

9 *Hermine*, arméniennes, ou plutôt, en général, de l'Orient.

11 *Roïne*, tout à l'heure *royne*, suivant une orthographe plus moderne.

18 *Tierre Appoline*, celle où l'on adorait *Apollin*, dieu prétendu des Mahométans.

> Mahummet sert e Apollin recleimet.
> FR. MICHEL, la *Chanson de Roland*, p. 1.

Cf. notre premier volume, vers 5324-25 et p. 620.

20 Vers trop court d'une syllabe.

23 *Voy.* le texte de ce second volume.

Chy commenche canson qui doit estre contée,
Faitte de miracle, par vérité ordonnée;
En la cronicque en est la vérité trouvée.
Il ot jadis ung roy de haulte renommée,
Roys fut de Lille-fort, une riche contrée.
Chieux royalmes-chy est viers Sausonne l'alée,
Cils royalmes marcist à le gent deffaée.

26 Lisez *verté*, pour la mesure.
31 *Marcist*, était limitrophe; *deffaée*, infidèle, sans foi.

Lille-fort est aussi nommé dans le roman du St.-Gréal, et Ypocras (Hippocrate) y bâtit un château [1]. M. Mone y voit *Insula fortis*, Lille en Flandre, car toutes les localités indiquées par le poème retracent la Belgique ou les contrées voisines. Desrey se contente d'écrire : « Nous lisons ès anciennes et autentiques cronicques que » jadis fut ung noble roy de l'Isle-fort, une riche contrée, etc. » Le poète poursuit :

Par une pays qui fu de ij rois acordée
Ly roys Pietre n'avoit nulle dame espousée.
Une dame i avoit qui tenoit Orbendée,
Et celle dame fu Matabrune appiellée, Matabrune.
Et pour le grant avoir dont elle fu douée
L'espoussa icheux roys dont j'ay fait devisée
Mariages qu'est fais par telle désirée
As paines vient à bien, c'est bien cose prouvée;
Quant c'est par avarisce il ne valent riens née,
Quant par amours est fais de cuer et de pensée,
Sy voit-on bien souvent que c'est œuvre encombrée.

32 *Acordée*, dans le MS. il y a *acordé*.
34 *Orbendée*, ce nom ne se trouve pas dans le texte en prose.

Matabrune, à ce que conjecturent MM. Éloi Johanneau et Esman-

[1] Un chapitre du St.-Gréal est intitulé : *Comment Ypocras espousa la fille du roy de Syrie et comment il s'en alla enLysle-Fort, où il fist édiffier ung beau chasteau et riche, si comme nous avons dict devant, où les messaigers trouvèrent sa tombe.* Éd. de Paris, Philippe Lenoir, 1523, in-fol. goth., feuillet LXXVIII.

gart, n'est autre que la reine Brunehaut, à laquelle même on attribue toutes les voies romaines dans nos contrées [1]. Ces messieurs vont plus loin, et de Matabrune ils font encore la déesse *Magada*, qui a donné son nom à Magdebourg [2] ! Quoi qu'il en soit, le roi Pierre meurt, après avoir eu d'elle un fils appelé Oriant, qui lui succède et qui épouse la belle Béatrix. Il s'était égaré à la chasse à la poursuite d'un cerf :

FOL. 2 *recto* du MS. Evous une pucielle de moult bielle fachon,
Conduire se faisoit par ung chevalier de non
Et de deux escuiiers de fenestracion.

44 *Non*, tout à l'heure *nom*, orthographe plus récente. Le vers est trop long. Effacez *ung*.

45 *Fenestracion*, ce mot, à moins qu'il ne faille lire de *fine estracion*, s'explique par ces vers de Ph. Mouskes, t. II, p. 15 :

Carles ot le règne de France
. . . .
..... Ses pères l'ot couroné.
Devant fu *fenestrés* et haus.
V. 12473-77.

Le roi, charmé à sa vue, lui adresse la parole :

FOL. 2 *recto* du MS. « Je suy roys Orians, pour voir le vous affy,
Et ceste foriest est du royalme genty,
Moy samble que mespris n'ay point d'ung seul espy,
Et se meffet avoie d'un petit paresy
Amender le volroie du tout à vostre fy..... »

49 *Paresy*, parisis, monnaie.

Le mariage a lieu. Bientôt les deux époux sont troublés dans leur bonheur par la guerre qui les force à se séparer. Oriant va combattre ses ennemis et laisse Béatrix enceinte, sous la garde de sa mère Matabrune. Béatrix accouche d'une fille et de six garçons, ayant chacun naturellement une chaîne d'argent au cou. Mais la fausse et déloyale Matabrune fait accroire à sa bru qu'elle a donné le jour à sept chiens (*sept kiençons*) et charge un de ses gens, Marque de

[1] *Œuvres de Rabelais*, Paris, Dalibon, 1823, in-8°, IV, 106, note 78.
[2] *Ibid.*, III, 10, note 27.

Sainteron (*Marc de Saint-Trond*), de faire périr les enfans. Ici se reproduit une situation qu'on trouve également dans la légende de Geneviève de Brabant [1], et jusqu'à un certain point, dans le joli roman de *Berte*.

Fol. 7 *recto* du MS. Dedens I mantiel a les vij enfans boutés,
Atout les vij enfans est à cheval montés;
De la ville est issus, si est acheminés,
Bien V lieues et plus en est Marques passés,
En une grande foriest est vistement entrés.
En une plache vint, descent enmy les prés,
Là assist les enfans, puis les a regardés,
Quant il les vit sy biaus, si l'en prist grant pités,
Et Dieux qui les avoit en ce siècle ordonés
Pour vivre à haulte honneur et faire biens assés,
Fist que li enfançon, de bon sanc engenrés,
Commencièrent à riere, che fu grandes bontés.
Quant Marques sy les vit sy noblement créés:
« Et povre enfant, dist-il, par moy garde n'arés;
Je prie à cellui Dieu qui en crois fu pénés,
Que la vielle mauvaise qu'ensy vous a emblés,
Puist iestre arse en ung feu et ses corps enbrassés.
Si vraiement, enfant, que ce n'est pas mes grés
Qu'ensement vous lairay povres et esgarés.
Et je prie à chely qui bien vous a fourmés
Qu'il vous soit bons garans et vo boins avoés;
Et à Dieu vous commant, jamais ne me verrés. »
Au départier les a baisiés et acolés.

55 *Grande*, l'orthographe du temps et la mesure exigent *grant*, quoiqu'il y ait *grandes* au v. 62.
62 *Riere*, rire, sourire. Cette manière d'écrire est flamande, comme plus bas *diere* pour *dire*, v. 82.
71 *Avoés*, défenseur.

Les pauvres petits sont recueillis par un ermite appelé Hélias et nourris par une chèvre suscitée miraculeusement. Hélias.

[1] *Voy.* notre article Geneviève, dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*.

Oriant revient enfin vainqueur de son expédition. Il ne voit sur son passage que des visages contristés.

FOL. 8 *recto* du MS.

Matabrune s'en vint au boin roy Oriant :
« Ahy, biaus filz, dist-elle, com j'ay le cuer joiant,
De tant que je vous voy sain et sauf et vivant
Et d'autre part oussy ay le cuer moult dolant
De le vostre moullier et de son couvenant. »
— « Comment, dame, dist-il, ne m'alés pas célant,
Est morte ma moulliers que mes corps amoit tant? »
— « Elle est morte pour toy, dist-elle, mon enfant,
Car vous l'orés bien diere chéens de maint siergant. »
— « Dame, ce dist li roys n'alés rien espargant,
Mieux vault que vous m'alés le cose devisant, etc.

80 *Corps*, lisez *cors*, cœur. 82 *Diere*, voy. sur le v. 62.

Bref, Oriant, trompé par les calomnies de Matabrune, assembla son conseil et condamna la reine à tenir prison perpétuelle. Cette peine, toute grave qu'elle était, ne satisfit point sa cruelle marâtre.

Un jour un des braconniers de Matabrune, appelé Savari, découvrit par hasard, dans la forêt, les enfans de Béatrix, qui étaient vêtus de feuillage et portaient au cou leurs chaînes d'argent. Ayant appris leur histoire de l'ermite, il vint la répéter à sa maîtresse : les vers que le trouvère met dans sa bouche, font allusion à plusieurs romans du cycle de la Table ronde :

Romans du cycle de la Table ronde.

FOL. 12 *recto* du MS.

« Dame, dist li varlés, qui le corps ot légier,
Aventure ay trouvée qui moult fait à prisier;
Ains telle ne trouva Anselot le guerier,
Gauwain ne Pierceval, ne tout li chevalier
De la court roy Artus, le noble princier.... »

Matabrune reconnaît ses victimes et ordonne à Savari de retourner

dans la forêt pour y tuer les petits sauvages, sans en excepter un seul.

Suivi de quelques-uns de ses compagnons, il prenait le chemin des bois, afin d'exécuter cet ordre, quand il vit une femme escortée d'une grande foule de peuple et que l'on conduisait au bûcher. Il s'informa de son crime; on lui répondit qu'elle avait fait périr son enfant. Ces mots furent un avertissement pour lui; ils excitèrent ses remords. N'ayant trouvé que six des jeunes solitaires, parce que l'autre, auquel l'ermite avait donné son nom, avait accompagné son parrain qui faisait une quête au voisinage, il résolut de se contenter de leur enlever leurs colliers et de les porter à Matabrune, en disant que le septième collier s'était égaré dans la forêt, mais que les sept enfans étaient morts, comme elle le voulait. A peine ces ornemens furent-ils enlevés, que ceux qui les portaient un moment avant furent changés en cygnes.

Savari reconnut le doigt de Dieu dans cette aventure, maudit la cruauté de sa maîtresse et lui rapporta les six colliers, en lui racontant la fable qu'il avait concertée. Matabrune, d'abord courroucée de n'avoir pas été obéie en tous points, finit par s'apaiser et envoya les colliers d'argent à un orfèvre, pour qu'il lui en fît une coupe.

L'orfèvre en mit un dans le creuset; mais, ô miracle! le métal se multiplia tellement qu'il suffit pour en fabriquer deux coupes plus grandes et plus lourdes que celle qui avait été commandée. A cette vue, l'orfèvre soupçonna quelque mystère, dit à sa femme de garder soigneusement les cinq colliers qui restaient, retint une des deux coupes, et porta l'autre à Matabrune.

Sur ces entrefaites, un ange du Seigneur révéla au dévot ermite de quel sang sortaient ses élèves, et lui enjoignit d'envoyer son filleul Hélyas pour servir de champion à la reine Béatrix, que le roi Oriant, obsédé par sa mère, avait résolu de faire mourir, si elle ne trouvait personne pour la défendre.

Le jeune Hélyas, vainqueur, raconta ses aventures, et l'ermite, l'orfèvre, ainsi que d'autres témoins, en certifièrent et en démontrèrent la vérité. La reine fut rendue à son heureux époux, Matabrune brûlée pour expier ses crimes, et les colliers restitués à leurs anciens propriétaires, qui aussitôt reprirent la forme humaine, excepté celui du collier fondu, lequel resta cygne.

Le bon roi Oriant, un peu étourdi de cette succession de merveilles, n'ayant plus la tête aux affaires, abdiqua en faveur de son fils Hélyas.

Celui-ci commençait à régner à la satisfaction de ses peuples, quand un jour du haut de son palais, que baignait une rivière, il vit un cygne s'avancer majestueusement en tirant après lui un bateau. « C'est mon frère, » s'écria-t-il, et il comprit tout d'abord que Dieu les destinait l'un et l'autre à de grandes choses.

Cor merveilleux.

Sans délibérer davantage, il dit adieu à sa famille, à ses serviteurs, et après avoir reçu de son père un cor merveilleux dont les sons conjuraient les dangers les plus imminens, il monte dans le bateau et s'abandonne à la Providence.

Toujours naviguant, il arriva à Nimègue, où l'empereur Otton, premier du nom [1], tenait cour plénière, afin de juger le différend élevé naguère entre la noble duchesse de Bouillon et le comte de *Blancquebourc*, qui l'avait dépouillée de son duché.

F° 36 *recto* du MS 90 Venus est au batiel, douchement se saigna.
Le roy et la royne et les amis qu'il a
Retournèrent plorant; cascuns le regreta.
Et sy tocs qu'Élias en son batiel entra

[1] Années 936-973. En 937, Eberhard, duc de Franconie, ayant ravagé la Saxe, fut condamné à une amende et ses complices à diverses peines suivant leur état; les bourgeois à porter une charrue l'espace d'une ou de deux lieues, le clergé, un gros missel, la haute noblesse, un chien sur les épaules, la noblesse inférieure *une selle*. Nous remarquons ce fait parce qu'il se rapporte à un usage mentionné par Ph. Mouskes et dont nous parlons plus haut.

Ly chisnes fu devant qui le batiel guia.
Sy bien le va tirant que bien tos eslonga.
Le véue en pierdirent chil qui furent de chà.
Or vous volray conter dou chine qui s'en va;
De rivière en rivière le conduist et mena
Où Dieux ot ordené que li vassiaus ira.
Conquère va moullier de qui il istera
Une fille plaisans qui trois fieux portera,
Dont la loy Jhesu-Cris exauchié sera:
Ly uns fu Godefroy qui couronne porta,
Ly autres fu Bauduins qui apriés lui régna;
Wistasse fu li tiers qui Boulonge garda,
Car ne fu mie roy, ne vous mentirai jà,
Pour tant c'une noriche de son lait l'alaita
Autre que de sa mère, car li enfès plora.
Si vint une nouriche, garde ne s'en douna,
Du lait de sa mamielle Wistasse rapaisa,
Dont la mère ot grant duel, quant on li recorda.
  Seignour, or escoutés pour Dieu qui tout fourma,
Huy mais orés canchon qui très-bien vous plaira,
Dou chevalier au chine qui par l'iaue s'en va.
Vous laray ung petit tant que poins en sera,
Car ly chisnes le maine où Dieux le commanda,
A Nimaie tout droit ariver le vaurra,
Et pour une aventure qu'iluecques trouvera,
Car li roys d'Alemainge, où noble païs a,
Se tenoit à Nimaie, seignour, en ce temps là.
Emperères estoit, cascuns le redoubta;
Et tout cil d'Alemaigne et d'Ardene de chà,
De Liége et de Namur, où ryche pays a,
Venoient quère droit, quant on les guereya,
Ou pour leur hyretage quant on leur fourniga;
Devant l'emperéour cascuns sen droit cacha,
Et il fu sy loyaus que vraiement juga.

. . . .

Seignour, droit à Nimaie, si com j'oïch conter,

L'empereur Otton Ier tient sa cour à Nimègue.

125 *Fourniga*, (*Fornicatus est*).

126 *Cacha*, chercha.

Devant l'emperéour qui tant fist à loer,

Le comte de Blanquebourc ou Branquebourc.

S'aparu uns grans contes qui moult fist à douter,
Contes de Blaucquebourc se faisoit appieller,
Et chus contes voloit une ducoise oster
Tout sen droit hyretage, pour lui deshireter.
S'avoit fait à Nimaie la ducoisse ajourner

La duchesse de Bouillon.

Devant l'emperéour, pour son plait ordener.
. . . .
Là furent advocas pour parties sauner.

Formes juridiques.

Ly advocas du conte qui devoit demander,
Dist à l'emperéour : « Voelliés nous escouter,
Vechy ce noble conte qui (*que*) bien devés amer,
Et de sen droit oussy vous le devés porter.
Si vous aviés mestier d'une guerre mener,
Contre vos anemis que voelsissiés gréver
A XXX^{m} ou plus vous venroit conforter.
Il a fait chy endroit ceste dame mander,
Qui de Buillon se fait la ducoise loumer,
Mais c'est à maise cause, si c'on l'en doit r'oster.
Nous disons qu'elle fist son seignour enhierber,
Le frère à cesti conte que chy véés ester,
Et la tierre venoit, c'est légier à prouver,
Dou père cestui conte qui tant fait à louer,
Et dou duc qui moru qu'elle a fait trespasser,
Dont la dame ne doit en Buillon demorer,
Ne sa fille ensement n'y doit riens demander,
Car li dus de Buillon fu trois ans oultre mer
C'oncques par dechà il ne pot retourner;
Et en ce tierme-chy dont vous m'oés parler,
Fu née ceste fille; or puet-on vier au cler
C'une femme ne puet mie iij ans porter.
Par ce point le poons bien bastarde prouver,
Par quoy nous nos volons à ces fais amposer,

131 *Blancquebourc* plus bas *Branquebourc*, dans le texte de P. Desrey, *Francqbourc*, M. Mone, *Blankenburg*.

132 *Chus*, pour *ceu*, *chy*, *cest*.

134 *Ducoisse*, tout à l'heure *ducoise*.

145 *Loumer*, nommer.

Et les deux autres gestes droicy *lommer* m'orés.
Roman de Jourdain de Blaye, MS de Tournay.

155 *C'oncques*, lisez *que oncques*, pour la mesure.

157 *Vier*, *vir*, wallon, pour *voir*.

160 *Amposer*, imposer, insister sur ces faits.

Tendant que ceste dame si vous puist demorer
A faire la justiche c'on volra ordener,
Et que sa fille oussy ne puist riens demander
En la tierre qui doit au conte demorer. »
— « Dont, dist li emperères, faites-vous avouer. »
Adont uns présidens dist haultement et cler :
« Contes, esse pour vous qu'il a dit ce parler ? »
— « Oïl, ce dist li contes, je n'i say qu'amender. »
Et dist li présidens : « Vos fais vous faut prouver. »
Et li advocas dist : « Je suy près dou moustrer. »
Ly advocas de la dame ne savoit mot sonner,
Car avierse partie faisoit à redouter.
Et se li avoit-on la main volu fourer.

165 *Avouer*, avouer par votre client. 171 *Ly advocas*, prononcez l'*advocas*.

Ces formes juridiques, pour l'observer en passant, méritent d'être notées.

Hélyas défie le comte de Blancquebourc à un combat à outrance, le tue dextrement, épouse la fille de la duchesse et lui impose la condition de ne jamais l'interroger sur son origine, la menaçant de l'abandonner, si elle commet à cet égard la moindre indiscrétion.

Julian del Castillo, historien des rois Goths, raconte autrement la chose. Selon lui, la duchesse de Lorraine, calomniée par une espèce de géant appelé Lembrot, alla en Espagne, à la cour du roi Rodrigue, où il y avait trois fameux chevaliers, le comte Almeric, Agreses et Sacarus. Elle leur exposa sa situation, et ils promirent de la défendre. Ils provoquèrent donc les accusateurs de la duchesse et le combat judiciaire ayant eu lieu en présence du roi Rodrigue et de sa cour, Sacarus, après une lutte qui dura presque un jour entier, vainquit Lembrot, tandis que Almeric et Agreses triomphaient de ses tenans. Justifiée par cette victoire même, la duchesse revint dans son duché de Lorraine [1].

[1] *Historia de los reges Godos*, par Julian del Castillo, Burgos, 1582, fol. 55, B ; le texte espagnol est transcrit par M. Mone, *Anzeiger*, 1834, 154-155.

Relativement à la défense faite par Hélyas à sa femme, il faut remarquer que cette idée est d'une haute antiquité. Elle est le fondement de la jolie fable grecque de Psyché et de l'Amour; on la retrouve dans le roman de *Partonopeus de Blois,* dans les lais de *Lanval* et de *Graelant,* par Marie de France.

La nouvelle duchesse (nous reprenons le roman) ne put résister à la curiosité.

Fol. 42 du MS.

Vij ans tous acomplis de ce fait ne parla,
Mais au cief de vij ans uns diables l'enconta;
Penssé avoit lonc temps et moult le désira,
Et vous savés comment le cuer de femme va,
Car de çou c'on li prie le contraire fera.

Malheureusement le cygne et le bateau n'étaient pas loin. Hélyas s'embarqua une seconde fois et retourna dans le royaume de Lillefort, où son singulier pilote recouvra ses premiers traits. Quant à lui, il entra en religion au lieu même où il avait été nourri, et mourut en odeur de sainteté. Le souvenir de sa femme lui était cependant toujours cher, et, pour le consacrer, il fit construire un château semblable à celui de Bouillon, situé, dit le trouvère, à environ 200 lieues de distance, lui donna le nom de son modèle et appela Ardennes la forêt voisine. Ce passage n'est pas une imitation de Virgile, mais il a été inspiré par le même sentiment qui a dicté à ce grand poète ces vers où les Troyens exilés sont représentés cherchant à tromper les regrets de la patrie absente :

Procedo et parvam Trojam, simulataque magnis
Pergama, et arentem Xanthi cognomine rivum
Agnosco, Scææque amplector limina portæ.

C'est ainsi que les colons européens du nouveau monde ont donné à ces contrées des noms empruntés aux lieux où ils avaient vu le

jour. A ce passage de Virgile, à ces vers d'une perfection inimitable, opposons la pensée grossièrement esquissée du trouvère :

Fol. 46 *recto* du MS. Et ly bers Hélyas, qui tant ot de renon
Fist droit là ordener ung castiel biel et bon,
Au samblant proprement du castiel de Buillon.
Quant ly castiaus fu fais Buillon li mist à non
Et les forès Ardane qui furent environ ;
Fieste y fist ordener au jour d'Assencion,
De tous les marchéans sans paiier raençon,
Sauf alant et venant, sans nule mesprison.

184 *Voy.* plus loin une note sur les extraits du roman de Jourdain de Blaye.

Mais avant le départ d'Hélyas, sa femme avait conçu; elle mit au monde une fille nommée Idain, qui épousa le comte de Boulogne et en eut trois fils, Godefroid, Eustache et Baudouin. Le premier est notre fameux Godefroid de Bouillon.

C'est pendant sa grossesse qu'Idain reçut la visite de plusieurs princes belges :

Fol. 47 *recto* du MS. Quatre contes y ot que Witasses y mena,
Et ly vesques du Liége qui poissamment régna,
Sans les autres barons que je ne diray jà.
Le cambre fu ouverte ; Witasses y entra,
Et ly dus de Brabant la dame salua,
Ly contes de Namur enviers li s'adréça,
Sy fu Robiers de Frise qui la dame honnoura,
Et ly contes de Flandres que Robiert on nomma.

Or Robert-le-Frison mourut en 1093.

Ici finit, à proprement parler, l'histoire du Chevalier au Cygne et commence ce qui a rapport aux croisades. Cette première partie

contient un peu plus de 3000 vers. Nous reviendrons à la seconde dans les Appendices [1].

En voilà assez sur le Chevalier au Cygne. Reprenons le fil de la narration de Ph. Mouskes.

Il continue de marcher sur les traces de Guillaume de Jumiéges, en ajoutant à la chronique de ce moine, relativement à la Normandie, quelques particularités qu'il n'offre pas, ainsi que des faits relatifs à d'autres contrées, telles, par exemple, que la Flandre.

Amours de Robert-le-Diable et d'Harlette.

Les amours de Robert-le-Diable et de la gentille Harlette, ont tout l'intérêt du roman : elles appartiennent de droit à l'opéra. Ph. Mouskes dit que cette bachelette était originaire du Hainaut.

.... Fille estoit d'un escohier,
Par non l'apieloient Sohier.
De Florines, deviers Hainnau,
Estoit venus.

V. 16248-51.

Florennes est dans la province de Namur, mais dès les temps les plus reculés, cette petite ville dépendait des comtes de Hainaut. Vers la fin du XI[e] siècle elle fut vendue à Olbert, évêque de Liége.

Le duc de Beaufort-Spontin.

M. le duc De Beaufort-Spontin, propriétaire du château de Florennes, n'aurait-il rien dans les riches archives de ce manoir [2], qui pût nous éclairer sur l'origine d'Harlette ?

Mariage de Guillaume-le-Conquérant et de Mathilde de Flandre.

Le mariage du fils d'Harlette [3] et de Mathilde de Flandres, est

[1] *Voy.* le *Triumphe des neuf preus* (Josué, David, Judas Machabée, Alexandre, Hector, J. César, Artus, Charlemagne, Godefroy de Bouillon), Abbeville, 1479, fol., *ibid.*, 1487, fol. Les romans de *Baudoin de Sebourg* et du *Bastard de Buillon*, peuvent, à la rigueur, être considérés comme des suites de celui de Gandor.

[2] *Voy.* nos *Mémoires héraldiques.*

[3] La sœur utérine de Guillaume-le-Conquérant, qui fut mariée à Waldef, comte de Huntington, puis à Eudes, comte d'Aumale, n'est pas nommée par Guillaume de Jumiéges. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* l'appellent Adelaïde, on ne sait sur quel fondement. Son vrai nom, suivant M. Daunou, était *Muriel;* témoin les vers de Serlon *ad Muriel sancti-*

raconté par Ph. Mouskes avec des circonstances très-singulières, retracées toutefois en abrégé, dans la Chronique de Tours, qui met le lieu de la scène à Bruges [1], et dans une vieille chronique française citée par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* [2], qui le place à Lille. Cette princesse, suivant une tradition, tissa elle-même avec ses femmes, pendant l'absence de son mari, la fameuse tapisserie de Bayeux, où est représentée la conquête de l'Angleterre par les Normands. Antoine Lancelot, dont M. A. Thierry a réimprimé la dissertation, Montfaucon, l'abbé De La Rue, M. A. Le Prevost, J. Strutt, Stothard fils, Stukely, Gurney, Thomas Amyott, H. Ellis, T.-F. Dibdin, etc., ont fait connaître ce précieux monument et énoncé diverses opinions sur son auteur. M. Bolton Corney vient récemment de publier de nouvelles recherches à ce sujet [3]. Il pense que la tapisserie de Bayeux a été faite aux dépens du chapitre de l'église de cette ville, après la réunion de la Normandie. Il prouve au moins qu'elle n'est pas de Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant. Le *Journal des savans*, du mois de novembre 1826 [4], examine, de son côté, cette question et conclut que l'opinion qu'on a conçue à Bayeux de l'origine de cette tapisserie, est, comme la plupart des traditions locales de cette espèce, dénuée de tout fondement, incapable de supporter un examen sérieux. M. Bolton Corney en juge de même. Enfin M. Ach. Jubinal, dans son recueil sur les tapisseries célèbres, après avoir décrit celle de Nancy, a fait un travail analogue sur la tapisserie de Bayeux.

Tapisserie de Bayeux.

monialem. Hist. litt. de la fr., XV, add. p. iij. Mais M. Le Prevost paraît peu disposé à adopter le sentiment du docte académicien. *Le roman de Rou*, II, 234, note 9. — Au surplus, les poésies latines de Serlon doivent être lues par ceux qui veulent s'instruire à fond de l'histoire de Normandie.

[1] *Hist. fr.*, XI, 348, B, C.

[2] *Voy.* la note sur le v. 16932.

[3] *Researches and conjectures on the Bayeux tapestry*, Greenwich, 1836, 16 pages in-8°.

[4] Pages 690-699.

Au surplus, le roi des Français, par une mesure digne de son goût éclairé pour les arts, vient d'arracher ce monument précieux à la destruction, en ordonnant qu'on en fît aux Gobelins une copie exacte et identique.

Robert Guiscart.

Robert Guiscard, cet heureux aventurier [1], devait plaire à Philippe Mouskes, car avec la simplicité enfantine de La Fontaine, il *prenait un plaisir extrême* aux récits extraordinaires, aux anecdotes surprenantes. La société de l'histoire de France, qui n'exclut pas de ses recherches, la Belgique, cette sœur fidèle de la France, a chargé un homme de lettres distingué, M. Champollion-Figeac, de mettre au jour une chronique importante et qui fournit un point de comparaison avec Philippe Mouskes [2], ainsi qu'avec le poème latin de Guillaume l'Apulien et la chronique en prose de Godefroid Malaterra.

Société de l'histoire de France.

M. Champollion-Figeac.

Conquête de l'Angleterre par les Normands.
M. A. Thierry.

Guillaume-le-Bâtard fait la conquête de la Normandie. M. A. Thierry a écrit sur ce sujet un des plus beaux livres historiques dont puisse se vanter la France; il n'aurait certainement pas dédaigné Philippe Mouskes, s'il l'avait eu entre les mains, lui qui, tout grand écrivain qu'il est, n'a omis aucune des recherches qu'on exigerait d'un érudit de profession.

Le roi Artus.

Comment parler de l'Angleterre du moyen âge, sans nommer le roi Artus, ce héros des Bretons, autour duquel la poésie de ces siècles grossiers a accumulé tant de fictions?

D'autre part Hanstone, en I plain,
Avoit I liu moult biel et sain :
XVII que capieles que glises

[1] Ph. Mouskes fait épouser à Guiscard, en secondes noces, la fille de Landoul ou Landolphe, duc de Pouille, personnage appelé par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Gaimar IV, prince de Salerne. *Voy.* la note sur le v. 17632.

[2] *Voy.* la note sur le v. 17086. La chronique publiée par M. Champollion est mentionnée dans la *Bibl. hist. de la France*, III, 34995.

I avoit-on pour Dieu assises
Très le tans Artu, le bon roi.
V. 17714-18.

Au premier volume on lit encore :

Artus, li bons rois de Bretagne,
Si com l'estore nos ensagne,
Sans faire plainte et lonc séjor,
Moru d'armes à poi de jour,
Apriés Gawain, son cier neveu,
Le sage, le courtois, le preu ;
S'ils ne fusent mort ambedui,
De tant séurs et ciertains sui,
Artus plainsist [1] tos jors Gawain,
Gawains Artu, non pas en vain :
Ne jà la plainte ne fausist.
Et Diex partant grant bien lor fist
Qu'il morurent si priés apriés,
Que l'un ne fu de l'autre engriés.
V. 8862—75.

et au second :

Et dissoit que Breton estoient
Ki Artu encore atendoient.
V. 24627-28

attente devenue proverbiale, ainsi qu'on le peut voir dans les tables.

En général le cycle d'Artus [2] a eu beaucoup moins d'écho en Belgique que celui des Karolingiens, et la raison en est facile à comprendre. Cependant le roman du *Chevalier au Cygne* y

[1] Eût plaint.

[2] Sanderus, *Bibl. Belg.*, MSS, II, p. 5, marque dans la Bibliothèque de Bourgogne, n° 182, le *Livre de Merlin*, n° 191 et 192, *La mort du roy Artus*. Voy. aussi la *Bibl. protyp.* de M. Barrois.

fait allusion, et nous possédons en flamand des poèmes inédits de *Lancelot*, de *Fergut* et *Galiene*[1] et de *Walewein*[2], toujours d'après des rédactions françaises. Le roman de Walewein, par Penninc et Pierre Vostaert, est déjà cité par Van Heelu, comme l'a observé son habile éditeur; Huydecoper en a intercalé des fragmens dans ses notes sur Melis Stoke, et M. Hoffmann en a donné quelques vers. Voici le passage de l'historien de la bataille de Woeringen, passage qui autorise à penser que les rédactions françaises dont nous venons de faire mention, sont antérieures à l'année 1291, temps vers lequel paraît avoir été composé le poème de *Frère Jean :*

Want daer en was ridder gheen,
Die soe luttel doende sceen,
Hine deedt nochtan soe wale,
Al hadt *Waleweyn* oft *Pertsevale*
Selve gedaen, metter hant,
Ocht die beste die men vant
Wilen, in sconincs *Artuers* hof, etc.[3].
V. 8557-63.

[1] Galienne, dame du Lothian, était nièce du sire du château de Didel, amie, puis épouse de Fergut, qui devint par ce mariage roi de Roxburgh. *Voy.* le MS de la bibl. royale de Paris, n° 7595, et l'édition du *Roman de la Violette*, de M. Fr. Michel, p. 49, note 1. Quelques auteurs ont nommé Galienne la première épouse de Charlemagne. M. J. G. S. Schwabe a inséré dans le *Geschichtfortscher* de Meusel, II, 2164, V, 248-252, une dissertation intitulée *Ueber die Galliena, Karls des Grossen Gemahline.* Elle a été écrite à l'occasion d'une médaille qu'on attribuait à cette Galienne. M. Schwabe, en démontrant le peu de fondement de cette hypothèse, a prouvé que la médaille est d'une époque postérieure à Charlemagne, et que, d'ailleurs, ce prince n'eut jamais de femme appelée Galienne.

[2] Hoffmann, *Horæ Belgicæ*, I, 54-57; Van Kampen, *Beknopte geschiedenis der letteren en wetenschappen in Nederland*, I, 9. Préface du *Teuthonista*, nouv. éd., p. LXXIII; J. F. Willems, *Verhandeling over de Ned. tael en letterk.*, 1819, I, 171; Siegenbeek, *Précis de l'hist. litt. des Pays-Bas*, trad. par J. H. Lebrocquy, p. 29.

[3] La *Biblioth. Uffenbachiana MSS*, Halæ Hermund., 1720, in-fol., cite, II, 179 : *Das buch Tandaryos und seyt von könig Artus Hoffe*, en vers allemands de 1460. A la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, il y a sous le n° 7762, un MS petit in-fol. parchemin, intitulé : *Le livre des moralités, c'est le Saint Graal.* Commencement : *La veille de la Pentecouste quant li*

Notre vieux Maerlant ne dit-il pas aussi dans sa *Rymbybel* (Mone, *Anzeiger*, 1835, 68-69 :

> .... Also wy lesen horen
> Aldus wert *Merlyn* geboren;
> In *Arturs* boeke leest men dus.

Et dans son *Spiegel historiael*, éd. de Steenwinckel, III, 30, n'y a-t-il pas un chapitre *Van der Ingelscher coroniken;* n'y a-t-il pas quantité d'autres allusions dans le même ouvrage, dans son *Alexandréide* et ailleurs?

Sur la grande place de Louvain, un bâtiment neuf, d'assez mauvais goût, et destiné à servir de salle de concert, remplace un vaste édifice gothique de l'année 1439, qui, tombant de vétusté, fut démoli en 1818. A cette époque, on y remarquait encore un bas-relief représentant le roi Artus, assis à table avec ses paladins. Ce bâtiment était connu sous le nom de *Het tafel rond;* or, depuis trois

compaignon de la table roonde.... Fin : *Qui plus ne dist des aventures del Graal.* — N° 7763, même volume, même écriture : *C'est la mort du roi Artus.* Commencement : *Après ce que mestre Gautier....* Fin : *Après ce n'en porroit nus raconter chose qui n'en mentist....* (Cf. Barrois, *Bibl. protyp.*, n°s 117, 185, 504, 1294-95, 1656, 1671, 1237, 1263, 1264, 1795). — Même bibliothèque de Bourgogne, n° 7418, grand in-fol. vélin (de l'an 1480), mignatures : *C'est la traduction du S^t.-Graal faite par Guillaume de la Pierre pour Jehan Loys de Savoye.* Commencement : *Cy commence Joseph d'Arismathie qui est le commencement de toute la table ronde et puis vient toute la table ronde.* Fin : *Et commence messire Robert de Boron celle branche en telle manière* (il s'agit de l'histoire de l'enchanteur Merlin, c'est là que le volume finit). — N° 7263, grand in-fol. pap. *Le S^t.-Graal et Tristan le Léonnois.* Le premier volume, commencement : *Or dit le compte et la vraie histoire du saint Gréal...* Fin : *Qui y sont dedens emprins.* — N° 7264, le second volume, commencement : *Après la passion nostre seigneur Jhésu-Crist...* Fin : *Qui desconfilz estoient par la prouesse d'un seul chevalier* (ce livre a appartenu au *gentil conte de Nassou, nommé Englebert-le-Vert*). (*Voy.* Barrois, n°s 117, 118, 1237, 1239, 1243, 1244, 1245.) — N° 9157, petit in-fol. parchemin, 2 colonnes, *le S^t.-Graal.* Commencement : *Ci es l'estoire du seintime veissel que l'en apele Graal...* Fin : *Explicit le romans de.... pal Esnaus, le fiuz au roi pescheeur.* — N° 7265, grand in-fol., papier : *Roman du petit Artus.* Commencement : *Aprez la mort du bon roy Artus...* Fin : *Tant qu'il vint à Saumur et jut à S^t.-Florent* (Barrois, n° 504).

siècles, la langue flamande n'admet plus le placement de l'adjectif après le substantif [1].

Une chronique ou généalogie des comtes de Boulogne, déjà citée, trouvée par M. Mone dans un manuscrit du XIII[e] siècle conservé à Arras, admet qu'Artus possédait une partie de la Belgique, puisqu'il disposa de Tournai et de Térouane, en faveur du comte Liger.

Artus maître de Tournai et de Térouanne.

Artus, rex de Britannia dedit et concessit quiete et libere viro nobili Ligero, in comitatu Boloniensi Ambianis, Terruaniam et Tornacum, qui Ligerus fuit primus comes Boloniæ quæ tunc temporis dicta erat Haute-Mure [2]. Nous n'avons rien trouvé ailleurs qui répondît à cette légende singulière.

M. Le Roux de Lincy.

M. Abrahams.

M. Le Roux De Lincy, en publiant le roman du *Brut*, attendu avec tant d'impatience par les gens de lettres et promis, il y a quelques années, par M. Abrahams, qui en avait fait l'objet d'une thèse soutenue à l'université de Copenhague [3], nous a mis à même de mieux apprécier les fables bretonnes et d'y démêler les vérités qu'elles peuvent déguiser. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet, traité avec sa crédulité ordinaire par Gervais De Tilbury, cité tout à l'heure [4], nous contentant de remarquer que la puissance d'Artus était encore invoquée comme une preuve de droit dans un document politique de l'an 1400. Une réponse à des réclamations des communes d'Irlande au roi d'Angleterre, Henri IV, pour se plaindre de divers abus commis dans leur pays, offre ces lignes où l'on raconte l'origine des Irlandais.

[1] C. P. Serrure et A. Voisin, préface de leur édition du *Livre de Baudouin*, p. XXIV.

[2] *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*. Karlsruhe, 1835, col. 346.

[3] *De Roberti Wacii carmine, quod inscribitur Brutus, commentatio, etc., quam offert* Levinhus Abrahams, etc., *in auditorio collegii Elersiani*, 31 octobre 1828... Hafniæ, in-12. *Journal des Savans*, septembre 1830.

[4] *Otia imperialia*, ch. XVI, *de regno Britonum*, dans les *Script. rerum Brunswicens.*, de Leibnitz, pp. 931-938.

« Item d'anxien temps lez Irrois primerment veignauntz ovesque » lour navey hors de Blasco al isle de Orcades, oncountreront le roy » Gurgent, filz au roy Belyngent, donques roy de Britaigne q'or est » appellé Engletere, lequel roy Gurgent dona conduycte as ditz » Irrois et les envoia prymerment en Irland. Les Irlandais d'origine Basque.

» Item le roy Gillomarus, jadys roy d'Irland, estoit tributarie al » noble *roy Arthure*, et diverses autres roys dez isles.

» Item la citée de Bionne q'est en Gascoigne est chief de Blasco » suisdit dont les ditz Irrois come desuys est dit vindrent premer- » ment [1]. »

Un écrivain des Pays-Bas, Amand de Zierickzée, a adopté les contes répétés par Gervais De Tilbury et a traité l'histoire de nos provinces à peu près comme Brusthem. Selon lui, Jésus-Christ naquit sous Kymbelinus, le soixante-quatorzième roi depuis le premier Brutus [2]. Or ce Brutus, d'après le même auteur, vivait du temps d'Hélie et de Samuel. Amand de Zierickzée.

Voici ce qu'il écrit, avec une certaine circonspection toutefois, sur l'enchanteur Merlin [3] et le roi Artus. Nous transcrivons ce passage, d'abord à cause de la patrie de l'auteur, secondement parce qu'il résume en peu de mots les légendes bretonnes [4].

In Brytannia, volente Vortigirno construere turrim pro sua defensione, semper mergebatur fundamentum, donec MIRLINUS *vates quæsitus ei succurreret suo auxilio. Qui etiam vaticinatus est de combustione Vortigirni et Heregisti et de Saxonum destructione.*

[1] *Commission on the public records of England. — Proceedings and ordinances of the privy council....* Edited by sir Harris Nicolas, 1834, II, 51, 52. Silv. Giraldus, lib. II, *de Expugn. Hibern.* c. 7, dit : *Urbs Baonensis, quam hodie nostra continet Gasconia, Basclonicæ caput est, unde Hibernenses provenerunt.*

[2] *Chronica compendiosissima ab exordio mundi usque ad annum Domini MDXXXIV.* Antv., apud Simonem Cocum, 1534, in-8°. Ce livre, devenu rare, mérite d'être recherché.

[3] *Merddin bardd Emrys Wledig.*

[4] Fol 65 *verso.* Le *Fasciculus temporum* met la naissance de Merlin sous l'an 432 de J.-C.

Mira enim prædixit de futuris regibus in Brytannia et maxime de Aurelio Ambrosio et fratre suo Uther Pendragon, filiis Constantini, de quo prius dictum est : qui propter turbationes prius positas fugerant in minori Brytannia, ubi et enutriti sunt. Prædixit autem quomodo isti duo fratres victis Saxonibus regnarent, et post eos filius Uther Pendragon, scilicet ARTURUS, *de quo mira et vix credibilia leguntur. Regnat ergo Aurelius Ambrosius aliquot annis.*
Géans. *Sub quo legitur quod idem* MIRLINUS *adduxit choream gigantum ex Hybernia, ad decorem sepulturæ nobilium Brytanniæ, ab Heregisto et Saxonibus proditorie occisorum. Post Aurelium Ambrosium regnat frater ejus Uther, dictus Pendragon, id est caput Draconis. Regnat autem extincto fratre veneno per quemdam Saxonem. Hic uxorem Gorlois, ducis Cornubiæ, amat et, juvante* MIRLINO *prædicto, occiso viro, accipit eam et gignit ex ea filium et filiam. Nomen filiæ Anna, quæ postea accepit Loth virum. Et nomen filii ipsius Uther, fuit* ARTUR *vel* ARTURUS. *Hic, mortuo patre, anno XIII Leonis imperatoris, incipit regnare et regnat usque ad annum Domini 542, secundum historiam Britonum. Quæ si vera sunt, regnasse videtur annis LXXX et ultra; sed tam mira de isto leguntur, quod vix sunt credibilia. Maxime dubium est de illo Lucio Tiberio, Rhomanorum imperatore, quem legitur occidisse, occisumque senatui misisse pro tributo, nisi hæc intelligantur de Tiberio secundo : sed anni non concordant, nec Leo aliquis Rhomanis imperat cum eo nec post eum. Ideo prædicta historia multis videtur non satis vera. Post hunc* ARTURUM *regnat Modredus, hoc est, voluit regnare : sed occisus est a Constantino tertio et filii ejus trucidati in ecclesia. Post illum nepos* ARTURI, *Conanus secundus, qui secundo anno regni moriens reliquit Malgoni regnum, qui post annos IV successorem habuit Cathericum, qui pellitur in Galliam, et regnum in partes dividitur,* etc.

Alain de Lille, commentateur des prophéties de Merlin. L'enchanteur Merlin n'a point de rapport direct avec nos tradi-

tions nationales. Néanmoins un belge, Alain de Lille, surnommé le docteur universel, a pris la peine de commenter ses prédictions, au XIIIe siècle [1].

Il expose d'abord le motif qu'il a eu d'entreprendre ce travail. C'est, dit-il, qu'à la vue des événemens extraordinaires qui se passaient alors en Angleterre, c'est-à-dire sous le règne de Henri II, tout le monde parlait des prophéties de Merlin, qui paraissaient recevoir leur accomplissement.

Il examine ensuite plusieurs questions relatives à la personne de Merlin : 1° s'il était chrétien ; 2° s'il était vraiment prophète ; 3° s'il était né, comme on le débitait, du commerce d'une mortelle et d'un incube. Sur la première question, il se décide affirmativement, mais sur les deux autres, il est loin de montrer autant de confiance, et l'on voit qu'il cherche un biais pour accorder sa raison avec la croyance générale.

Ph. Mouskes rappelle plusieurs prophéties de Merlin [2], que l'on citait alors, comme plus tard on a invoqué les centuries de Nostradamus, en les appliquant indistinctement aux événemens les plus disparates. C'est ainsi, qu'en 1174, Guillaume, roi d'Écosse, ayant été pris par les vassaux de Henri II, dans une invasion au nord de l'Angleterre, et enfermé dans le château de Richmond, cette circonstance fut regardée comme la vérification d'une prophétie de Merlin, conçue en ces termes : *On lui mettra aux dents un mors forgé sur les rives du golfe armoricain.* Mais, peu de mois auparavant, la même prédiction avait été appliquée à Henri II, serré de près par les Bretons auxiliaires de ses fils [3].

[1] *Alani magni de Insulis, doctoris universalis, explanationum in prophetiam Merlini Ambrosii, britanni, libri septem.* Francof., 1603, in-8°. — Cf. notre article Merlin, dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, et *Hist. litt. de la France*, XVI, 417.

[2] V. 19125, 19454, 20544; sur la sépulture de Merlin, v. 22579.

[3] Math. Paris cité par M. Aug. Thierry, *Conclusion*, III.

Eustache Deschamps, poète du XIVe siècle, a composé une *Ballade de la prophétie de Merlin sur la destruction prochaine de l'Angleterre*. Cet oracle ne paraît pas devoir se réaliser de si tôt [1].

Charles-le-Bon, comte de Flandre.

Un membre de la famille qui gouvernait alors ce royaume, devait être souverain de la Flandre, après avoir été dépouillé de l'héritage de ses pères. Guillaume Cliton, succéda à Charles de Danemarck, dont l'assassinat a été raconté avec tous ses détails par Gualbert, notaire à Bruges et son contemporain. Cet écrivain a trouvé des traducteurs dans MM. Delepierre et Perneel [2]; M. Polain en a tiré les principaux élémens du récit qu'il a inséré dans la *Revue Belge* [3].

Ainsi un comte de Flandre avait aidé Guillaume de Normandie à conquérir l'Angleterre, et un descendant de Guillaume, à qui la Normandie avait été enlevée, fut indemnisé de cette spoliation en devenant comte de Flandre lui-même.

La succession d'un des normands apanagés en Angleterre, Guillaume Osberne, comte d'Hereford, fut cause de grands débats.

M. E. Grille de Beuzelin.

M. Grille de Beuzelin, en insérant dans la *Revue anglo-normande* ou plutôt *anglo-française*, de M. De La Fontenelle de Vaudoré, une lettre sur l'histoire de Meulan, a tiré du manuscrit de Philippe Mouskes, dont nous nous sommes servis, les vers 18020-18065 et 18146-18149, lesquels, on nous permettra de le dire, sont imprimés plus exactement dans notre édition [4].

[1] *Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps*, publiées.... par G. A. Crapelet, Paris, 1832, in-8° maximo, pp. 29-31. Cf. Fr. Schlegel, *Geschichte des Zauberers Merlin*, dans *Sammlung romantischer Dichtungen des Mittelalters*, t. Ier, Leipz., 1804, in-8°, et t. VII des *Sämmtliche Werken*, Wien, 1822-25, 10 vol. in-8°.

[2] *Histoire du règne de Charles-le-Bon, précédée d'un résumé de l'histoire des Flandres, depuis les temps les plus reculés, et suivie d'un appendice de ce qui s'est passé depuis la mort de ce prince jusqu'à la paix de Melun.* Bruxelles, 1831, in-8°. *Voy.* pp. 19, 28, 130, 131. Cf. notre premier volume, p. LXXI.

[3] *Assassinat de Charles-le-Bon*, REVUE BELGE, Liége, 1837, janvier, pp. 65-82.

[4] *Revue anglo-française*, 15e liv., 3e du 4e vol., 1836, pp. 240-248.

Ces démêlés appartiennent au règne d'Henri Ier, roi d'Angleterre, qui épousa en secondes noces une princesse belge : Adelaïde de Brabant.

.... Il reprist, à grant proière,
Fille le conte Godefroit
De Louvaing, ki moult bele estoit.

Cette princesse, morte en 1151, protégea beaucoup la poésie française et contribua puissamment à la faire fleurir en Angleterre; mais auparavant elle en avait sans doute puisé la connaissance et le goût à la cour de son père. Vers le temps de son mariage, elle engagea un trouvère, dont on ignore le nom, à mettre en vers le voyage de saint Brandan au Paradis terrestre. Ainsi c'est à l'année 1121 ou 1122, qu'il faut placer la composition de l'ouvrage que l'auteur commence ainsi : Elle fait fleurir la poésie française. Voyage de saint Brandan au Paradis terrestre.

Donna Aaliz la roïne
Par qui valdrat lei[1] divine
Par qui creistrat lei de terre,
E remandrat tante guerre
Par les armes Henri le rei, etc.[2].

C'est encore à elle que Phil. De Thaon, Thaun ou Than, dédia son *Bestiaire :* Bestiaire de Ph. de Than.

Philippe de Taun en franceise raisun
Ad estrait le Bestiaire, un livre de grammaires,
Pur l'onur d'une gemme ki mult est bele femme,
Aéliz est numée, roïne corunée,
Roïne d'Angleterre, sa ame n'ait jà guerre;
En ébreu, en verté, est Aliz *laus* de Dé[3].

Geoffroi Gaimar parle d'Adelaïde comme encore existante; enfin

[1] *Loi.*
[2] De La Rue, *Essais historiques*, etc., II, 69-70.
[3] *Ibid.*, 45.

cette princesse fit *noter par chant*, des vers qu'elle avait fait composer en l'honneur de son mari, par le trouvère David. Gaimar, reprochant à ce poète d'avoir oublié beaucoup de choses dont le souvenir devait honorer infiniment la mémoire du roi, ajoute :

Or dit Gaimar, s'il ad garant,
Del rei Henri dirrat avant :
Que s'il en volt un poi parler
E de sa vie translater,
Tels mil choses en porrad dire
Ke unkes Davit ne fist escrire,
Ke la *roïne de Louvain*
N'en tint le livre dans sa main ;
Ele en fist fère un livre grant
Le primer vers noter par chant[1], etc.

Ces particularités sont un supplément à notre *Esquisse des progrès de la langue française en Belgique.*

Eléonore d'Aquitaine issue d'un démon.

Louis-le-Jeune, roi de France, épousa Éléonore d'Aquitaine. Ph. Mouskes donne une origine diabolique à cette princesse, et Jean Brompton a recueilli le même conte populaire[2], qui ressemble beaucoup à celui qu'on a fait de la comtesse Jeanne de Flandre, supposée aussi fille du malin esprit dans le *Livre de Baudouin*[3], et métamorphosée par Guillaume Le Breton en une espèce de sorcière, soit en vertu d'une licence poétique, soit pour rendre plus odieux les ennemis de la France :

Jean Brompton.

Sortilego, nobis ignota consulit arte,
Nec tamen ipsa, reor, erat inscia præsagiorum
Quæ solet Hispanos præsaga Tholeta docere.

Après son divorce, Éléonore s'unit au roi d'Angleterre Henri II.

[1] De La Rue, 120, 121.
[2] V. 18720. — Joh. Brompton, *Hist. franç.*, XIII, 215.
[3] P. 13.

Notre auteur, à l'exemple de tous les contemporains, fait le plus magnifique éloge du fils de ce monarque [1]. On dirait, qu'à la poésie près, il se rend l'écho du guerrier troubadour, Bertrand De Born, que Dante n'aurait pas dû placer dans son enfer, par respect pour le nom de poète.

Rien de plus touchant que les plaintes du chantre languedocien sur la mort du jeune Henri-au-Court-Mantel, qu'il avait armé contre son père. Il faut dire cependant que, *chose légère*, comme la plupart des poètes, il avait déchiré ce prince dans une satire avant qu'il fût entré dans ses desseins [2].

Henri-au-Court-Mantel, Bertrand de Born.

M. Aug. Thierry, avec son style ferme et noble, a raconté, d'après une biographie provençale, transcrite par M. Raynouard, l'entrevue de Bertrand De Born et du roi Henri, après la prise du château de Hautefort. « Bertrand, lui dit le roi, vous qui prétendiez n'avoir en aucun temps besoin de la moitié de votre sens, sachez que voici une occasion où le tout ne vous ferait pas faute. — Seigneur, répondit l'homme du midi, il est vrai que j'ai dit cela et j'ai dit la vérité. — Et moi je crois, dit le roi, que votre sens vous a failli. — Oui, seigneur, répliqua Bertrand d'un ton grave, il m'a failli le jour où le vaillant jeune roi, votre fils, est mort. Ce jour-là j'ai perdu le sens et la raison. » Au nom de son fils, qu'il ne s'attendait nullement à entendre prononcer, le roi d'Angleterre fondit en larmes et s'évanouit. Quand il revint à lui, il était tout changé; ses projets de vengeance avaient disparu, et il ne voyait plus dans son prisonnier que l'ancien ami du fils qu'il

Entrevue de Bertrand de Born et du roi d'Angleterre Henri II.

[1] V. 18855. Gervais de Tilbury porte le jeune Henri aux nues; il rapporte six vers latins qu'il fit en son honneur et dit : *Cum obiit Henricus, cœlum esuriit et mundus abiit mendicus.* Otia imper., p. 947.

[2] La Curne de Ste-Palaye, *Histoire littéraire des troubadours*, I, 223; Raynouard, *Choix de poésies originales des troubadours*, IV, 48, etc.; Villemain, *Tableau de la littérature au moyen âge*, Paris, 1830, pp. 159, 160, 167, 168, 169, etc.; Aug. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, Bruxelles, Lacrosse, 1835, III, 293.

regrettait. Au lieu de reproches amers et de l'arrêt de mort ou de dépossession auquel Bertrand eût pu s'attendre : « Sire Bertrand, sire Bertrand, lui dit-il, c'est à bon droit que vous avez perdu le sens pour mon fils; car il vous voulait du bien plus qu'à homme qui fût au monde : et moi, pour l'amour de lui, je vous donne la vie, votre avoir et votre château. Je vous rends mon amitié et mes bonnes grâces, et vous octroie cinq cents marcs d'argent pour les dommages que vous avez reçus. »

Hennuyers et Brabançons à la cour de Henri II.

Les habitans de la Belgique ne restaient pas indifférens à ces sanglantes querelles, et ceux du Hainaut et du Brabant, à cause sans doute des alliances des rois d'Angleterre, sont expressément désignés par Mouskes, comme favorisant le roi d'Angleterre [1].

Philippe-Auguste, roi de France.

Le règne de Philippe-Auguste commence, ce règne si savamment exposé par M. Capefigue, dans un ouvrage qui est un développement d'un mémoire couronné par l'institut de France [2].

Jacques d'Avesnes.

Querelle du comte de Hainaut avec Jacques d'Avesnes, le hardi chevalier, qui alla outre-mer et y acquit los et honneur, mais y trouva la fin de sa noble carrière [3]. La fille du comte de Hainaut, Isabelle, à l'âge de treize ans accomplis, épousa Philippe-Auguste [4]. Isabelle est nommée dans le *Roman d'Alexandre* [5], rappelé plus d'une fois par Mouskes [6].

Isabelle de Hainaut.

Croisades.

Les deux premières croisades n'obtiennent pas de notre auteur de grands détails, mais il s'étend avec complaisance sur la troisième. On le lira avec d'autant plus d'intérêt qu'il met plusieurs Belges en scène et qu'il n'a pas été consulté, excepté pour ce qui concerne

[1] V. 18975.

[2] V. 19154. — Capefigue, *Histoire de Philippe-Auguste*, 2e édition, Paris, Dufey, 1829, 4 vol. in-8°. Jugement sévère sur ce livre, *Hist. litt. de la France*, XVII, 285.

[3] V. 19290.

[4] Capefigue, I, 123-128.

[5] *Voy.* entre autres le v. 19408, où il écrit *Alexandre d'Alier*. *Voy.* les tables.

[6] V. 19332.

l'empire de Constantinople, par MM. Michaud et Wilken, à qui l'on est redevable, sur ce point, de deux ouvrages du premier ordre, imités depuis en hollandais, par le laborieux Van Kampen. Dans les Appendices, nous avons inséré un extrait d'A Thymo, où se trouve un récit relatif à Godefroid-le-Barbu, duc de Brabant, récit curieux, malgré les fables évidentes qu'on y a mêlées.

MM. Michaud, Fréd. Wilken, N. G. Van Kampen.

Godefroid-le-Barbu.

La manière dont le roi d'Angleterre Richard-Cœur-de-Lion, tomba au pouvoir de Léopold d'Autriche, au retour de la croisade, est contée d'une manière que nous appellerions dramatique, si l'on n'avait étrangement abusé de cette expression [1]. Ph. Mouskes a plutôt le ton de l'auteur du roman de *Blondeau,* que celui de Gautier Vinisauf, qui a rédigé l'*Itinéraire* de Richard [2]. Vinisauf mérite principalement d'être consulté par nous, puisqu'il rend pleine justice aux croisés belges. Lorsque Jacques d'Avesnes débarque à la tête de ses guerriers, il le compare à Nestor pour la sagesse, à Achille pour la bravoure, à Régulus pour sa fidélité religieuse à la foi jurée.

Captivité de Richard-Cœur-de-Lion.

Roman de Blondeau.

G. Vinisauf.

Jacques d'Avesnes.

La raison pour laquelle l'empire cessa d'être héréditaire, est tirée d'une anecdote attendrissante, mais romanesque. C'est encore le style d'un trouvère plutôt que d'un chronographe.

L'empire cesse d'être héréditaire.

Le règne de Ferrand, Fernand ou Ferdinand de Portugal, comte de Flandre, offre beaucoup de particularités intéressantes. Philippe Mouskes, après avoir dit qu'il était fils du roi de Portugal, observe que plusieurs le regardaient comme un enfant naturel de Mathilde de Portugal, veuve de Philippe d'Alsace. L'auteur du *Roman de Baudouin,* évidemment écrit dans un esprit hostile à la duchesse

Fernand ou Ferrand de Portugal.

[1] V. 19839.

[2] *Itinerarium regis Anglorum Richardi et aliorum in terram Hierosolymorum*, ann. 1180. Capefigue, *Hist. de Philippe-Auguste,* 1829, II, 16.

Jeanne et à son mari, ne manque pas d'accueillir ce bruit et de faire entendre que Fernand, fruit de l'adultère, devait le jour au roi de France [1], dont il passait pour *le serf*, au grand mécontentement de ses sujets [2]. Au reste, Ph. Mouskes n'est point contraire à Ferrand, et, par manière d'éloge, il va jusqu'à dire qu'il *ot grant nés !*

Les Blavotins et les Isengrins ou Ingrekins.

On s'étonne que le *Livre de Baudouin*, qui méritait d'être publié avec des notes et des corrections au texte, ne mentionne ni les *Blavotins*, ni les *Isengrins*, dont les noms retentissent alors dans l'histoire.

Adont à Lille soujournoit
La vielle roïne et manoit,
Ki fu feme al conte Felippre.
Et grant dowaire tint viers Ipre,
En cele tière des *Ingrins*
Qui haoient les *Blavotins*.

Armées d'abord par des dissentimens nationaux, selon Meyer, ces deux factions semblent avoir existé dès l'an 1144, et peut-être même plus tôt. Elles ensanglantèrent, au milieu du XIIe siècle, les environs de Furnes, de Bergues-St-Winox, d'Ypres et de Bruges; elles se renouvelèrent avec beaucoup plus de gravité au commencement du XIIIe siècle [3].

Guillaume Le Breton ramène plus d'une fois ces factions dans ses vers :

Quod Bloetinorum *candentia littora lambit,*

[1] Pp. 94, 129.

[2] Pp. 40, 63, 65, 90, etc. « Ce qui a autorisé le romancier à faire dire que Philippe-» Auguste soutenait que les rois de Portugal étaient sujets des rois de France, c'est qu'ils » descendaient d'un prince, ou même, selon quelques-uns, d'un simple chevalier français. » L'opinion la plus généralement reçue est que leur premier auteur, qui s'appelait Henri, » était fils de Robert, premier duc de Bourgogne de la maison de France, troisième fils du » roi Robert, fils de Hugues Capet. Sanche, père de Ferrand, était petit-fils de ce Henri. » *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, V, 130.

[3] Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, I, 193-94.



Quaque marescosos extendit Flandria campos,
Et qua bellipotens media inter prœlia terram
Sulcat Isengrinus, *gladio munitus et hasta*[1].

D'après ce passage, les *Blavotins* habitaient sur la côte et les *Isengrins* plus avant dans l'intérieur des terres, du côté de Furnes, qui n'est pourtant qu'à une lieue de la mer. On peut l'inférer de cette autre citation :

Jam sua per speculas Bloetinus *signa levavit;*
Omnis Isangrinus, *Furnites, Belga, sub uno*
Cœtu Ferrando comiti se consociarunt[2].

L'auteur avait déjà dit précédemment :

Sed nec Ysangrinos *cum Belgis et* Bloetinis
Rixa vetusta tenet, intestinique furores,
Se quibus infestant alternatimque lacessunt,
Quin jurata ruant in prœlia, Francigenisque
Dum pugnant, veteres juvat intermittere pugnas[3].
. . . .
Belga quot et rabies bloetina, *quot insula turmas*
Mittat, isengrinusque *furor*[4].

Les Chroniques de St.-Denis appellent ces factions les *Ysangrins* et les *Blootins*.

Le *Chronicon Andrense,* contient ces lignes :

Anno MCCI, post mortem comitis Flandriæ Philippi, in territorio Furnensi, *inter* Blavotinos *et* Ingrikinos [5] *guerra per aliquot annos durat : homicidia, incendia, rapinæ fiunt, nec est qui justitiæ manum apponat. Sexto kal. Decembris, quidam miles Her-*

[1] *Hist. fr.*, XVII, 358.
[2] *Ibid.*, 441.
[3] *Ibid.*, 125.
[4] *Ibid.*, 409.
[5] D'Oudegherst dit pareillement *Ingrekins*.

bertus nomine de Wilfringhem [1] *qui præcipuus inter* Blavotinos *habebatur, castrum comitis in ipsa villa de Furnis, collecta parva manu suorum, incendit : ob cujus facti audaciam tam ipse quam suæ factionis coadjutores, per bannum comitis Balduini et reginæ Portugalensis, per aliquod tempus, ejecti sunt de terra, et bona eorum confiscata* [2].

Lambert d'Ardres.

L'histoire des comtes de Guines de Lambert d'Ardres, nous fait connaître un autre chef des Blavotins (*Blavotinorum*) que Herbert, c'est Walter de Hondschot, qui, avec les siens, alla assiéger dans Bergues les gens de la comtesse-reine Mathilde, la même année 1201 [3]. Mais Chrétien De Praet, prévôt de Bergues, en tua plus de trois cents. Meyer dit que de son temps on appelait encore le *lundi rouge*, l'anniversaire de ce combat meurtrier [4]. Ainsi les *Blavotins* étaient contraires à la comtesse, et les *Isengrins*, ses partisans, avaient leur siége principal à Furnes. Aussi Vredius prend-il *Isangrini* pour synonyme de *Furnenses* [5].

Iperius raconte que leurs démêlés avaient désolé pendant plusieurs années le territoire de Bergues-St-Winox et de Furnes. *Insurrexerat etiam guerra* Blavotinorum *et* Ingrekiorum, *quæ pluribus annis terras* Furnensem *et* Bergensem, *in quibus bona hujus ecclesiæ* (S. Bertini), *pro magna parte consistunt, quam plurimum afflixit* [6].

Gilles de Léau, le Blanc-Gendarme.

Un de ceux qui s'employèrent avec le plus de succès pour réconcilier ces opiniâtres adversaires, fut Gilles de Léau ou Leeuw, originaire de Zierickzée, qui prêcha la croisade à Leeuw et à

[1] Wulferinghem.
[2] *Hist. fr.*, XVIII, 575, A.
[3] *Ibid.*, 587, A?
[4] Cf. Meyer, *Ann.*, fol. 64; D'Oudegherst, édit. de J.-B. Lesbroussart, II, 59; *Corpus chron. Flandriæ*, p. 294.
[5] *Hist. comit. Fl.*, I, index IV. Voce *Isangrini*.
[6] *Hist. franc.*, XVIII. 600, D.

Bruxelles, et qui dut à ses exploits guerriers le sobriquet de *Blanc-Gendarme* [1].

D'où provenaient ces noms de *Blavotins* et d'*Ysangrins*. Meyer dit que les premiers devaient le leur à une famille appelée *Blaeu-voet*, et les seconds, à une allusion tirée du loup; en effet, dans le roman populaire du *Renard*, cet animal est appelé *Isangrin* ou *Isengrim*.

Nous sommes enclins, nous l'avouons, à admettre que la popularité du *Renard* a pu influer sur des appellations choisies par le peuple.

Cependant le nom d'*Isengrin* [2], de même que celui de *Blaeu-voet*, ne pourraient-ils pas être de simples sobriquets, qui s'expliqueraient par le sens même des mots qui les composent et qui auraient eu trait, soit au caractère des personnes, soit à un signe extérieur de ralliement ou à toute autre circonstance matérielle.

Si l'on adoptait la forme *Bloetini*, employée par Guillaume Le Breton, il semblerait que ce terme a sa racine dans celui de *bloet*, sang. Mais si on préfère *Blavotini*, plus généralement en usage, ce sera *Blaeu-voet* ou *Blauen-voeten*, pieds bleus, comme il y a eu plus tard en Flandre des *chaperons blancs*, des compagnons de la *Verte-tente*, etc. M. Warnkœnig [3], qui repousse toute allusion au roman dû Renard, ne voit dans Blaeuvoet, avec Meyer, qu'un nom de famille; celui d'un seigneur dont le château était situé à Pervyse, près de Nieuport.

Quant à *Isengrin*, c'est un nom de personne très-ancien, puisqu'en l'année 933, nous voyons un évêque de Ratisbonne qui le porte [4].

[1] *Chronicon Viconiense*, dans le t. XII, éd. in-4° du *Spicileg.* de D'Achery, p. 214.

[2] *Isengrins*, factieux, dit Roquefort, qui s'élevèrent en France sous le règne de Philippe-Auguste et qui pillaient les bergeries. On voit que cet écrivain était préoccupé du rapport des mots *loup* et *Isangrin*.

[3] *Hist. de Flandre*, I, 215.

[4] Pertz, *Monumenta Germaniæ*, I, 94.

M. Warnkœnig se prononce pour la forme *Ingrekins*, qui se rapproche assez des *Ingrins* de Ph. Mouskes. D'après une chronique manuscrite de Furnes, il fait dériver *Ingrekins* de Sigebert Ingeryk, chef des partisans de Marguerite [1]. Cette explication, semble naturelle et simple, et si on rappelait que M. Warnkœnig paraît avoir reconnu, dès 1144, les deux factions dont la désignation nous arrête, on répondrait que leur haine avait saisi avec empressement, en 1201, une nouvelle occasion d'éclater et avait arboré seulement alors des dénominations qui classaient plus nettement les deux partis ennemis. Toutefois, si, refusant de se rendre, on s'en tenait à la forme *Isengrin*, ne serait-il pas permis de soupçonner que ce mot a désigné le loup, même avant la rédaction du *Renard?* Sans beaucoup de frais d'érudition, on le trouve tout entier dans les langues teutoniques, quoique M. Ginguené le cherche dans celles de l'Orient [2].

Isen ou *Ysen*, comme l'a très-bien remarqué M. Willems [3], n'est autre que *yzer*, fer, forme que l'on retrouve dans *isenkrind*, la verveine, *Isenbart*, nom d'homme et d'oiseau, *Isenberg*, *Isenloo*, localités voisines de Furnes, *Isenghien*, *Isendoorn*, familles des Pays-Bas, *Isenbruin*, couleur d'étoffe, etc. Ce mot serait pris ici figurément pour ce qui a la dureté du fer, comme on dit dans les vieilles chroniques *Balduinus Ferreus*.

Grim, n'est pas le *grima* des Scandinaves, qui signifie ce qui couvre et spécialement un casque (*Isengrim* voudrait alors dire *casque de fer*), mais c'est le danois *grum* et *grimm* (*sævitia*), en islandais *grimmr*, en anglais *grimm*, en anglo-saxon *grimma*, en allemand *grimm*, en bas-allemand *grim*, *crim*, mot qui a sans doute de l'affinité avec le latin *crim-en*, et d'où ont dû dériver les

[1] *Hist. de Fl.*, I, 215-16.

[2] *Le loup est appelé* Isangrin *par les auteurs orientaux*. Ginguené, *Hist. litt. de la Fr.*, XV, 322, note.

[3] *Reinaert de Vos*, Gent, 1836, in-8°; *Inleiding*, p. LIX sq.

expressions françaises *grime, grimace, grincer,* etc. Donc *Isengrim* signifie *ferreus et sævus.*

La dernière partie de ce mot composé commence beaucoup de noms très-anciens et en termine quelques-uns, tels que *Grim-aldus,* maire du palais de Sigebert, en Austrasie (les *Grim-aldi,* en Italie), *Grim-aldus,* abbé de St-Gall, *Grim-o,* abbé de Corbie, *Grim-oaldus,* fils de Pepin II, maire du palais de Neustrie, *Grim-oaldus* ou *Grim-oldus,* duc de Bénévent, *Pile-grimus,* archevêque de Cologne, *Pili-grimus,* archevêque de Salzbourg, etc. En décomposant ces mots, on ne ferait que confirmer l'étymologie précédente.

Une querelle plus sérieuse que celle des Isengrins et des Blavotins était au moment d'éclater. Le roi de France, Philippe-Auguste, voyant se former contre lui une ligue formidable, se dispose à la conquête de la Flandre. Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, et Hugues de Boves, de la maison de Coucy [1] (le *Livre de Baudouin* l'appelle *Hue de Bonnes*) [2], étaient l'âme du parti opposé à Philippe-Auguste. Hugues de Boves.

L'empereur Otton IV, l'Angleterre, la Flandre, le Brabant, la Hollande, le Limbourg et le Namurois, avaient formé une coalition dont le but était le partage de la France. Fernand, assure-t-on, avait stipulé expressément pour sa part l'Artois proprement dit, la Picardie et l'Ile de France, y compris Paris, où il s'était tant amusé avec les folles filles et les jongleurs [3], envers lesquels Philippe-Auguste se montra moins facile [4].

Ceux qui ont quelque connaissance des temps féodaux, ne s'éton-

[1] V. 20847 et 21097.

[2] P. 97 et *passim.* Le trouvère *Jean de Boves* avait-il avec Hugues quelque rapport de famille? De La Rue, *Essais histor.*, III, 45-47.

[3] Capefigue, *Hist. de Philippe-Auguste,* 1829, III, 210; Warnkœnig, *Hist. de la Flandre,* I, 225, note.

[4] Introduction de notre premier volume, p. CCXLII.

neront pas de voir dans les rangs des ennemis de Fernand, deux vassaux du comte de Flandre, Siger II, châtelain de Gand, et Jean de Nesles, châtelain de Bruges. Fernand, par le traité de Pont-à-Wendin [1], avait cédé définitivement à Louis, fils du roi de France, les villes dont il s'était emparé et avait donné ces deux seigneurs pour garans de cette cession.

En 1212, Fernand s'étant allié avec l'Angleterre et se disposant à reprendre ces places par la force, les châtelains de Gand et de Bruges, cautions du traité de l'année précédente, quittèrent la Flandre. Leurs ennemis personnels, Rasse de Gavre et Arnould d'Audenarde, qui avaient naguères montré de la résistance au comte, parce qu'ils étaient ennemis de la France, rentrèrent au contraire en grâce, lorsque Fernand se déclara contre les Français, et acquirent bientôt une grande influence [2].

Les chances de la guerre rendirent Fernand maître de Tournai, en 1214,

Bien le savommes qui là fûmes,

Nouveaux détails biographiques sur Philippe Mouskes.

dit Philippe Mouskes [3]. Or, en 1272, Philippe Mouskes était chancelier de Tournai et il mourut environ soixante-huit ans après la prise de Tournai par les Flamands; il habita donc cette ville fort jeune.

M. Serrure nous a communiqué verbalement une idée qui lui était venue. Philippe, en prenant lui-même le surnom de Mouskes, se désigne également par les mots *Philippus de Gandavo;* il pourrait donc bien avoir appartenu à l'illustre maison de Gand, et être le Philippe qui, en 1244, promit d'observer le traité fait

[1] C'est sans doute au lieu de *Pont-à-Wendin* qu'on a mis *Waudripont* (*Wandinpont*?) au v. 20838.

[2] Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, I, 222.

[3] V. 21229.

entre le roi saint Louis et Thomas de Savoie [1]. Il aurait été alors, selon Du Chesne, l'un des fils de Hugues Ier du nom, châtelain de Gand, et d'Ode de Champagne, dite de Champlite. Cette conjecture, tout ingénieuse qu'elle est, ne nous paraît pas assez solidement étayée pour que nous l'adoptions.

M. Frédéric Hennebert, a bien voulu faire quelques recherches sur Ph. Mouskes, dans les Archives du chapitre de Tournai, recherches malheureusement infructueuses, car il n'a trouvé dans le dépôt qui lui est confié, qu'un seul acte relatif au séjour de notre auteur à Tournai. Voici l'analyse de cette pièce, datée du mois d'octobre 1281, telle qu'il a eu l'obligeance de me l'adresser :

« Accord passé devant Me Aubert De Marlé, chanoine de Laon et » Gautier Bardin, bailli de Vermandois, entre le chapitre de » Tournay et les prévôts et jurés. Le chapitre se plaignait de ce que » le prévôt de St-Quentin, sans l'autorisation de la cour du roi, » avait au préjudice de l'église, *oté les degrés qui étoient dehors le » muret de l'attre devers la vieille hotellerie, avoit fait le muret à » créte et avoit abbatu un petit murtiel traversant qui étoit vers la » maison du penitencier, enfin qu'il avoit posé des bornes autour » de l'attre de l'église autrement que l'évêque et le bailli de Ver- » mandois ne l'avoient ordonné;* ils ajoutaient que les *prevots* et » jurés, *avoient au préjudice de l'église et sans droit ni raison, » fait des appentis autour du Beffroi et élevé la chaussée, ce qui » nuisoit à leurs hostels qui sont devant le beffroi...* Les prévôts et » jurés, de leur côté, soutenaient le contraire, prétendant, quant » au beffroi, avoir là toute justice et seigneurie. Les arbitres réta- » blissent la paix au moyen d'une nouvelle délimitation des pro- » priétés, moyennant laquelle le chapitre laisse entier ce qui a été » fait au beffroi. »

[1] A. Du Chesne, *Hist. gén. des mais. de Guines, d'Ardres*, etc. Preuves, p. 337, p. 519.

M. E. Gachet a fait une moisson plus abondante. On verra ci-après, grâce à lui, plusieurs autres documens originaux relatifs à notre auteur (A).

Bataille de Bouvines.

Enfin se livre cette grande bataille de Bouvines, qui affermit la puissance royale et où se déployèrent tant de ressources et d'intrépidité : elle fut une des plus importantes actions militaires du moyen âge. La plus ancienne relation est celle de Guillaume Le Breton, qui y assista. La relation en vers de Guillaume Guiart devient pour nous un point de comparaison particulièrement remarquable [1]. De nos jours, MM. De Raumer [2] et Capefigue [3] ont décrit le même événement, mais n'ont point consulté Philippe Mouskes, cité par M. Capefigue [4] dans une autre occasion. M. Warnkœnig trouve que tous ces écrits ont été éclipsés par le mémoire de feu M. Lebon [5]. Nous croyons ce jugement trop favorable à ce dernier écrivain.

G. Le Breton.

G. Guiart.

MM. De Raumer, Capefigue et Lebon.

Le roman de Boudouin.

Le récit de Ph. Mouskes est circonstancié et contient des détails qu'on ne trouve pas ailleurs. La bataille de Bouvines est aussi racontée dans le *Livre de Baudouin*, longuement analysé par l'auteur des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* [6]; mais il faut lire cette relation avec défiance, puisqu'on y reconnaît quantité de faits évidemment faux. Par exemple Hugues de Boves, un des adversaires

[1] Un écrivain moderne, versificateur d'une grande habileté, M. Parseval-Grandmaison, a traité ce sujet dans son poème de Philippe-Auguste, Paris, 1826, in-8°; M. Viennet l'a pareillement mis en vers.

[2] *Gesch. der Hohenstaufen*, III, 182-188.

[3] *Hist. de Philippe-Auguste*, 1829, III, 233-278.

[4] « Philippe Mouskes sert comme de transition pour arriver aux écrits en vers latins, et » qui ne s'élèvent pas bien au-dessus de la chronique en prose; Mouskes a entrepris une » histoire de France *en rimes dilectables*. Il commence à l'origine des Francs, à cette fabuleuse » illustration troyenne, que l'on raconte dans toutes les vieilles légendes. » IV, 321. Il est à observer que les mots soulignés ne sont point de notre auteur, quoiqu'on soit porté à le soupçonner.

[5] *Voy*. nos notes v. 21047, 21098, 21413, 21468, etc.

[6] V. 102-131.

de Philippe-Auguste, est supposé venir à son secours. Ce n'est pas tout, on en fait un vieillard aveugle, âgé de 140 ans, qui avait servi sous Godefroid de Bouillon et gardait encore la bonne épée que Godefroid avait enlevée à un soudan sarrasin.

« Et ainssi come les barons devisoient d'icelle besoingne, le roy
» regarda entour luy et vit venir une litière que l'en menoit à IIII
» gros chevaulx, où il y avoit grant nombre de gens d'armes qui la
» conduisoient. « Or va de mal en pis, se dist le roy Phelippe, car
» je croy à mon escient, que c'est ung de mes filz que l'on m'ap-
» porte : à présent j'ay grant paour que Ferrant n'ait France. »
« Le roy alla hastivement à l'encontre de la litière et demanda qui
» c'estoit que l'on menoit dedens celle litière. « Sire, c'est ung
» chevalier, c'est Hue de Bonnes (*Boves*), qui est moult hardi che-
» valier et qui a bien d'aige sept vingt ans, et tant que par vieil-
» lesse il a perdu la veue ; mais pour l'amour de vous, il est icy
» voulu venir : car il a tousjours bien loyallement servi vous et vos
» prédécesseurs. Mais non pour tant qu'il soit aveugle, il vous pré-
» sente V cens chevaliers armés, pour vous aider contre voz
» ennemis [1]. »

Hugues de Boves.

Hugues de Boves, dont on allonge ici l'existence d'une manière si exagérée, devient, sous la plume du romancier, une espèce de Jean des Temps. Dinterus, dans sa Chronique de Brabant, écrite au XVe siècle, dit que ce dernier avait été écuyer de Charlemagne, qu'il vécut 341 ans et mourut en 1139 [2]. Mais avant lui Guillaume de Nangis avait donné cette longévité pour certaine [3]. De Longeville-Harcourt,

Jean des Temps, Dinterus.

[1] Pp. 96-97.

[2] MS de la bibl. de Bourgogne, en 5 vol. in-fol. mod., I, 664 ; *Nouv. archiv. histor. des Pays-Bas*, VI, 139.

[3] *Vita Philippi*, Du Chesne, V, 516 ; *Hist. litt. de la France*, XVI, 133. « Les journaux de S^t^.-Pétersbourg, en 1834, rapportaient un exemple de longévité prodigieux. A la fin d'octobre, racontaient-ils, il était mort à Polosk, sur les frontières de la Lithuanie, un homme qui avait atteint sa 188e année. Il avait vu sept monarques sur le trône de Russie, et se

auteur de l'*Histoire des personnes qui ont vécu plusieurs siècles et qui ont rajeuni* [1], recule la mort de Jean des Temps jusqu'à l'année 1146 et lui donne pour contemporain un certain Richard, qui avait été soldat sous Charlemagne et que Guy Donatus prétendait avoir connu en 1223. Voilà comme l'histoire et le roman se touchent par des points infinis.

Les romanciers, au reste, ne renfermaient pas la vie de leurs héros dans le cercle ordinaire où se circonscrit l'existence des autres hommes, et c'est en leur faisant à cet égard une large concession, qu'on ne sera plus surpris de voir ceux qu'ils célèbrent, exister à des époques séparées les unes des autres par un siècle et même plus.

Captivité de Fernand.

On n'ignore pas que le comte Fernand fut pris à Bouvines, et l'on sait de quels sarcasmes le peuple de Paris salua ce grand captif.

M. Daunou.

M. Daunou, qui a bien voulu rendre compte de notre premier volume dans le *Journal des Savans* [2], a cru que nous avions tiré le fameux dicton *Quatre ferrant*, etc., d'un poëme de Butor, et comme nous avons dit [3] que ce dicton semblait avoir été traduit en latin par Nicolas de Braie, il fait remarquer que nous avons commis un anachronisme, puisque Butor est postérieur à Nicolas. Mais nous n'avons pas attribué à Butor les vers si connus; il est clair que Nicolas de Braie a pu traduire et a traduit effectivement en latin un propos populaire [4]. Ce n'est là qu'une bagatelle, sans doute, et nous sommes un peu honteux d'avoir eu, cette fois, raison contre

rappelait fort bien encore la mort de Gustave-Adolphe, qu'il avait servi comme soldat, durant la guerre de trente ans. A l'âge de 93 ans, il avait épousé sa troisième femme, avec laquelle il fut uni pendant un demi-siècle, et qui le rendit père de plusieurs enfans. » *L'Émancipation*, du 3 décembre 1834. — Voilà ce qu'ont dit les journaux, mais les journaux ont des priviléges.

[1] Paris, 1716, p. 98.

[2] Novembre 1837.

[3] T. I, p. CXCIX.

[4] *Voy.* aussi v. 22206.

M. Daunou. Cependant le soin que nous prenons de relever ses moindres paroles, est une preuve de la haute importance que nous attachons à l'opinion d'un homme si distingué.

L'auteur du roman de Baudouin raconte que les Flamands prisonniers furent liés des cordes que Fernand avait apportées avec lui pour lier les Français [1]. Cette circonstance a été aussi rapportée dans le *Renart contrefait,* commencé en 1320 [2].

Croisade contre les Albigeois.

Des belges prennent part à la croisade contre les Albigeois [3], lutte sanglante du midi et du nord, qui datait de si loin et se ranima un moment sous Louis XIV, dans les Cévennes. M. Villemain a montré l'influence exercée par les troubadours sur cette guerre impitoyable. La poésie occitanienne s'arma de toute son énergie et lança les imprécations les plus virulentes contre les croisés, comme si les poètes guerriers de ce temps prévoyaient que ces combats allaient condamner à l'oubli et leur langue et leur gloire.

M. C. Fauriel.

Le comité historique créé par M. Guizot, au ministère de l'instruction publique en France, a admis dans sa collection un document important sur les Albigeois. C'est un poème provençal de 9577 vers, composé par un contemporain et publié par le docte M. Fauriel, avec une introduction, une traduction française et un glossaire [4].

Bouchard d'Avesnes.

Ce qui concerne Bouchard d'Avesnes [5], mari de Marguerite de Flandre, est présenté par Ph. Mouskes autrement que par le plus grand nombre des écrivains. On peut lire sur cette question histo-

[1] P. 105.

[2] Préface de Méon, sur le *Roman du Renard*, p. XII.

[3] V. 22331, 23371, etc.

[4] *Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois, écrite en vers provençaux, par un poète contemporain*, Paris, de l'imprimerie royale, 1837, in-4° de CXXXIV et 758 pp., avec une carte et un fac-simile. — *Voy.* aussi *Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois et sur le caractère de leurs doctrines primitives*. Paris, 1837, in-8°.

[5] V. 23275.

rique, dont plusieurs détails sont encore problématiques, les détails rassemblés par M. De Fortia, et le résumé de M. Warnkœnig [1].

M. Le marquis de Fortia, M. L. Warnkœnig. Le Faux-Baudouin.

Ph. Mouskes est précieux pour l'histoire du Faux-Baudouin [2], qu'il représente, sans aucune hésitation, comme un aventurier : M. De Fortia remarque avec raison que ce témoignage est décisif. L'auteur du roman de Baudouin affirme, au contraire, que l'ermite de Glançon était bien réellement l'empereur de Constantinople. Nous avons transcrit, à cette occasion, un passage du texte en vers cité par D'Outreman. Ce passage substitue un fait certain à la conjecture de MM. Voisin et Serrure, qui soupçonnaient que le roman de Baudouin avait d'abord été écrit en vers [3].

Cet ouvrage, où la vérité cède le pas à la fiction, est conforme, en ce point, avec plusieurs chroniques où Jeanne et son mari sont directement inculpés. Ainsi une chronique flamande inédite, conservée à la bibliothèque de Bruges, sous le n° 238 [4], rapporte au folio 79 *verso*, que le comte Baudouin, empereur de Constantinople, qu'on avait cru mort à la suite de la bataille d'Andrinople, contre les Bulgares, avait été fait prisonnier et envoyé comme esclave en Syrie, où on lui faisait labourer la terre; là, des marchands d'Allemagne étant venus à passer auprès de lui, il com-

[1] Jacques De Guyse, t. XIV; *Hist. de la Flandre*, I, 241-44.

[2] V. 24463. Cf. Jacques De Guyse et le marquis de Fortia, XIV, 331-343, 409-421, XV, 357-358, 379-439; Meyer, à l'an 1225; *Chron. sancti Bertini*, p. 705; Vinchant, p. 279; *Auctarium aquicinctinum*, à la suite de la Chronique de Sigebert de Gembloux, éd. d'Aub. Le Mire, p. 262; *Recueil des hist. franç.*, t. XIX, préface, p. 80; Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, I, 236-240. *Corpus Chronicorum Flandriæ*, p. 144, 294.

[3] M. Van Hasselt a rendu compte de la nouvelle édition du livre de Baudouin, dans l'*Indépendant* du 28 novembre 1836, et dans la *Revue de Bruxelles*, du mois d'août 1837. A la page 61 de ce livre, on invoque le *Bestiaire*, sous le nom de *Bestial*, et on parle de l'*autour blanc* envoyé au roi de France par le comte Ferrant. Le roman de la *Conquête de Grèce par Philippe de Madien* ou *le chevalier à l'*ÉPERVIER BLANC, fut composé en 1448. Mais le livre de Baudouin, dans son texte primitif, est antérieur.

[4] *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, t. I, pp. 122-123.

prit leur langage, et ceux-ci l'emmenèrent jusqu'à Cologne; d'où il envoya un message à la comtesse Jeanne, sa fille, pour lui annoncer qu'il était de retour, et que, dans quatorze jours, il serait à Lille. Mais Fernand, époux de Jeanne, le fit arrêter et pendre à un arbre, à un demi-mille de Lille, *daer nu t' clooster van Markette staet*, à l'endroit où était l'abbaye de Marquette.

Sous l'année 1234, il est dit que Jeanne, étant décédée, fut enterrée à ce couvent de Marquette qu'elle avait fondé et fait construire. Le texte ajoute : *Men wille zeggen dat in dat clooster daer den hooghen outaer staet, dat daer een boom stont van te vooren, daer de goede grave Boudin, keyzer van Constantinople, angehanghen was;* c'est-à-dire que la tradition rapportait qu'à l'endroit où était le grand autel, s'élevait jadis l'arbre auquel avait été pendu le bon comte Baudouin, empereur de Constantinople.

M. De Rosny a mis dernièrement au jour, on se le rappelle, une notice sur *Bertrand de Rains*.

Un peu plus loin Ph. Mouskes nous offre la vieille légende populaire du *Juif errant*. Le juif errant.

Ce moyen âge, peu initié à la poésie de détail, aux délicatesses et aux petites perfections du style, était néanmoins en possession de la plupart des grandes idées poétiques qui seront éternellement la base de toutes nos inventions, et avait su leur donner un caractère moral et pratique, une forme sensible et palpable. Le même génie qui personnifia dans Roland et Ganélon le courage trahi par la ruse, dans le Renard, le triomphe de l'habileté, dans Partonopeus et Lanval, l'impatiente curiosité de l'amour, dans Berthe, Biétris et Geneviève de Brabant, l'innocence calomniée, dans Théophile enfin ou dans Faust [1], la révolte de l'intelligence contre Dieu,

[1] *Voy.* notre premier volume, Introd., p. LXXXII. Dans le MS de la bibliothèque royale de Paris, n° 7218, on trouve le *Miracle de Théophile*, par Rutebeuf, dont M. Ach. Jubinal a promis de publier les œuvres. Roquefort en cite douze vers dans son Glossaire, I, 332.

donnait aux petits comme aux grands, une pathétique leçon d'humanité, en montrant à tous les yeux, le châtiment du Juif qui insulta aux souffrances inouïes du sauveur du monde.

Cette tradition est une des plus singulières et des plus universelles des nations modernes. Elle n'a pas cessé d'avoir cours en différentes contrées, et l'imagination des poètes l'a revêtue plusieurs fois de vives couleurs.

Goëthe.

Goëthe, dans sa jeunesse, avait projeté sur ce sujet une épopée dont il dit n'avoir écrit que quelques fragmens. Une courte pièce du

C. F. D. Schubart.

poète allemand Schubart est intitulée : *Ahasverus ou le Juif errant.* Une tragédie allemande de Gustave-Adolphe, lui assigne un rôle,

Béranger. M. Quinet.

et Béranger a chanté ce mystérieux voyageur, dont M. Quinet a mis le nom en tête d'un drame mythico-philosophique. Oserons-nous rappeler que nous avons hasardé une nouvelle dont ce personnage est le héros [1] ?

Les paysans de la Furca racontent que cette montagne est le pas-

Le Juif errant en Italie.

sage habituel du Juif errant, lorsqu'il se rend de l'Italie en France; seulement, la première fois qu'il la franchit, vous diront-ils, il la trouva couverte de moissons, la seconde fois de sapins et la troisième de neige.

M. Caignez qui, en 1812, a fait comparaître le Juif errant sur le

Pièces de théâtre.

Théâtre de la Gaieté, a jugé à propos de l'appeler Samuel Iglouf. En 1834, le juif se montra à la porte St.-Martin, et après diverses aventures, prit son vol vers le ciel, en compagnie de Franklin et de Napoléon !

M. Henri Leo a fait un article sur la publication flamande de M. Bloemaert, dans le *Jahrbücher für wissenschaftliche Kritik*, Berlin, 1837, april, 539-543. — *Voir* notre article FAUST, dans le *Dictionn. de la conversation;* la vie de Faust, qui fait partie de la *Bibliothek der Romane*, en 21 vol., Riga, 1782-94, t. Ier; l'*Histoire de Christophe Bagenaert*, disciple du docteur Faust, en flamand, Anvers, 1608, in-4°, fig. sur bois, etc. — M. John Anster a traduit récemment en anglais le *Faust* de Goëthe.

[1] *Le Dimanche*, I, 115-206, 251-52.

Cousin, historien de Tournai, à la page 367 du quatrième volume, insère ces lignes :

Le Juif errant en Belgique.

« Audict an 1616, se vendoit publiquement à Tournay et ailleurs,
» par des porte-panniers, parmy d'autres cartes et images de papier,
» le pourtraict d'un Juif (à mon advis fabuleux), nommé Ahasverus,
» avec un écrit imprimé où il était discouru que cestuy Ahasverus
» aurait vescu du temps que Nostre-Seigneur fut crucifié en Jéru-
» salem, et estoit encore vivant l'an 1613, et errant je ne sçay où
» par le monde. »

G.-J. Gérard.

M. G.-J. Gérard, ancien secrétaire de l'académie de Bruxelles, a laissé en manuscrit des recherches sur nos superstitions vulgaires. Elles sont à la bibliothèque de La Haye, et nous regrettons de n'avoir pas été à portée de vérifier si elles ne contiennent aucun détail relatif au Juif errant.

Amours de Blanche et de Thibaud.

La minorité de Louis IX amène notre auteur à parler de la reine Blanche et de Thibaud de Champagne. Cette grande reine et ce roi poète furent-ils épris l'un de l'autre? M. De La Ravallière a cru qu'il était de l'honneur d'une princesse qui a donné le jour à un saint, de soutenir le contraire. Voyez la cruauté de nous voler un tel amour, un amour si harmonieusement chanté, si passionné, si poétique! Heureusement M. P. Paris a eu la charité de nous le rendre. Ph. Mouskes à la main [1], il redresse les faits et nous montre que cet amour a existé, mais qu'il s'agit seulement d'en changer la date. Le ciel en soit loué !

Empire latin de Constantinople.

La fin de l'ouvrage de Ph. Mouskes traite principalement de l'empire latin de Constantinople. L'auteur termine vers 1246; alors il n'était point encore évêque. Mais l'année qui clôt son récit est-elle réellement celle où il a posé la plume? N'a-t-il pas pu écrire long-temps après? Questions oiseuses et que d'ailleurs il est impos-

[1] *Romancero*, pp. 167-181.

sible de résoudre. Nous avons dit que peut-être Ph. Mouskes, évêque, avait revu ce qu'il avait rédigé chanoine. C'est là une simple conjecture, que ne confirment pourtant ni la correction de son texte, ni les habitudes de composition d'alors. En effet copier un gros livre sur parchemin, c'était faire une dépense considérable qu'on ne répétait pas volontiers, et s'interdire en quelque sorte tout retour sur son œuvre : la rareté de la matière subjective de l'écriture rendait les corrections difficiles pour ne pas dire impossibles, d'ailleurs on laissait aux poètes une licence extrême dans les détails, de sorte qu'une fois leurs élucubrations transcrites sur le précieux parchemin, ils pouvaient dire : *Nescit vox missa reverti.*

Ce second volume, ainsi que le premier, contient des appendices à la Chronique de Mouskes. S'il arrivait qu'on ne découvrît pas un rapport direct et intime entre ces pièces et le texte, nous n'en serions pas surpris. Dans une histoire générale, il est plus difficile de faire sentir l'unité que dans la narration d'un seul fait ou d'une série de faits homogènes. Là tout vient converger vers un centre que les moins clairvoyans aperçoivent. Mais à un tableau où les événemens les plus divers sont accumulés, où comparaissent tous les peuples et tous les temps, il n'est pas si aisé de rattacher des annexes dont la liaison avec l'objet principal paraisse évidente. Qu'importe? Ne suffit-il pas que les morceaux ajoutés concernent l'histoire de notre pays, qu'ils soient curieux en eux-mêmes, qu'ils développent ce qui n'est qu'indiqué en passant dans l'auteur, ou qu'ils suppléent à son silence?

Voici les additions que nous avons jugées utiles :

Extraits du roman de Godefroid de Bouillon.

1° *Extraits du roman de Godefroid de Bouillon, relatifs aux croisades.*

Extraits d'A Thymo.

2° *Extraits d'A Thymo, concernant ces expéditions.* Ces fragmens ne sont pas de l'histoire pure; mais la critique qui dédaignait toutes les fables, est tombée dans le faux, par son amour même de la vérité. Nous l'avons remarqué, il y a des époques où les fictions

traduisent mieux les hommes et les choses que les faits les plus incontestables. Si nous avons emprunté quelque chose d'A Thymo, qui a été, dans le principe, désigné pour faire partie de notre collection, c'est que sa publication a été ajournée, et que nous avons adopté à son égard un système particulier qui ne permettra pas de l'imprimer tout entier.

3° Un fragment de Brusthem servira de complément à ce que nous avons publié de cet auteur au premier volume. Brusthem.

On s'en aperçoit, la seconde partie de Ph. Mouskes est historique, la première, héroïque et fabuleuse. C'est pour éclaircir celle-ci et en rendre l'intelligence moins laborieuse, que nous avons rédigé le mémoire qu'on va lire et que nous avions annoncé comme une dissertation sur Roland, parce que Roland y occupait, en effet, le premier plan, avant que la publication de la *Chanson de Roncevaux,* par M. Francisque Michel, vînt rendre superflue une partie de nos recherches et nous imposer l'obligation de les sacrifier, sous peine de passer pour un écho maladroit.

---

§ II.

DES CHANSONS DE GESTE ET DES HÉROS DU CYCLE KAROLINGIEN, MENTIONNÉS PAR PH. MOUSKES, CONSIDÉRÉS PRINCIPALEMENT DANS LEUR RAPPORT AVEC LA BELGIQUE.

1. MOYENS ÉPIQUES.

A. *Armes enchantées ou impénétrables. — Chevaux merveilleux.*

Cette fiction, dont les trouvères ont fait un si grand usage, peut,

comme presque toutes les autres, avoir été puisée à sept sources différentes, savoir : 1° les idées générales de l'humanité; 2° les traditions ou *sagas* celtiques et septentrionales, qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait souvent, et que le christianisme a modifiées; 3° les invasions des peuples scandinaves du VIIe au Xe siècle; 4° l'ascendant des mœurs et de la civilisation grecque et romaine [1]; 5° les relations de l'Europe moderne avec les Arabes et l'Orient, avant et après les croisades; 6° la chevalerie; 7° enfin, la puissance d'un génie heureux, capable d'imposer ses fantaisies à son époque et à l'avenir.

Sources de fictions poétiques.

D'abord on ne peut nier qu'il n'y ait un fonds commun à l'imagination de tous les hommes, et que vouloir établir la généalogie exacte de chaque pensée, de chaque conception, ce ne soit agir comme

[1] M. Grimm a inséré dans le 4e vol. des *Studien von Daub und Creuzer*, p. 75 et suiv., une *Dissertation sur l'origine de l'ancienne poésie allemande et sur ses rapports avec celle du nord.* L'auteur y montre la singulière conformité qui existe entre le développement de la mythologie du nord et celui de la mythologie grecque; les traits encore plus étonnans des traditions de l'Asie et de la Grèce, qui se retrouvent dans les fables septentrionales et dans les récits héroïques du moyen âge. On consultera avec fruit les travaux de MM. Rühs, Vonder Hagen, des frères Grimm, de Fr. Mayer, sur les *Edda*, le *Dictionnaire de la mythologie scandinave*, de M. Nyerup, trad. du danois en allemand, par Sander, Copenh., 1816, la *Saga-bibliothek*, de P.-E. Müller, les recueils des traditions danoises, suédoises, finnoises, laponnaises, russes, bohémiennes, anglaises, écossaises, irlandaises, suisses, françaises, etc., de Nyerup et Rehbek, Thiele, Geyer et Afzelius, Schræter, Grimm, Anton, Hanka, les recherches de MM. Munter, Rask, J.-G. Busching, Docen, Lachmann, Graeter, Von Reden, Schreiber, J.-R. Wyss, Brand, Bourne, Allan Cunningham, Crofton-Crooker, S. Lover, Roby, Ellis, James Dennison, H. Berthoud, Champollion-Figeac, F. Pluquet, H. Leo, etc., la *Symbolique*, de l'illustre Creuzer, traduite et refondue par M. J.-D. Guigniaut, le *Geschichte des Heidenthumsin nördlichen Europa*, du savant Mone et l'ouvrage hollandais de M. N. Westendorp, sur la mythologie du Nord et son influence sur la poésie hollandaise : VERHANDELING OVER DE VRAAG : *Eene beknopte voordragt van de noordsche mythologie, ontleend uit de oorspronkelijke gedenkstukken, en met aanwijzing van het gebruik, dat hiervan in de Nederlandsche dichtkunde zou kunnen gemaakt worden?* Dissertation couronnée et publiée par la société littéraire de Leyde, *Nieuwe werken*, 11 deel, Dordrecht, Blussé, 1829, I, pp. 1-590, sans la table et l'*errata*. — M. J. Van Lennep est auteur d'un ouvrage intitulé : *Nederlandsche legenden*.

celui qui prétendrait découvrir de quel individu ou de quelle nation nous tenons la faculté de marcher et la circulation du sang.

L'homme est tellement né pour la spiritualité, que même lorsqu'il est incapable de la comprendre et qu'il se trouve le plus maîtrisé par la vie animale, il accorde une sorte d'animation aux objets qu'il redoute ou qui le protégent; tout vit autour de lui, tout est sensible dans la solitude du sauvage : si sa crédulité est d'abord panthéiste, elle est du moins une protestation tacite contre le matérialisme. Mais lorsque l'idée d'une force supérieure se dégage du chaos des impressions physiques, il l'associe incontinent à toute chose dont les effets se manifestent à lui d'une manière frappante.

En second lieu, ravivées par les nouvelles irruptions du nord, il est incontestable que grand nombre de nos coutumes et de nos croyances, remontent à celles de nos ancêtres les Gaulois et les Germains, et que, d'autre part, les Romains ont marqué trop profondément leur domination sur le monde, pour que le moyen âge ait pu faire complet divorce avec eux. Il est d'ailleurs démontré que même à l'époque de la plus épaisse ignorance, la connaissance des écrivains latins [1] n'avait pas été entièrement étouffée, ni la chaîne des traditions littéraires totalement rompue.

L'établissement des Arabes en Espagne, leur invasion dans le midi de la France, plus tard, les relations, nées des croisades, apportèrent en Europe une multitude de fictions, dont un certain nombre y subsistait déjà et dont plusieurs même avaient peut-être, dans des temps très-éloignés, été empruntées encore une fois à l'Orient, cette patrie d'Odin, cette *infatigable fabrique de l'espèce humaine*.

[1] Il nous serait aisé d'en apporter des preuves multipliées : en voici une seule, tirée de *Floris ende Blancefloer*, v. 333 :

Ende mense ooc te lesene sette
In Juvenale ende in Pamflette (*Pamphilus*)
Ende in Ovidio *de arte amandi*.

Quant à la chevalerie, qui elle-même tirait son principe de quelques-unes des causes énoncées plus haut, et qui, sans avoir jamais été à l'état d'institution régulière et uniforme, n'a pas moins communiqué à la civilisation moderne un caractère particulier; en exaltant la profession des armes, elle a dû donner à tout ce qui appartenait au guerrier, une consécration solennelle. Et nous si philosophes, nous si positifs, si impitoyables pour toute espèce d'illusion, ne nous promenons-nous pas avec respect au milieu des trophées du musée d'artillerie, à Paris, ne considérons-nous pas les épées du grand Frédéric et de Napoléon, avec un tout autre sentiment que l'arme la plus magnifique sortie des ateliers de Liége, et ne sommes-nous pas tentés de leur supposer une vertu particulière, je dirai presque une âme, confidente des grandes pensées de leurs anciens possesseurs?

Pour en finir, n'est-il pas vrai qu'un homme doué d'une haute capacité, ayant le don de l'invention, ou seulement l'instinct du caractère et des besoins de son siècle, puisse faire adopter à toute une société les rêveries de son imagination? Ne voyons-nous pas dans le moyen âge, une fable qui avait plu et dont il serait impossible de désigner le premier auteur, se transformer sans cesse et reparaître dans une foule de compositions analogues?

Des sources que nous venons d'énumérer, à laquelle, demandera-t-on, attribuez-vous l'emploi qu'ont fait les trouvères des armes et des animaux merveilleux?

Nous n'en excluons aucune, mais nous pensons que les lois universelles de l'entendement, la mythologie des Celtes et des peuples du Nord, de même que les croyances orientales modifiées par le christianisme, surtout depuis les croisades, sont les causes les plus directes et les plus certaines qui aient fait adopter cette machine poétique.

Les armes merveilleuses n'appartiennent pas seulement à la poésie

et aux symboles religieux, elles occupent encore une place dans l'histoire.

Jornandès raconte que l'épée de Mars, ou plutôt du dieu auquel les Scythes donnaient des attributs pareils à ceux de cette divinité guerrière, épée conservée religieusement par les chefs de cette nation et confiée à la terre dans un temps de péril, fut retrouvée par un pâtre, au temps d'Attila. L'historien des Goths dit que cette découverte fut regardée par le Fléau de Dieu, comme un signe de la protection du ciel et un présage de la conquête du monde [1]. Épée de Mars.

D'après Ammien Marcellin, les Alains révéraient une épée nue fichée en terre. *Gladius barbarico ritu humi figitur nudus* [2].

Voici ce que raconte de Charlemagne le moine de St-Gall, qui semble écrire sous la dictée d'un trouvère :

Les rois Normands lui avaient envoyé de l'or et de l'argent, en signe de respect, et leurs *épées*, en signe d'obéissance. Charles ordonna qu'on fît jeter l'argent sur le pavé du palais et qu'on ne le regardât qu'avec mépris. Mais les épées, il voulut les recevoir lui-même du haut de son trône. Les ambassadeurs, par convenance et pour éviter tout soupçon de perfidie, présentèrent ces glaives à l'empereur en les tenant par la pointe. Charles en saisit un et voulant en courber la lame de la garde à l'autre extrémité, le fer éclata dans ses mains puissantes. Alors un des ambassadeurs tira du fourreau sa propre épée, et la présentant à Charles avec respect, lui dit : « Seigneur, voici, je crois, une lame plus solide et plus flexible à la fois, et qui sera digne peut-être de votre droite invincible. » Charles prit cette arme, la ploya comme un jonc, de manière à réunir la pointe à la poignée, puis la laissa reprendre sa forme naturelle. A cette vue, les envoyés frappés d'admiration, se regardèrent les uns les autres et se Légende de Charlemagne.

[1] *De rebus gothicis*, cap. XXXV. M. De Chateaubriand a recueilli ce trait dans ses *Études historiques*, seconde partie, *étude sixième*.

[2] Lib. XXXI, c. 9.



dirent tout bas : « Plût au Ciel que nos princes méprisassent ainsi l'or et attachassent tant de prix à une épée [1] ! »

Loi des Lombards.

La loi des Lombards défendait expressément dans les combats judiciaires, l'usage des herbes propres aux enchantemens. « Comme » dans les combats particuliers, remarque à ce sujet Montesquieu [2], » les champions étaient armés de toutes pièces, et qu'avec des » armes pesantes, offensives et défensives, celles d'une certaine » trempe et d'une certaine force, donnaient des avantages infinis, » l'opinion des armes enchantées de quelques combattans dut » tourner la tête à bien des gens. De là naquit le système merveil- » leux de la chevalerie, etc. »

Coutume observée dans les tournois.

Cette disposition de la loi des Lombards, était observée chez nous dans les tournois, au XIVe siècle et postérieurement. Le règlement d'une joute donnée à Mons, en 1339, porte : « Premiers, quant » il seront dessendus ou camp, li appellant premiers quant il sera » venu devant le livre pour serment faire, doit oyr lire les ordon- » nances telles que il doit pour lui et son cheval, ainsi qu'il est » escript par devers le court, et chou fait, se doit engenouiller de- » vant le livre et puis lui doit estre dit : « Ainsi, sire chevalier, » jurez par les saintes-évangilles qui sont en ce livre escriptes et » contenues et par li corps Nostre-Seigneur Jhésus-Crist dont vous » voiés chi endroit le ymaige représentés, que vous n'avez sur vous » ne sur vo cheval couttiel ne autre baston quelconque qui vous a » esté lieutte (*permis*) et que vous montrez apparemment, *et aussi* » *que sur vous ne avez ne arez haulx, noms propres, noms sorche-* » *ries ne autres quelconques choses* qui puissent ne doivent à déche- » vanche appartenir pour vo proffit et au domaige de vo adversaire; » et ainsi vous le jurez. » Et il doit dire que oy et baisier les sains [3]. »

[1] *Monachi San-Gall. Gesta Karoli*, lib. II, apud Pertz, *Monum. Germ. hist.*, II, 763.
[2] *Esprit des lois*, l. XXVIII, c. XXII.
[3] *Le Polygraphe belge*, octobre 1835, pp. 88, 89.

Au rapport de Vincent de Beauvais, Bohémond, prince d'Antioche, avait un couteau dont le manche l'avertissait si les mets qu'on lui servait étaient empoisonnés. Couteau de Bohémond.

Vers l'an 1480, Bajazet fit présent au pape Clément VIII, de *la lance qui ouvrit le côté de J.-C.*, et qui, par conséquent, devait être la même que celle de Charlemagne, qu'on trouvera tout à l'heure à son rang. Lance qui perça le côté de Jésus-Christ.

Wallenstein, dans la guerre de trente ans, Claverhouse, Sharpe et Dalyell, durant celle des *têtes-rondes* et des *cavaliers*, passaient pour avoir une armure impénétrable [1]. Nous-mêmes, n'avons-nous pas entendu dire aux soldats de la grande armée, que leur chef était invulnérable, non à cause de son haubert ou de sa cuirasse, mais par sa valeur et sa fortune. Il était invulnérable en effet, excepté pour le malheur!

Des armes prodigieuses ne pouvaient avoir été faites que par un prodige. Suivant l'Edda, la reine de toutes les fées, *Frigga*, la compagne d'Odin, avait le pouvoir d'enchanter les épées, les lances et les autres armes. Cette doctrine devait être très-ancienne chez ces nations, puisque nous la retrouvons, du temps de Tacite, chez les *Æstii*, peuples germaniques qui habitaient les bords de la mer Baltique, et qui, par conséquent, étaient les ancêtres des Scandinaves. « Les *Æstii*, dit l'historien romain, adorent la mère des dieux, qui a le pouvoir de protéger ses adorateurs au milieu des traits lancés par leurs ennemis. » Cette observation est de M. Walckenaer [2]. Croyances du Nord.

Un guerrier russe appelé *Wisinn* par Saxo le grammairien, avait le pouvoir d'émousser d'un regard les glaives, les lances et les traits. Le héros mythologique des Danois, *Starcather* ou *Starkadr*, pour

[1] Walter Scott, *Chants populaires de l'Écosse*, trad. par Artaud, III, 65.

[2] *Lettres sur les contes de fées attribués à Perrault et sur l'origine de la féerie*, lettre XVII.

rendre inutile cette faculté, couvrit son épée d'une peau très-mince et vainquit Wisinn [1].

Armuriers fameux.

Véland.

On doit à MM. Depping et Francisque Michel, un mémoire très-savant et plein de critique sur la fable du forgeron Véland, célébré dans l'*Edda* sous le nom de *Voelvndr* ou *Vavlvndr*. M. Depping compare cette légende avec celle de Dédale, qu'il regarde comme dérivant de la même source. Il aurait pu la comparer aussi avec celle du forgeron Chrysaor, sorti de la tête de Méduse, légende expliquée par Fourmont, à l'aide des langues orientales [2].

M. G.-J. Thorkelin.

Les ingénieux auteurs semblent n'avoir fait usage que des deux premières parties de l'*Edda Sæmundar*. Mais la troisième, publiée avec un soin au-dessus de tout éloge, par M. G.-J. Thorkelin, contient plus encore de renseignemens sur Véland, il établit également un parallèle entre cet artiste et Dédale, et réunit une grande partie des détails exposés dans la dissertation française [3].

Véland et Sigurd étaient élèves de Mimer ou Mime [4]. Nagel était également un armurier renommé [5].

Toutes les nations du nord croyaient à l'existence d'une espèce de nains, habitant les rochers et les montagnes, et ressemblant assez

[1] Saxonis Grammatici *Histor. Danicæ* libro VI, Soræ, 1644, in-fol., p. 105. *Edda Sæmundar*, III, 566, 572, 587.

[2] *Mém. de l'acad. des inscriptions*, VII, 221-224. — Cf. G.-B. Depping et Fr. Michel, *Véland le Forgeron*, *Dissertation sur une tradition du moyen âge*, Paris, Didot, 1832, in-8°; W. Grimm, *Die deutsche Heldensage*, Goett., 1829, 29, 147, 178, 288, 322, 323, 341; *The Smith Velant* (par M. Depping), dans le *New monthly Magazine*, Londres, 1822, in-8°, vol. IV, p. 527; *De la tradition populaire sur l'armurier ou forgeron Vélant* (par le même), t. V des *Mém. de la Société royale des antiquaires de France*, Paris, 1823, p. 217. — Walter Scott s'est servi de la tradition de Véland dans le *Château de Kenilworth*.

[3] *Edda Sæmundar hins Froda*, Hauniæ, t. III, in-4°, 1828, pp. 850-860. Cf. J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, Goettingen, 1835, in-8°, p. 221; F.-J. Mone, *Untersuchungen zur Geschichte der teutschen Heldensage*, Quedlinburg, 1836, in-8°, pp. 98-99.

[4] Mone, *ibid.*, pp. 90-92.

[5] Mone, *ibid.*, pp. 92-93.

aux hommes : on les considérait comme habiles dans tous les arts, Nains Alfar, Dvergar. surtout dans la fabrication des armes et on leur donnait le nom de *Doeckalfar*, *Svartalfar* ou de *Dvergar*. — *Duergi plerumque in saxis* (*quæ sponte aperiri et miraculose recludi solebant*) *habitasse dicti sunt*, ac arma præstantia, *annulos aureos et alia cimelia fecisse et heroïbus nolentes volentes tradidisse referuntur. Hinc permultæ vulgares de Dvergis et Alfis narrationes et superstitiosæ opiniones, quæ adhuc per totum septentrionem dispersæ reperiuntur* [1].

La chanson de *Guillaume d'Orange*, signale Isaac de Barcelonne comme un armurier célèbre; ce nom indique un juif, dont la race était volontiers accusée de magie :

Vint à la chambre, s'en a trés une broigne.
Cele forja *Ysac de Barceloigne ;*
Oncques espée n'en pot maille desrompre.

Cette superstition, hostile aux descendans d'Israël, est, on le devine, moins ancienne que celle des *Alfar*.

Avec des croyances si répandues, si populaires et qui se sont mêlées à des préjugés, à des convictions propres à les corroborer, est-il difficile de s'expliquer pourquoi les chantres du moyen âge ont donné à leurs héros des armes extraordinaires, des armes fées, des armes talismanniques? Ils n'ont rien inventé, ils n'ont fait que traduire d'une façon plus ou moins poétique, un article de la foi grossière de leurs contemporains. Ce moyen littéraire une fois adopté il a eu force de loi et l'on n'a plus fait qu'enchérir sur les inventions anciennes.

Nous allons offrir l'indication des armes les plus fameuses dans les compositions épiques du moyen âge.

[1] *Edda Sœmundar*, t. III, *Lexicon mythologicum*, p. 322.

Épées célèbres.

Nous commencerons par les épées [1].

ALMACE, épée de Turpin. *Chanson de Roland,* stance CLIII, v. 7.

BALISARDE, épée de Rogier, l'amant de Bradamante, dans l'Arioste.

BALMUNG, épée de Siegfried (Sigfried), de Hagen et enfin d'Ehriemhild, dans les *Nibelungen.* Edition du baron Von der Hagen, Breslau, 1820, in-8°, vers 381, 389, 843, 3833, 7153, 7216, 9334, 9513, 9606.

BAPTISMA, épée de Fier-à-Bras, forgée par Aniseax :

> III espazas li baylan li felo aversier,
> *Baptisma* e *Gramanh, Florensa* d'Anticlier,
> Ferabras cenh *Florensa* a son latz senestrier.
> *Fierabras*, éd. de M. E. BEKKER, v. 145.

C'est cette épée qu'on a appelée autrement *Bauptime* ou *Beautisme.*

BITTERFER, la reine des épées, remise à Horn, par Rimnild, dans un roman anglais du XIVe siècle. Elle était sortie des mains de Véland.

BLODGANG, épée citée par W. Grimm, *Deutsche Heldensage,* p. 243.

BRIMIR (racine *brimi,* feu), épée d'Odin. *Edda Sæmundar,* III, 309.

BRINNIG, W. Grimm, *Deutsche Heldens.,* 239.

CESELRING, Mone, *Heldens.,* 90, 92; peut-être une cotte de mailles ou cuirasse. Voy. *Nagelring.*

COLADA, épée qui valait plus de mille marcs d'argent et que le Cid enleva à Raymond III, comte de Barcelonne, l'allié des Maures.

COURTAIN, épée d'Oger-le-Danois; *Cortan, Cortana,* dans le *Morgante maggiore,* I, 17; appelée aussi *la Cortadora.* Elle fut forgée par Munificans, Murificas ou Manificax. Son histoire est dans la

[1] Sur les noms donnés aux épées chez les Scandinaves, les Bretons et les anciens Français, *voir* Warton, *History of english poetry*, éd. de R. Price, London, 1824, in-8°, t. I, p. lvii, note *d*, et notre article DURANDAL, dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture.*

Chanson d'Ogier, par Raimbert de Paris. M. Fr. Michel la rapporte. *Chanson de Roland*, p. 222.

DAINSLEIF, glaive fabriqué par les nains ou *Dvergar*, et possédé par le héros Hogni. *Edda Sæmundar*, III, 430.

DHAMY, *voy*. HAMY.

DURANDAL, *Durendart*, épée de Charlemagne, puis de Roland, fabriquée par Munificans, frère de Galans et de Hanisars, Dionises ou Aniseax.

Il faut remarquer que *Durandal*, dans le roman des *Quatre fils Aymon*, est le nom d'un émir, fils de Robatre, qui semble être désigné comme roi de Jérusalem.

> J'iray au saint-sépulcre et si le conquerré,
> A Robatre conbattre, qui tient la royaulté,
> Et à son fils ossy, *Durendal* l'amiré.
>
> J. BEKKER. v. 849.

D'après un passage du poème d'*Agolant*, Durandal avait été d'abord en la possession de Charlemagne, et c'est à Hiaumont, fils d'Agolant, dans les plaines d'Aspremont, que Roland l'avait enlevée:

> Ce est Hiamont qui fu fiz Agolant,
> . . . .
> ...... Il emporte Durendart la trenchant,
> Que ge conquis soz Florivile en champ.
> Le fiz Marsille, Balafre et Baligant
> La me tollirent soz Tolose la grant,
> Puis la donnèrent au fort roi Agolant,
> Qu'en adouba ce gloton sodoiant.

Au lieu de *soz Florivile*, on lit dans le *Roman de Garin de Montglave*, que Charlemagne conquit Durandal à *Brubant*.

La *Chanson des Saisnes* dit de même que Durandal fut conquise en Aspremont.

Dans la *Spagna istoriata*, Roland brise Durandal avant de rendre le dernier soupir. Mais le Pulci assigne une autre destinée à cette épée, qu'il appelle encore *Durindana*, *Durlindana*. Selon ce poète (ch. XXVII), au moment suprême, Roland enfonça en terre la pointe de son glaive redoutable, puis, comme le fit Bayard, il en embrassa la poignée, dont la garde formait une croix, la pressa contre sa poitrine et expira. Le Pulci ajoute que Charlemagne étant venu sur le champ de bataille de Roncevaux, les restes de Roland se ranimèrent à sa vue et lui remirent Durandal. Cette arme était suspendue à la porte du château de Bource, en Turquie, du temps de Pierre Bélon (1555), si l'on ne révoque pas en doute le témoignage de cet écrivain.

Dans le roman de Gériléon d'Angleterre, la fée Oziris donne à ce paladin l'épée *Duransarde* (Fr. Michel, la *Chanson de Roland*, p. 181). — Cf. *La conqueste que fist le grand roy Charlemaigne du pays des Espaignes, avec les faits et gestes des douze pers de France et du grand Fier-à-Bras; et le combat fait par lui contre le petit Olivier, lequel le vainquit; et des trois frères qui firent les* NEUF ÉPÉES *dont Fier-à-Bras en avoit trois pour combattre ses ennemis*. Paris, s. a. Lyon, 1536, in-4°.

Dans la garde d'or de Durandal étaient enchâssées des reliques :

> En l'oriet punt asez i ad reliques :
> La dent seint Peire et del sanc saint Basilie,
> E des chevels munseignor seint Denise,
> Del vestement i ad sainte Marie.
> *La Chanson de Roland*, p. 91.

Durissime, épée de Guillaume-Taillefer, comte d'Angoulême, forgée par Véland.

Ekkesahs, épée éblouissante, fabriquée sous terre par le nain Alfrik, selon la *Vilkina-Saga*.

Escalibor, *Escalidars*, épée d'Artus; c'est aussi celle de Richard

de Normandie, dans les *Enfances Ogier-le-Danois*, par Adenez.

Fineguerre (finisseuse de guerre), épée de Gérard de Nevers, dans le roman de la *Violette*, où on lit la longue histoire de cette arme, qui avait appartenu à un sultan de Bagdad (pp. 89-93).

Floberge, *Froberge*, *Flamberge*, en italien, *Frusberta*, *Fusberta*, *Framberga*, ouvrage de Véland. Cette épée appartint au duc Bégon, du roman de *Garin le Loherenc*, puis au roi païen Anthénor, ensuite à Maugis d'Aigremont, qui la donna à son cousin Renaud de Montauban.

Florence, épée de Fier-à-Bras. On a quelquefois écrit *Plorance*. G.-B. Depping et Fr. Michel, *Véland le Forgeron*, pp. 39, 184. Cette arme fut forgée, ainsi que *Gramanh*, par Aniseax.

Freise, épée d'Hildebrand. W. Grimm, *Deutsche Heldens.*, 267, 274.

Gleste, épée d'Eckehard zu Breisach. W. Grimm, *Deutsche Heldens.*, 244.

Gramanh, épée de Fier-à-Bras, dite aussi *Garbain* et *Graban*, c'était l'œuvre d'Aniseax.

Gramr, épée de Sigurd, meurtrier de Fafner. *Edda Sæm.*, III, 419.

Hamy, épée du héros arabe Antar, dont le grammairien Asmaï écrivit ou recueillit les aventures pour le calife Haroun-al-Raschid.

Hauteclaire, *Hauteclère*, *Alteclère* (garde brillante), en provençal *Autaclara;* dans un vieux poème allemand *Haltechlein;* épée de Pepin, de Buèves, de Charlemagne et d'Olivier, beau-frère de Roland. En voici l'histoire, tirée du roman de *Gérard de Vienne*, fragment publié par M. Bekker, v. 2671 et suivans :

Quant li juïs entandi la criée,
Et la novele ke cil ont aportée,
Que Olivier ot brisiée s'espée,
A son ostel s'en vait san demorée.
Une en aporte ke molt fut onerée.

Plus de C anz l'ot li juïs gardée.
Closamont fut, k'iert de grant renommée,
Li emperère de Rome la loée.
Il la perdit el bruel soz la ramée
En la bataille ke molt fut redoutée,
Lai où l'ocist Maucon de Valfondée.
Il chaït jus, kant la teste ot copée.
Fors de son fuere colait[1] la bone espée.
L'erbe fut drue, ke desus fut versée.
Après lons tans l'orent facheor[2] trovée:
Une des fauz lor ot parmi copée.
Kant il la virent, si l'ont sus relevée.
Si l'ont à l'apostole de Rome présantée.
Il la vit bele et de lautres (*letres?*) dorée
Et le poig[3] d'or dont el fu enhoudée.
En l'escriture ke il ait esgardée,
Trovait escrit, c'est vérité prouvée,
Ke *Haute cleire* avoit à non l'espée,
Et dedans Rome fut faite et conpassée.
Munificans l'avoit fait adurée:
Ce fut un maistres de moult grant renommée.
Li apostoiles fist bien forbir l'espée :
Enz ou trésor S.-Pière l'ait gardée,
Pepins l'an traist de France la loée;
Kant corone ot premieramant portée,
Au duc Buevon la donait en sodée
Et li dus l'ot à cel juï donée,
Car il en ot d'avoir une mule trousée.
Ainz pues n'oït nuns parler de l'espée
Jus c'ai cele oure ke il l'ait présantée
A Olivier, où bien fut aloée,
Le fil Renier de Gênes.

HAVFUT, *Hoefud*, épée du dieu ou héros Heimdallr. *Edda Sæm.*, III, 419.

[1] *Coulait.*
[2] *Faucheurs.*
[3] *Poignée.*

HEKESAS, Mone, *Heldensage*, 90; la même que *Ekkesahs* ou *Ekkesasz*.

HROTTE, épée citée par W. Grimm, *Deutsche Heldens.*, 386.

JOYEUSE, *Joiouse, Jouise*, latin : *Gaudiosa*, provençal : *Joyosa*. Epée de Charlemagne et de Guillaume-au-Court-Nez, auquel l'empereur l'avait donnée en l'armant chevalier. Sa lame *estoit dessus letrée*.

Li pont est d'or, si out ou séelé
De St-Denis et de St-Honoré.
(*Agolant.*)

C'était l'ouvrage de Véland.

LAGULF, W. Grimm, *Deutsche Heldens.*, 239.

MERVEILLEUSE, épée de Doolin de Mayence. Elle avait été faite dans la forge de Véland, par un de ses apprentis. Une fée se chargea de l'affiler.

MIMING, *Mimung, Mimmung, Mimring*, épée fabriquée par Véland pour son usage, et qui passa à son fils Wittich ou Vidrik. *Voy.* la *Vilkina-Saga*.

MINNENC, *Mynneminge*, probablement la même que la précédente. M. Mone l'attribue au forgeron Mime.

MURGLIES, épée de Ganélon, nommée aussi *Murgalaie* dans une des versions du *Chevalier au Cygne*.

Guènes li quens........
. . . .
Ceint *Murglies* s'espée à sun costed.

MUSAGINE, épée forgée par Munificans, selon le roman de Fier-à-Bras, en prose. *Voyez* SAUVAGINE.

NAGELRING, Mone, *Heldensage*, p. 90; c'est peut-être une cotte de mailles plutôt qu'une épée. *Voy.* CESELRING.

RECUITE, épée d'Alexandre-le-Grand, de Ptolémée, de Judas

Machabée, de Vespasien, de Cornumorant et de son fils Cordabas. Elle fut forgée par Irashels, et Véland passa ensuite une année à la tremper. Cette double opération lui valut le nom de *recuite*.

Rôse, épée donnée à Otnit par le roi Elberich. Mone, *Otnit*, Berlin, 1821, in-8°.

Rosebrant, épée de *Seghelyn* de Jérusalem.

Sarrasine, épée de Brunamont, dans la Chanson d'Oger-le-Danois.

Sauvaigine, la même qu'on a appelée Musagine. W. Grimm, dans ses *Deutsche Heldensage*, p. 43, et M. Bekker, à la fin de son édition de Fier-à-Bras, p. 178, citent ce passage, traduit des textes publiés par M. Bekker lui-même et M. Fr. Michel [1].

« Une foys furent troys frères d'un père engendrez, desquelz l'un » avoit non Galan. Munificans fut le second et le tiers se disoit » Anisiax. Ces trois frères firent IX espées, chascun trois. Anisiax, » tiers nommé, fit l'espée nommé *Baptisma*, qui avoit le pommeau » d'or bien paint, et aussy fit *Plorance* et *Graban*, lesquelles avoit » Fier-à-Bras, comme j'ay dit. Munificans, l'autre frère, fit une » autre espée, qui se disoit *Durandal*, laquelle Roland eut. L'autre » se disoit *Sauvaigine* et la tierce *Cortan*, que Ogier-le-Danois » eut. Et Gallas (*Véland*), l'autre frère, fit celle qui se nommoit » *Flanberge*, l'autre *Haulteclère* et l'autre *Joyeuse*, que Charlemaigne avoit pour grand espécialité. Et ces troys frères nommez » furent les favres et ouvriers des dittes espées. »

Screp, épée du roi danois Wermund, laquelle coupait toujours par le milieu les objets qu'on lui opposait, quels qu'ils fussent. *Saxo Grammaticus*, Soræ, 1644, in-fol., p. 64.

Schritt, épée de Biterolf, forgée par Mime-le-Vieux ou Mimer, le maître de Véland. W. Grimm, *Deutsche Heldens.*, 146.

[1] *Der Roman von Fierabras*, p. 34; *Véland le Forgeron*, pp. 39-40, 84-85.

Skoffnung, épée merveilleuse qu'un pirate enleva du tombeau d'un roi norwégien.

Tizon, épée conquise par le Cid sur les Maures et donnée par lui avec *Colada*, aux infans de Carion, ses gendres.

Tyrfing, épée enchantée, fabriquée par les nains, pour le roi Suafurlami, dans l'*Hervarar Saga*.

Wasken, W. Grimm, *Deutsche Heldens.*, 85.

Welsung, *ibid.*, 148, 280.

A ces épées, on peut en ajouter d'autres qui, pour n'avoir pas de noms particuliers, n'en étaient pas moins fameuses; telle que celle de Tristan, avec laquelle il tua le Morhout d'Irlande et qui passa en Italie, si on en croit la chronique de Galvano Fiamma. Cette épée, si c'est bien la même, fut portée ensuite en Allemagne, d'où elle tomba entre les mains du roi Jean-sans-Terre, comme nous l'apprend un curieux document rapporté par M. Francisque Michel, que j'ai à chaque instant l'occasion de citer, document dont l'original est conservé à la tour de Londres [1].

L'épée d'Amadis avait le privilége de détruire les enchantemens.

Le roman du St-Gréal est tout plein d'épées magiques. Là c'est celle de David, dont Salomon, d'après l'avis de la reine sa femme, fit le fourreau et la garde, et qui était destinée à Perceval-le-Gallois; plus loin c'est le glaive avec lequel on décolla saint Jean-Baptiste et dont la lame, qui se rapetissait dans le fourreau, devenait saignante, tous les jours à midi. Le roi Gorgoraus la donna à Gauvain, pour l'avoir délivré d'un géant.

M. Francisque Michel n'a pas négligé les passages du roman du Chevalier au Cygne et de Godefroid de Bouillon, relatifs au sujet qui nous arrête en ce moment. Godefroid ceint l'épée qui donne la mort à Agolant; elle était sœur de Durandal. Mais les vers qu'il cite

Roman du Chevalier au Cygne.

[1] *Tristan*, Londres, 1835, in-12, I, 50; II, 165, 167.

ne sont pas dans le manuscrit dont nous nous sommes servi, et qui présente une leçon moins empreinte de merveilleux; ainsi au lieu de ces vers :

L'emperère ert as astres devers soleil levant,
Environ lui estoient maint chevalier vaillant.
Virent amont le Rin un blanc oisel noant,
El col une caïne et un batel traïant;
Et virent en la nef j chevalier gisant,
Dalès lui son escu et s'espée trençant,
Et un molt biel espiel qui molt par ert vaillant.
Jo ne sai se il fu de la forge Galant;
Mais ains nus hom de car ne vit si rice brant.

Il y a dans notre manuscrit :

Si com li emperères estoit en jugement
Oy le son d'un cor sonner sy hautement
Que tout cil du palais s'esbahirent fourment
Car la sale en tombi avironnéement.
As fenestres s'en vont li plusour liément,
Voient sus la rivière qui au castiel s'estent
Le chine et le batiel et le chevalier gent.
A l'emperéour sont venut isnièlement:
« Sire, vechy miervelles, par le Dieu qui ne ment,
Yl i a sus la rivière ung chine proprement
Qui amaine ung batiel bien et souffissamment,
Et ung chevalier ens de biel contenemen t.»
L'emperères y vint as feniestres se prent.
Le Chevalier à Chine a véut proprement.

Ce n'est pas une variante, mais une rédaction totalement différente. Quant aux vers où il est question d'Espaulars, nous n'avons rien trouvé qui en approchât.

L'épée de Frey, divinité des Scandinaves, faisait d'elle-même

un grand carnage, aussitôt que son possesseur le lui ordonnait. Frey la donna à son confident Skirner, et se trouvant sans armes, lorsqu'il combattit contre Béla, il le tua avec une *corne de cerf* [1].

Pour rendre moins incomplet cette espèce d'arsenal poétique, qu'on ne jugera peut-être pas indigne d'attention, nous mettrons sur notre inventaire :

Autres armes renommées.

Le HAUBERT d'Alexandre-le-Grand. Alexandre de Bernay en parle ainsi :

Ses haubers fu forgiez en l'isle de Durier
Li pan sont à argent, la ventaille d'ormier,
Li maille ne crient lance ne cop d'arbalestrier.
Onques de sa valeur ne vit hom si légier.

Gérard de Nevers l'eut en sa possession :

Puis vesti I hauberc treslis
Qui fu l'emperour (*l'emperéour*) Alis.
Le roman de la Violette, pp. 88, 89.

Le HAUBERT d'Olivier.

El dos li vestent un hauberc jaserant [2]
Fort et légier, ainz ne vi moinz pesant:
Autre tels III en portaist un serjant.
N'aist souz ciel arme, dart n'espée tranchant
Ke l'anpiraist un denier valisant.
Fors fut l'aubers, un millor ne demant.
Rois Enéas le toli Elinant
Par devant Troies, en la bataille grant.
L'emperère, le fil au roi Briant,
Ne tuit si freire n'orent de mort garant,

[1] Mallet, l'*Edda*, Genève, 1787, in-12, p. 171.
[2] De mailles ou chaînettes.

Tuit furent mort, vaincut et recréant,
Et trébuchiet tuit li haut mandement,
N'i remest tors ne haus murs en estant,
Ke contre terre ne fuisent tuit gisant.
N'en eschapait nuns demoiré vivant,
Fors Enéas ke Deus par amait tant,
Ki s'an tornait o son peire fuiant,
Si encontrait en mer en un chalant :
Lai se guari à loi d'ome sachant.
Cil Enéas ot le boin jazerant,
Puis le perdi el bois soz Morodant,
En la bataile k'il fist à Raboant.
Illuec l'ocist un chevalier poisant :
Sodoiers fu de France la vaillant,
Et il conquist cel hauberc jaserant.
Droit à Viane an vint à tot errant.
Cil Joachis l'en donait avoir grant.
En son trésor ot esté lougemant.
Or l'ait doné Olivier le vaillant
Au gentil conte, le hardi conbattant,
Le fil Rainier de Gênes.

J BEKKER, *Gérard de Vienne*, v. 2086 et suiv.

Le HAUBERT de Charlemagne :

Il vist l'auberc qui fu roi Macabre,
Que il conquist desoz Tolose el pré.
Tot iert la maille de fin acier trempé,
Qu'ele ne crient dart ne branc aceré.
Trestuit li pan en sunt sorargenté.

(*Agolant.*)

Ces vers ont été cités déjà dans les notes du premier volume.

La COTTE D'ARMES donnée par la reine Genèvre, épouse d'Artus, à Alexandre, fils de l'empereur de Constantinople, cotte d'armes qui

Es costures n'avoit un fil

Ne fust d'or ou d'argent al mains[1].
As codre avoit mises ses mains.

Sœur d'amour, c'est le nom de la maîtresse du jeune grec, avait mis de ses cheveux dans la broderie, raffinement plein de grâce et de passion (Roman de *Cligès,* par Chrestien de Troyes).

Le cor du Chevalier au Cygne.

Fol. 35. Son père va baissier tenrement en plorant
Et sa mère ensement qui le cuer ot dolant.
Ses frères et sa seur va Hélyas baisant,
Porter fist au batiel son haubiert jaserant,
Toutes ses arméures et son escut luisant
D'argent à le crois d'or, che dient li romant[2];
Et quant li roys vit çou son fil va appiellant,
« Biaus fieux, che dist li roys c'on nommoit Oriant,
Je vous donne ce cor où de bonté a tant.
Homs qui le sonnera hautement en oiant
Ne puet avoir anoy, ne damage pesant,
Je prie à Jhésu-Cris, le père roy amant,
Que revenir vos laist sain et sauf et vivant
Et donner boin encontre et cuer liet et joiant. »

Le cor de Roland, assez semblable à celui qu'Astolphe avait reçu de Logistille et que le fils de Milon avait eu en don de son oncle Charlemagne, qui l'avait conquis en Saxe, suivant un ancien roman[3].

Le cor que l'intrépide chevalier Yvains trouva dans le château de Brandiganz, instrument qui donnait à celui qui pouvait le faire sonner, honneur et richesse.

Le cor donné par Gérard de Vienne à son neveu Olivier (Extrait de M. J. Bekker, v. 2148-49).

[1] Au moins.

[2] Si on prend ce vers à la lettre, l'auteur s'autorise de chroniques ou de chansons de geste en langue vulgaire.

[3] *De Renaut et de ses frères*, cité dans le Glossaire de la *Chanson de Roland*, p. 212.

Celui d'Haveloc-le-Danois, dont nul ne pouvait tirer de son, s'il ne descendait du roi Gunter (*Le lai d'Haveloc,* publié par M. Francisque Michel).

La LANCE de Charlemagne, qui avait servi à percer le côté du Christ, et que Hugues, roi de France, envoya à Athelstan, roi d'Angleterre (Willelmus Malmesburiensis, *De gestis regum anglorum,* lib. II, apud Savile, *Rerum anglicarum scriptores,* p. 51; Fr. Michel, la *Chanson de Roland*, p. 193).

La LANCE de Roland, que les habitans de Pavie prétendent reconnaître dans une espèce d'aviron garni de fer, suspendu aux voûtes de leur cathédrale (Valery, *Voyage histor. et littéraire en Italie,* Bruxelles, Haumann, 1835, p. 70).

La LANCE sanglante et le divin taillant du Roi Pêcheur, dans le roman de Perceval le Gallois, par Chrestien de Troyes (*Hist. litt. de la France,* XV, 249).

La LANCE de silex, du géant Rugner, laquelle, brisée par le dieu Thor, vola en éclats et donna naissance à toutes les pierres à aiguiser qu'on trouve dans le monde (Mallet, p. 257).

GUNGNIR, lance d'Odin (*Edda Sæmundar,* III, 407.)

La LANCE d'Argail, frère d'Angélique, dans le Boiardo, laquelle renverse tout ce qu'elle touche.

Le CASQUE ÆGISHIALMR ou le heaume (*helm*) terrible, en anglo-saxon *Egisgrima,* possédé par Fafner, qui fut transformé en dracon. *Edda Sæmundar,* III, 991.

Le CASQUE de Siegfried, qui rendait invisible et ajoutait à la force de celui qui le portait celle de douze hommes.

BLANK, casque de Vidrik, fils de Véland, et SKREPPING, son bouclier.

HILDEGRIM ou HILTEGRIM, casque de Dieterich von Berne dans les *Nibelungen;* c'etait également le casque d'Otnit, dont M. Mone a publié l'histoire poétique.

SULLTUR ou SULLTR, couteau de Hel, déesse de la mort. *Ibid.*, 423. Le sens de ce mot est *faim, jeûne mortel.*

SVALIN, le bouclier du soleil, *ibid.*, 740.

PRÉCIEUSE, l'enseigne de Baligant, portée par Amboires d'Oluferne. *Chanson de Roland*, pp. 128, 134, etc.

Enfin la MASSUE si fatale aux géans, le BAUDRIER et les GANTS DE FER du dieu Thor, fils d'Odin (Mallet, l'*Edda*, pp. 125-126); sans parler de l'ARMET de Mambrin, à qui Don Quichotte a valu tant de célébrité.

Si une bonne armure réveillait, dans ces âges guerriers, des idées de magie, si l'épée du preux chevalier semblait prendre rang parmi les êtres animés, son destrier était pour lui un ami fidèle, avec lequel il s'identifiait et qui partageait sa gloire et sa renommée. La mythologie des anciens, comme celle des modernes, attribuait aux coursiers des héros et des dieux, une origine divine et inscrivait leurs noms à côté de ceux de leurs maîtres. Homère, faisant l'énumération de l'armée des Grecs, ne demande-t-il pas à sa muse de lui dire qui fut le plus vaillant, soit des hommes, soit des coursiers, et parmi ces derniers, ne met-il pas au premier rang les cavales d'Eumèle, fils de Phérès, elles qu'Apollon avait fait paître sur les montagnes de Piérie? Les coursiers d'Achille étaient immortels, et Neptune en avait fait don à Pélée. Doués d'une intelligence merveilleuse, on les voit se livrer à la douleur à la mort de Patrocle; Jupiter même a pitié de leurs larmes. Le coursier de Laomédon, ceux de Castor, de Pluton, de Mars et de Rhésus, *Arion*, cheval d'Adraste, né de Neptune et d'une des furies, les cavales que Diomède nourrissait de chair humaine, qui vomissaient des flammes par les naseaux, et dont l'enlèvement fut un des douze travaux d'Hercule; *Podarge*, coursier de Ménélas; *Oeté*, jument d'Agamemnon; les quatre chevaux du soleil, *Eoüs, Pyroïs, Aéton* et *Phlégon; Pégase*, monture classique de quiconque croit sentir

Coursiers merveilleux.

l'influence secrète, et qui fut celle de Bellérophon et de Persée; le cheval de bois, cause de la guerre de Troie; *Æthon*, cheval de Pallas, et non moins sensible que ceux d'Achille : voilà certes des noms poétiques qui provoquent d'intéressans souvenirs, de nobles et grandes images.

Le cheval figure aussi dans les traditions du christianisme : voyez dans l'Apocalypse, le pâle coursier de l'ange de la mort ! La légende n'a-t-elle pas saint Georges, dont la bonne grâce comme cavalier est devenue proverbiale? N'a-t-elle pas saint Martin, qui est toujours représenté à cheval?

L'histoire elle-même ne s'est-elle pas inquiétée du *Bucéphale* d'Alexandre, de l'*Incitatus* de Caligula, et du cheval de César, avec les pieds fendus en doigts [1]?

Et les romans de *Charlemagne*, de la *Table ronde*, etc.; quelle piquante association d'intrépides paladins, de palefrois célèbres? Comme dans Homère, les preux du moyen âge, apostrophaient leurs chevaux : Bègues de Bélin, se trouvant dans une complète solitude, s'adresse ainsi au sien :

« Baucent, dit-il, je vos doi mout amer;
De maint besoing avés mon cors gardé;
Se je éusse ne avainne ne blé
Le vous donaisse volontiers et de gré.
Se je repaire, bien iert (*iers*) gueredoné. »

Dans la *Bataille d'Aleschans*, branche du roman de *Guillaume-au-Court-Nez*, Guillaume, poursuivi long-temps par les Sarrasins, et voyant son cheval harassé, s'exprime en ces termes :

« Chevax, dist-il, mout es ores lassés.

[1] *Le Dimanche*, I, 26-28, notre article CHEVAL, dans le *Dict. de la conversation et de la lecture*, XIV, 11-13.

Se vos fussiés quatre jors séjornés,
Me refuisse à Sarrasins mellés.
Mas je voi bien, aidier ne me povez;
Si m'aït Dex, jà tenciés n'en serez,
Car tote jor mout bien servi m'avez.
De vos servise vos rent mercis et gré.
Se me poviez en Orenge mener,
N'averiez selle devant trois mois passés;
Ne mangeriez d'orge ne fust colés,
Ne béussiez s'à vaissel non doré,
Le jor fussiez quatre fois conreiés. »
Baucent l'oït, s'a henni tant assez;
La teste crosle, si a des piés gratés,
Reprent sa voie, si est ravigorés [1].

C'est ainsi que, dans l'*Edda*, Skirner apostrophe le coursier que lui a donné Freyr :

Myrct er vti etc. [2].

Qui n'aime à se rappeler le *Passebreul* de Tristan le Léonnois, le noir *Rabican*, aussi redoutable par ses morsures que par ses ruades, et qui portait tantôt Roger, tantôt Astolfe; cet *hippogriffe* que l'Arioste fait pénétrer dans la lune; *Estonne*, cette jument qui attira de si singulières aventures à Perceforêt? Le *cheval de fust* de Croppart, roi de Hongrie, dans le roman de Cléomadès, merveilleuse machine, pareille en tout au *Chevillard*, du haut duquel le bon Sancho apercevait la terre comme un grain de moutarde, et les hommes comme des noisettes? Le cheval de bois sur lequel Pierre de Provence enleva la belle Maguelonne? *Pacolet*, qui était aussi de bois, et sur lequel Valentin, neveu du roi Pepin, voyageait par les airs, *Pacolet*, dont le nom paraît à MM. Éloi Johanneau et Esman-

[1] P. Paris, *Garin le Loherain*, II, 230-31.
[2] *Edda Sæmundar*, I, 73.

gart, un diminutif de *Pégase*, ce que nous n'avons pas le bonheur de saisir? Le *cheval Mallet*, cher aux antiquaires celtes, la mule sans frein de la pucelle déconnue, pour qui combattit Gauvain, la jument de Gargantua, grande comme six oriflans, et la plupart des coursiers dont nous allons dresser une liste pareille à celle des épées fameuses? A l'arsenal romanesque, succédera une sorte de haras poétique :

Abjir, cheval d'Antar, dans le roman arabe déjà cité.

Alsvidr, Alsviþurr (qui brûle tout), un des chevaux du soleil. *Edda Sæmundar*, III, 282.

Arvakr (matinal), un des chevaux du Soleil. *Ib.*, 284.

Babiéca, coursier du Cid, dont le nom n'est guère moins célèbre en Espagne que celui du Cid lui-même.

Bayard; nous avons déjà parlé avec assez d'étendue de ce destrier, celui de tous les chevaux de cette espèce dont l'histoire est la mieux connue, et pour la conquête duquel, selon le Boiardo, l'empereur Gradasse leva une armée de 150,000 hommes. Le roman des Quatre fils Aymon, inséré dans la Bibliothèque bleue, raconte que Charlemagne étant un jour à Liége, sur le *Pont-de-Meuse*, il se fit amener Bayard, le bon cheval de Renaud, et lui dit : « Ah ! Bayard, tu m'as bien des fois courroucé, mais je suis venu à bout de me venger. » Alors il lui fit lier une pierre au cou, et commanda de le jeter par-dessus le pont dans la Meuse. Bayard alla au fond. Quand Charlemagne vit cela, il en eut grande joie et dit : « J'ai tout ce que j'ai demandé; enfin le voilà mort ! » Mais Bayard travailla si bien des quatre pieds, qu'il réussit à rompre ses liens; il revint donc au-dessus de l'eau et passa à la nage de l'autre côté de la rivière. Dès qu'il fut à bord, il se mit à hennir avec force, puis il prit sa course avec tant de rapidité qu'il semblait que la foudre le poussât. Si Charlemagne s'irrita de le savoir échappé, tous ses barons, au contraire, en furent satisfaits. Le peuple a cru long-temps que

Bayard était toujours vivant dans la forêt des Ardennes, mais qu'à la vue d'un homme ou d'une femme, il fuyait sans se laisser approcher.

Le comte Henri de Nassau était venu assiéger Mézières, où le chevalier Bayard se jeta. Le comte croyant emporter par ses menaces cette place qui ne valait rien alors, envoya un trompette à ceux de la ville, pour qu'ils eussent à se rendre. Mais Bayard lui fit répondre qu'il n'en sortirait que sur le ventre de ses ennemis, et que d'ailleurs un Bayard de France ne craignait point un Roussin d'Allemagne. Brantôme, *OEuvres complètes*, Paris, 1824, I, 158.

Le troubadour Bertrand de Born a dit :

Si que y poirai lansar al malh,
Venrai armat sobre *Bayart*.

RAYNOUARD, *Choix des poésies orig. des troubadours*, IV, 142-43.

BEIFFROR, d'Oger le Danois, dans l'Extrait de Tressan, VIII, 93.

BELCHE, W. Grimm, *Deutsche Held.*, 127, cheval de Dietleib.

BENIG, *ibid.*, 256, cheval d'Ilsan.

BLANKE, W. Grimm, *Deutsche Heldensage*, 209.

BLODUGHOFI (qui a le sabot sanglant), cheval de Freyr. *Edda Sæmundar*, III, 363, 1053.

BRIDE-D'OR, cheval de Roland, dans l'Arioste.

BROIEFORT, cheval de Brunamont d'Égypte, conquis par Oger-le-Danois. *Voy.* notre premier volume, p. 477.

CORVIGARUS, nom du cheval dans le *Reinardus vulpes*.

ENTENCENDUR, cheval de Charlemagne. *Chanson de Roland*, p. 116.

ESTONNE, jument de Perceforêt. Ph. Mouskes, v. 21962.

FAL-HOFNER, un des chevaux des Aesir ou dieux. *Edda Sæmundar*, I, 54.

FALKE (faucon), cheval de Dieterich von Berne, dans les *Nibelungen*.

Flori, d'Oger-le-Danois, dans le roman de Gérard de Vienne. Extrait de M. Bekker, v. 831 :

.... Si ait Ogier choisi,
Ke liéemant venoit de sor *Flori*.

Gardrfa, Gardrofa, jument, mère du cheval Hofvarpnir.

Gédefer, c'est ainsi que Le Grand D'Aussy nomme le cheval de Graelant (*Fabl.*, in-8°, I, 127), mais au lieu de lire *ses destriers*, il a lu *Gedefer*, faute qui se trouve dans la copie de Ste-Palaye. M. De Roquefort l'a relevée, *Not. et extr. des MSS.*, IX, 2e p., p. 6, n. 1.

Gisl (rayon), un des chevaux de main des Aesir. *Edda Sæmundar*, III, 396.

Gladr (clair, serein, joyeux), un des chevaux du Jour. *Ibid.*, III, 704.

Gloer, Gloerr, Gler (clair, transparent), le troisième des chevaux de main des Aesir. *Edda Sæmundar*, III, 398.

Glorifier, cheval de *Seghelyn van Jerusalem*, dans le poème flamand de ce nom.

Gramimund, cheval du sarrasin Valdabrun, dans la *Chanson de Roland*, p. 61.

D'altre part est un païen Valdabrun,
. . . .
Siet el cheval qu'il cleimet *Gramimund*.

Grane, Grani, coursier de Sigurd, meurtrier de Fafner. *Edda Sæmundar*, II, 644. W. Grimm, *Deutsche Heldens.*, 84.

Gringolette, cheval de *Walewein*, dans le roman belge qui porte ce nom. Huydecoper, sur Melis Stoke, III, 221, 232.

Grivet, cheval de Froissart.

Gullfaxi (crinière dorée), cheval du géant Hrungnir ou Hrugnir. *Edda Sæmundar*, III, 445.

Gulltoppr (crinière dorée), le neuvième des chevaux des Aesir, énumérés dans le *Grimnis-Mál*, strophe 30.

Gyllir, un des chevaux des Aesir. *Ibid.*, I, 54.

Hamskerpir, père du cheval Hofvarpnir. *Ibid.*, III, 810.

Hofvarpnir (*ungulas jactans*), cheval de Gna, messagère de Freya. *Edda Sœmundar*, III, 810.

Hrimfaxi (qui porte une crinière couverte de frimas ou de rosée), cheval de la Nuit. *Edda Sœmundar*, III, 441, Mallet, *Edda*, p. 90; Schayes, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, I, 289.

Lettfeti, un des chevaux des Aesir, *Edda Sœmundar*, I, 54.

Loewe ou Lewe (lion), cheval d'Hildebrand, *Dieterichs Drachenkaempfe*.

Miserion, le bon destrier de Gilles de Chin. *Voy.* sa Chronique publiée par M. R. Châlon, p. 101. Ce même destrier est appelé *Miserin*, à la page 96.

Moriel, nom générique des chevaux de couleur foncée, de couleur de more. Voici, à ce sujet, une historiette assez jolie. Elle est tirée d'une chronique vulgaire des croisades. — Saladin avait entendu vanter la charité des Hospitaliers d'Acre : on lui avait dit qu'ils ne refusaient aux malades rien de ce qu'ils pouvaient leur donner. Voulant s'en assurer, il se déguisa et vint se présenter à eux comme un pauvre souffreteux. On l'accueillit avec bonté et on lui offrit à manger. « Ainsi geuna Saleh II jors et II nuis sans boire et sans man-
» gier. Et li maistres revint àli et li dist : « Amis, il vous convient
» prendre aucune cose pour vostre soustenance, car nous serions
» trop blasmés, se vous chaiens moriés par défaute. » — « Sire, dit
» Saleh, je croi que je ne mangerai jamais en ma vie se je n'ai d'une
» cose que je désire à mort, et bien sai que je n'el averoie mie, car ce
» seroit foursenerie à demander et à vouloir. » — « Ha ! biaus frère,
» ne doutés mie à requere, car li hospitaus de chaiens est de si très

» grant carité, k'onques nus malades n'i fali à son desir, si on le » pot avoir por or ou por argent. Et demandés hardiment, car n'i » saurés mie. » — Quant Saleh oï li maistre si affremer, si dist qu'il » demanderoit. — « Je demande, dist-il, le piet diestre de devant » de *Moriel*, le boin cheval le grant maistre de chaiens, et voel que » je le voie coper devant moi présentement, u se çou non, jamais » je ne mangerai; or avés oï, dist Saleh, mon désirier; mais, por » Dieu, vous proi que vos n'i fasciés force, et mius vaut que je » muire, ki suis uns povres homs, que cele bieste muire ki tant » vaut; car on dist pour voir que li grant maistres n'en prendroit » mie mil besans d'or. » — Le grand-maître instruit de ce désir, réfléchit un peu et répondit : « Prendés mon cheval et li assouagiés » son désir; car mius vaut que mes chevaux muire que uns homs, » et d'autre part il nous seroit reprouvé à toujours. » Mais au moment où l'on allait trancher le pied de *Moriel*, Saladin se déclare satisfait; il se retire sans se faire connaître, retourne dans sa capitale et fait à l'hôpital d'Acre un don de mille besans d'or. Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, III, 341-43.

Passelande (autrement Passebreul), cheval de Tristan, dans le roman de ce nom, publié par M. Francisque Michel, I, 168 :

Li rois monta sor *Passelande*.

Phlégon, cheval parlant de Statius, dans le troisième dialogue du *Cymbalum mundi :* c'est un emprunt à la littérature classique.

Rabican, cheval de Roger et de Richardet.

Rispa, W. Grimm, *Deutsche Held.*, 243, cheval de Dieterich ou Thidrek von Berne, dans la *Vilkina Saga*.

Rondel, coursier de Buèves d'Antone.

Rusche, W. Grimm, *Deutsche Heldens.*, 144; cheval d'Eckehart, fils de Hache.

SALT-PERDUT, cheval de Malquiant. *Chanson de Roland*, p. 62 :

> D'Affrike i a un african venut
> Ço est Malquiant, le filz al rei Malcad ;
> . . . .
> Siet el ceval qu'il cleimet *Salt-perdut*.

SCHEMINC ou SKIMMING, cheval de Vidrik, fils de Véland.

SILFRIN-TOPPR, un des chevaux des Aesir, *Edda Sæmundar,* I, 54.

SKEIDBRIMIR, SCEIDBRIMIR (*skeid*, course, *brimi*, *brimir*, feu). Un des coursiers des dieux scandinaves. *Edda Sæmundar,* III, 702.

SKINFAXI (*skin,* splendeur; *fax,* crinière), cheval du Jour. *Edda Sæmundar,* III, 704; Mallet, *Edda*, p. 90.

SLEIPNER, SLEIPNIR, le meilleur et le plus grand des chevaux, celui d'Odin, né du démon Locke et de Svadilfari. *Ibid.*, III, 645, 708, 711 ; Mallet, *Edda*, 177, 182.

SVADILFARI, cheval d'un ouvrier célèbre, qui construisit pour les dieux un rempart contre les géans. *Ibid.*, III, 708.

TACHEBRUN, cheval du traître Ganélon. *Chanson de Roland*, p. 14.

VALGLAUMA (cheval belliqueux, de *valr*, carnage, ou plutôt cheval céleste, de *valr*, sphère, et *glaumr*, qui résonne, *sonipes*). C'est probablement le même que Sleipner.

VIELLANTIN, VIELANTI, VIELLANTU, VIOSANTI, VIOUSANTI, LE VIEL ANTI, c'est ainsi que Ph. Mouskes appelle le cheval de Roland, v. 4493, 5829, 7885, 7953 et 8042. Or, dans ce nom, il est évident que Ph. Mouskes a voulu faire entrer un adjectif qui indique un âge avancé, *viel*, *vios*, *vious*. Quant à la seconde partie du mot, nous avons pensé, t. Ier, p. 621, qu'elle pouvait être destinée à exprimer la haute taille du quadrupède. Dans la *Chanson de Roland*, p. 45, 79, 82, 84, son destrier est appelé *Viellantif*, dont on a fait *Vaillantin*, forme qui se rapproche du *Viellantin* de Philippe

Mouskes et du *Roman de Roncevaux :*

Sor *Viellantin* à la crope triulée
Sailli li cuens sans nulle demorée.
Fr. Michel, Introd. à la *Chanson de Roland*, p. xx.

En expliquant *anti* par ancien, nous avions craint un pléonasme qui se retrouverait dans plus d'un passage : le roman de *Rou*, offre, entre autres, celui-ci, I, 136 :

Riouf ki fu *vieil* et *anti.*

Et celui de Jourdain de Blaye (*Chanson de Roland*, p. xxxi) :

Oiez, seignor, que Dex vos bénéie,
. . . .
Bonne chanson qui est *veille* et *antie*

Dans *Aucassin et Nicolette :*

Qui vauroit beaus vers oïr
Del déport *viés* et *antif.*

M. P. Paris, sur ce vers du *Garin*, I, 99 :

S'ourent chevaus, grans et fort et *antis.*

traduit *antis* par *de bonne grâce*, mais au t. II, p. 161, par *élevé*, *droit*, et rejette l'opinion de M. Raynouard, qui tire le mot d'*antiquus ;* Journal des savans, février 1834. Or voici un autre vers de *Garin*, I, 195 :

El pînel entrent dedans un val *antif.*

Certes ici, puisqu'il s'agit d'un vallon, *antif* ne peut signifier *droit*, *élevé*, à moins que ce mot ne s'applique également à la profondeur, comme *altus*. En dernière analyse, le sens d'*anti* paraît pouvoir être grand, élevé, profond, considérable, et par extension, intéressant.

Ce sont bien là les élémens du nom, tel que l'écrit Ph. Mouskes; mais, dira-t-on, singulière qualité pour un cheval, que la vieillesse, à moins qu'elle ne soit une marque d'immortalité! La dernière forme (*le viel Anti*) semble bien s'expliquer par l'*antique géant*.

Vingskornir (qui fend l'air avec ses ailes), cheval de la Valkyrie Brynhild. *Edda Sæmundar,* III, 830.

Il est beaucoup d'autres animaux célèbres dans la fable et dans l'histoire, tels que les loups Fenri, Hati et Hrodvitnir, le lion du chevalier Yvain, dans un roman de Chrestien de Troyes, etc. Mais il n'y a guère que le chien qui, par sa fidélité et ses rapports constans avec l'homme, ait le droit de le disputer au cheval. Aussi l'on a gardé mémoire du chien *Louvet* de Robert-le-Diable, de *Brochart,* limier de Bègues de Bélin, du chien *Geri* de l'*Edda* et de *Vlieger,* lévrier favori de Jean Ier, duc de Brabant, qui le prit pour compagnon, lorsqu'il alla défendre à Paris l'honneur de sa sœur Marie, calomniée par Pierre De la Brosse. Autres animaux célèbres.

B. *Géans.*

Presque toutes les mythologies ont leurs géans [1]; presque toutes admettent l'existence d'une race rebelle, composée d'êtres doués d'une organisation surnaturelle. C'est ensuite une opinion vulgaire que le genre humain s'est dégradé avec le temps, au physique et au moral, et Horace lui-même, le philosophe Horace, a revêtu ce préjugé de toute sa poésie [2]. Affaiblissement prétendu de la race humaine.

[1] Le Roux de Lincy, le *Livre des légendes*, I, 151 et suiv.; W. Grimm, *Deutsche Heldensage*, 133, 250, 288, 303, 389-91.

[2] *Ætas parentum, pejor avis, tulit*
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem,
Lib. III, od. 6.

pensée déjà employée par Aratus :



Un ancien auteur norwégien, le moine Théodore, s'appuie d'un passage de Pline l'ancien, pour avancer que la taille des hommes diminue par la suite des siècles [1]. Cette croyance lui convenait mieux qu'au courtisan d'Auguste, dont l'avénement ne devait pas être au moins considéré par son poète comme une décadence, en comparaison du passé.

Les fables scandinaves ne sont pleines que de géans, *Jotnar* ou *Jettes*, descendus d'Ymir, Ymer ou Imir [2], le chaos des Septen-

Οἵην χρύσεοι πατέρις γενεὴν ἐλίποντο,
Χειροτέρην, ὑμεῖς δὲ κακώτερα τεξείεσθε.

et qui est familière à Homère. *Voy.* A. Du Verdier, *Les diverses leçons*, Tournon, 1616, in-8°, pp. 514-521; Mém. sur les géants, par l'abbé Tilladet, dans le Recueil de l'acad. des inscrip., I, 125-129. L'auteur se tait sur les fables du moyen âge.

[1] *Commentarii historici duo.....*, editi ab.... B. C. Kirchmanno. Amstelod., 1684, I, 35. Le chapitre traite en grande partie *de corporum humanorum diminutione*. Voici le passage de Pline; il est tiré du ch. 16 du VII° livre : *In plenum cuncto mortalium generi minorem* (staturam) *in dies fieri propemodum observatur; rarosque patribus proceriores*, *consumente ubertatem seminum exustione*, *in cujus vires nunc vergat ævum.* — On a fait grand bruit, au commencement du XVII° siècle, de la découverte d'ossemens gigantesques trouvés, disait-on, dans un tombeau, et que l'on attribua au géant Teutobochus, roi des Cimbres. L'imposture alla jusqu'à donner l'inscription de ce tombeau, portant le nom de *Teutobochus rex;* ce mensonge fut exploité par un certain Mazurier, ainsi que par le chirurgien Nicolas Habicot, et souleva de grandes discussions entre les anatomistes et les médecins de cette époque.

Louis XIII voulut voir les ossemens et les pierres du tombeau; mais celles-ci ne purent pas être produites non plus que l'inscription originale. M. Blainville avait déjà eu l'occasion d'entretenir l'académie de ce prétendu squelette humain, à propos d'ossemens fossiles trouvés dans un grenier, à Bordeaux, par M. Jouannet. Ce savant a mis, en mai 1837, sous les yeux de ses collègues, les véritables pièces du procès; elles appartiennent à M. le comte de Saint-Féréol, héritier de la famille de Langon. C'est en effet du château de Langon que Mazurier avait extrait les ossemens fossiles à l'aide desquels il abusa de la crédulité publique. Ils consistent maintenant en deux portions d'os assez gros, provenant l'une d'un *humerus*, l'autre d'un *bassin* de mastodonte, plus, une dent, ayant appartenu à une grande espèce de rhinocéros.

[2] *Edda Sæmundar*, III, 870 et suiv. Cf. Westendorp, *Over het Gebruik der Noordsche Mythologie*, p. 184 et suiv.; Saint-Marc Girardin, *Notices politiques et litt. sur l'Allemagne*, Bruxelles, Hauman, 1836; *Des anciens poèmes épiques des Germains*, I, 105-144; J.-J. Ampère, *Littérature et voyages*, Brux., Hauman, 1834; *Spécimen de l'Edda et des Sagas*, II, 141-214.

trionaux, tels que :

Allvaldi,	Gymir,	Hrossþjofr,	Géans de l'Edda.
Bergbui,	Hafli,	Hrymr,	
Bergdanir,	Hallfilvingr,	Hvedrungr,	
Bergelmir,	Hati,	Hymir,	
Farbauti,	Heidr,	Idi,	
Fjalar,	Hlébardr,	Svarangr,	
Fjölvar,	Hraunhvalir,	Suttungr,	
Fornjotr,	Hrimgrimnir,	Söckmimir,	
Gangr,	Hrimnir,	Vafþrudnir, etc.	
Gellingr,	Hrimþursar,		

Les Anglo-Saxons, nous l'avons vu [1], appelaient *entas, enten*, les géans que les Allemands appellent *riesen*, les Flamands *reusen* et *reuzen*. Goropius Becanus, qui fait dériver toutes les langues du flamand, est intimement convaincu que le mot *rees* ou *ries* a donné naissance à celui de *cupressus*, qui n'est à ses yeux qu'une transformation de *coperys* ou *coprees*, c'est-à-dire un arbre qui dresse sa tête vers le ciel, un arbre élevé. Quant à Rhésus, il regarde comme égarés par un entêtement barbare, ceux qui ne veulent pas convenir que ce roi de Thrace tirait son nom de *reis* ou *ries*. *Rhœsi nomen nullam amplius relinquit dubitationem, nisi quis velit obstinata et barbarica pervicacia etiam iis adversari quæ luce ipsa sunt clariora* [2]. Rhésus n'était qu'un sobriquet dû à une taille colossale. Mais laissons Goropius Becanus et ses étymologies.

M. Schayes établit que la religion des Germano-Belges [3], quant au dogme, était la même que celle des Scandinaves, ce qu'il prouve — M. A. G. B. Schayes.

[1] T. Ier, p. 621. Cf. Mone, *Anzeiger*, 1836, 1-5.

[2] *Goropii Becani Hieroglyphica*, p. 104; *Francica*, p. 11.

[3] Expression plus exacte pour la forme et pour le sens que celle de *Belgo-Germains*, employée dans l'Introduction du Ier volume.

par la comparaison de l'Edda avec les codes des peuples germains, les capitulaires des rois francs, les canons des conciles tenus dans les contrées occupées par des Germains, et avec quelques chroniqueurs du moyen âge [1].

Les Belges d'origine celtique admettaient vraisemblablement aussi des géans, eux qui aimaient les monumens gigantesques. Il n'est donc pas étonnant de les retrouver dans les anciennes fables franciques et bretonnes. Mais, cette fois encore, l'Orient est venu mêler ses fictions à celles du Nord. Les géans *Gog* et *Magog* [2], puisés peut-être dans la Bible, et si souvent mentionnés chez les Orientaux, ces géans qui sont dans les romans d'Artus [3], décèlent en même temps l'imagination des Arabes; c'est également par les Arabes que les aventures prodigieuses où les géans interviennent, se sont principalement multipliées dans les compositions littéraires.

Le Thrace Maximin, qui devint empereur à Rome, est, dans l'*Historia Augusta,* un géant de huit pieds et demi de haut et qui mangeait quarante livres de viande dans un jour. Codrus, qui cite cette histoire, écrivait, on le voit, dans le goût de Turpin [4].

Charlemagne, Eishere, saint Christophe.

L'histoire de nos époques héroïques nous représente Charlemagne lui-même comme un géant. Soixante-dix ans après la mort de ce prince, le moine de St-Gall décrit un des guerriers de ce conquérant, le terrible Eishere, qui valait à lui seul une armée; on l'eût pu croire de la race Enachim tant il était grand; il montait un énorme cheval, et quand le cheval refusait de passer la Doire, enflée par les torrens des Alpes, il le traînait après lui dans les

[1] *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, Brux., t. Ier, 1837, pp. 273, 289-291.

[2] Le Roux de Lincy, le *Livre des légendes*, I, 153-155.

[3] Un des géans les plus singuliers qui jouent un rôle dans les fables de Geoffroy de Monmouth, c'est Rython, qui s'était fait un vêtement des barbes de tous les rois qu'il avait tués de sa main. Il fut mis à mort par Artus.

[4] *Histor. aug.*, p. 368.

flots, en lui disant : « Par monseigneur Gall, de gré ou de force tu me suivras. » Eishere fauchait les Bohémiens comme l'herbe d'une prairie : « Que m'importent, s'écriait-il, les Wenèdes, ces grenouillettes? J'en porte sept, huit et même neuf, enfilés au bout de ma lance, et murmurant je ne sais quoi [1]. »

Saint Christophe [2], dont la statue colossale se voit dans l'intérieur ou à l'entrée de plusieurs églises, est un géant, sous les livrées du christianisme, qui admet les géans de la Genèse.

Nos traditions nationales nous offrent le géant Antigone, Drion ou Druon Antigon, dont le nom offre peut-être le mot anglo-saxon *enta,* expliqué plus haut. On sait qu'Antigon était supposé habiter sur les bords de l'Escaut, et couper les mains de ceux qui refusaient d'acquitter certain péage [3]. De là les deux mains qui figurent dans les armoiries d'Anvers. Or, un sceau de cette ville, publié dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique* [4], et apposé à un acte de l'an 1231, porte des étoiles au lieu de mains. Ce n'est donc qu'après cette année que ce symbole nouveau se sera introduit; par conséquent c'est dans le courant du XIII[e] siècle que l'histoire se sera confondue avec une fable en rapport avec l'histoire du Chevalier au Cygne et le poème allemand du *Lohengrin,* dont il doit avoir existé un texte flamand de la même époque, qui aura accrédité ce mythe ou cette fiction.

Antigon.

Armoiries d'Anvers.

[1] Pertz, *Monumenta Germaniæ*, II, 786; Chateaubriand, *Études histor.*, Bruxelles, Méline, 1831, III, 371.

[2] Molanus, *De historia SS. imaginum et picturarum*, Lovanii, 1594, in 8°, fol. 137 verso et sq.; *Revue anglo-française*, publiée par M. De La Fontenelle de Vaudoré, p. 356.

[3] Cette légende est rapportée dans les *Anzeiger* de M. Mone, 1834, 155-57; c'est un extrait d'un MS du XVI[e] siècle, de la Bibl. de Liége : *Frater Trudo Gemblacensis in sacrario trudonopolitano.*

[4] Année 1835, pp. 337-341. Dans cet article curieux, on a confondu la légende de *Garin le Loherenc*, avec celle de *Lohengrin*. Elles n'ont pourtant aucun rapport entre elles. J. Goerres, *Lohengrin*, p. LXX.

Depuis long-temps le géant Antigon est un ornement obligé des fêtes municipales d'Anvers [1].

Fêtes de la cour de Bourgogne.

A la fête du faisan à Lille, en 1453, un géant, habillé à la moresque, servait de conducteur à dame Ste-Église, qui chantait ce triolet :

Géant, je veux cy arrester ;
Car je voy noble compagnie
A laquelle me faut parler ;
Géant, je veux cy arrester.
Dire leur veux et remonstrer
Chose qui doit bien estre ouye.
Géant, je veux cy arrester,
Car je voy noble compagnie [2].

Il n'est pas impossible que l'exemple de la cour ait influé sur les divertissemens populaires.

Géans dans les fêtes municipales en Belgique.

Nous avons déjà dit qu'en 1490, la procession de Louvain était embellie de la représentation du géant *Hercules*, et de son aimable moitié *Megera*. Il n'y a que quelques années que l'on a démoli le bâtiment où se conservait le géant de Louvain. La porte en était d'une hauteur extraordinaire : elle avait au moins cinquante pieds d'élévation [3].

A Bruxelles, l'*Ommegang* étale une famille entière de géans.

La ville d'Ath, en Hainaut, est toute glorieuse de son géant Goliath, qui a paru aussi à Louvain, lors de la paix de Munster, en 1648.

Le jubilé qui a lieu tous les sept ans à Hasselt, en l'honneur de

[1] *Voy*. entre autres J. Bochius, *Historica narratio profectionis et inaugurationi Alberti et Isabellæ*, Antv. Moretus, 1602, in-fol., p. 273.

[2] Mathieu de Coussy, édition de M. A. Buchon, I, 109.

[3] A. G. B. Schayes, *Essai historique sur les usages, les croyances..... des Belges*, Louvain, 1834, p. 149.

la Vierge, sous la dénomination de *Virga Jesse*, fut, en 1835, célébré d'une manière extraordinaire. La fête commença le 15 août et dura huit jours. La société de rhétorique exposa le géant dit *Lange-man*, qui fut conduit dans un char attelé de quatre chevaux, pour présider, le 16 août, à une distribution générale de soupe, en mémoire de la disette dont la ville fut frappée vers 1638 [1].

L'esprit d'imitation n'a pu s'endormir; Malines, Gand, Dunkerque, Douai promènent dans l'occasion d'énormes mannequins. Une glorieuse rivalité semblait jadis animer ces villes; chacune ambitionnait de montrer le plus grand.

D'autres pays observent la même coutume.

Explication de M. Dulaure.

M. Dulaure était de l'école de Dupuis, qui voyait partout des allégories astronomiques, et cherchait ses plus forts argumens dans le ciel, en voulant le rendre désert et veuf de la divinité; aussi explique-t-il ces représentations par le triomphe du soleil sur les ténèbres, et en fait-il un emblème solsticial [2] de la plus haute antiquité. C'est par la même raison, dit-il, qu'à Rome, le 15 mai de chaque année, on conduisait processionnellement trente figures colossales en osier, qu'on appelait les Argéens, et que les *Vestales* jetaient dans le Tibre; c'était encore dans le même esprit, ajoute-t-il, que les prêtres d'Osiris accablaient de coups d'énormes figures qui représentaient les ennemis des dieux.

Autre origine présumée.

Nous sommes, nous, plus disposés à regarder ces images comme un reste incompris des anciennes croyances septentrionales, ou plutôt comme provenant de la popularité des romans de chevalerie, où ces croyances ont été se perdre et se défigurer. Plusieurs causes analogues peuvent toutefois se réunir pour produire un même résultat.

Et les contes de nourrice, ces épopées de l'enfance? C'est là que

[1] Voir les journaux du temps, notamment l'*Émancipation* du 28 juillet 1835.

[2] *Histoire de Paris*, quatrième édition, Bruxelles, 1826, IV, 58.

des géans formidables resserrent autour du foyer le cercle tremblant des jeunes auditeurs. Ces contes sans doute ont emprunté aux romans, mais ils peuvent leur avoir prêté aussi. Que d'écrivains, en effet, obéissent plus tard, à leur insu, aux impressions qu'ils ont reçues en entrant dans la vie !

Il faut dire cependant que nous n'avons pas de preuves positives que ces représentations aient été d'usage avant le XVe siècle. Il nous paraît toutefois vraisemblable qu'elles sont plus anciennes.

Le géant Phinaert.

Les chroniques fabuleuses de Flandre font un géant du tyran Phinaert [1].

Pignart alors ung très féloncq ghaient [2].

In illo castro insulensi, dit une ancienne chronique, *erat quidam tyrannus, prædo, magnus gigas, Finardus nomine* [3].

Une des conceptions romancières les plus originales, est celle du géant Barbatre ou Barbastre, qui finit par se faire ermite et qui assomme un païen qu'il venait de confesser et d'absoudre, afin d'assurer son salut en l'empêchant de retomber dans le péché [4].

C. *Nains.*

La généalogie des nains est la même que celle des géans. Comme eux, vermisseaux nés d'Ymer [5]; ils doivent peut-être leur origine, M. De Walckenaer le conjecture ainsi, au contraste que présentait

[1] D'Oudegherst raconte longuement son histoire, éd. de J.-B. Lesbroussart, I, 17-57.

[2] *Voy.* t. Ier, p. 44, notes.

[3] *Corpus Chronicorum Flandriæ*, p. 20; Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, etc., I, 138 et suiv.

[4] Roman de Garin de Montglave.

[5]
Iótnar allir
Fra Ymi komnir.

Tous les géans
Proviennent d'Ymer,
Edda Sæmundar, I, 336.

la haute stature des Norwégiens et des autres peuplades du Nord, avec la petite taille et la nature dégénérée des Lapons[1]. Quoique l'existence des nains ait été admise là où un pareil contraste ne pouvait pas même être soupçonné, cette supposition ne manque pas de probabilité, puisque les croyances, en s'éloignant de leurs sources, n'en subsistent pas moins en l'absence des causes qui les ont produites et leur survivent souvent sans se douter de leur principe.

Nainn, *nain* est, dans l'*Edda*[2], le nom d'un alfe ou génie élémentaire (grec νᾶνος, latin *nanus*).

Puki en Islande, *puke* en Suède, était un démon de petite taille[3], et l'analogie de ce nom avec celui du *Petit Poucet*, n'échappera à personne. De là le *puck* ou Robin-bon-compagnon des Anglais, génie immortalisé par Shakspeare[4], et leur mot *pug*, pour désigner un enfant gâté. De là, peut-être, notre mot flamand *poeske*, employé dans le même sens ou comme expression caressante. N'oublions pas néanmoins le *pusio* des Latins. Le Petit Poucet.

Une taille exiguë, des traits difformes, telle était l'image sous laquelle on se représentait volontiers la malice et la méchanceté. Pippin, bâtard de Charlemagne, et qui trahit son père, est, sous la plume du moine de St-Gall, un petit nain bossu, *nanus et gipperosus Pippinus*[5].

Nous avons eu occasion, il n'y a qu'un instant, de nous occuper de cette espèce de nains, auxquels on attribuait le talent de fabriquer d'excellentes armures. Des nains habitent encore, pour le peuple, les mines de l'Allemagne, et ont exercé la sagacité de plu-

[1] *Lettres sur les contes de fées*, Paris, 1826, in-12, p. 102. Cf. Le Roux de Lincy, le *Livre des légendes*, I, 155 et suiv.

[2] III, 520.

[3] *Ibid.*, 279, 845.

[4] *Puck or Robin-goodfellow*, dans *A midsummer-night's dream* (Le songe d'une nuit d'été).

[5] Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, II, 756.

sieurs savans [1]. Les nains sont les gardiens des trésors cachés. Or, l'ancienne épopée germanique est fondée sur la possession d'un trésor mystérieux : c'est l'Hélène de ces nations.

Nains en Belgique.

La croyance en des êtres surnaturels, qui se manifestent sous la forme de nains, lorsqu'ils se rendent visibles, subsiste toujours, quoique affaiblie, dans quelques cantons de la Belgique. On croit qu'ils habitent les souterrains, les cavernes et les montagnes, et on les appelle en flamand *halvermannekens* (demi-hommes), et *kaboutermannekens* (petits drôles) [2]. Les paysans du village de Herselt, dans la Campine, ancienne Toxandrie, racontent qu'une multitude de ces nains étant arrivée dans ce lieu à l'occasion d'une grande guerre, ils demeuraient près du village, dans des trous creusés au milieu d'un bois, et qu'ils n'en sortaient que pour venir quelquefois demander aux villageois une chose ou l'autre, sans jamais faire de mal à personne. Quand les femmes de ces nains devenaient vieilles, ils les descendaient, un pain mollet à la main, dans une fosse qu'ils recouvraient soigneusement. Les bons campagnards ajoutent que ces pauvres vieilles étaient très-contentes d'en finir ainsi.

Au village de Gelrode, les paysans montrent une colline appelée *Kabouterberg* et percée de plusieurs souterrains, qu'ils soutiennent avoir été la demeure de nains assez semblables aux fées et lutins d'Écosse, notamment au gentil *Trilby* de Nodier. En effet, ils prétendent que lorsque le meunier avait besoin d'aiguiser sa meule, il

[1] Casp. Posnerus, *De virunculis metallicis*, Jenæ, 1662, in-4°. C'est une thèse académique. Jo. Henr. Rumpelius, *De spiritibus in fodinis apparentibus seu de virunculis metallicis*, Lipsiæ, 1672 et 1677, in-4°. Autre thèse. P. Reidanus, *Pigmæi seu dæmones subterranei carmine descripti*. Coloniæ, 1576, in-4°; Feller, *Itinéraire*, I, 48.

[2] On les appelle encore *dwergen*, *aardmannetjes*, *drollen* ou *trollen*, et *werkgeesten*. En Hollande le peuple croit à un nain qu'il appelle *ongeborene Jan*, Jean qui n'est pas né, personnage de la mythologie populaire, qui peut aller de pair avec l'Oncle Henri (*oom Hendrik*), le Noir Pierre (*swaarte Piet*), et Georges aux échasses (*Joris op de stelten*), qui reviendront au chapitre des fées.

n'avait qu'à la placer à la porte de son moulin, avec une beurrée et un verre de bière; qu'alors arrivait de nuit un de ces nains, qui, moyennant ce salaire, se chargeait d'aiguiser la pierre, et qu'au lever du soleil le meunier trouvait sa besogne faite. Il en était de même quand il voulait avoir son linge blanchi.

A un endroit près de Malines, on débite qu'un meunier étant occupé à sasser de la farine et n'ayant pu achever son ouvrage, le remit jusqu'au jour suivant et oublia en partant une tartine qui faisait le reste de son souper. Le lendemain il fut bien étonné de trouver sa farine sassée et sa tartine disparue. Il répéta cette expérience, qui réussit deux jours de suite. Le troisième, curieux de découvrir quel était l'ouvrier qui travaillait la nuit pour un si modique salaire, il se cacha derrière des sacs de farine, et vit arriver vers minuit, heure solennelle et convenue, un petit nain entièrement nu, qui se mit incontinent à l'ouvrage. Notre meunier, homme aussi pudique que compatissant, ajouta le lendemain un équipement complet à sa farine et à sa beurrée, et depuis lors le petit homme ne se montra plus qu'habillé des pieds à la tête [1].

La grotte de Remouchamps, hameau dépendant de la commune d'Aywaille, dans la province de Liége, est désignée quelquefois par les habitans du pays sous le nom de *trô dès sotai*, trou des nains. *Sotai.*
Une croyance autrefois très-répandue attribuait au travail ingénieux de ces nains les beautés de la grotte. On pensait pareillement que si l'on avait un ouvrage très-difficile à faire, on n'avait qu'à le porter dans cette grotte, et que les *sotai* se chargeaient de l'achever pour le lendemain [2].

Dans le pays de Namur ces génies complaisans s'appellent *nutton*, *Nutton.*

[1] Schayes, *Essai histor. sur les usages, les croyances... des Belges*, p. 230; *Notice sur Jean de Hèse*, dans le *Recueil encyclopédique belge*, 1834, III, p. 235 et suiv., et dans notre édition de l'*Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. De Barante, V, 434-36.

[2] Colson, *Souvenirs de Vacances*, dans la *Revue belge*, 1837, p. 373.

peut-être par corruption de *lutons* ou *lutins*. Ph. Mouskes, v. 25127, dit :

> Quar nient plus, com s'il fust *nuituns*,
> Ne sorent qu'il devint cascuns.

Le moine de St-Gall raconte une anecdote d'un de ces lutins, *dæmon vel larva*, qui s'amusait à jouer toutes les nuits avec les marteaux et l'enclume d'un forgeron, et remplissait chaque jour de vin la cruche de son compère aux dépens d'un évêque, qui finit, en invoquant le nom de Dieu, par le forcer à prendre la forme humaine et le fit fouetter au pilori comme un voleur [1]. Cette historiette peut se rattacher encore aux légendes relatives aux *dames blanches*, notamment à celle de *dame Abunde*.

Si l'on prenait la peine de parcourir nos campagnes, on rassemblerait aisément une foule de traditions semblables, qui sont de la même espèce que celles que Walter Scott a recueillies en Écosse, et qui confirment l'analogie qu'il a voulu établir entre notre patrie et la sienne, lui qui prenait un plaisir si vif à s'occuper de la magie et des superstitions populaires, et qui aurait pu lutter avec les plus habiles démonographes [2].

D. *Fées*.

Le savant éditeur de l'*Edda* de Sæmund affirme qu'en Belgique on rendait le même honneur que dans le Danemarck, aux fées et aux prophétesses (*Alfar, Walkyries, Volur, Nornir, Truden, Halruner* [3]).

[1] Pertz, *Monumenta Germaniæ*, II, 741.

[2] Sur les nains de cour, *voir* nos *Particularités inédites concernant Charles-Quint*, pp. 21-23, 81-2.

[3] *Valis vel Nornis similem honorem in Dania et in Belgio.... adhibitum esse legimus. Edda*, III, 6. Cf. un article intitulé : *Poésie populaire des races teutoniques*, tirée du *North american Rewiew*, et inséré dans la *Revue britannique*, juin 1836, pp. 193-243.

Les Irlandais et les Gallois nommaient les fées *cheffró* et *dóne-chi* (le bon peuple, les êtres bienfaisans).

Les peuples du Nord reconnaissaient, comme nos ancêtres, des fées propices et des fées malfaisantes. C'est dans cette dernière classe qu'on peut ranger les sorcières, appelées par les Goths *alio-rumna* [1], au rapport de Jornandès, sorcières qui, bannies par le roi Félimer, s'étaient accouplées dans les déserts avec les démons et avaient de cet affreux commerce engendré la farouche nation des Huns.

Les prophétesses révérées par les Germains étaient des espèces de fées mortelles. On a remarqué l'analogie du nom de *Veleda* avec celui de *Voluspa* [2] de l'*Edda*, et l'on a supposé qu'il signifiait l'espèce Veleda. de délire ou de folie momentanée que cause l'enthousiasme religieux, ce qui donnerait au mot *fol* une étymologie aussi respectable qu'ancienne.

Une de ces *vola* du pays des *Tungri*, avait promis l'empire à Dioclétien, quand il aurait tué un sanglier; pour aider au sens de l'oracle, il perça de son épée, Aper, préfet du prétoire, qui visait à l'empire.

Basine, femme d'un roi de Thuringe, qu'elle abandonna, dit-on, Basine. pour Hilderik, procurait et expliquait des visions, et de cette manière prédit à ce dernier la naissance de Hlodowig ou Clovis.

Vrais ou non, les faits démontrent l'esprit et les croyances germaniques. Nous n'en demandons pas davantage.

Les fées bretonnes sont appelées par Pomponius Mela, géographe du Ier siècle de l'ère chrétienne, *gallicènes* ou *barrigènes :* les manuscrits diffèrent sur le mot.

[1] *Alioruna*, *aljaruna*, *alurûna*. J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 227; Fr. Pluquet, *Contes populaires, préjugés*, etc., *de l'arrondissement de Bayeux*, 2e édit., 1834, in-8°, pp. 1, 4, 12, 13, etc.

[2] Titre d'un poème, lequel signifie *oracle de Vola* ou d'*une vola*.



Étymologie du mot *fée*.

Quant au mot *fée*, MM. Walckenaer, J. Grimm et Marmier [1], le dérivent après Ménage, Naudé et De Caseneuve, du latin *fata*, et M. Chasles du celtique *fay* [2], étymologie qui nous paraît mieux fondée que l'autre. Nous dirons, de notre côté, que ce mot n'est pas sans analogie avec le mot scandinave *alfe* [3], qu'on prononce *alfé*, et que le mot *fée* ou *fé* peut s'être formé par aphérèse, comme beaucoup d'autres de la langue romane ou française. C'est de la même manière que Du Cange fait dériver *faies* ou *fées*, de *nymphæ*. Nous qui croyons peu aux étymologies, nous livrons celle-ci pour ce qu'elle nous coûte. En basse latinité on disait *fatuæ*, *fadæ* et *fadi;* les Italiens disent *fate*, les Provençaux *fades*, les Espagnols *fadas* et *hadas*.

Lantin De Damerey, après avoir inexactement avancé que les fées doivent leur origine à *nos derniers romanciers*, cite un passage de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, mort en 1248, passage contraire à cette assertion. Le voici : *Fatas antiqui in supremo ordine collocabant, pro eo quod fatare præcipuum sit atque divinum inter omnia quæ diis attribuuntur : fatare namque non solummodo est prædicere, vel cavere, sed etiam præordinare, et ut veniant quæ prædicuntur efficere* [4]. Cette explication se rapproche de celle de Ménage.

Ginguené remarque que le mot *fée* est employé dans une chanson

[1] *Deutsche Mythologie*, 232; *Dict. de la conversation et de la lecture*, XXVI, 384. M. Marmier découvre l'origine de notre féerie, non dans le Nord, mais dans l'Orient.

[2] *Encyclopédie de Courtin*, Paris, 1828, XII, p. 561.

[3] Ancien scandinave, *alfe*, pluriel *alfar*.

Vieux allemand,	*elbe*.
All. moderne,	*elfe*.
Suédois,	*elf*, pluriel *elfvar*, *elfvor*.
Danois,	*elv*, pluriel *elve*.
Anglais,	*elf*.

[4] Éd. du roman de la Rose, IV, 305; V, 206.

de Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, et il regarde cet exemple comme le plus ancien qu'on en puisse citer en fait de poésie moderne [1]. Or Guillaume, né en 1071, mourut en 1122.

Nous nous sommes ailleurs étendu sur ces espèces de fées que l'on appelle *dames blanches* (*witte juffers, witte wyven*) [2].

Dames Blanches.

Pour nous renfermer ici dans ce qui concerne les Pays-Bas, nous nous contenterons de quelques mots sur les *witte wyven* de la Frise, dont parlent Corneille Van Kempen, Schott, Balthasar Bekker, l'auteur du *Monde enchanté*, Picardt, T. Van Brussel et Des Roches. Du temps de l'empereur Lothaire, en 830, dit le premier de ces écrivains, beaucoup de spectres infestaient la Frise, particulièrement les *dames blanches* ou nymphes des anciens. Elles habitaient des cavernes souterraines, creusées sans le secours de l'homme, sur le sommet d'une haute montagne. Leur habitude était de surprendre les voyageurs égarés la nuit, les bergers gardant leurs troupeaux, et les femmes nouvellement accouchées, ainsi que leurs enfans. Elles les emportaient dans leurs repaires, d'où l'on entendait sortir quantité de bruits étranges, des vagissemens, des gémissemens, quelques mots imparfaits et toute espèce de sons musicaux [3].

Les enlèvemens et les substitutions d'enfans, par des moyens surnaturels, font partie du symbole grossier des paysans de l'Écosse. Les enfans substitués sont nommés par les Saxons *killcrops*. *Killcrops.*

Dame blanche du château d'Egmond.

Si l'on admet le récit du poète Segrais, transcrit par Lenglet du Fresnoy, le château d'Egmont, en Hollande, aurait eu sa dame blanche, comme ceux de Neuhaus, de Rosenberg, de Staufenberg et de Guttenberg, en Allemagne, de Colalto en Italie; mais elle

[1] *Hist. litt. de la France*, XIII, 46.

[2] *Dict. de la conversation et de la lecture*, 1835, XIX, 61-64. *Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. De Barante, VI, 12-15, notes.

[3] *Nouvelles archives hist. des Pays-Bas*, V, 160, 344.

était invisible et se contentait de faire du bruit et de parler [1]. Un château qui se respectait, ne pouvait guère se passer de son lutin ou de son spectre.

La fée d'Angeweiller.

Tallemant des Réaux fait le conte d'une *dame blanche*, dont la tradition intéressait les maisons d'Angeweiller, de Croy, de Bassompierre et de Salm. Cette fée avait donné à un comte d'Angeweiller, pour marque de son amour, un gobelet, une cuillère et une bague, qu'il devait laisser à ses trois filles et qui porteraient bonheur aux familles dans lesquelles elles entreraient. Le gobelet passa, par alliance, aux Croy. La marquise d'Havré, de cette maison, l'ayant voulu montrer un jour, le laissa tomber; il se cassa en plusieurs pièces; elle les ramassa et les remit dans l'étui, en disant : « Si je » ne puis l'avoir entier, je l'aurai du moins par morceaux. » Le lendemain, en ouvrant l'étui, elle trouva le gobelet aussi entier que devant [2].

Le gobelet de Croy.

Mélusine, à laquelle ont cru Mandeville et Paracelse, qui croyaient bien à autre chose, est une fée d'origine toute française, mais non sans rapport avec la Belgique. Elle avait fait bâtir le château de Lusignan, où elle se montrait sous différentes formes, entre autres sous celle d'un être moitié femme moitié serpent.

Le château de Lusignan.

Cette fable parut si glorieuse pour les Lusignan, que plusieurs grandes maisons ambitionnèrent d'y avoir part; les Sassenage, les Rohan et les Luxembourg prirent même dans ce but la peine d'altérer leurs généalogies, et c'est parce que le château d'Enghien appartint à ces derniers, qu'on débitait encore du temps de Henri IV, que Mélusine s'y faisait voir. Le duc d'Arschot l'avait

Mélusine au château d'Enghien en Hainaut.

[1] *Œuvres diverses de M. De Segrais*, Amst., 1723, I, 169, 243-46; Lenglet du Fresnoy, *Recueil de diss. sur les apparitions*, I, 2e partie, 178-180; Bullet, Walckenaer, *Lettres sur les contes de fées*, 125; Mone, *Anzeiger*, 1834, 88, 257.

[2] *Historiettes*, Bruxelles, Méline, 1835, IV, 80-82,

assuré si positivement à la sœur de ce roi, que cette princesse voulut lui faire partager sa croyance [1].

Les Belges païens admettaient des espèces de nayades ou *nikkers*, qui se présentaient sous la forme de feux follets pendant les grandes chaleurs de l'été. Nos paysans croient encore aujourd'hui que ces feux phosphoriques sont les âmes des enfans morts sans baptême. En Hollande, ces météores ont le nom de *lichtjes* et de *valsche lantaarnen*, etc. *Nikkers.*

Voilà les fées que nous ont léguées les Scandinaves, les Germains et les Celtes, fictions sévères et sauvages comme le ciel sous lequel elles prirent naissance; les *péris* de la Perse et les *gnin* de l'Arabie les ont embellies de leurs formes gracieuses et riantes. Le soleil de l'Orient est venu les dorer de ses rayons étincelans, et les idées du christianisme leur ont donné une intention plus morale.

Froissart, notre bon Froissart, croyait fermement aux fées et prétend que les dames de l'île de *Chifolignie* (Céphalonie) entretenaient un commerce visible avec elles. *Fées de Céphalonie.*

Dans le procès de la *Pucelle*, les Anglais ne l'accusèrent-ils pas d'avoir eu des intelligences avec des esprits, auprès d'une fontaine de son pays, appelée la *Fontaine des fées* ou des *dames?* C'était parmi ces déités champêtres qu'il fallait placer ces trompeuses napées qui, bondissant sur l'herbe, entraînaient le voyageur cré- *La Pucelle d'Orléans.*

[1] Bullet, *Diss. sur la mythologie française*, I, 32; *Année littéraire*, 1770, III, 146; *Bibl. univ. des romans*, second vol. de juillet 1775; *Mélanges tirés d'une grande bibl.*, V, 52-53; Walckenaer, *Lettres sur les contes de fées*, 140-146; La Fontenelle de Vaudoré, *Revue anglo-française*, I, 225-26, 231; *Nouv. archiv. histor. des Pays-Bas*, V, 108-111; P. Colins, *Hist. des choses les plus mémorables advenues en l'Europe*, etc., Tournay, 1643, in-4°, pp. 726-728; Paquot, *Mém. litt.*, in-fol., II, 422; Barrois, *Bibl. protyp.*, nos 590, 1269, 1627, etc.; Le Roux de Lincy, le *Livre des légendes*, I, p. 165. — M. Babinet a déjà publié sur Mélusine un mémoire qu'il se propose d'étendre par suite de nouvelles recherches; M. De La Fontenelle de Vaudoré, persuadé que l'existence de cette femme est positive, quoiqu'elle ait été embellie par des récits fabuleux, a promis un travail sur le même sujet.

dule dans une ronde sans fin, jusqu'à ce que exténué, hors d'haleine, il tombât sur la prairie, et rendît le dernier soupir : image imprévue mais frappante de cette agitation stérile et convulsive que l'on prend trop souvent pour le progrès, comme si la vie n'était qu'une crise, la santé une fièvre continue !

Les plus célèbres des fées étaient, avec Mélusine, Mourgues, Alcine, Habunde, Urgande, Gloriande, Pharamonde, Palestrine, Mélior, etc.

Morgan.

Mourgues, Morgen ou Morgain, était l'aînée des neuf vierges de l'île de Sein. Sur la côte de la petite Bretagne est une fée de l'Armorique, d'où M. De La Rue croit que les traditions fériques se répandirent en France [1]. C'est elle qui termine le *Roman d'Ogier-le-Danois,* en l'enlevant dans un char [2]. C'est encore dans ce roman qu'on rencontre le gentil Obéron, roi des fées, qui a si heureusement inspiré Wieland.

Oger-le-Danois.

L'auteur du *Roman de Brun de la Montagne,* qu'on appelle autrement le *Roman du petit Tristan le restoré,* fait porter son héros enfant aux fées de la forêt de Brecheliant, en Bretagne, pour l'élever [3].

Les dames dont je di si estoient *faées*,
Qui si très noblement estoient acesmées ;
Leur cors furent plus blanc que n'est noif sor gelée,
Et si très chieremeut estoient atournées,
Car de couronnes d'or furent toutes dorées
Et de blans dras de soie estoieut aournées ;
Enmi de la poitrine estoient escollées.

[1] *Essais historiques*, I, 61 et suiv.

[2] Morgan pose sur la tête d'Oger une couronne d'or à laquelle était attaché le don d'immortelle jeunesse, et lui donne un anneau qui le fait revenir de l'âge de cent ans à celui de trente. M. De Sismondi a raconté cet épisode d'après le texte en prose. *De la litt. du midi de l'Europe*, Bruxelles, 1837, I, 185-87.

[3] M. Le Roux de Lincy a donné des extraits de ce roman à la fin du premier volume de son *Livre des légendes*, pp. 260-284.

S'uns homs en eust erré ij^{c} mille journées,
Ne fussent point par lui trois plus belles trouvées,
Et s'éust conversé en cent mille contrées.

Dans le roman de *Guillaume-au-court-Nez*, où Adenez mêle les fables armoricaines aux fictions germaniques et le cycle d'Artus à celui de Charlemagne, les fées douent, à son berceau, le fils de Maillefer, comme dans les contes de Perrault ou dans les *Mille et une nuits*. Roman de Guillaume-au-court-Nez.

Des fées animent le roman de *Cléomadès*, du même Adenez, qui n'a fait qu'imiter un conte arabe. Cléomadès.

L'intéressante histoire de *Partonopeus de Blois*, simple transformation de la fable antique de l'Amour et de Psyché, sous un costume oriental, raconte les amours d'un jeune chevalier et d'une fée. Partonopeus de Blois.

Nous avons rangé avec Caseneuve, Lantin De Damerey et Roquefort, *Habunde* parmi les fées; mais loin d'être une de ces essences poétiques que décrivent les romanciers, c'était une créature toute plébéienne, toute vulgaire, une espèce de déesse subalterne, qui avait quelque rapport avec Diane, dans son rôle de Phœbus, du reste la même qu'*Hérodias*, avec *Holda*, *Beratha* ou *Bertha*, qu'un christianisme grossier avait substituées à Diane. Le roman latin du *Renard*, qui semble avoir été écrit par un belge, raconte ce qui suit : « Pharaïlde, fille d'Hérode (sa véritable fille était *Salomé*), aimait » éperdument saint Jean-Baptiste, qui ne la payait pas de retour. Le » roi, indigné de cette passion, en fit décapiter l'innocent objet. Alors » la malheureuse princesse ordonne qu'on lui apporte la tête de celui » qu'elle chérissait; elle la baigne de larmes, elle veut y appliquer » ses lèvres, mais la tête se dérobe à ses caresses, et souffle avec tant » de force, que Pharaïlde en est emportée dans les airs. Depuis ce » temps, saint Jean, trop fidèle à son antipathie, la force de parcourir éternellement les déserts du ciel. Cependant l'honneur adoucit » ses regrets, et les respects qu'on lui rend, diminuent sa peine. Le Légende de Pharaïlde ou Hérodias.



» tiers du genre humain obéit à cette maîtresse affligée. Depuis le » milieu de la nuit, elle s'arrête sur les chênes et les coudriers, » jusqu'aux premiers chants du coq. Elle s'appelle maintenant Pha- » raïlde, après avoir porté le nom d'Hérodias [1]. » M. J. Grimm ne comprend pas cette transmutation, que M. Bormans explique ingénieusement par l'étymologie. Il tire en effet le nom d'Hérodias du grec Ἐράω, j'aime; et *Pharaïlde* (*Ware-hild*) signifie en tudesque, de l'aveu de la plupart des étymologistes, *véritable amour*. Ce nom n'est donc que la traduction du premier, et la superstition qu'il représente n'a peut-être changé de dénomination en Flandre que lorsqu'il est devenu le titre d'une sainte. Les reliques de sainte Pharaïlde furent transportées à Gand en 1073.

Étymologie.

Ratherius, belge, mort en 974, après avoir occupé le siége épiscopal de Vérone, et, par conséquent, antérieur à la rédaction latine du *Renard*, se plaint que le peuple regardait comme une reine ou plutôt comme une déesse, Hérodias, cette meurtrière de l'homme qui avait baptisé le Christ, disant que la troisième partie du monde lui appartenait, comme une récompense de l'assassinat d'un prophète. Les mots *asserentes tertiam totius mundi partem illi traditam* répondent à ce vers du *Renard :*

Pars hominum mæstæ tertia servit heræ,

et à ces passages du *Roman de la Rose* [2], éd. de M. Méon, v. 18618:

[1] *Reinardus vulpes*, éd. de M. Mone, V, 1139-1164; J. H. Bormans, *Notæ in Reinardum vulpem*, fasciculus alter, p. 96.

[2] A la vente des livres de sir Thomas W...., le 27 avril 1837, à Paris (Catal. Merlin, 39 pp. in-8°), on a vendu sous le n° 7, un MS intitulé :

Ci comence une vraie histoire
Qu'en nome romans de la Rose,
Qui est de moult haute mémoire,
Où l'art d'amours est tout enclose.

C'est un petit in-4° sur vélin, de 188 feuillets de deux colonnes, à 34 vers par chaque

Si recuidentil[1] por voir lores
Que ces choses soient de fores,
Et font de tot ou duel ou feste
Et tot portent dedenz lor teste,
Qui les cinc sens ainsinc deçoit
Par les fantosmes qu'il reçoit,
Dont maintes gens par lor folie
Cuident estre par nuit estrie,
Errans avecques *dame Habonde*,
Et dient que par tout le monde

Dame Habunde ou Abunde.

colonne pleine. L'écriture, de la fin du XIV[e] siècle, est ornée de 70 petites mignatures.

Le texte offre de grandes différences avec celui de M. Méon. Exemples, V. 84 de M. Méon :

Et se nus ou nule demande
Comment ge voil que cils rommans
Soit apelez, que je commans :
Ce est li rommans de la Rose.

Manuscrit :

Soit appelez, *je vous comans*
Ce soit le romans de la Rose.

V. 83, imprimé :

En icelui tens déliteus
Que tote rien d'amer *s'effroie*,
Sonjai une nuit que j'estoie;
Ce m'iert avis en mon dormant
Qu'il estoit matin durement;
De mon lit tantost me levai,
Chauçai moi et mes mains lavai.

Manuscrit :

Que toute riens d'amer *s'esjoie*,
Songoie une nuit qui i estoie,
Ce me sembloit en mon dormant
En un lieu où déduit ot tant,
Com pot estre en autre ansément,
Et qu'estoit matin : doucement
De mon lit tantost me levai,
Vesti moi.....

V. 100, imprimé :

Et les oiseles escoutant
Que de chanter moult *s'angoissoient*

Manuscrit :

Les doulx oiseillons escoutant
Qui de leur chant m'*esjoissaient*.

Ces leçons manuscrites sont évidemment les meilleures.

Le volume se termine par le testament de Jean de Meung.

[1] Ceux qui rêvent en dormant.

Li tiers enfant de nacion
Sunt de ceste condicion.
Qu'il vont trois fois en la semaine,
Si cum destinée les maine,
Et par tous ces ostex se boutent
Ne clés ne barres ne redoutent,
Ains s'en entrent par les fendaces,
Par chatières et par crevaces,
Et se partent des cors les ames
Et vont avec les *bones dames*
Par leus forains et par maisons,
Et le pruevent par tiex raisons :
Que les diversités véues
Ne sunt pas en lor liz venues,
Ains sunt lor ames qui laborent
Et par le monde ainsinc s'en corent, etc.

Et v. 18685 :

D'autre part que *li tiers du monde*
Aille ainsinc *avec dame Habonde*,
Si cum foles vielles le pruevent
Par les visions que truevent
Dont convient-il sans nule faille
Que trestous li mondes i aille.

Il est évident, par ces citations et par d'autres qu'on pourrait extraire de Burchard [1], mort en 1024, et de Reginon, en 908, que l'on confondait Hérodias avec Habunde, et que celle-ci était une dégénération superstitieuse de quelque divinité celtique ou germanique. Ce devait être une espèce de dame blanche ou l'un de ces génies que

[1] *Quædam sceleratæ mulieres retro post Satanam conversæ, dæmonum illusionibus et phantasmatibus seductæ, credunt se et profitentur nocturnis horis cum* Diana, *paganorum dea, vel cum* Herodiade *et innumera multitudine mulierum, equitare super quasdam bestias et multa terrarum spatia intempestæ noctis silentio pertransire, ejusque jussionibus velut* Dominæ *obedire et certis noctibus ad ejus servitium evocari.*

les Celtes nommaient *dusi* (dusii). Guillaume d'Auvergne, passant en revue les superstitions anciennes et celles de son temps (vers 1200), les lares, les pénates, les faunes, les satyres, les *speculatores*, les incubes et succubes, les nymphes, striges et lamies, « tel est, écrit-il, » ce démon, qui, sous les traits d'une femme, parcourt, dit-on, » avec d'autres, pendant la nuit, les maisons et les celliers, et » qu'on appelle *Satia*, à cause de la satiété, et *dame Abunde*, à » raison de l'abondance qu'ils procurent, à ce qu'on prétend, à » ceux dont ils fréquentent les demeures; tels sont les démons » appelés *dames* (*fées*, *bonnes dames*, bonæ sociæ, *dames blanches*), » par les vieilles femmes, chez qui cette erreur est restée et qui seules » y ajoutent foi. Elles débitent que ces *dames* boivent et mangent » de ce qu'elles trouvent dans les maisons, sans rien diminuer de » la boisson ni de la nourriture, surtout si on leur abandonne la » nuit les vases qui les contiennent, en négligeant de les couvrir » ou de les enfermer. Si au contraire on les couvre ou qu'on les en- » ferme, elles n'y touchent pas, et quittant un logis de malheur, » elles n'y amènent jamais ni l'abondance ni la satiété [1]. »

Guillaume d'Auvergne dit encore plus loin : « Il y a d'autres » illusions des malins esprits qu'ils causent souvent dans les bois, » dans des lieux agréables et touffus, où ils apparaissent sous la » forme de jeunes filles ou de femmes avec les vêtemens de leur » sexe et une *robe blanche*. Quelquefois ils apparaissent aussi dans » les étables avec des flambeaux de cire, dont les gouttes se voient » sur la crinière et le cou des chevaux. Quant à ces femmes, leurs » cheveux sont soigneusement tressés. On entend dire à ceux qui » conviennent de les avoir vues, que c'est de la véritable cire que » distillent leurs flambeaux. De ces essences qui apparaissent dans

[1] *De universo spirituali*, p. II, § II, c. 12, éd. de 1674, p. 1036; Lantin De Damerey, le *Roman de la Rose*, V, 221, 222; J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, pp. 178 et suiv., et p. 322. *Voy.* plus haut la section consacrée aux nains et une anecdote tirée du moine de St-Gall.

» les maisons et qu'ils appellent *dames nocturnes*, ils nomment la » principale *dame Abunde*, à cause de l'abondance qu'elles procu- » rent aux maisons qu'elles visitent..... C'est pourquoi des hommes » sont assez sots et de vieilles femmes assez crédules, pour laisser à » leur discrétion leurs tonneaux et leurs garde-mangers [1]. »

Dame Abunde ou *Abundéa*, dont le nom n'est pas fort différent de celui d'*Abnoba*, la Diane de la Forêt Noire, se confond donc avec l'*Hérodias*, que M. Bormans croit retrouver encore dans le mot flamand *Haghedissen*. Le passage suivant est d'autant meilleur à citer, qu'il résume les superstitions flamandes :

Superstitions flamandes.

Duvele die syn in die lucht
En doen die menschen dicke vrucht....
Daer seg het men af vele dinghe.
Nachtridders [2], heten si,
En syn duvele, seg hic di,
Haghedissen, Varende Vrouwen [3],
Goede Kinder [4], in goeder trouwen,
Coubouten [5], *Alven* [6], *Nickers* [7], *Maren* [8],
Minne! het syn duvele alle,
Die ons gherne brochten ten valle [9], etc.

[1] *Ubi supra*, p. 1066; J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 177.

[2] *Nocturni, sive nocturnæ equites*. Voy. Burchard, *Magnum volumen canonum*, Coloniæ, 1548, int. 44. *Perquirendum si aliqua femina sit.... quæ se dicat cum dæmonum turba in similitudinem mulierum transformata* certis noctibus equitare *super quasdam bestias*, etc.

[3] *Errantes dominæ*.

[4] *Boni infantes seu pueri*.

[5] *Nani*.

[6] *Fatæ*.

[7] *Naïades*.

[8] Ou *nachtmerrien*, *nachtmaeren* (*incubi*). Le mot *maren* se retrouve dans le français *cauchemar*.

[9] Ces vers sont tirés d'un poème flamand sur la connaissance de la nature. *Voy*. Van Wyn, *Avondst.*, I, 302-306; H. Hoffmann, *Horæ Belgicæ*, 119; J. H. Bormans, *Notæ in Renardum vulpem*, fasciculus alter, Gandavi, 1836, in-8°, pp. 98-99.

On remarquera que le *goede kinder* équivaut au *cheffró* et au *dóne-chi* des Irlandais et Gallois, ainsi qu'au *good fellow* des Anglais.

Les vers précédens se complètent par ceux-ci, qu'on lit dans l'édition de *Kilianus*, par Van Hasselt : Autres esprits, lutins, fées, sorcières, etc.

Onder den naam van diergelyke grollen
Van *Molik*, *Bullebak*, van *Boldergeest*, van *Kollen*
En *Toverteeven*, van Kabouterman, van *Schaeuw*,
Schim, *Demons*, *Tuymelaars*, *Dwaallichtjes*, *Bytebaauw*,
Spektakel, Nikker, *Hex*, Nachtmerrie of *sint Felten*,
Oom Hendrik, *Zwaarte Piet*, of *Joris op de stellen*,
Al wat van *Eunjer*, *Droes*[1], van *Drommel* en *Harpy*,
. . . .
De honderd zottigheen, warvan de ouden schryven,
Weerwolven, *Boldermans* of *Duikers*, *Witte Wyven*.

Cette énumération, si longue qu'elle soit, n'est pas encore entière, puisqu'on n'y trouve point les mots *meermannen*, *meerminnen*, *spoken*, *gloiiende*, *landmeters*, *het woedende heir*, *voorloopen* ou *voorspoken*, *asschenpoester*, etc.; ce dernier terme se traduit quelquefois par *Cendrillon*. En Allemagne et aux Pays-Bas, c'est pour le peuple une personne protégée par les génies, dont la grand-mère est une fée puissante et que sa mère défend du fond de son tombeau contre les persécutions d'une marâtre [2]. Perrault n'a donc pas inventé le fond de l'histoire de Cendrillon, et l'opinion de M. Walckenaer se confirme encore ici sur l'origine des contes qui portent le nom de cet auteur. Cendrillon.

Il est digne d'attention que l'*Indiculus superstitionum* du concile de Lessines, en 743, ne parle pas formellement des fées, qui *Indiculus superstitionum.*

[1] Il y a des personnes qui croient que ce mot n'est que le nom de *Drusus*, dont les victoires avait rendu la renommée formidable.

[2] Westendorp, *Over het gebruik der noordsche mythologie*, 183, 184.

sont probablement comprises sous les mots *de divinis vel sortilegis*, *de sacris silvarum*, etc. [1].

E. *Dragons et autres êtres surnaturels.*

Les dragons ailés abondent dans les romans des trouvères et forment le fond d'un grand nombre de traditions populaires. Ces êtres fantastiques ne manquent pas non plus dans l'*Edda*, n'y eût-il que le dragon noir qui dévorera les corps des malheureux condamnés au dernier jour. Quant aux héroïnes mises sous la garde de pareils monstres, Mallet en propose une explication. Il remarque que l'art de fortifier les places était fort imparfait chez les Scandinaves. Leurs forteresses n'étaient que des châteaux grossièrement bâtis sur des rocs escarpés et rendus inaccessibles par des murs épais et informes. Comme ces murs serpentaient autour des châteaux, on les désignait sous un nom qui signifiait également dragons et serpens. C'était là que l'on gardait les femmes et les jeunes filles de distinction, qui étaient rarement en sûreté dans ces temps où tant de braves erraient de tous côtés, cherchant des aventures : cette coutume aura donné lieu aux romanciers d'imaginer des princesses gardées par des dragons, et délivrées par d'invincibles chevaliers.

L'Edda.

Explication de Mallet.

Dragons, emblème des ravages des eaux.

Nul doute que la mythologie du nord et celle des Arabes n'aient contribué à multiplier ces fables qui, dans certains cas, peuvent être l'emblème allégorique des ravages produits par le débordement des eaux. Saint Romain, dit la légende, délivra, en 620 ou 628, la ville de Rouen d'un dragon monstrueux. Ce miracle, observe Servin,

[1] M. A. G. B. Schayes considère avec raison cette pièce comme très-importante, et il la fait bien connaître dans son *Essai histor. sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses et civiles des Belges anciens et modernes*, Louvain, 1834, pp. 21, 22, 26, 27-29. Ce n'est que par distraction qu'il déclare n'avoir pas compris *de pagano cursu..... scissis panis (pannis) et calceis*, ce qu'il traduit par la *danse des pains et des pierres*, au lieu de dire tout naturellement que dans cette danse on déchirait ses vêtemens et sa chaussure. *Ibid.*, p. 21.

cité par M. Eusèbe Salverte, n'est que l'emblème d'un autre miracle de saint Romain, qui fit rentrer dans son lit la Seine débordée et prête à inonder la ville.

Le dragon a aussi représenté le génie du mal, le démon. Saint Vigor, disciple de saint Wast, puis évêque de Bayeux, était figuré foulant un dragon, pour exprimer ses victoires sur l'idolâtrie, à peu près comme on dessinait un dragon sous l'image de l'empereur Constantin, dans la même intention [1]. Saint Michel est toujours peint terrassant un dragon vomi par l'abîme infernal, légende à laquelle nous sommes peu disposé à donner un sens astronomique, quoique plusieurs traditions analogues, empruntées aux Égyptiens, aux Hindoux et aux Grecs, se rapportent visiblement à la victoire du soleil du printemps sur l'hiver, et de la lumière sur les ténèbres, ou à la position relative qu'occupent dans les cieux les constellations de Persée, de la Baleine et du Serpent, etc. Saint Michel.

Le dragon de Metz est appelé le *Graouilly,* celui de Tarascon, la *Tarasque,* celui de Poitiers, la *bonne sainte vermine* ou la *Grand' Gueule*. A Rouen, il se nomme la *Gargouille,* à Provins il avait nom la *Lézarde*. Dragons de Metz, etc.

Beaucoup d'autres villes mêlent de semblables images à leurs fêtes, et, à Mons, en Hainaut, chaque année la place publique offre le combat d'un dragon contre saint Georges.

On ne sait pourquoi ce saint a été substitué au chevalier Gilles de Chin, de la maison de Berlaimont, à qui une tradition attribue la destruction d'un dragon retiré dans une tanière aux environs de Mons ; ce Gilles de Chin, dont la société des bibliophiles de Mons vient de mettre au jour le roman [2]. Gilles de Chin.

Il est possible que ce chevalier, qui avait été à la croisade, s'étant

[1] *Acta SS. Belgii*, II, 95, n. 10.

[2] Barrois, *Bibl. protyp.*, n[os] 1293, 2298. Au lieu de *Chin*, on a imprimé *Thin*.

battu corps à corps avec un énorme lion, en Palestine [1] et ayant rapporté d'outre mer une tête de crocodile que l'on conserve encore, on aura tout confondu, et rattaché cet événement à une coutume peut-être antérieure.

Auteurs qui ont écrit sur les traditions locales relatives aux dragons.

On consultera avec fruit, sur cet objet, les ingénieuses recherches de M. Eusèbe Salverte, et les dissertations de MM. Bottin, La Doucette, Girault, Delmotte [2], Dulaure, A. Lenoir, le baron Dupin, De Cayla, Chandruc-de-Crazannes, Jouyneau-des-Loges, Du Chemin-Lachenaye, Éloi Johanneau, etc. [3]

Ph. Mouskes raconte que le tombeau de Charles-Martel ayant été ouvert, il en sortit un dragon :

Noirs et hideus et grans et lonz. (V. 1955.)

Formation des dragons.

« On dict, c'est Brantôme qui parle, que le dragon se faict et se » forme d'un gros serpent, dévorable qu'il est, en dévorant et man- » geant plusieurs autres serpens et serpenteaux; et, pour ce, on » donna à ce dit Cæsar (Borgia) pour devise, un dragon dévorant

[1] *Hic equidem Egidius de Cin, dum vixit, omnium militum in hoc sæculo viventium probissimus in armis dictus est; qui in transmarinis partibus cum leone ferocissimo solus dimicans illum vicit et interfecit, non sagitta vel arcu, sed scuto et lancea.* Chron. Gisleberti, éd. Du Chasteler, p. 44.

[2] *Recherches historiques sur Gilles, seigneur de Chin et le dragon*, Mons (s. d.), in-8° de 59 pp., avec 3 planches. — Le docteur Le Plat, dans la préface de sa lettre aux Alacoquistes, décrit en très-mauvais style (par parenthèse), la procession de Mons et son dragon, pp. x-xii.

[3] Cf. notre article Dragons, dans le *Dict. de la conversation*, XXII, 57; Alexandre Le Noir, *Du dragon de Metz, appelé Graouilly*, Mém. de l'acad. celtique, II, 1-20; Eusèbe Salverte, *Des dragons et des serpens monstrueux qui figurent dans un grand nombre de récits fabuleux ou historiques*, Revue encyclopédique, mai, 1826, 301-326; juin, même année, 623-635; S. Bottin, *Tradition des dragons volans*, etc., Archives du nord de la France, I, 97-110; La Doucette, *Du Graouilli de Metz*, dans un article sur le département de la Moselle, *France littéraire*, liv. XI, 1832, p. 403; Girault, *Sur la fête de la Tarasque, à Tarascon*, Mém. de la société des antiq. de fr., 1817, t. I, 2e part., pp. 421-24; Jouyneau-des-Loges, *Lettre sur le dragon de Poitiers*, appelé la Grand' Gueule, et *sur le dragon de Niort*, Mém. de l'acad. celtiq., V, 51-64. Ces mémoires renferment aussi des dissertations de M. A. Lenoir, sur *le dragon Saint-Marcel* de Paris, de M. Le Rouge, sur *le dragon de Lyon*, de M. Éloi Johanneau, sur *le dragon de Niort*, etc.

» plusieurs serpens, avec ces mots : *Unius compendium alterius* » *stipendium* [1]. »

Frédégaire raconte que la femme de Klodion, se baignant un jour dans la mer, fut surprise par un monstre dont elle eut Mérowig. *Fertur super littore maris, æstatis tempore, Chlodeone cum uxore resedente meridie, uxor ad mare lavatum vadens, terretur a bestia Neptuni, qui Minotauro similis eam adpetisset. Cumque in continuo aut a bestia aut a viro (tacta) fuisset, concepit ac peperit filium, Meroveum nomine* [2]. Voilà une fable tout-à-fait dans le goût des romans. Le Cointe s'empresse de dire, pour l'honneur de Frédégaire, que c'est une interpolation. Mais Frédégaire n'était-il pas sous l'influence des idées et des préjugés de son temps, et devait-il, comme quelques savans modernes, montrer un superbe mépris pour la crédulité du passé? — Mérowig né d'un monstre.

Les chansons de gestes sont toutes pleines de prodiges, pourtant, suivant nous, celles qui se fondent sur d'anciennes *sagas* austrasiennes font de ces prodiges un usage plus sévère. Le merveilleux n'y est employé qu'en passant et comme accessoire; l'homme individuel, sa force, son courage, voilà ce qui joue le plus grand rôle dans les vieilles conceptions poétiques des Francs; mais en Orient, l'homme moins libre, tire d'ailleurs ses moyens d'action : la poésie place en quelque sorte hors de lui ses vertus, ses vices, la cause de ses succès ou de ses malheurs, et donne une forme fantastique à ces idées abstraites. Alors le merveilleux devient le principal. Cette influence s'est fait sentir dans les poèmes composés après les croisades. — Caractère des anciens poèmes. — Génie du Nord et de l'Orient.

L'Orient se reconnaît surtout dans les métamorphoses produites par des breuvages et des herbes magiques, telles que celles employées par Elegast; dans les combats si souvent répétés entre un — A quoi l'on reconnaît les fictions orientales. — Elegast.

[1] *Œuv.*, Paris, 1824, in-8°, I, 403.
[2] *Hist. fr.*, II, 395-96, E, A.

dragon blanc et un dragon rouge, dans un langage prophétique attribué aux oiseaux [1], et enfin dans les notions astronomiques et les procédés industriels, qui étaient étrangers aux nations chrétiennes de l'Europe, alors moins avancées et moins civilisées que les Arabes [2].

Décadence des romans.

En s'éloignant de son berceau, la poésie héroïque se dénatura de plus en plus. Elle cessa d'être dépositaire des souvenirs des races antiques et des mœurs des peuples; elle ne sut plus intéresser par les peintures générales et vraies de l'humanité. Des fictions puériles l'absorbèrent, et sans suivre le mouvement des esprits qui désiraient, peut-être à leur insu, que la draperie de ces fictions accusât quelque pensée, sans devenir plus sévère sur la forme, quand l'antiquité retrouvée offrait des formes si pures et si admirables, elle tomba dans une bizarrerie dénuée d'imagination, dans une puérilité privée de grâce et de naïveté. Voilà ce qui explique les jugemens sévères de quelques esprits distingués, sur les romans. Don Quichotte, le dernier des chevaliers errans, donna le coup de grâce à ces productions, dont on s'exagère maintenant le mérite, en vertu de cette loi de réaction qui fait succéder une extrême faveur à une indifférence extrême.

Mais jusqu'ici nous n'avons parlé que des machines épiques. Occupons-nous des héros eux-mêmes, du moins des plus célèbres parmi ceux que mentionne Ph. Mouskes.

2. HÉROS DES CHANSONS DE GESTE.

A. *Charlemagne*.

Cette grande figure domine le moyen âge. De son vivant Charles

[1] Walckenaer, *Lettres sur les contes de fées*, 1826, p. 105.

[2] La légende de Gudrun ou Gudruna, rapporte qu'elle avait mangé une partie du cœur de Fafner et qu'elle avait acquis par là l'intelligence du langage des oiseaux. *Gudrunar quida*, EDDA SÆMUND., II, 270, cf. *Kûtrûn*, herausg. von A. Ziemann, Quedlinb., 1835, in-8°.

apparut aux yeux des peuples sous des formes colossales, et en effet, la nature l'avait revêtu de force et de génie. Un tel prince appartenait de droit à la poésie qui a eu la prétention d'en savoir sur son compte beaucoup plus que l'histoire.

Dans Turpin, Charlemagne est un géant; il est doué d'une vigueur surhumaine. Godefroid de Bouillon, autre héros populaire d'une époque plus récente, a été représenté sous les mêmes traits. Comme lui, dit-on, il coupait d'un seul coup un infidèle par le milieu du corps, et sa main terrible broyait les corps les plus durs [1]. Merveilleux attaché à la personne de Charlemagne.

Cependant ce monarque vainqueur dans tout l'univers et *dans mille autres lieux*, s'il est permis d'appliquer à un homme si prodigieux, une facétie de théâtre, qui rend pourtant assez bien l'exagération naïve des trouvères, ce roi des rois que le ciel protége, voit se soulever contre lui, dans les romans, de simples vassaux, d'indigens chevaliers. C'est que le moyen âge avait effacé l'unité monarchique pour éparpiller partout la puissance, c'est qu'il avait, en développant la féodalité, mis sans cesse en action le principe de la résistance individuelle. Donc, malgré sa gloire, les trouvères ne voyaient dans Charlemagne que le suzerain féodal, c'est-à-dire le prince sans autorité centrale, dépendant de ses barons, et que souvent ses barons bravaient impunément. Son rôle dans les romans.

Que si Charlemagne, dans les mêmes ouvrages, verse souvent des larmes, il partage cette faiblesse avec les guerriers les plus intrépides. Ces hommes de fer qui affrontaient gaîment la mort, n'étaient point défendus par la réflexion contre les peines de l'âme [2].

Aux XIIe et XIIIe siècles, on chantait dans les rues, au son du violon [3], les gestes de Charlemagne et sans doute aussi de ses compagnons. Gilles de Paris, dans son poëme, en partie inédit, intitulé :

[1] Paquot, *Mém. litt.*, III, 3.
[2] V. 21294.
[3] *Viella, vitula*, *vidula*, violon; *rocta* ou *rota*, vielle.

Carolinus, composé pour Louis VIII, fils et futur successeur de Philippe-Auguste, et dont le cinquième livre a seul été publié par Du Chesne, ensuite plus exactement par Dom Brial, dit, en commençant le premier livre :

De Karolo clari præclara prole Pepini,
Cujus apud populos venerabile nomen in omni
Ore satis claret, et decantata per orbem
Gesta solent multis aures sopire vielis.

Pendant les premiers siècles qui suivirent sa mort, Charlemagne et ceux qui formaient sa suite ordinaire, durent remplir la Belgique de leurs noms, de leurs paroles, de leurs gestes. En effet, malgré ses expéditions fréquentes et ses voyages réitérés, Charlemagne demeura souvent dans la partie de l'Austrasie qui est maintenant la Belgique, où il est même possible qu'il ait reçu le jour. Les monumens existans, nous apprennent qu'il célébra les fêtes de Noël ou celles de Pâques :

En 768, à Aix-la-Chapelle,
En 769, à Duren,
En 770, à Liége,
En 771, à Herstal,
En 772, à Herstal,
En 773, à Thionville,
En 776, à Herstal,
En 777, à Nimègue,
En 778, à Herstal,
En 783, la Pâque à Thionville; Noël, à Herstal.
En 784, à Herstal,
En 788 et les onze années suivantes, à Aix-la-Chapelle,

En 806, à Thionville et à Nimègue,
En 807 et jusqu'à la fin de sa vie, à Aix-la-Chapelle.

Il convoqua également les assemblées publiques dans ces lieux, et en 771, il en tint une à Valenciennes.

L'épisode de Charlemagne et d'Amalberge se passe en Belgique [1]. Amalberge.

C'est dans la langue de la moitié des Belges qu'a été racontée la légende de *Charles* et d'*Élégast*, mentionnée, en passant, par Alberic de Trois Fontaines, qui cite son autorité : *ut in cantilena dicitur* [2], et à laquelle le fabuliste allemand Vrouwenlop [3] et l'auteur du *Titurel* [4] font allusion. Il est vrai que les profonds philologues Van Wyn et J. Grimm [5] sont d'avis qu'elle n'a pas été écrite originairement en flamand; ils estiment qu'elle a été empruntée à une *saga* danoise, où Eggerik d'Eggermonde (*Aigremont*) est remplacé par Ramfroid, comte de Tungerborg, qui ambitionne de devenir roi de Tongrie, et où la scène est dans les Ardennes, ce qui semble annoncer que le trouvère danois a consulté quelque légende austrasienne, et que la *saga* danoise est plus belge au fond que le poème flamand.

Légende de Charles et d'Élégast.

MM. Van Wyn et J. Grimm.

Cette nouvelle, étincelante d'originalité, dans laquelle Charles-le-Grand, par ordre du Ciel, s'associe à une troupe de voleurs, a été imprimée trois fois, mais il reste à peine un exemplaire de chacune de ces éditions. De celles-ci, M. Hoffmann de Fallersleben qui a réimprimé le poème [6], n'en connaissait que deux. M. Serrure

M. Hoffman de Fallersleben.

M. Serrure.

[1] Tome Ier, p. 167, et plus bas article de Turpin.

[2] Ad ann. 788, Leibnitzii *Access.*, t. II, p. 1, p. 120.

[3] Mort à Mayence, en 1317. Voy. *Bragur*, II, 331, 332.

[4] Éd. de 1477, str. 4153, fol. 202.

[5] *Avondstonden*, I, 308-312; *Museum für altdeutsche Literatur und Kunst*, II (1811), 226-236.

[6] *Horæ Belgicæ*, IV; *Caerl ende Elegast*, Lipsiæ, 1836, in-8°. Ce poème contient 1380 vers; *Horæ Belgicæ*, I, 62; Siegenbeck, *Précis de l'hist. litt. des Pays-Bas*, trad. par J. H. Lebrocquy, Gand, 1827, in-18, p. 29.

M. Mone.

a découvert la troisième. De son côté, M. Mone a publié dans ses *Anzeiger* [1], un fragment de 237 vers, d'après une feuille de parchemin qui avait servi à la reliure d'un manuscrit de la bibliothèque d'Arras, et son texte est préférable à celui des imprimés, sous le rapport de la pureté de la langue et de l'ancienneté des formes. L'écriture de ce fragment n'est pourtant que du XIVe siècle.

M. J. De Saint-Genois.

M. le baron Jules De Saint-Genois, qui, dans l'*Observateur* du 28 mai 1836, avait inséré un article piquant sur *Caerl ende Elegast*, a enrichi le *Messager des sciences et des arts de la Belgique* [2] d'une traduction fidèle et libre à la fois, dont il a fait tirer à part un petit nombre d'exemplaires. Pour nous, nous en avons essayé une imitation en vers français, qui trouvera sa place ailleurs.

Enfin M. Champollion-Figeac vient de publier un fragment inédit de la fin du VIIIe siècle, relatif à l'histoire de Charlemagne [3].

Après le héros, le chantre.

B. *Turpin, Tulpin, Tilpin.*

Histoire du vrai Turpin.

Cet ecclésiastique, auquel on donne quelquefois le prénom de Jean, et qui, d'après Gilles de Paris, auteur du *Carolinus*, portait aussi le nom d'*Eutopius*, fut d'abord moine à St-Denis. Il devint ensuite archevêque de Reims, et son nom est placé le vingt-neuvième ou le trentième dans le tableau chronologique des prélats de cette église, entre Abel et Wlfar. Toutefois les savans diffèrent entre eux sur l'année de son élection. De Castillion [4] la place en 756 et Dom

[1] 1835, 332, 337. Beaucoup de vers du fragment sont incomplets.

[2] 1836, 199-229.

[3] Paris, F. Didot, 1837, in-8° d'une feuille et demie, avec un *fac simile*. Cf. une dissertation de M. Éloi Johanneau, intitulée : *Variantes sur l'histoire fabuleuse de Charlemagne*.

[4] *Sacra Belgii chronologia*, Brux., 1719, p. 262.

Rivet [1], en 753. Cette dernière opinion paraît la plus probable à M. Daunou [2].

En 769, Turpin assista, avec onze prélats français, au concile de Rome, où Étienne III fit condamner l'anti-pape Constantin. Le *Recueil des historiens de France* [3] contient une lettre que lui adressait Adrien, vers 775.

Entre autres bonnes œuvres, il enrichissait la bibliothèque de son église, et faisait copier des livres. Il obtint de Charlemagne quelques priviléges. Tritheim et d'autres écrivains ajoutent qu'il était le secrétaire de ce prince, son ami, son compagnon d'armes; mais là, dit M. Daunou, commencent des détails fabuleux, indignes de l'histoire.

On raconte, par exemple, que l'archevêque voyant Charles rester éperdument amoureux d'une femme morte, saisit un moment favorable pour visiter le cadavre de la défunte, y trouva un anneau sous la langue, s'en empara et devint ainsi lui-même l'objet de la passion du monarque, jusqu'à ce que l'anneau ayant été jeté dans un lac, Charlemagne, épris des charmes de ce lieu, y fit bâtir un palais, un monastère et un tombeau où il voulait être enterré.

Il ne serait pas étonnant que Turpin eût été un prêtre guerrier, puisqu'en 743, au concile de Lessines, Carloman avait été obligé de défendre aux prêtres de prendre les armes et de faire la guerre. Cependant il avait réglé qu'un ou deux prélats seraient choisis par le prince pour célébrer l'office divin à l'armée, et porter avec leurs chapelains les reliques des saints qui lui servaient de sauvegarde.

Cette défense ne fut guère respectée, et Charlemagne se vit obligé de la renouveler par la suite. Turpin a donc pu être un de ces digni-

[1] *Hist. litt. de la Fr.*, IV, 205.
[2] *Biograph. univ.*, XLVII, 94.
[3] V, 593-95.

taires, désignés par le prince pour l'accompagner dans ses expéditions, et que la nécessité forçait quelquefois à payer de leur personne.

Il n'est pas facile de déterminer l'année où il mourut. Aubert Le Mire[1] adopte l'an 811; Castillion fixe ce décès au 1er novembre 795.

M Daunou.

D'autres conjectures varient entre 788 et 830; M. Daunou penche avec les auteurs de la nouvelle *Gallia Christiana*[2], pour 794, ou plutôt avec Dom Rivet, pour 800; il préférerait même cette dernière date, mais en ne la donnant que comme approximative.

Turpin fut inhumé dans son église; Hincmar lui fit une épitaphe en dix vers latins. Suivant des bruits populaires, Turpin, mort à Roncevaux, où l'on conservait d'énormes pantoufles, qui prétendument lui avaient appartenu[3], fut enseveli dans l'abbaye de Sordres, près d'Ax, au pied des Pyrénées, en présence de Ranulphe et d'Albon, frères de Samson, duc de Bourgogne, comme portait la pancarte de la fondation de Charlemagne, que J. De la Haye[4] assure avoir vue entre les mains du sieur D'Achiles, abbé dudit lieu; chose très-possible, les chartes fausses, les diplômes fabriqués étant malheureusement trop communs.

L'archevêché de Reims resta vacant pendant les premières années du IXe siècle; Charlemagne le retenait sous sa puissance, ce qui suffirait pour réfuter l'opinion de ceux qui prolongent la carrière de Turpin jusque sous Louis-le-Débonnaire[5].

Turpin, suivant Tritheim, était aussi fort en prose qu'en vers, *carmine et prosa exercitatum habens ingenium.*

Il écrivit, dit-il (*scripsit eleganter*), *Gesta Caroli Magni libris II, Epistolarum ad diversos librum I.*

[1] *Bibl. eccles.*, Antv., 1639, in-fol., p. 228. (Cette pagination se reproduit deux fois par erreur typographique.)

[2] IX, 28-30.

[3] Gaillard, *Hist. de Charlemagne*, II, 201.

[4] *Les mémoires et recherches de France*, p. 40; F. Michel, la *Chanson de Roland*, p. 219.

[5] Daunou, *Biogr. univ.*, l. c.

On attribuait de plus à Turpin un *Épitome des rois*, qui fut traduit en français au XIII[e] siècle [1].

Il est aujourd'hui de la plus complète inutilité de prouver que le roman qui porte mal à propos le titre de Chronique ou d'histoire de Charlemagne, ne peut être de Turpin. Mais il serait curieux de fixer l'époque de la rédaction et le nom de l'auteur de cet ouvrage, en indiquant les matériaux qui ont servi à le composer.

Opinions diverses sur l'époque où le roman de Turpin a été écrit.

Papire Masson le croyait écrit un peu après le règne de Charles-le-Chauve, c'est-à-dire vers. 877

De Marca et Dom Rivet au X[e] siècle 900-999

L'abbé de Longuerue, deux siècles après la mort de Charlemagne 1014

Huet, au XI[e] siècle.

Gui Allard et M. Daunou. 1092

Voltaire, à peu près vers le même temps.

J. H. Schminck, éditeur d'Éginhard (Utrecht, 1711, in-4°). 1100

La Curne de S[te]-Palaye 1100

Casimir Oudin 1109-1124

Ginguené,
L'abbé De La Rue, } 1100-1124

M. Sismondi, au commencement du XII[e] siècle ou en 1085

M. Marchal 1154

De Foncemagne et Dom Brial, un peu avant. . . 1170

M. Mone, dans la seconde moitié du XII[e] siècle.

M. P. Paris, du X[e] au XIII[e] siècle.

Entre ces différentes opinions, s'il en est plusieurs qui donnent au roman attribué à Turpin une ancienneté trop grande, il en est

[1] L'abbé Lebeuf, *Mém. de l'acad. des inscriptions et belles-lettres*, XVII, 785.

d'autres, au contraire, qui le rajeunissent de plusieurs années. C'est le terme moyen qui fournira encore cette fois la vérité.

Cherchons d'abord dans l'ouvrage même ses caractères d'antiquité ou de jeunesse.

Les douze pairs

Les douze pairs de Charlemagne paraissent dans une foule de romans et d'autres poésies, même dans ceux qui sont considérés comme les plus anciennement composés. Turold, auteur de la *Chanson de Roland*, ne manque pas d'entourer Charlemagne de ce noble cortége.

Le roman du *Brut*, de R. Wace, contient peut-être la plus ancienne mention poétique des douze pairs. Gofier, roi des Poitevins, va demander du secours en France :

Li rois en ot dol et pesance,
Por querre aïe ala en France,
As *dose pers* qui là estoient,
Qui la terre en *douse* partoient,
Cascuns des *douse* un fié tenoit
Et roi apeler se faisoit.
Cil *douse* ont à Gofar promis
A vengier de ses anemis[1].

Or on sait que le *Brut* fut composé en 1155, et voilà qu'à cette époque, les poëtes eux-mêmes parlent des douze pairs comme d'une institution bien connue, et qui, par conséquent, n'était pas de la veille. D'où il suit que Le Grand D'Aussy[2] et tous ceux qui ont soutenu la même opinion que lui, se sont trompés en ne plaçant l'établissement des douze pairs qu'au commencement du XIIIe siècle.

Autre preuve dans le roman d'Alexandre, dont les premières

[1] Philippe Mouskes, v. 23849; *Hist. litt. de la France*, XV, 162; XVII, 621.

[2] *Notices et extraits des manuscrits*, etc., V, 112.

branches sont du XIIe siècle. Aristote conseille à ce prince de créer douze pairs, qui auront la conduite de ses troupes :

> Elisez *douze pairs* qui soient compaignon,
> Qui mènent vos bataille par grant dévocion.

Mais ce n'est pas seulement le monarque qu'on représente entre ses *douze* pairs. Les vassaux, même inférieurs, affectaient ce nombre, soit à l'exemple du maître, soit conformément à des coutumes dont l'origine est ignorée.

> Il l'ot en Vauvenice (*Vauvenier*) *XII pers* molt felons.
> *Parise la Duchesse*, p. 4.

> Dedens le chastel Wriol
> Avoit *XII pers* à estage.
> *Le Lai d'Ignaurès*, p. 6, 7.

L'église de Cambrai avait ses douze pairs, qui y furent créés, à en croire Carpentier, par l'empereur Othon [1], en faveur de l'évêque Rothard, décédé vers l'an 995 [2].

Il existait également en Hainaut douze pairs, que Vinchant, avec assez de vraisemblance, prétend avoir été institués par la comtesse Richilde et son fils Baudouin, après l'an 1076 [3].

Leur existence, avant l'année 1165, est certaine, puisque Nicolas, évêque de Cambrai, en parle dans une charte qui porte cette date et où ce prélat se reporte à une époque beaucoup plus reculée : ... ANTIQUITATIS ARGUMENTO, *comitem et servientes suos, ministeriales quoque, dapiferum scilicet, pincernam, pistorem, camerarios et portarium, cocum et culcitrarum portitores,* DUODECIM *etiam* PARES

[1] Nous avons écrit indistinctement Othon ou Otton, suivant les textes placés sous nos yeux.
[2] *Hist. de Cambrai*, I, 94.
[3] *Annales*, etc., p. 10.

cum domesticis et servientibus, et canonicos cum familia sua, parochianos et Johannis fuisse collegimus [1].

Nous avons trouvé, dit l'évêque, par des documens anciens, que les douze pairs de Hainaut étaient paroissiens de saint Jean. Ce passage décisif a échappé à Dom Brial et aux autres écrivains qui ont recherché l'origine des douze pairs en France.

Les chroniqueurs veulent qu'en Flandre ce soit Baudouin-Bras-de-Fer qui ait été le fondateur des douze pairs. Rien ne prouve cette assertion, mais il est certain que l'institution remontait très-haut, puisque, suivant Meyer, Robert-le-Frison éleva, en 1069, le seigneur d'Ardres au rang des douze pairs, et que celui-ci créa lui-même, dans sa petite seigneurie, douze semblables pairs, vers le même temps [2].

Si l'on doutait du fait avancé par Meyer, il faudrait se rendre à un document authentique, découvert par M. Moke : c'est un fragment de la paix jurée par Robert de Jérusalem, comte de Flandre, qui régna de 1093 à 1111. On y lit :

Nobilis et miles cum XII de paribus suis sacramento se purget [3].

Ce passage n'est pourtant pas relatif aux douze pairs du comte, mais établit que dans l'esprit des institutions du pays, le nombre de douze pairs [4] était depuis long-temps reconnu comme nécessaire dans certaines procédures et affaires litigieuses.

C'est dans les lois et usages des Francs qu'il faut chercher la raison de l'institution des douze pairs, plutôt que dans des hypothèses plus ou moins ingénieuses, mais tirées de loin.

Un acte de Childebert et de Chlotaire, qui appartient à peu près

[1] Miræus, *Notitia eccles. Belg.*, c. 84; *Oper. dipl.*, I, 697.

[2] Warnkœnig, *Hist. de Fl.*, II, 101.

[3] Le même, *ibid.*, I, 168, note.

[4] Les pairs de Valenciennes n'étaient que six en nombre, comme les anciens pairs laïques de France.

à l'année 593, porte :

Si quis ingenuam personam pro furto ligaverit, et negator extiterit, DUODECIM *juratores medios electos dare debet quod furtum quod objicit, verum sit*[1].

Des capitulaires ajoutés à la loi des Allemands, vers 630, contiennent ces dispositions :

Si quis in revo plagatus fuerit in pectus aut in latus, solvat solidos duodecim, aut cum DUODECIM *medios electos* (sic) *juret*[2].

Si quis alterius ingenuam de crimina seu stria aut herbaria sistit..... ipsam cum DUODECIM *medios electos.... componat*[3].

L'auteur des *Gesta Dagoberti,* qui vivait au commencement du IXe siècle, parlant d'une dissension élevée entre Clotaire et son fils Dagobert, dit qu'ils choisirent *douze* arbitres pour terminer leur différend : *Electis igitur ab his duobus regibus* DUODECIM *francis, ut eorum disceptatione hæc finiretur intentio*[4].

Il serait facile de multiplier les citations et de montrer partout la nécessité des *duodecim juratores, duodecim medii et electi, duodecim testes, duodecim sacramentales*[5], etc.

Que conclure de tout ceci ? Que non-seulement les douze pairs de France existaient avant le XIIIe siècle ; mais qu'ils étaient antérieurs à l'année 1179, où l'on veut que Louis-le-Jeune les ait créés[6], sans cependant admettre avec Favin, qu'ils aient été institués par le roi Robert. Favin.

Qu'en outre, quand même on les aurait établis à cette époque, il n'était pas nécessaire d'aller en chercher l'idée dans un roman,

[1] Baluze et Chiniac, *Capitul.*, I, 15.
[2] *Ibid.*, 85.
[3] *Ibid.*, 87.
[4] *Recueil des hist. franç.*, II, 582, E.
[5] *Capitul.*, I, 65, 115, 117, 121, 126, 320, 1265.
[6] Van Praet, *Catalog. de La Vallière*, II, 159.

ainsi que l'a pensé Dom Brial, qui s'imagine que la réputation du faux Turpin a pu inspirer l'idée de borner le nombre des pairs à douze.

D'abord parce que ce nombre se trouve dans les premiers monumens législatifs des ancêtres des Français; en second lieu, parce que des princes et vassaux auraient offert aux rois de France un exemple plus puissant et plus significatif qu'un simple livre; enfin, parce que les douze pairs ne sont pas même dans ce livre, d'où on les fait dériver.

Dom Brial.

Il est d'autant plus surprenant de voir le docte Dom Brial affirmer que les douze pairs sont mentionnés dans Turpin, que cette assertion précède le texte même de sa prétendue chronique : *Ut enim dominus noster Jesus-Christus una* CUM DUODECIM APOSTOLIS *suis et discipulis mundum acquisivit, sic Carolus, rex Gallorum et imperator Romanorum, cum* HIS PUGNATORIBUS *Hispaniam acquisivit ad decus nominis Dei*[1]. HIS PUGNATORIBUS, voilà les mots où Dom Brial trouve les *douze pairs* de France, tandis qu'il n'est question ni de *pairs,* ni de *douze,* et que HIS se rapporte à des paladins déjà nommés et dont le nombre est beaucoup au-dessus de douze.

Eichorn.

Cette erreur a été commise aussi par Eichorn, qui, pour fortifier son opinion (d'ailleurs probable), que Turpin a puisé dans les récits orientaux beaucoup de choses qu'il a racontées de Charlemagne, dit, entre autres, que ce monarque, entouré des douze pairs, rappelle Kaihon entouré de douze seigneurs.

Le faux Turpin ne parle donc pas des douze pairs, et cela est un signe d'antiquité qui lui assigne une place avant tous les romans où il en est question, et dont on ne saurait citer jusqu'ici aucun qui soit démonstrativement du XI[e] siècle.

[1] Ch. XI du faux Turpin, p. 496 de notre premier volume. *Recueil des hist. franç.*, XVII, p. XXII de *Disquisitio de origine pareriarum Franciæ et de institutione duodecim parium. Hist. litt. de la France*, XVII, 256. *Journal des savans*, nov. 1832, p. 670.

Il ne resterait qu'une objection à faire : ce serait de soutenir que l'auteur du faux Turpin, pour mieux déguiser son artifice, a eu soin de passer sous silence une particularité qui aurait pu le trahir. Mais cette raison serait bonne, s'il avait pris constamment cette précaution et si sa chronique n'était pas un perpétuel anachronisme.

Continuons notre examen.

Examen de la chronique de Turpin en elle-même.

Le faux Turpin dit que Charlemagne soumit à son pouvoir une multitude de contrées, parmi lesquelles la Lorraine ou *Lotharingie*[1]. Or ce dernier nom, on le sait, ne commença à être en usage que, lorsqu'en 855, Lothaire II, second fils de l'empereur Lothaire, obtint la partie de l'Austrasie à laquelle s'attacha son nom; même M. Daunou ne veut point reconnaître l'usage de cette dénomination géographique avant l'année 901[2].

Des noms de fiefs et seigneuries qui n'existaient pas non plus du temps de Charlemagne, se rencontrent en outre dans Turpin, qui a dû être fabriqué par conséquent après le IXe siècle.

Dans un autre endroit, Turpin dit que Charlemagne donna le Portugal aux Danois et aux Flamands. *Terram Portugallorum Dacis et Flandris dedit*[3]. Mais le nom de Portugal, observe M. Sismondi[4], ne doit avoir commencé qu'avec cette monarchie, dans le XIIe siècle; toutefois il paraît dans la seconde moitié du XIe, mais pas avant. Le plus ancien titre où ce nom ait été employé est de l'an 1069. On le conserve soigneusement dans le monastère d'Aroun[5].

M. Sismondi.

Donc remontant de plus en plus vers le présent, nous sommes

[1] C. II, t. I, p. 490.
[2] *Biograph. univ.*, XLVII, 94.
[3] C. XVIII, t. I, p. 505.
[4] *De la litt. du midi de l'Europe*, éd. de Brux., 1837, I, 180, note.
[5] Gaetano de Lima, *Geogr. hist.*, I, 86; Maltebrun, *Précis de la géogr. univ.*, édition de Bruxelles, Berthot, 1829, IV, 322.

autorisés à conjecturer que la Chronique de Turpin n'a point précédé la dernière moitié du XIe siècle.

Le terme *Daci* lui-même, pour *Dani*, est, jusqu'à un certain point, l'indice d'une époque récente. Il ne se lit point dans Saxo Grammaticus, qui mourut vers 1204. Cependant cette expression a été employée au XIIe siècle. M. J. Grimm en cite des exemples [1]; il y a plus, deux écrivains du Xe siècle, publiés l'un par Du Chesne [2], l'autre par M. Pertz, emploient également cette forme, si du moins leur texte n'a pas été altéré.

Ainsi cette observation ne renforce point la précédente.

Turpin, au chapitre XVIII, fait cette description : *Et erant omnes Saraceni simul coadunati, et in medio illorum erat plaustrum, quod octo* [3] *boves trahebant, super quod vexillum rubeum eorum elevabatur : mosque erat quod nemo fugeret, quamdiu vexillum eorum erectum videret* [4].

Dans la note sur l'imitation de ce passage, par Ph. Mouskes, nous avons cité le *caroccio* de Milan, décrit par Girolamo della Corte [5].

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* avancent que le *caroccio* fut inventé par Héribert, archevêque de Milan, pendant la guerre qu'il faisait à l'empereur Henri-le-Noir, vers l'an 1039 [6].

Le *caroccio* (en allemand *Fahnenwagen*) paraît dans les croisades et Godefroid Vinisauf le représente en détail [7], sous l'année 1191.

[1] *Reinhart Fuchs*, p. LXXXVIII.

[2] Dudo *de Moribus Normann.*, lib. 1; Du Chesne, pp. 63-64, *Chronicon de gestis Normannorum in Francia*, dans Pertz, *Mon. Germ.*, I, 532.

[3] La trad. de 1527, met *sept bœufs*.

[4] T. I, p. 505.

[5] V. 6866.

[6] Éd. in-8°, VII, 313.

[7] IV, 10, p. 349; Wilken, *Gesch. der Kreuzzuege*, IV, 399, VI, 248, 249; Michaud, *Hist. des Croisades*, 4e éd., II, 410, III, 463.

Cet étendart ne pouvait pas avoir été emprunté aux Sarrasins, puisqu'à la vue de celui des chrétiens ils s'effrayèrent.

Donc encore une fois c'est après le milieu du XIe siècle qu'il faut chercher l'origine du roman de Turpin.

On a remarqué qu'il y est fait mention du chant musical écrit sur quatre lignes, pratique qui ne remonte qu'au XIIe siècle [1]. Mais le passage relatif à cette innovation musicale ne se trouve que dans une des additions qui paraissent postérieures au texte de Turpin, et ne font point partie des chapitres publiés par Schardius et Reuberus. Voici, du reste, ce passage : *Et sciendum quia non est cantus secundum musicam, nisi per quatuor lineas scribatur* [2]. Chant sur quatre lignes.

L'abbé De la Rue, philologue instruit et judicieux, mais parfois dur et tranchant, prononce que notre roman ne fut fabriqué que dans les premières années du XIIe siècle, *puisqu'il y est question de la première croisade* [3]. Nous avouons qu'il nous a été impossible d'y découvrir cette mention, ni même rien qui s'y rapporte.

Comment le Turpin aurait-il fait son apparition dans la première moitié du XIIe siècle, et à plus forte raison dans la seconde, si dès l'année 1122 (1123), le pape Calixte II l'invoquait comme authentique, ce qui suppose une vogue fort antérieure? On a été chercher ce fait dans le *Fasciculus temporum* et dans le *Magnum Chronicon Belgicum*. Sans prendre la peine de vérifier la citation, on pouvait recourir aux lettres du pape Calixte, dont M. P. Paris a donné en partie l'original [4], et qui ont été traduites à la fin du roman de Turpin, de l'édition française de 1527, sous ce titre : *L'épistre du* Le pape Calixte II.

[1] Daunou, *Biogr. univ.*, XLVII, 94. L'abbé Le Beuf a fait la même remarque.
[2] *Voy.* notre tome Ier, p. 627.
[3] *Essais hist.*, I, 136, note.
[4] *Les manuscrits français*, Paris, 1836, I, 215-16.

pape Calixte touchant les pardons et indulgences de ceux qui meurent pour la foy de nostre seigneur contre les infidèles. Après une exhortation à imiter ceux qui combattirent les infidèles, on lit : *Vous savez comment Charlemaigne, roy des Gaules, très-bien famé et renommé, a surmonté tous aultres roys chrestiens en allant ès Espaignes et plus faisant de chemin que nul aultres, par peines et labeurs, en mettant les infidèles à mort, et les combattant; et comment le benoist* Turpin, *arcevesque de Reims, son associé et compaignon a relaché les peschez et offences de tous ceulx qui furent et iront aux Espaignes pour combattre la gent infidèle..... comme nous lisons dedans ses gestes*, etc.

A la fin il est dit : *Dounée en l'esglise de Sainct Jehan de Latran au jour du dimenche de Letare Jerusalem, présens et assistans cent évesques au concille depuis Pasques jusques à la feste sainct Jehan-Baptiste*, etc.

C'est le neuvième concile général ou concile de Latran, assemblé depuis le 18 mars jusqu'au 5 avril, selon Mansi, ce qui ne répond pas exactement à Pâques, arrivé, en 1122, au 26 mars, et, en 1123, au 15 avril, ni à la fête de saint Jean-Baptiste, dont la nativité se célèbre le 24 juin et la décollation le 29 août. En outre, il se trouva à ce concile, non pas seulement cent évêques, mais plus de 300, et plus de 600 abbés, en tout près de mille prélats.

Il y aurait, on s'en aperçoit, quelques motifs de suspecter cette pièce, que le P. Labbe n'a point admise dans le vingt-septième volume de ses *Concilia*. Toutefois l'ancienneté des manuscrits atteste que le roman de Turpin existait avant le XII[e] siècle. Vers 1160, Julien, archevêque de Tolède, en trouva un dans l'abbaye de St-Denis; peu d'années après, Geoffroi, prieur du Vigeois, en recevait un autre, déjà fort vieux, envoyé d'Espagne, et en offrait au clergé de Limoges et aux religieux de St-Martial le texte rectifié et amplifié, avec une préface, seul reste de ce travail, laquelle nous a

Geoffroi, prieur du Vigeois.

été conservée par Oienhart [1]. « J'ai reçu dernièrement de l'Hespérie, avec une grande satisfaction, dit-il, l'histoire des triomphes éclatans de Charlemagne, et des hauts faits d'armes par lesquels l'illustre comte Roland s'est distingué dans ces expéditions. Je l'ai fait copier avec grand soin, attendu que nous ne savions de ce qu'elle renferme que ce que les jongleurs en racontaient dans leurs chansons. Comme le texte, par la négligence des copistes, en était corrompu et le caractère presque effacé en plusieurs endroits, je me suis appliqué à le corriger, non en retranchant les choses qui m'ont paru superflues, mais en ajoutant des choses essentielles qu'on y avait omises [2]. Toutefois de peur que quelqu'un ne s'imagine que je veux par là déroger aux louanges si bien méritées du célèbre Turpin, je déclare que j'implore le suffrage de ce grand prélat, pour obtenir grâce au tribunal du souverain juge. »

Oienhart conclut de là que ce roman ne devait pas être fort ancien vers 1178, puisqu'on n'en avait point de connaissance en France avant ce temps. Mais pour être inconnu dans le Limousin, il ne l'était point nécessairement partout, et le défaut de relations littéraires qui se faisait sentir alors, rend cette observation plausible. Dom Brial, pour réfuter Oienhart, présume qu'on n'envoya d'Espagne, à Geoffroi, qu'une traduction française, celle que quelques-uns attribuent à Michel de Harnes, d'autres à maître Jehan. Cela nous paraît peu probable, pour ne pas dire impossible, la traduction faite par Michel de Harnes étant de l'année 1207.

Oienhart.

Michel de Harnes.

A l'occasion de la canonisation de Charlemagne, laquelle eut lieu à Aix-la-Chapelle, en 1165, on composa une vie de cet empe-

[1] *Notitia Vascon.*, p. 397; *Hist. litt. de la France,* XIV, 345; Dom Brial, *Dissert. sur la pairie,* au commencement du t. XVII du *Recueil des hist. français,* p. XXII-III.

[2] Cette première traduction de Dom Brial (1817) n'est pas conforme au texte, où on lit au contraire : *Non superflua addens, sed quæ minus erant necessaria subtrahens.* Dom Brial a traduit ensuite plus exactement dans sa *Dissert. sur la pairie* (1818).

reur, où l'auteur inséra textuellement des chapitres entiers de Turpin, ce qui prouve que celui-ci était, quoique rare, plus répandu dans le nord que sur les bords de la Loire [1]. En outre, l'office de saint Charlemagne, célébré dès-lors à Aix-la-Chapelle, fut tiré de Turpin : « L'on fait tous les mois à Aix-la-Chapelle, disent Martène » et Durand, l'office de saint Charlemagne, mais on y est si peu » éclairé, qu'au lieu de prendre les leçons dans les meilleurs au- » teurs qui ont écrit de ce grand prince, on les tire des actes fabu- » leux du faux Turpin [2]. »

M. P. Paris.

M. P. Paris, dans la préface des *Chroniques de St-Denis*, parle d'une traduction de Turpin faite ou copiée par Nicolas de Senlis, et dédiée au comte de Saint-Pol et à sa femme la comtesse Yolande, sœur de Baudouin V, dit le Courageux, comte de Hainaut. Or Hugues de Champ-d'avènes, comte de Saint-Pol et mari d'Yolande, avait quitté la France pour la croisade, en 1201, et était mort à Constantinople, en 1205. Il suit de là qu'il est vraisemblable que cette traduction lui a été offerte à la fin du XIIe siècle.

Hugues de Champd'Avènes, comte de Saint Pol, Yolande de Hainaut.

En outre, ce qui suit prouve que le texte latin existait vers 1171, en Bourgogne, mais était presque ignoré dans la plupart des abbayes de France. Le traducteur dit que beaucoup de gens ont ouï conter et chanter de Charlemagne, mais rien de plus faux que ce que contaient et chantaient jongleurs et chanteurs :

Baudouin V, comte de Hainaut, son admiration pour Charlemagne.

« Nus contes rimés n'est verais; tot est mençongie ço qu'il en » dient; car il n'en sievent riens fors quant por oïr dire. Li bons » Baudoins, li cuens de Chainau si ama most Karlemaines, ni ne » vout onques croire chose que l'om en chantast. Ainz fit cercher » totes les bones abéies de France e garder par tot les aumaires por » saver si l'om i troveroit la veraie ystoire. Ne onques trover ne li » porent li cler.

[1] *Voy.* notre tome Ier, p. 625.
[2] *Voyage littéraire*, 1724, p. 202.

» Tant avint que uns sis clers si ala en Borgognie por l'estoire » querre eissi cum à Deu plut; si la trova à Sans en Borgognie. Icele » istoire meismement que Turpin li bons arcevesques de Reins » escrit en Espagne......

» Li clers au bon comte Baudoin contrescrit (*copia*) l'estoire et à » son signor l'aporta qui most la tint en grant cherté tant que il » vesqui. E quant il sot qu'il dut morir, si envoia son livre à sa » seror la bonne Yolent, la comtesse de Saint-Pou, et si li manda » que par amor de lui gardast le livre cum ele vivroit.

» La bone comtesse ha gardé le livre jusqu'à ore. Or si me proie » que je le mete de latin en romans sans rime [1]..... »

Pour aider à déterminer l'époque où vivait l'auteur pseudonyme de Turpin, voyons quels écrivains l'ont le plus anciennement cité. Aucun des auteurs qui ont écrit de l'an 800 à 1000, n'a eu connaissance de sa chronique. Le ménestrel d'Alphonse, comte de Poitiers, l'un des frères de saint Louis, la signale comme l'une des autorités sur lesquelles il s'est appuyé pour écrire sa compilation. Il a puisé, dit-il, *el livre Guetin qui dit que il norri Carllemaigne, et en une estoire que l'en appelle Thupin* [2].

Il est cité en outre par Rodolphe de Tortaire, moine de Fleuri, qui écrivait de 1096 à 1145, et il a été connu de Godefroid de Viterbe, au XIIe siècle.

En résumé la chronique de Turpin semble appartenir à la seconde moitié du XIe siècle. Résumé.

Maintenant quel en a été l'auteur? Cette seconde question est moins susceptible encore de solution que la première. Quel est l'auteur de la chronique de Turpin?

L'hypothèse d'Oudin, qui trouve cet auteur dans le pape Calixte II

[1] N° 6795, ancien 65, *Bibl. royale de Paris;* P. Paris, *Les manuscrits français de la bibl. du roi*, I, 213-14.

[2] P. Paris, *Les grandes chroniques de France*, Paris, 1836, I, XXI.



lui-même, n'est ni vraisemblable ni basée sur aucune raison spécieuse.

Le Beuf et Dom Rivet. Le Beuf et Dom Rivet proposent un chanoine de Barcelonne et se fondent sur ce que ce livre recommande la dévotion à saint Jacques de Compostelle; ils observent d'ailleurs, ainsi qu'Oienhart, que l'Espagne est le berceau de plusieurs ouvrages supposés, particulièrement des fausses décrétales. Mais M. Daunou ne juge pas ces motifs péremptoires; car les décrétales d'Isidore ont précédé de plusieurs siècles la chronique de Turpin; et il s'en faut que celle-ci ait pour unique but de soutenir les intérêts de saint Jacques.

M. Marchal. M. Marchal croit qu'elle fut composée par un français, pour relever la gloire et les prérogatives de la couronne de France, pendant le voyage de Louis-le-Jeune à Tolède, afin que le monarque français y fût reconnu pour le moins l'égal du glorieux *empereur castillan* (?) Cette opinion, toute subtile qu'elle est, répugne à la chronologie, et partant ne saurait être admise.

M. Marchal remarque subsidiairement que « pour ce qui con-
» cerne la personne de Turpin, on le dit par erreur archevêque de
» Vienne : l'auteur raconte une vision qu'il eut à Viana, ville de
» Navarre, au moment de la mort de Charlemagne; le nom de
» Viana est répété plusieurs fois et très-lisiblement dans la chro-
» nique, ainsi on prit probablement *Viana* pour Vienne [1]. »

Le savant académicien a-t-il jamais vu qu'on ait métamorphosé en archevêque de Vienne, Turpin désigné constamment comme archevêque de Reims? Mais il veut dire plutôt qu'on a mis sa chronique sur le compte d'un archevêque de Vienne; sans doute le pape Calixte II, qui avait occupé ce siége avant de ceindre la tiare.

Il est vrai qu'on raconte dans les traductions françaises, une

[1] *Notice sur la Chronique de Turpin*, dans les *Bulletins de l'académie royale de Bruxelles*, séance du 9 janvier 1836, pp. 23-32.

vision que Turpin eut à *Viane*, mais le texte latin porte *Vienna*, traduit dans la langue romane, par *Viane*, témoin le roman de *Gérard de Viane*. D'ailleurs la suite des événemens prouve qu'il est plutôt question d'une ville du Dauphiné que de la Navarre.

Gui Alard [1], MM. Ciampi et Daunou, croient ce roman fabriqué vers 1092, par Geoffroi, moine de St-André, à Vienne, en Dauphiné. M. Sismondi en fixerait volontiers la composition à l'époque où Alphonse VI, roi de Castille, suivi d'un grand nombre de Français, fit, en 1085, la conquête de Tolède et de la Nouvelle-Castille. Cette opinion nous sourit; mais on manque de renseignemens positifs pour la démontrer.

Gui Allard, MM. Ciampi, Daunou et Sismondi.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce livre est l'ouvrage d'un moine. Il respire d'un bout à l'autre, en effet, quelque chose de claustral; la conclusion du livre : *Bâtissez des églises* [2], annonce l'écrivain voué aux autels. On y trouve même des traces de la scolastique et de l'ignorante théologie du temps dans les applications morales qui terminent certains chapitres, dans les disputes en forme de Charlemagne et d'Agoland, de Roland et de Ferragus, digressions théologiques qu'on retrouve plus tard dans le Dante et le Pulci.

Ce moine fait quelque part l'éloge des Français : *Mirabatur gens saracenica cum videbat gentem gallicam, optimam scilicet ac bene indutam et facie elegantem*. On croirait presque lire le commencement de la loi salique.

Si sa compilation arriva d'Espagne dans le Limousin, elle était venue, à la même époque, de Bourgogne dans le Hainaut et le Boulonnais. Précédemment on la possédait en Allemagne. Ainsi cette circonstance n'est pas concluante. Rien n'empêche que l'auteur du Turpin n'ait été français.

[1] *Bibl. du Dauphiné*, p. 224.

[2] *In hoc exemplo datur intelligi* (évident gallicisme), *quod qui ecclesiam ædificat*, *regiam Dei sibi præparat*, etc.

A-t-il voulu concourir au grand mouvement des croisades? Quoiqu'il se taise sur les expéditions d'outre-mer, quoique l'explication de M. Sismondi ait de quoi satisfaire, il est possible que ce dernier n'ait pas été étranger à cette pieuse ruse, et en admettant que la lettre du pape Calixte II soit authentique, elle montre le parti qu'on en tirait pour exciter l'enthousiasme des croisés.

Le faux Turpin n'a pas inventé les légendes qu'il rapporte.

Troisième question. Le faux Turpin a-t-il inventé les légendes qu'il rapporte? Il a pu les modifier, y ajouter, mais les inventer, non. L'auteur cite quelque part des chansons relatives à Oel de Nantes, suivant un texte; à Oger-le-Danois, suivant un autre; il dit ailleurs qu'il lui serait difficile de raconter toute l'histoire de Charlemagne, et qu'il laisse de côté son exil à Tolède, où dans sa jeunesse il apprit le sarrasinois et fut armé par Galafre, *amiral de Tolède,* en reconnaissance de quoi il tua plus tard de sa main le géant Braimant, ennemi de ce prince. Il annonce de plus qu'il passera sous silence grand nombre de ses fondations pieuses, son couronnement comme empereur à Rome et son pèlerinage à la Terre-Sainte [1]. Or, tous ces faits, vrais ou faux, étaient autant de sujets traités par les trouvères, dont les chants finissaient par se formuler en chronique dans les cloîtres, où les poètes retournaient s'inspirer ensuite.

Turpin n'est pas l'inventeur des traditions romanesques du cycle karolingien; mais il a pris la place des poètes qu'il avait compilés et dont les compositions n'étant pas toutes fixées par l'écriture, se sont perdues. D'ailleurs il était commode de posséder un abrégé des traditions poétiques dans un livre dont l'authenticité passait pour incontestable, et qui avait de plus l'autorité d'un ouvrage religieux. De sorte que Turpin rendit à la poésie ce qu'il lui avait pris et c'est

[1] Sur ce voyage, consulter Michaud, *Hist. des Croisades*, 4e éd., I, 29, note; II, 482; Wilken, *Gesch. der Kreuzzüge; Ueber den Fabelhaften zug Karls des Grossen nach Palestina*,

dans ce sens qu'il faut entendre qu'il a été la source des romans karolingiens [1].

Dire que le nom de *roman* vient de *Remensis,* et de ce que Turpin était archevêque de Reims, c'est abuser étrangement de la similitude des mots et des licences de l'étymologie.

Avancer que le Turpin est le premier modèle des romans de chevalerie, ne nous paraît pas plus juste [2]. D'abord parce que la chevalerie dans ses rapports avec la femme, n'y est pas même indiquée, ensuite parce que les termes qui servaient à désigner les chevaliers et leurs usages, ne s'y rencontrent pas [3], enfin, parce que les vertus guerrières du paladin n'y sont pas représentées autrement que dans des ouvrages antérieurs, tels que celui du *moine de St-Gall,* ainsi qu'on le dira à propos d'Oger-le-Danois, dans les *Gesta regum Francorum,* et dans les *Gesta Dagoberti,* qui, suivant la piquante observation de M. P. Paris [4], semble être, en plusieurs endroits, la traduction latine d'une chanson vulgaire, et a pu, à bien des égards, servir de modèle au Turpin, puisqu'on y trouverait même, au besoin, la défaite de Roncevaux et le combat de Ferragus et de Roland. M. P. Paris.

I, 3-5. M. Wilken cite ce passage de P. Tudebodus (Du Chesne, IV, 771 : *Una pars Francorum in Hungariæ intravit regionem, scilicet Petrus heremita et dux Godefridus et Balduinus frater ejus. Isti potentissimi milites et alii plures, quos ignoro, venerunt per viam quam jamdudum Carolus Magnus, mirificus rex Franciæ, aptari fecit usque Constantinopolim.* M. Francisque Michel a publié à Londres le roman du voyage de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem. *Charlemagne's travels*, etc., Lond., Pickering, in-12. M. Amaury Duval a analysé le poëme avant sa publication, *Hist. litt. de la France,* XVIII, 704-714.

[1] Sismondi, *De la littérature du midi de l'Europe*, I, 182; Paulin Paris, *Roman de Berte aus grans piés*, lettre à M. De Monmerqué, p. XXII ; le même, *Les manuscrits français de la bibliothèque du roi*, I, 217.

[2] Caylus, *Mém. de l'acad. des inscript.*, XXIII, 236; Naudet, *Apolog. pour les grands hommes accusés de magie*, p. 12.

[3] Ces mots, les seuls qu'on pourrait objecter, n'expriment pas une coutume spécialement équestre : *Galafrus admiraldus Toleti, illum in provincia exulatum* ORNAVIT HABITU MILITARI, t. I, p. 507.

[4] Préface des *Chroniques de St-Denis*, pp. XXXIV-V.

M. De Chateaubriand.

M. De Chateaubriand, avec son art de peindre inimitable, a tiré de l'*Historia Francorum epitomata*, plusieurs récits épiques, dans le goût des *Nibelungen*[1].

Les *Gesta Francorum*.

Un passage des *Gesta Francorum*[2] roule aussi sur un trésor, comme toute cette grande épopée où se sont peut-être fondues ces chroniques en vers des Goths, citées par Ablavius et dont parle Jornandès. Nous traduisons mot à mot.

« Clovis une seconde fois envoie Aurelien en Bourgogne, vers
» Gondebaud, pour le trésor de Chrothilde (*Clotilde*), sa reine; Gon-
» debaud en colère lui dit : « Est-ce que mon royaume ou mes trésors
» seront livrés aux mains de Clovis? Ne vous ai-je pas prié, Aurélien,
» de ne plus venir désormais dans mon royaume, espionner mes res-
» sources, etc. »

Les *Gesta Dagoberti*.

Dans les *Gesta Dagoberti*, nous recommandons principalement à l'attention du lecteur l'anecdote du perfide Sadrogisile; à qui Dagobert fait couper la barbe[3], le combat de ce dernier contre les Saxons, le moyen qu'il emploie pour appeler le roi Clotaire à son secours, et son combat singulier contre Bertoald[4]. Quant à la déroute de Roncevaux, ne la voilà-t-il pas bien fidèlement reproduite :

Cumque tota Wasconiæ patria ab exercitu Burgundiæ fuisset repleta, Wascones de inter montium rupibus egressi, ad bellum properant. Et cum prœliari cœpissent, ut eorum mos est, terga vertentes, dum cernerent se esse superandos, in fauces vallium montiumque pinnas latebram dantes, se locis tutissimis per rupes ejusdem montis collocantes latitarent; exercitus post tergum eorum cum ducibus insequens, plurimum numerum captivorum vinci..... feliciter autem regis exercitus absque ulla læsione ad patriam esset

[1] *Études historiques*, Brux., Méline, 1831, III, 223 et suiv.
[2] *Hist. fr.*, II, 549-50.
[3] *Ibid.*, 581, B, C, D.
[4] *Ibid.*, 583, A, E.

reversus, si Harimbertus dux maxime cum senioribus et nobilioribus exercitus sui per negligentiam à Wasconibus in valle Robola (*aliter* Subola) *non fuisset interfectus. Exercitus vero Francorum, qui de Burgundia in Wasconiam accesserat, patrata victoria, rediit ad proprias œdes* [1].

Encore une fois, c'est là le ton des chansons de gestes, c'est aussi celui des légendes des saints, c'était le caractère général de l'imagination franque, qui plaçait plutôt le merveilleux dans la nature humaine, et les Orientaux dans les moyens dont elle dispose. En effet, la vie rude et indépendante des forêts donne à l'homme la conscience de sa force individuelle, et l'oblige à compter avant tout sur lui-même.

L'auteur du Turpin n'a donc pas été créateur, mais seulement compilateur. Aux sources que nous avons indiquées, Huet etM. Daunou [2] croient qu'il aura joint peut-être plusieurs histoires fabuleuses de Charlemagne, attribuées à Hancon et à Solcon Fortema, à Sivard le Sage, à Adel Adeling et à Jean, fils d'un roi frison, tous cinq frisons, et qu'on dit aussi avoir vécu du temps de Charlemagne. Telle était encore l'histoire attribuée à Occon, qui, selon l'opinion commune, fut contemporain de l'empereur Othon-le-Grand, et petit neveu du Solcon que l'on vient de nommer [3]. Anciens écrivains frisons.

Tout fabuleux qu'il était ou peut-être parce qu'il était fabuleux, il a été au XIIIe siècle et dans les âges suivans, considéré comme une autorité historique sans réplique. Les *Chroniques de St-Denis*, Siffridus Misnensis, Gobelinus Persona, Vincent de Beauvais, Pierre A Thymo, Bouchet, Erpoldus Lindenbruch, et une foule d'autres Auteurs qui ont adopté les rêveries de Turpin.

[1] *Hist. fr.*, 589, D, E.

[2] Huet, de l'*Origine des romans*, en tête de Zayde, Paris, veuve Le Petit, 1820, I, 92; M. Daunou, *Biogr. univ.*, XLVII, 96; *Hist. litt. de la France*, XIII, 175.

[3] Ces auteurs, dont l'existence n'est pas absolument démontrée, sont mentionnés par Hamconius, *Frisia*, pp. 7, 48, 77, 99, 101.

l'ont adopté. D'Argentré l'a traité d'imposteur, et J. Gryphiander [1] ainsi que Pierre Mantuanus [2] ont pris candidement la peine de prouver ses mensonges.

Les arts, qui sont une des manifestations de l'esprit poétique, se sont aussi exercés sur les sujets que Turpin a réunis. Il a fourni, par exemple, ceux des ciselures de deux flacons d'or donnés à l'empereur Charles IV, par le roi de France Charles V, et décrits par Christine de Pisan [3].

Différence des manuscrits.

La différence des manuscrits de Turpin est très-remarquable. Caylus en cite un où il n'est fait mention ni de la bataille de Roncevaux ni de la mort de Roland. Tritheim divise ce roman en deux livres, et les textes que nous possédons ne sont divisés qu'en chapitres. Schardius et Reuberus, ses premiers éditeurs, l'ont donné en trente-deux chapitres. La réputation de ce livre a été cause qu'on a essayé d'y ajouter, comme on a fait des suites aux romans rimés; ainsi on trouve dans les traductions une énumération des villes d'Espagne subjuguées par Charlemagne, et dans les supplémens de Lambecius et de Kollarius, la description des sept arts, la délivrance de Charlemagne par Roland, occupé depuis sept ans au siége de Grenoble; la mort de Turpin, l'explication de son nom, de ceux de Roland, d'Olivier et de Charlemagne, et la punition du roi sarrasin de Cordoue [4]. Ph. Mouskes a connu toutes ces additions, insérées en partie dans les *Chroniques de St-Denis,* et il y a ajouté celles qu'a fournies à Ste-Palaye le manuscrit de l'abbaye de St-Ived de Braine, ordre de Prémontré, diocèse de Soissons [5].

Ces additions sont la défaite d'un ours, qui fit donner à Charle-

[1] *De Weichbildis Saxonicis*, c. XIII-XV.
[2] *Animadversion.*, lib. IV, c. 2.
[3] Daunou, *Biogr. univ.*, XLVII, 95.
[4] *Voy.* notre tome Ier, pp. 627-632, et v. 9702, 11832, 11977, 12220.
[5] *Hist. de l'acad. des inscript. et belles-lettres*, VII, 280-286.

magne le surnom de Grand [1], et la violence qu'il voulut faire à une jeune fille nommée Amalberge, qui en évitant ses poursuites se cassa un bras, après quoi elle se retira à Tamise sur l'Escaut [2]. Or cette Amalberge a été mise au nombre des saintes vierges, et les divers monumens de son histoire se trouvent dans l'immense recueil des Bollandistes, où le même fait est rapporté de plusieurs façons, sans aucune citation de ce fragment, qui a sans doute échappé à leurs recherches.

Enfin Ph. Mouskes raconte encore l'aventure de Charlemagne et d'un ermite, que nous n'avons rencontrée que dans son ouvrage [3].

Peut-être quelques-uns de ces passages sont-ils de ceux que Geoffroi du Vigeois avait jugés moins importans, et qu'il avait retranchés, *quæ minus erant necessaria subtrahens.*

Mais ce n'est pas seulement la matière qui varie dans les manuscrits, la forme n'y est pas moins diverse, ce qui a fait croire qu'ils étaient des traductions différentes d'un même texte vulgaire [4]. Il n'est cependant pas extraordinaire qu'un livre très-court, que l'on apprenait par cœur et qui s'était insensiblement répandu partout, ait essuyé de pareilles altérations.

ÉDITIONS ET TRADUCTIONS DE TURPIN.

Éditions.

Premième édition, dans Simon Schardius : *Germanicarum rerum quatuor vetustiores chronographi*, Francof., 1566, in-fol. (à l'ar- Éditions et traductions.

[1] V. 4082.

[2] V. 4122.

[3] V. 3934.

[4] P. Paris, *Les manuscrits français de la bibl. du roi*, p. 219; Falconet, au contraire, était persuadé que les premiers romans avaient d'abord été rédigés en latin, *Acad. des inscr. et belles-lettres*, VII, 293.

ticle SCHARD de la *Biogr. univ.*, XLI, 84, on a imprimé par erreur 1556).

DEUXIÈME ÉDITION, dans J. REUBERI *veterum scriptorum qui cæsarum et imperatorum germanicorum res per aliquot sæcula gestas literis mandarunt, tomus unus*, Francof., 1584, in-fol.

TROISIÈME ÉDITION, *ibid.*, Hanau, 1619, avec les supplémens de Lambecius, que nous avons reproduits, et des notes de G. C. Joannis, p. 97 sqq.

M. Ciampi.

QUATRIÈME ÉDITION, Florence, 1822, in-8° avec une pl. L'éditeur, M. Sébastien Ciampi, a fait précéder son édition d'une dissertation qui tend à présenter ce livre non comme authentique, ni comme très-ancien, mais comme un tableau fidèle des mœurs du IXe siècle. Nous n'y reconnaissons, quant à nous, que celles du XIe.

CINQUIÈME ÉDITION. Dans notre premier volume.

M. Monmerqué.

Nous avons annoncé que M. Monmerqué s'occupe depuis plusieurs années d'une édition du Turpin, revue sur les manuscrits. Nous ne l'aurions point devancé, si ce roman ne se rattachait d'une manière si intime à l'ouvrage que nous avons été chargé de mettre au jour et de commenter.

Traductions.

EN FRANÇAIS, Paris, *Maistre Pierre Vidoue, pour Regnault Chauldure, ce huitiesme jour de juin* 1527, in-4° goth.

Robert Gaguin.

L'auteur de cette traduction ne peut pas être Robert Gaguin, comme le dit le *Catal. de la Vallière*, en trois volumes, n° 4026, t. II, p. 617. *Voy.* le *Manuel du libr.*, t. III, 486.

Elle a été reproduite, en 1835, aux frais du prince d'Essling, Paris, Silvestre, 1835, in-4°, mais sans la dédicace à François Ier.

EN FRANÇAIS, par ROB. GAGUIN, Paris, in-4°, sans date. M. Brunet ne mentionne pas cette édition, qu'il regarde comme douteuse, et

qu'il n'a jamais vue, lui qui a tout vu en fait de bibliographie.

La traduction de *maistre Jean* a été faite par ordre de Michel de Harnes, noble gentilhomme belge, souvent mentionné par Philippe Mouskes[1]. Le *Catalogue de la Vallière,* n° 4027, Meusel, et ceux qui l'ont suivi, ont mal à propos pris pour cette traduction, l'ouvrage suivant : Michel de Harnes.

La Chronique de Turpin, archevesque de Reims, faisant mention de la conqueste du très-puissant empire de Trébizonde, faite par le très-preux Regnault de Montauban, fils du duc Aymond d'Ardenne.... plus la généalogie et trahison de Ganélon, comte de Mayence, Lyon, François Arnoullet, 1583, in-8° de 264 pp. sans la table. Renaud de Montauban. Ganélon.

Cet ouvrage n'a de commun avec la chronique de Turpin que les deux premiers mots du titre sous lequel il a plu à l'auteur de le mettre au jour. On en trouve la preuve dans une *Dissertation critique sur deux ouvrages intitulés : Chronique de Turpin,* par M. Huet de Froberville, Orléans, 1785, in-12, dissertation insérée dans le IV[e] vol. des *Mélanges de litt. étrang.,* de Millin. M. Huet de Froberville.

Une traduction française presque complète de Turpin se lit dans les *Chroniques de S[t]-Denis.*

En vers latins. Karolellus, *Historia Turpini Remensis arciepiscopi,* Musée brit., MS in-fol. vel., du XIII[e] siècle, 136-149; se compose d'environ 2100 vers.

Cet ouvrage, qui paraît n'être qu'une traduction du Turpin, a été écrit par un clerc anglais, à Avignon; M. Fr. Michel en donne le commencement et la fin. La *Chanson de Roland,* pp. 244-45. M. F. Michel.

En anglais, *History of Charles the Great and Orlando, ascribed to archbishop Turpin; translated from the latin, in Spanheim's*

[1] Du Cange en parle sur Villehardouin, dans le Glossaire, aux mots bozine, guenchir, santuaire, etc., la *Bibl. histor. de la France* est très-fautive sur ce point.

lives of ecclesiastical writers : together with the most celebrated ancient spanish ballads relating to the twelf peers of France mentioned in Don Quixote, with english metrical versions, by Thomas

M. Th. Rodd.

Rodd; english and spanish, London, 1812, 2 vol. in-8°.

En danois, *Keyser Karls Magnus kroenicke* (s. l. ni d.), in-4°, impr. à Copenhague, et réimprimé à Malmoe, en 1583, in-4°. Aurivillius, *Catal. bibl. Upsal.*, p. 680.

L'excellente chronique de Brabant.

En flamand, trad. en partie dans *Die alder excellenste cronyke van Brabant, Hollant, Seelant, Vlaenderen, etc. T'Hantwerpen*, 1512, *in octobri*, petit in-fol. goth. à deux col., figg. sur bois.

P. Durante.

La chronique de Turpin a fourni à Pierre Durante da Gualdo le sujet d'un poème italien, intitulé : *Libro d'arme e d'amore, chiamato Leandra*, Venezia, 1534, petit in-4°.

La *Spagna Historiata*.

Mais la *Spagna historiata* [1] en est tirée plus directement encore. Ce poème, en quarante chants, est du XIII[e] siècle. Cependant l'auteur ne cite jamais Turpin et le fait même mourir à Roncevaux, les armes à la main, comme dans la *Chanson de Roland*.

C'est sur Turpin que l'aveugle de Ferrare, en plaisantant, a écrit ces vers :

> Che simil titol da Turpin gli è dato
> Scrittor famoso, il qual non scriveria
> Per tutto l'or del mondo una menzogna ;
> E chi il contrario tien, vaneggia e sogna [2].

[1] Ginguené, *Hist. litt. d'Italie*, IV, 187-200.

[2] Aux auteurs cités dans cet article, relativement à Turpin, ajoutez : Le P. Labbe, *Nov. Bibl. MSS; Fabricii Bibliotheca med. et inf. latinitatis*, IV, 471 et suiv., Parisiis, 1653, in-4°, 310, 316; Hamberger, *Nachrichten*, III, 540; *Bibl. histor. de la Fr.*, II, 100; J. G. Meusel, *Bibl. historica*, Lipsiæ, 1794, vol. VII, p. 1, 349-351; De Catel, *Mém. sur les comtes de Toulouse*, p. 544; Lenglet Du Fresnoy, *Méth. hist.*, in-4°, IV, 325; *Bibl. des romans*, 1[er] vol. de juillet 1777; *Journal des savans*, année 1719, p. 373; année 1733, p. 566; *Mélanges tirés d'une grande bibl.*, V, 78; Capefigue, *Hist. de Philippe-Auguste*, Paris, IV, 337. Le docteur Ferrario, dans sa dissertation sur l'origine des romans du moyen âge (*Storia ed*

Ce ton de plaisanterie est, on le sait, familier au Pulci et au Bojardo. L'Arioste, dont le goût était plus pur, en a fait un usage plus fin et plus délicat. Le Pulci, le Bojardo, l'Arioste.

C. *Roland.*

Roland est l'Achille, le Sigfried, du cycle karolingien. Si comme eux il n'est pas invulnérable, si cet avantage est réservé à un de ses adversaires, cela même donne une idée plus élevée de sa force et de son intrépidité; mais Roland n'est pas seulement un modèle de courage et de loyauté, c'est encore un chevalier chrétien, dont la foi est aussi ferme qu'ignorante.

analisi degli antichi romanzi di cavalleria), consacre un grand nombre de pages à la chronique de Turpin. Il a rassemblé les différentes conjectures qui ont été émises sur l'auteur et sur l'époque de cet ouvrage pseudonyme. Dans le cours de l'analyse qu'il présente, il a soin de désigner les pensées, les images et les détails qu'y ont puisés les auteurs de *Richardet*, du *Roland amoureux* et du *Roland furieux*. La livraison de septembre 1832, de la *France littéraire*, de M. Ch. Malo, renferme un article de M. Villenave père, sur Turpin. Il a été l'objet de quelques remarques de la part de M. De Martonne, dans le tome XI des *Mém. de la société royale des antiquaires de France*. La *France littéraire* y a répondu dans son cahier de juin 1835, pp. 440-41. M. Villenave est d'avis que Turpin a été la cause des chants épiques du cycle karolingien. « Mais, dit M. De Martonne, la chronique est en prose, les chants sont » en vers; or, dans toutes les littératures, l'esprit humain fait un progrès (?), que le système » adopté par M. Villenave nous semble avoir méconnu. L'homme enfante la poésie, ensuite » la prose. » A cela on répond : « Appréciée sous le point de vue littéraire, une assertion » ainsi formulée pourrait donner matière à une puissante controverse; contentons-nous » d'observer que M. De Martonne a confondu, au cas particulier, deux choses bien diffé- » rentes, savoir, la *langue latine* et la *langue nationale*. Rédigée par un clerc, la chronique » est en langue latine, rédigés par des laïques, les romans karlovingiens sont en *langue* » *nationale*. Or les clercs qui écrivaient en latin, n'étaient qu'un écho affaibli de la vieille » littérature romaine, laquelle savait depuis bien des siècles raconter des exploits en prose; » tandis que les laïques qui écrivaient en langue populaire, avaient un idiome à créer, ou du » moins à perfectionner. Ils étaient les inventeurs, les trouveurs d'une littérature jeune et » par conséquent enthousiaste. Ils devaient donc tracer leurs narrations en *vers;* mais on voit » que la prose *latine* et les vers *nationaux* ont pu très-raisonnablement être contemporains, » et que même les sujets de ceux-ci purent très-logiquement dériver des récits de celle-là. » Très-bien raisonné.

Roland dans l'histoire.

Chose inexplicable ! ce brave des braves, ce guerrier dont la renommée a parcouru le monde et a été recommandée par la poésie à la postérité, n'est nommé qu'une seule fois dans l'histoire; il y est désigné comme ayant succombé, en 778, dans les gorges des Pyrénées, et comme ayant gouverné cette Bretagne, dont les chantres l'oublièrent, pour célébrer les Lancelot et les Perceval, que les historiens, au contraire, passent sous silence : *In quo prœlio Eggihardus, regiœ mensœ prœpositus, Anselmus, comes palatii, et* HRUODLANDUS *Britannici limitis prœfectus, cum aliis pluribus interficiuntur* [1].

Éginhard.

Le comte Roland figure encore parmi les fidèles de Charlemagne, dans un *prœceptum evindicatorium* de ce monarque, de l'an 776 [2].

Deux Roland.

En nous exprimant ainsi, nous admettons, on le voit, l'identité du Roland d'Éginhard et du Roland des romanciers. Le faux Turpin dit lui-même qu'il y en eut un autre que celui qui mourut à Roncevaux : *Alius tamen Rolandus fuit, de quo nobis nunc silendum est* [3]. Mais la similitude parfaite du nom reçu en naissant et de l'événement qui termine la vie, suffit pour qu'on ne reconnaisse qu'un seul personnage dans le héros des trouvères et le préfet nommé par Éginhard; eu égard, du moins, à la manière habituelle dont les poètes du moyen âge présentent les faits historiques.

[1] Éginhard, *Vita Karoli Magni;* Dom Bouquet, V, 93; Pertz, *Monumenta Germaniœ historica*, II, 11, 448. M. Pertz donne, en note, d'après les manuscrits, les variantes de ce nom. Les voici : *Hruollandus*, *Hruoldlandus*, *Hroadlandus*, *Hrodlandus*, *Hrollandus*, *Hunoldus*, *Ruodlandus*, *Ruodlannus*, *Ruothlandus*, *Ruotlandus*, *Ruholandus*, *Rotlandus*, *Rutlandus.* Il y a des manuscrits où les mots *et Hruodlandus*, *Brittanici limitis prœfectus*, sont omis. Cf. *Rolandum magnum variis fabularum involucris explicatum*, *veritatique restitutum*, *consensu inclitœ fac. ph. prœs.* M. G. SCHUMANNUS, *B. M. et respondens Dam.* BLUMENROEDER, *N.-M. placidœ eruditorum disquisitioni sistens,* Lipsiæ (1694), in-4°, et Gaillard, *Hist. de Charlemagne*, Paris, 1782, II, 195.

[2] *Tunc nos una cum fidelibus nostris*, *id est, Hagino*, Rothlando, *Wichingo*, *Frodegario comitibus*, etc. *Chron. Laurishamense*, anno 766. (*Germ. rer. Script.*, éd. M. Frehero, I, Francof., 1624, in-fol., p. 59; Fr. Michel, la *Chanson de Roland,* p. 206.)

[3] I, 496.

MM. Sismondi et Ferrario.

M. Sismondi veut bien que Roland ait existé, à condition toutefois qu'il ait combattu les Sarrasins, sous Charles-Martel. Cette opinion, dénuée de fondement, selon nous, a été examinée par M. Ferrario qui, en vertu du passage de Turpin cité ci-dessus, propose d'admettre deux Roland, l'un sous Charles-Martel, l'autre sous Charlemagne.

M. Raynouard.

M. Raynouard rejette l'existence de Roland et montre, pour la combattre, combien peu est admissible la généalogie que lui font les romanciers.

Beuves d'Antone, Milon.

En effet, aucun document historique ne permet de croire à l'existence d'une Berte, fille de Pepin, et mère de Roland, ni à l'existence de Milon d'Anglante ou d'Angers, son époux [1], dont le bisaïeul était Beuves d'Antone ou d'Anstone (*Southampton?*) [2]. Les enfans de Pepin et de Berte sont désignés dans l'histoire; aucune des filles ne se maria [3].

Tels sont les argumens de M. Raynouard. Il aurait pu même dire qu'Éginhard ne donne à Charlemagne qu'une sœur, *Gisla,* laquelle, après avoir été demandée en mariage par l'empereur Constantin, et par Didier, roi de Lombardie, pour leurs fils, embrassa la vie religieuse [4], et que *Ada, Officia* et *Gertrude*, que quelques-uns supposent avoir été ses sœurs, *commentum sunt et inane nomen* [5].

[1] L'auteur espagnol *Antonio de Esclava*, a écrit un roman intitulé : *Los amores de Milon de Anglante*, etc.

[2] Le roman des *Reali di Francia*, place Anstone ou Antone, en Angleterre, près de Londres, et dit qu'elle fut fondée par Bovet, aïeul de Beuves, et qu'à environ trois milles de cette ville, au decà d'une rivière, était une colline assez élevée, sur laquelle Bovet avait fait bâtir un fort, qu'il nomma le fort St-Simon. *Reali*, etc., l. III, c. 17, on verra dans le texte de Philippe Mouskes, qu'Hanstone était Southampton.

[3] *Journal des Savans,* juillet, 1832, p. 387.

[4] C'est de cette *Gisla* qu'Adenez fait naître Roland et non de Berte :

> Une fille engendra, de ce n'estuet cuidier,
> *Gille* ot non et fu mère *Rollant* le bon guerrier.
> *Berte*, p. 174 (cf. p. 189).

[5] *Aug. quinque Carolorum historia*, Viennæ Austr., 1735, in-fol., p. 30.

Mais, malgré notre respect pour M. Raynouard, il nous semble qu'il s'est écarté ici des règles de sévère critique qu'il aimait à inculquer aux jeunes écrivains, et qu'il leur rappelait sans cesse dans le *Journal des Savans*. Car si une généalogie évidemment fausse suffit pour supprimer un personnage, le Charlemagne des romans ne sera plus lui-même le Charlemagne de l'histoire, il deviendra un être purement idéal, sans liaison avec le premier.

Exemples de fausses généalogies.

Les *Reali di Francia*.

Lisons le roman en prose italienne, intitulé : ***Reali di Francia***, rédigé au XIII[e] siècle, mais sur des traditions plus anciennes [1], Charlemagne y descend, au huitième degré, en ligne directe de l'empereur Constantin. Un fils de ce prince, nommé ***Fiovo***, passa dans les Gaules et y régna. De ce ***Fiovo*** naquit ***Florel*** ou ***Fiorello;*** de Florel, ***Fioravante;*** et de celui-ci deux fils, ***Octavien-au-Lion*** et ***Gisbert-au-Fier-Visage*** [2]. De Gisbert naquit ***Michel;*** de Michel ***Constantin,*** surnommé l'***Ange,*** et de ce Constantin, ***Pepin***, père de Charlemagne [3].

N'a-t-on pas imaginé de fausses généalogies en faveur du chef de la troisième race? N'en fait-on pas encore tous les jours pour de vaniteux parvenus?

Pepin lui-même a-t-il jamais épousé une femme appelée ***Blanchefleur,*** ainsi que le raconte le roman de Garin?

N'est-ce pas de l'empereur Vespasien qu'a prétendu parler l'au-

[1] Ce roman fut mis en vers par un auteur qui, le publiant vers l'an 1534, sous le nom de *Cristofano Altissimo*, avança, sans en fournir aucune preuve, que le savant Alcuin l'avait primitivement composé en latin.

[2] Un autre *Ferabras?*

[3] Ginguené, *Hist. litt. d'Italie*, IV, 164. On fait probablement allusion à cette descendance dans ce passage de la *Somme des Peches*, MS Harlein, n° 4657, fol. 101, *recto*.

Le rei Charles fet purtrayer
Od li Rolland e Oliver,
Tus les dus pières i sunt
Od les quatre fiz Esmund ;
Li *Constantin*, li ray, i est
Et sa raine od li contret.

teur du *Roman des sept sages,* quoiqu'il donne à son *Vaspasianus* un père nommé *Matusalés,* le Mathusalem dont la vie fut si longue : Roman des VII sages.

Jadis à Romme fu uns rois,
Ki molt fu sages et cortois,
Il ot nom *Vaspasianus,*
Des autres rois fu au dessus,
Toute Romme en sa main tenoit,
Et quanque de chà mer avoit;
De loial linage fu nés,
Ses père ot nom Matusalés,
Ki IX cens ans et X veski,
Ne onques n'ot le poil flori,
Bien sot le terme de sa vie
Par les arts de la prophétie [1].

C'est ainsi que les trouvères travestissaient l'histoire : leurs fables les plus absurdes ne suffisent donc pas toujours pour infirmer un fait historique.

M. Raynouard a plus de raisons de s'étonner du silence observé à l'égard de Roland, sur son origine et ses exploits, par les chroniqueurs contemporains et ceux qui écrivirent plus d'un siècle après. Mais, en général, ces chroniques sont fort sèches et nous laisseraient

[6] H. A. Keller, *Li romans des sept sages,* nach der pariser Handschrift. Tübingen, 1836, in-8°, p. 3. Le MS de la Bibl. de Bourgogne, n° 7417, est un gros in-folio en parchemin, contenant : *Blasons de Flandre et de Hainaut,* mignatures, 3 colonnes; LES VII SAGES DE ROMME. Commencement : *Ci commence li livres des VII sages de Romme et de Marques le seneschal, et après de Laurin et de Cassydorus et de Pélyarmenus et après li fait des empereurs de Romme et de Constantinople.* Fin :

Ci fine histore de cest livre,
Qui le fina n'estoit mie yvre.

Cf. Sanderus, *Bibl. MSS*, II, 7, n° 241 ; J. Barrois, *Bibl. protyp.,* 23, 147, 191, 714, 985, 1238, 1288, 1679, 2192; Van Praet, *Bibl. du Louvre,* n° 362, 459, 516; Roquefort, *État de la poésie française*, etc., pp. 171 et suiv.; Robert, *Fables,* I, CV, CLXIII, etc.

dans l'ignorance sur une foule de sujets importans, si d'autres monumens ne nous les avaient révélés.

Au surplus, une grande célébrité pouvait s'attacher à des noms créés par la poésie, surtout par cette poésie pour ainsi dire anonyme qui ressort du génie d'un peuple et du caractère de son époque.

Roland célèbre avant le roman de Turpin.

M. Raynouard avoue qu'avant le roman de Turpin, Roland jouissait d'une grande célébrité, et que les chants consacrés à ce héros étaient répétés par les guerriers français pour s'animer au combat. La lettre de Geoffroi, prieur de Vigeois, au clergé de Limoges, en lui envoyant la chronique de Turpin (vers l'an 1100), annonce, en termes exprès, que, jusqu'alors les faits de Roland étaient connus par les chants des jongleurs : *Apud nos ista latuerant hactenus, nisi quæ joculatores in suis præferebant cantilenis.*

Le texte si connu de Guillaume de Malmesbury [1], celui du *Roman de Rou* [2], enfin celui de Mathieu Paris [3], suffisent pour prouver incontestablement qu'avant la bataille d'Hastings, en 1066, les soldats de Guillaume-le-Conquérant étaient animés à la vaillance par des chants qui célébraient Charlemagne, Roland et Olivier, et tous les braves qui périrent à Roncevaux. Le continuateur de Bède ajoute que c'était l'usage d'aller au combat en célébrant Roland [4], qu'une chronique normande place parmi les contemporains de Rollon, avec lequel elle le met aux prises [5].

[1] *De Gestis regum angl.*, lib. III, p. 101.

[2] V. 13149-54.

[3] P. 3.

[4] *Gasp. Barthii Animad. in Philipp.*, p. 178.

[5] *Voy.* dans les *Notices et extraits de la bibl. royale de Paris*, l'analyse du *Draco Normannicus*, VIII, 297-308. Une des rubriques de cette histoire de l'impératrice Mathilde, laquelle appartient au XII[e] siècle, porte dans l'intitulé du chap. XIX : ...... *Rollo cum suis castellum Archas, id est Pontem Archæ veniens, se a Francis nihil tenere dixit. Post colloquium ab ipsis lacessitus*, ROLANDUM *illum*, *Caroli magni ducem*, *cum aliqua exercitus parte peremit....*

D'accord en ce point avec MM. Monin [1] et Fr. Michel, nous ne voyons donc pas la nécessité que Turold ait consulté le faux Turpin, dont il s'écarte sur une foule de circonstances. M. Michel remarque que ce n'est pas le témoignage de l'archevêque que Turold invoque, mais celui d'un certain Gilie, qui fut à Roncevaux et se retira ensuite au monastère de Laon, où il écrivit une chronique : Gilie.

Ço dist la geste é cil ki el kamp fut,
Li ber Gilie, por qui Deus fait vertuz,
E fist la chartre el muster de Loũm.
Qui tant ne sot ne l'ad prod entendut.

Or ce recours à l'autorité du *ber Gilie* a lieu à propos des exploits de Turpin même, tué sur le champ de bataille [2], tandis qu'une des branches ajoutées à la chronique latine, suppose que Turpin mourut après Charlemagne, des suites de ses blessures et de la douleur d'avoir perdu son maître [3]. Cependant comme il est question des douze pairs dans le poème dont M. Francisque Michel est l'éditeur, M. F. Michel. et qu'on n'en parle point dans le roman de Turpin, il semble que l'antériorité appartienne à ce premier.

En mettant sous presse le premier volume de Ph. Mouskes, nous nous proposions de réunir tous les passages relatifs à Roland et de prouver ainsi combien sa renommée avait eu de vogue et d'éclat.

Mais depuis, M. Fr. Michel, dans sa belle édition de la *Chanson de Roland*, a fait ce travail, qu'il y aurait de la présomption et de la folie à vouloir recommencer. Nous nous contenterons de quelques détails qui ont échappé au diligent éditeur.

[1] *Dissertation sur le roman de Roncevaux*, Paris, impr. roy., 1832, in-8°. *Examen critique* de cette diss., par M. Fr. Michel, Paris, Silvestre, 1832, in-8°; Ferd. Wolf, *Ueber die neuesten Leistungen der Franzosen für die Herausgabe ihrer National-Heldengedichte insbesondere aus dem fraenkisch-karolingischen Sachenkreise.* Wien, 1833, in-8°, pp. 160-181.

[2] La *Chanson de Roland*, p. 87.

[3] Tom. Ier, p. 630.

Roland à Marseille, à Blaie et en Rouergue.

Hoveden parle du *Mont-Roland*, près de l'abbaye St-Victor, à Marseille [1].

La croyance vulgaire était que Roland avait été enseveli à Blaie, dans un tombeau de marbre de la longueur de ses jambes, attendu que son corps n'était plus entier, et que d'après cela on pouvait juger que ses jambes seules avaient plus de trois pieds de longueur. Hubert Thomas, de Liége, raconte, dans sa vie du palatin Frédéric, que curieux de vérifier ce bruit, il fit soulever le couvercle du tombeau et n'aperçut qu'un amas de petits os, gros à peine deux fois comme le poing [2].

Nous avons déjà dit qu'on prétendait conserver la lance de Roland dans la cathédrale de Pavie. Spello, petite ville à une lieue de Foligno, se vante de posséder son phallus. Il est en pierre, avec ce distique :

Orlandi hic Caroli magni metire nepotis
Ingentes artus : cætera facta docent.

La citadelle de Gaëte offre de loin, au sommet de sa hauteur, la tour pittoresque appelée la *Tour Roland,* d'après l'habitude italienne de donner le nom du paladin de Charlemagne à certains vieux et grands édifices. Ce monument est antique, et l'inscription a prouvé qu'il était le tombeau de Munatius Plancus.

Roland et Olivier semblent comme en faction à la porte de la cathédrale de Vérone; ils sont sculptés debout sur les pilastres gothiques de la façade; le premier tient à la main Durandal, car son nom s'y lit encore *Durindarda* et non *Durindana,* comme dans l'*Arioste* (XI, 50; XXIII, 78).

[1] *Hist. fr.*, XVII, 502, note.
[2] P. 54.

Dans l'ancienne principauté de Marsillac, en Rouergue, on trouve près de la ville de ce nom une caverne appelée *Bouche-Roland*, qui mène plus de trois lieues sous terre.

Les traditions populaires, observe M. Valery, et l'imagination des Italiens, font véritablement de Roland l'Hercule du moyen âge; elles ont multiplié ses traces, ses souvenirs, ses travaux, assez analogues à ceux du héros antique, et l'Arioste ne fut que le brillant interprète de ces diverses traditions, chantées, répétées depuis plus de dix siècles [1]. Roland en Italie.

Cela est si vrai, que l'italien Marzio Galeotti, qui écrivait avant le Bojardo et l'Arioste, dit qu'on faisait de tels récits de Roland, que, dans presque toute l'Europe, les plébéiens ne parlaient que de ce héros; de manière qu'en Italie Roland n'était plus un nom propre, mais était censé celui de la valeur même : *De quo tot et tanta fabularum cantantur, ut in tota fere Europa plebeiorum ora nihil aliud resonent,.... ita ut in tota Italia Rolandus non proprium amplius viri, sed fortitudinis nomen esse censeatur* [2].

L'auteur de la chronique manuscrite de Milan, citée par Muratori [3], Grosley et Roquefort, parle des jongleurs qui célébraient Roland et Olivier : *Cantabant histriones de Rolando et Oliviero. Finito cantu bufoni et mimi in cytharis pulsabant, et decenti corporis motu se circumvolvebant.*

Sur les bords du Rhin, ce fleuve si poétique, dans les eaux duquel le moyen âge semble se mirer avec complaisance, on voit se dresser le *Rolandseck* ou rocher de Roland, sur lequel il a bâti une tour solitaire [4]. De là il pouvait découvrir le monastère habité par une Roland sur le Rhin.

[1] *Voyage hist. et litt. en Italie*, Bruxelles, Hauman, 1835, gr. in-8°, pp. 92, 377, 474.

[2] *Script. rer. Hungaricar.*, p. 371.

[3] Diss. XXIX; *Observat. sur l'Italie*, IV, 118; de l'*État de la poésie française*, 60.

[4] Schreiber, *Traditions popul. du Rhin*, pp. 24-27; Mistriss Trollope, *La Belgique et l'ouest de l'Allemagne, en* 1833, Paris, 1834, in-8°, I, 200-3.

jeune femme qu'il aimait, et qui, le croyant mort, s'était vouée à Dieu. C'est au pied de ce rocher que se groupent les maisons de Frauenwerth.

En Turquie.

MM. Raynouard et F. Michel ont cité des passages qui attestent la popularité du nom de Roland jusqu'en Turquie. En voilà un autre dans le même sens. Il est tiré de l'édition que G.-N. Heerkens a publiée de la vie de Charlemagne par Éginhard [1] : *Hunc fuisse decantatum illum Turpini fabulis Rolandum plerique scriptores putant, de quo nulla alias mentio (mirum profecto) apud coævos scriptores reperitur. Sed si sæculo suo neglectus fuit, posteritati usque adeo inclaruit, ut Turcæ Saracenum et Turcam fuisse fortissimum bellatorem, christiani plurimi (inter eos Soussaius in* kalend. martyrum, *ad diem 3 maii) martyrem et sanctis annumeratum esse affirmarint. In Asia ad arcis Prusiacæ* (Pruse) *portam pendet et ostenditur a Turcis illius gladius.*

Baudri, archevêque de Dôle, au XIe siècle, et historien des croisades, explique cette disposition des Turcs à regarder Roland comme un compatriote, en disant : *Jactitant tamen se de Francorum stirpe duxisse genealogiam* [2].

Son épée à Liége et à St-Denis.

Heerkens ajoute immédiatement que les Turcs n'étaient pas les seuls qui eussent la prétention d'être possesseurs du cimeterre de Roland, puisqu'on le gardait, disait-on, dans le trésor de St-Denis, et qu'on montrait cette merveille dans un certain monastère de Liége : EUNDEM IN COENOBIO QUODAM LEODIENSI, *eundem in thesauro regio S. Dionysii prope Lutetiam ostendunt.* Et il remarque fort naturellement que *pluribus sine dubio gladiis usus fuerit Rolandus.*

Apostrophe de ce héros mourant à son épée.

L'apostrophe de Roland à son épée, au moment de rendre le dernier soupir, est un morceau plein de grandeur et de pathétique,

[1] Groningæ, 1775, in-12, p. 23.

[2] Michaud, *Bibl. des Croisades*, I, 23.

plutôt par la situation, il est vrai, que par la mise en œuvre. Le discours de Roland et les paroles de mort de Du Guesclin, ont une analogie frappante. Les mêmes croyances, le même esprit chevaleresque et l'approche imposante de la mort, ont des deux côtés inspiré un pareil langage.

Du Guesclin

On peut aussi indiquer un rapprochement à faire avec la discussion théologique élevée entre Ferragus et Roland [1], discussion qui, malgré la simplicité des argumens employés par les interlocuteurs, n'en trahit pas moins, dans le faux Turpin, une plume monacale. Le point de comparaison, on le trouve dans l'entretien de Bohémond et du sarrasin Phiroüs, tel que le rapporte Robert-le-Moine.

Dispute théologique de Roland et de Ferragus.

Bohémond, dit Robert, avait de fréquens entretiens avec Phiroüs, qui lui demanda un jour où était placé le camp de cette armée innombrable de guerriers tout blancs, qui venaient au secours des chrétiens dans toutes les batailles. Bohémond, inspiré du St-Esprit, et persuadé que la vision du sarrasin venait de Dieu lui-même, lui répondit : « Quoique tu sois étranger à notre religion, néanmoins » puisque tu es animé d'un si bon esprit, je vais te découvrir un » mystère de notre foi. Cette armée que tu as aperçue, ne demeure » point sur la terre, mais dans les régions célestes. Tous ceux qui » souffrent le martyre pour Jésus-Christ, combattent partout les » incrédules. Leurs porte-enseignes sont Georges, Démétrius et » Maurice, qui combattirent et furent décapités pour Jésus-Christ. » Toutes les fois que nous en avons besoin, ils fondent sur les ennemis. Pour te persuader de la vérité, cherche leur camp dans » les plaines, aujourd'hui, demain, quand tu voudras. Si tu le » trouves, fais-moi rougir de mon mensonge. Demain, s'il est nécessaire, tu les verras encore paraître dans le combat : d'où peuvent-ils venir si promptement, si ce n'est des célestes demeures?

Rapprochement tiré de l'histoire des croisades.

[1] Ph. Mouskes, t. Ier, p. 237.

Le sarrasin dit alors à Bohémond : « S'ils viennent du ciel, où » prennent-ils tous ces chevaux blancs, ces boucliers et ces éten- » dards? — Tu me demandes de trop grandes choses et qui surpas- » sent mon entendement, répondit le prince de Tarente; si tu veux, » voici mon chapelain qui va te répondre. » Ici le chroniqueur fait prendre la parole au chapelain, qui, savant comme le moine auteur du faux Turpin, entame un petit traité sur la manière dont Dieu envoie les anges et les âmes béatifiées sur la terre [1]. Il nous semble que le pseudo-Turpin et Robert-le-Moine ont le même style, la même couleur.

La grotte de Han.

M. A. Quetelet.

Roland a laissé peu de traces en Belgique. De beaux vers nous peignent ce paladin forçant un des passages de la grotte de Han, dans la province de Namur, mais cette fiction n'est fondée sur aucune tradition, elle est sortie tout entière de l'imagination d'un homme distingué, qui a courageusement sacrifié depuis la riante poésie aux sciences les plus graves [2].

Roland dans la littérature belge.

Cependant les trouvères belges ont, à leur tour, quoique avec sobriété, célébré Roland : Van Heelu rappelle ce nom si fameux :

Hoe *Roelant* ende sine ghesellen
Te Ronchevale verslagen bleven,
Dat vint men al bescreven.

V. 3924.

Noch Olivier, noch *Roelant*.

V. 5780.

M. Willems ne connaît qu'un ouvrage exprès, composé en flamand, sur ce héros. C'est une courte relation, en partie rimée, et intitulée : *Hier beghint den droeflycken stryt opten berch van den*

[1] *Bibl. des Croisades*, I, 9, 10.

[2] *Roland dans les Ardennes*, poème par M. A. Quetelet; *Relation d'un voyage fait à la grotte dé Han*, par MM. Kickx et Quetelet, Brux., 1823, in-8°, pp. 92-96; *Allemagne et Pays-Bas*, Paris, pp. 194-198.

Ronchevale in Spaengien ghesciet, daer Roelant ende Olivier, metten fleur van kerstenryck verslagen waren. T' Hantwerpen, by Jan Van Ghelen, 1576, in-4o [1].

Dans la chronique d'A Thymo [2] et les annales de J. De Guyse [3], on s'est contenté d'extraire Turpin, relativement à Roland, soit d'après Turpin même, soit d'après Vincent de Beauvais (XXV, 19); on l'a traduit en prose flamande, dans *Die Alder excellenste cronyke*, que Van Wyn attribue à André De Smet [4].

Le nom de Roland, donné à la cloche du beffroi de Gand (1314 ou 1317), est plutôt une onomatopée qu'un souvenir de ce guerrier [5]. A ce propos, nous ferons observer que Ph. Mouskes explique ce nom comme dans les branches supplémentaires du faux Turpin : La cloche *Roland* à Gand.

Cis nons *Rollans* dit autretant
Comme *rolles de viertu grant.*
V. 11868.

Étymologies du mot *Roland.*

ROTOLANDUS *interpretatur* ROTULUS SCIENTIÆ, *quia omnes reges et principes omnibus scientiis imbutus excellit* [6]. Mais les *Reali di Francia* n'adoptent pas cette ridicule étymologie, qui métamorphose le naïf et ignorant chevalier en une sorte de pédant, à la manière de ce roi que le bon Henri IV appelait plaisamment *maître Jacques.* Voici, d'après eux, l'origine de ce nom. Milon et Berte, dont Charlemagne désapprouvait l'union, sont obligés de se sauver et veulent se rendre à Rome pour se faire relever de l'excommuni-

[1] *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 147, note sur le v. 3924.
[2] Éd. de 1830, I, 232.
[3] IX, 22 et suiv.
[4] T' Hantwerpen, 1512, in-fol. *Voy.* notre *Bibl. historique de la Belgique.*
[5] Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, II, 65; Marchantii *Flandria*, 116; Voisin, *Guide des voyageurs dans la ville de Gand*, seconde édition, p. 154; *Le livre de Baudouin*, publié (de nouveau) par MM. E. P. Serrure et A. Voisin, p. XXI, note; la *Chanson de Roland*, p. 316.
[6] I, 631.

cation dont ils avaient été frappés. Ayant tout vendu pour vivre, chevaux, armes et vêtemens, ils ne peuvent aller que jusqu'aux environs de Sutri, à huit lieues de Rome. Là ils entrent dans une caverne, où Berte accouche d'un fils. Cet enfant était si fort dès le moment de sa naissance, qu'il se *roula* du fond de la grotte jusqu'à l'entrée. Son père, qui était absent pendant que sa mère accouchait, y trouva l'enfant à son retour. Voulant ensuite lui donner un nom, il se rappela cette petite scène, et le nomma Roland, c'est-à-dire ROULANT. *La prima volta*, dit Milon à Berte, *che io lo vidi, si lo vidi io che il rotolava, et in franzoso e a dire rotolare, roorlare... Io voglio per rimemoranza che l'habbia nome* ROORLANDO [1].

Les statues de Roland. Le *Roelands steen*, d'Amsterdam, dont Franck Van Berckhey donne la figure [2], est une de ces statues connues en Allemagne sous le nom de *Roland's Sæulen*, dont l'usage remonte au Xe siècle ou au règne de l'empereur Charles IV, et qui n'étaient pas la marque exclusive des villes libres, comme quelques-uns l'ont cru, puisqu'on les retrouve dans les endroits de la moindre importance. Des antiquaires ont pensé que ce n'est que par la suite des temps qu'on a attaché le nom de *Roland* à ces représentations, et que leur véritable désignation est *Ruegland* ou *Ruegland's Sæulen*, comme qui dirait *dénonciation de crime*, pour indiquer la justice et juridiction criminelle, dont le glaive qui arme les statues est le symbole particu-

[1] *Reali di Francia, con la bellissima estoria di Buovo d'Antona*, Venezia, 1821, gr. in-8°; l. VI, c. 53; Ginguené, *Hist. litt. d'Italie*, IV, 168-69; Giulio Ferrario, *Storia ed analisi degli antichi romanzi di cavalleria e dei poemi romaneschi d'Italia, con dissertazioni sull' origine, sugl' instituti, sulle ceremonie de cavalieri, sulle corti d'amore, sui tornei, sulle giostre ed armature de' paladini, sull' invenzione e sull' uso degli stemmi*, etc., Milano, 1828-29, in-8°, 4 vol.

[2] Elle était placée devant le perron d'un ancien bâtiment du Nieuwezydz Woordburgwal, vis-à-vis le Kolk, Berckhey et Wagenaar se sont trompés sur l'âge et la destination de cette figure. Voy. l'*Hist. d'Amst.* de ce dernier, IV, 415, et la trad. de l'*Hist. natur. de la Hollande*, par Jansen, III, 58.

lier. D'où vient qu'en plusieurs endroits, au lieu de la statue même, on se contentait d'un bras armé de l'épée appelée vulgairement *die Freynung*. Ce qui confirme cette explication, c'est qu'assez généralement les exécutions criminelles se faisaient là où l'on voyait de semblables images. D'un autre côté, des autorités respectables assurent, sans beaucoup s'écarter de cette manière de voir, que ces statues de Roland doivent leur origine à la coutume très-ancienne des Germains, et spécialement des Saxons, d'ériger des images de leurs rois ou héros sur les places publiques où ils tenaient leurs plaids (*placita, malla, Mahlstaetten, Dingstaetten*), parce que, depuis les temps du paganisme, ils aimaient à les tenir dans des lieux sacrés, et dans des enceintes où était interdite toute sorte de rixe et de guerre. C'était donc un signe que les villes où se trouvaient de pareilles statues de Roland, exerçaient une juridiction indépendante [1].

M. Fr. Michel a offert un tableau analytique des compositions qui, dans toutes les langues, se rapportent à la bataille de Roncevaux. Nous nous permettrons de lui rappeler celle-ci, pour la partie espagnole :

Batalla de Roncevalles, par Francisco Garrido, en Toledo, 1583, in-4° (cité par Fontette et Meusel); Ouvrage espagnol sur la bataille de Roncevaux.

[1] Aux ouvrages concernant les *Roland's Sœulen*, énumérés par M. Fr. Michel, ajoutez : *Aug. quinque Carolorum historia*, Vienn. Austr., 1735, in-fol., p. 77 : Quæsitum 19. *An statuæ illæ armatæ, vulgo* Roland *dictæ, in plurimis Germaniæ urbibus visendæ a Caroli Magni ævo originem trahunt?* P. A Thymo, *Hist. Brab. diplom.*, Br., 1830, I, 319-21; Reiche, *De Colossis et jure Colossorum*, 1699; Hommel, *Jurisprudentia numismatibus illustrata*, p. 230; Koehler's *Muenz Belustigung,* 1738, p. 145; Eccard, *De voce* Roland, dans *Hist. de studio etymologico;* De Hase, *Bibliotheca Historico-theologica*, cl. 6 F. 1. p. 23; Winckelmann, *Exequiæ Rulandi Bremensis*, dans *Notit. vet. Saxo-Westphal.*, liv. IV, c. 3; Haltaus, *Gloss. Germ. med. ævi,* au mot ROLAND*;* Dreyer, *Jurispr. Germ. picturata;* Observ. VIII, dans *Breitraegen zur Kunde der teutschen Rechtsalterthuemer* von Spangenberg, 1824; Dr. Deneken, *Die Roland's Sœule in Bremen*, 2e éd., Bremen, J. G. Heyse, 1828, VIII, 35 pag. et une planche, etc., etc.

Et pour la partie flamande, l'ouvrage que nous avons indiqué quelques lignes plus haut. Ajoutez-y :

RUOLANDES LIET, dont M. W. Grimm annonce la publication, avec les figures du MS palatin et un fac-simile, à Gottingue, chez Dieterich, gr. in-8°.

Chanson ou plutôt chansons de Roland.

Un mot sur la *Chanson de Roland,* que l'on répétait parmi les rangs des armées.

Sans nous engager dans l'examen de tout ce qui a été débité à ce sujet, nous nous contenterons de dire que, suivant nous, cette chanson, vraisemblablement très-simple en sa forme [1], était un de ces morceaux lyriques sur lesquels travaillèrent les premiers romanciers, plutôt qu'un passage de roman même, passage qui n'aurait eu ni la mesure, ni la coupe nécessaires pour être chanté dans l'acception rigoureuse du mot, et qui, pour être compris, eût exigé une exposition préliminaire. Dans le repos d'un castel, dans le silence d'un auditoire attentif, on pouvait réciter avec des intonations musicales semblables à notre récitatif, des fragmens tirés des chansons de geste, mais sur le champ de bataille, quand la terre mugit, ébranlée par les hommes et les chevaux, il faut quelques expressions simples et sonores, des généralités, des figures véhémentes, plutôt qu'un récit régulier ; un cri mâle et énergique, plutôt qu'une lente mélopée, une phrase courte, susceptible d'être répétée

[1] Telle était la chanson des soldats d'Aurélien, au rapport de Vopiscus :

Mille Francos,
Mille Sarmatas,
Semel occidimus :
Mille, mille, mille,
Mille, mille, mille,
Persas quærimus.

Le chant des soldats de l'empereur Louis II (871), et celui des soldats modenois (924), sont des espèces de complaintes bonnes pour le bivouac, le corps-de-garde ou la garnison, mais peu appropriées au moment de l'attaque. Sismondi, *De la litt. du midi de l'Europe*, Brux., Dumont, 1837, gr. in-8°, I, 14-18; A. Baron, *Poésies militaires de l'antiquité*, p. 49.

en chœur, plutôt qu'une large période. Faites déclamer en tête d'une armée flamande, des fragmens de Van Heelu, ce sera assurément une déclamation perdue. Mais qu'un chef ou un soldat entonne d'une voix forte et rude un de ces cantiques guerriers, dont le texte simple et concis se grave facilement dans la mémoire dès qu'on l'a entendu, on lui répondra avec enthousiasme et l'on se précipitera avec ardeur sur l'ennemi [1].

Taillefer, en chantant *de Roland et de Roncevaux*, faisait des tours d'adresse avec son épée. Ainsi, quand nos troupes vont au combat, le géant galonné, placé en avant de la martiale musique des tambours et des clairons, qui chantent aussi des airs menaçans, fait avec sa canne mille évolutions surprenantes.

Vous n'avez pas retrouvé la *Chanson de Roland*, ou plutôt les chansons soldatesques dont il était le sujet, mais savez-vous encore celles qui faisaient courir à l'assaut les braves de Turenne et de Condé ? Quel *grognard* a même retenu tous les couplets grivois et terribles qui retentissaient autour des aigles de la grande armée ?

Mention de Roland dans les chansons de geste. *Renaud de Montauban. Le siége d'Aspremont.*

La gloire de Roland appartenait de droit aux romans karlovingiens et des douze pairs. Dans ceux de *Renaud de Montauban* et du *Siége d'Aspremont*, on voit Roland arriver à la cour et faire ses premiers actes de prouesse. Il faut lire dans cette dernière chanson, comment enfermé au château de Laon, où le soin de son éducation est remis à un serviteur fidèle, il entend dire que le roi Charlemagne se dispose à partir pour guerroyer les Sarrasins d'Italie. Alors il casse la tête au portier qui essayait de le retenir, il dépouille dans la campagne deux guerriers qui voulaient s'opposer

[1] Du Cange, *Glossar.* voce Cantilena Rolandi ; le même, *Dissert. XI sur Joinville*, p. 205 ; Laborde, *Essai sur la musique*, II, 148 ; Roquefort, *De l'état de la poésie française*, 204, 362, etc.; C. M. Wieland, *Mélanges litt.*, *polit.*, etc., tr. par A. Loeve-Veimars et Saint-Maurice, Paris, 1824, in-8°, p. 292-304 ; *Annuaire historique pour l'année* 1837, publié par la Société de l'histoire de France, p. 215.

à son voyage, et il arrive au camp de Charlemagne, armé de toutes pièces, disposé à combattre et sollicitant ardemment cette faveur. Tout le reste du récit est plein de ses exploits.

Dans *Renaud de Montauban* (MS 7183), il se montre d'abord hostile aux quatre fils d'Aymon. Il combat même corps à corps contre Renaud, et le plus beau fait d'armes de celui-ci tient à ce qu'il ne fut pas vaincu dans cette lutte. Enfin il contribue à réconcilier Charlemagne avec les quatre frères.

Ogier-le-Danois.

Roland paraît rarement dans *Ogier-le-Danois* (MS *Suppl.*, nº 180), mais toujours sur un plan parallèle à celui du héros principal. Une chose remarquable, en effet, dans le type de Roland, c'est ce caractère d'*invaincu*, qu'on n'ose jamais lui enlever. Presque toujours il est le plus vaillant. Jamais les trouvères ne se sont avisés de donner à quelque autre sur lui l'avantage de la force et de la victoire. Et quand il leur arrive de maintenir une sorte de balance entre Roland et le héros qu'ils ont choisi, ils en demandent au lecteur une sorte de pardon, et entrent, pour se justifier, dans des explications prolongées.

Jehan de Lanson.

Dans *Jehan de Lanson*, Roland est à la tête des douze pairs de France qui font le siége du château de Lanson, sur les marches d'Italie. Jean parvient à les retenir prisonniers, mais l'adresse de Bazin de Gênes finit par délivrer les douze pairs et Charlemagne (MS nº 8203).

Guiteclin de Saissogne.

Guiteclin de Saissogne ne fait qu'une légère mention de Roland. Les événemens principaux ont même lieu après sa mort (MS nº 6985).

Charlemagne.

Girard d'Amiens a résumé dans son grand poème historique de *Charlemagne*, toutes les traditions relatives à Roland. Mais il les a dépouillées de leur caractère primitif, et, en voulant les polir, il en a emporté tout le relief (MS nº 7188).

Roland figure encore dans un autre roman sans titre et sans com-

mencement ni fin, dans lequel est décrite la guerre de Charlemagne contre l'Amirans de Perse (MS n° 6985).

Gaydon.

La *Chanson de Gaydon* est le récit de la punition des derniers parens et alliés de Ganélon, long-temps après la mort de Roland (MS n° 7551).

Enfin il est encore fait mention de Roland, mais en passant, dans les chansons de Gérard de Vienne, de Fierabras, de Gérard de Roussillon, de Garin de Montglave, d'Anséis de Carthage, etc. (MSS n° 7498, 2; *Suppl. fr.*, 180; 7224, 3, 3; 7542 et 7191) [1].

D. *Ganélon.*

Si le nom de Roland est synonyme d'héroïsme, celui de Ganélon [2] est le nom même de la trahison.

Maison de Mayence.

Il appartenait à la maison de Mayence, qui semble représenter dans les anciennes poésies l'opposition formée contre la famille de Pepin. En effet, presque tous les membres de cette maison de Mayence ont combattu Charlemagne, et on a confondu Ganélon avec Loup, duc de Gascogne, fils de Waïfre et petit-fils de Hunald, lequel fut la cause réelle du désastre de Roncevaux [3]. Or, ainsi que nous le remarquons à propos de Garin, ces princes d'Aquitaine étaient du sang de la race déchue. A ce grand intérêt dynastique se

Loup, duc de Gascogne.

[1] Ces détails sont extraits d'une lettre que M. P. Paris nous a fait l'honneur de nous écrire le 12 janvier 1835.

[2] Il s'écrit en français *Guens*, *Guenes*, *Guenles*, *Guenelon*, *Guenelun*, en latin, *Ganelo*, *Gavalo*, *Ganalonus*, *Ganalo*.

[3] Charles-le-Chauve, dans une charte du 12 des calendes de février 845, dit : *Magnus avus noster Carolus, fidelissimo Lupo duci..... totam Vasconiæ partem beneficiario jure reliquit, quam ille omnibus pejoribus pessimus, ac perfidissimus supra omnes mortales, operibus et nomine* Lupus, *latro potius quam dux dicendus, Wifarii patris scelestissimi, avitique apostatæ Hunaldi improbis vestigiis inhærens*, etc.; *Hist. générale du Languedoc*, par DD. Devic et Vaissette, I, p. 430, n° LXXXI, et preuves, col. 88; Fr. Michel, *Tristan*, II, 177; le même, la *Chanson de Roland*, p. III-IV.

joignait peut-être encore cette implacable rivalité des génies du midi et du nord, rivalité qui se réveilla avec tant d'énergie au XIIIe siècle, lors de la guerre des Albigeois.

Étymologie britonne.

M. Fr. Michel conjecture que le nom de *Guenelon* ou *Guènes* est altéré du breton *Guinolé* ou *Guenau*, et qu'il a dû sa vogue à l'ancienne légende de Tristan; l'un des barons qui le trahirent étant déjà ainsi nommé, ne peut-on pas croire avec quelque fondement, demande-t-il, que les premiers romanciers du cycle karlovingien s'emparèrent de ce nom, rendu proverbial, pour désigner un traître, à cause de la grande popularité des faits et gestes du chevalier breton, et qu'ils l'appliquèrent à Loup, dont on oublia bientôt le nom véritable?

Guenélon, archevêque de Sens.

Il nous semble plus simple d'appliquer ce raisonnement à un personnage historique, à Wenilon ou Guenélon, archevêque de Sens, qui, comblé de bienfaits par Charles-le-Chauve, le trahit en faveur de Louis-le-Germanique [1].

Puissance de la poésie.

Et pourquoi, après tout, les poètes n'auraient-ils pas la puissance de créer un type de perfidie, comme ils en créent de grandeur et de générosité. Serait-il nécessaire d'alléguer de cette faculté des exemples qui sont dans le souvenir de toutes les personnes familiarisées avec les lettres?

Qu'il eût existé ou non, Ganélon n'en était pas moins un être réel pour le peuple, et sa conviction sur ce point a été si forte, que cette fois encore elle a imposé à la science.

Traditions relatives à Ganélon. Albéric de Trois-Fontaines.

Albéric de Trois-Fontaines [2] fait naître Ganélon à Ramerup, au diocèse de Troie. Suivant une tradition fabuleuse, Louis-le-Débonnaire aurait passé par Avenas, village du Beaujolais, le 12 juillet de l'an 824 ou 830, pour se rendre à Aix, en Provence, où il devait se

[1] Du Cange, *Gloss.* au mot GANELO, *Hist. litt. de la Fr.*, XVIII, 728.
[2] Ad annum 805.

trouver à un concile (qui eut lieu effectivement, mais à Aix-la-Chapelle). On raconte que ce monarque s'arrêta à Avenas, où il fit raser et détruire de fond en comble le château de Ganélon, que Charlemagne poursuivit et atteignit sur la montagne de Torvéon, où ce traître fut vaincu. Traditions locales.

Une généalogie des comtes de Boulogne, rapportée plus bas, dit que ce fut Otton, fils d'Attes, qui s'empara de Ganélon [1].

Severt, historien des évêques de Mâcon, affirme que l'église d'Avenas a été érigée par les soins de Louis-le-Débonnaire [2]. Severt.

Feu M. Cochard a adopté cette explication, dans une notice sur Avenas [3]. M. Péricaud s'est borné à la rapporter [4]. MM. Cochard et Péricaud.

Une tradition qui règne encore à Laon, assure que Ganélon fut exécuté dans cette ville, auprès du faubourg de Leuilly. Le lieu où Thierry et Pinabel ont prétendument combattu, continue de se nommer le *champ de bataille* [5].

Outre les ruines du château de Torvéon, dans le Beaujolais, il y a dans le Beauvoisis, près de Compiègne, entre les rivières d'Oise et d'Aronde, et à leur jonction, une montagne appelée le Mont-Ganélon. On y voit les ruines d'un ancien château, que les gens du pays disent avoir subsisté du temps de Charlemagne. Ils ajoutent qu'il a servi de retraite à Ganélon.

Enfin il existe à Chaton, auprès de Saint-Germain-en-Laie, dans la forêt du Vesinet, une mare à laquelle on attribue des propriétés merveilleuses et qui porte le nom de *Mare de Ganélon* [6].

[1] Article de Garin le Loherenc.
[2] *Chron. hist. R. Episc. Diœces. Matisconensis*, 1628, in-fol., p. 32.
[3] *Archives du Rhône*, XVI, 141.
[4] *Notice sur l'ancien autel d'Avenas*, t. Ier, 4e liv. de la *Revue du Lyonnais;* Fr. Michel, la *Chanson de Roland*, p. 189.
[5] Devismes, *Hist. de la ville de Laon*, 1822, I, 29, 30, 69; Fr. Michel, *ibid.*
[6] Fr..Michel, *Tristan*, II, 176; *Roman de la Violette*, p. 16, note 1.

M. Fr. Michel, qu'on ne doit pas s'étonner de retrouver si souvent dans cet ouvrage, a publié un poème en vers élégiaques latins, *De traditione Ganelonis*, tiré de la bibliothèque Cottonnienne [1].

Aye d'Avignon.

Garnier de Nanteuil.

Les parens de Ganélon semblent, dans les romans, porter la marque indélébile de sa perfidie. Les vassaux de la belle Aye d'Avignon, nièce de Charlemagne, reprochaient à Garnier de Nanteuil, d'être de *la geste Aymon*, qui était fils de Doon de Mayence, de même que Ganélon.

Le roman italien de *Buovo d'Antona* fait descendre celui-ci de Raymond de Mayence [2]. Le roman de *Parise la Duchesse*, publié par M. De Martonne, énumère la parenté du félon chevalier et passe en revue plusieurs personnages mentionnés par Ph. Mouskes : nous soulignons les noms recueillis par ce dernier [3] :

Hardré, Aloris, Thibaud d'Apremont, Pinabel de Sorente.

Il ot en Vauvenice XII pers moult félon,
Qui lor seignor murtrirent par moult grant traïson,
Hardrez et *Aloriz*, et Tiébauz d'Apremont,
Et Peneauz et Rogiers et Hervéies de Lion,
Pinabiaus et Roers et *Sanses* d'Orion.
Cil furent del lignaige al cuvert Ganélon [4].

Gontaud de Lausanne.

Plus loin est nommé Gontagles de Losanne (*Gontaut de Lausanne*), cousin de Ganélon, et qui en conserve le caractère cauteleux, perfide et cruel [5].

Dans le roman de *La belle Aye*, on lit :

Estes-vos au palais Auboïne et Milon?
Cil sont fil Pinabel et neveu Ganélon.

[1] La *Chanson de Roland*, pp. 228-242.
[2] *Buovo d'Antona*, canti XXII, Venezia, 1489.
[3] V. 8458 et suiv.
[4] P. 4, 5.
[5] P. 89.

Thibaut d'Apremont, seigneur de Hautefeuille, était frère de Ganélon.

Pinabiaus est le Pinabel-le-Blond, seigneur de Sorente, dont parle Ph. Mouskes [1], et qui est tué par Gaydon (dans la chanson de ce nom), ainsi que Thibaut.

Samson ou Sanses épousa, selon le roman d'Aye, une sœur de Garnier, dont il eut un fils appelé Guichard. Samson.

Hardré, *Hartrat, Ardericus,* était père d'Aumanguis-le-Brun, dont le fils se nommait Aloris. Les frères d'Hardré étaient Samson et Bérenger [2]. Bérenger.

Parmi toutes les applications du nom de Ganélon, qui abondent dans les écrivains du moyen âge, nous ne recueillerons que celle-ci, parce qu'elle se rapporte au texte de notre auteur. Le comte Renaud de Boulogne a une querelle avec Hugues de Boves [3]. « Ciertes, dist li quens, vous i avez menti comme mauvaisrous et traîtres que vous estes; et bien devés tels paroles dire, quar vous estes dou lignage *Guennélon* [4]. » Renaud de Boulogne et Hugues de Boves.

Malgré la diffamation constante de Ganélon et des siens, M. Lesson a entrepris de réhabiliter sa mémoire, en s'appuyant sur le droit féodal [5]. On ne pouvait plus adroitement manier un paradoxe. Tentative de réhabilitation pour Ganélon.

E. *Les quatre fils Aymon.*

Parmi les légendes qui ont cours en Belgique, celle de ces quatre paladins est la plus populaire, même à une époque où toutes les traditions s'en vont une à une, et où l'on ne croit plus guère qu'à

[1] V. 9476 et suiv.
[2] De Martonne, *Parise la Duchesse*, pp. 21, 22.
[3] *Voy.* v. 20848, 20856, 21630, etc.
[4] *Add.* MSS du Mus. Britann., n° 7103, fol. 57 verso; Fr. Michel, *Tristan*, II, 175.
[5] Justification du comte Ganélon, *Lettres Santonnes*, II et III.

la vapeur et aux chemins de fer. Nos enseignes, nos rues, retracent encore leur souvenir [1]. On montre les lieux qu'ils ont habités; on attache leurs noms à d'antiques manoirs, comme en Italie les *ciceroni* décorent les vieux débris du souvenir du grand orateur, leur glorieux patron, comme dans nos contrées toutes les forteresses ont été construites par César, toutes les plaines ont servi de camp à ses légions.

Châteaux de Renastienne, de Poulseur, d'Amblève, d'Aigremont et de Dhuy, la Roche Bayard, etc.

Le château de Renastienne (*Reinout's steen*), dans la province de Liége, commune de Hody, passait pour avoir offert un asile aux fils d'Aymon et surtout à Renaud, le plus illustre d'eux tous. Non loin de là, celui de Poulseur était renommé pour avoir appartenu à leur cousin Maugis, cet enchanteur, *qui fut pape de Rome* (!). Les ruines que l'on va visiter à Amblève ou Amblême, dans la commune d'Aywaille, sur la crête d'un rocher taillé à pic, sont encore appelées le *Château des quatre fils Aymon* [2]. Le château d'Aigremont, debout sur les bords de la Meuse, entre Liége et Huy, et rebâti à neuf dans le courant du XVIII[e] siècle, fut, dit-on, jadis la demeure des mêmes chevaliers ou de leur cousin, et devint plus tard le repaire du *Sanglier des Ardennes* [3].

Le cheval Bayard.

« On voit à Dhuy, dans le comté de Namur, écrivait Paquot, en » 1770 [4], un vieux château, dit Bayard, dont un côté aboutit à un » parc baigné par la Méhagne; et l'on assure qu'il servit de retraite » aux fils d'Aymon, obligés de s'enfuir de l'Ardenne; ce qui fait, » dit Gramaye, que ce château est encore un fief relevant du duc » de Brabant [5]. »

[1] *Rue des Quatre fils Aymon*, à Bruxelles et à Mons.

[2] *Souvenirs de vacance*, par M. F. H. Colson, dans la *Revue Belge*, Liége, 1837, in-8°, avril, pp. 383-384.

[3] *Promenades historiques sur les bords de la Meuse*, par M. B. (le docteur Bouvier), *ibid.*, 1835, décembre, p. 367; Villenfagne, *Recherches sur l'hist. de Liége*, I, 429, 471.

[4] *Mém. litt.*, in-fol., III, 433.

[5] *Antiquitates comitatus Namurcensis*, in-4°, p. II.

La *Roche Bayard,* près de Dinant, est restée célèbre. Les paysans de ces cantons l'appellent, sans doute par corruption, *Roche à Bayan*. D'après une vieille tradition, le cheval Bayard se serait sauvé d'une des gorges de ces rochers, dans les forêts qui environnent le château de Beaufort et il y demeurerait toujours. Le rédacteur du texte de la *Collection historique des principales vues des Pays-Bas*, Tournay, in-fol., s'est imaginé que cette croyance concernait le cheval de Bayard, le *chevalier sans reproche et sans peur* [1] !

Gramaye, cité tout à l'heure, observe que la légende des quatre frères, a été admise pendant plus de six siècles à Berthem, village voisin de Louvain, appartenant jadis aux seigneurs de Héverlé, comme avoués de l'abbaye de Corbie, auquel saint Adalhard, Adalard ou Alard, abbé de ce monastère et l'un des fils d'Aymon, l'aurait donné. Gramaye dit que *Berthem* signifie la *demeure du cheval,* et que ce nom vient du cheval Bayard. En effet, le village a ce cheval pour armoiries, et l'on montrait autrefois sa crêche, ainsi qu'une pierre avec l'empreinte de ses pieds, dans la forêt de Meerdael, c'est-à-dire, suivant le même écrivain, *la vallée du cheval*. Or on sait qu'anciennement cette forêt faisait partie de celle des Ardennes, où l'on place les domaines d'Aymon. Alard, le cadet de ses fils (l'aîné suivant d'autres), avait fait présent de la seigneurie de Berthem, qui lui était échue, à l'abbaye de Corbie, où il renonça au monde, et ce monastère ne se défit de ladite seigneurie qu'en 1562 [2]. Paquot assure avoir lu dans un registre manuscrit, qu'avant les troubles du XVIe siècle, on voyait les quatre fils Aymon, représentés à genoux devant un crucifix, sur le maître-autel de Berthem. Molanus en parle dans ses *Natales Sanctorum Belgii* [3]. « Ceux de Berthem, dit-il, ont dans leur église un tableau

[1] IIe livraison.
[2] Gramaye, *Lovanium*, in-fol., 59, 60.
[3] Éd. de 1595, p. 2.

où saint Adalard est dépeint, aussi bien que le cheval gigantesque qu'ils prétendent avoir été nourri chez eux avec lui. Ils font ce saint abbé fils cadet d'Aymon, mais ils se trompent, remarque Molanus, car saint Adalard était fils de Bernard, neveu du roi Pepin et cousin de Charlemagne, avec qui il fut élevé, » opinion qui est celle du père Anselme, de Baillet, de Godescard, et que M. le marquis De Fortia a adoptée dans son *Examen d'un diplôme* [1]. Jacques Meyer met le berceau d'Adalard à Huyse ou Huysche [2], à une lieue d'Audenarde; ce village était, à ce qu'on raconte, du patrimoine de ce saint, aussi bien que Berthem : son culte y a été en honneur et on y voit encore une fontaine qui porte son nom.

Au-dessus du village de Couillet, près de Charleroi, on montre également le *Pied* ou le *Pas Bayard* [3].

Ce palefroi et ses quatre cavaliers sont les acteurs obligés de quelques-unes de nos solennités civiles et religieuses. En 1490, le jour de la *kermesse* [4], on fit à Louvain une procession fameuse, qui fut instituée, assure-t-on, en 891, pour consacrer la défaite des Normands, et qu'on renouvela en 1656, 1660, 1663 et 1681. Derrière le corps de l'université, s'avançaient Bayard et les fils d'Aymon. L'énorme quadrupède était orné des armes de ses maîtres, c'est-à-dire de gueules au chef de même et chargé de trois pals d'azur vairés d'argent. Un manuscrit des archives de Louvain, rédigé par le secrétaire de la ville, Guillaume Boon, représente toute cette procession, au second volume, et offre, touchant notre sujet, une

[1] *Biogr. univ.*, LVI, 610.

[2] *Annal. Flandr.*, 1561, fol. 10 *verso*.

[3] *Itinéraire ou Voy. de l'abbé De Feller*, note de l'éditeur, I, 254.

[4] Sur le mot *kermesse*, voir A. Le Glay, *Programme de la fête communale de Cambrai* (15 août 1828), ou *Notice sur les principales fêtes et cérémonies publiques*, etc., in-4°; le même, *Nouveau programme d'études historiques*, p. 103; Mme Clément-Hémery, *Hist. des fêtes civiles et religieuses*, *des usages anciens et modernes du département du Nord*, Cambrai, 1834, in-8°. L'auteur promet une seconde édition de cet ouvrage.

note[1] où il est dit qu'en l'année 500, le duc de Brabant, Charles Nason (héritier d'Austrasius Brabon), avait une fille appelée *Veraia*, qui épousa Haymon, seigneur des Ardennes, dont elle eut quatre fils, Renaud, Roger, Olivier et Adalard, autrement Alard, Renaud, Guichard et Richardet. Le même manuscrit appelle leur destrier *Voelbayaert*, et recueille cette chanson flamande :

Sanck voer de vier Aymons kinderen.

Compt al ter kermis wie ghy syt,
Tis nu als vreucht en al jolyt
Die men in langhen niet en sach
Syn hier vergaert op eenen dach.

Syt willecom nu alle ghelyck,
Heer, vrouw en knaep, aerm en de ryck,
Wie dat sy syn 'tsy van wat staet
Wy en begeren niemant quaet.

Maer wacht u wel tot elcken heer
Van die schouvaegers sonder leer
En die daer lagen dach en nacht
Dat sy niet met en hebben bracht.

Hier mede sluyten wy on liet,
Maer en vergeet d'accyse niet;
Weest dan vrolyck in 's Lovens pleyn,
Godt ter eeren en syn moeder reyn.

Bayard reparaît au jubilé de Malines, en 1825, fête calquée sur

[1] Fol. 478 *verso*. Cf. *Almanak van Loven*, *voor* 1754, D. 6, *verso*. Dans cet almanach, on lit ce qui suit : *Hier volgen de heeren van de Wytvermaerde universiteyt van Loven. Daer naer volgt Rosbeyaert, behangen met de wapenen van Hellyman, daer op sitten de 4 Hellymans kinderen vervolgt met den koninck Karel diese bevecht te peerde*, *ende voor den Rosbeyaert voorschreven danst eenen moesslaer*.

des réjouissances plus anciennes [1]. L'*Ommegang* de Bruxelles serait également incomplet sans Bayard.

Ces souvenirs si vifs, si généralement répandus, n'auraient-ils que des fables pour origine? Nous n'admettrions l'affirmative qu'avec peine. Sans doute la fiction obtient ici sa large part, mais elle semble recouvrir un fond de vérité.

Foullon place vers le milieu du VIe siècle les aventures d'Aymon et de ses fils, auxquels il donne pour mère une tongroise. Ce jésuite s'en rapporte naïvement aux mêmes autorités que le manuscrit de Louvain, avec lesquels Brusthem est aussi d'accord, sauf cette seule différence, que *Veraia,* la mère des quatre fils Aymon, n'était pas fille, mais sœur de Charles Nason [2].

Il n'est pas possible, au surplus, de concilier la date de Foullon (l'an 538), avec les paroles de Thomas de Cantimpré sur le cheval Bayard. Cet écrivain, qui florissait en 1258, invective contre les tournois et demande aux jouteurs de son temps, s'ils peuvent se promettre de leurs exercices plus de réputation que n'en acquit ce fameux cheval, qui mourut, dit-il, il y a déjà plus de 500 ans, et dont la mémoire dure encore [3]? Cantimpré pensait donc qu'il fallait redescendre jusqu'au VIIe siècle, au moins. Son annotateur, Colvener, remarque que la mémoire de Bayard s'est conservée jusqu'à nos jours, et que nous avons des romans français et flamands sur ses exploits fabuleux (car un enfant les jugerait tels). Mais, ajoute ce scoliaste, puisque Cantimpré en parle comme d'un cheval qui a véritablement existé, il y a de l'apparence qu'un fait réel a donné

[1] *Viertig-jaerig jubilé van den H. Rumoldus* (par Vervloet), Mechelen (1825), in-4°, p. 55-56; *Dict. de la conversation et de la lecture*, VIII, 274.

[2] *Voy.* la chronique de Brusthem, dans notre premier volume, p. 570. Cf. Petr. Louwius, *Ad Molani hist. sacræ ducum Brabantiæ militiæ*, au commencement.

[3] Th. Cantimpratanus, *Apum* lib. II, c. XLIX, s. 3, éd. 1605, pp. 443, 444; Paquot, l. c., p. 442.

naissance aux contes que l'on en fait, ce qui est aussi arrivé par rapport à la plupart des fables adoptées par les poètes [1].

Arnold Wion, plus tranchant que Bollandus [2], regarde saint Renaud, Renard ou Reinold, comme fils véritable d'Aymon, et répond aux objections faites contre l'existence de ce saint [3]. Sa vie a été imprimée en 1485. Wion l'a vue aussi en vers italiens et français. Renaud vivait, à l'en croire, du temps de Charlemagne. Bojardo, Arioste et les auteurs des romans de Maugis et de son frère Vivien, font Aymon, seigneur de Montauban, ce qui est certainement faux, puisque ce château ne fut construit que long-temps après. Molanus convient avec Wion, que saint Renaud était d'illustre naissance. Ces deux écrivains racontent qu'après s'être distingué à la guerre, il alla prendre l'habit monastique à St-Pantaléon de Cologne, où il ne se distingua pas moins par la sainteté de sa vie que par ses miracles. Son abbé lui ayant donné l'inspection des ouvriers qui travaillaient aux bâtimens du monastère, ces scélérats le tuèrent et le jetèrent dans un puits, d'où on le tira pour l'enterrer décemment. Vers l'an 1060, saint Annon, archevêque de Cologne, donna ses reliques à ceux de Dortmund, qui construisirent une église en l'honneur du martyr [4]. Il est à remarquer que Dortmund, ville que les tribunaux vhémiques ont rendue fameuse, s'appelle en latin *Tremonia*, et que la ville de *Tremogne* est souvent mentionnée dans la légende des quatre fils Aymon, telle que l'ont chantée les trouvères [5]; si donc l'on voulait hasarder quelque conjecture, on pourrait dire que Renaud, en se réfugiant à Dortmund, plaçait entre lui et l'empereur, le pouvoir ténébreux des francs-juges.

Vivien.

Tremogne ou Dortmund.

Francs-juges.

[1] *Not. ad Cantimp.*, éd. 1605, p. 59.
[2] *Acta sanctorum januarii*, I, 385, 386.
[3] Arn. Wion, *Ligni vitæ*, parte II, pp. 10, 11, 12.
[4] Trithemius, *De viris illustrib. ord. S. Benedicti*, lib. III, c. 249.
[5] *Voy.* notre premier volume, p. 607, 608.

Ph. Mouskes, passant en revue l'armée de Charlemagne, dit[1] :

Coustantins, li prévos de Rome,
(*En ot*) XX mil qui furent tout preudome.
Renaus d'Aubespin vint apriés
A M compaignons tous engriés.

Le roman de Turpin l'appelle *Rainoldus de Alba-spina*[2], et l'Excellente Chronique de Brabant *Raynout van Albespyne*. Nous avons pensé et nous pensons encore, que ce Renaud était le même que celui de Montauban (*de Albomonte*). Ph. Mouskes désigne positivement ce dernier aux v. 8444, 9814 et suivans.

Anecdote féodale.

Avant de dire quelques mots sur les compositions romanesques dont Renaud et ses frères ont été le sujet, nous consignerons ici une anecdote féodale qui les concerne, quoique d'une manière indirecte[3].

Dans un registre intitulé : *Rapports et dénombremens des fiefs tenus de la Salle de Lille, de* 1615, lequel se conservait, avant la révolution de 1789, aux archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, à Lille, on lisait, fol. 130, ce rapport transcrit mot pour mot : « Item ledict Nicolas Imbert tient encoires un fief se » consistant, etc., lequel fief doibt à madicte seigneurie (de Tem- » pleuve en Dossemetz, près de Tournai), le dixième denier à la » vente, don ou transport, service en court quant l'héritier requis » en est, et ung jambon de Mayence, cuit avec de la moutarde » sucrée, de relief, à la mort de l'héritier, présentant audict sei- » gneur de Templeuve estant à table, et chantant gaillardement » la chanson vulgairement appelée :

Regnauld de Montauban
Trouve sa mère morte

[1] V. 5216.
[2] Tome Ier, p. 496.
[3] Gachard, *Analectes belgiques*, p. 165.

Et lui souffle au c...
Et se le reconforte.

Cette chanson de Renaud remontait certainement au delà du XVII[e] siècle. Peut-être était-elle de l'époque de Huon de Villeneuve, Huon de Villeneuve. qui pourtant s'est bien gardé d'en faire une branche de son roman.

Ce trouvère du XIII[e] siècle est auteur des romans de *Renaut de Montauban*, de *Garnier de Nanteuil*, de *Doolin de Mayence* et de *Ciperis de Vineaus*[1]; on lui attribue en outre ceux des *Quatre fils Aymon*, de *Maugis d'Aigremont* et de *Buèves d'Aigremont*[2].

M. Amaury-Duval a donné une analyse et des extraits de ces différentes compositions, et M. E. Bekker a publié en tête de son édition du *Fier-à-Bras*, en provençal, un long fragment du roman des *Quatre fils Aymon*, d'après le manuscrit de la bibliothèque royale

[1] Le roman de *Ciperis* ou *Siparis*, en prose, est à la bibliothèque de Bourgogne, n° 2405, papier, XIV[e] siècle? Les premiers feuillets manquent. Commencement : *Droit lieu du conte d'Eu....* Fin : *Et puis fu Thieri roy apres.* Explicit. — Siparis acheva l'abbaye de Corbie, ainsi que l'annoncent les dernières lignes du roman. *Voy.* Barrois, *Bibl. protyp.*, n° 1802. La seconde partie de ce volume, n° 2406, contient le *Roman de Blanchenden*, traduit de rime en prose. Commencement : *Les nobles fais et haultes entreprinses....* Fin : *Lequel nous voeulle ottroyer le père et le fis et le St.-Esprit.* Cf. Barrois, n° 136; Van Praet, *Bibl. du Louvre*, n° 335.

[2] MSS de la bibl. royale de Paris, n[os] 7182, 7183, 7635. Cf. Fauchet, *Recueil de l'origine de la langue française*, Paris, 1581, in-4°, p. 109; Du Verdier, II, 249; La Croix du Maine, I, 384; And. Favyn, *Hist. de Navarre*, p. 265; Borel, table des auteurs; Baillet, *Jugemens des savans*, IV, 282; Du Cange, table des auteurs, t. X du Gloss. lat., éd. des Bénédictins, p. LXXXIV; Catal. du duc de La Vallière, n° 2730; *Hist. litt. de la France*, XVI, 232, XVIII, 721-730, article de M. Amaury-Duval; Chenier, *Fragmens d'un cours de littérature*, Discours sur les anciens romans français, pp. 65, 69; *Œuvres choisies du comte de Tressan*, 1796; *Doolin de Mayence*, VIII, pp. 6-47; *Bibl. des romans*, février, 1778; *Doolin von Mainz*, poëme de J.-B. Von Alxinger, Vienne et Leipz., 1787, in-8°, il est en 30 chants; *Geschichte der vier Soehne Herzog Aymon's*, dans *Bibliothek der Romane*, publiée par H. A. O. Reichard et autres, t. VI, Berlin, 1780; Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, II, 764; le même, *De la poésie française dans les XII[e] et XIII[e] siècles*, pp. 138, 140, 141; *Biogr. univ.*, XLIX, 27-28, article de M. Weiss; Van Praet, *Bibliothèque du Louvre*, n° 1096; Barrois, *Bibl. protypogr.*, n[os] 119, 493, 526, 1306, 1917, 2293; Sanderus, *Bibliotheca manuscripta*, P. II, p. 3, n[os] 45, 46, 47, 48, et p. 13, n° 828.

de Paris, n° 7182, cité en note. Ce fragment contient 1044 vers.

Dans ce roman, le comte Doolin ou Doon de Mayence, eut douze fils; l'un d'eux, Aymon, fut père des quatre paladins. Ils étaient donc neveux du traître Ganélon, autre fils de Doolin de Mayence.

De plus, toujours d'après la même autorité, Renaud, à qui Charlemagne ne pouvait pardonner le meurtre de son neveu Bertoulet, eut de Clarice, sœur du roi Yon de Gascogne, chez lequel il s'était réfugié, deux fils, Aymon et Ivon.

Cette légende et celles qui s'y rallient semblent être un souvenir affaibli et altéré des guerres particulières des seigneurs qui se révoltaient de temps à autre contre l'autorité de Charlemagne, petites oppositions, dont l'histoire à genoux devant ce grand empereur, n'a pas même osé parler. Quelquefois, peut-être, retracent-elles les derniers efforts des partisans d'une race vaincue, d'une dynastie tombée, car le moyen âge avait, comme le nôtre, ses légitimistes enthousiastes et ses chauds défenseurs du fait accompli [1].

Dans le fabliau des *deux troveors ribauz*, le trouvère ignorant qui confond tout et se vante de connaître *Guillaume-au-Tinel* et *Renoart-au-Cort-Nés*, *Thibaut de Viane* et *Girart d'Aspremont*, commet la même méprise à propos du sujet qui nous occupe :

Si sai d'*Ogier de Montaubant*,
Si com il conquist Ardennois;
Si sai de *Renaut le Danois* [2].

Fable provençale.

Parmi les allusions des troubadours à nos anciennes chansons de geste, allusions recueillies par M. Raynouard, il n'y en a qu'une qui soit relative aux fils d'Aymon; elle est de Giraud de Cabreira. Mais le judicieux philologue remarque que le Pulci, dans son *Mor-*

[1] *Voy.* l'article sur *Garin le Loherenc.*

[2] *Fabliaux inédits*, publ. par A. C. M. Robert, 1834, p. 19.

gante maggiore, nomme le troubadour Arnauld Daniel, comme auteur d'un roman de Renaud [1]. Arnauld Daniel.

Dopo costui venne il famoso Arnaldo
Che molto diligentemente ha scritto,
E investigò le opre di *Rinaldo*,
De le gran cose che fece in Egitto, etc.
Morgante, c. XXVII, ott. 80.

« Après celui-là, vient le fameux Arnaud, qui écrivit avec beau-
» coup de soin et qui rechercha les exploits de RENAUD, au sujet des
» grandes choses qu'il fit en Égypte. »

Le poète Francesco Bello, connu sous le nom d'*Aveugle de Ferrare*, dans son *Mambriano*, attribue à Renaud une foule d'aventures nouvelles, et fait souvent intervenir le magicien Maugis. *Guidon-le-Sauvage*, héros du poème italien *la Regina Ancroya*, qui paraît appartenir à la première moitié du XIV[e] siècle, y passe pour fils naturel de Renaud, dont *Bradamante* est la sœur, dans le *Mambriano*, ainsi que dans les poèmes consacrés à Roland par le Bojardo et l'Arioste. Fable italienne. Guidon-le-Sauvage. Bradamante.

Nous avons vu que Colvener citait un roman des quatre fils Aymon, en flamand; celui qui a été écrit en vers, n'a jamais été imprimé en totalité. On convient qu'il fut composé sur la fin du XIII[e] siècle, par Nic. Verbrechten ou Van Brechten. Bilderdyk en a inséré 1199 vers, d'après un fragment manuscrit de M. Hoffmann (de Fallersleben), dans ses *Nieuwe taal en dichtk. verscheidenheden* [2]. Fable flamande ou hollandaise. Nic. Verbrechteu, Bilderdyk, M. Hoffmann.

M. Hoffmann, ce philologue si digne d'estime, a inséré lui-même, dans la cinquième partie de ses *Horæ Belgicæ*, dédiée à notre collègue M. Willems, des fragmens de *Renout van Montalbaen*, contenant ensemble 1807 vers.

[1] *Choix de poésies originales des troubadours*, II, 295, 319; *Journal des Savans*, septembre, 1833, p. 520.

[2] I, 111-198.

On a publié à Amsterdam, en 1802, chez S. et Koene, *in de Boom-straat*, un in-4° de 88 pages, intitulé : *Eene schoone historie van de vier Heemskinderen, van nieuws overzien ende verbeterd met schoone figuren.*

Au XV[e] siècle, la traduction flamande fut elle-même traduite en allemand. On conserve deux manuscrits de cette espèce de parodie à Heidelberg, l'un, n° 340, de l'an 1474, l'autre, n° 399, de 1480[1]. M. Koberstein mentionne de plus deux traductions en prose, des XV[e] et XVI[e] siècles. Au reste MM. Val. Schmidt et Goerres, ont fait une notice sur l'histoire littéraire de cette légende[2], et tout récemment M. Mone, le plus intrépide des explorateurs du passé, a publié un fragment du n° 399, relatif à la mort de Renaud, ainsi que quelques variantes sur le texte français de M. Bekker, et 124 vers que ce dernier n'avait pas imprimés. M. Mone a trouvé de plus à Metz, un manuscrit en vers français, relatif aux quatre fils Aymon[3].

M. Mone.

Enfin l'auteur des *Annales typographiques*, Maittaire, rapporte que le roman des quatre fils Aymon fut traduit en anglais, par ordre du comte d'Oxford, et que cette version fut imprimée à Londres, en 1554, in-fol. M. Brunet en signale une édition de Caxton, sans date.

Fable anglaise.

M. Brunet.

L'histoire de Beuve ou Buèves d'Aigremont et de son fils Maugis, tient à la Belgique comme celle des quatre fils Aymon.

Buèves et Maugis d'Aigremont.

Au commencement du roman de Maugis[4], on lit ces vers, qui expliquent la généalogie de ce personnage :

[1] Wilken, *Gesch. der Heidelb. Büchers*, pp. 417-466; Adelung, *Altdeutsche Gedichte in Rom*, II, 64-68; *Heidelberg. Jahrbücher*, 1808, XI, 416-420.

[2] Schmidt, *Wiener Jahrbücher*, XXXI, 110-113; Goerres, *Deutsche Volksbücher*, pp. 99-131; Cf. le même, dans le *Museum* de Fr. Schlegel, IV, 298-320; Adelung, *Fortgesetzte Nachtrichten*, II, 55; Docen, *Miscell.*, II, 131-132; *Ueber d. Altd. Meisterges.*, p. 130, n° 118; Hagen's *Grundr.*, 174; Hoffmann, *Fundgruben*, I, 207; *Horæ Belgicæ*, I, 57, 58; A. Koberstein, *Grundriss zur Geschichte der deutsche National-Litteratur*. Leipz., 1830, 104, 128.

[3] *Anzeiger*, 1837, 89-205.

[4] Sanderus, *Bibl. MS*, II, 6, n° 199; E. Bekker, app. au roman de *Fier-à-bras*, 151, 168.

Ses pères fu dus Buès, li sire d'Aigremont,
La duchoise, sa mère, à la chère façon,
Fille Hernand du Montel à le fleuri guernon.
Cil fu aieus Maugis qui ot cuer de lion,
De police (*sic*) ert ses oncles li riches rois Oton,
Et Doon de Nantuel, Girars de Roussillon
Et Naimes de Dordone à le flori guernon;
Si furent ses cousins li quatre fils Aymon :
Mult furent né et estrait de bonne nation [1].

Mais avant Huon de Villeneuve, Maugis avait trouvé des chantres qui l'avaient peint sous des couleurs défavorables :

Cil jugléor vous chantent de Maugis le larron,
Comment il guerroia l'emperéour Karlon
Pour aider ses cousins les quatre fils Aymon,
Dont ils ne savent mie la monte d'un bouton [2].

Le catalogue de la bibliothèque du Louvre, publié par M. Van Praet, porte en effet, sous le nº 1096 : le *Rommant de Maugis le Larron;* c'est à ce roman que fait allusion celui d'*Eustache le Moine* (p. 11) : M. Van Praet.

Li I content, che m'est avis,
Et de Basyn et de *Maugis :*
Basins cunchia mainte vile
Et *Maugis* a fait mainte gile;
Car *Amaugis*, par ingremanche,
Embla la couronne de Franche,
Joiouse et Corte et Hauteclère
Et Durandal, qui molt fu clère;
Basin si embla *Amaugin*
Et Amaugis embla Basin.

1 *Hist. litt. de la France*, XVIII, 724.
2 *Ibid.* — *La monte d'un bouton*, la valeur d'un bouton.

Villeneuve se propose de rétablir sa réputation calomniée.

Maugis en flamand, M. Hoffmann, MM. Enschedé, Bilderdyk, J. H. Bormans, F. J. Mone.

M. Hoffmann trouva chez les frères Enschedé, à Harlem, un fragment de la traduction en vers flamands du Maugis (*Malaghys*), contenant 118 vers, et l'inséra dans le *Konst en Letterbode*[1]. Bilderdyk reproduisit ensuite le même morceau dans ses *Mélanges*, avec une préface et des notes[2]. M. Hoffmann est disposé à croire que Verbrechten est encore l'auteur de cette traduction[3], dont M. J. H. Bormans a transcrit un fragment de 88 vers, dans ses notes sur le *Reinardus Vulpes*[4], M. Mone, un autre, de plus de 200, dans ses *Anzeiger*[5].

Maugis en allemand.

La bibliothèque de Heidelberg possède deux manuscrits de la fin du XVe siècle, et qui renferment une traduction allemande du Maugis[6].

Le roman des quatre fils Aymon, traduit de bonne heure en prose française, est entré dans la *Bibliothèque bleue*, et a dû, à cette admission, une partie de sa popularité. Paquot, M. Amaury-Duval et

M. Brunet.

surtout M. Brunet, en indiquent un grand nombre d'éditions. Entre celles qu'a décrites ce savant bibliographe, il y en a une qui mérite particulièrement de fixer notre attention, puisqu'elle a été imprimée

Presses de Louvain.

à Louvain, chez Jean Bogard, in-4o, à la fin du XVIe siècle[7].

Aucun de ces auteurs ne parle toutefois de cette traduction espagnole, inconnue, croyons-nous, à tous les bibliographes :

Le roman de Renaud de Montauban en espagnol, traduit par L. Domingez.

Libro primero del cavallero Don Renaldos de Montalvan, clamado, en lengua toscana, el enamoramiento del emperador Carlos magno, traduzido por Luys Domingez, Alcala, 1563. — *Libro*

[1] 1821, II, 312.

[2] *Nieuwe taal en dichtk. verscheidenheden*, IV, 153-176.

[3] *Horæ Belgicæ*, I, 59.

[4] Pp. 15, 16-18. *Voy.* ce que dit M. Bormans, sur le nom de *Maugis*, pp. 19-21.

[5] 1837, 62-67.

[6] Wilken, *Gesch. der Heidelb. Büchers*, 407-417; Adelung, *Altd. Gedichte in Rom*, II, 55-63.

[7] *Nouvelles recherches bibliographiques*, III, 122. *Voy.* aussi le *Manuel du libraire*.

segundo de don Renaldos. Alcala, 1564. — *La Trapesonda, que es tercero libro de Don Renaldos.* Alcala, 1563, in-fol.[1].

Un auteur italien a donné un descendant de Renaud de Montauban pour chef aux Vénitiens, après la mort de Charlemagne, et lui a fait conquérir Candie. *Asiolfo del Barbicone, disceso della nobile stirpe di Rainaldo : el quale tracta delle battaglie dapoi la morte di Carlo Magno : et come fu capitanio de Venetiani : et come conquisto Candia et molte altre cittade : et come Mirabello, suo figliolo, fu facto imperatore di Constantinopoli.* Venetia, 1516, Milano, 1518, 1519. Il doit y avoir de ce poème en douze chants une édition antérieure à l'année 1506. Mabrian était petit-fils de Renaud.

Asiolfo del Barbicone et Mabrian issus de Renaud de Montauban.

L'auteur ingénieux du *Morgante Maggiore* a puisé dans l'histoire des quatre fils Aymon, de même que le Bojardo et l'Arioste.

Morgante Maggiore.

F. *Oger-le-Danois.*

L'histoire atteste l'existence d'Oger[2], tandis qu'elle laisse dans une certaine incertitude celle de Renaud et de ses frères. Ghesquière dit, à la vérité, n'avoir pas même trouvé le nom d'*Oger-le-Danois* dans Dom Bouquet[3], mais on y trouve des mentions dont quelques-unes se rapportent évidemment au personnage que les romanciers ont appelé ainsi. Voici ce que nous enseigne l'histoire.

Données historiques sur Oger.

An 752. *Autgarius* intervient avec d'autres *proceres* et *fideles*, à une charte du roi Pepin. Dom Bouquet, V, 697, B.

[1] *Catalogue de Roetsel* (Ternaux fils?). Paris, Sylvestre, 1836, p. 31, n. 340.

[2] Le Duchat s'est demandé sérieusement si Oger est un nom de baptême ou un nom de famille; il se décide pour le nom de baptême, *Ducatiana*, I, 132.

[3] *Acta SS. Belgii selecta*, I, 309.

An 753. Le duc *Autcharius* et l'évêque Rodigargus sont envoyés par Pepin au devant du pape Étienne II, pour le conduire en France. *Anastas. Biblioth.,* apud Dom Bouquet, V, 435, C.

An 760. *Autcharius, dux gloriosissimus,* ainsi l'appelle le pape Paul Ier, est envoyé par Pepin en ambassade auprès de Desiderius ou Didier, roi de Lombardie, avec Remedius, évêque de Rouen, fils de Charles-Martel et frère de Pepin. *Epist. Pauli,* apud Dom Bouquet, V, 522, B.

An 772. *Autcharius* se retire auprès de Didier, avec la femme et les enfans de Carloman. *Anast. Bibl.,* ib., V, 459, C.

Les *Annales Lobienses,* qui rapportent ce fait, consigné aussi dans le roman, ainsi que le remarque M. Monin, appellent Oger, *Otgarius marchio.* Pertz, *Monum. Germ. hist.,* II, 195.

An 774. Tandis que Didier était assiégé dans Pavie, le franc Autharius (*Autharius francus*), qui s'était retiré à Vérone avec la femme et les enfans de Carloman, est obligé de se rendre. *Anastas.,* ib., V, 461, A, B. *Sigeb. Gembl.,* ib., V, 376, D.

Siége de Pavie. M. De Chateaubriand. Roman d'Antar.

Le siége de Pavie est raconté par le moine de St-Gall d'une manière tout-à-fait poétique, ce qui fait dire à M. De Chateaubriand que l'ouvrage de cet écrivain, sur Charlemagne, est un roman à la manière de celui d'*Antar,* composé pour le calife Aroun-al-Raschid, contemporain de Charlemagne [1], et a fait soupçonner ingé-

[1] *Études historiques*, analyse raisonnée de l'histoire de France; *Œuv. complètes*, Brux.,

nieuseement à M. Le Roux de Lincy, que ce passage n'était que la traduction d'un chant de guerre d'une terrible vérité [1]. Nous demandons la permission de répéter, après MM. De Chateaubriand, Le Roux de Lincys, Alexandre Dumas, le passage du moine de St-Gall : M. Le Roux de Lincy.

Charlemagne va attaquer Didier dans Pavie : Récit épique.

« Il y avait plusieurs années qu'un des grands » appelé Otker (*Otkerus*), ayant encouru la » disgrâce du très-terrible empereur, s'était » réfugié auprès du même Didier. Au bruit de » l'approche du redoutable Charles, ils mon- » tèrent sur une tour très-élevée, d'où l'on pou- » vait de fort loin le voir venir. Apercevant » un appareil de guerre semblable à celui de » Darius ou de Jules-César, Didier dit à Oger : » — N'est-ce pas Charles en cette grande ba- » taille? — Mais celui-là répondit : — Pas en- » core. — Voyant une armée des peuples diffé- » rens qui composaient l'empire, le roi dit à » Oger : Sûrement Charles est au milieu de ces » troupes [2]? — Mais Oger répondit : — Pas » encore, non pas encore. — Alors Didier com- » mença à frissonner et s'écria : — Que ferons-

Méline, 1831, in-18, III, 370. Cf. *Antaræ poema arabicum Maallakah, cum integris Zouzenii scholiis, e codicibus MSS edidit, in latinum sermonem transtulit et lectionis varietatem addidit V. E. Menil; observationes ad totum poema subjunxit J. Wilmet.* Lugd. Bat., 1816, in-4°. Article de M. De L'Écluse, sur Antar, *Revue française*, juillet, 1830. M. De Chateaubriand annonçait une traduction française de ce poème, par M. De Hammer.

[1] *Analyse critique et littéraire du roman de Garin-le-Loherain.* Paris, 1835, p. 33.

[2] Le texte latin porte : *In his copiis Karolus exultat.* Le mot *exultat* est le *s'eslaise*, *s'eslèce*, etc., que nous rencontrons souvent dans les trouvères.

» nous, s'il en vient plusieurs avec lui ? — Oger » reprit : — Tu verras bien quand il viendra, mais quant à ce qu'il fera de nous, » je l'ignore. — Et tandis qu'ils devisaient » ainsi, apparut une troupe de jeunes guer- » riers [1]. Didier stupéfait dit : — Voici Char- » les. — Et Oger : — Pas encore, non pas » encore. — Et alors s'avancèrent les évêques, » les abbés, les clercs, les chapelains avec » leurs compagnons ; ce qu'ayant vu Didier, il » regretta de vivre, demanda la mort et san- » glotta en criant : — Descendons! cachons- » nous dans la terre pour éviter la fureur d'un » si formidable ennemi. — Oger, qui connais- » sait la puissance de l'incomparable Charles, » et avait été un de ses plus privés, en des temps » meilleurs, répondit avec crainte : — Quand » tu verras les champs se hérisser d'une mois- » son de fer [2], le Pô et le Tésin inonder ces » murailles de flots semblables à ceux de la » mer et noircis par le fer, alors tu pourras » dire : Voici Charlemagne ! —

« Ces mots étaient à peine prononcés qu'on » vit s'élever au couchant un sombre nuage, » qui convertit en épaisses ténèbres la lumière » du jour. Mais l'empereur approchant, de » l'éclat de ses armes jaillit pour les assiégés

[1] *Scola, vacationis semper ignara.*

[2] Et non pas les *moissons s'agiter d'horreur dans les champs* (Ch.) ni *la moisson trembler dans les campagnes* (L. de L.) : *Segetem campis inhorrescere ferream.* La phrase qui suit est également traduite avec peu de fidélité.

» une clarté plus formidable que la nuit la plus
» sombre [1]. Alors on vit Charles lui-même,
» cet homme de fer, la tête couverte d'un
» casque de fer et les mains garnies de gan-
» telets de fer [2]; sa poitrine de fer et ses larges
» épaules étaient défendues par une armure de
» fer; sa main gauche élevait en l'air une lance
» de fer, sa main droite était posée sur son in-
» vincible épée. Des lames de fer recouvraient
» l'extérieur de ses cuisses, qu'on laisse ordi-
» nairement libre, afin de mieux monter à che-
» val. Que dirai-je de ses bottines? ainsi que
» celles de toute l'armée, elles étaient de fer.
» Sur son bouclier on n'apercevait que du fer;
» son coursier, par sa couleur [3] et par sa force
» paraissait de fer. Tous ceux qui précédaient
» l'empereur, tous ceux qui l'entouraient, tous
» ceux qui le suivaient, étaient, autant que pos-
» sible, équipés comme lui. Le fer couvrait les
» champs et les chemins; le soleil n'était réflé-
» chi que par le fer [4]. Honneur était rendu au
» fer insensible par un peuple plus insensible
» encore. L'éclat du fer porta la terreur jusque
» dans les cloaques de la ville et tous les citoyens
» de s'écrier confusément : — O fer! ah! que
» de fer! — *Pertz, Monum. Germ. hist.*, II, 759.

[1] M. Le Roux de Lincy traduit : Une clarté plus terrible que la nuit sombre frappa les assiégés : *Ex armorum splendore dies omni nocte tenebrosior oborta est inclusis.*

[2] *Manicis*, gantelets et non pas bracelets.

[3] N'est-ce pas là l'*auferant* de la langue romane? Voy. les *additions*, à la fin du vol.

[4] Non pas : *Le soleil* ne reflétait que du fer (L. de L.).

Oger, qui, dans Ph. Mouskes, est tué à Roncevaux (v. 7622 et suiv.), met lui-même un terme à sa carrière militaire; soit par piété, soit pour échapper au ressentiment de Charlemagne, il se fait moine dans l'abbaye de St-Faron, à Meaux, avec son ami Benoît, et meurt ainsi que lui, dans la dernière moitié du IXe siècle. Leur légende a été recueillie par Mabillon, et Dom Bouquet en a donné un extrait. La bibliothèque de Bruxelles en possède un ancien manuscrit (nº 269 *d*) qu'il ne serait pas indifférent de collationner avec l'imprimé.

Oger à St-Faron de Meaux.

Deux vers inscrits sur le tombeau d'Oger et de Benoît, dit M. Foisset jeune, dans la *Biographie universelle* (XXXI, 526), indiquaient que Roland avait eu pour épouse *Auda*, la sœur d'Oger. Voici ces deux vers :

Aude-la-Belle.

Audæ conjugium tibi do, Rolande, sororis,
Perpetuumque mei socialis fœdus amoris.

Mais ils ne peuvent regarder qu'Olivier, dont Aude était la sœur, et non pas celle d'Oger, quoi qu'en ait cru Mabillon [1]. On voyait encore à Meaux, avant la fin du dernier siècle, un espadon et une épée antique pesant cinq livres et un quart, et qu'on disait avoir appartenus à ce guerrier.

Voilà ce que nous fournit l'histoire sur la vie d'Oger. Son nom,

[1] *Acta SS. Ordinis Bened.*, IVe siècle, prima parte, MS 665-667.

comme on l'a vu, a pris différentes formes. M. Mone, qui aime ces recherches onomastiques, dit que ce nom en francique est *Otgar*, en haut allemand *Otger*, en danois *Holger*, dans les anciennes langues du Nord *Helgi*, et il trouve que ces variantes sont des transformations de *Hug* [1]. M. Mone, observations ónomastiques.

Quant au surnom de *Danois*, c'est sans doute une altération. Saxo ni les autres historiens du Danemarck ne disent rien de notre héros, qui, selon toute apparence était de l'Austrasie, quoique Bartholin, dans sa dissertation *de Holgero Dano*, soutienne que ses aventures reposent sur les annales des anciens roi du Nord. Nous avons déjà pu remarquer tout à l'heure qu'on lui donnait même l'épithète de *Francus*. M. Mone conjecture que *Danemarck* (chanson de Roland, *Denemarche*) a été mis pour *Tegelinge, Tendelingen*, ou *duché de Dentilo* (*Dentilonis ducatus, Dentilonis marca*) situé entre la Seine et l'Isère, et il remarque que, dans les anciens romans allemands, on trouve *Tennelant, Tennemarche, Tennerich* [2]. Ce qui aura donné occasion aux trouvères de confondre les lieux, à cause de la ressemblance des mots, chose d'autant plus facile, qu'alors la géographie était presque complétement ignorée. D'autres ont pensé qu'Oger était né en Frise [3] pays qu'on aura pris pour le Danemarck, de sorte que les romanciers, peu instruits de la position des lieux, ont placé la patrie d'Oger au delà des mers : Patrie d'Oger. Bartholin.

> C'est de Gaydon....
> . . . .
> Et dou Danois qui *fu né outre mer* [4].

[1] Mone, *Anzeiger*, etc., 1836, col. 63 et suiv., *Otger.—Ueber den Ursprung der Sage.*

[2] *Untersuchungen zur Geschichte der teutschen Heldensagen*, Quedlinb., 1836, I, p. 52, 53.

[3] Nous parlons de la Frise hollandaise et non de cette *Frislanda* nommée par Nicolo Zeno dans ses relations, et qui, suivant Buache, Eggers et Maltebrun, est l'archipel des îles Feroe. Christophe Colomb aborda aussi en 1477 à une Frislanda. Cette identité de noms rend la méprise naturelle.

[4] Roman de Gaydon, Fr. Michel, introd. à la chanson de Roland, p. XXIV.

Le faux Turpin l'appelle *Ogerus, rex Daciæ,* et dit qu'on chantait encore de son temps les exploits merveilleux de ce paladin : *De quo usque in hodiernum diem vulgo canitur quod innumera fecerit mirabilia*, ce qui, dans le texte de Reuberus, doit, à cause de l'omission de quelques mots, s'entendre d'Oël, comte de Nantes [1]; M. Raynouard a adopté la leçon de Reuberus [2].

Un auteur aussi ancien pour le moins que le prétendu Turpin, Metellus, moine de l'abbaye de Tegernsée, en Bavière, et qui écrivait vers l'an 1060, dit, dans ses Églogues spirituelles, qu'Oger se nommait primitivement *Occarius*, mais que les Bourguignons, en célébrant ses exploits militaires dans leurs chants, lui donnaient le nom d'Osigier :

Quem, gens illa, canens prisca, vocat nunc Osigerium [3].

Roman d'Adenez et de Rombert de Paris.

Dans l'introduction du premier volume [4] nous avons transcrit le début inédit du *Roman d'Ogier,* ou des *enfances Ogier,* par Adenez, trouvère du XIIIe siècle. Le poète qui, du reste, n'a pas épargné le merveilleux, se plaint que les jongleurs, *qui ne savaient rimer,* avaient corrompu l'histoire d'Oger, il annonce, en conséquence, qu'il va la *restituer* d'après les documens conservés à St-Denis, et cela pour satisfaire aux commandemens du comte Guy de Flandre.

Voici une situation remarquable du roman d'Adenez.

Le sarrasin Carahues ayant offert le défi aux Français, en présence de Charlemagne, c'est à Oger que l'honneur, de combattre en leur nom est confié. Au moment où la victoire se déclarait pour lui, des Sarrasins accourent, délivrent Carahues, et Oger reste leur prisonnier : Carahues désavoue hautement cet acte de trahison ;

[1] *Voyez* le premier volume, p. 496, 515, 626.
[2] *Journal des savans*, juillet, 1832, p. 390.
[3] *Hist. litt. de la France*, VII, LXXIV-V ; Raynouard, *Journal des savans*, juillet, 1832, p. 391.
[4] Pages CLXXXVIII-CXCIII.

mais le roi Corsuble veut en profiter et mettre à mort le redoutable Oger. Carahues n'ayant pu fléchir Corsuble, se rend vers Charlemagne :

Dit Karahues : « Charles, entendés-moi ;
Ne dites mie k'aie menti ma foi,
A vous me rent, si com faire le doi....
Faites me metre en vo prison tout quoi,
Et, se on fait Ogier mal ne desroi,
Faites m'autel, par amours vous en proi....
Me rent-je pris, bons rois, par devers toi. »

Ce passage où éclate si hautement le sentiment moral, surtout celui de l'honneur, le roman de *Partonopeus de Blois* en offre le pendant. Là *Partonopeus* occupe la place d'Oger et *Sornegur* celle de Carahues [1].

Rembert de Paris est aussi l'auteur d'un *Roman d'Ogier*. M. De La Rue avertit qu'il faut prendre garde de confondre cet ouvrage et celui d'Adenez avec le roman très-ancien mentionné par Turpin, lequel selon lui, n'a pu être composé que par un Normand qui en avait appris le fonds des scaldes [2]. Ce ne sont là que de simples conjectures.

Du Verdier [3] signale comme ayant été imprimé à Paris, par Ponce Roffet, en 1548 (lisez 1542), in-8°, un ouvrage en vers tout différent et intitulé : *Les visions d'Oger-le-Danois*. M. Brunet, qui parle aussi de cette pièce, a suffisamment indiqué les diverses impressions du roman en prose d'Oger et de ses traductions.

Aucun de ces poèmes n'est au surplus, en vers *léonins*, quoi qu'en ait dit Le Duchat [4].

[1] *Partonopeus de Blois*, éd. de M. Crapelet, v. 3542 et suiv. — Raynouard, *Journal des savans*, décembre, 1834, p. 727-729.
[2] *Essais historiques*, I, 137.
[3] Éd. de Rigoley de Juvigny, V, 165.
[4] Voici comme s'exprime Le Duchat sur Pantagruel, liv. II, ch. 30 : « *Ogier le Dannoys*...

David Aubert a résumé tous ces romans dans les conquêtes de Charlemagne [1].

Romans flamands.

M. Hoffmann de Fallersleben connaît deux romans d'Oger en vers flamands, qui, traduits en allemand et écrits en 1479, se trouvent parmi les manuscrits de la bibliothèque Palatine. Ces rédactions dérivent du français [2].

Mentions diverses.

Au commencement du roman d'*Alexandre*, l'auteur cite honorablement le *Roman d'Ogier* dont Le Grand d'Aussy avait promis l'analyse [3].

Oger est cité dans tous les romans du cycle de Charlemagne. Là, dit Ph. Mouskes,

Là fu Ogiers de Danemarce,
De tos les autres li estace.
V. 7116.

Et aux v. 4642-4655, il raconte comment il passa au service de Charlemagne.

Dans le roman de *Milles et Amys* (Paris, Nic. Chretien, s. d.

vieux roman de chevalerie, mis en prose et imprimé au commencement du XVI[e] siècle ; mais qui, manuscrit en *vers léonins,* faisait partie de la bibliothèque du président de Thou. » Sur quoi MM. Éloi Johanneau et Esmangart font cette remarque, qui n'éclaircit rien, s'il est permis de le dire : « On lit *léonnois* dans l'édition in-4° de 1741, *léonins* dans celle in-8° de 1711. Le Duchat veut-il dire que le manuscrit de ce roman, qui appartenait au président de Thou, était en vers bretons du dialecte de Léon, tel que celui de Tristan-le-Léonnois (?), ou en vers latins léonins ? »

[1] *Voy.* notre 1[er] vol., p. 476 et suiv.

[2] Wilken, *Gesch. der Heidelb. Buechers.*, p. 444, Adelung, *Altd. gedichte in Rom*, II, Th., 92-97 ; V. Schmidt, *Wiener Jahrb.*, XXXI, Bd., 126-129 ; Hoffmann, *Horæ belg.*, I, 60 ; Barrois, *Bibl. protyp.*, n[os] 611, 1312, 1313, 1314-17-18 ; 1868-69 ; 2140-41 ; Sanderus, *Bibl. MSS.*, II, pag. 5 et suiv., n[os] 181, 206, 709 ; Van Praet, *Bibliothèque du Louvre*, p. 490. — M. F. L. Branchi a composé en italien une tragédie d'*Ogier-le-Danois*. Tressan a fait un extrait du *Roman d'Ogier,* œuvres choisies, Évreux, 1796, pp. 48-125, cf. *Ogier von Daenmarck* dans *Bibliothek der Romane* de Reichard, t. VI, Berlin, 1780 ; *Ogiero*, Venise, 1511, in-4°, poème en 52 chants attribué à Jérôme Tromba de Nocera.

[3] *Notices et extraits des manuscrits de la bibl. royale*, V, 105.

in-4°), on raconte *qu'ilz s'en revenoient du voyage de Saint-Jacques; Ogier le Dannoys les rencontra en son chemin ainsi qu'il s'enfuyoit devant Charlemaigne, qui de paour qu'il ne fust accusé d'eux, les occist.*

Molinet, dans la *Réconciliation de la ville de Gand* [1], dit en parlant de l'archiduc Philippe :

Il n'a baron qui ne vaille ung *Oger*.

Le même auteur, en ses chroniques où il étale volontiers toute son érudition, représente le seigneur de La Sarras, noble seigneur de Savoie, qui *faisoit merveilles d'armes en soi deffendant comme un petit* OGIER, *d'une grande espée qu'il avoit ès mains* [2].

Gaspar Barreiros, auteur du XVI[e] siècle, rapporte qu'il est dit dans aucunes chroniques de la Catalogne, entre autres dans celle de Mossem Tomich, qu'en l'année 733 un prince allemand appelé Otger Golant, était gouverneur du duché de Guyenne et habitait par intervalles dans un de ses châteaux nommé Cathalo; jaloux de servir Dieu contre les infidèles, il passa les Pyrénées avec une grosse armée et vint faire la guerre aux Maures qui occupaient presque toute l'Espagne. Il se signala dans mainte occasion et mourut en combattant. Ses compagnons se choisirent un autre chef et se retirèrent dans les montagnes, où ils se fortifièrent jusqu'à l'arrivée de Charlemagne, qui, en mémoire du sire de Cathalo, voulut que le pays s'appelât Catalogne. Voilà une légende nouvelle relative à Oger, légende dont la date n'est pas connue, mais qui, remarque doctement Barreiros, est communément réprouvée par les hommes instruits : *Mas esta opiniam é communmente reprovada dos homens doctos* [3]. Oger en Catalogne.

[1] *Les faictz et dictz*, Paris, Jehan Longis, 1531, in-fol., fol. LXXVI.
[2] Éd. de M. Buchon, in-8° et gr. in-8°, ch. CLXL
[3] *Chrorographia de alguns lugares que stam em hum camino, que fez* Gaspar Barreiros

Oger à Cologne.

On regardait Oger comme le restaurateur de l'abbaye de St-Martin de Cologne, après qu'elle eut été détruite par les Saxons en 778. Charlemagne avait aidé Oger dans cette bonne œuvre : *Denuo restauratum per Otgerum* (ou *Olgerum*), *Daniæ ducem*, *adjuvante Karolo magno imperatore*. Voilà ce que portent de courtes chroniques, écrites par une main récente, mais que M. Pertz, excellent juge en ces sortes de matières, suppose fondées sur d'anciens documens [1].

Oger dans le pays de Liége.

Oger-le-Danois est un acteur considérable, principalement dans les chroniques vulgaires liégeoises, traductions, paraphrases ou abrégés de Jean d'Outremeuse, et dont les manuscrits sont presque tous modernes, mais reproduisent vraisemblablement des traditions anciennes, résultant toutefois à notre avis, plutôt des légendes monastiques que des chants ou croyances vraiment populaires. Malgré le silence des chroniqueurs réunis par Chapeaville, et quoique, par conséquent, les autorités historiques d'un certain poids fassent ici défaut, le bon et naïf Mélart raconte qu'Oger de l'Ost ou le Danois, gouverneur de l'Austrasie pour Charlemagne, à son retour de la Terre sainte, fut indigné de la tyrannie de Basin, comte de Huy, lequel était de la race de Dodon ou Doon, frère d'Alpaïde. Il l'attaque, le bat, s'empare de sa personne, le fait écorcher vif dans l'eau bouillante, puis jeter sur un bûcher [2]. Oger-le-Danois maria ensuite à Aiglentine, fille du comte de Moha, son propre cousin, Oger d'Esprez, sorti des maisons d'Esprez et de Ruellant, *familles sans tares et sans taches*, et lui donna, de l'aveu de Charlemagne, le comté de Huy pour apanage.

Mélart.

Basin.

Il ne parle plus ensuite d'Oger jusqu'en 844, et, sans s'inquiéter

o' anno 1546 (publ. par son frère Lopez Barros ou Barreiros), Coimbre, 1561, in-4°, fol. 98, A. Mone, *Anzeiger*, 1836, 71.

[1] *Monum. Germ.*, II, 214.

[2] *Délices des Pays-Bas*, Liége, 1769, IV, 145.

de la vraisemblance, le fait vivre encore sous Charles-le-Chauve, époque où il envoya au secours de Raymond, comte de Paris, son cousin, qui fut tué d'un coup de flèche au siége de Toulouse [1]. L'au-

[1] *L'histoire de la ville et chasteau de Huy et de ses antiquitez avec une chronologie de ses comtes et évêques par Laurent Melart, bourguemaistre du dit Huy*, Liége, J. Tournay, 1641, in-4°, pp. 37, 39, 40, 41. L'auteur de ce livre, qui n'est pas commun, cite des fragmens de poésie romane relatifs aux premiers comtes prétendus de Huy, et qui ne peuvent être tirés que de la chronique rimée connue sous le nom de Jean d'Outremeuse, page 6 :

En dit temps vint à Liége, un chevalier gentils
Que Robert fut nommé, son père fut Thyris,
Le sire de Ruellant, qui fut preux et hardis;
Il venoit d'Outremer, s'i avoit-il conquis
En un champ, cors à cors, le roy Amorandis,
Qui fut roy de Tharson, etc.
. . . .
Ogier le maria et luy donna Béatrix (*Biétris*),
Fille Raimfroy d'Esprez, nostre voé petiz.
Robert de celle dame si eut après deux fils,
Le un eut nom Ogier et Hozemont eut chys,
Et fut comte de Huy après, par sainct Denis;
Li autre eut nom Radut.
. . . .
. . . Et Gaiffroy fut cinquième
Qui XVI ans gouverna Hoyois fort profitable,
Puis vint Jehan d'Esprez, qui fut son fils féable,
Chys fut sixième comte.

Page 50 :

Ogier d'Esprez fut preux, fils au comte Jehan;
A Ganors est venu, qui estoit un géant,
D'une espée (*espié*) le férit sur son héaulme atant,
Trefor (*très-fort*) le parfendit, le haubert va faulcant;
Caer (*car*) et chevaux luy va à grand planter (*planté*) rasant,
L'oreille et la balèvre a terre va jetant,
Le payen sen (*sent*) l'angoiche, se va Ogier férant,
Ogier va son escut contre le coup trançant,
Qu'en dois tronchont il va parmy toute fendant.
Main (*mais*) li healme fut bon, ne li est empirant;
Ly coulpt (*coup*) annichilat, et Ogier l'avenant
Reférit le payen; tel coulpt ly va donnant
Jusqu'en deus ly allat, le sien brant abbatant,
Le payen chet à terre, qui morit là atant,
Et Ogier à l'estour s'en va, errant, rentrant,
Diestre et senestre abat, quant qu'il y vin (*vint*) devant;
Il a occis Tigris, le Danois mescréant,
Polios et Grisol, et Baudris l'admirant, etc.

Voy. encore quelques vers p. 72, 73.

teur des *Délices du pays de Liége* dit que ce fut Oger-le-Danois lui-même qui périt ainsi [1].

Mélart a bien pu se laisser aller à adopter de pareilles fables, puisque le savant Wendelin lui-même ne balance pas à faire d'Oger un comte de Diest ou de Hasbaye [2].

De son côté Mantelius est d'avis qu'Oger, ayant reçu le comté de Looz en fief, vers l'an 801, le transmit à trois de ses descendans, Odulphe, Bérenger et Ingelramne. La branche masculine de cette maison s'étant éteinte après un siècle, Rodolphe II, fils de Renier, comte de Hainaut, fonda une nouvelle maison des comtes de Looz [3].

Les *Anzeiger* de M. Mone contiennent des extraits d'un manuscrit français de la bibliothèque de l'université de Liége, n° 119 (de l'an 1675), ainsi que des extraits en latin tirés par M. Serrure d'un manuscrit de Wachtendonck. On trouvera dans les notes qui suivent cette Introduction, des fragmens d'un autre manuscrit (B).

Généalogies d'Oger; ses fondations.

Il en résulte qu'Oger était fils de Godefroid, lequel était lui-même fils aîné de Doolin de Mayence et de la belle Flandrine, fille de Turpin, duc d'Ardenne; Oger était neveu du pape Léon III et de Gérard de Roussillon, nommé par Charlemagne comte d'Osterne (Austrasie) et haut-voué de Liége; il remplit tout le pays des monumens de sa piété. Ce qui a fait dire à Fisen [4] à l'an 814 : *Procerum multos incessit cupido sequendi regem* (Ludovicum Pium in exstruendis ecclesiis), *atque etiam, si Diis placet,* OGERUM DANUM, *illum fabellis vernaculis decantatum heroem. Cujus quidem opes in*

[1] *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, VI, 26-30.

[2] *G. Wendelini epistola de Dispargo, non alibi quam Diestæ requirendo*, dans les *Acta SS. Belgii selecta*, I, 306, cf. dans nos *Mémoires héraldiques*, l'histoire des sires de Diest, I, 95.

[3] *Historiæ Lossensis libri X*, Leodii, 1717, in-4°.

[4] *Hist. eccles. Leod.*, 164, II, in-fol. p. 179.

Leodico magnas operaque præclara nostratium scriptorum nonnulli declamitant et extollunt supra veri similitudinem.

A en croire ces chroniques, Oger, qui possédait le château Sylvestre dont il fit présent à Radus son cousin [1], fut comte de Looz, fonda l'église St-Martin sur Avroy à Liége, fit faire la Boverie et le pont d'Amercœur, bâtit l'église paroissiale de Verviers [2], et alla aux Indes conquérir de grands empires. Cette dernière fiction a été adoptée par Hamconius. Selon cet auteur crédule, Adgillus II, roi de Frise, fut le premier des princes de ce pays qui embrassa la religion chrétienne. Son fils, Jean, surnommé le *prêtre* à cause de la sainteté de sa vie, méprisant le trône, passa dans l'Inde avec Oger-le-Danois, Adele Adeling et quantité de Frisons et de Danois. Là il fonda le royaume appelé du *prêtre Jean* [3].

Les chroniques liégeoises ne diffèrent pas moins des romans d'Adenez et de Rembert que de l'histoire; Oger y est néanmoins encore fils de Godefroid, et celui-ci épouse d'abord la sœur de Naymes, Namlon ou Névélon de Bavière, dont il a Oger, et ensuite une femme *plaine de mauvaistés*, d'où naissent Corras, Hues et Gibués [4]. Au surplus cette généalogie n'est pas imperturbablement suivie, car nous voyons encore dans le roman en prose un duc Guyon, frère d'Oger, issu de l'union de Godefroid et de Gloriande, duchesse de Livonie, qu'il avait épousée en secondes noces.

Dans le roman de *Renaud de Montauban*, Roland veut insulter Oger, qui n'avait pas livré Renaud à Charlemagne, et il le traite de

[1] Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de l'ancienne principauté de Liége*, I, 397, 398, etc., 467, 468.

[2] *Délices des Pays-Bas*, IV, 175.

[3] M. Hamconii Frisia, *Franckaræ*, 1620, in-4°, p. 27. Cet auteur cite à l'appui de ce qu'il avance Libertus Berythensis, Joannes Nauclerus et le poème de Bapt. Mantuanus aux princes de la Germanie. Genebrardus, dans sa chronologie, place cette expédition vers l'an 790.

[4] Introd. du premier vol., p. CXCII.

culvert ou d'homme de race servile. Oger repousse cet outrage, avec indignation. Nous avons déjà cité ce passage [1].

Oger était cousin des quatre fils d'Aymon, puisque celui-ci avait pour père Doolin ou Doon de Mayence, comme Godefroid. Les noms de plusieurs de ses parens sont exprimés dans ces vers du roman des *Quatre fils Aymon,* extraits de M. J. Bekker, v. 235 : (passage en contradiction avec un autre du roman de *Maugis,* cité à l'article de *Gérard de Roussillon*) :

De ce furent dolent li parent Guenélon,
Mais joyans en estoient cil de l'estracion
Ogier de Danemarche, Estoit, le fils Odon,
L'arcevesque Turpin et le bon duc Naymon,
Regnier de Vautarnize et Gautier de Digon,
Thiery li Ardenois, Ghérars de Rosillon,
Salemon de Bretengnie et de Nanteuil Doon.

Brusthem donne pour père à l'évêque de Liége Gerebald, qui vivait, dit-il, en 778, le duc de Bavière, marié à une tante d'*Oger-le-Danois* [2].

Un fils d'Oger s'appelait Mervin ou Meurvin; à son tour il eut des aventures extraordinaires qui ont fait le sujet d'un roman particulier [3]. Les romanciers, en parlant du fils et du père, qu'ils font vivre et sous Charlemagne et sous Hugues-Capet, n'ont pas ménagé les prodiges. L'espèce de merveilleux qu'ils ont prodigué est effectivement emprunté aux fictions mythologiques des Bretons et des Scandinaves, mais elles auront pu être employées à propos d'un héros franc ou austrasien, comme elles le sont dans d'autres occasions,

[1] Au premier vol. et *Mém. héraldiques*, Introd., p. XIII.

[2] *Voy.* notre 1er vol., p. 591.

[3] Tressan, à la fin de l'extrait du roman d'Oger, a placé celui du roman de Meurvin, pp. 125-137.

sans que la fable doive être au fond d'origine danoise ou scandinave, comme le prétend Bertholin [1].

On sait qu'au jeu de cartes le valet, ou varlet de pique, porte le nom d'Oger, l'un des douze pairs de France [2]! Rabelais, de son côté, dans son burlesque enfer, fait d'Oger-le-Danois un *frobisseur de harnoys;* il est vrai qu'il semble s'en prendre à toute la chevalerie, puisque, au même chapitre, Gauvain est un *pouvre porchier*, Geoffroid-à-la-Grand' dent, *allumettier,* Godefroid de Bouillon, *dominotier*, Huon de Bordeaux, *relieur de tonneaulx,* Artus de Bretagne, *degresseur de bonnetz,* Perceforêt, *porteur des coustretz,* Galien restauré, *preneur de taulpes,* les quatre fils Aymon, *arracheurs de dents,* Mélusine, *souillarde de cuisine,* Matabrune, *lavandière de buées,* Lancelot du Lac, *escourcheur de chevaulx mortz,* et tous les chevaliers de la Table Ronde *paovres guaigne-deniers, tirans la rame pour passer les rivières de Cocyte, Phlégéton, Styx, Achéron et Léthé, quand messieurs les diables se veulent esbattre sur l'eaue, comme font les bateliers de Lyon et gondoliers de Venise :*

Mais pour chascune passade
Ilz n'en ont qu'une nazarde [3].

G. *Ferabras, Fierabras* ou *Fier-à-Bras.*

Oger-le-Danois paraît dans le roman de *Ferabras* dès les pre-

[1] Cf. G. Eckhart, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis,* I, 632-33; Francisque Michel, *Examen critique de la dissertation de M. Monin sur la bataille de Roncevaux.*

[2] Voy. *Dissertation sur l'origine du jeu de piquet, trouvée dans l'histoire de France*, dans l'*Esprit des journalistes de Trévoux,* IV, 447-473, et un article plein de recherches par M. Depping, *Revue encyclop.*, octobre 1819, p. 64-80.

[3] *Pantagruel*, liv. II, ch. 30.

miers vers :

L'emperayre de Fransa a sa ost somonia
De Flandres e d'Espanha, d'Alamanha e de Friza,
. . . .
Et *Augier lo Daynes* fo en l'autra paria [1].

Le Don Quichotte de Cervantes a rendu impérissable le baume de Fierabras, dont Ph. Mouskes lui-même a parlé [2], et qui, suivant les traditions romancières, avait servi à embaumer le Sauveur; baume plus souverain, sans comparaison, que celui à l'aide duquel la fée Morgain, guérit en huit jours, *Erec* de ses incurables blessures :

So respon Ferabras : « Tu n'auziras vertat.
Jeu soy lo pus ric home que sia de mayre nat.
Ferabras d'Alichandre soy per nom apelat,
E soy cel que destruzi Roma la gran ciutat,
En portiey la corona don Crist fon coronat,
E los clavels e 'l signe e l'*enguen tant prezat*
Que es en cels barrils en la sela trossat :
E non es hom èl mon, per can que sia nafrat,
Qu'en begues un pauquet, c'adesno fos sanat.
E tenc Jeruzalem la nobila ciutat
E 'l sepulcre où fon vostre Dieu repauzat [3].

Le véritable nom de ce personnage, qu'Olivier eut l'honneur de vaincre, est *Ferabras* ou *Fierabras*, ou plutôt en langue d'oil, *Fière-brache* et *Fière-brace*. *Fier-à-Bras*, adopté par l'usage, ne signifie rien. L'auteur du roman du *Conte de Poitiers*, dit :

[1] Éd. provençale de M. Bekker, publiée dans le X[e] volume des Mémoires de l'acad. de Berlin, et tirée à part, v. 46-74 (sur cette édition, *voir* M. Raynouard, *Journal des Savans*, 1831, p. 129 et suiv.).

[2] V. 4702-4709.

[3] Éd. de M. Bekker, v. 845.

Vous avés maintes fois oï
Chanter du lignage Aimeri
. . . .
Et de Guillaume *fière-brache.*

Passage où *Fière-brache* semble signifier *fière-mine,* comme dans le v. 24703 de Ph. Mouskes. MM. Éloi Johanneau et Esmangart soutiennent que le mot *Fierabras* veut dire qui est fier du bras, qui a un bras fier, et qu'il ne vient pas, du moins immédiatement, de *ferreum brachium* ou de *ferre brachia,* comme le prétend Ménage [1].

M. Brunet, avec son exactitude ordinaire, a décrit les différentes éditions du roman de *Fierabras*. Il n'omet pas, dans ses *Nouvelles recherches bibliographiques* (II, 23), la traduction en prose allemande, imprimée à Siemern, en 1533, dont il existe une édition plus ancienne sans indication de lieu ni de date [2], et sur laquelle on peut consulter MM. Buesching et Von der Hagen [3].

Une édition française, en prose, petit in-folio gothique, sans lieu ni date, n'a pas été signalée par M. Brunet; elle a 110 feuillets en 14 quaternions de 8 feuillets chacun, et les pages à longues lignes en ont 31 quand elles sont pleines.

Dans le prologue, le translateur dit avoir été souvent excité à écrire, par messire Henri Bolonnier, chanoine de Lausanne [4].

Le géant sarrasin, Fierabras d'Alexandrie, s'empara de la ville de Rome et tua le pape. Charlemagne lui fit la guerre. Olivier combattit contre lui, devint son prisonnier et fut délivré par Floripe ou Floripaix, sœur du géant. Voyez plutôt les conquêtes de Char-

[1] *Œuvres de Rabelais*, Paris, Dalibon, 1823, in-8°, II, 41. Ménage, *Dict. étymol.*

[2] A. Koberstein, *Grundrin zur Geschichte der deutschen national Litteratur;* Leipz., 1830, p. 105.

[3] *Buch der Liebe*, 1er vol., Berlin, 1809, pp. 146-268 (ce volume comprend Tristan et Iseult, Fierabras, Pontus et Sidonie).

[4] Catal. J. F. Vandevelde, Gand, 1832, 4. II, p. 233, n° 3735.

David Aubert.

Le sujet de Fierabras représenté dans un village des Basses-Pyrénées.

M. Jomard.

Fierabras dans la poésie flamande.

lemagne, par David Aubert[1], c'est ce sujet que M. Jomard vit représenter dans un village des Basses-Pyrénées et non celui de Roncevaux[2]. L'original de ce drame informe, que fait chercher M. Jomard, doit se trouver dans le roman de Fierabras, et pas ailleurs.

Van Maerlant rappelle plus d'une fois la légende de Fierabras, mais ce n'est pas pour faire l'éloge des trouvères français.

Dans le *Sidrac :*

Van Troijen ende van *Fierabrase.*

et dans le *Spiegel historiael* (IV, 1, 29) :

Carel es menichwaerf beloghen
In groten boerden ende in hoghen,
Alse boerders doen ende oec dwase
Diene beloeghen van *Fierabrase*,
Dat nie ghesciede noch en was eet.
Die scone walsce valsce poeten
Die meer rimen dan si weten,
Belieghen groten Caerle vele
In sconen worden ende bispele
Van *Fierabrase* van Alisandre,
Van *Pont-Mautriple* ende andre.

M. Sismondi regarde Ferragus et Fierabras comme un seul géant, qu'il appelle le plus brave, le plus loyal, des chevaliers maures[3].

Fierabras figure dans la généalogie de Pantagruel, telle que l'a dressée Rabelais, et MM. Éloi Johanneau et Esmangart sont persuadés que ce n'est qu'une allégorie pour désigner Louis V ou le Fainéant, roi de France. Nous ne saisissons pas, quant à nous, ce rapport.

[1] Dans notre premier volume, p. 480 et suiv.
[2] *Hist. litt. de la Fr.*, XVIII, 720, note.
[3] *De la litt. du midi de l'Europe,* I, 169.

Un comte de Poitiers s'appelle aussi Fierabras, dans le roman des *Douze pairs* [1].

Enfin dans Froissart on trouve un *Fier-à-Bras, bâtard de Vertaing* (Werchin ?) [2]

H. *Guillaume-au-Court-Nez. — Garin de Montglave.*

Ancienneté de la légende de Guillaume-au-court-Nez.

Vers l'an 1141, Orderic Vital affirmait que les jongleurs célébraient publiquement Guillaume de Gellonne ou d'Orange, dans une *cantilène*, mais qu'on devait préférer à ce chant profane, une relation authentique écrite par des religieux : *Vulgo canitur a joculatoribus de illo cantilena, sed jure præferenda est relatio autentica, quæ a religiosis doctoribus solerter est edita* [3].

Le mot *cantilena* semble avoir ici le sens de *chanson de geste*.

Nous avons déjà dit quelque chose du roman de *Guillaume-au-Court-Nez,* attribué par quelques-uns à Adenez et par d'autres à Guillaume de Bapaume[4], qui en a bien certainement rédigé une ou plusieurs branches, puisqu'on lit dans celle de la *Bataille d'Aliscans :*

Qui d'Aliscans ot les viers controvés,
Ot tous ces mots perdus et descriez;
Ores les a Guillaume restorés,
Cil de Bapaumes [5].

La conclusion à tirer en outre de ces vers, c'est que Guillaume de Bapaume n'a fait que mettre en ordre, lier et revoir d'anciens chants, de ceux peut-être dont vient de parler Orderic Vital, et qu'on répétait, dit-il encore, généralement dans les lieux publics : *Qui chori*

[1] *Œuvres de Rabelais*, l. c.
[2] Notre édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. De Barante, II, 74.
[3] *Acta SS.* 28 *maii.*
[4] T. I, p. CLVIII et suiv., t. II, p. 1 et v. 12162 et suiv.
[5] Sinner, *Catal. des MSS de Berne*, III, 339.



juvenum, qui conventus populorum præcipue militum ac nobilium virorum... dulce non resonant et modulantibus vocibus decantant qualis et quantus fuerit, quam gloriose sub Carolo glorioso militavit, quam fortiter quamque victoriose barbaros domuit et expugnavit [1].

Généalogie romanesque de Guillaume.

M. De La Rue a remarqué que les trouvères ont donné à Guillaume-au-Court-Nez des ascendans et des descendans qui méritèrent comme lui d'être célébrés dans un roman, et qui, en effet, ont eu presque tous leur roman particulier, mais que cette filiation varie suivant le caprice des romanciers. La plus ample et la mieux coordonnée tout ensemble, est celle qui fut composée par Bertrand, clerc de Bar-sur-Aube, auteur d'un roman de *Gérard de Vienne*, dont M. Bekker a publié des fragmens. Elle remonte à Garin de Montglave [2], bisaïeul du marquis, tandis que la filiation imaginée par Herbert Le Duc, originaire de Dammartin, a pour chef Aimery de Narbonne, père du marquis :

Gérard de Vienne.

Garin de Montglave.

Oiez bons vers qui ne sont pas frarin,
Ne les trouvèrent Gascon ne Angevin,
Herbert Li Dus les fist à Dammartin,
Et fist écrire en un bref Baudouin [3].

Voici le commencement de la chanson de geste consacrée au bisaïeul de Guillaume [4]. On y énumère d'abord les six frères de ce dernier.

[1] *Acta SS.;* Raynouard, *Journal des Savans*, juillet, 1832, pp. 391-92.
[2] David Aubert l'appelle *Guerin de Montglenne*, voy. notre 1er vol., p. 479.
[3] De La Rue, *Essais histor.*, II, 101.
[4] MS de la bibl. royale de Paris, XIIIe siècle, n° 2729, fonds de La Vallière. *Voy.* l'extrait en prose, de Tressan, *Œuvres choisies*, 1796, VIII, 269-386; Barrois, *Bibl. protyp.*, nos 5, 437, 1306, 1907.

Garin de Monglave.

Oiés, segnor, por Dieu omnipotent
Que Dame-Diex vos doinst honor et joie grant.
Oï avés canter de Bernart de Braibant
Et d'Ernaut de Beaulande, d'Aimeri son enfant,
De Gérart de Viane à l'orgoillox samblant,
Et de Renier de Gennes que Dex par ama tant,
Ki fu père Olivier, le compaignon Rolant,
De Guillame, de Fouke et du preu Viviant
Et de la fière geste dont cantent li auquant
Ki tant soffri de paine sor sarrasine gent.
Mais tot en ont laisié le grant commencement
De Garin de Monglave, le chevalier vaillant,
Dont issi cele gent dont on parole tant.
Ja sarés dont il fu et dont et de quel gent,
Et comment il conquist Monglave et Montirant
Et la tère environ une jornée grant,
Qu'en ice tans tenoient félon et souduiant,
Et qui fu cele dame dont furent li enfant — Héros divers du cycle karolingien.
Que on apele geste très le commencement,
El roiaume de France.
   Segnor, vos savés bien quant Pepins fu fenis,
Karlemaines, sez fiex, fu cachiez de Paris.
Par force l'en cachièrent et Hainfroiz et Heudris. — Hainfroiz et Heudris.
Ala s'ent à Galafre, au roi des Arrabis, — Galafre.
Aida lui de sa guerre contre ses anemis.

3 *Bernart de Braibant*, Aimeri de Narbonne, fils d'Arnaud de Beaulande, eut sept fils, Ernaut d'Orléans, Aimeri, le moindre des sept, Buèves de Commarchis, Foulques de Candie, Bernart de Brabant, Guillaume d'Orange ou au-Court-Nez, et Guibert, *li séneschaux de France*. Voy. l'article de Gérard de Vienne et la notice sur le roman de *Jourdain de Blayes*, que nous avons insérée dans le *Bulletin de l'acad. royale de Bruxelles*. t. IV, 1837, p. 245. Du Cange cite un roman de *Fouques de Candie*.

8 *Viviant*, plusieurs branches de *Guillaume-au-Court-Nez* lui sont consacrées. Le frère de Maugis d'Aigremont s'appelait Vivien.

13 *Cele gent*, Garin eut pour fils Gérard de Vienne, Arnaud de Beaulande, Miles de Puille et Renier de Gênes. Galien-le-Restoré (le restaurateur de la chrétienté et de la chevalerie), était son arrière-petit-fils.

20 Ce vers et plusieurs autres sont ainsi inachevés dans le MS. Les fragmens publiés par M. Bekker fournissent de pareils exemples.

Quant il l'ot trait à fin et ot Braibant conquis,

Durendal.

Et il ot Durendal, le rice branc, conquis,
Lor s'en revint en France en son païs
Tant fist par son grant sens, par force et par amis
Que il fu coronés au mostier S[t]-Denis.
Les II sers fist destruire et lor mellors aidis,
Puis conquist mainte tère et maint rice païs
Par son grant vasselage.
Segnor, à icel tans que vos oï avez,
I duc ot Aquintaine, qui fu preus et senez.

Aimeri, duc d'Aquitaine.
Garin de Montglave.

Aimeris ot à non, de haut parage nez.
III fiex ot Aimeris : Garins fu li aisnez
Li plus beax damoiseaus q......
Larges fu et cortois et bien endoctrinez,
Plaisant à tote gent et de bien honorez,
Légiers fu et isneax, cortois et bien senez,
Hardis comme lions, crémus et redoutez.
Jamais de li véoir ne fust-on soélez.
Que vos diroi-je? Puis que Diex fu formez,
Ne fu plus beax de lui véus ne esgardez,
Ne plus amés de dames, se il fust adobez.

Guérin.
Anselme de Blois

Gerins fu li secons, ensi fu apelez,
Et Anciaumez de Blois ot à non li maisnez.
Cil fu grans par espaules et menbrus et quarrez,
C'ert li plus outrageus et li plus desréez.
Lor pères si morut quant ot vescu assez,
A Garin fu remèse trestote l'iretez.
A I jor a Garins toz ses amiz mandés,
Homage font Garin volentiers et de grez

28 Vers trop court, il est de dix syllabes au lieu de douze.

31 *Les II sers*, Hainfroix et Heudriz.

> Il siers avoit piéça nouris.
> Ph. Mouskes, v. 936.

Aidis, adhérens.

36 *Aimeris*, il est appelé Florimond dans l'extrait du comte de Tressan, qui s'est servi du roman en prose.

38 Ce vers s'achève aisément : *Qui de mère fust nes*. C'était une phrase consacrée, *voy*. v. 128.

41 *Isneax*, *isnel*.

43 *Soéles*, saoulé.

44 Vers trop court.

> Que vos diroi-je encor?

45 *De lui*, que lui, les Italiens ont conservé cette tournure.

50 *Outrageus*, immodéré; *desrées*, déréglé.

Tot chil qui de li tienent fiez ne héritez,
Et si li ont juré par foi lor loiautez
Que il le serviront volentiers et de grez,
Et il les a rechus de bone volentez,
Mais il ne tenra gaires sez grandez héritez,
Si com vos m'orés dire, se je sui escoutez
Ainçois la nuit série.
Or fu grans sires et rices dus proisiés.
Cil li ont fait homage qui tienent de son fief,
Mais il n'es tenra gaires si com j'ai enquidié,
Ensi com vos orrés sans grant terme alongié.
Garins tint cort plenière; moult furent aaisié
De char de venison, de maint autre daintié,
De nul home vivant ne li est calengié.
Quant vint après souper que tot orent mangié,
A lor hostel s'en vont quant il furent hétié,
Serjant et vavasor et trestot li clergié,
Et Garins est remez qui moult ert afaicié.
Quant il fu dévestus et il fu descaucié,
Dedens I rice lit est maintenant couchié.
Quant ot assez dormi adont s'est esvelliés,
Songié avoit I songe qui l'avoit esmaié.
Atant es-vos I angèle que Diex ot envoié,
En la cambre en entra, ne s'i est atargié,
Là où Garins gisoit qui le songe ot songié.
.... clarté de l'angèle s'est Garins esvellié,
Leva sa main, si a son vis segnié.
« Garin, ce dist li angèles, ne soiez esmaié,
Ne sui pas hom terrestre, ne l'aiez pas quidié,
Ains sui angelez du ciel, Diex m'a ci envoié.
Escoute, si entent; n'aies point resoignié
Savoir que volrai dire. »
« Garin, ce dist li angèles, escote ma pensée,

61 *Ainçois*, avant le soir.
70 *Hétié*, assez amusés, réjouis.
72 *Afaicié*, affaissé, fatigué.
77 *Angèle*, *angle* est demandé par la mesure ici comme plus bas. Il est mis au v. 136.
80 *Clarté*, suppléez *à la*.
81 Encore un vers de cinq pieds au lieu de six. *Segnié*, signé.
85 *Resoignié*, appréhension

Ce te mande li sires qui la tère a formée,
Demain au matinz, sans point de demorée,
Faire venir ces homez en la sale pavée,
Ains que chascuns s'en voist arière en sa contrée.
Puis fais venir Gerin à la cière menbrée,
Ton frère, li cortois, qui a bone pensée.
Si li done ta tère, ne l'en retien denrée,
Et après t'en iras en France la loée
Tot droit à Karlemaine, s'i remaing en saudée.
Se tu ice ne fais, de mort ensangletée
Morras prochainement, n'aras longe durée.
Crestientez sera par toi moult amontée;
Je ce di sans doutance.
« Garins, ce dit li angelez, sez-tu que tu feras ?
A Gerin, le tien frère, te ducéé donraz.
Sages est et cortois; et bien esploiteraz,
Et puis en douce France à Karlemaine iraz,
De cuer, sans traïson, le bon roi serviras,
Et tu le tien service moult bien enploieraz.
Bien ert venus à cort quan ques tu ameraz,
Et cil ert malbaillis que tu de mort harras.
De povres et de rices honorés i seras;
Après de Karlemaine moult fort haïs seras,
Com por tolir la vie.
« Garin, ce dist li angèles, envers moi entendez,
Ce que Jhésus vos mande garde ne refusez.
Demain au matinet, quant solaus ert levez,
A Gerin, vostre frère, vos hérités donez,
Et puis en douce France à Karlemaine irez.
Moult vos amera Karles et serés ses privez,
Et puis serés à li moult laidement mellez,
Mais ne vos esmaiez, tost serés acordez.
Lors vos volra doner et castiax et citez,
Mais ne prendez du sien II deniers monééz;

89 Vers trop court, à moins de lire *au matinet*, comme au v. 114.
96 *Saudée*, à son service.
97 *Ensangletée*, ensanglantée.
107 Ceux que tu aimeras seront bien venus en cour.
108 *Harras*, presseras, poursuivras, d'où *harrassé*, ou peut-être pour *haïras*.
121 *Monéés*, monnoyés.

Mais au roi Karlemaine I castel demandez
Qui siet joste le mont, Monglève est nomez,
Que tient li dus Gaufrois, qui moult est forsenez, Gaufrois.
Et il le vos donra volentiers et de grez,
Et vos volra baillier à moult grande plentez,
Serjans et chevaliers, et vos les refusez.
N'i menés jà nul home qui de mère soit nez,
Car Diex vos aidera, jà mar en douterez.
Né puis plus demorer, li rois de majestez
Vous gart et cors et ame, quel part que vos alez. »
Et quant Garins l'entent si fu toz effréez,
Ne porquant respondi par grant humilitez :
« Puisque Diex le me mande, volentiers et de grez
Ferai à son plaisir, jà n'en ert trestornez. »
Atant s'en vait li angles et Garins est remez.
Se il fu esmaiez jà ne soit demandez.
Lendemain est Garins et chauciez et levez,
Et fait venir sez homez que nus n'i est remez.
Ens un maistre palais es-les-vos asemblez,
Trestot furent ensamble.
« Segnor, ce dist Garins, n'i a mestier célée,
Mez pères si est mors, sa tère m'est donée
Et vos le m'avés tot de bon cuer délivrée, etc.

135 *Trestornez*, détourné.

142 *N'i a mestier célée*, il est inutile de le céler.

Pour le style et le ton, ce roman est certainement du commencement du XIIIe siècle, s'il n'appartient pas au XIIe, et par conséquent, les légendes auxquelles il se réfère sont bien antérieures encore.

Telle est l'œuvre où sont racontés les faits et gestes de l'aïeul de Guillaume-au-Court-Nez, auquel Joseph De la Pize assigne pour parens, Théodoric, prince de Bourgogne, et Aldane. Il ne faut pas, dit-il, s'arrêter au *roman* qui le surnomme au *Court-Nez*, pour avoir perdu le bout du nez. Cette étymologie paraît malhonnête à De la Pize, qui aime mieux donner à son prince le surnom de Guil-

laume-au-Cornet [1], mais cependant il ne rejette pas entièrement l'autorité des trouvères, puisqu'il cite le roman de *Philumena* [2], lequel appartient certainement au XII[e] siècle, et qu'il invoque même Turpin, ainsi qu'une vie de Guillaume *en vers et en vieux gaulois*.

Roman de Philumena.

Roman de Guillaume d'Orange en vers flamands.

Les romans de Garin de Montglave et de Guillaume d'Orange, ou au Court-Nez, existent en vers flamands. Bilderdyk a publié un fragment de 192 vers du premier [3], et Nicolas De Klerck, dans sa chronique métrique du Brabant, dit :

Oec syn somme *walsce boeke*
Die werdich syn grote vlocke
Die van *Willem van Orenghen*
Grote loghenen voert brenghen.

Ce fut d'après un texte français que travailla vers le milieu du XIII[e] siècle, Nicolas Van Brechten ou Verbrechten, auquel M. Gérard attribue une traduction flamande et en vers du *Guillaume-au-Court-Nez* [4].

En vers allemands.

En Allemagne, Wolfram von Eschenbach, et ses deux continuateurs, Ulric Von Tuerlein et Ulric Von Tuerheim, se sont exercés sur le même sujet [5].

[1] *Tableau de l'hist. des princes et principautés d'Orange;* La Haye, 1639, p. 51.

[2] Dissertation de l'abbé Lebeuf sur ce roman, *Acad. des inscr.*, XXI; Gaillard, *Hist. de Charlemagne,* 1782, III, 384; Raynouard, *Choix de poésies orig. des troub.*, II, 11, 293. Article de M. Raynouard sur le texte latin de Philumena, publié par M. Sébastien Ciampi, en 1823, *Journal des Savans*, novembre, 1824, 668-675.

[3] *Taal en dichtk. verscheid.,* IV, 121-146; Cf. Hoffmann, *Horæ Belg.*, I, 60-61; Val. Schmidt, *Wien. Jahrb.*, XXXI, 123-124.

[4] Gérard, dans le Mém. de La Serna, sur la *Bibl. de Bourgogne*, p. 146.

[5] B. J. Docen, *Altd. Museum,* pag. 155; F. Von der Hagen; J. G. G. Büsching, *Literar-Grundriss zur Geschichte der deutschen Poesie;* Berlin, 1812, pp. 158-181; Mone, *Anzeiger,* 1836, 177-192, 392, 503; le même, *Quellen*, etc., I, 170-76.

I. *Gérard de Roussillon.*

Suivant les trouvères, Gérard de Roussillon était fils de Droon et petit-fils de Gondebaud, roi de Bourgogne. Ce Droon avait fait la guerre à Thierri d'Ardennes, que, pendant sept ans, il avait dépouillé de ses états. Il eut trois fils : l'aîné, Samson, fut duc de Bourgogne, comte d'Autun et de Roussillon, et alla chercher la mort à Roncevaux. Thierri d'Ardennes. Samson de Bourgogne.

L'ancienne légende plaçait Gérard sous Charles-Martel; une rédaction plus récente le met sous Charles-le-Chauve [1]. Certain passage d'une des leçons des *Lorrains*, déjà cité, est conforme à la tradition poétique primitive. Adenez dit semblablement, au commencement de *Berte aus grans piés :* Ancienne légende.

Charles Martiaus ot non: mainte grante envaïe
Fist *Gérart* et *Foucon* et ceux de leur partie.

Il en est de même du roman d'*Auberi le Bourguignon :* Auberi le Bourguignon.

Voirs fu que Charles......
. . . .
Que vers *Girart* ot grant chaple acoilli
De *Roussillon* au coraige hardi,
Qui tante painne et tant grant mal souffri,
Bien en avez par maintes fois oï.
Mais en la fin le desconfit-il si
Que de la terre d'Euffrate s'en fuï,
Moult esgarez et forment esbahis;
Povre d'avoir ne fu oncques mais si.
Charles Martiaus, etc. [2]

Cependant la version moderne est mieux d'accord avec l'histoire.

[1] Introduction du tome I[er], p. CCXLVII, et note sur le v. 1833.
[2] Prél. de la *Chanson de Roland*, p. XXXV.

Existence historique de Gérard.

En effet, des autorités respectables attestent que Gérard était fils du comte Leuthard et de Grimilde; qu'il prêta serment de fidélité à Charles-le-Chauve, en 833, mais qu'après la mort de Louis-le-Débonnaire, il suivit le parti de l'empereur Lothaire, qui le laissa pour tuteur à son fils Charles, roi de Provence. Celui-ci étant mort, en 863, Gérard servit l'empereur Louis II et Lothaire, roi de Lotharingie. Après le décès de Lothaire, arrivé le 8 août 869, le roi Charles-le-Chauve prétendit lui succéder au préjudice de l'empereur Louis II; mais Gérard conserva la Provence et la Haute-Bourgogne à l'empereur. Lorsque Charles vint mettre le siége devant Vienne, en 870, Gérard laissa Berthe, sa femme, dans la ville, et vola à la défense d'un château voisin, d'une grande importance. Berthe soutint le siége de la place qui lui était confiée, avec le courage d'une héroïne; mais Charles ayant pratiqué des intelligences parmi les habitans, Gérard se rendit dans le camp de ce prince, et obtint la permission de se retirer où il voudrait avec sa famille. Il passa en Bourgogne, où, ayant fondé plusieurs établissemens monastiques, il mourut, en 890, et fut enterré, ainsi que sa femme et son fils Thierri, décédé avant lui, dans l'abbaye de Poutières, qu'il avait fondée, près de Châtillon-sur-Seine. Il laissa une fille, nommée Ève, dont on ignore le sort [1].

L'existence de Gérard de Roussillon est invoquée, sous le nom de Gérard, duc de Bourgogne, dans le testament de Guillaume X, duc d'Aquitaine : *Peronellæ vero filiæ meæ possessiones meas et castella quæ in Burgundia, ut proles Gerardi ducis Burgundiæ possideo* [2].

L'abbaye de Vezelai, suivant la *Gallia christiana* [3], fut fondée

[1] *Art de vérifier les dates*, édition in-8°, X, 392-94.
[2] *Hist. fr.*, XII, 410.
[3] IV, 466.

par Gérard, comte de Provence, et par Berthe, son épouse, vers l'an 867. Cette fondation fut confirmée par un diplôme de Charles-le-Chauve, daté du 7 janvier 868, et publié par Dom Bouquet [1].

Un écuyer panetier du comte de Charolois s'appelait *Gérard de Roussillon*, et voua au faisan à Lille, en 1453 (v. s.), comme nous l'apprennent Olivier De la Marche et Mathieu De Coussy [2].

Jacques De Guyse, qui a puisé *in quodam libello metrificato in vulgari*, représente Gérard comme souverain d'une partie de la Belgique. *Extitit comes comitatus Nerviensis atque Brachatensis, et usque ad mare fuit possessio sua* [3]. Le roman dit en effet : J. De Guyse.

Ou tout (*outre?*) ce tenoit-il grant part de Lombardie
Jusques mont de Mont-Jeu et *de Flandres partie*.

Avec le secours de son cousin Gérard de Vienne, il fit la guerre au comte de Hainaut, mais celui-ci, aidé de Charles-Martel, finit par triompher, après avoir détruit les châteaux de *Gerardi-Mansus*, *Mons-Gerardi* (Grammont) et *Castrum-Viennæ* (Viane, au midi de Grammont). Gérard de Roussillon en Belgique.

Ceux qui aiment les rapprochemens de noms, pourront remarquer que près de Grammont se trouve une commune appelée *Grimmingen*, et en conclure qu'elle a été appelée ainsi à cause de *Grimilde*, mère de Gérard ! Car c'est ainsi qu'on a écrit souvent l'histoire.

J. De Guyse attribue à Gérard de Roussillon plusieurs fondations pieuses dans notre pays, entre autres celles de l'abbaye de Leuze, qu'il met sous la direction de saint Badilon, des églises de Ste-Marie de Condé, de St-Pierre de Renaix, de Ste-Marie d'Antoing, de

[1] *Hist. fr.*, VIII, 608.
[2] Édit. de M. Buchon, t. XI du Monstrelet, in-8°, p. 166-67.
[3] Édit. de M. le marquis de Fortia, VIII, 188 et suiv.

Royaucourt, où il mit le corps de saint Adrien, de Houtaing, où il plaça le corps de saint Cyrin, martyr.

Malheureusement la chronologie et la critique rendent toutes ces œuvres pies plus que problématiques.

Il n'en résulte pas moins que la mémoire de Gérard de Roussillon s'était naturalisée en Belgique.

Les légendes liégeoises rapportent que l'an 835, *Agoland passa la mer avec cent mille hommes sarrasins et se vint planter devant Pavie, et là furent luy et tous ses gens occis en Aspremont à service de* GÉRARD DE ROUSSILLON, *le fils de Dolus* (Doon) *de Mayence, oncle d'Ogier-le-Danois, pource qu'il ne voulut relouer* (relever?) *les terres du roy Charles, dont après en mourut plus de* 100,000 *hommes. En ce temps Renard de Montauban avoit guerre contre le roy Charles, mais Ogier fit la paix*[1].

Gérard de Roussillon était de la maison de Mayence, si Droon de Bourgogne est le même que Doon de Mayence, père de Ganélon; suivant le roman de Maugis d'Aigrèmont, Buèves d'Aigremont, père de Maugis, le riche roi Othon, Doon de Nanteuil, père de Garnier[2], et le duc Aymon de Dordonne étaient frères de Gérard, d'où il résulte que les quatre fils Aymon et Maugis étaient ses neveux, et que Ganélon était aussi son frère.

Ce Buèves d'Aigremont est le héros d'un roman particulier attribué à Huon de Villeneuve, comme ceux de *Renaud*, des *Quatre fils Aymon*, de *Maugis*, de *Doolin de Mayence* et de *Ciperis de Vineaux*[3].

Et pourtant l'auteur du roman des *Quatre fils Aymon*, qu'on croit être le même que celui de *Maugis*, dit que Gérard de Roussillon

[1] MS de l'univ. de Liége, de l'an 1675, n° 119; Mone, *Anzeiger*, 1836, 68.

[2] Charlemagne lui donna pour femme sa nièce, la belle Aye ou Ayen, fille d'Antoine de Valence, duc d'Avignon.

[3] *Hist. litt. de la France*, XVIII, 721-730. *Voy.* l'article de Ganélon.

était d'une autre famille que Ganélon et du même sang qu'Oger-le-Danois et l'archevêque Turpin [1].

M. Raynouard, qui ne parle que d'après le roman provençal, et n'en cite que le manuscrit de la bibliothèque royale de Paris, fonds de Cangé, in-8°, n° 124, remarque qu'il est non-seulement illisible en beaucoup d'endroits, mais encore incomplet. Il contient néanmoins plus de huit mille vers de dix syllabes, à rimes consécutives [2]. Romans en langue d'*oc* et en langue d'*oïl*.

La bibliothèque de Bourgogne a possédé autrefois ce roman, *rimé en gascon*, comme dit Sanderus, ou en provençal, et nous n'avons pas pu nous assurer s'il y était encore [3]; mais on y trouve une version en vers français, in-4°, pap., XVe s., n° 823, 113 feuill. M. Mone en a donné un extrait [4], sur lequel il a répandu l'intérêt d'instruction qui coule naturellement de sa plume. A la bibliothèque de Bourgogne, il y a encore un manuscrit richement exécuté comme tous ceux qui le furent pour le duc Philippe-le-Bon, quoique la lettre adoptée alors nous paraisse manquer de grâce et de légèreté. Ce sont quatre énormes volumes en parchemin, ornés de miniatures. Ils sont intitulés : *Histoire de Charles-Martel*, par David Aubert (n° 6). David Aubert.

PREMIER VOLUME. Commencement : *Cy comence la table des rubriches de cest présent volume, parlant des fais du duc Gloriant de Berry, de la naissance et règne de son filz Charles-Martel et d'autres besongnes, come des haultes vaillances de luy, du prince* GÉRARD DE ROUCILLON, *et de leurs guerres et adventures.*

DEUXIÈME VOLUME. *Cy comence la table des rubriches de ce présent*

[1] *Voy.* plus haut l'article d'Oger.

[2] *Choix de poésies orig. des troub.*, II, 284.

[3] Sanderus, *Bibl. MS*, II, 5, n° 183.

[4] *Anzeiger*, 1835, 208-222; Sanderus, *Bibl. MS*, II, 6, 7, n° 217, 275; le n° 659, porte *Rouvillon en français*, c'est probablement encore un MS de Gérard de Roussillon; Barrois, *Bibl. protyp.*, n° 1446-47-48, 1450, 1597, 1741, 2167, 2168, etc.; Van Praet, *Bibl. du Louvre*, n° 424.

livre, parlant des fais de Pepin, roy de France, de Gérard de Roucillon, *de Charles-le-Chaulve et du commencement de la guerre du* Loherain Guerin, *et du comte* Fromont de Lens.

Garin-le-Lorrain, le comte Fromont de Lens.

Troisième volume. *Cy comence la table des rubriches de ce présent volume, parlant des merveilleuses guerres quy furent en moult de paiis que l'on dit aujourd'hui les guerres du* Loherain Guerin.

Quatrième volume. *Cy comence la table des rubriches de ce IIIIe et dernier volume, contenant des fais et guerres de Loheraine et d'autres contrées, come de Flandre, d'Artois, de France et d'Angleterre où il eut de merveilleuses batailles.*

Fin : *Ont estez par David Aubert escripts en la fourme et manière qu'il s'ensieut en la ville de Brouxelles, l'an de l'incarnation Nostre saulveur Jhésu-Crist mille CCCC soixante cincq* [1].

Bourguignons Salés.

Dans le roman de Gérard de Roussillon se trouve déjà l'expression de *Bourguignons Salés*. M. Peignot, qui a fait une dissertation sur cette locution [2], n'a pas connu ce passage :

> Li uns des filz Thierry si choisit ung cheval.
> . . . .
> Et va crier Fourquon : « Je vengerai la honte,
> Or viz *salez Bourgoins*.

K. *Gérard de Vienne* (en Dauphiné).

Parenté de Gérard de Vienne.

Gérard de Vienne, fils de Garin de Montglave et cousin de Gérard de Roussillon, avait pour frères Milles (*Miles*) de Puille ou de Pouille, Hainaud ou Arnaud de Beaulande-sur-Mer, nommé par

[1] Barrois, *Bibl. protypographique*, no 1596, 1749-50-51-52.

[2] *Les Bourguignons Salés, diverses conjectures des savans sur l'origine de ce dicton populaire;* Dijon, 1835, in-8° de 43 pp.

[3] *Voy.* dans notre Ier vol., p. 497, les v. 5206 de Ph. Mouskes, sur *Ernaus de Biaulande*, et la note sur le v. 2890.

et Renier de Gênes. Par conséquent Aimeri de Narbonne, fils d'Arnaud, Olivier et Aude-la-Belle, enfans de Renier, étaient ses neveux, et il fut le bel-oncle de Roland, qui épousa la belle Aude. Aude-la-Belle. Cette généalogie est conforme à celle qu'on a lue au début de Garin de Montglave. Tous ces héros de romans formaient une des quatre races poétiques :

L'une fu de Garin de Monglève fievés.
(*Roman de Jourdain de Blayes.*)

M. Sismondi rapporte le début du roman de Gérard [1]. L'extrait de M. Bekker en donne ainsi la fin; elle semble une introduction au roman d'Aimeri :

Oït aveiz de *Gérard* le bairon,
Comment il est acordiez à Karlon.
Au chief dou terme ke nommé vos avons,
En aloit Karles an Espagne on réon
Sus Sarazins, ke li cors Deu mal don [2],
Ke sa terre orent mise à destruction.
Molt bien aveiz oïe la chançon,
Comment il furent trahi par Guenélon.
Mors fu Rollans et li autre bairon,
Et li XX mille, ke Deus face pardon,
K'en Roncevalz ocist Marsilion. Roncevaux.
Mais d'auz ici atant vos laiseron,
Et de *Gérard*, de coi chanté avon,
Et de Renier et d'Arnald le proudom, Renier de Gênes.
Et d'Olivier k'ert Rollant compaignon. Renaud de Beaulande.
Dou fil Harnaut ci-après voz dirons :
C'est d'*Aymeri* ke tant par fu proudom,
Le seignor de Nerbone [3]. Aimeri de Narbonne.

C'est là une simple préparation de jongleur ou un moyen employé

[1] *De la littérature du midi de l'Europe*, Brux., 1837, I, 184.
[2] *Donne.*
[3] Préliminaires du roman de Fierabras, p. LIII.

par le poète pour rattacher son œuvre à un ouvrage en réputation.

Cette chanson était une de celles qui valaient aux jongleurs les meilleures aubaines :

> Mès qui set bien chanter du Borgoing Auberi,
> De Girart de Viane, de l'Ardennois Tierri,
> De Guillaume au-Cort-Nez, de son pére Aymeri,
> Doivent par tout le monde bien estre seignori [1].

On a déjà dit que le roman de Gérard de Vienne avait pour auteur le clerc Bertrans ou Bertrand, qui l'écrivit à Bar-sur-Aube [2]. Philippe Mouskes et David Aubert parlent des démêlés de Gérard avec Charlemagne [3].

La bibliothèque de Bourgogne possède un roman *Du chevalier Paris, natif de Dauphiné, et de la belle Vienne, translaté du provençal et du catalan*, n° 7767, in-fol. min., pap., de l'année 1432 [4].

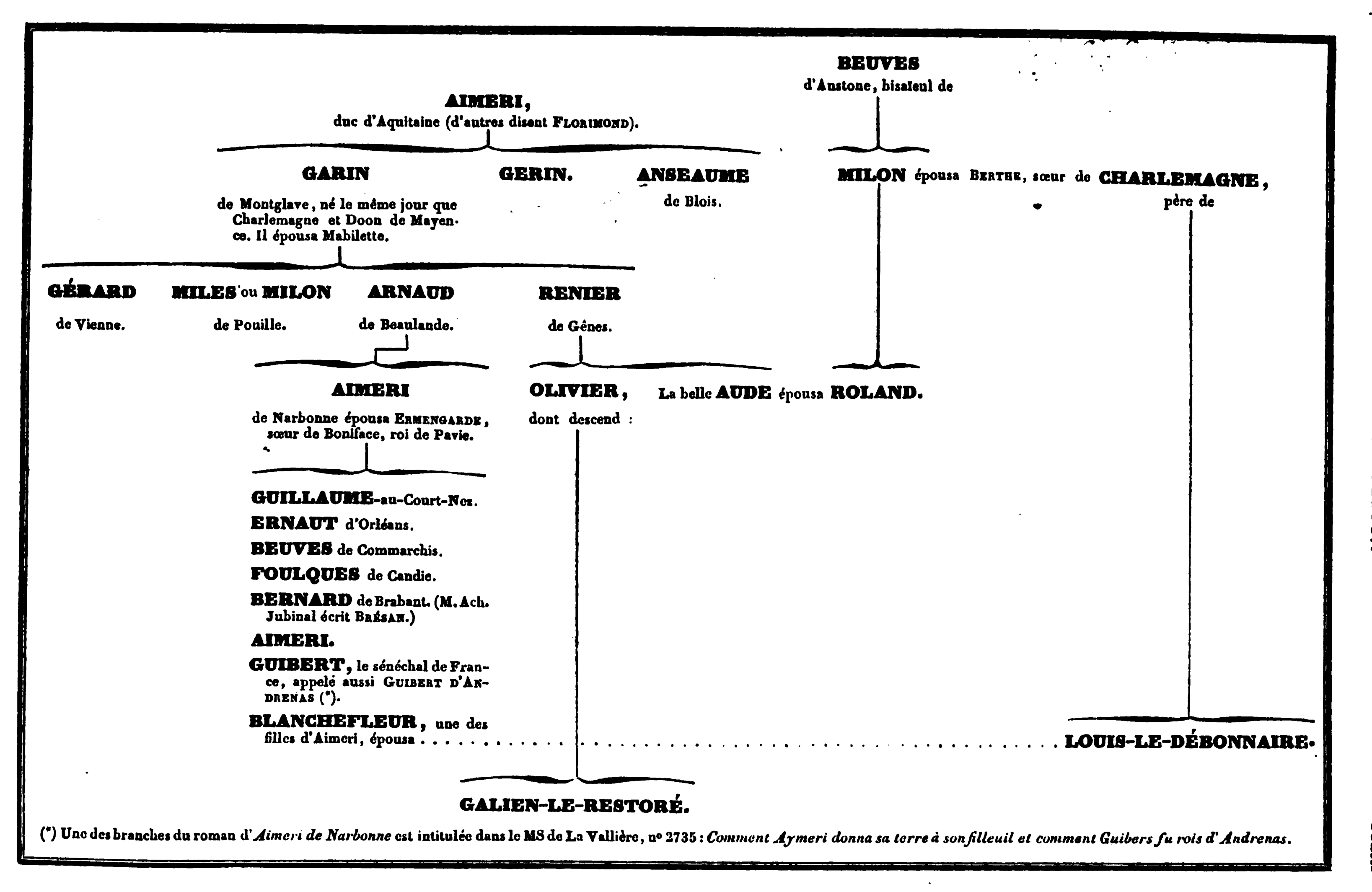
Pour que l'on saisisse d'un coup d'œil la relation des romans de la *Geste Garin de Monglève*, nous plaçons ici ce petit tableau généalogique. C'est la méthode adoptée par Dutens, dans ses *Tables généalogiques des héros de romans, avec un catalogue des principaux ouvrages de ce genre*. Avant lui, Quadrio avait déjà donné quelques généalogies de ce genre, et M. Jules Ferrario a fait de même. Malheureusement ces écrivains ont rarement consulté les romans originaux et les sources primitives.

[1] *Des taboureurs*, p. 169, des *Jongleurs et trouvères*, ou *choix de saluts, épîtres*, etc., par A. Jubinal ; Paris, 1835, in-8°.

[2] Note sur le v. 4502, Roquefort, *Gloss.*, II, 757 ; Du Cange, table des auteurs, *Gloss.*, X, LXXXIV, *Biogr. univ.*, LVIII, 179.

[3] *Voy.* notre premier volume, p. 181, 478 et 480.

[4] Commencement : *Balam qui fu sage a escript*..... Fin : *A laquelle puissions tous parvenir.* La seconde partie de ce volume contient le roman d'*Apollonius, roy d'Antioche*; Sanderus, *Bibl. MS*, II, 12, n° 710 ; Barrois, *Bibl. protyp.*, n° 156, 2291. Sur le roman de *Paris et de la belle Vienne*, imprimé en 1487, voir *Mélanges tirés d'une grande bibl.*, V, 143-156.



(*) Une des branches du roman d'*Aimeri de Narbonne* est intitulée dans le MS de La Vallière, nº 2735 : *Comment Aymeri donna sa torre à son filleuil et comment Guibers fu rois d'Andrenas.*

L. *Sybille de Saxe, Bérard de Montdidier, Baudouin, frère de Roland.*

Jean Bodiaux, *Chanson des Saisnes.*

Ces personnages, dont s'occupe Ph. Mouskes [1], appartiennent à la *Chanson des Saisnes*, de Jehan Bodiaux ou Bodiax, chanson que nous avons déjà citée [2], et que M. La Cabane se proposait de publier; il a depuis abandonné ce travail à M. Francisque Michel, qui ajoutera ce nouveau titre à tous ceux qu'il a acquis à la reconnaissance des gens de lettres. La *Chanson des Saisnes* a été insérée en abrégé dans la compilation de David Aubert [3].

David Aubert.

M. *Jourdain de Blaye.*

Occupé depuis long-temps de recherches sur l'ancienne poésie française en Belgique, je sentis ma curiosité vivement excitée en parcourant le catalogue de la bibliothèque de Tournay, et en y voyant, parmi les manuscrits, cette indication :

Roman de Druel Vignon, écrit en vers en 1261 [4].

M. le bibliothécaire Deflinne ayant eu l'obligeance de me communiquer ce volume, par l'entremise du département de l'intérieur, j'ai pu l'examiner à loisir. C'est un in-folio en papier, contenant 357 feuillets ou 714 pages, et qui a appartenu jadis au chanoine Jérôme de Winghe, puis à la bibliothèque de la cathédrale. L'ancienne reliure, qui a été réparée en partie, porte huit fois l'empreinte ·A·FIERLM, en caractères gothiques. Une étiquette mise

[1] T. I, p. 384-389.
[2] *Ibid.*, p. 608.
[3] *Ibid.*, p. 485.
[4] *Précis historique et bibliographique sur la bibliothèque publique de la ville de Tournay*, par M. V. Deflinne-Mabille (2e édit.); Tournay, 1835, p. 39.

au dos porte le titre qu'on vient de transcrire, et une note tracée au XVIe siècle, sur le premier feuillet de garde, contient ce qui suit :

> *Ce libvre fut composé ou escript par un Druel Vignon en l'an* 1261 *et y meit l'autheur à le composer, ou l'escripvain à escripre* 2 *mois assavoir juillet et aoust du dit an.*

Cette note n'est qu'une espèce de traduction des vers en acrostiche, qui se trouvent à la fin du volume :

Dame, signeur baron, qui m'avés pourléu,
Regardés et lisiés ce vier qu'avés véu,
Vraiement trouverés, se bien avés coeru,
Et le non et sornon par qui escris il fu.
Les ij mois y a mis qui sont jolis tenu,
Voir ce fu en jullet, aoust qui sy jes (*gens?*) fu;
Yl i avoit ou date que on ot ramenteu
Grasse mil iic soissante et ung venu.
Nostre signeur ait l'ame du clerc qui l'a conclu.
Or prié soy le troeve quelque part reponnu,
Nouvelle en ait Mailin Dubois qui a bien bu.

3 *Coeru* pour *quéru*, de *quérir*.

Le copiste s'appelait donc effectivement Druel Vignon. Quant à la date de 1261, l'inspection de l'écriture suffirait pour en démontrer la fausseté, quand même on ne remarquerait pas qu'on a gratté au canif deux jambages formant le nombre IIIIc et que la mesure du vers est incomplète en lisant *deux* au lieu de *quatre*. Cette copie est de l'année 1461. Sanderus, qui a donné le catalogue des manuscrits de Jérôme de Winghe (*Bibl. MS.* I, 209 [1]), désigne ainsi celui

[1] Les catalogues de Sanderus qu'il devait à des communications plus ou moins obligeantes, sont malheureusement aussi inexacts qu'incomplets. Par exemple, dans la liste relative à la bibliothèque de Bourgogne, on lit, sous le nº 766 : *Un roman sans titre*. Admirable renseignement !

dont nous parlons : *Le roman de Jourdain, composé ou escrit par Druet Vignon en l'an* 1261, *en vers.*

On voit que cette notice, pour être très-courte, n'en est pas moins fautive. Cependant on y signale le vrai titre du livre. Ce n'est en effet ni le *Roman de Druel Vignon,* ni celui *de Milles et Amis,* comme on l'avait écrit autrefois sur le premier feuillet de garde, mais l'histoire en vers de Jourdain de Blaye, petit-fils d'Amis, compagnon d'Amiles ou Amelius. Le copiste lui-même en avait averti, à la fin de son travail :

Amen explicit
Du ber Jourdain
Qui par se main
Payen tua.

Et après main
Le ber Jourdain
Karlon gréva.

Ce roman, qui contient environ 22000 vers, et qui prend Jourdain au berceau pour le conduire jusqu'au bout de sa carrière, est une composition du XIII[e] siècle. Entre autres légendes que l'on y rappelle, on y distingue celle d'Aimeri de Narbonne.

Aimeri de Narbonne et ses sept fils.

Fol. 344. Et (*Karles*) manda Aimery de Nerbonne le fier.
Quant Aimeris oy du courtois mesagier,
Ses vij fieux a mandé sans point de détryer;
Jà estoient alet les payens ghéryer,
Car onques Aimeris, qui tant fist à prisier,
Ne donna ses enfans le monte d'un denier,
S'il n'el porent conquerre au fer et à l'achier;
Mais Karlez les aucuns vot leur pris essaucier;
L'aisnet donna Orliens desouz lui à baillier,
Et l'appellon Ernault d'Orliens, au vrai jugier.
Et l'autrez ce fu Boevez de Commarchiz le fier,
Li tiers ot non Foucquez, Candie ot à baillier,

Et Bernart ot Breubant sous lui à justicier,
Et sy donna Karlon à Guillaume le fier
Orengez qui estoit encore à gaagnier.
Et Aimeris n'ot oncques soux lui terre à baillier,
Mais ce fu tous li mendrez des VII, au vrai jugier;
Guibers fu sénescaux de France l'iretier, etc.

Voici quelques fragmens qui pourront être utiles aux amateurs de la littérature des trouvères :

Début fol. 1. Sygneur, or faites pais pour Dieu de magestés
Le glorieux Jhésus qui fu en crois pénés,
Et vous orés canchon de haulte auctorités,
De l'une des iij gestes; saciez en vérités,
On n'en nomme que trois ou reguars loiautés
Car la iiij^{e} geste ne vali point ij dés;
Encore n'est point morte, dont c'est deul et pités,
Car les faus Guennelon se sont resussytés, Ganélon.
Puis ij^{c} ans se sont en maint païs monstrés :
Mais de che vous lairai et des iij geste orés.
En l'incarnassion de Dieu qui fu pénés,
De le date du tamps vij^{c} ans y contés
Et environ XL, Karlemaine li bers
Fut le cief des iij geste dont vous parler orés;
Car il vint de Pepin, le noble couronnés.
Karle régna lonc tamps, s'ot fieux et fille assés,
Et s'y ot pluiseurs fames dont il fu espousés,
Voire l'une après l'autre, quant leur cors ert finés.
Et les ij autres gestes droi-cy lommer m'orés :
L'une fu de Garin de Monglève fiévés, Garin de Montglave.
Et l'autre de Doon de Maienche doutés. Doon de Mayence.

27 *Soux; sic.*

33 *Gestes,* ce mot signifie *race* dans ce passage, de même que dans celui-ci :

Vos estes de la *geste* as quatre fiz Aymon.
(*Roman de Garnier.*)

Voy. sur ces quatre gestes, l'article de *Garin le Loherenc.*

43 *Fut,* ainsi dans le MS contre la règle de l'orthographe du temps.

45 *Karle.* Lisez *Karles* ou *Karlez.*

48 *Lommer, loumer,* nommer.

Qui de Bouillon se fait la ducoise *loumer.*
(*Roman manuscrit du Chevalier au Cygne.*)

49 Voy. l'article de *Garin de Montglave. Amilles,* fils du comte de Clermont, *Amis,* fils du sénéchal Hervy, dans le roman.

Doon ot xij fieux de se feme engenrés,
Et s'ot autant de filles où moult ot de biautés.
De l'une de ces filles yssy en vérités
Cieux de qui che romant d'Amillez est fondés,
Et d'Amis, ses compains, de l'autre fille après.
Amillez et Amis, ce dict l'auctoritez,
Furent bons compaignons, loiaux et esprouvez,
Et tant qu'il sont saintis et cors sains eslevés,
En Lombardie sont, à ce fait marqués.
Amis, compains d'Amillez, qui de Dieu sont amés,

Gérard, fils d'Amis

Avoit I noble fieux qui Gérart fu nommés,
Qu'à son tamps servy Karle; moult fu de lui privés.
A marier estoit Gérardin dont oés.
Karlez fu aparus o son noble barnés :
Là ot une pucielle, dont grans est li biautés,

Basin.

Et fu soer à Basin, qui tant fu naturés.

Ermengart.

Ermengart ot à non celle dont vous oés.
De Karlon s'aparu, qui tant fu redoutés,
Marit li demanda devant tous ses casés.
Karlez se regarda, se vit à l'autre lés
Le ber Gérart de Blavez dont moult fu hennerés.
« Gérart, chà, dit li rois, ceste dame prendés. »
Et Gérart respondy : « Si con vous commandés. »
Là en droit l'espousa, ce dict l'auctoritez,
Et de celle Ermengart fu Jourdan li doutez,
Qui conquist par se force xiiij roiautés,
Qui fu li plus preudomme qui o monde fu nés.
Mais anchois fu Gérars bien X ans mariés,
C'oncques éuist enfant, dont moult estoit yrés.
Bellez furent les noecez quant Gérart espousa

56 Le *s* a ici, comme plus bas, la valeur de l'*s*.

59 *Marqués,* remarqués. Dans l'extrait d'un autre roman de Jourdain, rapporté par M. Francisque Michel, on lit :

A Mortiers gisent, ès plains de Lombardie.

66 *Basin,* Auberi le Bourguignon était fils de Basin de Gênes, frère d'Eudes de Langres et fils d'Herchembaut ou Archambaud. MM. J. Bekker et Fr. Michel, ont donné des extraits de ce roman, l'un dans les préliminaires et les notes du roman de *Fierabras ;* l'autre dans l'introduction de la *Chanson de Roland.* Van Praet, *Catal. de la Vallière,* 113, 2731.

67 Se li donna li rois Othes sa fille,
Damme Hermenjart, qui fu preus et nobile.
(*Extr. de M. Fr. Michel*, p. xxxii.)

71 *Hennerés*, *honnorés*.

Ermengart, la pucielle, que loialment ama,
Et XV jors après Gérart le remena
En la ville de Blavez; Karlez le convoia,
Et tous les xij pers qu'avoecq li mena.
Ens ou palais à Blavez rois Karles s'ostela,
Et pour l'amour des noecez viij jors y séjorna.
Tout rendi à Gérart le païs par delà,
Et yl en fist hommage, oncques ne le faussa.
Trop fu Gérart preudon, et loialment régna.
Por chou qu'il fu loiaux et que Jhésus ama,
Le murdri li sien oncles, ensy que vous dira,
Fromons, li faux traîtres, qu'oncques bien ne pensa.
Karlez a pris congiet et vers France s'en va,
Et son rice barnage avoecques lui mena;
Li bers Gérars de Blavez assés le convoia,
Quant du roy se party tenrement larmia.

. . . .

Fol. 2. Signeur, ce fu en mai que florissent gardin,
Oisillon s'esjoïssent contre le douz tamps prin,
Chante li lossignos qui dist en son latin:
« Dieu, j'ai le cuer ochit par amoureux couvin. »
A icel tamps I jour de Pasques o matin
Fu li contez Gérars, au vrai cuer enterin,
En Blavez dont li mur sont massis et cauchin;
Si ot avoecque lui maint conte palazin,
Maint bourgeois de hault pris et maint rice mesquin;
Lés-lui fu sa moullier, Ermengart au cuer fin,
Enchainte d'un enfant estrait de gentyeu lin.
« Dame, chà, dit Gérars où onques n'ot venin,
Moult devons loer Dieu et le pooir divin
Quant sommez viellez d'ans et près de traire affin,
Et Dieux nous aime tant, qui fist pardon Longin,
Que vous portez I hoir ou marle ou fémenin,
Et s'il plaist à celui qui de l'iaue fist vin,
Mais qu'il vive, seront cil de Blavez enclin

98 *Tamps prin*, printemps.

103 Au feuillet XVIII du même roman on lit :

Ne fina d'esploitier tout le chemin *cauchin*.

Ce mot vient du latin *calx*.

Cevalier et bourgeois, baceler et mesquin;
Car s'il plest Dieu ce vrai et le ber Saint-Martin
Que ce soit une fille par le Jhésus destin,
Tel signeur li donrai, se trop tos ne défin,
Que la tière tenra paisible sans hustin;
Et se c'est un hoir mâle, je ne voy autre fin
Que de Blavez tenra le palais marberin
Et le païs et tout jusques en Limosin :
Si le redouteront Payen et Sarazin,
Ensement que l'ont fayt et moy et le mien lin;
Et, s'il ne doit avoir cuer vrai et enterin,
Désirans de Payens mener à pute fin,
Jà puis ne délivrez, ne vive tierch matin,
Car je dis et c'est voirs, hautèche et cuer fraïn
Est riquesse perdue, car elle a pris sa fin.
Dame chà, dit Gérart, à le chière menbrée,
Moult nous aime Jhésus et le Virge honnerée,
Quant vous estez d'enfant enchainte demorée,
Qui après nous tenra Blavez et la contrée. »
— « Sire, dit Ermengart à le couleur rosée,
Ensy soit que plaist Dieu et la Virge honnourée.»
Fol. 5. Signeur, or faitez pais pour Dieu le tout-poissant,
S'orés bonne canchon d'estore soufissant,
Dont li histore est vraie et li vier sont plaisant,
La ville de Vantanus. C'est ensy que Reniers de Vantanus le gent,
Pardedens Vantanus garda Jourdain l'anfant.

. . . .

Fin fol. 356-57. Jourdains, li ricez rois à le chière menbrée
Fu à Gadrez le gent qui bien estoit peuplée;
Avoeque les barons de haute renommée,
A une Assension qui bien fu célébrée,
Tint li rois Jourdains court à Gadrez le loée.
XIX rois y ot en icelle jornée,

128 *Fraïn*, de peu de valeur.
140 Au feuillet IV on lit.

Reniers au poil flory
Qui Vantanus sur mer tenoit pardesous luy.

142 Ou le *grant*, ce mot étant écrit d'une manière abrégée *gnt*. *Gadres* ou *Jadres* dans Ph. Mouskes est le nom de *Zara*.

144 Li dux tint une cort à une Ascension.
(G. F. de Martonne, *Parise la Duchesse*. p. 5.)

146 XIX prononcez *dix et neuf*.

Qui tout croient en Dieu: ce fu bielle assemblée;
Karlez fu li XXe; li cours fu bien peuplée,
Et le court fu plenière, à cascun bien agrée,
Et après le digner, c'est vérité provée,
A Karlez pris congiet, son oire a aprestée
Pour repairier en France, le nobille contrée,
Et Jourdains li dona à son voloir s'agrée,
Adont fu le besogne pour Karlon aprestée,
Envers France en ala sans nulle demorée;
O lui en va Gérars de Blavez le loée.
Or nous dist li cronique et li canchon ditée
Que Karlez ne vesqui puis que ij^{e} année.
Jourdains est demorez en Gadrez la loée;
Cascuns des rois se est r'allez en se contrée;
En Hermenie ala Kallefrins celle anée, Kallefrin, Richier, Sandame.
Le roialme maintint tant comme yl ot durée.
Richiers, li fieus Sandame, d'Escoce le peuplée,
Demora à Jourdain et se fame loée;
Car apriés Jourdain tint le tière et le contrée.
Et vesqui puis Jourdain V ans, cose est prouvée·
Droit au cief de V ans dont je fai divisée,
S'endormoit li bons rois d'encoste s'espousée;
Là li manda Jhésus qui fist ciel et rousée,
Et se moullier aussy qui tant par fu nostrée,
Que leur char fust de prestre justement confessée,
Car Dieux les voet avoir en se glore adurée.
Quant Jourdains a le voix du saint angèle escoutée,
Le parolle de Dieu asés bien li agrée,
Car viellez estoit d'ans, c'est vérité prouvée;
Aussy fu se moullier qui tant fu honnerée.
Li rois se fist confés à cette matinée,
Aussy fist se moullier qui tant fu alosée.

149 *Et le court; sic.*

157 Cet emploi du mot *chroniques* n'est pas fréquent dans les anciens romans de geste. Dans le roman manuscrit du *Chevalier au Cygne*, on lit toutefois (*Bibl. de Bourg.*, n° 526, in-fol.):

En la *chronique* en est la vérité trouvée.

163 *Richiers*. Appelé au feuill. CCCX : *Richiers à la barbe mêlée*.

170 *Par... nostrée*, patenostrée?

173 *Angèle, angle*, afin de rétablir la mesure.

178 Ele fu monseignor don Garner l'*alosez*.
(G. DE MARTONNE, *Parise la Duchesse*, p. 41.)

Acuméniet sont en icelle journée,
A une heure morurent; Dieu qui seut leur pensée,
A rechutes leurs amez en se glore secrée.
Et quant Richiers le voit, forment le désagrée,
Aussy ont li baron leur joie en deul muée,
Là mainent signeur deul, li gent de Dieu amée,
Pour Jourdain et le dame qui tant ot renommée.
Mais pour doleur mener et soir et matinée,
Ne poroit-on r'avoir la personne finée.
Jourdains fu entierez à honneur compassée,
Et Richiers tint se tière et se noble contrée
A pais tant qu'il vesqui, et soir et matinée,
Avoecques se moullier qui tant ot renommée;
Moult prient pour Jourdain et soir et matinée
Et pour Oriabiel, se courtoise espousée.
Cy fine li ystore c'on vous a recordée,
Bénéoit soient tout cil qui l'ont escoutée,
Et li clers qui le fist et cieux qui l'a cantée;
Au jour du jugement en le glore adurée
Soient nos ames mises et cascune sauvée.

180 *Dieu*, il faut écrire *Dieus*.

195 *Bénéoit*, bénis.

Un roman de Jourdain de Blaye est cité dans la Glossaire de Du Cange. Quant à M. Roquefort, il passe sous silence cette fable héroïque.

Ce qu'il y a de remarquable dans celle-ci, c'est qu'elle semble n'avoir rien de commun, du moins pour la forme, avec le roman sous le même titre, dont l'infatigable philologue M. Francisque Michel a donné un extrait dans son édition de la *Chanson de Roland*, *préliminaires*, p. XXXI — XXXV. Le roman de Jourdain cité par M. Raynouard, *Journal des Savans*, juillet 1833, p. 389 (Bibl. roy. Suppl. fr. nº 632-15), n'est pas non plus le nôtre. Le manuscrit de la bibliothèque de Tournay n'en est que plus précieux : et qui sait si ce n'est pas originairement l'œuvre d'un belge?

Quant à la légende d'*Amilles et d'Amis* dont celle de Jourdain est une continuation, le savant Mone l'a exposée dans ses *Anzeiger* (1836, col. 145, 161, 353, 420), en la comparant avec la légende hagiologique; M. Francisque Michel en a offert également un échantillon au public (*Chanson de Roland, préliminaires,* XXIX — XXXI [1]), et M. H. Piers la raconte dans les *Mémoires des antiq. de la Morinie*, III, 144-46.

N. *Garin le Loherenc* [2].

Philippe Mouskes suppose que le duc Garin, l'un des capitaines de Charlemagne, s'empara de Castel-Croissant :

Mention de Garin dans Ph. Mouskes.

V. 4669. Li dus Garins et sa mesnie
Entrèrent en Castiel-Croisant,
Quar Sarrasin, Turc et Persant
Amenèrent trop grant compagne
Et devers Surie et d'Espagne.

Or ces vers ne font allusion à aucun des faits rapportés dans le roman de *Garin le Loherenc*, et rappellent sans doute d'autres légendes, telles que celles de *Jean de Lanson* ou de *Guion de Bourgogne*. Peut-être même s'agit-il d'un autre Garin que le fils d'Hervis, quoique nous ayons admis l'identité des deux personnages. On est en droit peut-être d'en dire autant du *Garin* nommé par Giraud de Cabreira [3].

Dans les passages qui suivent, il n'y a point de doute. Il s'agit de l'armée levée par Charlemagne contre les Sarrasins :

V. 5220. Garins, li dus de Loherainne,
II mil tous preus en i amainne.

[1] *Bulletins de l'Académie Royale de Bruxelles*, t. IV, n° 5. Cette notice, à quelques changemens près, a été tirée à part à 32 exemplaires in-8° de 10 pp.

[2] *Loherain*, *Loherans*.

[3] Raynouard, *Choix des poésies orig. des troub.*, II, 295.

Et plus bas :

V. 7318. Garins, li dus, vint à poignant,
Tint une lance à fer tranchant[1].

Garin est tué à Roncevaux et enterré à Bélin, château d'Olivier :

V. 9041. Et Garins, dus de Loheragne.

Ph. Mouskes fait également mention de Bègues, frère de Garin :

V. 5228. Bèghe en ot mil de bonne gent,
S'orent assés or et argent.
V. 7358. Bégon ont mort et mis à fin.

Turpin.

En cela il suit le faux Turpin, auquel les *Chroniques de St-Denis* sont également conformes. *Garinus, Lotharingiæ dux, cum quatuor millibus virorum, Hego....* (ch. XI, t. I, p. 496)[2]. Ce dernier mot désigne évidemment Bègues, car au ch. XXIX, p. 515, on lit *Bego*, qui le remplace. D'ailleurs les traductions sont là pour confirmer cette assertion.

[1] P. 292 du Ier volume, on a ponctué ainsi ces deux vers :

Garins, li dus, vint; à poignant
Tint une lance à fer tranchant.

et l'on a expliqué *à poignant* par *au poing*, il vaut mieux ponctuer comme on vient de le faire, et lire *vint à poignant*, c'est-à-dire *vint à force d'éperon*.

[2] Garin n'est pas nommé dans le texte de la *Chanson de Roland*, donné par M. Fr. Michel; mais je soupçonne qu'un vers inachevé le concerne dans un couplet ou assonance en *ant*, *an*, *ans*, etc.

Puis ad ocis Gebuin e Lorain R.

Est-il absurde de lire :

Puis ad ocis Gebuin e *Garin Loheran?*

Toutefois Ph. Mouskes, en se rendant ici à l'autorité de Turpin, si grande, si solennelle pour lui, oublie qu'il avait précédemment adopté d'autres traditions, et qu'en faisant mourir les mêmes chevaliers du temps de Charlemagne, il avait déjà raconté la mort de l'un d'eux sous Pepin. Je veux parler de Bègues de Bélin, dont il retrace la fin comme dans une des branches du roman publié par M. P. Paris. Bègues de Bélin.

V. 2080. Li quens Bèghes qui tint Bélin,
Li frère al Loherenc Garin,
Fors de sa tière adont s'eslogne
Et vint cacier en la Vicougne, etc.

C'est le bel épisode que M. Edw. Le Glay a traduit en prose.

Après la mort de Bègues, dit Ph. Mouskes, Fromond le Gascon passe chez les Sarrasins, et renie Dieu [1]; son fils Fromondin rallume la guerre entre les Gascons et les Lorrains; enfin Gerbert, fils de Garin, devient roi de Gascogne et épouse la fille d'Aimeri de Narbonne.

Selon toute apparence, ce Garin n'est pas un être purement idéal, quoique des preuves historiques positives manquent pour démontrer son existence, et que Dom Calmet, qui y croit, n'ait pu lui-même les fournir. François De Rosières, qui tire du plus loin qu'il peut la généalogie des ducs de Lorraine, et pour qui tout est bon, fables et vérités, ne parle pas cependant de Garin [2]. Dom Calmet. F. De Rosières.

Mais il en est question dans un auteur aujourd'hui perdu, et dont Jacques De Guyse nous a conservé des fragmens. J. De Guyse.

Cet auteur, alléguant les autorités qu'il a compilées, nomme

[1] Roman de *Garin*, I, 150 :

Huimés commence la chanson à venir
Comment Fromons renoia Jésu-Crist.

[2] *Stemmata Lotharingiæ ac Barri ducum*, Parisiis, 1580, in-fol.



Hugues de Toul.

Hugues de Toul[1], qui a écrit les histoires des Lorrains, *Historias Lotharingorum*[2]. Il y a plus, il les avait écrites avec beaucoup de soin en langue vulgaire, après avoir fait de profondes recherches sur la généalogie des princes lorrains : *Alius autem in vulgari eandem (historiam) composuit curiose, ut Hugo Tullensis qui Lotharingorum genealogiam profundius investigans, historiam Belgorum solemniter pertractavit*[3].

J. De Guyse, en louant ainsi Hugues de Toul, le trouvait sans doute d'accord avec les autres monumens qu'il avait consultés, tels que *Chartæ Austrasiensium, verba Lothariensium*[4].

Mais si Hugues de Toul s'était livré à de longues et sérieuses investigations, il n'avait guère travaillé que sur des traditions orales ou sur des chroniques apocryphes, que l'on multipliait aisément au milieu de la disette des documens authentiques, détruits par les invasions de l'étranger[5], ou ensevelis dans des dépôts inaccessibles.

Suppositions et altérations historiques.

De nouvelles fortunes s'étaient élevées, la vieille aristocratie franque et gauloise avait été décimée, sinon détruite, à Fontenay; il fallait flatter l'amour-propre des races récentes, en leur créant de vieux titres d'illustration; d'ailleurs la critique étant un art inconnu, Hugues de Toul avait pu prendre pour de l'histoire les caprices de la poésie, et ces inventions dans lesquelles se complait l'imagination

[1] M. Paulin Paris, dans une note de son premier volume sur *Val-parfunde*, p. 96, dit: « *Hugues de Toul*, comme on le verra à la fin de ce volume, dans les *Testimonia*, en parle » également. » Ces *Testimonia* ne se trouvent ni dans le premier ni dans le second volume. L'éditeur les aura perdus de vue ou se sera ravisé; pour notre part, nous le regrettons.

[2] Édit. du marquis De Fortia, I, 34.

[3] I, 78.

[4] I, 58.

[5] Olbert, abbé de Gemblours, au commencement de sa légende de saint Véron, qu'il adresse à Renier, comte de Hainaut, mort vers 1030, dit : « *Hoc afflictionis flagellum exercuit (Deus) per Hunos et Wandalos.... pene totam Galliam Belgicam subverterunt, urbesque ejus a sæculo famosissimas solo straverunt*, ANNALES TEMPORUM VITASQUE COELESTIUM VIRORUM COMBUSSERUNT IGNE, NOTITIASQUE MULTORUM SUBSTRAXERUNT ORBI. »

des peuples, même en présence des faits et de leur expression officielle. Sans recourir à d'autres exemples, ni remonter à des temps éloignés, qui m'expliquera, demande spirituellement M. Raynouard[1], comment, de nos jours, une chanson populaire, consacrée à la mort du duc de Malborough, a propagé des récits évidemment contraires à toutes les notions historiques? Cette chanson, en effet, suppose que ce fameux guerrier est mort à l'armée, qu'un page en arrive et annonce ce malheur à l'épouse du héros, qui, assise au haut d'une tour, attendait impatiemment de ses nouvelles. Qui ignore pourtant que le duc de Malborough est mort dans sa patrie, comblé d'honneurs et au milieu de sa famille?

A quelle époque écrivait Hugues de Toul? C'est ce que nous ignorons; mais il appartenait au moins à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, Jacques De Guyse étant mort en 1399.

Saga des Lorrains.

Que dit-il relativement à la *Saga* de Garin? Il raconte qu'après la mort de Charles-Martel, Gautier-l'Orphelin, frère de Hugues de Cambrésis[2], et fils d'Aubri ou Albéric, régnait sur le Hainaut. Ces deux frères avaient épousé les deux filles d'Hervé ou Hervis, duc de Metz, sœurs de Garin et de Bégon. Les Sarrasins ayant attaqué la Gaule et assiégé Soissons, Gautier rassembla à ses frais les nobles, tant du Hainaut que du Brabant, et après s'être joint à son frère Hugues, aux Lorrains et aux Francs, il attaqua les barbares, les chassa de devant Soissons et les extermina presque jusqu'au dernier. Vers le même temps et après la mort d'Aélis, duchesse de Metz, mère du duc Hervé, les Vandales envahirent encore les Gaules, ravagèrent la Lorraine supérieure et vinrent mettre le siége devant Metz.

[1] *Journal des Savans*, août, 1833, p. 460.

[2] Ancêtre de Raoul de Cambrai, tué par Bernier, devant Origny, en Vermandois, sous le règne de Louis d'Outremer. Nous sommes de ceux qui attendent avec le plus d'impatience le roman de *Raoul de Cambrai*, que prépare M. Edw. Le Glay.

Secouru par Gautier-l'Orphelin, Hugues de Cambrai, l'évêque Gérard de Liége et Anségise, roi de Cologne, Hervé fut tué en poursuivant de trop près ses ennemis. Garin devint ainsi duc de Lorraine, tandis que la Flandre obéissait aux forestiers du roi Pepin. Il s'éleva des différends entre lui et Bégon, son frère, d'une part, et Fromond, prince de Bordeaux [1] et d'Artois, comte de Boulogne, et ses amis de l'autre. Long-temps ils avaient su cacher la haine qu'ils se portaient, et il n'en était résulté rien de fâcheux; mais un jour, dans le palais du roi Pepin, à Laon, les Bordelais [2] du parti de Fromond, ayant trouvé Garin seul, se jetèrent sur lui. Il se défendit avec courage, renversa Harderic ou Hardré, père de Fromond, et lui brisa le crâne sur le pavé. Cette scène occasionna une rixe terrible. Les Lorrains accoururent au secours de leur gouverneur, tuèrent un grand nombre des partisans de Fromond et chassèrent les autres du palais. Voilà ce que rapporte Hugues de Toul, d'après des autorités plus anciennes et probablement des chansons de geste et d'autres renseignemens de cette espèce. Baudouin d'Avesnes parle également de ce Garin [3].

Généalogie fabuleuse des comtes de Boulogne.

Un manuscrit de la bibliothèque d'Arras, parch. in-fol., nº 184, contient une généalogie des comtes de Boulogne, généalogie fabuleuse ainsi que beaucoup d'autres. On y lit qu'Artus, roi de Bretagne, donna et concéda quittes et libres à un noble homme appelé Liger, dans le comté de Boulogne, Amiens, Térouane et Tournay. Ce Liger fut le premier comte de Boulogne, nommée alors *Hautemure*. J'abrége cette généalogie dans le tableau suivant [4] :

[1] *Fromundum, principem Brudegalensem;* la traduction publiée par M. De Fortia, et que nous avons employée, t. Ier, p. 87, note sur le v. 2122, rend *Brudegalensem* par *de Bruges!* Cette faute s'est glissée dans la table générale, I, 301.

[2] *Brudegalensibus*, encore même erreur dans la traduction, comme s'il y avait *Brugensibus*.

[3] Jacques de Guyse, VIII, 263, 271, 274; IX, 37, 225, 227, 229, 233.

[4] Mone, *Anzeiger*, 1835, 346-48.

LIGER.

EYMES,
enterré à Épinencort.

ROUULF.

ROK,
qui acquit la Flandre et la Normandie.

DERROS.

FUMER.

WULBERT
épousa DUDA.

WLMARUS,
moine de Hautmont.

WULMARUS,
comte de Boulogne, au temps du roi Dagobert.

OTUEL ou **OTVEL.**

FROMOND, LE POESTIS,
qui tint Boulogne et Lens et d'autres terres. C'est le héros de roman.

Fromond-le-Poestis.

FROMONDIN.

ATES,
un des douze pairs de France au temps de Charlemagne.

OTTON,
qui prit le traître Ganélon.

Ganélon.

HELGOS,
fondateur de Montreuil et de l'abbaye de St-Sauve; il épousa SEISSA, fille du duc de Frise

BERTHE
épousa ERNEKIN, neveu de Baudouin, comte de Flandre. C'est en ce temps qu'Isembart et Gormont (*voyez* p. VIII) vinrent dans ce pays. Ernekin fut remplacé par le comte

FLORENTIN.

Isembart et Gormont.

RENIER.

GUY A LE BLANKE BARBE.
Il laissa trois fils et deux filles.

BAUDOUIN
épousa ALA de Gand.

EUSTACHE A L'OEL.

EUSTACHE AS GERNONS
épousa Ide, fille du Chevalier au Cygne (*voyez* p. XXXIV).

Le Chevalier au Cygne.

GODEFROID DE BOUILLON, **EUSTACHE,** **BAUDOUIN.**

Caractère de l'épopée des Lorrains.

Nous l'avons déjà dit [1], le roman de Garin est une des plus anciennes traditions héroïques du moyen âge. Si la rédaction de Jean de Flagy semble appartenir au commencement du XIIIe siècle, et s'il n'a pu se soustraire aux impressions qu'il recevait de son temps, il est visible qu'il a représenté des mœurs et des passions d'une époque bien antérieure. Comme dans les plus anciennes compositions épiques, il règne dans son œuvre une simplicité imposante, unie à beaucoup de mouvement et d'intérêt. Pas une seule fois il n'a eu recours au merveilleux; là point de géans, de nains, de fées, point d'armes enchantées : c'est dans le jeu des caractères qu'est tout l'artifice du poème, et ces caractères sont aussi énergiques que variés. Le génie sévère des Francs d'Austrasie éclate d'un bout à l'autre : on croirait qu'une grande pensée politique a donné, dès le principe, l'exclusion aux fictions ordinaires des poètes.

Lorsque Pepin était sur le trône, il y avait encore des hommes, et surtout la race déshéritée, qui osaient dire :

M'a ce mandé Pepin?
Il n'est pas rois, bien le set-on de fi,
Karles, ses pères à grant tort l'a tolli.

Et les soutiens du nouvel ordre de choses, comme on dit aujourd'hui, répondaient bravement :

Vous i avez menti.

Après cela le sang de couler [2].

Sous des événemens auxquels on attribue d'autres causes, il est donc impossible de ne pas reconnaître les derniers efforts d'une dynastie vaincue, contre une dynastie triomphante, et ces haines

[1] I, CCLVI.
[2] *Garin le Loherain*, éd. de M. P. Paris, I, 218.

profondes et terribles qui survivent à la décision suprême du succès.

Le roman de Garin met aux prises la race de Pepin et celle de Mérovée. Ces ducs d'Aquitaine, que les historiens traitent assez mal, parce qu'ils avaient l'insolence de s'insurger contre le pouvoir nouveau, Eudes, Hunold, Waiffre, étaient les héritiers de la maison des Mérovingiens, et, en conséquence, ils protestaient les armes à la main contre Pepin et ses successeurs. Fromond et les Gascons sont la personnification poétique du parti de la légitimité dans ces siècles éloignés, tandis que Garin et sa famille représentent les adhérens de Pepin, Baudouin les Frisons, Bernard de Naisil le maire du palais de Bourgogne.

Cette rivalité, peinte avec des couleurs pleines de vivacité, est une transformation du sujet des *Nibelungen*[1]. Des deux côtés c'est au merveilleux près, dû peut-être en partie aux dernières rédactions, la même grandeur de caractère, la même âpreté de mœurs, la même

Le roman de Garin est une transformation des *Nibelungen*.

[1] Depuis que Bodmer, en 1757, a donné un fragment des *Nibelungen*, et que la première édition complète a paru en 1782, par les soins de C. H. Myller, ce poème, objet de travaux constans a exercé la critique et l'érudition des écrivains les plus recommandables, tels que MM. J. Peringskiöld, le baron Fr. H. Von der Hagen, Aug. Zeune, Jul. Leichtlen, Ch. Lachmann, le baron J. Von Lassberg, O. F. H. Schoenhuth, J. Gust. Buesching, C. F. L. Arndt, C. Besseld, P. Von Cornelius, E. P. G. Giesecke, C. W. Goettling, Fr. baron de Reden, Ch. Rosenkranz, A. W. Von Schlegel, J. A. Wendel, etc. — M. Mone n'a cessé d'y revenir dans la plupart de ses publications; MM. Ch. Simrok, Jos. Von Hinsberg et H. Von Rebenstock, ont traduit ce poème en allemand moderne, MM. F. R. Hermann, J. W. Muller et Ernest Raupach, en ont tiré des sujets de drame. La France ne connaît pas encore bien cette œuvre immense, du moins dans sa propre langue, cependant M. J. H. Schnitzler a inséré une analyse fidèle des *Nibelungen*, dans la *Nouvelle revue germanique*, Paris, 1830, t. V, pp. 1-26, 101-135. Les admirables *Études historiques* de M. De Chateaubriand contiennent une notice sur le même sujet, par M. De Bunsen, ambassadeur de Prusse à Rome, éd. de Bruxelles, 1831, in-18, II, 419-424. *Voy.* en outre Saint-Marc Girardin, *Notices polit. et litt.*, fragment des *Nibelungen*, II, 217-248; cet écrivain a promis une traduction complète des *Nibelungen*. On annonce tout récemment : *Les Niebelungen* (*Nibelungen*), ou *les Bourguignons chez Attila*, poème traduit de l'ancien idiome teuton, par Mme Charles Moreau de la Meltière, institutrice en Russie, publié par M. Francis Riaux; Paris, 1837, 2 vol. in-8°, ensemble de 884 pp.

alliance des emportemens les plus féroces et de la générosité la plus noble. Pepin et sa femme Blanchefleur ne sont pas sans analogie avec Etzel ou Attila; et Ehriemhilt, Garin et Bègues, retracent Siegfried; le second, dont le nom *Bikes* ou *Bicco*, peut être considéré comme une abréviation de *Sibicho* ou *Sibich*, et se rapproche par conséquent de celui de *Sigfried*, *Siegfried*, *Sigfrid*, meurt comme ce dernier à la chasse. Si Metz a donné naissance à Garin, elle a vu naître Ortwein, un des défenseurs de Gunther, roi de Bourgogne. Enfin Fromond, ce guerrier ambitieux et impitoyable, mais toujours grand et loyal, Fromond, moins brillant et plus réfléchi que Bègues, ne peut-il pas être comparé à Hagen von Troneg? Si l'on voulait pousser plus loin le parallèle, on trouverait de même, sans trop de difficulté et sans être dupe de cette espèce de mirage produit par la manie des similitudes, des pendans au margrave Rudiger, à Dankwart, frère de Hagen, à Dietrich von Berne ou Théodoric, et aux autres héros de la grande épopée allemande [1].

Sources indiquées par le trouvère.

L'auteur de la rédaction qui nous reste prétend avoir puisé dans le trésor de l'église cathédrale de Cologne. Les romans karolingiens sont annoncés ordinairement comme travaillés d'après les renseignemens conservés à St-Denis [2]. Ici la fable se fait originaire des contrées voisines du Bas-Rhin, qui sont aussi le berceau de la poésie allemande. Les vers suivans manquent dans l'édition de M. P. Paris : nous les empruntons à M. Mone :

M. Mone.

Si come j'ai apris:
Huimais commence no chançons à venir,

[1] F. J. Mone, *Untersuchungen zur Geschichte der teutschen Heldensage*, p. 195.

[2] Dans l'édition de M. P. Paris, p. 51, il y a une note sur ce vers :

Si com la *bible* le nous tesmoigne et dit.

La voici : « La *bible*, c'est le *grant livre as istoires*, cité par Adenez au commencement de *Berte aus grans piés*, et que l'on *conservait à St-Denis*. » Il faut lire *à Cologne*, d'après les vers qu'on va transcrire.

Grans et pleniére, qui bien fait à oïr.
Cil jongléour, qui vont par le païs,
N'en sèvent riens, certains e sui (*en sui*) et fins,
L'estoire en ont corrouté des biaus dis,
Et lor mençoigne et ajousté et mis :
Mais or porrés le droite estoire oïr,
Si con ele est à Coloigne en escrit
Dedens le rolle..... Saint Bénéit,
En un trésor de la grant glise est mis.
Là le fist metre li bons vassaus Gerins,
Li gentius dus ançois qu'il feue sist [1] *;*
Si con la guerre commença par estrif,
Qui dure encore, n'onques puis ne prist fin,
Et d'oir en oir le covient rafreschir,
Après les pères le reprisent li fil [2].

Ces vers, qui suivent la description de l'enterrement de Bègues, sont remarquables sous plus d'un rapport. D'abord ils attestent que la légende des Lorrains était chantée journellement par les jongleurs, et que, suivant leur habitude, ils y mêlaient des détails étrangers à la tradition ancienne. Ensuite ils indiquent la source consultée prétendûment par le poète. Nous avons allégué plus d'un exemple où ces indications paraissent tout-à-fait gratuites; mais en supposant cependant que celle-ci fût encore aussi peu fondée, elle tendrait à faire augurer que le poète ou légendaire primitif appartenait à l'Austrasie. Cela se confirme par toute la lecture du poème; un partisan de la famille de Pepin s'y révèle à chaque instant :

L'auteur primitif du roman de Garin était austrasien.

Devant Hervi *nous* a Girart occis.
(I, 29.)

Dus c'à la gait ont les *nos* enbatus.
Qui de *no* gent *nos* fait mult gran traïn.

[1] Qu'il fût défunt.
[2] Mone, *Untersuchungen*, etc., p. 193.

Les gens Huon *nos* ont arrière mis.
Ponçon de Més *nos* a par tère mis.

Si la *Nouvelle bibliothèque historique de la France* avait rencontré juste, Adenez serait l'auteur du roman de Garin, car, disent les rédacteurs de cet ouvrage, on trouve communément dans ses romans les mêmes termes et les mêmes expressions [1].

M. Mone a remarqué plus justement que presque tous les noms dans ce poème sont allemands : Garin, *Werin*, Bègues, *Bicke*, Godaires, *Gothart*, Hardrés, *Hartrat*, Foukart, *Wolfhart*, Renaut, *Reinholt*, Amauri, *Amalrich*, Alori, *Alarich*, Bouchars, *Burkhart*, Fouquerres, *Volker*, Savaris, *Siegfried*, Liétris, *Liederich*, Beraus, *Beralt*, Garnier, *Wernher*, etc.

Ancienne vogue des *Nibelungen* en Belgique.

Il est maintenant prouvé à l'évidence que l'épopée des *Nibelungen* a eu jadis une grande vogue en Belgique, puisque l'on en avait fait même une traduction flamande, dont M. Serrure a communiqué un fragment heureusement retrouvé, au savant éditeur des *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit* [2]. Un autre fragment dont M. Hoffmann a répété une partie, parut en 1830, dans un ouvrage différent de M. Mone [3]. Et ne sont-ce pas les *Nibelungen* que prétend désigner Maerlant, dans ce passage de son Alexandréide, après avoir parlé de Walewin et d'Artus :

Ettels (*Etsel*, *Attila*) orloghe van den Hunen
En mochte hier jeghen niet ghestunen, etc.

Le Wichmann, premier comte de Gand, qui reçut en fief le pays d'Alost, était de la race saxonne des *Billung*, nom dont

[1] N° 16170.
[2] 1835, 191-193.
[3] *Quellen und Forschungen zur Gesch. der teutsch. Literat.*, I, 148-154; *Horæ Belgicæ*, I, 96.

l'analogie avec celui de *Nibelung*, n'a pas encore été remarquée.

Est-il donc étonnant qu'un poëte austrasien ait imité des chants populaires en Austrasie, et qui en retraçaient les localités et l'histoire, un poème où le mot *Niderland*, du moins dans la rédaction du XIIe ou du XIIIe siècle, est si souvent tracé, où l'on reconnaît à chaque page, Siegbert (*Sigisbert*), Guntran, Brunehaut, ces héros de nos primitives annales? jamais, il me semble, l'imitation n'a été mieux justifiée.

L'épopée des Lorrains jouit également d'une grande célébrité; la preuve, c'est que les manuscrits offrent la trace des divers dialectes de la langue d'oil; Champagne, Lorraine, Picardie, Normandie, Ile de France, Belgique. Or, comme le dit M. Paris, passer d'un dialecte dans un autre, c'était autrefois un honneur comparable à celui d'une traduction faite aujourd'hui en anglais, en allemand ou en espagnol.

Autre argument non moins fort en faveur de la popularité du sujet : non-seulement les manuscrits diffèrent sous le rapport du dialecte, mais encore sous celui du fond; on ajoute, on retranche, on modifie; chaque rapsode veut s'approprier ces chants, qu'on écoutait avec tant de plaisir, ou les modifier suivant le goût de son *public* et sa manière individuelle de sentir. Les textes publiés par M. Paris [1], comparés avec les fragmens qu'ont fait imprimer

[1] Voici un passage qui n'est pas inutile pour fixer la date du texte de M. P. Paris, I, 163 :

> (*Fromons*) manda. . . .
> . . . .
> Robert de Boves, Anjorant de Couci,
> Thomas de Marle et le prou Savari.

Thomas de Marle, de la maison de Coucy, mourut vers l'an 1130. Enguerrand II de Coucy, son successeur, vivait en 1147, et Robert de Boves, son second fils, termina sa vie



MM. Amaury-Duval, Mone [1] et Fr. Michel, présentent les dissemblances les plus frappantes, les variantes les plus curieuses, dont l'ingénieux éditeur, mieux qu'un autre, aurait pu faire son profit, s'il n'avait craint peut-être de se salir, aux yeux de ses compatriotes, de toute cette poussière de manuscrits.

Causes qui mirent fin à cette célébrité.

Pourtant on eut beau multiplier les copies du *Garin,* on eut beau l'accommoder aux temps, aux lieux, aux personnes, d'autres sujets s'emparèrent de la sympathie générale; Charlemagne, Artus et leurs paladins, éclipsèrent bientôt tous les autres héros : autour d'eux naissaient les prodiges; une aventure était liée à une autre; c'était une chaîne continue de hauts faits et de miracles, de même qu'une famille de guerriers valeureux, de châtelaines *au vis cler*. Les Lorrains ne relevaient pas de la donnée fondamentale de ces chants à la mode; d'une origine plus ancienne, ils subsistaient par eux-mêmes, et cet isolement leur fit tort. En outre les poèmes qui leur étaient consacrés ne caressaient pas assez le penchant universel pour les récits extraordinaires; le ton en était trop sévère, la querelle oubliée des Mérovingiens et des Karolingiens ne pouvait plus les réchauffer, et puis il y avait peut-être à la cour des Capets des oreilles chatouilleuses qui redoutaient le souvenir d'une résistance

au siége d'Acre, en 1191; Du Chesne, *Hist. de la maison de Coucy*, 197, 205, 244. Il est souvent question de Thomas de Marle dans le roman de Godefroid de Bouillon, MS de la bibl. de Bourg., p. CCXII :

Ly vers *Thumas de Marle* qui par son hardement
Le fist as fiers de lance eslever haultement.

et ailleurs. Philippe Mouskes, de son côté, en fait mention.

[1] M. Mone s'est servi du MS de la bibl. de Bourgogne, n° 281 (7765), in-fol., parch., XIII° siècle, et il lui consacre une longue analyse critique, pp. 192-281. Dans ses *Anzeiger*, 1835, 335 et suiv., il fait connaître une copie du manuscrit de St-Germain, n° 1244, conservée à Épinal, sous le n° 165, et une copie provenant de l'abbaye de St-Valery-sur-Somme, possédée aujourd'hui par M. d'Herbigny; c'est celle dont M. Edw. Le Glay a fait usage. *Voy.* Sanderus, *Bibl. MSS Belg.*, II, pp. 6 et 13, n°s 225 et 761; Barrois, *Bibl. protyp.*, 172, 1597-99, 1661, 1863; Van Praet, *Bibl. du Louvre*, n° 411.

désespérée contre une autorité que plusieurs taxaient d'usurpation.

Au XII[e] et au XIII[e] siècle, politiquement et poétiquement parlant, les Lorrains étaient des étrangers. Les chantres de *Guiteclin de Sassoigne*, de *Girars de Vienne* et de *Jourdain de Blave*, l'ont déclaré : il n'y avait en France que *trois gestes*, c'est-à-dire trois familles héroïques, celle de Charlemagne, de Garin de Montglave et de Doon de Mayence [1].

Rapports de la *Saga* de Garin avec d'autres légendes.

Cependant les metteurs en œuvre du sujet des Lorrains ont tâché de le rattacher, par quelques endroits, aux chansons les plus demandées. Le texte de M. P. Paris, quoiqu'il soit celui qui présente le moins de ces *réclames*, si je puis m'exprimer ainsi, n'en est pas cependant totalement dépourvu.

Ainsi parmi ces personnages, il en est qui jouent un rôle ailleurs; par exemple Aubri le Bourguignon, Thierri d'Ardenne, Richard de Normandie, Salomon de Bretagne, Hunaut de Nantes, appelé *Hoiaus* par Ph. Mouskes et dans le texte de M. Mone, etc. Dans un passage, il y a une allusion classique à la mort d'*Achille sous les murs de Troie* (!); mais des manuscrits portent *Charles* et *Girars*, au lieu d'Achille [2], ce qui rappelle des chansons antérieures. Voilà même l'épée *Floberge* qui brille entre les mains du brave comte Bègues de Bélin :

L'épée Floberge ou Flamberge.

Ceinte a Floberge la clère au pong d'ormier [3].
Bègues s'arma, un blanc haubert vesti,
Et lasce un helme à un cercle bruni;
S'espée tint la belle Biatris,
Ce fu *Floberge*, la belle au pont d'orfin [4].

Valparfunde semble être la même chose que *Valfunde* de la

[1] *Voy.* le chapitre de *Jourdain de Blave* ou *de Blaie*.
[2] Éd. de M. Paris, I, 107.
[3] I, 263.
[4] *Ibid.*, II, 94.

Chanson de Roland. Mais le premier, que l'on place en Savoie, ne peut être le châtel dont le sarrasin Blancardin était sire.

Si les souvenirs, les rappels, les allusions de ce genre, se réduisent à peu de chose dans la leçon adoptée par M. Paris, les autres, peut-être plus modernes, n'ont pas ce caractère de parcimonie. En voici la preuve.

Le trouvère glisse le grand nom d'Artus dans ses vers :

La soie grasse nos vaura mult petit,
Con as Bretons, qui désirent tos dis
Le roi *Artu*, qui du siècle est partis [1].

Attente passée en proverbe, et qui a fait dire à Bertrand de Born :

Artus.

Car lor *Artus* demandon frevol men [2].

Froberge.

Nouvelle mention de *Froberge :*

Froberge pent à la sele d'orfin,
Çaïnte une autre qui de Coloigne vint [3].

Gérard de Roussillon.

Allusion à Gérard de Roussillon :

Dès icele eure, que dans Gérars fali
De Rousillon, qui tant par fu hardis,
Qui vers Martel tante mellée fist,
Ne fu mais si li siècles apovris [4].

Retour sur les *Saga* de Roncevaux et de la conquête de l'Espagne :

[1] Mone, *Untersuchungen*, p. 211.

[2] Raynouard, *Choix de poésies orig. des troub.*, IV, 162.

[3] Mone, *Untersuchungen*, p. 217.

[4] *Ibid.*, 241. *Voy.* précédemment l'article de Gérard de Roussillon, où l'on décrit un manuscrit relatif à Garin, écrit au XV[e] siècle, par David Aubert.

Piéron d'Artois. . . . . . .
. . . .
De *Rainscevaus* escapa-il jadis — Roncevaux.
De le bataille ù Rolans fu traïs;
Si fu *od Karle* quant *Espagne conquist*[1].

Quoique ceux qui agissent dans le roman des Lorrains appartiennent à un cycle à part, il en est quelques-uns, on vient de le remarquer, qui obtiennent une mention dans d'autres systèmes de légendes. Le roman d'*Amilles et d'Amis*[2] se réfère à celui de Garin, dans ce passage :

Roman d'Amilles et d'Amis.

Et Fromont de Bordiaux, quy pas n'ot coer léal,
Mais en bataille estoit un moult hardy vassal.

L'auteur de la chronique de la bibliothèque royale de Paris, n° 10307-5, lequel était probablement Viennois, dit, fol. 25 : « Et fit pais de *Gerbert* et de *Gerin* et de *Froumont*, puis s'en torna » Pepin en France. »

Enfin Adenez qui, s'il n'était pas né en Brabant, y passa une partie de sa vie, rappelle les guerres de Pepin et de Fromont :

A *Fromont* orent guerre qu'avez oï conter
Dont il convint de cors mainte ame dessévrer,
Maint chastel, mainte tour à terre craventer;
S'en convint à Pepin mainte paine endurer.
(*Berte aus grans piés*, p. 7.)

Nouvelle preuve qu'on chantait la légende des Lorrains avant Adenez.

C'est surtout pour la Belgique que cette chanson de geste a de l'intérêt. Gautier-l'Orphelin, comte de Hainaut, Hugues de Cam-

Intérêt de la *Saga* des Lorrains pour la Belgique.

[1] Fr. Michel, *Chanson de Roland*, p. 205.
[2] Notice par M. Mone, d'après le MS d'Arras, n° 696 (14 déc. 1465); *Anzeiger*, 1836, 353-358. Cette notice est suivie de recherches précieuses sur la légende d'Amilles et d'Amis.

brai, Gérard de Liége [1], Baudouin-le-Flamand, *de Luceborc li fis au duc Gaudin*, les Avalois (les habitans du *Niderlant* des *Nibelungen*), les Brabançons, les bords de la Lys, de la Meuse et du Rhin, tels sont les hommes et les lieux qu'on y rencontre souvent. C'est dans les bois de Vicogne, sous Valenciennes, que Bègues trouve la mort [2].

Ph. Mouskes, qui avait une grande littérature romancière, fut sans doute frappé de ces rapports, quoique sa chronique, conçue dans l'esprit synthétique du moyen âge, embrasse toute la terre, au lieu d'un seul pays.

Pour conclusion le roman de Garin est un remaniement des *Nibelungen*, par un poète austrasien.

---

§ III.

DE LA GRAMMAIRE ET DE LA VERSIFICATION DE PHILIPPE MOUSKES. — ENCORE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN BELGIQUE. — TRAVAUX PHILOLOGIQUES. — QUELQUES MOTS SUR CETTE ÉDITION.

Nous avons cherché a réunir tous les éclaircissemens que demandait, quant au fonds, notre auteur, et peut-être, tout en laissant à désirer sur ce point, jugera-t-on que nous avons parcouru un champ trop vaste. Nous n'avons plus que peu de temps et d'espace à accorder à l'examen de la forme, dont nous nous sommes déjà

[1] Ce fils de la quatrième fille d'Hervis, duc de Metz, n'est point placé par l'histoire parmi les évêques de Liége.

[2] M. Le Roux de Lincy a fait une ingénieuse analyse du roman de Garin; il est bon de la comparer avec celle de M. Mone, où éclate autant de pénétration que de savoir.

occupé dans les notes sur le texte et même dans l'introduction du premier volume.

Ph. Mouskes jugé comme écrivain.

Nous le répétons, Ph. Mouskes n'a point de style [1]; comme presque tous ceux qui ont mis l'histoire en vers, il écrit d'une manière lourde, monotone; sa chronique, en bien des endroits, rappelle la *gazette rimée* de Loret, et si nous avons dit qu'on découvrirait facilement dans son ouvrage quelques lignes comparables aux beautés des classiques surannés [2], ce n'a été qu'une ironie dont nous regretterions qu'on n'eût pas saisi l'intention. Nous ne voulions que désapprouver les critiques qui font semblant d'admirer ce qu'ils ne sauraient lire, et de découvrir des perfections sublimes dans les passages les plus vulgaires.

Mais, nul sous le rapport poétique, le travail de Ph. Mouskes, à chaque instant cité par Du Cange, est, nous le redirons, précieux comme répertoire de phrases et de mots. Il montre l'état grammatical de la langue française, sinon l'art d'écrire en Belgique au XIIIe siècle [3].

En quoi cette langue différait-elle de la langue parlée dans les autres provinces d'*oil?* en rien d'essentiel, malgré ses variétés. C'est le roman picard où le contact de l'idiome tudesque n'introduit pas de modifications fondamentales.

Ce roman, comme nous l'avons dit, n'est qu'un produit de la langue latine abâtardie, mêlée aux idiomes nationaux et aux langues germaniques.

1 On y rencontre cependant par-ci par-là quelques traits heureux. Celui-ci a de la grandeur :

La terre fu pis en cest an,
Quar li vieus Quesnes estoit mors.

Ce passage, dit M. P. Paris, vaut la plus pompeuse oraison funèbre. *Romancero,* 78.

Et quand Ferrand de Portugal tombe entre les mains de ses ennemis, les Français, dit l'auteur,

Ferrant ont pris et son orguel. (v. 21803.)

2 T. I, p. CCXXXII.

3 Parmi les jugemens sur Ph. Mouskes que nous avons rapportés, nous avons omis celui de Goujet. *Voy.* de plus *Rev. française,* 1837, III, 275, *la Quotidienne,* oct. 1836, etc.

Ancienneté de la langue romane.

M. Raynouard pense avec raison que la langue romane était parlée avant les sermens de 842, car elle n'a pu naître inopinément au moment où ces sermens ont été prononcés. Tout le monde conviendra de ce fait[1]; Dom Liron, cherchant une date précise, plaçait l'enfantement de la langue romane sous Charles-Martel[2].

Qu'il n'y a pas eu dans le principe une langue romane unique et uniforme.

Mais on pourra contester ce qu'ajoute l'illustre académicien. Il avance, en effet, comme une proposition inattaquable, que le roman primitif était parlé uniformément dans le Nord, en France, ainsi que dans une grande partie de l'Italie et de l'Espagne, et que ce n'est que quand la division de l'empire isola tous ces peuples, que cette langue, d'abord une et générale, se partagea en divers dialectes.

Comment comprendre que le latin se soit altéré uniformément dans des contrées si étendues et où vivaient tant de populations distinctes? Comment l'unité, qui est le dernier degré du perfectionnement, aurait-elle pu apparaître d'abord au sein d'une corruption grossière? Comment des règles auraient-elles présidé à des changemens spontanés? N'est-il pas plus naturel de croire que le roman aura présenté dès le principe des caractères en harmonie avec les habitudes et l'organisation des races et des peuples, qu'en un mot il n'aura pas été au Nord ce qu'il était au Midi, en Espagne et en Italie, ce qu'il se montrait en France?

Le roman des trouvères, sauf quelques nuances légères et délicates, offrait en Belgique et en France une physionomie pa-

[1] Depuis que l'impression de notre premier volume a été commencée, nous avons vu la question de la délimitation du roman et du tudesque en Belgique, abordée dans l'*Histoire de la Flandre* par M. Warnkœnig, I, 120; II, 4, 38, etc.; et dans les *Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, par M. A.-G.-B. Schayes, Brux., 1837, I, 33, 40, 372, etc.

[2] *De l'origine de la langue française : Dissertation où l'on recherche à quel temps elle a commencé à devenir vulgaire;* dans les *Singularités historiques*, I, 103-133, et t. III, 100. Cf. dans le *Mercure* de 1757, juin, 2e vol., et juillet, *Discours histor. sur l'origine de la langue française*, par Enlart de Grandval, conseiller au conseil supérieur d'Artois.

reille. Quoique ni sa grammaire ni sa syntaxe ne fussent arrêtées d'une manière décisive, qu'il fût permis aux écrivains d'exercer sur les mots un pouvoir souvent discrétionnaire, et qu'il n'y eût pas plus dans la littérature que dans la société de grand pouvoir central imposant à tous l'ordre et l'harmonie, cependant on y démêle l'observation d'un petit nombre de règles que M. Raynouard [1] a devinées, et qu'après lui a expliquées M. Von Orell [2].

MM. Raynouard et Conrad Von Orell.

Nous nous bornerons à quelques remarques.

Quelques observations grammaticales.

PRONONCIATION DES LETTRES.—Dans le passage du latin au roman nous observons deux choses que nous ne découvrons pas dans les idiomes germaniques, et qui nous semblent provenir, par conséquent, de l'ancienne prononciation celte.

La première c'est le son du *c* qui devient *ch* dans quantité de mots, comme en italien :

CA*ballus* . . .	CH*eval*.	CA*pella*. . . .	CH*apelle*.
CA*lidus* . . .	CH*aud*.	CA*per*	CH*evreau*.
CA*melus* . . .	CH*ameau*.	CA*pillus* . . .	CH*eveu*.
CA*minus*. . .	CH*eminée*.	CA*put*	CH*apitre* . . . CH*ef*.
CA*misia* . . .	CH*emise*.	CA*rbo*	CH*arbon*.
CA*mpus* . . .	CH*amp*.	CA*rdo*	CH*ardon*.
CA*ncellarius* .	CH*ancelier*.	CA*ro*	CH*air*, etc.
CA*ncer*. . . .	CH*ancre*.	CA*rta*	CH*arte*.
CA*nis*	CH*ien*.	CA*rus*	CH*er*.
CA*ntare* . . .	CH*anter*.	CI*cer*.	CH*iche*.

Par compensation nous voyons dans Ph. Mouskes, *cevalier*

[1] *Origine et formation de la langue romane, grammaire romane, etc.*, au premier vol. du *Choix des poésies originales des Troubadours, etc.* Examen par M. Daunou, *Journal des Savans*, nov. 1816, 142-152; juil. 1817. 400-405; oct. 1819, 591-599 ; fév. 1823, 77-92.

[2] *Altfranzösische Grammatik, worin die Conjugation vorzugsweise berücksichtigt ist, nebst einem Anhang von alten Fabliaux und Contes*; Zürich, 1830. in-8°. Examen par M. Raynouard, *Journal des Savans*, oct. 1832, 577-585; O. Le Roy, *Études*, etc., 1837, in-8°.

[3] Arthur Dinaux, *Les trouvères Cambrésiens*, p. 10, 11, note.

pour chevalier, *rice* pour riche, et ce mot rime avec *niche; francise* pour *franchise*. Nous y trouvons également *lécier*, que nous écrivons *lécher*, *trécier*, qui est notre *tricher*, et *chitet* pour *cité*.

La seconde, l'*s* qui, devant une consonne, devient *es* ou *é:*

scabellum	*escabeau.*	*scola*	*école.*	*spatha*	*épée.*
scala	*échelle.*	*scopulus*	*écueil.*	*spes*	*espoir.*
scapha	*esquif.*	*scrinium*	*écrin.*	*stabilire*	*établir*, etc.

Cette manière de prononcer le *c* et l'*s* est commune encore aujourd'hui à plusieurs de nos patois [1], tandis que dans d'autres occasions le son du *ch* est remplacé par celui du *k*, *klokètes*, *kesne*, etc.

Une forme qui leur est également propre, c'est l'addition d'un *i* devant *e*, ou sa substitution à la lettre *e:*

Apielèrent	*appelèrent.*	*Bieste*	*bête.*	*Logiet*	*logé.*
Apiert	*appert.*	*Entieré*	*enterré*, etc.	*Pierdue*	*perdue.*
Biauté	*beauté.*	*Fieste*	*fête.*	*Tiesmougne*	*témoigne.*

On remarque encore dans Ph. Mouskes, mais non pas constamment :

1° La diphthongue *ou* substituée à *o:*

Coumugne	*commune.*
Courounes	*couronnes.*
Proumetre	*promettre.*
Rioume	*royaume.*
Roumains	*Romains.*

[1] Joindre à nos indications sur les patois, t. I, p. CIV, note 3 : Séb. Bottin : *Mélanges sur les langues, dialectes et patois, renfermant entre autres une collection de versions de la parabole de l'enfant prodigue, en cent idiomes ou patois différens, presque tous de France;* Paris, 1831, in-8°. — M. Marchal, de l'acad. royale de Bruxelles, a cherché à établir dans un mémoire que la langue celtique subsiste encore dans nos patois, *Mercure belge,* VI, 468, 523; VII, 250. Sur le caractère du wallon on lira des observations pleines de sens et d'originalité dans les *Voyages d'Alfred Nicolas* de M. le conseiller Grandgagnage.

Réciproquement, substitution de l'*o* à la diphthongue *ou* :

Bors . . . . *bourgs.*
Corir . . . . *courir.*
Docement . . . . *doucement.*

2° *E* pour *ai* :

Fet . . . . *fait.*
Tret . . . . *trait.*
Plet . . . . *plait.*

3° *Ai* pour *e* :

Laitre . . . . *lettre.*
Maitre . . . . *mettre.*
Valait . . . . *valet.*
Violaite . . . . *violette.*

4° Le *g* avec le son du *j*, sans *édiller*, comme dit M. Lemare, prononciation qui subsistait du temps de Rabelais :

Grigois . . . . *grégeois.*
Goïr . . . . *réjouir.*

On prononçait sans doute dans quelques provinces *ejo* pour *ego*, d'où *jo* et *je*. Les Allemands prononcent encore aujourd'hui quelquefois *vijuisset* pour *viguisset*.

5° Les deux *s* ou l'*s* employés indifféremment comme en latin *causa* ou *caussa*, etc. :

Dissoit et *disoit.*
Frisson et *frison.*
Lissant et *lisant.*
Passer et *paser.*
Traïsson et *traïson.*

6° L'*n* pour l'*m*, *con* pour *com*.

7° Le *k* pour *c* ou *qu* :

Ki, ke, donkes.

Le *q* pour *qu* ou *c* :

Qant, qar;

preuve en faveur des partisans de ***kiskis*** et de ***kamkam***. Ramus avait tort, il ne fallait pourtant pas l'assassiner.

Pronoms relatifs, *le*, *la*, pour *celui*, *celle*.

Comparatif. *Meilor de li*, meilleur que lui, tournure conservée dans la langue italienne.

Trop plus, plus, expression long-temps française; on disait aussi *plus assez* ou *assez plus* :

> En un vrégié font une tour
> *Assés plus* blanche *d'une* flour.
> (H. A. Keller, *Li romans des sept sages*, p. 15.)

Sujet et régime. La règle retrouvée par M. Raynouard, par laquelle le sujet prend au singulier l'*s* qui se retranche au régime, tandis que le contraire a lieu au pluriel, est une des plus universelles [1], et il est rare qu'on l'enfreigne, à moins que les besoins de la rime ou de la mesure ne se fassent sentir. Lorsque le sujet est complexe, il arrive que l'*s* n'est mis qu'à l'un des mots qui le composent; quelquefois, cependant, la règle est violée, mais peut-être par incurie ou négligence.

> V. 18460. Godefrois, *frère* al roi Estase,
> En fu *sire*.....

Le sujet est ici complexe. Déterminé dans Godefroid, il prend l'*s*, mais il ne l'a point dans *frère*, ni dans *sire*. Au premier cas la mesure le demandait; mais ce retranchement est inutile au second.

> V. 12197. *Frère* Guibort pour voir estoit.

La règle demande *frères* qui n'est pourtant point dans le manuscrit.

Ces exceptions, qu'on veuille bien le remarquer de nouveau,

[1] *Voy.* v. 620.

sont rares, et s'expliquent, suivant nous, par les motifs que nous avons allégués.

VERBES. — *Présent de l'indicatif.*

Singulier, 1re pers.	*Os*	ose.
	Commant	commande.
	Conc	compte.
	Quic	quide.
	Tienc	tiens.
3e pers.	*Dont*	donne.
Pluriel, 1re pers.	*Avomes*	avons.
	Créomes	croyons.
	Vivomes	vivons.

Prétérit des verbes en IR.

Pluriel, 3e pers.	*Aprisent*	apprirent.
	Fisent	firent.
	Ocisent	occirent.
	Prisent	prirent.
	Requisent	requirent.

Futur. M. Raynouard le fait dériver de l'infinitif roman, auquel on aurait ajouté les différentes personnes du présent de l'indicatif de l'auxiliaire *avoir*. Ne peut-on pas le tirer du futur du subjonctif latin comme le conditionnel de l'imparfait : *Habuero* (*auero*, aurai); *tenuero* (*tenro*, *tenero*, tiendrai); *amavero* (*amero*, aimerai)? Le son de l'*o* en effet devient souvent *e* ou *ai* : *odiosus*, odieux, *onerosus*, onéreux.

Participes.

Allet	(v. 978),	allés.
Detrenciet	(v. 5381),	détranché.
Enteciet	(v. 3977),	entaché.
Estet	(v. 1010),	été.
Fourjugiet	(v. 5359),	condamnés.
Hierbegiet	(v. 1005),	hébergés.
Livret	(v. 10155),	livrés.
Logiet	(v. 67),	logés.
Rahiretet	(v. 1074),	rétabli.

Les vers 1406-7 offrent un exemple particulier de ces participes :

Parquoi à Roume fu *jugiet*
Et *esgardet* et *otriet*.

M. l'abbé De La Rue regarde cette orthographe et celle des mots *chitet* (v. 69), *citet* (v. 1075), *péciet* (v. 3070), comme appartenant au français primitif [1]. Mais elle est loin d'être toujours suivie par Ph. Mouskes, et l'on sent qu'il vivait à une époque de transition, où la langue prenait de nouvelles formes sans répudier entièrement celles dont elle s'était servie jusque-là.

Quant à la versification elle est assez régulière. Si la mesure est quelquefois négligée, la faute semble imputable au copiste. Nous avons signalé aussi dans les notes un grand nombre de rimes incomplètes, du genre de celles qu'on appelle *rurales* ou *en goret*. L'auteur fait quelquefois un usage heureux de l'enjambement, quoique nous ne prétendions point le louer comme poète, malgré les droits attachés à notre qualité d'éditeur.

Ce que nous ajouterions ici ne serait qu'une répétition fastidieuse d'observations parfaitement exposées par les écrivains qui ont traité de la formation de la langue romane.

Addition à ce qui a été dit de l'histoire de la langue française en Belgique.

Nous avons essayé de prouver que cette langue, depuis sa naissance, a toujours été cultivée dans notre patrie, et qu'à certaines époques elle l'a été avec éclat. Aux renseignemens que nous avons rassemblés, qu'on nous permette seulement d'en annexer quelques autres.

VIIe, VIIIe et IXe SIÈCLES. Colonies saxonnes.

La transplantation de colonies saxonnes en Flandre et en Brabant, révoquée en doute par plusieurs savans, a été démontrée par M. Warnkœnig; il examine les noms géographiques et y trouve des preuves de cette assertion. M. Gheldolf, son traducteur, a complété ce travail dans une note [2].

[1] *Essais historiques*, I, 267 et suiv.

[2] *Histoire de la Flandre*, I, 120; II, 38; cf. J.-H. Hoeufft : *Taalkundige bijdragen tot de naams-uitgangen van eenige meest Nederlandsche plaatsen*; Breda, 1816, in-8°.

Précédemment des Suèves avaient été transportés dans la même province. Saint Ouen, auteur du VII[e] siècle, récitant la vie de saint Éloi, fait mention des Suèves parmi les Flamands, les Anversois et les Frisons, que ce prélat convertit à la foi : *Flandrenses atque Andoverpenses, Frisiones* et SUEVI et *barbari, quique circa maris littora degentes... primo eum hostili animo et aversa mente susceperunt; postmodum vero... pars maxima trucis ac barbari populi, relictis idolis, conversa est ad verum Deum, Christoque subjecta*[1]. Saint Eloi fut même obligé, pour se faire entendre, de s'associer dans le saint ministère un certain Tituenus, suève de naissance : *Habebat prætera secum plures vernaculos in suo contubernio degentes... de quibus.... erat etiam Tituenus, genere* SUEVUS... *qui postea ad mercedis cumulum pervenit interemptus*[2]. Il y a plus, les annales des guerres des Normands racontent qu'en 880, ceux-ci sortant de la forteresse de Courtrai, qu'ils avaient construite, battirent complétement les Ménapiens et les Suèves[3]. La conséquence à tirer de là pour la délimitation des langues, est palpable. Suèves.

Le 26 avril 1770, on lut à l'académie de Bruxelles, un mémoire de Paquot, *Sur les différentes langues qui ont eu ou qui ont cours dans les contrées qui forment aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas, et la principauté de Liége, depuis les temps les plus reculés jusqu'à présent*[4]. Cette dissertation aurait pu jeter du jour sur le sujet qui nous occupe; elle ne s'est malheureusement pas retrouvée. N. Paquot.

La démarcation des langues parlées en Belgique est marquée à peu près comme l'a fait M. Raoux, mais avec plus de précision

[1] *Recueil des Hist. fr.*, III, 557.

[2] *Ibid.* p. 554, Warnkœnig, I, 118, note 2.

[3] *De gestis Normannorum*, dans Du Chesne, II, 524; *Acta SS. Belg.*, III, 235, IV, 200; De Bast, *Recueil d'antiquités romaines et Gauloises*, 169, 170.

[4] *Mém. de l'Acad.*, ancienne série, t. I, *Journal des séances*, p. LXI.

M. J. Jusseret.

encore, sur la treizième carte de l'*Atlas historique de la Belgique ancienne et moderne* (Brux., 1836, in-fol.). A partir de Menin, en allant vers l'est, la limite *Thioise* forme une ligne presque droite qui est coupée perpendiculairement d'Aubel, dans la province de Liége, à Tornich, dans le Luxembourg.

J.-J. Raepsaet.

Le *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, Gand, 1837, 2e livr., pp. 188-200, contient un *Mémoire sur la démarcation des langues flamande et wallonne dans une partie de la Belgique*, par feu M. J.-J. Raepsaet, rédigé en 1807, à la demande de M. Faipoult, préfet du département de l'Escaut. Ce mémoire est suivi d'une lettre de M. Raepsaet à M. Dewez, laquelle contient de nouveaux éclaircissemens.

Un des plus anciens monumens de la langue romane.

Xe SIÈCLE.

M. Hoffmann de Fallersleben, à son passage par Bruxelles, au mois d'octobre dernier, nous a montré le texte roman d'un hymne sur sainte Eulalie. Il l'a découvert dans un manuscrit de l'ancienne abbaye de St-Amand, à la bibliothèque publique de Valenciennes. Ce manuscrit, qui a servi à Mabillon, et que l'on avait inutilement recherché depuis 1692, contient les unes à côté des autres trois pièces de la plus grande importance : un cantique de sainte Eulalie en latin, un hymne en roman et enfin le fameux chant tudesque, où est célébrée la victoire remportée par Louis III, roi des Francs, sur les Normands en 883.

Voici le commencement du morceau en langue romane :

Buona pulcella fut Eulalia. Bel auret corps, bellezour[1] anima.
Voldrent laveintre li Dō (*Deo*) inimi. Voldrent la faire diaule[2] servir.
Elle non eskoltet les mals conselliers. Quelle Dō raneiet chi maent sus en ciel.

C'est-à-dire en latin littéral et barbare :

[1] Comparatif.
[2] Trissyllabe.

Bona puella fuit Eulalia, bellum habebat corpus, belliorem animam.
Voluerunt illam habere illi Deo inimici. Voluerunt illam facere diabolo servire.
Illa non auscultabat illos malos consiliarios, quod illa Deo renunciaret qui manet super in cœlo.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le latin est d'une main et le roman et le tudesque d'une autre. Voilà donc le roman belge primitif, tout près du latin qui s'efface, et voisin du tudesque qui doit réagir sur lui. Ce roman ressemble encore beaucoup à celui du midi, et certes, par ses formes, il n'est pas postérieur au Xe siècle. Il paraît même plus ancien que le poème sur Boëce, dont l'âge n'est pas suspect aux yeux de M. Raynouard. Rien, par conséquent de plus curieux que ce monument, qui sera publié bientôt tout entier par M. Hoffmann. C'est un véritable diamant pour un philologue.

Le système de versification des trouvères ne s'y retrouve pas moins tout entier; dans les vers de dix syllabes, la suppression de la syllabe muette à la césure est déjà observée, ce qui fait évanouir l'assertion de l'abbé De La Rue sur l'origine de cet usage. Parmi ces vers, il y en a même de douze syllabes, et ce fait détruit l'opinion commune relative à l'introduction de l'alexandrin [1]. Ancienneté du vers de douze syllabes.

Le même savant a encore déterré à Tournay, dans un manuscrit de M. Dumortier, exécuté en Belgique au XIIe siècle, des gloses où la langue romane se montre sous ses formes primordiales. Ainsi on y lit les traductions suivantes du latin : XIIe siècle.

Fuligo.	*suia*	(suie).
Ardea	*hairum*	(héron).
Coturnix.	*quaquila*	(caille) etc. [2]

Le roman est confondu avec le francique, comme il l'a été

[1] *Bulletin de l'Acad.* 5 octob. 1837.

[2] *Voy.* la brochure intitulée *Elnonensia* (découvertes dans les MSS de St-Amand) et annoncée par MM. Hoffmann de Fallersleben et Willems.

par La Ravallière, Imbert et d'autres, dans un monument du XII[e] siècle, c'est-à-dire dans les *Annales Parchenses*, relié avec le deuxième volume d'une Bible de l'abbaye de Parck, près de Louvain, portant la date de 1148, et qui a été emportée en Angleterre. On lit, dans ces Annales : *Karolus rex carmina antiquissima, quibus veterum regum bella et actus canebantur, romana vel francica conscripsit lingua, et memoriæ mandare curavit.* Il est visible que l'auteur, prenant Charlemagne pour un roi de France, s'est imaginé qu'il parlait le français ou le roman.

Jean d'Alich.

C'est en roman que prêchait vraisemblablement à Liége, Jean d'Alich ou Dalick, qui se signala dans cette ville, à la fin du XII[e] siècle, comme orateur sacré. Ses sermons pour toute l'année, et dont le premier texte consistait dans ces paroles du psaume 25 : *Ad te levavi animam meam,* ont pu être rédigés cependant en latin, suivant la coutume. Ils étaient connus d'Albéric de Trois-Fontaines qui en fait mention sous l'année 1196 [1].

Un des trouvères les plus féconds du moyen âge, rangé par M. De La Rue entre les poètes Anglo-Normands [2], quoiqu'il déclare lui-même qu'il était de Valenciennes, est le prêtre et chanoine Herman. On lui attribue :

1° Une *Vie de Tobie* (1408 vers).
2° *Les Joies de Nostre-Dame* (1152).
3° Les *Trois mois de l'évêque de Lincoln* (844).
4° L'*Histoire de la Madeleine* (712).
5° La *Mort de la Sainte-Vierge.*
6° Le *Débat de vérité et de justice.*
7° L'*Histoire des Sybilles* (2496) ; M. De La Rue prétend que l'auteur y travaillait en 1167, quand mourut l'impératrice Mathilde.

[1] Foppens, II, 624 ; *Hist. litt. de la Fr.*, XV, 611.
[2] *Essais hist.*, II, 270.

8° Un poème intitulé *Genesis* et d'autres parties de la Bible.

9° *L'Assomption de Nostre-Dame.*

10° *Les miracles de Nostre-Dame, d'un prestre, d'un usurier et d'une vieille.*

11° *La vie de saint Alexis* et celle de *sainte Agnès.*

12° *La passion de Jésus-Christ, l'histoire du précieux sang, la vie de saint Sébastien.*

13° *L'Unicorne* ou la Licorne.

14° *La vie de saint Jehan Paulus*, etc.

Mais il est incertain que tous ces ouvrages soient de lui.

Il commence ainsi sa *Genesis*, le plus étendu des ouvrages dont il est incontestablement l'auteur :

Signor, or escotés, entendés ma raison :
Je ne vos dis pas fable, ne ne vos di cançon :
Clers sui, povres de sens si sui, moult povres hon,
Nés sui de Valencienes, Herman m'apiele-on.
De persone Dex cure ne prend, s'est grande u non;
On a sovent grant aise en petite maison;
De petite fontaine tot son saol boit-on.
Tot ce di-je pour voir, je suis molt petit hon,
Canones sui et prestre par grand élection [1].

Nous avons déjà fait observer que dès lors il y avait en France des gens d'un goût difficile qui condamnaient ce que l'on faisait en province; or, la France proprement dite était, à cette époque, ren-

[1] *Hist. litt. de la Fr.*, XVIII, 830-837; article de M. Amaury-Duval, Roquefort, *De l'état de la poésie française, etc.*, p. 236, note 1.—M. Arthur Dinaux a omis le prêtre Herman dans la piquante notice sur les trouvères de la Flandre, qu'il a lue au congrès de Douai, le 9 septembre 1835 (*voy.* le compte-rendu, pp. 576-588). Ce littérateur, aussi aimable qu'instruit, a bien voulu nous indiquer une méprise dans laquelle nous sommes tombé en suivant aveuglément le respectable Hécart de Valenciennes. Elle consiste à avoir confondu (t. I, p. CLIII), Jehan de Condé, le trouvère, avec Jehan de Condé, le théologien, dont parle Foppens, II, 619.

Le roman de Florimond.

fermée dans des bornes très-étroites, puisque l'auteur du *Roman de Florimond* (fils prétendu d'Alexandre-le-Grand), Aymé de Varennes ou de Châtillon, qui écrivait dans le Lyonnais, vers l'an 1188, a soin de se prémunir contre ces dédains :

Aus François jo voil tant servir,
Que ma langue lor est sauvage,
Que jo ai dist en lor langage
El mieuls que je le ai su dire.
Se ma langue la lor empire
Por ce ne me dient ennui;
Miés aim ma langue que l'autrui.
Romans ne estoire ne plait
Aus François, se il ne l'ont fait.
N'est merveille, quar el boschage
Non a si lait oisel salvage
Que ses nis ne lui soit plus biels
Que toz le moindre des oisels.
Et li estre de mon païs
Me sent plus bel à mon avis
En droit de pris et de onor
Et de service que li lor.
Voire est que i a des François
Et de vilains et de cortois[1].

Nous ne voyons pas cependant que la Belgique eût encore été frappée d'anathème à Paris, sous le rapport intellectuel. La centralisation littéraire n'existait pas, et la royauté poétique n'avait pas plus d'unité que la monarchie féodale. Mais le XIVe siècle devait enlever à la Belgique son caractère d'indépendance et d'originalité, en fait d'imagination et de style : un grand centre s'était formé ailleurs; les guerres civiles et extérieures, en réduisant au silence les ménestrels et les trouvères, avaient contribué à cette révolution.

[1] *Hist. litt. de la Fr.*, XV, 490.

Nous avons cité, d'après Carpentier, une charte française de l'abbaye d'Honnecourt, de l'an 1133 [1].

M. Le Glay, dont la critique n'est pas moins prudente qu'éclairée, a fait des *Recherches sur les premiers actes publics rédigés en français* [2]. Il y établit qu'on rédigeait des actes en français à Courtrai, avant de le faire à Paris, et qu'il n'existe pas en Belgique de diplôme original en cette langue, antérieur à l'année 1223; tandis que les archives du département du Nord en offrent deux de cette même année et un de 1221. Au moment où son mémoire était sous presse, il a retrouvé quelques actes français qui portent une date antérieure à l'année 1221, et qui pourraient passer pour des originaux, s'ils n'étaient pas dépourvus d'un caractère d'authenticité, la présence ou du moins les traces d'un sceau. Ils appartiennent aux mois d'avril 1219, de mai 1202, et à l'année 1200. La découverte de ces pièces, qui du reste sont vraiment dignes d'appartenir au commencement du XIII[e] siècle, ne détruit donc nullement le droit d'aînesse que M. Le Glay accorde provisoirement à la charte de Courtrai, de l'an 1221, par laquelle Jeanne, comtesse de Flandre, et Mahaut, dame de Termonde, entrent en arrangement au sujet des terres de Termonde et d'Alost. Si l'on se souvient que le plus ancien diplôme en langue flamande passe pour être de l'an 1229, le français aurait donc eu la priorité dans nos actes publics.

XIII[e] SIÈCLE.

Chartes en langue vulgaire.

Parmi les monumens de notre poésie, dont nous avons à regretter la perte, nous compterons encore les chants en l'honneur de Jean d'Avesnes, l'aîné des fils de Marguerite de Constantinople. Il était beau, dit J. De Guyse, qui avait ces chants sous les yeux, spirituel et plein de douceur dans son langage, malgré la rudesse de ses habi-

Chants en l'honneur de Jean d'Avesnes.

[1] I, CXXXII.

[2] Deuxième édition, Lille, L. Danel, juin 1837, in-8° de 24 pp., avec deux *fac-simile*. La première édition a été insérée dans les *Mémoires de la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille*.

tudes guerrières. Son corps était robuste, sa taille élégante. Il avait toutes les qualités qui font un grand prince, son adresse dans les joutes et les tournois surpassait celle de tous ses contemporains, et, entre toutes ses vertus, il était particulièrement recommandable par sa magnificence et sa générosité. Enfin il s'était acquis une si grande renommée, que les ménestrels avaient composé sur lui une chanson où ils disaient que dans les tournois et dans les joutes, en France, en Allemagne, partout où il allait combattre, il remportait la victoire et illustrait son nom [1].

Chronique de l'Ostrevant.

Qu'est devenue enfin la *Commune histoire de la seconde destruction des églises de l'Ostrevant*, d'où Jacques de Guyse tire ce qu'il écrit de Rollon [3]?

M. A. Van Hasselt.

Nous ne pousserons pas plus loin ce petit supplément, heureux d'annoncer que M. A. Van Hasselt a traité avec succès la question proposée, à notre demande, par l'académie royale de Bruxelles, sur l'histoire de la poésie française. Son mémoire, qui n'est pas encore sous presse, complétera la démonstration que nous avons esquissée.

M. Barrois.

Les bibliophiles de Mons. M. R. Chalon.

Cette espèce de littérature s'acclimate en Belgique. M. Barrois, qui y a fixé son séjour, vient de faire imprimer magnifiquement le roman du *Très-chevaleureux conte d'Artois* [2]; la société des bibliophiles de Mons, à laquelle M. R. Chalon communique son zèle et nous dirons presque son enthousiasme, a mis au jour, avec la coopération de son président et de M. Gachet, la jolie chronique de Gilles

[1] *A largitate et magnanimitate a cunctis recommendabatur in tantum, ut heraldi et histriones cantilenam hanc composuerunt* (composuerint) : « *In torneamentis et hastiludiis, tam in Francia quam Alemannia, ubicunque veniebat, famam, victoriam et honorem cum bravio referebat.* » ANNALES DE J. DE GUYSE, XIV, 464.

[2] In-4° goth., fig., Paris, Techener, 1837. Ce roman, composé au XV[e] siècle, a été analysé par l'abbé Mercier de Saint-Léger, au t. I[er] de la *Bibl. des romans*, et M. P. Chabaille a porté un jugement motivé sur l'édition de M. Barrois, *Bull. du Biblioph.*, publié par Techener, avril, 1837, n° 14, pp. 443-446.

[3] IX, 282 et dans ce vol. p. 41.

de Chin [1]. C'est pour la même société que M. Frédéric Hennebert, archiviste de la ville de Tournay, a *édité*, avec un soin bien digne d'éloges, les *Ritmes et refrains des Tournaisiens*, analysés par M. Van Hasselt, dans l'*Indépendant* (1er juillet 1837).

De leur côté, les éditeurs de documens historiques ne se sont point ralentis. Quand même l'Allemagne n'aurait que MM. Mone et Hoffmann, elle nous rendrait déjà d'éminens services. Mais elle abonde en écrivains instruits, qui, même sans le vouloir, dissipent les ténèbres de notre passé. Tels sont M. Laspeyres, éditeur de la loi salique et de la loi des ripuaires, et M. Medem, archiviste à Stettin, auteur des *Études baltiques*. E. A. T. Laspeyres. M. Medem.

La société de l'histoire de France, qui nous a constamment témoigné une sympathie flatteuse, a terminé une nouvelle édition de Grégoire de Tours, l'un des premiers historiens de la Belgique ainsi que de la France. Une dame qui réunit à un haut degré le savoir au bon goût, a publié pour la même société, le journal de Pierre De Fenin, qui se rapporte à la période des ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Nous attendons toujours avec impatience le Froissart de M. La Cabanne. Société de l'histoire de France; Mlle Dupont, M. La Cabanne.

Le comité fondé à Paris par M. Guizot ne peut se dispenser de toucher souvent à nos annales; les relations nécessaires de la France et de la Belgique, dans le passé comme dans le présent, nous ont valu les *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, accompagnées d'une introduction et d'un texte qui relie les documens officiels et les explique, travail dû à cette même plume qui peignit avec tant de force et de précision les scènes de la révolution française, et auquel est attaché le nom de M. Mignet. Elles nous ont procuré en outre les *Mémoires militaires relatifs à la même succession*, par M. le lieutenant-général Pelet. M. le général Pelet.

[1] *Voy*. plus haut p. CXVII.



L'Institut historique de Paris, présidé par l'auteur de l'*Histoire des Croisades*, seul, abandonné à ses propres forces, répète nos bulletins et encourage nos efforts. M. Brun-Lavainne a tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Lille, les lois, coutumes et franchises de cette ville, avec un grand nombre de chartes et de titres concernant la Flandre.

M. Brun-Lavainne.

M. Monin, auteur d'une thèse remarquable sur le roman de Roncevaux, nous avait donné l'espoir de retrouver les chroniques de Jean Le Bel (C). Il est maintenant prouvé que ce littérateur distingué avait pris ses désirs pour une réalité.

M. Monin.

M. De la Fontenelle de Vaudoré s'apprête à nous offrir, après les Godefroy et Lenglet Du Fresnoy, une nouvelle édition de Commines, ce Tacite du moyen âge, sur lequel il a lu un mémoire plein de renseignemens neufs, au congrès de Douai, en 1835.

M. De la Fontenelle de Vaudoré.

M. A. Le Glay, dans les momens de loisir que lui laisse la rédaction de son inventaire des archives de la chambre des comptes de Lille, vient d'insérer l'analyse d'un grand nombre de chartes émanées de nos princes, et relatives aux monnaies, dans l'excellente *Revue de la numismatique française*, de MM. Cartier et De la Saussaye.

MM. A. Le Glay, E. Cartier, De la Saussaye.

M. Buchon, qui a tant fait pour les sciences historiques, a reproduit plus correctement, dans le *Panthéon littéraire*, Froissart et Chastelain, auquel il a enlevé l'histoire de Jacques de Lalain, pour la restituer au héraut Charolois. En attachant notre nom à sa réimpression de Monstrelet, il a prodigué à l'amitié ce qu'on n'accorde ordinairement qu'au mérite, et M. Münch a sans doute cédé au même sentiment, en nous dédiant son histoire, en allemand, de Marguerite d'Autriche, compilation où il a réuni un certain nombre de pièces originales.

M. Buchon.

Plusieurs sociétés, fondées dans des provinces jadis unies ou alliées à la Belgique, font fouiller de vieux manuscrits, qui ne peuvent manquer de jeter du jour sur nos annales. A Caen, M. De

Caumont, à Douai, MM. Tailliar et Quenson, à Amiens, M. Bouthors, à St-Omer, MM. Piers et de Givenchy, à Lille, MM. A. et E. Le Glay et M. Brun-Lavainne, à Valenciennes, MM. A. Dinaux et A. Le Roy, ainsi que beaucoup d'autres amis des lettres, nous tendent une main amie et accumulent pour nous des matériaux précieux.

M. Willems, toujours l'un des premiers sur la brèche, a commencé son *Belgisch museum* [1]. M. Willems.

Le Gouvernement belge a voulu seconder la science et la piété : il contribue à l'achèvement des *Acta sanctorum*, ce vaste monument auquel nous avons payé le tribut de notre admiration [2], et que les PP. Boone, Van der Moeren, Van Heeke et Coppens auront sans doute la gloire de terminer.

M. Dejonghe, professeur à l'athénée de Bruges, est au moment de publier la chronique flamande de Despars, et dans la même ville, M. Delepierre rédige une table analytique des chartes de la Flandre, ce qui formera une partie importante du dépouillement général dont la commission d'histoire, sur l'avis de M. Gachard, a demandé l'exécution au Gouvernement. MM. Dejonghe et Delepierre.

A Ypres, M. Lambin poursuit ses utiles explorations ; à Fribourg, M. Warnkœnig, qui a quitté la Belgique, mais sans renoncer à ses vieilles affections, achève sa belle histoire critique de la Flandre, si riche de pièces inédites et probantes. A Bruxelles, pendant que MM. De Gerlache, Nothomb, De Stassart, P. Noyer, Van Hasselt, Alvin, Siret, De Beauffort, Fétis, Baron, etc., produisent des œuvres originales, et qui, par conséquent, n'appartiennent point à ce précis, M. Coremans nous fait connaître nos anciennes archives allemandes; des *Revues* consacrent à notre histoire des pages instruc- Autres gens de lettres qui partagent ou secondent nos travaux.

[1] Les premières livraisons portent aussi les noms de MM. Ph. Blommaert, Lambin, P. Visschers, P. Van Duyse, etc.

[2] T. Ier, p. XXVIII et sq.

tives; M. Gachard publie les *Inventaires de la Chambre des Comptes,* et M. Marchal le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne; en même temps le Gouvernement, avec une munificence éclairée, fonde une bibliothèque royale qui va faciliter les études historiques et leur ouvrir un horizon plus vaste.

A Gand, MM. De Smet, Voisin, Willems, Serrure, Lenz, De St-Genois, D'Hane De Potter, Coomans, et beaucoup d'autres déjà nommés dans notre premier discours, donnent l'exemple du zèle et de la direction à suivre dans l'étude du passé. Louvain, Mons, Liége, Namur, Tournay, Anvers ne restent point en arrière, et MM. De Ram, Moeller, Arendt, Chalon, Hennebert, Dumortier, Borgnet, Polain, Martens, Bogaerts, Kreglinger sont là pour nous garantir d'importantes recherches.

A Londres, M. Van de Weyer, à qui ses fonctions diplomatiques n'ont pas fait oublier les lettres et sa participation d'autrefois aux travaux de la commission d'histoire, la sert de tout son pouvoir et de tout son patriotisme.

Nous avons tâché de nous associer à ce mouvement littéraire, si bien apprécié par MM. De Gerlache, De Stassart et Quetelet, dans leurs rapports annuels sur les travaux de l'académie royale de Bruxelles, et de justifier, autant qu'il était en nous, la bienveillance que des critiques éminens ont bien voulu nous témoigner. MM. Daunou, A. Duval, L. Cibrario [1], P. Paris, Fr. Michel, De Martonne, Le Roux De Lincy, Creuzer, Wilken, Arthur Dinaux, J. Desnoyers,

[1] M. Cibrario est secrétaire de la commission royale d'histoire du Piémont, laquelle est en relation avec la commission royale d'histoire de Belgique. Indépendamment de la sympathie qui s'établit entre les hommes de lettres de tous les pays, quand ils s'adonnent aux mêmes travaux, la Savoie est unie à la Belgique par plus d'un souvenir historique. Elle a donné un époux à Jeanne, comtesse de Flandre, et à Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien. S. M. le roi de Sardaigne a voulu se procurer le recueil des chansons notées de cette princesse, avec la copie du portrait de Philibert de Savoie, dont il est embelli. Nous nous estimons heureux d'avoir pu satisfaire le désir de ce prince, ami des lettres.

Le Glay, Cooper, ont surtout des droits à notre reconnaissance. Parmi leurs observations, il en est quelques-unes auxquelles nous avons répondu dans ce volume, les autres, nous les avons suivies avec docilité.

Nous sommes bien éloigné cependant de nous croire à l'abri de tout reproche. Des publications si longues et si minutieuses sont une occasion d'erreurs inévitables pour les plus habiles; à quelles méprises ne doivent-elles donc pas nous exposer?

Nous n'en avons pas moins fait nos efforts pour que le texte de notre auteur et les annexes que nous y avons ajoutées, fussent aussi corrects que possible. L'éloignement où nous nous trouvions des lieux où l'on imprimait, et le commerce intime que nous avions contracté depuis long-temps avec un écrivain, non-seulement étranger à l'élégance actuelle du langage, mais souvent barbare, se feront sans doute sentir à mainte page. Mais on s'en serait certes aperçu plus fréquemment, si nous n'avions été heureusement secondé par M. Émile Gachet et par M. Hayez; l'un a revu chaque seconde épreuve, l'autre exerce la profession honorable d'imprimeur, avec un désintéressement et une capacité rares. MM. Émile Gachet et Hayez.

Les imperfections qui, malgré ce concours, subsistent encore dans cette édition, auraient trouvé immédiatement leur correctif, si la mort n'était venue frapper M. Raynouard, l'auteur des *Templiers,* le législateur de la langue romane. Cet homme illustre, dont l'amitié nous honorait, nous avait conseillé la publication de Ph. Mouskes, en proposant d'en annoter les épreuves au fur et à mesure. Mais les distances et la nécessité de ne point retarder l'impression, ne nous permirent pas de profiter d'une offre si obligeante. M. Raynouard avait promis alors une série de remarques sur l'ouvrage déjà imprimé. Pourquoi sommes-nous hors d'état d'en gratifier le public? Pourquoi la mort nous a-t-elle envié un ornement si glorieux et l'égide d'un si grand nom? M. Raynouard.

LE ROI.

Il y aurait de l'ingratitude à ne pas remercier hautement le Roi de l'accueil plein de bonté qu'il n'a cessé de faire à la commission. Ce prince, sorti d'une maison qui a constamment protégé les lettres, ce prince, qui joint à un esprit élevé les connaissances les plus variées et les plus étendues, a donné à nos études une puissante impulsion. En même temps nous avons trouvé tous les secours désirables dans les Chambres, dans M. le Ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères, ainsi que dans les chefs de son département.

Les Chambres, le Ministère.

REMARQUES.

REMARQUES.

A.

PIÈCES RELATIVES A PH. MOUSKES.

EXTRAITS DES CATALOGUES DES ÉVÊQUES DE TOURNAY, QUI SONT A LA BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE.

I.

(MS nº 9435 anc.)

Philippus Mouske (alias Meuze) Gandavensis, ex canonico ac cancellario Tornacensis ecclesiæ, eidem, decani ac confratrum suorum suffragio, præficitur, anno MCCLXXIV, vir apprime doctus ac prudens, et hoc etiam Philippo Francorum regi charus, a quo licentiam cudendi monetam auream ac argenteam obtinuit. Inter vivos esse desiit anno MCCLXXXII [1] die 24 februarii et quiescendi locum obtinuit in choro suæ cathedralis. Antiquis versibus gallicis condivit historiam Franciæ in MSS membranis.

II.

(MS nº 3858 nouv.)

Philippus de Gandavo, canonicus et cancellarius, consecratus est anno MCCLXXIV. Ab isto recepit Philippus Pulcher rex licentiam usque ad certum tempus cudendi monetam auream in Tornaco, anno MCCLXXXIX. Sub hoc anno MCCLXXXIII, capitulum dedit civitati ad censum perpetuum stallagia, pontenagium, theoloneum, vinagium et alia plura, mediante summa 800 libr. antiquarum Parisiensium ecclesiæ solvenda cum aliis certis conditionibus. Item anno MCCLXXXVI concordia facta est inter ecclesiam et communitatem super libertate familiæ

[1] Cette date que nous avons donnée p. CCXXIII du tome Ier, n'est pas conforme à celle de la pièce nº XIV.



et domorum ecclesiæ. Item istius tempore facta fuit inter ipsorum dignitates et capitulum Tornacense specialis ordinatio super regimen domorum meritorum, bonorum puerorum et sacerdotum introductione. Iste pro anniversario suo quod nonis Januarii celebratur dedit cellario 20 libr. Parisienses annuas in decima de Wasmonstre a Joanne de Perboem acquisita, de quibus annis singulis in die anniversarii ipsius episcopi fiet refectio generalis omnibus chorum de more frequentantibus in sacris ordinibus constitutis. Item habet dicta ecclesia Tornacensis ex dono ejusdem episcopi decimam de Heurne valentem annuatim 40 libr. Parisienses, redemptam de manibus Walteri de Nivella et uxoris ejus. Item habet dicta ecclesia 60 solidos in decima de Spira. Quas 40 libr. cum 60 solidis prædictis recipere debent cellarii. De quorum redituum proventibus habebit refectorium annuatim 19 libr. Parisienses, de quibus in die anniversarii sui et per duas sequentes ferias fiet generalis distributio panis et vini omnibus in sacris ordinibus constitutis chorum de more frequentantibus, si vigiliis et missæ interfuerint. Presbyter autem missam celebrans cum rectore chori, diaconus et subdiaconus, si canonici fuerint, prima die et per duas sequentes ferias duplicem habebunt portionem. Pulsatores vero campanarum habebunt 5 solidos parisienses. De residuis autem 24 libr. Parisiensibus tot fient feriæ cellarii quot inde fieri poterunt. In quibus singuli canonici 6 denarios in vigiliis habebunt, si interfuerint, et 6 in missa. In commendationibus vero quæ fient in die anniversarii sui, habebunt singuli canonici 6 denarios de cellario, si interfuerint.

III.

(MS n° 6971.)

A l'article de Philippe Mus, on lit : Sub hoc episcopo jus cudendi monetam erat adhuc penes solum episcopum.

IV.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE MANUSCRIT DE DUFIEF.

(MS n° 575 F.)

Philippus de Gandavo. — Ex canonico et cancellario Tornacensi consecratus fuit anno MCCLXXIV (Robertus dicit anno MCCLXXIV, Meyerus MCCLXXV). Liber Decani dicit, confirmatum MCCLXXIII; Li Muisis abbas dicit, electum anno MCCLXXIV; chronicon Cysoniense, mon., Villerii, Winghii, Cognatus (*Cousin*), tom. IV, cap. 15, Raissius, Gazetus dicit, anno MCCLXX male. Erat autem cancellarius et canonicus, ut patet ex dictis chronicis et auctoribus, licet chronicon Li Muisis et Cognati, cancellarii mentionem non faciant.

Demochari vocatur Philippus; claret Meyero Philippus Mus, aliis Meuze. Li Muisis dicit eum fuisse virum litteratum, prudentem et discretum, præfuisse annis circiter octo. Cujus temporibus fuit canonicus et scolarius Henricus de Gandavo, doctor nominatissimus, qui sustinuit opinionem prælatorum contra opinionem ordinum mendicantium, dicentium quod illi qui sibi confitebanturnon tenebantur suis curatis de hoc iterato confiteri; et dicit Li Muisis se hunc episcopum pluries per civitatem cum equitaturis XVI vel XX et non amplius equitare.

Ab hoc episcopo recepit Philippus Pulcher rex licentiam usque ad certum tempus cudendi monetam auream in Tornaco, anno MCCLXXXIX.

...... Chron. Cysoniense, Villerii mon., Winghii, Cognatus in cap. XV et Houdt dicunt : « Que c'estoit pour forger grosse monnoie d'argent et pour 4 ans. Gazet dict que ce fut l'an » 1285. » Raissius aliam viam insistit, dicendo hunc episcopum a Philippo, Francorum rege, obtinuisse licentiam cudendi monetam tam auream quam argenteam per certum tempus.

Que les évesques de Tournay avoyent droict de batre monnoie appert par le livre de François Garault sur la monnoie des tournois et parisis, où il dict f° 16, que la moindre estimation que les rois de France mettoient sur les monnoies de leurs subjects ayans droict de forger monnoie, fut cause de grande jalousie et différens, comme il se lit de plusieurs advenus entre les rois de France et les ducs d'Aquitaine, Bretaigne, évesques de Tournay, Ambrun et autres, pour la fabricque de leurs monnoies.

Sub idem tempus, anno MCCLXXXIII, capitulum dedit civitati ad censum perpetuum stallagia, pontenagium, teloneum, winagium et alia plura, mediante summa 800 libr. antiquarum Parisiensium ecclesiæ solvendarum cum aliis conditionibus.

Anno MCCLXXXVI, facta est concordia inter ecclesiam et civitatem super libertatem familiæ et domorum ecclesiæ. Inter ipsorum dignitates et capitulum facta fuit ordinatio super regimen domorum emeritorum, bonorum puerorum et sacerdotum introductionem (Chron. Cysoniense, Villerii, Winghii).

Dedit ecclesiæ decimam de Heurne in res cellarii pro anniversario suo quod celebratur nonis Januarii (Chron. Cysoniense et alia); item aliqua alia donavit quæ alii referunt.

Anno MCCLXXX, fuit instituta domicellorum confraternitas ob maximam pestem Tornaci vigentem ad laudem et gloriam virginis Mariæ quæ civibus subvenit. In more fuit sodalitati ut qui ingrederetur feretrum ligneum offerret summa arte elaboratum et coloribus pretiosis ornatum quod ponebatur circa chorum inter columnas, et erant numero viginti cum anno MDLXVI, omnia fuere ab hereticis vastata. Villerius. Vide Cognatum fuse de hac sodalitate disserentem.

Anno MCCLXXVIII, autore Meyero, facta fuit translatio reliquarum divæ Landradæ apud Halteram in agro Gandensi, cui interfuerunt Henricus Mudanus et Nicolaus Miso archidiaconus, etc.

Anno MCCLXXIV, fuit ejus introïtus in vicos et ecclesiam, mense Januarii die Dominica post conversionem Pauli, per actum non-præjudicii quod capitulum ei processionaliter obviam ierit de eadem data; tuncque reduxit, consensu præpositorum et totius consilii civitatis, omnes exules ad annos et denarios, exceptis iis etc., ut sequitur. Chron. Cyroniense.

L'an 1271 ou environ, se fit un accord entre l'évesque et les citoyens quand à l'orfévrie, et fut conclud que tout orfèvre qui voudroit avoir ouvroir ou bouticque, payeroit à l'évesque en sa joyeuse entrée, un marc d'argent, demanderoit licence et promettroit seureté. Cousin, d. c. 15, tirant ce que dessus des chartres de l'église. Hondt dict que ce fut en l'an 1279. Quo loco etiam dicit capitulum exemisse monasterium S. Martini a solutione vinagii et potenagii rerum suarum quæ super Scaldam vehuntur. Item a solutione foragiorum vinorum domus suæ, modo tamen aliis non vendant.



Hic episcopus emit a Joanne domino de Mortagne, castellano Tornacensi, omnem justitiam super maneria et terras de Honnevain, anno MCCLXXVII in Martio, pro pretio 150 libr. tourn., unde litteræ anni MCCLXXVIII in magno episcopatus chartulario.

Obiit verum Demochari anno MCCLXXVIII, secundum librum decani anno MCCLXXXIII. Est in libro quodam statutorum et fundationis ecclesiæ Cortracensis, ait Winghius, instrumentum hujus episcopi, continens confirmationem sententiæ arbitralis inter capitulum Cortracense et curatos ecclesiæ S. Martini de anno MCCLXXXIII, vigilia Simonis et Judæ. Claudius Robertus dicit mortuum anno MCCLXXXIII et sepultum in cathedrali. Cognatus, tom. IV, cap. 17, et Raissius, anno MCCLXXXII, 24 Decembris, et Buzelinus, 2 parte, lib. VII, fol. 297.

Le martyrologe ou nécrologe de l'église de Tournay, fol. 116 *verso*, porte : Eodem die, c'est-à-dire, 18 kal. Decembris obiit Georgius pœnitentiarius, avunculus domini Philippi de Gandavo, episcopi Tornacensis, qui huic contulit ecclesiæ 6 lib. Parisienses redditus, de quibus omnes chorum de more frequentantes in sacris ordinibus constituti percipient lotum vini et duos panes duorum parisiensium in vigiliis si interfuerint, et totidem in missa.

V.

Lettre d'André Du Chesne Touraingeois, au sieur de Winghue (Winghe), chanoine de Tournay, avec un vers très-ancien de plusieurs choses concernans ceste ville.

Ces jours passés, j'ai eu communication d'une histoire de France escrite en vieille rime, où j'ai remarqué beaucoup de choses de la ville et des évêques de Tournay. Ce que m'a faict estimer que l'autheur nommé Philippe Mousque en pouvoit estre originaire. Mais entre autres choses j'y ay rencontré une description fort particulière des donations que le roi Chilpéric fit à l'évesque et aux chanonnes dudict lieu, après avoir desconfit le roi Sigebert, laquelle description j'ay extraicte et vous en envoie copie au mesme langage et orthographe de l'autheur, qui finit son histoire en l'an 1295 ou environ, car il ne marque pas toujours les années de ce qu'il raconte. Peut-être prendrez-vous quelque contentement à lire en vieil franchois ce que vous avez en latin et en moins de mots dedans vos chartes; et sur ce, je vous prie me conserver l'honneur de vos bonnes grâces, etc. Paris, 7 mai 1622. — Extraict d'une chronicque de France escrite en vieux vers françois, il y a près de 400 ans, par Philippe Mouske, lequel samble estre originaire de Tournay et vivoit au temps de saint Louis (1250). *Suit l'extrait qui comprend les vers* 1018—1177 *et* 1198—1215.

Variantes principales de l'extrait de Du Chesne :

Vers 1040 *lisez* Hostille
— 1054 — apeticié.
— 1136 — roncis.
— 1165 — k'il avança.
— 1172 — ensi rent.

(*Tiré des mémoires MSS de Nicolas Dufief.*)

EXTRAITS DU REGISTRE INTITULÉ : *Jura episcopatus Tornacensis*, REPOSANT AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME.

VI.

Littera venditionis factæ episcopo per castellanum Tornacensem de omnibus justitiis manerii et terrarum de Honneveng (*Mense martio MCCLXXVII*. Fol. 15 du registre).

Nous Jehans, sires de Mortaingne et castellains de Tournay, fach sçavoir à tous que je, pour men pourfit apparant et pour pieur markiet à eskiuwer, ay vendut à mon chier segneur le Évesque de Tournay, el non de la évesquiet, à tenir perpetuelment et yretaulement toutes justices sour sen meis de Hosneveng et sour toutes les appendances et les appertenances dou més et sour se tière ahannale qui siet au liu c'on dict au Buiscon Waubiert, qui contient siet bonniers pau plus pau mains, et sour se tière qui gist au liu c'on dist as praiaus, ki contient chuinc de terre pau plus pau mains, et sour se tière qui gist à Tiébaut-Fosse, ki contient deuls bonniers et demi pau plus pau mains; sour se tière qui gist au lieu que on dist à Wippes, ki contient quartier et demi pau plus pau mains. Et sour se tière que il acata à monsegneur Piéron de Guignies, lequelle on appielle les viniers de Wippes, qui contient trois bonniers pau plus pau mains. Et sour se tière ki gist dehuers l'enclosure dou meis qui contient demi bonnier pau plus pau mains. Et sour se tière qui gist devens l'enclosure dou meis ki contient sis bonniers pau plus pau mains. Et sour se tière ahannale ki gist dehuers l'enclosure devant ditte, lequelle il acata à Jehan dou Moulin, ki contient un quartier pau plus pau mains. Les quelles coses contiennent en tout vint et wit bonniers pau plus pau mains. Toutes les justices devant dites à tenir perpétuelment et yrétaulement par monsegneur le Évesque et par ses successeurs évesques de Tournay, ai-ge en la présense de mes pères hommes à monsegneur le Évesque devant dit raportées en le main men dit segneur le évesques, werpiés et clamés quittes, et fianchiet et juret que ès justiches deseure dites riens ne demanderay par mi ne par autrui, ne art ne engien, ne querray ne riens ne feray par coy mes sires li Évesques devant dis u si successeur soient distourbet u de aulcune coze adamagiet d'endroit ces justices. Et tant fu fait de ces justices que mi par devant dit par semonse de segneur disent par jugement que je en estoie bien désiretés et à loy et ke je nient n'i avoie ni avoir pooie ne jou ne mi hoir. Et ke li Évesques el non de le évesquiet en estoit bien ayretés et à loy. A ces coses ensi furent com homme maistre Pières, archediakènes de Tournay, mestres Nicholes, archedialrenes de Gand, Ditrius dou Porch li pères, et Ditrius ses fiuls et Libiers Delecourt, homme monsegneur le évesque, mi per et autre. El tiesmongnaige de ches cozes ai-jou à ces présentes lettres pendut men saiiel et prié mes pers devant dis qui seauls ont, k'il y pengent leur sayauls avoech le mien. Et je Marie Desconflans, dame de Mortengne à toutes les cozes deseure dictes, de me boine volenté mach men consentement et men assens et proumach par men serement ke ne par raison de douaire ne par aultre okison ne venray

encontre, et en tiesmongnage de chou ay-ge pendut men saiiel à ces présentes lettres avoech le saiiel mon chier segneur et marit le segneur de Mortengne deseure dit. Ce fu fait l'an del incarnation Nostre Segneur Jhésu-Crist, mil deus cens sessante et dis et siet, el mois de March.

VII.

Littera venditionis factæ episcopo per castellanum Tornacensem de omnibus justiticis manerii, terrarum et aliorum hereditagiorum de Honeveng (*Mense Aprili MCCLXXVIII.* Fol. 18 du registre).

Nous Jehans, sires de Mortengne et castelains de Tournay, fach sçavoir à tous que j'ay vendut bien et loyaument à mon chier segneur l'Évesque de Tournay el non de l'évesquiet toutes justices sour sen més à Hosnevaing et sour toutes les appendances de sen més et sour quant k'il y a ou tiéroit de Hosnevaing en yauwes, en prés, en bos, en tieres ahannales et nient ahannales, édefiiés et nient édefiiés, ki contiennent en tout vint et wit bonniers pau plus pau mains. Et ces justices li ay-jou venduees cent et chuinquante livres de tournois k'il m'a bien paiiés et délivrées en deniers bien conteis. Et ly ay werpiés et pour chou que nus damages n'en soit fais à monsegneur devant dit, je ly proumach ke je ly warandiray et feray porter paysiules à li et à ses successeurs Évesques de Tournay les justices devant dictes, et se je ne ly fach, je ay en couvent à rendre à luy u à sen successeur, cent et chuinquante livres de tournois ke je rechiut en ay, si que deseure est dit. Et de chou faire et aemplir oblége-jou mi et men hoir à monsegneur l'Évesque et à sen successeur, et l'en assenne à quant que je tieng de luy. El tiesmongnage de ces cozes ai-ge pendu men seel à ces présentes lettres qui furent données en l'an del incarnation Nostre-Segneur, M cc lxxviii el mois d'avril.

VIII.

Littera commissionis factæ per castellanum Tornacensem ad heredandum Episcopum Tornacensem de vinariis et sclusis de Wippes (*Mense Decembri MCCLXXVII.* Fol. 19 du registre).

Nous Jehans, sires de Mortaigne et castellains de Tournay, fach sçavoir à tous chiaus ki ces lettres veront et oront, que jou ay mis en men puint et en men lieu Sohier de Haudyon, men bailliu, pour ahireter l'Évesque de Tournay et mettre en se demainne des viniers et des escluses entirement, que mesires Pieres de Guignies li a vendues ki gisent à Wippes, et voel qu'il valle et qu'il en fache autant que mes cors mismes y fust. Et tieng et tenray à ferme et à estaule quanques Sohiers de Handion mes baillius en fera. El tiesmongnage de ces lettres que jou en ay données saielées de me propre scel el an del incarnation M cc sessante dis-siet, el mois de Décembre.

IX.

Littera comitis Blesensis ad faciendum homagium Episcopo Tornacensi pro nemore de Breuse (Mense Maio MCCLXXIX. Fol. 21 du registre).

Nous Jehans de Chastellon, cuens de Blois et sires d'Avesnes, fach assavoir à tous chiaux qui verront ces présentes lettres, que je establis et met en mon lieu Jehan Hasart, mon chastelain de Braibant, à faire hommaige en lieu de moy à redoutable père et mon chier seigneur l'Évesque de Tournay, dou bois de Breuse que je tieng de luy. Et en tesmoing de che je ay seellées ces lettres de mon seel. Che fu fait en l'an Nostre-Seigneur mil deux cens sexante dis et neuf, ou mois de May.

X.

Littera renuntiationis factæ per dominum de Rollario de collatione ecclesiæ dicti loci et donatio sive translatio collationis ejusdem factæ Episcopo Tornacensi (Mense Septembri MCCLXXV, fol. 88 du registre).

Reverendo patri ac domino Philippo, Dei gratia Tornacensi Episcopo, Gossuinus oppidanus Gandensis ac dominus de Rollario, cum omni subjectione salutem. Noverit Vestra Paternitas reverenda quod nos omni juri quod habemus in collatione ecclesiæ de Rollario plene et libere renuntiamus. Et quidquid juris habemus in perpetuum in vos transferimus super collatione ecclesiæ memoratæ sine reclamatione nostra vel nostrorum heredum. Consentimus etiam collationi dictæ ecclesiæ factæ Sigero, dicto Hoefelaken, clerico latori præsentium, a vestra reverenda paternitate. In cujus rei testimonium præsentibus litteris sigillum nostrum dignum duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo lxx° quinto, in die exaltationis sanctæ crucis.

XI.

Littera de procuratione Episcopi Tornacensis quando visitat in ecclesia Sicliniensi (Mense Februario MCCLXXVII, fol. 65 du registre).

Universis præsentes litteras inspecturis Ar. præpositus, S. decanus totumque capitulum ecclesiæ Sicliniensis salutem in Domino. Noveritis quod reverendus pater et dominus Tornacensis episcopus litteras suas proprio ipsius et capituli Tornacensis sigillis sigillatas ecclesiæ nostræ contulit in hæc verba. Philippus, Dei gratia Espicopus Tornacensis, universis præsentes litteras inspecturis salutem in Domino. Licet in exigendis procurationibus a subjectis nobis ecclesiis tantam debeamus et velimus tenere mensuram, ut ex accessu nostro ipse vel eorum prælati merito non doleant se gravari, illis tamen circa hoc potissimum deferre tenemur a quibus majora stipendia noscimur obtinere. Cum igitur ab ecclesia Sicliniensi nostræ diœcesis non solum nos sed et prædecessores nostri Tornacenses episcopi fructus

unius præbendæ annis singulis perceperimus et percipiamus et in posterum percipere debeant nostri futuri successores, sicut est hactenus consuetum, nos propter hoc et secundum facultates ipsius ecclesiæ Sicliniensis procurationem nobis ab eo ratione visitationis præstandam moderari volentes, eidem ecclesiæ, consensu discretorum virorum decani et capituli Tornacensium super hoc accedente, concedimus ut centum et duodecim solidorum turonensium solum nobis et successoribus nostris pro procuratione nostræ visitationis nobis debita solvere teneantur. Quibus centum et duodecim solidis turonensibus pro procuratione contenti erimus et volumus dictos successores nostros fore contentos, notata tamen quod hujusmodi concessione non obstante, Episcopo Tornacensi in suo jocundo adventu procuratio ab eadem ecclesia Sicliniensi præstabitur, sicut hactenus præstari consuevit hujusmodi nunc procuratio: in dicto jocundo adventu præstita in procurationem ratione visitationis nobis debitam debebit computari. In quorum testimonium præsentes litteras dictæ Sicliniensi ecclesiæ contulimus sigillo nostro sigillatas. Nos etiam decanus et capitulum Tornacenses sigillum nostrum in testimonium nostri consensus præsentibus litteris fecimus apponi. Datum anno Domini m° cc° lxx° septimo in crastino Beati Matthiæ apostoli. Nos autem præpositus, decanus et capitulum ecclesiæ Sicliniensis prædictam concessionem domini episcopi gratanter acceptamus et procurationem secundum modum concessionis prædictæ ei et successoribus suis exhibere promittimus bona fide. In quorum testimonium sigilla nostra præsentibus litteris duximus apponenda. Datum anno Domini m° cc° lxx° septimo feria secunda post festum Beati Matthiæ prædicti.

XII.

Littera Domini Papæ super eo quod archiepiscopus Remensis injuriabatur Episcopo Tornacensi de ejus visitatione et correctione in monasterio de Cysonio (*Romæ MCCLXXVIII*, fol. 83 du registre).

Nicolaus Episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Episcopo et dilectis filiis decano et Henrico dicto Tuebouf, canonico Parisiensi, salutem et apostolicam benedictionem. Significavit nobis frater noster venerabilis Episcopus Tornacensis quod venerabilis frater noster Archiepiscopus Remensis ipsum quominus in monasterio de Cysonio, Tornacensis diœcesis, ordinis sancti Augustini, lege sibi diœcesana subjecto, visitationis et correctionis officium exercere valeat, prout spectat ad ipsum, impedit pro suæ libito voluntatis. Quocirca discretioni vestræ per apostolica scripta mandamus quatenus, partibus convocatis, audiatis causam et appellatione remota fine debito decidatis, facientes quod decreveritis auctoritate nostra firmiter observari. Testes autem qui fuerint nominati, si se gratia, odio vel timore subtraxerint, per censuram ecclesiasticam, appellatione cessante, cogatis veritati testimonium perhibere. Quod si non omnes iis exequendis potueritis interesse, duo vestrum ea nihilominus exequantur. Datum Romæ apud sanctum Petrum quinto kalend. Maii, pontificatus nostri anno primo.

XIII.

EXTRAIT DU CARTULAIRE DE St-MARTIN DE TOURNAY REPOSANT AUX ARCHIVES GÉNÉRALES.
Coté G, tom. III, fol. 176. *Mense Maio MCCLXXVII.*

Sequitur carta domini de Mauritania de pasturagio ad locum qui dicitur au Loket *in villa de Froïane.*

A tous cheuls qui ces présentes lettres verront ou orront. Que com il fust ensy que li église St-Martin de Tournay, li hostelerie Nostre-Dame de Tournay[1], pour leur tour que il ont à Froiiane, pour eaux, euissent tenu lonctamps et uset paisiblement le pasturaige dou Loket et les mares de le Wele, ensi qu'il se pourestent desous le pont et deseure, sans nulle calenge et sans nul contredit, ensi comme de soiier et de coillier herbes ès mares, et de lor bestes norir et paistre ès pastures devant dictes et faire leur preu, en quelconques manière qu'il volsissent, et avoec che disoient li église, li hostelerie et li kemuns dessus dis que mesires Ernouls de Montaingne, pères le castelain de Tournay, Jehan, qui or est, leur avoit quité et donné parmi V sous de *Loenisiens*[2] de cens par an à paiier et à rendre à luy et à sen hoir héritablement, et se lettre ou chartre en avoient ensi que il disoient, li sires de Mortaigne Jehan, castellain de Tornai qui or est, se mist encontre et calenga et réclama et trest à sen droit et à sen fief par devant le Évesque de Tornay et pardevant ses hommes, et disoit que li mares et li pasturages devant dis estoit ses heretaiges et qu'il le tenoit en fief de mons^r l'évesque et disoit que usages ne maniemens que li église St-Martin, li hostelerie et li kemuns de le ville de Froiiane devant dit euissent eu ne maniiet ès pasturages et mares dessus dis, ne çou que ses pères en avoit fait ne leur devoit nient aidier ne valoir, car il ne l'avoit mie donnet ne fait par sen seigneur l'Évesque de Tournay, de cui il le tenoit en fief, ne par loy ne par jugement des homes l'Évesque qui jugier en devoient par droit. Après ces altercations, li sires de Mortaigne, Jehans dessus dis, par le consel de preudommes et de se bonne volenté raporta les pasturages et les mares devant dis et tout le droit entirement que il y avoit et avoir pooit, en le main l'Évesque de Tournay son dit seigneur, de qui il le tenoit en fief, si comme il disoit, et le werpi, quitta et quitte clama à tous jours hyretablement pour luy et pour ses hoirs, par devant ses pers les hommes del Évesque dessus dit, pour ahyreter le église St-Martin, l'ostelerie et le kemun de la ville dessus dicte, sauf chou qu'il y retint et retient, ès pasturages et ès mares devant dis, toutes les justices hautes et basses qui eskéir y poront, si comme de sanc de burine, de tousniu, de truef et le plus haute justice, se il y eskéoit; huers mis les pans[3] de v sous de tornois et de mains, et les bans des pasturages et des mares, si comme herbes coillier et de estraignes bestes paistre, lesquels bans et les pains, li sires de

[1] On lit en marge, d'une écriture plus moderne : *Et li kemuns de le ville de Froïane.*

[2] Carpentier et Roquefort donnent *Lovisiens* qui paraît s'éloigner beaucoup trop de son étymologie. On appelait aussi *Loenois* la monnaie des évêques de Laon.

[3] *Pan*, gage, nantissement. On disait encore *pain* et *paine*.

Mortaigne, Jehans dessus dis, werpi bien et loyalment avoec les aultres coses en tel manière que les bans à oès l'eglise St-Martin, l'ostelerie et le kemun de Froiiane dessusdis, et les pans à oès l'eglise St-Martin et l'ostelerie sans plus. Et quant tout chou fu fait, li vesques de Tornay, comme sires, commanda sen baillieu qu'il conjurast ses homes et demandast se li sires de Mortaigne dessus dis estoit bien déshyretés et à loy, et se tant avoit fait pour luy et pour ses hoirs que droit n'i avoit. Et li homme le vesque par le castelain dessus dit, disent à le semonse du baillieu le vesque, par loy et par jugement que li sires de Mortaigne dessus dis en estoit bien deshyretés et à loy, et que il ne si hoir n'i avoient ne ne pooient jamais en nul jour nul droit avoir, fors les justices dessus dictes. Après, li home disent à le semonse du baillieu que li vesques en pooit bien ahyreter et par loy le église St-Martin, l'ostelerie Nostre-Dame et le kemun de le ville de Froiiane dessus dicte. Et li Évesques en ahireta le abbet de St-Martin pour et ou non del église, maistre Robert de Sains pour l'ostel Nostre Dame, et maistre Gillion de Crois, cancelier de Tournay pour le kemun de le ville de Froiiane, et tant en fist li vesques, ke li home disent par semonse de justice que li eglise St-Martin, li hostel et li kemun de Froïane en estoient bien ahyreté et par loy. Et quant chieus ahyretemens fu fais bien et à loy par semonse de justice et par le jugement des homes qui jugier devoient et pooient de chou par loi, li église St-Martin, li hostel et li kemun dessus dis le reprisent à franc cens du vesque Phelippe de Tornai, par devant ses homes et par devant censeurs qui pour çou i furent appellé, parmi V sous de Loenisiens par an à paiier le jour St-Jehan-Baptiste, sans nulle aultre droiture à rendre et sans nulle aultre exaction à paiier au vesque ne à aultrui, par tel manière que li eskevin de Froiiane ne nus aultres ne peuent ban faire ne assise sour les pasturages ne sour les mares dessus dis, se n'est par l'abbé de St-Martin et par l'ostelier Nostre-Dame de Tornai. Et pooir ont li abbés et li hosteliers dessus dis de faire u fere faire bans et assises sour les pasturages et sour les mares dessus dis toutes les fois qu'il vorront et bon leur samblera jusques à V sous de tournois, si comme d'erbes coillier et de paistre bestes estranges, et peuent arestier par iaus ou par lor sergans ciaus et celles qui herbes y coilleront et les bestes estranges que on y trouvera paissant, et si doivent estre li pan et li amendes à l'abbé et à l'hostelier dessus dis sans calenge et sans contredit et sans reclaim d'autrui. Item est assavoir que les V sous de Loenisiens de cens que on doit pour les pasturages et pour les mares dessus dis, li eskevin de Froiiane les doivent paiier, et reprendre les doivent au kemun de le ville de Froiiane. Après toutes ces coses faites bien et à loy, ensi que dit est, li evesques de Tournay com sires raporta et rendy au signeur de Mortaigne dessus dit les V sous de cens en accroissement dou fief qu'il tenoit de luy, tout en tel manière que dit est, sans aultre droiture et sans autre exaction, par devant ses homes pers, celui seigneur de Mortaigne; et cil sire de Mortaigne, par le gré del Éveske son seigneur et par son ottroi, par devant ses pers le rendi et donna à mons^{r} Willame de Mortaigne chevalier, en non de parchon de tiere, en accroissement de son fief, tout en autel manière que li evesques li avoit donnet et rendu; et li devant dis sires de Mortaigne, sire Thumas et sires Willelmes, si frère, promisent par foi et par serment de lor mains toutes nues, que jamais à nul jour encontre ces coses dessus dictes et faites bien et par loy ne venront ne querront art ne engien ne cose nulle par iaus ne par autruy par quoy li église de St-Martin, li hostelerie Nostre-Dame ne li

kemuns de Froiiane dessus dis soient agrevet ne destourbet, empéchiet ne adamagiet des pasturages et des mares dessus dis, et les ont en couvent par leur foys et sour leur sermens à garder et faire porter paisible à l'église, à l'hostel et au kemun dessus dis contre toutes gens parmi le cens dessus dit, sans nulle autre droiture et sans nulle autre exaction demander ne prendre, ne rouver. Et Jou Jehans dessus dis, castellain de Tornay, promec par ma foy ces coses à tenir et garder, sour paine de D livres de Torn., la moitié à rendre au dit Évesque de Tornay et l'autre moitié à l'eglise St-Martin et l'ostel dessus dicte; et celle paine promec-jou à paiier par me foy fiancie, se jou le forfaisoie, et pour ce ne demourer mie que je ne fusse tenus à garder toutes les couvenences et les promesses dessus dictes et de la moitié de celle paine, qui à l'eglise St-Martin et à l'ostel Nostre-Dame eschéoir poroit, li église St-Martin u ses messages et li ostelerie donner L liv. de Torn., cascun XXV liv. de Torn. à quel seigneur de tière, baillieu ou à quele justice qu'il voroient, pour faire tenir le seigneur de Mortaigne et ses hoirs entirement çou qui est contenu en cest escript et pour faire paiier le paine dessus dicte. Toutes ces coses, si com elles sont par dessus devisées et escriptes, furent faites bien et à loy devant mons^r^ l'évesque, par luy et par ses homes et ses censiers, en la présence mons^r^ Thumas et mons^r^ Guillelme de Mortaigne, frères au castellain dessus dit, qui toutes ces coses dessus dictes loèrent et grééront et les promisent à garder et à tenir fermement et loyaument à tous jours, sans contredit et sans calenge, et Je Marie Desconflans, dame de Mortaigne et castellaine de Tornay, fayc assavoir à tous que je, de me boine volonté, me consenc à toutes les coses par dessus escriptes et déclarées, promec par foy et par serment tout ce à tenir et garder, et tenray fermement, et nient n'irai ne venray encontre, et que par raison de doaire, d'assennement ou de couvenences quelles que elles soient, ès coses dessus escript droit ne demanderai ne ne feray demander pour nulle occoison qui advenir peuist. Et nous Jehans, sires de Mortaigne et castelain de Tornai, Marie sa femme, dame de Mortaigne, Thumas et Guillelme, de Mortaigne, chevaliers, quant à toutes ces coses dessus dictes tenir et garder, et à tout ce qui affiert à çou que dessus est escript, renunchons et avons renunchiet par nos foys et par nos sermens à toutes exceptions de maise boisdie[1], à tous priviléges de crois prises et à prendre et à tous establissemens et à toutes coustumes de païs et à toutes coses par quoy nous poriemes venir encontre le contenu de ceste présente chartre ne aucunes d'icelles. Et prions et requérons par ceste présente lettre à tous nos seigneurs temporelx et espérituelx et nomméement l'Évesque de Tornay et le conte de Flandres, que il nous constraignent, et par justice de sainte église et par saisine de nos biens, à tenir et à garder toutes les coses dessus dictes, tout ensi que elles sont devisées, et à çou nos obligonz le no, nos hoirs et successeurs. Et Jou Philippes, par la grace de Dieu, Évesques de Tornay, recongnois que toutes ces coses dessus dictes et devissées estre faites par devant mi come seigneur, par devant mes homes et par lor jugement, en tout ensi que par loi appartient à faire, et les promec par ceste présente lettre à tenir et faire tenir com sires. Et y furent com hom pour le castelain dessus dit Pierres, archid. de Tornai, Nicholes, archid. de Gant, maistre Gilles de Crois, cancelliers de Tornay, Diérius dou Porc, Diérius ses fieus, Jehans de Princes, bourgois de

[1] Pour *male boisdie*.

Tornay, Libiers de le Court et Sohiers de Haudion, qui prestes y fu avoec les autres homes, qui hom est le castelain dou fief qui descent de nous. Sy y furent come censiers le vesque Alars Brassars, Jehans de Quarte, Jorés li Barbiières, Nicoles Cambars, Jehans Sebille, Estasses de St-Omer, Gilles de Crois; Et sy y furent come censeurs le seigneur de Mortaigne, sire Pieres de Gueignies, Evrars à L'étake, Sohiers dou Mares, Jacques de le Vigne, Estevènes Choquete, Jehans dou Moulin, Robués de Honevaing et Jakemes de Ramignies, et autres bonnes gens frère Guilielmes de Moriauporte, sire Pières de Gueignies chevalier, et li capitles de Tornay, et pour çou que ces coses soient fermement tenues et wardées et que nus tors ne soit fais d'ore en avant à l'église St-Martin, à l'ostelerie et au kemun de le ville de Froiiane, si avons nous Philippes, par le grace de Dieu Évesque de Tournay, jou Jehans, sires de Mortaigne, castelain de Tournay, Marie d'Esconflans sa femme, Thumas et Guillelmes chevalier, Pières archid. de Tornay, Nicholes archid. de Gant, Gilles, cancellier de Tornay, pendus nos propres seauls à ceste présente lettre en tesmoingnage des coses dessus dictes, et donné avons ceste chartre à l'abbet St-Martin pour le église, pour l'ostelerie et pour le kemun de Froiiane dessus dit. Che fu fait, seellé et donné l'an de l'incarnation MCC soixante et dis-sept, el mois de May.

XIV.

Extraits du cartulaire de St-Pierre de Lille, reposant en la bibliothèque de cette ville.

(*Mense Augusto MCCLXXXIII* [1]. Fol. 18 *verso.*)

Universis præsentes litteras inspecturis, Philippus, Dei gratia Tornacensis Episcopus, salutem in Domino sempiternam. Noveritis nos, anno Domini millesimo cc° octogesimo tertio, in vigilia assumptionis beatæ Mariæ Virginis litteras infra scriptas sigillo domini comitis Atrebatensis sigillatas, prout prima facie apparebat, vidisse in hæc verba (Sequitur charta comitis Roberti anni MCCLXXII).

XV.

(*Mense Octobri MCCLXX.*)

Philippus, Dei gratia Episcopus Tornacensis, universis præsentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos emptioni seu redemptioni tertiæ partis majoris decimæ de Hierin nostræ diocesis factæ a viris discretis decano et capitulo beati Petri Insulensis, de qua in litteris præsentibus annexis fit mentio, nostrum auctoritate diocesana præbuimus et præbemus assensum. In cujus rei testimonium præsentibus litteris sigillum nostrum duximus appendendum. Datum anno Domini MCC septuagesimo nono, sabbate post festum beati Lucæ evangelistæ.

[1] *Voy.* plus haut la note de la page cccv.

XVI.

On trouve encore dans les cartulaires de Tournay, reposant aux archives du royaume, la pièce suivante :

Anno MCCLXXVI litteræ donationis factæ Petro de Guignies militi per castellanum Tornacensem de vinariis et cinglis de Wippes in feodum.

XVII.

Enfin au répertoire des titres de l'évêché de Tournay, on lit ces deux indications :

Octobre 1280. *Accord fait entre monsieur l'Évesque de Tournai et son chapitre, touchant l'administration et gouvernement des maisons des anciens prestres et des bons enfans de Tournai.*

Lettres de monseigneur l'Évesque de Tournai, contenant qu'il a donné sa terre de Orke en forme, en 1280.

X VIII.

1279.—Philippus, Episcopus Tornacensis, confirmat anno 1279 capitulo cathedrali Tornacensi, abbati Bodeloensi ordinis cisterciensis (modo Gandavi) et abbatissæ de Flines, ejusdem ordinis juxta Duacum, decimas in parochia dc Saeftinghen olim diœcesis Tornacensis, modo Gandavensis (*Ex archivis cameræ rationum Insulis*) AUB. MIRÆI *Opera diplom. et hist.*, t. III, p. 608, édit. de Foppens.

B.

Oger-le-Danois dans le pays de Liég. (*MS de la bibl. de Liége*, n° 176, p. 102).

« L'an viij° et ix, les mescréants gaignèrent Rome, lesquels estoient en grand nombre, et y avoit bien xiiij roys paiens avec le roy Corsuble. L'empereur Charles en fut advertit et assemblat son concille et mit ensamble de ses gens cent mil homes pour secourir Rome, et avec Charle s'en allat Aper, conte de Looz, avec pluiseurs bons chevaliers liégeois, mais hélas ! il y fut occis des payens. Tant d'affaire eut ledit Charle en ceste bataille pour Aloris, le traistre qui portoit l'enseingne, lequel print la fuite, parquoy François furent presque desconfist, si le noble Ogier-le-Dannois n'i fust survenu, qui rencontra Aloris et lui r'ostat l'estandart qu'il portoit et print ses armes, si s'en vestit et vint en la presse qui estoit fort grief aux François, et tant fit Ogier en ceste bataille qu'il fit fuir les paiens et délivrat la fleur de la chevalerie de France qu'on menoit prisonnier. Trop long seroit de raconter les faictz d'armes que le gentil Ogier fit, et n'avoit pour lors que XIII ans; il conquestat Carahus et à Brunalmont le géant coupast la teste; cest géant estoit si fort qu'il ne se fust bougié pour XX homes. A brief parler, tant fist Ogier que les paiens tournèrent en fuite, et le roy Charles

remit le pape Léon[1] qui estoit oncle à Ogier de par sa mère, en son siége papal, puis retourna à Paris, où il fit Ogier connestable de France pour les prouesses qu'il avoit monstré et le fist conte de Looz, lequel apartenoit à Aper qui fut tué devant Rome, puis allat Ogier prendre possession de ses terres et vint à Looz où il print possession de ladite conté qui pour lors s'appelloit la conté d'Osterike et Ogier la fist appeller la conté de Looz. »

Oger était en même temps avoué de Liége, où il fit beaucoup de bien, bâtit églises et châteaux; le château St-Michel, qu'il contruisit, était sa demeure; sa chapelle, où l'église St-Michel, est encore en basse Sauvenière. Ce château descendait jusqu'à l'hôpital à la Chaîne. Le premier pont des arches en pierre fut construit également par Oger. D'autres disent qu'il se contenta d'un pont de bois.

Il orna aussi tout le pays d'églises et de monastères.

En l'an 817 (p. 113), expédition en Espagne.

Cette expédition finie, Oger va outre mer, mais avant il se rend en Danemarck où son père Godefroid (Gaufroit) lui donne vingt mille hommes d'armes. Pareillement ses oncles et autres amis lui présentent leurs enfans avec bonne quantité de gens d'armes. Avant de partir il renonce à tous ses biens et héritages, et les cède à Guy, son frère.

Oger va à Jérusalem, visite les saints lieux, puis attaque les mescréans et soumet les royaumes d'Arabie, de Samarie, de Nube *et aultres royaulmes plus de quinze, tant qu'il conquestat le grant pays des Indes.* En l'espace de trois ou quatre ans, il *conquestat la plus grande partie du monde, et tous ceulx qui ne vouloient croire en Dieu et estre baptisés, estoient occis.* De toutes ses conquêtes, il ne retint rien pour lui; il les distribua aux siens, en leur recommandant seulement d'*augmenter la foi catholique.* Enfin il alla si loin qu'il parvint à la porte du Paradis terrestre. Arrivé là, force lui fut de revenir sur ses pas : il arriva à Huy à point nommé pour un tournois.

Histoire de Basin, comte de Huy.

Ce Basin « estoit extraict de la lignie des traitres, car il issist du lignaige Dodo, il estoit cousin au faulx traistre Ganellon, et Jean d'Alenchon, qui estoit le plus riche et puissant de toute la cour du roy Charles, estoit son frère. »

En 825, Charlemagne rappelle Oger en France, mais avant de partir, celui-ci marie ses cousins : Jean, fils de Radut de Preit, épousa Aygletine, fille du comte de Monhault ou Moha, et Ogier le fit comte de Huy.

Guerre de Gérard de Frait[2], oncle d'Oger, contre Charlemagne.

Trahison de Ganélon.

« Charlot, par le conseil des traitres, en jouant aux eschects occist Balduinet, le batard Ogier, pourquoy commença la grande guerre entre Charles et Ogier, laquelle dura l'espace de sept ans. »

[1] Le pape Léon, selon le même MS, p. 100, « estoit fils à Jean Willebron (*Willebrord*), roy de Hongrie, oncle à Guarin de Montglaive et taïon à Oger-le-Dannois; Béatris, sa mère (d'*Ogier*), estoit sœur audit Léon, pape, et Charles, le fils Pepin, fut le fils de sa tante. »

[2] Autrement d'*Euphrate.*

« Vint à Liége un chevalier qui venoit d'oultre mer, lequel estoit appellé Robert, fius à Thierri, le seigneur de Ruelant, lequel Robert avoit conquist par combast corps à corps le roy Amarandis de Carsode, c'est-à-dire en françois Hozemont. » Ogier le maria à Béatris, fille à Ramfroid de Preit, le *petit voueit de Liége*. De cette union, naquirent deux fils, Ogier, comte de Huy, sire d'Hozemont, et Radus.

C.

Jean Le Bel.

Jean Le Bel n'a pas de place dans la *Biographie universelle*, et pourtant il a été le précurseur de Froissart, qui a écrit, d'après lui, l'histoire des événemens écoulés entre les années 1326 et 1356. « Et me veuil, dit-il, au prologue de son premier volume, fonder et ordonner » sur les vrayes croniques jadis faittes par révérend homme, discret et sage, monseigneur » maistre Jean Le Bel, chanoine de S[t]-Lambert à Liége, qui grand'cure et toute bonne diligence meist en ceste matière, et la continua tout son vivant et plus justement qu'il put; » et moult lui couta à querre et à l'avoir, mais quels que frais qu'il y fist, riens ne les plaignit, car il estoit riche et puissant (si les pouvoit bien porter), et estoit de soy-mesme large, » honorable et courtois, et volontiers voyoit le sien despendre; aussy il fut en son vivant » moult aimé et secret à monseigneur messire Jehan de Hainaut, qui bien est ramenteu, et » de raison, en ce livre; car de moult belles et nobles advenues fut-il chef et cause, et des » rois moult prochain. Pourquoy le dessus dit messire Jehan Le Bel peut delez lui voir plusieurs nobles besognes lesquelles sont contenues ci-après. »

Cette histoire, qui devait être si animée et si attachante, n'a point été retrouvée jusqu'ici, malgré les espérances de M. Monin. Sanderus ne la mentionne pas dans sa *Bibliothèque manuscrite*, et toutes nos recherches à cet égard ont été infructueuses. L'ouvrage de Froissart a-t-il fait négliger celui de Jean-Le-Bel, et causé par là son anéantissement, ou ces chroniques ne sont-elles pas encore cachées dans la poussière de quelque bibliothèque ou dépôt d'archives, d'où les tirera une découverte heureuse, un hasard inespéré?

Jacques de Hemricourt a écrit, vers 1398, son *Miroir des nobles de Hasbaye*. Il y a tracé du caractère et des habitudes du chanoine de S[t]-Lambert, un tableau qui perd à ne pas être reproduit dans le dialecte de l'auteur, si impitoyablement défiguré par Salbray. Le bon sire assure que, d'âge d'homme vivant en son temps, il n'y eut en l'église de Liége personne plus franc, plus généreux. J'en puis parler ainsi, a-t-il soin de remarquer, l'ayant hanté assiduement. C'était un homme de belle taille, toujours richement vêtu et de la façon que s'habillaient les bannerets les plus recherchés dans leur parure; ses surplis même étaient enrichis de perles et de pierres précieuses. Son train et son écurie n'étaient pas moins magnifiques. En sa jeunesse il avait eu fauconniers et chasseurs, oiseaux et chiens. Ses écuyers d'honneur connaissaient tellement son hospitalité et étaient si bien dressés que, de leur propre mouve-

ment, quand ils voyaient quelque *vaillant homme* étranger, tel que prélat ou chevalier, ils le priaient, selon l'heure, à dîner ou à souper chez leur maître. Survenait-il un prince dans la ville, la table du chanoine lui était ouverte. Il banquetait soir et matin, se faisant servir en vaisselle d'argent aux jours solennels. Jamais il n'allait à l'église qu'il ne fût escorté de seize ou vingt personnes de sa famille ou de sa maison. Ce nombre montait jusqu'à cinquante dans les cérémonies, de sorte que sa suite égalait celle de l'évêque. Tous ses suivans mangeaient chez lui et *étaient à ses draps*. Dans son printemps il s'était exercé aux armes et avait brillé dans les tournois. Doué d'un esprit supérieur et d'une haute sagesse, il se montrait enjoué, gracieux. La poésie recevait aussi son hommage, et il réussissait à faire chansons et virelais. En un mot, il cherchait *tous déduits et soulas*, ce qui ne l'empêcha pas d'acquérir de grands biens et d'obtenir de riches pensions des plus hauts seigneurs.

Dieu lui fit la grâce de passer ainsi toute sa vie en parfaite santé et au sein d'un bonheur continuel, dont il jouit jusqu'à l'âge de plus de quatre vingts ans. Il finit avec pompe comme il avait vécu, et ses obsèques furent des plus splendides.

Ce portrait d'un ecclésiastique du XIV[e] siècle, rappelle, nous l'avons fait observer, le passage où Ph. Mouskes, prêtre lui-même, regrette le temps où l'on aimait par amour et où l'on faisait *baleries et dosnois*[1].

Un homme tel que Jean Le Bel, écrivait sans doute avec une verve originale et piquante. Son humeur belliqueuse, l'expérience qu'il avait des affaires et la rectitude de son jugement le rendirent cher au fameux Jean de Hainaut, sire de Beaumont et de Chimay. Il fut son conseiller et non pas celui de Jean II d'Avesnes, comme le rapportent Foppens et Paquot. Ce prince, qui avait eu part à tous les événemens remarquables de son temps, et qui mettait dans son confident Le Bel une confiance illimitée, lui avait révélé une foule de particularités ignorées, surtout à une époque où la publicité était difficile et les moyens de communication entre les divers ordres d'un même état, aussi rares qu'entre les nations. La situation de l'Angleterre était spécialement connue à Le Bel, et il est vraisemblable qu'il s'attacha bien plus aux affaires du sire de Beaumont qu'à celles de son propre pays; puisqu'au milieu des troubles qui agitèrent l'évêché de Liége, on ne voit point paraître le nom d'un personnage aussi prépondérant que lui. M. Dewez n'en dit mot, ni dans le texte de son *Histoire de Liége*, ni dans la liste des écrivains liégeois, mais ce n'est pas la seule chose essentielle qu'ait omise M. Dewez.

On n'avait encore rien publié sous le nom de Jean Le Bel, avant M. Buchon. Ce littérateur a inséré dans le quinzième volume de sa première édition de Froissart, une chronique de Richard II, dont l'auteur, dès les premières lignes, déclare s'appeler Jean Le Bel ou Le Beau, chanoine de S[t]-Lambert. Or les événemens rapportés dans cette chronique sont de l'an 1399, c'est-à-dire fort postérieurs à la mort de l'ami de Froissart et d'Hemricourt. Bien plus, M. Buchon dit avoir trouvé sur le manuscrit de la bibliothèque du roi, 102123, la signature autographe de ce Jean Le Beau, avec la date de 1449. Quelle parenté, se demande-t-il, a existé entre ces deux écrivains? Jacques de Hemricourt parle de deux fils du chanoine dont nous venons de faire l'éloge, et des enfans de l'aîné, nommé Jean. Il paraît probable à

[1] V. 33 et 241.

M. Buchon que l'aîné des fils de ce dernier, devint avec le temps, chanoine comme son grand-père, et que, conservant toujours un attachement de famille pour Richard, fils du prince Noir, il se mit à chroniser à son tour cette partie de l'histoire d'Angleterre. La généalogie suivante confirme cette conjecture :

GILLES-LE-BEL,

Suivant Froissart; LE BEAZ, suivant Hemricourt; BELIUS, selon Valère-André : échevin de Liége, épousa N. Cossent. Il portait les armes d'Isle, de gueule à quatre griffes de lion d'or. Il fut père de

JEAN-LE-BEL,

Chanoine de St-Lambert, prévôt de St-Jean, conseiller de Jean de Beaumont et auteur des chroniques. — De Marie Le Hardy, dite des Pres, damoiselle de bonne extraction, morte le 2 avril 1385, il eut, dans un âge avancé, deux fils naturels :

HENRI-LE-BEL,

Chevalier, échevin de Liége, qui épousa Julienne de Beaufort-Liedekercke. Il en eut deux filles; l'une, Hellewy (*Helwig*), épousa Gilles de Surlet.

GILLES-LE-BEL,

Chanoine de St-Jean.

N. LE BEL,

Mariée à Hombert de Bernalmont, chevalier.

Fils naturels de Jean-le-Bel :

JEAN-LE-BEL,

Chevalier, sire de Hemricourt et de Lantremange, qui portait les armes d'Opleuwe, comme son père. Il épousa N. de Duffel et de Malines, dont il eut plusieurs enfans, entre autres:

GILLES-LE-BEL,

Chanoine et chantre de St-Martin, à Liége.

Fils de Jean-le-Bel, chevalier :

JEAN-LE-BEL,

Chanoine de St-Lambert, auteur présumé de la *Chronique de Richard II*.

Voilà, jusqu'à présent, tout ce que l'on sait sur deux écrivains, dont l'un surtout mérite de fixer l'attention.

***Voy.* Froissart, *Ubi supra;* Jacques de Hemricourt, *Miroir des nobles de Hasbaye*, Brux., 1673, in-fol., pp. 157-161; même ouvrage, éd. de l'abbé Jalheau, Liége, 1791, pp. 90, 126, 161, 193, 223; Valère André, *Bibl. Belg.*, 457; Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, édition in-fol., II, 186; La Curne de Ste-Palaye, *Mém. concernant les ouvrages de Froissart*, MÉM. DE L'ACAD. DES INSCRIP., t. XIII, paragr. 9; *Bibl. hist. de la France*, nouv. éd., II, 166, n° 16991; *Archives philol.*, par**

M. De R-g, II, 193-198; J. A. Buchon, *Collection des chroniques nationales françaises;* Froissart, I, 5, X, 73-74, XV, Préf. de la chronique de Richard II; *Bulletin de la société de l'histoire de France*, I, 295-299.

POST-SCRIPTUM.

GORMONT ET ISEMBART.

La légende de Gormont et d'Isembart est rapportée sommairement dans un passage du *Chronicon Centulense*, c'est-à-dire de la chronique de saint Riquier, cité parmi les *Additions*, où l'on reconnaît qu'Hariulphe, peut-être Saxowal, dont il n'était que le continuateur, n'a point parlé de l'*Epinikion* de 881; mais bien des chansons romanes dont le roi Gormont était l'un des personnages principaux. Gormont (*Gurmund?*) était un chef normand, et Isembart (*Eisenbard*), seigneur de la Ferté, en Ponthieu, un franc qui était tombé dans la disgrâce des fils de Louis-le-Bègue. Louis III, fils de ce prince, non pas Louis d'Outremer, comme Ph. Mouskes le dit formellement, battit Gormont, à Saucourt, en Vimeu, l'an 881, et le chef normand fut tué dans l'action. Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands*, I, 232, 236.

EXPLICATION DES FIGURES

DU SECOND VOLUME.

Ces figures ont été copiées la première fol. VIc IIIIxx VII du tome deuxième de la *Fleur des histoires*, MS de Bourgogne, n° 9232, in-fol; la seconde est dessinée au bas d'une page dans une copie de Marino Sanuto, contenue dans un volume intitulé : *Varia*, MS de Bourgogne, n° 9404, in-fol.

I. (Au frontispice et page 19.) *Mort de Charles-le-Chauve.*

Voy. le *Roman de Karles-le-Cauve*, Catalogue des livres (rares) de la bibl. du duc de La Vallière, n° 2724.

II. (Page 699.) *Pierre l'Ermite exhortant les croisés à délivrer le temple de Jérusalem.*

CHRONIQUE

DE

PHILIPPE MOUSKES.

CHRONIQUE

DE

PHILIPPE MOUSKES.

Règne de Louis, dit *Le Débonnaire.*

Vous avés devant bien oït
Comment Karles, au cuer goït,
Par le consel de ses haus homes,
Arcevesques, veskes, preudomes,
Abés, prélas et kardenaus,
Contes, dus, princes et vasaus,
Barons, castelains et marcis
Et de vavasors enforcis,

12135 Le dernier vers du premier volume est le 12133, mais en ajoutant après le vers 23 celui qui manque et qui se trouve dans les *Leçons diverses*, p. 605, il y en a réellement 12134.

12136 *Au cuer goït*, au cœur réjoui.

12141 *Barons*. Dans la chanson composée à l'occasion de la victoire remportée par Clotaire II, sur les Saxons, en 622, on lit :

Quam graviter provenisset missis Saxonum,
Si non fuisset inclitus Faro *de gente Burgundionum.*

Ritson, *Metrical romances*, I, 18, rend le dernier vers dans ce sens : *Sans Pharaoh le Bourguignon*. Combien, remarque Hallam, *State of Europe during the middle age*, London, 1819, III, 326, IV, combien lui-même se serait moqué d'un auteur qui aurait commis une semblable bévue ! *Faro* est, en effet, la même chose que *baro*, qui signifie, comme nous l'avons déjà dit, un homme par excellence.

12142 *Vavasors*, vavasseur est proprement le possesseur d'un arrière-fief. Nous avons parlé dans l'Introduction du premier volume, p. CXXXVI, des *Chroniques des Vavassour*, compilées par Hugues de Pierrepont, évêque de Liége. Le titre de vavasseur est donné par Gilbert au seigneur puissant d'Enghien : *Hugo de Aenghien, vavassor potens*. Ed. Du Chasteler, p. 66, § 115.

Loéys, son fil, couronna
A son vivant et assena.
Quant ses pères fu sevelis,
Asséurés fu del païs
Et del roiaume et de l'empire,
Si que de grant joie en sospire;
S'ot coronne d'or sor sa tieste
Et tint le septre par grant fieste,
Et l'espée et le pum d'or,
Si qu'emperères fait encor.
De son tans estoit moult senés.
Si fu à Ais d'or couronnés
Et puis à Roume s'en ala.
S'ot del pape son secre là
Et fu benéis et sacrés,
Et par la tière asséurés.
Puis vint en France séjorner
Et là se fist recouronner.
S'ot l'empire et fu rois de France,
Et prist moullier gentil et france.
Blanchefleur, fille d'Aimeri de Narbonne.
La fille Aimmeri de Nierboune.
Blanceflors ot non, moult fu bonne,
Guillaume d'Orange ou au Court-Nez.
Suer Guilliaume, le conte baut,
Thiébaut.
Qui prist Orenges sor Tiébaut,

12151 *Le pum*, le globe.

12163 *Aimmeri de Nierboune*. Dans l'Introduction du premier volume, on a donné le commencement du roman qui porte le nom de ce personnage. Philippe Mouskes suit toujours les traditions héroïques.

12164 *Blanceflors*, ce n'est plus l'héroïne du roman de *Flore et Blanceflor*, dont nous avons offert un extrait et sur laquelle on trouve deux pièces intéressantes à la suite du roman de *Berte aus grans piés*, de M. Paulin Paris, page 193, et page 55 et suivantes de son *Romancero*. Dans le roman de *Perceval le Gallois*, par Chrestien de Troyes, ce paladin délivre le château de la jeune pucelle Blanchefleur, attaquée par un redoutable voisin et une nombreuse armée.

12166 *Tiébaut*, un roman désigné dans l'Introduction de ce second volume, ainsi que dans la note sur le v. 12168, en parle ainsi :

Car dans (*le seigneur*) *Tibaus*, li rices rois d'Arrabe,
Avoit s'espié à Nerbone le large.

Dans le même roman il est aussi nommé *Tiber*. Wolfram d'Eschenbach l'appelle *Tybalde* ou *Tybald*.

Et li toli sa feme Orable; Orable.
Çou fu Guibors, la convenable, Guibors.
La feme cest roi. Blanceflors
Fu biele et plainne de valors;
Mais pour l'aïe de son père
Et pour Guillaume, son boin frère,
Et des autres frères vallans
Ki preu furent d'armes tostans,
Le prist Loéys, car ançois
Le voloient gréver François.
XXIIII i sont à cestui,
Par l'estore ciertains en sui.
Sa tière tint bien et garda
C'onques de rien n'i couarda,
Et si mena sa gent hardie

12167 *Orable,* nom païen de la femme du roi Tiébaut. En allemand *Orabel.*

Vienent d'Orenge, le demaine palais,
Rouver *Orable* avoec le roi Tiber.

et ailleurs :

Puis prendrai-jou *Orable* à moillier
Et le ferai lever et baptisier.

12168 *Guibors.* Le roman dont M. Mone a donné un extrait dans ses *Anzeiger*, 1836, 181-192, d'après un manuscrit de Boulogne-sur-mer, provenant de l'abbaye de St.-Bertin, roman destiné à retracer toute l'histoire de Guillaume d'Orenge, débute ainsi :

Canchon de jeste plairoit vous à entendre :
Teus ne fu faite dès le tans Alixandre,
Fist le I moines *à St.-Denis en Franche*,
Mis le en I livre, par grant senefianche,
De tel baron con jà porrés entendre :
C'est uns des fiels *Aimeri de Chataigne*,
Qui tant jour tint *Nerbone* en son demagne.
Par moi orrés le canchon de Guillame,
Com il conquist premierement Orenge
Et com il prist dame *Guiborc* à feme.

et plus bas :

Et prist *Guibourc* à moillier.

La seconde partie du manuscrit extrait par M. Mone, commence, à peu de chose près, comme le roman de *Guillaume-au-Court-Nez,* dont nous avons inséré le début dans l'Introduction du premier volume. C'est sans doute la même branche, sauf certaines variantes.

La douzième branche dans le MS. de St.-Bertin, est intitulée : *Ensi comme Guibours est morte. Guibors* ou *Guibours* est appelée par Wolfram d'Eschenbach *Kyburc.* ANZEIGER, 1836, 180.

12169 *La feme cest roi,* la femme de ce roi.

12171 *Mais pour l'aïe,* etc., mais pour se faire un allié de son père et de ses frères.

12174 *Tostans,* en tout temps, toujours.

12177 Le roman cité porte :

Cil autre chantent des *enfans d'Aimeri :*
L'un fu Guillelmes, et Bernars et Garins
Et Aimeris et Bueves li gentis :
Baceler sont jovencel et mescin.

Plus bas sont nommés encore Hernaus et Guibers.

12178 *L'estore,* c'est-à-dire les légendes romanesques.

Siége de Barbastro.

Soucorre Barbastre et Kandie.
Et si délivra, en cel an,

Foucon, Guicart et Biertran.

Foucon et Guicart et Biertran;
Et si ala soucorre Orenges,
Dont il ot moult grés et loenges.
Et maint jour le péna Guillaumes,
Et fist porter escus et hiaumes,
Et li cousta et un et el.
Le grant Rainnoart au tinel,

Rainouard.

Qui l'ot nori en sa quissine,
Li douna-il en sa saisine.
Acaté l'ot à marcéans
Pour çou k'il ert jovènes et grans.
En paiénime l'orent pris,

12182 *Barbastre,* nous avons déjà dit, tom. I, p. CLXVIII, que *le siéges de Barbastre* est la sixième branche du roman d'Aimeri, dans le MS. de La Vallière.

12184 *Foucon, Fulco,* Foulques; *Guicart,* Guichard.

12189 *Et un et el*, et celui-ci et celui-là.

12190 *Le grant Rainnoart au tinel,* en allemand *Rennewart.* La troisième branche du roman de *Guillaume d'Orenge,* dans le MS. de St.-Omer, est intitulée : *Ensi comme Guillelme maine le carroi en Nimes.* Cette branche est la quatrième dans le MS. de La Vallière (Catal. II, 224, nº 2735), et commence autrement. Dans le premier MS. on lit :

> Plusor vous ont de Guillaume conté,
> De *Renouart* et de sa grant fierté.

La neuvième branche est intitulée : *Ensi come* Renouars *est moines.* C'est la quatorzième du MS. de La Vallière.

La dixième : *Ensi come* Renoars *siet au mengier et IIII lyons vienent devant lui.*

Dans le MS. de La Vallière, la onzième branche porte ce titre : *Coment* Renouart *parole à cels de la nef.* Dans le fabliau des *deux trovéors ribauz*, tel que l'a donné M. Robert (*Fabliaus inédits*, Paris, 1834, in-8º, p. 25), l'un des trouvères dit :

> Et si sai. . . . .
> . . . .
> De Foucus et de *Renoart.*

Tinel, voy. l'INTRODUCTION de ce second volume.

12191 *Quissine*, cuisine. Il avait été probablement un des *officiers de la bouche*. Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, 2e éd., III, 347 et suiv.

12194 *Jovènes*, prononcez *jouènes* pour la mesure, ainsi qu'on l'a plusieurs fois remarqué. Les mots en *ène* tels qu'*Estievène*, *Virgène*, semblent avoir eu le privilége de se contracter dans la prononciation, pour se plier aux exigences du mètre. L'*épître farcie* qu'on chantait dans l'église de Paris au XIIe siècle, à la fête des fous, en fournit encore un exemple :

> Entendez tost à cest sermon,
> Et clerc et lai tot environ,
> Conter volons la passion
> De Saint *Estevène* le baron, etc.

Hist. litt. de la France, XIII, 109.

12195 *Paiénime*, en païennie, dans le pays

Sor la rive de mer soupris.
Frère Guibort pour voir estoit,
Mais encor pas n'el connisoit.
En Aliscans, à son tinel,
Le trouvèrent païen cruel.
Loéys moult bien s'i prouva,
Guillaume souvent délivra,
Et puis vint-il en France arière
A la roïne qu'il ot cière,
Et li faisoit trestot son sés.
Fius et filles en ot assés
Dont jou dirai aillors que ci.
Mais à cel jour, que je vous di,
Ot Guillaumes moult conquesté
Sor païens ù il ot esté,
Aféblojiés fu durement
Et par éage et par torment,
Mors fu, et puis, j'en sui (*tous*) ciers,
Dis St.-Guillaumes ès désiers.

Mort de Guillaume-au-Court-nez, ou de saint Guillaume de Gellonne.

des païens. Le roman extrait par M. Mone, contient ce vers (*Anz.*, 1836, p. 186) :

De sa *Maurie* vielt assamblance faire.

C'est dans le même sens que Hues de la Ferté dit dans un de ses sirventois :

Diex qui le mont puet sauver,
Gart France de raüser (*faiblir*)
Et la *baronnie !*
Et Thibaut de Brie
Doint Diex le roi mains amer,
Et Ferrant fasse ferrer.

P. Paris, *Le romancero français*, p. 192. On peut rapprocher le dernier vers du dicton relatif à Ferrand ou Fernand de Portugal, comte de Flandre.

12199 *En Aliscans*, voy. t. I, p. CCLVIII; Turpin : *in Aylis campis* (*in Elysiis campis*).

La *Bataille d'Aleschans* est une des branches du roman d'*Aimeri de Noirbonne*, dans le MS. de La Vallière.

12205 *Son sés*, son devoir. Une ancienne traduction anonyme de saint Grégoire, laquelle paraît être du XIIe siècle, contient ce passage où on loue saint Paul de ce que, élevé ordinairement aux plus sublimes méditations, il ne dédaignait pas d'en descendre pour s'occuper des devoirs qu'une tendresse mutuelle impose aux époux : « Ke il fut meneiz as secrètes choses del tiers » ciel, et nekedent (*néanmoins*) reflékist l'oelh » de sa pensé par compassion à ordineir le lit des » marieiz, disanz : Li barons rendet *la dete* à sa » feme, et la feme semblablement à son baron. » *Hist. litt. de la Fr.*, XIII, 13.

12214 *Dis*, dit, surnommé *S*t*.-Guillaumes ès désiers*. Le roman de *Guillaume d'Orenge* finit ainsi dans le MS. de St.-Omer :

En l'hermitage tant pèna li saint hom,

Joie que la mort de Charlemagne cause aux Sarrasins

Cis rois Loéys fu croisans
En tous biens, et fors et poisans,
Et si tenoit rice compagne.
Et nouviele vint en Espagne
A Sarrasins et à païens
Que Karles, li buens crestiiens,
Li buens rois, li fors justicière,
Ki tous jors leur tenoit estière,
Estoit mors et alés à fin.
Grant joie en orent Sarasin,
Car il les ot tous exilliés,
Et l'aumaçours en fu trop liés.
Uns pelerins leur ot conté
Qu'il orent pris et encontré.
Moult en fist l'amiraus grant fieste,
Et jura les ious de sa tieste
Qu'il voloit la tière ravoir
Que pierdue avoient si oir
Pour Carlemainne et pour sa gent.
Ses briés fist faire isnelement
Et saieler et maitre en cire,

Qu'il i prist fin, si con li saint Trouon [*si con lisant*
Et Dieus mist s'arme lassus en sa maison. [*trovon?*]
Encor y a gent de religion
A saint Guillaume el' desert, le dist-on.
Après sa mort ne sai que en canchon.
Or proion Dieu qu'il nous face pardon,
Si come il fist Guillaume le baron :
Amen en die cascuns et à cler ton.

12218 Ce qui suit se trouve dans le supplément au Faux Turpin, que nous avons donné parmi les *Leçons diverses* du premier vol., p. 625. *Voy*. l'Introduction du tome second.

12222 *Estière*, bonne contenance? *Leur tenoit estière*, leur opposait un frein? Le mot *estière* n'est ni dans Roquefort ni dans les glossaires particuliers qui accompagnent des publications d'anciennes poésies françaises.

12226 L'*aumaçours*, ce mot a été employé dans l'autre volume, v. 5656, 5681, etc. C'est l'*altumajor* du Faux Turpin, mot qu'il est assez étonnant de voir négligé par Du Cange et ses continuateurs. M. Amaury Duval dit qu'*aumaçor* est un mot arabe que l'on peut rendre exactement par celui de connétable, *comes stabuli*. *Hist. litt. de la France*, XVIII, 727. Le roman de *Maugis d'Aigremont*, dont Huon de Villeneuve est l'auteur, finit par la conversion d'un *paien*, ou plutôt d'un mahométan, *Vivien l'aumaçor*.

12232 *Si oir*, signifie proprement *ses héritiers*, il vaudrait mieux l'entendre, en cette occasion, *de son peuple*.

12233 *Pour*, à cause de.

Et sour destruire et sour ocire
Manda par trestoute sa tierre
Païens, pour commencier la gierre.
Quant ensanble furent ses os,
L'amiraus s'en ala moult tos
A monsignour St.-Jake, droit
A Compostiele, ù il gisoit

Profanation de l'église de St-Jacques de Compostelle.

Et fait encore voirement.
Là mena-il toute sa gent,
Et si reuba la sainte glise
S'a la gent crestiene ocise
Et del moustier fisent estables.
Ce ne fu pas gens délitables,
Quar il i faisoient ordures.
Mais il en orent painnes dures,

Punition des infidèles

Quar, par le fondement des cors,
Lor issoit la boiele fors,
Et li autre s'aveulisoient
Et li plusiour del sens isoient.
Li aumaçors tout autresi
Ot itel mal et s'aveuli;
Et St.-Jake ausi reclama
Ki de ses ious le raluma.
Car li amiraus dissoit bien
S'il le garisoit de tel rien,
Jamais viers lui ne mesferoit
Ne en son païs n'enterroit,
Et si li feroit sorre et rendre
Quan c'on i pot tolir et prendre.
Ensi fu guaris et si home

12236 *Et sour*, et sous peine de.
12244 *Là mena-il*, là amena.
12252 *La boiele*, les boyaux. Le texte latin : *Quidquid corpore continebant.*
12253 *S'aveulisoient*, s'aveuglaient, devenaient aveugles.
12254 *Del sens isoient*, devenaient insensés.
12260 *Tel rien*, telle chose.
12262 *N'enterroit*, lisez plutôt *n'entreroit*.
12263 *Sorre*, restituer, payer, *so(lve)re*.

Par St.-Jake, le buen preudome,
Et il a maintenant rendu
Quan c'on ot el moustier perdu,
Et si fist par la vile rendre
Quan c'on i pot tolir et prendre.
Dont si a la vile gierpie
Et il et toute sa mesnie,
Et dist que li Dieux crestiiens
Vaut mios que li Dieux as païens,
Cil aumaçors et sa compagne
S'en alèrent à grant compagne
Qu'il en i eut plus de C mile,
Tant k'il vinrent à une vile
Que la gens apieloit Ornis,
Et moult iert le païs garnis.
En cele vile ot une glise

Miracle de saint Romain.

De St.-Romain, moult bien asise,
Et moult l'onoroient la gent
Qu'ele iert painte d'or et d'argent.
Li aumaçors tout i reuba
Et sa gent la vile guasta,
Et partout latre hierbegièrent,
Dedens et defors se logièrent.
L'aumaçors ot I compagnon
Qui dus estoit de grant renon :
Cil s'en entra dedans la glise
U on faisoit le Dieu service,
Et vit les coulombes dorées
Et les masières argentées.

12271 *Gierpie*, abandonnée, *déguerpir*.

12279 *Ornis*, dans notre texte latin : *Orntz* (Orense), et dans le Turpin français, réimprimé en 1835 : *Orniz*, fol. xxviij.

12287 *Latre*, larrons? *latr(on)e(s)*. L'expression ordinaire était *lère* ou *lerre*. Si on lisait :

Et partout *l'atre* hierbegièrent,

ce serait : et partout le pourpris.... *atr(ium)*.

12293 *Coulombes*, colonnes.

12294 *Masières*, murailles ou voûtes. Le texte latin : *In eadem basilica vidit columnas pulcherrimas, quæ ejusdem ecclesiæ tecta sustentabant ; quæ etiam in summitate deargentatæ et deauratæ erant.*

Et cil paiens, par convoitise,
Tot pour désonorer la glise,
I quing de fier en sa main prist
Et I martiel, si s'ademist
A une coulombe brisier,
Pour avoir l'argent et l'ormier.
Et si com il aloit férant,
Si devint pière maintenant
En samblant d'ome, par doleur,
Et est encor d'autel couleur
Comme li drap qu'il ot vestus,
Si k'il n'i ot ne mains ne plus.
Et quant li aumaçors le sot,
Dolans en fu que plus ne pot,
Et dist que sor toutes les riens
Valoit li Dieux as crestiiens
Qui, puis la mort de ses amis,
Se vengoit de ses anemis.
« Jakes, li sains de Compostiele,
Toli mes homes la boiele
Et si m'aveuli de mes ious,
Ne soi que fu tière ne cious,
Et quant jou li proiai merci
Moi et mes omes lues gari;
Et cis Romains, teus est ses nons,
A fait pière I de mes barons.
Ciertes trop cruelment se venge.
Mais jou li proi k'il le me renge. »
Moult li requist, moult li proia,
Mais St.-Romains rien n'otria.
Donqes a dit li aumaçours

12297 *Quing*, coin, *cun(eus)*.
12298 *S'ademist*, s'efforça. *Se demisit ad*.
12300 *L'ormier*, or pur, *aur(um) mer(um)*. On disait aussi l'*ermier*.
12304 *D'autel*, de telle, de semblable.
12316 De façon que je ne susse distinguer la terre du ciel.
12322 *Renge*, rende.

Que St.-Romains ert fel et fors.
« Ciertes, fait-il, ainc mais n'avint,
Cis est fos, ne sai dont il vint;
Mais Jakes est plus débonnaire
Qui me resclarci mon viaire,
Et mes homes douna santé,
Quant il me vint à volenté.
Et cis Romains qui tot viot prendre,
Ne me dagne mon home rendre.
Or sai bien que Jakes fu nés
De gent cortoise et fu senés,
Et cis autres sire Romains
Fu nés de fos et de vilains,
Quar il est fel et contredis,
Quant jou de lui vois escondis.
Jà courtoisie ne rien douce
N'istera de vilainne bouce.
Cis a mes hommes enhaïs.
Fuions nous ent de cest païs. »
Atant en a sa gent menée
Si a widié la contrée,
N'ainc puis n'osèrent metre main
A St.-Jake n'a St.-Romain,
Et li paiens, tot maugré leur,
Fu pière de puant oudeur.

Reliques.

Dont aporta-on, j'el sai bien,
A Sessons St.-Sébastiien
Et en France, par I jour biel,
Del cors St.-Pière et St.-Marciel,
Et de confiés et de martirs

12326 *Fel et fors,* injuste et cruel.
12330 *Viaire,* vue.
12339 *Contredis*, opposé à ce qu'on lui demande.
12340 Quand je m'en vais éconduit par lui.
12341 *Ne rien douce*, ni chose douce, ni la douceur, ni la clémence.
12342 *N'istera,* ne sortira ; *bouce*, bouche.
12343 *Enhaïs*, pris en haine.
12352 *Sessons*, Soissons.

Jointes et oissiaus tous entirs.
  Loéys, li fius Carlemainne,
Tint bien son empire et son rainne,
Comme hardis rois et gentius;
S'ot de sa feme IIII fius.
Blanceflor, la fille Aimmeri.
Moult ama ses fius et ciéri,
Loéys, Lohier et Carlon,
Et Pepins ot li quars à non.
Cis rois fu cortois et vallans,
Mais, pour çou k'il ot tières grans,
Par le consel des arcevesques,
Dus, contes, princes et évesqes,
Départi-il, sans nule doute,
A ses enfans sa tière toute,
Qu'apriés sa mort n'en fust estris
Ne meulée, noisse ne cris.
Al deviser ot maint preudome.
Lohiers ot l'empire de Rome;
Si fu moult preudom en sa vie.
Loéys ot por sa partie
Toute Baivière et Alemagne,
Pepins, li tiers, ot Aquitagne,
Ango, Poito et Limozin,

Louis-le-Débonnaire partage ses états entre ses fils.

12356 Des corps entiers, ossemens et ce qui les unit.

12358 *Tint bien son empire*, cela est démenti par l'histoire, car la faiblesse de Louis est assez connue.

12361 Louis était marié depuis l'an 798 avec Hermengarde, fille d'Ingeramne, duc de Hesbaie et avait d'elle trois fils, Lothaire, Pepin et Louis. En 819 il épousa Judith, fille du duc Welf, *de nobilissimâ stirpe Bavarorum*, dit Thégan, et il en eut un quatrième fils appelé Charles. *Recueil des histor. fr.*, VI, 79, 405. Baluze, *Capitul.* I, 573.

12369 En 817, dans un concile à Aix-la-Chapelle, Louis associa son fils aîné Lothaire à l'empire, et partagea ses états entre lui et ses frères.

12372 Robert Wace dit en parlant du même prince :

> As quatre filz parti sa terre,
> K'emprès sa mort n'i out grant guerre.
> *Le roman de Rou*, I, 15.

12373 *Al deviser*, à ce partage.

12379 *Ango*, M. Mone, transcrivant le début du roman de *Guillaume-au-court-Nez*, après ce vers que nous avons donné, mais plus correctement,

Et moult l'amèrent si voisin.
Carles ot France et si fu rois,
Les tors haï, s'ama les drois,
N'ainc volentiers ne combati,
Ne viers autrui ne s'aati.
De son père, par la devise,
Fu couronnés à St.-Denise
Et asséurés de la tierre,
Qu'il n'ot entr'aus tence ne gierre.
Lothaire. Lohiers, si com l'estore noume,
Fu sacrés et bénis à Roume
Et asséurés des marcis
Et des barons plus enforcis.
Ses père i fu al couronner,
Pour l'afaire mious asener.
Pepin. Pepins fu d'Aquitagne quens,
Sa tière tint par moult grant sens.
Louis. Loéys fu rois d'Alemagne,
Ses pères viout qu'il là remagne :
Mais sor aus tous retint li père
Et del roiaume et de l'empère
Les rentes et la commandise,
Tant com il vivroit, par devise,
Et apriés sa mort ensement
Tenisent leur assenement.
Charles. Karles, ki fu ses fius mainsnés,

Il i a prent (*apent*) Baivier et Alemaigne

ajoute :

Et Normandie et *Anjos* et Bretaigne
Et Lombardie, Avauterre et Toscane.

Avauterre, dit-il, pour Aval-terre, *Niederlund*, les Pays-Bas. C'est le pays des Avalois.

12381 A la diète de Worms, au mois d'août 829, Louis avait d'abord assigné à son fils Charles, l'Allemanie, la Rhétie et une partie de la Bourgogne. Ce ne fut qu'en 837 qu'à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, il lui donna la meilleure partie de la France. En 839, à Worms, nouveau partage.

12382 *Tors*, dans le sens moral on ne dit plus que *retors*.

12385 *Par la devise*, en vertu de l'arrangement, du partage fait par son père.

12393 Les historiens omettent cette circonstance qui ne saurait être exacte. Lothaire fut couronné empereur le jour de Pâques, 823, par le pape Paschal.

Tint France comme rois senés.
 Cis ama moult ses frères III,
Puis ot entr'aus gierre et desrois.
Encor vivoit rois Loéys,
Lor pères, ki moult fu hardis;
Et cis fu Loéys, li pius,
Li débonnaires, li gentius.
Mais Lohiers ki fu emperère,
Prist guerre à Loéys, son père,
Et viers son frère, roi Charlon,
Et Loéys, par un félon
Qui la guerre li consilla;
Parquoi leur tières exilla.
A quan qu'il pot, tous premerains,
Vint sour aus el païs de Rains;
Mais ses père et si frère andoi,
Se la verté dire vous doi,
A toute lor gent cevaucièrent
Et contre Lohier s'avancièrent.
Pepins, li tiers frère, sans falle,
Ne fu mie à cele bataille,
Quar il ot malade géu,
Si n'a l'un ni l'autre néu.
A batalle vinrent ensanble.
Grant mortoire i ot, ce me samble,
Par l'estore le sai de fi.
Lohiers adonques desconfi
Son père et son frère Carlon;
Et Loéys, à cuer félon,
Par outrage et par mesprison,
Les tint et mist en sa prison,
Et, par toute France, irascus

Dissensions et guerres entre l'empereur et ses fils.

12410 *Hardis*, c'était précisément tout le contraire.

12428 *Néu* (rime), nuit, *no(c)u(it)*.

12436 *Prison*. En 833, l'empereur est pris e conduit à St-Médard de Soissons, puis à Aix-la-Chapelle où il passe l'hiver en prison.

Cevauça à VII mil escus.
Castiaus et bors et fermetés
Saissi, et viles et cités.
Lohiers, ki fu crueus et fel,
Se repenti et ot consel.
Dont puis avint k'il les rendi
A Sessons, par I samedi.
Et, pour icele mésestance,
Enprist Lohiers sa pénitance
En la glise de St.-Martin,
Pour la guerre et pour le hustin
Qu'il avoit fait à son père
Et à Carlon, le roi son frère,
Et à Loéys ki fu tiers,
Ki mout i perdi de Baiwiers
Et d'Alemans à cel estour :
Acordet sont au cief del tour,
Et Lohiers, ainc que plus atende,
Fist à son père grant amende.
Moult fu preudom cil Loéys,
Fius Carlemainne, et obéis
S'estoit à Dieu de tot le cuer,
Ne tort ne fesist à nul fuer.

12438 *Escus*, combattans, l'armure pour le guerrier, comme on disait une *lance* pour l'homme d'armes et ses suivans. Une épitaphe vue par les PP. Martène et Durand dans un MS. de l'abbaye du Mont-St-Quentin, à un quart de lieue de Péronne, était ainsi conçue :

Chi gist dessus Ane Fawiaus,
Roi d'armes fors, preus et loiaus,
Plains de meurs de chevallerie,
Esperanche de se lignie,
Vainquiers fu et nient vaincus.
Partout fu mounstré ses *escus*.
Robers fu apellés par non,
Li vrais Diex li fache pardon.
M et CC et LX ans murut
Dont mais homs fu doulans.
Voyage lit., 1725, in-4°, pag 53.

12439-40 Ces deux vers ont déjà passé sous les yeux du lecteur. *Voy.* vs. 794-95, etc.

12442 *Se repenti*, ce repentir fut forcé. Lothaire ne céda qu'à la nécessité en venant demander pardon à son père, auprès du château de Blois.

12449 Ce vers est trop court ; lisez sans élision :

Que il avoit fait à son père.

12454 *Au cief del tour*, au chef, au sommet d'une tour. Cette particularité est ici pour la rime.

Mort de Louis-le-Débonnaire.

XXVI ans avoit régné,
Quant à la mort l'a Dieux mené,
N'onqes n'avoit amée gierre.
A St.-Denis fu mis en tière.
Lohiers fu de Roume emperère,
Mais il ne pot de son cuer rère
Le péciet qu'à son père ot fet.
Moult estoit dolans del mesfet.
Loéys tint en son demagne
Ais et Baiwière et Alemagne;
Pepins Aquitagne et Poitou
Et Limozin et tout Angou.

Charles-le-Chauve.

Carles ot le règne de France,
Et le sorplus mist en soufrance.
En boine pais tint son réné,
Car ses pères l'ot courouné.
Devant fu fenestrés et haus.
Si ot à non Carles li Caus.
Asséurés fu de la tierre
K'il ni ot corine ne gierre;
Moult fu preudom et débonnaire.
XXV rois à cest doi faire

12461 La mesure exige qu'on lise *vingt et six ans*. Il avait régné 26 ans et 5 mois moins 8 jours depuis la mort de son père, et était dans la 63e année de son âge. Il décéda l'an 840 dans une île du Rhin, auprès d'Ingelheim.

12469 *Demagne*, pouvoir, domination.

12473 *Voy*. Bonamy, *Mémoire sur l'état du royaume de France pendant le règne de Charles-le-Chauve*, Acad. des Inscr., XVII, 245.

12475 *Réné*, royaume.

12477 *Fenestrés et haus*. Ce vers est enveloppé d'obscurité, et nous ne l'expliquerons que par une conjecture, en faisant toujours nos réserves ordinaires. Ph. Mouskes n'avait-il pas voulu dire qu'avant d'être couronné, Charles fut connu d'une manière honorable et tenu en haut rang; *fenestrés*, par allusion à l'usage observé dans les tournois, où l'on *faisait fenêtre*, c'est-à-dire que pour faire connaître les champions, on suspendait aux fenêtres leurs écus armoriés? *Voy*. Du Cange, au mot *Fenestragium*.

Si on lisait :

Car ses père l'ot couronné,
Devant fu fenestres et haus.

Il se pourrait qu'on pût traduire : Car son père le couronna, et cela devant fenêtres et portes, c'est-à-dire publiquement; mais, quoique hasardée, nous préférons la première interprétation à la seconde.

12482 *XXV*. Lisez pour la mesure *vingt et cinq*.

Rois de France, ce dist l'estore
Ki fu notée à cel tempore.

Invasion des Normands dans l'île de Walcheren.

Odoacre.

Dont vinrent li Normant en Walcres,
U quens avoit esté Odacres.
Si ocisent moult des François
Qu'envoiiés i avoit li rois
Pour le païs faire plus sauf.
Mais li frère Carlon le Cauf
Le guerroièrent à I jour
Qu'il quidoit mious iestre à séjour;

Bataille de Fontenay.

Mais il quist gent et fist batalle,
Si venqui ses frères, sans faille.
Droit à I jour de rouvisons
Fu la meulée et la tençons
De IIII frères d'ire plains,
En cele contrée de Rains
C'on apiele le Fontenil.
Là ot maint cors mis à exil.

A ce prince on doit compter vingt-cinq rois de France.

12485 *Walcres*, l'île de Walcheren. *Valacria*, Dom Bouquet, VII, 259, C. Dans les *Ann. Fuld.* on lit : *Anno DCCCXXXVII. Nordmanni tributum exactantes, in Walchram insulam venerunt, ibique Eggihardum, ejusdem loci comitem, et Hemmingum, Halpdani filium, cum aliis multis, XV kal. julii, occiderunt et Dorestatum vastaverunt, acceptoque à Frisionibus tributo, reversi sunt.*

12486 *Odacres*, Odoacre ou Audacre, passe pour fils d'Ingelramne et pour père de Baudouin-Bras-de-Fer. *Corpus chronicorum Flandriæ*, pag. 1, 7, 9, 12, 34, etc.

12492 Qu'il se croyait le plus en repos.

12495 *Rouvisons*, rogations. La bataille de Fontenay se livra l'an 841, le 25 juin. Voy. *Dissertation sur le lieu où s'est donnée... la bataille de Fontenay*, dans le recueil de l'abbé Lebeuf, Paris, 1738, I, 127-190. *Observations* par le même, *sur l'époque de la bataille de Fontenay*, Acad. des Insc. XVIII, Hist., pag. 303. *Nouvelle preuve*, par le même, *de l'époque de la bataille de Fontenay*, Journal de Verdun, 1755, février. *Mémoire* de M. Pasumot, *sur le lieu où s'est donnée la bataille de Fontenay en* 841. *Nouv. Annales des Voyages*, XIII, 171-215. Cf. D. Bouquet, VII, 304, B.

Le *Roman de Rou* contient ce passage, I, 16:

De totes parz firent venir
Quant qu'il porent por tot navir.
Entre Vergelai et Auceurre
Erent li uns alez en feurre (*fourrager*),
Quant li altres sont toz venus;
Esvos l'estor si mal esmu
Joste Fontenei, une vile,
En out ocis plus de chent mile :
Là péri de France la flor,
E des barons tuit li meillor.
Ainsi trovèrent paenz terre
Vuide de gent, bone à cunquerre.

Si ot moult de cevaliers mors,
Qui qu'en fust li drois ne li tors.
Mais Karles li caus venqui tout
Et s'ot de gent contre lui moult.
Desconfit furent si troi frère;
Tout çou fist Lohiers l'emperère
Pour l'envie et pour la corine
Que Karles ot France en saisine.
Adont moru li quens Odacres
Qui tint quite Flandres et Walcres,
Et Bauduins, ses fius, fu quens.

Baudouin-Bras-de-Fer, comte de Flandre.

Cil fu justicières moult buens
Et moult fu hardis, ce dist l'on.
Mais li doi frère al roi Carlon,
Pepins et Loéys, moururent

Mort de Pepin et de Louis-le-Germanique.

Peu apriés çou que vencu furent,
Et pour çou k'il n'avoient oir
Ki leur tière déuist avoir,
Si revint l'onors, ce trueve-on,
A lor frère le roi Charlon.
Et Lohiers ki fu li tiers frère

Lothaire entre en religion.

Qui de Roume estoit emperère,
Se rendi en une abéie,
Pour çou que par sa félonnie
Avoit son père guerroiié
Et son frère, pris et loiié,
Ensi com jou (vous) ai devant dit.

Cf. Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, Paris, 1826, I, 115.

12510 *Voy.* v. 12548.

12515 *Pepins*, il était mort sur la fin de l'année 838, par conséquent avant la bataille de Fontenay; *Loéys*, Louis mourut le 28 du mois d'août 876, c'est-à-dire environ 35 ans après cette bataille et non pas *peu apriés*, comme le dit Ph. Mouskes.

12521 *Lohiers*, Lothaire entra au monastère de Prubm en 855 et mourut le 28 ou le 29 septembre de la même année. L'abbaye de St.-Hubert conservait le portrait de ce prince à la tête d'un psautier en lettres d'or, dont il avait fait présent à cette maison. Les PP. Martène et Durand ont fait graver cette miniature dans leur *Voyage littéraire*, 1724, in-4°, pag. 136.

12526 *Loiié*, lié.

Isi Lohiers, sans contredit,
Se fu en l'abie rendus.
De sa feme ot I fil sans plus.
Louis II, empereur.
Loéys ot non, par verté;
De l'empire la dignité
Li a dounée toute entire :
S'en fu maint jor tenans et sire.
Lothaire, roi de Lorraine.
Petit apriés moru Lohiers
Qui Dieu siervi moult volentiers :
Dont la tière encor, par raison,
Pour Lohier Loherainne a non,
Très çou qu'il en fu premiers sire.
Et la tière laissa poursire,
Et ses fius ot le don del père,
Si que sires fu de l'empère;
Et Karles li Caus fu en France.
Haute feme ot gentil et france,
Dont une fille ot auques biele ;
Judith.
Juthis ot non la damoisiele.
Mais Bauduins, li fius Odacres,
Ki tint quite Flandres et Walcres,
L'enama, si le vot avoir;

12528 *Isi*, pour *ici*, *icist*, ce.

12529 *L'abie*, tout à l'heure *l'abéie*.

12530 Ce vers contient une grosse erreur, car d'Hermengarde, fille de Hugues, comte d'Alsace, qu'il avait épousée en 821, il laissa trois fils : Louis, qui devint empereur; Lothaire, auquel il donna la portion de ses états qui du nom de Lothaire s'appela Lotharingie; et Charles, roi de Provence. Il eut de plus quatre filles.

12535 *Moru Lohiers*, Lothaire, roi de Lorraine, mourut le 8 août 869.

12539 *Très çou qu'*, par ce qu'...

12540 *Poursire*, poursuivre, échoir à un autre. Après sa mort, Charles-le-Chauve, roi de France, s'empara du royaume de Lorraine.

12541 *Et ses fius*, non pas le fils de Lothaire, roi de Lorraine, qui n'en eut pas d'autre que Hugues, à qui il avait donné l'Alsace, mais Louis II, fils aîné de l'empereur Lothaire.

12544 *Haute feme*, Charles-le-Chauve épousa 1° Hermentrude, fille d'Eudes, comte d'Orléans; 2° Richilde, sœur de Richard, duc de Bourgogne et de Boson I ou II, depuis roi de Provence. Du premier lit était Judith qui épousa : 1° Etelwolf, roi d'Angleterre; 2° Ethelbald, fils de ce premier mari avec lequel elle n'avait point consommé son mariage; 3° Baudouin. comte de Flandre.

12548 Vers répété, *voy.* 12510.

Et celle ot petit de savoir,
Si l'ensuï que nus n'el sot;
Et li quens le prist lues qu'il pot,
Si l'espousa et prist à feme.
Quar elle iert biele comme gemme.
Cis quens fu Bauduins li fiers.
G'en sui par l'estore tous ciers.
A cel tans fu, c'est vérités,
De laoustes moult grans plentés. Sauterelles.
Et vinrent deviers orient,
Si se traisent viers occident.
Tant en i ot qu'ançois ne puis
N'en vit nus tant, si com je truis.
Et disoient par toute France
Que c'iert aucune démostrance.
Et si fu-il tout voirement,
Quar en France ot trop grant torment
Et trop cruele descepline
Et mortalité et famine,
Si que li gent de faim moroient
Qui trop grant riçaice n'avoient.
Encor vivoit Karles li Caus,
Ki moult fu preudom et loiaus
Et mena moult honniestre vie,
N'ainc de l'autrui n'en ot envie.
Une eure avint k'il s'esperi,

12558 *Laoustes*, sauterelles, *locustæ*. Les *Chron. de S*t*.-Denis* portent : « En ce tens s'espandi si grans plenté de *langoustes* par Alemagne, par France, par Espagne, que cele pestilence pot estre comparée à une des plaies d'Égypte. » D. Bouquet, VII, 140, A.

12561 *Qu'ançois ne puis*, qu'avant ni après.

12564 *Démostrance*, présage.

12575 *S'esperi*, fut privé du sentiment. Un poème MS. allégué par Du Cange, est intitulé le *Despirement du corps*. Voyez la table des auteurs. Le miracle raconté par Ph. Mouskes, est longuement détaillé dans les *Chroniques de St.-Denis*, D. Bouquet, VII, 148-149. Le texte latin a été publié par Lenglet Du Fresnoy, *Recueil de dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions*, I, 184-189.

Ne remarque-t-on pas dans cette fiction grossière, le fonds du merveilleux formidable que le Dante a enrichi de toute sa poésie?

L'esprit de Charles-le-Chauve est ravi dans l'autre monde.

Uns angles, par St.-Esperi,
En l'autre siècle le mena
Et en la main li assena
Le cief d'un linciel de fil blanc
Qui resplendisoit à resanc,
Si comme clartés de solel
Dont li rai sont cler et viermel.
Et le cief del fil, sans resoing,
Li fist loiier entor son poing,
Et li rouva qu'il le sivist
Et mirast bien çou qu'il véist.
Lors fu menés en grans valées,
Hideuses, parfondes et lées,
Plainnes de soufre tot ardant
Et saim et cire et poit boulant.
Et là vit-il les arcevesques
Et les abés et les évesques,
Princes, castelains, dus et contes,
Marcis, vavasors et viscontes,
Qui consillièrent à Lohier
De Loéys à guerroier
Son père, et ses frères ausi
Et de soi méismes ensi
Qui frère et rois de France estoit.
Puis fu menés en autre endroit
Et vit tormens de M manières
Dont les painnes èrent trop fières.
Et là vit-il armes plusiors
De la gent de ses ancisors
Qui si fort tormenté estoient
Pour çou que il dounés avoient

12579 *Le cief*, l'extrémité; *linciel:* les *Chroniques de St.-Denis* portent *luissel* et le latin *glomerem lineum*, proprement un peloton de fil.

12580 *Qui resplendisoit à resanc*, qui resplendissait en se développant, par son mouvement d'ondulation (?); *ressac*, terme de marine.

12583 *Sans resoing*, sans appréhension.

12590 *Saim*, graisse, *saindoux; poit*, poix.

Mauvais consaus et desloiaus
Et orent fait jugemens faus.
Puis trouva-il une valée
Tenebrouse et hideuse et lée.
Là vit-il courre une fontainne
Ki de boulant aigue estoit plainne,
Dont l'uevre n'iert corte ne briève,
Et une autre plainne de tiève.
Là vit-il Loéys son père
Jusques as quises en misère,
L'un jor en l'aigue tiévoiant
Et l'autre jour en la bollant.
Et là iert-il par la proière
De St.-Remi et de St.-Pière.
Quant Karles, ses fius, l'avisa,
De ses ious tenrement plora.
Et Loéys, ses père, esrant
Doucement li ala priant
Que, por lui de painnes gieter,
Fesist messes dire et canter,
Dire orisons, lire sautiers,
Et il li dist que volentiers.
Lors fu menés en paradis,
Plain de repos et de délis,
Carles li Caus par le lainsiel
De fil qu'il ot en sa main biel.
Et là vit-il le roi Lohier
D'or couronné pour son loier,
Avoec les saintes et les sains.
Quar de péciés iert nais et sains

12614 *Tiève*, eau tiède.

12616 « Son père le roi Loys dedenz l'iaue bolant jusques au gros des cuisses. » *Chron. de St.-Denis*, D. Bouquet, VII, 149, A.

12617 *Tiévoiant*, tiédissant.

12628 *Que volentiers*, qu'il le ferait volontiers.

12631 *Lainsiel*, tout à l'heure *linciel*. Il vaut mieux lire *luissel*.

12636 *Nais*, net.

Dès le jour qu'il se convierti,
Qu'en l'abéie se rendi
Et laissa l'empire de Roume,
Pour faire de soi I preudome,
Qui plains de malisse ot esté
Et par ivier et par esté.
Quar cis siècles est trop vilains
Et de péciés et de maus plains.
Si puet liés iestre ki ses preus
Fait de cest siècle qui n'est preus,
Quar ce n'est mie oevre à compas,
Ains est vanités et trespas.
Cil ki vit hui morra demain,
S'ira li siens en autrui main,
Ne riens od lui n'enportera
Fors que l'aumosne k'il fera.
Ce puet-on savoir par Lohier
Ki tout laissa pour Dieu proier.
Apriés vit Carles Loéys,
Le fil Lohier, qui St.-Remis
Et St.-Pières, par leur proière
Qu'il orent faite à Dieu entière,
Avoient fors d'infier gieté.
S'iert liés et plains d'umélité.
Là proia Carle Loéys,
Li fius Lohier, que par miercis
De Dieu, ki l'avoit fet preudome,
Rendist tot l'empire de Rome
A Loéys, le fil sa fille,

12641 *Qui*, lui qui.

12645 *Ses preus*, son profit.

12646 *Qui n'est preus*, qui n'est point sage.

12647 *Oevre à compas*, œuvre bien réglée, bien mesurée.

12648 *Trespas* ne signifie pas ici décès, mais abus, ce qui dépasse la mesure.

12650 Son bien passera en d'autres mains.

12656 *Qui*, lisez *que*.

12665 *Loéys, le fil sa fille.* Louis II ne laissa d'Ingelberge ou Angelberge, son épouse, qu'une fille nommée Ermengarde, mariée à Boson I

Qui drois oirs en estoit sans gille.
Et Carles li a lues rendu,
Quar il li estoit eskéu
De Loéis, ki mors estoit,
Son fil ne autre oir n'i avoit.
Là aluec en fu raviestis
Li fius sa fille, Loéys,
Par le fil que Carles tenoit
Qui rois et emperère estoit.
Quant Carles ot véu ensi,
Si revint en son esperi
Et puis vesqui moult saintement
Et si rendi tout quitement
L'empire de Rome à l'enfant.
Puis s'en ala petit avant
Carles à Ais, à la Capiele
Que Carlemainne ot faite biele
Et mainte riçaice i ot mise.
S'en aporta à St.-Denise
Des reliques que Carlemainne,
A son travail et à sa painne,
En aporta de Jursalem,
De Surie et de Belléem.

Famine et misère en France.

En France avoit si grant famine
Et si grant plenté de viermine,
Que de viermine, sans réclaim,
Moroient les gens et de faim.
Quant Carles, qui on l'enorta,

ou II, roi d'Arles ou de Provence, dont elle eut Louis, dit l'Aveugle.

12666 *Sans gille*, sans tromperie, légitimement.

12673 *Par le fil*, le texte latin où Charles-le-Chauve est censé parler lui-même, est ainsi conçu : *Tunc ego denodans filum de pollice dexteræ meæ, dabam illi omnem monarchiam imperii per ipsum filum.*

12679 L'empire passa de Charles-le-Chauve non pas à Louis, fils d'Ermengarde, mais à Charles-le-Gros, troisième fils de Louis-le-Germanique et neveu du roi Charles.

12691 *Sans réclaim*, sans réclamation, sans soulagement, sans pouvoir obtenir merci.

12693 *Qui on l'enorta*, il vaudrait mieux lire *que l'on enorta*.



Reliques.

Les saintuaires aporta,
Teus com jou les vous nommerai,
Si com par l'estore le sai :
L'un des claus dont Dieux fu clofis
Aporta-il à St.-Denis,
Et la cemise nostre Dame
Aporta-il à Cartres pour s'ame :
Et, pour çou que biens i aviègne,
Si dona-il droit, à Compiègne,
Le suaire Nostre Signour
A St.-Cornille, pour s'ounour;
Et tamaintes autres relikes
Dignes, précîouses et rikes
Douna Karles par la contrée
Ki de famine iert désiertée,
Et si envoia à Sessons,
U on en fait les orisons
I des sollers, à cele fie,
Dont la mère Dieu fu caucie.
   Adont si fist Karles li Caus.
Qui de biens fu engriés et caus,
Faire et estorer le pardon
Pour aumosne et pour gueredon,
Ki devant ot à Ais esté,
Entre Montmartre et la cité
De Paris, tout droit al Lendi.

12697 Vers déjà employé. *Voy.* t. I, p. 440, v. 11422.

12699 *Ibid.*, p. 441, v. 11434.

12700 *Cartres*, Chartres.

12703 *Voy.* t. I, p. 441, v. 11430.

12704 *St.-Cornille*, voy. dans le *Recueil de divers écrits* de l'abbé Lebeuf, I, 352-375 : *Histoire de la réception du corps de St.-Cornille pape à Compiègne, écrite en prose et en vers, par un auteur du Xe siècle.*

12711 *Voy.* t. I, p. 441, v. 11450.

12714 Qui fut zélé et chaud pour le bien.

12719 *Lendi*, l'abbé Lebeuf a reconnu que la foire du Lendit, appelée originairement l'*Indict* (*Indictum*), est de l'an 1109. *Acad. des Inscript.*, XXI, *Hist.*, 167 et suiv., Du Cange, Gloss., au mot *Indictum ;* Dulaure, *Hist. de Paris*, 4e éd., Brux., 1828, III, 19, 20, 21, IV, 16. Cette coutume a inspiré un poète du XIIIe siècle : voy. *le dit du Lendit rimé*, *Fabliaux* de Barbazan et

Si fu fait par I venredi;
Là dure VIII jors li pardons
Et la digne bénéiçons.
Si furent gari et refait
Les gens ausi, com par souhait,
Et de lor pain tant solement
Se refaisoient si forment
Comme il éuissent plusiors mès.
Ne famine n'i dura mès
Et la mortalités ciessa :
Teus miracles i démoustra.
Puis furent li saint mis en sauf,
Ç'avint al tans Carlon le Cauf,
C'on tint à sage et à preudome.
Puis s'en ala Carles à Roume,
A loi de preudome et de sage,
Ausi com en pélerinage;

La famine cesse.

de Méon, II, 301-307. Cette pièce est d'autant plus curieuse pour nous, qu'elle offre quelques détails relatifs à notre commerce au moyen âge.

En mon dit vous amenteuvrai
Gant et *Ypre* et puis *Douay*,
Et *Maaline* et *Bruiselles*,
Je les doi bien nommer con celles
Qui plus belles sont à véoir;
Ce vous sai-je bien à savoir;
Cambrai cité et Moncornet,
Maubeuge et Aves (*Avesne?*) i met,
. . . .
Et *Montereuil* dessus la mer
Et Saint Cointin et *Saint-Omer*,
Abeville et *Tenremonde*.
. . . .
. . . . Et puis *Enguien*,
ouvain, *Popelines* (Poperingue) trouvai,
Valencienne et puis *Tournai*,
. . . .
. . . *Courterai* et *Erre* (Aire),
. . . .
Hal et *Grant-Mont* très en Brabant,
. . . .
Lille en Flandre, Cressi et *Hui*,
Et *Arras* cité, etc.

12722 *La digne bénéiçons* : *Le dit du Lendit* :

Premerain la procession
De Nostre-Dame de Paris
I vient, que Dieu gart de péris
Tous les bons marcheans qui i sont,
Qui les grans richesses i ont,
Que Diex les puist tous avancier :
L'évesques ou le pénancier
Leur fet de Dieu *bénéison*
De digne bras Saint-Siméon,
Devant, après ne doit nus vendre.

12731 *Mis en sauf*, mis en sûreté, mis dans leurs châsses ou fiertes. On disait *remettre une épée en sauf*, pour dire *la remettre dans le fourreau*.

12735 *A loi*, à la manière. Cette expression a déjà été fréquemment employée.

12736 *Pélerinage*. Charles était allé en Italie pour secourir le pape, mais à la nouvelle que Carloman, roi de Bavière, son neveu, s'approchait à la tête d'une armée, pour revendiquer ses droits sur l'Italie, il reprit la route de France où il ne put arriver. Il mourut le 6 octobre 877, à Brias, village situé en deçà du Mont-Cénis.

Mort de Charles-le-Chauve.

Mais il moru en cele voie.
A l'enfoïr n'ot ris ne joie.
Petit apriés fu desfouis
Et raportés à S^t.-Denis
Et là l'ont François entiéré.
XXXIIII ans ot rois esté;

Hermeutrude.

D'une feme ki fu gentius
Avoit I fil ki fu soutius,

Louis-le-Bègue 6 oct. 877.

Loéys li Baubes ot non.
Et saciés k'il ot cest sornon
Pour çou k'il estoit baubetère.
Mais il n'iert fos ne abetère,
N'onques ne vot amer félon.
Et fu couronnés à Noion.
Ses pères li ot feme quise,
Dont il avoit grant tière aquise.

Ayous.

Ayous, li preus et li hardis,
Si fu couzins cest Loéys,

Élie.

De sa serour la feme Elie,
Ki biele fu, gente et délie.
Des haus barons les plus senés
Fu cis Loéys couronnés.

12740 Il fut d'abord inhumé à Nantua, dans le diocèse de Lyon, mais huit ans après ses restes furent transférés à S^t.-Denis.

12742 *XXXIIII ans*, il avait régné, comme roi de France, 37 ans 3 mois et 16 jours.

12745 *Baubes*, bègue, *balb(us)*.

12747 *Baubetère*, empêché de la langue, *balb(u)tire*.

12748 *Abetère*, privé de jugement.

12750 *Noion*. Les historiens disent à Compiègne et ajoutent que cette cérémonie fut renouvelée l'année suivante au concile de Troyes. Les *Chron. franç. de St.-Denis* disent *Rains* par erreur. Dom Bouquet, VIII, 326, D.

12751 *Feme quise*. Louis épousa, en 862, Ansgarde, sœur d'Odon, comte en Bourgogne et père de Bernon, premier abbé de Cluny, alliance que le roi son père l'obligea de rompre au bout de quelques années, pour lui faire prendre Adelaïde ou Judith, dont on ignore l'origine. Dom Bouquet, VIII, 61, C.

12755 *Serour*, Louis-le-Bègue n'eut pas d'autres sœurs que Judith, qui épousa le comte de Flandre Baudouin, Rotrude et Ermentrude, qui furent abbesses. Une fille du second lit mourut en bas âge. Il ne peut être question, en cet endroit, à propos d'*Ayous* et d'*Elie*, que de personnages romanesques. Giraud de Cabreira, dans sa pièce *Cabra juglar*, cite un *Aiols* parmi d'autres personnages de roman.

XXVI roi sont à cestui,
Par l'escriture fers en sui;
Et apriés, si poés savoir
Par l'escriture tot de voir,
K'il ne fu mie rois V ans,
Quar la mors, qui bien est poisans,
Le prist à Sessons, si moru,
A St.-Denis enfouois fu.
S'en ot par la tière grant plainte
Quar sa feme remest ençainte.
Si porta ses mois et ses dis.
Et non pourquant cis Loéys
Ot éu I fil de sougnant,
Si l'apieloient Karlemant. Carloman
Bacelers iert vallans et fiers,
Si estoit jà fais cevaliers.
Quant ses pères fu entiérés,
Si est en la baillie entrés
Del roiaume, et si le garda.
Mais li rois, ses pères, manda
El lit de la mort, tot par non,
Par ses laitres, al conte Wédon. Eudes.
Pour çou qu'il iert plains de savoir,
Que il fust garde de son oir.
Quant l'eure fu atierminée,
S'est la roïne délivrée
D'un fil, s'el nommèrent Carlon,
Pour Carlon le Cauf, son taïon.
I fu tramis tout en apiert

12765 *Sessons*, Louis-le-Bègue mourut à Compiègne, le 10 avril 879; il fut environ un an et demi roi de France, mais il était roi d'Aquitaine depuis l'an 867.

12769 *Ses mois et ses dis*, ses mois et ses jours, elle accoucha à terme.

12772 *Karlemant*, d'Ansgarde Louis eut deux fils, Louis et Carloman, qui régnèrent après leur père.

12774 *Cevaliers*, nouvel anachronisme.

12780 *Wédon*, en latin *Odo*, Eudes.

12783 *Atierminée*, arrivée.



Robert-le-Fort.

Wédon, fil le conte Robiert,
Qui deviers Saisogne estoit nés;
Et ot II fius cil quens senés :
Wédon, le sénescal de France,
Et Robiert ki, pour sa vallance,
Avoit non Robiers li François.
Mais pour le paour des Danois,
Qui donques estoient païen
Ne de Dieu ne créoient rien
Et venut ièrent en Bourgogne
Et en France faire vergogne,
Si orent, sans avoir miercis,
Houmes, femes, enfans ocis,
Castiaus destruis, arses cités,
Bours et viles et fermetés;
Si fisent li François le don
Del roiaume al conte Wédon,
Pour garder en liu de droit oir
Ki la tière devoit avoir,
Pour çou c'on le tenoit à sage,
Tant que l'enfès auroit éage.
Et, pour la tière conforter,
Li fisent couronne porter.
Rois fu sans sacre, ensi le truis.
A XXVII conter le puis.
Et quant il en ot le commant,
Si en osta fors Karlemant,

12788 *Robiert,* Robert-le-Fort, duc d'Anjou. Dom Bouquet, VIII, 240, D. 337, A.

12791 *Sénescal,* comte de Paris.

12794 Robert, Wace rapporte ainsi la prétendue origine troyenne des Danois :

Une gent de Troie escapèrent
Ki en Danemarche assenèrent.
Par Danaüs, un ancessor,
K'il orent lunges à seignor,
Se firent Daneiz apeler,
Por lor lignaige remembrer.

Le roman de Rou, I, 8, v. 165.

Voy. plus bas v. 12914 et suiv. où Ph. Mouskes suit la même tradition.

12812 *XXVII,* lisez *vingt et sept*, pour la mesure. Ph. Mouskes ne compte ni Louis et Carloman, ni Louis-le-Gros.

12814 *Karlemant,* Carloman avait cessé de vivre depuis environ trois ans quand Eudes fut élu roi par les principaux seigneurs en 887.

Pour çou qu'al frère ne fesist
Chose dont viers lui mesféist.
Adont que cis Wèdes fu rois,
Si arivèrent li Danois,
Qui paien estoient, en Flandres,

Les Danois pénètrent en Flandre et dans le Hainaut.

A tant de gent qu'ainc Alixandres
N'en ot à painnes I jour tant.
Si destruisent Bruges et Gant,
Audenarde, Lisle, Cortrai
Et tout le pais viers Tornai,
Et parmi Hainnau s'en alèrent
Droit à Condet, là séjornèrent;
De la tière destruisent moult
Et puis s'en repairièrent tout
Viers la marine, faisant gierre.
Li rois Wèdes France et sa tière
Garda si par sens et par force,
Qu'il n'i prisent fust ne escorce.
Petit apriés que jou vos di,
A Paris, par I samedi,
Li rois Wèdes en jung moru.
A grant ounor entiérés fu
Et fu comme rois entiérés.
Mais il n'ot mie esté sacrés.
Rice tombe ot et moult rice aube,
Et li fius Loéys le Baube,
Carles li Simples, fu menés
A Rains, et là fu couronnés.
A cestui sont XXVIII roi,

Charles-le-Simple.

12832 Expression proverbiale.

12835 *En jung*, Eudes mourut le 1[er] *janvier* de l'an 898, à l'âge de 40 ans.

12838 *Sacrés*, cette circonstance si importante aux yeux d'un ecclésiastique a déjà été rappelée au v. 12811.

12841 Charles-le-Simple fut couronné à Reims, par l'archevêque Foulques, le 28 janvier 893, par conséquent environ cinq ans avant la mort d'Eudes. La chronologie de Ph. Mouskes est souvent en défaut.

12843 *XXVIII*, *vingt et huit* rois tant sacrés qu'autrement, ou que par *octroi*, arrangement, accord.

Que pour sacre que pour otroi.
Antiaumes ou Adelstan, roi d'Angleterre.
Li rois Antiaumes d'Engletière
Li dona sa fille sans gierre.
Il fius en ot qu'il ot moult ciers,
Lothaire.
Çou fu Loéys et Lohiers;
Gisèle.
Et III filles, l'une ot non Gille,
Qui ne sot ainc barat ne gille;
Aélis ou Adélaïde.
La seconde ot non Aélis
Herluis ou Herlinde.
Et la tierce ot non Herluis,
Ogive.
Et sa feme ot à non Ogive;
Biele fu cortoise et jolive.
La tière tinrent en grant pais.
Une pièce atant le vous lais,
Digression rétrospective sur les Normands.
De Carlon le Cauf si dirai,
Des Normans itant que g'en sai.
Sainte escripture nos dist bien
Que li sage clerc anciien
Visèrent les coses del monde,
Si com il clot à la réonde,
Et en traviers et en longecce
Et en costière et en largecce.
Détails géographiques.
III pars i conte rétorike,
Azie, Europe et Aufrike.
Asie.
Azie dure ciertainement
De bise ki vient d'orient

12845 *Antiaumes*, ce nom est sans doute une corruption d'Adelstan, appelé *Anselme* par J. de Guyse et *Adesten* par Rob. Wace, dont Charles-le-Simple épousa non pas la fille, mais la sœur. Adelstan et Ogive avaient pour père Édouard Ier, dit l'Ancien.

12848 *Lohiers*, les anciens historiens ne parlent pas de ce Lothaire.

12849 *Gille*, Gisèle : elle n'était pas fille d'Ogive, troisième femme de Charles-le-Simple, mais de la première, dont on ignore le nom. Gisèle fut donnée en mariage à Rollon ou Rou, chef des Normands. Meyer rapporte une autre version, *Ann.* ad an. 884, fol. 14 verso.

12850 *Barat ne gille*, ni ruse ni perfidie.

12851-52 *Aélis*, *Herluis*, non mentionnées par les anciens annalistes.

12853 *Ogive*, ou Otgive et Eadgive.

12854 *Jolive*, jolie.

12855 *En grant pais*. L'histoire atteste le contraire.

12862 *Clot*, enferme, *claud(it)*.

12867 Vers trop long d'une syllabe.

12868 *Bise ki vient d'Orient*, vent du nord-est.

De jusques en droit miédi.
Çont aviset, bien le vos di,
Li sage home ki jà vesquirent
Et de clergie tout venquirent.
Aufrique, saciés-le de voir, Afrique.
Al mious c'on i puet parcevoir,
De miédi proçainnement
Si dure jusqu'en occident,
Ce dist l'estore d'apresure
Et par l'espère et par mesure.
Europe dure, par devise, Europe.
D'occident de jusqes en bise.
Par tel devise et par tel cose,
Si com l'escripture nos glose,
Tient Azie, en lonc et réonde,
La moitié de trestot le monde.
Mainte contrée a en Europe,
Si com savoir nos fait la note,
Par les aigues qui le devisent
Et départent et remarcisent,
Dont il i a si grant plenté
Qu'il ont poissons à volenté,
Si a castiaus viles et bours
Fermetés et cités plusiors.
Alénie qui moult est grans Alénie.

12870 *Çont aviset*, ce ont avisé, reconnu.

12877 *L'estore d'apresure*, l'histoire de l'enseignement, c'est-à-dire la science.

12878 *L'espère*, la sphère.

12883 Pour rétablir le vers il faut lire :

Tient Azie, en lonc et réonde.

12888 *Remarcisent*, limitent; allem. *mark*.

12893 *Alénie*, voy. Guillaume de Jumièges. Gervais de Tilbury (déjà cité I, CLXXXII), auteur qui florissait au XIII[e] siècle, comme Philippe Mouskes, en ses *Otia imperialia* dédiés à l'empereur Otton IV, donne des détails fort curieux sur l'état de la géographie de son temps, ainsi que nous le faisons observer dans l'Introduction de ce second volume. En jetant un coup d'œil général sur l'Europe, il s'exprime ainsi : *A septentrione igitur a Tanai fluvio prima Europæ regio Scythia inferior appellatur, in qua Alania et Gothia et Scandinavia. Hinc Ruthenia, Polonia et Dacia versus Oceanum late porriguntur insulis intercurrentibus*. G. G. Libnitii *Scriptores rerum Brunswicens.*, I, 955. Une carte du

Est dedens Europe manans :
Si a tant aigues et palus
Que la tière en est forte plus.

Danemarck.

Danemarce si est apriés
En Europe, tenans moult priés.
Et là si mainnent li Danois,
Qui suelent faire moult d'anois.

Grèce.

Grèse, ù li castiel sont masi,
Si est en Europe autresi.
En la tière a maint diviers liu,
Auques i sont hardit li Griu.
Grèse est moult fors, et Alénie
Si est plentivouse et garnie,
S'a maint fort castiel en la marce.
Entre ces II siet Danemarce.

Étymologie du mot Normandie.

Danemarce, que que nus die,
Fu premiers dite Normendie,
Quar *nort* c'est bise et hom c'est *man*,
S'orent à droit à non *nort-man*
Pour çou que leur tière est viers bise.

Origine des Danois.

Mais ore est autre la devise,

Danaüs.

Quar uns rois, ki Daniaus ot non,
Fu sires de la région.
Si fu la contrée et la marce

XIVe siècle, dont M. Mone, si diligent à rechercher les monumens du passé, a donné le *fac-simile* dans ses *Anzeiger*, 1836, 114, place l'*Alénie* immédiatement au-dessous de la Norwége. Robert Wace dit, I, 9, v. 183 :

De l'une part manent Danoiz,
De l'altre part sont *Alénoiz*,
Alénoiz ke l'on dit Alains,
De devers Scice (*Scythie*) sont vézins,
Devers Norwège plus proçains.

et Benoît de St-More (Depping, II, 239).

Entre *Alane* qui mult est lée,
Et Jece qui n'est senz gelée,
Est Danemarche la plenère, etc.

12901 *Masi*, massifs? forts?
12909 *Que que*, quelque chose que...
12911 Robert Wace, I, 6, v. 109 :

Man en englciz et en noreiz
Senefice hom en francheiz ;
Justez ensemle *North* et *man*
Ensemle ditez donc Northman,
Ço ert hom de North en romanz ;
De ço vint li non as Normanz.

Sur le nom et la patrie des Normands *voy*. Depping, II, 256-267.
12914 Cette origine troyenne a été rapportée sur le v. 12794.

Pour Daniel dite Danemarce,
Et cil Nortman, que que nus die,
Conquisent premiers Normendie,
Et pour aus sont Nortman clamet
Et des Danois sont moult amet,
Pour çou qu'il sont d'une lignie.
Apriés vous dirai de leur vie.

Coutume des Danois.

Al tans le simple roi Carlon
Si iert coustume, ce dist l'on,
Que Danois, ki paien estoient,
A luxure tout se dounoient.
S'avoient femes V ou VI
Ou VII ou VIII ou VIIII ou X.
Lues si avoient tant d'enfans
Que la tière, ki bien est grans,
N'es pooit mie gouvierner.
Si leur convenoit sort gieter
Li quel des enfans s'en iroient
Fors de la tière, et conquerroient.
Mais li ainsnés des fius le père
Cil demoroit avoec la mère,
Pour détenir leur yretage.
Et cil aloient al rivage
Sour qui la sors estoit kéue,
Lors sigloient sans atendue

12918 *Daniel*, Danaüs.

12923 *D'une*, d'une seule.

12926 *Si iert coustume*, Robert Wace sans parler de cette corruption des mœurs ni de cette polygamie qui en était la conséquence, à en croire Ph. Mouskes, rapporte le même usage, I, 10, v, 208 :

> Costume fu jadis lonc tens
> En Danemarche entre paens,
> Kant hom aveit plusors enfans,
> Et il les aveit norris granz,
> Un des filz retenoit par sort,
> Ki ert son her (*héritier*), emprès sa mort,
> Et cil sor ki li sort torneit,
> En altre terre s'en aleit.
> Quer (*car*) enfans tant ileuc naissoient
> E filz et files tos creissoient,
> N'es pooit la terre soffrir,
> Ne n'avoient soin d'els garir.

Benoît de Ste-More et d'autres écrivains normands sont conformes à R. Wace, mais M. Depping, *Hist. des expéd. marit. des Normands*, I, 20, révoque en doute l'usage dont ils font mention, et le regarde tout au plus comme un fait isolé.

Parmi la mer, et arivoient
Tel liu qu'assés i conqueroient,
Quar il avoient les nés grandes,
Et gens et armes et viandes
Que leur père qui les guioient
Très dont qu'il aler en devoient.
Ceste lois fu lonctans en cure
Par leur malise et par luxure,
Lodbrok.
Tant qu'al tans le fort roi Lotrot
De Danemarce, qui moult sot,
Couvint ajugier la contrée,
Son fil, par sort ki fu gietée.
Bioern-Côte-de-Fer.
Biers Coste-fiérée ot à non,
Cevaliers fu de grant renon,
Si ot od lui I cevalier
Pour lui aprendre et consillier.
Hasting.
Hastens ot non, hardis estoit
Et moult de traïson savoit.
Cil Biers et ses cevaliers
Hastens, qui moult iert fel et fiers,
A moult grant gent tout aati
De Danemarce sont parti,
Par sort ki sour aus eskéi.
Dolans en fu qui meskéi.
Et tant ont par la mer siglé

12947 *Guioient*, guidaient, dirigeaient. Il manque quelque chose à ce vers pour la clarté du sens, soit : que leur donnaient leurs pères qui les dirigeaient jusqu'au moment de leur départ.

12951 *Lotrot*, Rob. Wace : *Lotroc ;* Lodbrok. Voy. *Lodbrokar-Quida, carmen gothicum, famam regis Ragnari Lodbrocki celebrans. Lundæ,* 1802, petit in-4°. — *Krakas maal eller kvad om kong Ragnar Lodbroks.* Copenhagen, 1826, in-8°, etc.

12952 *Qui moult sot*, phrase faite, qualification habituelle et sans conséquence.

12953 *Ajugier*, quitter, d'après le sens.

12955 *Biers*, en latin *Bigerius*, Bioern.

12961 Ce vers manque d'une syllabe à moins que *Biers*, compté tout à l'heure pour une seule syllabe, ne soit pris ici pour deux. — *Ses cevaliers*, son chevalier.

12966 Dolent en fut celui à qui il méchut.

12967 *Siglé*, Geoffroi Gaimar :

> Tant ont nagé et tant *siglé*
> K'el flum de Humbre sunt entré.
>
> FRANCISQUE MICHEL, *Chron. Anglo-Norm.*, I, 4.

Qu'en Viermendois sont arivé,
Là ù la mers est plus proçainne.
Des nés isent sans nule painne.
Parmi Amiens, el Viermendois,
Entrèrent cil paien Redois,
Al tans Carlon, le simple roï,
Ki n'avoit cure de desroi.
Adont iert si France aféblie
De gent et de cevalerie
Que petis estoit lor pooirs,
Ne leur force ne leur savoirs;
Et s'orent tel pooir éu
Que des Roumains et del tréu
S'estoient osté maint tempore,
Et tousjors en orent victore
Viers çaus ki sour aus reveloient
Et sainte glise guerroioient,
Mais France iert dont si décéue
Et si désierte et si pierdue
Dès icel tans que son demainne
Loéys, li fius Carlemainne,
A ses IIII fius avierti,
Quant sa tière leur départi,
Qu'il et ses père orent conquises
Et délivrées et aquises;
Quar li frère se guerroièrent,
Par quoi leur tière adamagièrent,
De cevaliers et d'autre gent,

Affaiblissement de la France.

12971 *Viermendois*, Robert Wace, I, 14, v. 271 :

Et la mosliers des *Vermendeiz*.

12972 Roquefort dit que *Redois* est un peuple de la Poméranie.

12974 *Desroi*, désordre, le contraire d'*arroi*.

12975 Cette réflexion a été faite par Rob. Wace, à propos de la bataille de Fontenay, *voy.* plus haut v. 12495.

12979 *Et s'orent*, et pourtant ils eurent...

12980 *Tréu*, voy. tom., I, pag. 9, v. 187.

12985 *Décéue*, déchue.

12987 *Son demainne*, son seigneur.

12989 *Avierti*, fit la leçon, à ce sujet, à ses quatre fils.

De castiaus et d'or et d'argent,
Jusqes al tans cest roi Carlon,
Ki Carles li Simples ot non.
Dont arrivèrent, à son tens,
Cil Sarrasins li fel Hastens
Et cil Biers coste fiérée,
Od lui tous çaus de sa contrée
Qui n'estoient pas crestiien,
Ains ièrent Danois et païen.

Ravages faits par les Danois.

Et dont destruisent cil Danois
S^t.-Quentin et tout Viermendois,
S'ocisent le vesque à Noion
Et toute la gent environ;
Et puis si rentrèrent en mer
Pour en Normandie ariver.
Si destruisent, à cel tiermine,
Toute la gent de la marine,
Et Fescans, la boune abéie,
Qui de nonnains estoit servie.

Ils remontent la Seine.

Puis alèrent contremont Sainne,
A toute lor gent premerainne,
A Gumèges se traisent droit,
U li moustiers S^t.-Pière estoit,

Saint Philibert.

Que sains Filebiers ot fundé,
Moult devant çou, pour l'amour Dé,
Par l'aïe sainte Groheut,

13005 Jacques De Guyse, en copiant littéralement Sigebert de Gembloux, trace aussi un tableau des invasions des Normands, dont on a, mais à tort, imputé tous les ravages au seul Hasting. Édit. de M. De Fortia, IX, 193, 203, etc.

13013 *Fescans*, Fécamp, Rob. Wace, I, 17, v. 326 :

> A *Fescam* out une abéie;
> Nonainz i out...

13015 Le même auteur *ibid.*, v. 333 :

> En Saine vindrent, enz entrèrent :
> A l'abéie de *Jumèges*,
> Pristrent à els et à nés sièges.
> Noef chenz moignes, tut en covent,
> I out jà bien lungement.
> Saint Philibert la compassa,
> El tems ke Cloviez régna.

et Benoît de Ste-More, transcrit par M. Depping sur la copie de M. Bransted, II, 274.

13021 *Groheut*. C'est par erreur que Ph. Mouskes met ici Clotilde au lieu de Bathilde,

Feme Cloévi qui moult peut. Clotilde.
Et i avoit monnies III cens,
S'orent tières, rentes et cens.
S'enportèrent les coses toutes,
Et li païen et leur grans routes
Arsent tot et misent à fruem.
Et puis s'en allèrent à Ruem
Et destruisent toute Neutrie,
Que nos apielons Normandie,
Puis séjornèrent longement
A l'abéie saint Florent.
Lors s'en alèrent à gens tantes
Qu'il arsent la cité de Nantes, An 853.
Tourainne et Angiers et Ango,
Le Mans et Valie et Poito,
Et puis revinrent à Orliens
Ardoir et tuer crestiiens,
Et Auvergne et toute Aquitagne,
Et Leutice, le cief del ragne,
Biauvais, Noion et St.-Denis,
Sainte Genevière et Paris.
Et si fisent anuis et dames

parce qu'il a cru qu'il s'agissait de la femme de Clovis Ier et non pas de celle de Clovis II; Rob. Wace, plus exact, dit, I, 17, v. 340 :

Bauteut (*Bathilde*), la roïne de France,
Ki ores ert de grant poissence,
Fist Jumegès et estora.

Sur Jumièges, saint Philibert, son fondateur, et saint Achard qui lui succéda, *voir* J. De Guyse, VIII, 69 et suiv. M. de Fortia a donné une vue de ce monastère, tel qu'il existait encore en 1810. Jumièges n'est plus aujourd'hui qu'une commune, dans le canton de Duclair, arrondissement de Rouen, département de la Seine-Inférieure.

13026 *Routes*, d'où l'on fit *routiers*, troupes.

13027 *Misent à fruem*, brisèrent, *fruer, frouer*, briser, *fra(ng)er(e)*. Ce vers et le suivant auraient une syllabe de trop si l'on en donnait deux aux mots *fruem* et *Ruem*.

13029 *Neutrie*, Rob. Wace, I, 7, v. 141 :

Newstrie sun non ostèrent
E Normendie l'apelèrent.

13036 *Valie*, il y a une note sur ce mot au tome I, pag. 281, v. 7062.

13040 *Leutice*, Lutèce; *ragne*, royaume.

13042 *Sainte-Genevière*, Rob. Wace, I, 18, v. 360 :

En Sainte-Geneviève entrèrent,
L'aveir pristrent, poiz l'alumèrent.

13043 *Dames*, dommages, *dam(na)*.

As moines et as veves dames
Et pucièles, s'on les ataint.
Puis ont tout bruï et estaint
Poitiers, Saintes et Engoulesme,
Et par deçà jusqu'à Bielesme;
Et si destruisent tote Auviergne
Qu'il n'i remest vallant I jergne,
France et Loherainne partie,

La Belgique est dévastée.

Arras, Cambrai et Corbie
Et tot Braibant, et fist moult caut.
De Gant vinrent selonc l'Escaut,
Courtrai arsent et puis Tournai
Et St.-Amant et puis Douwai,
Puis s'en alèrent à Condet,
Le castiel ont pris et minet;
Ais et Coulogne et les castiaus
Del païs arsent les plus biaus;
Apriés arsent Trièves et Miés
Et bours et viles ki sont priés.
Li cors St.-Vast fu aportés
Dont à Biauvais pour sauvetés
Et St.-Amés à Sessons mis,
Et St.-Amans fu à Paris.

Meurtre de Foulques, archevêque de Rouen.

Et l'arcevesques de Ruem Fouke
Fu ocis, adont ne sai pourke,
De Wanemer, I fort siergant

13046 *Bruï*, brûlé; *estaint*, détruit, *extinx(erunt)*.

13048 *Bielesme*, Bélesme.

13050 *Jergne*, germe? wallon *jarnon*, *gernon*. « Pour nous, vo' ferez des scorsionères et des œux touillés, mai ' i ' faut avoir soin d ' les lumer comm' i faut, et d'ôter les jarnons. » (Delmotte) *Scènes populaires montoises*, pag. 21. *Voy*. tom. I, pag. 89, v. 2167.

13052 Vers auquel manque une syllabe; lisez:

Arras et Cambrai et Corbie.

13053 *Caut*, chaud.

13061 *Miés*, Metz.

13067 *Ruem*, encore monosyllabe.

13068 *Pourke*, pourquoi.

13069 *Wanemer*, en latin *Winomarus*, *Winemarus*, *Winsmarus*, *Winencarus*. *Winomarus Lilariensis*, *Calvi beneficiarius*, dit Meyer à l'an 900, fol. 15 verso, Ferreoli Locrii *Chr. Belg.*, p. 143. Cf. Molani *Natal. SS. Belgii ad* 17 *Junii*.

Le conte Bauduin de Gant.
Dont vot Hastens de son signor
A Roume faire emperéour.
A lor nés vinrent, si entrèrent,
Pardevant Espagne siglèrent
Et si entrèrent ès destrois
D'Aufriqe à nés VII^{xx} et III;
Si orent tormente commune
Qui les kaça à force à Lune,
En Itale. Là prisent port
Dont ils orent joie et déport.
Mais Lune ert bien de gent garnie;
Quant ils coisirent lor navie
Si s'aparaillièrent moult bien
A desfendre, com crestiien,
Et portèrent as murs lor armes,
Escus et lances et gisarmes.
Parquoi Hastens et tot si ome
Quidièrent bien que ce fust Rome;
Lors se fist malades Hastens,
Si manda à çaus de laiens,

Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre.

Les Danois ou Normands s'emparent de Luna en Toscane.

Stratagème d'Hasting.

13070 ***Bauduin***, Baudouin-le-Chauve. Malgré les obligations que Charles-le-Simple avait contractées envers le comte de Flandre, il refusait, à l'instigation de l'archevêque de Rouen, de lui rendre la collation de l'abbaye de S[t] - Wast d'Arras, et avait donné cette abbaye en bénéfice à Foulques. C'est ce qui causa la mort violente de ce prélat, quoique Mouskes dise qu'il ne *sait pourke*. Cf. D. Bouquet, VIII, 77. B.C 93 B, 161 D, 162 C, 285 C, 310 C. Au lieu de Baudouin-le-Chauve, Baronius impute la première cause de ce meurtre à Baudouin-Bras-de-Fer.

13076 *VII^{xx}*, sept vingt, cent quarante.

13078 *Lune*, ville bâtie sur les ruines de l'ancienne *Luna*, que Lucain, liv. I[er], nous représente comme déserte de son temps:

> . . . . . *Quorum qui maximus ævo*
> *Aruns incoluit desertæ mœnia* Lunæ,

Martial, liv. XIV, parle de ses fromages :

> *Caseus Hetruscæ signatus imagine* Lunæ,
> *Præstabit pueris prandia mille tuis.*

Rob. Wace, I, 24, v. 478 :

> *Lune* esteit cité de Tuscane,
> Joste mer, près de Sarrazane (*Sarzane*).

Benoît de S[te]-More dans M. Depping, II, 290 :

> Tant unt siglé ettanz porz pris
> Qu'à *Luns* vinrent, ceo m'est vis,
> Une cité de Lumbardie.

13082 *Coisirent*, aperçurent.

13086 *Gisarmes*, guisarmes.

13089 Le stratagème d'Hasting est raconté à peu près de la même manière par Dudon de S[t]-Quentin et Rob. Wace. *Voy.* aussi Depping,

Al vesque avant et puis al conte,
K'il n'auroient anui ne honte :
Mais tormente l'ot amené
A force devant leur cité.
En son païs r'aler voloit,
Pais et trive lor demandoit.
Quar malades estoit forment.
Si déprioit amééement
Al vesque k'il le batisast
Et crestienté li dounast,
Ainc k'il mourust comme païens,
Qu'il voloit iestre crestiiens.
L'évesques en fu moult joians
Et li quens de Lune II tans.
Si leur donnèrent, sans traïr,
Et sauf-aler et sauf-venir.
Ensi fu Hastens batisiés
Puis s'en est as nés repairiés.
Si se fist mort en cele nuit.
Et sa gent fisent grant dol tuit.
Quar bien quida sa gent menue
Qu'à ciertes fust la mors venue.
Si menèrent si grant dolour
Que tuit li grant et li menour
De la cité pitié en orent,
Et, pour çou qu'ounorer le vorent,
L'aportèrent, sans fauseté,
En la glise de la chité.
Et estoit mis en une bière
Qu'il orent faite à lor manière.
Et le vesques fu reviestus,
Com cil ki n'iert apercéus,

Hist. des expéd. marit. des Norm., I, 165-169.
13098 *Amééement*, amicalement.
13104 *II tans*, également.
13110 *Dol*, deuil.
13122 Comme quelqu'un qui ne soupçonnait aucune ruse.

Pour le siervice à commencier;
Et li paien, pour mious trécier,
Furent armé desous lor capes,
Pour le vesque prendre à lor trapes,
Et furent venu el mostier,
Quant on commença le mestier.
Et Hastens, ki se vot haster,
Se descouvri sans ariester.
Tous armés isci de la bière;
Lors n'i a celui ki n'i fière.
S'ocisent le vesque et le conte,
A grant martire et à grant honte,
Et apriés tous çaus de la vile.
Ensi, par barat et par gille,
Furent ocis li crestiien
Et s'orent la citet païen.
Et quant Hastens et tout si ome
Sorent que ce n'iert mie Rome,
Si furent honteus et dolent
Qu'esploitié n'orent autrement.
Mais n'osèrent avant aler,
Quar Roumain oïrent parler
De çou qu'il orent fait ensi;
Si se furent contre aus garni.
Dont se remist Hastens en mer,
Si vint en France séjorner,
U Carles li Simples estoit,

Hasting revient en France.

13125 *Armé desous lor capes.* L'évêque de Liége Notger se servit de ce moyen pour se rendre maître de Chevremont.

13126 *Trapes,* d'où *attraper,* embûches.

13136 *Voy.* v. 12850.

13149 *Carles li Simples,* M. Depping, I, 185, place cet événement sous Charles-le-Chauve. D'autres le mettent sous le règne de Louis et Carloman, d'autres encore sous Charles-le-Gros. J. De Guyse a tiré ce qu'il dit de Rollon d'une histoire en roman de la seconde destruction des églises de l'Ostrevant, histoire qui n'a pas été citée dans l'Introduction du premier volume, à l'article où est tracé un tableau rapide des destinées de la langue française en Belgique, mais qui l'est dans l'Introduction du second volume, à l'endroit où l'on s'occupe encore de ce sujet. Il s'y exprime ainsi et d'une manière conforme à Ph.

Mais poi de cevaliers avoit.
Si douna Hastenc, par bonté,
Cartres et toute la cité
Pour pais avoir; et il le prist
Et par itant pais al roi fist,
N'onques puis al roi ne fist gière.
Puis vot aler en Engletière.
Comme cil qui petit en caut,
Si vot vendre al conte Tiébaut
Cartres et quan k'il i avoit,
Pour çou qu'aillors aler voloit,
Mais il en prist tierme en apriés;
Fel iert et crueus et engriés.
Et cil Biers Coste-fiérée
S'en fu ralés en sa contrée.

Thibaut, comte de Tours.

Apriés refurent li Danois
Tant montepliié par lor lois
Que lor enfans convint aler
Fors de la tière conquester.
S'ot en cele tière I haut ome,
Mais l'estore pas ne le nomme,
Ki si francement tint le sien

Origine de Rollon.

Mouskes : *Temporibus Caroli simplicis, Francorum regis, quibus Hastingus, dux Danorum, sacrum baptisma in Franciæ partibus susceperat, et omnes suæ cohortes patriam quietam tenebant circa Carnoti fines...* Ann. IX, 282.

13151 Robert Wace, I, 37, v. 741.

Li reis, por ço ke pais tenist
E d'altres genz le défendist
Li dona Chartres et Chartrain,
K'il avoit lores en sa main.

Ce comté de Chartres ne fut donné probablement à Hasting que pour la durée de sa vie. Houard, *Traité sur les coutumes anglo-normandes*, tom. I, préface; Depping, o. c., I, 185.

13155 *Gière*, guerre.

13158 *Al conte Tiébaut*, Thibaut, normand de naissance, et que les Sainte-Marthe font même frère de Rollon, épousa Richilde, fille de Robert-le-Fort dont le père était Robert 1er, frère puîné de Guillaume, comte de Blois. Ce Thibaut acquit la ville de Chartres du fameux Hasting, acquisition qu'Alberic de Trois-Fontaines range sous l'année 904.

13166 *Montepliié*, multipliés.

13170 *L'estore pas ne le nomme*, l'histoire le nomme *Rognevald*, en islandais *Raugnvalldur*; ce personnage, né en Norwége, fut *iarl* de Mære et des Orcades. *Voyez* sa généalogie, d'après Suhm et Schœning, dans Depping, II, 56

Qu'ainc home n'en siervi de rien.
II fius avoit : Rou et Burin.

Rollon et son frère.

Quant li pères fu trais à fin,
Li rois vot les enfans gréver

Harald, roi de Norwége.

Et de leur fiés deshireter,
Pour leur père ki n'el siervi
Et maintes fois l'ot asailli.
Cil doi frère mandèrent gens,
Pour garandir leur tenemens.
S'orent assés des joven(en)ciaus,
Hardis et coragous et biaus,
Qui leur avoient fés hommages
Pour retenir leur yretages
Contre le roi ki les grévoit
Et desyreter les voloit.
Contre le roi se combatirent
Et maintes fois le desconfirent.
Cil rois une eure les manda,

Le roi fait la paix avec les deux frères.

A aus buenement s'acorda
Et leur dona tot francement
Tenir le leur et quitement,
Ausi com avoit fait leur père.
Ensi le loèrent cil frère
Et tinrent comme leur ancisseur,
Et leur home autresi la leur.

13173 *Rou et Burin*. Rob. Wace, I. 40 v. 817 :

> Li mainnez des dous frères *Rou* esteit apelé,
> Et li altre *Garin*, ki soventre fu né.

C'est-à-dire *Hrolf* ou *Rollon* et peut-être celui que les écrivains scandinaves appellent *Thorer*. Jacques De Guyse nomme ce dernier *Burius*.

13175 *Li rois*, Harald, surnommé *Harfager*, ou *aux beaux cheveux*, roi conquérant de la Norwege, succéda à son père vers l'an 863. Le récit qui suit doit être rectifié par la narration de M. Depping, II, 62 et suiv. Cet écrivain instruit et exact rapporte, pag. 316 du même volume, l'histoire de l'expatriation de Rollon, extraite de la *Saga* de *Harald Harfager*, par Snorro, ch. XXIV.

13180 *Tenemens*, terres, possessions.

13195-96 Eux et leurs vassaux tinrent leurs terres de la même manière que leurs prédécesseurs. — Le vers a une syllabe de trop; il faut lire :

> Et tinrent *com* leur ancisseur.

De la tière cel roi issirent
Li frère, et leur gens départirent,

Il leur dresse une embuscade.

Et li rois, ki n'es ama pas,
Les gaita puis à I trespas,
Par I matin, devant lor vile,
Com cil qui plains estoit de gille.
En I bosket, desous les carmes,
Si monstrèrent al jor lor armes,
Et cil issirent de laiens
Sor lor cevaus, à poi de gens,
Et cevaucièrent là tout droit
U leur agais bastis estoit.
Mais li rois les laissa passer,
Dont si les prist à escrier
Et cil se sentirent soupris.
Si ot moult des leur mors et pris,

Mort du frère de Rollon.

Burins i fu pris et tués,
Mais Rou, ses frère, est escapés
Et li rois saissi leur chité
Et toli tout leur hireté.

Rou se traist deviers la marine,
XXVI nés ot en saissine,
De sa gent tant od lui mena
Que toutes ses nés ordena,

Rollon passe en Écosse.

Si passa en l'isle d'Eskance
Plains d'anui et de grant poisance
De son frère c'on li ot mort
Et sa tière tolue à tort.

Il a une vision.

En cel isle fu plains d'anui,
Là venoient si home à lui.

13200 Un matin il leur dressa une embuscade, un guet-apens, à un passage devant leur ville.

13203 *Carmes*, charmes, espèce d'arbres.

13210 *A escrier*, à un cri convenu.

13218 *XXVI*, prononcez *vingt et six* pour la mesure.

13221 *Eskance*, Écosse.

13222 *Poisance*, regret qui pèse sur l'âme.

13223 *Mort*, tué.

Une nuit iert en dormisons,
Si li vint une avissions
Qu'il s'en aloit, pour faire guierre,
Sor les Englois en Engletière.
Lendemain quist tout son ator,
Et sigla II nuis et I jour
Tant qu'en Engletière ariva.
A moult grant pais iestre i quida,
Mais li Englois les asalirent
Et Rou et sa gent les venquirent;
II fois i furent desconfi.
Quant Rou les ot vencus ensi,
Si se pourpensa qu'il feroit,
U en sa tière repairroit,
U il conquerroit Engletière,
U viers France en iroit conquerre.

Rollon arrive en Angleterre et bat les Anglais.

En cel pensé s'endormi Rou
Et, quant il ot dormi I pou,
Si li fu avis, sans doutance,
K'il ert sor I haut mont en France
Et là sourdoit une fontainne,
Qui n'estoit orde ne vilainne.
En la fontainne se bagnoit
Et del lèpre s'i guarissoit.
Puis véoit grant plenté d'oisiaus
Partot cel mont diviers et biaus.
Si pensa que c'iert miervelles,
Quar toutes estoient viermelles
Lor seniestres eles volables;
Et s'en i ot d'autres sanlavles,

Seconde vision de Rollon.

Oiseaux merveilleux.

13227 *En dormisons,* plongé dans le sommeil.

13228 *Avissions,* suivant l'histoire de la seconde destruction des églises de l'Ostrevant, traduite en partie du roman en latin par Jacques De Guyse, cette vision de Rollon n'eut pas lieu en Écosse, mais dans une île de l'Escaut, *ad insulam Scaudi,* IX, 284.

13231 *Ator,* attirail.

13256 *Sanlavles,* semblables.



Verdes, indes, jaunes et pierses,
Noires et moult d'autres divierses.
Et venoient tout avolant
U à lor piés tout li auquant
Si bagnoient en la fontainne;
Apriés, sans faire nule painne,
Mangoient ensamble par non
Et puis faisoient d'environ
La montagne cascuns son nit,
Par son congiet et par son dit.

Explication du songe de Rollon.

Lendemain cest songe conta,
Et uns Englois bien l'ascota,
Qu'il tenoit là comme prison.
Si li desponst sa vission

13257 *Indes.... et pierses.* Dans le fabliau de la *Bourse pleine de sens* (Barbazan et Méon, III, 38, et Auguis, I, 344), on trouve ces passages qui se rapportent à notre ancien commerce, et qu'on peut comparer avec un passage de la *Philippide* de Guill. Le Breton, liv. IV, v. 380 et suiv. Il s'agit d'abord de la foire de Troyes :

I ot assez de draperie
Qu'il n'ot cure de friperie
Mais d'escarlate tainte en graine,
De bons *pers* et de bonne laine
De Bruges et de Saint-Omer.

et plus loin :

Il s'en vint à la Halle d'Ypre.
. . . .
Acheta li roube de *pers*.
. . . .
Bone robe de bons *pers* d'Ypre,
Il n'a meillor de ci à Cypre.
. . . .
Si alai en la Halle d'Ypre,
Robe de *pers* n'a tel en Cypre.

L'auteur de ce fabliau florissait au XIII[e] siècle, comme Ph. Mouskes. Les proverbes et dictons populaires publiés par M. Crapelet, désignent :

Camelin de Cambrai,
Saie de Bruges,
Pers d'Ypre.

Cf. Prompsault, *Disc. sur les publ. litt. du moyen âge*, p. 125.

La couleur *inde* était l'azur suivant Roquefort, et le violet, selon M. Francisque Michel, *Roman de la Violette*, p. 34, note 4. Ce qui est confirmé par ces vers du même roman :

Li quens i met son sel, et voit
Desor sa destre mamelette
Indoier cele violete.

Quant à la couleur perse, M. Roquefort l'explique par bleu tirant sur le noir, bleu très-foncé, bleu azuré, couleur livide et noirâtre. On tendait des *draps pers* dans les cérémonies funèbres, selon les termes d'une ordonnance du 13 septembre 1533, faite par les magistrats de Paris. Toujours est-il d'après le texte même de Ph. Mouskes, que la couleur perse était distincte de la noire.

13266 *Congiet*, permission.

R. Wace, en parlant de ces oiseaux, dit, I, 49, v. 998 :

Kel part que il aloient à Rou obéissoient.

13269 *Prison*, prisonnier. *Cil espeloit li sonje*, dit Rob. Wace.

13270 *Desponst*, expliqua.

Et dist : « Sire, li mons de France
Sour qui vous estiés, sans doutance
C'est sainte glise voirement,
De çou ne vous doutés noient.
Et la fontainne c'est batesmes.
C'est li oiles et s'est li cresmes
Dont vous i serés présigniés,
Crestienés et baptissiés.
Et les èles de ces oissiaus,
Que vous i véistes si biaus,
Ki les èles orent divierses
A seniestre rouges et pierses,
Jausnes, noires, indes et blances
Et de maintes autres sanblances
Sont cevalier preut et honniestre
Qui portent escus à seniestre,
Ki sont de divierse manière.
Et li lèpres, ce m'est avière,
Ce sont li fons ù vous serés
Quant le baptesme pris arés.
Et li oissiel ki se bagnoient,
Cil ki tout ensamble mangoient,
C'est li grans peules de paiens
Ki par vous sera crestiiens.
D'itant que li oissiel faisoient
Quant la montagne avironnoient,
Sont, pour voir, les glises gastées
Qui par vous ièrent restorées.
Et çou qu'il se vont reposant
A vo dit et à vo coumant
Sont li home, par vérité,
Qui de maint estragne régné

13276 *Oiles*, huile.
13277 *Présigniés*, marqué.
13288 *Li lèpres*. Rob. Wace, I, 50, v. 1009:
Li lièpre est péchié, ke nul mal non est père.
13295 *D'itant*, quant à ce....
13302 *Estragne régné*, royaumes étrangers.

Seront à vous obéissant
Et sierviront d'or en avant. »

Rollon se réconcilie avec le roi d'Angleterre.

Quant Rou oï la démonstrance
Del songe, et la sénéfiance,
Le prison tot quite clama
Et pour lui seul si délivra
Tous les autres k'il avoit pris,
Quar preus estoit et bien apris.
Lors s'en ala Rou viers Durialme.
Là si parla al roi Antiaume
Qui li proumist foit et amour,
Soucors et force sans clamour.
Ensi misent à pais lor gierre.
Rou soujourna en Engletière,
Tout l'ivier et al tans d'esté.
Si a son afaire atourné,
En mer se mist à droite sente,
Mais ores leva et tormente
Si grans et si piesme et si fors
K'il ne porent venir as pors.
Ains perdirent leur gouviernaus,
Si gietèrent fors leur cevaus,
Lor voiles et lor mas trencièrent,
Quant de la tière s'eslongièrent,
Et rompu furent tot lor kable.
Tot çou faisoient li déable
Pour çou que Rou et sa mesnie
Partoient de leur compagnie.
Et Rou fist à Dieu s'orison,
Ausi fisent si compagnon.

13311 *Durialme*, Durham? Il faudrait *Duriaume*, pour rimer avec *Antiaume*.

13312 *Antiaume; Adesten avoit non*, dit Wace. Il faudrait lire, pour la vérité historique, Alfred-le-Grand, qui régnait à cette époque en Angleterre. Cette méprise est, au surplus, dans Dudon, Guillaume de Jumièges et Rob. Wace.

13313 *Foit*, foi.

13319 *A droite sente, sente*, chemin, *sem(i)t(a)*.

13321 *Piesme*, *pes(si)m(us)*.

Tantost la tormente ciésa,
Rou droit en Walcres ariva.
Rois Antiaumes quant il le sot,
D'Engletière, com il ains pot,
Li envoia nés et deniers
Et viandes et cevaliers.
Mais Walcrois, qui gent orent pau,
Mandèrent le conte en Hainau,
Renier Lonc-Col, tout par devise. Renier au-Long-Cou, comte de Hainaut.
Et Radebot, le duc de Frisse. Radbod-le-Frison, vers 875.
Si esmurrent viers Rou la gierre
Pour lui à gieter de la tierre.
Mais Rou à aus se combati;
Si com Dieu plot, si les venki,
Puis arst la tière et exilla
Et toute Frisse leur foula.
Apriés parmi Hainau se mist,
La tière arst et le conte prist
Com cil qui tout avoir goulouse;
Mais compagnons i perdi XII,
Que la feme al conte Renier Renier prisonnier de Rollon.

13334 *Walcres*, Walcheren. Rob. Wace, I, 52, v. 1051 :

Tant siglèrent Daneiz k'en la terre arrivèrent;
Wacfreiz furent encuntre......

M. Pluquet dit que *Wacfreiz* désigne les habitans de la West-Frise ou Zélande.

13341 *Renier*, c'est le prince qui, suivant J.-G. Eccard, M. Mone et d'autres critiques, est représenté allégoriquement sous le personnage du renard, dans les anciennes fables qui portent ce nom. *Reinardus Vulpes*, Stuttg., 1832, in-8°, pp. 1, 2. Mais cette hypothèse, quoique très-ingénieusement exposée par M. Mone, est insoutenable, au jugement de M. Raynouard, *Journal des savans*, juillet 1834. Cf. la dissertation de M. Willems, sur la publication de M. Mone, brochure in-8°, p. 23, et *Reinaert de Vos, episch fabeldicht van de twaelfde en dertiende eeuw, met aenmerkingen en ophelderingen van J.-F. Willems*, Gent, 1836, gr. in-8°, figg., p. xv.

13342 *Radebot*, Rob. Wace, dans le roman de Rou, I, 53, v. 1071.

Rembaut, li dus de Frise, lor vint primes aidier,
Et li quens de Hanaut, ke l'en claime *Regnier*,
Ke l'om dit al Lonc-Col, un vaillant chevalier.

13352 *I perdi XII*. Rob. Wace, I, 54, v. 1107 :

E des compaignonz Rou, e des plus postéis,
De cels ke Rou tenoit por sis meillor amis,
Ont li home Regnier doze en bataille pris.

13353 *La feme al conte Renier*, Alberade.

Li vot tous quites renvoiier,
Pour son baron tant seulement.
Mais Rou n'el vot faire nient,
Ainc li demanda, tout par non,
Par quitance de raençon
De sa tière tout le trésor
Et plus, s'ele pooit enkor,
U il le feroit pendre al vent.
Cele ama son signor forment,
Si li otria son voloir
Pour son marit quite ravoir.

Générosité de Rollon.

Et quant Rou sot ciertainnement
Que cele l'amoit si forment,
Les III pars de sa raençon
Li clama quites en son non.
La dame le fist volentiers.
Si fu quites li quens Renier,
Et si ot Rou ses compagnons
Tous délivrés sans raençons.
Et Rou se remist à la mer,
Onques ne ciessa de sigler

Rollon envahit la Neustrie.

Tant k'il se mist par mer en Sainne.
Normendie mist en grant painne,
A Gumèges, vint od sa gent,
Assés i prist or et argent
Et toute la tière conquist,
Et d'autre part l'aigue s'i mist.
Une virgène, sainte Ameltru,

13377 *Gumèges*, Jumièges. Dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, pour 1835, pp. 101-112, M. Cartier, collaborateur de M. De la Saussaye, pour la *Revue Numismatique française*, a décrit une ancienne monnaie frappée à Jumièges.

13381 *Virgène*, prononcez *virge* ou *virgne*. *Sainte Ameltru*. Ce nom prouve que Ph. Mouskes a eu d'autres guides que Wace. Celui-ci, en effet, dit que Rollon, trente-six ans avant sa conversion, déposa dans une chapelle de Jumièges le corps de saint Arnoul, tandis que Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges, en rapportant ce fait invraisemblable, nomment sainte *Hameltrude* ou *Ameltrude*. Il est visible que G. de Jumièges est l'auteur préféré.

Ki de Bretagne ostée fu,
K'il ot guastée en son venir;
Là le fist Rou maitre et guerpir
En une capièle la dame,
Qu'il n'orent mie mise à flame;
Puis s'en ala à Ruem tout droit.
Là s'ariva à grant esploit
Devant le moustier St.-Martin,
A grant gent et à grant hustin.
Mais l'arcevesques Franke vint
A lui par pais, et si retint
La cité en sa tenserie,
Sans faire nule trécerie.
Puis monta Sainne et vint as Dans
Com cevaliers preus et aidans,
Et là fist une mote faire
U il péuist avoir repaire.
Quant Charles li Simples oï
La nouviele, pas n'el goï.
Pour çou que Rou sour lui reviêle
Si haï mout cele nouviele.
Hastenc ki paiens ot esté,

L'archevêque Francon va le trouver.

Les Français ont recours à Hasting.

13383 *K'il ot guastée*, se rapporte à Bretagne; *en son venir*, lors de sa venue.

13384 *Maitre*, mettre.

13389 *St.-Martin*, Rob. Wace dit *St.-Morin*. Voir la note de M. A. Le Prevost. *Le roman de Rou*, I, 58, note 4.

13393 *Tenserie*, même sens que *tenéure*, employé ailleurs. Roquefort traduit *tenserie* par vol, pillage; mais dans ce passage, ce mot paraît avoir le sens de domination.

13395 *As Dans*, le texte de M. Pluquet porte *Asdans* en un seul mot et le MS de Duchesne *Haudas*. Un historien latin dit : *Apud Hasdans quæ Archas dicitur*.

Rou vont véir *Asdans* (as Dans) ki lors Arches apelé.

Il s'agit du Pont-de-l'Arche.

13397 *Mote*, voy. Du Cange, au mot MOTA. M. De Caumont, l'auteur du meilleur ouvrage historique sur l'architecture, que l'on ait encore en français, a expliqué ce qu'il faut entendre proprement par *motte* ou *keep*, dans la cinquième partie de son *Cours d'antiquités monumentales*, p. 73 et suiv. Cf. J. Strutt, *Angleterre ancienne*, Paris, 1789, in-4°, I, 215 et suiv.; notre *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*, 2e partie, p. 83, etc.

13399 *Charles li Simples*, ce prince né en 879, ne devint roi qu'en 893.

13401 *Sour lui reviêle*, se révolte contre lui.

13403 *Hastenc*. M. Le Prevost considère l'intervention d'Hasting, dans cette campagne, comme une invention des historiens normands.

Qui il avoit assés douné,
I tramist pour savoir lor iestre
Ne quel gent il pooient iestre;
K'il voloient et qu'il quéroient
Ki sa tière ensi pourprendroient.
Hastens i vint, si demanda
Tout ensi c'on li coumanda.
Rou li dist que paien estoient
N'autre signor que lui n'avoient
Et si voloient francement
Aquerre tout lor tenement.
Et Hastens li a demandé
Se il volait tout par son gré
Al roi de France estre sougis,
Qui la tière iert et li païs.
Rou respondi moult vistement
Que jà n'el tenroit ausement.
Hastens arière retourna
Et tout ensi le raconta
A I conte, Renaus ot non.
Le comte Renard est défait.
Cil ot en main tout le roion
De par le roi, et si venoit
A Rou combatre, se voloit.
Droit à la mote en est venus;
Combati soi, si fu vencus.
Uns siergans qui Rollans ot non,
Dedens la mote, en abandon,

Elle est admise par M. A. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, Bruxelles, Lacrosse, 1835, I, 153.

13404 *Qui*, il vaudrait mieux *cui*.

13407 *K'il*, ce qu'ils...

13408 *Pourprendroient*.

Si *porprisent* Norhumberlande.
Le Roux de Lincy, *Li romans de Brut*, I, 291, v. 6285.

13417 *Sougis*, sujet, soumis.

13418 *Qui*, à qui ou de qui.

13423 *Renaus*, Rob. Wace, I, 61, v. 1218.

Reinault, un quens de France, ki Lucène teneit.

M. Le Prevost est persuadé que le comte Reinault est un personnage fictif, quoique des historiens l'appellent positivement *Reinault, duc d'Orléans*.

13430 *En abandon*, sans ménager sa personne.

Se mist entr'aus, si fu ocis
Et moult d'autres i ot malmis;
Et cil Rollans ot dit ançois
A Hastenc, tout par son gabois, Injure adressée à Hasting.
Que il deslooit la bataille,
Pour çou que jà goupius sans faille
Ne seroit pris d'autre goupil,
Ne leus par leu mis à escil.
Renaus descomfis en ala.
Rou tout le païs exilla.
Droit à Meullent l'a consuï,
Renaut ocist, le bourc saisi,
A Ruem en r'ala soujourner
Et fist bien sa mote atorner.
Et apriés çou petit de tens
Si vendi Cartres cil Hastens Hasting quitte la France.
Moult d'avoir al conte Tiébaut,
Qui s'en fist moult joious et baut,
Si com jou vos dis orendroit.
Dont primes si s'en ala droit
Hastens, par mer, en Engletierre,
Mais il n'i fist force ne gierre;
Et puis s'en revint parmi Frise
U la mors fist de lui justice. Mort d'Hasting.
Rou donques à Ruem séjorna,
Tout le païs i conquesta Conquêtes de Rollon.
Et Baioès apriés conquist,
Une puciele dedens prist;

13434 *Gabois*, raillerie.

13435 *Deslooit*, déconseillait.

13436 *Goupius*, *goupil*, renard. Ce proverbe est autrement exprimé par Rob. Wace, I, 64, v. 1270 :

L'en ne prent mie leu ne gopil soz son banc.

13441 *Meullent*, Meulan.

13446 *Si vendi Cartres*, l'exactitude historique est loin d'être ici respectée.

13449 *Orendroit*, voy. v. 13151.

13451 *Hastens;* Rob. Wace se contente de dire : I, 65, v. 1292 :

Ne sai ke puiz devint, ne parler n'en oï.

13457 *Baioès*, Bayeux que Rob. Wace appelle *Baiex*, I, 66, v. 1317, et *Baex*, *ib.*, v. 1323.

Pope ou Popée, fille de Béranger, comte du Bessin.

Pope ot non, n'i ot k'ensignier,
Fille ert al conte Biérengier.

Enfans qu'en out Rollon.

Une fille et II fius en ot.
Guillaume, Robiert et Gerlot.
Moult fu biele cele et moult sot.
Apriés asist, com il ains pot,

Siége de Paris. An 885.

Rou Paris et les asailli,
Quar gens et force leur failli.
Et de ses homes les plus preus,

Prise d'Évreux. An 892.

Fist Rou cevaucier à Evreus.
Si destruisent toute la gent,
Prisent dras, cevaus et argent.
Li évesques, Ebar ot non,
S'en escapa par sa maisson,
Et cil revinrent à Paris
U Rou, lor sire, estoit asis.
Là li renvoia ses mesages
Li rois Antiaumes, comme sages,

Le roi d'Angleterre implore le secours de Rollon.

D'Engletière pour estavoir,
Quar soucours en voloit avoir.
Li Englois, qui si home estoient,
De guerre malmené l'avoient.
Rou laissa cel siège à Paris,
Il et sa gent s'ont en mer mis,
Le roi Antiaume soucoure,
Tant que partout acordés fu.
Et li rois, quant s'en diut partir,
Li vot son règne mipartir.

13459 *N'i ot k'ensignier,* elle n'avait que de bonnes qualités. Cette tournure de phrase s'est reproduite plus d'une fois sous les yeux du lecteur.

13460 *Biérengier,* Juhael Bérenger, comte de Rennes.

13462 *Guillaume,* Robert Wace, I, 68, v. 1346:

De li fu nai Willame ki ot non Lunge Espée,
Ke li Flamenz ocistrent par traison provée.

Gerlot, Gerloc, fille de Rollon, épousa Herbert, comte de Vermandois.

13471 *Ebar,* appelé *Isembart* par Rob. Wace, I, 69, v. 1354.

13477 *Estavoir,* nécessité.

13486 Rob. Wace, I, 71, v. 1406:

Li rois li vout doner du règne la meitié.

Mais Rou fu preus, si n'en ot cure,
Ainc se remist en aventure.
A Ruem parmi la mer revint
Rou, li paiens, et siège i tint,
Car on l'avoit jà refermée.
Mais al quint jour li fut livrée.
Si tramist de sa gent par Loire,
Com cil ki tout conquerre espoire,
Et parmi Sainne et par Giéronde
Pour tout gaster à la réonde.
A Paris, à grant gent, revint
Rou li Danois, et siége i tint,
Et puis ala parmi Bourgogne
Pour mious acomplir sa besogne.
Amont Yone tout par sens
S'en alèrent, et puis à Sens,
Et puis à Clermont asanblèrent.
La tière prisent et gastèrent,
A St.-Bénéoit s'asegièrent,
Contremont l'aigue se logièrent,
Mais Rou n'i laisa rien forfaire,
Quar li sains ert de haut afaire.
Les pris rouva mener en cartres.
Puis s'enparti et vint à Cartres
U li dus Ricars séjournoit,
Et li quens Tiébaus i estoit

Retour de Rollon à Rouen.

Nouveau siége de Paris.

Dégâts des Normands.

Rollon assiége Chartres

13490 *Siége*, Robert Wace ne parle pas de ce siége.

13501 *Amont*, en remontant l'Yonne; *sens*, chemins?

13502 *Sens*, Sens-sur-Yonne.

13505 *St.-Bénéoit*, St-Benoît-sur-Loire ou Fleury.

13507 *Forfaire*, rien n'est moins authentique, remarque M. A. Le Prevost, que ces soins pris par Rollon pour préserver du pillage le monastère de Fleury.

13509 *Pris*, prisonniers; *cartres*, prison.

13510 *Cartres*, Chartres. Rob. Wace, I, 80, v. 1570 :

> De la Saincte Virge Marie, mère de Dé,
> I estoit la kemise, tenue en grant chierté.

13511 *Ricars*, Richard, duc de Bourgogne.

13512 *Tiébaus*, Thibaud, sans doute celui que Robert Wace appelle, *Jebles de Peitiers*

Ki lues à Rou se combatirent,
Si com Dieu plot, si les venquirent,
Quar li vesques tot revestus
Dieu si loant que ne sot plus,
En aporta, viers la bataille,
De la veraie crois, sans faille,
Et la cemise nostre dame.
S'en orent li païen tel dame
Qu'il en furent tout desconfi
Et Rou méismes avoec li.
Si fu sa gent destruite et prise,
La tierce pars en fu ocise.
Mais Rou fu preus, s'en escapa
Et une grans pars en entra
De sa gent en une fort mote,
Fors de la vile, com gent sote
Li quens Tiébaus les i asist,
Mais la nuit, si com l'uevre dist,
S'en issirent parmi lor très,
Et li quens s'en est destravés,
Quar il quida, de grant paour,
Qu'il reuissent Rou, lor signor.
Et quant Rou, ki s'en fu emblés,
Se fu à sa gent rasamblés,
Si fu dirués et esmaris
De çou qu'il estoit desconfis.
Lors s'en ala tout destruisant
Qu'il n'i laissa rien demorant.
Et quant Carles li Simples sot

Les Normands sont vaincus.

Charles-le-Simple donne à Rollon sa fille Gisèle.

(*Poitiers*), et que la chronique de Normandie nomme *Ebault*.

13514 *Les*, le.

13519 *La cemise*, voy. v. 13510. Sur cette relique on peut consulter la *Parthénie ou Histoire de l'église de Chartres*, par Sébastien Rouillard.

13527 *Mote*, voy. v. 13397.

13531 *Très*, tentes.

13532 *Destravés*, décampé.

13534 *Reuissent*, eussent retrouvé.

13535 *Emblés*, échappé.

13537 *Dirués*, abattu, *diru(ptus)*; *esmaris*, affligé, désolé.

Qu'escapés fu, grant dol en ot.
Par le consel de ses barons
Manda Rou et ses compagnons
S'il se voloient batissier,
Que il donroit Rou à moullier
Gillain, sa fille, à tot grant tière,
Et par itant finast la gierre.

Charles-le-Simple accorde à Rollon sa fille Gisèle.

Li dus Robiers li consilla,
L'arcevesques Franke estoit là,
Ki de Ruem i estoit venus.
Cil li ala dire salus
Et c'on li donroit Normendie
Et Flandres avoec, sans boidie,
En sour que tout la fille al roi,
Par si qu'il laisast son desroi,
Et qu'il à Dieu vosist entendre.
Rou n'ot cure de Flandres prendre
Pour çou que trop i ot palus.
Et l'arcevesques li fist plus,
Quar Bretagne li fist donner
Pour le mariage ordener.

On veut donner la Flandre à Rollon.

Rou fu baptisiés esranment
Et grans partie de sa gent;
L'arcevesques le baptisa
Et li quens Robiers le leva,
Et pour Rou, trestot en apiert,
Le clamèrent as fons Robiert.
Si fu pardounés li mesfais

Baptême de Rollon, 912.

13547 *Gillain*, Gisèle.
13548 *Par itant*, partant, en conséquence.
13549 *Robiers*, Robert, comte de Paris ou duc de France. *Voy.* v. 13773.
13555 *En sour que tout*, par dessus tout, en outre.
13556 *Desroi*, dérèglement.
13558 Cette offre de la Flandre ne paraît pas vraisemblable. Rob. Wace dit aussi, I, 95, v. 1907 :

De Flandres li vout creistre, mes Rou le refusa :
Povre est, ço dist, la terre, jà plenté n'i ara.

Cette province, remarque très-bien M. Pluquet, que Rollon refusait à cause de sa stérilité, est aujourd'hui l'une des plus fertiles et des mieux cultivées (de l'Europe).

Et tous li mariages fais,
Et la tière li fu livrée
Et séurtés l'en fu jurée
Del roi et del conte Robiert,
Qui sénescaus iert en apiert,
Et del conte Alain, sans dangier,
Et puis del conte Biérengier
Qui père estoit Popain, sa mie,
Ki de Baioès fu ravie.
Cist conte orent Bretagne quite,
N'i ot faite tence ne luite.
Tuit le reciurent à signor
Et li portèrent grant ounor.
Mais quant li dons l'en fu donnés,
Li sénescaus, ki fu senés,
Li dist : « Rou, alés, si baisiés,
Si com drois est, le roi ses piés. »
Et Rou li dist que jà n'iroit
Ne autrui piés ne baiseroit.
Et François disent à I mot,
Tout li plus haut que il i ot,
Que, pour recoivre si biel don
Et fille à roi, bien devroit-on
Baisier son pié, qui que il soit
Celui qui si biel don dounoit.
Dont rouva Rou I cevalier
Aler pour lui le piet baisier.
Et li cevaliers s'avancha,
Le piet le roi prist; s'el baisa
Pour son signour ki le rouvoit.
Et si com il le piet tenoit,
Al baissier si haut le leva

Rollon refuse de baiser le pied du roi de France.

13574 *Sénescaus,* duc de France.
13575 *Alain,* Alain Barbe-Forte, suivant M. Pluquet. Ce serait plutôt *Barbe-Torte.*
13577 *Popain,* Pope ou Popée.
13581 *Tuit,* tous.
13601 *Baissier,* baiser.

Que li rois à tière viersa,
Par quoi li païen risent moult,
Et François en gabèrent tot.
Dont prist Rou sa feme Gillain;
Si s'en parti à lendemain,
A Ruem s'en vint, n'i targa plus,
A grant ounour fu recéus.
Al quint jour fu Rou désaubés;
Et d'arcevesques et d'abés
De vesques, de dus et de contes
Et des cevaliers n'i fu contes.
Puis demanda Rou l'arcevesque

Libéralité de Rollon envers l'église.

Et à Ebar, d'Evreus le vesque,
Les queus glises de la contrée
Ièrent de plus grant renommée.
Et l'arcevesques li a dites
Les queus sont de plus grant mérites.
Et Rou li demanda qeus sains
Estoit en la tière souvrains.
L'arcevesques dist sains Denis,

Saint Denis, Saint Clément.

Que sains Clémens lor ot tramis
Pour crestientet exaucier
Et la nouviele loi noncier.
« Par foi, dist Rou, à ces églises
Que vous m'avés si avant mises,
Donrai ains qu'à mes cevaliers,

13603 *Risent*, rirent.

13604 *Tot*, la rime demande *tout*. Il a été fait allusion à cette anecdote dans l'Introduction du premier vol., p. cx. G. de Jumièges, II, 17.

13607 *Targa*, tarda.

13609 *Désaubés*, dépouillé de la robe blanche du baptême. Huit jours après cette cérémonie on donnait un repas de *désaubage*.

13615 *Les queus*, quelles. Cette anecdote est omise par R. Wace et par G. de Jumièges, II, 18.

13622 *Clémens*, saint Clément Ier, élu pape en 67 ou 91, passe pour être l'auteur de la première mission des évêques dans les Gaules. Il n'a pu y envoyer saint Denis qui y vint vers le milieu du troisième siècle. *Voy*. le traité de M. le marquis De Fortia sur saint Denis, à la suite de l'*Examen d'un diplôme attribué à Louis-le-Bègue, roi de France*, Paris, 1833, 2 vol. in-12.

13627 *Ains*, avant.

Et si m'ont siervi volentiers
Que jou d'aus puisse aïe avoir
Quant jou n'aurai de rien pooir. »
Le premier jor sans convoitise
Douna-il à la mère glise,
Nostre-Dame de Ruem, grans rentes
Ki furent bien séans et gentes.
Et au secont jour autresi
I douna-il grant tière ensi;
Et au tierc jour de son trésor;
Al quart jour rices dras encor;
Et al quint fist aumosnes gentes;
Al siste jour, sans plus d'atentes,
A Gumèges et à St.-Pière
Douna grant cose, sans proière;
Al siétme jour à St.-Denis
Bierneval et tous les afis
Douna quitement, sans faillance,
Pour çou qu'il ert de grant vallance.
Al uitme jour si fist moult biel :
Donques osta Rou son cresmiel,
Si douna à ses compagnons
Tières et fiés et rices dons.

Mariage de Rollon.

El demain sa feme espousa;
Grans noces fist, moult i douna.
XV jours l'avoit jà éue
Que ne l'avoit à car sentue.
La nuit i gut, quan s'en leva
Moult forment de li se loa.
Et apriés manda ses barons

13643 *Siétme*, septième.

13644 *Bierneval*, Berneval-le-Grand, village du département de la Seine-Inférieure, arrondissement de Dieppe. *Afis*, fiefs.

13647 *Uitme*, huitième. *Voy*. G. de Jumièges, II, 18.

13648 *Cresmiel*, le béguin ou la coiffe que l'on mettait à celui qu'on baptisait, *chris(ma)*.

13653 *XV jours*. Cette circonstance n'est pas mentionnée par Rob. Wace.

Il distribue des terres à ses compagnons.

Si lor douna moult rices dons,
Et les jugemens et les lois
Leur otria, c'on tint ançois
Et cil ki de sa tière furent
Orent grans dons, si com il durent,
Qui vorent iestre crestiien,
Et ki n'el vot, j'el sai moult bien,
Pour en leur païs r'aler
Lor fist nés et deniers livrer
Et tout quan que mestier lor fu,
Jusques lagne pour faire fu.
Sainte glise ama et sostint
Et moult haute justice tint.
Si desfendi et loa bien
C'on, pour larons, ne gardast rien,
Quar trestout rendre lor feroit
Quant que lères i embleroit.
Puis avint-il qu'en une rue
Laissa les fiers de sa cierue
Uns vilains. Si vint en maison,
Mais ne l'en fist se gaber non
Sa feme, et s'es ala embler,
Pour lui faire fol resanbler.
Et quant li vilains mangié ot,
Si s'en ala com ains il pot;
Mais de ses fiers ne trova mie
Qu'emblés li avoit s'anemie.
A l'hostel revint tous irés
Et dist c'on li avoit emblés
Les fiers de sa cierue as cans.
Lors n'i ot dit fables ne cans.
Sa feme a dit : « Vous en irés

Police sévère établie par Rollon.

Aventure du paysan de Long-Paon et de sa femme.

13659 *Les lois*, voy. Rob. Wace, I, 97, v. 1940.
13665 Ce vers est trop court d'une syllabe.
13668 *Lagne, laigne*, bois, *lign(um)*.
13687 *As cans*, aux champs.
13688 Il ne s'amusa ni à réciter ni à chanter, tant il était en colère.

Al païen Rou, si li dirés :
Maléurous, fos, estordis,
Onqes ne créistes mes dis ;
Alés, sorés qu'il vos dira. »
Et li vilains lues i ala
Conta li, et Rou li fist rendre
Autant c'on en presist al vendre.
Puis fist Rou porter le juïse
A tous ses voisins par devise,
Mais sauve furent, com drois fu,
De juïse d'aigue et de fu.
Dont prist Rou la feme al vilain,
Ki moult estoit de pute main.
Si le fist metre en tel destroit
Qu'ele gehi trestout à droit
Que les fiers son baron embla,
Pour çou que fos li resambla.
Lors demanda Rou le vilain
S'il le savoit de tel pelain
Sa feme, et qu'ele fu larnese
Ne si maléoite barnesse.
Li vilains respondu q'oïl.
« Et tu seras pendus, dist-il,
Par II jugemens avoec li.
L'un pour itant qu'il t'abiéli
A iestre o li sans castoier,

13696 *Autant c'on en presist al vendre.* Rob. Wace, I, 100, v. 2004 :

Rou out de li pitié, e cinc sols li done.

13699 *Juïse d'aigue et de fu,* par l'épreuve de l'eau et du feu.

13702 *De pute main,* cette expression s'explique par celle dont se sert Rob. Wace, I, 100, v. 1987 :

Mez la fame esteit aukes de ses mains aerdant ;

c'est-à-dire qu'elle avait les mains crochues.

13706 *Resambla*, sembla.

13708 *De tel pelain,* de tel poil, de telle peau, de tel caractère.

13709 *Larnese*, larronnesse.

13710 *Maléoite*, méchante ; *barnesse,* femme.

13711 *Respondu* , répondit ; *oïl*, oui.

13714 *T'abiéli*, t'a plu.

13715 *Castoier*, corriger, châtier. *Voir* G. de Jumièges, liv. II, ch. 20.

Et, de l'autre, pour le loier
Que tu son fait li consentoies
Et avoec li manans estoies. »
Ensi furent andoi pendu
Que ne post estre desfendu;
Et par le païs environ
Furent castoiet li laron.

Exemple de la terreur que Rollon inspirait aux voleurs.

Une fois ala Rou kacier
En ses bos, pour esbanoier.
Si trouva I aigue dormant
Que on va la Mare clamant.
Là sist li dus Rou al disner
Et fist sour I arbre gieter
Nosces d'or, aniaus et afices
Et juiaus autres biaus et rices;
III ans les i laisa Rou pendre
C'onques lères n'es osa prendre.
Par cel fait et par cel trésor
A non li lius Roumare encor, Roumare.
Et saciés qu'en grant et en pou
Fu trop buens justicière Rou.

Cis Rou fu, que que nus m'en die,
Li premiers dus de Normendie. Traité de Saint-Clair-sur-Epte, l'an 911.
Car et Normendie et Bretagne,
Ango, Poitos et Aquitagne
Ièrent adont le roi de France,
Ligement comme tière france;
Mais apriés Rou l'orent si oir,
Ce nos fait l'estore savoir.
Encor en font cil les omages
Qui de la tière ont signourages,

13716 Pour te punir de ce que tu autorisais sa conduite.

13729 *Nosces d'or*, bracelets. *Voy.* la nouv. édition de Du Cange, au mot Nosca. Cette expression manque dans Roquefort. *Afices*, boucles, agrafes. Cette anecdote a été racontée également d'Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre. — G. de Jumièges, II, 20.

As rois de France et à lor oirs
Et de castiaus et de manoirs;
Et si doivent siervir en ost
Le roi de France al besoing tost.
Isi fist Rou, tant com vesqui
Et maint fort estour i venqui.

Rollon fait trancher la tête à deux chevaliers français qui étaient venus en secret voir sa femme.

Puis avint que cis sinples rois
Carles envoia II François,
Cevaliers, parler à sa fille
Et ele les céla par gille
En sa cambre, ne sai pourqoi,
Si que III jors i furent qoi.
Mais uns vallés qui les i sot,
Le dist à Rou, ançois k'il pot,
Et il les fist prendre et ocire,
C'onques nus ne li pot à dire.
Parquoi Carles le desfia
Et de guerroiier l'afia;
Mais Robiers, sénescaus de France,
Ki ses parins ert sans dotance,
Lues que il seut la vérité
Que li roi ot Rou desfié,
Tout esrant le roi desfia
Et Rou, son filluel, afia
Qu'il l'i aideroit viers le roi,
Ki commenciet ot le desroi.

Robert, fils de Robert-le-Fort, et frère du roi Eudes se fait couronner, l'an 922.

Lues ot cil Robiers tant de gent,
Par son or et par son argent,
Qu'il se fist à roi coronner.
A XXIX le puis conter.
Mais moult petite en fu sa joie,
Si com l'estore nous ravoie,

13751 *Isi*, ainsi.
13763 *Parquoi*.... Ces circonstances sont rapportées par G. de Jumièges, II, 21.
13770 *Afia*, assura.
13776 *A XXIX*, lisez *à vingt-et-neuf*.
13778 *Ravoie*, rappelle.



Par les escris de St.-Denis,
Quar l'an méismes fu ocis
De la gent le roi en bataille
Ki fu faite à Sessons, sans faille.
Et quant Carles s'en repaira
De la bataille ki fu là,
Li quens Herbiers de Viermendois,
Qui moult fu crueus et redois,
Le prist et mist en sa prison,
Ki li tourna à mesproison.
Robiers d'Ango ki fu ocis
A Sissons, dont or ains vous dis,
Si com l'estore le m'aconte,
Ot à feme la fille al conte
De Viermendois, s'en ot I fil.
Hue li Grans ot à non cil,
Si fu fais sénescaus de France
Apriés son père, sans doutance.
Mais en dementres que cis rois
Iert encor en la prison qois,
Par la force al conte Herbiert
Et de ses parens en apiert
Et de Huon le grant ausi,
S'entraséurèrent ensi
Qu'entr'aus fisent roi, sans besougne,

Mort de Robert, 15 juin 923.

Hugues-le-Grand.

13779 *Les escris de St.-Denis*, les documens historiques conservés à Saint-Denis. *Voy.* l'Introduction du Ier vol., p. CCXXXIII.

13785 Herbert, comte de Vermandois, père de Béatrix, femme de Robert. Wace l'appelle *Dam Hébert de Sainliz*, I, 104, v. 2072.

13786 *Redois*, ce mot, suivant Roquefort, désigne des peuples de la Poméranie. Ici il doit avoir le sens d'inhumain, injuste. *Voy.* à la page 35 le vers 12972, où cette explication serait peut-être plus naturelle que celle de Roquefort.

13787 *En sa prison*, d'abord à Château-Thierri, puis à Péronne. Ce fut dans le château de Péronne, que Louis XI fut plus tard logé, lorsqu'il se remit imprudemment aux mains de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. L'auteur de *Quentin Durward* n'a pas manqué de tirer parti de ce rapprochement.

13789 *Robiers d'Ango*, Robert-le-Fort, père de cet autre Robert, obtint, l'an 850, de Charles-le-Chauve, le comté d'Outre-Maine, qu'on nomma aussi la Marche Angevine.

13802 *S'entraséurèrent*, convinrent.

Raoul ou Rodolphe est élu roi l'an 923.

Raoul, fil le duc de Bourgogne
Ricart, ki l'ot de fons levé;
Ce lui ont toute asséuré.
XXX isme le contons.
Puis l'ont envoiiet à Sessons,
Là li fisent porter couronne.
Mais encore estoit à Piéronne
Carles li Simples en prison.
N'iestre ne pot à raençon,
Et quant il sot la vérité
Que tuit l'orent si despité,
Qu'autre roi orent fait et pris,
Si en fu si de duel espris
K'il moru dedens le tierc jour
C'onques n'en ot plus de soujour,
A Pentecouste el tans d'esté.
XXVII ans ot rois esté.
A St.-Denise fu portés
Et là fu ses cors entierés.

Mort de Charles-le-Simple.

La roïne Ogive, sa feme,
Ki d'autres iert safirs et gemme,
Prist son fil, Loéys ot non.
Si s'en ala fors dou roion
A son père le roi Antiaume,
Ki tint Engletière et Duriaume,
Pour crieme del conte Hierbiert
Qu'ele sot félon et cuviert,
Et pour Huon le Grant ausi,

13805 *Ricart*, Richard-le-Justicier.

13807 *XXX isme*, pour la mesure, lisez : *trientéisme*.

13814 *Despité*, méprisé, *despectus*.

13817 Herbert tira Charles-le-Simple de sa prison, en 927, pour l'opposer à Raoul, dont il était alors mécontent; mais ayant fait son accommodement avec ce dernier, il renferma de nouveau Charles à Péronne, l'année suivante, et ce malheureux prince y finit ses jours le 7 octobre 929, à l'âge d'environ cinquante ans, près de trente-six ans depuis son élévation au trône.

13820 *XXVII*, prononcez *vingt et sept*.

13825 *Loéys*, Louis était âgé de neuf ans.

13828 *Duriaume*, Durham, comme plus haut?

Qu'ele sot félon et hardi,
Et si iert sénescaus de France.
Ensi la roïne en soufrance
Fu en Engletière od son père,
Pour çou que s'aïe li père.
  Donques apriés ice moult pou
Moru Gille, la feme Rou,

Mort de Gisèle.

Et il prist Popain à moullier,
Fille le conte Biérengier,
Qu'il avoit amée et tenue,
Quar il l'ot de gaaing éue :
Maint conte i ot et maint princier.
Cele l'ama moult et tint cier,
S'en ot I fil de grant renon,
Guillaumes Longe-Espée ot non..

Guillaume - Longue - Epée.

Rou fist sa gent jurer de voir,
Que de celui feroient oir
Apriés sa mort, et il si fisent,
Mais teus i ot qu'el contredisent.
Quar cascuns moult dolans estoit
Que de Gillain nul oir n'avoit,
Fille Carlon, qu'il ot éue.
Moult en fu la plainte séue.
Quant Rou fu mors si l'entiérèrent

Mort de Rollon.

Si home, et grant dol i menèrent
  Fais fu dus Guillaumes, ses fius,

Guillaume - Longue - Épée lui succède.

Qui moult iert vallans et gentius,
Bien resanbla son père Rou.
Mais apriés cil tiermine I pou,
Quens Biérengiers et quens Alains,
Ki Bretagne tenoient ains,

13836 Pour qu'il lui accordât son secours, sa protection. *Père* (*appareat*).
13837 *Ice*, cela.
13847 *De voir*, par vérité.
13852 *Gillain*, Gisèle.
13860 Comparez ce qui suit avec Rob. Wace, I, 104, v. 2062, etc., et avec Guillaume de Jumiéges, III, 1, 2.

Tout encontre leur sairement,
Li fisent guerre durement.
Mais Biérengiers vint à merci,
Et Alains, ki l'ot estourmi,
En Engletière s'en ala
Al roi Antiaume, et siervi l'a.

Rihous ou Riulfe, comte de Coutances, se révolte contre son nouveau suserain, vers 933.

Apriés Rihous, sire del Mans,
Quist chevaliers et quist siergans,
Et, comme traïtres mauvais,
Asist Ruem, deviers St.-Giervais,
Tant que li dus, ki n'en pot mais,
Li vot douner, par boine pais,
Toute la tière de la Rille,
Et Rihous en redist sotie.
Mais li dus, qui moult estoit tart,
Par le los del conte Biernart,
S'en issi fors, si le venqui,
Et tous les enkaça d'enki.
Pris et mors en i ot assés,
Tant que cascuns en fu lasés.

Riulfe est vaincu.

Rihous s'en escapa fuiant.
Encor apièlent li auquant
Cel liu *le camp de la batalle*.
Et li dus Guillaume, sans faille,
Qui avoit à non Longe-Espée,
Délivra toute la contrée.
Adont li vint une noviele
Qui moult li fu plaisans et biele,

Naissance de Richard I, surnommé Sans-Peur.

Que d'une mescine ot I fil;
Cyproète, ce dient cil,

13869 *Rihous*, Rob. Wace, I, 107, v. 2120:

Riouf fu un Normanz ki mult se fist doter,
. . . .
Quens fu de Costentin, entre Vire e la mer.

13875 *Rille*, rivière de la Haute-Normandie.

13876 *Rille* et *sotie*, rime comme il s'en présente très-souvent dans cette Chronique.

13877 *Tart*, lent.

13878 *Biernart*, Rob. Wace, I, 109, v. 2161:

Harlet fu o Willame, e *Bernart li Daneiz*.

13892 *Cyproéte* ou Sprote, que Guillaume avait

Avoit la damoisiele à non
Et fille estoit d'un haut baron.
Et li fius ot à non Ricars.
Li quens Hierbiers, ki fu gagnars
Et orgillous et beubanciers,
Et Hues li Grans, ki fu fiers,
Conte Guillaume de Poitou
Li menèrent apriés I pou.

Le comte de Poitiers demande à Guillaume sa sœur en mariage.

Gerloc, sa serour, li douna;
Et la fille Herbiert prise a
Li quens Guillaumes ausement.
Trestout par leur atirement
Li dus Guillaumes Longe-Espée
Ot ensi Gerloc espousée,

Mariage de Guillaume.

Et bien sot tière justicier
Pour Rou, son père, ki l'ot cier.
Al tans que Rou vivoit cil dus,

Anecdote merveilleuse.

Si fu uns om à Ruem venus
Sor I blanc ceval qu'il amainne
Par entre II ondes de Sainne,
Ausi com par tière fesist.
En la cité son ostel prist,
A miervelles fu esgardés,
Et de plusiours fu salués.
Et ç'avint, par I diémence,
Ne quidiés pas que je vous mence,

épousée à *la danoise*, dit Guillaume de Jumièges.

13896 *Gagnars*, hargneux, de *canis*.

13897 *Beubanciers*, aimant à faire grand étalage.

13901 *Gerloc*, plus haut *Gerlot;* dans la *Chron. ascendante des ducs de Normandie*, elle est appelée *Gerbot*. M. A. Le Prevost soupçonne que son vrai nom était *Adèle*.

13902 *La fille Herbiert*, Leutgarde, fille de Herbert II, comte de Vermandois, laquelle survécut à Guillaume et donna sa main ensuite à Thibaud-le-Tricheur, comte de Blois.

13909 *Al tans*. Cette anecdote, passée sous silence par R. Wace et G. de Jumièges, appartient sans doute aux fictions que les jongleurs avaient mêlées à l'histoire de Normandie, ainsi que Wace le remarque lui-même : I, 106, v. 2108 :

A jugléors oï en m'effance chanter.

13918 *Mence*, pour la rime au lieu de *mente ;*

Quar moult de gent à lui parlèrent.
De son iestre li demandèrent,
Et il ne lor dist pas son non.
Ançois a dit : « Jou sui uns om,
Et saciés qui main par ensagne
Parti de Riesnes en Bretagne,
Et à Avrence me disnai,
U jou mon coutiel oubliai.
Et se de çou ne me créés,
Envoiiés i, si le saurés. »
  Cil preudom fu à son ostel
Si leur a dit et un et el.
Li dus Rou adonques vivoit
Comme preudom qui moult savoit,
Et quant tel cose dire oï,
Miervilla s'ent et esgoï,
Et par son més li a mandé,
Et comme signour commandé,
Que lendemain à lui parlast,
Ançois que fors de Ruem alast.
Cil li manda qu'il i parroit
Moult volentiers, quant lui plaisoit.
Mais la vesprée, de par Dé,
Li ot ses ostes demandé
Qu'il li desist se il savoit
Se la lignie Rou durroit
Auques longement et combien.
Et cil ne li respondi rien.
En sa main tint I bastonciel,

mensouge est plus près de *mence* que de *mente.*

Après la mi-aoust, *ne quiers que vos en mente.*
P. PARIS, *Berte*, p. 16.

13923 *Qui*, lisez *que*.
13924 *Riesnes*, Rennes.
13925 *Avrence*, Avranches.
13934 *Miervilla s'ent*, il s'en émerveilla.
13935 *Més*, messager.
13939 *Parroit*, comparaîtrait.
13943 *Desist*, dît.
13947 *Bastonciel*, petit bâton.

Et s'ot devant lui I monciel
De cendres, en l'aistre del feu.

Prédiction relative à la postérité de Rollon.

Esparses les a en cel leu,
VII roies i fist d'un baston
Qu'il n'i a dit ne od ne non,
Et si desfit les roies luès,
Quar de plus ne li estoit wès,
Que çou fu en senéfiance
Que donques iroit à faillance
La lignie Rou; ensi fu,
Et li preudom ot despondu.
  Couciet se sont, plus n'i ot dit,
Li preudom dormi en son lit.
Et bien par matin se leva
Si tost com le jour véu a.
Mais li dus ne fu pas levés,
Pour tant si n'i est pas alés,
Quar il li avoit encouvent
Qu'al jour i parroit voirement.
Ensi pas au duc ne parla,
Son ceval prist, si s'en ala
Tout ensi qu'il estoit venus,
Et si fu de plusiours véus.
Par quoi li dus point n'i créi,
Pour çou qu'il li avoit menti.
Quant alés s'en fu, si dist-on
Pour le demande et pour raisson,
Que jusques en VII oirs durroit

13948 *Monciel*, monceau.

13949 *L'aistre*, l'âtre.

13951 *Roies*, raies. Autrefois, au mois de septembre, on faisait, à Valenciennes, une procession en mémoire d'un cordon précieux dont la sainte Vierge avait entouré, disait-on, la ville, pour la préserver de la peste. Une confrérie du saint cordon fut formée et les confrères prirent le surnom de *Royés*, d'un ruban rayé qu'ils portaient sous une espèce de dalmatique. Hécart, *Précis hist. et statist. sur la ville de Valenciennes*, 1825, in-8°, p. 77.

13952 *Od*, oui.

13954 *Wès*, utile, nécessaire.

13965 *Encouvent*, promis.

13975 *VII oirs*, sept générations.

La Rou lignie et dont fauroit,
Pour les VII roies del baston
Qu'ès cendres ot fait li preudom.
Et les VII oirs vous noumerai,
Si que de rien n'i mentirai.

Successeurs de Rollon.

Or vos di-jou ciertainnement
Que Rou fu dus premièrement.
Et si ot la fille Charlon
Le Simple, ki Gille ot à non.
Guillaumes apriés Longe-Espée
Fu li secons par renoumée.
Ricars, fius Guillaume, fu tiers,
Qui moult fu vaillans cevaliers.
Ricart, fil Ricart, font le quart,
C'on ne tenoit mie à couart.
Robiert, fil Ricart, font le quint,
Qui moult bele maisnie tint.
Guillaumes, fius Robiert, fu sistes,
Qui moult fu sages, preus et vistes.
Téris, fius Guillaume, fu siémes,
Ki ne fu pas crueus ne piesmes.
Cis tint quan que ses pères ot,
Moult peut et valu et moult sot.
A cestui, n'el mescréés mie,
Si fina de Rou la lignie.
Par çou fu créus li boins om,
Qui fist les roies del baston.
Encor le tiesmognent li oir.
Cil Rou fu de moult grant pooir,
N'onques ne fu de cuer falis
Et si fu à Ruem sevelis.
Guillaumes, ses fius, tint la tière,

13976 *La Rou lignie,* cette forme, où le génitif précède le sujet, est tout-à-fait dans le génie des langues germaniques.

13976 *Fauroit,* viendrait à faillir. Nous avons perdu ce temps du verbe *faillir*.

13999 *N'el mescréés,* n'en doutez pas.

Assés i ot et pais et gierre,
Sages fu et preus et engriés.
Li autre VI vinrent apriés.
  Al tans Guillaume, le fil Rou,
Si avint-il apriés I pou
Que dont moru li rois Raous, Mort du roi Raoul, 936.
Qui moult fu preus et vigerous.
III ans régna, ciertains en sui,
Moult tenoient à preu cestui.
Quant des barons fu entiérés,
Hue li grans et li barnés
De France tout communément,
Par le consel nouméément
Le duc Willaume des Normans, Par le crédit de Guillaume, Louis-d'Outremer arrive au trône, 936.
Qui moult estoit preus et vallans,
Redemandèrent tot en apiert,
Par l'arcevesque Ghilebiert,
Loéis, ki fu fius Charlon,
Qui mors estoit en la prison
Le conte Hierbert de Piéronne.
L'arcevesques s'en abandonne,
Quant le congiés l'en fu donés.
Pour Loéys s'en est alés
En Engletière; ert viers Duriaume,
Od son taïon, le roi Antiaume,
Qui li loa le revenir,

14014 *Vigerous*, vigoureux, ferme, intègre. On a pu voir que ces éloges sont une formule banale que Ph. Mouskes applique à presque tous les princes bons ou mauvais, et qui ne tire pas à conséquence.

14015 *III ans régna;* l'auteur a beau ajouter qu'il en est *ciertains*, il se trompe; puisque Raoul fut élu roi en 923, son règne ne fut pas de trois ans, mais de treize : peut-être manque-t-il un X dans le MS.

14020 *Nouméément*, nommément.

14024 *L'arcevesque Ghilebiert*. Le prélat que Hugues-le-Grand employa dans cette négociation, était Guillaume, archevêque de Sens. Peut-être, remarque M. A. Le Prevost, les historiens normands auront-ils été trompés par l'identité de son nom avec celui du duc, qui paraît n'avoir eu aucune part au rétablissement de Louis d'Outremer.

14028 *S'en abandonne*, se charge sans résistance, avec empressement, de cette commission.

14032 *Taïon*, oncle.

Comment qu'en péust avenir.
Assés li quist et nés et gent,
Dras et cevaus, or et argent.
Et il revint, si passa mer,
S'el fisent à roi couronner.

Couronnement de Louis-d'Outremer.

A Léun, en la mestre sale,
Al couronner ot moult grant ale.
XXXI roi à cest vos cont,
Si com l'estore le despont
Par çaus ki sèvent les escris.
S'ot I frère cis Loéys;
Lohiers ot non, s'ot Loherainne,
Et si tint Ais en son demainne,
Et s'ot une serour ainsnée,
Gillain que Rou ot espousée.
S'ot cis rois II autres serors,
Qui tières timent et honors.
Ses pères les ot asenées,
A son vivant et mariées.
Herluis ot à non l'ainsnée;

Garin de Ponthieu.

Si fu al duc Garin dounée,
Ki tenoit Vimeu et Ponti
Et les aluès St.-Waleri :
De çou fu Herluis douwée.
Aélais l'autre fu dounée

Taillefer de Cambrésis.

A Taillefier del Kanbresis

14033-34. *Qui li loa le revenir*, qui conseilla à Louis de rentrer en France, quoi qu'il pût en résulter.

14039. *Léun*, Laon. *En la mestre sale.* C'est ce qu'on appelait aussi *sale voûtée*.

> Entour la Saint Jehan que la rose est fleurie,
> Fu rois Charles Martiaus *en sa sale voutie.*
> *Berte*, p. 3 et 4.

Essai sur la statistique ancienne de la Belgique, 2e partie, p. 149.

14040 *Ale*, train, multitude, allée et venue.

14045 *Lohiers*, Lothaire. Ce personnage n'est point historique.

14048 *Gillain*, Gisèle.

14051 *Les ot asenées*, leur assigna leur part d'héritage.

14053 *Herluis*, Herlinde. Ici le roman est encore mêlé à l'histoire.

14055 *Ponti*, Ponthieu.

14056 *Aluès*, alleux.

14057 *Douwée*, douée.

14058 *Aélais*, Adélaïde.

Qui moult fu vallans et gentis.
Si en ot Raoul le Cuviert,
Raoul de Cambrai.
Ki gueroia les fius Herbiert
De St.-Quentin, et Bierneçon
Bierneçon.
Féri el cief par contençon,
Si arst les nounains d'Origni;
Incendie de l'abbaye d'Origni.
Mais puis l'en aviunt-il ensi,
S'en fu ocis et dépeciés,
Quar il ot fais maus et péciés.
Et de madame Herluit
Dont je vous ai ci devant dit,
Qu'espousée ot li dus Garins,
Fu Isembars et Girardins.
Isembart et Girardin.
Loéis, lor oncle, servirent,
Mais les François les enhaïrent.
Si consellièrent tant le roi,
Et par outrage et par desroi,
Une eure et autre et tempre et tart,
Que li rois tramist Ysembart
Al roi Guion, en Danemarce,
Guion de Danemarck.
Pour le tréu rouver en marce.
Entruès fisent, en I gardin,
Son frère ocire Girardin.
Quant Ysembars s'en repaira,
Moult durement s'en aïra,
A la table le roi II siers

14061 *Raoul le cuviert,* M. Edw. Le Glay, fils d'un des savans les plus respectables que possède aujourd'hui la France, prépare en ce moment, ainsi que nous l'avons déjà dit dans l'Introduction du premier volume, une édition du roman de Raoul de Cambrai, dont il a déjà donné un curieux *spécimen* dans les *Mémoires de la société d'émulation de Cambrai,* 1835, pp. 145-178, et qui est précisément l'épisode de l'incendie de l'abbaye d'Origni, auquel il est fait allusion dans le texte. Tout ce qui suit, jusqu'au v. 14295, est encore emprunté aux légendes romancières.

14080 *En marce*, s'agit-il du marc, valeur numérique, ou des marches du Danemarck? Nous adoptons le second sens.

14081 *Entruès,* dans l'intervalle.

14085 *II siers*, deux serfs, deux hommes de basse condition, tels que jongleurs et débitans de sornettes, ainsi qu'il est dit plus bas.

En ocist puis, g'en sui tous ciers,
Quar li rois créoit volentiers
Et gengléours et nouveliers.
Quant Yzembars les ot ocis,
Fuiois en est en son païs.
Et puis vot Loéys douner,
Pour sa painne guerredouner,
Alardin son arbalestrier, — Alardin.
Qui, lès lui, menoit son destrier,
Béatris, sa serour la france, — Béatrix, sœur d'Isembart.
Mais Ysembars n'en fist sofrance,
Et Loéys s'en courecha.
Ysembart moult enmenaça
Que, por la faide à demorer,
Ne li vot sa serour donner
A oès celui qui père ocist.
Ses os somonre lues en fist,
Sour le duc Garin s'en ala
Droit en Pontiu, si l'aséga
Tant qu'il estut par sa poisance
A Yzembart forjurer France
Et toute la tière son père.
Grant duel en ot et suer et mère.
Ysembars vint à une nef,
Cordes i ot et mast et tref,
Entrés i est, voiant le roi

14088 *Gengléours*, farceurs, jongleurs; *nouveliers*, qui débitent des contes, des nouvelles.

14094 *Lès lui*, à côté de lui.

14099 *Por la faide à demorer*, pour terminer leur querelle.

14101 *A oès*, au gré. *Qui père ocist*, je crois qu'il faut *qui frère ocist;* en effet, dans cette légende, Louis d'Outremer n'a pas fait tuer Garin, père d'Ysambart, mais Girardin, son frère, ainsi qu'on vient de le voir. Sur le sens du mot *oès*, consulter M. Brun Lavainne, *Revue du Nord*, n° 4, janv. 1834, p. 215, et M. Le Roux de Lincy, note sur le *Romans de Brut*, I, 178, n. 1.

14102 *Somonre*, semondre.

. . . . Ses barons
Qu'il avoit portot *somons*.
Li romans de Brut, I, 193, v 4067.

14105 *Estut*, fit obligation.

14106 *Forjurer*, abandonner.

14110 *Tref*, voile.

Qu'il n'enmena autre conroi
Que son esquier Ludemart : Ludemart.
Pontiu clama quite en sa part.
En Engletière est arivés,
S'est maintenant al roi remés,
Et Loéys wida Pontiu,
En France vint à son droit liu.
Mais quant il sot la vérité
K'Ysenbars iert à sauveté,
Le roi manda, tout coureciés,
Que d'Engletière fust kaciés,
Et li rois l'en a congéé;
Mais mout li a del sien douné.
Par le consel d'Évrart l'Englois, Évrart l'Englois.
Ki ot apris sarrasinois,
Al roi Gormont par mer s'en va. Le roi Gormont.
A l'uitisme jour ariva,
Et Gormons l'a bien retenu,
Pour çou que biaus bacelers fu;
Mais Dieu li a fait renoiier,
Ki garit l'avoit de noiier.
Mais moult en ot son cuer mari,
Si le clama le Margari.
Puis venqui-il I aumaçour
Qui li voloit tolir s'ounour.
Gormons bien li gueredouna,
Margot, sa fille, li douna, Margot, fille du roi Gormont.
Et si li douna Bocidante,
Une grant tière en oriante,
Et puis a fait tant Ysambars
Que Gormons fist nés et canars.

14128 *Uitisme*, huitième.
14131 *Renoiier*, renier.
14132 *Garil*, sauvé.
14134 *Margari*, mal sauvé.
14135 *Aumaçour*, voir v. 12226.
14139 *Bocidante*, cette grande terre en orient, n'existe que dans le monde des romanciers.
14142 *Canars*, grandes embarcations. Orderic

Sor France vinrent pour destruire,
Mais la mers commença à bruire.
De la gent qu'il ot avoiié
Fu bien la tierce pars noiié,
Mais Ysembars li Margaris
Est arivés en son païs,
Od lui Gormons li desfaés,
A II mile et XXV nés.
Ardoir les fist et dépecier
Qu'il n'en péussent repairier.
Le moustier St.-Ricier ont ars
Et de la tière les III pars.
Le clerc Gautier.
Uns clers, qui Gautiers ot à non,
Le nonça le roi à Loon.
Adonqes France tele estoit,
Que quant I haus om i moroit
Li rois prendoit la tière toute
Et des dames, sans nule doute,
Recevoit à force relief :
Trop estoient mauvais li fief.
Quant ces nouvieles dist Gautiers,
Huélin.
Huélins, uns grans cevaliers,
Les oï; si a dit au roi
S'il voloit laiscier son desroi,
Et les reliés quites clamer,
Et ses barons vosist amer,
A l'ost de Sarrasins iroit
Et leur pooir li rediroit.
Li rois l'otria esranment,
Puis en jura le sairement.

Vital, lib. VIII : *Quatuor naves magnæ quas* Canardos *vocant, de Norwegia in Angliam appulsæ sunt.* Du Cange, au mot Canardus.

14145 *Avoiié*, envoyé.

14149 *Desfaés*, infidèle, païen.

14156 *Loon*, Laon.

14164 *Huélins*, plusieurs comtes de Ponthieu se sont appelés Herluin.

14170 Et lui dirait quelles étaient leurs forces.

Huélins est aparilliés,
Jusques à l'ost s'est travelliés.
Ysembart, son neveu, trova;
Dist li que fors de France va
Exilliés et deshiretés,
Pour lui estoit à court retés.
A Ysenbart biel en esta,
Al roi Gormont l'enacointa.
Huélins dist k'il s'en r'iroit,
Pour ses causes si revenroit.
Huélin, le preu, le sené
En a Ysembars ramené
A son tref, par l'ost contreval;
Moustré li a son fier ceval,
Par tel s'il se puet entremetre,
Que frain et sièle li puist metre,
Quites soit siens en abandon.
Quant Huélins oï le don,
Al ceval vint, féri le el cief
Et puis li va de cief en cief;
Le frain el cief, la sele el dos
Li a mise, sus monta tos,
Son esquier en apiela :
« Va-t-ent, fait-il, si m'atent là,
A ces arbres là sus bien loing.
Prent mon ceval pour le besoing. »
Cil s'en ala parmi les trés,
Et Huélins fu jà outrés
Les trés sour le rice ceval,
S'el poursailli de val en val.
Ysembars n'en ot giu ne ris,
Si li a dit li Margaris :

14178 *Retés*, accusé.
14179 *Biel en esta*, plut.
14180 *Enacointa*, mit en rapport avec....
14191 *Féri le el cief*, prononcez *féri l'el cief*.
14200 *Outrés*, passé outre.

« Cousin, mon destrier ramenés,
Alons mangier, car revenés. »
Huélins l'en tint à musart,
Puis li a dit : « Sire Ysembart,
J'ai vostre ceval gaégnié,
Et si ai Gormont engignié,
Car jou sui espie le roi,
Noncerai li vostre desroi. »
A tant hurte des esporons
Et li cevaus, com esprohons,
Parmi l'air vole contreval,
S'en vait amont par le boscal,
Et Sarrasins montent apriés,
De l'ataindre sont moult engriés;
Mais pour noient i sont péné.
Huélins a tant ceminé
Que le roi conta cel afaire.
Et il fist briés et cartres faire,
Manda siergans et cevaliers,
Et commugnes et sodoiers.
Sor aus ala à quan qu'il pot;
Priés d'Aminois villes s'ot.
Lacié i ot mainte ventaille,
S'i commença grans la bataille
Et li estours ruistes et fors.
Moult i ot de nos François mors,
Et Gormons et li Sarrasin
Furent tout ocis en la fin.
Huélins les ot espiiés,

14207 *Musart*, étourdi, qui parle sans réflexion.
14210 *Engignié*, trompé.
14214 *Esprohons*, oiseau de proie, épervier.
14216 *Boscal*, bocage.
14219 *Pour noient*, envain.
14220 *Ceminé*, cheminé.
14226 Lisez *si ot* pour la mesure. *Villes s'ot* ou *si ot*, le sens n'en est pas plus clair. Sur la légende de Gormont, voir pages VII, CCCXXIII et les *Additions*, p. 741. *Aminois*, pays d'Amiens.

Qui fist ravoir tières et fiés.
  Garins, li dus al cuer gentil,
Ot assés parlet à son fil,
Mais tant n'el sot aplanoier,
K'il vosist Gormont renoiier,
A qui il s'estoit obéis.
Par son père, roi Loéys
Desfia, et il s'en parti.
Esvous le roi tot aati;
Yzenbars reconnut s'ensagne;
Si l'abati jus en la plagne.
La meslée recoumença
Là ù Loéys trébucha.
Asanbler vont lance sor fautre,
Tot muèrent d'une part et d'autre.
Ysenbars méismes fu mors.
Li rois fist entiérer le cors
Et si le plora comme frère.
Li dus Garins, ki fu ses père,
Se rendi pour l'arme de lui,
Plains de grant pesance et d'anui.
Sa mère et Béatris, sa suer,
Devinrent nonnains de bon cuer,
Et Margos, la fille Gormont,
Qui fu la plus biele del mont,
Se batissa et Dieu créi,
Avoec les autres se rendi
En l'abéie de Moustruel.
Mais Béatris moru de duel,

14237 *Aplanoier*, émouvoir, toucher, subjuguer.

14240 *Par son père*, par l'entremise de son père, c'est-à-dire de Garin.

14243 *Ensagne*, enseigne et souvent cri de guerre.

14253 *Se rendi*, embrassa la vie religieuse.

14254 *Pesance*, regret.

14261 *Moustruel*, Montreuil, de la dépendance des comtes de Ponthieu. Ce château fut enlevé en 942, par Arnoul-le-Vieux, comte de Flandre, mais repris par Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie. *Voyez* plus bas au v. 14350.

Et sa mère proia tous dis
Que s'arme alast en paradis,
Pour çou que péciés l'anoia
Quant pour Gormont Dieu renoia,
Mais à la mort s'en repenti
Et del tout à Dieu s'asenti.
Et bien i fu ses esperis,
Si n'os dire qu'il soit péris.
Et grans coupes i ot li rois,
Ki li ot tolu ses conrois
Et de sa tière l'ot kaciet :
S'en ot grant part à son péciet.
Mais jà ne fussent desconfi
Li Sarrasin, jou sai de fi,
Quant les dames ki norisoient
Lor enfançons et alaitoient,
Des François que tant mors i virent
Hiaumes, escus, obiers vestirent,
Si que lor lais ès grans batailles
Lor dégoutoit parmi les malles.
Encore i pert, savoir ne fal,
Ès cans c'on dist Molleron-val
En la contrée d'Aminois.
As paiens fisent moult d'anois.
Par eles fu vencus li cans,
Et Loéys, cil rois saçans,
Fu desrompus par Ludemart
Et par son signour Ysenbart,
A l'estordre k'il fist à aus,

14268 *S'asenti*, s'en remit à la miséricorde de Dieu.

14270 *Péris*, damné.

14280 *Obiers*, hauberts. Raynouard, *Lexique roman*, au mot Ausberg. Vossius, *de Vitiis serm.*, II, 9, dérive ce mot du saxon.

14282 *Mulles*, mailles.

14283 *Pert*, paraît; *fal*, trompe, manque.

14288 *Saçans*, sachant, sage, habile.

14291 *L'estordre*, le combat, l'*estour*. *Voy.* le *Chronicon centulense*, cité dans les Additions, p. 741.

Quant i jousta comme vasaus.
Moult le fist bien à la batalle,
Et tant i fu bléciés, sans falle,
Que XXX jors ne vesqui puis,
Ce dist l'estore ù je le truis.
Al tans de cest roi Loéys
De tant, sui-jou séurs et fis,
Aquist li quens Ernous Arras,
Et li Hungre à tout lor harnas
Et à lor gent et forte et rike
Prisent la tière d'Osterike,
Alemagne et tout le païs.
A Wormaize, ce dist l'escris,
Pasèrent le Rin et gastèrent
Toute France ù il s'en alèrent
Jusqu'à la mer, mais en l'autre an
Furent ocis, à grant ahan,
D'une gent qui vint de Saisogne,
Qui moult bien fisent la besogne.
Non pourvec s'en remest itant
Qu'à force alèrent tot gastant.
Mais Conras, li dus d'Alemagne,
Les consivi par Loheragne
A gens k'il ot poisans et fières,
Jusques al bos de Karbonières.
Si vint à Lobes encontre aus,
Comme hardis et bon vasaus.

Arnoul, dit le Vieux, comte de Flandre, devient maître d'Arras. An 932.
Incursions des Hongrois.

Conrad, roi de Bourgogne.

14292 *Vasaus*, preux, courageux, intrépide.
14300 *Hungre*, Hongrois.
14304 *Wormaize*, Worms.
14311-14312 La chose n'en resta pas cependant au point de les empêcher de continuer leurs ravages.
14313 *Conras*, Conrad, succéda, en 937, à son père Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane. Il mourut en 993. *Recueil des historiens français*, IX, 6, A, B, C.
14314 *Consivi*, poursuivit.
14315 *Poisans*, puissans, redoutables.
14316 *Bos de Karbonières*, la forêt charbonnière.
14317 *Lobes*, dans l'ancienne principauté de Liége, aux environs de Thuin, ayant jadis une abbaye d'hommes, fondée par saint Landelin, en 640.

Li Hungre plus avant n'alèrent,
Vers lor païs s'en retornèrent.
Dont à cel tans prist parlement
Li quens Ernous celéément
Al duc Willaume des Normans,
Ki n'en fu mie bien saçans.
Devant le roi de France vint:
Oiés coument il l'en avint.
Ce fu tout droit à Pinkegni,
En I islet de Sainne enki;
D'autre part furent li Normant
Qui forment furent esmaiant,
Quar li quens de Flandres Ernous,
Ki fel estoit et engignous,
Ot sa gent armée en l'isliel
Couviertement, et faisoit biel.
Et si com la pais faite estoit
Et li dus repasser devoit,
Li quens Jernous le rapiela
Et li dus vint arière là.
Baucelicours saca l'espée
Qu'en sa cape ot envolepée,
Le duc en la tieste féri,
Et apriés tot li autre ausi.
Si l'ocisent devant le roi
Par leur outrage et par desroi,
Et li Normant ki ne pooient

Entrevue d'Arnoul, comte de Flandre, et de Guillaume-Longue-Epée, duc de Normandie.

Baucelicourt, assassin du duc de Normandie.

14326 *Il l'en avint*, pour *il lui en avint.*

14327 *Pinkegni*, Péquigni.

14328 *Islet*, îlot; *Sainne*, Somme. Robert Wace, I, 135, v. 2662:

Mez à li desor *Some* à Pichengnie vendreit.

Enki, là.

14333 *Isliel*, îlot.

14339 *Baucelicours*, Rob. Wace le nomme *Fauces;* Dudon appelle les complices d'Arnoul *Eiricus, Belzo, Rotbertus* et *Ridulfus*; Guillaume de Jumièges, *Henricus, Balzo, Robertus* et *Ridulfus;* Meyer, *Riricus, Robertus, Chiulphus.*

14343 *Devant le roi*, la présence du roi n'est pas confirmée par l'histoire; il est vrai que Meyer dit que l'assassinat de Guillaume fut la suite d'une ligue qu'Arnoul avait faite avec le roi Louis-d'Outremer, mais cette ligue même est plus que problématique.

Leur signour aidier k'il véoient,
Furent dolant et plain d'irour,
Si s'en alèrent de paour.
Ce fu fait, se dire le vuel,
Tout pour le castiel Moustruel,
Que li quens Jernous ot tolu
A Herluin, ki quens en fu;
Et li dus, ki li ot raquis,
En fu cel jour ensi traïs.
Mais li rois en fu moult blasmés.
Li quens Ernous descommandés
Et Baucelicours s'enfuïrent,
Tout droit en Flandres s'en revinrent,
Mais Baucelicours pour tuer
N'i osa mie demorer,
Ains wida Flandres à navie
Et puis tous seus asist Pavie.
Li dus Guillaume Longe-Espée,
Qui moult avoit sa gent amée,
Fu à Ruem en bière portés.
Lès son père fu entiérés,
Mais quant li dus fu despouellés
Uns cevaliers, ki fu ses niés,
En son braioel une clauwete
Trouva d'argent moult petitete.
Son cambrelenc a demandé
Pourquoi li dus ot çou porté,
Et cil dist k'il voloit entendre

Intention qu'avait Guillaume de se faire moine

14347 *Irour*, colère, indignation.

14350 *Voy.* v. 14260.

14356 *Descommandés*, mal recommandé, mal noté, de *de* et *commendatus*.

14359 *Pour tuer*, à cause du meurtre qu'il avait commis.

14362 Ce siége de Pavie par ce Baucelicourt inconnu, est encore une fable.

14369 *Braioel*, braies, culottes; *clauwete*, petite clef. Rob. Wace, I, 140, v. 2755:

Du chief de son braier une clef défermèrent.

14370 *Petitete*, diminutif de *petite*.

14371 *Cambrelenc*, chambellan. Raynouard, *Lexique roman*, au mot CAMARLENC.

A Gumèges soi monnie rendre,
Et cele claciële guardoit
En I escrignet k'il avoit,
Quan qu'estevoit à monniage.
Cil i alèrent coume sage,
Si trouvèrent entirement
Del monniage viestement,
Quar li dus ala une fois
Kacier à son vivant el bois.
Si trouva II monnies sartans,
Et leur demanda comme frans
De quel ordène et de quel afaire
Il ièrent, et k'il voroient faire.
Cil l'en disent la vérité
Et offrirent leur carité.
Mais li dus n'en vot mie prendre
Quar il avoit à el entendre,
Et si com il ala bierser,
Si fu abatus d'un sanglier
Et fu bléciés moult durement.
Si créi tout ciertainement
Que de péciet l'ot si hurté
Qu'il refusa leur carité,
A aus revint et si enprist
Et grans biens à lor glise fist,
Et l'abé Martin envoia
Soi trésime de moines là,

14374 *Monnie*, moine.

14375 *Claciële*, clef.

14376 *Escrignet*, écrin, coffre.

14377 *Monniage*, tout ce qui convenait à la profession de moine.

14381 Cette anecdote n'est pas rapportée par R. Wace, mais bien par G. de Jumièges, III, 7, 8.

14383 *Sartans*, défrichant. Dans les provinces belges, un grand nombre de noms de lieux et de personnes, se terminent par *sart*, *Robertsart*, *Dusart*, *Delsart*, *Beausart*, *Lodelinsart*, etc.

14385 *Ordène*, prononcez *ordne*, pour la mesure; ces mots en *ène*, comme *virgène*, *jovène*, *estievènes*, se syncopaient dans la prononciation.

14391 *Bierser*, tirer de l'arc. On dit encore *un berceau d'arbalétriers*.

14395 *De péciet*, à cause du péché qu'il avait commis en refusant....

Que Gerlos, sa suer, en cel an
Li tramist de St.-Cyprian.
Et très dont i ot son cuer mis,
Et moult lor estoit bons amis;
S'i fust rendus, bien le vous di,
Mais li abés li desfendi,
Pour çou qu'il ert princes de tière,
Si gardast son païs de gierre.
  Ocis fu, si com vous savés,
Cil dus ki bien se fu provés.
Ensi demora cil mesfais,
Et Ricars, ses fius, fu dus fais,

Richard-sans-peur, duc de Normandie. An 943.

Si garda l'enfant et son droit
Quens Biernars, qui Danois estoit,

Bernard-le-Danois.

Puis vint à Ruem rois Loéys,

Louis-d'Outremer vient à Rouen.

Et fist sanblant k'il fu maris
Del duc Guillaume qui fu mors,
Mais c'estoit décevance fors.
Li rois a l'enfant demandé,

Il s'empare de la personne du jeune duc.

Ses mestres li a aporté;
Et il le baissa et goy
Et fist grant sanblant d'estre ami.
Lendemain vot l'enfant bagnier
La nourice, pour aaisier;
Si le manda par I siergant,
Et cil est alés pour l'enfant.
Mais li rois n'el laisa porter,
Ainc dist k'il le voloit garder.
Lors se doutèrent li Normant
Que ne vosist gréver l'enfant.
La gent menue s'arma tote,

Le peuple se soulève.

Si vinrent courant à grant route,

14401 *Gerlos*, Gerloc.
14402 *St.-Cyprian*, St.-Cyprien.
14405 *S'i fust*, il s'y fût...
14421 *Goy*, joua avec lui.
14424 *Aaisier*, pour la santé de l'enfant.
14432 *A grant route*, par grande troupe.

As IIII contes de la vile
Et leur disent : « Signor, par gille ,
Comme mauvais et traïtour,
Nos volés tolir no signour.
Et le père avons-nous perdu
Par vostre sens, qui mauvais fu ,
Qui le soufristes aler là ,
U li quens Ernous le tua.
Et or avés cargiés l'enfant ,
Tel ki l'en fist aler fuiant.
Jà li quens , se li rois vosist ,
Le duc ensi ocis n'éuist,
Qu'il ne l'éuist u pris u mort ;
Bien set li cas ù il s'amort.
Mais jà li rois ki l'enfant a
Ensi ne nos escapera. »
Lors vinrent à l'ostel le roi ,
Si l'asaillirent à desroi ,
Et li rois demanda que c'ert
Si fais asaus dont li apert.
Et on li dist que li Normant
L'asaloient tout pour l'enfant ,
Lor signor, k'il tenoit ensi.
Et li rois , ki s'en esbahi ,
Par le consel conte Biernart
Et des autres une grant part ,
Prist Ricart l'enfant à son col ,
Entre ses bras et, de plain vol ,
Vint enmi cele gent armée,
Ki si parestoit desraée

Louis effrayé relâche Richard.

14441 *Cargiés l'enfant*, chargé de l'enfant l'homme qui laissa échapper l'assassin du père.

14446 *S'amort*, s'attache.

14452 *Si fais asaus*, si fait assaut, un assaut si violent.

14455 *Lor signor*. Robert Wace, I, 144, v. 2853 :

Jà tenes en prison Richart, notre *avoé*.

14462 *Parestoit*, *par* est un augmentatif qui tombe sur *desraée*, furieuse.

Et lor a dit, par grant douçour :
« N'aiiés doutance, biel signor,
Que jou face nul mal l'enfant,
Ne or ne jà à mon vivant,
Car malement me proveroie,
Se jou l'enfant nul mal faisoie.
Par son père fui couronés
Et d'Engletière remandés,
Et si me fist avoir compagne
A Henri, le roi d'Alemagne,
Et, pour m'ounour garder et faire,
Fu-il ocis à grant contraire;
Et g'el vengerai, se jou puis,
Se le conte Ernol jamés truis.

Il promet de punir Arnoul, comte de Flandre

A Léun vois, si manderai
Ma gent et le duc vengerai. »
Lors se traist à Evreus li rois,
Et sa gent et tous ses carois.
S'i fist jurer la féauté
Tous les barons de la conté.
Al repairier, à Ruem s'en vint
Et normant prince plus de XX
Le merciièrent durement
De çou k'il ot fait sairement
Faire à l'enfant et féauté
Tous les princes de la cité,
Et dont leur dist rois Loéys :
« Se cis enfés estoit nouris
En ma maison, miols en vaudroit
Et mious ensigniés en seroit. »

Louis emmène Richard, sous prétexte de le faire mieux élever à sa cour.

Li Normant et tout li baron
N'i entendirent se bien non;

14471 *Compagne.* Louis d'Outremer épousa en 939, Gerberge, veuve du duc de Lorraine Gislebert, et sœur du roi Otton.

14476 *Ernol,* et plus haut *Ernous ; truis,* trouve.

14477 *A Léun vois,* je vais à Laon.

Mais décéus les a li rois
Par ses dis et par son gabois,
Et puis a tant fait par son art
As Normans, al conte Biernart,
Que Ricardes li fu cargiés,
Pour çou que mious fust ensigniés.
Et li quens Ernous entretant

Le comte de Flandre Arnoul apaise le roi.

Fist al roi pais, à son commant,
De la mort le duc qu'il ocist;
Et de l'autrepart tant refist
Que, par le consel la roïne
Gerberge, qui l'ot en haïne,
Maneça li rois à l'enfant
Les gierais quire maintenant.
Lors vint nouviele en Normandie
Que li rois i quéroit boisdie;
Si li feroit les gambes quire,
Pour sa tière avoir et destruire.
Dont fisent li Normant proière
Que Dieux rendist l'enfant arière.
Oiés comment il fu garis.

Osmond, gouverneur de Richard, l'arrache au danger qui le menaçait.

Osmons, qui garde en estoit pris,
Fist l'enfançon malade faindre,
Ne autrement n'el vot destraindre
De parole ne de provierbe;
Puis manda I fasselon d'ierbe,
Si lia l'enfançon dedens,
Jou ne sai souvin u endens.
Si com li rois sist al mangier,

14499 *Ricardes*, Richard.

14508 *Gierais*, jarrets; *quire*, cuire, cautériser. Le supplice de l'énervation, remarque M. A. Le Prevost, en usage sous la première et la deuxième race, consistait dans la cautérisation ou l'amputation des jarrets. I, 151, note 4.

14515 *Garis*, sauvé.

14518 Sans autrement le presser de paroles et de discours.

14520 *Fasselon*, botte.

14522 *Souvin*, sur le dos; *endens*, dans l'autre sens.

Sour son col l'ala encargier,
Ausi comme l'ierbe portast
Et à son ronci le dounast.
Puis est montés à tout l'enfant,
Al conte Biernart vint fuiant
A Senlis, si li a conté
Comment l'enfant ot aporté.
Ensi revint l'enfés sans gière,
Mais li rois ot moult de sa tière.
Et li quens Biernars vint maris
A Huon-le-Grant à Paris,
Si li requist, en grant bonté,
K'il aidast qu'en son hireté
Refust li enfés, ses couzins,
Qui dus estoit et orfenins.
Tant li promist, tant li douna
Que Hues l'en asséura.
En cel afaire, en cel triboul,
Manda li rois le conte Ernoul
De Flandres, k'il venist à lui,
Et il i viunt sans nul refui.
Si loa le roi k'il mandast
Huon-le-Grant qu'il li aidast.
Hues-li-Grans i ert venus,
Moult liément fu recéus.
Si le requist li rois d'aïe,
Et il li donroit Normendie,
Par delà Sainne quitement
Jusqu'à la mer entirement.
Par cel don qu'on li a douné
A Hue-li-Grans oublié

Évasion de Richard.

Hugues-le-Grand est mis dans les intérêts de Richard.

Arnoul conseille au roi de partager la Normandie avec Hugues-le-Grand.

14541 *Triboul*, agitation.
14544 *Viunt*, vint.
14545 *Loa le roi*, conseilla au roi.
14551 Rob. Wace, I, 163, v. 3216 :

Done de Normendie tot l'éritablement
Kan k'i a ultre Saine, si cunquière o sa gent.

14554 *Hue*, mieux *Hues*.

Le sairement que fait avoit
Que l'enfant Ricart aideroit.
Or ot le roi asséuré
Et sairement l'en a juré.
Quant Biernars le Danois le sot,
A Huon vint, com ains il pot,

Reproches adressés à Hugues par Bernard, oncle de Richard.

Et dist : « Quens nobles, quens adroit,
Qui me juras aidier de droit
A wès l'enfant deshireté,
Tant k'il reuist son hireté,
Di-moi ki te kerra jamais.
C'est hontes que tu iés si fais,
Que nus ne te pora mais croire;
Ta parole n'est mie voire. »
Hue-li-Grans se tint moult qoit,
Si pensa bien que voir disoit.
Si li a dist par humelité :
« Biernart, vous dites vérité :
Moult m'en repenc, et si vodroie
Trop volentiers, se jou pooie,
Qu'al roi n'éuisse rien promis,
Quar vous iestes moult mes amis.
Or en alés, jou penserai
Que l'enfant pas ne gréverai. »
Biernars s'en est partis à tant,
A Ruem s'en est venus batant;
Li quens de Senlis li manda
Que se li rois s'enbatoit là,

14563 *A wès*, au profit de....
14565 *Kerra*, recherchera.
14566 *Iés*, es.
14571 Ce vers serait trop long d'une syllabe si l'on n'unissait *li* et *a* par la prononciation.
14572 *Biernart*, mieux *Biernars*, puisque plus haut il y a *quens nobles*, etc., v. 14561.
14574 *Pooie*, pouvais.

14581 *Li quens de Senlis*, Bernard de Senlis. Rob. Wace, I, 167, v. 3282 :

Bernars s'en et torné, n'ala mie atarjant;
A Roem enveia par Bernart li Normant.
. . . .
Dist *Bernars de Sainlis*.....

Il ne faut pas confondre ce Bernard avec l'oncle de Richard.

Qu'en la vile le hierbegassent
A grant joie, et se li blasmasent
De çou qu'il avoit Normendie
A Huon-le-Grant mi-partie. Louis vient à Rouen.
Li rois ot mandées ses os,
A Ruem s'en est venus moult tos,
Entre lui et Huon-le-Grant,
Ki la tière aloit goulousant,
Et logier s'ala outre Sainne
Avoec sa gent k'il i amainne.
Cil de Ruem et li quens Biernars,
Qui moult sorent d'engiens et d'ars,
A pourciession, sans desroi,
Reciurent liément le roi,
Et disent que moult liet estoient
De çou que à signour l'auroient,
N'autre ne voloient jamais,
Quar il les tenroit bien à pais.
« Sire, font-il, mal vos conselle
Qui vos loe si grant mervelle,
Que la moitié de Normendie
Huon-le-Grant avés partie. »
  Li quens Biernars al roi tant fist,
Tant li blanga, tant li promist,
Que Huon-le-Grant remanda
A Baioès ù il logha,
Qu'il et sa gent, que que nus die,
Alassent fors de Normendie,
Car nule cose n'i avoit,
Ne nul couvent ne li tenroit,
Car Normendie entirement
Devoit iestre d'un tenement,
Ne jà partie ne seroit,

14595 *Pourciession*, procession. 14606 *Blanga* de *blandiri*.

Mais par lui toute le tenroit.
Hues-li-Grans lues s'en ala,
Mais durement s'en coureça;
Et lors fist li rois Loéys

Raoul-le-Tort.

Raoul-le-Tourte de Paris,
De Normendie séneskal
Et commandeur et prince et bal.

Sa tyrannie.

Si fist Raous-la-Tourte abatre,
Jou ne sai, V moustiers u IIII,
Et de la pière qu'il i prist
Les murs de Ruem ferma et fist.
A Léun fu venus li rois.
Normant et Biernars li Danois
Mandèrent, pour venir en marce,

Harald vient en Normandie.

Aigrout, le roi de Danemarce.
Si ariva en Coustentin,
Tout droit ès salines Corbin,
Là ù Duve chiet en la mer.
Et li Normant, sans demorer,
Mandèrent li roi Loéys
Que tost soucourust lor païs,
Viers Aigrolt, qui sor aus estrive.
Et li rois vint al gué de Dive,
A toute s'ost, à parlement,

14622 *Bal*, bail, régent.

14623 *La Tourte*, le Tourte ou le Tors. *Voy.* sur ce personnage la note de M. A. Le Prevost, *Le roman de Rou*, I, 181. note 8.

14629 *En marce*, dans le pays.

14630 *Aigrout, Aigrold, Héroult,* Harald.

14633 *Duve*, La Dive, comme au v. 14638. Rob. Wace, I, 184, v. 3623 :

> Mult furent Normans lies del rei e des Daneiz,
> . . . .
> Pain aportent e char, *peisson salé e freiz.*

Sur quoi M. Pluquet remarque que l'art de saler le hareng n'est point dû aux Hollandais, comme on le répète sans examen. M. Pluquet a raison, mais Beuckelz de Hughenvliet et non de Biervliet, n'en reste pas moins l'inventeur, dans la manière de caquer le hareng et de le préparer, d'un perfectionnement qui a beaucoup ajouté à la richesse de son pays. M. Belpaire a montré qu'on ne pouvait contester à Beuckelz son invention, et qu'un ostendais, nommé Jacques Kien, y a eu part. *Notice histor. sur la ville et le port d'Ostende*, p. 18.

14634 *Et li Normant....* Les habitans de la Basse-Normandie, loin de voir avec peine la venue d'Harald, s'insurgèrent et se joignirent à lui.

Contre Danois ki fièrement
Li reprouvèrent cele mort
Qu'ot li dus Willaumes à tort,
Par qui il ot esté mandés
En Engletière et couronnés.
Lors i ot si très grant tençon
Que li Normant à esliçon
Le conte Herluin tuèrent
Et XII contes ki là èrent
Avoec le roi, et tout li autre
S'enfuïrent lance sour fautre.
Mais I cevaliers prist le roi,
Par ses promesses, en conroi,
Et tant que, pour sauver, l'enmainne
En I petit islet de Sainne.
Mais par destraice le rendi
Al conte Biernart puissedi :
Si le mist à Ruem en prison.
Sa feme, ki Gerbierge ot non,
Moult courecié, à grant misère,
Manda le roi Othon, son père,

Mort d'Herluin, comte de Ponthieu.

Le roi Louis est pris par les Normands.

La reine tente en vain de mettre l'empereur son père dans les intérêts de son mari.

14641 *Reprouvèrent,* reprochèrent.

14646 *A esliçon*, par choix. Un normand s'indigna de voir Herluin, comte de Ponthieu, parmi les Français.

14650 *Lance sour fautre*. Nous avons, dans le premier volume, varié plus d'une fois sur le sens de cette expression, et nous nous sommes arrêté enfin, p. 620, à la signification *de lance haute, lance en arrêt*. Mais ces deux expressions ne sont pas synonymes, et c'est la première seule que de nouvelles comparaisons nous permettent d'adopter. Voici en effet un passage de Wace, qui exprime leur différence, sans compter qu'on ne fuit pas la *lance en arrêt*, mais qu'on peut fuir *lance levée*.

> *Lances levées* veneient tuit;
> Quant prez èrent de cel endreit
> Come hom pierre jeter porreit,
> Laschent li resnes, si s'eslaissent,
> Lièvent escus e *lances baissent*,
> Sor li conrei Néel turnèrent,
> Granz colps e granz bus dunèrent, etc.
> *Roman de Rou*, I, 338, v. 6700.

14651 Mais un chevalier, gagné par les promesses du roi, le prit sous sa protection et l'emmena dans un îlot de la Seine.

14659 *Courecié, coureciée*.

14660 *Othon, son père,* lisez *son frère*. Gerberge, fille de Henri-l'Oiseleur, roi de Germanie, était sœur d'Othon I[er]; elle épousa d'abord Gislebert, duc de Lorraine, ensuite Louis d'Outremer. Wace n'est pas tombé dans cette méprise, I, 189, v. 3734 :

> El rei Henris, sis père, ki sor le Rin maneit.

Ph. Mouskes lui-même se corrige au v. 14747.

En Saissougne, que, sans séjour,
Venist délivrer son signour.
Et li rois dist jà n'i venroit,
Qu'à droit avenu li estoit,
Et bien en devoit avoir honte
Quant il soufri Ernoul, le conte,
Qu'ensi le duc Willaume ocist,
Ki couronner à roi le fist.
Et puis si vot l'enfant gréver,
Or se penast de l'aciever.
Dont se traist la roïne esrant.
Si fist tant à Huon-le-Grant
Que Loéys fu ostagiés
Et par Carlon, son fil, plégiés,
Ki en cele prison moru :
Le vesques de Biauvés i fu
Avoeques, et cil de Sissons.
Si fu desfaite la tençons,
Et Ricars fu rasséurés.
Si fu dus et sires clamés
De Normendie et de Bretagne,
Comment que li afaires pragne.
Ensi roi Loéys avint,
Et Raous-la-Tourte revint
A Paris, al vesque, son fil,
C'on tint à sage et à gentil,
Et rendu furent li ostage.
Ceste pais fisent comme sage,
Et li rois Aigrous s'en r'ala,
Jusqu'en Danemarce sigla,
Quar bien ot aidiet son parent.

Richard rentre en possession de son duché.

Mais peut-être n'avons-nous relevé qu'une inadvertance de copiste.

14664 Que ce malheur lui était justement arrivé.

14674 *Carlon*, Carloman. Rob. Wace ne le nomme point.

14682 *Pragne*, prenne.

A Ruem et partout l'aparent
Hue-li-Grans lors s'avança;
Sa fille au duc Ricart donna,
Dont li rois et li quens Ernous,
Qui moult fu fel et envious,
Alèrent pour le roi Othon,
Et pour tous çaus qu'avoir pot-on.
S'en ot de louier Loherainne.
Ensi trespassèrent le Rainne,
Si cevaucièrent tout ardant
Par la tière Huon-le-Grant,
Et l'assegierrent en Paris;
Mais il n'i ot ne giu ne ris,
Quar il n'i porent rien fourfaire.
A Ruem se misent el repaire,
La vile asisent à grant gent,
Mais il leur avint malement,
Quar uns més le roi i fu mors,
Ki cevaliers ert grans et fors.
Othes, li rois, vit la cité
De gent forte et de fermeté;
Si se repenti durement
Que venus iert si folement,
Et dist qu'à St.-Oain iroit,
Son pélerinage i feroit,
Et si partiroit de la vile;
Et le conte Ernoul, ki par gille
Avoit le duc Willaume ocis,
Et amenet l'ot el païs,
Par sa malisse prenderoit,
Et al duc Ricart le rendroit.

Hugues fait épouser à Richard sa fille encore enfant.

Arnoul, comte de Flandre, va trouver l'empereur Othon.

Les confédérés cherchent à s'emparer de Rouen.

Regrets d'Othon.

Il veut livrer Arnoul à Richard.

14692 *Et partout l'aparent*, et partout le pays qui en dépend (*parere*).
14693 *Hue*, mieux *Hues*.
14699 *S'en ot*, Othon.
14700 *Rainne*, Rhin.
14704 Mais ils n'eurent pas l'occasion de s'en réjouir.
14715 *St.-Oain*, St.-Ouen.

Arnoul s'enfuit.

Li quens le sot, lues s'enfuï,
De l'ost par nuit s'esvanuï.
Lendemain del siège partirent,
Et cil de l'ost les poursuïrent
Jusques el bos de Malpertruis.
Là en ot mors, si com jou truis,
Granment, et çaus qui s'enfuïrent
Jusques à Amiens parsuïrent.
 Petit apriés ceste aventure,
Si com l'estorie m'asséure,

Gormont.

Ariva Gormons en Pontiu,

Ysenbart.

Et Ysenbars, et en cel liu
Orent-il painne et honte assés,
Si com devant oït avés.
Et dont fu cele gière eslite,
Que jou vos ai orendroit dite,
Quant des païens se fu partis.

Mort de Louis d'Outremer.

Dont s'acouça roi Loéys
Et fu durement agrévés.
XXVII ans fu couronnés
Comme preudome, et dont moru :
Bien sai qu'à Rains enfouois fu.
Sa feme estoit et biele et sage
Et née de roïal linaghe,
Suer le roi Othon de Sassogne.
Mais l'estore de rien ne sogne
Que cil Othes, que je vous noume,
Ne fust empèreres de Roume

14727 *Malpertruis; au borc de Maupertuz,* dit Rob. Wace; *ad sylvam, quæ dicitur Mali Foraminis,* dit Dudon de St.-Quentin. M. A. Le Prevost ne connaît point, entre Amiens et Rouen, de lieu auquel on puisse rapporter ce nom.

14730 *Parsuïrent,* poursuivirent.

14732 *L'estorie,* lisez *l'estore;* Ph. Mouskes veut dire les romanciers, au lieu de l'histoire.

14740 *S'acouça,* se mit au lit. Rob. Wace dit qu'il mourut de chagrin; mais ce fut réellement d'une chute de cheval, en poursuivant un loup.

14742 *XXVII ans.* Son règne fut de dix-huit ans et trois mois moins neuf jours.

14750 *Empèreres de Roume,* Othon, dit le Grand, fut couronné empereur en 936.

Sacrés et couronnés maint di.
Ceste roïne, dont jou di,
Ot non Gerbierge et s'ot II fius
De Loéys, qui fu gentius.
Lohiers ot à non li ainsnés;
Mors estoit Carles li mainsnés.
Lohiers fu fais rois tot esrant
Par le consel Huon-le-Grant,
Ki marissaus de France estoit
Et tout recevoit et prestoit.
Se les rois ne voel fourconter,
XXXII puis à cest conter.
Quant il ot prise la couronne,
Si com drois et raissons li doune,
Li quens Tiébaus, al cuer gagnart,
Ki moult haï le duc Ricart,
Pourkaça tant au roi Lohier,
Que il li a fait envoiier
Tout droit à Brunof l'arcevesque,
Son oncle; et si tramist I vesque
A Coulogne, ù il iert manans,
Comme preudom et bien créans;
Et li manda que boinement
Presist et mandast parlement
Al duc Ricart de Normendie,
Pour desfaire cele aatie
De son neveu et de son père,
Et de la mort Carlon, son frère,
Ki mors estoit en sa prisson,
A Ruem, pour la fole tençon;
Et fust la concorde et li biens
Tout droit à la cité d'Amiens.

Lothaire, roi de France.

Thibaut I, dit le Tricheur, comte de Chartres et de Blois.

Brunon, archevêque de Cologne.

14761 *Fourconter*, omettre dans un compte.
14765 *Li quens Tiébaus*, il criait *Chartres et passe avant*. Rob. Wace, I, 238, v. 4667.
14781 Et que l'arrangement se ferait à Amiens.

Li arcevesques i tramist,
Et le jour à Amiens lor mist.
Li arceveskes de Ruem, Hue,
De la pais moult le duc argue,
Et li dus vint al parlement.
Si hierbeja moult bielement
A Biauvais, ù doi cevalier
Vinrent à lui pour acointier,

Richard est instruit des embûches qui lui sont tendues.

De la gent al conte Tiébaut.
Al duc traisent joïant et baut,
Si li disent qu'al parlement
N'alast mie tot voirement,
S'il ne voloit c'on l'i tuast,
Mais arière tost retornast.
« A qui, dist li dus, iestes vous ? »
Et cil disent : « Nous soms à nous. »
Li dus auques les entendi,
Del conte et del roi se crémi;
A l'un douna sa rice espée,
Que rois Aigrous li ot dounée,
A l'autre fist douner juiaus
D'or et d'argent, rices et biaus.
Dont s'en est li dus retournés
Et li parlemens fu remés.
Petit apriés s'i trais Lohiers,
Ki mal l'i fesist volentiers.
Si reprist à lui parlement

Entrevue sur les bords de l'Eaulne.

Sour l'aigue d'Olne voirement.
La refu au duc acointiet,
Qu'il l'avoient à mort traitiet,
Li quens Ernous ki le haoit,
Et quens Tiébaus ki li aidoit,

14784 Et leur assigna jour à Amiens.

14785 *Hue*. Robert, second fils de Richard, devint archevêque de Rouen après Hugues. Rob. Wace, I, 277, v. 5409.

14802 *Aigrous*, Harald.

14810 *D'Olne*, de l'Eaulne.

Et li rois et Jofrois d'Angou.
Mais il les atendi moult pou,
Ains s'entourna, à loi de sage,
A Dièpe garda le passage,
Et cil commencièrent la gierre
Par Normendie et par sa tière.

Guerre entre Lothaire et le duc de Normandie.

Li quens Lohiers et quens Tiébaus,
Qui de la gierre estoit moult baus,
Vinrent à Évreus I mardi;
Ghillebiers Martiaus lor rendi,
Et Lohiers tantost le douna
Al conte Tiébaut ki l'ama.
Et puis arsent la tière toute,
Quar il n'orent de nului doute.
Li quens en Normendie entra,
A Jermentru-vile loga,
D'autrepart Ruem, par deçà Sainne,
Od sa compagnie k'il mainne.
Et li dus est de Ruem issus,
Si s'est la nuit entr'aus féruï,
Le conte Tiébaut desconfi,
Et toute sa gens s'enfui.
A Cartres vint li quens fuïant,
Et la cités arst maintenant,
Et ses fius moru la vesprée.
Grans dious en fu par la contrée.
Mais li dus garda bien sa marce,

Prise d'Évreux.

Déroute de Thibaud.

14815 *Jofrois*, Geoffroi Ier, surnommé *Grisegonnelle*. Il criait *Valie* (Rob. Wace, I, 138, v. 4666) et non pas *r'alie*, comme on lit dans l'*Art de vérifier les dates*, où le passage cité de Wace est rapporté.

14817 *A loi de sage*, comme un homme prudent.

14821 *Li quens Lohiers*, c'est-à-dire *li rois Lohiers*.

14824 *Ghillebiers Martiaus*. Rob. Wace, I, 242, v. 4734, l'appelle *Guillebert Meschrel*, et Guillaume de Jumièges, *Gislebert Machel*. *Lor rendi*, c'est-à-dire la ville d'Évreux.

14830 *Jermentru-vile*, Rob. Wace, *Hermentreville*, aujourd'hui le faubourg Saint-Sever, à Rouen.

14840 *Dious*, deuil.

14841 *Sa marce*, son pays, ses états.

Richard appelle de nouveau les Danois à son secours.

Puis envoïa en Danemarcé
Al roi Héraut, ki dont fu rois.
Cil amena tous ses Danois,
A Guionfosse les tramist
Li dus, et grant ounor lor fist.
Puis fisent al roi maint asaut
Et arsent la tière Tiébaut,

Accommodement

Tant qu'il vint al duc à mierci.
Et li rois s'acorda ausi.
S'ot li dus Évreus quitement,
Et si ot grant amendement.
De ces Danois se batisièrent
Une grans pars, qui haut ome ièrent :
L'autre pars se trest en Espagne,
Moult bien garnie de compagne.
XVIII chités i conquisent
Et des païens assés i prisent.
Comme hardis là demorèrent,
Les castiaus prisent et fermèrent.
De ces Danois à tant me tais.
Li rois Lohiers ot faite pais,
Une grant pièce tint le bien
Qu'il ne foursist sour le duc rien.
Eme, la feme al duc, moru,
Si qu'ele n'ot enfant éu.
Li dus en ot son cuer iré ;
III ans guarda sa vaivéé.
Un jour ala li dus kacier
En sa foriest et arcoiier ;
Venisson prist, si l'atourna

14843 *Héraut,* Harald.
14845 *Guionfosse*, Gefosse, Geffosse ou Guinefosse.
14857 *XVIII,* prononcez *dix et huit.*
14861 Sur ces Danois qui allèrent en Espagne, *voir* Rob. Wace, I, 263, v. 5156.
14865 *Eme*, Emme, fille de Hugues-le-Grand, duc de France et de Bourgogne.
14868 *Vaivéé*, veuvage.
14871 *Venisson,* venaison.

Et puis arière retourna.
Si s'en est venus hierbegier
Ciés I sien rice forestier,
Qui moult très biele feme avoit;
Soufie ot non et moult savoit.
Li dus en ot oït parler.
Si s'en vint là pour osteler,
Et commanda al forestier,
Se jamais li éuist mestier,
Que sa feme li amenast
La nuit, ù il se délitast.
Li forestiers le dist sa feme,
Ki plus estoit biele que gemme.
Iriés en fu et cele irié,
Et la nuis vint coie et siérié.
II vaives serours ot la dame,
Ki moult estoient de bon fame,
Et si ot une autre serour,
Qu'ele portoit moult grant ounor,
Car plus estoit biele de li.
La dame li mena celi
A son lit, et li dus l'a prise.
Si l'a al lit jouste lui mise.
Puciele estoit, bien le prova
Li dus, ki moult grant joie en a
De çou qu'il ne s'est entecié
D'autrui feme ne del pécié.
Grant gré en sot le forestier
Et pour sa feme l'ot moult cier.
Gunnor ot non cele puciele,
Ki plaisans fu et sage et biele.

Amours de Richard et de Gonnor.

14876 *Soufie,* Sophie. Le récit de Ph. Mouskes s'écarte beaucoup de celui de Rob. Wace.
14878 *Osteler,* loger.
14880 Si jamais il voulait lui complaire.
14885 Ils en furent indignés l'un et l'autre.
14886 *Coie et siérié*, tranquille et lente.
14897 *Entecié*, entaché.

Li dus fu viers li moult gentius,
Enfans de Richard et de Gonnor.
Et tant le tint qu'en ot V fius.
D'un linage de Danois fiers
Iert la dame et li forestiers.
Des III fius vous dirai les nons
Si qu'en la laitre le trouvons :
Richard, Mauger, Robert.
Ricars ot à non li premiers,
Malgiers secons, Robiers li tiers.
Les autres II nommer ne puis,
Quar en l'estore pas n'es truis.
Moult furent biel cil enfançon,
Si morurent à noureçon.
S'ot III filles Emain, Hawit,
Et puis Méhaut, j'el sai de fit.
Et quant de Gunnor défailli,
S'ot d'une autre qu'il jut à li,
II fius, Willaume et Godefroi :
Par l'estore le sai et croi.
Cil premier fil, jou sai de voir,
Furent doi conte et puis leur oir;
Mais de çaus vous lairai ester,
Si revorrai del duc parler.
Robiers, ses fius, ki fu ainsnés,
Ot jà XII ans et fu letrés.
L'arcevesques de Ruem moru,
Qui moult preudom et loiaus fu.
Li dus vot Robiert, son fil, faire
Arcevesque, mais cele afaire

14910 *Robiers li tiers.* Robert était le second.

14911 *Les autres II.* Outre les trois fils nommés par Ph. Mouskes, Richard eut de Gonnor un autre Robert, mort peu de jours après son baptême et enterré à Fécamp, Geoffroi, comte d'Eu et de Brionne, Guillaume, comte d'Hième, puis d'Eu; avec *quatre* filles, Mahaut, Emma, Havoise et Béatrix. Rob. Wace ne donne aussi que *trois* filles à Richard.

14912 *Pas n'es truis.* Cela prouve que les recherches historiques de Ph. Mouskes n'étaient ni opiniâtres, ni profondes.

14919 Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, font naître de Gonnor les dix enfans de Richard.

Ne vorent soufrir li baron,
Pour çou qu'il iert de bas renon,
Et qu'en sougnentage tenoit
Gunnor, ki encore vivoit,
Et moult estoit saçans et biele.
Quant li dus oï la nouviele,
Pour ses III fius que moult amoit,
Dist que Gunnor espouseroit,
Savoir le fist cascuns sien homme,
Et le jour d'espouser leur nomme.

Li dus, ki les enfans ama,
Gunnor adonques espousa,
Et li fil, ki jà furent grant,
Furent entr'aus III, en estant
Par desous le mantiel la mère.
Furent fait loial cil troi frère.
Si fu Robiers, dont jou dis or,
Arcevesques, li fius Gunnor,
Et cil arcevesques Robiers,
Ki moult fu vallans et apiers,
Al tierc an une feme prist.
Contre lois et décrès le fist;
Et s'ot de cele feme enfans
Cil arceveskes, ne sai quans.

Robert, fils de Richard, se marie quoique archevêque.

Encor ot Gunnors II serors;
Vaives estoient de signors,
Bonne et Ouveline l'ainsnée,
Ki moult estoit biele et senée.
L'une fu donée à Torolt,
Dont ele ot Hunfroi qui moult sot,
Le père Rogier de Bielmont;
Et l'autre fu dounée adont
A I Osbiert de Bolenbiec,

Sœurs et frères de Gonnor, leur descendance.

14961 *Bielmont*, Beaumont-le-Roger. 14963 *Bolenbiec*, Bolbec.

Ki des povres avoit grant piec.
S'en ot Givart et Godefroi,
Et I Gautier : çou furent troi.
Guillaumes d'Arces, li gentius,
Cis fu à cest Godefroi fius.
Et cil Guillaume si fu père
A Méhaut, ki fu biele et clère,
Qui feme fu le camberlenc
De Tans-q'ot-vile, si consenc,
De qui il ot son fil Rabiel,
I cevalier vaillant et biel,
Encor la ducoise Gunnors,
Qui moult par fu vallans del cors,
I frère ot; s'ot Herfaus à non
Et cil fu père Osbert Crépon,
Qui pères fu, bien m'en sai ciert,
A Guillaume, le fil Osbiert.

Ses nièces

Si ot V nièces mariées,
Vallans et bieles et senées.
Li quens Willières de Waresme
Ot l'ainsnée d'eles à feme;
S'en ot Coulon de Basquevile
Et s'en ot une biele fille.
La seconde ot non Ysabiaus,
Celi ot Willaumes Martiaus;
S'en ot Gautier de St.-Martin,
Ki commença maint fort hustin.
Li visquens de Ruem la tierce ot,
Ki moult valu et peut et sot:

14965 *Givart*, Giffart.
14967 *D'Arces*, d'Arques.
14970 *Méhaut*, Mahaut.
14972 *Tans-q'ot-vile*, Tancarville; *si consenc*, son parent, *consang(uineus)*.
14978 *Crépon*, Crespin.
14980 Ce vers est ridicule. *Osbert fut père de Guillaume, fils d'Osbert !*
14983 *Willières de Waresme*, Willers de Varennes.
14985 *Basquevile*, Basquerville.
14991 *Visquens*, vicomte.

Père Lanbiert de St.-Oain,
N'onques de lui n'ot mal réclain.
La quarte prist, bien le set-on,
Li visquens sire de Vernon,
Qui moult par fu vallans en soi;
Pères fu Foucon de Lausnoi.
La quinte fu dounée ausi
A Huon de Montgoumeri;
Si ot Rogier de celi mesme,
Le père Robiert de Bielesme.

Or vous ai-je granment dit or
Des oirs la ducoise Gunnor :
A ma matère retrairai.
A cel temporie, bien le sai,
Si prist feme Hue-li-Grans, Mariage de Hugues-le-Grand.
Qui moult fu cortoise et saçans.
Cele fu fille al roi Othon
De Saisougne, bien le set-on,
Qui puis ot de Rome l'enpire.
De cele dame, bien l'os dire,
Ot cil Hue-li-Grans III fius
Vaillans et sages et gentius.

Cil Hue-li-Grans, g'en sui fis,
Si estoit dus del Paresis,
Et Paris ert siens quitement,
Si que li rois n'i ot noient.
Des III fius vous dirai les nons, Ses enfans.
Ki fu premiers ne ki secons

14993 *St.-Oain*, St.-Ouen.

14994 *Réclain*, plainte, réclamation.

15001 *Vernon*, ville du département de l'Eure.

15005 *Montgoumeri*, Montgommeri.

15007 *Bielesme*, Bellême, ville du département de l'Orne.

15009 *Des oirs la ducoise*, voy. Guil. de Jumièges, VII, 37, où les sœurs de Gonnor sont appelées *Sainfria*, *Wevia et Duvelina*.

15011 *Temporie*, pour la mesure lisez *tempore*.

15014 *Cele fu fille*, lisez *sœur*. Il s'agit d'Hedwige, sœur d'Othon Ier, troisième femme de Hugues-le-Grand, fils du roi Robert, et chef de la troisième race des rois de France.

15025 *Ne*, ou, et.

Ne li qeus des enfans fu tiers.
Hugues-Capet.
Hues-Kapés fu li premiers,
Othes ot à non li secons,
Henris li tiers, teus fu ses nons.
Mort de Giselbert, duc de Bourgogne.
Adonques, l'uevre point n'en sogne,
Si moru li dus de Bourgogne
A Lengres, qui moult fu preudom.
Une fille ot, n'en sai le non.
Celi sa ducéet laissa,
El lit de la mort, et douna
Othon, duc de Bourgogne. An 956.
A Othon, fil Huon-le-Grant,
Mais, si comme j'el truis lisant,
Cil Othes, c'on tenoit à sage,
Moru ains k'il péuist d'éage
Cele damoisièle espouser.
Moult par en fist son père irer;
Henri-le-Grand, premier duc souverain de Bourgogne.
Et non pourquant Henri, son fil,
Qu'il tenoient à moult gentil,
El liu d'Othon ki mors estoit,
La damoisiele q'il gardoit
Douna à feme, el liu del frère,
Dont moult dolante fu sa mère.
Mort de Hugues-le-Grand. An 956.
Hue-li-Grans adont moru,
A St.-Denis entiérés fu.
Hues-Kapès, ses fius ainsnés,
Qui moult ert vistes et senés,
N'onques n'ama drois ne bien fès,

15032 *A Lengres*, Hugues mourut, l'an 956, à Dourdan, le 15 juin, ou, suivant la chron. manuscrite de Sens, citée par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, le 18 mai de la même année. Mais ce n'est pas de lui qu'il est question ici : c'est de Giselbert, fils de Manassès de Vergi, mort aussi en 956.

15033 Cette fille s'appelait Liutgarde.

15034 *Ducéet*, duché.

15036 *Othon*, second fils de Hugues-le-Grand.

15039 *K'il péuist d'éage*, avant qu'il eût atteint l'âge.... Othon mourut après sept ans de règne environ et put fort bien épouser Liutgarde.

15045 *La damoisiele*... Cela n'est pas d'accord avec l'histoire connue, où Henri-le-Grand épousa Gerberge, dite aussi Gersende, veuve d'Adalbert, roi de Lombardie.

Fu marescaus de France fès,
Pour garder la tière commune.
S'ot haute feme, biele et brune.
Lohiers, qui donqes estoit rois,
Asanbla Ponhiers et François,
Si conquist toute Loherainne,
Aséurer s'en fist à painne,
Puis avint à Ais-la-Capiele,
Que li grans Charles fist moult biele,
U li rois Othe soujornoit,
Et ses mangiers près i estoit.
Là vint Lohiers devant disner,
Si com devoit l'aigue douner.
Et descendi droit al palais,
Se la vérité ne vos lais,
Et but et manga sans congiet
Quan c'on i ot aparilliet
A oès l'emperéour Othon.
Et ses gens prisent à bandon
Quan k'il trouvèrent as osteus.
Mais li rois Othe tous honteus
Quant il cest afaire ensi sot,
Il et sa feme, à l'ains k'il pot,
S'enfuïrent od lor mesnie
Si que Lohiers n'es i seut mie.
Et quant Lohiers ot tot gasté
Le païs, et tout conquesté,
Si revint soujorner en France,
Qu'il n'i quida avoir doutance.

Lothaire entre dans la Haute-Lorraine et surprend Othon à Aix-la-Chapelle.

15055 *Haute feme*, Adélaïde, dont on n'a pu jusqu'ici découvrir l'origine.

15057 *Ponhiers*, habitans du pays de Poix, suivant Roquefort. Quelquefois, ajoute-t-il, certains peuples de la Basse-Allemagne. C'est ce sens qui est préférable ici.

15065 Comme on allait donner à laver.

15070 *A oès* ou *à wès*, pour l'usage de...

15071 *A bandon*, à discrétion.

15072 *Osteus*, hôtel, palais.

15075 *A l'ains k'il pot*, ainsi qu'il put.

15081 N'ayant plus rien à redouter.

Irruption de l'empereur Othon en France. An 966.

Othe, l'emperères, quist gent
Et par amour et par argent.
Si vint en France à poesté
Jusques à Paris la chité,
Et arst quan k'il ot fors des murs,
Quar il estoit de gent séurs;
Mais I siens couzins i fu mors,
Ki cevaliers iert preus et fors.
Donques manda li rois Lohiers,
Comme hardis et preus et fiers,
Huon-Kapet en sa besougne,
Et Henri, le duc de Bourgogne,
Qui frère estoit Huon-Kapet.
Si leur conta tout le mesfet,
Et il ont lues lor gent mandée.
Et Lohiers ot s'ost aünée.
Si consivirent l'emperéour
Jusqu'à Sessons, par grant iror.
Mais l'aigue estoit donques si grans
Qu'il passèrent à grans ahans,
Si que la gent au roi Othon,
Qui n'i savoit gué ne ponton,
Furent noiié priés la moitié.
Si furent destraint et quoitié,
Et s'en i ot avoec tant mors
Que, par la grant plenté des cors,
Souronda l'aigue toutes pars,
Tant en i ot mors et espars.
Et puis sivirent li François,
Si tost k'il ne porent anchois,

15084 *Vint.... à poesté*, vint avec grande puissance.

15097 *S'ost aünée*, rassemblé son armée.

15098 Ce vers est trop long de la syllabe *si*.

15100 *L'aigue*, la rivière d'Aisne.

15105 *Destraint et quoitié*, pressés, précipités. En wallon on dit encore *escoiter* pour écraser.

15108 *Souronda*, déborda.

Le roi Othon, jusqu'en Ardane,
Jouste une aigue ki là se plane,
Priés d'une foriest grant et haute
L'aconsivirent-il lor gaute,
Et si férirent en leur gent,
Moult en ocisent à tourment.
Ensi fu Hotes desconfis,
Il et sa gent, g'en sui tous fis.
Et li rois Lohiers repaira,
En France vint, là soujorna.
Puis conquist-il, se voir retrai,
Douwai et Arras et Courtrai.
Et l'emperère Othe pensis
S'en fu ralés en son païs,
Si que puis, ne il ne si oir,
Ne revinrent France véoir;
Mais en eslan s'entracordèrent
Par les haus clers qui s'en meslèrent.
Mais moult lor contredist la pais
Li mariscaus Hues-Kapais
Et ses frère, dus de Bourgogne.
Mais ki qu'en rie ne qui grogne,
Al roi Othon se concorda
Li rois Lohiers, et li douna
Loherainne par fermeté
D'amour et pour la séurté.
Par quoi li François ki là ièrent
Al roi moult fort se courecièrent.
XXXI an fu rois Lohiers,

Traité de Reims, par lequel Lothaire cède la Lorraine à Othon. An 980.

15112 *Ardane*, Ardennes.
15113 *Se plane*, s'étend comme une nappe.
15115 *Gaute*, plein d'ardeur. *Gaud(entes)*.
15118 *Hotes*, ailleurs *Othes*.
15124 *Pensis*, pensif.
15126 *Ne il ne si oir*, ni lui ni ses successeurs.
15128 *En eslan*, d'un élan, avec empressement, avec célérité.
15133 Mais qu'on en rit ou qu'on le blâmât. *Ne* conserve toujours le sens de la particule alternative *ou*.
15140 *XXXI an*, Lothaire mourut le 2 mars

Ki moult ounoura chevaliers.
De sa feme II fius avoit,
Loéys qui laitres savoit,
Et Carles ot non li mainsnés,
Qui moult estoit biaus et senés.

Mort de Lothaire. 986.

Lohiers, li rois, adont moru,
Qui moult vallans et larges fu.
Si l'enfouirent si ami
A Rains, el mostier St.-Remi.

Louis V, dit le Fainéant. 986.

Loéis, ses fius, fu rois fais,
Sa tière tint en bonne pais :
XXXIII roi à cestui sont,
Si com la laitre nous despont.
Li dus Ricars de Normendie
Li vint aidier à gent hardie,
Et si fu à son courouner
Et moult i fist del sien douner.

Richard, duc de Normandie, fonde l'abbaye de Fécamp.

Cil dus Ricars funda Fescans,
Tières et fiés i dona grans,
Et si fist faire, par devise,
Plus haut que sa sale la glise,
Monnies i mist et assena,
Et del sien assés lor dona.
Premièrement i ot nonnains,
Mais Rou les destruist et Hastains.
Et puis i ot canonnes mis,
Màis cis i ot monnies asis.

Il se fait préparer un cercueil.

Et fist li dus faire I sarku

986, dans la trente-deuxième année de son règne et dans la quarante-cinquième de son âge.

15142 *Feme*, Blanche, fille d'un seigneur d'Auvergne.

15143-44 *Loéys... Carles*, les fils de Lothaire sont appelés : Louis, qui lui survécut, Othon et Hugues, morts avant lui. On ignore si ce dernier fut légitime. Quant à Arnoul, qui devint archevêque de Reims, on est plus certain de son illégitimité.

15150 *Loéis*, D. Vaissète a montré que ce prince n'avait pas mérité l'épithète de Fainéant, dont on a flétri son nom.

15158 *Fescans*, Rob. Wace, I, 297, v. 5866.

15167 *Asis*, placés.

15168 *Sarku*, cercueil.

A son oès et maitre en I liu,
Et cascun jour véoir l'aloit.
Et quant al venredi venoit,
Emplir le faisoit de fourment
Et départir à povre gent.
  A son tans se fisent, par gas, Révolte des vilains.
Doi vilain fausement légas.
Par la tière as contes aloient,
Et les vilains jurer faisoient
Que les aigues et les foriés
Feroient communes, apriés
S'el detenroient comme fiés
Viers tous omes et sans reliés.
Li dus les fist maitre en prison
Et puis, pour cele mesproison.
  Ricars, cil dus, afébli mout, Maladie de Richard.
Ainc qu'il morust, del cors partot.
De Ruem, ù li maus li fu pris,
Se fist porter de ses amis
A Fescans, et garder moult priés,
Et devant l'autel fu confiés.
Et commanda que, par devise,
Fust el dégoutal de la glise

.15169 *A son oès*, à son usage; *et maitre en I liu*; Rob. Wace, I, 298, v. 5880, dit :

Lez la meisière del mustier,
. . . .
Suz la gutière de defors.

C'est-à-dire près du mur extérieur de l'église, sous la gouttière. *Voy*. v. 15191.

15173 Ce vers est mot à mot dans Rob. Wace.

15181 *Reliés*, reliefs. Cet événement, longuement raconté par Rob. Wace, n'obtient ici qu'une mention assez obscure. Le poète normand, entre autres détails importans, donne celui-ci, I, 307, v. 6070 :

Asez tost oï Richard dire
Ke vilains *cumune fascient*.

Ce qui semble indiquer une de ces insurrections qui amenèrent l'institution des communes. Dans Rob. Wace, les faux légats font jurer aux vilains de rendre les eaux et forêts d'un *usage commun*, sans obliger à aucune redevance ou relief, ni à aucun service. *Voir* dans l'édition de Rob. Wace, par M. Pluquet, les notes de MM. A. Le Prevost et Henault.

15183 *Et puis*, depuis, peu après; *mesproison*, mépris, violation de ses droits.

15184 *Afébli*, s'affaiblit.

15191 *Dégoutal*, gouttière. *Voy*. v. 15169.

Ensevelis, quant il morust,
Ne jà çou trespasé ne fust.

Mort de Richard.

Puis vesqui li dus moult petit.
Ensi fu fait com il ot dit.
L'arcevesques, ses fius, vint là
Al tierc jour, et si commanda,
C'on le descouvrist, si fu fait.
Et il vit son père entresait
Autresi biel com il vesquist.
Maintenant recouvrir le fist
Et si fist faire une capiele,
Par desour la tombe, moult biele.
Del duc Ricart furent dolant
De ses homes li plus vallant.

Richard II, dit le Bon, duc de Normandie.

Duc fisent de Ricart, son fil,
C'on tint à preut et à gentil.

Guillaume, comte d'Hyèmes, fait la guerre à son frère naturel.

Guillaumes, ses frères, tenoit
Osmois, que dounet li avoit.
Le duc, son frère, prist de gierre,
Si vot avoir plus de sa tière.

Il est pris.

Li dus le prist par entençon,
A Ruem le mist en sa prison,
V ans le tint tous acomplis,
Que ne pot iestre ses amis.

Il s'évade de prison et fait sa paix.

Mais à une corde escapa,
A Vernuel vint, mierci cria
A son frère, ki dolcement
Li pardonna son maltalent.
Puis apriés cel tiermine I pou,
Li douna-il la conté d'Ou,

15193 Et que cela ne fût pas omis, négligé.

15209 *Osmois*, le pays d'Exmes, d'Oixmes, d'Hyèmes ou d'Hièsmes.

15212 *Entençon*, intelligence.

15214 *V ans*, Rob. Wace, I, 313, v. 6146 :

Cinc ans fu Willame en la tur.

15217 *Vernuel*, Verneuil.

15219 Rob. Wace, retournant ce vers, dit :

Sun maltalent lui pardona.

15221 *Conté d'Ou*, comté d'Eu. Rob. Wace

Od Liesseline, la gentil,
Qui fille estoit à Torketil,
Dont il ot Willaume et Robiert.
Hue, li tiers, bien m'en sai ciert,
Fu fais de Lizuïes vesques,
Clers estoit, plains de bonnes teques.
Robiers fu quens enpriés le père,
Et Willaumes, qui moult fel ère,
Le duc son oncle guerroia.
Mais de sa tière l'escilla,
Et il s'en ala à Sessons
Que li rois li douna en dons.
Héraus, li rois, fu adont mors:
D'Engletière qui moult ert fors
Heldres, li rois, fu apriés lui;
Si homme amèrent moult cestui.
Emain, la serour al duc prist
Ricart; s'en ot, si com on dist,
II fius : Aurrès fu li premiers,
L'autres Ewars, qui moult fu fiers.
Cil rois envoia, par boisdie,
Aucune fois en Normendie;
Mais Néel, quens de Coustentin,

Ethelred ou Alfred II, beau-frère de Richard II, roi d'Angleterre. 978.

dit aussi :

Li douna Ou et li cunté.

Les annalistes anglais nomment cette ville *One* et *Ouve*.

15222 *Liesseline*, Leceline ou Esseline.

15223 *Torketil*, Turketil Hesselin. M. Pluquet remarque qu'il y a encore dans le Bessin, des familles du nom de *Lesseline*.

15226 Les enfans de Guillaume furent Robert, qui lui succéda au comté d'Eu, Guillaume, dit Busac, comte d'Hyèmes, puis de Soissons, et Hugues, évêque de Lisieux, mort l'an 1078. Rob. Wace appelle mal cet évêque *Jean*.

15236 *Heldres*, Ethelred ou Alfred II; il ne succéda pas à un roi appellé Harald, Harold ou Héraut, mais à Édouard II, dit le Martyr.

15238 *Emain*, Emme mariée en 1002.

15239 *Ricart*, cet enjambement et cette construction sont assez remarquables.

15240 *Aurrès*, Alfred, Alvred, Alverey ou Auvray, nom fort commun dans le Bessin.

15241 *Ewars*, Édouard. A ces deux fils il faut ajouter une fille, nommée Goda, mariée à Dreux, comte du Vexin, ensuite à Eustache II, comte de Boulogne.

15244 *Néel*, il est appelé Néel de Saint-Sauveur par Rob. Wace, I, 318, v. 6219. Il était vicomte de Cotentin.

Il fait la guerre aux Normands.

Les prist et ocist en la fin,
Si qu'il n'i osa envoiier
Plus de sa gent pour desvoiier,
Quar il èrent auques estragne.

Geoffroi I, duc de Bretagne.

Et li quens Jofrois de Bretagne
Prist la serour al duc, Havit;
II fius en ot, j'el sai de fit,
Alain, et puis I autre, Oedon,
Droit oir furent, bien le set-on.

Ethelred II fait massacrer les Danois. 1002.

Mais li rois Eldres d'Engletière,
Qui commencié avoit la gierre,
Tous les Danois qu'il pot trover
En Engletière fist tuer,
Et lor femes ki furent bieles,
Fist traire à force les mameles.
Et si avoient sauf conduit
Del roi, femes et omes tuit.
Danois, ne sai quant, escapèrent,
En Danemarce s'en alèrent,
Si contèrent Suem, lor roi,
Qu'ocis estoient à desroi.
Nés quist et gent et tant sigla,

Suénon, roi de Danemarck, débarque en Angleterre.

Qu'à Eurewic droit ariva,
S'ost i laisa et sa navie.
Lors vint à Ruem en Normendie,
Del roi Eldre tant se clama,
Que dus Ricars l'asséura.
Mais il le fist auqes par tant
Que li rois Eldres tot avant,

15247 *Desvoiier,* détourner de la voie, perdre.

15248 *Estragne,* éloignés.

15250 *Havit,* Havoise, sœur de Richard II, épousa Geoffroi, en 996.

15252 *Alain,* Alain III ou V; *Oédon,* Eudon, comte de Penthièvre.

15264 *Suem,* Suénon.

15267 *Eurewic,* York.

15269 *Lors vint à Ruem.* Ces événemens, ainsi que ceux qui précèdent, sont racontés en détail par G. de Jumièges. *Voir* particulièrement liv. IV, chap. 6 et 7.

Ses serourges, l'ot guerroiié:
Si l'en a forment anoiié.
Suem la séurté en prist,

Il en fait la conquête.

A s'ost revint et si conquist
Toute la tière à grant loisir.
Eldres vit que ne pot garir,

Ethelred se sauve en Normandie.

Son trésor prist, qui fu moult grans,
Si prist sa feme et ses enfans,
A Ruem passa à son serorge,
Qui ne li fist ire ne gorge.
Mais ce fist-il pour sa serour,
Qu'il li porta foit et ounour.
Eldres fu demi an à Ruem.
A Londres moru rois Suem,

Mort de Suénon. 1015.

Qui des Danois fu moult amés,
En Danemarce fu portés.
Là fu sevelis à grant duel,
Et, se verté dire vous voel,
Eldres r'ala en Engletière.

Ethelred retourne en Angleterre.

Recéus i fu tot sans gierre.
Sa feme avoec lui repasa,
Mais ses II fius à Ruem laisa,
Avoec le duc Ricars, son frère,
Auques par le consel del père.
Chonus, li fius Suem ainsnés,

Kanut, roi de Danemarck.

Fu lues comme rois couronnés
En Danemarce, et peu apriés,
Comme hardis rois et engriés,
En Engletière à grant gent vint.
Li roi Eldres, ensi avint,

Mort d'Ethelred II, 23 avril 1016.

Moru à Londres en cel point,
Comme cil cui la mors espoint,

15274 *Ses serourges*, son beau-frère.
15283 *Gorge*, raillerie, insulte.
15298 *Chonus*, Kanut ou Knut.
15305 *Espoint*, piquer, percer, frapper.

Et Konus, fius le roi Suem,
Prist sa femme ki vint de Ruem,
Enmain, serour al duc Ricart.
Li roi Konus rien ne li part.

Hardi-Canut, roi de Danemarck.

Un fil en ot Ardecenut,
Qu'il ama moult, si com il dut,
Car del linage estoit gentil.
S'en ot une fille Gonnil,
Mais li doi fil Eldre, le roi,
N'en sorent prendre nul conroi
Ne par lance ne par escu.
De lor mère sont yrascu,
Qui sans lor gré se maria.
Dolant sont que tel mari a,
Qui tous les a desyretés
Et ses enfans râyretés
Del réaume lor père Eldré,
Qui le païs ot esmioldré.
Konus ama ses enfans trop,
N'onques, pour garder, n'orent cop.
Ardechenus devint si biaus
Qu'il pasa tous le damoisiaus;
Gonnil devint moult bele et grans,

15308 *Enmain*, Emme ou Emma.

15310 *Ardecenut*, vulgairement Hardi-Canut, mais mieux *Hardknut*, comme l'écrit M. Aug. Thierry, autrement *Harda-Knut*, *Horda-Knut*, *Hartha-Knut*. *Hard-m'odgr*, dans la langue scandinave veut dire d'*un caractère cruel, indompté*.

Gerdo blid regin
Midgard manna sonom.
En or haus heila
Voro þav in *hard-modgo*
Sky' avll vm skavpvþ.

c'est-à-dire :

Les dieux propices créèrent Midgard pour les fils de la terre; mais de sa cervelle ont été procréés tous ces nuages (*au caractère cruel*), amis des tempêtes.

Edda sæmunda hinns Fróda, Hafniæ, 1787, in-4°, I, 55.

15313 *Gonnil*, Gunilde ou Chunelinde, qui épousa Henri III, roi de Germanie. V. 15331.

15315 *Prendre nul conroi*, n'obtenir nulle satisfaction.

15321 *Râyretés*, assuré la possession de leur propre héritage aux enfans du second lit.

15323 *Esmioldré*, amélioré.

15325 Jamais ils ne furent traités avec sévérité.

15326 *Ardechenus*, Hardi-Canut ou *Hardknut*.

Sage, ententiuve et bien soufrans.
Si l'ot puis, par l'otroi sa mère,
Uns Henris, de Roume emperère,
S'el fist li dus Ricars, ses oncles.
Méhaus, sa suer, moru adonkes,
Que li quens Ouèdes de Cartre ot.
Li dus Ricars, quant il le sot,
Volt ravoir la moitié d'Orsin,
Et le castiel awoec enfin,
Et la tière k'il li douna,
Quant il sa serour espousa;
Mais li quens ne li vot pas rendre.
Si commencièrent à contendre,
Et li dus fet fermer Tulières
Et de grans tors et de mazières,
Sor l'aighe d'Olne qu'il partoit.
Et quant li dus fremé l'avoit,
Si mist Néel de Costentin
Avoec Raoul d'Otoégnin,
Et Rogier, son fil, pour garder;
Garizon orent pour durer.
Li fius Lohier, rois Loéis,
Iert d'un malage dont aquis :

Démélés avec Eudes II, comte de Chartres et de Blois.

Mort de Louis V, roi de France.

15329 *Ententiuve*, appliquée; *bien soufrans*, soumise.

15331 *Voy*. v. 15313.

15333 *Méhaus*, Mahaut ou Mathilde, fille de Richard Ier, duc de Normandie, morte sans enfans.

15334 *Ouèdes de Cartre*, Eudes (II) de Chartres.

15336 *Orsin*, au v. 15644 *Dorsin*, ce qui se rapproche davantage du nom latin. Rob. Wace, I, 334, v. 6593 :

E li dus Richart li duna,
E de *Drewes* (Dreux) une partie,
Qui appartient à Normandie,
Si cum l'ewe d'Arve (*Avre*) devise.

15342 *Tulières*, château près de Verneuil, construit par Richard II, qui le fortifia de tours et de murs (*mazières*).

15344 *Olne*, la rivière d'Avre et non pas d'*Eaulne; partoit*, partageait.

15345 *Fremé*, fortifié.

15347 *Raoul d'Otoégnin*, Rob. Wace, I, 335, v. 6631 :

Néel i mist de Costentin,
Raul de Toesni ovec lui.

Otoégnin, est la traduction de *Toeniorum* ou *Toteniorum*, Toesny.

15349 *Garizon*, garnison.

15351 *Malage*, maladie; *aquis*, attaqué.

A Compiègne estoit, là moru,
A St.-Cornille enfouois fu.
IX ans ot la tière tenue,
Moult doucement l'ot maintenue.

Charles, duc de Basse-Lorraine.

Carles, ses frères li mainsnés,
Quant ses frères fu entiérés,
En a la tière recéue,
Quar ele li fu eschéue
Del frère ki nul oir n'avoit.
Mais Hue-Kapès li grévoit,
Non pourquant fu-il asenés
Del réaume comme senés.
Mais sounes li crut et bezoins,

Il est exclu du trône de France.

Si ne fu sacrés ne enoins,
N'arceveskes n'el courouna,
Quar Hue-Kapès li gréva,
Qui marescaus estoit de France,
Se li couvint mettre en soufrance
Et li dus Henris de Borgoigne
Li gréva moult de sa besoigne,
Qui frère estoit Huon-Kapet.
Carlon fisent anuis et let,
Pour çou k'il avoit à celée
La fille Herbiert espousée,
Qui sire estoit et cuens de Troies.
Moult li ascorcièrent ses voies,
Tant que Hues-Kapès l'asist

15354 *IX ans*, Louis mourut le 21 mai 987. Il avait succédé à son père le 2 mars 986, ce qui fait que des auteurs lui donnent *deux ans* de règne, mais d'autres, comme Ph. Mouskes, en comptent *neuf*, depuis l'an 978, qu'il fut associé au gouvernement par son père.

15356 *Carles*, Charles, duc de la Basse-Lorraine, frère de Lothaire et non pas de Louis.

15364 *Sounes*, soin, souci.

15365 *Enoins*, oint.

15373 *Anuis et let*, chagrin et affront.

15374 *A celée*, en cachette.

15375 *La fille Herbiert*, Agnès, fille d'Herbert II, comte de Troyes, dont Charles eut deux enfans, Louis et Charles. *Recueil des hist. fr.*, X, 259, *voy*. v. 15399.

15377 *Ascorcièrent*, proprement écorchèrent, c'est-à-dire rendirent ses voies difficiles.

A Léun, et Carles tant fist
Qu'il issi fors, s'el desconfi
Et li arst ses tentes ausi.
Cil Carles, ki rois devoit iestre,
Desconfi Kapet et son iestre.
XXXIIII rois à cest nomé,
S'il fust coronés en la some,
Et non pourquant drois oirs fu-il.
Mais cacier le volt à essil
Hues-Kapès pour sa besoigne,
Et li dus Henris de Borgogne.
Puis refist tant Hue-Kapès,
Qui n'i voloit amour ne pès,
Que li éveskes de Noion,
Je ne sai comment il ot non,
Li rendi la cité par nuit,
Comment que Carlon en anuit.
Et Hue-Kapès le fist prendre
Et sa feme, sans plus d'atendre,
A Orliens les mist en prizon,
U il ot Lohier et Carlon
De sa femme, q'od lui avoit,
Ne à pais venir ne pooit.
Lors refist tant Hue-Kapès
Par ses dounes, par ses abés,
Et par abés et par éveskes,
C'à Rains l'enoinst li arceveskes,
Par la volenté des barons.
Or de partout furent semons.
Si ot asés contes et dus,
Moult de gages i ot rendus,

Charles de France tombe entre les mains de Hugues-Capet.

Hugues est sacré le 23 juillet 987.

15385 *S'il fust*, s'il eût été... ; *en la some*, enfin.

15393 Cet évêque s'appelait Adalberon ou Ascelin.

15399 *Voy.* v. 15375.

15403 *Dounes*, doyens.

15409 *Gages*, gages de bataille.

Ce volt Kapès k'il fust dotés.
A cest roi XXXV contés.
Ensi fu Carlon formenés,
Ki déuist iestre corounés.
Hues-Capès ala partout,
Aséurés se fist debout,

Hugues associe son fils Robert à la royauté. 988.

Et le premier an k'il fu rois
Fist-il couroner de François
Robiert, son fil, ki fu bons clers
De gramare, et séurs et fers.
A cevalier l'ont adoubé,
Maint veske i ot et maint abé,
Maint prince, maint duc et maint conte,
Si com l'estore dist et conte.
Déboinaires iert et hardis,
Larges et frans et de bons dis.
Moult durement l'ama ses père,
Si fist la roïne, sa mère.

Mort de Charles de France.

Carles moru en la prison,
Sa feme wida le roïon
Et le fourjura à tousjours :
Ce fu grans piés et grans dolors.
Lohiers, Carles andoi morurent,
Si fil, en la prison ù furent.
Kapès, cil rois, bien m'en sai ciert,

Gerbert ou Sylvestre II.

Fist faire arcevesques Gerbiert
A Rains, et puis fu desposés.
Si s'en est à Othon alés,
Qui de Roume estoit emperère,
Et la mellour de son empère
Arcevesquié lues li dona ;
C'est Ravenne ù il l'asena,

15410 *K'il fust dotés*, pour se faire redouter.
15415 *Debout*, d'emblée.
15431 *Piés*, pitié.
15437 *Othon*, Othon III.

Et tout çou fu par l'anemi
Dont Gerbiers ot fait son ami.
Puis l'ama-il si durement,
Qu'il le fist aukes fausement
Apostole sacrer à Roume,
Dont l'escriture cest vier nomme :
Scandit ab er Gerbertus ad er
Fit papa vigens, *vigens er*.
C'est-à-dire que d'er monta
Gerbiers ad er, point n'i douta,
Et apriés si refu d'er pappe,
Ki Rains, Ravenne et Rome atrape.
Car par R commence Rains,
Et de Ravenne premerains,
C'est R, li mos ausi de Rome
Li mos premiers est R c'on nomme.
Mais çou dient li anciien,
Que cil papes Gerbiers sans bien

Magie de Gerbert.

15442 *L'anemi*, le commerce de Gerbert avec le diable est un article de foi du moyen âge. La grande science de ce pontife le fit passer pour magicien, et il est un des types de la réalisation symbolique de cette science ambitieuse, qui, ayant épuisé toutes les ressources de l'humanité, évoque des puissances surnaturelles. Albéric de Trois-Fontaines, aux années 988 et 998, raconte sérieusement que Gerbert avait appris des Arabes d'Espagne, à connaître tout ce que la curiosité humaine poursuit d'utile et de nuisible tout ensemble ; qu'après avoir dérobé le grimoire de son maître, il se sauva ; que pressé dans la suite par l'arabe dépouillé et furieux, il arriva sur le bord de la mer : que là il évoqua le diable par une conjuration magique, et lui proposa de se donner à lui pour toujours, s'il voulait le dérober au danger, en le transportant au delà de la mer ; que le marché fut accepté et exécuté de part et d'autre ; qu'enfin Gerbert, devenu féal de Satan, mourut de sa main dix ans plus tard. *Hist. litt. de la Fr.*, XVIII, 285. Sur cette même magie on peut consulter Martin de Citeaux, Godefroid de Monmouth, Martin de Pologne, Vincent de Beauvais, Platina, Naudé, *Apologie pour les grands hommes accusés de magie*, Amst., 1712, p. 402. Abr. Bzovius, qui s'est fait un point d'honneur de réfuter les fables qui ont été débitées sur la naissance de Gerbert (autrement *Gilbert Cæsius*), substitua à ces fables une généalogie romanesque. Il veut, en effet, que Gerbert soit descendu d'un roi d'Argos, nommé Temenus, et issu d'Hercule. Bayle, à l'article de *Bzovius*, note H. *Voy.* t. I, pp. 382, 622.

15448 *Ab er*, ab R. Le vers doit être rétabli ainsi :

Scandit ab R Gerbertus ad R, fit papa vigens R.

15454 Ce vers est trop court d'une syllabe.

Servi son signour le déable,
Tant qu'il en vint à tele estable
Qu'en la tière de Belléem
Quida canter en Jhursalem.
S'a defors Rome une capiele,
Jursalem a non, moult est biele
Gerbiers ot demandé I jour
Al déable, le sien signour,
K'il li desist quant il morroit.
Et li dist qu'il feniroit
Quant canteroit en Jhursalem.
Li pape entendi Belléem
Et Jhursalem en Surie,
Si pensa que là n'iroit mie,
Et dont ne morroit-il jamais;
Si durroit sa joie et s'esmais.
A la capiele, dont jou di,
Defors Romme, vint I mardi,
Là se vot Gerbiers, pour canter,
De l'autre Jhursalem oster.
Et il commença le sierviche,
De male pensée et faintiche,
Ensi com il ot fait maint jor,
El despit de nostre signor.
Mais, pour faillir ne pour trécier,
Ne pooit-il point empirier
Le siervice k'il devoit faire,
Comment qu'il fust en mal afaire,
Ne ausi ne puet autres om
Del commencement jusqu'à som.

Aventure du pape Sylvestre II et du diable.

15463 *Canter,* célébrer l'office.

15469 Pour la mesure lisez :

Et *il* li dist qu'il feniroit.

15472 Vers trop court.

15475 *S'esmais*, son émotion ordinairement *esmais* indique une émotion d'anxiété ou de peur (*émoi*), ici il est pris en bonne part.

15477 *I mardi,* c'est la rime seule qui a amené l'indication de cette circonstance.

15483 *El despit,* en dépit.

Car Dam-el-dieux si l'a fait tel
Pour ke priestre vient à l'autel
Pour le siervice commenchier.
N'acroistre ne apétichier
N'el puet-il mais; si li quiert mal,
Lui méismes met en traval,
En painne et en dampnation
Par sa male dévotion,
Et comment qu'il soit fel ne faus,
S'est li cors Dieu sacrés et saus.
Si com pappe Gerbiers cantoit,
Ki del cors Dieu ne s'i gaitoit,
Ès vous d'infier les anemis,
Tous à guise de corbous mis,
Par l'air volant, et de woltoirs
Grant noisse faissant, lais et noirs :
Sour la capiele sont asis
Plus de V^c et trente sis.
Quar pour son desloial péciet
Li avoient cel jor ficiet.
Et quant li pappe mious s'en voisse,
Si démenèrent si grant noisse
Que li peules et li clergiés
S'en est forment esmiervilliés,
Quar moult s'aloient déférant.
Gerbiers s'i reconnut esrant;
Quar dit li ot li anemis,
Ki ses sire iert et ses amis,
Et il ses om et ses siergans,
Si l'ot mis à ces honors grans,
Dont il estoit en cel péril

15493 *Apétichier*, abréger, diminuer.
15501 *Gaitoit*, abstenait.
15503 *Corbous*, corbeaux.
15504 *Woltoirs*, vautours.
15509 *Ficiet*, fixé.
15510 *S'en voisse*, s'en va.
15514 *Déférant*, démenant.
15518 *Siergans*, serviteur.

Que jusqu'à tant ne morroit-il
K'en Jérusalem canteroit;
Et il, qui garder s'en quidoit,
Ot canté en cele capiele,
Pourquoi li anemis l'apiele,
Quar ses tiermes iert acomplis.
Gerbiers en fu moult asoplis;
Ses viestemens a desviestus,
S'en est al ventaile venus,
De cuer moult tristre et non joïant,
Regehi tout, la gent oïant,
Comment le diable ot siervi,
Par quoi il ot çou désiervi,
Qu'il l'avoit mis en tele honor
K'il ne pooit avoir grignor.
Et dist : « Signour, pour Dieu mierci,
« Si m'a diables avanchi. »
Lors apiela I sien siergant
Et fist prendre I coutiel trençant
Que il à son keus demanda,
Et puis al siergant commanda,
En remission des péciés
Dont il estoit plus enteciés,
Et pour Jhésu-Crist autresi,
Ki li avoit souffiert ensi,
Que maintenant, voïant tamains,
Li trençast les piés et les mains,
Dont il estoit devenus om
Al diables jusques à som,
Et sa langue trençast apriés,
Dont il fu de parler engriés;
Et les piés ans II li trençast.

15527 *Asoplis*, consterné.
15529 *Ventaile*, endroit par où vient le vent; porte ou fenêtre.
15537 *Avanchi*, avancé.
15540 *Keus*, cuisinier.

Si que jamais viers lui n'alast,
Qu'il fist premiers et maintes fois.
A çou faire n'ot nul défois,
Mains et langue et piés li trença,
Les pièches fors enbalancha,
Et li corbiel les emportoient,
Voïant tous çaus ki là estoient.
Et dont fist-il ses ious crêver,
Pour l'afaire mious aciever,
Dont le diable avoit véu,
Ki tant li avoit pourvéu.
Et puis fist ses lèvres coper,
Pour s'arme plus à descouper,
Dont il ot l'anemi baissié,
Ki si l'avoit mal aaissié.
Les gens en orent grans miervelles,
Quar il fit trencier ses orelles,
Dont il ot oïs les mesdis
Que li Sathanas li ot dis.
Voïans tous, non mie sos cape,
Fist décoper Gerbiers, li pappe,
Trestous ses menbres I et un
Et fors gieter as cans cascun,
Pour çou qu'en lieu desconvenable
En avoit servi le diable.
Et li corbou et li woutoir,
Ki diable ièrent lait et noir,
Les pièces entr'aus dévoroient,
Et moult grant noisse démenoient

15557 *Enbalancha*, lança.
15565 *Arme*, âme, écrit quelquefois *harme*.

Les *harmes* (*harme*) d'euz s'en vont en enfer osteler.
Parise la Duchesse, p. 219.

Vers que M. de Martonne rapproche de celui d'un grand poète moderne, qui, dit-il, croyait n'imiter que Virgile :

Et son âme en courroux s'enfuit dans les enfers.

Descouper, disculper, purger de ses péchés.
15566 *Baissié*, baisé.
15578 *Woutoir*, plus haut *woltoir*, vautours.

Pour l'arme k'il orent perdue.
Dont faite orent longe atendue.
Tout ensi cil pappe Gerbiers
Ne fu pas en la fin bobiers,
Mais del tout à Dieu s'asenti,
Si que pour mort vie senti,
Et Dieux ne voloit perdre mie
L'arme qu'il li avoit cargie.
Si fait savoir que de cuer fin
Se doune à Dieu devant sa fin,
Quar, puis que faire le saura,
Jà tant de péciés fais n'aura
Que Dam-el-dieux n'en ait mierci.
Pappe Gerbiers s'adevanci,
Car point ne se désespéra.
Se li cors son mal compéra,
L'arme fu sauve, ce croit-l'on,
A quan que savoir en puet l'on.

Mort d'Arnoul II, dit le Jeune, comte de Flandre, le 23 mars 988.

Li quens Ernous donques moru,
Qui quens Barbés apielés fu,
Et Bauduins, ses fius, Barbés
Fu quens de Flandres adobés,
Des Flamens fu asséurés,
Dont ses père ot esté curés.

Mort de Hugues-Capet, le 24 octobre 996.

Rois Hue-Kapès moru donques,
Ki couars n'avoit esté onqes.
XII ans ot le règne tenu.
A St.-Denis enfouois fu
Od les autres rois devant rains.

15583 *Longe atendue*, longue attente.
15585 *Bobiers*, ce mot semble être pris ici pour exprimer l'espèce d'orgueil avec lequel on s'endurcit dans son péché.
15597 *Compéra*, paya.
15601 *Barbés*, l'histoire ne donne pas à Arnoul II, le surnom de Barbu.
15602 *Bauduins*, Baudouin IV, fils d'Arnoul et de la fille de Bérenger, roi d'Italie.
15605 *Curés*, gouverneur (*curare*).
15608 *XII ans*, dix ans, suivant les modernes.
15610 *Rains*, régnans.

Moult fu des siens plorés et plains.
Ses fius Robiers ot le régné, Robert II
Quar ses pères l'ot couronné.
Asséurés fu de la tierre,
Qu'il n'i ot corine ne gierre.
XXXVI à cest dire puis
Rois de France, si com je truis.
Feme prist, apriés çou moult po,
La fille al conte de Poito :
Coustance ot non, et fu moult sage,
Gente de cors et de visage.
III fius en ot, j'el sai de fi;
Le premier nommèrent Henri,
L'autre Robiert, le tierc Huon,
Qui Flors de Jouvenciaus ot non.
Li dus Ricars encor vivoit.
Tulières à force gardoit.
Li quens Wèdes tot esranment, Eudes, comte de Chartres, assiége Tillières.
Et Galerans, quens de Meullent,
Et li quens del Mans avoec aus,
Od maint baron qu'orent entr'aus,
A Tulières vinrent à ost,
A quan k'il porent faire tost;
L'aségièrent à miénuit,
Et cil dedens s'armèrent tuit,
Fors issirent à recélée,
Et fu d'ambes pars la menlée.

15612 *Robiers*, Robert, élève du fameux Gerbert, dont Ph. Mouskes vient de faire un récit fabuleux.

15619 *Conte de Poito*, Guillaume Taillefer, comte de Toulouse.

15620 *Coustance*, Constance était l'une des plus belles et des plus méchantes femmes de son siècle. L'épithète de *sage* que lui décerne Ph. Mouskes est encore un lieu commun insignifiant.

15622 *III fius*, outre ces trois fils, il en eut un fils et deux filles.

15627 *Tulières*, Tillières.

15628 *Wèdes*, Eudes.

15629 *Galerans*, Valeran; *Meullent*, Meulan.

15630 *Li quens del Mans*, Hugues I[er], comte du Maine. *Voy*. Rob. Wace, I, 336, v. 6647.

15636 *A recélée*, secrètement.

15637 *Menlée*, mêlée.

Mais li conte, jou sai de fi,
I furent tout troi desconfi.
Si s'enfuï li quens de Cartres,
Qui crémi le duc et ses cartres;
Et li quens de Meullent ausi
S'en ala desconfis ensi,
A Dorsin, et li quens del Mans
Remest tous seus enmi les cans,
Quar ses cevaus li estança.

Hugues, comte du Maine, se déguise sous les habits d'un berger.

Li quens son elme deslaça,
Et son obierc a gietet fors,
Et non pourquant s'iert-il moult fors.
A piet descendi de paour
Et prist la cape d'un pastour,
En une faude l'afubla,
Si que pastour moult bien sambla,
Et prist à son col I mouton.
Si crioit li quens, à haut ton,
As Normans qui les encauçoient
Et ocioient et prendoient :
« Signor Normant, qui là venés,
Alés avant, jà les aurés. »
Ensi li quens tant s'en ala
Qu'al bos vint, si se deffubla,
Le pastour sa cape rendi,
Et d'acuser li desfendi,
Et li promist grans biens à faire,
S'il jà venoit à son repaire.

15644 *Dorsin*, au v. 15336 *d'Orsin*. C'est la traduction du latin *Dorcasinum (castrum)*, Dreux. Rob. Wace, I, 342, v, 6789:

En Drewes se sunt abatuz.

15645 *Remest*, resta.

15646 *Estança*, s'abattit (*extinguere*). Guill. de Jumièges dit: *Hugo nempe, equo, cui insederat, extincto, pede fugiens, ad caulas ovium divertit*..... Recueil des hist. français, X, 188, A, et dans l'édition de Camden, p. 637.

Rob. Wace, I, 343, v. 6802 :

Creva li cuer de sun cheval.

15652 *Faude*, bergerie, étable à brebis.

15656 *Encauçoient*, poursuivaient.

Al tierc jour s'en revint al Mans,
Forment lasés et moult dolans.

Richard appelle les Scandinaves à son secours.

Adont tramist li dus Ricars,
Qui hardis ert et non escars,
En Engletière al roi Laman
D'Olavie, qui venus ert l'an
En l'aïe le roi Konut,
Ki le duc avoit desconnut.
Et Laman s'en vint en Bretagne,
Siglant par mer à grant compagne.
Si prisent le castiel de Dol
Et tout le païs à plain vol.
Breton à lui se combatirent,
Mais li Danois tous les venquirent.
Ocis i fu quens Salemons,
Leur sire, od lui moult de Bretons.

Le roi Robert réconcilie Richard II avec Eudes.

Çou fu à fieste St.-Jehan.
Li dus ala al roi Laman,
Si les a moult biel recéus.
A Ruem les amena li dus,
Et quant li rois Robiers le sot,
Le duc manda com il ains pot,
Et prist à lui I parlement;
Quar il sot bien apertement
Que cil paien èrent venu
Pour la guerre, ki faite fu
Entre lui et le conte Wédon.
Si vot desfaire la tençon.
Le duc al parlement manda,
Et tant fist qu'il les acorda.

15668 *Tramist*, envoya, dépêcha.

15670 *Laman*, Lagman, roi de Suède.

15671 *D'Olavie*, et Olaus ou Olaf Tryggveson, roi de Norwége, qui vint avec Svend, son beau-frère. Ph. Mouskes fait un seul personnage de *Laman d'Olavie*. Voy. v. 15700.

15672 *Konut*, Kanut.

15680 *Salemons*, Guill. de Jumièges : *Incolas ejus* (Doli) *cum Salomone advocato loci, interficiunt*. Recueil des hist. français, X, 188, C.



S'ot Tulieres par dévisson
Li dus, et li quens Pontorson.
Isi fu la concorde faite,
Et li dus a sa gent retraite.
Olaf se fait baptiser.
Mais Lamans, qui fu rois d'Olave,
C'on tenoit à preut et à save,
Tout esranment se batisa,
Lues en sa tière repassa.
Et quant sa gens a çou séu
Que St. baptesme ot recéu,
Il est martyrisé.
Ocis l'ont et martiriié,
Pour çou kil s'avoit baptisié.
Mais il ot joie de l'anui,
Quar Dieux fist miracle pour lui.
Li dus Ricars dont espousa
Judith, que durement ama,
Suer Jofroi, conte de Bretagne,
Qui li tramist à grant compagne.
Enfans de Richard II.
III fius en ot, Ricart, Robiert
Et Guillaume, I enfant apiert,
Qui puis fu monnes à Fescans.
Et s'en ot III filles saçans.
Si com l'estore nos tiesmongne,
L'ainsnée ot uns quens de Bourgogne,
Aélis ot non, et li quens
Renaus ot non, preus fu et buens,
Et manans ert outre Séonne.
La dame fu et sage et bonne,

15696 *Dévisson,* partage.

15697 *Pontorson,* ce doit être encore une altération de *Dorcasinum castrum*, Dreux. Il y a néanmoins dans le département de la Manche une ville de Pontorson.

15698 *Isi,* ainsi.

15700 *Olave,* Ph. Mouskes prend ce nom d'un autre roi pour le royaume de Lagman. *Voy.* v. 15671.

15711 *Judith*, fille de Conan-le-Tort, comte de Rennes, morte l'an 1017.

15713 *Qui li*, qu'il lui.

15714 *Robiert,* Robert, comte d'Hième.

15719 *Quens de Bourgogne*, Renaud Ier, comte de Bourgogne. G. de Jumièges, IV, 13.

15722 *Séonne*, Saône.

S'ot de lui Guillaume et Guion.
L'autre fille, bien le set-on,
Espousa li quens Bauduins
De Flandres, qui fu vrais et fins.
La tierce petite moru,
A Fescans enfouoite fu,
U ele songa que ses frère
Guillaumes, qui là moines ère,
Par la main diestre l'entraioit
Et en la fosse le metoit.
Ricars fu dus apriés son père
Et Robiers ot Osmois, ses frère.
Lors avint que li quens Boucars
De Méleun, li preus, li gaillars,
Od le roi Robiert séjornoit.
Uns chevaliers ki li guardoit
Méléun, Gautiers ot à non,
Il et sa femme en traïsson
Al conte Wédon, par fole gille,
Rendirent et castiel et vile.
Et li rois Robiers asanbla
Ses os, et cele part ala.
Si reprist Méléun à force,
C'on n'i abati tour ne porce.
Li dus Ricars ala od lui
Pour çou qu'il vot gréver celui.
Et Gautiers et sa feme furent
Pris et pendu, si com il durent,
Et li quens Boucars r'ot sa tierre.

Richard aide le roi Robert à rétablir le comte de Melun.

15726 *Bauduins*, Baudouin IV.
15732 *Diestre*, dextre.
15735 *Osmois*, Hième.
15737 *Méleun*, pour que la mesure soit conservée, il faut que ce mot ait ici deux syllabes, mais il en a trois ailleurs.
15736 *Boucars*, Bouchard.
15740 *Gautiers*, Guill. de Jumièges, que suit visiblement Ph. Mouskes, l'appelle *Walterius*. *Hist. Fr.*, X, 189, A. Camden, p. 638 de ses *Anglica*.
15747 *Porce*, porche.

Renaud, comte de Bourgogne, prisonnier de l'évêque d'Auxerre.

Ensi fina li rois leur gierre,
Et li quens Hue de Calon,
Qui moult avoit le cuer félon,
Prist le conte Renaut de gierre
Et exilla moult de sa tière.

Richard sollicite en vain sa liberté.

Li dus Ricart, par grant amour,
Li ot dounée sa serour.
Si manda al conte Huon,
Par I sien cevalier Doon,
Que son serourge li rendist.
Mais li quens Hue rien n'en fist.
Li dus Ricars qui anoia,
Son fil Ricart i envoia,
Od lui grant gent, et tant i fist,
Que la Mirmande à force prist,
Et la tière al conte Huon
Arst et destruist tot environ.
Tant que li quens vint à mierci,
Sa siele sour son cief, ensi
Qu'il li jura à faire droit
En Normendie, et là vendroit
Devant le duc Ricart, son père,
Et tant que sa vengance i père,
Qu'il soit restans de sa malisse
Qu'il fist Renaut en sa justice.
Cil dus prist I jor en apiert

15754 *Hue*, Hugues, évêque d'Auxerre et comte de Châlons, *Calon*.

15767 *Mirmande*, ce lieu est également nommé par Rob. Wace, que Ph. Mouskes a eu certainement entre les mains, mais Mirmande, près de Valence, n'ayant jamais appartenu au comte Hugues et étant situé à une grande distance de ses états, il doit y avoir là une grossière erreur, ainsi que le remarque M. A. Le Prevost. Guill. de Jumièges appelle cette place *Milinandum castrum* ou *Milbiandum*, IV, 16.

15771 *Sa siele sour son cief*, cette singulière cérémonie est mentionnée par Guill. de Jumièges: *Equestrem sellam ferens humeris*. Hist. fr., X, 190, B. Rob. Wace, I, 368, v. 7353 :

> Quant à Richart vint li quens Hue,
> Une sele à sun col pendue;

et ce poète ajoute :

> Sun dos offri à chevalchier.

Voy. plus bas v. 16211.

Son frère, arcevesque Robiert.
A Fescans, devant le couvent,
L'enmena tout apertement,
Et devant tous se fist confiés,
La haire ot à sa car moult priés,
Et gisoit moult à tière dure,
Si com cil ki de cuer l'endure.
Commeniiés fu dignement
Devant l'autel tot esranment.
A l'avesprir moru li dus.
Ses frère en fu moult irascus.
A l'endemain l'ont si ami
Jouste son père enseveli.

Mort de Richard II, 23 août 1027.

Ricars, ses fius, fu lues dus fais,
Qui haï guerres, s'ama pais.
Robiers, ses frère, ce dist-on,
Par le consel d'aucun félon,
Garni Faloisse contre lui.
Li dus en ot ire et anui,
Son frère de guerre avanci,
Mais il vint au duc à mierci.
Il ot I fil, Nicole ot non,
Ki moines fu de grant renon
A Fescans, et de S^t^.-Oain,
A Ruem, fu cil abbés à plain,
Et la glise moult amenda.
Mors fu; devant l'autel gist là.

Richard III, duc de Normandie.

Discorde entre Richard III et Robert son frère.

Enpriés la pais de ces II frères,
Que moult ama li dus leur pères,
Vint li dus à Ruem; si dist on,
Qu'enpuissounés fu de puisson;

15786 *Commeniiés*, communié.
15788 *A l'avesprir*, sur le soir.
15796 *Faloisse*, Falaise.
15798 *De guerre avanci*, comme qui dirait lui déclara la guerre.
15800 *I fil*, un fils naturel.
15809 *Enpuissounés*, empoisonné; *puisson*, poison. M. de Martonne, en annotant le joli

Mais on n'el sot qui demander,
Ne on ne li pqt amender.

Mort de Richard III, 6 août 1027 ou 1028.

Mors fu et moult le plainsent-il,
Enfouois fu jouste son fil,
Qui de Saint-Oain ot esté
Abbés, et mors fu à l'esté.
Moult l'a ses frères recéé,

Robert-le-Diable, duc de Normandie.

Robiers, et s'ot la ducéé.
Bons chevaliers fu et crueus,
Larges, sages, vistes et preus.

Révolte et soumission de Guillaume de Belléme.

Mais petit apriés li avint,
Guillaumes de Bielesme tint
La tour d'Alençon contre lui.
Li dus l'asist tant, que d'anui
S'en issi et mierci cria.
Li dus Robiers li pardouna
Et sa tière li a rendue,
Si que point n'en a retenue,
Par le siervice qu'il devoit,
Et s'en jura à faire droit.

Nouvelle révolte de Guillaume.

Ne demora gaires apriés
Que Guillaumes, qui fu engriés,
Si envoia ses fius tous IIII,
Sour la tière le duc combatre,
Tout encontre son sairement,
K'il li ot fait, voïant sa gent.
Li dus envoia cele part
De sa gent une moult grant part.
Li Normant à aus asanblèrent,

roman de *Parise la Duchesse*, dit pourtant que le verbe *empoisonner* n'existait pas, et qu'on le remplaçait par un équivalent, p. 31, note 24.

15812 *Plainsent*, plaignent.

15815 *A l'esté*, au mois d'août.

15816 *Recéé; requéer* se trouve dans Roquefort avec le sens de *confesser*. N'aurait-il pas ici celui de *regretter*, *requæ* (*situs*)?

15832 *Tous IIII*, Robert Wace, I, 380, v. 7623 :

Garin, Folcun, Robert, Willealme,
N'ont plus féluns en nul réalme.

Assés en prisent et tuèrent.
Fouqes, ki ses fius iert ainsnés,
I fu ocis, teus fu menés:
Willaumes, li secons, huiant
A force, en escapa fuiant,
Et li tiers frère sains et fors
Fu la nuit estranlés et mors
Par anemis, çou set-on bien.
Li siens pères n'amoit tant rien,
Petit apriés fu mors de duel.
Li quars, se vierté dire voel,
Ot la tière par la mierci
Del duc, ki grant part l'en rendi.
Puis si rasist li dus Évreus
Sour celui qui moult estoit preus,
L'arcevesque Robiert, son oncle,
Ki le castiel tenoit adonque,
Et sour son fil ki dedens ert,
Mais la force al Signor i pert.
L'arcevesques fors s'en ala,
En France vint, III ans fu là,
Et la tière de Normendie
Commanda que on entredie.
Mais li dus le remanda puis,
Si com en l'estore le truis,
Et si amenda le fourfait,
Qu'il avoit à son oncle fait.
Hues, le vesques de Baioes,
Qui barbues avoit les joes,
Et moult estoit larges et preus,

Robert force son oncle à se retirer en France, 1028.

Guerre contre l'évêque de Bayeux.

15842 *Huiant*, criant.
15852 *Rasist*, assiégea.
15856 *Son fil*, cet archevêque eut de sa concubine Harlève, trois fils, Richard, son successeur au comté d'Évreux, Raoul, *Tête d'étoupe* ou *Tête d'âne*, connétable de Normandie, et Guillaume, qui passa en Pouille, auprès de Robert Guiscard.
15861 *Entredie*, interdit; il mit un interdit sur la Normandie.

Garda contre le duc Evreus,
Et s'en ala, à grant mesnie,
As François pour avoir aïe.
Mais li dus Robiers, par aïr,
S'en vint à Évreus asalir,
Et le vesques miercit proïa
Le duc, et moult requis li a
Que sa gent en laisast issir
Tout bielement et par loisir.
Li dus les en laissa aler,
Mais il fist bien Évreus garder;
Al vesque puis se racorda,
Mais rien nule n'i amenda.
En cel mois estoit avenu
Que li quens Bauduins, qui fu
De Flandres sire preus et fins,
Pour mious destraíndre ses voisins
Et, pour son afaire avancier,
Se revot d'amis enforcier.

Le roi Robert donne sa fille en mariage au fils du comte de Flandre.

Al roi Robiert rouva sa fille
A oès son fil; s'ot non Mabile.
Et li rois Robiers li douna,
Mais si jovène c'on l'enporta
En bierc, et quant ele ot éage,
Si en fist-on le mariage.
Ses fius le prist et espousa,
Joie ot quant si biele touse a.

Le fils du comte de Flandre se révolte contre lui.

Puis guerroïa li fius son père.
La povre gent moult le compère.
Son père toli tière assés,
Et li quens s'en est lues alés
Al duc Robiert, en Normendie,

15881 *Rien nule*, nulle chose.
15889 *Mabile*, elle s'appelait Adèle ou Adelaïde, selon l'*Art de vérifier les dates*.
15891 *Jovène*, prononcez *jouène*, dissyllabe.
15892 *Bierc*, berceau.
15895 *Touse*, fille.

Ki vint o lui pour faire aïe.
En Flandres amena ses os,
Si s'en ala sor Flamens tos,
Et prist Cioc, I fort castiel.
N'i valu desfense I gastiel,
Et Flamenc, qui durer n'i porent,
Fisent lor pais, al mious que sorent,
Entre le père et son fil,
Qu'il ne fussent mis à exil.
  Apriés ceste pais dont je di,
Furent Flamenc lonc tans isi,
Et France fu en grant soujor.
Et puis apriés petit de jour
Si moru li quens Bauduins,
Et ses fius, ki fu cortois fins,
Ot toute le conté par droit.
Et vous (ai) di ke il avoit
De la fille le roi Robiert
Une fille, bien m'en sai ciert.
Quant IX ans ot la damoisiele,
Moult fu sage, courtoise et biele.
  Cel an moru li dus Henris
De Bourgogne, s'en fu maris
Li rois Robiers, qui ert ses oncles,
Ne failli ne li avoit onques.
Nul enfant n'ot quant il est mors,
Par quoi li rois et ses effors,
Pour mious acomplir sa besogne,
Cevaucièrent jusqu'en Bourgogne.

Baudouin V, de Lille, ou le Débonnaire, comte de Flandre, 1036.

Henri, duc de Bourgogne, meurt.

15904 *Cioc*, Meyer, à l'an 1207 : *Castrum quod Cioca vocabatur*. Guill. de Jumièges se sert du même nom. *Hist. Fr.*, X, 192, C.

15908 Pour la mesure il ne faut pas élider la dernière syllabe du mot *père*.

15912 *Soujor*, repos, paix.

15917 Ce vers est trop court d'une syllabe.

15919 *Une fille*, Adèle ou Adelaïde, donna à Baudouin V au moins trois fils et deux filles.

15922 *Cel an*, Henri ne mourut pas en 1056, comme Baudouin IV, mais vers l'an 1002.

15924 *Oncles*, lisez *neveu*.



Et li Bourgignon, tout pour voir,
Ne vorrent le roi recevoir.
Landri, comte de Nevers.
Le conte Landri de Naviers
Orent reçiut, ki fu cuviers,
Dedens Auçuerre, et le fermèrent
Contre le roi et atornèrent.
Et li rois Robiers remanda
Toutes ses os et asanbla,
Quar la cité point ne resogne :
Ainc gasta lues tote Bourgogne
Et prist Auçuerre et Avalon.
Li quens Landris, al cuer félon,
Vint à miercit, si s'acorda,
Mais çaus dedens moult en pesa.
Li dus Robiers od le roi fu,
Qui maintes foies li valu.

Fromond II, comte de Sens, 1012.

A cel tans et en cel asens
Moru Fromons, li quens de Sens :
Renaud II lui succède.
Renaus, ses fius, ot la conté,
En qui il n'ot foi ne bonté,
Ainc fist al clergié maint desroi.
Si guerroïa Robiert, le roi,
Tant que l'arceveskes de Sens,
Qui moult ert preus et de grant sens,
Par le consel vesque Renaut
De Paris, ki fu de cuer haut,
La cité de Sens est rendue au roi de France, 1015.
Prist et tint la cité de Sens,
S'el rendi le roi à brief tens.
Et li quens Renaus s'enfuï.
Fromons ses frère, sans détri,
Quist gent, si se mist en la tour,

15932 *Naviers*, Nevers.
15934 *Auçuerre*, Auxerre.
15938 *Resoyne*, craint.
15945 *Foies*, fois.
15946 *Asens*, accord.
15948 *Renaus*, Renaud II, second fils de Fromond et de Gilberte ou Gerberge, fille de Renaud de Rouci, comte de Reims.



Pour desfendre fist son atour;
Mais li rois à force le prist,
A Orliens, en prison, le mist,
Et tant que Fromons i moru,
Dont ses frère moult dolans fu.
Et li rois fist si sa besougne
Qu'il ot tout quitement Bourgogne.
Si le douna Robiert, son fil;
Et en l'autre an apriés fist-il
Couronner l'autre fil Huon
Qu'ainsnés fu apriés, ce dist-on.
En l'an de son couronnement
Moru cius Hue voirement;
XXXVII rois à cest vos di.
Encor morust-il à brief di,
Et pour çou de roi le conte a
Que roïal couronne porta.
Adont avint q'uns chevaliers,
Moult grans de cors, preus et légiers,
Prist abit de religion.
Herluins avoit cil à non;
Et puis çou k'il ot XL ans
Fu-il à laitres aprendans.
Et puis fu priestres ordenés,
Comme preudom dous et senés.
Et, par simpleté et par piec,
Funda-il l'abéie al Biec,
Qu'il avoit ançois commencie
Et estorée à Bornevile.
Puis en fu abbés Herluins,

Robert, dit le Vieux, duc de Bourgogne, 1032.

Hugues, fils de Robert II, roi de France.

Fondation de l'abbaye du Bec.

15970 *Huon*, Robert s'associa son fils aîné Hugues, qui n'avait pas encore dix ans, et le fit couronner à Compiègne, le 9 juin 1017.

15986 *Piec*, piété; cette terminaison a été nécessitée par le besoin de la rime.

15987 *Al Biec*, cette abbaye devait son nom à un ruisseau, fl. *beek, beke*. Hist. Fr., XI, 55, C, 166, A, 220, N, 223, D, 423, C, etc.

15989 *Bornevile* (*Burnenvilla*, *Burnevilla*), Bonneville. G. de Jumièges, V, 9.

Comme preudom loïaus et fins.
Uns siens compains, Lanfrac ot non,
Ki clers estoit de grant renon,
S'i aida vigerousement,
Et si n'avoit là seulement
Que II maisons et I moulin.
Pour le bon abbé Herluin,
Que l'estore vous dist et nomme,
Si donnèrent là li haut ome
De France et d'aillors fiés et tierres
Et fisent auteus et capieles.
Or i a mout rice abéie,
Ki de tous les biens est garnie,
Et est en grant auctorité
Et la glise en grant dignité.
Et de canter et de bien lire
I siert-on bien, à tout eslire,
La mère Dieu et son cier fil,
C'on tient l'abéie à gentil,
Et s'iert dite jusqu'en la fin
L'abéie al Biec-Herluin,
Pour le preudoume ki le fist
Et grant painne del cors i mist.

Henri I, roi du vivant de son père, 1025.

En cel tans fist li rois Robiers,
Ki ne fu estous ne bobiers,
Henri, son fil, porter couronne;
Et cil fu liés quant on li doune,
Mais moult en ot ire et pesance
Sa mère, roïne Coustance,
Pour çou qu'ele amast mious assés
Que Robiers, ses fius li ainsnés,
Ki fais ert de Bourgogne dus,
Fust à roi pris et esléus.

15992 *Lanfrac*, Lanfranc.

16000-1 *Tierres* et *capieles*, rime rurale.

Le chevalier au cygne.

Entour cest tans, par verai signe,
Si vint li cevaliers al Cigne
Parmi le mer, en I batiel,
La lance et l'escut en cantiel.
Et si ariva à Nimaie,
U la ducoise ert et s'esmaie
Pour le duc Renier de Saissogne,
Ki li livroit assés essogne,
Et sa tière li calengoit,
Pour çou qu'ele avoé n'avoit.
Mais li preus chevaliers al Cigne,
Ki le cuer ot et juste et digne,
Enviers le duc li kalenga
La tière, et la dame en sauva;
Si qu'il l'ocist, et fu délivre
Sa tière, et il en prist sa fille
A feme, et fu dus de Buillon.
S'en fu Godefrois, ce set-on,
Ki fu de Jhérusalem rois.
Puis avint, par aucun effrois,
Que tout ausi com il vint là
Devint cisnes et s'en r'ala.

Phénomène météorologique.

Donques en I mois de février
Si vit-on II solaus raïer,
Et si avoit entour I parc,

16025 *Li cevaliers al cigne.* Voyez parmi les Appendices des extraits du roman de Gandor de Douai.

16027 *En cantiel*, de côté.

16028 *Nimaie*, Nimègue.

16031 *Essogne*, souci.

16032 *Calengoit*, disputait, envahissait; ce mot est resté dans les patois wallon et rouchi. Hécart, *Dict. rouchi-français*, 1833, in-8°, p. 92.

16033 *Avoé*, avoué, défenseur.

16045 *Cisnes*, cygne.

16046 *En I mois de février.* Ce passage est presque dans les mêmes termes qu'un endroit correspondant d'une chronique de France, dont on lit un extrait dans le *Recueil des Hist. Fr.*, XI, 371 : « Ou mois de février resplandy li » solaus ung jour clèrement, et environ avoit » un grant cercle (*parc*) de la coulour à l'arc ou » ciel qui apert contre la pluie : et environ la » pluie avoit deux solaus, dont li uns envoioit » ses rais vers Aquitaigne, et li autres vers » France. »

Qui de coulor resanbloit l'arc,
Qui s'apert en signe de plueve
El ciel, si com raissons le prueve.
Et de ces II solaus venoit
Li uns rais d'Aquitagne droit,
Et li autres venoit de France.
Si dura cele démoustrance
II jors trestot entirement.

Famine.

Apriés çou si fu voirement
Si très grans famine el païs,
Que li plus rices iert traïs,
Quar tant de la gent i moroit
Que cascun jour les enfouoit
Encor vivans, traïans espir.
Maint duel i ot et maint sospir.

Mort de Robert II, roi de France, 1031.

Li rois Robiers adont moru,
Qui del cier tans moult larges fu,
XXXIII ans ot rois esté,
Moult ot aquis et conquesté.
Enfouois fu jouste son père
Et d'encoste Huon, son frère,
Od les autres rois, par devise,
Devant l'autel, à St.-Denise.
Henris, ses fius, ot le régné,
Quar ses pères l'ot couronné
A son vivant, et tuit l'afient.
A ces rois XXXVIII i dient.

Robert, duc de Normandie, allié du roi Henri.

Li dus Robiers de Normendie
Li a sa tière guarandie,
Quar li plusiour qui li grévoient,

16059 *Traïs*, entraînés, enveloppés dans la ruine commune, *tra(ct)i*.

16062 *Traïans espir*, respirant encore.

16065 *Del cier tans*, au temps de la cherté, de la disette.

16066 *XXXIII*, environ trente-cinq ans.

16074 *L'afient*, lui engagent leur foi, se déclarent ses féaux.

16076 *Li dus Robiers*. Rob. Wace, I, 383, v. 7711.

Son frère couronner voloient;
Mais al duc ne porent durer.
S'el fist à tous asséurer,
Maugret sa mère ki vosist
Que Robiers la couronne éuist.
Li rois, pour le duc honorer,
En l'abéie de Viler-
St.-Pol, jouste Créel, douna,
Pour vin as messes l'estora.
Li dus Amauguins de Corbie
Leur aida moult en cele fie.
Adont quens Bauduins de Flandres Mort de Baudouin IV, comte de Flandre, 1036.
Par boces qu'il ot et par glandes
Moru, et Bauduins, ses fius, Baudouin V de Lille, dit le Débonnaire.
Ki moult fu hardis et gentius,
Ot la conté, sans nul refui.
Mais puis vint à guerre sor lui
Li rois Henris, si arst Tornai
Et le païs jusqu'à Courtrai,
Pour çou que li preudoume sage
A Tornai li fisent visnage.
Et l'abéie St.-Martin,
Destruist li rois à cel hustin.
Moult fu preudom cil rois Henris Henri IV, empereur.
N'ainc del sien ne fu amenris,

16085 *Viler,* Villiers.

16086 *Créel,* Creil. Henri, pour témoigner sa reconnaissance au duc de Normandie, lui céda Chaumont, Pontoise et tout le Vexin français.

16088 *Amauguins de Corbie,* Mauger, comte de Corbeil, oncle de Robert de Normandie. Guill. de Jumièges, dans le *Recueil des Hist. fr.,* XI, 34, B.

16096 *Henris,* c'est d'Henri IV que Philippe Mouskes veut parler ; mais la chronologie exige Henri III, roi de Germanie et empereur, surnommé le *Noir.* Voy. la Chron. d'Iperius, *Hist. fr.,* XI, 381, B. La table de ce volume met également Henri IV au lieu de Henri III, p. 763. La prise de Tournai, en effet, eut lieu en 1053, et Henri IV monta sur le trône en 1056. Les manières différentes dont Henri IV comptait les années de son ordination en s'appelant lui-même tantôt Henri III, tantôt Henri IV, sont probablement cause de cette confusion.

16099 *Visnage,* espèce de droit, de tribut. Ce mot est employé aussi pour *voisinage.*

16003 *Amenris,* amoindri.

Feme prist, le non n'en sai mie,
Fille fu au roi de Roussie,
De linage haut et gentil.
S'ot de li Phelippon, son fil,
Et s'en ot Huon, ki fu quens
De Viermendois, qui tous fu suens.
Al tierc an que cil rois Henris,
Qui moult fu sages et hardis,
Se fu enoins et couronnés,

Incendie à Paris.

Si arst de Paris la chités,
Et fu en France grans famine,
Mais poi dura la desepline.

Division entre Robert, duc de Normandie, et Alain, comte de Bretagne.

Lors avint que li quens Alains
De Bretagne, comme vilains,
Se vot oster, tout en apiert,
Del signourage al duc Robiert.
Li dus mena grant gent sor lui,
Et, pour lui faire plus d'anui,
Fist sour l'aigue de Costion,
I castiel, Karroges a non.
Puis a destruite, tout à plain,
Toute la tière al conte Alain.
Si s'en revint en Normendie
Et li quens Alains, par voisdie,
Sour la tière le duc revint
Et li arst viles plus de XX,
A Baioès, en la contrée.
Et Néel, ki l'avoit gardée,
Et Aurrés, qui moult estoit fiers,

16104 *Feme prist,* Praxède ou Adelaïde, fille d'Usevolod, prince en Russie, veuve de Henri-le-Long, margrave de Stade.
16109 *Suens,* sien, sa propriété.
16115 *Desepline,* cet état fâcheux.
16122 *Costion,* le Coisnon ou Coësnon, rivière qui sépare la Normandie de la Bretagne.
16123 *Karroges,* en latin *ad Carrucas*, comme dans Guill. de Jumièges, *Pontorson.*
16131 *Néel,* Néel de St.-Sauveur.
16132 *Aurres,* Auvrai-le-Géant. Rob. Wace,

Prisent siergans et cevaliers,
Al conte Alain se combatirent :
Lui et toutes ses gens venquirent.
Li quens s'en ala desconfis
Jusqu'à Riesnes, en son païs,
Puis vint li dus cel conte Alain,
Destroit comme poisson à lain.
Ançois al tans que rois Eldrés
Tint d'Engletière les rénés,
Si com devant avés oï,
Que li rois Suem le venqui,
Et li rois Eldrés, pour aïe,
Al duc Ricart, en Normendie,
Sa femme en amena fuiant,
Et ses II fius ki furent grant,
Éwart, Aurré, pour garandir :
Car il ne lor devoit faillir,
Leur oncles ert de par lor mère,
Qui ne leur estoit pas amère.
Il les reciut à grant hounour,
Quar il amoit moult sa serour.
Et quant cil dus Ricars moru,
Robiers, ses fius, ki dus en fu,
Les II enfans moult hounora,
Et en Engletière manda
Al roi Konut, que il laisast
Le roiaume, et fors s'en alast,
Quar li enfant si parent èrent,
Que li Danois deshiretèrent,
Et si en estoient droit oir
Li enfant, pour le règne avoir.

Le duc de Normandie veut rétablir ses neveux en Angleterre.

I, 386, v. 7776 :

Ki out nun Auvère Gigant.

16139 *Lain*, ligne de pêcheur.

16140 *Eldrés*, Alfred.

16143 *Suem*, Suénon.

16148 *Ewart*, *Aurre*, Édouard et Alfred ou Ethelred.

Mais li rois Suem respondi
Qu'il ne l'auroient à nul di.
Li dus aparilla ses os,
Nés et marouniers ot moult tos,
Armes et viandes et vins,
Cevaus, palefrois et roncis.
Droit al port à Fescans cargièrent,
Al vent siglèrent et nagièrent,
Mais une tormente leva,
En Gernezée les kaça.
S'en fu li dus trop courecíés,
Quar de Konut ne s'est vengiés,
Kar il avoit force de gent
Et s'ot assés or et argent.
Et li plus de çaus d'Engletière
Vosisent as enfans la tière,
Quar Aurrés ert bons chevaliers,
Et Éwars sages et légiers,
Et s'iert en Dieu si bien créans,
Qu'il iert en orisons tos tans,
Et s'iert en moult grant abstinence,
Si n'ot soing d'orguel ne de tence,
Et moult volentiers represist
Sa tière, en pais s'iestre péuist.
Ariesté furent en la mer,
Si ne porent avant sigler.
Et çou faissoit Diex pour Éwart,
Qui moult estoit de boine part,
Pour çou qu'il voloit k'il réuist
Sa tière em pais et s'el tenist;
Mais lor mère amoit tant Quonut
Que son linage en descounut.

16169 *Roncis*, la rime exige *roncins*.

16173 *Gernezée*, au lieu de Gernesey Robert Wace met *Gersai*, Jersey.

16178 *Li plus*, la plus grande partie.

16194 *Quonut*, Kanut.

16195 *Descounut*, méconnut.

Quant tans furent en Gernezée,
Que n'orent vent ne bonne orée,
Uns vens leva fors et rubestes,
Ki moult gréva aus et lor bestes;
Lor ancres ont fors esragiés
Et lor voiles al vent dréciés;
Mais à force revinrent-il
Al mont St.-Mikiel, del péril.
El port traisent baut et joïant,
Des nés issirent maintenant,
Si cevaucièrent tot de plain
Parmi la tière al conte Alain;
Arsent viles et bors préèrent,
Chevaliers prisent et tuèrent,
Mais li quens vint lues à mierci,
Sa siele sour son cief en ki.
En cel païs I vesque avoit,
Ki lor oncles ans II estoit.
Par celui furent acordé,
Si se jurèrent féauté
A porter très dont en avant,
Et lors se vont entrebaisant.
Li dus Robiers li a rendu
Quan qu'il li ot ançois tolu,
Quar li quens avoit sa sereur,
Pour çou l'en fist auqes d'ouneur.

Réconciliation de Robert et d'Alain.

16197 *Orée*, heure.
16198 *Rubestes*, robuste, vigoureux.
16200 *Esragiés*, levé, proprement arraché.
16203 *Mont-St.-Mikiel*, Mont-St.-Michel.
16208 *Préèrent* ou *proièrent*, pillèrent, ravagèrent, de *prædiare* plutôt que de *prehendere*: cela est confirmé par ce passage pris entre mille autres :

> Donc vint Tofti à grant gent,
> Tuit li plusour furent Flammenc;
> A Waldestanc sont arivé,
> Tut cel païs ont fort *proié*.
>
> FRANCISQUE MICHEL, *Geoffroi Gaimar*, dans les *Chron. anglo-normandes*, I, 2.

16211 On a déjà eu un exemple de cette coutume, v. 15771.
16212 *I vesque*, l'archevêque Robert, nommé plusieurs fois.
16216 *Très dont en avant*, dorénavant.

Konus, li rois, ot oï dire
Que li dus li vot contredire
Engletière, et sor lui s'en vint,
Quant vens à force le retint.
Et si remena en Bretagne,
A force, lui et sa compagne.

Générosité de Kanut II

Donques a pris Konus, li rois,
IIII siens cevaliers irois,
Al duc Robiert les envoia,
Et par ses laitres li manda
Que, pour s'amour et pour pitié,
Rendroit-il toute la moitié
D'Engletière à ses II neveus,
K'il savoit et vallans et preus,
Pour pais avoir, ki fust jurée,
Et si ot leur mère espousée.
Li mesage, ki furent sage,
Ont al duc conté lor mesage;
Li dus mist en respit l'afaire,
Quar il pensoit autre rien faire.
Par l'estore, sui-je bien ciers,
Que preudom fu cil dus Robiers
De Normendie, et si n'ot oir
Ki sa tière déuist avoir.

Amours de Robert-le-Diable et d'Harlette.

Tant qu'une puciele enama
A Kaam, ù il soujourna,
Ki fille estoit d'un escohier,

16222 *Konus*, Kanut ou Knut II.

16223-24 *Contredire Engletière,* disputer l'Angleterre.

16229 *Irois*, irlandais.

16234 *Ses II neveux*. C'est-à-dire à Edouard seul, car Alfred, surpris dans le château de Guildford, mourut de chagrin et de misère dans l'île d'Ély, sous le règne d'Harald I[er], frère de Kanut II.

16238-39 *Mesage* est à la fois cause et effet; c'est le *messager* et le *message* même.

16247 *Kaam*, Caen. La *Chronique de Normandie,* ainsi que le *Roman de Rou,* disent Falaise. *Hist. fr.*, XI, 325, C.

16248 *Escohier,* pelletier, d'où le nom propre *Scohier:* on connaît entre autres un généalogiste belge qui l'a porté, Jean Scohier de Beaumont.

Par non l'apieloient Sohier.
De Florines, deviers Hainnau,
Estoit venus, s'ot d'avoir pau,
Quar faide et povertés l'avoit
Tel mené, que petit avoit.
A Kaam vint, là séjorna,
D'escoherie se menla,
Quar moult bien s'en savoit mesler.
Et li prouvos, n'el sai nommer,
Li douna del sien et presta,
Tant que durement gaégna.
Et sa fille devint si biele
K'il n'ot dame ne damoisiele
En la tière, de sa biauté
Ne de valour ne de bonté.
Un jour vint li dus kacier.
S'ot fait le provost anoncier
Qu'à Kaam giroit; s'ot pléu,
Ki le duc n'a de rien pléu,
Car si drap et sa plice grise
Furent moulliet d'aige de bise.
Esvous le duc Robiert venu,
Qui estoit ensi avenu,
Descendus est ciés son provost,
Et si a fait traire moult tost
Son peliçon, et si rouva
Le provost, qui point ne gréva,
C'on le fesist remanoiier,
En la vile, aucun escohier.

Harlette, originaire du Hainaut.

16250 *Florines*, Florennes. Cette origine n'est pas indiquée par Rob. Wace.
16252 *Faide*, l'exil.
16255 *Escoherie*, pelleterie.
16257 *Prouvos*, prévôt.
16266 *Giroit*, coucherait ou prendrait gîte; *pléu*, plu.
16267 *Pléu*, n'a pas fait plaisir.
16268 *Plice*, manteau fourré.
16274 *Peliçon*, même sens que *plice*.
16275 *Qui point ne gréva*, à qui cette commission ne fut pas désagréable.
16276-77 *Remanoiier*, remanier, arranger par un pelletier de la ville.

Li provos dist qu'il le feroit
Celui faire, ki moult avoit
Biele fille, courtoise et sage.
« Or le mandés par vo mesage,
Dist li dus, car je voil véoir,
Savoir se vous me dites voir. »
Li prouvos esrant i ala,
Et l'escohier li amena
Et sa fille et la mère od li,
Ki le duc forment abiéli;
Et li sist durement et bien
Qu'en li n'avoit à dire rien.
Li dus à l'escohier le dist,
Et à la mère apriés requist
Que sa fille voloit avoir,
Pour faire de li son voloir.
Tant leur promist, tant leur douna
Que la mère li otria;
Moult a enuis et plus li père.
Et li dus, qui moult cortois ère,
Mist la damoisiele à son lit,
Si en fist la nuit son délit.
S'avint qu'un fil i gaégna
Dont il de rien ne s'engigna.

Songe d'Harlette.

La damoisiele, sans mençogne,
Si songa cele nuit I songe,
Dont si fais en fu le recors :
Q'uns arbres li issoit del cors
Ki çaignoit, par pais et par gierre,

16288 *Sist*, convint.

16289 *Rien*, ici ce mot a la signification que nous lui avons conservée.

16299 Rob. Wace, I, 396, v. 7997 :

Menée li fu à sun lit;
Sun bon en fist e sun délit.

16302 *Mençogne*, la rime préfèrerait *mençonge* ou *sogne*, au lieu de *songe*, au vers suivant.

16306 *Çaignoit*, ombrageait (*cingere*). Robert Wace se sert du mot *aumbrout*.

Normendie et toute Engletière.
Paour en ot, si s'esvilla,
Et li dus moult s'esmiervella.
Demanda li, ele li dist,
Et li dus moult grant joie en fist.
Si a dit : « Biele, ne crémés,
Mais soiiés sage, et si m'amés,
Qu'en vous ai gaégniet tel oir,
Ki preus ert et de grant savoir,
Et conquerra tière et ounour. »
Al main, quant li dus vit le jor,
Par moult grant amour se leva,
Et puis à l'escohier douna
Tant comme lui vint à plaisir;
Grant riquoisse ot pour lui garir,
Et bailliu le fist de la vile.
Le provost commanda, sans gille,
Que la damoisiele gardassent
Comme leur cors, et ounorassent,
Quar très bien et de fi savoit
C'un fil gaégniet i avoit,
Et li prouvos bien les maintint.
Li dus souvent à li revint
Et la damoisiele engrossa,
Ki ses mois et ses dis porta;
D'un fil s'a giut, s'ot non Guillaumes, Naissance de Guillaume-le-Conquérant, 1027.
Qui puis porta escus et hiaumes.
Li dus le fist moult bien norir,
Et hounourer et cier tenir.
Cis dus Robiers, si com je truis,
Fu sos, diervés, et sainti puis.

16321 *Garir*, se consoler.

16331 *Dis*, jours, le rimeur veut dire qu'elle accoucha à terme.

16332 *S'a giut* (*sic jacuit*), c'est l'expression moderne *accoucher d'un fils*.

16337 *Diervés*, ensorcelé; *sainti*, se sanctifia. Voy. *Miracle de Nostre-Dame et de Robert le Dyable, filz du duc de Normendie, à qui il fu*

Le duc Robert va en pèlerinage à Jérusalem.

Le dus Robiers dont sa crois prist;
L'arcevesque son pensé dist,
Et ses barons que plus créoit,
Que devant lui mandés avoit.
Et devant aus manda son fil,
Ki bien sanbloit homme gentil.
Asséurer le fist li dus
Ses barons que plus a créus.
Et puis fist les princes mander,
Si leur a fait à tous jurer
Que cil sien fius auroit sa tierre,
Apriés sa mort, sans faire gierre,
Ne pour çou c'on le sot bastart,
N'auroit-il sa tière plus tart.
Çaus ù plus se pooit fier
A fait li dus son fil garder;
Et la mère ot son cuer mari,
Quar il li douna haut mari.
De son fil leur pria li dus,
Ki n'estoit fos ne esperdus,
Et s'en pria le roi de France,
Et il l'en a fait séurtance.
Tout esrant dedens le tierc jor
A li dus aquis son atour,

enjoint, pour ses meffaiz, qu'il féist le fol sans parler; et depuis ot nostre Seignor mercy de li, et espousa la fille de l'empereur; publié pour la première fois d'après un manuscrit du XIVe siècle, de la bibliothèque du Roi, par plusieurs membres de la Société des antiquaires de Normandie. Rouen, 1836, in-8°.

16339-40 A l'archevêque sa pensée il dit, ainsi qu'à ses barons qu'il croyait le plus. Rob. Wace, I, 401, v. 8085 :

Cumunément lur a munstré
Tut son corage e sun pensé.

16344 *Asséurer*, reconnaître comme souverain.

16350 *Bastart*, la bâtardise, comme le remarque M. de Martonne, n'était pas toujours si peu déshonorante qu'on pût s'en glorifier, ou du moins n'en pas rougir, surtout quand le père n'était pas connu. *Voy.* v. 16388. Dans le roman de *Parise la Duchesse*, on lit, p. 103 :

Si lo claimons *bastart* et chaiti et trové.

Mais un père illustre donnait ordinairement de l'éclat à l'illégitimité.

16355 *Haut mari*, Herluin, seigneur de Conteville, dont elle eut Eudes, évêque de Bayeux, et Robert, comte de Mortain.

Et s'ot assés or et argent.
Lors si prist congiet à sa gent,
Son fil et tous proïa li preus,
D'Éwart et d'Aurré, ses neveus.
Puis s'en ala à Béthléem,
Et si fu en Jhérusalem.
Quant son plaisir i ot esté,
Si rapassa en un esté,
Quar moult ot fet grant astinence;
Mais lues que il vint en Provence,
Del grant travail et de la painne
Fu mors outre Gris-le-Vodainne.

Mort de Robert, 2 juillet 1035.

Entiérés fu à biel siervice
Dedens la Mère-Dieu église.
Si cevalier et si siergant
S'en revinrent, grant dol faisant.
Jusques à Ruem vint la nouviele,
Qui leur damage renouviele,
Si fisent esranment son fil,
Qui juré l'avoient tout cil,
Duc et signour de Normendie,

Guillaume-le-Conquérant, 1035.

Que n'i quisent mal ne boidie :
Ne nus de rien ne li gréva.
Li rois Henris moult l'en aida.
Pour la foiblèce de cestui

Désordres auxquels est livrée la Normandie.

Furent Normant en grant anui.
Pour çou que bastart le savoient
En grant desdaing trestot l'avoient.

16365 *D'Éwart*... en faveur d'Édouard. *Voy.* v. 16234.

16370 *Astinence*, abstinence.

16373 *Gris-le-Vodainne.* (?)

Rob. Wace, G. de Jumièges et les autres historiens, au lieu de faire revenir Robert en Provence, le font mourir de poison ou de maladie à Nicée. Dans une chronique dont on trouve un extrait dans le *Recueil des Hist. fr.*, XI, 347, A, on fait aussi, par une confusion de personnes, revenir Robert de la Terre-Sainte en Italie.

16375 *La Mère-Dieu église*, la basilique de Ste-Marie à Nicée.

16385 *Henris*, Henri Ier.

16388 *Voy.* v. 16350.

Waukelins, li dus de Fériére,
Qui gent avoit et forte et fière,
Et li quens de Monfort-sor-Risle
S'entr'ocirent là en I isle.
Et li quens Gillebiers d'Osmois,
Et Téroldes, en mains d'un mois,
Et Osbiers ki moult fu vallans,
Preus et sages et biel parlans,
Furent ocis ès Vaus-de-Ruel.
Li dus Robiers, sans nul orguel,
A ces III carga son enfant,
Pour bien garder à son vivant.
Guillaumes de Montgomeri,
Fius Rogier, j'el sai tout de fi,
Ocist Osbiert, dont jou dis or,
Ki fu dou linage Gonnor.
Mais a brief tans apriés, de Glos
L'envenima, I siens provos :
Garniers ot non, çou truis el conte,
Mais puis en moru-il à honte.
Et Raous, li fius l'arceveske
Robiert, ki fu de fole teke,
Ocist Térolde et Gillebiert,
Çou set-on bien tout en apiert.
Apriés Rogiers de Toégni
Ot grant desdaing del duc ausi.

16390 *Waukelins, li dus de Fériere*, Vauquelin de Ferrières, sur la Charentonne, entre Bernais et Chambrais.

16392 *Montfort-sor-Risle*, Montfort-sur-Rille.

16394 *Osmois*, Hièmes.

16395 *Téroldes*, Turolde.

16396 *Osbiers*, Osberne, sénéchal de Normandie, appelé *Ober Crepon*, dans la Chron. vulg. de Normandie. *Hist. fr.*, XI, 328, E.

16398 *Vaus-de-Ruel*, Rouvenil. *Vallis Rodoili*, dans Guill. de Jumièges, *Hist. fr.*, XI; 37, E.

16402 *Guillaumes*, il avait un frère appelé Hugues.

16405 Il était fils d'Herfaste, frère de la duchesse Gonnor.

16406 *Glos*, Guill. de Jumièges l'appelle *Barno de Glotis præpositus*. HIST. FR., XI, 37, E. Ce *Barno* est nommé Garnier par Ph. Mouskes.

16414 *Toégni*, *Touégni*, Toesni.

Si commença moult à noissier
Et ses voissins à guerroiier;
Hunfroi de Vielles méesment
Arst-il sa tière vistement,
Et souvent li fist grant anui,
Mais il envoïa contre lui
Rogier de Bielmont, le sien fil,
C'on tint à preut et à gentil.
S'ocist Rogier de Touégni,
Et ses II fius ocist ausi,
L'un Herbiert et l'autre Élinant,
Ensi fu vengiés maintenant.
Et Robiers de Grente-Mesnil
I fu navrés en grant péril.
Cis Robiers ot III fius : Huon,
Robiert et Ernaut le félon.
Puis prist Rogiers de Bielmont feme,
Saçant et biele comme gesme.
Aélis ot non voirement,
Fille le conte de Meullent;
Suer fu le conte Galeran.
Si en ot II fius en cel an :
Robiert, qui fu quens de Meullent,
Apriés son oncle longement,
Et l'autre apiela-on Henric,
Ki puis fu quens de Warewic.
Et Ricars, ki fu quens d'Évreus,

16418 *Hunfroi de Vielles, Humfredus de Vetulis*, Guill. de Jumièges, *ubi suprà*, 38, B.

16422 *Bielmont*, Beaumont.

16428 *Grente-Mesnil*, Grentemaisnil.

16431 *Ernaut*, Guill. de Jumièges, ib. 38, C : *Ernaldum, minimum filium suum...*

16434 *Aélis*, Guill. de Jumièges : *Adelina*. Adeline, fille de Galeran, Waleran Ier ou II, épousa Roger de Beaumont, qui recueillit la succession de Meulan, après la mort de Hugues II, vers 1080.

16436 *Suer fu le conte Galeran*, Galeran ou Waleran, second fils du père d'Adeline, mourut sans enfant avant Hugues, son aîné.

16438 *Robiert*, Robert III.

16441 *Warewic*, Warwick.

16442 *Ricars*, Richard, fils aîné de l'archevêque Robert et d'Harlève.

Prist feme ki fu sage et preus,
Feme Rogier de Toégni
Dont vous avés avant oï;
Et il ert l'arcevesque fius
Robiert, qui fu auques gentius.
De cesti ot Ricars li preus
Guillaume, ki fu quens d'Évreus,
Et apriés lui, j'el sai de voir,
Le furent longement si oir.
Cil Guillaumes, j'el sai de fit,
Si reprist à feme Hauwit,
Celi ki fu fille Giroie,
(Moult fu saçans et biele et qoie)
A Robiert de Grente-Mesnil.
Normant à force furent cil.

Le roi de France exige la destruction du château de Tillières.

Li rois Henris adont manda
Le duc Willaume, et commanda,
Se Tulières ne li rendoit,
Que jamais à lui pais n'aroit;
U il abatist le castiel,
Ki fais estoit par grant réviel.
Moult des Normans, j'el sai de fi,
Se traisent au roi par afi,
Et il entra en Normendie,
A moult très grant cevalerie.
S'asist le castiel de Tulières
A mangonniaus et à piérières.
Et Gillebiers Crespins estoit

16447 *Qui fu auques gentius*, tout à l'heure l'auteur a dit qu'il *fu de fole teke.* Voy. v. 16411.

16453 *Hauwit,* Helvise.

16454 *Giroie*, Helvise, suivant l'*Art de vérifier les dates*, était fille de Guillaume I[er], comte de Nevers. Guill. de Jumièges qu'a suivi Philippe Mouskes, l'appelle *filiam Geroii.* Ce Geroi, selon Guill. de Jumièges, tirait son origine d'une noble famille française et bretonne. Il eut sept fils et quatre filles, énumérés par ce chroniqueur, *Hist. franç.*, XI, 41, B, C. Quant à Helvise, elle était veuve de Robert de Grentemaisnil ou Grandmaisnil.

16463 *Réviel*, acte d'insubordination.

16469 Avec mangonneaux et pierriers.

16470 *Gillebiers Crespins*, Gillebert Crespin,

Dedens et le castiel gardoit.
Li dus Guillaumes al roi vint,
Et tant entr'aus II si convint
Que Gillebiers s'en est issus,
Et li castiaus fu abatus,
Et la vile arse, et fu juré
D'ambes pars et asséuré
Que de V ans, à tort n'à droit,
Li castiaus refais ne seroit.

Toustain, vicomte d'Hièmes, s'allie avec les Français.

Apriés ne passa mie I mois,
Que Gostains, ki fu quens d'Osmois,
Pour çou k'il vit le duc enfant
Et que sa tière aloit perdant,
Au roi Henri de France ala
Et tout esrant l'asséura;
Et tant a le roi enorté
Qu'il sont en Normendie entré.
Argentom ont ars et bruï
Et la gens toute s'enfuï,
Et puis, contre son sairement,
Ferma Tulières esranment,
Et i mist li rois garnisson;
Puis viunt soujorner à Noïon.
Et ceste guerre proprement
Faisoient al duc si parent,
Et tout en desdeng le tenoient,
Pour çou que bastart le savoient.

Harald I, roi d'Angleterre, vers 1037.

Adont moru li rois Konus,
Qui des Danois ert bien connus.
I fil bastart avoit, Héraut,
Ki de proaiche ot le cuer haut.

comte de Brionne, parent et tuteur du jeune duc.

16481 *Gostains*, Toustain, *Turstenus*, *cognomento Guz*, *Ausfridi Dani filius*. Guill. de Jumiéges, *Hist. fr.*, XI, 39, C. *Osmois*, Hièmes.

16488 *Argentom*, Argentan.

16496 *Desdeng*, dédain.

16500 *Héraut*, Harold ou Harald Ier, fils de Kanut et d'Algive, sa femme ou concubine.

Celui ont Danois courouné
Et de la tière asséuré,
Quar li enfant le roi Konut,
Ièrent encor jovène et menut,
Et Héraus iert hardis de gierre;
(Et) si li ont cargié la tière.
Éwars, li fius le roi Eldré,
Ki moult iert bien créans en Dé,
L'oï dire, si l'em pesa,
Cevaliers prist, la mers pasa,
Droit à Hanstone vint à port,
Et s'ot avoec lui grant effort
De gent, que ses cousins li dus
Guillaumes, ki moult ert crémus,
Li ot cargiés pour là aler.
Mais Danois oïrent parler
De leur venue, et s'amasèrent,
Encontre Éwart al port alèrent,
Ki toute la marine ot arse.
La gent iert fuioite et esparse.
A aus se meslèrent Danois,
Mais Éwars n'i perdi II nois,
Es nés remest sa gent hardie,
Si rapassa en Normendie.
Aurrés, ses frères, li mainsnés,
Ki moult iert vistes et senés,
En Engletière puis ala.
Gondonies, ki quens estoit là
D'Eurewic, et li plus poisans
D'Engletière, et li plus saçans,

Alfred débarque en Angleterre.

Il est accueilli et trahi par Godwin.

16508 *Eldré*, Alfred ou Ethelred II.

16510 *Si l'em pesa*, cette nouvelle lui pesa.

16512 *Hanstone*, Southampton. Guill. de Jumièges : *Cum XL navibus milite plenis superato mari, Hantunam appulit.* Hist. fr., XI, 40, B.

16529 *Gondonies*, Rob. Wace l'appelle *Gwine*.

16530 *Eurewic*, York. « *Godwinus, Cantiæ comes magnanimus, per Angliam terra marique habebatur.* » Ex Eadmeri *Cantuar. monachi hist. novorum*, libro I. *Hist. français*, XI, 192, A.

Reciut Aurré moult liément
Et hierbeja lui et sa gent.
Quant orent mangié et béu,
Gondonies n'a plus atendu;
Aurré et tous les siens fist prendre,
Et tout esrant, sans plus atendre,
Au roi Héralt les envoïa,
U trop malement l'asena,
Quar toutes ses gens li tua,
Et tant sour lui s'esviertua,
K'il fist Aurré ses ious crever
Et apriés les coulles colper.
En l'ille de Lu le tramist
Et là en sa prison le mist.
Mais il n'i manga ne ne but,
Si comme cil ki morir dut.
Trois ans vesqui rois Héraus puis, Mort d'Harald I, 1040.
Et dont moru, si com jou truis.
Archedenus ot le régné,
De par la mère frère Aurré
Et frère Éwart, qui déuist iestre
Rois, comme preus et de bon iestre.
Archedenus iert fius Konut,
Ki le droit oir ot desconnut,
Et si ot leur mère espousée,
Ki d'Aurré fu forment irée.
Petit apriés, jou ne sai plus, Juin 1042.
Fu mors cil rois Ardecenus.
Éwars fu rois, qui mandés ère, Édouard III, dit le Confesseur.
Et pardouna la mort son frère,
Et si espousa, par essoune,

16535 Et plus haut *Gondonies*, lisez *Gondones*, pour la mesure.

16543 Cette circonstance n'est pas dans Rob. Wace, 11, 67, v. 9838.

16544 *En l'ille de Lu*, à Ély, dans le comté de Cambridge.

16550 *Archedenus*, *Ardecenus*, Hard-Knut.

16562 *Essoune*, par forme d'amnistie.

La fille à cel conte Gondoume,
Ki son frère avoit recéu
Et puis l'ot ensi décéu,
Com vous avés devant oït.
Ne l'en avoit point esjoït,
Quar sa feme tant enhaoit
Que à li gésir ne voloit.
Cele à son père le conta,
Et li quens encor li céla,
Pour çou que d'Aurré li menbroit
Qu'al roi Héralt tramis avoit.
Un jour cevauçoit rois Éwars
Par Engletière, en uns essars,
Et li quens Gondomes o lui,
Par qui Aurrés ot cel anui.
Uns garçons devant aus trota,
Ki d'un piet forment se hurta,
Que poi failli qu'il n'est kéus,
Mais de l'autre piet s'est tenus.
Li quens Gondomes ki le vit,
Oïant le roi Éwart, a dit :
« Garçon, garçon, bien le saciés,
Ot teut mestier li autres piés,
Tout ausement comme doi frère,
Qui sont d'une mère et d'un père. »
Quant li rois Éwars l'entendi,
A Gondone si respondi :
« Ausi m'éuist mestier mes frère,
Ki fu de mon père et ma mère,
Aurré, c'on ocist à misère,
Ki moult vallans et sages ère. »

16563 *La fille*, Rob. Wace l'appelle *Édif*, c'est-à-dire *Édithe*.

16574 *Un jour.....* Rob. Wace ne raconte point cette anecdote, à laquelle seulement il fait allusion en trois vers, II, 102, v. 10598.

16575 *Essars*, champ inculte, broussailles, *essar(tum)*.

16576 *Gondomes, Gondone*, Godwin.

Quant Gondomes l'a entendu,
Si en a moult grant honte éu,
Quar il pensa, sans contredit,
Que li rois l'avoit pour lui dit.
Mais n'en fist cière ne sanblant.
A leur ostel vinrent anblant,
Aparilliés fu li mangiers;
Et ils s'asisent sans dangiers.
En dementiers que il mangoient,
Et de moult de coses parloient,
Li quens séoit devant le roi.
« Sire, dist-il, entendés-moi;
Bien sai que vous me mescréés
De vo frère ki fu tués.
Mais trestout ausi voirement
Puissé-jou mangier sainnement
Cest morsiel de pain que je tieng,
Que par effort ne par engien
N'euc coupes en la mort vo frère,
Ne adonques d'Éralt bien n'ère,
N'adont ne or ne m'en fu biel. »
Lors sainna li rois le morsiel
De cuer et de proiière douce,
Et li quens le mist en sa bouce,
Si fu esranment estranlés,
Voïant le roi, ki fu dalés,
Qui l'esgarda moult volentiers.
Çou fu li miracles premiers
Que Dieux fist pour le roi Éwart,

16598 *Cière*, mine. On dit encore faire bonne *chère à quelqu'un*.

16599 *Anblant*, en allant l'amble, l'entrepas.

16612 *N'euc*, je n'eus.

16613 Je n'étais pas l'agent d'Harald et n'ai jamais été ni ne suis coupable de ce dont on m'accuse.

16615 *Sainna*, Rob. Wace, II, 102, 10598 :

Maiz jo sai bien k'il s'estrangla
D'un morsel ke li rois *chigna*
A l'aünie (*réunion*, *banquet*) ù il mainga.

16619, *Dalés*, auprès.

Ki puis fu sains en son eswart.
Gostains li Gois, li quens d'Osmois,

Toustain, vicomte d'Hièmes, se soulève contre le duc de Normandie.

Se torna donques en cel mois
Contre le duc en Normendie,
Et si a Faloise garnie.
Mais li dus Guillaumes l'asist,
Sa tière arst et Faloise prist,
Et Ricars, ses fius, l'acorda
Al duc son père ki l'ama,
Et li rendi toute sa tière,
Car il l'eut bien siervi de gierre
Et l'enaida moult d'aciever,
Quant Normant li vorent gréver.

Mauger, archevêque de Rouen.

L'arcevesques Robiers moru;
Et Maugiers arcevesqes fu,
Ki frère fu le duc Robiert,
Ki moult haï faus et cuviert;
Quar Ricars, ki fu fius Gonnor,
Dont jou vos dis le pérage or,
Quant Judis, sa feme, moru,
Ki suer le conte Jofroi fu,
Si reprist Papie à moullier,
De qui il ot cest fil Maugier,
Et Willaumes d'Arces ausi,
A qui li dus, j'el sai de fi,
Douna la conté de Taillou,

16623 *Eswart*, eu égard à la régularité de sa vie.
16624 *Gostains li Gois*, Toustain Goz ou Guz.
16642 *Judis*, Judith.
16644 *Papie*, ou Popie.
16646 *Arces*, Arques. *Voy*. v. 14967.
Le château d'Arques fut d'abord élevé au XI[e] siècle par ce même Guillaume, oncle du conquérant; mais Henri I[er] fit reconstruire le donjon et une partie des murs d'enceinte. Quant à la ville d'Arques, elle existait dès le IX[e] siècle. M. A. Le Prévost a énuméré, dans le premier volume des *Archives de la Normandie*, les faits historiques qui se rattachent au château d'Arques. Nous renverrons en outre à la cinquième partie du *Cours d'antiquités monumentales* de notre savant confrère et ami M. De Caumont, pag. 227-230; *voy*. l'extrait de ce volume inséré dans la *Revue anglo-normande* de M. De La Fontenelle de Vandoré, IV, 212-13.
16648 *Taillou*, Taillou, Tellau (*Tallogium*,

Guillaume d'Arques, oncle du duc, se déclare aussi contre lui, 1053.

Cil Guillaumes, apriés I pou,
Contre le duc s'enorguelli,
Et de guerre moult l'aquelli.
Si fist contre lui, sans esgart,
I castiel el mont de Boussart;
Et de sa gent et des Henri
Le roi de France le garni.
Mais li dus Guillaumes adont
Fist I castiel au pié del mont,
Et cil dedens, sans demorance,
Mandèrent le secors en France.
Et li rois i vint à gent grande,
Pour remaitre el castiel viande.
Li dus Willaumes esranment
Leur a fait I enbussement,
Et François les ont percéus;
Si les ont à force séus.
Et cil sor aus se retornèrent,
A çaus de France se meslèrent.
Là fu ocis, par tele ghille,
Li quens Engorrans d'Abevile,
Et Hues Bardous i fu pris;
Dolans en fu li rois Henris.
Non pour quant le castiel ensi
Tout à force bien regarni;
Mais Guillaumes, par son réviel,
Rendi puis al duc le castiel,
Et si s'enfuïrent en France

Talogium) comté dont Arques était la capitale et qui finit par prendre le nom de cette ville.

16653 *El mont de Boussart*. Guill. De Jumièges : *Castrum Archarum in cacumine ipsius montis condidit*... Hist. fr., XI, 39, D, E.

16654 *Des Henri*, des gens de Henri.

16661 *Remaitre el castiel viande*, ravitailler le château.

16663 *Enbussement*, embûche. Rob. Wace : *aguait*.

16665 *Séus*, suivis, poursuivis.

16669 *Engorrans d'Abevile*, Enguerand II, comte de Ponthieu, fils de Hugues II.

16670 *Hues Bardous*, en latin *Hugo Bardulphus*, seigneur de Pithiviers.

16674 *Réveil*, par son audace.

Il et sa feme, pour doutance ;
Suer fu le conte de Ponti.
Et puis s'en alèrent d'enki
Al conte Estase de Boulogne,
Ki moult li fist de sa besogne.

Guillaume Talevas.

Guillaumes Talevas fu preus,
Mais trop estoit fel et crueus,
Quar il fist, à I aviesprer,

Ses cruautés.

Heudebours, sa feme, estranler,
Pour çou qu'ele li reprouvoit
Les cruautés que il faissoit.
Et si reprist à feme adont
Fille al visconte de Biaumont.
Ses noces à Alenchon fist.
Et dont si reproïa et quist
A Guillaume, le fil Giroie,
Qu'il fust od lui; cil li otroie
Comme cil ki rien n'i douta;
Mais sa félonnie monta.
S'el fist prendre et les ious crever,
Et nés et orailles colper :
Et cil se rendi en la fin,
Moines fu al Biec-Herluin,
Com cil ki n'ot cure de joie.

Géroie.

Voirs fu que ses pères Giroie
Fu de grant linage de France;
S'ot en la tière grant poisance
Et à preut tenoit-on lui-mesme.

16678 *Ponti,* Ponthieu.

16680 *Estase*, Eustache.

16682 *Talevas*, fils cadet de Guillaume de Bellême. G. de Jumièges, VI, 10.

16684 *Aviesprer*, soir.

16685 *Heudebours*, Hildeburge, fille d'un noble personnage appelé Arnoul ou Cudefort.

16689 *Biaumont*, Raoul ou Rodolphe, vicomte de Beaumont.

16691 *Reproïa*, pria une seconde fois, pria avec instances réitérées.

16695 *Monta*, peut-être au lieu de *montra*.

16698 *Cil*, Guillaume, fils de Géroie.

16701 *Giroie*, Guill. de Jumièges le dit *filius Ernoldi Grossi de Corte-Setaldi*. Hist. fr., XI, 41, B.

Il et Guillaumes de Bielesme,
Ki moult ot estet eskaciés,
Vinrent al duc, bien le saciés,
Et li dus tière leur douna,
Et Giroie si maria
Li dus, et li douna Gillain,
Ki fu d'Osmois fille Gostain.
De cele feme ot-il VIII fius, Enfans de Géroie.
Vallans et sages et gentius,
Robiert et Guillaume et Foucon,
Renaut, Giroie, Ernaut, Huon,
Et quatre filles : Aélis,
Jerenbourc, Emain et Hawis.
Ces linages tant s'alia,
Et accrut et monteplia,
Qu'en Engletière s'espandi,
En Sire, en Pulle, en Trace ausi.
Et si cacièrent en essil
Talevas et Jernoul, son fil; Guillaume Talevas est chassé par son fils Arnoul.
Mais Jernous trest, j'el sai de fi,
A Rogier de Montgoumeri,
Ki li a dounée sa fille,
Qui biele fu, s'ot non Mabile.
Et pour çou k'il le sot moult sage,
Li otria son yretaghe,

16705 *Bielesme*, Guillaume, fils d'Yvon.
16706 *Eskaciés*, réduit à peu de chose.
16708 *Tière leur douna*, Géroie obtint Montreuil et Eschauffour.
16710 *Gillain*, Gisile.
16711 *Gostain*, Toustain de Montfort.
16712 *VIII fius*, c'est-à-dire *sept*.
16714 *Foucon*, Guill. de Jumièges : *Fulconis*.
16715 *Renaut*, le même : *Rodulphus Mala Corona*.
16716 *Aélis*, Adelaïde.
16717 *Jerenbourc*, Heremburge ; *Emain*, Emma ; *Hawis*, Hadvisa.
16721 *Sire*, Syrie; *Pulle*, Pouille. Tous ces détails sont tirés de Guill. de Jumièges, VI, 11.
16724 *Jernous*. Ici les événemens et les personnes sont confondus. Guill. Talevas, chassé par son fils Arnoul, se réfugia près de Roger de Montgommery, à qui il offrit la main de sa fille Mabile.
16728 *Moult sage*. Ph. Mouskes fait encore dépendre ses éloges de la rime. Arnoul était si sage qu'il avait dépouillé et chassé son père.

Dont ses fius l'ot moult travillié,
Ernous qui l'avoit exillié.
De cele Mabile ot Ernous
V fius vallans et biaus et prous ;
Rogier et Robiert et Huon,
Et puis Ernoul et Phelippon;
S'ot filles IIII, une Sébile,
Enmain et Méhaut et Mabile.
  Ernous, li fius cel Talevas,
Guillaume, qui dous ne fu pas,
I jour sour la tière préoit

Mort d'Arnoul, fils de Guillaume Talevas.

D'un sien voissin que il haoit,
Et prist le porc d'une récluse,
Qui, pour la gierre, s'iert repuse
En sa capiele, en I saint leu.
Ne volt cel porc rendre pour Deu,
Ançois le manga par déduit,
Mais il en estranla la nuit.
S'ot la récluse de lui pais
Et le vesques Yve de Sais,
Ses oncles, en ot le castiel
De Bielesme moult fort et biel,
Et si fist pais as Giroains
Qui de mort le haoient ains.
  Cele pais fu moult bien tenue;
Adont moru le vesque Hue
De Baoiès, ki moult savoit.
Fius le conte Raoul estoit.
Li dus Williaumes li dona
La vesquié toute, et assena

16732 *Ot Ernous*, c'est-à-dire Rogier.
16735 *Phelippon*, Philippe.
16737 *Enmain*..... Emma, Mathilde, Mabile et Sybille. *Hist. fr.*, XI, 42, E.
16740 *Préoit*, butinait.
16743 *Repuse*, cachée, retirée.
16749 *Le vesques.... de Sais* (*Sagiensis episcopus*), l'évêque de Séez.
16752 *Giroains*, la famille de Géroie.

A I Doon, ki fu ses frère,
D'un haut home, de par sa mère.
Cil vesques Do fu de bon fame,
Et à la glise nostre Dame
De Baioès fist moult de biens :
Pour son avoir n'i failli riens.
Uns niés le duc Willaume apriés,
Guis ot non, preus fu et engriés,
Fius conte Renaut de Bourgogne;
Et, par desdaing et par viergougne,
Ajousta à soi, par engin,
Nigel, conte de Coustentin.
Et si tenoit del duc grant tière,
Dont il n'avoit tence ne gierre.
Sour Olne, une aigue bien corant,
Cil Guis a trest de Normans tant,
Que li dus la tière guerpi,
Quar il n'ot triuwe ne respi.
Al roi Henri s'en vint en France,
Ki par pitié, sans demorance,
Ala sour aus et combati,
Les anemis le duc venqui
A Valougne, et moult en tua
Et grantment en Olne en noïa.
Si vint li quens Guis à mierci;
Li dus sa tière li rendi.

Odon, évêque de Bayeux.

Révolte de Guy de Bourgogne et de Néel de Cotentin.

Bataille de Val-des-Dunes, 1047.

16760 *Doon*, *Do*, Odon, fils d'Harlette et d'Herluin ou Herlevin, seigneur de Conteville.

16766 *Niés*, cousin. En flamand on désigne par le même terme un cousin et un neveu.

16767 *Guis*, Guy, fils de Renaud I[er] et d'Alix, avait reçu du duc Guillaume, Brionne, Vernon et les terres qui en dépendaient. Guillaume de Jumièges l'appelle *Wido*. *Hist. fr.*, XI, 43, B, *voy*. Rob. Wace, II, 19, v. 8754 et suiv.

16771 *Nigel*, *Nigellus Constantiniensis præses*, dit Guill. de Jumièges. Rob. Wace le nomme *Néel de Costentin*.

16774 *Olne*, Orne.

16777 *Triuwe*, trève.

16782 *Valougne*, Val-des-Dunes, *Valedunæ*, entre Caen et Argentan. Rob. Wace, II, 28; Chron. vulg. de Normandie, *Hist. fr.*, XI, 333, D. Le comte de Flandre se signala dans cette journée.

Thibaud III, comte de Blois, prisonnier de Geoffroi II, comte d'Anjou, 1044.

Jofrois Martiaus, li quens d'Ango,
Le guerroïa apriés I po,
Et si prist le conte Tiébaut
De cele guerre sans asaut,
Et tant le tint k'il li rendi
La chité de Tours à cel di,
Et castiaus autres, ne sai quans.
Si guerroïa moult des Normans
Et prist Danfront et Alençon,
Et les guarni par contençon.
Mais li dus Guillaumes asist
Danfront et breteskes i fist,

16786 *Jofrois*, Geoffroi II, dit Martel, fils de Foulques III, surnommé le Noir, né le 14 octobre 1006, succéda à son père dans le comté d'Anjou, en 1040.

16792 *Ne sai quans.* Il en coûta pour rançon à Thibaut la ville de Tours, moins l'abbaye de Marmoutier, les villes de Langei et de Chinon, avec leurs dépendances, et la réserve de la mouvance envers le comte de Chartres ou de Blois.

16794 *Danfront*, sur ce château et celui de Falaise, et en général sur ceux de la Normandie, on fera bien de recourir au *Cours d'antiquités monumentales* de M. De Caumont. *Voyez* spécialement tom. V, pag. 177-179. Consultez en outre M. Caillebotte, historien de Domfront.

Alençon. Le château d'Alençon fut fondé au Xe siècle, par Yves de Bellême; mais la forteresse, dont trois tours sont encore debout, date des XIIe, XIIIe et XVe siècles. Un donjon, renversé en 1784, était l'ouvrage de Henri Ier, roi d'Angleterre. Odolant Desnos, qui a donné avec soin toutes les dates de ces constructions dans son *Histoire d'Alençon*, y a joint un plan détaillé de l'ancienne forteresse. Le rapport de M. Galeron sur les monumens historiques de l'arrondissement d'Alençon, inséré au tom. IX des *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie* (1835), pag. 1-49, est orné de trois planches représentant : 1° une des portes du château d'Alençon; 2° une vue de ce château à l'intérieur; 3° enfin sa grande tour et des restes de constructions.

16797 *Breteskes*, ouvrages soit pour l'attaque, soit pour la défense. *Castella lignea*, dit Du Cange, *quibus castra et oppida muniebantur*, mais nous ne pensons pas que cette matière (*lignea*) fût indispensable, quoiqu'on lise dans Rob. Wace :

> Entour out *bretesches* levées
> Bien planchiées et quernelées.

Rob. Wace, II, 49, v. 9426 :

> Treis chastels fist fere envirun.

Et plus loin, 58, v. 9629 :

> Li *bertesches* en fist porter,
> . . . .
> A Aubrières (*Ambrières*) les fist lever.

Ce que la Chronique vulgaire de Normandie explique ainsi : ***Et après ce fist prendre tout le marrien des chastel et garites, (et) des pallis qu'il avoit fait faire devant Danffront pour le siége et les fist porter à Ambiérez, en la frontière de la terre.*** Hist. fr., XI, 337, D.

On disait autrefois : cette ordonnance a été publiée à la *bretesque de la ville*, c'est-à-dire d'un lieu élevé, destiné à de semblables promulgations.

Siéges d'Alençon et de Domfront.

Et puis revint à Alenchon.
S'asist le castiel environ,
Et cil dedens, ki moult fort èrent,
Le laidengièrent et clamèrent
Bastart, et, pour lui faire anui,
Si batirent pardevant lui
Pennes d'agniaus ainc l'anuitier
Et s'el clamèrent peletier.
A lendemain, par contençon,
Fist assaillir çaus d'Alençon;
S'es prist à force et sans tencier,
Et piés et puins lor fist trencier,
Et crever les ieus de lor front.
Et puis s'en ala à Danfront,
A force prist tour et castiel,
Lor gens n'i valu I gastiel,
Tous les ot et mist en prison,
Et moult lor fist de mesproisons.
Si com il orent désiervi,
Li dus Guillaumes les siervi.

Guillaume de Mortain.

Dont exilla, ce truis el conte,
Dus Willaumes Werlenc, le conte
De Mortuel, pour çou k'il ot dit,
Et par outrage et par mesdit,
A I chevalier baceler,
Ki, par poverté, vot aler
Droit em Pulle, à Robiert Wiscart,
K'il n'alast mie cele part,
Quar dedens VIII jors poroit-on

16803 *Si batirent.... Pelles enim et renones ad injuriam ducis verberaverant, ipsumque pelliciarium despective vocitaverant, eo quod parentes matris ejus pelliciarii extiterant.* Guill. de Jumièges dans le *Recueil des Hist. fr.*, XI, 44, B.

16804 *Ainc l'anuitier*, avant la nuit. Ces mots sont amenés par le besoin de la rime.

16819 *Werlenc*, Guillaume surnommé Werlenc, descendant du grand Richard. Il était comte de Mortain (*Mortuel*).

16822 *A I chevalier*. Il se nommait Robert Bigot, suivant Guil. de Jumièges. *Historiens franç.*, XI, 44, C; et Recueil de Camden, pag. 657.

Prendre partout en abandon
En la tière le duc Guillaume;
Quesist destrier, escut et hiaume.
Pour cel dit l'enkaça li dus,
Qu'ainc puis li quens n'i fu véus.
Empriés l'aoust, ce dist l'escris,
Vint à grant gent li rois Henris
En Normendie, et fu od lui
Jofrois Martiaus, pour faire anui.
Mais li dus fist s'ost acesmer,

Bataille de Mortemer, l'an 1254, avant le caréme.

S'es desconfi à Mortemer,
Priés de Brenvile, et moult en prist,
Quar à I destroit les souprist.
Et puis ferma li dus Bretuel,
Contre Tulières, par orguel,
Que tolut li ot rois Henris.
Fors fu Bretious et bien garnis.
A Guillaume, le fil Osbiert,
C'on ne tenoit mie à bobiert,
Le carga li dus à garder,
Pour ses afaires regarder.
Cis Guillaumes fu moult preudom
Et loïaus et de buen renon.
Il et li dus, sans desfiance,
Combatirent al roi de France,
Al gués de Dive, et desconfi
Tous les François, j'el sai de fi,
Voïant le roi qui, d'autrepart,

Le roi de France passe la Dive.

Iert outre l'aigue en lor esgart,
Et Jofrois Martiaus iert o lui.

16833 *Henris*, Henri Ier.

16837 *Mortemer*, Mortemer-sur-Eaulne, arrondissement de Neufchâtel et non pas Mortemer-en-Lyons.

16838 *Brenvile*, Brainville.

16840 *Bretuel*, Breteuil, dans le département de l'Eure.

16843 *Bretious*, cette forme est le nominatif de Bretuel.

16852 *Al gués de Dive*, à Varaville.

S'en avoient moult grant anui,
Quar li flos de la mer montoit,
Si que nus passer n'i pooit.
Petit apriés se concorda
Li dus al roi, et amenda
L'uns à l'autre, et li rois rendi
Tiulières au duc; s'el garni,
Et Guillaume garda Bretuel,
Si qu'ains li rois ni torna l'uel.
Et puis ot-il, par son esfort,
La contrée de Herefort,
Que dus Guillaumes li douna
Quant Engletière conquesta,
Et grant partie de la tierre
Li douna-il à cele guierre,
Quar de lui aidier fu engriés,
Si com vous en orés apriés.
Puis l'ocist Robiers li Frissons
En Flandres, si com nos lisons.
Jofrois Martiaus tant guerroïa
Le duc, que moult l'en anoïa.
Sour lui ala, si prist le Mans,
Quar il ot force des Normans,
Et prist le castiel de Maïet
Dont il li ot maint anui fet,
Quar c'iert sa clés et ses mantiaus.
Dolans en fu Jofrois Martiaus.
Mansiel ne vorent plus sofrir
Desous les Normans à gésir;
Si fisent signour, par destrèce,
D'aus tous Élie de la Flèce

La paix se rétablit entre le roi de France et le duc de Normandie.

Démêlés de Guillaume-le-Conquérant et de Geoffroi Martel.

16865 *L'uel*, l'œil.
16878 *Ala*, Guillaume alla.
16880 *Maïet*, *Meduanum castellum*, le château de Mayenne, dont le seigneur s'appelait Geoffroi. Il y a cependant dans le Maine un endroit appelé *Mayet*.
16887 *Élie de la Flèce*, Élie de la Flèche, fils de Jean de Baugenci, seigneur de la Flèche, et

Et li donnèrent, en apiert,
Une niéçain conte Hierbiert
Del Mans, de sa fille l'ainsnée,
Qui avoit estet mariée
En Lombardie, à 1 haut ome;
Mais l'estore pas ne le nomme.
Et li dus n'el vot endurer;
Si fist sa gent sor aus aler.
Mais Élie al duc s'acorda,
A son plaisir li amenda,
Ensi qu'Angevin et Mansiel
Se tenroient à I apiel,
Et Normant seroient par aus,
Quar il n'orent leur paraus.

Le duc de Normandie épouse la fille du comte de Flandre.

Lors se volt li dus marier,
Pour ses amis emparenter
Et pour soi mesmes enforcier.
Si avoit oï anonchier
Que li quens de Flandres avoit
Une fille qui moult savoit
Et moult estoit biele et vallans,
Sage, courtoise et bien parlans.
De la fille le roi Robiert
Estoit cele, bien m'en sai ciert.

arrière-petit fils d'Herbert Éveille-Chien, devint comte du Maine en 1090. Or, Guillaume-le-Conquérant avait cessé de vivre en 1087. C'est donc par anachronisme que cet événement est placé sous son règne, il faut le mettre avec Guillaume, de Jumièges, sous Robert Courte-Heuse. *Hist. fr.*, XI, 55, C; et Camden, pag. 672.

16890 *De sa fille l'ainsnée,* Hersende ou Gersende, fille d'Herbert I[er], Éveille-Chien, femme de Thibaud III, comte de Blois, puis d'Azzon, marquis de Ligurie.

16900 En 1149, Geoffroy Plantagenet réunit la Normandie à l'Anjou et au Maine. Hélie de la Flèche était décédé depuis environ 59 ans.

16901 Pour rétablir la mesure, lisez :

Quar il n'orent *pas* leur paraus.

16910 Mathilde de Flandre avait pour père Baudouin V, et pour mère Constance, fille du roi Robert. Rob. Wace, II, 58. v. 9636.

Par cunseil de sa barunie
Prist une fame de haut lin,
En Flandres, fille Balduin,
Nièce Robert, li roi de France,
Fille soe fille Cunstance;
A maint noble home fu parente,
Mahelt out non, mult bele e gente.

Ses pères l'amoit durement,
Et sa mère tout ausement.
Viers Boulegnois estoit venus
Al conte à parlement li dus.
Si li a sa fille rouvée,
Pour çou qu'ele ert preus et senée.
Li quens Bauduins respondi :
« Sire dus, oïés que jou di,
Par la foi que jou doi St.-Pière,
Je suis moult liés de grant manière
Que ma fille volés avoir ;
J'ai tière assés et grant avoir,
Si en aurés à vo plaisir.
Et bien saciés, n'el quier taisir,
La mère l'aimme plus que rien,
S'ele l'otrie, j'el voil bien. »
A tant s'en est partis li dus.
Li quens est à Lille venus,
Sa feme a la raison mostrée
C'om li a sa fille rouvée.

La damoisiele vint avant,
Si leur respondi maintenant :
« J'aim mious estre nonne velée
Que jou soie à bastart dounée. »
Li quens en fu moult aïrés.
« Si iert, fait-il, com vous dirés. »
Uns chevaliers esrant monta,
Al duc cel afaire conta,

16925 *Taisir*, taire.

16932 *La damoisiele*... Particularités qui ne sont pas dans Guill. de Jumièges, guide habituel de Ph. Mouskes. Ce récit, dont la couleur a quelque chose de romanesque et de fabuleux, est reproduit dans la *Chronique de Tours*, ainsi que dans une ancienne Chronique vulgaire, citée par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, d'après un MS. de St.-Germain-des-Prés, nº 139. Les expressions sont souvent identiques. M. A. Le Prevost est porté à croire que la *Chronique de Tours* a placé trop tard l'époque du mariage de Guillaume et de Mathilde, en le rapportant à l'année 1053 (1056), et remarque qu'il en était déjà question dès l'année 1049. Édit. du *Roman de Rou*, II, 58, note 5, 193, note 4.

Et la damoisiele acusa
De çou qu'ele le refusa.
Quant li dus sot la vérité
S'en ot al cuer ire et viuté.
Tout droit à Lille vint I jour,
U la puciele ert à soujour.
Et la mère i fu entresait,
Et li quens i tenoit I plait.
Li dus al perron descendi,
Et sa gens aluec l'atendi.
La damoisiele ert en la sale,
Ki n'iert mie laide ne pâle.
Li dus, ki qu'en éuist bon grés,
S'en vint tot amont les degrés.
La damoisiele, quant le voit,
Od sa mère encontre venoit.
Li dus par les traices le prist,
Ainc qu'autre raison li desist.
Si l'a jus à ses piés giétée,
Et as esporons deboutée,
Et de puins et de piés batue,
Si que poi faut que il n'el tue.
Et de ses hueses emboées,
Qui grandes estoient et lées
Et del tai d'ivier cunchiiés,
Le défoula plus de VII fiés,
Qu'ainc pour sa mère n'el laissa.
Lors descendi, si remonta,
De la vile s'en est issus,
Qu'ainc de rien n'i fu esperdus.

16943 *Viuté*, mépris, suivant Roquefort.

16956 *Traices*, tresses. Cette action brutale révèle toute la barbarie des mœurs de ce siècle.

16962 *Hueses emboées*, des bottines couvertes de boue.

16964 *Del tai d'ivier cunchiiés*, et souillées de la fange de l'hiver.

16965 *Fiés*, fois.

16969 Avant qu'on y pût rien savoir de ce qui venait de se passer.

Boins cevaus orent, si s'en vont.
Les nouvieles venues sont
A son père, qui tenoit plait.
Si fu trop dolans de cel fait;
Mais il iert à si poi de gent
K'il laisa la cose ausement.
Quar il sot l'uèvre et la gille,
Que li dus l'ot fait pour sa fille,
Ki l'avoit bastart apielé,
S'ot l'outrage renouvelé.
Petit apriés se racorda
Li dus al conte, et amenda
L'outrage que il en ot fait,
Et li pardouna le mesfait
Al duc moult déboinairement.
Et il dus moult courtoisement
Li dist que sa fille prendroit,
Se li quens donner li voloit.
Li quens Bauduins respondi :
« Sire, g'en parrai, j'el vous di,
Et si ferai tot men pooir
Que vous puissiés ma fille avoir. »
Cis Guillaumes fu moult preudom
Del commencement jusqu'à som,
N'ainc de sa tière n'amenri.
Par l'aïde le roi Henri,
Le r'ot toute et tint quitement.
Puis avint-il tout voirement
Que li Normant l'adamagièrent;
Mais il et li rois s'en vengièrent,
Ensi li plusiour s'en issirent
Et de la tière s'enfuïrent.
Dont s'en alèrent, par esgart,

16976 Ce vers est trop court d'une syllabe. 16989 *Parrai*, parlerai.

Robert Guiscart.

En Pulle, al duc Robiert Wiskart,
Qui s'en ala, par I fourfet,
Al tans le roi Huon-Kapet,
Par son despens et par aleu.
Et s'el tenoit-on à moult preu.
Cil Robiers estoit uns bevère,
Uns chevaliers fors tremelère;
Tant fist que riens ne li remest,
Fors qu'uns seus manoirs ù il mest.
Si parent tot le blastangièrent,
I seul escuier li baillèrent
Et I palefroit à son oès.
Et il s'en est départis luès.
Quant il ot une liuwe esré,
Si li menbra qu'ot méserré,
Qu'on soloit dire en reprover :
Mar vit li om son avie prier.

17003 *Wiskart* ou Guiscard, c'est-à-dire *adroit et rusé*, selon les uns, *errant*, selon les autres, fils de Tancrède de Hauteville, près de Coutances, et de Frédésine ou Frazende, sa seconde femme, naquit vers l'an 1015 et devint duc de Pouille en 1057, après la mort d'Humphred, son frère. Or Hugues-Capet cessa de régner en 996. G. de Jumièges, VI, 30.

17004 *Fourfet,* l'auteur ne dit point quel était ce *forfait*. Les historiens n'en parlent même pas. Otton de Frisingen, *lib. I de Gestis Frederici imp. c.* 3, se contente de s'exprimer ainsi : *Robertus iste, ex mediocri stirpe in Northmannia, ex eorum militum ordine quos vavassores vulgo ibi dicere solent, in plaga quam Constantiam indigenæ dicunt, editus, cum Rogerio fratre tam patri, famis tempore, morem, ut aiunt, gerens, quam ob locorum sterilitatis molestiam, a natali solo progressus, multo tempore multas provincias, opportuniorem ad inhabitandum terram quærens, oberravit : unde et ab oberrandi circuitu patria lingua Guiscardus, tanquam oberrator et gyrator, appellatus est.* Cette dernière explication du nom de Wiscart, nous semble moins bonne que l'autre. Fl. *wys hart*, cœur rusé.

17005 *Huon-Kapet,* voy. la note du v. 17003.

17006 A cause de ses dépenses et pour chercher un héritage.

17008 *Bevère*, buveur.

17009 *Tremelère*, joueur, proprement joueur de *trémerel*, jeu de hasard où l'on se servait de dés.

17010 *Remest,* resta.

17011 *Mest,* demeura.

17012 *Blastangièrent*, blâmèrent.

17017 *Méserré*, mal fait.

17018 *En reprover*, en mauvaise part.

17019 Pour rétablir le vers il faut lire :

Mar vit l'om son ave prier.

« A la male heure voit-on le poirier de son grand-père. » *Prier*, poirier. C'était un proverbe de ce temps-là.

A tant s'en retorna moult tos,
A son manoir vint les galos.
I prier ot grans, fu ramés
Qui de son avie fu remés;
D'une quignie le copèrent,
Et puis arrière s'entornèrent;
A la voie se sont remis.
Puis ala tant par le païs
Qu'en Pulle vint, si fu routiers,
Et tint siergans et cevaliers,
Tant que toute Pulle conquist,
Et à ses gens moult de biens fist.
Sire fu de toute la tierre,
Par son effort et par sa gierre
Et par son grant efforcement.
Se maria trop hautement
A une puciele gentille :
S'en ot Buiémont de Sésile.
Et cil fu au prendre Andioce,
U il a mainte forte roce,
Et s'i fu li dus Godefrois, Godefroid de Bouillon.
Ki fu de Jhérusalem rois.
Une serour avoit laissié
En la tière de Normendie.
Povre iert, mais ele avoit I fil
Courtois et vallant et gentil. Histoire de Robert Crespin.
Mais par poverté qu'il avoit,
Son père kiérue menoit,

17021 *Vint les galos*, vint au galop.

17023 *Avie*, pour la mesure lisez *ave*.

17024 *Quignie*, cognée.

17035 *Se maria*, il se maria deux fois : la première à Alberade, qu'il répudia, la seconde à Sikelgaïte, fille de Gaimar IV, prince de Salerne.

17037 *S'en ot Buiémont*, Bohemond était du premier lit.

17040 *Et si fu*, au temps de....

17042 *Avoit laissié*... Ces mots ne se rapportent pas à Godefroid de Bouillon, comme la construction pourrait le faire croire, mais à Guiscard. La suite du récit ne laisse, au surplus, aucun doute à cet égard.

17047 *Kiérue*, charrue.

Et souvent avoit oï dire
Qu'en Pulle estoit ses oncles sire.
« Maldehait, dist-il, ki jou soie,
Ki jamais fera diertiu roie ! »
A tant prist congiet à sa mère
Et à la mesnie son père.
Lendemain, à pau de monnoie,
S'en est tornés et tint sa voie ;
Son païs ne proisse une agulle.
S'a tant alet k'il vint en Pulle,
U Robiert Wiskars cort tenoit :
M cevaliers et plus avoit.
Ès vous le vallait entretant
Jusqu'à l'uis del palais batant.
Trop estoit débonnaires fins
Et ot à non Robiers Crespin.
Robiers Crespins entre el palais,
U on cantoit et sons et lais :
L'uns i harpe, l'autre viièle.

17050 *Maldehait ki jou soie,* que je sois maudit.

17051 Si je trace jamais un sillon ; *diertiu,* droit (*directum*) ? *roie,* raie, ligne, sillon.

17056 *Agulle,* aiguille. On a déjà vu de ces comparaisons qui tendent à diminuer la valeur d'un objet. Ne pas priser un *bouton*, une *alie*, etc. Robert-le-Diable dans le *Miracle de Nostre Dame,* pag. 34, dit en parlant de sa famille et de ses amis :

Je ne les prise tous un *poys.*

Et plus loin, pag. 36 :

Je n'y acoute pas *deux mittes.*

Voy. tom. I, *passim* et le Glossaire.

17057 *Alet,* allé.

17060 *Vallait,* valet ; *entretant,* pendant ce temps, cependant.

17061 *Batant.* Dans le *Miracle de Nostre Dame, de Robert le Dyable*, on lit pag. 24 :

HUCHON.

Je tien que voirement ferons ;
Alons. Hé ! là le vois estant,
Piéron, avançons-nous *batant.*

Une note interprète ce dernier mot par *assez,* mais ici a-t-il cette signification ? son sens naturel n'est-il pas : *marchant rapidement ?*

17065 *U on cantoit....* Ces plaisirs délicats étaient goûtés en effet à cette époque flétrie du nom de barbare. Le *roman du chevalier Vaillant et des deux filles de Blondel de Luxembourg* contient ce passage, cité par l'abbé De la Rue (*Essais*, etc., I, 147) :

Quand les tables furent ostées,
Les rotes se sont arotées
Pour dansier et pour faire feste ;
En chambres on chante de geste
Devant les chevaliers blessés, etc.

17066 *Harpe... viièle,* ces verbes sont re-

Cil Robiers I vallait apièle,
Demanda lui li qeus estoit
Robiers Wiskars, se il savoit.
« Frère, fait cil, véés-le là,
A cele haute table là. »
« Vallait, fait-il, quar m'i menés,
Jà sui-jou de sa tière nés. »
Cil li mena et il a dit :
« Sire, Dieus vous saut et aït;
De Normendie sui venus.
Vostre suer vous mande salus;
Jou sui ses fius : pour le renon
De vous, euc-jou Robiers à non. »
Robiers Wiskars, à tel parole
Le prent, si le baisse et acole;
Si liés en fu que ne pot plus.
Bien fu lues cauchiés et viestus,
Et ot palefrois et cevaus,
Et deniers et dras et cendaus.
Mais l'emperère d'Alemagne
Petit apriés, à grant compagne,
Vint sor Robiert Wiskart à force,
Ki sa tière reube et escorce;
Et grant partie de sa tierre
Li ot tolue par sa gierre,
Et ses castiaus et ses cités

Guerres soutenues par Robert Guiscart.

marquables, et on doit les regretter puisqu'on leur a substitué l'expression traînante de *pincer de la harpe*, et de *jouer de la vielle*.

17075 *Saut et aït*, sauve et protége.

17079 *Euc-jou*, eus-je, j'ai reçu.

17081 *Baisse*, baise.

17083 *Cauchiés*, chaussé.

17086 *L'emperère*, ce devrait être Henri IV, mais l'histoire ici n'est pas exactement suivie. Ph. Mouskes semble avoir sous les yeux quelque légende romanesque qu'il met en rimes, suivant sa coutume. Au reste, il est intéressant de comparer son récit avec l'ouvrage publié, au nom de la société de l'histoire de France, par M. Champollion-Figeac, et dont nous parlons dans l'Introduction de ce second volume, c'est-à-dire avec l'*Ystoire de li Normant et la chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine du mont Cassin.*

17089 *Escorce*, ravage.

Et ses bours et ses fermetés.
L'autre jour apriés, l'emperère
De Coustantinoble, ù il ère,
S'esmut, et par tière et par mer,
Pour Robiert Wiskart adamer.
Et il quist gent, tant cevauça
Que l'emperéour aprocha
D'Alemagne, et s'i conbati:
Mais à premiers li meskéi.
Robiers Crespins, ki vallés ert,
Vit la perde qui leur apert.
XX damoisiel armé estoient
O lui, ki garder le devoient.
Ses oncles leur ot commandé,
Pour çou qu'il éuist sireté

17094-95 *L'emperère de Coustantinoble,* Alexis Comnène ne fit que se défendre contre Guiscard qui avait pris le parti d'un imposteur. Celui-ci se donnait pour l'empereur Michel Parapinace, beau-frère de Robert, et que Nicéphore Botoniate avait supplanté.

17097 *Adamer,* causer du dommage.

17098 *Il,* Robert.

17101 *A premiers,* d'abord; *li meskéi,* il lui méchut, il lui arriva malheur.

17102 *Vallés,* tout à l'heure *vallait,* valet. Ce terme, avec les diverses manières de l'orthographier, s'est reproduit fréquemment dans la partie qui précède. Voici le portrait gracieux qu'Antoine De La Salle trace d'un valet, dans le sens chevaleresque du mot: « Ou temps du roy Jehan de France, fils aisné du roy Philippe de Valois, estoit en sa court le seigneur de Pouilly en Touraine, qu'en son hostel avoit ung très débonnaire et gracieux jouvencel nommé Jehan, et aisné fils au seigneur de Saintré en Touraine aussi. Lequel par sa débonnaireté vint en grâce au roy, et tellement qu'il le vouloit avoir, car il estoit encores bien jeune, l'ordonna pour estre son paige seullement pour près luy chevaucher, et le surplus servir en salle comme ses aultres paiges et enfans d'honneur; lequel Jehan de Saintré, sur tous les aultres paiges et enfans d'honneur servoit chacun jour à table, cà et là très diligemment et assez plus que nul des aultres, et spécialement les dames, en tous les plaisirs et services qu'elles lui commandoient à son pouvoir. Du surplus, selon son aage de XIII ans, estoit très habile et hardy *valleton*, fust pour chevaucher ung bien vigoureux coursier, fust à chanter ou à dancer, à jouer à la paume, à courir, à saillir et à tous autres esbatz qu'il véoit aux hommes faire. A tout se vouloit joyeusement employer, combien que sa personne estoit et fut toujours linge (*délicate*) et menue, mais son cœur estoit entre les aultres tout fer et acier.... » *L'histoire et plaisante cronicque du petit Jehan de Saintré,* Paris, 1724, I, 1-3. On peut rapprocher de ce portrait ce que dit Georges Chastellain des débuts de Jacques de Lalaing à la cour de Bourgogne.

17103 *Perde,* perte; *qui leur apert,* qui leur apparaît, qui les menace.

Et son aquest. S'il i fust mors,
Encore fust çou péciés et tors.
Quant li vallés est percéus
Que ses oncles ert décéus,
Et k'il perdoit si durement,
Armés estoit couviertement,
Maugret ses gardes cevauça,
Des esporons ceval brocha,
Vint à l'estour, cria s'ensagne,
Si leur a fait guerpir la plagne.
Car il avant et puis li sien
Le fisent à l'estour si bien
Que Robiers Wiskars recouvra.
Li vallés si bien s'i prouva
Que par lui seul, g'en sui tos fis,
Fu l'emperère desconfis,
Et Robiers Wiskars fist grant joie
De son neveu, plus qu'en diroie,
Car la praïce de celui
Sauva tous ses hommes et lui.
El demain lor vint la nouviele
Que Coustantinoble la biele,
Et Salenique et la Morée,
U moult de gent ot demorée,
Avoit l'emperères gierpie,
S'en iert venus à grant navie
En Pulle, à quan k'il pooit faire,
Pour viers Robiert Wiscart mesfaire.
Lors s'atorna Robiers Wiskars,
Qui n'iert paréceus ne escars,

17108 *Aquest*, ce qu'il possédait, *acquis(i)t(a)*: pour le défendre corps et biens.
17109 *Fust*, eût été.
17110 *Est percéus*, se fut aperçu.
17113 Il s'arma en cachette.
17116 *Estour*, combat; *ensagne*, cri de guerre.
17120 *Recouvra*, reprit l'avantage.
17126 *Praïce*, pour *proaice*, prouesse.
17130 *Salenique*, Thessalonique.
17132 *Gierpie*, quitté. All. *werfen*, *wegwerfen*.

Et fist cargier soumiers et kars,
Avainne, pain et vins et kars.
Son neveu a fait cevalier,
Rices armes li fist baillier,
Et XX cevaliers de mesnie
Li a dounés en compagnie.
Viers l'emperéour s'arouta
Ki de sa tière le reta.
Et, quant s'entrevinrent les os,
Robiers Wiskars s'arma moult tos,
As gens l'empereur asambla,
Et Robiers Crespins cevauça,
Od sa gent, banière levée :
Le destrier broce à randonnée.
Que vaut à faire longe fable
Li quel le fisent mious al caple?
Robiers Wiscars, joste uns sapins,
Et ses couzins Robiers Crespins,
Il et lor gens tant i férirent,
Que l'emperéour desconfirent.
Mais Robiers Crespins ot le pris,
Et si n'avoit gaires apris
D'armes ne de cevalerie,
Mais ses cuers l'en semont et prie,
Quar de linage et de nature
Li venoit plus qu'en noureture.

17138 *Soumiers,* bêtes de somme; *kars,* chars.

17139 *Kars,* chair.

17145 *Reta,* qui voulait le priver de sa terre comme un criminel.

17146 *S'entrevinrent les os,* les armées se rencontrèrent.

17151 *Broce,* pique; *à randonnée,* avec force, impétueusement.

17152 A quoi bon raconter longuement quels furent ceux qui se distinguèrent?

17153 *Al caple,* au combat à l'épée, combat de près, *ad cap(u)l(um).*

17154 *Joste uns sapins,* cette circonstance n'est amenée là que pour la rime. Voy. dans le *Livre des Légendes,* par M. Le Roux de Lincy (Paris, 1836), I, 97 et suiv., ce qui est dit des bois et des plantes.

17163 *Noureture,* éducation.

Nourri dans le sérail, j'en connais les détours.
RACINE.

S'en fu plus légiers à aprendre,
Quar on puet de légier esprendre, Réflexions.
Sans painne et sans aatisson,
I auques en arse tisson.
Et si, dist-on souvent, avient
Que d'aire est li ciens, ki devient,
Venères sans aprendéour.
Ensi avint-il à cel jour
De Robiert Crespin le meneur;
Quar ses père et si ancisseur
Et sa mère et tout si parent,
En Normendie et l'aparent,
Furent de gent hardie ès né,
Et vallant et large et sené.
Si retraist à sa noureçon
Par nature et par esliçon,
Comme l'ostoirs et li girfaus
D'escoufles et de bruhiers faus
S'ostent et devisent tous tans.
Et si n'avoit pas XVII ans,
Et puis fu-il tant renommés,
K'il fu de roïnes amés
En la tière de crestiiens
Et plus en tière de païens;
Quar s'il avoit assés proaice

17164 *Légiers*, prompt.

17165 *De légier*, promptement, aisément; *esprendre*, allumer.

17166 *Aatisson*, effort.

17167 *Arse tisson*, tisons enflammés.

17169 *D'aire*, ce mot semble vouloir dire que le chien qui devient chasseur sans l'avoir appris, est de *bonne race*.

17172 *Meneur*, mineur, jeune, adolescent. Le roman de *Robert le Dyable*, encore MS., mais dont un fragment suit le *Miracle de Notre Dame*, pag. 127, commence ainsi :

Or entendés, grand et *menor* :
Jadis, al tans enchiénor, etc.

17175 *Et l'aparent*, et dans les lieux voisins.

17176 *Ès né*, sur mer.

17178 *Retraist*, revint.

17179 *Par esliçon*, par choix.

17180 *Ostoirs*, autour; *girfaus*, faucon.

17181 *Escoufles*, milan. M. Fr. Michel a donné un fragment du roman de l'*Escoufle*, à la suite de son recueil de lais et de fabliaux; *bruhiers faus*, éperviers bâtards.

17182 Se séparent toujours.

Moralité.

Si ot-il biauté et largaice.
Pour çou doit cascun souvenir
De boins iestre et d'à bien venir,
Quar par le fait d'un seul preudome
Viènent à sauveté M home.

L'auteur revient au duc Guillaume de Normandie.

A Robiert Wiskart, dont j'ai dit,
S'en furent alé maint banit,
Qui maintes fois, et tempre et tart,
Le duc Willaume-le-Lombart
Coururent seule et fisent gierre,
Pour lui honnir et tolir tierre.
Et si ot I abet félon

Robert, abbé de Saint-Évrol.

De St. Évrol, Robiers ot non,
Ki le duc avoit moult grévé,
Mais il s'en ot bien acievé.
Fors de sa tière le bani
Et tout son linage honni,
Et l'abés, qui moult sot de trulle,
S'en ala droitement en Pulle.
Robiers Wiskars li fist livrer
Une abéie sour la mer,
De sainte Eufème, une virgène.
Moult haute cose et moult digne
Là furent trait pour le gagnart.
Cest duc Willaumes-le-Bastart,

17191 *Boins*, bon.

17197 *Le Lombart*, pourquoi Ph. Mouskes donne-t-il cette épithète à Guillaume-le-Conquérant? *Lombart* n'est-il pas mis ici, par distraction, pour *bastart?*

17198 *Coururent seule*, coururent sus?

17201 *St. Évrol* ou *St. Évroul, Ebrulfus*, premier abbé du monastère de son nom, ou d'Ouche en Hiémois, au diocèse de Lisieux, l'an 565, mort le 29 décembre 596.

17203 Mais en définitive l'avantage resta au duc.

17206 *Trulle*, ruse, finesse.

17210 *Sainte Eufème*, sainte Euphémie, vierge et martyre de Calcédoine, au commencement du IVe siècle.

17211 *Digne*, cette rime est là comme si on devait prononcer *virgne*, ainsi qu'on l'a fait plusieurs fois précédemment. Le vers est trop court d'une syllabe, à moins qu'on n'évite l'élision.

17212 *Gagnart*, escroc, voleur, selon Roquefort. En général méchant, pervers.

Normant li fisent moult d'anois,
Mais il i mist moult gens de fois.
Li rois Henris moult l'en aida,
Ki son païs li raplaida,
Tant que si anemi trestout
Vinrent à sa mierci debout.

Démêlés de l'empereur Henri IV et du pape Grégoire VII.

Adont l'emperère Henris,
Ki n'estoit fols ne esmaris,
Desposa le pape Grigorie,
Ce nos raconte li estore.
Par oquoisson le mist en trape,

Grégoire VII accusé de simonie.

Pour çou que Grigores, cil pappe,
De son avoir ot acaté
Le don de l'apostolité,
III mile livres de deniers,
As cardenaus fos et lanniers,
Et à ne sai quans sinatours,
Qui voloient haucier lor tours.

Henri IV fait déposer Grégoire VII.

L'emperères ne reposa
Jusqu'à tant qu'il le desposa.
Autre apostole fist sans gierre,
Qui n'avoit point d'avoir en tière.

Mort d'Édouard III, roi d'Angleterre.

Éwars li rois, qui d'Engletière
Ot bien maintenue la tierre,
Giut adont el lit de la mort.

17217 *Raplaida*, défendit.

17221 *Esmaris*, troublé.

17222 *Grigorie*, lisez *Grigore* ou *Grégore*, comme le demandent la mesure et la rime. Ce pontife, que la critique historique moderne s'est attachée à disculper des accusations dont il avait été l'objet, est représenté ici comme simoniaque, tandis que des écrivains prétendent qu'il fut élu pape malgré lui.

17227 *Apostolité*, papauté.

17229 *Lanniers*, cupides, d'un caractère lâche et vil. Les bénédictins, continuateurs de Du Cange, qui citent les vers 17220-17229, écrivent *lamiers;* ils mettent aussi *empereris* (impératrice), au lieu d'*emperères*.

17230 *Sinatours*, sénateurs.

17231 *Haucier lor tours*, augmenter leur fortune, leur crédit.

17233 *Desposa*, Henri IV fit déposer Grégoire, à Worms, en 1076, et fit élire à sa place l'anti-pape Clément III, dans l'assemblée de Brixen, l'an 1080. C'était, cette dernière fois, pour se venger d'avoir été déclaré déchu lui-même par ce pontife.

Consienche, ki le remort
De crémir Dieu, le père fort,
Le mist aukes en desconfort.
Cascun jor bien se confiessoit,
Com cil ki la mort apriessoit.
Et si pensa k'il n'avoit oir
Qui sa tière déuist avoir;
Mais de l'arcevesque Robiert
De Kantorbire, en apiert
Fu consilliés qu'à son neveu
Le duc Willaume, sage et preu,
Donast son règne tot entir;
K'il n'el savoit mious ù partir,
Quar encore fust-il bastars,
Il n'estoit avers ne couars,
Ains estoit sages et hardis;
Et ses pères l'avoit toudis
Soucouru, nouri et valu,
Et son frère Aurré moult dolu.

Édouard désigne pour son successeur Guillaume de Normandie.

Ensi l'arceveskes Robiert,
Ki n'estoit ne fos ne bobiers,
Le roi Éwart ot consillié,
Et forment s'en ert travillié,
Pour çou que li dus iert saçans
Et grans afaires embraçans,
Li rois Éwars li otria.
L'évesque à Ruem en envoïa,
Et manda le duc par ses letres
Et par II clers moult sages mestres,
Qu'il le faisoit de sa tière oir;
Or le venist par tans véoir.

17239 *Consienche*, conscience.
17243 *Apriessoit*, oppressait.
17247 *Kantorbire*, Cantorbéry.
17251 N'ayant personne à qui il pût le départir plus convenablement. *Voy.* le *Roman de Rou*, II, pp. 99, 115.
17256 *Valu*, défendu par sa valeur.
17257 *Aurré*, Alfred; *dolu*, plaint, regretté.

Li dus Guillaumes volentiers
Douna del sien as cevaliers,
Que le vesques menés i ot,
Et lui fist d'ounor quan k'il pot,
Et as mestres fist grant honour,
Et douna del sien par amour.
Ses letres faire commanda,
Al roi Éwart s'i remanda,
Quar plus tost k'il onques poroit,
En Engletière passeroit.
Tost furent passé li mesage,
Au roi le disent comme sage,
Et li rois, qui point n'anoïa,
Le conte Héralt i renvoïa,

Harald passe en Normandie.

Qui plus poissans iert de la tière,
De tous les contes d'Engletière;
Et il s'ariva en Pontiu,
Mais jou ne sai dire en quel liu,
Fors tant que à cel port, par gille,

Il est arrêté et recouvre sa liberté.

Le prist li quens Guis d'Abevile
Et tint VIII jors; mais puisedi
Al duc Willaume le rendi.
Et li quens Héraus jura luès

Serment qu'il fait Guillaume.

De la couronne et des aluès
Al duc Willaume féauté,
De par le roi, en loïauté.
Et comme le roi l'asseura,
Ensi le sairement jura;

17278 *Quar,* donc.

17282 *Qui point n'anoïa,* il serait peut-être mieux d'écrire *cui point n'anoïa,* à qui cela ne causa point de déplaisir; autrement, à qui cela fit plaisir.

17283 *Héralt,* Harald ou Harold, fils du comte Godwin, dont il a déjà été question plus haut. Godwin était beau-père d'Édouard.

17289 *Guis,* Gui Ier, comte de Ponthieu, qu avait été fait prisonnier à la bataille de Mortemer. *Roman de Rou,* II, 110, v. 10771.

17293 *Aluès*, aleux.

17296 Il vaudrait mieux lire, pour être conséquent avec soi-même:

Et com le roi l'asséura.

Et si li bailla davantage
Ulnot, son frère, pour ostage.
A tant prist congiet, si passa.
Tierc jour apriés si devia
Éwars, li rois, comme preudom.

Harald II, roi d'Angleterre, 1066.

Li quens Héraus, ki fu ses om,
Contre son sairement saissi
Les castiaus, et si retoli
Al duc Willaume la couronne;
Les sodoïers grant avoir donne,
Et si fist bien garder les pors,
Quar il ert quens poisans et fors.
Quant li dus Guillaumes le sot,
Moult grant dol et grant ire en ot.
Tot maintenant, à ses deniers,
Retint siergans et cevaliers.

Le comte de Flandre vient s'unir au duc de Normandie.

Li quens Bauduins sagement,
Tantost qu'il sot eel mandement,
Revint à sa fille à parole,
Ki parlé avoit comme fole,
Quant ele le duc escondi,
Ki puis à Lille le laidi.
« Fille, dist li quens, que c'on die,
Preus est li dus de Normendie,
Et se vous le voliés avoir,
Jou vous donroie grant avoir.
Et quant vous avoir le vorés,
Je ferai tant que vous l'aurés. »
— « Oïl, sire, dist la puciele,

17299 *Ulnot,* Rob. Wace ne le nomme point parmi les enfans de Godwin, II, 66, vers 9809 :

Cuntre li vint quens Gwine (?),
Ki mult esteit de pute orine:
Fame out de Danemarche née,
De Daneiz bien emparentée,
Filz out Héraut, Guert (*Gurth*) e Tosti (*Tostig*).

17318 *Escondi*, éconduisit.
17319 *Le laidi*, l'outragea; *le*, la.
17320 *Que c'on die*, quoi qu'on dise.
17324 *Vorés*, voudrez.

Ki moult ert avenans et biele,
J'el prendroie ore, s'il voloit.
Quar jou sai bien que moult valoit
Li dus, ki çaiens me vint batre.
S'il en éuist XX et IIII,
Si déuissent-il être pris,
Et pour tant l'aim-je miols et pris. »
— « Fille, dist li quens, vous l'aurez,
Ainc quart jor le fin en saurés. »
Lendemain al duc remanda
Li quens, et si li demanda
Son voloir de sa fille prendre,
Il l'aura s'il i viout entendre,
Et li dus l'en a merchié.
A tant a son oirre atourné,
A Lille vint à la mescine,
Qui moult estoit vallans et fine,
Et si li demanda le voir
Pour qu'ore le voloit avoir.
Et la puciele a respondu :
« Sire, g'i ai moult entendu,
Pour çou que vous si hardis fustes,
Ne que vous si haut cuer éustes,

17327 *Avenans*, avenante.

17330 *Çaiens*, céans.

17333 *Pris*, prise, estime.

17335 *Ainc quart jor*, avant le quatrième jour.

17349 *Ne*, ou, souvent *ni*. Les éditeurs du *Miracle de Notre-Dame, de Robert le Dyable*, ont remarqué qu'il est convenable de distinguer par un accent, *né* traduction du latin *nec*, de *ne* traduction de *non*. Vous ne mangez né ne buvez. Cette observation nous paraît fondée et nous nous y serions conformé, si dès le principe nous en avions eu connaissance, mais l'ouvrage où elle a paru est postérieur à la première partie de notre travail. Au surplus, M. P. Paris, qui a sans doute eu cette remarque sous les yeux, n'en a pas adopté les conséquences, en publiant le *Dit des alliés*, de Geoffroy de Paris, poète du XIV[e] siècle. En effet, il en donne ainsi ces vers :

Il sont com la beste esgarée
Qui, quant s'aperçoit adirée,
Ne va pas moult séurement;
Et se (*si*) se sent avironnée
De levriers entor et serrée,
Lors li va par empirement,
Ne ne peut fouir longuement;
Quer (*car*) se li chien font sagement,
Tost en sera prise cornée.

Annuaire hist. pour l'année 1837, *publié par la Société de l'histoire de France*, p. 167.

Qu'en la maison mon père mesme
Fesistes de moi laiditesme,
Et non pour quant me laidengastes
Et puis tous séurs en alastes.
Et si vous trop preus ne fusiés,
Jà si haut penset n'éuissiés.
Et pour çou si vous voil-je avoir
Plus que pour trestout vostre avoir.
Or ne vous caut de l'escondit,
Que jou vos fis, ne del mesdit,
Quar g'en ai mon cuer entredit. »
— « Ciertes biel buer l'avés dit,
Dist li dus, car de Normendie
Serés dame, que c'on m'en die;
Et puis si serés couronnée
D'Engletière et dame clamée. »

Mariage du duc de Normandie.

Atant fu li quens apielés
Et la contesse et li barnés;
La damoisiele fiança
Et el demain si l'espousa.
Si proïa le conte esranment
Qu'il fesist son atornement,
Qu'en Engletière passeroit
Et sa fille i courouneroit.
Esrant s'en est li dus partis,
Si s'en ala en son païs.
Sa feme i fu bien recéue,
Tuit furent liet de sa venue.
Lors trest li dus al roi Henri,
Qui de rien ne l'ot amenri,

17351 *Laiditesme*, mauvais traitement; cette forme manque dans Roquefort.
17358 *L'escondit*, action d'éconduire.
17359 *Mesdit*, propos désobligeant.
17360 *Entredit*, interdit.
17361 *Biel buer*, très-heureusement, très-bien. Vers trop court.
17369 *El demain*, ce mariage fut célébré vers l'an 1053 et non pas au moment de l'expédition d'Angleterre.

Et, pour aller en Engletière,
Li quist aïde de sa tière,
Pour sa cousine qu'il ot prise
Et pour son cors qu'il aime et prise.
Li rois Henris l'asséura
D'aidier, à quant que il pora.
Donkes s'en est li dus alés,
Si a quis marouniers et nés.
D'autrepart li quens et li rois
Aparillièrent leur conrois.
A S^{t}. Waleri voirement
Montèrent, quant il orent vent,
A III mile nés et chiunquante;
Si ot galies, ne sai quante.
Bon vent orent, par mer siglèrent,
A Peneveziel arivèrent,
Et à I autre port dalés,
Qui pour haster fu apielés
Hastinges, et si est encore.
Lendemain orent vent et ore,
A Peneveziel s'en revinrent,
Et moult vistement s'i maintinrent.

Le duc Guillaume débarque en Angleterre, 28 septembre 1066.

17382 *Cousine*, Mathilde était fille d'Adèle, fille de Robert, roi de France, et sœur du roi Henri Ier. Par conséquent elle était nièce de celui-ci, ou, comme on dit en Flandre, *cousine*.

17387 *Marouniers*, mariniers.

17390 *S^{t}. Waleri*, R. Wace, II, 145, v. 11564:

> ... Jo oï dire à mon père,
> Bien m'en sovint, mais varlet ère,
> Ke set cenz nés, quatre meins, furent,
> Quant de *Saint-Valeri* s'esmurent,
> Ke nés, ke batels, ke esqueis (*esquifs*)
> A porter armes e herneis.
> E jo en escript ai trové,
> Ne sai dire s'est vérité,
> Ke il out treis mille nés
> Ki portèrent veiles et trés.

17393 *Galies*, galères. *Voir*, dans les Mémoires de l'Institut de France, celui de Le Grand d'Aussy intitulé: *Notice sur l'état de la marine en France au commencement du XIVe siècle et sur la tactique navale usitée alors dans les combats de mer* (tom. II, 1799). Cf. Daniel, *Hist. de la milice française*, Paris, 1721, in-4°, II, 633, Du Cange, *Gloss.* au mot GALEA.

17395 *Peneveziel*, Pevensey ou Penesey dans le comté de Sussex. Rob. Wace l'appelle *Penevesel*, II, 153, v. 11746. Cf. la note de M. Pluquet. — Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village avec un petit havre.

17398 *Hastinges*, Hastings; il est superflu de faire remarquer la puérilité de cette étymologie.

Li dus ot avalé son tref,
Premiers est issus de sa nef
Armés de trestous ses conrois,
Com cil ki voloit iestre rois.
Ses cevaus fu de fier couviers,
Par deseure ot I cendal piers,
A flours d'or des armes le roi
De France, et s'ot tout le conroi.
Sa banière en issi apriés,
Et li autre furent en griés.
Tout en issirent à la rive,
Cascuns del duc sivir estrive,
Le port pourprisent et le val.
Li dus fu montés el ceval
Et vit Englois sor la montagne,
Qui pourprendoient la campagne;
Le ceval broce, l'escu pris,
Com cil ki bien en iert apris.
Et si com il esporounoit
Et sa banière le sivoit,
Ses cevaus si fort s'abusça,

17402 *Avalé son tref*, baissé la voile, le pavillon.

17406 *Ses cevaus*, Rob. Wace, II, 195, v. 12673 :

Sun boen cheval fist demander,
Ne poeit l'en meillor trover;
D'Espaigne li out envéié
Un reis par mult grant amistié;
Armes ne presse ne dotast
Se sis sires l'esperonast.
Galtier Giffart l'out amené
Ki à Saint Jame (*St Jacques en Galice*) avait esté.

17407 *I cendal piers*, étoffe de soie bleu foncé, chargée de fleurs de lys, comme il est dit immédiatement après. C'est en effet la couleur de France. Crapelet, *Proverbes*, pp. 96, 97.

17411 *En griés* ou mieux *engriés*, quoique le manuscrit sépare ces deux syllabes, empressés. Rob. Wace emploie au féminin *engresse*, II, 199, v. 12801 :

Me cumbatrai par la grant presse
U la bataille iert plus *engresse*.

Le Trouvère Renaut, auteur du Lai d'Ignaurés, fait de même :

Et ensi comme les *engresses*
Les vaurent mordrir as coutiaus.

Sur quoi MM. Monmerqué et Fr. Michel (pag. 21) traduisent ce mot par *méchantes*, *furieuses*, et remarquent qu'il s'est conservé dans l'adjectif anglais *angry*.

17413 *Estrive*, dispute à qui suivra le duc. All. *streit*, *strit*.

17414 *Pourprisent*, envahissent.

17422 *S'abusça*, choppa.

Pour les cailleus k'il défroissa,
K'il est si durement kéus,
Que tous froissiés est ses escus.
Estrief, ne siele, ne sosçaingle,
Ne li frains, ne poitraus, ne çaingle,
N'i remèsent à dépecier,
Ne li hiaumes à débrisier.
Et li visages et li nés
Li est el savelon tornés,
Si que li sans en est arais.
Et li dus, ki moult fu irais,
Resailli sus et ses gens vinrent,
Présage.
Qui trestot entor lui se tinrent
Et li disent que c'iert teus signes
Qu'il n'estoit de la tière dignes,
Mais retornast, si feroit bien,
Quar il n'i gaagneroit rien.
« Ha! signor, fait-il, mar le dites,
Interprétation donnée par Guillaume.
De la tière n'ière jà quites,
Ne jà ne m'en verés restanc.
Voiiés com ele viout mon sanc,
Jà l'a englouti et béu,
Pour çou que il li a pléu,
Et la tière si viout mon cors,
C'est ses désirs et ses recors. »
Atant s'est li dus abaissiés,
Ausi com point ne fust bléciés,
Plains ses puins de la tière a pris,

17423 *Défroissa*, heurta.
17426 *Estrief*, étriers; *sosçaingle*, sous-sangle; l'orthographe ancienne, qui rappelle le mot primitif *cingulum*, est préférable à la moderne.
17427 *Poitraus*, le plastron du poitrail.
17428 Ne tardent à se rompre en mille pièces.
17431 *El savelon*, dans le sable; à Bruxelles, *le grand*, *le petit Sablon*.
17432 *Li sans en est arais*, le sang en a jailli, *arrigare*.
17436 *Et li disent*... Cette anecdote ne se trouve pas dans le *roman de Rou*.
18442 *Restanc*, désistant.
17450 Dans Rob. Wace c'est un des soldats de Guillaume qui agit ainsi, II, 152, v. 11721.

Et dist, oians tous : « Jou saisis
Trestoute Engletière à mon oès. »
Entour lui l'a gietée luès,
Si com çou fust aigue bénoite.
Atant sa gent d'issir esploite,
Et li dus prist I ceval autre,
Tous atornés, lance sour fautre,

Le duc brûle ses vaisseaux.

Fist le feu bouter ens ès nés,
Quant li harnas en fu menés,
Et ses gens furent tot issu.
Atant n'i a plus atendu,
Des esporons le ceval point,
Com cil ki n'ot de crième point,
As gens Héralt vait asanbler,

Bataille d'Hastings, 14 octobre 1066.

Qu'il vit en la montagne ester.
Et ses gens sivirent apriés,
De lui aidier prest et engriés.
Tant i furent, tant combatirent

Harald est tué.

Qu'Éraus fu mors : sa gent venquirent
Et XV mil d'Anglois od lui
Dont el païs ot grant anui.
Li autre furent desconfi,
Car de signor n'orent afi,
Et li dus fist lues sor la mer
Hastinghes, son castiel, fermer,
Et puis si retorna, sans faille,

Fondation de *Battle-Abbey*.

Tout droit al liu de la bataille.
Une abéie i estora
De S^t^. Martin, moult l'onora,
Et si le fist nommer, sans falle

17454 *Aigue bénoite*, eau bénite.
17455 *D'issir exploite*, se met en devoir d'aller en avant.
17457 *Lance sour fautre*, voy. v. 14650.
17463 *Criéme*, crainte.
17470 *XV mil*, c'est le calcul de Guill. de Jumièges, *Hist. fr.*, XI, 51, D. L'*Art de vérifier les dates* porte 50,000.
17480 *Et si le fist...* Rob. Wace, II, 288, v. 14145 :

L'Abéie de la Bataille.

Puis s'en ala li dus à Londres
Pour les Anglois vaintre et confondre.
Tant i fist, comme preus et sages,
K'il ot sairement et homages,
Et fu ricement courounés.
III ans i fu, dont s'est pasés
En Normendie, s'el douna
Robiert, son fil, lues si rala
En Engletière, et traïtors
I fist destruire bien signors,
Ki sa mort avoient jurée,
Le jour de la crois aourée.
Li rois de France adont Henris
Fu mors et gist à S[t]. Denis.
XXX ans ot tenus ses conrois,
Felippes, ses fius, fu lues rois.
XXIX rois à cest contés
Par l'estore, point n'en doutés.
Adont fu em pais sainte glise,
Et cascuns haus om, par devise,
Églises del sien refaissoit
U boine abéie fundoit;
Nonnains i metoient u monnies
Blans u noirs u rulés kanonnes.
Et méismes cil rois bastars,
Guillaumes, ki ne fu couars,

Guillaume donne la Normandie à son fils ainé Robert.

Il punit des conspirateurs.

Mort de Henri I, roi de France, 1060.

Philippe I lui succède.

Là ù la bataille out esté
Fist abéie e mist abé.

Il s'agit de l'abbaye de S[t]-Martin-de-la-Bataille (*Battle-Abbey*). Voy. *Monast. Anglican.*, I, 310-319.

17487 *III ans*, la conquête de l'Angleterre eut lieu, sans être toutefois consommée, à la fin de l'année 1066, et Guillaume retourna pour la première fois en Normandie l'année suivante. Il ne fit donc pas en Angleterre un séjour non interrompu de *trois années*.

17504 *Metoient*, plutôt *metoit*, comme dans le reste de la phrase. *Monnies*, la rime et la mesure exigent *monnes*.

17505 *Rulés kanonnes*, chanoines réguliers.

17507 *Ki ne fu couars*, membre de phrase de remplissage, tel que *ki ne fu bobiers*, *ki fu senés*, *comme preus*, etc.

Fondations pieuses de Guillaume-le-Conquérant, de Mathilde, et de quelques dames et seigneurs normands.

Fist à Cirrai, sans nul resort,
L'abéi de Saint-Vigort,
Et de buen cuer, puis à l'autre an,
Funda St.-Estievène à Kaan.
Et sa feme, par karité,
I funda Sainte-Trinité;
Mehaus ot non, et pour itant
Qu'il estoient apartenant,
Fist li dus ces II abéies
Ki seront à tousjors siervies,
Par le consel de l'apostole,
Qui leur commanda par estole,
Pour çou que Mehaus k'il avoit
Auques priés li apartenoit.
Et Guillaumes, li fius Osbiert,
Funda Lire, bien m'en sai ciert,
Et Cormelles, j'el sai de fi.
Rogiers de Bielmont autresi,
Fius Hunfroi de Vielles, fonda
Praiaus en sa tière, et monda

17508 *Cirrai*, Cérisy, dans le Bessin, *voy.* v. 17606; *resort*, dédit, sans *resort*, pour toujours. Tout ce qui suit est emprunté de Guill. de Jumièges, *Hist. fr.*, XI, 45, C, D, E.

17509 *Saint Vigort*, St.-Vigor, évêque de Bayeux, mort vers le milieu du sixième siècle.

17515 *Apartenant*, parens.

17519 *Par estole.* C'est ce qu'on appelait *sub stola interdicere* ou *excommunicare nisi... Voyez* Du Cange, au mot STOLA.

17521 *Priés li apartenoit*, le touchait de près. Le concile de Reims de l'an 1049 s'était opposé au mariage de Guillaume et de Mathilde, à cause de leur consanguinité. Robert, père de Guillaume, avait épousé la tante de Baudouin V, père de Mathilde. *V.* G. de Jumièges, *Hist. fr.*, XI, 47, D.

17523 *Lire*, le monastère de Lire-Vieille, au pays d'Ouche dans la Haute-Normandie, sur la Rille. C'était une abbaye de bénédictins de la congrégation de St.-Maur. *Bien m'en sai ciert*, l'auteur qui, pour la rime, emploie à tout propos ces formes insipides, les prodigue ici avec un redoublement de facilité.

17524 *Cormelles* (*apud Cormelias*). Cormeilles, gros bourg du Lieuvin, dans la Haute-Normandie, sur la Calone. D'autres regardent Guillaume de Breteuil et non pas Guillaume Osberne, comme le fondateur de cette abbaye, qui était aussi de l'ordre St.-Benoît.

17525 *Rogiers....* Voici le texte de Guill. de Jumièges : *Rogerius etiam de Bellomonte, filius Humfridi de Vetulis in fundo suo Pratellis duo cœnobia ædificavit.*

17527 *Praiaus*, Préaux ou St.-Michel-de-Préaux, abbaye de bénédictins au pays d'Ouche; *monda*, purifia.

De riulés moines k'il i mist,
Et autre de nonnains i fist.
Et Rogiers de Montgoumeri,
Qui n'ot onques le cuer péri,
En fist une, g'en suis séurs,
Tout droit à Sais, defors les murs;
Et une autre à Toars en fist,
Gens rentés i douna et mist.
Et la tierce, j'en sui chiertains,
Fist à Aumetiers, de nonnains,
Liesseline, contesse d'Ou,
Ki sage fu et vesqui pou.
Si funda St.-Pière-sor-Dive,
Et puis fist, defors Lizuie,
Une abéie de nonnains.
Et Rogiers, ses fius premerains,
Funda St.-Mikiel-Outre-Port,
Et faire i fist maint grant aport,
Pour la glise mious acesmer.
Rogiers apriés de Mortemer
Funda St.-Victor autresi.
Cist preudome ouvrèrent ensi,
Et Ricars, ki fu quens d'Évreus,
Ki fu sages, vallans et preus,
A Évreus St.-Sauveur fonda,

17530 *Rogiers de Montgoumeri.* Roger de Montgomery commanda le premier corps d'armée avec Guillaume de Breteuil, à la bataille d'Hastings. Rob. Wace, II, 199.

17531 *Le cuer péri,* le cœur en défaut.

17533 *Sais,* Séez.

17534 *Tours, in vico suo Troardo.* Troard ou Trouard, à deux lieues de Caen, sur la rive droite de la Muanée.

17537 *Aumetiers, apud Almanachias,* Almenesches, dans la Basse-Normandie, au diocèse de Séez.

17538 *Liesseline,* Lesceline, comtesse d'Eu, que Ph. Mouskes appelle *d'Ou.*

17541 *Lizuie,* la rime voudrait *Lizive* ou plutôt *Lizuive,* Lizieux.

17543 *Fius premerains,* fils aîné. Robert, comte d'Eu.

17544 *Funda St.-Mikiel-outre-port, S. Michaëlis ulterioris portus* ou *de ulteriori portu,* du Treport.

17547 *Rogiers,* Roger fils de Gautier de St.-Martin, frère de Guillaume Ier de Warenne.

Nounains i mist et estora.
A Ruem apriés, par karité.
Estora Sainte-Trinité
El mont, et si mist vestemens
Et tous autres aornemens.
Et Robiers, li quens de Mortuel,
Se véritet dire vous voel,
Funda Grestain, et fist tot l'iestre.
Et Hue, ki fu quens de Ciestre,
Fist et estora Saint-Sevoir.
Bauduins de Rimers, pour voir,
Aorna et fist Montebourc,
Si leur donna rente à maint borc.
Nigel, visquens de Coustentin,
Fonda St.-Sauvéor enfin.
Li premiers Talevas Guillaumes,
Pour messes dire et lire saumes,
Fist comme preudom, bien le sai,
Sainte-Marie de Lonlai.
Ernous et Raous li Tassons
Estorèrent, par orissons,
St.-Estievène de Fontenai;
Grans biens i fisent, sans délai.
Raous de Toégni, par non,

17558 *Mortuel*, en latin *Moritolium*, *Moritonium*, *Moritonia*, Mortain.

17560 *Grestain*, *monasterium Gresteni*. Grestain est une paroisse du Lieuvin, dans la Haute-Normandie. L'abbaye de Bénédictins qui s'y trouvait, avait été fondée en 1040 par Herluin de Conteville. *L'iestre*, le bâtiment ou plus généralement l'organisation matérielle.

17561 *Ciestre*, Cicester, en Angleterre.

17562 *Saint-Sevoir*, St.-Sever.

17563 *Bauduins de Rimers*, Baudouin de Rivers.

17564 *Montebourc*, *Montisburgum*.

17565 *A*, peut être *e*. Si l'on garde *a* il faut entendre : rente *sur* maint bourg; *borc*, la rime demanderait *bourc*.

17566 *Nigel*, Néel.

17567 *St.-Sauvéor*, St.-Sauveur.

17569 *Saumes*, psaumes.

17571 *Lonlai*, Lonlay dans la Basse-Normandie, sur la rivière de Graine, à deux lieues de Domfront.

17572 *Ernous*, *Erneisus*; *li Tassons*, Taisson ou Tesson. Raoul Tesson, premier du nom, est mentionné par Rob. Wace, II, 30, 32, 39, 74, 246.

Fist St.-Pière de Castillon.
Li dus Rou, dont oï avés, Rollon.
Qui païens fu, bien le savés,
Quant il fu premiers conviertis,
Douna rentes et grans afis
A la glise de nostre Dame,
A Ruem, et pour Dieu et pour s'ame;
Et apriés à cele d'Évreus.
Si fist à Baioès grans preus,
Et puis à Ruem, à St.-Oenc,
Et à l'abie de Jumenc,
Et puis à St.-Denis de France
Douna grant rente, par sofrance.
Guillaumes, ses fius, sans évesqes,
Refist l'abie de Gumèges,
Et Ricars, ses fius, li saçans,
Funda l'abéie à Fescans
Et fist rehaucier viers le ciel
Cele del mont le St.-Mikiel,
Et si douna à St.-Oainc
De Ruem, rentes et vin et pain.
Et li secons Ricars, sans gille,
Fist l'abéie St.-Wandrille.
Judis, sa feme, bien le sai,
Si refist cele de Bierlai.
Li tiers Ricars jovènes moru.
Robiers, ses frères, qui preus fu,
En Jhérusalem s'en ala.
Mais jou sai bien k'il commença

17577 *Castillon*, Conches.
17581 *Afis*, fiefs.
17585 *Preus*, profits, dons.
17586 *St.-Oainc*, St.-Ouen.
17587 *Jumenc*, Jumièges.
17589 *Par sofrance*, par humilité.
17591 *Gumèges*, Jumièges. Quelle rime!
17596 *St.-Oainc*, St.-Ouen.
17600 *Judis*, Judith.
17601 *Bierlai*, Bernay, ville du Lieuvin dans la Haute-Normandie. C'est à Bernay qu'habite M. Aug. Le Prevost, dont les travaux sur l'histoire de la Normandie méritent tant d'estime.

Avant la glise de Cirrai.
Ses fius le parfist, bien le sai,
Et Robiers de Grentemesnil,
Hues, ses frère, au cuer gentil,
Et Guillaumes, li fius Gofroi,
De buen cuer et de boine foi,
Refisent, qu'il n'i ot essonne,
L'abéie de Saint-Évroulle,
Dont li lius est moult ounorés.

L'archevêque Mauger tombe en démence.

En cel tans si fu afolés
L'arceveskes de Ruem Maugiers,
Qui Dieu siervi moult volentiers;
Et il a sa croce rendue.
Mais li dus, sans longe atendue,
Douna la croce à Amaurri,
Moine à Fescans, né de Berri,
Quar cil estoit moult sages om,
Et li dus iert auques preudom.

Mort de Robert Guiscart. 1085

Adont moru Robiers Wiskars,
Ki n'estoit avers ne escars.
Et de sa première moullier,
Dont il se parti par ghillier,
Ot I fil, s'ot non Buiémons,
Ki moult fu preus outre les mons.
Et d'une autre, si com jou truis,
Que il ot espousée puis,

17606 *Cirrai*, Cerisy, dans le Bessin proprement dit, en Basse-Normandie. L'abbaye de Cerisy avait été fondée primitivement par saint Vigor. *Voy*. v. 17508.

17610 *Gofroi*, Géroie.

17612 *Essonne*, embarras, obstacle.

17613 *Évroulle*, rime en goret. *Voyez* vers 17201.

17615 *Afolés* ne veut pas dire ici blessé, mais atteint de folie.

17619 *Sans longe atendue*, sans longue attente.

17620 *Amaurri*, Guill. de Jumièges l'appelle *Maurilius*.

17626 *Première moullier*, Alberade.

17627 *Par ghillier*, sous prétexte de parenté.

17628 *Buiémons*, Boémond.

17629 *Outre les mons*, il devint prince d'Antioche dans la première croisade, ainsi qu'il est dit quelques lignes plus bas.

17630 *Et d'une autre*, Sikelgaïte.

Fille le duc Landoul de Pulle,
Qui moult sot d'engien et de trulle,
Ot-il V filles et III fius,
Sages et vallans et gentius.
L'ainsnée fille, biele et noble,
Fu dounée en Coustantinoble,
A l'emperéour; si le prist
Et espousa, si que pais fist.
Buiémons fu, sans rien mesprendre,
A Jhérusalem sor Turs prendre,
Qui puis fu d'Andioce princes,
Quar il n'iert pas aviers ne nices.
Puis le fu Buiémons, ses fius,
Qui moult fu sages et soutius.
Cil Buiémons fu fius Coustance,
Fille au roi Felippre de France,
Qui fu fius al buen roi Henri.
Puis cel Buiémont, dont jou di,
Tinrent Andioce si oir,
J'el sai tout de fi et de voir.
Li fius al conte de Poito,
Romons, qui ne vesqui que po,
La fille al secont Buiémont
Ot espousée à feme. Dont
Rogiers Bourse, qui fu ses fius,
Qui moult fu vallans et gentius,
La tierce fille Wiscart ot,

Boémond I, prince d'Antioche.

Boémond II, 1111.

Raimond, 1136.

Roger, surnommé la Bourse, duc de Pouille et de Calabre, 1085.

17632 *Landoul,* Gaimar IV, prince de Salerne.

17638 *L'emperéour,* l'aînée fut fiancée, en 1076, au jeune Constantin Ducas. Les Grecs lui donnèrent le nom d'Hélène.

17642-43 *Princes* et *nices*, rime incomplète.

17646 *Coustance,* Constance, fille du roi Philippe I[er], et femme séparée de Hugues, comte de Champagne.

17653 *Romons,* Raimond, fils puîné de Guillaume VII, comte de Poitiers, devint prince d'Antioche par son mariage avec Constance, fille de Boémond II.

17656 *Ses fius,* fils de Robert Guiscart.

17658 *La tierce fille Wiscart,* il aurait donc épousé sa sœur. Ph. Mouskes a été trompé peut-être par la ressemblance des noms; Roger ayant épousé Adèle, fille de *Robert*-le-Frison, comte

Cel fu moult vallans et moult sot.
Roger I, comte de Sicile.
Et li fius le conte Rogier
De Tiète, que on tint à fier,
Roger II, comte de Sicile et duc de Calabre, 1101.
Et fu frères Robiert Wiskart,
L'ot apriés tote quite en part.
Si tint Pulle et Sesile toute,
Il prend le titre de roi, 1129.
Et rois en fu sans nul doute.
Moult fu preudom tant com vesqui
Et tous ses anemis venqui.
Eustache II, comte de Boulogne, surnommé *aux grenons*.
Li quens Estases de Boulogne
Adont, pour faire al duc viergogne,
Comment qu'il li griet et anuit,
En Engletière ala par nuit
Et le castiel de Douvre asist;
Mais par consel d'Englois le fist.
Et cil del castiel s'en issirent,
Del siége à force les partirent.
Mort de Mauger, archevêque de Rouen.
A Ruem moru defors al mont
L'arceveskes Amalris dont,
Et Jehans l'arceveskie ot,
Par le roi Guillaume, qui pot.

de Flandre; mais l'inceste qui résultait de sa méprise, devait l'éclairer.

17661 *De Tiète*, de Thiette, de Tiedi, en latin *Theatanus*, comté d'Italie, dont Philippe, cinquième fils du premier lit de Gui de Dampierre, porta le titre, par son mariage avec Mathilde, qui en était l'héritière. Warnkoenig, *Hist. de la Flandre*, I, 265. Quelques personnes préféreront peut-être lire :

Le conte Rogier
De tièto .....

Tiète, tête; cette prononciation est conservée dans le patois wallon, mais cette leçon nous semble bien moins naturelle. Quoi qu'il en soit, il s'agit de Roger II, dit le Jeune, fils de Roger I, comte de Sicile et frère de Robert Guiscart.

17663 *L'ot apriés*, il semble que ce Roger ait épousé sa tante, mais c'est encore une suite de la confusion que nous venons de remarquer. Roger II eut pour femmes : 1° Albérie, fille de Pierre de Léon, père de l'antipape Anaclet; 2° Sibylle, fille de Hugues II, duc de Bourgogne; 3° Béatrix, fille de Gauthier, comte de Rethel en Champagne.

17668 *Estases*, Eustache II, surnommé *aux grenons*, à cause de ses grandes moustaches, avait accompagné Guillaume dans son expédition en Angleterre.

17670 *Griet*, grève, fait du tort.

17673 *Par consel d'Englois*, d'Anglais du comté de Kent.

17677 *Amalris*, Mauger, fils de Richard II et de Papie. Il se noya en mer et fut enterré à Cherbourg. R. Wace, II, 63. Voir 17616 et 17620.

Li quens Estases se parti
De Douve, et moult s'en aati
Viers le roi, et moult iriés fu.
Petit apriés çou, si moru
Li rois Guillaumes-li-Bastars, Mort de Guillaume-le-Conquérant, 1087.
Qui n'iert avers, fel ne escars.
A Ruem moru, si fu portés
A Kaam, dont il estoit nés.
Là l'enfouirent à grant plour
Si home, comme leur signor.
III fius ot. Quant fu sevelis
S'en i ot q'un, çou fu Henris
Li mainsnés, qui moult le plora;
Trestot son meuble li dona.
Guillaumes, ses fius li ainsnés,
Fu d'Engletière couronnés. Guillaume(II)-le-Roux, roi d'Angleterre.
Et Robiers ot la ducéé Robert II, Courte-Heuse, duc de Normandie.
De Normendie en ligéé.
Henris, li mainsnés, en la fin Henri obtient le comté de Cotentin.
Ot la conté de Coustentin,
Que ses frères li ot dounée,
Li dus Robiers, et délivrée.
Mais de ne sai quoi li fali,
Par quoi son don li retoli. Il en est dépouillé.
Dont prist li dus Robiers sa crois. Robert va à la croisade.
Ses frères Guillaumes, li rois,
Li presta sour sa ducéé
L'avoir que il en a porté
En la tière de Bethléem,

17681-82 *S'en aati viers le roi*, en éprouva beaucoup de ressentiment contre le roi.

17686 *A Ruem*, c'est-à-dire à Hermentruville, village voisin de Rouen.

17693 *Trestot son meuble*.... Henri hérita des trésors de son père avec une pension de 100,000 livres à prendre sur ses frères.

17694 *Guillaumes... li ainsnés*, Guillaume n'était que le puîné. Cette faute n'a pas été commise plus haut par Ph. Mouskes.

17697 *Ligée*, obligation d'hommage.

17706 *Li presta*... Il lui prêta dix mille marcs sur l'engagement de la Normandie et du Maine.

Et fu à prendre Jursalem.

Cupidité sacrilége de Guillaume-le-Roux.

Cis rois fu Guillaumes-li-Rous
D'Engletière, et fu moult irous.
Es abéies soujournoit
Et toutes les glises reuboit.
D'autre part Hanstone, en I plain,
Avoit I liu moult biel et sain :
XVII que capieles que glises
I avoit-on pour Dieu assises,

Souvenir du roi Arthus.

Très le tans Artu, le bon roi.
Cil rois Guillaumes, par desroi,
Les fist abatre et bos planter,
Des kaillos fist son gart-muer,
Et, quant vint al cief de VII ans,
Si fu li bos créus et grans,
Ciers i mist et bisses et dains:
Pour, counins, livres et férains,
Et manière de sauvegine,
Tant que plaine en fu la gaudine.
La *Nuéve-Foriès* fu clamée;
Encore est-ele ensi nommée.

17720 *Les fist abatre.* On rapporte ce trait de Guillaume-le-Conquérant lui-même, et l'on dit que passionné pour la chasse jusqu'à la cruauté, il força les hommes d'abandonner aux bêtes fauves, dans le comté de Hampshire, un espace de trente milles, où il détruisit toutes les habitations, sans épargner les églises.

17721 *Kaillos,* matériaux; *gart-muer,* mot à mot garde-changer; mais il est plus naturel de lire *murer* au lieu de *muer*, et *fist son gart murer* signifiera : fit murer son jardin, son parc.

17722 *Al cief de VII ans*, au bout de sept ans.

17725 *Pour*, (*pors*, sangliers?); *counins*, lapins; *livres*, lièvres; *férains*, bêtes sauvages, *feræ*, *ferinæ*.

17726 *Sauvegine,* à peu près même sens que *férains*.

17727 *Gaudine,* bois, forêt. All. *wald*, *waldchen*.

17728 *Nuève-Foriès* (*New-Forest*), ou parc de Southampton. Guill. de Jumièges, dans le recueil de Camden, liv. VII, c. 9, pag. 674, et Geoffroi Gaimar, dans les *Chron. Anglo-Normandes*, publiées par M. Francisque Michel, I, 51 :

Donc avint, si come Dieu plout,
Li rois estoit alé chacer
Vers Bwkerst (*sic*) od li archer;
C'est en la *Noève-Forest*,
Un liu qi ad non Brokeherst
Privéement estoit alé,
Wautier Tirel avoit mené.
Wautier estoit uns riches hom,
De France ert per del région.

Voy. v. 17798.

Mort de Richard, fils de Guillaume-le-Conquérant, 1081.

Ricars, frères cel roi de bas,
En cele foriest, al trespas,
S'en ala I jour pour kacier,
Pour déduire et pour arcoiier;
A I arbre si se hurta,
Qu'à la tière jus trébuça,
De la bléceüre moru.
Si disent les gens que çou fu
Pour le péciet de ces églises,
Qui pour le bosc furent jus mises
Par son frère, le roi Guillaume,
Ki puis fist batre mainte paume.

Songe de Guillaume-le-Roux.

Li rois Guillaumes dont je di,
En esté, par I samedi,
Se dormoit à I sien manoir;
Teniècle faisoit et moult noir,
Et songa qu'il iert, par devise,
Droit à Hanstone, en une glise;
Et là vit gésir I mort home
Deseure l'autel, à cel soume:
Et li fu vis qu'il ot tel faim
Qu'il li estevoit par réclaim
L'un des piés à cel mort mangier.
Si le mangoit par grant dangier,
Et, quant il s'en voloit partir,

17730 *De bas*, naturel, adultérin. M. A. Thierry, dans le livre VIIᵉ de l'*Hist. de la Conquête d'Angleterre*, mentionne cet événement ainsi que la mort d'un autre Richard, fils du duc Robert.

17731 *Al trespas*, contre la loi, la défense, ou peut-être, par un passage difficile.

17745 *Tenièele*, ténèbres, comme on disait *triacle* pour thériaque. *Miracle de Notre-Dame, de Robert-le-Dyable*, pag. 51 :

Diex en cest homme a fait miracle,
Car de venin a fait *triacle*,
Et de mal bien.

On a dit de même *tiriacleur*, de thériaque, pour apothicaire. O. L. B. Wolff, *Altfranzösische Volkslieder*, Leipz., 1831, in-18, pag. 7:

LES SOUHAIS DES HOMMES.

. . . .
Moy *tiriacleur* je souhaite
Réagal, boistes et couleuvres,
Quelque serpent ou quelque beste
A manger, pour montrer mes euvres.

17751 *Estevoit*, était de nécessité; *réclaim*, besoin.

Si aloit l'autre rahatir
Pour mangier, et, par faim destroit,
Li rois cel autre pié mangoit;
Et puis prendoit la destre main,
Si le mangoit en liu de pain;
Et dont pour l'autre recouroit,
Mais si comprendre le devoit.
Si li fu vis que li mors hom,
Qui là gisoit comme preudom,
Le féroit del puing en ses dens,
Si que li rois en ert sanglens.
Entretant li rois s'esvella,
Sa bouce sanglente trova,
Et si com il sa main i touce
I dent brisié traist de sa bouce.

Li rois Guillaumes ot paour
De cel songe, et quant vint al jour,
A I hiermite le conta,
Qui le songe li devisa,
Et li despondi comme tel :
« Sire, li mors desor l'autel
Çou est Dieux, qui sus est sacrés,
Ki pour nos péciés fu pénés;
Et li menbre que tu mangas,
Ce sont li sien, n'el mescroi pas,
Que tu manguës et débrises,
Quant tu guastes les abéies,
Et là soujournes et manguës,
Et s'as les glises abatues,
U tu as la foriest plantée,
Qui de fiérains est habitée.

Explication du songe.

17755 *Rahatir*, attaquer.
17756 *Destroit*, forcé.
17760-61 Il voulait en vain éviter de manger l'autre main, il se sentait forcé à la saisir.
17764 *Féroit*, frappait.
17780 *Manguës*, manges.
17781 *Abéies* et *débrises*, mauvaise rime.

On i soloit Dieu aourer,
Or i vont venéor vener.
Nostre ancissour plus anciien
Les avoient faites pour bien.
Rois, saces bien, tu et tes gens,
Que, se par tans ne t'en repens,
Mors en seras de mort sobite :
Jà n'en aras autre mérite. »
Li rois sot bien que voir dit a,
Et non pour quant point n'en douta.
Apriés I jour i vot kacier;
Avoec lui furent si arcier,
Et uns enfés, couzins le roi,
S'en fu alés à cel desroi.
Li rois tint I arc en sa main
Et fu d'autre part ens el plain.
Li enfés contre lui estoit
Pour traire, se riens i pasoit;
Son arc ot li enfés tendu.
A tant ès vous I cierf venu,
Li rois n'i ot mie son trait,
L'enfant rouva traire entresait.
« Je n'os, dist li enfés, pour vous. »
— » Trai, dis li rois, malevirous, »
— » Je n'os, » dist l'enfés. — « Si feras,
Trai, dist li rois, jà l'ociras. »
Et quant li enfés l'entendi,
L'arc entesa, plus n'atendi,

17787 *Vener*, chasser.
17792 *Sobite*, subite.
17798 *Uns enfés*, la plupart des historiens, et Geoffroi Gaimar, comme on l'a vu, nomment, Gautier Tyrel chevalier français, seigneur de Poix et de Pontoise. *Voy.* la note sur le v. 17728. La continuation du Brut, publiée dans les *Chron. Anglo-Normandes*, I, 91, contient ce passage :

Issi avint par son péchié :
En la Novel-Forest fu blessé.

17803 *Traire*, tirer.
17807 *Rouva*, ordonna.
17813 *Entesa*, ajusta, banda.

Le cierf quida traire à desroi,
Mais son signour i traist le roi
El cuer; si l'a mort esranment.
Fuïois s'en est isnielement,
Li venéour sont acouru,
Le roi enportent qui mors fu.

Mort de Guillaume-le-Roux, 2 août 1100.

Ensi venga Dieux les églises
K'il ot destruites et jus mises.
A Wincestre, el moustier St.-Pière,
Fu sevelis, sous une pière,
Li rois Guillaumes al cief rous,
Ki moult iert fel et aïrous.

Henri I, dit *Beau-Clerc*, roi d'Angleterre.

Henris, ses frères li mainsnés,
Fist tant qu'il fu lues couronnés
Par moult grant haste, à Waimostier.
Et ce fist-il tout par mestier
Pour son frère desireter,
Qui s'en fu alés outre mer;
Et si estoit ainsnés de lui :
De sa tière li fist anui.

Cel an méisme, sans essonne,
Prist-il la fille al roi Makonne
D'Escoce, et si fu couronnée
A Winciestre, comme senée,
De l'arcevesque Ansiel, c'oï dire,
Qui dont estoit à Kantorbire.
Mehaus ot non, s'en ot I fil.
Li rois, moult vallant et gentil,

17822 *Wincestre*, Wincester.

17828 *Waimostier*, Westminster.

17829 *Mestier*, intrigue.

17831 *Outre mer*, Robert s'était arrêté en Italie, à son retour de la Croisade.

17833 Il le dépouilla de sa terre.

17834 *Essonne*, obstacle.

17835 *Makonne*, Malcolm.

17838 *Ansiel*, St.-Anselme, archevêque de Cantorbéry.

17840 *Mehaus*, Mathilde, couronnée le 11 novembre de l'année 1100, morte le 1er mai 1118. *I fil*, Guillaume, qui mourut avant son père.

S'en ot une fille Mehaut,
Ki puis fu mariée haut
Al fil l'empereóur de Roume.
Henris ot non, ce dist la some.
Et fu couronnée, sains tence,
Le jour de St.-Jake à Maïence,
De l'arcevesque de Coulougne,
Qui bien lor fist cele besogne.

Mort de Guillaume, fils unique du roi d'Angleterre, 1120.

Guillaumes, lor fius, une fie
S'en diut passer en Normendie,
Et moult de haute gent od lui;
Si fu noiiés par grant anui
Entre Hanstone et Barbesfluet,
Par I grant vent ki les sourpuet.
Apriés, moult petit demora
Que li dus Robiert repaira
De Surie, et fu moult irés
Que Henris, ses frère mainsnés,

Robert veut ressaisir le sceptre, 1101.

Rois estoit fais, s'el déust iestre.
Apriés atorna tout son iestre
A moult grant gent k'il atrava,
En Engletière s'ariva.
Lendemain qu'il fu arivés,
S'est à lui ses frère acordés,
Par si que cascun an auroit
IIII mil mars k'il li donroit.
Lors remena sa gent hardie

17845 *Henris*, Henri V.

17850 *Lor fius*, fils de Henri, roi d'Angleterre, et non pas de Henri V, empereur d'Allemagne, comme la suite des mots pourrait le faire croire.

17854 *Barbesfluet* ou *Barflo*, comme écrit Rob. Wace, et *Barbefluvium*, Guill. de Jumièges, liv. VII, c. 2; Barfleur.

17855 *Sourpuet*, surprit, assaillit. L'équipage s'étant livré à la débauche, à l'exemple des grands personnages qu'il conduisait, ce fut la cause du naufrage. Cet événement est postérieur à la captivité du duc Robert, puisque dans cette occasion Henri revenait de Normandie en triomphe, après avoir investi son fils du duché enlevé à Robert.

17862 *Atrava*, engagea.

17867 *IIII mil*, d'autres disent trois mille, Guill. de Jumièges, liv. VII, c. 12.

Li dus Robiers en Normendie;
Et puis gaires ne demora
Que son frère reguerroïa.
Le roi Henri envahit la Normandie, 1105.
Et li rois Henris pasa mer
Pour le duc, son frère, grever,
Et prist Baioès et Kaam,
Qu'il n'i ot gaires de lagan.
Bataille de Tinchebray, 27 septembre 1106.
Et si asist Tenercebrai.
Là combatirent, bien le sai.
Mais li rois les a desconfis,
Et li dus, ses frères, fu pris.
Ensi par guerre et par boisdie
Ot li rois Henris Normendie.
En Engletière repassa
Et tous ses prisons i mena,
Et si mist son frère en prison
Que n'i pot avoir raençon.
  Cil dus Robiers avoit I fil,
D'une dame k'il prist, gentil,
Fille al conte de Conviersainne,
Guillaume Cliton.
Guillaume, ki moult en ot paine.
Cil fius s'en est fuïois en France,
Pour son oncle et pour sa doutance.
La roïne le reciut biel,
Et lendemain, à grant réviel,
Li fist épouser sa sereur,
Et si leur fist moult grant honneur.

17875 *Lagan*, ravage.

17876 *Tenercebrai*, Guill. de Jumièges *Tenechbray*, c'est-à-dire Tinchebray, château appartenant au comte de Mortain. Rob. Wace, II, 404. Cet événement doit être placé avant le récit de la mort de Guillaume, fils du roi Henri d'Angleterre. Guill. de Jumièges, l. VII, c. 13.

17883 *Prisons*, prisonniers.

17886 *I fil*, né l'an 1101.

17887 *D'une dame*, Sibylle, fille de Geoffroi, duc de Conversano. G. de Jumièges, l. VII, c. 14.

17893 *Lendemain*, ces désignations de temps ne doivent pas être prises à la lettre. Bonaventure Des Périers, dans sa LXI[e] nouvelle (éd. d'Amst., 1735, II, 188), s'exprime ainsi : « Et un autre *demain* (un autre jour), il luy aprint le nom des drogues les plus vulgaires.... »

17894 *Sereur*, il épousa au mois de janvier

Adont fu quens Carles mordris
A Bruges, ki moult iert hardis,
Par traïson, en I moustier,
U il estoit pour Dieu proïer.
Mais puis furent cil enroet,
Boulit, pendut et traïnet.
A Lille en fu faite justice,
Et s'ièrent cil haut ome et rice.
A Paris en vint la nouviele,
As uns fu laide, as autres biele.
La roïne pourkaça tant
Que cel Guillaume maintenant,
Ki sa serour eut espousée,
Dont ele s'estoit moult pénée,
Fist conte de Flandres reçoivre,
Pour Carlon, que mors en désoivre,
Qui ele traïoit à parent,
Si ne savoit-on ù parent.
De sa serour fist la roïne
Ensi contesse à cel tiermine.
Et cil Guillaumes fu issus

Assassinat de Charles-le-Bon, comte de Flandre, 2 mars 1120.

Guillaume Cliton lui succède.

1127, Jeanne, fille de Rainier, marquis de Montferrat, et sœur utérine d'Adelaïde, femme du roi Louis-le-Gros, qui lui avait donné pour dot le comté de Mantes.

17896 *Carles mordris*, sur cet événement, il faut consulter l'excellent ouvrage de M. Warnkœnig, *Flandrische Staats und Rechts Geschichte bis zum jahr* 1305, Tübingen, 1835, I, 132 et suiv., et surtout la traduction par M. A.-E. Gheldolf, traduction corrigée par l'auteur, I, 171 et suiv. *Voy.* aussi le *Corpus Chronicorum Flandriæ*, pp. 79 et suiv.

17900 *Enroet*, roués.

17901 *Traïnet*, écartelés.

17903 *Haut ome et rice.* La tradition et les chroniques, attribuent à la famille *de Stratis*, *Van Straeten* ou *Vander Straeten*, le meurtre de Charles-le-Bon, mais les Bollandistes, mars, I, 158, ont démontré cette erreur. Les assassins du comte de Flandre étaient fils et petits-fils d'Erembald, autrefois châtelain de Bruges, homme d'extraction servile, qui, après avoir tué le châtelain, son maître, épousa sa veuve, avec laquelle il avait vécu en adultère. *Voy.* dans nos *Mémoires héraldiques et historiques*, l'article des Erembault ou Errembault du Maisnil, I, 44, 45. Cette famille, d'après Ph. Mouskes. s'était agrandie de bonne heure.

17905 Vers déjà employé.

17910 *Reçoivre*, recevoir.

17911 *Désoivre*, déçoive, trompe. Quoique ce mot, par sa forme, soit à l'infinitif, il est employé ici comme s'il dérivait de *desoivrer*.

17913 On n'en savait pas d'autre raison.

Del linage as contes le plus,
Quar li quens Bauduins-Barbés,
Ki de Flandres fu adoubés,
Fu pères à Mehaus, s'aïole,
Ki moult ot douce sa parole.
Cil quens Bauduins ot II fius,
Vallans et sages et gentius,
Robiert et l'autre Bauduin.

Baudouin VI et Robert-le-Frison, comtes de Flandre.

Ainc que leur père alast à fin,
Prisent femes, j'el sai de voir;
Bauduins, à tout grant avoir,
Prist la contesse de Hainnau.
II fius en ot à tierme pau,

Arnoul III, dit le Malheureux, comte de Flandre.
Baudouin II, dit de Jérusalem, comte de Hainaut.

Ernoul et l'autre Bauduin.
Robiers, çou dist l'estore enfin,
Prist et espousa, par devise,
Feme al conte Florent de Frisse,
Ki del conte, ki mors estoit,
Une biele fillaite avoit,
Ki moult estoit cortoise et france.
Si l'ot roi Felippes de France,
Ki fu fius al bon roi Henri :
Moult ama la dame et ciéri.
Mais Robiers, ses oncles, de Frise,
Ot en s'aïde par devise
Dont l'empereor d'Alemagne
Henri, ki moult à grant compagne,
I jour, à aus se combati

17918 *Barbés*, barbu. Cette généalogie est fautive en un point. Le père de Mathilde n'était pas Baudouin IV ou *le Barbu*, mais Baudouin V, dit de Lille ou le Débonnaire.

17922 *Cil quens Bauduins*, le comte Baudouin V.

17928 *La contesse de Hainnau*, Richilde, fille de Rainier V.

17933 *Feme....* Gertrude, fille de Bernard II de Saxe, veuve de Florent, comte de Hollande, morte en 1113.

17935 *Fillaite*, fillette; Berthe.

17937 *Felippes*, Philippe Ier.

17943 *Henri*, Henri IV.

Et le roi de France venqui.
A cele guerre, ki fu fors,
Fu quens Ernous de Flandres mors.
Et Willaumes, qui d'Engletierre
Estoit venus à cele gierre,
Pour aidier Ernoul son neveu,
Pour çou que il le savoit preu.
Ensi ot Robiers-li-Frisons
Flandres, maugré tous les barons;
Sa vie le tiunt, bien le sai,
Et s'ot la conté de Kambrai,
Que L'emperères li douna,
Pour çou que durement l'ama.
De cele dame ot cil Robiers
III fius vallans et bien apers :
L'uns Felippron, l'autre Robiert,
Ki fu nommés, tout en apert,
Puis Robiers de Jhéruzalem,
Pour çou qu'il fu en Belléem
Et à la tière reconquierre,
Et moult i souffri painne et gierre.
Si, com en l'estore le truis,
Quens de Flandres fu-il, et puis
Ot-il I fil devant sa fin,
Si l'apielèrent Bauduin,
Qui puis à I jour navrés fu
En I estour, dont il moru.
Carles, ses niés, ot la conté

Bataille de Cassel, 22 février 1071.

Comté de Cambrai.

Robert II, comte de Flandre 1093.

Baudouin VII, à la Hache, 1111.

17948 *Willaumes*, Guillaume Osberne, comte d'Hereford, beau-père d'Arnoul, attendu que Richilde, veuve de Baudouin VI, l'avait épousé pour mieux l'attacher à ses intérêts. *Voy.* la Chron. d'Adrien de Budt, dans le *Corpus chronicorum Flandriæ*, qui fait partie de notre collection, p. 278.

17950 *Neveu*, beau-fils.

17959 *III fius*, deux fils.

17960 *Felippron*, Philippe, vicomte d'Ypres, qui se tua en tombant d'une fenêtre, l'an 1104. *Robiert*, Robert II, dit le Jérosolymitain.

17962 *Puis*, depuis.

17972 *Carles*, *ses niés*, Charles, fils de

Si comme j'ai devant conté,
Qui mordris fu en I mostier,
U il ooit le Dieu mestier.

Guillaume Cliton, 1127.

Et cil Guillaumes, dont je di,
Fu quens de Flandres tout ausi.
Mais il fu navrés et bléciés
A I poignié, ù fu dréciés.
Si en ot au cuer si grant ire,

1128.

K'il en moru, par mauvais mire :
A St.-Biertin fu sevelis.
Moult en fu tourblés li païs.
Enpriés Guillaume, bien le sai,

Thierri d'Alsace.

Ot la conté Tiéri d'Ausai.
Et li rois Henris d'Engletierre,
Pour çou qu'il li aidast de gierre,
Li douna feme par réviel;
Suer fu conte Jofroi-Martiel
D'Ango, ki moult estoit preudom,
Et fu tous jors de grant renon.

Mort de Robert, duc de Normandie.

Li dus Robiers iert à Bristou.
Là moru-il apriés I pou,
En la prison ù l'estut iestre,
Le conte Robiert de Glociestre,
Son neveu, ù li rois Henris,
Ses frères, l'ot à garder mis.

Knut IV, roi de Danemarck et d'Adèle, fille de Robert-le-Frison, père de Baudouin VII.

17979 *Poignié*, combat, *pugn(a)*.

17981 *Moru*, il mourut dans la journée, le 27 juillet 1128; *mire*, médecin.

17983 *Tourblés*, troublé.

17985 *Tiéri d'Ausai*, Thierri d'Alsace, fils de Thierri II, duc de Lorraine et de Gertrude, fille de Robert-le-Frison.

17988 *Réviel*, encouragement, récompense?

Dames sommes et renvoisies
. . . .
Plaines sommes de grant *réviel*.

MONMERQUÉ et FR. MICHEL, *Le Lai d'Ignaurès*, p. 8.

Ici ce mot est pris dans le sens de dignité.

17989 *Suer*, Sibylle ou Mabile, fille de Foulques V, comte d'Anjou, puis roi de Jérusalem, fiancée par Guillaume Cliton, et sœur non pas de Geoffroi IV, dit Martel, mais de Geoffroi V, dit le Bel ou Plantagenet.

17992 *Bristou*, Bristol.

17995 *Glociestre*, Glocester.

Sevelis fu à grant ounour
A St.-Pière, et à grant dolour.
Guillaumes, ki fu fius Osbiert,
Par l'estore bien m'en sai ciert,
Fu parens à droite lignie
A tous les dus de Normendie,
Et de par père et de par mère.
Quar cil Osbiers, ki fu ses père,
Fu fius Héraut, ce truis encor,
Frères la ducoise Gonnor,
Ki fu feme al premier Ricart,
Ki tint Normendie en sa part,
Et sa mère fu fille ausi
Le conte Raoul d'Iveri,
Ki fu frères cel duc Ricart,
De par sa mère d'autre part.
Cis à feme prist Aélis,
Ki moult fu biele et de biaus dis,
Fille Rogier de Mortemer.
II fius ot, que bien sai nommer,
Willaume de Bretuel, ki puis
Ot sa tière, si com jou truis,
Et Rogiers ki, par sa bonté,
De Herefort ot la conté.
Et si ot II filles, dont l'une
Eme, ki fu plaisans et brune,
Fu dounée tout entresait
Raoul, le signor de Maiait,

Guillaume Osberne, comte d'Hereford, et sa famille.

18000 *Guillaumes,* Robert Wace, II, 54, v. 9537, à propos de la bataille d'Hastings :

Le fils Osber sun seneschal,
Willame out non, noble vassal.

18006 *Héraut,* Herfast. *Voy.* Guillaume de Jumièges, liv. VII, c. 15.

18011 *Iveri,* Ivry.

18012 *Frères,* frère utérin de Richard Ier. *Voy.* Guill. de Jumièges, *Hist. fr.*, XI, 56, C, D.

18014 *Cis,* Guillaume; *Aélis*, Adelaïde, fille de Roger de Toëni ou Toégny.

18018 *Bretuel,* Breteuil.

18025 *Maiait,* Raoul est appelé par les écrivains du temps, *de Waher, de Guader* ou *de Waet.* Rob. Wace, II, 247, v. 13627, l'appelle

Ki bien fu de Bretagne nés,
Et de Norwis fu quens nommés,
Et vot tenir la forteraice
Contre le roi, mais par destraice
En fu d'Engletière kaciés,
Et il et sa feme exilliés.
Mais en Engletière laisièrent
Une fille, dont dolant ièrent.
Ithe avoit non, moult fu senée,
Et puis apriés l'a espousée
Quens Guillaumes de Léécíestre,
Pour çou qu'il le sot de bon iestre,
Fius Robiert, conte de Meullent.
De celi ot-il voirement
Plusiors filles ; s'en ot I fil
Hardi et vallant et gentil.

Contestation pour Ivry, Brionne et la succession de Guillaume, comte d'Hereford.

Quant Guillaumes, li fius Robiert,
Ki Normendie ot en apiert,
Fu en Flandres ocis à duel,
Ses fius Guillaumes de Bretuel

Raol de Gael, et c'est en effet le vrai nom. Gael est en Bretagne.

18026 *De Bretagne nés*, *Brito ex parte*, dit Guill. de Malmesbury, lib. III, *Hist. franç.*, XI, 185, E.

18027 *Norwis*, comte de Norfolk et de Suffolk. *Norwis* est plutôt *Norwich* que Norfolk.

18028 *La forteraice*, Norwich.

18034 *Ithe,* autrement *Amicia.*

18036 *Léécíestre*, Leicester. Le comte de ce nom, fils de Robert III, comte de Meulan, s'appelle Robert et non pas Guillaume, dans l'*Art de vérifier les dates ;* on ne trouve pas non plus ce nom de Guillaume dans Imhoff, *Regum pariumque magnæ Britanniæ Hist. geneal.* Norimb., 1690, in-fol., p. 135. Au surplus, Guill. de Jumièges, que suit encore notre auteur, met lui-même *Roberto comiti Legrecestriæ*, *filio Roberti comitis Legrecestriæ.* Le Robert II, comte de Leicester, qui épousa la fille de Raoul de Norfolk, était surnommé le Bossu. Il mourut en 1168.

18040 *Plusiors filles*, Isabelle, mariée 1° à Simon, comte de Huntingdon; 2° à Gervais Paganel; Havise, qui épousa Guillaume, comte de Glocester. *I fil,* Robert III, surnommé *aux-blanches-mains,* mort en 1190, après avoir épousé Pétronille, fille de Hugues de Grentemesnil.

18042 *Guillaumes......* Ph. Mouskes semble confondre encore les personnages. Il s'agit ici de Guillaume, fils d'Osberne, *qui n'eut pas la Normandie en apiert.*

Calenga la tour d'Iveri,
Ki jà avoit esté I di
Conte Raoul, père s'aiole.
Mais li dus Robiers sans parole
L'avoit en son demainne éu,
Com rois Guillaumes l'ot éu,
Et puis quens Robiers de Meullent.
Lors fisent tel atirement,
Que Guillaumes pour Yveri
Prist Brione, et s'il i guerpi
Li dus, pour çou que priés estoit
De sa tière, que il tenoit.
Brione est ciés de Normendie.
Mais que Ricars jà une fie
Le douna Godefroi son frère.
Gillebiers, ses fius, pour son père
L'ot, mais il fu apriés ocis,
Et Brione, dont or vos dis,
Remest al duc com à signor,
Quar Brione estoit de s'ounour.
Adont I Rogier i avoit,
Le fil Ricart, ki fius estoit
Cel Gillebiert ki fu ocis,
Et cil Rogiers, dont jou vos dis,
Metoit en Brione kalenge,
Pour çou qu'ele ot esté, par enge,

18046 *Calenga, cœpit calumniari*, dit Guill. de Jumièges. Réclama, contesta.

18051 *Com rois...* comme le roi Guillaume-le-Conquérant l'avait eu.

18052 *Robiers de Meullent*, Robert III.

18053 *Atirement*, instance.

18059 *Ricars*, Richard II avait donné Brionne au comte Godefroid, son frère naturel.

18061 *Gillebiers*, Gislebert.

18066 Comme le texte de Ph. Mouskes est confus, celui de Guill. de Jumièges, qu'il a voulu rendre, en sera la traduction naturelle : *Et quoniam Rogerius, filius Richardi, idem castrum repetebat, quia avus suus comes Gislebertus idipsum, sicuti dictum est, antea possederat, ... sunt antiquorum plurimi qui dicunt quod Richardus, pater Rogerii, pro repetitione ejusdem castri dudum in Anglia acceperat oppidum Toneburge.*

18071 *Par enge*, par engagement, contrat.

A Raoul, dont jou dis avant.
Et pour çou si fist li dus tant
Qu'à cel Rogier dona grant tierre
Et Tounebruge en Engletière.
S'ot une liuee environ
De boine tière, ce dist on,
Et si diut Brione ravoir,
Et se li dus n'avoit loïal oir.
Apriés si avint que Guiaus
De Brehierval, ki moult fu faus,
Par traïson, outre son voel,
Ot pris Guillaume de Bretuel,
Son signor, et si le tint tant
Qu'une fillete de sougnant,
K'il avoit, li douna par si
K'il auroit avoec Yveri.
De cele fille ot cil Guiaus,
Ki fel estoit et desloïaus,
I fil, s'ot non li vious Guillaumes,
Et li autres Rogiers-li-Baubes,
Et s'en ot autres, ne sai quans.
Mais ne demora pas longtemps
Que cil Guillaumes de Bretuel
Reprist à I poignié Guel,
Par l'aïe le roi Phelippon
De France, le cruel pipon,
Fil le roi Henri, ki preus fu.
En cel afaire s'ot éu
L'aïe del boin duc Robiert,
Ki sot l'afaire del cuviert.

18075 *Tounebruge,* Tonbridge.

18079 Il faut effacer l'*et* pour la mesure et pour le sens.

18081 *Brehierval,* Guillaume de Jumièges, liv. VII, c. 15, etc., *Goellus de Breherii Valle.*

18090 *Li vious Guillaumes,* Guill. de Jumièges, liv. VII, c. 15 : *Wilhelmus Luvellus,* Guillaume Lovel.

18091 *Baubes,* bègue.

18095 *Guel,* tout à l'heure *Guiaus,* c'est-à-dire Juhel ou Goel, en latin *Goellus.*

18097 *Pipon,* trompeur ; *piper.*

Parmi sa tière tant ala,
Et arst et destruist et préa,
Que cil Guiaus, dont je vos di,
A force Yveri leur rendi,
Et, quant Willaumes vint à mort,
Pour çou que Guiaus li fist tort,
Si fist oir de son casement
Raoul de Waiet voirement,
Ki fius estoit de sa sereur,
Et moult estoit de grant valeur.
Mais Estases, ki fu ses fius,
Fu as afaires ententius,
Et les forteraices saissi
Et tint en pais, rien n'i perdi.
Tant que sa feme n'el vot pas,
Fille le roi Henri de bas,
Juliane fu apielée.
Cele fu de la cose irée,
S'en osta les gardes le roi
Fors de Bretuel toutes, par quoi
Li rois toli tout à Estasse,
Qu'il n'en ot tierme ne espasse,
Mais qu'il ot seulement Paci;
Et Guiaus rot dont Yveri.
Guillaumes, quens de Léécïestre,
Ki de l'afaire sot tout l'iestre,
Ot Bretuel et Glos, et s'ot Lire
Et tière aillours, et tout par l'ire,

18104 *Guiaus*, Goel.
18109 *Waiet*, écrit tout à l'heure Maiait. *Voy*. v. 18025.
18112 *Estases*, Eustache, son fils naturel.
18124 *Paci*, *Paceii oppidum*. Pacy-sur-Eure.
Voir une note de M. A. Le Prevost, *Roman de Rou*, II, 251.
18126 *Guillaumes*, Robert, comme plus haut.
18128 *Lire*, *Glos*, *Britolium*, Guillaume de Jumièges, liv. VII, c. 15.
18129 *Et tout par l'ire*, par l'ire de Juliane.

En Normendie, qui devant
Avoit esté à son vivant
A Guillaume, le fil Osbiert,
L'aïol Ithe, dont en apiert
Vos dis qu'ele ot sa feme esté.
Or vous ai l'afaire moustré,
Qui lonctans ensi demora,
Que nus encontre ne parla.
L'arceveskes de Ruem moru,
Guillaumes, qui moult preudom fu,
Et li doiiens Jofrois del Mans
Fu arcevesques à cel tans.
Adonkes s'ot descorde ausi
Del roi d'Engletière Henri
Et del conte Amauri d'Évreus.
Ki sages iert et corageus.
Li quens Galerans de Meullent
An 1124. Guerroïa le roi ausement,
Mais il fu pris de la descorde
En I estour, à Bouterolde.
Moult en i prisent et tuèrent,
Et moult d'autre s'en escapèrent.
Par consense de leur amis.
Li quens d'Évreus, dont je vous dis,
Et Willaumes d'Auriloniel
S'en escapèrent sans réviel.
Li rois tint conte Galeran,
Et si abati en eslan

18144 *Amauri d'Évreus*, Amauri IV de Montfort, premier du nom, comte d'Évreux.

18146 *Galerans de Meullent*, Galeran ou Waleran II ou III, né l'an 1104, fut élevé avec son frère jumeau, par les soins de Henri I[er], roi d'Angleterre.

18149 *Bouterolde*, *Burgus Turoldi*. Waleran fut pris dans une embuscade près de Watteville. Guillaume de Jumièges, liv. VII, c. 17.

18154 *D'Auriloniel*, Lovel d'Ivry, *Lovellus de Ivreio*, Guillaume de Jumièges, liv. VII, c. 17.

18157 *En eslan*, tout d'un temps. C'est peut-être le *funditus* de Guillaume de Jumièges. Sur ces événemens voir cet annaliste, livre VII, c. 22 (18).

Tout le castiel de Valentin,
Et si fist crever en la fin
Les ious çaus qui tinrent Brione
Contre lui, et, pour tel essone,
Se rendirent cil de Biaumont,
Qui leur castiel tenoient dont.
  Dont s'acorda enes cel an
Li rois al conte Galeran,
Et sa tière li a rendue,
Sans forteraice qu'ot tenue.
Puis ot apriés icele guierre
Faus monniiers en Engletière. Faux monnayeurs
Li rois les fist prendre et coper
Les coulles et les ious crever
Et s'ot la destre main trencie
Cascuns d'aus, pour traire hascie.
  En apriés icele bargagne,
Li emperères d'Alemagne Mort de l'empereur Henri V, 1125.
Moru donkes, Henris ot non,
Sages iert et de grant renon.
Et li rois Henris d'Engletierre,
Ki parfinée avoit sa gierre,
Pour Mehaut, sa fille, envoïa, L'impératrice Mathilde épouse Geoffroi V, comte d'Anjou, 1127.
Et Jofroit Martiel le dona,
Fil le conte Jofroi d'Ango,

18158 *Valentin*, Watteville.

18164 *Enes* ou *enès*, en.

18169 *Faus monniiers*, Guill. de Jumièges, liv. VII, c. 23 (19).

18173 *Pour traire hascie*, en tirer punition.

18176 *Henris*, Henri V. Guill. de Jumièges, liv. VII, c. 25 (21), dit Henri IV.

18177 *Sages iert*, Ph. Mouskes oublie les dissensions de Henri V et du souverain pontife; il n'en dit mot, non plus que des querelles de son père avec le saint-siége.

18181 *Et Jofroit.... le dona*, la donna en mariage à Geoffroi V, dit Plantagenet ou le Bel, fils de Foulques V, dit le Jeune, et non pas de Geoffroi. La Chronique de Pierre de Langtoft, publiée dans le recueil de M. Fr. Michel, s'exprime ainsi, I, 162 :

> Sa fille *Mald*, ouf ly plus beel ne fut veu.
> Al ray de Almayne à femme l'ad tendu.
> L'emperéour Henri emperice l'ad resceu.
> Par tant al rey Henri est grant poer acreu.

Le mariage de Mathilde et de Geoffroi fut célébré le jour de la Pentecôte, 22 mai 1127 et non pas 1129, comme on l'a écrit.

Ki fu preudom et vesqui po,
Et li fist jurer féauté
Tous les barons en loïauté
D'Engletière, moult docement.

Ses enfans.

De Mehaut si ot voirement
Jofrois III fius, j'el sai de fi,
Willaume et Jofroit et Henri.

Mort de Mathilde, reine d'Angleterre, 1er mai 1118.

La roïne Mehaus moru,
Li rois Henris dolans en fu,
Quar boine et biele iert, si l'ot cière.
Mais il reprist, à grant proïère,
Fille le conte Godefroit

Adelaïde de Brabant, seconde femme de Henri I, roi d'Angleterre.

De Louvaing, ki mout bele estoit.
Aélis ot non, trop fu gente;
Et si estoit moult priés parente
Le conte Estase de Boulogne,
Ki del parage ne fourlougne.
Mais li rois n'en ot nul enfant.
Çou pesa lui, mais non pour quant
Si ot de bas li rois VI fius
Et VII filles auques gentius.
De frankes femes païsans

Enfans naturels de Henri.

Ot li rois Henris ces enfans.
Ses ainsnés fius ot non Robiers.
Biaus bacelers fu en apiers;
A feme li douna Sebile.

18183 *Et vesqui po*, né le 24 août 1113, il mourut en 1151, âgé d'environ 38 ans.

18194 *Godefroit*, Godefroid dit le Grand ou le Barbu.

18196 *Aélis*, la mère d'Adelaïde était Ide ou Ida, fille d'Albert III, comte de Namur. Guill. de Jumièges, liv. III, ch. 29.

18198 *Estase*, Eustache II, *aux grenons*, comte de Boulogne, fut père de Godefroid de Bouillon.

18199 *Fourlougne*, forligne.

18202 *De bas*, illégitimement.

18204 *Païsans*, membres du *pagus* (*pagenses*), personnes libres. Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, II, 264.

18206 *Robiers*, Robert de Caen, ainsi nommé du lieu de sa naissance, comte de Glocester.

18208 *Sebile* (d'autres disent Mabile), fille de Robert fils d'Haimon, seigneur de Glocester.

Cele estoit Robiert Haimon fille,
Et si estoit parente ausi
A Robiert de Montgoumeri;
Et s'iert ciés de son yretage,
Torignis, ki siet en la marce
De la tière de Béessin
Et de cele de Coustentin.
Et douna li, sans parçounier,
Tière Haimon-le-Despensier,
Qui li oncles sa feme estoit.
Et puis li douna-il en foit
Toute la conté de Glouciestre,
Quar il iert preus et de bon iestre.
Et cil Robiers ot de Sebile
V fius moult biaus et une fille,
Dont Willaumes fu li ainsnés,
Qui moult fu vallans et senés.
Li secons bastars fius le roi
Henris, qui moult preus fu de soi,
Ot non Ricars et fu noiiés,
Dont ses pères fu moult iriés.
Robiers, Gillebiers et Renaus
N'orent de tière mons ne vaus.
Li sistes frères, j'el vos di,
Ot non Guillaumes de Traci,

18211 *Robiert de Montgoumeri*, père de Robert de Bellesme.

18212 *Ciés*, chef-lieu. La chronique de Normandie s'exprime à peu près de même : « Et estoit le chief de son hertage Thorigny, » etc., Dom Bouquet, XIII, 253, C.

18213 *Torignis*, Torigny.

18216 *Sans parçounier*, sans partage. *Voy.* dans l'*Histoire de Flandre*, par M. Warnkœnig une pièce intitulée : *Chest chou ke mes sires de Mortaingne doit prendre à son wienage à Mortaingne, il et si parchounier*, II. 472. Ici *parchounier* veut dire fermiers à part de produit. *Ibid.* 461.

18217 *Haimon-le-Despensier*, *Haimonis dapiferi.*

18227 *De soi*, comme on dit aujourd'hui *de sa personne.*

18228 *Noiiés*, avec le successeur présomptif de Henri.

18231 *N'orent de tière*, Guill. de Jumièges dit : *Adhuc juvenes sine casamento sunt.* Renaud devint comte de Cornouailles.

18233 *Traci*, Tracy près de Vire; on y voit

Ki puis son père moru tos.
L'une des filles, Mahalos,
Cele espousa li quens Rotrot
Des Pierce, qui moult peut et sot.
Mais ele fu noiié en mer,
Quant od son frère diut aler.
Mais li quens en ot une fille,
Qui biele fu, s'ot non Mabile.
Et cele fille Mabilain
Douna-on al conte Konain
De Bretagne : s'en ot Hoiel,
C'on tint à vallant et à biel,
Et II filles en ot ausi.
La tierce fille al roi Henri,
Cele ot Estasse de Paci,
Qui preudom fu et moult vesqui.
Juliane ot non, s'ot II fius,
Bien entendans et bien soutius :
L'un Willaumes, l'autre Rogier.
La quarte fille, à grant dangier,
Fu Guillaume Waiet donnée,
Ki de grant tière l'a douée.
La quinte fu donnée adont
Al visconte qui tint Belmont.
La siste ot Mahius, j'el vos di,

encore les ruines d'un magnifique château. M. Guizot, dans son magnifique discours de réception à l'académie française, ayant à faire l'éloge du célèbre idéologue Destutt de Tracy, cite avec bonheur la devise du manoir de cette famille.

18235 *Mahalos*, Mathilde.

18236-37 *Rotrot des Pierce*, Guil. de Jumièges: *Nupsit comiti Perticensi Rotroco*, c'est-à-dire Rotrou II, comte de Perche en 1100.

18242 *Mabilain*, même nom que Mabile.

18243 *Konain*, Conan III, duc de Bretagne, dit le Gros, père de Hoël VI.

18244 *Hoiel*, Hoël ou Howel. Le trouvère Renaut donne à la Bretagne, ou du moins à une de ses parties, le nom de *terre Hoiel*. Le Lai d'Ignaurès, pag. 6.

18253 *A grant dangier*, non sans grande peine.

18254 *Guillaume Waiet*, Guillaume Gouet, qui a donné son nom au Perche-Gouet.

18257 *Belmont*, Beaumont.

18258 *Mahius*, Mathieu Ier, connétable de France, fils de Bouchard IV de Montmorency.

Fius Boucart de Montmorenci.
La sietme ki fu Yzabiaus,
Qui les ieus ot rians et biaus,
Et suer al conte Galeran,
N'ot onques mari à nul an.
L'arcevesqes de Ruem Jofrois
Fu adont mors et enfouois.
Hue, li prieus de Léaus,
Ki moult fu preudom et loiaus,
Et plains estoit de bonnes tèqes,
Fu par le duc fais arceveskes.
Cis rois d'Engletière Henris,
Ki moult fu vallans et ciéris,
Fist en Engletière castiaus,
Plusiors moult fors, rices et biaus.
S'en fist plusiors en Normendie,
Drincourt fist-il par enresdie,

Mathieu I de Montmorenci.

Hugues, archevêque de Rouen.

Châteaux et monastères bâtis par le roi Henri.

Les vers 18258-59 sont cités par Du Chesne, page 98 de l'histoire de cette illustre maison.

18262 *Suer al conte Galeran*, elle avait pour mère Élisabeth, sœur du comte Waleran II ou III de Meulan, et fille de Robert III. *Septima quæ nata ex Elisabeth, sorore Walerani, comitis Mellenti*. Ph. Mouskes traduit avec inexactitude, et omet, sans y prendre garde, les mots essentiels de son original.

18266 *Prieus de Léaus*, Guill. de Jumièges, liv. VII, c. 30 : *Hugo, primus abbas Radingensis*. Mais avant d'être abbé de Reding, il avait été prieur de *Lewis*. Guillaume de Malmesbury, dans le recueil des *Historiens français*, XIII, 22, D.

18268 *Tèqes*, qualités.

18272 *Castiaus*. Guill. de Jumièges, VII, 31. Il faut lire sur ce point M. de Caumont, *Hist. de l'architecture militaire et civile*, pag. 212 :

« Ce fut surtout, dit ce savant, sous Henri Ier, ami des arts et des lettres, que l'architecture militaire fit des progrès sensibles et non moins remarquables peut-être que ceux qui se manifestèrent vers le même temps dans les constructions religieuses. L'historien Robert Du Mont cite, parmi les nombreux châteaux que ce prince fit rétablir ou reconstruire en entier sur les frontières, ceux de *Driencourt* (*ou*) *Neuchâtel sur Epte*, *Verneuil*, *Nonancourt*, *Bons-Moulins*, *Pontorson*, *S^t.-Denis-en-Lions*, *Le Vaudreuil*, les tours d'*Évreux*, d'*Alençon*, de *Coutances*, de *S^t.-Jean-le-Thomas*, près du mont S^t.-Michel, et plusieurs autres (Rob. Du Mont, *Appendix ad Sigebertum*, *apud* Dom Bouquet, tom. XIII).

» Il fit aussi construire les donjons de Caen, d'Arques et de Vire, comme nous l'avons déjà dit. »

18275 *Drincourt*, Driencourt, qui perdit ce nom pour prendre celui de *Neufchâtel*, après que Henri Ier y eut fait construire un château.

M. A. Le Prevost dit qu'il n'a point connaissance des seigneurs de Driencourt dont R. Wace

Si fist le Nuef-Castiel sor Dièpe,
Ki ne crémoit adonqes siège,
Et Buens-Molins et Pontorson
Nounencourt et mainte maison;
Et si funda en Engletière,
El tans qu'il fu à mains de gierre,
Sainte-Marie de Radinges,
U il a monnes et clers dignes,
Et une autre de S^t.-Jehan
Fist-il à Wincester cel an,
Et si mist kanonnes riulers,
De clergie garnis et clers.
Si fist à Ruem en Normendie,
Cele del Pré-Sainte-Marie,
Et si aida moult à Clugni,
Que commença sa mère ausi;
Et cele à Des-Cans-S^t.-Martin.
Et si fist faire le cemin
Pour passer les mons de Mongiu
C'on ne pooit passer à giu,
Et si douna à l'ospital
Une vile qu'ot en I val
En Avrentin, s'ot non Vilide;

Passage dans les Alpes.

parle à propos de la bataille d'Hastings, II, 267:

De Crievecoer et de *Driencort*
Et li sire de Briencort
Sucient li Dus kel part k'il tort.

Enresdie, colère, ressentiment.

18276-78 *Dièpe* et *siège*, rime rurale.

18281 *A mains de gierre*, à moins de guerre, c'est-à-dire pendant qu'il jouissait de quelque repos.

18282 *Radinges*. Guill. de Jumièges, VII, 32 : *Ædificavit autem in Anglia a fundamentis abbatiam sanctæ Mariæ Radingis super fluvium Tamissæ*. *Radinges* et *dignes*, rime incomplète.

18286 *Riulers*, réguliers.

18291 *Que commença sa mère ausi*, dans G. de Jumièges, que traduit Ph. Mouskes, ces mots tombent sur l'église du Pré-Ste-Marie et non pas sur celle de Clugny.

18292 *Des-Cans-S^t.-Martin*, *S. Martini de Campis*, S^t.-Martin-des-Champs, à Paris. *Voy.* Chron. de Normandie, Dom Bouquet, XIII, 253, D.

18294 *Mongiu*, *Mons Jovis*. Voy. les Tables.

18295 *A giu*, comme un jeu, facilement.

18296 *A l'ospital*, aux Templiers.

18297 *Qu'ot en I val*, mots amenés par la rime.

18298 *Avrentin*, Avranchin; *Vilide*, Villedieu.

Et al Temple fist-il aïde.
Et pour s'arme, comme rois preus, Église d'Évreux.
Refist-il la glise d'Evreus,
Qu'entre lui et conte Amalri,
Par lor gierre, arsent I mardi.
Cil rois Henris ot moult serors, Sœurs du roi Henri.
Qu'il maria à grans honors.
L'ainsnée, Cécile ot à non,
Fu dounée en religion.
Moult fu sage, et al quart an
Fu-ele abesse de Kaam.
L'autre, Coustance, fu senée;
Al conte Alain fu mariée
De Bretagne, le fiel Hoiel,
Qui ferma maint rice castiel.
Oirs fu Konain, mais il moru
Sans oir, hardis et jovènes fu.
Petit apriés moru la dame,
C'on tenoit à moult bonne fame;
Et Alains prist apriés I po
Une fille al conte d'Ango,
De qui il ot Konain, son fil.
Et puis apriés si reprist-il
Une fille le roi Henri,
Si com devant avés oï.

18302 *Amalri*, Amauri.

18304 *Serors*. Voy. Guill. de Jumièges, VII, pag. 34.

18311 *Alain*, Alain Feregand ou Fergent, dit le Roux, fils de Hoël V.

18314 *Oirs fu Konain*, Hoël V fils d'Alain Cagnart, comte de Cornouaille, succéda à Conan II.

18314-15 *Mais il moru sans oir*, cela ne peut s'entendre ni de Hoël V ni d'Alain Fergent, mais doit s'appliquer à Constance, qui mourut sans enfans, le 13 août 1090 : *Absque liberis mortua est*, dit Guill. de Jumièges.

18316 *Petit apriés moru la dame*. Constance mourut environ six ans après Hoël V.

18319 *Une fille*, Ermengarde, fille de Foulques-le-Rechin et femme répudiée de Guillaume IX, duc d'Aquitaine.

18320 *Konain*, Conan III, dit le Gros.

18321 *Et puis apriés*, ceci est une inexactitude, Ph. Mouskes reproduit le même fait en intervertissant l'ordre chronologique.

Philippe Ier, roi de France.

Encor vivoit li rois Felipes
De France, qui moult estoit vistes,
Qui fu fius al bon roi Henri,
Qui sa tière point n'amenri.
Adont fu ocis à Kasiel

Mort d'Arnoul III, comte de Flandre, 1071.

Li quens Ernous, par son réviel,
De Robiert, ki ses oncles fu,
Ki puis en a grant duel éu.
Dont fu une trop grant gielée,
Trop piesme et trop démesurée,

Hiver rigoureux.

De nuevembre jusqu'en avril,
Et povre gent mist à exil.
Dont si fu restorée enfin

Restauration de l'abbaye de St-Martin, à Tournay.

L'abéie de St.-Martin
Que li rois Henris ot destruite
Par son courous et par sa luite.
Cil rois Felippes i douna
Del sien, quant on le restora.

Mariage de Philippe Ier, 1108.

Et si prist adont à espouse
Une moult avenande touse.
Fille fu al conte Robiert,
Par l'estore bien m'en sai ciert.
Loéys en ot et Coustance,
Ki fu biele et cortoise et france.
Et puis fu-ele tant senée
Qu'al conte Huon fu donée
De Troies, c'on tint à moult sage,

18324-25 *Felipes, vistes*, mauvaise rime. *Vistes*, alerte, diligent.

18327 Ce vers, comme une infinité d'autres, est un lieu commun. *Voy.* la fin de cette matière v. 18468.

18328 *Kasiel*, Cassel, *Voy.* v. 17946.

18329 *Réviel*, orgueil.

18330 *Robiert*, Robert-le-Frison, deuxième fils de Baudouin de Lille. L'auteur, qui a déjà parlé du meurtre de Charles-le-Bon, le troisième comte de Flandre après Robert-le-Frison, ne suit pas trop strictement, comme on voit, la marche des événemens.

18343 *Touse*, femme. Berthe, fille de Gertrude de Saxe et de Florent Ier, comte de Hollande, belle-fille de Robert-le-Frison, comte de Flandre.

18349 *Huon*, Hugues, comte de Champagne.

Ki puis s'en parti par parage.
Si fu dounée à Buiémont,
D'Andioce prince secont.
Cis rois Felippres, j'el vos di,
Par sa ruistaice esploita si,
Q'al vivant sa feme première,
Ki biele estoit de grant manière,
Conte Foucon d'Ango toli
Sa feme, tant li abiéli.
II fius en ot, çou dist l'estorie,
L'un Felippron et l'autre Florie,
Et une fille, ensi le truis,
Que Tangrés d'Andioce ot pris.
A Meléun moru cis rois, Mort de Philippe Ier.
Ki moult ot fais tors et derois,
Entiérés fu, j'en sai le voire,
Droit à St.-Benéoit-sor-Loire,
En la contrée d'Orlenois,
XLIX ans fu cis rois.
Loéys, ses fius li ainsnés, Louis VI, dit le Gros.
Fu luès à Noion couronnés.
L'arcevesques de Sens i fu,
Ki l'a enoint et esléu.
XL rois à cest contés.
Puis fu-il crémus et doutés.
Feme prist d'une tière estragne, Son mariage, 1115.

18351 *Par parage*, par raison de parenté.
18352 *Buiémont*, Boémond, prince d'Antioche.
18355 *Ruistaice*, impétuosité, violence des passions; *si*, tellement.
18359 *Sa feme*, Bertrade, enlevée le 4 juin 1092 à Foulques-le-Rechin, comte d'Anjou; *abiéli*, plut.
18360-61 *L'estorie*, *Florie*, la mesure exige, ainsi que dans d'autres occasions semblables, *l'estore* et *Flore*.
18361 *Felippron*, Philippe, comte de Mantes; *Florie*, Fleuri ou Flore, qui épousa l'héritière de Nangis.
18362 *Une fille*, Cécile.
18363 *Tangrés*, Tancrède, prince de Galilée, cousin de Boémond. Cécile épousa, après lui, Pons, comte de Tripoli.
18365 *Derois*, mieux *desrois*.
18369 *XLIX ans*, 48 ans.

Fille al conte de Moriagne.
V fius en ot, j'el sai de fi,
Felippron, Robiert et Henri.
Li quars ot Loéys à non,
Et li quins Téris, ce trueve-on.

Guerre contre le comte de Meulan.

Une fois, par grant mautalent,
Avint que li quens de Meullent,
Et ses linages avoec lui,
Vorrent à cest roi faire anui.
S'orent fait espiier cilcun,
Que li rois iert à Meléun.
Armé sont, vinrent à Paris;
Mais il n'i ot ne giu ne ris,
Quar il ont fait les pons desfaire
Et viers la sale à trait atraire,
Pour prendre et pour ardoir à force.
La vile poilent com escorce.
Et li rois, quant li fu nonciet,
Son mariscal a lues huciet,
Montés est, et s'a commandé
Que tot le siucent, et mandé.
A esporon s'en vait broçant
Et tout si home apriés hastant,
C'onques n'i doutèrent lasser.
Mais ne porent as pons passer.

18377 *Moriagne*, Alix ou Adelaïde, fille de Humbert II, comte de Maurienne ou de Savoie.

18378 *V fius*, six fils et une fille. Ph. Mouskes a oublié Pierre de Courtenai.

18380 *Li quars*, le second par ordre de naissance.

18381 *Téris*, on ne trouve pas de fils de Louis-le-Gros appelé Thierri, mais bien Hugues, qui fut consacré à Dieu dans l'abbaye de *Tiron*.

18383 *Li quens de Meullent*, ce qui suit est raconté ordinairement de la guerre de Louis-le-Gros et de Henri, roi d'Angleterre.

18386 *Cilcun*, quelqu'un.

18391 *La sale*, le palais du roi; *à trait*, avec des armes; *atraire*, diriger.

18393 *Poilent*, pèlent, ôtent le poil, c'est-à-dire pillent.

18395 *Huciet*, appelé.

18397 *Siucent*, suivissent; *et mandé*, ces mots doivent se joindre, pour le sens, à *s'a commandé*.

Et li rois vint al gué, s'el sainne,
A esporon se fiert en Sainne,
Et li cevaus outre ariva.
Cascuns apriés à force va.
Uns de Meullent quoisi le roi,
Par le frain le prist à desroi
Et dist le roi : « Rois, tu iés pris. »
« Vous mentés, dist li rois de pris,
C'onques rois, ce n'est mie gas,
Ne fu mis jus al giu d'escas. »
A tant saca le bran diviers,
Si l'en a féru en traviers,
Parmi les flans pourfendu l'a,
Que l'une moitiés caï là
Et l'autre remest el ceval.
Les autres, d'amont et d'aval,
Desbareta et desconfi,
Puis furent tot en sa mierci.
Et saciés bien que li bourgois
Si provèrent si que li rois
A son vivant les en loa
Et jusqu'à la mort les ama.
Felipres, li fius premerains,
Fu al vivant son père, à Rains, 14 avril 1129.
Enoins et couronne porta.

18402 *S'el sainne*, le marque ou fait sur lui le signe de la croix.

18403 *Sainne*, Seine.

18406 *Quoisi*, aperçut, reconnut.

18408 *Et dist le roi*, et dit au roi.

18409 *Li rois de pris*, expression qui revient souvent dans les poésies des trouvères et surtout dans les anciens romans :

Ke nel conoisent li chevalier *de pris*.
BEKKER, *Gérard de Vienne*, v. 483.
Torne la raigne dou boin destrier *de pris*.
Ibid., v. 502.
Poignés après, franc chevalier *de pris*.
Ibid., v. 527.
Ke chevaichoit le boin destrier *de pris*.
Ibid., v. 868.
En sa compaigne mil chevaliers *de pris*.
Ibid., v. 1148.

18410 *Ce n'est mie gas*, ce n'est pas un badinage.

18411 *Mis jus*, mis à bas, renversé; *al giu d'escas*, au jeu d'échecs.

18412 *Le bran*, le glaive; *diviers*, cruel.

18418 *Desbareta*, vainquit.

XLI rois cis fera.
Mais en eslan li meskaï,
Quar jus de son ceval kéi,
A Paris, parmi I pourciel,
Si durement en I monciel,
Que de la bleçure moru.
A St.-Denis enfouois fu.
L'an méismes fu coronnés

Louis VII, dit le Jeune, roi de France.

Loéys, l'autre fius ainsnés;
Enoins fu à Rains voirement
De l'apostole Innocent,
Qui là son concille tenoit.
XLII rois fait cis droit
Ensi le tiesmogne l'estore.
De cest roi lairai ester ore.
Or vous dirai-jou des Normans,
Ki dont vivoient à cel tans.
Quant Jofrois-Martiaus fu ochis,
Fouques, ses frères, fu saisis
De la tière, et prist à son tans

Comtés d'Anjou et du Maine.

Fille al conte Élie del Mans.
II fius en ot : Jofroi-Martiel
Et Élie, c'on tiunt à biel,
Et II filles; s'en fu l'ainsnée

18430 *Pourciel*, pourceau.

18431 *Monciel*, monceau.

18437 Ce vers serait trop court si l'élision avait lieu. — L'an 1130, Innocent II, chassé de Rome par Anaclet, son compétiteur, s'était réfugié en France.

18441 Je me tairai maintenant sur ce roi.

18444 *Jofrois-Martiaus*, Geoffroi IV, dit Martel, comte d'Anjou, fils de Foulques IV, dit le Rechin. *Voyez* Guillaume de Jumièges, VII, 34.

18445 *Fouques*, Foulques V, dit le Jeune, comte d'Anjou, puis roi de Jérusalem.

18447 *Fille*, Éremburge, Ermentrude ou encore Guiburge, fille et héritière d'Hélie, comte du Maine, morte en 1145.

18448 *Jofroi*, Geoffroi V.

18449 *Tiunt*, tint.

18450 *II filles*, Mathilde épousa Guillaume, fils du roi Henri d'Angleterre; Sybille ou Mabirie s'unit à Thierri d'Alsace, comte de Flandre, après avoir été séparée de Guillaume Cliton, son premier époux. — La chronique vulgaire de Normandie donne aussi pour mari à Mathilde le

Al conte de Prouvins donnée,
Et l'autre prist li quens Téris
De Flandres, qui moult fu gentis.
Quant morte fu, si s'en ala
Li quens à Acre et rois fu là.
S'ot la fille al roi Bauduin
Qui dont estoit alés à fin.
Quar quant la tière fu conquise
Et Jhérusalem fu r'aquise,
Godefrois, frère al roi Estase,
En fu sire par lonc espasse.
Mais on ne li pot enorter
Qu'il vosist couronne porter,
Fors une d'espine par non,
Si com Dieux fist à passion.
Puis cest fu Bauduins premiers,
Ses fius secons et Tiéris tiers.
La tierce fille au roi Henri,
Fu promise, jou sai de fi,
Évrart l'Englois, I traïtour,
Mais il fu ocis à dolour,

Foulques, roi de Jérusalem.

Godefroid de Bouillon.

Suite des filles de Guillaume, roi d'Angleterre.

comte de Provins, et en général il y a entre cette chronique et certains passages de Ph. Mouskes, des ressemblances assez frappantes, d'où l'on pourrait inférer que l'auteur de cette chronique a consulté le nôtre. Dom Bouquet, XIII, 254, A.

18456 *S'ot la fille*, Mélissende, fille de Baudouin II, roi de Jérusalem.

18460 *Al roi Estase*, Eustache, on le sait, ne fut jamais roi, mais comte de Boulogne. Guil. de Jumièges, que traduit encore Ph. Mouskes, ne commet point cette faute, VII, 34.

18466 *Bauduins*, Baudouin Ier, frère de Godefroid de Bouillon.

18467 *Ses fius secons*, Baudouin ne laissa aucun enfant de ses trois femmes. Le second successeur de Godefroid fut Baudouin II, fils aîné de Hugues, comte de Rethel et parent de Baudouin Ier. *Tiéris tiers*, aucun roi de Jérusalem n'a porté le nom de Thierri. Le troisième successeur de Godefroid fut Foulques, dont il a été parlé tout à l'heure.

18468 *La tierce fille....* Ici Ph. Mouskes revient au sujet qu'il avait abandonné au v. 18263. *Au roi Henri*, Ph. Mouskes se trompe encore ici : il faut lire *au roi Guillaume.* Son auteur original, Guill. de Jumièges, VII, 34, dit : *Tertia vero filiarum Wilhelmi regis.* Notre auteur avait donc tort d'ajouter *jou sai de fi*, car sa négligence est évidente.

18470 *Évrart l'Englois*, *Heraldo proditori ante bellum anglicum sponsata.* C'est-à-dire, cet Harold, vaincu par Guillaume-le-Conquérant.

Et la puciele moru virgène
Que cil devoit prendre, Aéline.
La quarte Ade, ki fu senée,
Fu al conte Estiévène donnée
De Blois, s'ot de li IIII fius,
Sages, vallans et ententius :
Guillaume et Tiébaut et Henri
De Fescans, ki jà fist I di
Lever de tière duc Ricart;
Et l'autre, en qui Dieux ot grant part.
Ce fist faire li rois Henris,
Li fius Méhaus l'emperéis,
Ki fu al lever, et douna
Le bos de Honges ce jor-là,
Comme preudom et bien saçans,
Pour s'arme et pour les dus vallans.
Et apriés cel tiermine I pou,
Henri I, comte d'Eu.
Si reprist li quens Henris d'Ou
Fille Guillaume dont je di,
Et sa parente ert-ele ausi;

18472 *Virgène*, prononcez *virgne*.

18473 *Aéline*, Adelaïde.

18474 *Ade*, Adèle.

18475 *Estiévène*, Étienne VI, comte de Blois. On a déjà remarqué sans doute que ce mot doit se contracter dans la prononciation, pour laisser au vers sa mesure.

18480 *Ricart*, Richard I[er], duc de Normandie.

18482 *Henris*, Henri II, Plantagenêt.

18485 *Le bos de Honges*, Robert Du Mont, dans son appendice à Sigebert de Gembloux, écrit ce qui suit : *Primus Ricardus, dux Normannorum, et secundus Ricardus, filius ejus, apud Fiscannum levati de tumulis suis, in quibus separatim jacebant, post altare sanctae Trinitatis honestius ponuntur. Huic translationi Henricus, rex Anglorum, interfuit, et episcopi Normanniae; et dedit illi ecclesiae* SYLVAM DE HOGIS. Dom Bouquet, XIII, 306, D. La chronique vulgaire de Normandie se rapproche encore davantage de notre auteur : « La quarte nommée Ade, fu mariée au conte Estienne de Blois, et de lui eut quatre filz, Guillaume, Thibault, Henry et Estienne. Guillaume, surnommé de Soly (Sully), fu père Henry l'abbé de Fescamps, qui en son temps fist lever de terre les deux Richards de Nortmandie : et y fut pour le temps qu'ilz furent tenus et levez, Henry, fils de Méhault l'empéreis, lequel pour lors estoit roy d'Engleterre et duc de Northmandie, et douna au jour de ladite levacion à icelle abbaye de Fescamp une forêt sur la mer, nommée *Hogues*. » *Ibid.*, XIII, 254, B.

18489 *D'Ou*, Henri I[er], comte d'Eu.

18490 *Fille*, Marguerite; *Guillaume*, Guillaume de Champagne, sire de Sully, fils d'Adèle et neveu du roi Henri I[er].

Une fille et III fius en ot.
Li ainsnés Tiébaus, qui moult sot,
Et moult ert sages et courtois,
Ot toute la conté de Blois
Et s'aquist à Huon, son oncle,
La conté de Troies adonke,
Et s'ot la conté de Chartain,
Puis si prist-il à feme Adain,
Qui moult estoit vallans et savie
Et fu fille al conte de Blave.
Filles et fius en ot assés.
Henris, ses frères li tiers nés,
Fu rendus moines à Clugni,
Et puis fu-il abbés d'enki
A Glatinbergère lonctans,
Quar moult fu sages et vallans.
Et puis fu veskes à Winciestre.
Estièvenes qui mainsnés dut iestre,
Del don le roi, ki fu ses oncles,
Ot la conté de Mortuel donques.
Puis ot-il à feme Méhaut,
Qui moult fu biele et s'ot cuer haut,
Fille Estasse de Boulenois,
Ki fu preus et s'ot moult d'anois.

Thibaut IV, comte de Blois, 1102.

Eustache III, comte de Boulogne.

18492 *Une fille*, c'est l'opinion de Guill. de Jumièges, mais d'autres disent deux filles, savoir, Béatrix et Mathilde.

18493 *Li ainsnés*, il s'agit ici non pas de l'aîné de Henri, comte d'Évreux, comme semble l'indiquer la suite de la narration, mais du fils aîné d'Étienne, comte de Blois, dont il a été parlé plus haut. Car Thibaut IV, dit le Grand, septième comte de Blois, qui acquit de son oncle Hugues, le comté de Champagne, n'était pas fils de Henri d'Eu, mais d'Étienne, comte de Blois, et d'Alix ou Adèle, fille de Guillaume Ier, roi d'Angleterre. Au surplus, la chronique vulgaire de Normandie tombe dans la même confusion.

18498 *Chartain*, le pays Chartrain.

18499 *Adain*, la chronique vulgaire de Normandie dit : *Et print à femme la fille du comte Baudouin*, Dom Bouquet, XIII, 2541, B. L'*Art de vérifier les dates* donne pour épouse à ce prince, Mathilde, fille d'Engelbert II, duc de Carinthie et marquis de Frioul.

18500 *Savie*, lisez *save* pour la rime.

18506 *Glatinbergère*, Glastingbury.

18511 *Mortuel*, Mortain.

18514 *Estasse*, Eustache III.

Et cis Estiévènes si tint puis
Tout Boulegnois, si com je truis,
Et si en ot en Engletière
Grans iretages et grant tière.
Méhaus l'emperéis I jour
Iert avoec son père à séjour.
Mais ele s'en parti par ire,
Et le pourquoi vos sai bien dire;
Que li rois ne volt pardouner,
Par proïère ne par douner,

Guillaume Talevas ou Talvas.

S'ire à Guillaume Talevas,
Dont arière le conte fas,
Qui fius iert Robiert de Bielesme.
Si en ot ire al roi méesme.
Mais li rois, pour sa cruauté
Et pour sa grant desloïauté,
Le fist en sa prison morir,
Qu'à raençon ne pot venir,
Et si fist tout Bielesmois rendre
A Rotrot de Perce son gendre.

Gui I, comte de Ponthieu.

Hues de Bielesme as gros ious,
Robiert anciestres, ki fu vious,
Fu moult preudom, et si osta,
Comme cil qui forment jousta,
Le premier Ricart, ce set-on,
De France ù il iert en prison.
Cil ot Willaume de Bielesme,
Et de cest Willaume méesme
Willaumes Talevas issi,

18520 *Méhaus*, Guill. de Jumièges, VII, 34.
18524 *Que*, c'est que.
18525 *Par douner*, par dons.
18527 *Fas*, je fais *le conte*, le récit.
18535 *Rotrot de Perce*, Rotrou de Perche.
18536 *Hues*, Ives. Guillaume de Jumièges, VII, 35. *As gros ious* est une addition de Philippe Mouskes au texte de Guillaume de Jumièges.

18537 *Robiert*, Robert II, comte d'Alençon et de Bellême, épousa Agnès, fille unique et héritière de Gui I[er], comte de Ponthieu.

Pères Mabile, et si saissi
Quan qu'il tenoit en Bielesmois,
Et outre Sarte, en Séonois.
Cil quens Robiers, dont je dis or, Roger, comte d'Alençon.
Fu niés la ducoise Gonnor,
Et de par lui, que que nus die,
Tint-il grant tière en Normendie.
De sa feme Mabile ot cil
V fius, qui moult furent gentil,
Et IIII filles moult saçans.
Rogiers de Bielesme, li grans,
Fu ses oirs, qui de la fille ot
Guion de Pontiu, qui moult sot.
Willaume Talevas, son oir,
Cil Talevas ot grans pooir,
S'ot la feme al duc de Bourgogne.
II fius en ot, ce nous tiesmogne :
Guis, l'ainsnés fius, ot la conté
De Pontiu, pour sa grant bonté;
S'ot II filles, l'une ot à feme
Li quens Willaumes de Waresme.
Et Rogiers de Montgoumeri Roger de Montgomeri.
Fu en Jhérusalem ausi.

18547 *Sarte*, la Sarthe, rivière; *Séonois*, *Saonois*, *pagus Sagonensis* ou *Semiensis*, au Bas-Maine.

18548 *Robiers*, c'est une faute, il faut lire *Rogiers*. C'est-à-dire Roger de Montgomeri, petit-fils, par Josceline, sa mère, de Senfrie ou Sainfrie, sœur de Gonnor, femme de Richard II, duc de Normandie.

18552 *Mabile*, de Bellême et d'Alençon.

18555 *Rogiers*, si tout à l'heure au lieu de *Robiers*, il fallait lire *Rogiers*, ici à *Rogiers*, c'est au contraire *Robiers* qu'il faut substituer; c'est-à-dire Robert II, dont il vient d'être parlé en note.

18556 *La fille*, Agnès.

18560 *S'ot la feme*, lisez *la fille;* cette faute est aussi dans la chronique vulgaire de Normandie. Il est question ici d'Hélène, Alix, ou Élute, fille d'Eudes Borel, duc de Bourgogne, et veuve de Bertrand, comte de Tripoli.

18562 *Guis l'ainsnés*, Gui II, comte de Ponthieu.

18564 *II filles*. Adèle, femme de Juhel Ier, seigneur de Mayenne, et Hèle, mariée 1° à Guillaume III, comte de Varenne et de Surrey; 2° à Patrice d'Évreux, comte de Salisbury.

18567 *Fu en Jhérusalem*, Guill. de Jumièges n'en dit rien.

Quant il revint, s'ot de la gierre
Willaume-le-Bastart, grant tière,
Salesbières et Arondiel,
Il contés ù a maint castiel.

Mort de Henri I, roi d'Angleterre, 1135.

Li rois Henris passa de vie
En la tière de Normendie
Droit à St.-Denis-en-Lions,
Et fu portés de ses barons
En Engletière et là l'ont-il
Enseveli, com roi gentil,
A Nostre-Dame de Radinges,
Dont li lius est vallans et dignes.

Étienne, roi d'Angleterre.

Estiévènes, li quens de Mortuel,
Se vérité dire vous voel,
I vint, si fu lues couronnés,
Quens iert vallans, rois fu senés.
Li vesques Henris de Winciestre
Le couronna de sa main diestre.
Méhaus l'emperéis estoit
En Engletière et là manoit,
Quant ses frères fu deviés;
Mais ele vint esrant as nés,
Si passa outre en Normendie
Et prist Danfront en sa baillie
Et Argentom et tout Olmois.
S'ot moult de tière en mains d'un mois,
Et douna del sien en demainne

18570 *Salesbières*, Salisbury; *Arondiel*, Arundel.

18572 *Passa de vie*, trépassa.

18578-79 *Radinges* et *dignes*; ces mots riment déjà ensemble plus haut. *Voy*. Guill. de Jumièges, VII, 33.

18580 *Mortuel*, Mortain. Guill. de Jumièges, VII, 38.

18584 *Henris*, cet évêque était frère d'Étienne, troisième fils d'Étienne, comte de Blois, et d'Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant, ainsi qu'on l'a déclaré ci-devant : ce ne fut pas, au reste, Henri qui couronna Étienne, mais Guillaume, archevêque de Cantorbéry.

18588 *Ses frères*, son époux.

18591 *Danfront*, Domfront.

18592 *Olmois*, Exmes ou Hièmois; *voy*. vers 15209.

A Guiel, le signor del Mainne,
Comme dame vallans et sage,
Pour aidier d'avoir l'iretage.
Li rois Davis d'Escoce estoit — David I, roi d'Écosse.
Oncles Méhaut, si li aidoit
Contre le roi Estiévenon.
S'el guerroiièrent à bandon
Od le conte de Léécìestre,
Et moult destorbèrent son iestre.
Ceste Méhaus, à une fie,
S'en vint à Ruem en Normendie,
Et de là vint al roi de France
Loéys, et li quist aidance,
Et pour aidier li promist lors
Trestout le castiel de Gizors.
Li rois à aidier li jura, — Le roi de France secourt l'impératrice Mathilde.
Et fu livrés li castiaus là
En la main des Templiers atant,
Loïaument par tel convenant,
Et fu fais dus de Normendie
Li fius Méhaut, par enresdie
Henris ot non, moult fu vallans;
Puis ala-il empriés III ans
En Engletière et guerroïa,
Le roi Estiévène, quant vint là.
Et si fisent une asamblée, — Bataille de Lincoln, 2 février 1141.
Mais pris i fu, en la menlée.
Li dus Henris ne pot el iestre
Avoec le conte de Glociestre;

18595 *Guiel*, Juhel.
18602 *Léécìestre*, Leicester.
18607 *Loéys*, Louis-le-Jeune, nouvellement revenu de la croisade.
18615 *Enresdie*, force.
18616 *Henris*, Henri II, Plantagenêt, comte d'Anjou et du Maine.
18620 *Asamblée*, bataille. *Voy*. la Chronique vulgaire de Normandie, Dom Bouquet, XIII, 255.
18621 *Pris*, c'est-à-dire Étienne.
18623 *Le conte de Glociestre*, le comte de Glocester, frère naturel de Mathilde, et vainqueur à Lincoln.

En février fu, mais al nuevembre
Fisent-il pais sans aus raenbre,
Par si qu'Estiévènes tot par droit
Toute sa vie roi seroit,
Et mariscaus li dus Henris
Et justice par le païs,
Et puis sa mort seroit li dus
Rois couronnés et esléus,
Et li fius roi Estiévenon
Auroit IIII chités par non,
Apriés son père, et, par son voel,
Auroit la conté de Mortuel,
Et Henris auroit Normendie
Et Engletière en sa partie.
Ensi fu fait, ensi le fisent
Que de rien nule n'i mesprisent.

La paix est rétablie entre Henri et Etienne, 1153.

Estases, fius le roi Estiévène,
Préoit à I jour en la tière
Saint-Esmon, mais il s'en venga
Qu'Estase la nuit esraga;
N'ainc puis ses pères ne fu liés,
Ne demora gaires apriés
C'on li dist que mors iert ses père,
Cel duel ne pot de son cuer rère.
I an apriés tant seulement

Eustache, fils du roi Etienne.

18624 *Nuevembre,* le 1er novembre 1142, le comte de Glocester, fait prisonnier par Guillaume d'Ypres, bâtard de Flandre, fut échangé contre le roi, détenu dans une prison rigoureuse à Bristol.

La paix ne fut conclue que le 6 novembre 1153.

18625 *Raenbre,* rançonner, vexer.

18626 *Par si,* de telle sorte.

18632 *Li fius,* Guillaume, second fils d'Étienne; Eustache, l'aîné, ayant cessé de vivre vers la mi-août 1153.

18637 *Partie,* part, partage.

18641 *Préoit,* faisait le dégât.

18642 *Saint-Esmon,* saint Edmond.

18643 *Esraga,* emporta.

18646 *Mors iert ses père,* Étienne, comte de Blois, père du roi d'Angleterre, mourut en 1102, et celui-ci en 1154. La suite chronologique des faits n'est donc pas exacte.

18648 *I an apriés,* un an après la mort d'Eustache, ce qui est vrai.

Vesqui li rois en cel torment;
Mors fu par anui et par ire
Et auques par consel de mire;
Sevelis fu en une glise,
Qu'il avoit faite par devise,
Cele abéie s'est de Pais.
Del roi Estiévène à tant vous lais.
Li dus Henris fu couronnés,
Fius Méhaut, et fu rois senés,
Et puis vint-il en Normendie,
Dus fu et tint biele mesnie.
Cel an moru, l'uevre l'ensagne,
Li dus Willaumes d'Aquitagne, Guillaume X, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers.
Mais el lit de la mort huça
Ses homes, et lor commanda,
Par sairement et de cuer voir,
Que sa fille, n'avoit autre oir,
Dounasent sans nule fallance
Al jovène Loéys de France,
Ki iert oirs de la région :
Aliénors ot cele à non.
Li dus fu mors et sevelis,
Et cil dounèrent Loéys
Sa fille, et il l'a espousée, An 1137.
Lors si fu dus de la contrée.
Cel an apriés, g'en sui tous fis,
Moru li gros rois Loéys, Mort de Louis-le-Gros, roi de France.
Ses père, et si fu enfouois
A St.-Denise comme rois.
Loéys fu lues couronnés Louis-le-Jeune.
Et de la tière asséurés
Ki moult estoit de grant aquest.

18651 Et aussi par la faute des médecins.
18665 *Sa fille,* Éléonore. V. 18669.
18667 *Loéys,* Louis-le-Jeune, roi de France.

XLIII rois di à cest.
Et si refu dus d'Aquitagne,
Preudom fu, s'ot bele compagne,
Et si asanbla grant trésor.
De la roïne Aliénor
Ot cil rois Loéys II filles,
Bieles et sages et gentilles.
L'ainsnée, ki moult fu senée,
Fu, à grant joie, mariée
Al conte Henri de Campagne.
L'autre, si com l'uevre m'ensagne,
Si ot li quens Tiébaus de Blois,
Qui moult fu sages et courtois.
Cis fu li gros rois Loéys,
Si com tiesmogne li escris.

Divorce de Louis et d'Eléonore, an 1152.

De la roïne Aliénor,
Si com jou truis el livre encor,
Se départi petit apriés,
Comme cil qui moult iert engriés;
Et ele manda ses barons,
Uns et uns, les plus haus par nons,
Si s'en rala en Aquitagne,
Moult courecie, à grant compagne.
A St.-Jéhan éwangeliste
Prist une vesprée sa giste.
Et quant vint à son desfublar,
Si leur a dit : « Voiiés, signar,
Dont n'est mis cors prou délitables :
Lou rés digat q'ère déables,

18686 *II filles*, Marie, femme de Henri Ier, comte de Champagne, et Alix, mariée à Thibaut-le-Bon, comte de Blois.

18694 *Cis fu li gros....* Ph. Mouskes prend Louis-le-Gros pour Louis-le-Jeune.

18704 *St.-Jéhan éwangeliste*, Saint-Jean-d'Angeli, en Saintonge.

18706 *Desfublar*, salutation, réception des grands du pays. Ph. Mouskes veut imiter ici l'idiome provençal.

18707 *Signar*, seigneurs.

18708 *Mis*, mon.

18709 *Lou rés digat*, le roi a dit que c'était diable.

Et q'eu ère riens à tos sens
Malostruge et non cubinens. »
Il respondent : « Dosne, vous non,
Non ac tant gente en ic roïon,
Vengue iestes à bon signor,
S'aurés signar à poi de jor
Ric et prout, dosne, et vous estas
Soubre le vostre et atendas. »
— « Par mon cap, ce dist la roïne,
Mis corages à vous s'acline. »
Or vous dirai le voir sans falle
Dont li rois le clama déable.
Li quens d'Aquitagne à séjour
Estoit en son païs; un jour
S'ala en ses foriès kacier,
Atant qu'il avint par tracier
K'il perdi ses chiens et sa gent,
Si n'el vosist pour nul argent.
Et cevauça seus cà et là,
Tant qu'en I biau liu s'avala
Sour le riu d'une fontenielle,
Ki moult estoit et clère et biele.

Histoire merveilleuse sur l'origine d'Eléonore, duchesse d'Aquitaine.

18710-11 Et que j'étais de tout point chose malotrue et (*non cubinens*) *non convenable*, indigne de sa couche.

18712-17 *Dosne*, Dame. Non, non certes, il n'y a pas dans tout le royaume dame si gente que vous; vous êtes venue vers de bons seigneurs, vous aurez un mari sous peu de jours, un mari puissant et riche; restez, dame, sur vos domaines et attendez.

18718 *Par mon cap*, par mon chef....

18719 *Mis corages*, mon cœur; *à vous s'acline*, penche vers vous, adopte votre avis. Le mot *courage* a subsisté long-temps avec la signification que lui donne ici Philippe Mouskes. Corneille disait encore dans *Mélite*, acte 1, scène 1 :

Et l'amour, qui ne put entrer dans son *courage*,
Voulut obstinément loger sur son visage.

On citerait sans peine des exemples plus récens.

18720-21 Or je vous dirai exactement d'où vient que le roi Louis prétendait qu'Éléonore était un être diabolique.

18722 *Li quens;* Philippe Mouskes ne nomme pas ce duc d'Aquitaine, et Jean Bouchet, qui n'est pas ennemi des narrations fabuleuses, néglige cette légende dans ses *Annales*, folio lxiij.

18725 *Par tracier*, à force de suivre la trace. la piste de la bête.

18727 *Vosist*, voulût.

18730 *Fontenielle*, petite fontaine.

Et dalés çou trouva séant
Une puciele trop plaisant
De cors, de menbres et de vis.
Tout à I mot le vous devis,
C'onques nature si très bien
Ne pot el monde former rien.
Et li quens, ki bien le mira,
De nule cose ne s'ira.
Saluée l'a hautement,
Et cele respont basement.
Li quens descent, lés li s'asist
Et de s'amour biel li requist,
Et dist li k'il l'espouseroit,
Quar sans feme iert, se li plaisoit.
Et cele ki sot tout les maus,
A ris couviert et à cuer faus
Li respondi qu'ele en iroit
Avoec lui, se il l'espousoit.
De biel parler moult s'en aspri,
Parlé ont tant k'il avespri,
Et puis li quens l'en amena
A son més, et grant joie en a,
Quar si très biele li sambloit,
Que cuer et cors tout li embloit.
S'iert li diables voirement
Qui s'en cusa si faitement
Pour prendre et décevoir le conte,
Ki puis en ot et duel et honte.

18738 *Mira*, regarda, admira. Dans Rabelais (*Gargantua*, liv. I, c. 24), *mirailliers* signifie miroitiers, italien *miraglio*, miroir.

18739 Ne fut choqué de rien.

18741 *Basement*, à voix basse, modestement.

18747 *A ris couviert*, riant sous cape ou *riant sous bourre*, comme dit Brantôme, OEuvres, édition de Foucault, tome VII, page 41.

18750 *S'en aspri*, peut-être pour *s'en espri*, se laissa prendre à ces discours; ou bien laissant *s'en aspri*, ces mots signifieront s'anima à ces discours.

18753 *Més*, demeure.

18757 *S'en cusa*, se produisit; *si faitement*, si adroitement.

Or ot li quens sa gent mandée,
S'a d'un cevalier espousée
Celi ki diables estoit
Et pour feme iestre s'aprestoit.
Puis en ot enfans à plentet,
Jou ne sai par qui volentet,
Fors que tout ensi l'espousa
Li quens, qui moult le goulousa.
Cascun jour au mostier aloit
Mais en créance défaloit,
Quar quant ce venoit au secrer
Del provoire sage et discrer,
Fors de la glise s'en aloit,
Ne plus ariester ne voloit.
Mais en la fin fu décéue,
Car sa gille fu percéue.
S'el disent ensi lor signor,
Et li plus sage et li millour.
Par quoi li quens bien se prova,
Qu'el moustier prendre le rova
A cele eure qu'ele en dissoit
Et il méismes i seroit.
Ensi fu gaitie al moustier,
Mais sa gille n'i ot mestier.
Si com l'évangilles fu lius,
Petit apriés si fu li lius
Qu'ele au secrer s'en vot aler,

18762 *Diables*, la mère d'Éléonore s'appelait Aénor ou Éléonore, et était sœur du vicomte de Châtelleraut.

18764 *A plentet*, deux filles et un fils. *Voy.* v. 18810.

18765 *Par qui volentet*, par quelle volonté, quelle influence.

18767 *Goulousa*, désira passionnément, goulûment, s'il est permis de le dire.

18768 *Mostier*, église.

18769 *Défaloit*, défaillait, c'est-à-dire l'épouse de Guillaume.

18770 *Secrer*, consécration, mieux *secret*.

18771 *Provoire*, prêtre; *discrer*, mieux *discret*.

18780 *Dissoit*, lisez plutôt *issoit*. C'est pourquoi le comte, pour faire une expérience, ordonna de l'arrêter dans l'église à l'heure qu'elle en sortait et dit qu'il y serait lui-même.

Doi cevalier, sans demorer,
L'ont ahierse, et li priestres vint,
Li quens et siergant plus de XX.
Et quant li priestres la parole,
Pour li prendre, avança l'estole,
S'a la bénoite aigue aprestée
Qu'uns clers li avoit aportée,
Pour mious saisir et bareter.
Viers la dame le vot gieter
Qui mise iert en wise de feme,
Et siert avenans comme genme.
Mais quant perciut l'aigue bénoite
Et le provoire ki s'esploite
Pour li prendre, moult pau l'en caut,
Fors de lor mains à force saut.
Diables iert et, com déables,
Desrompi couvierture et tables,
Fors de la glise s'esforça,
Si que desrout tout le porce a,
Et le comble del mostier prist,
Si l'emporta et si l'esprist
De sa malice et de son fu,
Voïant le peule ki là fu.
VII enfans ot éus del conte,
Ki remèsent, ce truis el conte.
Mais il estoient baptisiet,
Crestiénet et présigniet;
Si n'i eut diables pooir.

18788 *Ahierse*, saisie.

18790 *La parole*, lui adresse la parole, *paroler quelqu'un;* on dit aujourd'hui dans nos provinces, par flandricisme, *parler quelqu'un* (*affari, alloqui aliquem*).

18794 *Bareter*, surprendre.

18796 *Wise*, guise.

18797 *Genme*, gemme, pierre précieuse.

18801 *Saut*, saute.

18805 *Desrout*, brisé; *porce*, porche, portique.

18807 *L'esprist*, du verbe *esprendre*.

18813 *Présigniet*, marqués d'abord du signe du salut.

18814 Le diable n'eut pas le pouvoir de l'empêcher.

De ces enfans issirent oir
Dont la roïne Aliénors
Fu l'une, de ce livre recors.
Quar d'oir en oir, à droite ensagne,
Furent cil oir, oir d'Aquitagne,
De signourie et de contet,
Et s'eurent barnage et bontet,
Dont li uns des signors Saint-Gille
Eut ceste Aliénors à fille,
Qui fu aukes vallans et france
Et fu donnée au roi de France.
Mais il ne l'ama ne n'el pot,
Pour çou que de ces oirs le sot
Et pour tant cis rois Loéys
Le congéa de son païs,
Et la roïne s'en r'ala,
Sa tière tint et cà et là,
Mais puis le prist, que que nus die,
Li dus Henris de Normendie, Mariage d'Éléonore d'Aquitaine et de Henri II, Plantagenêt.
Qui fu li rois au-Court-Mantiel,
Ki d'Engletière eut maint castiel,
Si com l'estore nous raconte.
Puis en issirent roi et conte,
Duc et roïne et contesses

18817 Ce vers a une syllabe de trop. Il faut lire :

Fut l'un, de ce livre recors.

C'est-à-dire fut l'un, celui des enfans mentionné dans ce livre.

18822 *Signors Saint-Gille*, Saint-Gilles, petite ville du bas Languedoc, à cinq lieues de Montpellier, célèbre par des pèlerinages. Il s'agit de Guillaume X, duc d'Aquitaine.

Au commencement du roman de *Parise la Duchesse*, on lit :

Hui mais porrez oïr del riche duc Raimont,
Qui fu *dus de Saint-Gile*, et fu moult gentilz hom.
De Martonne, p. 1.

18829 *Congéa*, donna congé, renvoya.

18834 *Mantiel*, manteau. Le surnom de *Court-Mantel* appartient plutôt à Henri III. Il y a encore ici confusion de personnes.

18838 *Roïne*, ce mot est toujours de deux syllabes, aussi dans l'extrait que Ginguené a donné du roman de la *Charrette*, extrait inséré au tome XV de l'*Histoire littéraire de la France*, c'est probablement par inexactitude de copiste, qu'on a substitué *reine* à *roïne* que demandaient la mesure et le style du temps :

Einz li dist : « se tu viax monter
Sor la charette que je main,

Qui ne furent de rien mauvesses,
Leurs enfans.
Car il ot de li IIII fius
Qui moult furent preut et gentius.
Henri fisent l'ainsné nommer,
Ses pères le fist couronner.
L'autres fius ot à non Jofrois,
Li tiers Ricars, ki fu cortois,
Li quars Jehans. Et s'ot III filles,
Bieles et sages et gentilles.
S'en ot li rois d'Espagne l'une,
Ki sage fu, et biele et brune.
Et li quens Romons de Saint-Gille,
Ce sai-jou bien, ot l'autre fille.
Li tierce ot li dus de Sassogne,
Dont Othes fu, qui le tiesmongne.
D'Aliénor, ki fu gentis,
Ot ces enfans li rois Henris,
A son vivant, fu moult courtois,
Chevaliers ama et tournois,
N'iert avers ne faus ne cuviers,

Savoir porras jusqu'à demain
Que la *reine* (roïne) est devenue.
P. 256.
S'ele le set qu'ele lor die
Où la *reine* (roïne) est menée.
P. 257.

18839 *Mauvesses*, mauvaises.

18840 *IIII fius*, lisez *cinq fils*.

18842 *Henri*, né au Mans, le 28 février 1155, mort l'an 1183.

18844 *Jofrois*, Geoffroi, duc de Bretagne, mort en 1186.

18845 *Li tiers*, le second; *Ricars*, Richard Ier, Cœur-de-Lion.

18846 *Jehans*, Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre. Ph. Mouskes a oublié Guillaume, mort en bas âge.

18848 *Li rois d'Espagne*, Éléonore épousa Alphonse VIII ou III, roi de Castille.

18850 *Romons de S^t^.-Gille*, Jeanne se maria 1° à Guillaume II, roi de Sicile, 2° à Raymond VI, comte de Toulouse.

18852 *Li tierce*, Mathilde, mariée à Henri-le-Lion, duc de Saxe.

18853 *Othes*, Othon, fils de Henri-le-Lion, devint empereur.

18855 *Li rois Henris*, il semblerait qu'il est question en cet endroit et plus bas, de Henri II, mais c'est d'un de ses fils que l'auteur parle, comme la suite le prouve, surtout les vers 18850 et 18842. On veut désigner Henri (III) dont Silvestre Girald fait un éloge si magnifique dans sa Topographie de l'Irlande. Si Ph. Mouskes le compare à Alexandre, Girald en fait un Hector. Dom Bouquet, XIII, 209, B, C, 256, B, C. *Voy.* v. 18997.

Ains ert li sires des haubiers,
Et si tint de maisnie entière
C cevaliers portant banière,
Et fu plus larges qu'Alixandres.
Si venoit tornoïer en Flandres.

Tournois en Flandre.

Quan que ses pères li dounoit,
Devens IIII jors ne paroit,
Quar il dounast ains I castiel

Libéralité de Henri III.

Que nus autres I seul gastiel,
Ne il ne fust jà le jour liés
Qu'il n'éuist V^c mars bailliés
As cevaliers ki le siervoient,
Ki pris et los partout avoient,
Quar en nule tière n'éust
Chevalier ki de grant pris fust,
Que il ne dounast tant celui
Que tous jors l'éuist avoec lui.
Li rois Henris au-Cort-Mantiel,
Ses pères, ferma maint castiel
Pour lui et pour sa grant proaice
Et pour sa très grande largaice.
Or vous dirai par quel raisson
Il eut *au-Cort-Mantiel* à non.
Cil rois Henris estoit à Londres

Origine du surnom au *Court Mantel.*

Pour ses anemis à confondre,
Dont moult avoit par Engletière,
Ki li grévoient de sa tière.
De sa guerre à cief bien venoit
Et à Londres si soujournoit.

18859 ***Li sires des haubiers***, nous avons déjà vu cette expression qui signifie ***la fleur des guerriers***, celui qui réussit dans les armes; le ***haubert***, pièce essentielle de l'armure, étant pris pour le tout.

18864-67 Tout ce que son père lui donnait, il ne pouvait plus le montrer même avant le quatrième jour, car il aurait donné un château avec plus de facilité qu'un autre un seul gâteau.

18869 ***Mars***, marcs.

18882 Le joli fabliau du ***Chevalier au court Mantel*** n'a aucun rapport avec cette anecdote. ***Voy***. les Fabliaux de Le Grand d'Aussy, in-8°, I, 60-82, et l'Introduction.

Comme sages et bien apris,
Trestous les cevaliers de pris
Eut mandés par deçà la mer,
K'il pooit avoir, pour douner.
Hues i fu de Hamlaincourt,
Qui moult estoit bien de sa court,
Et d'autres assés i avoit,
Dont cascuns de grant pris estoit.
Uns chevaliers de grant renon;
Je ne sai comment il ot non,
Iert à ostel ciés I englois,
Qui savoit assés de genglois.
Chevaliers iert et là manoit,
Et li rois Henris séjornoit
A Waimostier, et, pour joïr,
Estoit venus la messe oïr
A Londres, al moustier St.-Pol,
Com cil ki n'ama onqes fol.
Et si com la messe ot oïe,
A poi de gent de sa mesnie,
Viestus d'uns dras bendés d'orfrois,
Amenés fu ses palefrois.
Montés est, si s'en vait moult tos
A Waimostier, pries les galos,
Et li bacelers l'oï dire
Que li rois en aloit, ses sire,
Et il voloit à lui parler.
Si se vot apriés lui haster.

Hugues de Hamelincourt.

18892 *Hues de Hamlaincourt* (*Hugo de Alencuria*), sur ce personnage, *voir* le *Recueil des historiens français*, XVII, 50, E, 154, B, 156 B, D, 387 A.

18899 *Genglois*, babil, ruse.

18902 *Waimostier*, Westminster.

18911 *Pries*, pris. Robert Wace a dit :

Robert Jérusalem requist,
Bel se contint, maint bien i fist;
A d'Antioche prendre fu,
D'armes i a grant *pries* éu;
. . . .
Out-il grant *pries* et grant enor.
De la Rue, *Essais*, II, 92.

18912 *Li bacelers*, le chevalier mentionné au vers 18896.

De grant haste plains et sopris,
Le palefroi son oste a pris,
Ki venus iert jà del mostier
Et dit li ot, car grant mestier
Avoit cil de parler au roi.
Et il est montés à desroi,
Com cil ki sot moult de barate,
Et prist I mantiel d'escarlate
Tot nuef et lonc à lor costume,
C'onques n'i ot adésé plume.
S'uns grans om à pié l'afublast,
Jusques al talon li jerçast.
Teus dras si lons ot en la tière,
Tout par coustume d'Engletière.
Ausi com li poissons ki noe,
Li bacelers parmi la boe
S'en vait à esporon broçant,
Et li mantiaus li vait jerçant
Jusques au piet del palefroi,
Ki petis iert li cor andoi.
Este vous l'englois cevalier
Apriés sour I ronci troter.
Et quant en la boe jercier voit
Le nuef mantiel ki siens estoit,
Si li a dit : « Ostés, biaus ostes,
Cis mantiaus n'est mie encor vostres,
Bailliés-le çà, vous le crotés,
Ce m'est vis que vous redoutés,
Qui mon mantiel si cunciiés. »
Par III fois fu ensi huciés

18922 *Barate*, tromperie.
18925 *Adésé*, attaché.
18927 *Jerçast*, eût traîné.
18935 Cela veut dire probablement que le cheval n'était pas plus grand que le chevalier.
18940 *Biaus ostes*, bel hôte, comme on disait *beau sire*, *beau cousin*, *bel ami*, etc.
18941 *Vostres*, rime rurale.
18943 *Vous redoutés*, vous avez peur.
18944 *Cunciiés*, salissez.

Li cevaliers, s'en ot grant honte
Et il n'en a fait autre conte.
Le mantiel de son col dessière,
Si le lait kéoir à la tierre,
En la boe, auques par sa fieste;
Et li englois desus s'arieste.
Mais il c'ent alèrent parmi,
Ki ne furent pas si ami,
Quar li mantiaus fu dépeciés
Et descirés et cunciiés.
  La viesprée le sot li rois
Qu'atirés fu teus cil conrois;
Grant fieste et grant risée en fist.
Son camberlenc manda, et dist
Que il li fesist taillier buès
Dras d'escarlate cors et nuès,
Jusques al genoul, à son oès,
Et d'autres pour douner à fluès,
LX paire; et cil i court.
Al tierc jor furent en la court
Cil drap viestut et départi,
Si com li rois l'ot aati.
S'ot en la sale grant triboul,
Pour çou que jusques al genoul
Lor atagnoit mantiaus et cote.
Et li Englois, comme gent sote,
S'esmiervelloient de ces dras,
Mais François en fisent lor gas,
Et Poitevin et li Normant,

18948 *Dessière,* desserre, délie.
18950 *Par sa fieste,* à cause de sa plaisanterie.
18952 *C'ent,* s'en.
18959 *Camberlenc,* chambellan.
18961 *Cors,* court; *nués,* neuf.
18962 *A son oès,* à son usage.
18963 *A fluès,* à foison.
18967 *Aati,* disposé.
18970 *Atagnoit,* atteignait, descendait; *cote,* cotte, habit.
18973 *François,* les ducs de Normandie

Hennuyers et Brabançons à la cour de Henri II.

Hainnuier et cil de Braibant,
Et d'autres tières li plusiours,
Qui soujornoient à cel jour
Avoec le roi et sa mesnie,
Et li rois et sa barounie,
Pour le mantiel ki fu volés,
En la grant boe et défoulés,
Dont li englois fu tant irais,
Et pour les cours dras k'il ot fais,
Et par sa fieste et par reviel,
Li rois Henris *au-Cort-Mantiel*
Ot-il à non puis en sa vie,
Que d'autres dras n'ot-il envie.
Ses fius secons ot non Ricars,
Li tiers Jofrois, Jehans li quars,
Et s'en ot III filles ausi :
Par l'estore le sai de fi.

Nouveau mariage de Louis-le-Jeune, 1154.

L'an que cis bons rois Loéis
Se fu d'Aliénor partis,
Si prist la fille al roi d'Espagne,
C'on li tramist à grant compagne.

avaient transporté les mœurs françaises en Angleterre. Le roi Henri, dit *Beau-Clerc*, auteur du *Dictié d'Urbain*, espèce de code de la politesse, recommande l'étude de la langue française :

Seiez débonère et corteis,
Sachez aussi parler franceis.
Quar molt est langage alosée,
De gentilhome est molt amée.
DE LA RUE, *Essais*, II, 37.

Consulter à ce sujet l'Introduction du I[er] volume, p. CXXIII.

18975 *Braibant*, Henri II avait pris à sa solde des troupes d'aventuriers communément nommés *Brabançons*, parce qu'apparemment la plupart étaient du Brabant. Ils portèrent aussi le nom de *cotereaux*, *routiers*, *écorcheurs*. En 1183, les habitans du Berri en égorgèrent environ 7000. *Isti*, dit Rigord, *terram regis vastando prœdas ducebant, homines captos secum vilissime trahebant, et cum uxoribus captorum (proh nefas!), ipsis videntibus, dormiebant, et, quod deterius est, ecclesias Deo consecratas incendebant; sacerdotes et viros religiosos captos secum ducentes, et irrisorie* cantores *ipsos vocantes, in ipsis tormentis subsannando dicebant :* Cantate nobis, cantatores, cantate; *et confestim dabant eis alapas, vel cum grossis virgis turpiter cœdebant.* RECUEIL DES HIST. FR., XVII, 11, C, D.

18988 *Secons*, au v. 18845, l'auteur a dit moins bien *li tiers*. Ce qui suit jusqu'au v. 18990, est une répétition.

18994 *La fille al roi d'Espagne*, Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille.

II filles en ot dont l'ainsnée
Fu al jovène Henri donée
D'Engletière, ki tant fu preus,
Larges et courtois et viseus.
L'autre, par le consel del père,
Si diut avoir Ricars, ses frère,
Et fu mise deviers le roi,
A oès son fil, par boine foi.

Mort de la reine Constance.

Cele roïne adont moru,
Ki d'Espagne amenée fu,
Et li gros rois sire prist luès
Et espousa, par I diwès,
La serour à ces contes II,
Qui il ot dounées ans deus
Ses filles qu'il avoit enkor
De la roïne Aliénor.
Ale ot à non cele mescine
Dont li boins rois a fet roïne.
I fil ot de ceste par non
Le fist apieler Felippon.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

Li quens Felippres le leva,
De Flandres, et si li dona
Son non, et promist grant onor,
Et foit et aidance et amour.

Enfans.

Si en ot II filles ausi,
Dont l'une ot li quens de Ponti,

18996 *L'ainsnée,* Marguerite.

18997 *Henri,* l'éloge fait ici de ce prince confirme la note du v. 18855. Henri, ainsi qu'on l'a dit, mourut le 11 juin 1183, quelques années avant son père.

18999 *Viseus,* subtil.

19000 *L'autre*, Alix.

19006 *Li gros rois*, Ph. Mouskes prend encore Louis-le-Gros pour Louis-le-Jeune.

19007 *Diwès*, jour? dimanche?

19008 *La serour,* Alix était fille de Thibaud-le-Grand, comte de Champagne. Les filles que Louis-le-Jeune eut d'Éléonore, furent Marie, femme de Henri I[er], comte de Champagne, frère d'Alix, et Alix, mariée à Thibaut-le-Bon, comte de Blois, également son frère.

19016 *Felippres*, Philippe d'Alsace.

19020 *II filles*, l'*Art de vérifier les dates*, adoptant le témoignage de Geoffroi de Vigeois, ne fait naître de ce mariage qu'*une seule fille*.

L'autre ot li fius l'emperéour
De Coustantinoble maiour,
Emanuel fu apielés,
Mors fu ainc qu'il fust couronnés.
La dame remest el païs,
Si tint grant tière et grans afis;
De tant sui-jou séurs et fis.
Ses pères li rois Loéys
Ama preudomes et tint ciers,
Et si estoit buens justiciers;
Mais ançois qu'il morust XI ans,

An 1180.

Par l'estore en sui bien créans,
Si reciut et mort et martire
L'arcevesques de Kantorbire.

Mort de Thomas Becket.
29 décembre, 1170.

Tumas Biekes avoit à non,
Moult estoit loïaus et preudom,
Et moult amoit Dieu fermement.
Et je vous dirai bien comment
Il fu ocis : jà s'avint cose
Que li rois Henris moult grant pose;
L'arceveskie de Kantorbire
Guerroïa, dont ele fu pire.
Tumas Biekes iert arceveskes,
Et plains estoit de bonnes tèkes,
Si ne vot plus soufrir le roi
Qu'il leur fesist si fait desroi.
Si l'escuménia de Deu,
Et toute Engletière et son leu,

19022 *L'autre*, Agnès, consécutivement femme des empereurs grecs Alexis-le-Jeune et Andronic Comnène, puis mariée à Théodore Branas.

19024 On voit dans la note précédente que Ph. Mouskes se trompe.

19027 *Afis*, fiefs.

19035 *Kantorbire*, Kantorbéry.

19036 *Tumas Biekes*, Thomas Becket.

19041 *Pose* pour *poise*. Le sens est *qu'au roi Henri moult poise*.

19042 *L'arceveskie*, le vers a une syllabe de trop.

19043 *Guerroïa*, le sujet est *Henris*.

19047 *Si fait desroi*, la querelle avait pour objet la juridiction ecclésiastique.

19049 *Leu*, lieu.

Fist ciesser que on n'i canta,
2 novembre 1164. D'Engletière en France passa,
Moult lonctans demora ensi
Tant que il fu del roi Henri
Remandés; et pour amendance.
L'arcevesques al roi de France,
Qui moult l'amoit, en prist consel,
Et par lui fist son apparel,
Quar li rois nul mal n'i pensa.
En Engletière repassa.
Mais avenut iert de noviel
Que rois Henris al-Cort-Mantiel
Fist en Engletière son fil
An 1170. Couronner, Henri le gentil.
Le vesques i fu de Winciestre,
Et l'évesques de Rouveciestre,
Et doi autre; s'el couronnèrent
Pour çou que leur signour amèrent.
L'arcevesque de Kantorbire
Em pesa, quant il l'oï dire,
Ki le devoit d'antiquité
Couronner, par sa dignité.
S'escuménia tous içaus,
Qui painne i misent et consaus,
Ne onques pour le roi dasorre
N'en fist la foille d'une corre :
Par tant la noisse commencha,
Qui tous jors crut et avança,
Moult le tança li rois Henris,
Ne onques ne fu amenris

19061 *Henris al-Cort-Mantiel*, nous avons déjà dit que ce surnom appartenait plutôt à son fils.

19065 *L'évesques de Rouveciestre*, l'archevêque d'York.

19069 *Em pesa*, en fut offensé.

19073 *Consaus*, conseils.

19074 *Dasorre*, désormais.

19075 *La foille*, le manque; *d'une corre*, d'un cordon de soulier. N'en fit pas plus de cas que s'il lui manquait une courroie pour lier sa chaussure.

De tenir les drois de sa glise,
Pour manace ne pour justiche.
Et li rois, ki moult fel estoit,
Si très-durement le haoit,
Que pour sa loïauté abatre
A fait armer cevaliers IIII.
Si com l'arceveskes estoit
Revestis, et messe cantoit,
Este vous l'un venu avant
S'a traite l'espée trençant,
El cief l'en féri si très-fort
Qu'al retraire l'espée estort.
Une pièce el cief l'en remest,
Jusques à lendemain i mest.
Et cil mesmes ert ses fillious,
Ne n'iert trop jovènes ne trop vious,
Et li autre fièrent apriés.
Cascuns fu del férir engriés:
Tant férirent sor le preudoume,
Qu'il l'ocisent à la parsoume,
Dedens la glise voirement.
Et çou fist li rois proprement
Pour çou k'il ne voloit ciesser
De ses droitures apriessier,
Qu'il les éuist; pour çou l'ont mort,
Dont li rois à mal s'i remort.
Alé s'en sont fors de la glise,
Si destourbèrent le siervice

19084 *Que*, de manière que, tellement que, au point que.

19085 *Cevaliers IIII. Sathanæ conducti satellites, quorum nomina sunt hæc, Willelmus de Trasci, Hugo de Morvilla, Ricardus Brito, Reginaldus, filius Ursi.* Bened. Petroburg. *apud* D. Bouquet, XIII, 145, C. *Voyez* plus loin les vers 19118-25.

19087 *Revestis,* revêtu, paré de ses ornemens épiscopaux.

19091 *Estort*, fausse, rompt.

19092 Un morceau de l'épée lui resta dans la tête et y demeura jusqu'au lendemain.

19099 *A la parsoume*, à la fin.

19103 *Apriessier*, poursuivre la restitution de ses droits.

Et tout esranment si fist Diex
Pour St.-Tumas miracles II.
Et cascun jour et plus et plus
I fist miracles et viertus.
Et la brissure de l'espée
Fu de la tieste fors ostée.
Encor le voient moult souvent
Et pélerin et autre gent.
Çaus qui l'ocisent ont haïs
Li preudoume par le païs,
L'uns fu Renaus, li fius Ourson,
L'autre di Ricart-le-Breton,
Li tierc Guillaume de Traci
Ki n'ot de son parin mierci,
Et li quars Hue de Morvile
Qui moult fu fel et plains de gille.
Avéré fu par ceste fin
La profésie de Merlin,
Que li fius ociroit le père
Dedens le ventre de sa mère.
Li fius, si com l'entent al mious,
Çou fu li chevaliers fillious,
Et ses parins çou fu li père,
Et la glise çou fu sa mère,
U li fius fu dedens ochis,
K'il n'i ot pitié ne miercis.
Li fillious et li troi o lui
Fisent St.-Tumas cel anui,
Mais li anuis mais à toudis
Li fist avoir St.-Paradis.
Petit apriés k'il le tuèrent,
De tière en autre s'en alèrent,

Prophétie de Merlin.

Son explication.

19119 *Di*, dit.
19121 *Parin*, parrain. Les noms de ces chevaliers ont été indiqués sur le v. 19085.
19124 *Avéré*, vérifiée.
19132 *Li fius*, Ph. Mouskes veut dire *li pères*.
19136 *Mais à toudis*, éternellement.

Pour espanéir leur péciés,
Dont cascuns ert moult entéciés.
De çou fu li rois plus dolans
Que de sa mort ne fu joïans.
Li buens rois Loéys vivoit — Louis-le-Jeune cesse de vivre, 18 septembre 1180.
Encor, ki moult preudom estoit,
Et moult ounoura sainte église.
XXVII ans fu par devise
Couronnés, et si ot XII ans
Ainc que ses pères fust morans.
Adonques li boins rois moru.
Moult ricement enfouois fu
A l'abéie de Barbiel,
En I liu délitous et biel.
Felippres, ses fius premerains, — Philippe (II)-Auguste.
Fu sacrés et enoins à Rains.
XLIIII rois fait cis.
A la Gonnesse fu nouris,
S'ot non Felippes de Gonnesse.
Moult ot la cière félenesse,
Grans et biaus fu et drois et lons,
S'ot I poi rousais les giernons.
A saint Tumas requist miercis — Repentir de Henri II, roi d'Angleterre.
Moult durement li rois Henris,

19140 *Espanéir*, expier.

19141 *Entéciés*, d'où *entiché*.

19147 *XXVII ans*, Louis mourut après 43 ans, 1 mois et 18 jours de règne, depuis la mort de son père.

19148 *XII ans*, environ 18 ans.

19152 *L'abéie de Barbiel*, l'abbaye de Barbeaux, au-dessus de Melun, qu'il avait fondée en 1147.

19157 *Gonnesse*, village près de Paris.

19159 *Cière félenesse*, mine sévère.

19161 *Rousais*, roux; *giernons*, moustaches, favoris. Ainsi Guillaume de Tyr, retraçant les portraits des rois de Jérusalem, n'oublie pas de nous dire que Godefroid avait la barbe et les cheveux blonds; que Baudouin Ier avait les cheveux *roux*, le nez aquilin, et que ce prince n'était ni trop gras ni trop maigre; enfin que Baudouin II avait la taille haute, le visage coloré (ce que plus bas Mouskes appelle *vis blau* peut-être) et les genoux endurcis par la prière.

19162 Louis VII fit en personne un pèlerinage au tombeau de Thomas Becket, et déposa sur l'autel un joyau estimé le plus riche de la chrétienté.

Et manda le roi Felippon,
Par moult grande dévotion,
Qu'en Engletière à lui venist
Pour St.-Tumas, et il si fist.

Louis VII va en pèlerinage en Angleterre.

Dont fist li rois Henris amende
A St.-Tumas, et moult s'amende.
Et saciés de voir que l'offrande
Que li roi fisent, fu moult grande.
Li rois Felippres repassa,
En France vint, là séjourna,

Dissensions entre les rois de France et d'Angleterre.

Entre lui et le roi Henri,
Qui sor lui auques s'atenri,
Ot puis moult grant descordement,
Qu'il orent pris I parlement.

Entrevue de ces monarques.

Li rois Henris manda ses fius,
IIII k'il en avoit gentius,
Henri et Jofroit et Ricart
Et Jehan Sans-Tière, le quart.
Li jovènes rois vint tous premiers,
Ki trop fu vallans cevaliers.
Quant ses pères le vit venir
Et si bielement maintenir,
Qu'od lui èrent C baceler,
Si ne pot mais son cuer celer.
A I sien cevalier qu'il voit
A demandet ki là venoit.
Et cil dist : « Sire, vostre fius,
Henris li jovènes, li gentius. »
Li rois se teut et si pensoit
Que, s'il vivoit, preudom seroit,
Pour çou que cevaliers amoit
Et largement les honnoroit.
Es vous atant le duc Ricart,

19172 *Felippres,* Philippe est confondu avec son prédécesseur.

Son fil, ù venoit d'autre part,
Aplanoiiés et acesmés,
Et moult cointement atornés.
A cloketes et à lorains
Venoit si tost que ne pot ains.
Et d'autre part li quens Jofrois,
Viestus de samis et d'orfrois.
D'autrepart vint Jehans Sans-Tière,
Ausi k'il n'éuist soing de gierre,
Ne de rien n'estoit anoiiés.
Lavés fu et aplanoiiés
Et atournés si comme cil
Qui fius estoit à roi gentil.
De cascun de ces IIII frères
Si demanda li rois, lor pères,
Quant il si cointement venoient,
As cevaliers ki là estoient;
Siergant et cevalier gentil
Li disoient c'ièrent si fil.
Li pères se teut, si pensa
Que leur cointisse peu prissa.
  A seniestre deviers le France
Vint à grant gent, sans demorance,
Li rois Felipres cevauçant
Sor I ceval moult dur trotant,
Afublés d'une cape grise,
Qu'il ot fait tailler à sa guise,
Et d'unes grans hueses cauciés,

19198 *Aplanoiiés*, bien en point; *acesmés*, paré. M. De Martonne semble être tombé dans une de ces légères méprises où viennent se heurter les plus habiles, en traduisant *acesmés* ou *ascemez* par *savant*, *sciens*, *a scientia* :

Mais il est par tant biax, jantils et ascemez.
Parise la Duchesse, p. 90.

19200 *Cloketes*, clochettes, ornement des grands personnages, soit sur leurs habits, soit sur leurs chevaux; *lorains*, brides.

19217 *Cointisse*, parure.

19224 *Hueses*, bottes, bottines. Robert II, duc de Normandie, était surnommé Courte-heuse, un comte de Chimay s'appelait le *Comte à la houssette*.

Uns esporons ot en ses piés,
Et si compagnon apriés lui
Ceval avoit, n'i ot celui ;
Et si avoit arbalestriers
Tous atornés sor les destriers ;
Devant et derière en avoit,
Et li rois en miliu estoit,
Qui cevauçoit le trot à trait,
Et si ot son kaperon trait
Qui moult estoit maufais et lés,
Et s'ot les ceviaus commenlés.
Quant li rois Henris l'aproisma
Saciés que point ne li blasma.
Ains a dit à sa gent debout,
Que Hullepiaus vainteroit tout
Et leur feroit une desjointe,
Quar si fil estoient trop cointe,
Et Hullepés preus li sanbla.
Li parlemens lues asanbla,
Si fisent pais et atirèrent,
Si com leur home devisèrent.
  Rois Felippres s'en vint en France.
Lors si avint, sans demorance,
Que li boins jovènes rois Henris
De son père est par mal partis,

19227 *N'i ot celui,* tournure employée encore long-temps après, pour exprimer *aucun*, *sans exception*. Jean d'Ennetières, qui publia l'an 1633, son poème sur Jacques De Lalain, disait, p. 130 :

> On luy fit prou d'honneur, car *il n'y eut celuy*
> Entre les cavaliers qu'il menoit avec luy,
> A qui l'on ne fit point beaucoup de courtoisie.

19232 *A trait*, en avant.
19234 *Maufais*, mal fait ; *lés*, laid.
19235 *Ceviaus*, cheveux ; *commenlés*, mêlés, *commixti*. L'auteur du roman de Godefroid de Bouillon (nº 105, Suppl. à la Bibl. royale de Paris), appelle Pierre l'Ermite *Pierre à la barbe meslée*. Bibl. des croisades, I, 276.
19236 *Aproisma*, approcha ; Figaro, dans Beaumarchais, se sert du mot *approximer*.
19239 *Hullepiaus*, le roi de France, *voyez* la table géographique.
19240 *Desjointe*, mauvais parti.
19241 *Trop cointe*, trop bien ajustés.
19242 *Hullepés*, Hurepoix.
19244 *Atirèrent*, conclurent.

Le roi, son père, guerroïa,
En France vint, là séjorna

Le jeune Henri se retire en France.
An 1173.

Avoec Felipre, le bon roi,
Ki li dounoit tout son conroi.
Ricars et Jofrois et Jehans
Regueroïèrent à cel tans
Leur père, souvent et menu;
S'ièrent en France retenu.
Petit apriés se racordoient
Quar leur père forment amoient,
Et rois Felipes lor blasmoit,
Pour çou que tous moult les amoit.
En France ert et séjornoit là :
En bois et en rivière ala,
S'ot à son consel maint preudome,
Mais puis l'aquellirent si ome,
Et li quens Felipres de Flandres,

Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

Ses parins, ki plus q'Alixandre
Fu larges et preus et hardis,
Ala sor lui jusqu'à Senlis,

Il fait la guerre au roi de France.

Et cil qui dont s'ensegne porte,
Fiça sa banière en la porte,
Et si corurent par sa tierre.
Lors fu commencié la gierre.
Et li rois Felippes manda
Le roi Henri, et commanda,
Comme son home docement,
K'il l'i aidast porçainnement.
Li rois Henris, ki s'atenri,
I envoïa son fil Henri
A moult grant gent, si q'entr'aus II
Dut estre batalle campeus;

19255 *Regueroïèrent*, ils recommencèrent la guerre.

19275. Voir le poème de Guillaume le Breton.

19281 *Batalle campeus*, bataille rangée, *in campo*. Du Cange explique ces mots par *prælium publicum*, et cite précisément ce passage de

Si que li rois moult s'avanci,
Mais li quens vint à sa mierci.
Puis apriés cel tiermine I pau,

Mariage de Philippe-Auguste.

La fille al conte de Hainnau,
Sa couzine, li a dounée,
Et li rois l'a lues espousée.
Si en ot Artois en la fin
Arie, S[t].-Omer et Hesdin.
Cis quens Bauduins emprist gierre
Apriés I petit, sor la tière

Jacques d'Avesnes.

Celui d'Avesnes Jakemon,
A Leuse, en Braibant, ce dist-on;

Les habitans de Tournai le favorisent.

Et cil de Tornai qui l'amoient,
Leuse del tout li garnisoient.
Li quens forment les enhaïoit,
Tant qu'al roi, ki sa fille avoit,

Philippe-Auguste vient à Tournai, 1187.

Felipron traist, si l'amena
A Tornai et là soujourna.

L'évêque Évrard.

S'a au veske Évrart demandé
De qui il tenoit la chité.
Li veskes respondi sans ire :
« De Nostre-Dame et de Dieu, sire,
Si comme li veske d'ançois,

Ph. Mouskes dont il rapproche ce vers de Wace :

Mainte bataille fist et maint *estour champal.*

19284 *Puis apriés*, le mariage de Philippe avec Isabelle de Hainaut eut lieu en 1180, du vivant de son père, et non depuis qu'il fut monté sur le trône.

19285 *La fille....* de Baudouin V.

19292 *D'Avesnes Jakemon*, Jacques, sire d'Avesnes, fils de Nicolas et de Mathilde de la Roche, épousa Adeline de Guise, fille de Bouchard, sire de Guise. Il mourut dans la Terre-Sainte. Bien qu'homme lige du comte de Hainaut, il se rangea du parti du comte de Flandre. *Voy.* Vinchant, pag. 201. La terre d'Avesnes est entrée plus tard dans la maison d'Aremberg, par le mariage de Charles d'Aremberg avec Anne De Croy, et les Croy tenaient Avesnes des Albret qui eux-mêmes en avaient hérité des Penthièvre, successeurs des comtes de Châtillon et de Blois, qui suivirent immédiatement l'ancienne maison d'Avesnes. *Voy.* v. 19620.

19293 *Leuse, en Braibant*, Leuze, petite ville du Hainaut, n'a jamais fait partie du Brabant.

19300 *Évrart*, Éverard était fils de Gautier d'Avesnes et d'Ide, fille du châtelain de Tournai.

19304 *D'ançois*, qui m'ont précédé.

Et de vous et des autres rois,
Qui g'en sierc à X cevaliers,
Quant besoins leur est et mestiers.
Mais faire m'i doivent aïde;
Li bourgois et si n'en font mie,
Ne ne m'en tiennent à signour,
Quar jou sui kéus en langour.
Si vos renc, sire, la citet. »
Et li rois reciut siretet,
Si abandouna les borgois.
Atant s'en est partis li rois,
Et li haut home de la vile,
Ki se doutèrent de sa gille,
Sivirent le roi, si reprisent,
A CCC siergans qu'il i misent,
Et s'eut de leur deniers grans pars.
Apriés moru veskes Évrars,
S'ont veske Estiévenon levet, L'évêque Étienne, 1193.
De Sainte Geneviève abet.
Mors fu li quens apriés I pau, Mort de Baudouin V, an 1195.
S'eut ses fius apriés lui Hainnau. Baudouin VI.
Sa fille li rois espousa, Isabelle de Hainaut, 1180.
De moult grant honneur le doa.
Loïaus dame fu, s'ama Dieu,
I fil en ot moult sage et preu,
Loéys li jovènes ot non, Louis VIII ou le Lion, roi de France.
Mis fu à boine noureçon.
Ce fut la roïne Yzabiaus,
Ki gent cors ot et les ious biaus.

19306 *Sierc*, sers.
19312 *Renc*, rends.
19313 *Siretet*, seigneurie, qualité de sire.
19322 *Estiévenon*, Étienne, abbé de Ste-Geneviève. *Voy.* J.-B.-L. de Castillion, *Sacra Belgii Chronologia*, pag. 406.
19325 *Ses fius*, Baudouin VI.
19332 *Yzabiaus*, dans le roman d'*Alexandre* de Lambert-li-Cors et d'Alexandre de Paris, la reine Isabelle est représentée brodant un ornement de la tente du vainqueur de Darius. *Hist. litt. de la France*, XV, 122.

Mort d'Isabelle.

La roïne Yzabiaus moru,
Ki feme al roi Felipre fu,
Et si fu mère à Loéys,
Qui moult estoit encor petis,
Ne ne tenoit castiel ne marce;
Dont fist li rois en Danemarce
Aler pour la serour le roi;
On li tramist à gent conroi,

Isemburge, an 1193.

Quar en li moult biele touse a.
Li rois Felipres l'espousa,
Mais il n'en pot avoir enfans,
Dont il estoit sovent dolans,
Et pour itant se l'enhaï
Si fort, que de li se parti,

Divorce.

Quar li arcevesqes de Rains
Parage i jura premerains;
Ciert ses oncles, pour çou le fist,
Et non pour quant moult i mesfit.
Quant fait ot cele départie,
Viers Tornai, en une abéie,

Isemburge se retire à Cisoing.

De blans moines, droit à Cisoing,
I fist atorner son besoing,
Et puis refu-ele ostée
(Si fu Asavarke nommée),
Puis refu-ele en autre tour
Mis à Estampes, en la tour,
Quar ne se voloit assentir
Que li rois s'en duïst partir,
Et disoit, comme dame fine,

19340 *La serour le roi,* sœur de Knut VI, roi de Danemarck.

19347 *Se parti*, au bout de 82 jours, ce qui ne permettait pas de prononcer sur la stérilité de la reine.

19349 *Parage,* parenté avec la première épouse du roi.

19357 *Asavarke, Asabarque, Afavarque, à Favarque.* Cette princesse avait pour nom Isemburge, Ingeburge ou Indeburge.

19358 *En autre tour,* après cela, une autre fois, un autre jour.

Qu'ele morroit tousjours roïne,
Que sa hautaice ne dekièce,
Ensi fu li rois moult grant pièce.
Quens Felipres se maria,
De Viermendois la contesse a,
Morte est quant plus vivre ne pot,
Et sa suer toute la tière ot.
Dont reprist li rois par ingal
La roïne de Portingal,
Ki moult bien siervir se faisoit,
Et roïne adiès se clamoit
Pour çou qu'ele suer à roi fu,
Et faissoit faire moult biau fu.
En vasselemente d'argent
Se faissoit siervir biel et gent.
Adont s'avint pour une guierre,
Que li jovènes rois d'Engletière
Henris, li preus et li saçans,
Li nobles et li embraçans
D'amour, d'ounor et de noblece,
De courtoisie et de proecce,
Li sages, li simples, li biaus,
Ala soujorner à Martiaus,
Quar el païs s'estoit amors :
Là le prist maus dont il est mors.

Isabelle de Vermandois, comtesse de Flandre.

Mort du jeune Henri d'Angleterre, 11 juin 1183.

19363 *Morroit*, elle mourut à Corbeil le 29 juillet 1236, après avoir été reprise en 1213.

19364 *Dekièce*, déchoie.

19368 *Morte est*, le 26 mars 1182.

19369 *Sa suer*, Éléonore, fille de Raoul-le-Vaillant, comte de Vermandois et de Valois, et de Pétronille ou Adelaïde d'Aquitaine.

19371 *La roïne de Portingal*, la troisième femme du roi Philippe fut Marie ou Agnès de Méranie, fille de Berthold IV, duc de Méranie ; mais le comte de Flandre Philippe épousa effectivement Béatrix ou Mathilde de Portugal, fille du roi Alphonse. *Rad. de Diceto* dans le *Recueil des hist. français*, XVII, 624, O, et l'*Art de vérifier les dates*, comtes de Flandre. C'est vraisemblablement d'elle que veut parler Philippe Mouskes, car il l'appelle encore *reine* au vers 20782.

19376 *Vasselemente*, vaisselle.

19379 *Li jovènes*, il mourut à l'âge de 28 ans.

19381 *Embraçans*, ami, qui embrasse le parti de....

19385 *Martiaus*, le château de Martel, en Querci.

Ses père, avoec ses frères III,
En fu si dolans et destrois,
Petit failli k'il ne s'ocist,
Et Ricars trop grant dol en fist;
Jofrois et Jehans le plorèrent
Trop durement et dementèrent.
Et, se verté dire vous voel,
Grant rage et dierverie et duel
En faisoient li soldoïer,
Li siergant et li esquier.
Mais li dious ne fait à celer
Que faisoient li bacheler,
Ki d'amors et d'armes vivoient
Et tout de sa mesnie estoient,
Et li marcéant que faissoient,
Ki les avoirs i gaégnoient,
Et des armes et des cevaus,
Et des samis et des bliaus,
Qu'il li vendoient pour douner;
Cil se voloient afoler.
Onques Alixandres d'alier,
Quant li doi sierf félon et fier
L'empuisnièrent par lor ierbes,

Regrets qu'inspire la perte du jeune Henri d'Angleterre.

Allusion au roman d'Alexandre.

19389 Cette douleur du roi Henri qui avait eu à se plaindre de son fils, paraît exagérée, controuvée même, car les historiens assurent qu'Henri, irrité contre ses enfans, leur donna sa malédiction qu'il ne voulut jamais révoquer.

19393 *Dementèrent*, se lamentèrent.

19395 *Dierverie*, regrets qui approchent de l'extravagance.

19407 *Afoler*, blesser, et par extension, ôter la vie.

> Et li dona la pome par coi fu *afolez*.
> De Martonne, *Parise la Duchesse*, p. 31.

19408 *D'alier*, autrefois?

19409 *Quant li doi sierf*...... Cette légende fabuleuse est ainsi rapportée dans le roman d'*Alexandre* :

> Li dui serf qui sa mort li orent aportée,
> Li uns sist au mengier en la sale pavée
> Et li autres servi de la coupe dorée,
> Qui ert de riches pierres garnie et aornée :
> Moult fu la traïson gentement porparlée.
> Es ongles de lor dois ont la couche boutée,
> Por ce que de lor braz ont la manche coupée :
> Qant li rois vout le vin, la coupe a demandée,
> Et cil fiert enz son pouce, si la li a livrée,
> Si tost comme a bu, si li art la corée,
> Li cuers li vient el ventre, s'a la color muée.
> *Hist. litt. de la France*, XV, 179.

19410 *Empuisnièrent*, empoisonnèrent; *ierbes*

Ne fu si plains ne si plorés,
Quar trop ert preus et de bon fame.
A Ruem, el moustier Nostre-Dame,
Fu aportés et sevelis,
Sans nule joie ne délis.
Et ses frères li quens Jofrois
De toute joie en fu si frois
Et de grant dolour si engriés,
Que moult petit moru apriés.
D'une dame de grant renon
Ot I fil, s'ot Artus à non,
Et II filles, jou sai de fi,
Dont jou dirai aillors que ci.

Mort de Geoffroi, comte de Bretagne, 1186.

Leur pères, li bons rois Henris,
Ki par aus fu si atenris,
Guerroïa puis le rois de France,
Mais il en fisent acordanche.
Li quens Ricars, j'el sai de fi
Guerroïa puis son père ausi,
Et vint en France al roi Felipre,
De Normendie jusqu'à Ipre.
Ne demora buens cevaliers
Qu'il n'éussent, et soldoïers.
A toute lor ost ceminèrent
Et tot droit al Mans s'en alèrent,
Le roi Henri fors enkacièrent
Et toute la cité sillièrent.

Richard fait la guerre à son père.

Dont s'en ala li rois Henris,
Et fu si très fort atenris
Del jovène roi son fil Henri,

et *plorés* forment une singulière rime, si rime il y a. *Enherber*, *anherber*, signifiaient *empoisonner*.

Car faisons une chose, notre dame *anherbon*.
De Martonne, *Parise la Duchesse*, p. 7.

19417 *Frois*, être *froid* de toute joie, nous dirions aujourd'hui *être froid à toute joie*.

19437 *Sillièrent* pour *esillièrent*, ravagèrent (*exilem fecerunt*).

19439 *Atenris*, affecté.

Ki sa joie li amenri,
Et pour son fil Jehan Sans-Tière,
K'il avoit aquelli de gierre.
Et puis li menbra de son fil,
Le conte Jofroit; le gentil,
Ki mors estoit; si le plora
Et moult à Dieu pour s'arme ora.
Mais le bon jovène roi sour tout
Plora-il et dementa moult,
Quar on le devoit bien plorer,
Et pour l'arme de lui orer,
Comme vallant, preu, sage et fort;
Nus ne l'en pot donner confort.

Nouvelle prophétie de Merlin.

Par cele mort et par sa fin,
Fu avérée de Mierlin
La profésie qu'il ot dite
D'entre les autres et eslite
Al tans le boin roi Wortigier,
Ki moult avoit le cuer légier,

Origine des longs manteaux en Angleterre.

Et commença les lons mantiaus.
Mierlins ot dit que à Martiaus
Morroit li sire des haubiers,
Qui ne seroit fols ne bobiers,
Li larges, li preus, li hardis;
Reconnéut fu par ses dis
Que c'iert li jovènes rois Henris,

19443 *Aquelli de gierre*, mot à mot : accueilli de guerre.

19449 *Plora-il*, nous avons déjà fait remarquer que ces regrets sont peu conformes à la vérité historique.

19458 *Wortigier*, l'histoire de Vortigerne et de Merlin est racontée au long dans le roman de *Brut*, que M. Le Roux de Lincy a mis sous les yeux du public. La mère de Merlin dit au roi :

Si Dex, fait-ele, me aït,
Onques ne connai, ne ne vi
Qui cest vallet enjenuï,
Onques n'oï, onques ne sai
Se se fu hom de qui jo l'ai....
T. I, p. 355.

On peut comparer avec le *Brut* le roman de Merlin, et consulter l'Introduction de ce second volume, dans la partie consacrée à son analyse.

Li biaus, li preus, li bien noris,
Tel duel en fist li rois, ses père,
Que jamais n'iert jors k'il n'i pert,
Quar de la vie en issi fors,
Pour çou que mors ert ses confors,
Li jovènes rois Henris, ses fius,
Ki sour tous autres ert gentius.

Mort de Henri II, 16 juillet 1189.

Moult fu li rois bien atirés,
A Frontevraut fu entiérés,
En l'abéie de nounains,
U il avoit grans biens fet mains.

Richars, ses fius, fu couronnés.

Richard Cœur-de-Lion.

Ki moult fu hardis et senés.
Viers le roi Felipre fist gierre,
Droit à Gizors, dedens sa tière,
Et li rois de France i ala,
Le conte Felipre i mena,

Philippe d'Alsace.

Ki ses parins et ses om fu :
Tout leur home i furent venu.
Grans furent les os d'ambes pars,
Et furent par le camp espars.
Li rois Felipres et sa gent
Furent armet moult bel et gent
Et Hainnuier et li Flamenc
Si commencièrent le bestenc,
Et fisent lues, pour agréver,
L'arbre devant Gizors colper,

19467 *Li bien noris*, le bien élevé.

19469 *Pert*, paraisse.

19474 *Atirés*, il s'agit ici de la pompe des funérailles de Henri II : nous disons encore *attirail* et *tiré à quatre épingles*.

19475 *Frontevraut*, Fontevrault, bourg du bas Anjou, où il y avait jadis une célèbre abbaye, chef d'ordre, fondée, en 1100, par Robert d'Arbrisselles. *Voy*. l'hist. de ce saint, par Pavillon.

19484 *Parins*, Guill. le Breton le dit aussi :

Flandrensis comes. . . . .
. . . .
Qui regem puerum sacro de fonte levarat,
Unde suum nomen, sicut mos exigit, illi
Indiderat.

19491 *Le bestenc*, la noise, la querelle.

19493 *L'arbre*, Guill. le Breton, dans sa Chronique en prose, explique ce passage qui doit se

Troisième croisade, 1190.

Voïant les ious le roi Ricart .
Et sa gent qui fu d'autre part.
Mais venus ci ert I légas,
Qui ne praïeçoit mie à gas,
Bons clers et cardenaus estoit;
As II rois l'acorde quéroit.
Illuèques pour Dieu s'aqoisièrent,
Ensi que trestout se croisièrent,
Li rois Felipres tot avant,
Et li rois Ricars maintenant,
Et de Flandres li quens Felipres,
Qui moult fu corageus et vistes,
Et li quens Pières d'Aucerrois,
Et puis li quens de Neverois,
Castelain et prince et marcis,
Et li baron plus enforcis.
D'autres haus omes tant i ot
Croisiés, que nus conte n'en sot,
Prélas, abés et arcevesques,
Priestres, kanonnes et évesques,
Vilains et dames et bourgois :
De là partirent; mais ançois

rapporter cependant à une époque antérieure... *Henricus vero, rex Angliæ, et Nortmanni ante introïtum Gisortii sedebant, quasi pro tribunali sub umbra cujusdam ulmi patulæ...... indignati itaque Philippus et Franci de quiete regis Angliæ et suorum..... ipsam ulmum.... penitus sternunt.* Rec. des Hist. fr., XVII, 69, A.

19497 *Gas,* dans les vers sur la mort attribués à Hélinand, on lit ce vers :

Laissiez vos chifflois et vos gas,

qui est traduit ainsi en provençal, dans un manuscrit allégué par M. Raynouard :

Ostas et vos chuflas et *gabs*.

Le *Journal des savans*, du mois d'octobre 1836, p. 611, contenait avec cette citation, les dernières lignes de ce littérateur illustre, qui daignait prendre à nos humbles travaux un intérêt si flatteur.

19499 *L'acorde quéroit*, cherchait à accorder.

19500 *S'aqoisièrent*, s'apaisèrent, se tinrent cois, paisibles.

19506 *Pières d'Aucerrois,* Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre et de Nevers, qui s'étant embarqué en 1216, pour aller prendre possession du trône de Constantinople, auquel il avait été appelé par les barons du pays, fut pris sur la route par Théo.

19507 *Li quens de Neverois,* même personnage que le précédent.

19509 *Plus enforcis,* les plus puissans.

Orent nommé jour de movoir,
Cascuns a quis son estavoir
Quant de là furent retorné,
Este vous cascun atorné,
Li rois Ricars s'en vait engriés
Et li quens Felipres apriés.
Li rois Felipres ot ses nés
A Marselle et fu atournés;
En mer se mist, vint à Mescines, Messine.
Quar il ot nés courans et fines.
Là le trouva li rois Ricars,
Li fel, hardis comme lupars,
Et se durent estre entrepris. Rivalité entre les Français et les Anglais.
Pour çou que Franc orent le pris
En l'ost et plus grant signorie,
S'en avoient Englois envie,
Auques par corine et par gille;
Quar François ièrent en la vile
Et li Englois èrent de fors.
S'iert li rois de France plus fors,
Mais il fisent et pais et triuwe,
Ains c'om fust alet une liuwe,
De çaus de fors et çaus de vens.
Lendemain lor sailli bons vens,
Li rois de France s'en parti,
Tout droit à Acre se vierti.

19516 *Jour de movoir,* jour de départ.

19517 *Estavoir,* tout ce qui était nécessaire pour l'expédition.

19526 *Ricars,* sur la part qu'il prit aux croisades, consulter dans la collection de Th. Gale, t. II, p. 247. *Itinerarium regis Anglorum Richardi et aliorum in terram Hierusalem anno* 1180, par Geoffroi ou Gauthier Vinisauf, et l'analyse étendue de cette relation, donnée par M. Michaud, *Bibl. des Croisades*, II, 660-726.

19528 *Entrepris,* brouillés.

19529 *Franc,* Français.

19532 *Corine*, ressentiment.

19533 *Ièrent* et *èrent,* employés indifféremment l'un pour l'autre.

19536 *Triuwe,* trève.

19537 *Liuwe*, lieue.

19538 *De vens,* du de dans.

19541 *Acre*, Acre ou Ptolémaïs. M. Michaud en a donné le plan, *Histoire des Croisades*,

Siége d'Acre.

Durement i fu bien venus
Et à grant joie rechéus,
Et del Temple et de l'Ospital,
Et des barons tout par ingal,
Et l'aséurèrent moult tost,
Comme signor de toute l'ost.
Li rois Ricars apriés suï,
Ki le karavane consui
De Sarrasins, qui là sigloient
Et dedens Acre entrer voloient.
A aus s'ahurta, si les prist,
Et moult grant ounor i conquist.
En l'ost mena moult biele vie,
Mais sour François ot grant envie.
Et puis I castiel dességa,
Que Turc orent aségiet là,
Quar il savoit assés de gierre :
De grand renon fu en la tière.
Et cascun jor venoient nés
De dus, de contes, de casés,
De toutes les tières del mont,
Si comme la crois les semont.
Castiaus, mangonniaus et piérières,
Tout sans commans et sans proïères,
I faisoient li plus rice home,

4e édition, 1835, II, 591. Le siége de cette ville dura deux ans. Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, 1829, IV, 245 et suiv. On n'a pas oublié qu'un des plus célèbres historiens des croisades est Jacques de Vitré, qui, après avoir été chanoine régulier d'Oignies, dans le diocèse de Liége, devint évêque d'Acre. *Se vierti*, se tourna (*se vertit*).

19544 *Temple*, les Templiers; *Ospital*, les hospitaliers de St.-Jean, depuis les chevaliers de Rhodes et de Malte.

19546 *L'aséurèrent*, lui promirent fidélité.

19556 *Dességa*, proprement *désassiégea*, délivra la ville, en fit lever le siége.

19561 *Casés*, voy. Du Cange au mot CASATI vassaux, tenanciers. Le savant lexicographe cite de Philippe Mouskes quatre vers, parmi lesquels ces deux-ci qu'il altère en mettant *més* pour *nés*.

16564 *Mangonniaus*, machines propres à lancer des projectiles; *piérières*, machines à lancer des pierres.

Pour Acre prendre et metre à some.
Li rois de France fist engiens
Et moult i fist en l'ost de biens,
Et fist livrer maint fort asaut
As Turs, qui moult petit en caut.
Ars I fu Loéys d'Arselle Louis d'Arseles.
De fu griois sans estincele, Feu grégeois.
Et si ot maint preudome mort,
Quar li Turc estoient moult fort.
Et en poi de tans assés tost,
Si ot moult grant famine en l'ost. Famine.
XX s. valoit une geline,
Uns oès II s. à la quissine;
Car de ceval et car d'asnon
I mangoit-on à contençon;
Assés de faim en i moru,
Quar la vitaille cière fu.
Un jour avint que toute l'os
Si assailli pour avoir los.
Mais li Turc bien si desfendirent,
Al gieter maint escu fendirent,
Et li boins mariscaus Climens, Albéric Clément.
Dont Dieux gart l'arme de tormens,
I fu alés et assailloit, Juillet 1191.
Comme cil ki partout valoit.
Mais li païen, à hés de fier,

19572 *Loéys d'Arselle*, il est nommé par Benoît de Petersborough. *Recueil des Hist. fr.*, XVII, 512, D. Dans la quatrième croisade il y avait un Henri *de Arzilleriis*, c'est-à-dire d'Arzellières, gros bourg voisin de Vitry-le-Français, près de la Marne.

19578 *Geline*, poule. *Pantagruel*, liv. II, chap. 32 : « Lors se meirent en bon ordre et bien serrez. Et Pantagruel tyra sa langue seullement à demy, et les en couvrit comme une *geline* faict ses poulletz. »

19579 *Oès*, oie; *quissine*, cuisine.

19584 *Los*, gloire,

19587 *Al gieter*, au jeter, en lançant des projectiles.

19588 *Climens*, Benoît de Peterborough l'appelle *Albertus Clement* et Rogier de Hoveden *Albericus Clément*, *marescallus regis Franciae*. Hist. fr., XVII, 522, A, n.

19592 *A hés de fier*, avec un croc de fer.

Aussi com déable d'infier,
Le traisent ens, si fu ocis,
C'onkes n'i pot avoir miercis.
Son escu pendirent al mur,
Quar il ièrent fort et séur.
Li rois Felipres leur manda,
Par I mésage, et commanda
Que le signour de cel escu,
Dont ils l'orent fait irascu,
Par grant raençon li rendisent;
Et ils mandèrent k'il l'ocisent.
Dont jura li boins rois le siége
Tant qu'il leur aura pris sans fierge.
Li rois Ricars assés i fist,
Assés i douna et promist.
Détris seroit, se je nommoie
Tous çaus ki la fisent leur voie,
Et qui furent al siége d'Acre,
U li Turc ièrent dedens aspre.
Saladin.
Salehadins estoit defors
Et avoec lui tous ses effors.
Le roi Ricart et maint baron
Tramist de son or à laron,
Mais onques al bon roi de France
N'en osa faire démostrance.
Léopold d'Autriche.
Li dus i estoit d'Osterike,
Maisnie i tint et biele et rike.

Roger de Hoveden : *Et cum prædictus Albericus ascendisset scalam, pagani, injecto in illum unco ferreo, traxerunt eum infra muros et occiderunt.*

19604 Jura qu'il continuerait le siége.

19605 *Sans fierge*, ce doit être ici une allusion au jeu des échecs. *Fierge* est la dame, la reine, la seconde pièce de ce jeu. *Voy.* le Glossaire.

19613 *Effors, esfors*, les ressources dont il pouvait disposer.

19614 *Le roi Ricart*, au roi Richard et à maint baron. On lit dans les Chron. de St.-Denis : « Il (Philippe) avoit le roi d'Angleterre soupzçoneus de traïson, pour ce que il envéoit sovent messages au soldan Salehadin sans son seu, et recevoit de lui divers dons et divers présens. » *Hist. franç.*, XVII, 376, C.

Et Jakes d'Avesnes i fu,
Ki moult grant pris i ot éu.
U par engiens u autrement,
Asaloit-on les Turs sovent :
Li rois Ricars n'i fu pas mus,
Ainc estoit doutés et crémus.
Mais li rois Felipres de France
Estoit de plus grant ounorance
En l'ost, et plus amés de lui;
S'el haïrent, n'i ot celui
Des Englois, et li rois Ricars
Fu sour le roi Felipre escars
Et d'amour et de loïauté,
De compagnie et de bonté,
Et par çou qu'il le haï fort,
Fist maint baron poisant et fort
Jurer et fiancer sa mort,
Par envie, dont li remort.
Quar le roi de France doutoit.
Li quens de Canpagne i estoit,
Ses oncles, ki sa mort jura,
Dont enviers lui se parjura.
Puis fu-il rois et, par péchiet,
Dedens Acre ot le col brisiet,
D'une feniestre ù il kaï.
Par fausseté li meskaï,

Jacques d'Avesnes.

Inimitié de Philippe et de Richard.

Henri II, comte de Champagne.

19620 *Jakes d'Avesnes*, il en a été parlé plus haut, v. 19292.

19624 *Mus*, muet et par extension passif. *Pantagruel*, liv. III, chap. 24 : « Si encores régnoyent les oracles.... je serois d'adviz... y aller et entendre quel seroyt leur jugement sus vostre entreprinse. Mais vous sçavez que tous sont devenuz plus *mutz* que poissons... »

19627 *Ounorance*, vénération.

19628 *De lui*, que lui.

19629 Il n'y avait personne parmi les Anglais qui ne le haït.

19631-32 *Escars d'amour*, avare d'attachement.

19637 *Dont li remort* (*cujus stimulus cor ejus remordet*).

19640 *Ses oncles*, les Chron. de S[t].-Denis disent au contraire : *Niez estoit aus dui rois*. Rec. des Hist. fr., XVII, 584, C.

19642 *Fu-il rois*, roi de Jérusalem.

19643 *Dedens Acre ot le col brisiet*, cet événement eut lieu trois ans après que Richard eut

De son couzin, k'il ot boissié,
Le boin roi de France proissié.

Philippe, comte de Flandre, révèle au roi de France les projets de Richard.

Li quens Felipres maugré sien
L'ot jurée, çau set-on bien;
De maladie s'acoucha,
Devant lui son filluel manda,
Le roi Felipre, si li dist
Comment sa mort jurer li fist
Li rois Ricars, li faus, li fel,
Et maint autre, par son consel.
Jointes mains, mierci li cria
Et moult doucement li pria
Qu'il s'en alast fors de la tière,
Al plus tost qu'il péuist, sans gière;
Quar il ot jà tel puison biute,
Dont il ot priés la mort reciute.
Li rois li a tout pardouné,
Et puis a le congiet rouvé.
Plorant del conte se parti,
Et lendemain si s'aati
De faire asalir durement,
Et on si fist tot esranment.
Là furent li Turc si grévé
Qu'al plaisir le roi ont juré
A rendre Acre, s'il n'ont soucors.
Salehadins, dedens VIII jors,
Les diut soucorre, si failli,
Et toute l'os les asailli;
Mais par couvent, comme soupris,

recouvré sa liberté. En 1197, tandis qu'il s'apprêtait à la guerre contre les Sarrasins qui assiégeaient Joppé, il tomba d'une fenêtre d'où il haranguait la foule et se tua. *Hist. fr.*, XVII, 48, A, 384, C, 384, D.

19646 *Couzin*, neveu.

19648 *Maugré sien*, malgré lui.

19649 *L'ot jurée*, ces mots se rapportent à la mort du roi.

19660 *Puison*, poison; *biute*, bue.

19661 *Reciute*, reçue.

19663 *A le congiet rouvé*, lui a dit adieu.

19665 *S'aati*, s'empressa.

19672 *Soucorre*, secourir.

Furent li Turc loiiet et pris,
Et Karaheus et Limestous,
Ki moult fu hardis et estous,
Et tout li autre pries apriés.
François en furent moult engriés.
Quant Acre fu rendue et prise,
Trop i ot joie à grant devise.
En la vile prisent osteus,
Dont moult i ot et teus et qeus.
Salehadins estoit defors,
Ki Turs estoit poissans et fors,
Et s'ot od lui tous ses esfors,
Mais moult ert grans li desconfors
D'Acre qu'il avoient perdue;
Et s'orent la bée atendue,
Quar il quidoit avoir, sans faille,
Viers le roi de France batalle,
Par le consel del roi Ricart,
Ki vendu l'avoit en sa part.
S'il fust alés à la batalle,
Grant avoir en ot pris, sans faille,
A Salehadin, par esgart;
Mais garnis en fu d'autre part
Del conte Felipre, ki dist
Qu'as Turs pour rien ne combatist,
Quar devisée estoit sa fins,
S'il combatoit as Sarrasins.

19676 ***Karaheus, Limestous,*** les Chron. de S^t^.-Denis (***Historiens français,*** t. XVII, p. 376, A) nomment ces chefs ***Limatouses*** et ***Karacouses.*** Lisez ***Hossam-Eddin*** et ***Karacoush.*** Michaud, ***Histoire des Croisades***, II, 396; ou, comme écrit M. Wilken, ***Husa-Meddin*** et ***Karakusch.*** GESCHICHTE DER KREUZZUEGE, Leipz., 1826, t. IV, pag. 296.

19678 ***Pries***, pris.

19684-85 Ces deux vers sont la répétition des 19518-19.

19689 ***La bée,*** mot de même origine que ***béer ; avoir la bée atendue***, c'est ***compter sans son hôte,*** attendre vainement.

19696 ***Par esgart,*** sous un rapport, opposé à ***d'autre part.***

19697 ***Garnis,*** prémuni, empêché, détourné.

19700 ***Devisée***, arrêtée, complotée.

Et quant Salehadins sot bien
Que de batalle n'i ot rien,
Et que pas ne se combatroient,
Et la cité perdue avoient,
Arière s'en ala batant.
Et li rois de France entre tant
Fist en la vile prendre ostel
Al Temple, car il n'i ot tel;
Et apriés li dus d'Osterike
En fist I prendre biel et rike;
Ses banières furent sus mises
As fenestres de marbre bises.

Querelle entre le duc d'Autriche et le roi Richard.

Li rois Ricars encor n'avoit
Point d'ostel, et très bien savoit
Que li dus d'Osterike avoit
Le millor ostel qu'on i voit.
Ses Englois i rouva aler
Et leur banières fors gieter.
Cil i alèrent esranment,
Si misent fors vilainnement
Les gens le duc, et sa banière
Fu gietée enmi la karière.
Li dus forment s'en aïra,
D'eures à autres souspira,
Al roi de France en ala plaindre,
Et dist que plus n'i violt remaindre.
Et li rois dist, quant il poroit,
Volentiers l'en adréceroit,
Quar il mesmes iert teus menés
Qu'ongles ne li estoit remés,
Ne à painnes ceviaus el cief :
Ains estoit là à grant mescief.

19713 *Bises*, de couleur grise ou noirâtre. Michaud, *Hist. des Croisades*, II, 455.

19723 *La karière*, le chemin, la rue.

19727 *Violt*, voulait.

19729 *L'en adréceroit*, lui ferait rendre raison, justice.

Mort de Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

Adonques si moru li quens
Felipres, li sages, li buens.
Si home, comme leur signor,
L'ont seveli à grant hounour;
Et li rois ses homes guarda,
Tant com il fu el païs-là.
Li quens Bauduins al vis blau
Ot Flandres et s'avoit Hainnau.
Acre fu moult bien refermée
Et regarnie et acesmée,
Et li Turc ki furent loiié,
Furent ocis et détrencié.
Si fu la cose à bien tornée.

Philippe-Auguste retourne en France.

Li rois ot sa carge atornée,
Quar trop avoit géu en trés,
En une galie est entrés,
Et li quens Pières vint à lui :
« Sire, dist-il, en grant anui
Nos laisiés, quant vous en alés. »
— « Pières, dist li rois, tort avés. »
Atant li a moustrés ses dois
Et son cors, ki tant fu destrois,
Qu'il n'i avoit ongle remés
Et del cors fu li quirs ostés.
Quant li quens le vit en tel point :
« Sire, dist-il, priés vous a point
Qui vous a dounet tel bevrage;
Çou fu traïsons et grans rage.

19734 *Li quens*, Philippe mourut de la peste au siége d'Acre, le 1er juin 1191.

19740 *Al vis blau*, encore une de ces qualifications à la manière d'Homère et des anciens poëtes, ainsi qu'on l'a fait remarquer dans l'Introduction de ce second volume. Celle-ci signifie *au visage bleu*.

19745 *Détrencié*, décapités.

19746 La chose tourna à bien.

19747-48 Le roi avait rempli ses obligations, et n'avait que trop long-temps langui sous la tente.

19750 *Pières*, Pierre, comte d'Auxerre.

19757 *Quirs*, cuir, peau.

19759 *Priés vous a point*, vous a blessé de près.

Or n'i a plus, je m'en irai,
Jà seul aler ne vos lairai. »
Lors si atornèrent leur cose,
Et li rois, ki point ne repose,
Le duc de Bourgogne i laisa
Pour lui, et en foit le baissa,
Qu'il li gardast ses cevaliers;
Et assés li douna deniers.
Ainc jour se parti del rivage,
A loi de preudome et de sage,
Et la nouviele en est alée
Par toute l'ost, la matinée.
Trop fu li rois Ricars dolans
Qu'escapés ert li rois des Francs.

Départ de Léopold d'Autriche.

Li dus d'Osterike tantost
Par ire se parti de l'ost;
Viers son païs est revenus.
Et li rois de France est issus
A tière, quant il vint à port :
De rien ne fu tant à déport.
A Mescines vot séjorner,
Garder se fist et méciner.

Nicolas Doria et Rosso de Volta de Gênes.

Nicolas Dorie, I borgois rices,
Qui n'iert avers, ne fos, ne nices,
Et li Rous de la Voute avvoec,
Ki trop estoit rices illuec,
Li prousentèrent lor avoir
Et li fisent si grant hounour,

19764 *Atornèrent leur cose.* Cf. Jacques de Guyse, édition de M. le marquis de Fortia, XIII, 86.

19766 *Le duc de Bourgogne,* Hugues III.

19767 *Et en foit le baissa,* celui qui recevait foi et hommage d'un vassal, le baisait sur la bouche.

19770 *Ainc jour,* avant le jour.

19781 *Déport,* satisfaction, contentement.

19783 *Méciner,* médicamenter, traiter par les médecins.

19786 *Li Rous de la Voute,* Rigord le nomme *Rufus de Volta*, et les Chroniques de St.-Denis *Rufins de la Vorte*. Hist. fr., XVII, 36, A, 376, C.

19788 *Prousentèrent,* présentèrent.

Que ne porent onkes grignor.
Quant li rois i ot soujourné,
Tout son afaire a atourné,
En France vint, et moult se plainst
Del roi Ricart qui si l'atainst.
Le Rous de la Voute amena,
Et Nicolas avoec ala.
Rices maisons lor a livrées
Et de tière CC livrées :
Encor en sont li oir tenant,
Ce puet-on savoir maintenant.
D'autrepart li dus d'Osterike
En une nef et grant et rike
En son païs fu repassés.
De la marine fu lassés,
Et moult se plainst del roi Ricart,
Le félon cuviert, le gagnart,
Qui sen boin ostel li toli
Et ses banières fors gali.
Mais li rois Ricars fu remés

Retour de Richard.

En Acre et fu d'ire abosmés,
Del roi ki sot la traïsson
Qu'il ot faite par mesproisson.
Et si sot bien li fel traïtre
Que c'iert par le conte Felipre,
Ki mors estoit nouvielement :
Si fu en grant aïrement.
Lors se pensa qu'il s'en iroit
Par Alemagne, s'il pooit.
Jakes d'Avesnes estoit mors
Qui bien se fu as Turs amors,
Et bien connurent maintes fois

Mort de Jacques d'Avesnes, près de Césarée, 1191.

19797 *Livrées*, mesures.
19804 *Marine*, navigation.
19808 *Fors gali*, pour *fors jaillit*, jeta.
19811 *Del roi*, à cause du roi.
19820 *As Turs amors*, acharné contre les Turcs.

Sa grant valour et son défois.
En I estour s'iert avancis
U Sarrasin l'orent ocis.
Li quens Robiers en fu blasmés
De çou qu'il fu ensi remés,
Car il dust poindre quant il poinst.
S'il i mesfit, Dieux li pardoinst.
Par l'ost en ot moult grant dolour,
Car Jakes iert de grant valour.
Brisses de Bari, uns siergans,
Ki moult estoit preus et saçans,
Estoit à lui, quant il moru.
Li rois Ricars l'a retenu
Et saciés biens qu'il le retint,
Pour çou que là bien se maintint
Et bien avoit siervi maint jour
Celui d'Avesnes, son signour.
  En mer se mist li rois Ricars,
Al vent sigla tot à escars,
Car il n'ont cure de haster,
Ains vot les plus sains pors taster,

Brice de Bari ou des Barres.

19822 *Son défois,* sa manière de défendre. Tous les historiens s'accordent à parler avec le plus grand éloge de ce chef des Belges, restés en Palestine avec le roi Richard. Ce prince, dans une lettre, l'appelle la *colonne de l'armée chrétienne,* et la plupart des écrivains le comparent aux Machabées. *P. d'Outremanni Constantinopolis Belgica,* Tornaci, 1643, in-4°, pp. 19, 23, 82, 597-98.

19823 *Avancis,* avancé.

19831 *Brisses,* c'est celui que Roger de Hoveden appelle *Bricius camerarius,* parce qu'il devint chambellan de Richard. *Hist. français,* XVII, 586, D. Dans une espèce de tournois improvisé aux portes de Messine, Richard eut le chagrin d'être vaincu, raconte Brompton, par G. des Barres et ne put jamais le lui pardonner.

19839 *En mer,* J. de Guyse, XIII, 114. Les aventures de Richard et toutes les circonstances de sa captivité, ont fourni le sujet d'une espèce de roman intitulé *Blondeau*, que M. Michaud indique parmi les manuscrits de Sorbonne, n° 454 (Bibl. du roi). Cette chronique s'occupe principalement du ménestrel Blondel et de la délivrance du roi Richard, qui avait été saisi par les gens du duc d'Autriche, comme ici, *sous la robe d'un garçon, occupé à la cuisine à tourner capon.* Michaud, *Hist. des Croisades,* II, 531, note. Le même écrivain offre une analyse de cette chronique romanesque, *Bibl. des Croisades*, III, 339-345.

18940 *Sigla tot à escars,* navigua lentement; *à escars,* avec sobriété.

19842 *Taster,* visiter en passant.

En une moult rice galie,
Mais çou fu à poi de mesnie;
Tant qu'en Alemagne ariva. Richard parvient en Allemagne, 1192.
A tière issi, moult se céla;
Lor cevauçures acatèrent
Et com marcéant se célèrent
Tant que, par barat et par gille,
Hierbegièrent à une vile,
Priés d'une citet, ki là fu. Comment il fut arrêté.
Quant il orent refait lor fu,
Lor capons cras ont al fu mis,
Et puis si ont al vin tramis
II barius que d'Acre aportoient,
A la tavierne les envoient.
A la chité dont jou vos di,
Marciés estoit le samedi.
Uns cevaliers si là bevoit,
Ki baillie en la vile avoit,
La haïne del duc savoit
Et del roi, et tantos k'il voit
Les II barius, s'es a connus,
Quar à Acre les ot véus.
Esranment l'Anglois acosta,
Qui les II barius aporta,
Et quant il l'ot bien esgardé,
S'a li cevaliers demandé
Qui li baril estoient tel.
Et c'il n'a dit ne I ne el,
Fors tant qu'il dist : « Marcéant sommes,
Qui deviers Acre repairoumes. »

19846 *Se céla*, il se déguisa en templier.
19847 *Cevauçures*, montures.
19851 *Une citet*, Vienne.
19852 *Fu*, feu.
19853 *Capons*, chapons; *cras*, gras, mot conservé dans le wallon.
19855 *Barius*, barils.
19858 *Marciés*, marché.
19860 *Baillie*, juridiction, charge.
19865 *Esranment*, aussitôt.
19867 *Esgardé*, examiné.
19872 *Repairoumes*, revenons.

Et li cevaliers li a dit :
« Jou ne sait, mais, si Dieux m'aït,
Cil baril sont le roi Ricart. »
Atant s'entourna d'autre part
Li Englois, si fist del vin traire
Et puis s'en est mis al repaire.
Li cevaliers, pour consivir,
Le fist lues de si priés sivir
C'on li a dit où il estoient.
Lors s'aperciut qu'il se céloient
Com marcéant vallant et rike;
Crémoient le duc d'Osterike,
En qui tière il furent entré.
Li cevaliers a encontré
Le prouvost de la vile esrant,
Et il li a dit maintenant :
« Je sai moult d'Englois hierbegiés.
Mandés siergans, et si saciés
Quel gent il sont, car je mescroi
Que li rois Ricars en secroi
S'en voelle aler com marcéans,
Quar il est vistes et saçans.
Si crient le duc, j'el sai de fi,
Pour çou qu'en Acre li toli
Son ostel, et par son effors
Fist ses banières gieter fors;
Et par delà n'oze-il aler,
Quar il fist à Acre jurer
La mort del bon roi Felipon.
Moult a en lui cruel pipon,
Et traïtre est, bien le savons.
Li dus est liés si le prendons;

19874 *Sait*, sais.

19892 *En secroi*, pour la rime, en secret.

19895 *Crient*, craint.

19902 *Cruel pipon*, cruelle piperie.

Quar il est fel et despisans,
Des Genevois et des Pisans
Est-il ausi trop malement.
Alés cele part esranment,
Et nos les trouverons mangans. »
Lors manda li provos siergans;
Armet se sont et vienent là.
Li prouvos tot avant ala
Et si rouva la porte ouvrir,
Et l'ostes, ki les vit venir,
A dit : « Signor, quel le ferés,
Vesci le provost, jà l'aurés. »
  Li rois Ricars en piés sailli,
Moult durement s'en esbahi.
Mais, par le consel de sa gent,
Lés le fu s'asist esranment,
Si prist à torner les capons,
Tot ausement com uns garçons.
Si vallait et si cevalier
Atornèrent l'autre mangier.
Tout ensi cascuns se couvri,
Et li ostes la porte ouvri.
Le provost laisa ens entrer,
Si le rouva venir disner.
« Non ferai, ç'a dit le prouvos,
Mais dites-moi, je le voel, tos,
Quel gent sont çaiens à ostel,
Qui le disner atornent tel,
Com s'il i éuist conté vroi?
Marcéant n'ont pas tel conroi. »
— « Sire, dist li ostes esrant,

19905 *Despisans*, méprisant, dédaigneux: *despiciens*.
19906 *Genevois*, Gênois.
19915-17 *Quel le ferés..... jà l'aurez*, vous serez traité suivant vos mérites.
19931 *Çaiens*, céans.
19933 *Vroi*, vrai.
19934 *Conroi*, train.

Il dient qu'il sont marcéant,
Ki de l'ost d'Acre s'en revienent.
Mais moult ricement se contienent,
Car il sont et rice et manant. »
Li cevaliers sailli avant,
Ki les barius ot reconneus :
« Prouvos, dist-il, barius iteus
Avoit li rois Ricars en l'ost.
Il est çaiens, quérés-le tost. »
A tant li prouvos s'avança.
« Siergant, fait-il, traiés en cà,
Prendés-les, quar il sont Englois. »
Et quant çou entendi li rois,
Moult s'enbronça et asoupli,
Et dist que mal fussent empli
Li baril, ne mandés li vins,
Dont li chevaliers iert devins.
Li prouvos et li cevaliers
Vinrent avant en dementiers.
Li cevaliers vint là tout droit,
U li rois les capons tornoit.
I capiel de feutre li oste
Fors de son cief, tot voïant l'oste.
Le roi a tost recounéu.
« Prouvos, dist-il, je l'ai véu,
Le roi vés-le-ci où il siet,
Or le prendés, quar il me siet.
Moult sot, quant il se bestorna,

19939 *Manant*, propriétaires à demeure fixe, et non pas courant le monde comme les marchands d'alors qui allaient chercher eux-mêmes la marchandise au lieu de la recevoir.

19949 *S'enbronça*, se cacha.

19950-51 Et dit qu'avaient été malheureusement remplis les barils et demandés les vins qui avaient exercé la pénétration du chevalier.

19963 *Bestorna*, nous avons cité au premier volume le *Renard bestourné*. Depuis M. Chabaille, dans son supplément au *Renard* publié par M. Méon, a donné un texte de ce petit poëme de Rutebeuf dont M. Achille Jubinal se propose de recueillir les œuvres. M. Chabaille explique *bestourné* par *doublement changé*, *métamorphosé*, pages XIII, XIV

Qui rois iert et capons torna. »
Et quant li rois çou entendi,
Sus est saillis, plus n'atendi
Et mist sa main à I coutiel
Qu'il portoit, ameure moult biel.
Desfendre se vot durement;
Mais li provos tot esranment
Li a dit : « Si Dieux me saut,
Nule desfense ne vos vaut;
Rendés-vous, car vous estes pris. »
Et dist li rois : « Jou sui soupris,
Mais jà siergans avant ne viegne;
Ki cevaliers est si me tiegne,
Je me renc, que vaut li desrois?
Voirement sui Ricars li rois. »
Li prouvos atant l'avança;
Li rois Ricars li fiancha,
Prison et avoec aus s'en vait
Et toute sa gens entresait :
Ensi fu déciute leur gille.
En prison furent en la vile.
Tant que li dus sot la noviele,
Qui moult li fu plaisans et biele.
A la cité s'en vint esrant
Et si a fait tout maintenant
Le roi Ricart à grant atour
Mener en sa plus forte tour.
Quar li rois de France li ot
Proiiet, al plus k'il onques pot,
Qu'il s'en vengast, s'onques pooit,
Et il tout autre tel feroit.

et 31-37. Nous reviendrons sur cette pièce.
19968 *Ameure*, armure, arme.
19971 A ce vers manque une syllabe. On peut lire :
Si *li* a dit : « Se Dieux me saut.
19980 *Li fiancha*, lui donna sa parole.
19981 *Prison*, prisonnier.

L'empereur Henri VI se fait livrer Richard.

L'emperères, quant il le sot,
Viers le duc fist en quan qu'il pot.
Tant qu'il li a le roi rendu
Et il n'i a plus atendu.
Ensierer l'a fait ricement.
S'el fist siervir moult noblement,
Par volenté et par pourpens;
Mais li rois païoit le despens.

Le roi de France apprend la captivité de Richard.

Nouviele vint al roi de France,
Qui tot avoit mis en sofrance,
Que li rois Ricars estoit pris
Et que li dus l'avoit soupris.
Garis estoit, s'en fu moult liés.
A ses barons est consilliés,
Et tout esranment si manda
L'emperéour et coumanda,
Comme signour et com à frère
De son roïaume et de l'empère,
Que bien gardast le roi Ricart,
Le félon cuviert, le gagnart,
Qui l'avoit à Acre enpuisnié,
Si que ne de mains ne de pié
Ne li estoit ongles remés,
Et s'il auques i éuist més,
Il i fust mors, u, tout sans falle,
Pris et traïs à la batalle.

19999 *Ensierer;* mademoiselle L'Héritier est auteur d'un ouvrage intitulé *La tour ténébreuse et les jours lumineux, contes Anglois accompagnez d'historiettes et tirez d'une ancienne chronique composée par Richard, surnommé Cœur-de-Lion, roy d'Angleterre, avec le récit de diverses avantures de ce roy*, Paris, 1705, in-12. Si ce livre doit être rangé parmi les romans, les préliminaires offrent quelques détails qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de Richard et pour celle de la poésie *romane*. Le *Richard en Palestine* et surtout l'admirable légende d'*Ivanhoë* par Walter Scott, ont fait connaître aux moins instruits ce prince plus brillant que sage.

20001 *Pourpens*, réflexion, considération.

20014 Répétition de v. 19806.

20017 *Voy.* 19731 et 19756.

20018 *Més*, et s'il y était resté, s'il y avait fait un plus long séjour; *més* de *manere;* composé *remés*.

Quant l'emperères l'entendi,
Al mesage si respondi :
« J'el garderai bien par mon cief,
Mar i a fait al roi mescief. »
Atant pour cele mesproisson — Propos amers de l'empereur et de Richard.
Li a fait doubler sa prisson.
Puis avint qu'il le ranprosna,
Pour çou que les capons torna.
Et li rois séoit lés I fu :
Comment ses pères noiiés fu
Li demanda et mist avant,
Et li reprouva, tous oïant,
Qu'en I ruissiel d'aigue petite
Qu'il ot à soi bagnier eslite
Estoit noiiés, voïant sa gent:
Cele parole oïrent cent.
L'emperères s'en aïra
Moult durement, et souspira,
Poi failli k'il ne li fist honte;
Mais aquoissié l'en ont si conte.
Briément apriés se racordèrent
Et leur ramprosnes amendèrent.
Et l'emperère a remandé
Au roi que il l'a bien gardé
Et gardera à en avant,
Pour çou qu'il li ala grévant.
Dont trest li rois de France lors — Le roi de France porte la guerre en Normandie.
Tout droit al castel de Gizors.
Ghilebiers de Gascuel i fu, — Gilbert de Wascoil.

20024 *Mar*, à la male heure.

20027 *Ranprosna*, railla.

20035 *Noiiés*, l'empereur Frédéric Ier, surnommé *Barbe-Rousse*, père de Henri VI, se baignant dans la rivière de Salef, en Cilicie, s'y noya, le 10 juin 1190, à l'âge de 69 ans. *Voyez* v. 20333.

20040 *Si conte*, ses courtisans, *comites*.

20041 *Briément*, bref.

20042 *Ramprosnes*, railleries.

20049 *Ghilebiers de Gascuel*, Gilbert de Wascoil, dont G. Le Breton dit:

Septuaginta viros equites peditesque trecentos
Gascolides secum Gilebertus habebat in arce,

Ki le castiel li a rendu;
Et des castiaus de Normendie
Prist moult li rois à cele fie.

Richard recouvre sa liberté, 4 février 1194.

Li rois Ricars fist tant apriés,
Comme visseus et moult engriés,
K'il est issus de la prisson;
Mais il douna grant raençon,
C mile mars et plus assés.
De la prisson fu moult lassés.
D'Engletière tout par navie
Fu sa raençons aravie,
Et de besans et d'estrelins
Et de mansois et d'angevins,
Qui li vinrent de Normendie,
Et par haste et par enresdie.
Quant paiiet en ot comme sages
Et del remanant mis ostages,
Parmi Saissougne s'en ala
En Engletière, et si passa
En Normendie tout esrant;
A Ruem cevauça maintenant.
Quant de Gizors sot la noviele,
Tous ses anuis li renoviele,

Forteresse de Dangu.

Et moult li pesa de Dangut
Que François orent abatut.
Lors si canta : « Dieux, si m'en duel,
Ç'a fait Ghillebiers de Gascuel. »

Qui præfectus erat et constabularius illis.
Hist. fr., XVII. 159, B, C.

20057 *C mil mars*, 250,000 marcs d'argent.

20059-60 *D'Engletière.... aravie*, envoyée, arrivée d'Angleterre.

20061 *Estrelins*, dans le roman de *Blondeau* cité plus haut, on lit que « le rois Richard.... » estoit li plus riche home de l'ost, et qui plus » avoit à despendre; car il avoit plus *estellins* » que li rois de France n'éuist parisis. »

20064 *Par enresdie*, par force.

20067 *Saissougne*, Saxe. Le duc de Saxe était beau-frère de Richard. *Voy.* v. 20083.

20073 *Dangut*, Roger de Hoveden, à l'an 1197, s'exprime ainsi : Wilhelmus Crespin, *constabularius de* Dangu, *vi compulsus*, *tradidit Richardo*, *regi Angliæ*, *castellum de* Dangu... *Hist. franç.*, XVII, 174, B, n.

Puis manda gent en Engletière,
Si deffia le roi de guierre,
Et gaégnièrent par couvent
Li l sour li autres souvent.
Li rois Ricars en dementiers
Manda le conte de Poitiers,
Othon, son neveu, le vallant.
Si l'en fist aler maintenant
En Alemagne, son païs,
Quar li emperères Henris,
Estoit mors et alés à fin.
Tant fist al conte Bauduin
De Flandres, qui Hainnau tenoit
Et quens de II contés estoit,
Li rois Ricars, qu'à Ais ala
Et le roi Othon couronna.
Le vesques Jehans de Cambrai
I fu avoeques, bien le sai,
Et li dus, ki moult sot de gille,
De Louvaing, li douna sa fille.
Li Alemant, ki furent savie,
Le duc Felippron de Soavie
Recouronnèrent contre lui,
Pour Othon faire plus d'anui.
Car l'emperère Fédéris
Et l'emperère apriés Henris
Fisent jurer, à lor vivant,

Otton, comte de Poitiers.

Mort de l'empereur Henri VI, 28 septembre 1196.

Baudouin VI (IX), comte de Hainaut et de Flandre.

Otton IV.

Henri III, duc de Brabant.

Philippe de Souabe.

20083 *Othon*, l'an 1196, Richard, du consentement d'Éléonore, sa mère, donna l'usufruit du duché d'Aquitaine avec le comté de Poitiers à son neveu Otton de Brunswick, troisième fils de Henri-le-Lion, duc de Saxe, et de Mathilde, sœur de Richard.

20093 *Jehans de Cambrai*, Jean, surnommé de Béthune. J. Le Carpentier, *Hist. de Cambray*, etc., I, 373-377.

20096 *Fille*, Marie, fille de Henri III (IV), dit le Débonnaire, duc de Brabant, dont le testament est si célèbre.

20097-98 *Savie*, *Soavie*, lisez pour la mesure *Save, Soave; Felippron de Soavie*, Philippe de Souabe, cinquième fils de l'empereur Frédéric Ier.

20101 *Fédéris*, Frédéric Ier.

20102 *Henris*, Henri VI.

Par devise et par couvenant
De l'apostole, à ses barons.
Dont les cartres ot et les nons,
Qu'à tous jors mais, apriés sa mort,
Par boine pais et par acort,
Iroit l'empire, sans fallance,
D'oir en oir, ausi com en France;
Quar ausi siout aler l'empires,
Ki par lor tences estoit pires;
Quar plusiour s'ièrent arrami
De couronner aucun ami,
Quant l'emperère ert déviés:
Maint princes en iert enviés.
Par quoi l'emperères Henris
D'el ratraire fu atenris,
Et tout pour icel sairement,
Si couronnèrent voirement,
Al droit oir wès, li Alemant
Le duc de Soave, en cel an,
Ki parens estoit à l'enfant,
Ki n'avoit pas éage grant,
Le fil l'emperéour Henri,
L'enfant de Pulle, que nori
Avoient si home en Sesile,
A Palierne, sa rice vile.
Mors iert et sevelis ses père,
Et l'enfés, pour avoir l'empère,
Ot les saïaus et tous les briés,
Que ses pères li ot laissiés

An 1198.

Frédéric II, roi de Sicile, depuis empereur.

20106 *Cartres*, chartres, engagemens par écrit.

20111 *Siout*, eut coutume.

20113 *Arrami*, engagés.

20118 Fut porté à continuer l'empire dans sa famille.

20121 *Wès*, *oès*, au profit du droit héritier.

20123 *Parens*, oncle. Philippe de Souabe était le cinquième fils de l'empereur Frédéric I[er], *Barbe-Rousse*, père de Henri VI.

De l'apostole et des marcis,
Et des barons plus enforcis,
Ki juré avoient pour voir
L'empire atraire d'oir en oir.
Or vous dirai-je l'aventure,
Si com l'estore m'asséurre,
Par quoi l'asséuranche empire,
Dont li oir perdirent l'empire.
Uns emperères moult proissiés
S'en fu jadis alés croissiés
En la tière de Bethléem,
Pour vissiter Jhérusalem.
Sa feme ert morte ançois II ans,
Mais il en ot II biaus enfans,
Danselons de petit éage,
Qui moult èrent de grant linage.
Li arcevesqes de Ravenne
Et l'arcevesqes de Maïence
Èrent si oncle par la mère.
Al jor qu'aler s'en diut lor père,
I rice frère à conte avoit,
Mais trop fel et crueus estoit;
Ans II li carga ses enfans,
Et de l'empire fu tenans
Comme baillés; lors s'en ala,
Mais ançois qu'il parvenist là,
Fu mors, et la noviele en vint
Al conte qui l'empire tint.
Les II enfans, sans nul ator,

Pourquoi l'empire cessa d'être héréditaire.

20137 *Or vous dirai-je......* Cette narration, dont le fonds et les détails sont attendrissans, est une légende fabuleuse; aussi l'auteur n'y attache-t-il pas de noms propres, quoique dans d'autres occasions analogues, il ne s'en fasse pas faute.

20147 *Danselons*, damoiseaux.

20149-50 *Ravenne* et *Maïence*, mauvaise rime.

20153 *A conte*, qui avait la dignité de comte.

20155 *Ans*, avant de partir il le chargea de ses deux enfans.

20157 *Baillés*, tuteur, mot grécisé sous l'empire latin de Constantinople, Μπάϊλος; *s'en alla*, c'est-à-dire l'empereur.

20161 *Sans nul ator* (la rime demanderait

Mist en prison en une tour,
En I cepiel cascun d'un pié,
Quar l'empire avoit convoitié.
Petit à boire et à mangier
Lor fist douner, et, par dangier,
Tous les castiaus et les cités
Saissi, les bors et fermetés,
Et tous les princes à soi trest,
Pour l'avoir grant dont il les pest.
Un jour li enfant moult plorèrent
En cele prisson, ù il èrent,
Quar li carteriers leur genhi
Que tous jors seroient ensi.
Li uns à l'autre se plagnoit
De la mésaisse où il estoit.
Li mainsnés a dit al grignour :
« Frère, vous perdés vostre ounour,
Quar me laissiés mon pié trencier
Et jus de la tour trébucier,
Je m'en traise, s'onques je puis.
Nos oncles dirai, si g'es truis,
Que nos oncles, de par mon père
Qui de l'empire est commandère,
Nos fait en sa prisson morir
De faim, et de laste pourir. »

atour), franchement, sans balancer, ouvertement.

20163 *Cepiel*, entraves, chaînes, fers. Le *cepiel* ou *cep*, en flamand *stock*, était proprement un instrument en bois, consistant en deux planches échancrées de manière à recevoir les pieds et les mains des prisonniers, et dans lesquelles on les assujettissait. Warnkoenig, *Hist. de la Flandre*, II, 161, note 1.

20169 *A soi trest*, attira à soi, entraîna dans son parti.

20170 *Pest*, repaît, rassasie.

20173 *Carteriers*, geôlier; *genhi* ou *gehi*, déclara.

20179 *Quar me laissiés*, laissez-moi plutôt; *quar* a ici le sens de *en conséquence; mon pié trencier*, en l'arrachant du *cépiel*.

20181 *Je m'en traise*, que je m'en tire; *s'onques je puis*, si je puis.

20184 *Commandère*, qui a l'empire en commandite.

20186 *Laste*, incommodité.

— « Non feras, ce dist li ainsnés,
Jou sui graindres et plus senés,
Balle-moi çà ton coutelait
Et mon talon trencier me lait. »
Cil li a tolu maintenant
Le kanivet nuef et trençant,
Viers son talon est aprociés,
Jà fust à grévance trenciés.
Quant li frère est avant lanciés,
Moult durement s'est courreciés;
Le kanivet li tolt des mains :
« Frère, fait-il, çou est del mains,
Jou sui mainsnés de vous et pire,
Et si devriés avoir l'empire;
Se jou sui mors ne afolés,
Ne m'en caille, car mious valés. »
— « Non ferés, frère. » — « Si ferai,
Dist li mainsnés, bien m'en irai. »
Par IIII fois, j'el sai de fi,
Tolirent le coutiel ensi,
Tant qu'en la fin dist li mainsnés :
« Mes talons est menrés assés
Del vostre et mains me grévera,
Ce saciés, quant trenciés sera. »
Atant a le coutiel saissi,
Tant en trença que fors issi;
Mais de sanc en est tant issu
Que li enfeçons pasmés fu,
Et li frères mena tel duel,
Qu'il fust maintenant mors son voel.

20188 *Graindres* (*grandior*), plus grand.
20189 *Balle-moi*, baille-moi; *coutelait*, petit couteau, *coutelet*.
20190 *Lait*, laisse.
20197 *Kanivet*, d'où *canif*.
20202 *Ne m'en caille*, il ne m'en chaut.
20208 *Menrés*, diminué, coupé.
20214 *Enfeçons*, jeune homme, adolescent.
20216 *Son voel*, si sa volonté avait été exaucée.

Entrués que li enfés pasma,
Sor lui caï, tant le baissa,
Et li enfés est revenus,
Pour le duel son frère est téus.
Jà ert la nuit auqes alée,
Et l'enfés, ki al fuïr bée,
A son frère, tout en baisant,
A congiet pris de maintenant.
Ouvierte avoit une feniestre.
Devant aus, en la tor, à diestre,
Et li enfeçons tout cloçant
Vint à la feniestre aproçant,
Al mious qu'il pot est montés sus,
Outre se laissa caoir jus;
Si fu moult durement bléciés
Ès bras, ès gambes et ès piés,
Et toutes voies, par effors,
Del grant fossé s'en issi fors.
Venus s'en est ciés le provoire,
De son iestre li dist la voire,
Et li prouvoires de pitié
N'a l'afaire plus respitié.
Sor son palefroi mist l'enfant,
A tout s'en ala maintenant,
A l'arceveske l'enmena,
Jusqu'à Maïence ne fina.
L'arceveskes en fu joïans,
Et, d'autre part, refu dolans
De li ki afolés estoit,
Et de l'autre, ki remanoit.
Li carteriers à lendemain

20217 *Entrués*, pendant, tandis.
20220 *Est téus* ou plutôt *s'est téus*, s'est tû pour ne pas augmenter la douleur (*duel*) de son frère.
20222 *Al fuïr bée*, aspire à fuir.
20235 *Provoire*, prêtre.
20236 Lui dit sa véritable situation.
20238 *Respitié*, retardé.
20242 Et ne s'arrêta qu'à Mayence.

Se fu levés al jor bien main;
En la tour as enfans ala,
L'ainsné frère plorant trova
Pour son frère, k'il quidoit mort,
Quant il l'oï kaïr si fort.
Tant ot ploré, malades fu.
Et quant sa garde l'a véu
Demanda li qu'iert devenus
Ses frères, et cil s'est téus.
Signe li fist de sa main diestre,
Qu'issus en iert par la feniestre.
Lors fu li vallais coureciés,
Et adolés et esmaiiés.
Partout ala querre l'enfant,
Et quant n'el pot trover esrant,
S'en est fuïois, tout pour le conte,
Qu'il n'el fesist mourir à honte.
Moult fu l'arcevesques dolans
De ses neveus, les II enfans.
Car cil qu'on li ot amené
N'ot onques puis jor de santé:
Al cief de quinsainne moru.
Ses oncles moult dolans en fu,
Trestout son pooir asanbla
Et par tout l'empire manda
Les barons, si leur a conté
Comment li quens avoit ouvré
Des II enfans l'emperéour,
Dont il devoit garder l'ounour.
Quant li baron la verté sorent,
A quan que de gent avoir porent,
S'en alèrent à la tour, droit
U l'enfés en prisson estoit.

20260 *Adolés*, affligé.
20269 *Al cief de quinsainne*, au bout de quinze jours.
20274 *Ouvré*, fait.

Si leur ont le castiel rendu,
Mais li autres enfés i fu
Mors trouvés, el cepiel gisant.
S'en furent li parent dolant,
Et li marcis et li baron
De tout le païs environ
Sour le conte s'en sont alé,
Tout son païs li ont gasté.
Mais il vint contre aus à grant gent,
Qu'assés avoit or et argent.
Moult asprement se combatirent
Mais li baron tous les venquirent,
Et li quens i fu pris et mors
Et desconfis tous ses effors.
  Ensi com vous avés oü
Si furent li droit oir perdu,
Et de par père et de par mère,
Ki déussent avoir l'empère.
Dont s'acordèrent li baron
A faire par eslection
Emperéour d'aucun haut homme;
S'el fesist-on sacrer à Romme.
Qu'on ot tant parlé de cascun
Que, par le grant consel commun,
Sour XII preudomes par non
Ont assise l'eslection,
Et cil ont ensi dis leur dis :
Qu'avant l'ont mise sour aus VI.
Et li VI l'ont mise sour trois,
Par l'afaire qui fu destrois.

20290 *Qu'assés*, attendu qu'assez.....

20294 *Effors*, ce mot, qui revient souvent, est clairement expliqué dans ce passage de Rob. Wace :

Grans *esforz* mena od son frère
De chevalers et d'altre gens.
Roman de Rou, II, 185.

effors, ce sont les forces dont on peut disposer.

20310 *Destrois*, difficile, épineuse.

Et li troi doutèrent l'estri.
S'apielèrent du Flédéri, Frédéric Barbe-Rousse, 1152.
Qui n'iert fel, crueus ne estous,
Parmi le sairement de tous,
Qu'à son acort s'acorderoient.
Voïant tous çaus qui là estoient,
Li ont la couronne dounée
Pour çou qu'ele soit délivrée
A son plaisir, sans rien de grief.
Et il l'a posée en son cief,
Si leur a dit : « Voiiés, signor,
Et je me fas emperéour,
Et si vous di que, sans faintisse,
Al mious que j'onqes sai, l'ai mise;
Et Dieux m'i laist à bien durer. »
Lues se fist tous asséurer
Et prist à Roume ses conrois,
Si k'il fu emperère et rois,
Dont je vos conterai briément.
Asanblé furent voirement
Si com il faissoient adiés,
Quant l'empère iert adréciés.
Puis fu-il noiiés sans reviel Sa mort, 1190.
En I moult très-petit ruisiel,
U il se bagnoit pour le caut :
Ensi le vot Dieux, qui n'en caut.
Mais pour lui c'on tint à gentil
Fisent emperéour del fil.
Henris ot non, et fu preudom Henri IV.
Del commencement jusqu'à som.
Très donques ala-il ensi

20311 *Doutérent*, redoutèrent la difficulté.

20312 *Du Flédéri*, le duc Frédéric, fils de Frédéric, duc de Souabe, empereur sous le nom de Frédéric Ier.

20325 *Laist*, laisse.

20332 *Adréciés*, en règle, dans son état normal, comme on dit aujourd'hui.

20333 *Noiiés*, voy. v. 20035.



Jusqu'à l'emperéour Henri,
Frédéric II, 1198.
Ki pères fu l'enfant de Pulle,
Ki par son sens, non par sa trulle,
Fist les barons asséurer,
K'il feroient l'empire aler
D'oir en oir, si com il siout faire.
Or fu venut à cel afaire,
Car li enfés et ses consaus
Orent les briés et les saïaus
Parquoi il kalengoit l'empire,
Si com vous avés oï dire.
En Pulle soujornoit tous cois,
Si n'avoit pas tot à son cois,
Otton IV.
Car moult haoit le roi Othon,
Ki li grévoit, ce disoit-on.
Dont aviunt que li landegrave
Ocist le boin duc de Soave.
Si fu la tierre en grant estrif,
Pour chou que l'enfant sorent vif.
Guerre de Baudouin IX, comte de Flandre, contre le roi de France.
Li quens Bauduins pour sa tierre
Si refist donques au roi guierre.
Phelippre de France moult fort
Tornai raiienst, et puis à tort
Arie et Saint Omer li toli,
Devant Arras sièghe basti;
Philippe I, marquis de Namur.
Là fu pris li quens de Namur,
Felippres, c'on tint à séur.
Li quens d'Arras s'en départi

20351 *Kalengoit*, réclamait.
20353 *Cois*, choix.
20355 *Othon*, Otton, comte de Poitou, déjà mentionné, élu roi des Romains en 1198.
20357 *Landegrave*, Otton de Wittelsbach.
20364 *Raiienst*, reprit, proprement, racheta.
20365 *Arie*, la mesure exige *Aire*.
20366 *Sièghe basti*, mit le siége.
20368 *Felippres*, Philippe-le-Noble, second fils de Baudouin V (VIII), comte de Hainaut et de Flandre.
20369 C'est ici le commencement de l'extrait de Du Cange et de M. Buchon. Remarquons cependant que Du Cange ajoute au commencement quelques vers du début de la Chronique. *Li quens d'Arras,* Baudouin IX, comte de Flan-

Et puis au roi s'acorda, si
Qu'apriés s'en ala outre mer,
Pour l'amende mieuls affermer.
Et s'avoit estet moult proissiés.
Si s'en ala comme croisiés.
Sa feme apriés lui s'en ala,
Ki moult très-durement l'ama.
A Acre moru de malage,
Coume Dame loïaus et sage;
Et li quens, ki mout fu senés,
En Venisse s'est cheminés.
Ses frères, li quens de Namur,
L'ot fet de ballie séur.
Ses deux filles ot à garder
Et la tière pour amender.
Et li quens et tous ses barnés
S'en fu droit à Gadres alés,
U li dus de Venise l'ot
Menet, car el faire n'en pot.
D'aus se vengha, la vile prist,
Pour çou que lor sire li fist
Les ious asorbir el cief :
Or leur retorna à mescief,
Car trestout son plaissir en fist.
Là vint al conte, si c'on dist,

Mort de sa femme Marie de Champagne, 29 août 1204.

Philippe I, marquis de Namur.

Prise de Zara par les croisés.

dre, s'étant ligué avec Richard d'Angleterre, s'empara, comme on l'a vu, des villes d'Aire et de St.-Omer, mais il échoua devant Arras.

20370 *S'acorda*, à Péronne, au mois de février 1200.

20375 *Sa feme*, Marie, fille de Henri-le-Libéral, comte de Champagne.

20385 *Li quens*, le comte de Flandre.

20386 *Gadres*, Zara, en Esclavonie, ville tombée au pouvoir des Hongrois et que les Francs prirent d'assaut, pour les Vénitiens; Villehardoin l'appelle *Jadres*. Édition publiée par M. A. Buchon, p. 27 et *passim*. Sur cette ville, *voir* Wilken, *Gesch. der Kreuzzuege*, V, 144, 167, 168, 171, 175-192.

20387 *Li dus de Venise*, le doge Henri Dandolo.

20390 *Lor sire li fist*, Du Cange cite les vers 20385-92 sur Villehardoin, *observ.* p. 271. Le doge avait eu les yeux brûlés à Zara.

20391 Ce vers est trop court d'une syllabe. *Asorbir*, brûler, crever.

20394 *Là vint*, Villehardoin, p. 45, et la Chronique de Romanie, citée ci-dessus, disent

Uns danziaus ki jovènes estoit,
A qui toute Gresse appendoit :
Par son oncle iert desiretés
Et de castiaus et de cités.

Alexis III et Alexis IV, empereurs de Constantinople.

Alexis ot non, moult fu biaus;
Bien ensigniés iert li dansiaus,
Uns abés l'avoit dès enfance
Nourit à moult grant hounourance,
Car ses oncles, pour desvoiier,

Histoire de ce dernier prince.

L'avoit commandé à noiier
A II cevaliers, ki plorant
Orent pitié de tel enfant.
Si l'orent cargié à l'abé,
Ki ne l'avoit mie gabé;
Ains le garda et tant li fist
Qu'à l'apostolie le tramist,
Et si fu moult bien endités
Comment il iert désiretés.

L'apostoles en ot pité,
Son afaire li a dité,
Tout droit à Gadres l'envoïa
Al conte, ù moult bien l'avoïa.
Conté li a tot son afaire,
Et li quens (*qui*) bien li volt faire
Li fist jurer le sairement
K'il en iroit tot voirement
A quan qu'il poroit outre mer
Avoec lui, s'il puet recouvrer

aussi qu'Alexis, fils d'Isaac l'Ange, dépouillé par son oncle Alexis III, vint trouver les croisés à Zara.

'Ex τὸ ἄλλο μέρος ἔσωσεν Ἀλέξιος ὁ Βατάτζης.

20395 *Danziaus*, damoiseau.
20403 *Pour desvoiier,* pour le perdre.
20408 *Gabé*, trompé, déçu.
20410 *L'apostolie,* la mesure demande qu'on lise l'*apostole*.
20411 *Endités*, exposé.
20414 *Dité*, dicté; *son afaire*, la conduite qu'il avait à tenir.
20416 *Avoïa,* dirigea, adressa, envoya.
20418 Vers trop court sans le *qui*.

Sa tière, et tant faire li sache
Que couronne porter li face.
Alexis jura voirement
Trestot ensi le sairement,
Et li quens fist lues atorner
Sa gent et cele part aler,
Car il avoit compagne noble.
Si fist tant qu'en Coustantinoble
Fu cil Alexis couronnés,
Mais il fu lues envenimés.
Si fisent de Morcuf li Griu

Murzuphle

Leur emperéour en cel liu.
Et quant li quens Bauduins sot
C'on Alexi ensi mort ot

Mort d'Alexis IV, 1204.

Par desloïauté et par gille,
Si reprist à force la vile.

Prise de Constantinople, 12 avril 1204.

Mais anchois i eut grant asaut,
Car li mur ièrent fort et haut.
Par deviers la mer furent pris
Et desbareté et soupris.
Là fu le vesques de Soissons.

Noms de plusieurs croisés de distinction.

S'en fist à Dieu moult d'orissons,
Et si estoit li quens Tiébaus,
Ki moult estoit vaillans et baus,
Et Jakes, li fius Jakemon,
Celui d'Avesnes, le baron;

20433 *Morcuf,* Alexis Ducas, surnommé Murzuphle, à cause de l'épaisseur de ses sourcils.

20434 *En cel liu*, à la place d'Alexis IV.

20436 *Mort*, assassiné. Ayant essayé d'empoisonner Alexis, sans pouvoir y réussir, Murzuphle l'étrangla le 8 février 1204. Cet infortuné n'avait régné que six mois et huit jours.

20443 *Le vesques de Soissons,* Novelon, fils de Gérard de Chérizy, élu évêque de Soissons, en 1176, et archevêque de Thessalonique, après la prise de Constantinople.

20445 *Li quens Tiébaus*, Thibaut III, comte de Champagne, nommé chef de la croisade, tomba malade avant de partir et mourut le 24 mai 1200, par conséquent long-temps avant la prise de Constantinople.

20447 *Jakes*, fils de ce Jacques, dont l'éloge est consigné plus haut. Il demeura quelque temps en Grèce et accompagna Raban *delle Carceri,* noble véronais, dans la conquête de l'île de Négrepont.

Si fu Pières de Bréécuel,
Ki moult i fu de grant aquel;
Si fu Quennes de la Biétune,
Si ot moult d'autre gent coumune.
Lors fu des barons et del frère
Li boins quens fais lues emperère.
Si conquist la tière environ,
Puis furent o lui si baron
En un estour, et fu soupris
Des Coumains et à force pris.
Et si ot moult des barons mors,
Dont moult fu grans li desconfors.

Ensi li Blak et li Coumain
En lor prison et en lor main
Orent le conte Bauduin,
Et s'i l'ocisent en la fin.

Conon de Béthune, le trouvère.

Baudouin empereur, 17 mai 1204.

Il est mis à mort.

20449 *Pières de Bréécuel*, ce nom a été altéré de plusieurs manières. On le trouve successivement écrit *Braietuel*, *Braieluel*, *Bracel*, *Braciel*, *Brachiel*, *Brachuel*, *Braiequel* et *Brenoncel*. Dom Brial croit y reconnaître les seigneurs de *Breteuil*. Du Cange, parmi ses notes manuscrites, retrouve dans ce nom celui de *Bracy*. Nicetas appelle ce personnage *Petros de Plantzis* et *Petros de Pratzis*. Villehardoin, éd. de M. A. Buchon, p. 6, note 5. Ce croisé doit être celui que l'empereur Henri de Hainaut, dans une lettre insérée au *Thesaurus Anecd.*, de Martenne et Durand, I, 821, cite parmi les principaux chevaliers, en ces termes : *Dominum scilicet Petrum de Bruccello*, ce que M. Petit Radel traduit par Pierre de Bruxelles, quoique le nom de cette ville ne se soit jamais écrit *Bruccellum* et qu'un belge surtout n'ait pu adopter cette orthographe; mais peut-être faut-il lire *Bruccella*.

20450 *Aquel*, accueil, considération.

20451 *Quennes de la Biétune*, Conon de Béthune, fils de Robert et d'Alix de S[t].-Paul, frère puîné de Guillaume-le-Roux, seigneur de Béthune et avoué d'Arras (non pas *avocat*, comme le dit la *Biographie universelle*, t. LXI, p. 285, dans l'article Conon ou Quènes, qui est un double emploi, puisqu'on avait déjà consacré un article à ce personnage, t. LVIII, p. 203). M. Paulin Paris, dans son *Romancero* (Paris, 1833, pages 77-110), a inséré neuf chansons très-remarquables sous le nom de ce trouvère, avec une notice sur sa vie et des remarques piquantes.

20458 *Coumains*, selon Du Cange les Cumans habitaient sur les bords et à l'embouchure du Danube, dans la Moldavie, après être descendus du Caucase. Suivant d'autres, le nom de Cumanie comprend tout le pays arrosé par le Don, le Volga, le Niéper et les lacs, c'est-à-dire la Moscovie. Les Cumans, suivant Thwrocs, dans sa Chronique hongroise, n'embrassèrent le christianisme que vers l'an 1380, à la persuasion de Louis, roi de Hongrie. A. Buchon, *Chronique de Romanie*, p. 77, n. 6.

20461 *Blak*, Vlaques; Buchon, *ibid.*, p. 116.

20464 *L'ocisent*, la mort de Baudouin est ici attestée comme elle l'est par les historiens les

Mais des barons fu lues ses frères,
Henris d'Angho, fais emperère.
Cil ne fu mie à cuer faillans,
Ains fu moult preudom et vallans.
En Flandres vinrent les novieles,
Ki leur furent laides, (*et*) non bieles.
Veskes Estievènes de Tournai
Moru àdonques, bien le sai.
Gossuins fu veskes nommés,
De la Flamengerie nés.
Rois Felippes en France estoit,
Ki sa feme en prison tenoit,
Et, pour çou qu'ensi ne remagne,
S'ot-il mandée en Alemagne
La serour al duc de Soave,
C'on tenoit à biele et à save.
Si l'espousa, si com il pot,
Icele dame moult cière ot.
I fil en ot, s'ot non Felippes,
Cil fu vallans sages et vistes.
Li rois, ki son preu ne forlogne,
La damoisiele de Boulogne
La fille al preu conte Renaut,

Henri de Valenciennes, empereur de Constantinople, 20 août 1206.

Étienne et Gossuin, évêques de Tournai.

Philippe-Auguste, roi de France.

plus dignes de foi. *Voy*. l'Introd. du second vol.

20466 *Henris d'Angho,* Henri, frère de Baudouin, né à Valenciennes, en 1174. Il avait eu d'abord pour apanage, le village d'Angre, dans le Hainaut. Nous avons déjà fait l'observation que ce nom a trompé quantité d'historiens, qui nomment ce prince d'Anjou, d'Ango ou d'Angho. L'*Art de vérifier les dates* fait naître ce prince en 1174, mais M. Petit Radel a prouvé que ce devait être en 1177. M. le marquis de Fortia qui avait premièrement suivi les savans bénédictins, s'est rendu ensuite à l'autorité de son docte confrère à l'académie. *Annales de Hainaut,* XVIII, 11, 111.

20470 Dans l'extrait de Du Cange et de la collection de M. Buchon, après ce vers on en a omis 2400 autres.

20471 *Estievènes,* Étienne, abbé de S[te]-Geneviève, évêque de Tournai, depuis 1193. *Voy*. notre premier volume, p. 540.

20473 *Gossuins*, évêque en 1203. T. I, *ibid.*

20479 *La serour,* Agnès de Méranie, fille de Berthold IV.

20483 *Felippes,* Philippe, dit *Hurepel,* comte de Boulogne.

20485 *Preu,* avantage, intérêt.

20487 *La fille,* Mahaut, fille de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne.

Li fist prendre, comment qu'il aut.
Et de cele dame autresi
Ot li rois une fille ensi,
Qui moult fu vallans et senée,
Et fu ricement mariée.
Felippres, li quens de Namur,
C'on tiunt à sage et à séur,
Li frère al conte Bauduin
Qui toute Gresse mist à fin,
A Valenciennes l'espousa.
Et dont ses II nieçains livra
En la garde le roi de France.
Apriés, sans longe demorance,

Mort de Philippe, comte de Namur, 8 octobre 1212.

Cil quens de Namur si moru.
Sa feme, qui moult jovène fu,
Del roi son père, sans desdaing,

Henri I, duc de Brabant.
Guerre en Normandie.

Fu donnée al duc de Louvaing.
Que li Normant, que li François
Se furent moult grévé ançois,
Li rois de France ot pris Évreus,
Gent i mist, mais je ne sai qeus,
Et li vesques par traïsson
Le roi Ricart en sa maisson
Reciut, par le mur de la vile,
A grant gent armée, par gille.
« Traï, traï, » se sont escrié,
Si ont par tout le fu bouté,
Et li François furent soupris :
Si les ont tous et mors et pris.
Ensi Ricars, par trécerie,

20488 *Aut*, ose.
20490 *Une fille*, Marie.
20493 *Felippres*, Philippe Ier, dit *le Noble*, marquis de Namur.
20494 *Tiunt*, tint.
20504 *Duc de Louvaing*, Henri Ier, duc de Brabant.
20517 *Trécerie*. *Le dit de Richaut*, p. 38 du t. I, du nouveau recueil de fabliaux de Méon :
Totes (*fames*) sevent de *tréecherie*

Ot sa citet regaégnie.
En prison mist les cevaliers,
Mais tous les autres sodoïers,
Et bas et haus, sages et fos,
Fist enfouir jusques as cos;
Gaires n'en demorèrent vif.
Puis i ot grant guerre et estrif,
Quariaus fisent faire à M. forges,
Dont on perçoit et cors et gorges.
Et gastèrent et blés et orges.
Li quens de Pontiu iert serorges
Le roi de France, s'iert od lui
La guerre fist maint ome anui.
Si com girfaus et li ostoirs
Sont plus gentil que li woltoirs,
Si doivent François tousjors iestre
Et plus gentil et plus honniestre,
Et cler com paons u limoges.
Puis avint-il que à Limoges
Asist rois Ricars un castiel,
Et là fu-il trais d'un quariel,
En l'espaulle, dont il moru.

Barbarie de Richard.

Mort du roi Richard, 26 mai 1199.

Communaument,
Mais ce fu par l'enseignement
Richaut, qui fu moult longuement
Par tot le monde :
Bien les aprist à la réonde.

20522 *As cos,* au cou.

20528 *Serorges,* beau-frère. Guillaume III, comte de Ponthieu, épousa Alix, sœur du roi Philippe-Auguste, laquelle avait été accordée, en 1174, à Richard, roi d'Angleterre.

20535 *Cler,* brillans, resplendissans; *paons,* ce mot était alors de deux syllabes et ne se prononçait point *pân*, comme aujourd'hui.

20536 *Limoges,* nous ne connaissons pas cette sorte d'oiseaux. L'auteur de *la Semaine,* Du Bartas, si vanté par Goëthe et d'autres écrivains allemands, passe ainsi en revue les oiseaux de proie :

Le ravissant escouffle, à qui la queue sert
De gouvernail fidèle, et le faucon expert
A battre la perdrix, peu soigneux de leurs proies
Suivent l'unique oiseau (*le phénix*) par les célestes voies,
Avec le tiercelet, le lanier, le vautour,
Le sacre et l'épervier, qui de maint souple tour
Caressent le phénix, et voguant près des nues,
Voient en peu de temps cent marches inconnues.

Cinquième jour.

20537 *Asist,* assiégea; *un castiel,* le château de Chalus, près de Limoges.

20538 *Quariel,* carreau, trait d'arbalète. On a retenu le nom de l'arbalétrier : il s'appelait Gordon.

A Frontevralt enfouois fu,
Jouste le roi Henri, son père.
Prophétie de Merlin.
Mais à Ruem gut Henris, ses frère.
Del roi Ricart fu avéré
Çou que Mierlins ot espéré,
Qu'à Limoges seroit li frains
Fais et forgiés tous premerains.
Dont li tirans ki s'i tiroit
D'Engletière, afrénés seroit.
Li tirans fu Ricars, li rois,
Qui plains estoit de grans desrois,
Et li quariaus dont il fu trais
Et à la mort mis et atrais,
Çou fu li frains ki l'afréna,
Si que de rien plus n'i tira.
Mais ce ne doit-on pas céler
Que soldoïer et baceler,
A qui il dounoit les grans dons
Pour guerroiier dus et barons,
N'en demenasent trop grant duel,
Se vérité dire vous voel.
Dont fu asamblés li barnés
Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre.
Et quens Jehans fu couronnés,
Ses frère, c'on clamoit Sans-Tière.
Si recommença lues la gierre
Sour le roi Felipre de France,
Et tant que, par boine acordance,
La fille au roi petit d'Espagne,
Qui de sa serour iert giermainne,
Blançain à Loéys douna,

20542 *Gut*, gît.
20547 *S'i tiroit*, s'y portait.
20548 *Afrénés*, refréné.
20567-68 *Espagne* et *giermainne*, rime incomplète.
20569 *Blançain*, Blanche, fille d'Alphonse IX, roi de Castille. Éléonore, sœur de Jean-sans-Terre, avait épousé Alphonse VIII, roi de Castille.

Fil le roi Felipe, et fiéva
De boine tière et bien séant.
Acordé furent par itant,
Et le fil au conte Jofroi
De Bretagne, sans nul desroi, Arthur de Bretagne.
Pour çou qu'il ert fius de son frère,
Et que mors iert piéca ses père,
Li a tramis pour ensignier
Avoec son fil, k'il ot moult cier.
Artus ot non li damoisiaus.
Rouses estoit, mais moult fu biaus,
Et moult estoit bien ensigniés,
Simples, courtois et afaitiés,
De grant amour s'iert obéis
Al jovène signour Loéys.
Et madame Blance si crut, Blanche de Castille.
Tant que Loéys o li giut,
Li fius le roi. S'en ot enfans,
Mais ne dirai pas ore quans.
Et Artus devint bacelers,
Grans et furnis et biaus et clers.
Puis aviunt que, par I desroi,
Se gueroïèrent li dui roi,
Tant qu'Artus, li biaus et li fiers,
Devint à Gournai chevaliers. Siége de Gournai, en Normandie.
Armes et cevaus li douna
Rois Felippes, ki l'adouba.
Adont ot pris li rois Gornai,
Et cil Artus, sans nul délai,
Si asambla ses Poitevins,

20570 *Fiéva,* donna en fief.

20573 *Jofroi*, Geoffroi II, fils de Henri II, roi d'Angleterre.

20577 *Li a tramis,* ce ne fut pas Jean-sans-Terre, qui ne régnait pas encore, mais les barons du pays, qui envoyèrent à la cour de France, Arthur, héritier légitime du roi Richard.

20580 *Rouses*, roux.

20585 *Crut* (*crevit*), grandit.

A Mirabiel traist ses carins,
U la roïne estoit ses cors,
Cele ki fu Aliénors :
Sa taie ert et séjornoit là.
Artus le castiel asséga,
La vile prist, et la nouviele
S'en vint al roi à la Roiiele.
A moult grant gent, tous irascus,
S'en est à Mirabiel venus,
Et li Poitevin, par folage,
Comme hardit et par outrage,
Ne se dégnièrent remuer.
Et li rois vint, ainc l'ajourner,
Tous les prist, voisent u non.
Geoffroi de Lusignan.
Jofrois-li-Vious del Lezegnon,
Qui moult estoit hardis et preus
Et as armes trop corageus,
I fu pris, li buens cevaliers;
Et Artus, li nouviaus gueriers,
Se fu en I celier repus,
Et tant qu'il i fu percéus.
Si fu pris et livrés al roi,
Son oncle, à moult petit conroi.
Jean-sans-Terre fait mourir son neveu Arthur, 3 avril 1203. (N. st.)
Et il le mist en tel prisson,
U il moru par mesproisson;
Quar on dist k'il le fist noiier,
Pour çou qu'il l'osa renoïer.
  Quant li rois de France a séu
Cele prise ki faite fu

20600 *Mirabiel*, Mirebeau ; *carins*, charroi, train.
20601 *Ses cors*, de sa personne.
20602 *Aliénors*, Éléonore.
20603 *Sa taie*, son aïeule.
20606 *La Roiiele*, La Réole.
20609 *Folage*, bravade imprudente.
20612 *Ainc l'ajourner*, avant l'ajournement, sans prévenir, à l'improviste.
20614 *Jofrois...... del Lezegnon*, Geoffroi de Lusignan, frère de Gui, roi de Jérusalem.
20619 *Repus*, caché, *rep(osit)us*.

D'Artu, fu durement dolans,
Quar moult iert vistes et vallans;
Et, s'il le séuist ù trouver,
Il le fust alés délivrer.
Puis issirent de la prisson
Li Poitevin, par raençon;
Mais onques roi Jehan n'amèrent,
Et tout adiès contre lui èrent,
Pour çou que mal fist à cascun.
Et si toli Ugon-le-Brun Hugues de Lusignan.
Sa feme, et puis si l'espousa.
Il fius en ot, que on nomma
Ricart et Henri, j'el sai bien,
Mais n'el porent amer pour rien;
Quar il orent mis lor enfant
En ostages, petis et grans,
Et laidement les fourmenoit,
Quar fel et outrageus estoit.
Filles et femes demenoit
Vilainnement, et destragnoit
Ses cevaliers et ses barons,
Si comme vilains u larons;
Tant k'il jurèrent féauté
Al roi Felippre et loïauté,
Pour çou que tant li abiéli
Qu'à Ugon sa feme toli
Et maugré sien l'a espousée,
Et Uge l'ot avant jurée.
Adont que mors fu l'emperère
Henris, qui de Pulle rois ère,

20638 *Ugon-le-Brun*, Jean-sans-Terre enleva à Hugues de Lusignan, depuis comte de la Marche, sa femme Isabelle, fille d'Aimar, comte d'Angoulême.

20641 *Ricart et Henri*, Henri III, son successeur, et Richard, comte de Cornouaille.

20648 *Destragnoit*, vexait.

20656 *Jurée*, Hugues avait été fiancé à Isabelle.

20658 *Henris*, Henri VI.

Frédéric, fils de l'empereur Henri VI.

Ses fius demora en la tière,
Sovent à pais, sovent à gière,
Et en Palerne et en Sésile
Se reposoit de vile en vile.
As Alemans rien ne manda,
Ne l'empire ne demanda.
Si fu la tière sans signour,
Cascuns voloit avoir l'ounour.
S'avint que li dus de Soave,
C'on tenoit à preut et à savie,
Pour l'enfant, ki ses niés estoit,
Des mellours couronne faisoit.
Et il l'avoient courouné
A oès l'enfant et assené,
Et forment l'ounoroient tuit.
Apriés fu la tière en grant ruit,

Otton de Wittelsbach.

Quar li landegrave ot ocis
Le duc, ki gardoit le païs,
Si com jou vous ai dit avant :
Li plus sage en furent dolant.

Otton IV.

Othe, li rois, en fu joïans,
Si traist à lui les Alemans,
Les Sesnes et les Loherens,
Et siergans, cevaliers et gens,
Qu'à Roume en ala couronner.
Mais il li convint ains jurer
Qu'à S[t].-Pière ne forferoit,
Ne l'empire ne descroitroit,
Ne sour la couronne de France
Ne feroit nule destorbance.
Et quant il ot esté sacrés,

20661 *Palerne*, Palerme.
20667 *Li dus de Soave*, Philippe, cinquième fils de l'empereur Frédéric I[er].
20668 *Savie*, lisez *save* pour la mesure et pour la rime.
20670 *Mellours*, meilleurs.
20674 *Ruit*, désordre, danger.
20688 *Destorbance*, entreprise hostile.

Si s'est esranment parjurés.
St.-Pière III castiaus toli,
Quar aucuns li avoit gehi
K'il durent iestre de s'ounour,
Et avoient esté maint jour.
Quant li apostoles l'oy,

Otton est excommunié, 1210.

Innocens, de rien n'el joï;
Hautement l'escuménia.
Ensi la cose demora.
L'enfés de Pulle, en cel toël,

Frédéric II.

Al roi de France, par consel,
Traist et s'aïe li requist,
Et li rois sairement li fist
Et d'aidance et de séurté;
S'a li uns l'autre asséuré.
Et li rois Felippes de France
A moult grant gent, par convenance,
A Valcoulour tramist à lui,
Pour çou k'il n'i éuist refui,
Loéys, son fil, et (si) parlèrent
Ensanble, et s'entraséurèrent
Devant tous les barons communs.
Arière s'en ala cascuns,
Et l'enfés, ki de rien n'empire,
Calenga tout esrant l'empire.
Et li rois ot jà mariée
La serour Artu, et donnée
Al fil conte Robiert de Dreus,

Pierre-Mauclerc, duc de Bretagne, 1213.

Qui moult estoit vallans et preus,
Et toute Bretagne à tenir,

20691 Il s'agit des terres allodiales du fameux héritage de la comtesse Mathilde.

20696 *Innocens*, Innocent III.

20699 *Toël*, désordre.

20707 *Valcoulour,* Vaucouleurs, en Lorraine.

20716 *La serour Artu,* Constance, mère d'Arthur, s'était remariée avec Gui de Thouars. Alix, l'aînée de ce mariage, épousa Pierre-Mauclerc, fils de Robert II, comte de Dreux, qui était petit-fils de Louis-le-Gros, roi de France.

Pour sa gierre mious maintenir.
Et l'autre suer menée en fu
En Engletière, et là moru.
Li rois de France, à son solas,
Une damoisiele d'Arras

Enfant naturel de Philippe-Auguste.

Prist, et si en ot I biel fil,
Ki bien sanbloit estre soutil,
Et sambla le roi Felippon :
Cel enfant nommèrent Carlon.
Clerc en fist-on; s'ot en la fin
Prouvende à Tours, à S^t.-Martin,
Et de là fu-il trézoriers :
Si fu à Paris escoliers.

Guerre contre le roi Jean d'Angleterre.

Dont aquelli en ès, cel an
Li rois Felipes roi Jehan.
Gallart et Poitiers et Cinon
Prist à force, vosist u non,
Et Normendie et tout Ango,
Alemagne pries, tout Poito,
Quar li Poitevin li aidoient
Et le roi Jehan moult faidoient,
Pour çou qu'il avoit à I jour
Pendu, à duel et à tristour,

20721 *L'autre suer,* Catherine, épousa, l'an 1212, André de Vitré.

20728 *Carlon*, les historiens modernes l'appellent Pierre Charlotte ou Charlot. Il fut élevé par Guillaume-le-Breton, auteur de la *Philippide*, qu'il lui dédia sous le nom de *Karlotus* :

> *Tu quoque fautor ades,* Karlote, *simillima regis*
> *Magnanimi proles, etc.*

Ce Charlot mourut en 1249, évêque de Noyon.

20733 *Aquelli,* attaqua; *en ès.* Dans le *Voyage de S^t.-Brandan au paradis terrestre,* le saint, au moment de s'embarquer,

> Dit as frères : entrez *en ens*,
> Dieu graciez, bons ert li venz.
> DE LA RUE, *Essais hist.*, II, 71.

20735 *Gallart,* Château-Gaillard; *Cinon*, Chinon, lieu immortalisé par Rabelais.

20738 *Alemagne,* ce mot doit être mis ici pour un autre, à moins, chose peu probable, qu'il ne s'agisse d'Allemagne, paroisse près de Caen, d'où l'on a tiré une partie des pierres employées à la construction de S^t.-Étienne de Caen, ce qui a fait croire à M. Dibdin que ces pierres venaient de l'Allemagne, *from Germany*. *Voyage bibliogr.,* Paris, 1825, II, 25.

20740 *Faidoient,* traitaient en ennemi.

20742 *Tristour,* tristesse.

XXV enfans sans éages,
K'il i orent mis en ostages,
Fius de princes et de marcis,
C'onques n'en vot avoir miercis;
Et s'ot Artu, son neveu, mort,
Dont il ot fait péciet et tort.
Tant le kacièrent çà et là,
Que li rois de France en ala
Sour lui, et tant li fist de gierre
Qu'il perdi le plus de sa tierre.
Nior retint et la Rociele,
Ki sour mer siet en la graviele.
Adont li rois Jehans passa
En Engletière, et si laissa
Toute sa tière en non caloir,
Et li rois fist bien son voloir.
Les castiaus ferma et refist,
Et partout bonnes gardes mist.
En France revint soujorner,
Et dont si fist Paris murer. Paris sous Philippe-Auguste.
   Puis avint cose que Flamenc
Et Hainnuïer, par I bestenc,
Vorrent avoir en Flandres conte Affaires de Flandre et de Hainaut.
Que la tière n'alast à honte.
Et li rois gardoit le droit oir;
Si vivoient de leur avoir.
Li quens de Namur li carga

20743 *XXV*, prononcez *vingt et cinq; sans éages*, qui venaient à peine de naître.

20747 *Mort*, tué.

20753 *Nior*, Niort; *La Rociele*, La Rochelle.

20754 *En la graviele*, sur la grève.

20757 *En non caloir*, en nonchaloir, sans défense.

20762 *Paris murer*, on peut voir dans M. Dulaure, l'enceinte de Paris sous Philippe-Auguste.

20764 *Bestenc*, discussion; de *bes*, particule qui a un sens défavorable, comme dans *bestourner, bestourder*, et de *tens* ou *tenc*, dont le composé *contens* vient de *contendere*.

20767 *Gardoit le droit oir*, Jeanne, fille aînée de Baudouin IX et Marguerite sa sœur.

20769 *Li quens de Namur*, Philippe Ier avait remis ses pupilles entre les mains du roi de France.

Adont que sa fille espousa,
Si com jou vos ai dit ançois.
Grant joie en orent li François.
A cel an, j'el sai tout de fi,

Enguerrand III de Couci veut épouser Jeanne de Flandre.

Le vot Engelrans de Couci,
Et li rois li éuist dounée,
Mais la cose fu si alée,
Qu'il ne le vorrent prendre à conte,
Que lait ne lor fesist et honte,
Car il estoit fel et crueus,
Et despissans et orgilleus.
Adont à Lille soujournoit
La vielle roïne et manoit,
Ki fu feme al conte Felippre.
Et grant dowaire tint viers Ipre,

Isengrins et Blavotins.

En cele tière des Ingrins
Qui haoient les Blavotins.
A Lille estoit en sa maisson:
Si mist ses homes à raisson

Jeanne de Flandre épouse Fernand de Portugal, 1211.

D'un couzin qu'ele avoit, Ferrant,
Qui venus estoit, tout esrant,
De viers Portingal, son païs.
Biaus estoit de cors et de vis,
Brun ot le cief et s'ot grant nés;
De sa manière ert moult senés.

Fernand passe pour le fils de la comtesse Mathilde.

Fius iert le roi de Portingal;
Mais li plusiour, par devinal,
Disoient k'il iert voirement

20770 *Sa fille,* Marie.

20774 *Couci,* Du Chesne, p. 219.

20778 *Lait*, laid; *faire laid,* maltraiter.

20782 Mathilde de Portugal, veuve de Philippe d'Alsace, qu'on appelait la reine. *Voy.* v. 19371.

20785-86 *Ingrins,* Isengrins. Sur eux et sur les Blavotins, recourir à l'Introduction de ce second volume. Les vers 20784-86, sont cités dans le *Recueil des historiens français* XVII, 89, note.

20788 Elle fit travailler ses gens en faveur de son neveu.

20795 *Fius,* fils de Sanche I[er], roi de Portugal.

20796 *Devinal*, conjecture.

Fius la roïne outréement,
Mais ele dissoit que c'iert s'ante.
Des barons traist plus de XL
A li, par son très grant avoir,
Par son sens et par son savoir.
Al roi Felipre trest en France,
Comme visseuse et large et france;
Si douna tant le roi del sien
Qu'ele i fist son afaire bien.
Gautiers d'Avesnes li aida, Gautier d'Avesnes.
Qui de son avoir li presta,
Et Jehans li grans de Niièle. Jean de Nesles et Gilbert de Bourghelles.
Si fist Ghilebiers de Bourgièle,
Et grans masse d'autres Flamens,
Qui ele dounoit garnimens,
Et grans tières et grans cevaus,
Deniers et armes et guiaus
Pour l'oir de Flandres à avoir.
Moult li cousta de buen avoir,
Et as barons et à la court;
S'el valu bien, ains qu'ele en tort.
Cascuns pour li tant i blandi,

20798 *Outréement*, contre la règle, c'est-à-dire illégitime.

20799 *S'ante*, sa tante.

20807 *Gautiers d'Avesnes*, Gautier II, fils de Jacques, mort à la Terre-Sainte. Il était frère de ce Bouchard qui épousa Marguerite de Flandre. Lui-même prit pour femme Marguerite, comtesse de Blois.

20809-10 *Jehans.... de Niièle; Ghilebiers de Bourgièle*. Dans le traité entre le roi de France et la comtesse Jeanne, pour la délivrance de son mari, fait prisonnier à Bouvines, figurent Jehan de Neele ou Nesle (*de Nigella*) et Gilebert de *Borguellis*. Recueil des Hist. fr., XVII, 105, B. Concernant les seigneurs de Nesle, *voir* L'Espinoy, *Recherches sur les antiq. et nobl. de Flandre*, p. 120; quant aux châtelains, M. Warnkœnig leur a consacré un chapitre particulier, dans sa savante *Histoire de Flandre*, t. II, p. 129, de la traduction de M. Gheldolff. — Le Jean de Nesle mentionné ici, est précisément celui qui vendit à la comtesse Jeanne la châtellenie de Bruges. *Bourghelles* est un village du département du Nord, arrondissement de Lille.

20812 *Garnimens*, équipemens.

20814 *Guiaus*, joyaux.

20815 Pour assurer à son neveu la main de l'héritière de Flandre.

20818 Elle fit de grands efforts, de grands sacrifices avant de partir; *ains qu'ele en tort*, avant de s'en retourner.

20819 *Blandi*, employa mille séductions.

Li rois pour l'avoir les créi.
La contesse leur a dounée
Et Ferrans l'a lues espousée.
Si l'a fait li rois cevalier.
Mais si com il diut repairier,
Si traist mesire Loéys

Aire et St-Omer cédés au prince Louis, fils de Philippe Auguste.

A St.-Omer, en son païs,
Et fist tant qu'il ot le castiel,
Moult bien séant et fort et biel,
Et s'ot Arie tout à bandon,
Dont on ot fait sa mère don.

Troubles en Flandres.

Ferrans en Flandres s'en revint,
Mais encontre lui moult se tint

Rasse de Gavre.

Rasses, li cevaliers de Gavre,
Et Ernous avoec d'Audenarde,
Et cil de Gant et d'autre assés.
Tantos Ferrans a tous mandés
Ses barons, si ala sour aus.
A Waudripont fu faite entr'aus
La pais : ensi fu Ferrans quens.
Assés leur fu courtois et buens.

Guerre de l'évêque de Liége et du duc de Brabant, 1212.

Dont ot une grant guerre à Liége
De cevaucie non de siége,
Del duc de Louveng et del vesque,
Quar li dus iert de male tèke.
Puis en fu li dus desconfis :
Moult i ot des siens mors et pris.
Puis si avint, parmi ces coses,

20820 *Les créi*, les crut.

20829 *Arie*, Aire. *Voy.* Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, I, 221.

20833 *Rasses... de Gavre*, Arnould de Gavre, seigneur de Materne et d'Escornaix, fut préposé au gouvernement de Flandre, par la comtesse Jeanne, pendant la captivité de son mari. *De L'Espinoy*, p. 73.

20834 *Ernous avoec*, Arnould d'Audenarde avec.... tournure wallonne.

20838 *Waudripont*, Wattripont (?), de l'arrondissement et à 5 lieues et demie de Tournai.

20843 *Duc de Louveng*, Henri Ier; *vesque*, Hugues II de Pierrepont.

20845 *Desconfis*, à Steppes, le 15 octobre 1213.

Hugues de Boves.

Que messire Hues de Boves
Ocist I des prouvos le roi,
Par son outrage et par desroi.
S'en fu banis de toute France,
Et il passa, sans demorance,
En Engletière, au roi Jehan.
Ses om devint mesme en cel an,
Et il li douna fief et tierre,
Pour çou qu'il li aidast de gierre.
Apriés avint autre vergogne,

Renaud de Dammartin, comte de Boulogne.

Que li quens Renaus de Boulogne
Fu mal del vesques de Biauvès.
S'ot entr'aus brissié une pès,
Pour une maisson qu'il fermoit,
Que le vesques contredissoit.
Li quens Renaus s'en fu grévés
De toutes pars, et acussés
De traïsson et de boisdie
Pour la tière de Normendie.
Et si li mist avoeques seure
Qu'il avoit tramis, aucune eure,
Ses mesages en Engletière
Pour le roi à gréver de gierre.
Tant fu grévés en toutes pars
Que li consaus en est espars
Et li quens en ot ire et duel.

Il fortifie Mortain.

Si s'en ala droit à Mortuel,
Et contre le roi le garni,
Ki le castiel li ot furni
Et douné, et tière autre assés,

20848 *Hues de Boves,* Hugues, fils de Robert I et de Béatrix de St-Pol; il était de la maison de Coucy. Du Chesne, p. 246. Dom Bouquet, XVII 88 A, 89 B, 99 A, 267 B, 401 D, 411 D, 700 N, 715 D, 716 D, 717 A.

20859 *Biauvès,* Beauvais.
20861 *Fermoit,* fortifiait.
20867 *Seure,* sur; *mettre seure,* accuser.
20868 *Aucune eure,* à certaine époque.
20872 *Espars,* éperdu.

Dont il iert tenans et casés;
Quar contre le roi d'Engletière
L'avoit-il bien siervi de gierre.
Et quant li rois dire l'oï
K'il ot Mortuel viers lui garni.
Cele part trest; mais il vuidièrent
Et le castiel tot seul laisièrent.
Li rois le prist et s'el carga
I cevalier, ki li guarda.
Lors fu li quens Renaus banis
Et il se traist fors dou païs.

Renaud se retire en Angleterre, 1212.

En Engletière en est alés,
Al roi Jehan s'est amenlés,
Et dist, se Dieu li doune vie,
Qu'encor feroit une envaïe
Le roi de France Felippon,
K'il le feroit mater d'un pon.
Puis est en Flandres repassés,
A Ferrant a parlé assés,
Et dist qu'encor li renderoit
St.-Omer que on li toloit,
Et Arie et tout son tenement.
Et Ferrans dist que voirement
Le kerra-il et aidera.
Et Renaus dist qu'il li fera
Le roi d'Engletière donner
Estrelins, pour guerre mener.
Entr'aus sont lues asséurés
Et li quens Renaus a juré,
Tant que bien croire l'en pot-on,

Renaud va trouver Otton IV, roi de Germanie.

Qu'il s'en iroit au roi Othon.
Et il si a fait lendemain.

20877-78 Ces deux vers sont cités par Du Cange au mot CASATI.
20890 *Amenlés*, réuni.
20894 *Pon*, pion; allusion au jeu des échecs.
20899 *Arie*, lisez *Aire*, pour la mesure.
20901 *Le kerra-il*, le cherchera, s'unira à lui.

Quant il perciut le jor bien main,
A Othon vint; tant i brasa,
Que le sairement pris en a
K'il venra al premier esté.
Comment que la cose ait esté,
Atant s'en vint li quens Renaus,
Et tant ot parlet, comme faus,
Viers son signour le roi de France,
Qu'il en ot puis duel et pesance,
Ains k'il en éuist point de glorie.
Adont avint, en cel temporie,
Que li rois Felippes estoit
A Paris, et là soujornoit.
Si oï dire par vertet
Que li rois Jehans ot prestet
Le conte Renaut son trésor,
Pour lui aguerroïer enkor.
Et Hues de Bove dissoit,
Jà de guerre ne li fauroit,
Et durement s'en pourcaçoient
Que désireter le voloient.
Li rois forment s'en aïra — Indignation du roi de France.
Et tout maintenant si jura
Qu'il passeroit en Engletière, — Philippe veut passer en Angleterre.
Calengier l'avoir, c'on dessière.
Atant a mandés soldoïers,
Nés et calans et marouniers,
Manda Jofroi del Lezegnon
Et Savari de Maulion, — Savari de Mauléon.

20917 *Viers*, contre.

20919-20 *Glorie, temporie*, lisez pour la mesure *glore, tempore*.

20934 *C'on dessière*, qu'on veut lui arracher.

20936 *Calans*, *chelandium*, *chelandra*, *chelandrium*, *chelindra*, *chelindrus*, *salandra*, *salandria*, *zalandria*, *salandrus*, *chelandurus*, *calannus*, *chalannus*, *chalandus*, *chalonnium*. Voy. Du Cange, qui cite les v. 20935-36.

20937 *Jofroi de Lezegnon*, Geoffroi de Lusignan, comte de Joppé, frère de Hugues-le-Brun, comte de La Marche.

20938 *Savari de Maulion*, Savari de Mauléon.

Marine du moyen âge.

Et moult des autres Poitevins,
Et Hurepois et Angevins;
Si manda Bretons et Normans,
Çaus d'Orlenois et çaus del Mans.
Al vent k'il n'orent pas estroit,
Fist sigler à la mue droit
Galies et barges et nés,
Esnèques et dromons fiérés,
Koges et busses et wissiers,
Et avoec, quan que fu mestiers,
Vin, avainne, farine et pain,
Et grans bacons ki furent sain,
Grans piérières et mangonniaus,
Arbalestres et trébukiaus.
Atravé sont droit à la mue,

Guill. le Breton, ***Hist. franç.***, XVII, 189, A:

Conveniunt proceres illuc properanter ad ipsum,
Inter quos specialis adest Lisinacus ille
Gaufridus, cum militibus quinis quater, omni
Quos sibi de patria socios elegerat ipsa,
Et cum Guillelmo Savaricum Malleo misit.....

Malleo, c'est-à-dire de ***Malo-Leone***.

Meyer rapporte sur Savari des vers latins en forme d'épitaphe et qui le peignent sous des traits odieux. ***Annal.***, fol. 67.

20940 ***Hurepois***, voy. la table géographique.

20944 ***A la mue***, ***motum facere*** veut dire ***faire voiles***. Voy. Du Cange, à ces mots mêmes; ***à la mue***, veut signifier peut-être ici ***à la marée***.

20941-47 Ces vers sont cités par Roquefort au mot Esnesques, et par Du Cange aux mots Bussa et Naca. Cette sorte d'embarcation, appelée ***buysen*** en flamand, est ainsi définie par un ancien écrivain, dont Spelmann invoque l'autorité: ***Naves prægrandes, quas vocant* bussas, *triplici velorum expansione velificantes***. Dans le roman d'***Alexandre***, on lit:

Nés et Dromons, *buses* et barges.

D'après des passages d'auteurs du XVIe siècle, on appelait ***buysen***, du moins en Hollande, de petits bâtimens qui n'avaient pas d'autre tillac que quelques planches et une voile par-dessus, ce qui n'est pas conforme au passage allégué par Spelmann. Reygersbergen, dans sa Chronique de Zélande, dit, à l'année 1533, qu'alors on commença en Hollande et en Zélande, à couvrir les ***buysen***. Voy. notre ***Mémoire sur le commerce des Pays-Bas aux XVe et XVIe siècles***, pp. 238, 239. — ***Barges***, espèces de chaloupes; ***esnèques***, vaisseaux légers; ***dromons fiérés***, Du Cange et Roquefort, au lieu de ***fiérés*** lisent ***fières*** ou ***fiers*** (***feroces***), mais il est évident qu'il faut ***fiérés*** (***ferratos***), mot qui indique que ces bâtimens de guerre étaient ou revêtus de plaques de fer ou armés à la proue d'un ***rostrum***, comme les navires des anciens, etc. — ***Koges***, Du Cange, lit ***Roges***, et Roquefort ***Koyes***. Voy. le ***Gloss. med. latin.***, au mot roga. ***Wissiers***, vaisseaux de transport pour les chevaux, dit Roquefort.

20950 ***Bacons***, chair de porc, viandes séchées à la fumée.

20952 ***Trébukiaus***, trébuchets, machines à jeter des pierres.

Quar li rois son pensé ne mue,
Ainc vint par tière à grant esfort;
A Bruges traisent priés del port. Les Français devant Bruges.
Si manda al conte Ferrant
Qu'à lui venist parler esrant,
Tous atournés comme de gierre,
Passer od lui en Engletière.
Quant li quens Ferrans l'entendi, Conduite du comte Ferrand.
A ses mesages respondi,
S'Arie et St.-Omer li rendoit,
Que Loéys ses fius tenoit,
Dont tort li faissoit et anui,
Volentiers passeroit od lui.
Et li rois li a remandé,
Par amour et par loïauté,
Qu'il li fera tout plainnement
Droit et raisson, par jugement;
Mais qu'à cel besoin ne li falle,
Or quesist gent et o lui alle.
Ferrans li remanda apriés,
Par ses mesages, tous engriés,
Jà sour çou n'i metroit les piés,
Car de St.-Omer iert iriés.
Cil de Bourgièle o lui estoient,
Ki tout ensi le conselloient.
Lors fu li rois en grant toël. Philippe-Auguste se prépare à s'emparer de la Flandre.
Si a trouvé à son consel
Que toute Flandres saissira.
Lendemain plus n'i demora.

20963 *S'Arie*, lisez *S'Are*.

20977 *Cil de Bourgièle*, voy. 20810. Il faut lire *Bourghelles*, village de l'arrondissement de Lille, canton de Cisoing. De Guyse, éd. de M. De Fortia, XIV, 86, parle de *Boursard* ou Boussard *de Bourgiselles* et le qualifie de *vir nobilis atque notabilis*. Plus bas, p. 90, De Guyse nomme *Gilbert de Bourgielles*, qui semble être de la même famille.

20979 *Toël*, agitation. *Voy*. Guill. le Breton, *Hist. fr.*, XVII, 232, et G. Guiart, la *Branche aux roy. lignages*, éd. de M. Buchon, I, 245.

De çaus de Bruges prist ostages,
Et tantost, comme preus et sages,
Ala à Gant, et tant i fist
Que de tous les millors i prist;
Garder les fist et plus n'i tarde.
Lendemain vint à Audenarde,
Ostages en prist ausément.
Ces nouvieles isniélement
Furent en Engletière dites.
Li quens Renaus, li preus, li vistes,
Et Hues de Boves od lui,
Pour le roi faire plus d'anui,
Prisent galies et esnèkes
Bien batilliés à breteskes,
Et gens armées féleneskes,
Qu'il orent tous eslius aluèkes.
De Douvre, al vespre, se partirent
Ainc ne finèrent, dès qu'il virent;
A la mue, la matinée.
Tout quoiement, à recélée,
Se sont en l'estorie féru,
C'onques n'i furent percéu.
Des nés prisent à grant plenté,
Tant qu'il fu à leur volenté,
Des plus grandes et des plus bieles,
Des millors et des plus isnieles.
Kados, ki l'estore guardoit,

La flotte française est battue à Dam.

20995-98 Vers cités par Du Cange au mot NACA, avec cette différence qu'il écrit *prirent* pour *prisent*, et *ès lius*, pour *esluis*. *Batilliés à breteskes*, c'est-à-dire bastilliées, défendues par des tours ou châteaux. Dans le roman de *Blanchandin*, on lit :

En mer trovasmes un dromont
A bretesches et à chasteax.

Féleneskes, perfides; *eslius*, choisis; *aluèkes*, là.

21002 *Quoiement*, tranquillement; *à recélée*, à l'improviste.

21003 *Estorie*, la mesure exigerait *estor*, c'est-à-dire l'armée navale.

21009 *Kados*, Cadoc, seigneur de Gaillon, en Normandie, chef de routiers. G. le Breton, dans le *Recueil des Hist. fr.*, XVII, 177, 233, 235, etc.

Cumque sua nulli rupta parcente Cadocus.

Sour la rive dolans estoit,
Car li Englois jà s'en aloient,
Ki leur gaaing quite enmenoient.
Si com Kados çou reguardoit,
D'autre part sour la rive voit
Flamens venir tous abriévés.
Jà fu par l'ost li cris levés.
Watiers i fu de Fourmesieles, Gautier de Formiseles.
Armés d'unes armes novieles.
As gens le roi se fu menlés,
Mais il i fu moult tost remés.
Boucars d'Avesnes s'en parti, Bouchard d'Avesnes.
Quar il n'ot pas le giu parti.
  Lors fu mandée al roi de France
Toute l'uevre et la mésestance;
Et il jura l'arme son père
Ne laira Flandres n'el compère,
Ainc que past gaires de tempore.
Lors vint al Dem à son estore,
Comme preudom et bien senés,

21015 *Abriévés*, avec promptitude.

21017 *Watiers..... de Fourmesieles*, Gautier de Formiseles. Ph. de L'Espinoy avait vu des lettres de l'an 1229, d'où il résultait que ce seigneur scellait à cheval, comme les premiers barons Flamands. *Recherche des antiq. et nobl. de Fl.*, 164. Les otages donnés pour sa délivrance, après la bataille de Bouvines, sont au nombre de dix et tous d'un rang élevé; parmi eux figurent même le sénéchal de Flandre et le comte de Guisnes : ensemble ils garantissent la somme considérable de 500 marcs d'argent. Jean de Formiseles fut aussi prisonnier à Bouvines. L'Espinoy cite encore un Jacques de Formiseles, qui fut bailli de Furnes, après Jacques de Ghistelles, seigneur de Dudzeele, au XVe siècle.

21018 *Armes*, armure.

21021 *Boucars d'Avesnes*, second fils de Jacques; le même qui épousa Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut.

21022 *Giu parti.* Dans le jeu parti, un personnage prend la parole et un autre riposte : Bouchard n'avait pas eu la réplique.

21024 *Mésestance*, fâcheux état des affaires.

21026 *N'el compère*, sans qu'elle le paie.

21027 *Past*, passât.

21028 *Dem*, le port de Damme, en Flandres. A cette époque Damme était une petite ville très-opulente et où affluaient toutes sortes de marchandises. G. Le Breton, en fait cette description :

. . . . Valde speciosus erat Dam *nomine vicus,*
Lenifluis jucundus aquis atque ubere glebæ,
Proximitate maris portuque situque superbus.
  Hic Savaricus opes cunctis e partibus orbis
Navigio advectas, supra spem repperit omnem,
Infecti argenti massas, rubeique metalli,
Stamina Phœnicum, Serum, Cycladumque labores,

Philippe parcourt la Flandre.

Et fist crier *havot as nés !*
K'il ama mious que si ribaut
En éuissent liet cuer et baut,
Que li Englois plus en présisent,
Ausi com il les autres fisent.
Esranment furent destravées
Toutes les nés et desreubées.
S'i ot d'arses et de brissiés
Teles ki moult furent proisiés.
Lendemain se retraist li rois
Viers Courtrai, à tous ses conrois.
Ostages en prist des bourgois,
De tous les mellors, à son qois.
Lendemain à Lille tourna,
De fors les murs se hierbega;
De buens ostages fu séurs,
Et si fist refaire les murs.
Si ferma Diergnau, pour castiel,

Château de Darnel ou d'Iernau.

Et quas huc mittit varias Hungaria pelles,
Granaque vera quibus gaudet squarlata rubere,
Cum ratibus vino plenis, Vasconia quale
Vel Rupella parit, cum ferro cumque metallis,
Cum pannis rebusque aliis quas Anglia vel quas
Flandria contulerat illuc, mittantur ut inde
In varias partes mundi, dominisque reportent
Lucra suis, quibus est spes semper mixta timori...

Hist. fr., XVII, 234, D; Meyer, *Annal.*, fol. 67, W. F. Verhoeven, *Historische tyden*, etc., pages 18-21; L.-A. Warnkœnig, *Sur la ville de Damme au moyen âge*, pp. 457-474 du *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, année 1835, 4ᵉ livraison.

21030 *Havot as nés*, à sac les navires; anglais: *havock*, ravage. Guill. Guiart, éd. de M. Buchon, I, 247 :

Li rois, ces choses ainsi faites,
Fist les nés c'on ot là atraites,
Quant vit ses arrerais (*arrière-garde?*) fuïr,
A feu et à flambe bruïr,
Comme courageus et hardi.

21031 *Ribaut*, la soldatesque inférieure. G. Guiart, parlant de Philippe-Auguste, dit, I, 245 :

Piétons, desquiex il a là tant,
Vont tout ardant et abatant,
Maisons verssent, les biens déveurent....

21032 En eussent le cœur joyeux, en profitassent.

21035 *Destravées*, déchargées.

21047 *Diergnau*, que Cousin appelle le *château de Regniau*, M. Lebon des *Reigniaux*. Il était sous les murs de Lille, *Hist. de Tournai*, IV, 18. G. Le Breton, XVII, 238, C :

In vico nomine Darnel
Rex fabricare novam studuit quantocius arcem.

G. Guiart, I, 249 :

Cil de Lille se revelèrent;
Grant part des gens le roi ocistrent,
Et Ferrant en la vile mistrent.
Li François qui leur eschapèrent
El chastel de Daruel (*Darnel*) entrèrent.

De mur et de fossé nouviel;
De ses François bien le garni,
Et dant Brission de Bari
Commanda la vile à garder,
Pour ses afaires reguarder.
Puis a fermé Erkinghehen,
Et dont Kassiel et Bonehen.
D'autre part as engin laisa
Girart La Truie, s'el garda
Entre lui et Girart de Marke, Gérard La Truie et Gérard de Marcke.
Ki bien i tiunt et liu et marke.
Et puis manda çaus de Tournai,
K'il se fermasent sans délai
A Douwai traist, si prist ostages

Buzelin, *Gallo-Flandria*, I, 8, dit que le château de *Darnel* fut construit à l'endroit où il y avait eu une porte appelée des *Rigniaux* ou d'*Ergnau*. Jacques De Guyse, XIV, 88, 90, dit : *Castrum de Jeregnau.*

21050 *Dant*, le seigneur; *Brission de Bari*, Brice des Barres, dont il a déjà été parlé et qui fut chambellan du roi d'Angleterre.

21053 *Erkinghehen*, Erquinghem ou *Erquinghem-le-sec*, sur la rive droite de la Lys, à deux lieues de Lille, à une lieue d'Armentières. Ce château était enclavé dans le terrain appartenant aujourd'hui à M. le comte d'Eliot. Lebon, *Mém. sur la bataille de Bouvines*, p. 144. Sur ces événemens, *voir* J. De Guyse, éd. de M. De Fortia, XIV, 82 et suiv.

21054 *Kassiel*, Cassel, *voy.* De Smyttere, *Topographie hist., physique, statistique et médicale de la ville et des environs de Cassel*, Lille, 1833, in-8°, figg.; *Bonehen*, Bornhem ou peut-être Tournehem, car au v. 21382, *Bonehen* semble désigner cette localité qui est dans le Pas-de-Calais, à 4 lieues de St.-Omer. Une chronique recueillie dans le *Corpus chronicorum Flandriæ*, offre ce passage, p. 301 : « *Comitissa Margareta emit ab Hugone, castellano de Gandavo, castrum de* BOORNEM, *pretio III*m *V*c *XXVI lib. XII den. Flandrensium.* Cette vente eut lieu en 1251. Cf. L'Espinoy, p. 98, 265, etc. La seigneurie de Bornhem fut possédée long-temps par les anciens châtelains de Gand. Cette terre passa par la suite aux maisons de Bar, de Luxembourg, de Bourbon-Condé, de Gonzague-Mantoue et de Coloma, dont le chef habitait Malines dans les derniers temps. *Voir* dans le Suppl. à la *Biogr. universelle*, t. LXI, notre article COLOMA.

21055 *Engin*, les machines de guerre qui étaient en partie celles des anciens, et dont par conséquent le *Poliorceticon* de Juste-Lipse peut donner une idée.

21056 *Girart La Truie*, appelé par les chroniqueurs qui ont écrit en latin *Gerardus Scropha;* il fut un des pleiges de Gautier de Ghistelles, prisonnier à Bouvines, pour la somme de 100 livres, et de Robert de Rumes, pour 200 livres. *Hist. fr.*, XVII, 105, E, 106, B. Dans le *Corpus chron. Flandriæ*, p. 297, au lieu de *Gerardus Scropha*, on lit *Stopha*. D'autre part, la traduction de J. De Guyse, publiée par M. De Fortia, conserve le mot latin *Scropha*. M. Lebon écrit *Gérard* SCROPHE et SEROPHE.

21057 *Girart de Marke*, appelé Gérard de

Des plus vallans et des plus sages.
Si fist abatre la viés tour,
Mais de l'autre fist son atour,
Qui Piéron de Douwai estoit,
Pardevant St.-Amé tout droit.
Comme castiel bien le ferma
Et de bonne gent l'acesma.
Si mist garnison en la vile,
Tele que point n'i ot de gille.

Retour du roi de France à Paris.

A Paris s'en est retournés,
Sainniés i est et séjournés.

Adonques ses fius Loéis
Et li bons mariscaus Henris

Son fils Louis reste en Flandre.

Remèsent pour Flandres garder,
Que Flamenc n'es puissent gréver.
Mais à Courtrai furent ratrait
Flamenc et Hainnuier; à fait
Fermet se furent et logiet
Et par la vile hierbregiet.
Mesire Loéis le sot,
Sor aus ala, com il ains pot,
Moult haut crièrent as Flamens
Li trompéour : « Or ens, or ens. »

Marque, près de Lille. *Hist. fr.*, XVII, 106, B. Selon L'Espinoy, p. 286, la terre de la Marcke, au quartier d'Audenarde, a donné son nom à une illustre famille, fondue dans celle d'Aremberg. En effet, Arnoul, seigneur de Marcke ou de la Marcke, laissa cette terre à sa fille qui épousa Arnoul, avoué de Hesbaie, seigneur de Lumey, de Hamale et de Chaumont; celui-ci la laissa à ses descendans, qui se sont intitulés tantôt de Lumey, tantôt de la Marcke. Les armes du seigneur de la Marcke étaient de gueules à un lion d'argent couronné d'or.

21063 *Viés*, vieille.

21065 *Piéron de Douwai*, Pierre de Douai intervint en 1214, dans le traité conclu entre le roi de France et la comtesse Jeanne, pour la délivrance de Ferrand. *Hist. franç.*, XVII, 105, B. Roger de Hoveden le qualifie de *miles optimus et familiaris comitis Flandriæ*, ib. 598, A.

21072 *Sainniés*, reposé, remis en santé (*sanus*), plutôt que saigné.

21074 *Henris*, Henri Clément, maréchal de France. Sa famille était du Gâtinois; elle s'éteignit dès le milieu du XIIIe siècle; après avoir donné des ministres d'État, plusieurs maréchaux, un archevêque de Rouen et un évêque d'Auxerre. La Chesnaie des Bois, *Dict. généal.*, 1757, I, 480.

21084 *Trompéour*, ceux qui sonnent de la

Esranment la vile asalirent, Prise de Courtrai.
Et Flamenc la vile guerpirent.
François i sont moult tos entré
Et ont partout le fu bouté. Cette ville est pillée et incendiée.
Et quant tout orent désairié,
Si sont à Lille repairié,
Leur gaaing i fisent mener.
Mais li rois vot à aus parler.
Si les manda et il alèrent
Al roi Felippre, et si parlèrent.
S'a li fius le roi aconté
Qu'il avoit à Tournai esté.
Entretant fist li quens Renaus Intrigues de Renaud, comte de Boulogne, et de Hugues de Boves.
Et Hue de Bove, li biaus,
Ki le roi ne porent amer,
Tant k'il vinrent de çà la mer,
Et aportèrent estrelins,
Hanas, coupes et maserins.
Tant en donnèrent à Ferrant

trompette; *or ens*, maintenant, dedans; sus, entrons.

21089 *Désairié*, ravagé, détruit.

21098 *Hue de Bove*, seigneur picard de la maison de Coucy, comme on l'a marqué plus haut. Il n'était pas *comte de Boves*, ainsi que le dit M. Lebon, *Mém. sur la bataille de Bouvines*, p. 26.

21101 *Estrelins;* le troubadour Gaucelm Faidit, se plaignant des retardemens du roi Philippe-Auguste, qui aimait mieux faire la guerre en Normandie contre les Anglais, que de conquérir la Terre-Sainte, dit :

> Qu'el reys cui ès Paritz,
> Vol mais à Sant-Daunis,
> O lai en Normandia,
> Conquerr' *esterlitz*,
> Que tot qu'en Saladis
> A ni ten en baillia.
>
> Que le roi qui est à Paris,
> Aime mieux à S. Denis
> Ou dans la Normandie,
> Conquérir des (écus) *sterling*,
> Que tout ce que Saladin
> A et tient en sa puissance.
>
> *Hist. litt. de la France*, XVII, 491.

21102 *Maserins*, Garin-le-Loherain, publié par M. P. Paris, II, 79:

> Il m'ont tollu et mon pain et mon vin
> Et mon coutel, mon henap *maserin*.

Sur quoi l'éditeur met en variantes *mazelin* et *mazerin*, en remarquant que des diverses interprétations de ce mot, la plus vraisemblable se rapporte au mot flamand *maezer* (*maeser*), érable, dont le bois servait, chez les anciens peuples du Nord, à faire des coupes plus ou moins recherchées, suivant les ornemens dont on les chargeait. *Maserin* vient plutôt de l'allemand *maser* d'où le flamand *maeser*. Voy. Du Cange, au mot MASERINUS, Mone, *Anzeiger*, etc., IV, 338.

Qu'il lor a juret tot esrant
Sairement contre son signour,
Dont il ot puis grant désounor.
Tant dounèrent et tant promisent
Hue et Renaus qu'asés i fisent.
Siergans orent et cevaliers
K'il donnoient avant deniers.
A Valencienes s'atravèrent,
Et trestout lor pooir mandèrent,
Quar il orent le roi quoissi,
Ki venus estoit à Oiszi.

Gautier d'Avesnes.

Gautiers d'Avesnes i estoit,
Qui de lui aidier s'aprestoit
De son cors et de son argent.
Mais li rois avoit poi de gent.
Si s'en parti tot droit à nonne,
Ralés s'en est dusq'à Piéronne.
Mais jà avoient tant brasé
Cevaliers, bourgois et casé,
Que Tournais, ki mot n'en savoit,
Al conte Ferrant se tenroit.
Droit à Valencienes entr'aus
Fu pris et bastis li consaus,
De là s'en partent, si s'en vienent,

Mortagne.

Droit à Mortagne se logièrent,
Et lendemain, tout leur cemin,

Les Flamands à Tournai.

Vinrent à Tournai bien matin,
Quar Ferrans en iert bien séurs.
Et li bourgois furent as murs,

21111 *S'atravèrent*, s'établirent.

21113 *Quoissi*, aperçu, découvert.

21114 *Oiszi*, Oisy.

21119 *A nonne*, la neuvième heure du jour, celle de trois heures après-midi, le soir. L'église a conservé cette division du temps.

21128 *Mortagne*, sur l'Escaut, près de Valenciennes, qu'il ne faut pas confondre avec Mortain, dans le département de la Manche et dont il a été question précédemment sous le nom de *Mortuel*. Cette confusion se trouve dans le tome VI de l'*Histoire des Français*, de M. de Sismondi.

Vienent et *logièrent*, rime imparfaite.

Ki de çou ne savoient mot.
Cascuns s'atira, com mious pot,
A desfendre, comme preudom;
Quar la vile ert de grant renon.
Et li Flamenc et Hainnuier,
Bourgois, siergant et cevalier.
As Prés-Porcins sont atravé, Les Prés-Porcins.
Maint confanon i ot levé.
Et la nouviele vint au roi
Qu'il orent jà fait tel desroi,
Que sa chité assise avoient
Et que destruire le voloient.
Dolans en fu li rois forment.
Si fist apieler esranment
Gerart la Truie, et il i vait.
Et si estoit encore em plait
Viers lui, k'il iert partis, sans fin,
De la guarnison de s'engin,
Pour çou que ses fius Loéys
Ot çaus de Salines remis
A Tornai, dont banit estoient,
Par quoi La Truie moult haoient;
Mais il iert au roi acordés.
A Piéronne en estoit alés,
Apielés fu devant le roi.
« Truie, dist li rois, jou vos proi,
Qu'à Tournai droit vous en alés,
Et mes laitres i porterés.
Dites-leur qu'il auront soucors. »
Girars s'en est partis le cours,

21148 *Estoit..... em plait*, en procès, discussion, disgrâce.
21150 *Guarnison*, défense; *de s'engin*, de ses machines.
21151 Cette raison du mécontentement de La Truie, aurait besoin d'être éclaircie par quelques détails que nous n'avons pas trouvés dans les écrits du temps. *Salines*, peut-être *sa lines*.
21158 *Proi*, prie.
21162 *Partis le cours*, parti au plus tôt.

Le paÿs sot et la contrée,
Si est passés à mainte estrée.
A Tornai vint à miénuit,
Dedens entra, qui qu'il anuit,
Ses laitres as borjois livra
Et de par le roi leur jura
Qu'il auront soucors s'il se tienent,
Quar li François durement vienent.
Et c'iert viertés prouveément
Quar li bons rois, tot esranment
Que La Truie s'en fu partis,
A CCC cevaliers de pris,
Pour Tornai sa cité soucorre,
Fist ses mesages avant corre;
Et li boins mariscaus Henris,
Li sages, li preus, li petis,
Pour miols destraindre les Flamens,
Fu avoeques; s'orent grans gens.
Tot droit à Lille cevauça,
Mais li quens Renaus s'avança
Et Hues de Boves esrant,
Et vinrent al conte Ferrant;

Guillaume-Longue-Epée.

Guillaumes-Longe-Espée ausi.
A parlement traisent ensi
Li castelains et li baron.

Tournai est emporté et saccagé par Ferrand.

Par leur consel, tot environ
Fisent asaillir durement.
Et li bourgois tot esranment
Boutèrent ès fourbors le feu,
Comme gent qui bien furent preu,
S'il n'éuissent esté traï.

21163 Il connaissait le pays.
21164 *Estrée*, chemin, flam. *straet.*
21176 *Corre*, courir.
21185 *Guillaumes-Longe-Espée*, fils naturel du roi Henri II et de la fameuse Rosemonde de Clifford, épousa, en 1196, la fille de Guillaume, comte de Salisbury, dont il fut le successeur.

Cruelment furent envaï.
Fondent maisons, fondent celier,
Fondent loges, ardent solier.
Tot le païs ont mis à fuer
Ausement c'on a gieté puer.
Tout droit à la porte des Maus,
Là fu grans et fier li asaus.
Hue de Wastine i fu pris, Hugues de la Woestine.
Et maint bourgois i ot soupris.
Et s'ont asailli d'autre part,
Droit à la porte de St.-Mart.
Et à la porte St.-Martin
Ot grant barat et grant hustin.
Toute l'abie ont désiertée,
Arse, desreubée et gastée.
Donques la nuit prisent respit,
Et tant i ot braset et dit,
Par barat et par mesproison,
C'on dist qu'il i eut traïsson.
Quar rendue fu la chités,
Dont il i eut plusiors retés,
Sans grévemence k'il éussent.

21195 *Fondent*, Guillaume Guiart, décrivant la prise de Lille, non par le comte, mais par le roi, se sert de la même expression, tom. I, pag. 249 :

> Là véissiez ces sales *fondre*
> Et ces biaus hostiex craventer,
> Enfanz et femes dementer;
> Menesteriex braire et crier;
> L'un ocire, l'autre lier,
> Et la vile aus François pourprendre.
> Tous ceux c'on puet ileuques prendre,
> Furent après serf leur aage;
> Et leur fist li rois tel hontage,
> Que pour les plus tost enseingnier,
> Les fist tous d'un fer chaus seignier,
> Là, dedanz leur vile méisme,
> Come l'en fait en paiénisme.

21196 *Solier*, chambres hautes.

21197 *Fuer*, fourrage.

21198 *C'on a gieté puer*, qu'on a jeté dehors. C'est-à-dire toute la ville fut traitée comme un pré dont on jette dehors le fourrage.

21201 *Hue de Wastine*, Hugues de la Woestine, dont le nom est mal écrit *de la Gastine* dans la traduction de Jacq. De Guyse, XIV, 79. La terre et seigneurie de la Woestine était une ancienne baronnie de Flandre, au quartier de Bruges. Elle passa par mariage dans la famille de Ghistelles, où elle demeura jusqu'en 1379. L'Espinoy, pp. 126, 127.

21214 *Retés*, accusés.

21215 *Grévemence*, punition.

Mais volentiers tenu se fusent

Les bourgeois sont trahis.

Li bourgois, qui mot n'en savoient,
De la traïson qu'il faisoient
Cil qui se déussent penser
D'aus et de la cité tenser.
Tant en pesa Girars La Truie,
Que les Flamens trop en anuie;
Si qu'il le menacièrent tuit.
Et il a demandet conduit

Rasse de Gavre accorde un sauf-conduit à Gérard La Truie.

Rasson de Gavre fors de l'ost,
Et on li a livré tantost.
Moult i avoit faites grans pertes.
Les portes lor furent ouviertes:

Ph. Mouskes témoin de la prise de Tournai.

Bien le savommes ki là fûmes.
A teus us et à teus coustumes
L'orent que li rois l'ot tenue,
Moult en pesa la gent menue
Et les plus haus de la cité,
Ki de la loi furent gieté.
La traïsons par fu si quoie,
Jou ne sai qui blasmer en doie,
Mais Ferrans et li quens Renaus
En esploitièrent, comme faus,
Et cil de Boves, par sa gille,
Qu'esranment qu'il orent la vile,
Des bourgois vorent prendre ostages
(Et) des plus rices et des plus sages.
Mais nus bourgois n'i vot entrer.

21220 *Tenser*, défendre.

21229 *Bien le savommes ki là fûmes*, cette circonstance est remarquable, ainsi qu'on l'a déjà dit, et rend précieux le témoignage de notre auteur. *Voy.* dans l'Introduction de ce volume, l'analyse de la seconde partie.

21234 *De la loi furent gieté*, J. De Guyse, XIV, 88, dit que Fernand envoya à Gand la plus grande partie de l'ancienne loi de Tournai: *Majore parte legis antiquæ ad Gandavum in ostagiis transmissa.*

21236 *Jou ne sai....* On accuse de cette trahison Gandulfe, seigneur de Mortagne-sur-l'Escaut, châtelain de Tournai.

21238 *En esploitièrent*, arrangèrent tellement les choses.

Et li Flamenc, sans demorer,
Pour çou que Ferrans fu séurs,
Abatirent portes et murs.
Mais adont lor vint teus novieles,
Qui ne leur fu plaisans ne bieles,
Quar li bons mariscaus Henris,
Ki n'iert pas de cuer amenris,
Vint à Lille, à tout son barnage,

Les Français à Lille.

Preudomes et de grant vaselage.
Et si iert li quens de St.-Pol,
Gauciers, c'on ne tint pas à fol.

Gaucher de Châtillon, comte de St-Pol.

Este-vous atant I mesage,
Moult bien parlant à loi de sage,
Al mariscal dist souplement
Que Tornais iert vilainnement
Traïs et rendus à Ferrant.
— « Or me di, fait-il tot esrant,
Sés-tu point de la traïsson
Qeus gens i fisent mesproison,
Et quel sanblant i fist La Truie? »

La Truie injustement soupçonné de trahison.

— « Sire, dist-cil, moult l'en anuie,
Et moult blasma l'afaire ançois.
Atant s'ont désarmé François,
Et La Truie s'en est iscus
De Tornai forment irascus.
Mais conduit li convint avoir,
Et il ot pris, par son savoir,
Rasson de Gavre pour conduire,
Quar Flamenc li voloient nuire. »
Conduis fu, si s'en vint à Lille,
Voit maint ceval c'on i estrille.
Devant l'ostel al mariscal
Descent La Truie del ceval,

21254 *Gauciers*, Gaucher ou Gaultier de Châtillon, fils de Gui II, de Châtillon-sur-Marne, épousa Élisabeth, fille aînée de Hugues IV, comte de St.-Pol.

En la sale s'en est montés.
Là fu li afaires contés.
— « Or tost çà, dit li mariscaus,
Demain, quant cantera li gaus,
Iroumes les Flamens véoir. »
Trestout ensi remest le soir,
Mais une espie s'en torna,
A Tornai viunt, si leur conta;
Et il s'armèrent par matin
Et lues se misent al cemin,
C'onques François n'i atendirent.
Leur gens cà et là départirent.
Et li mariscaus tos armés
Et ses barnages acesmés
A Tornai vint à grant conroi;
Si a véu le grant desroi.
Si très-durement l'em pesa,
Que des ious de son cief plora.
Et les dames et li bourgois,
Qui l'avoient crému ançois
Li ont criée la mierci :
« Sire, pour Dieu ki ne menti,
Consilliés ceste lasse gent
Qui tant sont iriet et dolant;
Pour Dieu avoec nous demorés,
Sire, et la cité refermés. »
Et li mariscaus respondi :

État déplorable de la ville de Tournai.

21280 *Li gaus*, le coq, *ga(ll)us*, appelé *Chantecler*, dans le roman du Renard.

21282 Ainsi se passa la soirée.

21283 *Espie*, espion.

21294 *Des ious de son cief plora.* Ces hommes qui ne s'appliquaient guère à comprimer leurs passions et se montraient si souvent inexorables, s'abandonnaient parfois à la pitié et à la douleur avec si peu de ménagement, qu'aujourd'hui on les accuserait de faiblesse. Ainsi Gibbon et l'historien des croisades, M. Michaud, ont observé que les héros de Villehardoin pleurent et se lamentent presque aussi souvent que ceux de Virgile. Cette observation peut s'étendre à grand nombre d'auteurs du moyen âge, du moins à ceux qui ont le plus fidèlement reproduit la physionomie de leur époque.

21299 *Lasse*, malheureuse.

« Del demorer rien ne vos di,
Mais venés ent manoir en France,
Quar ci n'a point de recouvrance. »
Atant ont leur consel finé.
Lendemain quant fu ajorné,
S'est armés li bons mariscaus
Avoec ses barons les plus haus.
A St.-Nicholai fu soupris
Robues de Rume et là fu pris;

Robert de Rumes.

Puis en sont à Mortagne alé,
Si ont prise la fermeté,

Prise du château de Mortagne-sur-l'Escaut.

Qu'il n'i estut gaires combatre,
Et il en fist les murs abatre.
Mais en la tour ot cevaliers,
Cil se rendirent volentiers.
A Tournai s'en sont retorné,
Et lendemain sont arouté,
Pour à Lisle r'aler tout droit,
U leur harnas remés estoit.
Si a loet li mariscaus,
Primes as bas et puis as haus,
Qu'à Lisle voisent u en France :

Les habitans de Tournai se réfugient à Lille et en France.

A Tornai n'a point d'arestance.
Et li bourgois de totes pars
Karaites ont quises et cars,
Bouroaites, ribaus, soumiers,
Roncis et jumens et coliers.

21312 *Robues de Rume*, il fut pris à Bouvines, et Gérard La Truie répondit pour sa rançon. Rumes est une terre voisine de Tournai et d'Antoing. — Le vers est trop long.

21314 *Fermeté*, château.

21315 *Estut*, convint, fut nécessaire.

21320 *Arouté*, mis en route.

21323 *Loet*, conseillé.

21324 Aux petits comme aux grands.

21326 *Arestance*, moyen de rester.

21328 *Karaites*, charrettes.

21329 *Bouroaites*, brouettes, tombereaux. Du Cange cite les vers 21328-30, au mot BIROTUM; *ribaus*, portefaix.

21330 *Coliers*, bêtes ou personnes de charge; le mot *colis*, quoiqu'il ne soit pas admis dans le *Dictionnaire de l'académie*, est encore en usage en Belgique, pour signifier un objet de chargement.

Kioutes, cousins, tapis et dras,
Caudières et pos et hanas
Font cargier, et puis lor enfans,
Les uns petis, les autres grans.
Là véisiés moult de borgoises
Plorer pour lor grandes ricoises,
Et pour enfans et pour maris,
Que tristres voient et maris,
Et laissier lor grans iretages
Pour aler en autrui ostages.
A Lisle vinrent, là demeurent,
Li l crient, li autre pleurent.
Cà et là se sont hierbregiet
Et li plusiour se sont logiet;
Et Tournais et li rice més
Sont tout seul et gasté remés.
Li mariscaus lors s'en ala
En France, et le roi si conta
Comment li bourgois, que ç'on die,
Ont toute la cité vuidie,
A Lisle sont venut manoir,
A cuer dolant et tristre et noir;
Et cil en sont fuïant tourné,
Qui grévée orent la cité,
Dont la forterece estoit rèze :
Ensi est la cose remèze.

Fernand se présente devant St-Omer.

Puis avint que la gent Ferrant
Par devant St.-Omer esrant
S'en alèrent, d'armes espris.

Arnould de Gavre.

Si fu Ernous de Gavre pris.
Devant les lices, ù il vint,
Le prisent siergant plus de XX,
Et al repairier s'en revinrent

21331 *Kioutes*, matelas.
21340 *Ostages*, demeures.
21345 *Més*, habitations.
21361 *Lices*, retranchemens, palissades.

Pardevant Lille, et là se tinrent.
Alors de Bourgièle broça,
Jusques as siergans aproça
Lance baiscié pour férir,
Et cil li sorent bien mérir.
Pris fu et menés en prison,
Non pour quant encor l'en prisse-on,
Puis asisent Erkinkehen,
Sans rien faire; mais Bonehen — Prise de Tournehem (?).
Prisent à force, quar li rois
S'en iert alés et ses karois,
En Poitou, avoeques son fil
Loéys, le preu, le gentil.
Le conte de S^{t}.-Pol par non,
Gaucier, ki fu de Castillon,
Ont laissiet en son liu en France,
Pour faire partout soucourance.
Si garda bien Erkingehen,
Mais ce ne fist-il Bonehen;
Ainc furent pris à dur asaut,
Quar li soucors rien ne lor vaut.
S'en fu durement aïrés
Li quens de S^{t}.-Pol, et blasmés
Del roi et del conte de Gisnes,
Ki fermé l'ot priés des marines.
Tout l'esté ensi demora,
Tant que Ferrans à Lisle ala. — Fernand s'empare de Lille.

21365 *Bourgièle*, Bourghelles. *Voy.* v. 20810 et 20977.

21370 *Prisse*, prise, estime.

21371 *Erkinkehen*, Erquinghem. V. 21053.

21372 *Bonehen*, Tournehem plutôt que Bornhem, puisque plus bas il est dit que ce château était voisin de la mer. *Voy.* v. 21054 et J. De Guyse, XIV, 96, Meyer, *Ann.*, fol. 68. Les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, I, 229-231, contiennent une notice de M. Pigault de Beaupré, sur le château de Tournehem. Il n'a point dit que ce lieu, dont Anne de Borselen possédait la seigneurie, eut l'honneur d'être quelquefois habité par son protégé, l'illustre Érasme.

21387 *Conte de Gisnes*, Arnoul II, comte de Guines. Du Chesne, *Hist. général. des Maisons de Guines*, etc., pp. 153 et suiv.

Od ses Flamens la vile asist,
Tant que par traïson la prist.
Quar li quens Renaus i estoit,
Ki moult durement se pénoit,
Et Hues de Boves ausi.
Et si estoit, j'el sai de fi,
Li quens Guillaumes Longe-Espée,
Ki pour aus ot la mer passée,
Et si estoient li Flamenc
Et Hainnuier à cel bestenc.
Tout maugré les omes le roi,
Rendirent la vile à desroi
Li bourgois, qui garder le durent,
Mais puis assés grévés en furent.
Et Brisses de Bari entra
En Diergnau, que li rois ferma.
Si entrèrent si cevalier
Et siergant et arbalestrier,
Avoeques l'autre garnison,
Dont assés i ot par raisson.
Et Ferrans et sa compagnie
Ont toute la vile saisie.
Si ont lor cevaus descouviers,
Hierbegiet sont, jà fu iviers.
Droit al roi vint ceste noviele,
Ki ne li fu de gaires biele.
Sa gent manda moult vistement
Et vint à Douwai esranment.
Et lendemain, bien par matin,

Les Français la prennent à leur tour et la saccagent, 1213.

21405 *Brisses de Bari*, Brice des Barres.

21406 *Dierynau*, voy. v. 21047. Le château de Darnel ou d'Iernau.

21413 *Descouviers*, dessellés, décaparaçonnés. Dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'hist. de France*, qui porte un nom illustre, on a inséré une traduction de la *Philippide*, où les mots *vidit equos militum coopertos*, sont rendus par *il vit des chevaux couverts de chevaliers*, au lieu de *chevaux caparaçonnés !* Ce contre-sens, qui n'est pas le seul, a été remarqué par M. Lebon, pp. 3, 131.

Sont viers Lisle mis al cemin,
Et quant les gens Ferrant le sorent,
De la vile, com il ains porent,
Sont issu, viers Courtrai s'en vont,
Et li bourgois alet s'en sont;
Et des dames à grant plenté,
Ki n'orent pas leur volenté,
Cargent enfans, cargent ricoises.
Et li bourgois et les bourgoises,
Li plusiour furent ès moustiers
Entré, car il leur fu mestiers.
Pour le paour de nos François,
S'en furent alet li bourgois;
Mais il n'i gaégnièrent preu,
Quar on bouta partout le feu,
Si ont trestout ars et fondu,
Et li mur furent abatu,
Et Diergnau fu ars et minés.
Lors s'est li rois aceminés,
Vint à Douwai, sans nul séjour,
Et fist moult bien garnir sa tour.
Brission de Bari manda
Et la vile li coumanda
A garder, et Girart La Truie;
Et que de rien ne leur anuie,
El castiel laissa garnisson
A grant plenté et guarisson,
Et en la vile à grant plenté
Tant qu'il fu à leur volenté.
Jusqu'à Paris n'est ariestés,
Passa iviers, revint estés,
Que rosignious, mierle et mauvis

21446 *Guarisson*, garantie, précaution; Capefigue, *Hist. de Ph. Aug.*, 1829, III, 195.

21451 *Mauvis*, alouette huppée, petite grive, mauviette.

Diviers cans font en lor avis,
Et l'aloaite el tans de mai
Les jovenenciaus met en esmai.
Chevalier font reubes novieles,
Lorains ont nués, escus et sieles.
Hues de Boves et Renaus
Vorrent pourfurnir lor encaus.
Aval tière s'ont tant péné
Qu'Othon, le roi, ont amené
A Valencienes, sor l'Escaut.
Pour çou que del roi ne lor caut,
Séjorner le fisent aluec,
Et le duc de Lenbourc awec,
Et li dus de Louvaing ausi.
Et li quens de Lus les suï

L'empereur Otton IV à Valenciennes.

21452 *En lor avis*, suivant leur fantaisie. Nous avons remarqué ailleurs que la description du printemps était un sujet que traitaient volontiers les trouvères. G. Guiart, au milieu de ses récits de guerre, dit pareillement, II, 151 :

El tens que fleurissent boscages,
Que li oisel qui sont ès cages,
Es jardins et ès buissonnez,
Enforcent leur jolis sonnez,
Que la *mauvis* ses chanz acoustre,
Et que violete se moustre,
Qui à toute genne (*jeune*) personne
Amoureuse léèce donne,
Si com par nature remir,
Que li très douz tens fait frémir
Aus amans la char et les os,
Assemble Phelippe ses os.

21454 *Jovenenciaus*, précédemment ce mot a été signalé comme trop long, à moins qu'on ne prononçât *jouénenciaus*, ce qui est vraisemblable.

21456 *Lorains*, brides; *nués*, neuves.

21458 *Vorrent*, voulaient; *pourfurnir*, achever; *encaus*, entreprise.

21459 *Aval tière*, se rapporte à Valenciennes; *Aval tière* désigne les Pays-Bas.

21460 *Othon*, Otton IV, qui épousa Marie, fille du duc de Brabant.

21464 *Le duc de Lenbourc*, Henri III et non pas Waleran, comme dit Meyer.

21465 *Li dus de Louvaing*, Henri Ier (II), dit le *Guerroyeur*.

21466 *Li quens de Lus*, peut-être celui dont G. Guiart, dit, I, 255 :

Li quens qui justisoit Lyncestre.

La Chronique de St.-Denis (XVII, 403, B) donne par erreur à Guillaume-Longue-Épée, le titre de comte de Lyncestre et le distingue du comte de Salisbury, confusion dans laquelle ne tombe pas G. Guiart. Mais il y a une difficulté, c'est que l'on ne trouve pas ce titre de Lyncestre dans les écrivains anglais, de sorte que nous ne saurions dire avec certitude, quel est ce comte de Lus, dont il sera encore question plus bas. Il se pourrait que ce fût le comte appelé le *Pelu* dans la Chronique de Flandre de Sauvage, et *Pilosus* par Le Breton, c'est-à-dire le *Raugrave*, ou le comte de Hollande selon D. Brial et M. Capefigue. Quoi qu'il en soit, le *Quens de Lus* est rappelé

A Valencienes, en la sale.
Et si fu Biernars d'Ostemale, Ennemis des Français.
Et si fu Conras de Tremougne,
Si com(me) l'estorie tiesmogne.

aussi dans une inscription mise, en 1214, sur la porte de St.-Nicolas, qui fut construite à Arras, en cette année. *Ferreoli Locrii Chron.*, 378. Nous la transcrirons presque tout entière, parce qu'elle se rapporte aux événemens qui vont suivre :

Maistre Pières de l'Abeye
Fit de ce (*cest?*) œuvre la maistrie.
En après l'incarnation
Jésu, ki sofri passion.
Eut XII cent et XIV ans,
Que ceste porte fait ; el tans
Fu quant syre de cet pays
Estoit Messyre Lowéys,
Li fieu Felipe, le buen roy.
Flamenc li fisent maint desroy.
Mais DS (*Dieu*) le roy tant onora,
Que as gens que lo (*l'on*) luy mena,
Cacha de camp en mains d'un jor,
Othon, le faus emperéor,
Et prist V cuentes avec luy,
Ki li orent fait maint anuy.
Si ert de vengier désirans,
Li uns ot non li cuens Fernans (*Ferrans*)
A qui ert Flandres et Haynaus,
Et li autres fu cuens Raynaus,
De Dantmartin et de Bologne :
Et li tiers fu d'otre (*outre*) Cologne,
Si ert de Tinkeneborc (*Teklenbourg*) syre :
Li quart fu cuens de Salebrie,
Ce fu Guillaumes Longespée,
Qui par la guerre ot mer passée,
Frère estoit le roy d'Angleterre,
Ki jà ot nom Johans-sans-Terre :
Et li quins fu li cuens de *Lus*,
Et trois cens chevaliers et plus,
Que mort que pris, sans nul délay.
Entre Bovines et Tournay,
Avint ceste chose certaine,
El mois de juil une depmaine (*sepmaine*),
V jors avant aoust entrant,
Et droit XXXVI ans devant, etc.

21467 *La Sale*, la Salle-le-Comte. *Voy.* la XVII diss. de Du Cange, sur Joinville.

21468 *Ostemale*, Hostmar, dans l'évêché de Munster, appelé aussi *Ostemare* et *Hotemare*, Hist. fr., XVII, 98 C, 101 B, 102 N., et *Ostremale* ou *Ostemale*, dans la Chron. de St.-Denis, *ib.*, 405 B, 410 D. Or, Meyer, fol. 68, écrit *Hostermalus ;* Haræus, *de Oistremala* et *Oostremalus*, à quelques lignes de distance. Oostmalle est une commune de l'arrondissement d'Anvers, et Orsmael est dans l'arrondissement de Tirlemont. On pourrait donc croire avec quelque fondement, qu'il s'agit d'un seigneur brabançon, encore que, malgré son importance, il ne figure point parmi les nobles vassaux de ce temps-là, énumérés par Butkens, I, 219 et suiv. Mais, dans la traduction de J. De Guyse, XIV, 151, qui a suivi ici la Chronique en prose de G. Le Breton, on fait de *Gérard de Hostemale*, un comte allemand préposé à la garde de l'empereur ; le texte ne dit pas, il est vrai, qu'il fût comte, toutefois s'il ne s'explique point non plus sur le pays de ce personnage ; la table du XVIIe vol. du *Recueil des Hist. fr.*, le désigne formellement comme *chevalier teuton*, *miles teutonicus*. Dans G. Guiart, nous lisons :

Si fu li sires d'*Ostimale*,
Se geci (je ci) ne di le revers.

Le même auteur ajoute plus loin qu'*Hostimale* (*sic*) était de l'*eschiele* de l'empereur Otton, il fut même chargé de garder la bannière impériale, ce qui semble indiquer un chevalier allemand. *Bernard d'Ostermale, grand seigneur allemand,* dit en effet M. Lebon, p. 154.

21469 *Conras de Tremougne*, mal appelé dans Meyer, *Annal.*, fol. 68, *Conradus Cremonensis,* et, dans la Chron. de Flandre, de Sauvage, p. 34, *Conrad de Cremonne.* La même faute se trouve dans G. Guiart, I, 254 :

Courrat, le conte de *Cremoingne*,
Qui gouverna toute Wafale.

Si fu li quens de Salesbiete,
Qui li rois vosist iestre en biete,
Lorgne, Flamenc et Hainnuier
Et Braibençon, pour guerroïer.
Venues sont toutes lor gens,
Là fu départis li argens.
Vinrent commugnes et vilain,
Tot Valencienes fisent plain.
Si mandèrent en Engletière
Que commencié estoit la gierre.
Passer font le roi en Poitou,
Mais il n'ot mie de gent pou.
Ains en ot plus la moitié toute
Que li fius le roi ne sa route,
Mesire Loéys, éuist,
Ne que nus d'aus faire péuist.
A La Rociele est arivés,
Droit à Nior s'en est alés,
Si a la guerre commencié
Et moult durement efforcié
Contre mon signour Loéys,
Qui remés estoit el païs.
Donques fu pris al pont de Nantes,
A tant de gent, jou ne sai quantes,
Robert de Dreux.
Robiers, fius le conte de Dreus,

Butkens qui, tout généalogiste qu'il était, ne se piquait pas d'une grande exactitude sur les noms, écrit *Conrard, comte de Trimone*. Trophées de Brabant, I, 183. M. Lebon, *Mémoire sur la bataille de Bouvines*, p. 29, fait deux personnes distinctes du *comte de Dormont* (*sic*) et de *Conrard de Tremogne*. C'était Conrad, comte de Dormund ou Dortmund, en Westphalie.

21471 *Salesbiete*, Salisbury. Guillaume-Longue-Épée.

21472 *En biete*, en bête, comme Nabuchodonosor.

21473 *Lorgne*, ce mot s'est déjà présenté au premier volume et on l'a interprété conjecturalement par habitans du comté de Looz; ne serait-ce pas *Lorrains?* Car G. Le Breton dit (XVII, 248, D) :

Excitat ex alia Lotharingos *parte bilingues*
Dux suus.

21484 *Route*, troupe, corps d'armée.

21487 *La Rociele*, La Rochelle.

21488 *Nior*, Niort.

21495 *Robiers*, Robert, fils aîné de Robert II,

Ki moult estoit vallans et preus.
Et si fu pris à cel anui
Jehans de Lesdaing avoec lui. Jean de Lesdain.
Et li fius le roi cevaucha,
Loéys, à mont et en chà.
Plusior des Poitevins tournèrent,
Et plusior od lui demorèrent.
Et quant le sot li rois de France,
Dolans fu de la mésestance
De son couzin, qui pris estoit.
Et, d'autre part, si entendoit
Qu'à Valencienes estoit Othe,
Que li quens de Boulogne asote,
Et Hues de Boves apriés.
Moult par en fu li rois engriés,
Manda sa gent et toute s'ost,
Et il i sont venut moult tost.
Quant il a ses barons véus,
Jusqu'à Douwai s'en est venus,
Et lendemain à Boulain-riu,
Car il i avoit assés liu.
Lendemain à la matinée
Fu toute l'ost aceminée.
Al pont de Bouvines logièrent Le pont de Bouvines.
Et li Flamenc, qui venut ièrent
A Valencienes, quant le sorent,

comte de Dreux. Il porta d'abord le titre de seigneur de S[t].-Valeri, à cause de son mariage avec l'héritière de cette maison, en 1210.

21498 *Jehans de Lesdaing*, Lesdain est un village à droite de la route de Tournai à Mortagne.

21500 *A mont et en chà*, par monts et par vaux.

21508 *Asote*, fascine, domine de manière à lui ôter l'usage de sa propre raison.

21515 *Boulain-riu*, Boulanrieux.

21519 *Bouvines*, village sur la rive droite de la Marque, entre Sainghin et Cysoing; le pont était, à cette époque, placé deux cents pas plus haut du côté de Louvil. Mezeray a pris *Bouvignes* sur la Meuse, dans la province de Namur, pour Bouvines sur la Marque. *Voy*. Lebon, *Mémoire sur la bataille de Bouvines.... couronné par la Société d'émulation de Cambrai, au concours de* 1833, Paris, 1835, in-8°, avec un plan. Il est piquant de comparer Ph. Mouskes avec G. Guiart.

Consel ont pris, com ains il porent.
Hue de Bove et sa mesnie
Orrent faite une cevaucie
A Bohaing, par le Kambresis.
Si ont gastet tout le païs.
Et li rois Othe avoit tramis
A Cambrai III de ses amis,
Et lor manda qu'il se tenisent
A lui, et le bourc li rendisent.
Mais cil de Canbrai se tenoient
Al roi, dont le confort avoient.
Nieules d'Arras estoit dedens,
Et s'ot od lui moult bieles gens.
Al roi Othon on remandé
Qu'il se sont au roi commandé
De France, et à lui se tenroient.
Othes et cil ki là estoient,
En furent souple et courecié́s.
Del roi leur fu dist et noncié
Qu'à Bouvines estoit venus.
Adont fu leur consaus tenus,
Droit à Mortagne en sont alé,
Outre l'aigue sont ostelé.

Le roi de France vient à Tournai.

Li boins rois Felippres de France
Vint à Tornai, sans démorance,

21525 *Bohaing*, dans le département de l'Aisne, arrondissement de St.-Quentin.

21533 *Nieules d'Arras*, Nesles? Les Nesles n'étaient pas d'Artois, mais de Picardie, et châtelains de Bruges. C'est probablement un personnage de la famille dont le nom est écrit *Fieules* dans le Guiart de M. Buchon, II, 303 :

Fieules, Guistele, Havenquerque (*Haverskercke*);

à moins qu'il ne s'agisse du *seigneur de Fielles* dont parle l'Espinoy, p. 185.

21535 *On*, lisez *ont*.

21539 *Souple*, ce mot ne peut avoir ici l'interprétation qu'on lui a donnée précédemment, et qui est à peu près celle qu'on lui donne encore, car Otton n'est pas plus *souple* après cette réponse, au contraire, il emploie la menace. *Souple*, en cette occasion, pourrait signifier *émus*.

21544 *L'Aigue*, l'Escaut; nous avons conservé *aiguière*, *aiguade*, terme de marine, *aiguil*, rosée en style de vénerie et *aigayer*, laver.

Vit le desroi, vit le bestenc,
Que fait i orent li Flamenc.
A Nostre-Dame, en sa maisson,
S'en ala faire s'orisson,
Qu'ele le destornast d'anui
Et tous ses barons avoec lui.
A l'aviesprir fu li consaus
Entre lui et ses barons haus,
Quar li boins rois et sa compagne
S'en voloit aler à Mortagne.
Mais tous li plus en demanier
Ne li sorent que consillier.
Quant dite ot cascun sa raison,
Selonc al mious s'entension, Conseil tenu par les Français. Discours de La Truie.
Girars La Truie apriés parla.
« Sire, fait-il, vous n'irés là ;
Trop i a maus pas et destrois,
Et si a grans vilaites III
Et II riveraites avoec,
C'on ne poroit passer illuec.
Mais retraiiés viers vostre tière,
Et li Flamenc désirent gierre.
Se vous arière repairiés,
Si diront que vous enfuiés,
Et lors vos sivront à desroi,
Com beubancier, sans nul conroi,
Quar cascuns d'aus violt iestre sire,
Et vous, sans couronne et sans ire.
Commandés boine arière garde,
Si que jà l'os ne s'en esparde.
Et si devisés vos batailles,

21557 *Li plus en demanier,* les plus expérimentés.
21563 *Maus pas,* mauvais pas.
21564 *Vilaites,* villettes.
21565 *Riveraites*, petites rivières.
21571 *Sivront,* suivront.
21572 *Beubancier,* fanfarons.
21576 *Esparde,* écarte.

Et faites aler vos piétalles
Priés de lors armes pour le caut.
S'ièrent entais s'on les asaut.
Lors si verés Flamens venir,
Ki se metront al couvenir. »
Trestout ensi fu otroiié
C'onques n'i ot de rien broiié.
Dormir s'en vont et reposer,

Dispositions de l'armée française.

Et quant çou vint à l'ajorner,
Li rois devisa ses batailles,
Et fist ordener ses piétailles,
Et le karoit et les somiers
Aler avant en dementiers.
Sour le duc de Bourgogne esgarde
Toute la cours l'arière garde.
Atant s'en ist cascuns des prés.
Et li rois, qui moult fu temprés,
Fist la cité toute widier,
Quar il ne leur pooit aidier
Autrement que par la bataille.
Or n'i a plus vaille que vaille :
Trestout de la bataille ordené,
Sont viers le pont aceminé
De Bouvines, et tout le pas,
Et par consel et par conpas.
Et quant li Flamenc l'ont oï
Durement s'en sont esgoï.
Lues sont trait à I parlement,

21579 *Priés de lors armes*, ayant leurs armes près d'eux, sans être revêtus de leurs armes, à cause de la chaleur.

21580 *Entais*, prêts, bien disposés, *intenti*.

21582 *Se metront*, se rendront; *al couvenir*, à l'assignation.

21590 *En dementiers*, pendant ce temps.

21591 Il se reposa sur le duc de Bourgogne de la conduite de l'arrière-garde. Ce duc était Eudes III, fils de Hugues III et d'Alix de Lorraine.

21594 *Temprés*, prudent.

21599 Vers trop long. On peut lire :

Trestout la bataille ordené.

21601 *Tout le pas*, tout de suite.

Si se sont croisié fausement
Et par grant haste sont armé
Et tout lor vilain acesmé.
  Ne quidiés que de rien vous mente,
Çou fu main, par I diémence.
Li rois Othes parla premiers,
Com cil ki bien fu coustumiers
De biel parler et sagement.
A tous a dit communalment:
« Signour, diémence est huï
Que nostre Sire a pris sour lui
C'on ne doit ouvrer ne combatre,
Mais reposer, déduire, esbatre.
Jà, se Dieu plest, par si haut jor
N'aurai bataille, mais séjor. »
— « Voire, dist li quens de Bologne,
Grant hounour nous fait qui s'eslongne
Li rois de France devant nous.
Or les en laissons aler tous
Huïmais, et priés l'acostons,
Et demain à lui combatrons.
S'en ait l'ounour qui Dieux le donne. »
— « Ce soit, dist Othe, à eure bonne. »
Quant Hue de Boves l'oï :
« Sire quens, fait-il, je vous di
Que vous avés, com mal apris,
Les deniers au roi Jehan pris,
Que nous véoumes as ious tuit

Discours du roi Otton.

21606 *Sont croisié*, ont pris la croix.

21608 Et ont armé tous leurs vilains.

21609-10 *Mente* et *diémence*, rime défectueuse; *main*, le matin.

21615 *Huï*, aujourd'hui. Dans Guill. Guiart, I, 280, c'est au contraire Philippe-Auguste qui tient ce langage :

Diex ouvra toute la semaine,
Mès si com l'Escriture tranche,
Il se reposa le dimanche.
Tous bons homs, ce doit-on gloser,
Se deveront hui reposer,
Méismement de genz ocire.

21620 *Séjor*, repos.

21625 *Huïmais*, à présent; *priés l'acostons*, suivons-les de près.

21633 *Nous véoumes as ious*, nous voyons de

Que li rois de France s'enfuit,
Et vous l'en laisiés sain aler. »
— « Assés péuissiés mious ouvrer,
Dist li quens Hue, cest mençogne :
Il n'en fuit pas, s'il nous eslogne.
Jou connois bien le roi de France
Et ses barons et sa poissance ;
Il n'en fuieroient mie tel,
Ainc nos feront anqui tot el ;
Et g'ière mors u pris, sans faille,
Comme preudome à la bataille,
Mais vous en partirés fuïant ;
Je le sai bien : pour çou m'en vant. »

Bataille de Bouvines, 27 juillet 1214.

A tant commencent environ
A rihoter tout li baron.
Et Ferrans et si cevaliers
Se commencent à desrengier,
C'onques n'i ot conroi tenu :
Jusqu'as gens le roi sont venu
Leur arbalestrier abriévé.

nos propres yeux. Cette altercation entre le comte de Boulogne et Hugues de Boves, est bien dans le ton de toutes celles que les romanciers supposent entre les chevaliers ; les héros d'Homère ne se disputent pas autrement. Ici la querelle étonne d'autant plus par son aigreur, que G. Le Breton dit (XVII, 249, C) :

> *Ast Hugo tibi, Bolonide,* junctissimus hæret,
> *Qui Bobiis fuerat dominari natus.....*
> . . . .
> *Cujus germanam faciens tibi collateralem*
> *Participemque tori, meretricis captus amore,*
> *Circumducebas bellorum tempore in ipso.*

Au surplus, Guill. le Breton, dans sa Chronique en prose, copiée ici par Vincent de Beauvais, XXXI, 59, ainsi que par Jacq. De Guyse, XX, 39, fait tenir le même langage à ces *deux amis,* mais quand le combat se montrait déjà défavorable à leur parti. *Cum igitur pugna præ manibus haberetur, ipse* (comes Boloniæ) *dicitur dixisse Hugoni de Boves : « Ecce pugna quam tu suadebas, ego autem dissuadebam. Tu fugies tanquam formidolosus : ego autem sub periculo mei capitis pugnabo, et remanebo captus vel interfectus. »* RECUEIL DES HISTORIENS FRANÇAIS, XVII, 99, A.

21638 *Nous eslogne*, s'éloigne de nous.

21642 Au contraire, ils nous feront là tout autre chose. G. Guiart, II, 304 :

> Ne refont, à mon avis, *el.*

21646 *Vant*, vante.

21648 *Rihoter*, s'ébranler tumultueusement.

21651 *Conroi*, ordre.

21653 *Abriévé*, venus promptement.

Maint confanon i ot levé,
Maint quariel trait et maint ceval
Point et estancié contre val.
Mais li arbalestrier le roi
Lor vinrent devant al desroi,
Et li visquens de Meléun — Le vicomte de Melun.
Cevaus i estança plus d'un,
Quar il n'orent talent de fuie.
Avoec lui fu Girars La Truie
Et Girars de Marque et siergant,
Qui partout aloient argant,
Et plusiour François i estoient,
Ki les Flamens bien encontroient.
   La Truie s'est d'entr'aus partis;
Al roi s'en vint tous aatis,
(Tout) droit en l'atrie de Bovines.
Si mangoit en coupes d'or fines
Soupes en vin, et fist moult caut.
« Truie, dist li rois, Dieux vous saut;
Que font li Flamenc? vienent-il? »
— « Sire, Dieux vous gaart de péril,
Dist La Truie, et si vos armés,
Comme preudom, et acesmés,
Quar nos aurons jà la batalle.
Vés-les-ci priés de nous, sans falle. »
   Dont ora li rois viers le ciel,
De cuer, sans amer et sans fiel,
Et dist : « Jhésu-Crist, Fius et Père
Et St.-Espirs, ki tous nos père

21654 *I ot*, le sens serait plus complet s'il y avait *i ont*.
21656 *Point*, percé; *estancié*, abattu.
21659 *Li visquens de Meléun*, Adam, vicomte de Melun.
21661 *Fuie*, pour la rime, fuire.
21664 *Argant*, bataillant.
21668 *Tous aatis*, tout échauffé.
21669 *Atrie*, banlieue.
21671 *Soupes en vin*, petits détails conformes à la Chronique de Flandre, dite de Sauvage, p. 35.
21681 *Père*, fait naître, *parit?*

Et tous nos fais morir et vivre,
Vrais Dieux, hui cest jor me délivre
D'anui, d'encombrier et de mal,
Et çaus à piet et à ceval,
Que j'ai avoec moi amenés,
Et ma couronne soustenés.
Et vous, sire S[t].-Denis, hui,
Qui om de ma teste jou sui,
Gardés ma couronne et mon cief,
Que n'i soie mis à mescief.
Vous devés garder la couronne,
Quar cascuns rois siervage i donne,
Si com devisa Charlemainne,
Et jou sui vostre om en demainne.
Si gardés m'ounor et mon droit,
Quar vous le devés al destroit.
Et vous, dame sainte Marie,
Guardés que ne soit hui marie
Ma compaigne, ne destourbée,
Ne ma couronne desreubée. »
Lors joinst ses mains, garda el ciel
Et puis fist apieler Mikiel
De Harnes, s'el baissa en foi,
Et dist qu'il fust le jour od soi.
Et si baissa Girart La Truie,

Michel de Harnes.

Gérard La Truie.

21690 *Qui*, plutôt *cui; om de ma teste*, expression qui répond au *capite census* des Latins et à l'*homo capitalis* du moyen âge. Du Cange, aux mots CAPITALES HOMINES.

21696 *En demainne*, sous votre domination, en souveraineté.

21698 *Al destroit*, expressément. On dit encore *d'étroites obligations*.

21702 G. Le Breton, chapelain du roi de France et son historien, placé à quelque distance derrière lui et accompagné d'un clerc, se mit à réciter des psaumes à haute voix, non sans être interrompu par des larmes et des sanglots, tant était grande sa terreur.

21704-05 *Mikiel de Harnes*, G. Guiart travestit son nom en *de Barmes*, I, 291 :

Parmi piétons et par genz d'armes,
Là fu navré *Michiel de Barmes*.

Il est aussi erronément appelé *de Harmis*, HIST. FR., XVII, 97, A, 105 E, etc.

21705 *S'el baissa en foi*, l'embrassa comme quelqu'un dont on reçoit la foi, l'hommage.

Et proïa qu'od lui se déduie.
Guillaumes des Bares huça, Guillaume des Barres.
Et moult doucement le baissa,
Et pria qu'il l'égart en fin.
Si baissa Piéron Malvoisin, Pierre de Mauvoisin.
Et Mahiu de Montmorenci. Mathieu de Montmorency.
Et lors I petit s'avanci,
Et par le consel de sa gent
Si a fait bailler esranment
L'oriflambe de St.-Denise L'oriflamme.
A I cevalier par devise;
Wales de Montegni ot non, Galle de Montigni.
Qui moult estoit de grant renon;
En foit l'en a baisiet li rois.
Puis fist ratorner ses conrois,
Car jà en i ot de logiés
Outre le pont, et par congiés.
Et li Flamenc tout desrangié
Se furent jà tant aprocié,
Qu'en l'arière-garde férirent
Et durement s'i combatirent.
Et li autre vinrent esrant
Apriés la bataille férant.
Renaus, qui fu quens de Bologne,
Se fu armés, point ne s'eslonge.

21708 *Se déduie, se déduire, se déduyer*, veulent dire proprement *se divertir;* en cette occasion il semble dire *combattre*. Voy. v. 22186.

21711 *L'égart*, eût égard à sa personne, ou bien on peut lire *qu'il le gart*, qu'il le garde; *en fin*, fidèlement.

21713 *Mahiu de Montmorenci*, Mathieu II, dit le Grand, seigneur de Montmorency, d'Ecouen, Conflans-Ste-Honorine, Attichy, etc., connétable de France depuis 1218. Du Chesne dit qu'à la bataille de Bouvines il abattit et gagna douze enseignes impériales, et qu'en mémoire de cet exploit, le roi voulut qu'au lieu de quatre aiglettes ou alérions qu'il mettait sur son écu, il en portât dorénavant seize. *Hist. de la maison de Montmorency*, p. 130.

21717 *L'oriflambe*, voy. la dix-huitième dissertation de Du Cange sur Joinville. Il y cite les v. 21715-21720; mais au lieu de *Wales de Montegni*, il écrit *Walo de Montigny*.

21724 *Par congiés*, sans qu'on s'y opposât.

21732 *S'eslonge*, s'éloigne.

Sor I destrier qu'il ot ferrant
Le comte de Flandre.
Vint apriés le conte Ferrant;
Le duc de Limbourg.
Et li dus de Lembourc apriés,
Le duc de Brabant.
Et li dus de Louvaing engriés,
Et dont apriés li quens de Lus :
Cil n'i quist sounes ne délus;
Et Biernars, li preus d'Ostemale,
Et Conras de Tremogne avale,
Et Hainnuier et Braibençon,
Tout i vienent par contençon;
Guillaume-Longue-Épée.
Si fu Guillaumes-Longe-Espée.
Mainte ensegne ont desvolepée.
Et apriés si vint li rois Othe,
Que li quens de Boulogne asote.
Quant li rois sot la vérité,
Que pour tolir son ireté,
Vienent sor lui li faus reté,
D'orguel et non d'umilité,
Pour tolir sa prospérité,
Tout son voloir ot endité.
L'oriflambe rouva drécier,
Puis commanda à cevaucier,
Et les siergans plus aprocier,
Et l'arière-garde avancier,
Pour férir de priés, et lancier
As Flamens, qui sont beubancier.
Çaus d'entour lui a apielés,
A diestre et al seniestre lés,
Et dist li rois, comme preudom :

21733 *Ferrant*, couleur gris de fer.
21737 *Li quens de Lus*, voy. v. 21466.
21738 *Sounes*, rêves; *délus*, pour la rime au lieu de *délis*, plaisir, qui n'y vint chercher ni songes agréables ni plaisir, car l'événement ne lui fut point propice.
21739 *Ostemale*, voy. v. 21468.
21740 *Tremogne*, voy. v. 21469.
21744 *Desvolepée*, déployée.
21746 Ce vers se trouve répété plus haut, v. 21508.
21749 *Faus reté*, perfides et criminels.
21752 *Endité*, déclaré.
21760 *Lés*, côté.

« Signour, jou ne sui c'uns seus hom,
Qeus que soie, rois sui de France;
Garder me devés sans fallance :
Or me gardés, si ferés bien,
Quar jà par moi n'i perdrés rien.
Or cevauciés, jou vos sivrai,
Et partout, apriés vous, irai. »
Lors si a fait sonner ses trompes
A grans alainnes et alonges.
Moult sounèrent bien les arainnes,
Et haut as II fois premerainnes,
Pour sa bataille plus douter,
Et moult fu biel à ascouter.
Mais lues que l'oriflanbe virent
Li Flamenc, et lues qu'il oïrent
Sonner les trompes, si tornèrent,
Quar le roi durement doutèrent.
Et non pourquant venu estoient,
As Campegnois se combatoient,
Qui les tenoient jà as frains.
Bien joustèrent as premerains
Watiers, li castelains de Raisse, Gautier de Raisse.
Avant les autres s'i eslaisse,
Et Estasse de Maskeline; Eustache de Machelen.

21762 Langage noble et ferme.

21769-70 *Trompes* et *alonges*, rime rurale.

21771 *Arainnes*, trompettes d'airain.

21772 Les trompettes sonnèrent bien haut, et d'abord par deux fois.

21773 Pour faire redouter davantage sa troupe.

21781 *Frains*, frein.

21783 *Li castelains de Raisse*, Raisse, près de Douai, où il y avait jadis un ancien château. *Veteris ars operis istic visitur fluvio* (Scarpo) *imminens*. Buzelin, I, 197.

21784 *S'i eslaisse*, s'y élance, s'y distingue (*exultat*). Guillaume Guiart, I, 287 :

Li renc des Champenois destèle;
Contre Flamanz, lances bessiées,
Se sont leur routes *eslessiées*.

21785 *Maskeline*, Maquelines, Maclines, etc., sans doute *Machelen*, beau village de la Flandre, à une lieue de Deinze, dans l'ancienne châtellenie de Courtrai. M. Lebon lit *Eustache de Marquillies*, gentilhomme de la Flandre française. *Mémoire*, p. 155. Il y a, en effet, un village de *Marquillies* à une lieue et demie de La Bassée. Quoi qu'il en soit, le guerrier fut tué par Michel de Harnes.

Baudouin Buridan.

Rasse de Gavre.

Sohier de Wavre.

Le comte de Flandre est pris par Hugues de Mareuil.

Sour I ceval de grant ravine
Si vint Bauduins Buridans.
Com cevaliers preus et aidans.
Si vint broçant Rasses de Gavre,
Et apriés lui Sohiers de Vavre.
Qu'ainc n'i ot batalle ordenée;
Tout i vinrent à randounée.
Le roi quidièrent à la fuite.
Mais il le trouvèrent à luite.
Li quens Ferrans sour I destrier
Fu montés al senestre estrier.
Et vint apriés les plus sovrains;
Et non pourquant as premerains
Fu pris de Huon de Maruel.
Entour lui ot moult grant aquel,
N'i ot François le sien n'ahate.
Tous les ont mis à le barate.

21786 *Ravine*, impétuosité.

21787 *Bauduins Buridans*, c'est lui qui, au milieu du carnage, ne songeait qu'à sa dame, en vrai paladin. G. Guiart, I, 287 :

> Devant est Jehan Buridant,
> Qui, comme fol musart, escrie :
> « Chascun souviengne hui de sa mie. »

Ces vers ne sont qu'une traduction de G. Le Breton, XVII, 259, D :

> *Capitur Buridanus, qui quasi ludens*
> *Clamabat :* Nunc quisque suæ memor esto puellæ.

Ce chevalier était probablement de l'Artois. Il y a eu de même à Gand une famille noble de *Buridaen*. L'Espinoy, p. 781.

21790 *Sohiers de Vavre*, ce nom ne se trouve pas parmi ceux des vassaux de Henri Ier, duc de Brabant, tels que les donne Butkens, *Trophées*, I, 219-224. Mais le baron Le Roy cite des lettres d'environ l'an 1220, *Roberti abbatis et conventus Affligemensis..... Nobili viro Sigero de Wavera*. Topogr. Gallo-Brabantiæ, lib. III, p. 120. C'est évidemment notre Sohier de Wavre.

21794 *A luite*, à la lutte, au combat.

21799 *Huon de Maruel*, M. De Fortia, dans son édition de J. De Guyse, XIV, 143, écrit *de Marolles*, sous prétexte que l'origine de la famille de Mareuil n'est pas aussi ancienne que celle de Marolles. Mais les meilleures autorités décident en faveur de Mareuil. G. Guiart, I, 291 :

> A cele heure que ge vous baille,
> Chaï le fès de la bataille
> Du tout sus le conte Ferrant.
> Champenois se vont desserrant,
> Qui en lonc tindrent maintes braces.
> A coutiaus, à lances, à maces,
> Et à mainte espée taillant,
> Vont ceux de Flandres assaillant;
> Ferrant en tel guise débatent,
> Qu'enmi eus à terre l'abatent.
> Comment qu'il ait brait ne crié,
> Ils l'ont entr'eus pris et lié;
> *Hue de Mareuil* l'en emmainne.

21800 *Aquel*, combat.

21801 *N'ahate*, n'échauffe, n'aiguillonne.

Ferrant ont pris et son orguel:
Et, se verté dire vous voel,
Li quens de Boulogne Renaus
Se féri de plain vol en aus,
Si com li faucon gentius
A la rivière est ententius
Pour faire as oissiaus griés asaus.
Bien s'i prouva, comme vasaus,
A la gent Jehan de Niièle.
Maint bon ceval lor esboièle,
De sa lance fist mainte astièle,
Mais ne lor vaut une cenièle.
Quar Rousiaus, I sien cevaliers,
Qui moult estoit preus et manriers,
Al conte Renaut s'amella,
Son ceval li esbovela,
Et li quens est céus à tière.
Mais, com om qui moult sot de gierre,
En séant se prist à desfendre,
Si bien que nus ne l'osa prendre.
Et Roussiaus, ki fu de pooir,
Se laissa parmi lui céoir.
Tant il luitièrent et torsèrent
Que le conte pris enmenèrent,
N'ainc uns des siens aler n'en pot,
Mais Rousiaus moult grant los en ot.
Mesire Jehan de Niielle

Vaillance du comte de Boulogne.

Jean de Nesles.

Le comte de Boulogne est pris.

21803 Cette expression *ont pris Ferrant et son orgueil,* n'est pas indigne de la grande poésie.

21811 *Jehan de Niièle*, Jean de Nesles, châtelain de Bruges, se trouvait dans l'armée du roi. Dans le J. De Guyse de M. le marquis De Fortia; XIV, 155, on a mal rendu *Joannes de Nigella* par *Jean de Nivelles*.

21813 *Astièle*, morceaux ou petites lances, *hasta*, *hastiola*.

21814 *Cenièle,* le fruit du houx et de l'épine blanche. *Voy.* v. 2167 et 5300.

21815 *Rousiaus*, il est appelé ailleurs Pierre de la Tournelle :

Iert uns Pières de la Tournele.
G. Guiart, I, 306.

21816 *Manriers*, nous ne connaissons pas ce mot, qui veut peut-être dire prompt à faire un coup de main.

Maint biaume à or i desniiele,
S'il fu grans, teus cos i féri,
Con à si fait cors afféri.
Souvent oïssiés à grant joie
Nos François escrier *Mon joie*, — Cris de Guerre.
Et li plusiour crient *Bologne ;*
Mais li quens iert pris qui s'eslonge ;
Et li autre crient *Hainnau*,
Quar Ferrans i ot d'amis pau.
Tirant en fu menés as loges,
Mious li venist estre à Limoges.
Desous I car fu désarmés
Avoec à C siergans remés.
Et li rois vint à la batalle,
Çainte ot l'espée qui bien talle.
Ses arainnes fist haut sonner
Pour les Flamens à estouner ;
Quar pour le son tant seulement
Perdirent-il leur hardement.
Li Avalois hucent *Coulogne*,
Li dus *Louveng*. Conras *Tremogne*,
Et li rois Othe, à la par soume,
Vint aproçant et cria *Roume*.

21830 *Desniiele*, c'est-à-dire qu'il en fait disparaître les *nielles*. C'est dans ce sens que M. de Martonne entend ce passage du *Roman de Parise la Duchesse*, p. 56 :

Et brandissent les astes des espiez *noellez*.

21832 *Afféri*, convient.

21840 *Limoges*, mot amené par la rime.

21841 *Car*, chariot.

21848 Les Flamands se battirent à Bouvines avec beaucoup de courage ainsi que leur comte. Ph. Mouskes en convient lui-même, mais on sent percer involontairement sa partialité pour la France.

21849 *Li Avalois*, G. Guiart, I, 290 :

Tant a de soudoiers grant charche
De Breban et de vers Couloingne.

Voyez v. 7047. Les v. 21892-93, 21849, 21867-69, sont cités dans la onzième dissertation de Du Cange sur Joinville. Les *Avalois*, dit ce savant, dont nous avons déjà rapporté le sentiment au premier volume, sont ceux des environs de Cologne. Le passage de Ph. Mouskes, semble en effet l'indiquer, mais *Avalois* pouvait aussi quelquefois, dans un sens moins restreint, s'appliquer à ce qu'on a appelé plus tard les *Pays-Bas*, *Nederlanden*.

Et Biernars, ses compains, avale
Criant par II fois *Ostemale;*
Lembourc vint escriant li dus,
Mais tost i fu ses cris perdus.
Et Hainnuier et Braibençon
Vinrent courant à contençon.
Mainte ensègne oïssiés crier,
Et maint tronçon par l'air voler.
Et si ot ocis maint ceval.
Et, par amont et par aval,
Escus et hiaumes reluisans
Véisiés moult gesir ès kans.
Tant en avoient li ribaut,
Qu'il en estoient liet et baut.
Et huçoient à grant alainne,
Quant on avoit souné l'arainne,
Monjoie-Dieux et St.-Denis.
Ferrans iert fiérés et honnis.
Les commugnes et li siergant
Vinrent à l'estour atiergant,
Tuent Flamens, tuent Englois,
Hainnuiers, Sesnes, Avalois;
Et quant on escrie *Monjoie,*
N'i ot Flamenc qui n'asoploie.
Quant il eurent le jour coisi,
Boucars et Gui crient *Oizi,*
Avoec l'emperéour Othon,
Si haut que très bien les ot-on.
Iréément, lances sor fautres,
Vont asanbler li I as autres.

21870 *Ferrans iert fiérés,* la Chronique de St.-Magloire :

L'an mil deux cens et vint et quatre (1214)
S'ala Ferans au roy combattre,
Ou mois que l'en soïe l'avène
Et au jour de la Magdalène
Fu à Bouvines la bataille,
Où desrompu ot mainte maille.
Li quens Ferrans liés et pris
En fu amenez à Paris.

21872 *Atiergant,* tardivement.

Guillaume-Longue-Epée.

Li quens Guillaumes-Longe-Espée
Fu retenus à la menlée,
Et li quens de Lus délués
Fu lues apriés, et desnués
De rices armes k'il avoit.
N'i ot François qui ne couvoit
A souprendre les faus croisiés.
Moult abatent des plus proisiés.
Des Campegnois n'i ot celui,
Qui ne face Flamens anui.
A fait k'il viènent à l'estour,
Lor aprendent François I tour
Que de ceval vont à karaite,
Pour le roi ki de tort les raite.

Le châtelain de Maldeghem.

Li castelains de Maudangien
Fu retenus, s'el fist moult bien,
Et plusiour des millors Flamens
Furent pris quant vinrent as rens.
Maintes fois oïssiés le jour

21885 *Li quens de Lus*, voir v. 21466; *délués*, pris? L'auteur joue sur *Luz*, *délués*, *lues*, *desnués*, à peu près comme G. Guiart dans ces vers, I, 309 :

Ferrant portent dui auferant
Qui touz deux sont de poil ferrant.
Ainsi s'en va lié en fer
Li quens Ferrans en son enfer.
Li auferrant de fer ferré
Emportent Ferrant enferré.

21888 *Couvoit*, désirait intérieurement.

21889 *Faus croisiés*, l'expédition du comte de Flandre et de l'empereur d'Allemagne était considérée comme une fausse croisade.

21893 *A fait*, à mesure.

21895 Qu'au lieu d'aller à cheval ils vont en charrette, comme des criminels envers le roi. *Voy. v.* 22201. Allusion à un usage dont Chrestien de Troyes parle au commencement du roman de la *Charrette* ou de *Lancelot*, en ces termes, *Hist. litt. de la Fr.*, XV, 256 :

De ce servoit charrete lors
Dont li pilori servent ors,
Et en chascune boene vile
Où or en a plus de trois mile,
N'en avoit à cel tans que une ;
Et cele estoit à ces comune
Ausi com li pilori sont
A ces qui murtre et larron sont,
Et à ces qui sont chanp chéu,
Et as larrons qui ont éu
Autrui avoir par larrecin.
Qui à forfet estoit repris,
S'estoit sor la charrete mis
Et menez par totes les rues,
S'avoit tote henors perdues,
Ne puis n'estoit à cort oïz,
Ne énorez, ne conjoïz.

21897 *Maudangien*, Maldeghem, ancienne bannière de Flandre. L'Espinoy, 123, 124. Il s'agit de Thierri de Maldeghem.

Crier *Monjoie* sans séjour.
Cis mos esmaïa les Flamens,
Cis mos lor fu painne et tormens,
Cis mos les a tous abaubis,
Cis mos abati blans et bis,
Cil cris les esmaïa si fort,
Que foible devièneut li fort,
Et li hardit furent couart.
Les ciés tornèrent d'autrepart,
Et quant l'ensègne St.-Denise
Fu deviers aus drécie et mise,
Si leur sanbla que St.-Denis
Éuist deseure I dragon mis,
Pour aus ocire et dépecier.
Lors n'orent talent de kacier,
Ainc se misent tout à la fuite
C'onques François n'i fisent luite.
Mais cil ki furent ahati
Ne sont pas des François parti.
Ainc furent pris, çà dui, çà troi,
Comme li oissillons au broi;
Et li cauf et li kiévelut
I furent englué sans glut.
Li dus de Louvaing s'en parti,
Quar n'éuit pas le giu parti.
S'Othes avoit sa fille éue,
La fille au roi estoit sa drue,
A feme l'avoit espousée,
Ainc la guerre li fu donnée;

L'armée flamande est découragée.

Le duc de Brabant se retire.

21905 *Abaubis*, ébaubis.

21919 *Ahati*, animés.

21922 *Broi*, bois. M. Raynouard, dans son Glossaire roman qu'il a laissé inachevé, a donné un article étendu sur le mot Bruelh. Il y remarque que Muratori, *Diss.* 33, a tenté sans succès d'expliquer l'origine de ce mot qui paraît venir de la langue des anciens habitans des Gaules, puisque dans un capitulaire de Charlemagne, de l'an 800, on lit : *Lucos nostros quos vulgus* Brogilos *vocat.* Baluz. *Capit. reg. Fr.* 1, 338.

21928 *La fille au roi*, Marie; *sa drue*, sa mie, sa dame, all. *treu*, fidèle.

Si n'ot cure del roi grêver
Pour Othon auques alever.
Partis en est, et sa gent toute
Apriés en vait une autre route.

Le duc de Limbourg le suit.

Li dus de Lembourc vait apriés.
Hues de Boves, li engriés.
N'i osa très dont arester,
Qu'il vit les François aprester
De leur ounour à détenir
Et les plus cointes retenir.
Et quant il a véut l'ensègne
St.-Denis, as Flamens l'ensègne,
Sa grant paour point ne lor çoile,
Quar effondre ne le tonnoile
Ne crient-il tant comme le roi.
Fuiois s'en est od son conroi,
Al plus tost qu'il pot s'en eslogne,
Si qu'ot dit li quens de Boulogne,
Quar il connissoit le roi bien.

Sottegbem. Bourghelles.

Lors s'en vont cil de Sotengien
Et cil de Bourgiele batant.
Mais François en vont abatant,
Assés en prisent et ocient,
Tant que St.-Denis en miercient.
Dont fu pris Watiers de Kiévraing

21942 *As Flamens l'ensègne*, il en avertit les Flamands.

21943 *Çoile*, cèle.

21944 *Effondre*, écroulement; *tonnoile*, tonnerre, rime.

21950 *Sotengien*, Sotteghem; cette ancienne terre passa dans la maison d'Egmont, et après le supplice de l'illustre victime du duc d'Albe, ses restes furent même ensevelis à Sotteghem. L'Espinoy, p. 103. *Chron. Gisleberti*, éd. du marquis du Chasteler, 43, 74.

21951 *Bourgièle*, Gilbert de Bourghelles, sire de Rèves, est compté parmi les vassaux de Henri II, duc de Brabant. Il portait d'argent, au chef de gueules. Butkens, *Trophées*, I, 250, n° 33. — V. 20810.

21955 *Watiers de Kiévraing*, Gautier ou Wautier de Quiévrain, en Hainaut, fils de Hullin, épousa N. de Mortagne, dame de Forest. La terre de Quiévrain passa au XIV[e] siècle dans la maison de Lalaing. Vinchant et Rutteau, pp. 209, 210.

Et Ernous d'Aisne et ses compaing,
Que li rois ot autrefois pris.
De sa guerre s'en orent pis,
Quar il avoient fourjurée
Toute la gierre et l'asanblée,
Que sor ceval ne monteroient,
Et, pour çou, sour jumens séoient.

Serment de Gautier de Quiévrain et d'Arnoul d'Esne.

Ki véist le duc de Bourgogne
Com il féroit à tel besougne,
Bien li péuist menbrer d'Ogier,
Quar il n'i quéroit nul dangier,
Ainc feroit cos pour desmenbrer :
Plusiors en fist d'Ector menbrer.

Exploits du duc de Bourgogne.

Oger le Danois.

Li Ponhier et li Campignois
I furent preut, et cil d'Artois
Et li Hurepois d'Outre Sainne
Ne leur font pas menlée sainne.
Cil d'Aminois et de Pontiu
Tinrent bien d'autrepart lor liu.
Painne auroit à nommer tous çaus

Les Hurepois d'Outre-Seine.

21956 *Ernous d'Aisne*, Esne en Cambresis. *Voy.* sur cette localité la notice de M. Le Glay, p. 6. Cet Arnoul d'Aisne était Arnoul de Landas, nommé mal à propos *Eustache* par Carpentier, et qui accorda, en 1193, aux habitans d'Esne, une charte publiée par le même M. Le Glay. Le nom de ce personnage reparaît encore dans divers documens authentiques, jusqu'en 1232.

21962 *Jumens*, les jumens étaient autrefois une monture dérogeante, interdite aux chevaliers, et Wautier de Quiévrain ainsi qu'Arnoul d'Esne, ne s'en servaient que par suite d'un de ces sermens en vertu desquels on se soumettait à une épreuve jusqu'à ce qu'on se fût acquitté d'un vœu. La Curne de S[te]-Palaye rapporte, à ce sujet, ce joli passage du roman de Perceforest : « Lors regarde et voit en la moyenne (au » milieu) une jeune jument si puissante et si » grande, comme se ce fut le cheval du roi, et » pensa, s'il pouvoit avoir celle jument si puis» sante et si grande, qu'il monteroit sus ; com» bien que, à celui temps, un chevalier ne pou» voit avoir plus grand blasme que de monter sus » jument. Ne on ne pouvoit ung chevalier plus » deshonnorer que de le faire chevaucher une » jument pour le blasme, et tenoit-on depuis » que c'estoient chevaliers recreus et de nulle » valeur, ne jà plus chevalier qui ayma son hon» neur, ne joustoit à lui, ne frappoit d'épée non » plus que un fol tondus. » *Mém. sur l'ancienne chevalerie*, 1826, I, 17, 42. *Voy.* dans l'introd. de ce volume le § des armes et chevaux célèbres.

21964 *Féroit*, de férir.

21966 *Dangier*, précaution.

21969 *Ponhier*, ceux du pays de Poix.

21973 *Aminois*, Amiénois.

Qui bien furnirent lor encaus;
Ne el roi ne péça de rien
Qu'il ne sivist ses omes bien.
François i furent preut par tot,
Et contre les Flamens estout
Crient *Monjoie* à plainne bouce.
Cis mos abat teus c'on n'i touce,
Et quant on crie *S*t.-*Denis*,
Cis mos les a mors et honnis.
Cis mos les a si esperdus,
Qu'il n'i remest ne quens ne dus,
S'il n'i remest pour estre emfiers.
Cis mos leur fu mors et infiers.
Bien i férirent al bestenc
Li Hainnuier et li Flamenc.
Mais li François, s'on dire l'ose,
Sont de tous cevaliers la rose.

Rasse de Gavre
Rasse i fu pris, li preus de Gavre;

Sohier de Wavre.
Et Sohiers, li sire de Wavre,
D'une lance, tout en apiert,

Thomas de Montgombert.
Ocist Tumas de Mongonbiert.

Pierre Harpin.
Pières Harpins, siergans le roi,
Remest ocis à cel desroi.

Robert de Dici (?).
Si fu mors Robiers de Dici,
C'onques n'i pot avoir mierci;

Eustache de Machelen.
Et Estases de Maskelines
I fu de II lances sapines
Abatus et viersés entr'aus:
Esbovelés fu ses cevaus,
Et Estases i fu estains,
Qui viunt asanbler premerains.

Le châtelain de Raisse.
Avoec le castelain de Raisse.

21976 *Encaus*, poursuite.
21987 *Emfiers*, *infir*(*mus*).
21988 *Infiers*, enfer.
22002 *Sapines*, de sapin.

Baudouin Buridan.

Bauduins Buridans s'eslaisse,
As François maint cop a douné,
Mais bien li ont gueredouné.
Cil de Flamens qui mious le fist,
Ce fu Buridans, si c'on dist.
Et cil de Gavre, ainc qu'ocis fust.
Par l'estour oïsciés maint fust
Croissir et maint chevalier braire,
Et maint ceval à la mort traire,
Mais tous les François avanci

Intrépidité de Mathieu de Montmorency.

Mahius, cil de Montmorenci.
Qui que s'enfuie ne ki faille,
Cil brisse et perce leur bataille.
Que vous iroie-jou contant?
Des François li fisent bien tant
Que jou n'en sai les qeus blasmer,
Mais moult les doit li rois amer.

Le combat s'engage avec les Allemands.

Othe, li rois, à grant compagne,
Avoec lui sa gent d'Alemagne,
Vint cevauçant devers le roi.
Mais bien le connut al conroi
Girars La Truie et raviza.
Au roi vint, si li deviza
Que li rois Othe cevauçoit,
Pour venir à lui s'aproçoit.
« Truie, dist li rois, ù est-il?
Connissiés-le vous? » — « Sire, oïl,

Armes de l'empire.

Quar il porte, ce n'est pas fable,
L'escut d'or à l'aigle de sable,
Et les banières autreteus.
Il méismes par est trop preus;
Mais li destourber le poroit
En son venir, moult nos vauroit. »

22015 *Croissir*, rompre, craquer.
22017 *Avanci*, surpassa.
22037 *Autreteus*, pareilles.
22040 *En son*, en somme, enfin.

— « Alons, dist li rois, cele part. »
Girars La Truie atant s'en part,
Quar li rois congiet l'en douna,
Et il à Dieu se coumanda.

Philippe-Auguste attaque l'empereur.

Lance baiscie, l'escu pris,
Com cevaliers d'armes espris,
Vint au roi Othon asanbler,
Qu'en XIII pièces fist voler
Sa lance, et puis traist le coutiel.
Le ceval fiéri el cierviel
Parmi l'uel seniestre tot droit,
U sus l'emperères séoit,
Et lues l'a saissi par le frain.
Li rois Othe pour son réclain
Cria *Roume* III fois, s'ensègne,
Si com proaice li ensègne.
I coutiel ot moult rice à pointe,
D'acier iert l'alemiele jointe,
La Truie en douna si grant cop
Qu'il ne le tient ne pau ne trop,
Quar li cevaus buisnoit del cief,
Si qu'Othe en estoit à mescief.
Este vous lues venu atant

Guillaume des Barres.

Guillaume des Bares batant,
Le roi Othon a resaissi,

Pierre de Mauvoisin.

Pières Mauvoisins l'a ceusi,
Si l'a repris de l'autre part.
Et li rois Othe leur repart
Cos et colées à lagan,

22054 *Réclain*, cri de guerre pour réclamer le secours des siens.

22058 *Alemiele*, lame. *Voy*. G. Guiart, I, 297.

22061 *Buisnoit*, faisait des mouvemens extravagans.

22064 *Guillaume des Bares*, fils de Guillaume, comte de Rochefort, et d'Amie de Leycester. *Hist. franç.*, XVII, 95, C, 236, E, 262, C, 266, A-C, 406, E, etc. Il était dans l'armée française.

22066 *Ceusi*, *keusi*, *choisi*, aperçu.

Qu'ainc tant n'en orent en cel an
Biernars d'Ostemale tous seus
Et Hellins de Waurin, li preus,
Brocent entr'aus des esporons
Sor les cevaus qu'il orent bons.
Biernars fu venus à seniestre
Et Hellins de Waurin à diestre,
Le frain li font voler des puins,
Ausi com i férist à quins.
Li rois Othe en fu délivrés,
Mais il i sont andui remés.
En liu d'Othon prisent Biernart,
Et Hellin de Waurin en part.
  L'emperère atant s'en torna.
Guis d'Avesnes le destorna
Fors de l'estour, si descendi
De son ceval, plus n'atendi :
« Sire, dist-il au roi Othon,
Vos cevaus muert, bien le set-on,
Sa cierviele li ciet à tière,
Et vous serés jà pris de gierre,
Se vous ne montés sor le mien. »
— « Biaus sire Gui, vous dites bien,
Dist Othe, la vostre mierci. »
Tout esranment si descendi,
Sor le ceval Guion monta;
Le roi de France moult douta.
Volentiers r'alast à l'estour
S'il ne doutast lui et s'atour.

Bernard d'Horstmar et Hellin de Waurin délivrent l'empereur.

Gui d'Avesnes donne son cheval à Otton.

22072 *Hellins de Waurin* descendait de Thierri de Waurin, sénéchal de Flandres l'an 1066. Cette maison possédait les terres de S^t.-Venant et de Malannoy, en Artois. Hellin de Waurin, sénéchal de Flandre, fut témoin, en 1218, à des lettres de Michel de Harnes, connétable de Flandre, par lesquelles il cédait à Jeanne, la châtellenie de Cassel. De S^t.-Genois, *Inv. chron. des titres des comtes de Flandre*, p. CCCCCIV.

22078 *A quins*, dans un jeu de quintaine.

22089 *Ciet*, chiet, tombe, du verbe *cheir*.

Gui d'Avesnes ne l'i laissa,
Et li rois Othe s'en tourna
Tous coureciés et abosmés;
Poi l'ama mains qu'iestre remés.
Tornés en est à poi de gent.
Et Guis monta, voïant aus C,
Sour le ceval son esquier,
Pour l'emperéour convoiier.
Mais par l'escuméniement
Estoit-il à destourbement.
N'onques mais n'ot-on oï dire,
D'emperéour à entredire,
Mais çou fist la pape Innocens
Pour les drois St.-Pière et ses cens.
  Quant de l'estour s'en fu partis
Li rois Othe, grains et matis,
Dolans en fu, bien le vos di,
Et ses cevaus plus n'atendi.
Devant ses ious caï mors jus,
Quar el cierviel estoit férus.
Pour cevaucier et mont et val
N'avoit el mont si bon ceval.
Ensi de grant ire matis
S'en est li rois Othe partis.
Guis d'Avesnes l'en a mené
A loi de cevalier sené.
Atant, j'el sai trestot de fi,
Furent li Flamenc desconfi.
Mais I poi de siergans à piet,
Qui bien s'estoient arengiet,
S'i tenoient comme preudome.

22110 *Entredire*, interdire. Otton fut excommunié en 1210. Ce n'était pas le premier empereur à qui pareille chose arrivait, quoi qu'en dise Philippe Mouskes.

22114 *Grains*, *grams*, triste; *matis*, maté.

22118 *El cierviel*, au cerveau.

Ernous d'Audenarde en la somme — Arnould d'Audenarde.
Fu pris entr'aus et retenus.
La Truie s'i est embatus;
Si li ont son ceval ocis,
Mais il les a II fois partis.
Tant i féri Girars La Truie,
Que plus de C en mist à fuie.
Cele part fu grans la batalle,
Ernous i fiert, Ernous i malle,
Audenarde crie souvent,
Et, bien vous di-je par couvent,
K'Iernous en fu à tort blasmés,
Qu'en bien faisant i fu remés.
  Avoec le signour d'Audenarde
Fu pris, ainc qu'il s'en donast garde,
Hues de Wastines esrant; — Hugues de la Woestine.
Et Girars La Truie ferrant
Son ceval i laissa ocis.
I siens cevaliers, j'en sui fis,
De son ceval est descendus,
A La Truie s'en est venus,
Si le fait monter sour le sien,
Dont il fait s'ounour et son bien.
Girars de Grinbierges atant — Gérard de Grimberghe.

22130 *Ernous d'Audenarde*, sur les anciens barons flamands de ce nom, *voir* L'Espinoy, pp. 112 et 113. En 1214, Ferrand, comte de Flandre, et Jeanne sa femme, donnèrent des lettres par lesquelles ils promirent d'observer ce que Gérard de Jauche, Guillaume, son oncle, châtelain de Beaumont, *Arnoul d'Audenarde*, Baudouin de Comines, le père, et Gilbert de Bourghelles, décideraient pour le partage que Bouchard d'Avesnes devait avoir en Flandre et en Hainaut, à cause des droits de sa femme Marguerite de Constantinople. De S[t].-Genois, *Invent. chron. des titres des comtes de Flandre*, etc., p. cccccii. *Voy.* encore, dans le même ouvrage, d'autres pièces relatives à Arn. d'Audenarde, pag. ccccc, année 1211; pag. cccccIII, année 1215, etc.

22134 *Partis*, séparés.

22138 *Malle*, frapper avec un maillet. Guiart dit de même, I, 306:

Renaut i fiert, Renaut i maille.

22153 *Girars de Grinbierges*, Gérard II, sire et prince de Grimberghe, Ninove, Rumpst, etc., épousa Adeline, veuve de Wautier, sire de Termonde. Butkens, *Trophées*, II, 73.

I fu pris et menés batant,
Et maint autre, que jou ne puis
Nommer, car el livre n'es truis.
Et non pourquant seroit détris
A nommer tans cevaliers pris.
Mais plus en i eut de CC.
Ki paiièrent al roi son cens.
Li rois ot aproismié l'estor,
Et ses gens li furent entor.
Pour leurs cors et pour siervir lui,
Vorrent estre n'i ot celui.
Priés de lui s'i priésèrent tant,
L'une eure arière l'autre avant,
Que li cevaus le roi fondi.
Li rois en céant descendi.
Mais il fu remontés si tos
Qu'à painnes s'en perciut li os.
Viers Othon voloit cevaucier,
Pour çou qu'il le vit aprocier.
Mais on li dist qu'il s'en aloit
Et que demorer n'i osoit.
Encor estoit grans, en la place,
Çà li estours et çà li kace.
Boucars d'Avesne ot esté pris, Bouchard d'Avesnes.
Mais il a ses gardes soupris,
Fuiois s'en est parmi I blés
Ausement com s'il fus enblés.
Et plusiour autre en escapèrent
Qui d'esporons cevaus frapèrent,
Et plusiour ausi par consence.
Caut fist et biel cel diémence.
Li I sont pris, li autre fuient,

22157 *Détris*, temps perdu.
22161 *Aproismié*, approché.
22165 *Si priésèrent*, s'y pressèrent.
22166 Vers déjà employé.
22167 *Fondi*, s'abattit.
22176 *Li kace*, la chasse.

Et no François moult se déduient
A siergans prendre et cevaliers.
Houbiers et hiaumes et destriers,
Siergans à piet et cras bourgois.
Kars et karaites et harnois,
Bouges et males et soumiers,
Vascelemente, dras, deniers,
Quar tout s'en aloient fuïant
Et li François apriés huant.
Ensi fu la bataille faite.

La victoire est décisive en faveur des Français.

Li rois fist corner la retraite,
Al pont de Bouvines loga.
Cascuns son prisson li mena.
Gardé furent, et lendemain
Furent mené viers Dowai main,
Et sour karaites et sour kars.
Enkaïnés, comme lupars,
Fu Ferrans et bien refiérés
De IIII piés; car desfiérés

Ferrand est enchaîné.

Avoit esté trop longement.
S'en prist à Paris longement
Pour lui saner, qu'il n'en ot point
En toute Flandres en cel point.
Li quens de Boulogne Renaus
Et Longe-Espée, li vasaus.
Furent gardé et castelain
De maint castiel en France à plain.
Mais il avoient giés, espies,
Qu'il ne volassent au gibies.
Et cascuns des autres ausi
Emprisouné furent ensi.

Sort des prisonniers.

22186 *Se déduient*, s'amusent.

22204 *Car desfiérés*..... Cette réflexion est au moins singulière.

22206 *A Paris*, G. Guiart, I, 311 :

Lors fu Ferrans, tout enferré,
En la tour du Louvre enserré.

22206-12 Ces prisonniers étaient devenus *châtelains* dans plusieurs donjons de France.

Arnoul d'Audenarde est mis en liberté.

Ernous d'Audenarde esranment
Fu ostagiés délivrement,
Car il n'ot mie la menlée
Atissié ne embrâsée.
Et li mort furent entiéré
A Cizoing, et tous li navré
Si furent mené viers Douwai,
Et plusiour aillors, bien le sai.
A Douwai giut li rois à nuit,
Et si prisson, qui k'il anuit.
Lendemain, à tous ses conrois,
Cevauça viers Paris li rois.
Et messire Loéys fu
En Poitou, si li a pléu.

Le roi Jean d'Angleterre défait devant la Roche-aux-Moines.

Quar, en cel mois et en cel an,
I descomfi le roi Jehan
Tres pardevant la Roce-as-Monnes,
I castiel qu'ensi apielommes.
Li rois de France i avoit mise
Boine guarnisson à devisse.
Asis les ot li rois Jehans,
Qui moult lor avoit fait d'ahans,
Et avoit menés jusqu'al prendre
Qu'il se devoient à lui rendre.
Mais Loéys, li jovènes rois,
Li désatira ses conrois,
Atourner fist son estandart
Et fist s'ost aler cele part.
Et li boins mariscaus Henris,
Grans de cuer et de cors petis,
Fist l'avant garde et commanda.

mais on avait eu soin d'employer des liens (*giés*) et des surveillans (*espies*), pour les empêcher de prendre la volée. *Gibies*, gibier.

22220 *Atissié*, attisé.

22222 *Cizoing* que G. Guiart appelle *Sessonne*, I, 285 :

Entre Seguin sont et *Sessonne*.

22242 *Désatira*, culbuta.

Li rois Jehans en demanda
A I garçon ki fu s'espie :
Çou fu el tans que blés espie.
Et quant il sot la vérité
Comment François sont arouté.
Desconfis s'en ala fuïant
Et no François apriés huant.
Et trés et tentes et cevaus
I prisent par mons et par vaus.
Cil del castiel furent issu,
Contre Loéis sont venu,
Et il leur douna garisson :
S'i remist autre garnison.
A Cinon s'en est repairiés.
Li mariscaus fu malhaitiés,
Acouça soi petit apriés,
Fu cumeniiés et confiés,
Mais encore pas ne moru :
Li fius le roi dolans en fu.
  Dolans en fu li fius le roi
Moult pour son père et plus pour soi.
Mais li rois Felippes, ses père,
Pour çou que sa victore père,
Se fu à Paris soujournés.
Ses prisons ot emprisonnés,
Et dist qu'il iroit à son fil
Loéys, le preut, le gentil.
De sa gent ot grant mase o lui.
Par I mardi, ciertains en sui,

22250 *Espie*, devient épi.
22254 *Voy.* v. 22186. *No* (*sic*).
22259 *Douna garisson*, les admit à capituler.
22261 *Cinon*, Chinon.
22262 *Malhaitiés*, malade.
22263 *Acouça soi*, s'alita.
22264 *Cumeniiés*, communié.
22267 Ce vers, qui n'est que le précédent renversé, offre une forme métrique assez piquante.
22269 *Père*, parût.
22275 *Mase*, masse.

S'est mis al cemin à grant gent.
Assés porta or et argent.
Atant es-li-vous I mesage
Moult bien parlant, cortois et sage,
Qui, par ses laitres, li a dit
Que ses fius avoit desconfit
Le roi Jehan et ses Englois.
Moult en ot grant joie li rois,
Et à son fil a remandé
Qu'il ot, par la grâce de Dé,
Çaus de Flandres fais irascus,
Et les millors pris et vencus.
S'ot Ferrant mis en doble fier,
Ausi com diable d'enfier,
Pour çou k'il voloit regiber.
Or le fait pestre et soujorner,
Si comme ceval dessoulé,
Pour çou qu'il ot Tornai foulé.
Li quens Renaus, comme renars,
S'estoit en sa prisson enars.
En France ert venus de Bologne,
Pour mangier el que car de logne;
S'il fu del plus or là ahiers
D'uns des qui furent à mainniers,
Et des autres dusqu'à II cens,
Des plus cointes et des plus gens.
Mais li buens mariscaus Henris

22279 *Es-li-vous*, lui voici.

22283 *Le roi Jehan*, que G. Guiart appelle *cuer-de-poupée*, I, 269.

22287 *Irascus*, irrités par leur défaite.

22291 *Regiber*, regimber.

22293 *Dessoulé*, calmé.

22296 *Enars*, enfumé. Renaud fut enfermé d'abord à Bapaume; mais il s'enfuma dans son terrier *comme renard*, en négociant de là avec Otton. On le chargea donc de chaînes et on le conduisit au château de Péronne, où il mourut de désespoir, en 1227.

22298 *El que car de logne*, ou plutôt *kelque car de logne*, quelque bon lopin. Le sens précis de l'expression nous échappe.

22299 *Ahiers*, pris.

22300 *Mainniers*, faisant l'office de sergens, Du Cange (au mot MAYNERIUS).

Mort du maréchal Clément.

En fu de duel si atenris,
Que moult petit apriés moru :
Moult ricement entiérés fu.
Li mesages s'en est partis,
En Poito vint tous aatis.
Mon signour Loéys conta
Çou que ses pères li manda.
Quinzaine ot que li mariscaus
Estoit mors, li preus, li loïaus.
Grant duel en demena li rois,
Quant il vint là, et si François.
Li rois vot traire, pour lagan,
Viers la Rociele, au roi Jehan.
Mais li abbet et li preudome,
Si com l'estorie dist et noume,
Et vesque doi, jou ne sai qeus,
Reprisent trives entr'aus II
A V ans, et fu fianchie
D'ambes pars, et bien aficie.
Si fu pour le conte Robiert
Lues délivrés tot en apiert
Li quens Guillaumes-Longe-Espée.
Cascuns retrest en sa contrée.
Petit apriés ceste besongne,
Si moru li dus de Bourgogne.
Ses jovènes fius l'a recéé,
S'ot apriés lui la ducéé.
Adont iert li quens de Monfort,
Simons al cuer loïal et fort,

Mort du duc de Bourgogne, Eudes III, 1218.

22318 *L'estorie*, lisez *l'estore*.
22320 *Trives*, trèves.
22321 *Fianchie*, jurée.
22322 *Aficie*, garantie.
22323 *Robiert*, Robert II, de Dreux.
22329 *Jovènes fius*, Hugues IV, né le 9 mars 1212. *Recéé*, regretté.

22332 *Simons*, Simon IV, deuxième fils de Simon III. L'histoire est loin de lui confirmer l'épithète de *loïal*. — La croisade contre les Albigeois commença en 1208. Les chants des troubadours sont pleins de détails sur les excès qui l'ensanglantèrent. *Voy.* l'Introduction de ce second volume.

Croisade contre les Albigeois.

En provence sour Albigois.
Chevaliers i ot et bourghois.
Petit apriés çou, si ala
Mesire Loéys droit là.

Prise de Toulouse et de Narbonne.

Si li fu Toulouze rendue.
Leur fortoraice a abatue,
Et si fist des fossés emplir,
Dont çaus dedens fist asoplir.
Et le buen conte et ses amis
En castiel Nierbonnois a mis,
Et la signourie en retint.
Mesire Loéys revint,
Mais jou sai bien que Toulousan

1216.

Se revelèrent en cel an,
Et le conte en ont fors gieté.
Si refermèrent la cité,
Mais li quens Simon de Monfort,
Atant com il i ot d'esfort,
Fu puis en I kastiel assis.
Piérières et mangonniaus VI
I dréca li rois d'Arragonne.

Bataille de Muret, 1213.

Par le castiel grans pières donne.
Mais li buens quens tous irascus
S'en issi à moult poi d'escus.
II fois huça : « Monfort! Monfort! »
S'en orent sa gent tel confort
Qu'ausi comme l'esmerillons
Kace les petis oissillons,
Ausi par le conte gentil
Si furent desconfi tout cil
Ki là furent à eure bonne.

22340 *Asoplir,* rendre dociles, effrayer.
22351 *Kastiel,* Muret. Cet événement n'arriva pas *depuis* la prise de Toulouse, mais avant, c'est-à-dire le 17 septembre 1213.

22353 *Li rois d'Arragonne,* D. Pèdre II, fils aîné d'Alfonse II et de Sancie de Castille. Ce monarque cultiva la poésie provençale et protégea les poètes.

Mort de D. Pèdre II, roi d'Arragon.

Si fu mors li rois d'Arragonne,
Ki venus iert pour aus aidier;
Quar n'i iert preus à souhaidier,
Et maintes fois od sa compagne
Ot vencus les païens d'Espagne.
Là fu-il mors par Aubigois,
Ki l'i orent menet ançois.
Et si furent, j'el sai de fit,
XX^{m} Aubugois desconfit,
Et mort et pris et retenu.
Ensi fu le conte avenu.
Et avint, ne sai quantes fois,
Que, par Dieu et par son défois,
A poi de gent et à mescief,
I vint de grant victore à cief.

Les comtes de Foix, de Toulouse et de Comminges.

Li quens de Fois et de S^{t}.-Gille
Escapoient tousjors par gille,
Et li quens ausi de Comminges,
Qui leur fist estreper les vignes.

Cruautés commises pendant les guerres des Albigeois.

Cele guerre n'iert pas à geu,
C'on ardoit Aubugois en feu.
Et les crestiiens trençoist-on
Nés et baulèvres et menton,
Et piés et puins et les orelles,
Pour esgarder aus à miervelles.
Et pour François destruire mious,
Lor trençoit-on ausi les ious,
Fust cevaliers u fust siergans,
Et gietoient ès fus ardans.

22366 *Preus à souhaidier*, preux qui laissât quelque chose à souhaiter.

22369 *Aubigois*, Albigeois.

22379 *Li quens de Fois*, Raymond-Rogier, mort en 1223. *De St.-Gille*, Raymond VI, comte de Toulouse, décédé en 1222.

22381 *Li quens de Comminges*, Bernard IV, mort l'an 1226.

22381-82 *Comminges* et *vignes*, rime défectueuse. *Estreper*, arracher.

22384 *C'on*, puisqu'on...

22386 *Baulèvres*, lèvres.

Li quens Simons, qui bien i donne,
Le comte de Carcassonne.
Tenoit Bediers et Karkasonne.
Rogiers et maint autre haut ome
En ièrent mort et mis à some.
Amaury, fils de Simon.
Amuriaus ot, par aventure,
Par II fois grant desconfiture.
Maint fort castiel li quens i tint,
Siergans et cevaliers détint,
Quar li pardons de l'apostole,
Et de kardenaus à estole,
Et de prélas et d'arcevesques,
Et des abés et des évesques,
Ki tout i aloient courant,
Et li viellart et li enfant,
Et i faisoient leur séjours
Seulement par LX jours,
Pour essaucier crestienté.
Mais il i eut si grant plenté
De mescréandise tournée
Par le païs enracinée,
C'on n'es pot sorber ne destruire.
Jà tant François ne sorent nuire,
Excès dont on accusait les Albigeois.
Et si estoient sodomite,
Pifle, rawardenc et irite.
Le boin évesque de Toulouse,
Qui leur armes sauver goulouse,
Kacièrent-il fors de la tière,
Quant commencie fu la gierre.

22394 *Bediers*, Beziers.

22395 *Rogiers*, Raymond-Rogier, comte de Carcassonne, mourut, l'an 1209, à l'âge de 24 ans, dans l'étroite prison où l'avait jeté Simon de Montfort.

22397 *Amuriaus*, Amaury de Montfort, fils de Simon.

22401 *Li pardons*, les indulgences.

22409 Il manque quelque chose à la phrase pour la compléter, à moins que *quar* ne soit substitué à *par*.

22413 *Sorber*, ôter, enlever.

22416 *Pifle*, qui s'empiffre, gourmand. *Rawardenc*, curieux, d'une curiosité impie? Roquefort donne le verbe *rewaurder*, *reswarder*, *reswardeir*, regarder. *Irite*, hérétiques.

Et si avoit mainte ale éue,
Dont la painne ot esté perdue.
Quar dire suelent « male espine
Nourist et traist male sordine,
Et male brance male flour.»
Ce nos tiesmognent li auctor. Trait satirique contre les Provençaux.
Ausi avint-il en Prouvence,
Et par nature et par consenche.
Quar quant li buens rois Carlemainne
Ot toute mise à son demainne
Provence qui moult iert plentive
De vins, de bois, d'aigue et de rive,
As lécéours, as manestreus,
Qui sont auques luxurieus,
Le douna toute et départi.
Encor sont-il à çou vierti.
Les estranges et les voisines,
Serors, parentes et cousines,
Tienent à plain cil Aubigois,
Soient cevalier u bourgois :
Et pour çou les vot-on oster,
Pour leur afaire dégaster.
Souvent i alèrent et tost
De mainte tière gent à ost.
Toulouse out autrefois asise
Li quens de Monfort à devise. Mort de Simon de Montfort, 25 juin 1218.
Cil dedens ièrent à reviel,
Si gietèrent d'un mangonniel,
Et li quens iert à ses engiens
U il faisoit traire mairiens;

22421 *Ale,* allée et venue, efforts, démarches.
22423 *Suelent* (*solent*).
22424 *Sordine*, de *sordre* ou *sourdre*, jet.
22429 *Li buens rois Carlemainne*, *voy.* tome Ier, pag. 250.
22433 *Lécéours*, débauchés; *manestreus*, ménétriers.
22436 *Vierti*, enclins.
22442 *Dégaster,* amender.
22450 *Mairiens*, mitraille de ce temps là.

De la rebonbe d'une pière
Fu conséus el cief derière
Arière fu portés bléciés,
La viesprée s'est acouciés,
Et lendemain fu entiérés.
Assés i fu plains et plorés,
Quar Dieux le vot prendre à martire :
S'en ot el cief couronne entire.

Il est considéré comme un martyr.

Amaury VI de Montfort.

Amauris, ses fius, ot la tière.
Qui moult i ot et painne et gierre,
Et de proaice et de visté,
Et de largaice et de bonté.
Retraist del tot à son bon père,
Et si retraist auques ses frère.

Sa mort, 1241.

Mais en un estour fu ocis,
C'onques n'i pot avoir miercis.
Pour mariage ne pour foit,
Ne pour sairement ne pour droit,
N'i pot onques avoir amour,
Mais gierre et tence et fort clamour.
Ensi demora li cembiaus,
Et garni cascuns ses castiaus,
Et gaaignèrent par couvent
Les I sor les autres souvent.

Troubles en Angleterre.

Li rois Jehans s'en fu alés
En Engletière tous irés.
Et si home point ne l'amèrent.
Encontre lui se relevèrent,

22451 *Rebonbe*, ricochet, expression harmonieuse et imitative qui rappelle ces beaux vers du Tasse, *Gerusal.* IV :

Chiama gli abitator de l'ombre eterne
Il rauco suon de la tartarea tomba.
Treman le spaziose atre caverne,
E l'aer cieco a quel rumor rimbomba.

22452 *Conséus*, atteint.

22461 *Visté*, activité.

22463 *Retraist*, il retraça, rappela en tout son *bon* père. Il n'en avait cependant ni le génie, ni le courage, ni l'activité.

22465 *En un estour fu ocis*, les historiens le font mourir de la dyssenterie, à Otrante, à son retour de la Terre-Sainte.

22471 *Li cembiaus*, la guerre (*cymbalum*).

Car et lor femes et lor filles
Bourgoises, vilainnes, gentilles,
Prendoit et à tort et à droit,
Et tant les avoit en destroit
Qu'il maintenoit ses cevaliers
Comme vilains et pautouniers.
Adont Robiers, li fius Gautier,
Ki ne vot soufrir cel mestier,
A Loéys s'en vint en France,
Et tant i fist, par acordance
De par les barons de la tière,
Qu'il diut passer en Engletière.
Siergans manda et cevaliers,
S'a nés quises et marouniers.
A Londres envoïa sa gent.
Si leur carga or et argent.
III cens en i ot tous eslius,
Haus hommes, vallans et gentius,
Et si tramist par mer aval
Siergans à piet et à ceval,
Tant que li Englois à planté
En orent à leur volenté.
Londres gardèrent si très bien
C'onques li rois n'i mesfit rien.

Hue de Boves vot amer
Le roi Jehan, si passa mer,
Maint chevalier et maint siergant
Prist en Flandres et en Braibant,
Car tant leur douna de deniers
K'il i passèrent volentiers.
En mer se misent à la mue,
Mais li orages se remue,

Le fils aîné de Philippe Auguste est appelé par les barons anglais, 1216.

22484 *Pautouniers*, coquins, lâches, misérables, de *pavere*.

22485 *Robiers*, les barons envoyèrent à Louis Saer de Quinci, comte de Winchester, et Robert, fils de Gautier. Le comte de Winchester mourut en 1220. Math. Paris, *Hist. fr.*, XVII, 753, B.

Si leva une grans tormente,
Par quoi cascuns moult se démente.
Raoul d'Audenarde. Radous d'Audenarde i estoit,
Avoec lui II frères avoit,
Gautier de Sotteghem. Watier de Sotenghien par non,
Et I jovène esquier, Baudon.
Thierri d'Irconwez. Si fu Théris d'Ireconwès,
Ki fu cevaliers esprouvés,
Et en la nef signour Huon
Ot cevaliers de grant renon.
Jean Vieillard. Jehans Viellars, qui jovènes ert,
I fu quant li tormens apert,
Et si ot des autres assés,
Que jou ne vos ai pas nommés.
Devant Gernemue corurent,
Sor I savelon brissié furent.
La nés de Sotenghien péri,
Mais I garçon i ot gari,
Et I priestre par I batiel
U il fu trais, sans nul apiel.
Mais quant la mers est repairié,
S'est toute l'autre gent noiié.
Hue de Boves fist sa nef,
Malgré les mestres, à plain tref
Sour tière courre; s'i brisièrent,
Mais cele nef forment prisièrent.
Mort de Hugues de Boves. Hue de Bove y fu noiiés,

22525 *Gernemue,* Gernemua, Matth. Paris, *Hist. fr.*, XVII, 728, B. C'est-à-dire *Yarmouth,* écrit aussi *Jernemouth* dans des actes anciens. Harris Nicolas, *Proceedings and ordinances of the privy council of England*, 1834, in-8°, III, 5, 3, 116, 1191. Cette terminaison en *mue* pour certains noms géographiques, est adoptée par les trouvères anglo-normands. Geoffroi Gaimar, p. 3, t. I des chron. publ. par M. Fr. Michel :

Puis turnèrent en Brunnemue.

22526 *Savelon*, banc de sable.

22528 *Gari,* sauvé.

22534 *A plain tref*, à pleines voiles.

22537 *Bove*, Boves était un château à deux petites lieues d'Amiens, appelé par G. Le Breton *Castrum Bobarum,* et *Botua* par Robert du Mont. *Chr. de Villehardoin*, éd. de M. Buchon, p. 7, note 7. Voy. v. 20848, 21098.

Qui çaus de France ot renoiiés.
Et boins droit fu quant il noïa,
Ki son droit signor renoïa,
Dieu méisme ot-il anoiié :
Si soufri qu'il sont là noiié.
Phelippes, li bons rois gentius,
En ot grant joie, il et ses fius;
Quar ses gens à Londres estoient,
Qui la vile moult bien gardoient.
Mais l'apostoles Innocens

Le pape excommunie les partisans de Louis, 1215.

Escuménia toutes gens
Ki passeroient avoic lui:
S'en ot Loéys moult d'anui.
Non pourquant s'est-il atournés.
Nés quist et cevaliers assés;
Apriés à l'estet s'i passa,
Tout droit à Sanguis ariva,
A si grant gent, à tel navie
Qu'Englois en orent grant envie.
D'autre part en l'ille à Tanet,
U il faisoit moult biel et net,
Là vinrent ses gens apriés lui,
Ki, par tormente, orent anui.
Li rois Jehans fu d'autre part,

Le roi Jean s'enfuit.

Et vit l'estorie ki départ,
A Sanguis n'osa arester,
Fuiois s'en est sans demorer.
Et li jovènes rois cevauça
Droit à Kantorbie, et prist l'a;
Girart de Marke el castiel mist,
Et garnison grant i asist.
De là se traist à Rouveciestre,

22547 *Innocens*, Innocent III.
22554 *Sanguis*, Sandwich.
22557 *L'ille à Tanet*, l'île Thanet, à l'extrémité N.-E. du comté de Kent.
22562 *L'estorie*, pour la mesure lisez *l'estore*.
22569 *Rouveciestre*, Rochester.

S'ot la cité la tour et l'iestre.
Lendemain avant s'en ala,
Vint à Londres, ses gens trova,
Puis cevaucièrent par confort.
Si prist Regate et Geldefort,
Et s'ot Fernehem et Winciestre,
Et Portemue et Porciestre,
Et Odihen prist lendemain,
U il fait moult biel et moult sain.
Hanstone et Malebierge prist,
U Mierlins, la profète, gist,
Tout partot mist sa garnison
Li fius le roi, à grant fuisson.
Et li Flamenc, quant il pooient,
Par congiet deçà repassoient,
Et s'orent les estrelins pris
Dont il orent le roi soupris.
Bauduins d'Arie sans besoing
Ausi fist, Jehans de Cisoing,
Et li frère de Sotenghien,
Et Buridans n'i perdi rien,
Et plusior autre ki revinrent,
C'onques al roi couvent ne tinrent.
Çaus de France si fort doutèrent,
Que par deçà s'en repassèrent,
Et messire Loéys là
Parmi la tière s'en ala.
S'ot Nicole et, par le païs,

Sépulture de l'enchanteur Merlin.

Les Flamands peu fidèles au roi Jean.

Baudouin d'Aire.

22574 *Regate*, ANNAL. WAVERL. MON. dans le *Recueil des Hist. fr.*, XVIII, 205, A. *Castellum de Reigate*. *Geldefort, ibid.*, Guildfort.

22575 *Fernehem*, ANN. WAVERL. *ib.*, Fernham; *Winciestre*, Winchester.

22576 *Portemue*, Portsmouth; *Porciestre*, Dorchester?

22577 *Odihen*, Odiham, dans le Southamptonshire.

22579 *Hanstone*, Southampton; *Malebierge*, Merleberge. C. Roberts, *Excerpta e rotulis finium*, 1835, in-8°, I, 300.

22580 *La profète*, nous avons déjà vu *la pape*.

22582 *Fuisson*, foison.

22587 *Bauduins d'Arie*, lisez *d'Aire*.

22597 *Nicole*, Lincoln.

Prist castiaus plus de XXXVI.
A Douvre vint, si l'aséga,
Siége de Douvres.
Ses engiens par defors dréça,
Le premier baille à force prist.
Girars La Truie mout i fist;
Exploits de Gérard La Truie.
Et cil de dens furent preudome,
Si n'es doutèrent une pome.
Inbiers de Bourc, li castelains,
Imbert du Bourg.
N'es gardoit pas comme vilains.
Et si iert Pières de Créon,
Pierre de Craon.
Ki preus estoit, bien le créon.
Defors iert li sièges bastis,
Dont li sire iert bien aatis.
  Mors i fu Guicars de Bielgiu,
Guichard de Beaujeu.
Dont il n'i ot ne ris ne giu.
Li cors de lui fu atirés,
En son païs fu reportés,
Quar l'apostoles avoit dit
Qu'escuméniet et entredit,
Ièrent tot cil qui là estoient,
Qui Loéys aidier voloient.
Mais li rois d'Escoce vint là;
Le roi d'Écosse vient au secours de Louis.
Le jovène roi asséura.
Entre çaus de dens et de fors
Furent donées trièves lors.
Si s'en est Loéys partis,

Al évesque de *Nicole* avant ala.
F. Michel, Chr. anglo-norm., I, 106.
Suer fu l'évesque de Nicole.

M. Francisque Michel, sur ce vers du *Roman de la Violette*, p. 7, remarque que Lincoln était appelé *Nicole* par les Normands, qui ne pouvaient pas bien prononcer le véritable nom de cette ville, et qu'encore aujourd'hui, une partie du *Swan-Pool* porte le nom de *Nichol-Pool*.

22601 *Le premier baille*, les premières défenses.

22605 *Inbiers de Bourc*, Imbert ou Hubert Du Bourg, sénéchal de Poitou, châtelain de Douvres, enfin justicier d'Angleterre.

22607 *Créon*, ancienne et illustre maison originaire d'Anjou.

22611 *Guicars de Bielgiu*, appelé par G. le Breton *Bellijocensis Guischardus*, XVII, 231, B. C'est Guichard IV, fils de Humbert III et d'Agnès, sire et baron de Beaujolais.

22619 *Li rois d'Escoce*, Alexandre II, fils de Guillaume, dit le Lion.

A Londres vint tos aatis.
Petit apriés, en tel sofrance,
S'en revint à sa feme en France
Et parler al bon roi, sen père.
Mais entretant que il i ère,
Si se tournèrent contre troi,
Et moult de barons od le roi
Li rendirent lor castiaus
Qu'il tenoient rices et biaus.
Mesire Loéys le sot,
Si repassa, com il ains pot,
Quar si homme tot li plus sage
Li fisent jurer le passage.
Droit à Sanguis est arivés,
Si ont descargiés lor nés.
Douvre s'en r'ala asségier.
D'un trébuket fist trébucier
Moult grant partie de lor murs,
Dont joïans estoit et séurs,
Quar il ot moult des murs perciés.

Mort du roi Jean, 19 octobre 1216.

Li rois Jehans s'iert acouciés,
D'anui dont il iert enviés.
Si est au tierc jour déviés.
Et quant tout si baron le sorent,
Des ses II fius grant pitié orent.
Si se tornèrent esranment
Avoec les enfans bonnement.
Le roi Jehan ont entiéré,
Mais il ne l'ont gaires ploré.

Henri III, son fils, est reconnu.

Henris, ses fius, ot la coronne,
Si com drois et raissons li doune.
Si houme l'ont asséuret,
Et li millour i sont tournet.

22640 *Trébuket*, trébuchet, machine de guerre.

Mon signour Loéys fu biele,
Devant Douvre, ceste noviele.
Fort et roit les fist asaillir,
Quar il n'i quida pas faillir
A çou qu'ensi fu la parole.
Si s'en fu alés viers Nicole
Li quens del Perce cevaucier,
Mais quant il i diut aprocier,
Mesire Fauke, I cevaliers,
De Normendie, fors et fiers,
Les ot espiiés et traïs.
Pris i fu li quens et ocis,
Et tout cil pris ki o lui èrent.
Moult petit d'aus s'en escapèrent,
Et quant li jovènes rois le sot,
De Douvre parti, com ains pot.
A Londres vint, là soujorna
Et soucors en France manda,
Car Englois li fisent véer
Soucours et par tière et par mer,
C'on n'i pot aler ni venir.
Mais non pourquant, pour aus garir,
De Londres partout cevauçoient
Et leur repaire bien gardoient.
D'autre part le pas u le cours
Mandoient en France ce soucors
A lor amis, partout cascun;
Et li visquens de Meléun
Fu mors, dont tout furent dolant,
Par Londres, et petit et grant,

Le comte du Perche est pris et tué à la bataille de Lincoln, le 20 mai 1217.

Mort du vicomte de Melun.

22657 *Biele*, mot pris ici dans un sens ironique.
22659 *Roit*, roide.
22663 *Li quens del Perce*, Thomas, fils de Geoffroi III. Il épousa Hélisende de Réthel. *Hist. fr.*, XVII, 113 A, 184 B, 205 D, 235 C, 285 B, 361 B, 719 E.
22665 *Fauke*, Foulques.
22675 *Véer*, empêcher, *vetare*.
22681 *Le pas u le cours*, de l'autre côté du passage ou détroit.

Quar il avoit estet preudon
Et hardis et de grant renon.
Mais li Englois la mer gardoient,
A leur galies tout prendoient.

Robert de Courtenai.

Robiers de Courtenai, li frans,
A tout C cevaliers, esrans
Son couzin vot aler soucorre,
Et fist ses nés à Kalais courre,
Estasses li Mounes od lui,
Ki puis en ot ire et anui.
En mer se misent I matin,
De vent orent moult grant hustin;
Tot droit devant Sanguis siglèrent.
Mais li Englois en lor nés èrent,
Seure lor ceurent, les ont pris,
A force de gent, et soupris.
Robiert de Courtenai menèrent
A Douvre, si l'enprisonnèrent,
Et tous les autres cevaliers.

Eustache le Moine est mis à mort.

Estasse li Moines, li fiers,
I fu pris et, sans demorée,
Li ont jus la tieste copée.

22691 *Robiers de Courtenai*, Robert de Courtenai, fils de Pierre Ier et petit-fils du roi Louis VI, grand bouteiller de France.

22695 *Estasses li Mounes*, Eustache le Moine, l'un des commandans des forces navales françaises. Matth. Paris (*Hist. fr.*, XVII, 740, B) dit: *Classis Francorum Eustachio Monacho, viro flagitiosissimo, commissa est,* et plus bas E: *Proditor regis Angliæ et pirata nequissimus*. De son côté, Guil. Le Breton, animé d'un autre esprit, dit (*ib.*, III, B): *Eustachius cognomento Monachus, miles tam mari quam terra probatissimus*. L'infatigable M. Francisque Michel a publié, avec des éclaircissemens, le *Roman d'Eustache le Moine*, Paris, 1834, in-8°. Eustache y est représenté comme un voleur, un pirate, une espèce de Robin Hood boulonnois, qui avait fait un pacte avec le diable.

> Dont fu li Moignes bon guerriers,
> Molt par estoit hardis et fiers,
> Puis fist-il mainte dyablie
> Ès isles en l'autre partie.
> Le roy Loéy fist passer,
> A grant navie, outre la mer.
> . . . .
> Wistasces bien s'en escondi
> K'il n'i ot homme si hardi.
> Ki li osast mie aprouver,
> Et ainsi l'ont laissié ester.
> Pp. 81, 82.

22708 *La tieste copée*, le récit du combat où

Par le païs, sour une lance,
L'ont portée, pour sa viltance.
Robiers de Courtenai plégiés
Fu lendemain et ostagiés.
A Londres vint al jovène roi,
Si li a contet le desroi
De lui et de ses cevaliers,
Et d'Estase, ki fu gueriers,
Qu'il copèrent la tieste ançois :
Grant dol en orent li François.
El païs ièrt li kardenaus,
Si a pris parlement à aus;
Puis fu la pais ensi taillie
Que Loéys et sa mesnie
Repassèrent et sauf et sain
En la tière de France à plain,
Quar autrement n'el porent faire.
S'en ot Loéis grant contraire
Mais çou fist faire l'apostoles
Et li clergiés ki, par estoles,
Escuméniièrent tous çaus
Qui passeroient avoec aus.
S'en furent auques destorbé
Li François et souvent gabé,
Quar li rois Jehans, par parole,
Iert devenus om l'apostole,
Pour çou que viers le roi de gierre
Li garandesist Engletière.
Et apriés ont prise la crois,
Pour çou que plus en ot de fois.
Tout ensi fu-il avenu
De cele guerre ki dont fu.

Louis renonce à la couronne d'Angleterre.

fut pris Eustache le Moine, est dans le roman, pp. 82, 83.

22721 *Taillie*, négociée.

22734 *Om l'apostole*, le 15 mai 1213, dans la maison des Templiers de Douvres.

22736 *Garandesist*, garantît.

Mort de l'empereur Otton, 1218.

Li rois Othe, ki moult preus fu,
A Brunezvic dont moru.
Escumeniiés ot esté,
Si n'i ot gaires conquesté.
Non pourquant il se concorda
A l'apostole, et amenda.
Sevelis fu com emperère,
Pour çou que sa hautèce père.
Moult en fu liés li rois de France,
Quar il li vot faire grévance,
Et fist, tant com il fu en vie,
Et par outrage et par envie.

Plusieurs des prisonniers, faits à Bouvines, parviennent à s'échapper.

Adont, j'el sai bien sans faillance,
Uns chevaliers de grant vallance,
Felippes, ki fu castelains
De Maudangien, com il pot ains,
Et Conras de Trémougne ausi,
Et Biernars d'Ostemale ensi,
De Paris, ù en prison èrent,
Sans raençon s'en escapèrent.
Car il avoient I atour;
Si minèrent la cartre entor.
A miénuit en sont issut,
Et leur ceval furent venut,
Si sont tout ensanble monté;
Viers leur païs sont arouté.
Moult en fu li rois coureciés.
Mais d'autrepart si fu trop liés
Del roi Othon qui mors estoit.
Tout esranment envoïa droit
En Alemagne I sien mesage
A l'enfant de Pulle moult sage.

22742 *Brunezvic*, Brunswick.
22756 *Maudangien*, Maldeghem.
22761 *Atour*, moyen, disposition.
22762 *Cartre*, prison.
22772 *L'enfant de Pulle*, Frédéric II, roi de Sicile.

Si li manda que couronner
S'alast à Ais, sans demorer.
Et il si fist à moult grant gent :
Si douna moult or et argent.
S'i fu le vesques de Cambrai :
Li rois l'i tramist, bien le sai,
Quar il ot moult amé Othon,
Si l'ot aidiet, bien le set-on.
Et volt li rois que, sans refui,
Fust al couronnement cestui.
  Ensi, par l'uevre al roi de France,
Fu li septres en acordance,
Quar tout li baron qui là èrent
L'enfant de Pulle couronnèrent.
El puing li ont le septre assis,
Ki de fin or estoit massis,
Et la couronne sour le cief
Li orent mise sans mescief.
Et il en a Dieu aouré,
Et s'en a de pitié ploré.
Ensi ot li enfés l'empire,
Ki de fine joie en souspire.
De cuer plorant larmes sans fiel,
A la couronne offierte au ciel,
Et si prist la crois d'outremer,
Pour l'amende mious afermer.
  Albigois furent revelé,
Et s'i ot maint preudome alé.
Et li fius le roi, Loéys,
I fu alés, si fu traïs.
Quar de çaus qu'il ot là ensanble
Duist-il avoir, ce me sanble,

Frédéric II, empereur, 1220.

Jean de Béthune, évêque de Cambrai.

L'empereur se croise, 1218-1227.

Soulèvement des Albigeois.

22774 *Ais*, Frédéric fut couronné à Aix, en 1215, environ trois ans avant la mort d'Otton, mais son couronnement à Rome eut lieu en 1220.

22777 *Le vesques de Cambrai*, Jean de Béthune. J. Le Carpentier, *Hist. de Cambrai*, I, 374.

Espaigne et Surie conquise.
Mais il ot en l'ost convoitise
Et traïson et félounie.
Si leur tourna à vilounie,
Quar il n'i fisent nule rien.
Là fu ocis, çou sai-je bien,

Raoul de la Tournelle.

Raous, li preus de la Torniele,
Pardevant une porte biele.

Mort du pape Innocent III, juillet 1216.

Li apostoles Innocens
Fu mors adonques à cel tans.
Apostolie fisent d'onorie,
Par eslection et par glorie.
Li vesques Jehans de Cambrai,
Qui fu preudom et de cuer vrai,
A la seconde ost Loéys,

L'évêque de Cambrai meurt devant Toulouse, 20 juillet 1219.

Arnould d'Audenarde prend part à la croisade contre les Albigeois.

Godefroid de Condé, évêque de Cambrai.

Qui pour Dieu s'i fu obéis,
Pardevant Toulouze moru;
Ernous d'Audenarde o lui fu.
Godefrois de Condet fu vesqes,
Ki plains estoit de boines tèqes.
Mesire Loéys revint
Sans rien faire, dont blasmes vint.
Mais çou fu auques par consence,
Quar entre les barons ot tence.
Petit apriés, sans demorer,
Pour Dieu siervir et onorer,
S'en alèrent li pélerin

Cinquième croisade, 1217-1221.

Droit à Acre; mais en la fin
Se traisent al mont de Tabor,
U il orent painne et labour.
Mais li soudans tout lues et tost

22811 *Raous..... de la Torniéle*, nous avons vu plus haut *Pierre de la Tournelle.*

22815-16 Lisez pour la mesure *apostole*, *d'onore* et *glore*. — Innocent eut pour successeur Honorius III.

22833 *Mont de Tabor,* Malek-Adhel fit élever sur cette montagne une citadelle que les croisés assiégèrent.

As plus mestres signors de l'ost,
Pour leur péciés faire pesans,
Douna tant de ses faus besans,
Que de mont Tabour sont parti.
S'en furent de blasme aati,
Quar païen fuscent escarni,
Ki leur castiel ont rengarni.
Et li signour, pour l'ost gréver
Et pour leur blasmes aciever,
S'en alèrent à Damiaite,
Siége de Damiette, 1219.
Cité plaisant et forte et naite,
Que li Sarrasin à soujour
Avoient tenue maint jor.
A moult grant mescief arivèrent,
La tour reprisent et fermèrent,
Qui sor le flun estoit fermée;
De crestiens l'ont afermée,
Et puis si fisent faire I pont,
Parmi le flun, qui leur respont
A passer outre, et si pasèrent.
Tant i sisent qu'il afamèrent
Çaus de dens, et que pris les ont,
Et puis la vile fermer font,
Quar d'un malage furent tuit
Et mort et soupris et destruit.
  Ce fu grans joie par le monde,
Mais fortune, qui trop abonde,
Cele joie à duel lor torna.
Quar li rois Jehans s'atorna,

22841 Car autrement les païens eussent été un sujet de moquerie.

22845 *Damiaite*, voy. Wilken, *Geschichte der Kreuzzüge*, VI, 249; Michaud, *Hist. des Croisades*, III, 435.

22854 *Qui leur respont,* se rapporte à *pont.*

22864 *Jehans,* Jean de Brienne, deuxième fils d'Érard II, comte de Brienne; il ne porta pas la guerre à Babylone, mais en Égypte, et ne réussit point parce qu'il était sans cesse contrarié par le légat, qui ne connaissant rien à la guerre, voulait néanmoins la diriger. Au lieu de Babylone, lisez le Caire. Oliv. Scholast., cité par Wilken, VI, 324, dit cependant: *Rex Babilonis*...

Jean de Brienne, roi de Jérusalem.

Auques par consel del clergié,
Et toute l'os, par son congié,
Viers Babilone s'en alèrent.
Déciut furent quant logiet èrent,
Adont, c'est vérités et fins,

Mort de Gossuin, évêque de Tournai, 1218. Gautier de Marvis lui succède.

Moru li vesques Gossuins
De Tournai, et mestres Watiers
Fu vesques fais. Li escoliers
De Tournai fu à Acre eslius,
Comme preudom et clers soutius.
De Damiaite par essone
Furent alé viers Babilone
Li rois, li kardenaus et l'os,
Dont il n'orent ne pris ne los;
Quar li fluns s'espart cascun an,
Entour la fieste St.-Jehan;
De son kanel ist par la tière,
Si fait assés anuis et gierre
Par cel païs. Et dont s'avint
Que nostre gent el païs vint,
Logiet se furent en I val,
Cil à piet et cil à ceval.
Ès-vous le flun tost espandu
Que plus ne pot estre atendu.
A grant malaisse i demorèrent,
Deciut i furent, si plorèrent
Et demenèrent duel moult grant,
Qu'il ne porent aler avant,
Ne repairier ne s'en pooient,

pedites et equites de regno suo præsertim Kairo atque Alexandria coadunavit in occursum adventantium.

22870-71 *Gossuins.... Watiers*, sur ces deux évêques, *voir* le tome 1er, p. 540.

22873 *A Acre eslius*, nous ne trouvons pas ailleurs cette circonstance et nous ne comprenons pas bien comment Gautier put être élu à Acre, à moins qu'il ne fût dans cette ville, au moment de l'élection faite à Tournai.

22879 *Li fluns*, le Nil.

22881 *Kanel*, canal.

Se Damiaite ne rendoient.
Quar li fluns, qui vint à grans flos,
Les i ot soupris et enclos,
Et, pour aus mious prendre en lor bailles,
Ot li soudans tous les ventailes
De Babilone fors saciés,
Pour aus avoir plus enlaciés
Avoec le flun, qui teus estoit
Que cascuns om se desviestoit,
Ne n'i pooit nus son parel
Conforter, ne maitre à consel.
Assés i ot painne et ahans.
De briève, li bons rois Jehans,
Cil i fist tant, que que nus die,
Qu'il n'i fu retés de boidie,
Qu'assés li promist li sodans :
Mais il n'i fu pas entendans.
Ainc pensa moult de calengier
Les drois dou sépucre, et vengier.
Que vous iroie-je contant?
Là furent no crestiien tant
En aventure de morir,
Et de noiier et de périr;
Et Damiaite fu rendue.
S'est no gens arière venue.
Li vesques d'Acre en fu ostages,
Et li rois Jehans, ki fu sages.
Revenu sont à Damiaite,
Qu'il orent faite clère et naite.
Là fu preudom li rois Jehans,

22896 ***Enclos***, Petr. de Monte-Acuto, apud Matth. Paris, Wilken, VI, 334. ***Exercitus Christi inter aquas inclusus, sicut piscis reti includitur.***

22897 ***Bailles***, défenses, palissades, retranchemens.

22898 ***Ventailes***, écluses.

22899 ***De Babilone***, du Caire; ***fors saciés***, tirés dehors.

22900 ***Enlaciés***, enlacés.

Éloge du soudan du Caire Malek-Kamel.

Et bien s'i prouva li soudans,
Quar à nos gens fist moult de bien,
Ne de lui ne se plainsent rien.
Et par couvent furent rendu
Tout li caitif et retenu,
Et li Sarrasin délivré,
Qui furent en prison livré.
Droit à Acre est l'os revenue
Assés dolante et irascue.

Le légat est blâmé par les croisés.

Moult en fu blasmés li légas,
Mais on set bien que ce fu gas,
Quar li clergiés ne savoit mie

L'auteur le défend.

Que l'os péuist iestre traïe.
Car en tel liu mainne-on I homme,
Sour boin-conduit, qu'en la parsomme
L'en avient maus, si l'ocit-on.
Adonques a cil le renon
Qu'il l'a traï, si n'i a coupes;
Et non pour quant l'en fait-on loupes,
Et moustre al doit com traïteur :
Si reçoit honte pour ouneur.
Ausi fist-on le clergiet là,
Quar li légas avant ala.
Si quidièrent toute la tierre
A force sour les turs conquierre.
Par tant furent, sans mesproison,
Mescréut de la traïsson.
Si n'i eurent coupes de rien.
Ce sot-on par vérité bien,

22926 *Plainsent*, plaignirent.

22928 *Caitif*, captif.

22933 *Li légas*, le cardinal Pélage.

22935 *Quar*..... les raisons que donne Philippe Mouskes en faveur de Pélage, ne sont pas d'une logique bien puissante.

22938 *Boin-conduit*, sauf-conduit; *en la parsomme*, en définitive.

22942 *L'en fait-on loupes*, lui en fait-on souillure, *lope*, *loupe*, crasse ou balayure de métal, dit Roquefort.

22950 *Traïsson*, de quelles trahisons s'agit-il si ce n'est de celles de l'orgueil et de l'imprudence?

Qu'à cel jor fu li fluns issus,
Si que li rois en fu décius.
Et ensi croist-il cascun an,
Si que plusiour en ont ahan.

Élévation du corps de St-Thomas de Kantorbéry.

Adonques fu, par vérités,
St.-Tumas en fiertre levés,
En la cité de Cantorbire,
Que li rois Henris fist ocire,
Ki fu père al boin roi Ricart,
C'on ne tiunt onques à escart.
A son lever et à sa fieste
Alèrent maint preudome onnieste,
Clerc et dames et cevalier,
Quar on le fist partout noncier,
Et s'orent tout en l'abéie
Lor plaisir, quar bien fu garnie.

Les trois rois de Cologne.

Adont l'estore nos tiesmogne
Qu'en fiertre furent à Coulogne
Li troi roi mis, si com drois fu,
Ki d'enfance le roi Jhésu
Aourèrent, et lor prousens
Portèrent, or, mire et encens.
Quar l'emperères Flédéris
Les ot, à force, à Melans pris,
S'es ot à Coulogne aportés,
Dont li païs fu confortés.
Mais C tans plus en fu dolans
Tout li païs entour Melans.

Henri I, empereur de Constantinople.

Li buens emperères hardis
De Coustantinoble, Henris,

22958 *St.-Tumas*, canonisé en 1173.

22975 *Flédéris*, Frédéric II.

22976 *Melans*, Milan.

22981 Ici recommence l'extrait de Philippe Mouskes, placé par Du Cange et par M. Buchon dans leur édition de Villehardouin.

22982 *Henris*, Henri Ier, frère et successeur de Baudouin, comte de Flandre. Il mourut le 11 juin 1216, dans la quarante-troisième année de son âge et la dixième de son règne.

C'on avoit apielet d'Ango,
Fu enierbés et vesqui po
Apriés le conte Bauduin,
Qui l'empire ot trait à sa fin.
Et li François ki là estoient,
Pour çou que le droit oir voloient,
S'orent mandée sa serour,
Droit à Auçoirre, et son signor

Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, devient empereur.

Conte Piéron, parent le roi;
Et il s'en alèrent andoi.
II fius orent, bien m'en sai ciert,
L'un Felipon, l'autre Robiert.

Philippe, marquis de Namur.

Felipes, c'on tint à séur,
Si ot la conté de Namur,
Que li quens de Namur adonques
Siout tenir, Felipes, ses oncles,
Et sire fu des Aucerrois.
Robiers, ses frères, ce fu drois,
Ot, entre Douwai et Bouçain,
Grant tière et viles tot à plain.

Ses sœurs.

S'orent serour preus et gentius.
Li buens rois de Hungrie, Andrius,
Ot l'ainsnée que moult ama,
Que Henris d'Ango li douna;
Et la seconde ot Jehanins,

22983 *D'Ango,* d'Angre; *voy.* v. 20466.
22989 *Sa serour,* Yolande, seconde femme de Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre.
22993 *II fius,* quatre fils.
22998 *Siout*, M. Buchon, *sçout; Felipes, ses oncles*, Philippe Ier, dit le Noble.
22999 *Et sire fu....* du moins nominalement, car Hervé, baron de Donzi, gendre de Pierre de Courtenai, s'était mis en possession.
23001 *Bouçain,* Bouchain.
23003 *Preus*, M. Buchon : *prus.*
23004 *Andrius*, André II, dit le Jérosolymitain; c'est de son fils posthume Étienne, que les généalogistes font sortir la maison de Croy.
23005 *L'ainsnée*, Yolande.
23007 *La seconde,* cette alliance n'est pas marquée dans l'*Art de vérifier les dates,* IV, 318, éd. in-8°, ni dans Du Cange, qui, lorsqu'il y a lieu, cite si volontiers Ph. Mouskes, *Hist. de Constantinople*, I, 164. Cette erreur de fait se trouve pareillement dans les généalogies de Baudouin d'Avesnes et dans Gilles de Roye. Du Cange, *ibid.*, I, 114, 115; *Jehanins,* Joannice ou Jean Ier, dit aussi Calo-Jean.

Sire des Blas et des Commins.
La tierce fu saçans et aspre,
Cele si fu donnée à Lascre, Théodore Lascaris.
I haut prince de la Turquie,
Qui grant tière ot dans sa baillie.
Lor mère fu mise à la voie,
Pour de l'empire avoir la joie
Que si frère avoient éue.
Et li quens Pières ot tenue Captivité de l'empereur Pierre de Courtenai.
Une autre voie, ses maris.
Dont il fu dolans et maris.
Quar li Commenios le prist,
A Duras, en prison le mist,
Et tout si ome i furent mort,
Par desloïauté et par tort;
Gossiaus, li frère Alart d'Antoing, Gaussouin d'Antoing.
Fu pris et mors à cel besoing,
Et la contesse en fu alée;
Sans son signor fu couronnée.
Poi apriés s'acouça d'enfant,
Dont ele iert ençainte devant.
Bauduins ot non pour son oncle. Baudouin II de Courtenai.
Li quens Pières moru adonque
En la prison dont jou vos di.
Petit apriés moru ausi Mort de Pierre son père, vers 1218.
L'empereís, et li baron
Cargièrent la tière Quennon

23008 *Blas*, Valaques.

23009 *La tierce*, Marie épousa en 1219 Théodore Lascaris 1er, empereur des Grecs, selon l'*Art de vérifier les dates*. Cf. Du Cange, *Hist. de Constantin. sous les Français*, I, 163.

23019 *Li Commenios*, Théodore L'Ange Comnène.

23023 *Gossiaus*, Du Cange en parle d'après notre auteur, *Hist. de Constantinople sous les Français*, éd. de M. Buchon, I, 156.

23024 *Besoing*, extrémité.

23029 *Pour*, M. Buchon : *par*.

23034 *Quennon*, voy. le *Romancero* de M. Paulin Paris, p. 77; et Du Cange, *Hist. de Const. sous les Français*, I, 165. Du Cange, en cet endroit, invoque l'autorité de Ph. Mouskes. Conon, *quesnes*, *quénes* ou *quens*, était frère de Guillaume de Béthune, avoué d'Arras, v. 20451.

Conon de Béthune, sénéchal de Romanie.

De la Biétune, pour guarder,
Et s'orent consel demander
Le fil la dame pour droit oir,
Et pour droiture et pour savoir.
Aparilliés fu li mesages,
Bien parlans et cortois et sages.
Son fil mandèrent Felippon,
Et il en a dounet le don
Robiert, son frère, par consel,
Ne faire n'en vot aparel.

Robert de Courtenai, empereur de Constantinople.

Robiers, ses frères, s'atorna,
Viers Hungrie s'acemina.
Venus i est à sa serour,
Moult le reciut à grant ounor
Li rois Andrius, si fist sa suer,
Et s'ot tout leur avoir à fuer.
Tout l'ivier furent à plenté,
Mais ne porent à volenté
Passer par la tière sauvage.
Si fist li rois I mariage
D'une niéçain à cel Robiert,
Et si nos fait l'estore ciert

Jean Azan, roi de Bulgarie.

Que rois Ausens l'ot et plévie,
Ki sire iert et rois de Servie.
Et li rois Andrius ot I fil,
Moult preut et vallant et gentil,
Alixandres avoit à non,
Et moult l'amoient Esclavon.
Rois Ausens et li rois Andrius,

23043 *Robiert*, à Robert.

23044 *Ne faire n'en vot....*, il refusa pour lui-même le dangereux héritage de Constantinople et le céda à son frère. Du Cange, *Hist. de Constantinople*, I, 166.

23050 *A fuer*, à sa disposition, à discrétion.

23055 *Niéçain*, Anne.

23057 *Ausens*, Jean Azan, roi de Bulgarie. Du Cange, *Hist. de Constantinople*, I, 168; *plévie*, fiancée.

23061 *Alixandres*, cet Alexandre, mentionné par Du Cange, I, 168, ne l'est pas dans l'*Art de vérifier les dates*, VII, 422.

Et rois Alixandres, ses fius,
Convoiièrent Robiert d'Auçuerre.
S'ot viandes, avainne et fuerre,
Tant k'il vint en la tière noble.
Comme sire en Coustantinoble.
Et l'ot convoiiet, par sa ghille,
Li rois Bilas, sires de Bile.
Bauduin, son frère, trouva
Mesire Robiers, quant vint là.
Jovènes iert, si l'ama forment
Et nourir le fist ricement.
  Quant cis Robiers i fu venus,
Moult hautement fu recéus
I jor de Nostre-Dame fieste.
Ot couronne d'or en sa tieste,
Et s'ot les dras empériaus,
Et fu emperères roïaus,
Asséurés et courounés
De clers et de barons senés.
Mais si baron ièrent en l'ost
Contre Lascre, qui lues tantost
Qu'il sot la mort sa mère en voir,
Vot l'empire par force avoir.
Car il ot sa fille espousée,
Que ses oncles li ot dounée,
Li boins Henris, ki, par solas,
La fille Jehannin le Blas
Ot espousée, mais nul oir
Ne pot de cele dame avoir.

23065 *Auçuerre*, Auxerre.

23067 *En la tière noble*, par opposition à la *tière sauvage*, v. 23053. La première était celle habitée par les chrétiens, dépendante de l'empire.

23069 *Ghille*, finesse, adresse.

23070 *Bilas*, Béla, l'un des fils du roi de Hongrie. *Bile?*

23071 *Bauduin*, Baudouin était né à Constantinople et n'avait que trois ans au plus.

23084 *Lascre*, Théodore Lascaris. Du Cange cite Mouskes sur ce fait, I, 171.

23085 *Sa mère*, Yolande, sa belle-mère, morte en 1219.

23090 *Jehannin*, Joannice.

Par quoi la mère à cest Robiert
Fu mandée tout en apiert,
Et apriés li, Robiers ses fius,
Qui de l'empire fu gentius.

Gérard La Truie, chef de l'armée levée contre Lascaris.

Girars La Truie s'en péna,
Ki les barons li amena,
D'outre le brac ù il estoient,
Contre Lascre se deffendoient.
A lui s'en vinrent esranment,
S'el reciurent moult liément.
Couronnés fu sans contredi
En I quaresme, j'el vos di,
Le jour de fieste Nostre-Dame,
Si qu'en Flandres en vint li fame
A la contesse, sa couzine.
Joïans en fu de joie fine
Pour son couzin et pour son père,
Ki premiers ot conquis l'empère.
Li quens Felipres de Namur,
Ses frère, al cuer loïal et pur,
Refu trop joïans de s'ouneur,
Et si loa Nostre-Signeur,
Pour çou que fais estoit ses frère
De Coustantinoble emperère.

L'empereur et Théodore Lascaris font la paix.

Petit apriés çou, si ot fait,
Pour amender tot le mesfait,
D'entre Lascre et l'emperéour,
Trestout li baron de l'ounour,
Comme preudome et fort et sage,
Et par laitres et par mesage,
Tant que Liascres, tot sans gille,
Promist l'emperéour sa fille

23097 *Girars La Truie;* Du Cange le mentionne d'après Ph. Mouskes, I, 171.
23099 *Le brac,* le bras de St.-George.
23106 *Li fame*, la nouvelle.
23107 *La contesse,* Jeanne.
23124 *Sa fille,* Eudoxie.

Et grant tière pour acordance,
K'il n'i ot point d'outrequidance.
D'une autre feme l'ot éue.
Mais sa suer, qui l'avoit à drue,
S'en péna forment pour son frère,
Qui de la tière iert emperère.
Et pour Lascre, le sien baron,
S'en pénèrent tuit li baron.
Girars La Truie en fu à court,
Si fu Thiéris de Walecourt,

Ambassade de Gérard La Truie et de Thierri de Valaincourt.

Et si ot assés autre gent.
Liascres les reciut moult gent.
Cevaliers avoit em prison :
Par acorde, sans raenchon
Furent rendu, car l'emperère
Contre ciaus li rendi son frère.
Joïant en furent lor parent,
Et par deçà et l'aparent.
Ensi fu finée la guierre.
Si remest en grant pais la tierre;
Et quant la cose fu outrée,
Cascuns revint à sa contrée.
Petit apriés moru Liascres,

Mort de Théodore Lascaris, 1222.

Qui moult estoit vallans et aspres.
Si tint l'emperères s'ouneur
Tout entre lui et sa sereur.
Si fu remés cil mariages,
Qui fais iert par lor hommes sages.
Ceste noviele, sans faillance,

23127 *D'une autre feme,* d'une autre femme que la sœur de Robert, c'est-à-dire d'Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis, surnommé Andronic.

23128 *Sa suer*, Marie, en effet, fit beaucoup d'efforts pour favoriser cette alliance.

23134 *Thiéris de Walecourt,* Du Cange l'appelle Thierri de Valaincourt, I, 173, comme Ph. Mouskes lui-même plus bas, et G. de Villehardouin. Walincourt était une pairie du comté de Hainaut; *voy.* ce qu'en dit St.-Genois. *Droits primitifs*, etc., p. VIII.

23142 Plus qu'on ne peut dire.

23145 *Outrée*, terminée.

Si vint en Flandres et en France.

La guerre recommence.

Dont recommencièrent la guierre
Li Coumain par toute la tierre.
L'emperères Robiers le sot,
Et cil, plus tost k'il onqes pot,
I envoïa ses cevaliers
Et des plus preus et des plus fiers,

Combat de Pémanin.

A I castiel que, par engagne,
Fermoient en une montagne.
Mais par l'estorie sai de fi
Que nos gens furent desconfi.

Macaire de Ste-Menehould.

Là fu mors messire Makaires,
Uns chevaliers de grant afaire.

Bourgeau de Fressin.

Si fu mors de Freçain Bouriaus:

Gobert de Marke.

Ausi fu de Marke Gobaus;
Cevaliers et autres siergans,
Dont l'emperères fu dolans,
I ot ocis à grant lagan,
Dont la tière fu pis en l'an;

Les deux Conon de Béthune, Payen d'Orléans.

Quar li vious Quènes estoit mors,
Et li jovènes Quènes, li fors;
S'iert mors Païens et Liénars,
Et des Coumains fisent essars;

Pierre de Breteuil.

S'iert mors Pières de Bréécuel,
Dont el païs ot moult grant duel.
Moult estoit la tière aféblie

23161 *Engagne*, industrie.

22165 *Makaires*, Macaire de Ste-Menehould, chevalier champenois, qui avait donné des preuves de son courage en diverses rencontres, sous les empereurs Baudouin et Henri. Du Cange, I, 181.

23174 *Li jovènes*, fils du précédent.

23175 *Païens*, Payen d'Orléans, Villehardouin en fait mention. Il est nommé *Paganus de Aurelia*, dans une lettre de Henri, frère de l'empereur Baudouin; parmi ceux qui furent cités pour se trouver à l'armée du roi de France, en 1251, on trouve les *hoirs de Monseigneur Payen d'Orléans*. *Liénars*, chevalier dont parle Henri de Valenciennes, qui l'appelle *Liénars de Helemes* ou *de Helmes*, édition de M. Buchon, p. 207.

23176 *Et*, M. Buchon lit *qui*, ce qui vaut mieux pour le sens; *essars*, destruction.

23177 *Pières de Bréécuel*, *Petrus de Britolio*, Pierre de Breteuil, chevalier de Beauvoisis, si nous en croyons Dom Brial. *V.* 20449.

Quant Robiert ot la signourie.
Et puis fist sa gent une route,
Mais à brief tierme fu desroute.
Tiéris de Walecourt en fu,
Li sire qu'avons-nous oü.
S'en fu Nicoles de Mainwaut,

Nicolas de Mainwaut.

Mariscaus, quar il ot cuer haut.
Alé furent viers Salenike,
Dont il éuissent esté rike.
Gaitiet i furent et soupris :
Si furent tot et mort et pris.
Pris i furent à cel asaut
De Walecort et de Mainwaut
Nicole et mesire Tiéris,
Qui moult estoit preus et ciéris.
Puis r'ot plévie cis Robiers

Nouvelle négociation relativement à la fille de Théodore Lascaris.

La fille à Lascre, g'en sui ciers.
Si fu Théris de Walecourt
Délivrés, et revint à court,
Et de Mainwaut Nicole ausi
Et toute leur gent par ensi;
Si ot la tière de grant bruit
Pais, plenté, repos et déduit.
Mais cele gent ièrent sauvages :

Elle est rompue une seconde fois.

Si demora li mariages,
Qui II fois eut esté plévis;
Si remest la gierre el païs.
Boucars d'Avesnes ot esté,

Bouchard d'Avesnes arrêté par ordre de la comtesse de Flandre.

Avant çou, pris en I esté.
La contesse l'ot en prisson
A Gant, pour çou qu'en mesproisson
Avoit faite de sa serour,

23185 *Nicoles de Mainwaut,* maréchal de Romanie. Du Cange, I, 182.
23187 *Salenike*, Salonique.
23189 *Gaitiet,* guettés; Buchon : *guttiés*.
23193 *Tiéris*, se rapporte à *Walecort*.
23206 *Si remest*, ici, dans l'extrait de M. Bu-

Pour çou que il en ot laisour.
Devant l'afaire de Bovines,
A Mons estoit od ses mescines
Sa suer, et il l'en ot portée,
Et si l'ot à feme espousée.
S'ot entre lui et la contesse
Une guierre moult félenesse,
Pour tière qu'il en demandoit.
Mais la contesse li véoit.
Tant qu'il en prist, apriés I jor,
Robiert d'Auçoirre en I estour,
Qui puis ot et tint comme sire
De Coustantinoble l'enpire,
Si com devant avés oï.
La contesse point n'el goï.
Mesire Boucars repairoit
En Ardane, ù menée avoit
Sa feme droit à Eufalisse,
I castiel trop fort à devise.
Sohiers de Wavre le gardoit,
Qui monsignour Boucart aidoit.
Mesire Robiers fu délivres
Qu'il n'i douna ne mars ne livres.
Et Boucars couru par la tière.
Si fist à la contesse guierre,
Pour tière qu'il li demandoit
De par sa seror qu'il avoit.
Puis fu ocis, et, voïant lui,

Robert de Courtenai tombe entre les mains de Bouchard.

Château d'Houffalise.

Sohier de Wavre

chon, on a omis 1200 vers.

23212 *Laisour,* de *lædere,* tort, outrage.

23213 *Devant....* Le mariage de Bouchard eut lieu en 1213.

23215 *Sa suer,* Marguerite; *l'en ot portée,* J. De Guyse dit positivement que le mariage de Bouchard et de Marguerite se fit du consentement des parens des parties contractantes, XIV, 24.

23220 *Véoit,* refusait, faisait obstacle.

23229 *Eufalisse,* Houffalise. Voy. dans nos *Mémoires généalogiques et historiques,* I, 55, une suite des seigneurs de ce lieu, et dans J. De Guyse, XIV, 28 et suiv., des lettres relatives à un don de 60 livres fait par Bouchard à son cousin Thomas de Houffalise.

23237 Répétition du v. 23219.

Si fu ocis ses frère Gui
De vilains ki les encontrèrent,
I jour que par Hainnau pasèrent.
II ans fu à Gant en prison,
Puis en issi sans raenchon.
Li sires d'Avesnes, ses frère,
Watiers, qui moult rices om ère,
Et quens de Blois estoit nommés,
Pour Guion fu moult abosmés
Et plains d'anui et de pesance.
Mais, par consel et par soufrance,
L'a tout en oubliance mis,
Par le consel de ses amis.
Si fu par consel devisée
La mors de Guion pardonnée,
Quar c'est coustume par devis :
Les mors as mors, les vis à vis.
Mais à painnes et à escars
L'otria mesire Boucars,
Qui pour sa feme iert entredis,
Par çou qu'il ot esté par dis
Sous-diakes, ce disoit-on,
S'ot esté cantres de Loon
Et fu trésoriers de Tournai.
Mais pour son frère, bien le sai,
Qui de sa feme n'avoit oir,
Et, par çou, pour la tière avoir,
Estoit devenus chevaliers.
Mais ses frères en dementiers
Une fille ot de sa moullier,

Gui d'Avesnes est assassiné.

Bouchard sort de prison.

Gautier II, d'Avesnes.

Bouchard d'Avesnes excommunié.

23246 *Watiers*, Gautier II.

23247 *Quens de Blois*, du chef de sa femme Marguerite.

23255-56 Ce proverbe peignait l'esprit de vengeance personnelle qui animait les grandes familles et qui rendait toute une race solidaire de l'outrage reçu par un individu : mort pour mort, vie pour vie.

23261 *Sous-diakes*, sous-diacre. J. De Guyse, XIV, 192.

Si que la tière ot iretier.
Gautiers d'Avesnes s'en ala
Outre mer, et revint deçà:
Et puis sa fillaite senée
A l'enfant de St.-Pol dounée.
Et mesire Boucars ot prise,
Al mious k'il pot et à sa guise,
Serour Jehane, la contesse,
Sans don, sans tière et sans promesse,
Et si devoit, par convenance,
De sa feme querre acordance,
Si que, par Roume, i demorast
Et la contesse l'otroïast,
Quar il s'entramoient forment.

Bouchard d'Avesnes va à Rome.

A Roume en ala ausement.
Il fius en ot, moult les ama.
Ensi la cose demora,
Et Boucars s'en ala à Roume,
Mais ains qu'éuist fait sa besougne,
Fu la dame d'autre manière.
Si prist Guillaume de Dampière,
Mais ele en fu partot blasmée,
Quar Boucars l'avoit moult amée.
A Roume fu et pour lui sougne,
Quar faire voloit sa besougne.

Il rend par son courage des services au pape.

Li pape ot guerre en I castiel,
Si l'i siervi et bien et biel,
Tant que Boucars, qui fu gueriers,

23273 *Fillaite,* Marie d'Avesnes, comtesse de Blois, épousa Hugues Ier de Châtillon, comte de St.-Pol, ainsi qu'on en a déjà averti.

23277 *Serour,* Marguerite.

23278 *Sans tière,* sur le partage de Bouchard, *voir* St.-Genois, *les Pairies du Hainaut,* pag. ccliij, et J. De Guyse, XIV, 24, 26, 28, etc.

23280-81 Il devait faire confirmer son mariage à Rome.

23285 *Il fius,* Jean et Baudouin d'Avesnes.

23290 *Guillaume de Dampière,* deuxième fils de Guy II de Dampierre et de Mathilde, héritière de Bourbon. Ce mariage se fit après le mois d'avril 1218.

23293 *Sougne,* songe.

Fu as os, comme cevaliers;
Del pape et des cardenaus
Fist faire ses enfans loïaus.
Li rois d'Acre et li emperère
Priièrent pour lui, com de frère.
Si li fu jugiet par savoir
Tenir ounour et tierre avoir,
Et de par père et de par mère,
Et de par feme et de par frère.
Mais cil Guillaumes de Danpiere
Tint sa feme en tel manière,
Qu'entredis en fu longement,
S'en ot puis filles voirement.
Apriés, li fius l'emperéour,
C'on tenoit de Pulle à signor,
Par le commant de l'apostole,
D'arcevesque et vesque à estole,
Devant les barons de l'empire
Fu couronnés sans contredire
A Ais, par le commant son père,
Pour apriés lui tenir l'empère.
Enfés de Pulle avoit à non
Cis emperères, par sournon,
Si com l'emperères Henris
Et l'autres avant, Flédéris,
L'orent fait as barons jurer
Et l'apostolie confermer.
Si l'ot-il com preus et gentius,
Et pour çou vot-il que ses fius
Fust couronnés à son vivant.
Ensi fu fait, çou truis lisant,

Il fait légitimer ses enfans.

Guillaume de Dampierre, second mari de Marguerite de Flandre.

Frédéric II, empereur.

23298 *As os*, à l'armée.
23300 *Loïaus*, légitimes, reconnus.
23301 *Li rois d'Acre*, le roi de Jérusalem, qui n'exerçait plus guère son autorité que dans Acre. C'était alors Jean de Brienne.
23324 *L'apostolie*, la mesure veut *l'apostole*.
23326 *Ses fius*, Henri, élu roi des Romains, en 1220, à l'âge de sept ans, et couronné en 1222.

Qu'il en orent briés et saiiaus
Des clers et des barons plus haus.
  Ensi fu couronnés ses fius.
Qui de linage fu gentius.
Et l'emperères s'en ala
Droit en Sesile, et trouva
Sa tière forment désiertée,
Que li païen orent gastée,
Qui par tout Sesile manoient
Et sor crestiiens force avoient.
Mirabiaus ot à non li sire,
Fors castiaus ot en cel empire.
L'emperères tant esploita,
Tant i fist et tant i gaita,

Les Sarrasins de Sicile sont défaits.

Qu'il prist à force en I castiel
Le signor d'aus tos, Mirabiel,
Et sa feme et tous ses enfans.
S'en fu trop liés et cil dolans,
Et tout li autre furent mis
A l'espée par le païs.
Mirabiaus, ki leur sire fu,
Fu pendus, le haubierc vestu.
Ensi fu Sesile widie
Des païens et de leur mesnie.
L'emperères partot manda
Gent ki venisent manoir là,
Et l'emperères demora
Sour la navie, et atorna
Ses galies sor la marine,

Douleur que la perte de Damiette cause à l'empereur.

Tout pour le duel et pour l'envie
Que Damiète estoit perdue.
Quar à lui s'estoit atendue

23334 Vers trop court avec l'élision.

23339 *Mirabiaus*, Albéric de Trois-Fontaines appelle *Mirabel*, le chef des Sarrasins en Sicile, et ajoute qu'il fut pendu avec ses deux fils. *Hist. franç.*, XVIII, 778, E. Il place cet événement sous l'an 1212.

De soucorre crestientés,
Dès le jour k'il fu couronnés.
Or estoit rendue sans lui.
S'en avoit ire et grand anui,
Et disoient les gens partout
Que li empereres de bout
R'iroit Damiaite conquerre,
Et s'i menroit çaus de sa tierre.
A II ans fu li tiermes mis
Del pape et de leur amis.
Li Albigois par deçà mer — Les Albigeois.
Fisent Toulouze refermer.
Li quens Amauris de Montfort
N'ot pas de gent si grant confort
Qu'il lor péuist nul siège faire,
Ainc li tolirent maint repaire.
Et l'apostoles ot mandé
Au roi de France que, pour Dé,
Alast à Toulouze et présist
Toute la tière, s'il vosist,
Et fust soie comme conqueste,
Sans çou q'Amauris en ot preste.
Et bien le déuist li rois faire,
Quar Toulouse est de son afaire,
Et de lui le doit-on tenir.
S'a droit s'en voloit maintenir
Li quens de St.-Gille, ses om,
Qui de la guerre ot mal renom.
Mais li rois n'i vot aler pas,
Se l'apostoles, par compas,
Ne li confermoit à irage
Normendie et tout le rivage

23368 *Menroit*, mènerait.
23370 Pour rétablir la mesure, on peut lire : De la pape et de leur amis.
23391 *Irage, iretage*, héritage, propriété.

Et çou qu'il tenoit en Poito,
Qu'il n'en perdist ne grant ne po
De la tière par deçà mer.
Mais ne li vot pas confermer,
Henri III, roi d'Angleterre.
Quar l'enfés d'Engletière estoit
Ses om, et la crois prise avoit
Pour son père, dès qu'il fu mors.
Si fu l'apostoles remors,
Tout pour l'enfant, d'umilité
Et de mierci et de pité.
  Mais toutes voies li bons rois
Ne vot pas soufrir les défrois
D'Albigois; si tramist grant gent
Et leur carga or et argent.
Li quens Amauris et sa mère,
Qui moult vallans et gentius ère,
En orent à Paris esté,
Au roi Felippre, el tans d'esté.
Petit apriés li rois de France,
Qui tous jors sainte glise avance,
Od lui maint conte et maint princier,
Le roi de France arme chevalier son fils Philippe et Thibaut de Champagne.
Fist à Estampés cevalier
Felipon, son fil, hautement,
Et si l'ot fait ciertainnement
De l'apostole fait loïal
Pour détenir tière roïal.
Si ot maint conte et maint princier
Là où il le fist cevalier;
Et l'enfant de Campagne avoec
Et maint franc baceler iluec
Fist cevalier avoec son fil,

23415 *Felipon*, Philippe, dit *Hurepel*, comte de Boulogne, de Mortain et de Dammartin.

23421 *L'enfant de Campagne*, Thibaut V, comte de Champagne. Albéric de Trois-Fontaines, *Hist. fr.*, XVIII, 792, A : *Theobaldus, comes Campaniensis, cingulo militari accingitur in Pentecoste cum Philippo, regis filio.* Ad ann. 1222.

Qui furent franc ome et gentil.
Doné i ot maint garniment,
Si ot grant aparellement,
Et li vot douner volentiers
Li rois, la conté de Poitiers,
Et d'Auviergne une grant partie
Qu'il ot prise, par aatie,
Sor le conte Guion d'Auviergne,
Qui n'en r'ot le vallant d'une iergne
Ne de sotes, ne de restor.
Ainc le tenoit li rois encor,
Qui la roïne avoit reprise,
Et, pour Dieu et pour sainte glise,
Laiscie l'avoit par lonctans.
Moult en fu li païs joïans,
Et la roïne outre, en sa maree,
Le fist savoir en Danemarce,
Al roi son frère; s'en fu liés.
Mais li rois iert moult coreciés,
Que nul oir n'en pooit avoir,
Et s'avoit aquis grant avoir.
Dont à monsignor Loéys
Tous Boulenois et cil païs
Remest à garder, de son frère,
Par le loément de son père,
Que, de par sa feme, l'avoit
Felippes, ki bien le savoit.
Et si li ot li rois promise,
Et Loéys, que, par devise,

Gui II, comte d'Auvergne.

Philippe-Auguste reprend la reine Ingeburge, ou Isemburge.

Philippe dit *Hurepel*, comte de Boulogne.

23431 *Guion*, Gui II.

23432 *Iergne*, germe.

23433 *Sotes*, *soutes*, paiemens; *restor*, dédommagemens.

23440 *En Danemarce*, dans le *Recueil des Hist. fr.*, XIX, 307, on a inséré un extrait de J. Langebek, concernant la généalogie d'Ingeburge. Elle descendait d'*Harald Blatan*, aïeul de Knut-le-Grand.

23448 *Loément*, conseil, comme l'on disait *loer* pour conseiller.

23449 *Sa feme*, Mahaud, fille de Renaud de Dammartin, pendant la captivité duquel Louis de France gouverna le Boulonnais.

Li aideroient à conquierre,
En leur vivant, ounor et tierre.
Li rois Felippes Felippon,
Son fil, dona maint rice don.

Jean de Brienne, roi de Jérusalem, vient en Europe, 1223.

Li rois Jehans de Jursalem,
De Surie et de Belléem,
Qui quens de Briene avoit esté,
Al premier pasage d'esté,
D'Acre s'en vint à Rome droit,
U li apostoles estoit.
Od lui li mestre principal
Et del Temple et de l'Ospital.
Le vesques d'Acre i vint ausi;
Si parlèrent, j'el sai de fi,
A l'emperéour simplement,
Et à le pape voirement,
Pour les afaires d'outre-mer,
Et le passage confermer
De l'enfant de Pulle sené,
C'on ot de l'empire assené;
Quar bien pooit, à son passer,
Les trives sour païens quasser,
C'on ot prises à Damiète,
A tel devise, comme ceste.
Et dont l'emperères jura,
Pour la tière dont il cure a,

Yolande de Brienne.

La fille al roi Jehan à prendre
A feme, si que, sans mesprendre,
Passeroit outre et seroit rois
Par celi, quar il ert ses drois,
Quar Jehans iert rois d'Armenie,

23471 *L'enfant de Pulle,* Frédéric II.
23473 *A son passer,* à son passage à la Terre-Sainte.
23474 *Les trives,* ceci n'est pas d'une bonne foi fort scrupuleuse, mais on avait affaire à des infidèles!
23479 *La fille*..... Yolande épousa effectivement Frédéric II.

Par la mère, ki fu sa mie.
Et li fius à l'empereóur
Tenroit de l'empire l'ounor,
Apriés sa mort, quart il ert jà
Couronnés, dont il l'aenga.
Adont si tint-on I concille,
Mainte personne i ot gentille,
Pour la tière des Aubigois.
Li rois i tramist ses François,
Et si vint uns des cardenaus
De toute Roume li plus haus.
Mors estoit li quens de S^t.-Gille, Mort de Raymond VI, comte de Toulouse, 1222.
Li vious, ki tant sot mal et gille.
Romons, li jovènes quens, ses fius,
Qui de linage estoit gentius,
I vint, et de sa gent od lui
Haut ome n'i avoit celui.
La parole fu de la pais,
Tant qu'à çou fu Romons atrais,
Que li kardenaus dut aler
A Toulouze, pour esprouver
Les mescréans, les Albigois;
Tout ensi l'ot mandé li rois.
Et li quens devoit les mauvais
Oster et dont tenir la pais.
Et avoit li quens Romons dit,
Oïant tous sans nul escondit :
« Signar, non fas, per vostre sère,
Que bien m'estave de la gerre,

23484 *La mère,* Marie, fille de Conrad de Montferrat et d'Isabelle. Cette princesse avait épousé d'abord Humphroi, connétable de Thoron.

23488 *L'aenga,* assura?

23489 *I Concille,* il n'est pas aisé de reconnaître quel concile veut désigner Ph. Mouskes, puisqu'après la mort de Raymond VI, il n'y a eu que celui de Paris, en 1225. où l'on se soit occupé des Albigeois.

23496 *Li vious*, Raymond VI mourut au mois d'août 1222, après le concile de Latran, tenu au mois de novembre 1215, et où il assista avec son fils.

23512 *M'estave*, d'*estavoir*. Ph. Mouskes veut

Avant lo fas, per Deu amor,
Et non qer far à negun jour,
Rendon sie crestiiens faus. »
Adont s'atorna li consaus
Al cardenal que il i aille,
Et il si fist, sans nule faille.
Mais de trestot lor convenent
Ne fisent Albigois noïent.
Et tiesmougna li cardenaus
Qu'il estoient crestiien faus;
Et commanda que s'atornassent
Tout li croisiet et s'i alasent.

Guerre en Bretagne.

Adonques l'estore m'ensagne
Que gierre ot li quens de Bretagne
Viers Savari de Maulion,

Pierre Mauclerc, Savari de Mauléon.

Ki moult estoit de grant renon.
Mais li quens Pières de Bretagne
Fist une cevaucie estragne
Sour Savari; comme guerriers,
Prist CC de ses cevaliers.
Et dont fu la nouviele esparse
Que tout li Tarsiien de Tarse
Furent issut de leur contrée,
Et orent Rousie guastée.

Invasion des Tartares en Russie.

Et çou avint, bien le set-on,
Si que de voir le crée-on.

Dont si ot I concille à Sens,
Pris et asis par boin asens,
Pour cele gierre d'Aubigois,

encore employer le dialecte provençal.

23514 *A negun jour*, autrement *à nésun jour*, jamais.

23519 *Convenent*, accord.

23526 *Li quens de Bretagne*, Pierre Mauclerc, fils de Robert II, comte de Dreux, qui était petit-fils de Louis-le-Gros, roi de France.

23534 *Tarsiien*, Thraciens, Tartares.

23536 *Rousie*, Russie.

23538 *De voir*, comme vrai.

23539 *I concille à Sens*. Le cardinal Conrad, évêque de Porto, légat en France, avait d'abord indiqué un concile à Sens, contre les Albigeois, mais il se tint à Paris, le 6 juillet 1223.

Dont on avoit parlé ançois.
Vesques et arcevesqes rices
I ot, et barons haus et princes;
Et tout leur consel aboutèrent
A çou qu'al roi Felipre alèrent.
Si li ont contée la guise
De leur consel et la devise.
Et li boins rois tot otria,
Quan que cascuns d'aus li pria,
Que tout se devoient croisier
Pour Aubugois à desgraisier.
Et li bons rois d'Acre i estoit,
Ki tout son consel i metoit.
Congié prisent, si s'entornèrent. Concile de Paris, 1223.
A Paris tot joïant alèrent,
Et li rois d'Acre od son conroi
Se fu partis ausi del roi,
Qui moult grant joie en ot menée.
Or oïés quele destinée
De mort et de fortune isniele
Qui souvent torne sa roiiele.
Lues apriés çou que je di ore,
Si avint-il qu'en petit d'ore,
Devant aoust, el mois de jun,
Dont il doit ramenbrer cascun, Mort du roi Philippe-Auguste, 14 juillet, 1223.
VIII jors devant la Mazelaine,
Que la mors, geule de balainne,
Et fortune, qui ne voit goute,
Pour tot le mont remetre en doute,
Nos abatirent par sainnie,
Ki soit el ciel de Dieu sainnie,

23552 *Desgraisier*, dégraisser, expression naïve et qui rend très-bien l'idée des exactions et des pillages dont les Albigeois étaient victimes.
23562 *Roïiele*, roue.
23567 *Mazelaine*, Madeleine.
23568 *La mors, geule de balainne*, la mort à la gueule de baleine.
23571 *Sainnie*, saignée. La saignée, comme

(Qu'en France n'est-ele pas sainne,
De duel en déuist séoier Sainne)

Éloge de ce prince.

Le bon roi de France Felippe,
Le poisant, le sage, le viste,
Qui fu noris à la Gounesse,
Ki Dieu amoit et sainte messe,
Le campion de sainte glise,
Hiaume, escu, lance de justice,
De clergie, et tout leur salut,
Ki par tout leur avoit valut
Lor viertu et lor soustenance,
Qu'il n'i avoit point de balance;
Sainte glise devroit plorer,
Mais ele violt ançois orer
Et main et soir, et nuis et dis,
Que s'arme soit en paradis;
S'i est-ele, n'en doutés jà.
Sainte église qu'il avança
L'avancera d'ore en avant.
Je l'os bien dire et si m'en vant.
Quar nostre sire dist sans gille,
Ce trouvons-nous en l'évangille:
Qui part à moi, je parc à lui.
Et cis rois n'ama tant nului,
Ne nus espeus itant s'espeuse,
Tant fust biele ne déliteuse,
Com cis rois ama sainte glise.
Et qui bien le glose et devise,
Sainte glise est méismes Dieus
C'on tient et sacre sour auteus.
Et quant il sainte glise ama,
A Dieu se mist et réclama,

on le verra plus bas, devint funeste à Philippe-Auguste.

23577 *A la Gounesse*, à Gonesse.

23595 *Part*, partage; *à moi*, avec moi.

23597 *Espeus*, époux.

23598 *Déliteuse*, délectable.

Et par tant s'ai de voir apris
Que Ste glise et Dieux l'ont pris
A leur wès, comme leur ami.
« D'itant vous tenés bien à mi,
Quar cil est faus tot à devise
Qui n'aimme Dieu et Ste glise. »
Cis iert rois teus que de l'empire
N'estoit pas l'emperère pire,
Quar il le gardoit ausi bien,
Com l'emperère en toute rien :
Et si l'ot fait emperéour
Par sa force et par sa valour.
Cis n'estoit mie rois de gas,
Ne rois de fierges, ne d'escas,
Ains iert à droit fins rois entirs,
Rubins, esmeraude, et safirs.
Cis rois ot sanblet Carlemainne,
De bien garder tot son demainne;
N'onques om ne le prist de gierre,
Qu'il n'el venquist et mist en sierre,
Cest roi doit-on bien comparer
A Cézar-Auguste, et parer
Ses fais et ses dis voirement,
Qu'ausi com Cézar quitement
Tint et régna, ausi fist-il,
Tout là ù il dut sans péril.
Cis rois amoit trop ses amis,
Cis destruisoit ses anemis;
Cis maintenoit si bien sa tierre,
Qu'il n'i avoit tence ne gierre;
Cis ounouroit les cevaliers,
Bourgois, siergans, arbalestriers;

23605 *S'ai*, j'ai ainsi.
23608 *A mi*, c'est Dieu qui est censé parler.
23618 *Fierges*, pièce du jeu des échecs dont on a fait depuis *la vierge*, puis *la reine*.
23624 *Mist en sierre*, fit prisonnier.
23631-32 Vers répétés.

Cis faisoit les cemins séurs,
Cis estoit kampions et murs
De marciés et de marcéans;
Cis destruisoit les mescréans,
Cis gardoit les vaus et les mons,
Cis iert li sages Salemons
De garder sa tière par sens,
A droit compas, à boin asens,
Très Lombardie dus qu'en Flandres.
Iert-il Artus et Alixandres.

Artus et Alexandre.

Li rois ot éue quartainne,
Qui moult li ot esté grévainne.
Issus en iert, la Dieu-mierci.
Soujourné avoit à Paci,
Sainnîer se fist maugré ses mestres
Li boins crestiiens, li boins pestres;
Et manga en ferme viande,
Tot maugré aus, en fu engrande;
Li bras esranment li enfla,
Et li rois, quant percéut l'a,
Cevauça pour venir à Mante,
Ses fius o lui, barons XL.
Loéys iert et Felippres,
Qui mout en iert dolans et tristes.
Mais il fu lues si agrévés,
Qu'il fu en litière levés.
A Mante vint, là fu couciés,
Moult agrévés et coureciés.
Et non pourquant moult simplement
Soufri son mal et docement.
Et quant li rois fu apriessés,
Et de la mort fu engriésés,

23639 *Marciés*, marchés.
23650 *Paci*, Passy.
23652 *Pestres*, pasteur.
23654 *Engrande*, empressé.
23667 *Apriessés*, oppressé.
23668 *Engriésés*, attaqué, *ingruere*.

Confiés fu, et tout son service
Fist li rois faire bel et rice,
Et devisa son testament Testament du roi.
Moult biel et moult honnestement.
N'onques mais de mort si haster
N'issi teus fais ni teus penser.
Voïant son fil, oïant sa gent,
L mile mars d'argent
Devisa-il à l'Ospital,
Pour s'arme gieter de traval,
De bon cuer et de bon exemple,
Et puis L mil al Temple,
Et L mil al roi d'Acre.
Et li manda k'il fust au sacre
Son fil, car il i ot parlé
Tierc jour devant et acolé.
Et si commanda que cil dons
Pour s'arme aquerre guerredons,
Fust départis as saudoïers,
Quant besoins seroit et mestiers,
En la grant tière de Surie,
U Jhésu-Cris ot mort et vie.
Et X mile mars ot Felipes,
Ses fius, qui sages ert et vistes;
Et XX mile mars la roïne,
Qui sa feme ert loïaus et fine.
Et si fu mandée al siervice,
Si vint à compagne moult rice.
Et, se vierté dire vous voel,
Felippes mena trop grant duel,
Quar il i ot moult grant damage.

23673 *Haster*, hâtée.
23681 *Al roi d'Acre*, G. Guiart, I, 315 :

Au cors duquel là enterrer
Fu lors li rois Jouhan sans doute
De Jérusalem, et sa route,
Qui pour Dieu l'iert venu requerre
Qu'il alast en la sainte terre,
Et il li avoit otroïé,
Se mort ne l'éust desvoïé.

Louis VIII.

Mais li rois li fist faire omage
Monsignor Loéys, son frère,
Et il le prist, voïant son père,
Qui l'amoit tant com rien el mont.
Et dont la conté de Clermont

Philippe son frère, obtient le comté de Clermont

Li douna-il par amistié,
Par sa douçour et par pitié,
Quar il n'avoit mie cuer sot.
Et li rois moult grant gré l'en sot,
Et si li loa durement
Que son consel entirement
Retenist, car il l'ot trouvé
Boin et loïal et sain prouvé.
Et toute sa maisnie ausi
Li rouva-il tenir ensi.
Et il les retint à I mot,
Quar son père forment amot.
Apriés, son grant trésor de pières
Préciouses dignes et cières,
Si douna-il à St.-Denis,
Viers qui il s'iert moult abonnis,
Quar il iert ses om, s'el devoit
Avoiier, et il i avoit,
Pensée et cuer en avant Dieu
Et ès saintuaires del lieu.

Conseils du monarque mourant à son successeur.

Et si loa moult bielement
Son fil et moult ouniestement
Que il gardast et retenist
Son trésor, al mious qu'il péuist.
Quar sans trésor et sans douner
Ne puet-on bien tière garder,
Ne ounourer ses boins amis,

23709 *Loa*, exhorta.
23715 *A I mot*, mot à mot.
23716 *Amot*, aimait.
23720 *Abonnis*, attaché, dévoué.
23722 *Avoiier*, défendre, comme avoué, *advocatus*.

Ne destruire ses anemis.
Et s'il en prendroit al besoing,
Apriés éuist et cure et soing
Qu'autretant en i remisist,
Lues que sa pais avoir péuist.
Et loa qu'il tenist justice
Sour bas et haut et povre et rice.
Et si li proïa doucement
Que çou qu'il avoit vistement
Gaaigniet et pris à l'espée,
Od s'ensègne desvolepée,
Tenist et gardast comme sien,
Quar il l'avoit gaégniet bien
Sour ses homes qui le fausoient
Et de France oster le voloient;
Et, pour s'ounour, gardast moult bien,
Que à nului n'en rendist rien.
Et de la roïne ausement,
Li proïa-il moult simplement
Que il l'ounourast com celi
Qui tousjors ses fais abiéli,
Non com marastre, mais com mère,
Or li fust fius et vrais amère.
Et tous les dons qu'il ot dounés,
Comme rois poisans et senés,
Fist-il à son fil otroiier,
Qui ne s'en fist gaires broiier;
Ainc li otria tout son don,
Que s'arme en ait piu gueredon.
N'ainc de Ferrant à desfiérer
N'ot espoir de rien espérer,

23733 *Et s'il en prendroit*, du trésor.
23742 Enseignes déployées.
23745 *Fausoient*, trahissaient.
23754 *Amère*, qui aime.
23758 *Broiier*, presser; c'est-à-dire qu'il ratifia, sans se faire prier, les dons de son père.
23760 *Piu*, de *pius*.

Ne de Renaut le Boulenois,
Qui, sans renart, li fist anois.
Ainc les rouva bien enlaisier,
Et com teus pris à mort laisier.
Et tout çou li vint de haut çuer
Qu'il n'es pot amer à nul fuer.
Petit ançois qu'il dévia,
Sainte glise le renvia
Et soumonst k'il proïast son fil
Loéys, le biel, le gentil,
Qu'il amast sainte glise et Deu,
Pour s'arme avant et pour son preu.
Et il l'en proïa doucement
Et loa, car jà autrement
Ne rois ne autre om ne tenra
Sa tière, bien ne maintenra.
Quar ki sainte glise maintient.
Dieux l'avance et Dieux le sostient.
Ensi li ot-il dit souvent,
Et il li ot bien encouvent.
Or li doinst Dieux force et pensée,
Qu'il l'aint et ait à droit tensée,
Si com ses pères le tensa,
Ki nuit et jour pour li pensa.
Li rois éuist dit mainte cose,
Mais li maus qui l'arguë et cose,
Le tenoit et hastoit de priés :
Dont si fil èrent moult engriés
D'ire et de duel, et sa mesnie,
Qui pensoit iestre desgarnie

23764 *Sans*, sang; *sans renart*, sang de renard; jeu de mots sur *Renaut* et *Renart*. Voy. plus haut v. 22296; *anois*, ennui, peine, chagrin.
23765 *Enlaisier*, de *lædere*.
23770 *Renvia*, terme du jeu de dés, qui signifiait augmenter, enchérir sur quelqu'un, mettre un prix plus haut?
23784 *L'aint*, l'aime; *tensée*, protégée.
23788 *L'arguë et cose*, l'aiguillonne, le tourmente.

De bon signour et soufraitouse;
Car onques bacelers sa touse
N'ama tant, com il les amoit:
Et par amours tous les crémoit,
Et çaus de son consel ausi
Crémoit-il et amoit ensi.
Et si iert cascuns priés de lui.
Et moult haoient cel anui.
Mais quant li rois parler pooit,
Aucune aumosne devisoit.
Mais la mors, qui tot met en sauf,
Bas et haut, kiévelut et cauf,
Lues sa véue li toli
Et la parole li failli.
Et on a remandé atant
Le roi de Jursalem batant,
Et li clergiés revint avoec,
Ki présens iert encore aluec.
Mais ançois que venisent là,
Moult bielement s'arme en ala,
Et qoiement et tout em pais.
Et çou fu drois k'il ert rapais
De sainte glise et adrecière.
A cuer joïant, à baude cière;
S'il iert de pais, en pais ala,
Et s'arme em pais adevala;
Et pais, c'est Dieux et paradis.
Là ala, il là soit toudis,
Et qui bien à droit s'i remort.
Dieux li fist ounor à la mort
Qu'il i ot seulement de vesques
XXIII et II arcevesques,

23814 *Rapais*, rapaisé.
23815 *Adrecière*, redressé, fortifié.
23816 *A baude cière*, à visage serein.
23818 *Adevala*, partit.
23824 *XXIII*, G. Le Breton, dans sa chronique en prose, dit seulement vingt évêques et

Et si ot avoec II légas,
Ki n'i vinrent mie pour gas.
Ainc li ot sa mort pourvéue
Dieux, qui tos jors avoit séue
Et la pensée et la devise
Que li rois ot à sainte glise,
Et d'ounourer et d'avancier
Et de garder et d'ensaucier;
Si le vot prendre à si fait tor
Que tot i furent cist pastour,
Pour s'arme ounourer et son cors,
Qu'il iert pius et misericors.
Et li rois de Jhérusalem,
De Surie et de Belléem,
U Dieus reciut et mort et vie,
Par sa douçour, non par envie,
I fu, li preus Jehans de Briene,
Qui Dieux aït, gart et maintiegne;
Quar il est pors et vraie estace.
U sainte église et Dieux s'atace.
Et de venjance et de consel
Il et li rois ièrent parel.

Quant rois Alixandres fu mors,
Ne fu mie li dious si fors

Les douze pairs d'Alexandre-le-Grand.

Des XII pers, com si barons
Fisent et partout environ
La pais, et li bas et li haut,
Quar il iert li ars ki ne faut.
Li rois Jehans d'Acre et de Sur,

deux archevêques. *Hist. fr.*, XVII, 115, E.

23832 *Ensaucier,* exhausser.

23833 *Tor*, tour, occasion, circonstance.

23845 *Venjance*, il ne s'agit pas ici du sentiment de la vengeance, mais de la sagesse et de la fermeté à punir.

23849 *Des XII pers*, les romanciers donnent aussi, on se le rappelle, douze pairs à Alexandre.

23851 Ne faut-il pas lire plutôt :

Le païs, li bas et li haut.

23852 *Li ars*, l'arc.

Cil faisoit duel et aspre et sur,
Et mainte larme en plora grose;
Et tout à son col, à la fosse
Avoec les autres le porta.
Et de çou mout s'i esporta.
De l'anui k'il en ot al cuer,
Quar il n'el vosist à nul fuer.
Et fu couviers d'un dras à or.
Et par desous si fu encor
Viestus, et moult bien et moult biel,
D'amaticle et de tunikiel;
Et s'ot septre et rice couronne,
Si com drois et raisons li donne;
En lui porter se déportèrent
Si baron, et si l'aportèrent
Tout à lor cos à St.-Denis.
En liu qui fu biaus et ounis,
Plorant, criant et batant paumes,
Et li clergiés en disant saumes.
Et, se parmi le voir envois,
Doi arcevesque à une vois
Cantèrent la messe à seniestre.
Fu li uns et li autre à diestre.
Et li clergiés ki s'atendoit,
Les arcevesqes respondoit.
Et de çou ne soiiés engrande
Que moult ne fust rice l'ofrande.

Funérailles de Philippe-Auguste.

Circonstance particulière de ces obsèques.

23858 *S'i esporta*, il s'y porta, il tint à prendre part à cette cérémonie, à cause de la douleur qu'il éprouvait.

23864 *D'amaticle*, d'une dalmatique; *tunikiel*, petite tunique.

23870 *Ounis*, uni, bien disposé? G. Guiart, I, 315:

Enterré fu, à pleurs noisans,
Cil qui tant avoit éu cuer,
A Saint-Denis, au bout du cuer.
Là gist couvert, sans eschargent,
D'une bele tombe d'argent
C'on a puis fait iluec serrer.

23873 Et si je marche dans la route de la vérité.

23874 *Doi arcevesque*, cette circonstance est rapportée par G. Le Breton, dans sa chronique en prose. *Hist. fr.*, XVII, 116, A.

Si ot maint cierge espris de fu,
Et quant la messe dite fu,
Pour çou que sa hautèce père,
L'ont seveli jouste son père.
Et, se verté dire vous voel,
La roïne fist trop grant duel,
Sa feme, qui Ruesele ot à non,
Qui moult estoit de grant renon.
Ausi fist ses fius Loéis,
Ki tous s'iert à lui obéis.
Et çou forment l'en avança
Qu'ainc à nul jor n'el coureça.
Et, çou que vaut, trop en fu tristes
Hireciés li siens fius Felipes,
Et Carles, ses fius, li senés,
Ki par sa mère ert d'Arras nés.
Et la feme al duc de Louveng,
Sa fille, se le voir n'en feng,
Quant la mort de son père sot,
Grant dol en fist et bien droit ot.
Ausi fisent partot à plain
Clerc, chevalier, bourgois, vilain.
Çou fu partout c'on le plora,
Si com drois fu; et c'estora
Diex, mort à mort, les vis à vis.
Que vaut çou que tant vos devis;
S'il est mors tot ausi morrons,
Nous qui apriés lui demorons.
  Or proïons tout, n'i ait celui,
Que Dieux maintiegne s'arme o lui
En paradis avoec ses sains,

23887 ***Ruesele***, Ingeburge, ou Isemburge; prononcez ***Rusle***, pour la mesure.

23893 ***Çou que vaut***, comme il en valait la peine.

23894 ***Hireciés***, même sens que ***hurepel***?

23895 ***Carles***, Pierre-Charlot.

23897 ***La feme al duc de Louveng***, Marie.

23898 ***Feng***, feins.

Com celui ki fu fers et sains,
De sainte glise et Dieu amer,
Partout, deçà et delà mer.
S'ot en lui largaice et plenté
D'avancier la crestienté,
Sans fauseté et sans boisdie.
Amen, amen, cascuns en die.
Moult puet liés iestre St.-Denis,
Qui tel oste a priés de lui mis.
Plorer en déuist qui k'en rie
Qu'il n'a pas sa tière amenrie,
Ainc l'a créue plus qu'al double.
Et que vaut que jou tant i comble?
On n'en poroit mie trop dire.
S'en doit li mons estre plains d'ire.
Mais bien savés tant des mestier
C'on lait en aitre u en mostier
Les mors; et dont si s'en repaire
Cascuns vivans à son repaire.
Apriés, en véritet vous di,
Qu'ausi com Dieux par venredi
Moru, si fist li rois Felippes
De Gounesse, li preus, li vistes,
En jung, à grant dévotion,
En l'an de l'incarnation
Le vrai Dieu qui moru en crois,
M et CC et XX et trois.
S'ot XLVI ans régnet,
Quant à la mort l'a Dieux menet;
Et s'ot li rois, c'on tiunt à sage,

23924 Et à quoi bon accumuler (*combler*) tant de détails? *Voy.* v. 23906.

23926 *Li mons*, le monde.

23928 Dans le manuscrit il y a un mot qui a été gratté et dont l'*a* initial seul est visible. Nous avons lu *aitre*, qui signifie cimetière. *Lait*, laisse.

23935 *En jung*, c'est-à-dire le 14 juillet.

23939 *XLVI ans*, il était dans la 43e année de son règne.

LVIIII ans par éage,
Moult petit plus et petit mains :
Or tiègne Dieux s'arme en ses mains.
Mesire Loéys, ses fius,
Li biaus, li sages, li gentius,
S'en fu repairiés à Paris ;
Mais il n'i ot ne giu ne ris.
A ses barons et al clergiet,
Qui prendroient à lui congiet,
Dist et asist jor, eure et point,
Qu'il n'i aroit de respit point,
Si c'on le sauroit jusqu'al Rin,
Par le consel frère Garin,

Frère Garin, Barthélemi de Roie, Pierre Tristan.

Et par le Bietremer de Roie
Qui del roi s'agriève et desroie,
Et par le los Piéron Tristran,
Ki pour le roi iert en tristre an,
Et par abés, princes et contes,
Dont tant i ot qu'il n'en fu contes ;
D'iestre courouné et enoint,
Si com raisons et drois l'engoint.
Et par laitres à ses marcis
Manda qu'à grés et à miercis

Couronnement de Louis VIII.

Venisent à Rains, à son sacre.
Et si le manda al roi d'Acre,
Qui de valour iert Alixandres ;
Et à la contesse de Flandres
Jehenne, sa proisme couzine,
Le manda-il par amour fine.

23942 *LVIII*, cinquante *et* huit.

23954 *Frère Garin*, de l'ordre des Hospitaliers de S[t].-Jean de Jérusalem, évêque de Senlis, conseiller du roi et l'un de ses exécuteurs testamentaires, comme on peut le voir dans le testament même de Philippe-Auguste, *Hist. fr.*, XVII, 115, B.

23955 *Bietremer de Roie*, Barthélemi de Roie, chambellan de France, aussi exécuteur testamentaire. *Le*, sous-entendu *conseil*.

23957 *Le los*, le conseil ; *Piéron Tristran*, Pierre Tristan sauva Philippe-Auguste à Bouvines. *Hist. fr.*, XVII, 97, D, 409, E.

23962 *L'engoint*, l'enjoint.

Ensi les laitres ajornèrent
Tous ses amis; si soujournèrent
Tant que ricement à soujour
S'en vinrent à Rains, à son jour,
U il devoit son sacre prendre.
Ne n'avoit cure de mesprendre
Enviers lui ne viers sainte glise.
Ainc voloit régner à la guise
Son père, et si ot volenté
De maintenir crestienté.

Apriés oïés en ramenbrance
Del bon roi Felipe de France
Haute miracle et grant miervelle.
Al venredi que la gent velle
Entour le roi qui mors estoit,
Et ses barnages le gaitoit,

Apparition de Saint-Denis à un sénateur romain.

A Roume avoit I sénatour,
Moult haut ome et de bon atour,
Del linage des Froiepains,
Qui soloit iestre au roi proçains.
Tout droit à cel point et à l'eure
Que li rois à la mort labeure,
Si qu'al plaisir Dieu dévia,
Vint I fors maus qui renvia
Le sénatour à Roume droit,
Qui parens roi Felipre estoit.
Li maus fu grans, s'el mena tel,
K'il s'acouça en son ostel,
Qu'à paines i prist nus parole.
Li maus entor le cuer li vole.
Et cil sénators iert parens
L'apostole, et s'ot moult de sens.

23976 *N'avoit*, n'avoient?
23984 *Velle*, veille.
23986 *Gaitoit*, gardait.
23989 *Froiepains*, Frangipani.
23994 *Renvia*, voy. v. 23770.
24002 *L'apostole*, Honorius III, Cencio Savelli.

Par grant haste l'a demandé
Et, pour paour de mort, mandé.
Et li pape i vint tous iriés,
Devant lui s'asist sour I siés;
Mais à painnes li respondoit
Li sénators, quant il parloit,
Quar li maus l'ot si agrévé
K'il n'avoit espoir de santé.
Toutes voies le confiessa
Li pappes, qui moult l'engriésa;
Et apriés fu cuméniiés,
Et lues esrant enoliiés,
Car on quidoit k'il déviast
Ains que li pappes s'en r'alast.
Et quant il ot fait le siervice
Al sénatour et biel et rice,
Si s'en est li papes r'alés
Et li sénators est remés.
Moult se plaint et moult se démente,
Quar li maus le tenoit moult ente,
Et sa maisnie et si parent
Furent moult tristre l'aparent.
La nuit i vellent si ami,
Tant que d'anui sont endormi;
Et li sénators travelloit
Si k'il ne dormoit ne velloit.
En çou k'il estoit plains de some,
Este-vous, à guise d'un ome,
Une sanblance grant et biele
Le sénatour huce et apiele:
« Diva ! dors-tu? parole à moi. »

24005 *Iriés*, affligé.
24006 *Siés*, siége.
24012 *L'engriésa*, le pressa.
24014 *Enoliiés*, administré des saintes huiles, *olea*, enhuilé.
24022 *Ente*, languissant.
24033 *Diva!* exclamation.

Diva! quar lai ester ta jangle,

—« Qui est çou, Dieux, que parler oi? »
Fait li malades moult baset.
—« Jou sui de par Dieu, » entreset
Fait l'image, « or esgarde-moi. »
Et li sénatours entour soi
Regarda, et vit en estant
Devant lui I home moult grant,
D'une viestéure viestu
Toute blance, à fin or batu;
Et si ot coulour rouvelente
Ausi comme la flors sor l'ente,
Et tenoit en son brac devant
Ausement q'un petit enfant
Couronné d'or, contre son pis.
Biaus iert li enfés à devis.
Et li grans om à basse vois
Dist al sénator : « Tu me vois,
Parole à moi et liève sus. »
— « Dieux, fait cil, jou me gis tous jus,
Et fui ier soir cuméniiés,
Confiésés et enoliiés,
Et sui de la mort tous atains.
Li pappe i vint qu'il ne pot ains. »
Et l'image a dit : « Liève tos. »
Et li sénators, à ces mos,
I petit amont se dréça
Et l'enfançon moult esgarda
Que cil om devant lui tenoit,
Et moult souef le manioit.
Si li abiéli moult très fort,

Si te va séoir en cel angle,
Nos n'avons de ta jangle cure.
A. C. M. Robert, *Fabliaux inédits*, p. 16.

24035 *Baset*, d'un ton très-bas, à demi-voix.

24037 *Fait l'image*, répond le spectre.

24039 *En estant*, debout.

24043 *Rouvelente*, vermeille. Hécart, *Dict. rouchi*, p. 417.

24044 *Sor l'ente*, sur la tige.

Et s'en ot auques desconfort,
Et dist : « Pour Dieu le glorious.
Ki iestes et dont venés-vous,
Sire preudom, qui cel enfant
Tenés si biel? j'el vous demant.
Si le me dites de par Dieu. »
Atant si se quoissa I peu.
Li grans om l'ot bien entendu,
Si l'i a moult biel respondu.
« Amis, or sacés sans dotance,
Que jou sui St.-Denis de France,
Et cis enfés que jou tieng ci
Entre mes bras, la Dieu-mierci,
C'est l'arme del bon roi Felipre,
Le sage, le poisant, le viste.
Qui sainte glise a maintenue
Et la couronne soustenue
De France, dont il est mes om.
S'a bien gardet jusques à som
Son roïaume et crestienté,
Tant que Dieux, par sa volenté,
Viout avoir s'arme, et jou li porc,
Quar li boins rois dont je recorc
Est anuit mors et déviés
Et viers paradis enviés.
A ces ensègnes or m'esgarde. »
Atant li grans om ne s'i tarde,
S'a-il méismes son cief pris
Del col, entre ses bras l'a mis,
En remenbrance que copée
L'ot par Cloévis d'une espée,
Al tans qu'il praieça en Gaille,

24085 *Porc*, porte.
24087 *Anuit*, aujourd'hui.
24088 *Enviés*, envié par le ciel à la terre? Voy. v. 23770 et 23994.
24089 *A ces ensègnes*, à ces signes; on dit maintenant *à telles enseignes*.

Qui France est or dite, sans faille.
Li sénatours qui bien villa
De çou forment s'esmervilla;
Et li grans om li a redit :
« Liève-toi, sans nul contredit. »
Li sénatours dist : « Je ne puis. »
— « Si feras, fait-il, j'el te ruis,
Viès-toi et cauce et pren ta cape,
Et va matin dire le pappe
Qu'il face demain le service
Del roi Felippon, haut et rice,
Quar il est mors et déviés
Et s'iert en paradis guiés.
Vés-ci s'arme, j'el porc en glore.»
Atant li preudom, pour mémore,
Son cief a lues remis à droit,
Voïant celui ki là gisoit,
Ki s'esmiervilloit durement.
Et li grans om tout esranment
Li dist : « Sénaus, joü te castoi,
Liève sus, aparelle-toi,
Di la pape qu'il ne s'effroie,
Mais à ces paroles t'en croie,
Que Dieux t'a de ton mal curé,
Ki t'a dès ier si fort duré. »
Tout esranment s'esvanuï
L'image, et cil ne s'esbahi,
Dréça soi et senti tout sain;
Sainna soi de sa destre main,
Et çaus d'entor lui esvella,
Dont cascuns moult s'esmervella.

24097 *Villa*, veilla.
24102 *Ruis*, demande, ordonne.
24103 *Viès-toi*, habille-toi.
24108 *Guiés*, conduit, guidé.
24115 *Sénaus*, sénateur; *castoi*, ordonne. exhorte.
24117 *La pape*, plus haut *li pappes*.
24124 *Sainna*, signa.

Jà estoit li jors aparus;
Ses dras demanda, s'est vestus,
Et puis esrant si cauça soi
Et monta sour I palefroi.
Uns esquiers o lui ala,
Vint à la pape, et si parla,
Et tout ensi li a conté,
Com li preudom ot endité;
Et de l'enfant et de son cief
Li a conté de cief en cief,
Et del mal dont il ert garis.
Li pape n'en fu pas maris,
Ainc le créï pour çou qu'il voit
Que de tel mal guaris estoit.
Al moustier vint et le siervice
Fist mortuore haut et rice,
Pour le roi Felippe de France,
De la Gonnesse dit d'enfance.
Et fisent ausi maint preudome
Par toutes les glises de Roume
De canter, de souner, de lire.
Si haut c'on ne pot plus eslire.
Moult petit apriés, sans doutance,
Vint à Roume li més de France,
Pour le pappe dire et retraire
Qu'il fesist le siervice faire,
Pour l'arme del bon roi Felippe,
A St.-Jehan l'éwangeliste.
Fait li pape : « Amis, non ferai,
Paset a quinzainne, j'el sai,
S'el fis et partout le fis faire,
Et ferai son anniversaire. »
Et quant li mesages l'oï,

24142 *Mortuore*, mortuaire.

24144 Surnommé de Gonesse depuis son enfance.

Miervelle en ot, et s'el goï.
Si fu trouvé à vérité
Çou que li sénaus ot conté,
L'eure et le jor atierminèrent
Si que la vérité provèrent
Que li sénaus n'ot point gabé.
Arcevesque, vesque et abé
Le sorent, et li haut baron
Par tout le païs environ.
Or aie s'arme joie et repos,
Quar il ot au siècle bon los.
Et ses fius sot ceste provance,
Quant li més vint arière en France,
Ki moult ot esté travilliés.
S'en fu li rois joïans et liés;
Et s'el fist reconter avant
Li rois en la sale plus grant.
S'en furent joïant à miervelle
En la sale ù li rois conselle,
U il s'iert venus ordener
Et bénéir et courouner.
  Al prin diémence d'aoust,
A grant baudorie et grant coust,
Vinrent et I et autre à Rains.
Ne sai li queus fu premerains,
Mais cascuns i vint enforcis,
Conte, duc et prince et marcis,
Abet, moine, kanonne, évesque,
Légat, prélat et arcevesque,
Et li rois Jehans d'Acre i fu.
Mainte reube i ot de boufu,

Sacre de Louis VIII à Reims.

24169 *S'arme*, l'âme de Philippe-Auguste.
24171 *Ceste provance*, cet acte de la providence.
24181 *Prin*, premier. Le 6 ou 8 août 1223, dit l'*Art de vérifier les dates*, il fut sacré à Reims. En 1223, la lettre dominicale était A, par conséquent le premier dimanche tombait le 6.
24182 *Baudorie*, réjouissance.
24190 *Boufu*, espèce d'étoffe.

Et de pourpres et de samis,
U il avoit bons orfrois mis.
Et si avoit assés encor
De rices dras batus à or,
Et de dras tains et d'escarlates,
Détrenciés à grant barates,
Sables, ermins, et vairs et gris,
As jovenciaus et as vios gris.
Tant i ot fieste et envoisure,
Qu'il n'en estoit fin ne mesure.
Ce sanbloit que çou fust une os.
Li keu n'i orent nul repos
Ne del venir ne del aler;
Des viandes n'estuet parler.

La sainte ampoule.

Mais pour l'anpoule envoïa l'on
A St.-Remi; et, sans tençon,
A CC cevaliers armés
Et moult cointement acesmés,
Ki tout estoient boin ami,
Vint li abés de St.-Remi,
En mi liu d'aus tous reviestus.
Si par est jusqu'al roi venus
Aportant l'ampoule et le cresme,
Ki Dé par son angle méesme
Envoie, quant il est besoins,
Pour çou que rois en soit enoins.
Dès le premier roi crestiien,
Cloévi, ce savommes bien,

24196 *Barates*, ce mot ne paraît pas devoir conserver ici la signification de tromperie; peut-être a-t-il celle d'adresse, d'élégance.

24197 *Sables....* termes du blason; *ermins*, hermine.

> Là véist-on bon garniment
> De rices palies (*pailes*) de cendaus,
> A or, à pières, à esmaus,
> Et tant martrines et ermins,
> Et vair et gris et sebelins.
> *Partonopeus de Blois*, II, 196.

24198 *Vios gris*, vieillards grisonnans.

24199 *Envoisure*, divertissement.

24201 *Os*, armée.

24202 *Keu*, cuisiniers.

24214 *Ki*, plutôt *ke*.

Al viespre, par I samedi,
L'envoïa Dieux, pour voir le di.
Et quant on doit le roi sacrer,
S'en i trueve-on sans arester,
Et à cele eure et à cel point,
Et plus sans mestier ni apoint.
Ensi li abbés, com jou di,
Aporta l'ampoule à cel di.
Et mesire Loéis vint,
Si atirés com li couvint,
Et sa feme de l'autre part;
Et l'arcevesques leur départ
Del cresme; si les a sacrés.
Et bénéis et ordenés.
L'ampoule lues reporter font.
A cest roi XLV sont.
Fais fu et finés le siervices
A moult grant joie, haus et rices;
Et si l'oïrent jusqu'à som.
Li rois d'Acre, comme preudom,
Les hounoura al plus k'il pot,
Com cil qui bien faire le sot.
Et s'ot mainte cose nommée
Pour porter l'ensègne et l'espée.
Mais, pour oster ire et desroi,
Le porta li frères le roi.
Tant i ot viandes et mès
Qu'anuis seroit del conter mès.
Al quint jor, vinrent à Senlis;
Si ot assés giue et ris.
Ses ainsnés fius ot non Felipres,

24229 *Sa feme*, Blanche, fille d'Alphonse IX, roi de Castille.

24249 *Felipres*, Philippe, né l'an 1209, avait été accordé, l'an 1215, avec Agnès, fille d'Hervé IV, seigneur de Donzi, et mourut avant le mois de juillet 1218.

Cours fu, s'en ert li rois moult tristres;
Li autres ot non Loéys,
Li tiers Robiers, ce m'est avis,
Jehans li quars, g'en sui tous ciers,
Li quins Felipes Dagobiers,
Li sistes Alfons li senés,
Sietmes fu Carles li mainnés.
Et s'orent une fille avoec :
Tout ièrent à Paris aluec.

Défaite des Albigeois.

A cest tempore, sai de fi,
Qu'Aubugois furent desconfi,

Réclamation du roi d'Angleterre.

Et li jovènes rois d'Engletière
Manda Loéys, que sa tière
Li rendist, si com il devoit.
Et li rois dist que non feroit,
Ne de çou qu'il trouva tenant
Son père, à nul jor en avant
Ne rendroit, vallant 1 fromage.
Atant s'en partent li mesage.
Li rois d'Acre, sans demorer,
Manda lues sa fille outre mer.

Mariages de Jean de Brienne et de l'empereur Frédéric II.

A l'emperéour le douna,
Qui deçà mer lues l'espousa.
Et li rois Jehans prist adonqes
Celi qu'il n'avoit véue onqes,
Seror la roïne de France
Blançain, qui fu gentius et france.
Rois Loéys li fist avoir,
Et s'ot avoec li grant avoir.

24250 *Cours fu*, sa vie fut courte.
24252 *Robiers*, Robert, comte d'Artois.
24253 *Jehans*, mort peu de jours après son père.
24254 *Felipes Dagobiers*, enlevé au berceau.
24255 *Alfons*, Alphonse, comte de Poitou.
24256 *Carles*, Charles, comte d'Anjou.
24257 *Une fille*, Isabelle, devenue célèbre par sa sainteté.
24261 *Rois*, Henri III.
24262 *Sa tière*, la Normandie.
24270 *Sa fille*, Yolande, morte en 1228.
24275 *Seror la roïne*, Berengère de Castille.

Et puis vint-ele, à grant riçour,
Véoir en France sa serour.
Si ot à I jour, ce me sanble,
V roïnes adont ensanble.
Li rois Jehans puis s'en ala
En Lombardie, cà et là,
A l'emperéour pour parler,
A quant il voroit créanter
Son pasage, et il ausement
Moult volentiers, par convenent,
Repasseroit avoeqes lui.
Devisé fu, puis ot anui
Entr'aus II et corine grant,
Si com vous orés en avant.
Donques fu la trive reprise
Entre les II rois par devise,
S'en diut li rois de France avoir
Moult grant cose et moult grant avoir.
Et si diurent r'avoir lor pertes
Les gens de France, tout à certes;
Mais la trive fu corrompue,
Quant la perte ne fu rendue.
Albugois furent resvillié.
Adont s'orent moult travillié
Le conte Amauri le poisant,
Qui avoirs aloit decroisant,
Tant que sa gens de lui partirent.
Mais Aubugois les poursuïrent,
S'es asaillirent à I pas,
Si fors qu'il ne fu mie gas.
De III batailles fu l'une outre,
Et les II soustinrent l'encontre,

Trève, entre les rois de France et d'Angleterre, 1225.

24279 *Riçour*, pompe.
24303 *Amauri*, Amauri VI, fils aîné de Simon IV, de Montfort.
24304 *Qui avoirs*, dont l'avoir.
24309 *Batailles*, corps de troupes.
24310 *L'encontre*, le choc.



Apostasies.

Mais uns abbés s'i renoïa,
Qui comme légas estoit là,
Et uns biaus cevaliers de France
Ki là perdi force et créance:
De leur renoi moult anoïa
Jhésu-Crist, si les dénoïa.
Puis avint que sans joie et ris
S'en vint li bons quens Amalris
Fors de la tière d'Aubigois,
Ki moult l'avoit penée ançois.
S'en aporta les os son père
En II coffres, et de son frère,
Quar il n'es vot laisier entr'aus,
Pour çou qu'il ièrent félon faus.

Traité de Paris, février 1223.

A Paris vint et tout li sien,
Que d'Aubigois ne retint rien:
Ensi fu-il fors de lor trape.
Adonques Honories, li pape,
Si manda al roi Loéys
Qu'il fust à Dieu tant obéis.
Qu'il alast conquerre Provence
Et Aubigois tout en pénence.
Tot conquesist et tout fust sien,
Car ainsi l'otrioit-il bien.
Li rois tout ensi l'otroïa
Quan que li pappes li proïa,
Et fist mesages acesmer
Pour à Roume ce confermer.
Mais pour desfaire cele gierre.

Les Albigeois et les Anglais se rendent la cour de Rome favorable.

Cil d'Aubigois et d'Engletière
Dounèrent tant as cardenaus
Et à l'apostolie, qu'entr'aus

24316 *Dénoïa*, rejeta, cessa de reconnaître pour siens.
24322 *Son frère*, Gui, comte de Bigorre.
24328 *Honories*, lisez *Honores* ou *Honoriés*.
24330 *Obéis*, obéissant.
24342 *L'apostolie*, lisez *l'apostole*.

Remandèrent al roi de France
K'il laisast cele convenance,
K'il en vendroient bien à cief.
S'el tint li rois à grant mescief.
K'il en ot faite grant coustenge
Et pour Dieu et pour sa loenghe.
Tant fort en fu iriés li rois
Que pour lui, que pour ses conrois.
K'il fist as clers widier la sale
Dont cascuns ot la cière pâle;
Quar moult ot gent à cel concille
Ki tinrent leur afaire à gille,
Qu'à poi de cose gille pert.
Quar li légas ki venus ert,
Si vot pour le roi d'Engletière
Triuwe prendre u ravoir sa tière,
Mais li rois en fu si maris
K'il n'ot en lui joie ne ris:
Triuwe douner ne rendre tière
Ne volt, ainc dist qu'il voloit gière,
Qu'Engletière devoit soie iestre;
Or gardast bien cascuns son iestre.
Et fourjugiés en ot esté
Li rois Jehans em poesté,
Comme traïtre et desloïaus
Viers son père ki fu loïaus.
Et ses oirs n'i avoit nul droit
Si qu'à brief tans li atendroit.
Ensi li parlemens fina

24347 *Coustenge*, dépense.

24351-52 *Cière*, mine; *sale* et *pâle*, cette rime se retrouve dans Gautier de Coinsi.

> La dame iert un jor eu la sale,
> Son serorge voit taint et pâle.
> MÉON, *Nouv. recueil de fabliaux*, II, 10.

24355 *Gille pert*, la ruse, la mauvaise foi paraît, se trahit.

24362 *Ainc*, au contraire.

24363 *Soie*, sienne.

24366 *Jehans*, Jean-sans-Terre; *em poesté*, en vassalité.

24368 *Son père*, Henri II.

Et li cardenaus cemina.
Apriés icel tiermine I po,
S'en ala li rois en Poito,
Hugues X, comte de la Marche.
Avoec le conte de la Marce,
Maint escring, maint tonniel en marce
Plain de deniers li fist mener,
Pour la grant gierre mious finer,
Quar li quens de la Marce avoit
Espousée, com bien savoit,
La mère à l'enfant d'Engletière,
Dont avant ot esté la gierre,
Quar li père à cest conte l'ot
Jurée, et avoir ne le pot,
Qar li rois Jehans li toli.
Ensi par le roi et par li
Ot la guerre estet si grévainne,
Com l'estorie dist premerainne.
Uge-li-Bruns à vie nete
Si moru devant Damiète,
Et ses fius en ot la conté.
Isabelle d'Angoulême.
La roïne, pour sa bonté,
Quant le sien père avoir ne pot,
Le prist à mari et droit ot.
Bourdiaus demandoit en doaire,
Dont ses fius li faisoit contraire
Et moult d'autres coses avoec,
Dont li quens s'acorda pouroec

24375 *Le conte de la Marce*, Hugues X, du nom de Lusignan.

24376 *Tonniel*, tonneau.

24381 *La mère*, Isabelle, fille d'Aimar, comte d'Angoulême, que Jean-sans-Terre avait enlevée en 1202, quoiqu'elle fût promise au fils de Hugues IX.

24388 *L'estorie*, lisez *l'estore*.

24389 *Uge-li-Bruns*, Hugues IX, suivant l'*Art de vérifier les dates*, en revenant de la Terre-Sainte, se fit religieux au monastère de l'Écluse, où il mourut.

24393 *Le sien père*, les historiens modernes disent qu'elle avait été promise non pas au père, mais au fils.

24396 *Ses fius*, Henri III, roi d'Angleterre.

24398 *Pouroec*, pourvu, écrit ailleurs *pourvoec*.

Al roi, k'il i ot encouvent
Qu'il li rendroit, dit fu souvent.
Arceveskes, veskes manda,
Et tous ses homes commanda
K'il venisent et il si fisent.
Niort et la Rociele prisent, 1224.
Et la tière en lé et de lonc,
Qu'il n'i remest vallant I gonc.
Savaris adont le garda,
Ki maugré sien s'en acorda.
En plèges douna ses castiaus,
Et les plus fors et les plus biaus;
S'es garda li quens de Bretagne,
Puis les r'ot-il comment k'il pragne.
Li rois s'en vint et s'a fermée
La tière et moult bien acesmée.
La suer le roi, ki feme fu
Le duc de Louvaing, dont moru.
S'ot li quens de Namur, par droit,
Le doaire qu'ele tenoit.
Poi apriés, pour I bos, fondet
Droit entre Blaton et Condet,
Guerroïa li quens de Namur,
Gautier d'Avesnes, ki séur
Se faisoit que li bos iert siens.
Trencier i fist lagne et mairiens,
Quar il estoit quens poestius
De Blois, et sa feme iert gentius.
Triuwes en fist prendre li rois,

Mort de la duchesse de Brabant, 1238.

Discussion du comte de Namur et de Gautier d'Avesnes.

24406 *Gonc*, jonc.
24407 *Savaris*, Savari de Mauléon, *Hist. fr.*, XVIII, 120, D; 305, C, D; 322, E.
24411 *Li quens de Bretagne*, Pierre Mauclerc.
24415 *La suer le roi*, Marie mourut le 1er août 1238. Elle était veuve du comte de Namur.
24419 *Fondet*, situé.
24420 *Condet*, Condé, dans le département du Nord.
24424 *Lagne*, bois; *mairiens*, matériaux.
24425 *Poestius*, puissant.
24426 *De Blois*, par sa femme, comme on l'a déjà dit.

Ensi demora leur desrois.
Moralité
Entre çou canga moult li tans
De divierseries entrans,
Qar fortune, ki sa roiele
Tourne, comme la plus isniele
Chose ki soit, çou de deseure
Ramena desous en poi d'eure,
Et maint joïous forment ira,
Ensi com l'estorie dira,
Et maint irié refist joïous,
Quant çou deseure fu desous;
Quar et loïautés et droiture
Vont souvent à mal aventure,
Et fausetés et décevance
Portent escu et hiaume et lance,
Et courtoisie et gentillece
Hardemens, honors et largece,
Solas et joie et boine vie,
Par avarisse et par envie,
Pierdent et muèrent à lagan.
Siècles enpire cascun an,
Li rozier devièneut séut,
Tant voi le monde desséut.
Li eskamiel vont sour kaïère,
Tout çou devant torne derière,

24430 *Divierseries*, choses diverses, changemens, révolutions; *entrans*, apparaissant, se succédant.

24431 *Roiele*, des manuscrits du *Renart le nouvel*, sont terminés par une grande figure allégorique, dont Prosper Marchand donne ainsi la description : « Ceste figure dernière est une » grande roue maniée par Fortune, sus le haut » de laquelle siet maistre Regnard, adextré » d'Orgueil et asenestré de dame Guille, qui l'as» surent que jamais ne cherra, ayant pour con» seillers deux sortes de gens de religion.... » Méon, *Le roman du renart*, avertiss., p. x.

24432 *Isniele*, diligente.

24435 *Ira*, affligea.

24436 *L'estorie*, lisez *l'estore*.

24437 *Irié*, affligé.

24449 *Séut*, sureaux. Héeart, *Dictionnaire rouchi-français*, p. 431.

24450 *Desséut*, déçu.

24451 *Eskamiel*, escabeau, l'escabeau l'emporte sur la chaise.

Car li telier sont cevalier,
Et li cevalier sont telier;
A çou que cascuns se desfait
Prueve, jou le dit et le fait,
Quar li gentil d'arière amé
Sont d'avarisse envenimé,
Et li sierf voelent gentil iestre
Et sourmonter aus et lor iestre,
Car li mondes est baretère.
Or revenrai à ma matère.
Vous avés bien oï piéçà,
XXV ans a en esçà,
Que Bauduins li preus, li buens, Baudouin IX de Constantinople, 1202.
De Flandres et de Hainnaus quens,
Li sages, larges et proissiés,
Se fu pour l'amour Dieu croisiés.
Ala s'ent, et mena gent noble,
Gadres prist et Costantinoble,
Courounés emperère i fu,
Combati soi, puis i moru,
Qu'à la mort n'a point davantage.
Ses filles orent l'iretage.
Jehenne l'ainsnée ot mari
Ferrant, c'on enfiéra mari.
La contesse fu del sien dame,
Mais assés fu qui l'en adame.
Si ne sai pour qui decevoir,

24453 *Telier,* tisserand, *tela.*
24455 *Se desfait,* se métamorphose, preuve que chacun change de forme, je le dis et je le démontre, le gentilhomme, etc.
24457 *D'arière,* ci-devant.
24460 *Iestre,* condition.
24461 *Baretère,* trompeur.
24463 Ici recommence l'extrait de Du Cange ou de M. Buchon, p. 354.
24464 *En esçà,* en deçà.
24469 *S'ent,* M. Buchon, *s'en, ala s'ent,* s'en alla.
24470 *Gadres, Jadres,* Zara en Esclavonie, *voy.* v. 20386.
24473 *Qu'à,* M. Buchon *quar.*
24475 *Mari,* affligé.
24478 *L'en adame,* lui cause dommage. M. Buchon : *l'en a dame.*

Histoire du faux Baudouin.

Mais avenu estoit, pour voir,
Qu'à Valenciènes ot I home
Qui moult d'avoir, n'en sai la some,
Douna, et d'arière et d'avant,
A mainte gent, par contravant,
Quant li quens Bauduins venroit
En Flandres et sire en seroit,
Qui Coustantinoble ot jà prise.
Teus l'oï ki moult poi le prisse :
Qu'il savoient bien et créoient
Que mors estoit, et voir disoient,
Car li emperère Henris,
Ses frère, ki fu atenris
De sa mort et del querre engriés,
Ne vot en III ans en apriés
Couronne pour soi déporter,
Ne dras empériaus porter,
Jusques à tant qu'il sot de fi
C'on l'avoit mort et desconfi.
 Or oïés com fortune vole
Et refait l'un, et l'autre afole,
Com cele ki trop est isniele
Tourne et retorne sa roiiele,
Ne de tourner ne s'umelie,
Quar ele est sorbe et aveulie,
Si com vous porés jà entendre,
Se vous osés I poi atendre.
Jou ne sai pourquoi ne comment
A Valenciennes ensement
Dounoit cil om teus contravans,
Ne pour aideurs ne pour grévans.

24483 *Douna*, s'engagea à donner.
24484 *Contravant*, promesse.
24488 *Prisse*, prise.
24493 Et empressé à le chercher.
24500 *Refait l'un*, rétablit l'un; *et l'autre afole*, et meurtrit l'autre.
24504 *Sorbe*, ivre, ou plutôt *sorde*, sourde; *aveulie*, aveuglée.

Assés i prisent et clerc et lai.
Or ne metrai plus en délai
Mon conte, ainc l'aurai tos conté.
La contesse iert en sa conté,
Jehane, et s'ot à Margerie,
Qui biele estoit com margerie,
Sa serour, grant tière asenée,
Et si l'ot à feme dounée
Signeur Guillaume de Dompière.
Et Boucars iert venus arière
De Roume, et si estoit rasos
Com cevaliers à prendre s'os.
Mais la mère ne les enfans
Ne pot r'avoir dont à cel tans.
Bauduins et Jehans avoient
A non li enfant k'il avoient,
Et s'ot une autre fille éue
A Danpière ù s'iert agéue.
S'il est ki d'ascouter se vant,
Si com l'estorie dist avant,
Oïr porés une miervelle
D'autres non pers et desparelle,
Si comme vait et vient fortune
Et partout le monde est commune.
Si com mes corages aesme,

Retour de Bouchard de Rome.

24515 *Margerie*, Marguerite.

24516 *Margerie*, perle, pierre précieuse, *margarita*.

24521 *Rasos*, absous, c'est-à-dire qu'il était dispensé de ses premiers engagemens et autorisé à suivre le métier des armes comme chevalier. M. Buchon lit :

Com cevaliers à prendre sos.

Sos, signifie paiement d'un homme de guerre, ainsi *prendre sos* ou *s'os*, signifierait également se livrer au métier des armes.

24527 *Une autre fille*, Marguerite eut de Bouchard trois fils et deux filles.

24528 *Agéue*, accouchée.

24529 *Se vant*, se vante.

24530 *L'estorie*, lisez *l'estore*.

24532 *Non pers*, non pareille; *desparelle*, dissemblable.

24535 *Com mes corages aesme*, comme j'estime, je crois. M. Buchon lit *a esme*, ce qui forme le même sens.

Tout droit al entrer d'un quaresme,
Ne sai par quele anontion,
En l'an del incarnation
Mil et XXV et II cens,
Ne plus ne mains, si com je pens,
Droit entre Mortagne et Tornai,
Dont jou rien encor parlé n'ai,
Avint que el bos de Glançon,
U il a maint jovène plançon,
Vint convierser uns pénéans,
Auques pécière et mescréans,
Par l'avisance et par sanblant,
Mais il aloit les cuers emblant
De çaus ki l'aloient véoir
Et d'encoste lui asséoir;
Par parole et par contenance
Preudom sanbloit estre à sanblance,
Et saciés que puis qu'Alixandres
Règna très Grèse jusqu'en Flandres,
Ne puis qu'Artus France conquist
C'on nommoit Galle, si c'on dist,
Ne Julius-Cézar régna
Ki mainte tière gaégna,
Ne Augustes-Cézar, ses niés,
De qui les estores teniés.
Ne Cloévis ne Carlemainne,

Alexandre, Artus.

24537 *Anontion*, annonce.
24539 *XXV*, prononcez *vingt et cinq*.
24543 *Glançon*, *voy.* l'Introduction de ce second volume et Du Cange, *Histoire de Constantinople*, édition de M. Buchon, I, 190.
24544 *Plançon*, plant.
24545 *Convierser*, habiter; *pénéans*, pénitent.
24546 *Pécière*, pécheur.
24552 *A sanblance*, Du Cange : *à sa sanblance*.
24554 *Flandres*, l'empire d'Alexandre sur la Flandre, peut aller de pair avec la conquête de la France par Artus.
24555 *Ne puis qu'Artus*, Du Cange : *ne pus quartus*, M. Buchon : *ne plus qu'Artus*.
24559 *Ses niés*, sa mère, Attia était fille de Julia, sœur de Jules-César.
24560 *Teniés*, tenez.

Qui tant conquist à son demainne,
N'avint çou que dire en convient,
Si com l'estorie dist ki vient.
Si vos en ramentevoi encor,
I roi Nabugodonozor,
Ki fu perdus plorés et plaint,
Et parmi bos et parmi plains
Ala et vesqui comme bieste,
Ce nos raconte et dist la gieste :
Puis revint-il, et son empire
Tint comme rois et comme sire.
S'avés oï d'un duc Joisbiert,
C'on ne tenoit mie à bobiert,
C'on quida mort outre la mer.
Dont ses gens orent duel amer,
Et sa moulliers à cuer mari
Redevoit prendre à cuer mari
A espous I félon gagnart,
Ki moult estoit de male part.
Comme paumiers fu revenus
En sa cité povres et nus.
Entrés s'en est en son palais
U on cantoit et sons et lais.
Dementres qu'el palais bourdon
Esvous k'il hauça le bourdon,
Fiert le signor, tant s'esviertue
Que, voïant tous, esrant le tue.
Si ot grant dol, mais plus grant joie
I ot apriés, s'il est ki l'oie,
Quar reconnéus fu li dus,

Exemple de Nabuchodonosor et du duc Gisbiert.

24564 *L'estorie*, lisez *l'estore*.
24565 *Ramentevoi*, lisez pour la mesure *ramentoi*.
24571 *Et son empire*, M. Buchon : *en son empire*.
24577 *A cuer mari*, ces mots riment avec eux-mêmes.
24581 *Paumiers*, Du Cange : *paums*, M. Buchon : *paumer*, pèlerin.
24585 *Bourdon*, bourdonne.

Ki n'estoit fos ni esperdus.
Sa feme et sa tière r'ot quite,
Qu'il n'i ot corine ne luite.
Mais de toutes ces riens ensanble
Noïens à ceste ne resanble.
  Venus fu el bos de Glançon
Cil om querre sa noreçon.
Une fontaine ala quérant.
Quant l'ot trouvée, tot esrant
De flécières et de genieste
Fist une loge auques onnieste,
Et puis fors del bos s'aparu,
Tant q'uns enfeçons l'a véu.
Avoec lui traist là ù il maint,
Et puis i alèrent tamaint.
  Renoumée, c'on dist nouviele,
Ki plus tot vole qu'arondiele,
Et as lointains et as voisins
Dist que c'iert li quens Bauduins.
Li quens de Namur i parla,
Mesire Boucars i ala,
S'i fu li kastelains Radous.
Partout fu quens nommés de tos,
Mais il n'i vot respondre à rien,
Fors c'on l'apieloit Crestiien.
Pour ses péciés iert venus là,
Ensi remest, ensi ala.
Mais il n'iert de rien esperdus,

24592 *Fos*, M. Buchon : *sos*.
24594 *Corine*, Du Cange et M. Buchon : *cozine*.
24596 *Ne*, Du Cange : *me*.
24598 *Noreçon*, nourriture. Du Cange : *noreton*.
24601 *Flécières*, branches d'arbres entrelacées ; *genieste*, genêt.
24602 *Onnieste*, honnête. Du Cange : *on i este*, il ajoute *sic*, ce qui annonce qu'il ne comprenait pas ce mot.
24604 *Enfeçons*, M. Buchon : *enfançon*.
24613 *Radous*, Du Cange et M. Buchon *Rados*. Évrard, surnommé Radoux. *Randulphus*. Guill. Le Breton, *Hist. fr.*, XVII, 240, C.
24619 *Esperdus*, Du Cange et M. Buchon *espardus*.

Ainc disoit bien que rois ne dus
Ne quens n'iert-il, n'onques ne fu.
Tant qu'à lui sont el bos venu
Cil de Valenciènes apriés,
Et moult estoit cascuns engriés
Qu'il desist k'il estoit lor sire.
Mais il le noïoit bien et sire,
Et dissoient que Breton estoient
Ki Artu encore atendoient.
Et quant il plus s'escondissoit,
« Vous iestes quens » cascuns dissoit.
Et dist li uns à l'autre à tence :
« Ciertes, il parfait sa pénence,
Mais il l'ara parfaite luès. »
Ensi fu jusqu'al blanc diwès,
De Valenciènes i revinrent
Grans gens, et à conte le tinrent.
A Valenciènes l'ont mené,
Et il leur a dit et graé,
Pour çou qu'il aloit goulousant
Tel signourie, en doulousant,
Qu'il estoit quens. Lors si ot joie
Si grant, que dire n'el poroie.
A fonteniele fu bagniés
Lavés, tondus et roégniés
Et acesmé l'ont comme conte.

Artus attendu par les Bretons.

24626 *Bien et sire* (sûr), fort et ferme. Du Cange écrit *sire* avec une majuscule.

24627 *Dissoient*, Du Cange et Buchon : *disoit.*

24629 Et quand il s'en défendait le plus.

24633 *Luès* ou *lues*, bientôt, promptement.

24634 *Blanc diwès*, le second dimanche après Pâques, appelé *Dominica mapparum albarum;* cette expression manque dans les Glossaires.

24638 *Graé*, agréé, avoué.

24639 *Goulousant,* convoitant.

24640 *En doulousant,* doit se rapporter à *a dit et graé,* il leur dit en gémissant.

24643 *Fonteniele,* petite fontaine. Du Cange et M. Buchon écrivent ce mot par une majuscule, comme si c'était un nom de lieu. Dans ce cas ce serait *Fontenelle*, à une lieue de Valenciennes, où il y avait un abbaye de femmes, fondée l'an 1212, par deux nobles demoiselles, filles de Hellin, seigneur d'Aunois.

24644 *Roégniés,* rogné, rasé.

Or oïés com déables monte.
« Signor, fait-il, à tierme court
Venra Mahiu de Wallaincort.
Et si venra Grehés de Trit,
N'i fera mie lonc détrit,
Et autre assés dont or me tais. »

Le faux Baudouin se fait des partisans parmi les nobles.

Lors s'i ot joie. Sans délais,
Cil de Reumont et de Kiévreng,
Baudris et Brougnars de Deneng,
Ernous de Gavre, et Boucars,
Sohiers d'Aiengien, et Polars,
Ernous d'Aisne et maint baceler
L'ont asséuré sans céler.
Et li paumiers, qui sot de gille.
La contesse comme sa fille
A noumée, et s'i envoïa.

Arnould d'Audenarde est envoyé près de lui par la comtesse.

Ernous d'Audenarde estoit là,
Viers la contesse l'a tramis,

24647 *Fait-il,* c'est le faux Baudouin qui parle.

24648 *Venra,* Du Cange, *vera ; Mahiu de Wallaincort,* croisé avec Baudouin, J. De Guyse, XIII, 273.

24649 *Grehés de Trit,* Villehardouin nomme parmi les croisés qui conquirent Constantinople, *Renier de Trit,* qui prenait son nom d'un château près de Valenciennes. On trouve aussi dans les historiens *Jean* et *Gilles de Trit.*

24653 *Reumont* et *Kiévreng* sont des communes du Hainaut. Gautier, seigneur de Quiévrain, épousa une fille du sire de Mortagne, dame de Forest. Vinchant et Ruteau, p. 309. Arnould de Quiévrain figure avec Gautier, parmi les nobles du Hainaut en 1200. J. De Guyse, XIII, 269.

24654 *Brougnars,* Brognard; *Deneng,* Denain. Étienne de Denain est compté parmi les vassaux du comte de Hainaut, en 1200. J. De Guyse, XIII, 261, 269.

24656 *D'Aiengien,* d'Enghien. Sohier, seigneur d'Enghien, était fils d'Englebert, seigneur d'Enghien et d'Ide, fille de Jacques d'Avesnes et d'Adeline de Guise. Il se disait aussi seigneur de Sotteghem, du chef de sa femme Alix, héritière de Gautier de Sotteghem, qu'il épousa en 1230. *Voy.* l'extrait de la généalogie dressée par Dom Jean d'Assignies, tel que le donne le comte de S^{t}.-Genois, *Pairies du Hainaut,* p. xxxvi. Il est à remarquer que le même Englebert d'Enghien dont on vient de parler, fut un des nobles qui jurèrent d'observer les lois et ordonnances du comte de Hainaut, en 1200, et que la trad. de J. De Guyse, XIII, 259, rend *Englebertus de Angia* par *Anglebert d'Ange.*

24657 *D'Aisne,* d'Esnes.

24662 *Ernous d'Audenarde,* Arnould d'Audenarde, mal appelé *Arnold d'Aldenard,* p. 431 du t. XV de l'éd. de Jacques de Guyse, par M. le marquis de Fortia.

24663 *Viers,* à l'ermite.

Quar il estoit moult ses amis.
Mais par sanblant malades fu;
Et mesire Ernous l'a créu,
Quar cil de Lobes et plusior
Disoient auques, à laisor,
Que teus entresains ot mostrés
Que c'iert li quens en vérités.
Et dissoit k'il ert escapés
De prisson ù fu atrapés,
Et tant ot esté mesprisiés
C'on li ot les ortaus brisiés,
Mais tant i ot de mespresure
Qu'as ortaus ne paroit cousture
Ne riens k'il ne fust ensi nés.
Or oïés com les ot menés,
Et dist qu'il ert VII fois vendus
Et alouwés et despendus.
Vious et jovènes ensi déciut
Qu'à painnes nus om l'aperciut.
Mesire Ernous pour la contesse
S'en ala sans autre promesse.
Quar si malade s'en fagnoit
Qu'à painnes jà vir le quidoit.
Et quant devant le paumier viunrent,
Ne il ne ele n'el connurent.
Girars de Jauce et li baron Gérard de Jauche.

24667 *Cil de Lobes*, dans le *Livre de Baudouin*, p. 56, éd. de Brux., 1836, *l'abbé de Loz* est un de ceux qui croient au retour de l'empereur. Loz ou Looz, est un village du département du Nord, à une lieue de Lille, et où il y avait jadis une abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, dont M. De Rosny a publié l'histoire. *Lobes* étant dans le pays de Liége, il nous paraît préférable de choisir un lieu situé en Flandre.

24668 *A laisor*, de manière à nuire à la comtesse Jeanne, *lædere*.

24669 *Entresains*, indices.

24674 *Ortaus*, articulations, orteils.

24675 *Mespresure*, mauvais traitement.

24678 *Com*, Du Cange : *con*.

24680 *Alouwés*, alloué; *despendus*, dépensé, mis à prix.

24682 *L'aperciut*, soupçonnât le mensonge.

24686 *Vir*, voir.

24689 *Girars de Jauce*, Gérard de Jauche intervint au traité conclu pour la délivrance du comte Fernand. *Hist. fr.*, XVII, 105, B. Dans ce

N'el connurent se moult poi non,
Le vesques de Cambrai de cuer
Ne le vot connoistre à nul fuer.
Mais li telier et la piétaille
Disoient que c'iert il sans faille.
A Valenciènes fu reciute

La comtesse elle-même donne dans le piége.

La contesse, et si fu déciute,
Quar ele manda à premiers
C'on le recéuist volentiers,
Puis manda-ele à tous pour bien
C'on cel home ne créist rien.
Mon signour Ernoul anoïa
Qui fu décius, s'el renoïa,
Quar ne en bras ne en faiture
N'iert-il pas quens, n'en estature.

Elle assemble son conseil au Quesnoy.

A Haimon-Kesnoit simplement
Prist la contesse I parlement,
Pour connoistre s'il iert ses père.
Ançois que la cose plus père
La roïne, madame Blance,
Li manda qu'en tele sanblance
Ot ses avies esté décius,
Et quant l'afaires fu percius,
Si revint fausetés à point,

traité il est appelé *Girardus de Jace*. Dans la trad. de J. De Guyse, t. XIII, p. 259, on traduit erronément *Gerardus de Jacea* par *Gérard de Jassi*. Cette faute cependant ne se retrouve pas p. 269. Sur la terre de Jauche, *voir* le baron J. Le Roy, *Topographia Gallo-Brabantiæ*, pages 239-241. Ce Gérard de Jauche fonda dans sa baronnie en 1216, une abbaye de femmes dite *de la Ramée*, dont l'emplacement est possédé aujourd'hui par Mme Claes, de Louvain, et dans le diplôme de fondation, il s'intitule *Girars, par la grâce de Dieu, sires de Jauche*. La terre de Jauche passa à la famille de Cottereau.

24693 *La piétaille*, les petites gens, mot en opposition avec celui de *chevalerie*, *pedites* et *equites*.

24703 *Bras*, *brace*, dans le poème cité au t. Ier, p. 613 :

...... Mes pères qui a la *brace* fière.

Que veut dire ce mot? Signifie-t-il les qualités morales, le caractère ou le signalement physique?

24705 *Haimon-Kesnoit*, Le Quesnoy.

24709 *Blance*, la femme de Louis VIII, fille d'Alphonse IX, roi de Castille.

24711 *Avies*, lisez *aves*.

Et cil n'ot de la tière point,
Ains fu pendus et cil od lui
Ki eslevé orent celui.
Or gardast la contesse bien
Qu'à tort ne perdist rien del sien.
Li parlemens fu al Kesnoit,
Mais li paumiers, qui k'il anoit,
S'ot fait à sairement jurer
Valencenois et asseurer.
Issus en est et cele part
S'en vait, et la parole espart.
La contesse s'en est atant
Issue, et li autre batant.
Pour çou le fist, que que nus die,
C'on ne connuist sa boisdie,
Quar s'il ne fust des ars létrés
Jà en tel fait ne fust entrés;
Car el bois ses livres avoit
De la manière k'il savoit,
Et si dissoit qu'en la prison
Ot-il faite cele aprisson.
Mais ainc li quens, ce set-on bien,
Ne sot laitres qui valust rien,
Ne si petis d'assés ne fu.
Or ot en aus espris le fu
Que cil ki onques ne le virent,
Disent que c'iert il : s'i mesprisent.

Ignorance du véritable Baudouin.

24719 Parmi les vers qui suivent, 27 sont transcrits pp. 659-670 de la *Constantinopolis Belgica* de P. d'Outremann, *Tornaci*, 1643, in-4°. Du Chesne, dans son *Histoire de la maison de Montmorency*, p. 138, en cite 29 vers, mais non pas tout d'une suite.

24720 *Qui k'il anoit*. Du Cange : *que k'il anoit*.

24722 Ce vers serait trop long, si, comme ailleurs, on lisait :

Valenenois et asséurer.

24729 *Des ars lētrés*, instruit.

24734 *Aprisson*, action d'apprendre.

24737 *Ne si petis*, le véritable Baudouin était plus grand de taille.

24738 Il les avait si bien échauffés.

24740 *Mesprisent*, M. Buchon : *mesprirent*.

Le faux Baudouin recherche l'amitié des petites gens.

Povre gent, telier et foulon
Estoient si privet coulon,
Et li mellour et li plus gros
En orent partot mauvais los.
Et dissoient la povre gent
Qu'il en orent or et argent,
Et k'il le conte traïsoient,
Et emperéour l'apieloient.

Mathieu II de Montmorency.

Mahius, cil de Monmorenci,
I fu venus, tant s'avanci;
Et, pour consillier la contesse,

Thomas de Lampernesse.
Michel de Harnes.

I vint Tumas de Lanprenesse,
Mikios de Harnes, sans desroi,
Et plusiour autre homme le roi,
Que li rois i faisoit venir
Pour la cose à droit maintenir.

Gautier de Courtrai.

Et mestre Watiers de Courtrai
L'ala véoir, de fi le sai.
Ses clers avoit esté lonctans,
Mais del connoistre fu doutans.
Et Bauduins, ki ses qens fu,
Le vit, si ne l'a counéu.
Et maint ki jusqes en la fin
Furent al conte Bauduin
Et si privet familiier,
Clerc, siergant, vilain, escuier,
Et dames vielles et joïes,

24742 *Coulon*, pigeons, colombes et figurément amis.

24749 *Mahius, cil de Monmorenci*, Mathieu II, dit le Grand.

24752 *Voy.* Du Cange, *Hist. de Constantinople*, éd. de M. Buchon, p. 191; *Lanprenesse* ou *Lampernesse*, beau village de la Flandre, dans l'ancienne châtellenie de Furnes. Un *Renelmus de Lamprenesse* fut fait prisonnier à Bouvines, *voy.* la liste des prisonniers, *Hist. fr.*, XVII, 101 B, E; 102 A.

24753 *Harnes*, Du Chesne : *Harmes*.

23757 *Mestre Watiers de Courtrai*, l'épithète de maître indique un clerc.

24761 *Qens*, comte, Du Cange et M. Buchon *quens*.

24767 *Joïes*, Du Cange conserve ce mot auquel M. Buchon substitue *jolies*. *Joïes*, réjouies

Qui furent avoec lui nories;
Mais tot le virent si encoistre
Que ne la porent reconnoistre.
Et li bobiert et li vilain
Disent que c'iert li quens à plain.
Et, ki bien voroit dire voir,
Il ne faisoient pas savoir
C'on doit amer sor toute rien
Son droit signour, tant di-jou bien.
Et c'il n'iert pas si connéus
Qu'il déust iestre recéus.
Se ce fust li quens Bauduins,
C'est la vérités et la fins,
On n'en péust mie trop faire;
Et si r'ont pris trop à mesfaire
S'il l'ont fait, saciés-le de voir,
Pour I faus conte recevoir,
Car péciés est débareter
Son droit oir ne désireter.
Et cist l'aloient en sa tière
Requerre, pour tenir en sierre.
De Haimon-Kesnoit fu partie
La contesse toute amortie;
Ne sot ki li fu avenu.
Valencenois i sont venu,
La tour saisirent et gardèrent.
A Valenciènes retornèrent,

à la nouvelle du retour de leur prince.

24769 *Si encoistre*, de si près. Du Cange et M. Buchon : *encroistre*.

24770 *Que ne la*, Du Cange : *qui ne la*, M. Buchon : *que ne le*.

24774 *Il ne*, Du Cange : *s'ils ne*. *Ils ne faisaient pas savoir*, ils ne prouvaient pas qu'ils étaient pénétrés de la vérité de cette maxime qu'on doit..... car *cil n'iert*, etc.

24781 Et ils ont commis une action très-condamnable si, au contraire, ils ont accueilli un imposteur.

24785 *Débareter*, Du Cange et M. Buchon : *de bareter*.

24788 *En sierre*, en captivité, c'est-à-dire le *droit oir*, Du Cange : *enserre*, M. Buchon : *en serre*.

24790 *Amortie*, consternée.

Et la contesse, à cuer estout,
En Flandres s'en ala partout.
Mais il l'ont partout renoiie.
S'en fu dolente et esbahie,
Quar on crioit les bans le conte.
S'en avoit duel et ire et honte,
Pour çou qu'ele savoit de fi
C'on l'avoit mort et desconfi;
Qu'ele en fust plus joïans que nus,
Se il fust vivans revenus.
Car très le tans conte Carlon,
Si grant outrage ne vit l'on
Que lor dame del sien gietoient
Cil ki si home et sierf estoient.
Et si l'avoient doublement
Asséurée voirement;
Or l'avoient si degietée
Qu'ele estoit com ourse biésée.
Esvous ès estoupes le feu,
A duel retornèrent li geu
Qu'ele à fait lues ardoir Kiévreng,
Baudri et Brougnart de Deneng,
Et de tous çaus ki déguerpie
L'avoient, comme fole espie.
Et li paumiers lors s'arouta,
Hairon-Fontainne desrouta,
S'a Viler abatu et pris;

Mesure de rigueur prise par la comtesse Jeanne.

24795 *A cuer estout*, le cœur troublé.
24797 *Renoiie*, reniée.
24799 *On crioit les bans le conte*, on réclamait le service militaire au nom du comte, on faisait les proclamations officielles au nom du comte.
24805 *Carlon*, depuis l'assassinat de Charles-le-Bon.
24812 *Com ourse biésée*, comme ourse blessée ou traitée en bête comme une ourse, un animal sauvage. *Biesse*, en wallon, se dit pour *bête*. — Plus bas, *biécer* est mis pour *blesser*.
24813 Voilà le feu qui prend aux étouppes, *esvous*, Du Cange : *es vers*.
24819 *S'arouta*, se mit en campagne. *Duces fuerunt catervæ quam* rutam *vocant*, dit Mathieu Paris, à l'an 1196. Le mot *route* a été grécisé et se trouve dans Nicetas, *in Balduino*, c. 5.
24820-21 *Hairon-Fontainne; Viler* ou Vilers,

Impudence du faux Baudouin.

S'en fu la novele en grant pris.
Crois fist porter devant sa face,
Pour çou c'on plus d'ounor li face,
Et banière d'emperéour
Et de conte, par grant fiérour.
De Mons s'en vint viersant, batant,
La contesse et li sien atant.
A Tornai vint à miénuit,
Ne pot iestre ne li anuit
Quant li sien ensi le kaçoient
Pour I estrange, et gierpisoient,
Et li faisoient séurté
Par diablie et obscurté.
Mais atendre pas ne l'osoit,
Quar tous li mons s'i abondoit.

Flobecq, ravitaillé pour résister au faux Baudouin.

Si fist garnir Flosbierc encontre,
Et li pélerins passa outre,
N'onques mais, par Saint-Esperite,
N'ot-on véu si fait hiermite
Qui fist ardoir gent en moustier,
Qui ne déuist avoir mestier,
Et mist le païs à lagan.

Celui-ci parvient à se rendre maître de la personne de Baudouin et de Jean d'Avesnes.

Gilbert de Sottegheim.

Si r'ot Bauduin et Jehan,
Les II fius Boucart, je sai bien,
Par Gillebiert de Sotengien.

villages du Hainaut. *Voy.* dans J. De Guyse, XII, 338-355, les *noms des paroisses et colléges du comté de Hainaut*, par *doyennés*.

24826 *Fiérour*, orgueil.

24827 *Viersant, batant*, à grande hâte. Du Cange et M. Buchon : *vers At* (la ville d'Ath).

24830 Il ne pouvait arriver qu'elle ne s'affligeât point de se voir ainsi chassée par les siens.

24834 *Diablie*, diablerie; *obscurté*, intrigues obscures, embrouillées.

24837 *Flosbierc*, Flobecq, dans le Hainaut. Du Cange et M. Buchon : *Flosboc*.

24837-38 *Encontre* et *outre*, rime en goret.

24843 *A layan*, au pillage?

24844 *Bauduin et Jehan*, Du Cange se trompe en nommant ces enfans *Jean* et *Burchard* d'Avesnes et leur père *Baudouin*. C'est sans doute une transposition de copiste. *Hist. de Constantinople*, éd. du Louvre, 1657, in-fol., p. 307.

24846 *Gillebiert de Sotengien*, Gautier de Sotteghem jura les ordonnances du comte, en 1200. J. De Guyse, XIII, 260. Il est appelé Galterus de *Stotenghen*, RECUEIL DES HIST. FR., XVII, 47, D. Gautier de Sotteghem épousa Ri-

Cousins et neveus les clama,
Et, par sanblant, moult les ama;
Bouchard d'Avesnes.
Et Boucars l'iert venus siervir,
Pour ses enfans r'avoir et vir.

Réception brillante faite en Flandre à l'imposteur.

Or vint en Flandres li paumiers
Qui n'en fu mie coustumiers.
Se Dieux fust en tière venus,
Ne fust-il pas mious recéus
D'abés, de moines et de clers,
Quar li païs iert moult emfers.
Rices présens li aportoient
Li fol buisnart, qui tot perdoient.
Trop fu la cose félenesce,
Quar à Tournai fu la contesse
A miénuit. Li doi prouvost
L'i orent laiscié moult tost.
Plorant et plagnant sospiroit,
Quar sa cose moult empiroit.
Ciertes ce fu piés et grant dious
Que gentius dame ne pot mious;
Que son cierf, sans force grignor,
Voloient faire son signour.

Partisans de la comtesse Jeanne.

Se ne fust Ernous d'Audenarde,
Ki sa dame avoit prise en garde,
Mikious de Harnes et Radous,
Et Rasse de Gavre, li dous,

childe, fille d'Évrard, surnommé *Radoux*, châtelain de Tournay.

24856 *Emfers*, corrompu, en mauvais état.

24858 *Li fol buisnart*, les insensés.

24864 Ce vers manque dans Du Cange et M. Buchon.

24865 *Piés*, pitié.

24867 *Cierf*, Du Cange et M. Buchon : *sierf* (*servus*).

24871 *Radous*, le châtelain de Tournay.

24872 *Rasse de Gavre*, le diplôme de prince, accordé le 17 juin 1736, à Charles-Emmanuel-Joseph de Gavre, dont la maison vient de s'éteindre, rappelle qu'un Rasse de Gavre fut tué à la bataille de Bouvines, et que ses trois fils y furent faits prisonniers. Le personnage mentionné ici est l'un des trois. C. De Francquen, *Recueil histor., généalogique, chronologique et nobiliaire*, Gavre, p. 5. Le nom de *Rasse* était affecté à cette famille illustre.

Et li doi frères de Grinbierghes,
Qui bien gardèrent leur hierbierges,
Et Gilles, cil de Barbançon,
Watiers de Gistiele par non,
Et Gillebiers de Sotengien,
Et Felippres de Soubrengien,
Et li boins castelains de Gant,
Watiers de Fontaines avant,
Et Fastrés et Watiers de Ligne,
Qui de grant ounor fussent digne,
Et li évesques Godefrois
De Kanbrai, et li quens de Blois,

24873 *Li doi frères de Grinbierghes*, Gérard II, mort avant l'an 1201, eut trois fils, Gautier Berthout, nommé ensuite Gérard III, Guillaume, sire d'Assche et Arnoul. *Troph. de Brabant*, II, 73.

24874 *Hierbierges*, demeures, postes.

24875 *Gilles, cil de Barbançon*, dans la généalogie des seigneurs de Barbançon, donnée par Vinchant et Ruteau, p. 208, on ne voit pas de *Gilles*. Mais Gilles de Barbançon figure sous le nom de *Gilo de Berbunchero*, dans le traité pour la délivrance de Fernand. *Hist. fr.*, XVII, 105, B. Il y est avec Arnould d'Audenarde et Rasse de Gavre, qu'on vient de nommer, Gautier de Fontaines et Gautier de Ligne, cités aux v. 24880 et 81. Gilles de Barbançon, *Ægidius de Barbenchon* intervint également à une charte de l'an 1223. *Hist. fr.*, XVIII, 591.

24876 *Watiers de Gistiele*; il se signala à Bouvines, et G. Le Breton, dans sa Chronique en prose, fait un brillant éloge de sa bravoure. *Galterus autem de Guistella et Buridanus (qui cum essent admirandæ virtutis et quasi imperterriti, reducebant militibus memoriam suarum amicarum, non aliter quam si tirocinio luderetur)*. Hist. fr., XVII, 96, C, 101, B, 102, A, 105, E, 258, E, 259, C, 408, A. Le beau nom de Ghistelles est tombé, au XVII[e] siècle, dans la famille d'Affaytadi, originaire du duché de Milan, à ce que dit le *Nobiliaire des Pays-Bas*, I, 483.

24878 *Felippres de Soubrengien*, parmi ceux qui allèrent à la croisade de Constantinople, Villehardouin cite *Bernarz de Soubrenghien* (éd. de M. Buchon, p. 8), ou de Somerghem, en Flandre.

24879 *Castelains de Gant*, Sohier, seigneur de Bornhem, fils de Sohier et de Pétronille, épousa Béatrice de Houdain. L'Espinoy, p. 156.

24880 *Watiers de Fontaines*, voy. v. 24875.

24881 *Fastrés et Watiers de Ligne*, voyez v. 24875. Vautier ou Gautier II, épousa Marguerite de Fontaines. Son frère Fastré, seigneur de Montreuil, était, comme lui, fils de Vautier I[er], baron de Ligne. Sa mère n'était pas Mahaut de Rumigny, comme le disent Vinchant et Ruteau, p. 213, mais Mahaud, fille de Goswin de Mons, seigneur de Baudour, et de Béatrice de Rumigny. De Francquen, *Recueil hist., généalog.*, etc., Ligne, 1, 2. Il est à remarquer que Vinchant et Ruteau donnent pour seconde épouse à Vautier II de Ligne, Alix de Florennes, tandis que Pontus Heuterus fait contracter ce mariage par Hugues de Ligne, fils de Vautier II.

24883 *Li évesques Godefrois*, Godefroid de Condé et de Fontaines, sacré en 1220, successeur de Jean de Béthune. Le Carpentier, I, 377.

24884 *Li quens de Blois*, Gautier II d'Avesnes.

Et li quens de Namur, le grant,
Et plusiour autre ne sai quant.
Désiretée fust la dame.
Partout en fu et cris et fame
Mais avant tous, pour saint-Marciel,

Arnould d'Audenarde très-utile à la comtesse.

Ernous qui garni son castiel
Flosbierc, comme hardis et preus,
Li valu miols, et ce vot Dieus.

Le roi de France lui prête secours.

Mais sor tous li bons rois de France
Garandi la contesse france.
Consel ot qu'al roi s'en iroit,
Son signour, son couzin tot droit,
Mierci proiier et querre aïe
Del paumier et de sa maisnie,
Et des Valencenois ausi
Ki traiie l'orent ensi.
Mikious de Harnes et Radous
Vont od li, et mesire Ernous.
Plainte s'est et li rois l'oï,
Confortée l'a, s'el goï,
Et dist qu'il li rendra sa tière,
Car il estoit ciés de la gierre,
Si que Flandres tenoit de lui;
Si l'osteroit de cel anui.
A Tornai manda ses bourgois
Qu'il l'ounourassent plus qu'ançois;
Et li rois, ki point ne targa,
Viers sa niéçain s'acoraga.
Tout esrant, pour véoir le giu,

24885 *Li quens de Namur,* Philippe II de Courtenai, qui refusa le trône de Constantinople.

24889 *Pour saint Marciel,* Du Cange : *par son martiel,* M. Buchon : *par saint Marciel.*

24896 *Couzin,* Baudouin IX, père de la comtesse Jeanne, était l'oncle du roi Louis VIII, fils d'Isabelle, sœur de Baudouin.

24912 *Viers sa niéçain,* Du Cange : *vers Saniecain,* M. Buchon : *vers Saniençain,* comme si c'était un nom de lieu. *S'acoraga,* dirigea sa pensée.

La dame de Beaujeu, sœur de l'empereur Baudouin, est envoyée vers l'ermite de Glançon.

Fist la contesse de Biel-giu,
S'antain, aler à cel iermite,
Et moult bielement li endite
Qu'ele soit od lui tempre et tart.
Et, pour connoistre le regart,
La dame mut et si vint là,
Et frère et conte l'apiela,
Et reubes et guiaus en prist,
Mais de frère rien n'i aprist;
Ne connoistre ne raviser
N'el pot, tant séuist deviser.
Et non pourquant larges estoit
Et çou qu'il ot as siens partoit.
Mais fos estoit en contenance
Et en parler et en sanblance.
La dame de Biel-giu, ki vit
Que tout l'orent si encouvit,
Triuwes i prist par convenant
Que, sauf alant et sauf venant,
Trairoit al roi, sen droit signor,

Elle ne le reconnait pas.

Alors elle l'engage à se rendre auprès du roi de France.

24914 *Biel-giu*, Beaujeu.

24915 *S'antain*, sa tante, Du Cange et M. Buchon : *Santain*. Il faut entendre Sybille, fille de Baudouin VIII, comte de Hainaut et de Flandre, laquelle mourut le 9 janvier 1226 (v. s.), veuve de Guichard IV de Beaujeu. Quelques-uns font épouser à Sybille, Gérard de Ligny, mais Du Chesne est conforme à Philippe Mouskes. *Voy.* Du Cange, *Tables chronolog.*, à la suite de son *Hist. de Constantinople*, éd. du Louvre, 1657, in-fol., p. 307. Sybille était tante du roi de France, Louis VIII, par sa sœur Isabelle, femme de Philippe-Auguste. *Ce fut*, dit une chronique, *une très-bonne et très-dévote dame*, et c'est ce qui l'aura fait choisir dans la circonstance présente, ainsi que sa qualité de sœur de Baudouin IX.

24917 *Tempre et tart*, tôt et long-temps.

24919 *Mut*, se mit en route.

24921 *Reubes*, ce mot signifie proprement des habits; il désigne aussi quelquefois des meubles en général. Honoré Bonnor, dans son *Arbre des batailles*, se pose cette question : *Si justement on peut demander à un prisonnier finance d'or et d'argent, ne de robes à sa volonté*. De là le mot de *rober*, piller. Du Cange, Villehardouin, éd. in-fol., p. 368. Des présens de *robes* se faisaient non-seulement par les supérieurs à leurs subalternes, mais par les plus grands personnages à leurs égaux.

24923 *Raviser*, reconnaître.

24927 *Fos*, faux.

29830 *Si encouvit*, mis en si bonne situation, si bien servi; *convine*, *couvine*, est expliqué par Du Cange par *rerum status*. Glossaire de Villehardouin, éd. in-fol., p. 358.

Et de lui recevroit s'ounour :
C'iert ses oncles et il ses niés.
Otria li, tant fu proiiés.
A quinsainne fu li jors mis
A Piéronne, par leur amis.
Mais l'enpirète de Glançon
Cantera là d'autre kançon.
A C cevaliers prist ostel,
Si boin qu'en la vile n'ot tel
De viande et de luminaire,
Pour la truandisse mious plaire.
Es-vous le païs esméu :
A la quinzainne sont méu.

Les ducs de Brabant et de Limbourg viennent trouver le faux Baudouin.

Le duc de Louveng ot mandé
Et s'a Waleran amené;
Et d'emperéour et de conte
Ot fait saiiel à fause monte.
Et quant prest furent de mouvoir,
Pourciession à Dieu le voir
Pour le droit oir fist-on maint liu.
Cevalier muèvent et cour liu,
A Piéronne sont ostelé;
S'ot li rois jà tant avalé
Qu'en sa sale estoit à Piéronne.

Le roi de France lui fait subir un examen.

Tout droit entre midi et nonne
Sont asamblé à parlement,
Et li rois là moult doucement

24939 *L'enpirète,* par dérision l'empereur, comme nous disons *princillon, roitelet;* Du Cange : *l'empirère.*

24944 *Truandisse*, pour mieux plaire aux truands, à la canaille. Le roman des *Mauvais Garçons* a rendu le sens de ce mot familier même aux femmes.

24947 *Le duc de Louveng*, Henri I[er] ou II, dit le Guerroyeur.

24948 *Waleran*, Waleran III, duc de Limbourg, de 1221 à 1226. Du Cange : *Walecan.*

24950 *A fause monte,* à fausse empreinte.

24952 *Dieu le voir,* le vrai Dieu, Dieu auteur de toute vérité.

24954 Chevaliers et cour changent de lieu, *cour liu*, Du Cange et M. Buchon : *Courliu.*

24956 *Jà*, Du Cange et M. Buchon *là; avalé*, descendu, fait du chemin.

A raisniet; se li demanda
U c'iert que sa femme espousa,
Et il ne l'en sot dire voir.
Puis li demanda, par savoir,
U li rois Felipes fait l'ot
Cevalier, et dire n'el sot.
Et puis li demanda, sans plait,
U il li ot homage fait;
De ces III riens ne sot-il une,
Et s'est une cose commune,
Ne point ne l'estevoit crémir;
Ainc disoit k'il voloit dormir
Et disner, et puis revenroit
Et sa demande li diroit.
Li rois li dist : « Vous dormirés
Dedens ma cambre, et disnerés. »
Quar il ne vot q'allors alast,
Pour çou qu'autres ne li nommast.
Et comment li éuist-il dit,
Quant rien n'i sot ne rien n'i vit?
Et non pourquant disoit li buens
K'il estoit emperère et quens.
Moult a de barat sour le trosne.
Atant li abés de l'Aumosne
Fu huciés, si l'a connéu,
(Çou li a moult griément néu,)
Qu'il l'ot en la foriest d'Argonne
Véut pénant, s'en ot la gonne,

L'ermite est reconnu à la cour de France.

24961 *A raisniet*, s'est mis à raisonner, *ratiocinari*. M. Buchon : *araisniet*.

24964 *Par savoir*, M. Buchon : *pour savoir*.

24969 *De ces III riens*, de ces trois choses.

24970 Et pourtant c'étaient choses faciles.

24978 De peur que d'autres ne lui apprissent ce qu'il ignorait.

24981 *Li buens*, les bonnes gens.

24984 *Li abés de l'Aumosne*, l'abbé de l'Aumône ou du *Petit Citeaux*, près de Blois.

24986 *Griément;* en deux syllabes seulement. *Néu*, nui.

24987 *La foriest d'Argonne*, dans la Champagne et le Barrois.

24988 *Pénant*, pénitent; *la gonne*, l'habille-

Et cil de Keu li ot presté
I haubierc, là ù ot esté;
Et I ronci, quant il fu là,
Prist-il, et à tout s'en ala.
Li paumiers a connéu tout
A fier sanblant, à cuer estout;
Et le vesques d'Orliens ausi
L'a bien reconnéut ensi,
Qu'il s'avoit fait conte de Blois,
Par son barat et par genglois.
Le vesques de Biauvais atant
L'a reconnéut maintenant,
Quar il l'orent en leur prison.
Andoi par tele mesproisson,
Voïant tous, l'ont ensi prové;
Et li rois l'a lues congéé,
Si l'a de sa tière bani :
Ensi ont le paumier honni.
Mais, comment que il li anuit,
A Valenciènes vint par nuit.
Lor osteus wident renc à renc.
Li Hainnuier et li Flamenc
A la contesse s'acordèrent
Et boins ostages li donnèrent.
Li rois s'en ala viers Paris :
Si a moult de la gille ris,
Mais Valencenois s'ont turkié;

ment, l'accoutrement de pénitent. Dans le roman d'*Eustache le Moine*, p. 16 :

Vest une *goune* à lées manches.

ibid., p. 19 :

Rouges sollers et blanche *gonne*.

24989 *Cil de Keu*, le seigneur de Queue? Un *Anselmus de Keu* est nommé par Jacques De Guyse parmi les croisés de l'an 1200, XIII, 276, éd. de M. De Fortia. Mais dans les textes rassemblés par Dom Brial, il est appelé *Anselmus*, *Anser* ou *Ansiau de Kayeu*, *de Keu*, *de Caieu*, *Chaeu*, *de Cavena*. Hist. fr., XVIII, 97, E, 369, E, 434, A, 449, E, 471, A, etc.

24999 *Le vesques de Biauvais*, d'autres disent l'évêque de Liége.

25009 *Lor osteus*, leurs domiciles.

25015 *Valencenois*, P. D'Outreman qui, dans

S'ont leur iermite rehucié
Et autre fois rasséuré.
Mais à enuis l'ont enduré.
Li rice bourgois qui le sorent,
Prendre le vorent, si ne porent,
Quar la menue gens s'escrie.
A St.-Jehan, en l'abéie,
L'ont mis et les enfans Boucart.
Ensi leur amistés départ,
Quar il èrent desmesuré.
Despozé furent li juré;
Sire fisent jurés noviaus,
Ce fu outrages et reviaus.
Et si ont commugne jurée,
Ne sai comment ele ert durée;
Et si ont bien lors murs hourdés,
Et de nouviel fais et fondés.

Valenciennes jure la commune.

son *Histoire de Valenciennes*, 1639, in-fol., pp. 134-137, invoque, à propos du faux Baudouin, le témoignage de Ph. Mouskes, ne dit rien de cette obstination des habitans de Valenciennes, croyant sans doute l'honneur de ses compatriotes intéressé à son silence. *S'ont turkié*, les glossaires romans ne sont d'aucun secours pour comprendre cette locution, dont il est peut-être possible de trouver l'explication dans le dialecte de Valenciennes et du Hainaut en général. Dans ce dialecte, *truque*, signifie finesse, fraude, imposture, et semble venir de l'allemand *trug*, qui a la même signification, ou de *trügen*, *triegen*, tromper. *S'ont turquié* ou *s'ont truquié*, voudrait donc dire *ont intrigué*, *ont voulu jouer de finesse* (?).

25019 *Le sorent*, connurent l'imposture.

25022 *A St.-Jehan*, on fait remonter l'origine de cette abbaye à l'an 687. Parmi les reliques qu'on y conservait, on cite l'*index* de saint Jean-Baptiste, apporté par un gentilhomme qui disait l'avoir eu en don de Baudouin, empereur de Constantinople, celui-là même pour qui se faisait passer l'ermite de Glançon. Ce gentilhomme retournant par mer, de la Grèce, où il avait suivi ce prince, et se trouvant à la mort, en fit présent à un bourgeois de Valenciennes, appelé Pierre; celui-ci le donna à l'église de St.-Jean, l'an 1221; ce qui est exprimé dans ces vers :

A Balduino Græcorum rege latino
Baptistæ petiit digitum, sumensque petitum
Miles: dum veheret, reditumque per æquor haberet,
Mortis ibi subiit fatum, digitumque sacratum
Attulit hunc nobis, nostræ Petrus accola gentis.
Donatum nobis A. XXI mille ducentis.

P. D'Outreman, *Hist. de Valenciennes*, p. 409.

25024 *Départ*, distribue ses faveurs.

25026 *Juré*, magistrats municipaux.

25027 *Sire*, seigneurs, administrateurs de la ville. Une charte de Baudouin et de Richilde, donne aux magistrats de Valenciennes le titre de *seigneurs de ceste ville*. D'Outreman, p. 333.

25028 *Outrages*, excès; *reviaus*, fêtes bruyantes.

25031 *Hourdés*, renforcés.

Les rices ont pris et raiens;
Ce ne fu pas raisons ne biens.
La vile ont li millor widié,
Ki de par aus n'iert rien aidié.

Arnoul de Gavre, Bouchard de Gierre, Baras d'Estrepy.

Ernous de Gavre en est partis
Et Boucars de Gierre aatis;
Baras d'Estrépi s'en ala,
Ki mariscaus ot esté là.
Pour aïe ne pour avoir,
Ne pot Boucars ses fius r'avoir.

Arnoul d'Esne, Nicolas et Gautier de Quiévrain, Baudri et Brognard de Denain, les seigneurs de Vendegies et de S[t]-Aubert.

Ernous d'Aisne, qui vit l'afaire,
Se tint par lui à son repaire;
Nicole et Watiers de Kiévreng,
Baudris et Brognars de Deneng,
De Vendougies, de Reumont
Et maint autre remés i sont,
Et si ot tel de S[t].-Obiert.

25033 *Raiens,* rançonnés.

25038 *Boucars de Gierre,* de la même famille probablement que le *Gérard de Geri,* mentionné par Gislebert. Chr. éd. du marquis Du Chasteler, p. 139, *Hist. fr.,* XVIII, 378, D.

25039 *Baras d'Estrépi,* sous l'an 1182, Gislebert cite Baudouin et Renard d'Estrépy, ou de Strépy, parmi les chevaliers du Hainaut. *Hist. franç.,* XVIII, 368 A, D. Alard de Strépy intervient à une charte de l'an 1223, *ib.,* 591, A. Quant au nom de Baras, on le trouve dans le roman d'*Eustache le Moine,* p. 11 :

Travers, ne *Barra*, ne Haimés.

Ce vers n'est, au surplus, qu'une allusion au fabliau de *Barat et de Haimet,* ou des *Trois larrons,* par Jean de Boves, imprimé dans les Fabliaux et Contes, éd. de 1808, IV, 233.

Li uns avoit à non Haimés,
Et *Baraz*, ses frères germains, etc.

25045 *Kiévreng,* cette terre passa au commencement du XIV[e] siècle, dans la maison de Lalaing, par le mariage de Simon IV, grand-bailli de Hainaut en 1358, avec Mahaud d'Aspremont, dame de Quiévrain, fille de Geoffroi III, sire d'Aspremont et d'Isabelle, dame de Quiévrain et d'Amblise. *Suppl. au nobil. des Pays-Bas,* 1420-1555, p. 90. De Francquen, *Recueil historique,* Lalaing, p. 2.

25047 *Vendougies,* Robert de Vendegies fut prévôt du comte à Valenciennes en 1417. Il portait d'or à la roue de gueule. *Reumont,* dans la liste des prévôts du comte à Valenciennes (D'Outreman, *Hist. de Valenc.,* p. 363), on trouve en 1366, Gilles, seigneur de Ruymont et de Berelle. Il portait bandé de six pièces d'or et de gueule.

25049 *S[t].-Obiert,* on trouve Gilles, Gérard et Hugues de S[t].-Aubert ou Obert, *Hist. fr.,* XVIII, 368, C, 390 et seq. 419 n., 425, 549 n. A, B, 591. A, 629 n. C'était une famille du Hainaut, qui possédait des terres dans l'Ostrevant. Gérard de S[t].-Obert est appelé cousin du comte. Jacques de Guyse, t. XII, p. 417, fait d'après Gislebert, le récit d'un duel soutenu en présence du comte Baudouin, par Gérard de

C'on ne tenoit pas à bobiert.
Et la contesse a pris consel,
D'aus aségier fist aparel
Ses provos Watiers de Foriest;
Menu et souvent, sans ariest,
Çaus qui sa dame orent gierpie
Préa, guerroïa et espie.
Quinzainne demora ensi;
Mais li hiermites s'en issi
Par nuit, sans perde et sans ahan,
O lui l'abet de St.-Jehan
Et d'autre gent jusques à X;
Alés s'en est et nuis et dis.
Mais la contesse le fist sivre;
Si li vot à Niviele nuire,
Mais Nivelois l'ont délivré,
Si li ont sauf-conduit livré.
Viers Coulougne s'est adréciés.
Moult fu regardés et huciés.
Et non pourquant à ostel vinrent,
Auques hautement se maintinrent.
Et quant on avant le conta,
Li faus ermites ki douta,
Pour l'arcevesque se tapi,
Quar il n'ot bourdon ne espi;
A son abé dist sinplement
Que il iroit à parlement.

Le prévôt du comte à Valenciennes.

Les habitans de Nivelles favorables au faux Baudouin.

Il se rend à Cologne.

St.-Obert, contre Robert de Beaurain.

25053 *Watiers de Foriest*, sous l'an 1262, le prévôt du comte, à Valenciennes, est appelé par D'Outreman *Watier de Ferières;* sa liste ne commence qu'en 1237, c'est-à-dire douze ans après l'aventure de l'ermite de Glançon. Du Cange et M. Buchon, *Forest*, *arrest*.

25054 *Menu*, M. Buchon, qui change toute la ponctuation de ce passage, écrit *mena*. *Menu*, en détail et sans s'arrêter.

25060 *L'abet de St.-Jehan*, l'abbé, en 1225, s'appelait André ou Adam. D'Outreman, *Hist. de Valenciennes*, p. 412.

25063 *Sivre*, Du Cange et M. Buchon : *suire*, ce qui rime avec *nuire*.

25074 *Bourdon ne espi*, ni bourdon, ni épieu, figurément *défense*. Il est question d'un pèlerin et d'un ermite.

Les clés des coffres li douna,
Mais avant cop tous les vuida,
Qu'il vot aler outre le Rin.
Or oiés com fait pèlerin

L'imposteur s'esquive.

De sa gent qu'il ot asanblée
S'est partis la nuit à emblée,
Et quan li abbés vuis trova
Les coffres, à fol se prouva,
Or i paru sa boine fois.
Dementrues si ont à défois
Valencenois mis lor païs;
Prendent vaces, pors et brebis,
Garni se sont, si ot hustin
Souvent al vespre et al matin.
Et gent ocise et prisons pris.
Si fu la vile de grant pris
Tout ensi atendant la bée,
Ont la tière entour aus reubée.
Et l'emperères afustis,
Ki les giérais avoit rostis,
Se mist empirant en l'empire,
Ne sai s'il i cante u souspire.
Li I l'apieloient Norman,
Li autre Raoul l'Aleman,
Et li plusiour Gierri de Miés,
Le fil Biertin, tout al plus priés.
Ce fu miervelle trop faée

25079 *Qu'il*, parce qu'il.
25083 *Vuis*, vides.
25084 *A fol se prouva*, reconnut sa folie.
25086 *Dementrues*, dans l'intervale; *à défois*, en défense.
25093 *La bée*, l'objet de leur désir, le succès de leur entreprise.
25094 *Entour aus reubée*, Du Cange et M. Buchon : *entre aus reubée*, le dernier, pour la mesure, écrit *réubée*, ce qui est contraire à la prononciation du temps.
25095 *Afustis*, fûté, rusé.
25096 *Giérais*, guérets; *rostis les giérais*, brûler, comme on dit, la politesse.
25097 *En l'empire*, sur les terres de l'empereur d'Allemagne.
25101 *Miés*, Metz.
25103 *Faée*, qui tient du sortilége.

D'uns haïe, d'autres amée,
Qu'il ne savoit de rien canter,
Si pot tant de gent encanter.
Vesque et abbé le virent nut,
N'onques om par çou n'el connut.
Se çou fust li quens Bauduins,
C'est la vérités et la fins,
Dieux éuist fait pour lui miracle,
Autretant com pour St.-Fiacle;
Et s'il fu truans ne lécière,
Trop est de haut cuer, par St.-Père,
Qui ducée, contés, empire
Vot gaégner à tel mestire.
Et les sages fist comme fos
Croire ses dis et ses boins cos.
Çaus de St.-Jehan l'abéie
Fist-il muser à la folie.
Ses grenons rère li faisoient,
Pour saintuaires les guardoient;
Et cil de Binc, sans nul desdaing,
Burent plus d'un mui de son baing.

Crédulité de ceux de l'abbaye de St-Jean, à Valenciennes, et des habitans de Binche.

25105 *Canter*, répondre sur les questions qu'on lui adressait.

25107 *Nut*, nu.

25109 Répétition.

25112 *St.-Fiacle*, St.-Fiacre.

25113 *Lécière*, aventurier, débauché.

25114 *St.-Père*, St.-Pierre. Du Cange et M. Buchon: *St.-Pière*.

25116 *Mestire*, pour *mestier*, à cause de la rime.

25118 *Ses boins cos*, ses bons coups, ses bons tours.

25120 *Muser à la folie*, il en fit des musards et des fous.

25121 *Grenons*, moustaches ou favoris. Du Cange laisse ce mot en blanc et met en marge *gueneux*. M. Buchon : *guernons*. M. Francisque Michel en *illustrant* le texte du joli roman de Gérard de Nevers ou de la *Violette*, a cherché dans le bas-breton, *granus*, *greno*, l'étymologie du mot *grignon*. M. Raynouard (*Journal des savans*, avril 1835, p. 210), la tire, plus naturellement selon nous, du latin *crinis*, d'où *crin*, langue d'oc, *gren*, poil, moustache.

> E donzel barbut ab *gren*.
> *Le moine de Montaudon.*

puis *greno*, *grigno*, *grino*. Dans *le Roman du Renart*, on trouve cette imprécation :

> Que Dex maudie ton *grenon* !
> P. Chabaille, *Suppl.*, p. 161.

25122 *Saintuaires*, reliques.

25123 *Binc*, Binche. Ici Ph. Mouskes joue sur les mots.

25124 *Baing*, l'eau où il se lavait.

Sagement entr'aus s'enbati,
Et plus sagement s'en parti,
Quar nient plus, com s'il fust nuituns,
Ne sorent qu'il devint cascuns.
Là despendirent çou k'il orent;
Revenu sont, al mious k'il porent,
Li abés et si compagnon
A Louvaing, de fi le sot-on.
Ne là n'en sot rien qui li plaisse,
Ainc fu honteus et à malaisse
De çou qu'il avoit tant créu
Le faus mentéour descréu.
Et la contesse, ki quidoit
Ses hommes ratraire à son droit,
Des Valencenois docement
Fist commencier I parlement.
S'ont li Valencenois eslius
XII houmes, trestous à lor kius,
Et si ont juré k'il tenroient
Çou que cil XII leur diroient.
Cevaliers IIII et VIII bourgois
I tramisent à biaus conrois.

Conférences au Quesnoy.

A Haimon-Kesnoit asamblèrent,
Et d'un et del assés parlèrent.
Cil de Valenciènes, à ciertes,
Et leur damages et leur pertes

Les habitans de Valenciennes cherchent à étendre leurs franchises et droits de commune.

A la contesse demandèrent,
Et en apriés si devisèrent
Que leur kemugne fust estable

25127 *Nuituns*, lutin. *Voy*. l'Introduction.
25138 *Ratraire à son droit*, ramener à l'obéissance envers elle.
25142 *Kius*, choix.
25147 *Haimon-Kesnoit*, Le Quesnoy, comme on l'a dit plus haut. Cette désignation vient d'une légende qui attribuait la fondation de ce lieu à *Aimond* ou *Aymon*, père des quatre preux si célèbres dans les romans. L'ancien sceau de la ville portait pour inscription : *Sigillum Querceti Aimundi*.
25153 *Kemugne*, commune.

Qu'il orent prisent del déable,
Ki décius les ot et soupris,
Et quan qu'il orent et partout pris
Vorrent k'il fust quite clamé,
Ne mur n'i éuist entamé.
Oïés com il se desfaisoient,
Que des grans maus que fais avoient,
Dont il estoient enivré,
Voloient iestre délivré.
Mais la contesse et ses consaus
Respondi tot briément à aus — Réponse de la comtesse et de son conseil.
Qu'à sa mierci entirement
Seroient, u jà autrement
N'auroient pais à li nul jour,
Ne concordance ne amour;
Qu'il avoient Flandres honnie
Et tout Hainnau, par leur folie.
Mais Valencenois disent bien
Ce ne feroient-il pour rien,
Quar il auroient lor signor
Tout prest à leur besoing grignor.
Atant s'en partent d'anbes pars. — L'assemblée du Quesnoy n'a pas de résultat.
Si fu li parlemens espars.
Là se sont entre desfié
De mortel faide et afié.
En Valenciènes s'en rentrèrent,
Et pour desfendre s'aprestèrent.
Faim et avainne et orge et blé
Par le païs ont asamblé,
Et si fisent bien lor besogne

25172 *Ce*, Du Cange : *li*, M. Buchon : *ci*.
25176 *Espars*, dispersé.
25178 *Faide*, voy. ce que M. Willems dit sur ce mot, dans l'Introduction de Van Heelu, p. LXI. Il rapproche *faida* des mots teutoniques *veete*, *wierre*. — Ph. Mouskes veut dire que dans cette assemblée on se voua réciproquement une haine mortelle, et que les personnes du même parti s'engagèrent leur foi.
25181 *Faim*, foin.

En l'abéie de Vicougne,
Et de haubiers et de bacons.
Par foi çou ne fu pas raisons
Qu'il ont leur dame déreubée.
La contesse ot par tot mandée
Sa gent, et pour aus aségier;
Mais ce n'iert pas fait de légier,
Cil qui quidièrent faire geu
Ont mis ès estoupes le feu,
Qui des estoupes saudra fors,
Quar petis estoit lor confors.
Li vilains en reprouver dist :
Tant grate cièvre que mal gist.
Del faus truant qu'il atendoient,
Qu'entr'aus aséuret avoient,
N'avoient confort ne mesage :

Folie des habitans de Valenciennes.

Si les gaboient fol et sage.
A Valenciènes l'atent-on,
Ausi comme funt li Breton

Allusion au roi Artus.

Artu, qui jà ne revenra.
Trestout ensi leur avenra.
Valencenois sont devenu
Breton, ensi est avenu.
Mais Breton atendent folie.
Quar Artus ne revenra mie.
Cil de Valenciènes ausi,
Comme fol, atendent ensi,
Quar se Dieux vint de mort à vie,
Çou ne fera lor sire mie,

25184 *Vicougne*, abbaye de l'ordre de Prémontré, à environ une lieue de Valenciennes. D'Outreman, *Hist. de Valenciennes*, p. 120.

25185 *Bacons*, il semble qu'il vaudrait mieux *batons*, armes offensives de toute espèce, puisque ce mot est voisin de *haubiers*, armes défensives. *Bacons*, signifie chaire de porc, jambons. M. Buchon écrit *baçons*.

25187 *Qu'il ont*, Du Cange et Buchon : *si ont*.

25193 *Saudra fors*, proprement *jaillira dehors*.

25195 *En reprouver*, en mauvaise part.

25196 *Cièvre*, chèvre.

25202 *Li Breton*, proverbe déjà cité.

Li quens Bauduins, ki mors est;
Quar il ne puet n'à Dieu ne plest.
Puis avint que par aatine,
Par leur outrage et par corine;
S'en ala d'Audenarde Ernous
Et ses couzins avec, Radous,
Pour la contesse ki lor proie,
Et fisent aquellir leur proie.
Et Valencenois s'en issirent,
Deçà et delà s'entreprisent.
Si fu mors Pières de Lausnoi,
Uns boins vallés, par grant anoi,
Et si ot des Valencenois
Mors, jou ne sai, u II u trois.
Si se départirent atant.
Mais puis i vint souvent batant
Watiers de Foriest, li provos,
Et, tout si com çou fust havos,
Prendoit et reuboit le païs
De çaus que sa dame ot haïs.
Petit apriés sa gent manda
La contesse, et s'es asséga.
Si avint que fait fu ensi
Que descauc vinrent à mierci

Les partisans de la comtesse en viennent aux mains avec ceux de Valenciennes.

Pierre de Launoy.

Gautier de Forest.

25215 *Aatine*, animosité.

25219 *Proie*, prie.

25220 *Aquellir*, attaquer; *proie*, troupeau pris en délit, dit Roquefort.

25223 *Pières de Lausnoi*, Giselbert, dans sa Chronique, parle de Gilles, de Simon et de Gautier de Launoy, que M. Du Chasteler appelle *de Aunoit*, traduction de *De Alneto*. Voy. pp. 80, 112, 232. Villehardouin dit que *Gilles d'Aunoi* fut tué devant Thessalonique. *Hist. fr.*, XVIII, 467, D. Guillaume de Launoy, fut aussi de cette croisade. J. De Guyse, XII, 274.

25224 *Uns boins vallés*, un bon écuyer. Du Cange dit qu'il semble que la troisième figure du jeu de cartes appelée *valet*, représente le fils du roi et de la reine et leur principal héritier, Villehardouin faisant assez voir que de son temps on appelait ainsi le prince et successeur à l'empire. Villehardouin, édition du Louvre, page 370.

25230 *Havos*, sac, pillage. *Voy.* v. 21030.

25236 *Descauc*, Du Cange et M. Buchon : *de çaus*. *Descauc*, *discalceati*, nu-pieds, comme on dit encore *carmes déchaux*. Quand on demandait merci on se présentait pieds nus, quelquefois même en chemise et la corde au cou.

Li VII^{xx} houme et li juré
Ki viers li furent parjuré,
De Valenciènes à S^{t}.-Sauve,
Pour çou que sa pités les sauve;
Et si fu la pais devisée
Et otroiié et confermée.

Paix accordée à Valenciennes.

Entretant vint une noviele,
A la contesse forment biele,
Que pris estoit li baretère,
Li faus quens, li faus emperère.

Le faux Baudouin est pris.

Mesire Erars de Cassenai
L'avoit retenut par assai,
A Rouges-mons en I ostel,
U il cantoit et d'un et d'el.

Erard de Cassenai.

Et saciés k'il ert manestreus,
En son païs vallans et preus;
Et moult l'amoient el païs.
S'ot à non Biertrans de Raïs;
Et s'ot à non Biertrans li Clos.
Pour ses dis et pour ses boins cos,
N'ot tel gilleur jusqu'à Bordiele.

Qui était effectivement l'ermite de Glançon.

25237 *Li VII^{xx} houme,* les sept-vingts hommes, collége de 140 citadins, dont ne fait pas mention D'Outreman, dans son *Histoire de Valenciennes.*

25239 *A S^{t}.-Sauve,* Du Cange : *à grant sauve.* S^{t}.-Sauve était une abbaye voisine de Valenciennes. D'Outreman, pp. 413-421.

25247 *Erars de Cassenai*, J. De Guyse, XIV, 418, et Cousin, *Hist. de Tournai*, IV, 39. disent de Parthenay. Mais Parthenay est en Poitou et il s'agit ici de la Bourgogne. Ce même individu est appelé *Erard de Chastenay,* dans la Chronique de S^{t}.-Médard de Soissons. *Hist fr.,* XVIII, 722, B. Un *Erardus de Chancenaio,* fut tué devant Acre, en 1191, suivant Albéric de Trois-Fontaines, *ib.,* 755, A.

25248 *Par assai,* par essai, pour le mettre à l'épreuve.

25249 *Rouges-mons*, il y a de ce nom un bourg dans le département du Doubs et un village dans celui du Haut-Rhin. C'est du premier qu'il s'agit, car l'ermite de Glançon fut pris en Bourgogne.

25251 *Manestreus, ménestreus*, ménétrier.

25255 *Li Clos* ou *Clois*, le boiteux. Clos, dit P. D'Outreman, *Constantinopolis Belgica,* p. 659, *significat jocos*, *lepores*. Cette interprétation n'est pas dans Roquefort; D'Outreman ne l'a donnée que parce qu'il explique le v. 25255, par le suivant; mais si on les sépare par un point, comme nous l'avons fait, *li clos* signifiera *le boiteux*, car il boitait en effet, ainsi qu'on le dira tout à l'heure.

25257 *Bordiele,* Bordeaux, le pays des *gilleurs.*

Ses père ot non Pière Cordiele;
S'iert om monsignor Clarembaut
De Capes, ki moult set et vaut.
Et cil Clarembaus moult l'amoit,
Pour çou que bons gillière estoit;
Qu'il ert souvent com pénéans
Par hiermitages abitans,
Et là prist-il une froidure
Qui fu trençans et aspre et dure.
Si pierdi les ortaus des piés,
Qu'il disoit c'on li ot brissiés.
Et quant auques avoit aquis,
Si revenoit en son païs,
A son signor en repartoit,
Parquoi moult durement l'amoit.
Quant ariestés fu li truans,
La contesse en fu trop joïans;
Et puis fist tant c'on li livra
Celui ki sa gent enivra.
Si le feroit, si com on doit,
Partout com tel mostrer au doit;
Si vot que sa fausetés père,
Quant il s'oza nommer son père.
S'el fist sour I ronci troter,
Haut escourcié pour le croter,
Pour moustrer les piés sans ortaus

Clérembaud de Chappes.

Châtiment du faux Baudouin.

25259-60 *Clarembaut de Capes*, neveu de Guy, se croisa avec lui à la suite du comte de Champagne, ainsi qu'on le voit dans Villehardouin, éd. de M. Buchon, p. 3, et dans J. De Guyse, XII, 274. Clérembaud, seigneur de Chappes, était fils de Clérembaud IV, et d'Hélisande de Trainel. Son père mourut en France, pendant l'expédition de Constantinople, et lui-même en était de retour en 1205. Du Cange, sur ce passage, cite Ph. Mouskes, éd. du Louvre, pp. 254-255. J. De Guyse au lieu de faire Clérembaud V, neveu de Guy, en fait son frère. Le traducteur traduit mal *Guido de Capis* par *Gui de Capis*.

25263 *Com pénéans*, comme pénitent. Du Cange et M. Buchon : *compenéans*.

25271 *En repartoit*, en faisait part.

25282 *Haut escourcié*, fortement retroussé; *pour le croter*, Du Cange et M. Buchon : *pour recroter*.

Ses homes et ses sénescaus.
Or li valu petit sa gille.
Amenés fu jusqes à Lille,
Loiiés, sans nule autre mierci,
Les piés par desous le ronci,
Et s'ot descouvierte la tieste,
Quant plus plenière fu la fieste,
Et fu mis en I pellori,
Si qu'el virent si alori
Et par les mains et par le col;
A guise de faus et de fol,
S'ot d'apriés lui une barboire,
Com diable cornue et noire;
Et s'ot II ciens pendus encoste,
Pour ensègne c'on d'ounour l'oste.
Entre le barboire et les ciens
L'ostent d'ounour et de tous biens.
Apriés si fu jus amenés
Et par la vile pourmenés,
Tot ausement com on fait l'ours,
Pour les lourdes et pour les lours;
Et tout là ù on le menoit
Disoit que ménestreus estoit.
Tant que par le commant del roi
Fu jugiés pour son fol desroi.
S'a li jugemens despondu,
C'on l'a traïnet et pendu.

25284 *Ses homes*, à ses hommes.

25291 *Pellori*, pilori.

25292 *Alori*, attaché.

25295 *Barboire*, masque. Ce masque n'était qu'auprès de lui, car voulant prouver au peuple que l'ermite de Glançon était un imposteur, il eût été plus que singulier de lui mettre un masque sur la figure.

25310 *Pendu*, D'Outreman, *Constantinopolis Belgica*, p. 660, cite le passage suivant du *Romant de Baulduin* :

En le Halle de Lille fut le conte pendus :
Dont mout furent les gens dolens et esperdus.
A le salle St.-Pierre sont les bourgeois courus;
Le contesse trouvèrent su un banc séant jus;
Le fait luy ont conté, de quoy ils sont esmeus;
Mais elle leur respond : « N'en donray-je un fétu. »
Ains estoit mout liée, s'en gracioit Jésus,
Que ainsi fu pendu Bertrand li malostru.

S'en doivent iestre moult honteus
Si homme, qu'ainc ne fu maus teus,
Que de leur dame, la gentil,
Voloient faire anciele vil,
Et d'un sierf avolé, puant,
Boisteus, faus hiermite et truant,
Voloient faire emperéour,
Conte et prince de grant ounour;
Et viestoient dras d'escarlates
Ki sas déuist vestir et nates.
Pour çou se doit cascuns retraire
De mal penser et de mal faire,
Quar de mal ne vient se maus non,
Et li biens a tousjors fuisson.

L'empereur Frédéric II retarde son départ pour la croisade.

Adont s'avint que l'emperère
De Roume et de Pulle, pour rère
Les Sarrasins fors de Sesile
Ki n'el doutoient une bille,
Ne Dieu ne voloient amer,
Ot de la voie d'outremer
Respit II ans, par tel enkor
Qu'il douna II mil onces d'or
Outre mer, al siervice Deu,
Et M cevaliers à leur preu,
A son coust et à ses deniers,
Et à II mil en dementiers
Liverroit pasage à son coust;
Deviset fu à I aoust.

Et plus bas :

Jhenne la contesse, sans nul arrestement
Le prevost de Tournay fit lever vistement,
Et ceux qui ocis furent avec luy ensement,
Et les fit enterrer avec luy noblement.
Et sen père despendre fit-elle pleinement,
Dessus une karette le mit-on pauvrement,
Et dales Loz l'abie le fit-on pendre au vent.
Oncques prince ne fut trahi plus faussement.

25315 *Avolé*, insensé.
25320 *Sas*, sac.
25324 *Fuisson*, foison. A ce vers finit l'extrait de Du Cange et de M. Buchon.
25328 *Bille*, boule et non pas bâton.
25330 *La voie d'outremer*, le voyage d'outremer.
25331 *Enkor*, accord.



Et M galies autresi,
De tous biens garnies ensi,
A ses deniers i trametroit,
Que nus fors lui rien n'i metroit,
Et M wissiers, par leur consaus,
Pour passer armes et cevaus
I liverroit à son avoir :
Ensi fu pour respit avoir.
Et apriés les II ans, sans faille,
S'en iroit faire as tours bataille,
Pour soucorre Jhérusalem
Et la tière de Bethléem.
  Apriés V mois, ne plus ne mains,
I kardenaus, mestre Roumains,
Qui déuist iestre sages pestres,
Vint à Paris, manda les mestres,
Qui d'une francise parloient,
Dont privilège bon avoient,
Confermé de II apostoles
Et d'arcevesques à estoles.
Mestre Romains lor commanda
A aporter et demanda.

Le cardinal Romain légat en France.

25343 *Wissiers*, c'est ainsi, dit Du Cange, en citant ces vers, *Villehardouin*, in-fol., p. 265, que les Français appelaient les embarcations destinées à passer les chevaux, et que les Grecs nommaient *hippegi*, *hippagozi*, *hippagones*. Ces navires sont appelés *naves usariæ*, dans la lettre de Hugues, comte de S^t.-Pol, sur le premier siége de Constantinople. Godefroid, moine de S^t.-Pantaléon de Cologne, sous l'an 1224, les appelle *usseriæ*, et dit que cinquante de ces navires suffisaient à transporter deux mille chevaliers avec leurs destriers, et dix mille combattans, d'un ordre inférieur, avec armes et bagages. Du Cange croit que ces embarcations ont reçu ce nom de ce qu'elles avaient des portes, comme on le voit dans Joinville et dans Villehardouin. Le premier de ces auteurs dit en effet : *Et fut ouverte la porte de la nef pour faire entrer nos chevaux*. De là vient que dans l'histoire du maréchal Boucicaut on se sert de l'expression *galies huissières*, de *huis*, porte.

25345 *Liverroit*, livrerait ; *à son avoir*, de son avoir.

25352 *Roumains*, Romain, cardinal-diacre de S^t.-Ange. Il vint en France, comme légat, en 1225.

25353 *Pestres*, *prestres*, prêtre ou pasteur.

25354 *Les mestres*, ces troubles provenaient de ce que l'université de Paris usait d'un sceau différent de celui de l'église de Paris, ce qui entraînait la perte de droits fiscaux assez considérables. *Chron. Turon.*, Hist. fr., XVIII, 309, D.

Troubles à Paris.

Et li mestre li aportèrent,
Tout ensanble si li mostrèrent.
Li cardenaus, en leur despi,
Devant leur ious lor dérompi,
Par son orguel et par folage;
Et li mestre furent volage,
Armé se sont, si l'asalirent,
Et I sien home li ocisent.
Mais li rois Loéis le sot;
Si tramist al plus tos k'il pot
Ses siergans et ses cevaliers,
Et avoec ses arbalestriers.
A force les ont départis.
Ensi demora li estris,
Et se ne fust blous pour le roi,
Ocis l'éuissent à desroi.
Mais il iert des plus haus Romains,
Del linage des Froiepains;
S'iert parens le roi d'auques loing.
Or li aida à son besoing,
Quar petit li valust sa gille.
Droit à Béorges al concille
S'en ala, et li arcevesque
I furent, abbé et évesque.
Et s'i vint li quens de S^{t}.-Gille,
Ki n'i fist vallant une tille
De sa besougne, quant vint là,
Qu'escuméniiés s'en r'ala,
Ausi com il i fu venus,

Concile de Bourges, 1225.

Le comte de Toulouse, Raymond VII, vient inutilement y plaider sa cause.

25365 *Folage*, déraison.

25366 *Volage*, légers, peu modérés.

25375 *Blous*, seulement.

25378 *Froiepains*, Frangipani.

25382 *Béorges*, Bourges. Le concile de Bourges se réunit à la Saint-André, sous la présidence du légat Romain, assisté d'environ cent évêques de France.

25385 *Li quens de S^{t}.-Gille*, Raymond VII, fils de Raymond VI et de Jeanne d'Angleterre.

25386 *Une tille*, encore une comparaison atténuante. *Tille*, corde, ficelle, et aussi douve.

Voire plus, s'il pot estre plus.
Quar il ot tantes fois menti,
Que nus à lui ne s'asenti.
Par trives fu aconduis là,
Et par trives lues s'en r'ala.
Et I et autre et li clergiés,
Ki là furent aparilliés,
Se traisent tot à une corde,
Pour Dieu et pour miséricorde,
Que les Aubugois destruiroient
Et grant pardon sour aus feroient.
I escrit fisent lues entr'aus,
Et s'i pendirent leur saiiaus;
A l'apostolie l'ont tramis,
Que li siens saiiaus i fust mis.
Et l'apostolies otroïa
Quan que li clergiés li proïa.
Quant on ot le brief despondu,
Si a lues son saiiel pendu
Li pappe, et tantos li mesages
S'en vint arière, comme sages,
A Meléun, ù li baron
Furent od le roi d'environ;
Et s'i furent li arcevesque
Abbé, prélat et li évesque.
Si ont tuit de leur volenté
Au roi Loéys créanté
Que d'Aubugois la crois presist,
Et sien fust quan qu'il conquesist,
Tout quitement lui et son oir,

Nouvelle croisade contre les Albigeois, 1226.

25396 Furent d'accord.

25398 *Miséricorde*, ce mot rapproché de *destruiroient*, dans le vers suivant, et surtout des vers 25422—25426, est d'une extrême naïveté.

25400 *Pardon*, indulgences pour ceux qui combattraient les Albigeois.

25403 *L'apostolie*, lisez *l'apostole* et plus bas *l'apostoles*.

25409 *Li pappe*, la règle voudrait *li pappes*.

25418 *Conquesist*, conquerrait.

Cités et castiel et avoir,
Fors çou que sainte glise monte;
Et n'i tenist-on plait ne conte
Des Aubugois à espargner,
Clerc ne vilain ne chevalier,
Ne feme ne petit enfant,
Mais tout tuast-on maintenant :
S'iroient li boin devant Dieu,
Et li mauvais en mauvès lieu.
Et ki sour le roi mesferoit,
Entretant com il là seroit,
N'i auroit nul si haut de lui
Qu'autel pardon n'éuist sor lui,
Com d'en Aubugois à aler,
Et c'iert autant com d'outre mer.
Et dut tenir li rois sans gierre
Tot en pais deçà mer la tière.
Ensi l'apostoles manda,
Et li rois ki s'en amenda,
Prist la crois et tout si haut conte.
Et si, com la vérités conte,
A tout le clergiet dut avoir

25425-28 Cette barbarie, avouée avec tant de simplicité et présentée comme une chose louable, est un trait caractéristique de l'époque. Qu'importe qu'on égorge les femmes et les enfans? Les bons iront devant Dieu. Quelle logique ! C'était celle de ce bon moine de Cîteaux qui, au sac de Béziers, en 1209, s'écriait dans son zèle : *Tuez-les tous, Dieu connaît ceux qui sont à lui.* Millot, *Histoire littéraire des troubadours*, I, 193.

25428 Le même mot est ici sous deux formes différentes :

Ahi, mors, con ies desdeignouse,
Ahi, con ies contrahosse,
Ne deignes prendre les *malvés*,
Vivre les laisses tot adès

. . . .
Mais quant ti oel, li envios,
Voient enfant bel et gignos,
Ou baccler pro (*preus*) et vaillant,
Jà n'el lairont jor vivre avant.

Crapelet et Robert, *Partenopeus de Blois*, II, 14.

Voyez plus bas un passage analogue de Philippe Mouskes.

25431 *Si haut de lui*, quel que fût son rang.

25432 *Autel pardon*, semblable indulgence serait accordée à celui qui le combattrait, comme s'il avait combattu les Albigeois mêmes ou les infidèles d'outre-mer.

25433 *En Aubugois*, dans le pays des Albigeois.

Li rois le disme de l'avoir,
Tant com il i seroit en tasque.
Et diut mouvoir apriés la Pasque,
Et jusqu'à VII ans là manoir,
Il u ses gens, par estavoir;
Et gens mener tout à son coust,
Ançois que venist à l'aoust,
Pour la tière faire pupler
De gent crestiène, pour capler.
Madame Blance l'otroïa,
La roïne, c'on moult proisa.
En France vint dont teus noviele,
Ki ne fu ne plaisans ne biele,

Assassinat de l'archevêque de Cologne, 7 novembre 1225.

C'on avoit à Coulogne ocis
L'arcevesque. Gens dou païs,
Et li clergiés fist autre luès,
Si com mestiers lor fu et wès.
Puis fu-il pris et enroés,
Et sour une estace encrués.
S'ot sor lui fait I abitacle,
Pour véoir venjance et miracle.
Droit à la porte de Coulogne.

L'empereur fait la guerre en Italie.

L'empereres pour sa besougne
S'en ala donques à cel tans
A force sour çaus de Mélans.
Ceste nouviele fu séue
En Aubugois et connéue,
Qu'il ièrent pris en tel haor.

25442 *Le disme*, la dîme.
25443 *Tasque*, taxe.
25450 *Capler*, combattre.
25454 Vers répété souvent et qu'on trouve dans d'autres écrivains.
25456 *L'arcevesque*, Engelbert de Berg, fut assassiné par les ordres du comte d'Isenbourg, son parent.
25460 *Encrués*, crucifié.
25461 *Abitacle*, espèce de tabernacle, de fierte, car le cardinal de Porto le fit mettre, le 23 février 1223, dans un tombeau, où, dit-on, il se fit des miracles, et Henri de Molenark, successeur d'Engelbert, obtint que celui-ci serait mis au nombre des martyrs.
25469 *Haor*, haine.

Les Albigeois eux-mêmes veulent se croiser.

Si se croissièrent de paour,
Comme pour aler outre mer,
C'on n'es péust de rien blasmer.
Mais cele crois k'il orent prise
Fu fause et de tous maus esprise,
Car il doutèrent les François,
Ki grévés les orent ançois.
Toutes voies fist-on le don,
Par la contrée, del pardon,
Tel com li pape l'avoit dit,
Mais il i ot I contredit
Des kapiteles pour le disime
Que refusoient il méisme,
Et non pourquant s'aparilloient
D'aler, cil qui croissiet estoient.

Arrivée d'un archevéque de Nicée en Europe.

Adonques vint uns arceveskes
De çà mer, plains de bonnes tèques,
Par samblant, et fu d'Armenie,
Une tière de tout garnie,
Outre la tière d'Andioce,
U il a maint castiel sor roce;
Et s'iert arcevesque de Nique,
La très-grant, anciiène et rique,
Et or l'apielon Ninivée;
Et si est vérités provée
Qu'al tans anciien qui fu jà,
Ot tant de mauvaise gent là
Et de mescréans et de faus,
Que Jhésu-Cris ot pitié d'aus.
Si lor fist noncier et savoir,

25481 *Kapiteles*, lisez *kapittles*, chapitres.
25482 *Il méisme*, les mêmes.
25487 *Par samblant*, en apparence.
25489 *Andioce*, Antioche.
25491 *Nique*, Nicée.
25493 *Ninivée*, Ninive. Nicée et Ninive ne sont pas la même ville. L'une est une ville de Bithynie, l'autre une ville d'Assyrie. Outre cette faute de géographie, il y a ensuite confusion du nouveau et de l'ancien testament.



Par son engien, que tot pour voir,
Dedens XL jors sans plus,
Seroient destruit et confus
Et leur cités toute fundue,
Se il, tout sans plus d'atendue,
Viers Jhésu-Crist ne s'amendoient,
Et par biens fais ne s'en ostoient.
Et il, qui Dam-el-Dieu doutèrent,
Fisent astinence et junèrent,
Et fisent leur biestes juner
Et toutes leur gens aüner,
A bien faire et à Dieu proïer,
Que pais lor vosist otroiier.
Et très donques, j'el vous di bien,
Ont-il esté bon crestiien.
Ensi cis om de Ninivée
Fu venus en ceste contrée,
Com pour faire pélerinage,
A loi de preudome et de sage,
A St.-Tumas de Kantorbire,
Dont il ot grans biens oïs dire,
Et puis à monsignour St.-Jake,
VII semainnes devant le Pasque,
Et si vot aler as III rois.
Auques petis fu ses conrois,
Que l'arcevesques ot od lui;
Et dist qu'il ot véu celui
Ki fu à Dieu crucifiier.
Çou li oï-on tiesmougner.
Et cil om, quant li faus Judeu,
Menèrent crucefiier Deu,

Légende du juif errant.

25509 *Juner,* autrement *jéuner.*

Renars, et si n'iert pas mervelle
Qu'il ot moult *jéuné* le jour.
P. Chabaille, *Sup. au rom. du Renart,* p. 2.

25520 *Oïs,* conforme au manuscrit.
25525 *As III rois,* à Cologne.
25529 *Judeu,* Juifs.

Lor dist : « Atendés-moi, g'i vois,
S'iert mis li faus profète en crois. »
Et li vrais Dieux se regarda,
Si li a dit que n'i tarda.
« Icist ne t'atenderont pas,
Mais saces, tu m'atenderas. »
Et encor atent cil ensi,
K'il ne moru puis ne transi.
Al cief de C ans le voit-on
Rajovenir en cel roïon,
Et là, dient, teus gens i a,
Qu'Ananias le baptisa,
Ki fu li uns des vrais profètes.
S'atendera cil ses désertes,
Et ne morra pas voirement
Jusques au jour del jugement.
A Tournai, si com je l'aesme,
Prist l'arcevesques son quaresme,
Et d'aus XXX k'il ot, pour voir,
De sa mesnie, à l'esmouvoir,
N'ot-il pas V; ainc ièrent mort
Et desreubet souvent à tort.
Outre Andioce V journées
Et plus, estoient leur contrées,
Et li évesques de Tournai
Li douna del sien, bien le sai,

25535 *Icist*, ceux-ci.

> *Iceste* vie, *icest* ahan
> Mena plenèrement un an.
> CRAPELET et ROBERT, *Partenopeus de Blois*, II, 12.

25538 *Transi*, passa.
25539 *Al cief*, au bout.
25540 *Rajovenir* ou *rajouenir*, rajeunir.
25544 *Désertes*, ce que l'on a mérité. Eustache Deschamps a fait une ballade qui a pour refrain :

> Quant fruit fault, desserte s'en va,

éd. de M. Crapelet, p. 201. Dans ce vers *desserte* signifie récompense; dans Ph. Mouskes, punition.
25546 Sur la légende du *Juif errant*, consulter l'Introduction de ce second volume.
25550 *A l'esmouvoir*, au départ.
25555 L'évêque de Tournai était alors Gautier de Marvis.

Et li kanonne, j'el vous di.
III jours i fu, puis s'en parti.

Délivrance du comte Ferrand.

Donques apriés cest tierme esrant,
Diut-on r'avoir conte Ferrant.
Mais parmi L mil livres
Devoit Ferrans estre délivres,
Mais il demorroit comme pris
Tant qu'on auroit tout l'avoir pris.
Et dans Roumains, ki li plus haus
Estoit de tous les cardenaus,
Ot fait le pape confermer
Par son saiiel et affermer

Armée dirigée contre les Albigeois.

La meute sour les Aubugois,
Si com li rois le vot ançois,
C'on tint à sage et à proissiet.
Li rois atant et si croissiet
Se traisent à Béorges droit,
U li kardenaus l'atendoit.
Et là se traisent tout de bout.
Povre et rice, li croissiet tout;
Et de la traisent à Lions.
Sour le Rosne, bien le savons,
Si passèrent communalment,
Et tout ensanble voirement

Les croisés devant Avignon.

Se traisent droit viers Avignon,
U il a maint rice dognon.
Mais saudoïer ki là estoient,
Pour le gaaing k'il couvoitoient,
A esporon de là tornèrent
Et dedens Avignon entrèrent,
U li bourgois qui les créirent,

25565 *Dans, damp*, le seigneur *Dom(inus)*.
25569 *La meute*, l'expédition.
25571 *Proissiet*, prisé.
25575 *Tout de bout*, tout d'un temps.
25582 *Dognon*, si ce mot est de la même famille que *dognoier*, s'ébattre, il signifie ébattement. Peut-être *dognon* est-il mis pour *dongon*, donjon.
25587 *Créirent*, craignirent.

Contre le roi bien se garnirent,
Et disent que parmi leur tière
Ne passeroit li rois sans gierre.
A XV liuwes entour aus,
Ne remest vile ne casaus,
Dont il n'éussent lor voloir,
U par voellance u par doloir. Ruse des Avignonais.
Et de traïson s'aatirent.
S'el devisèrent et bastirent
Ançois que li rois i passast,
Pour tant que de rien les outrast.
Viers Avignon se traist li rois
Et si baron et ses karois,
Et cil ki là dedens estèrent,
Pour çou que trop le roi doutèrent,
S'apensèrent de traïsson
Enviers le roi, par mesprisson,
Par outrage, non par savoir.
Traisent à lui pour pais avoir,
Moult sagement et par mesages,
Biens parlans et visseus et sages,
Sans plait, sans corine et sans tence.
Et l'os iert venue à Valence.
Là refu lor pais devisée,
Ki moult ot puis courte durée.
Apriés vint li rois à Orenges.
Dont Dieus ot gracies et loenges.
Là revinrent cil d'Avignon,
Tout li plus sage, à esliçon;

25592 *Casaus*, villages, habitations. *Casa*, d'où dérive aussi *casé*, qui tient un fief.

25594 *Par voellance*, volontairement; *par doloir*, par nécessité; *doloir*, souffrir, *dolere*.

25595 *S'aatirent*, se hâtèrent de former un complot. *Voy*. Matthieu Paris, *Historiens français*, XVII, 66 et suivantes, et la Chronique de Tours, *ib*., XVIII, 314 et suivantes.

25613 *Orenges*, Orange. Cette ville appartenait à la maison de Baux. De La Pise, *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange*, La Haye, 1639, in-fol., pp. 73 et suiv.

25614 *Gracies*, lisez *graces*.

25616 *A esliçon*, à choisir.

Et amenèrent leur consel,
Garni de moult rice aparel,
Et, tout ausi comme coulon,
A jointes mains, dusqu'al talon.
Pour çou k'il doutoient leur tière,
Au roi de France vinrent quierre
Mierci, dont il n'avoient point,
S'il véisent et liu et point;
Car félon ièrent et engriés,
Si com vous orés en apriés.
Al roi furent venu de loing
Cil d'Avignon, à moult grant soing,
Et disent qu'il voloient tuit
Sa pais avoir et son conduit,
Et passasent en pais la vile,
K'il n'i éuist barat ne gille.
Et li consaus le roi fu sages :
Si demandèrent C ostages,
Et cil, ki tout le mal savoient
Et de lonc pourvéu s'estoient,
Disent : « Signor, mais la moitié. »
Ensi fu fait et esploitié.
A Avignon sont revenu,
Tuit le sorent grant et menu,
Ensanble traisent li signor,
Leur poestas et li grignor.
Si proumisent à povre gent
Cevaus, dras et or et argent,
Et tousjors aquiter lor gages,
Pour aler au roi en ostages,
Et tost seroient délivré
Cil qui là seroient livré.

25619 *Comme coulon*, avec une feinte humilité.
25620 *Dusqu'al talon*, courbés jusqu'à terre.
25624 Pour voir l'état des lieux et de l'armée royale.
25642 *Poestas*, podesta.

Or oïés des faus mescréans
Qui li boins rois estoit créans:
Et ses consaus lor ot requis
Que li millour i fusent quis,
Et il en orent requis çaus
Qui n'avoient vallant V S.
Mais li povre vallet n'osèrent
Çou refuser, s'el créantèrent.
Viestus de vair et de samis,
Les ont sor rices cevaus mis.
Et sour palefrois et sour murs
Joïant s'en issent fors des murs,
Comme fil des plus haus bourgois.
Or oïés des faus Aubigois,
Qui faisoient leur convenences.
Od çaus vinrent droit à Orenges,
Devant le roi les amenèrent,
Et comme ostages les dounèrent.
Que vous feroit-on autre conte?
Par sanblant ièrent fil de conte,
Et, pour mious acouvrir lor gille,
Unes clés fauses de lor vile
Li aportèrent sagement,
Et disent : « Biaus sire, esranment
Venés en la vile et prendés,
Tant del nostre com vous volés. »
Et quant le roi les vit tant simples
Comme pucieles à leur guimples,
Les ostages fist recevoir
Et garder auques par savoir.
Cil d'Avignon, sans plus rien faire,
Se sont tantos mis el repaire,

25650 *Qui*, à qui.
25654 *V S*, *cinq sos*, cinq sols.
25655 *Vallet*, ici ce mot n'a pas le sens que lui donne Du Cange au v. 25224, mais à peu près celui que nous lui avons conservé.
25676 *A leur guimples*, avec leurs guimpes.

Et li boins rois, fius Filippon,
Qui n'i entendoit se bien non,
I vot de sa gent envoiier
U lui mesme çaus envoiier,
Et por la cité recevoir,
Qu'il quidoit tot de fit avoir.
Mais frère Garins les gari
Et Dièux, qu'il n'i furent mari;
Et si vous dirai bien comment.
Li rois Loéis doucement
Ot le conte de Blois mandé,
Et si li avoit coumandé
Qu'à poi de gent avant alast
En Avignon et s'esgardast.
Et li quens se diut acesmer,
Ne n'ot pas sa gent fet armer;
Mais frère Garins esranment
Les rouva armer durement
Desous les dras, et efforcier
De gent, et puis là cevaucier.
Armet se sont et si ont prise
L'ensègne au roi, de St.-Denise.
Viers Avignon, ù moult ot tors,
S'en vont apriés les traïtors.
Et li ostage demorèrent
En l'ost, c'onques mot ne sonnèrent.
Uns povres om i ot I fil,
Ki le cuer ot auques gentil.
Pour son fil iert moult irascus.
De la cité s'en iert issus,
Al roi s'en vint ki l'ascouta,
Et cil la traïson conta.

Gautier d'Avesnes, comte de Blois.

25684 *Envoiier*, convoyer, accompagner.

25687 *Frère Garins*, l'évêque de Senlis, qui fut chancelier de France et porta à son comble cette dignité, en faisant ordonner que le chancelier aurait séance parmi les pairs. *Voy*. v. 23954.

Mais li boins roi ne croi mie
Qu'il pensasent tele aramie
Pour sa gent ocire n'atraire;
Et cil s'en est mis el repaire.
Mais toutes voies s'en douta
Li rois, qui celui ascouta.
Si le fist al conte savoir,
Pour çou qu'il alast par savoir.
Li quens de Blois et sa mesnie
Et III mil d'autre baronnie,
D'Avignon, ki trop rice fu,
U il estoient jà venu,
Pasèrent le pont et la porte,
Apriés l'ensègne al roi c'on porte,
Et l'ensègne del kardenal,
Qui faite ert d'un rice cendal.
Et quant tout furent entré ens,
Uns traïtres de là-dedens,
Pour Francois prendre et afoler,
Laissa la porte jus couler,
Et s'ont derière aus I pont frait
Pour millour gage avoir d'el frait.
Lors quidièrent le roi méisme
Avoir li traïtour en crisme,
Pour sa banière c'on portoit
Avoec sa gent ki là estoit.
Et quant no gent s'en fu perciute
C'on l'ot ensi prise et déciute,
Lues ont lor capes deffublées
Et leur mains misent as espées.
Mais quant li traïtour coisirent
Les armes, si s'en esbahirent,

25713 *Croi,* le vers serait trop court s'il n'y avait *creï* ou *croioit.*

25720 *Par savoir,* avec circonspection.

25733 *Frait*, rompu *fract(us).*

25734 *Frait,* canal, fossé, pour être plus sûr qu'on ne franchirait pas les fossés? Trahison?

Dedens la vile s'enfermèrent,
Et li nostre el baille remèsent
Entre la cité et I pont,
Si comme voirs le nos despont,
Et crièrent si haut *Monjoie,*
K'il n'ot en l'ost si sourt ne l'oie;
Quar l'os iert jà si aproismie,
K'il n'i ot pas liue et demie.
Li quens de Blois bien s'i prova,
Sa gent avant traire rova,
Maisons desfisent et trencièrent,
Pins et sapins qui là priés ièrent
Deviers la vile si hourdèrent,
Que çaus dedens petit doutèrent.
Et saciés k'il le fisent tost.
Mais ki véist le dol en l'ost
Del roi avant et des barons,
Ki créus orent les larons,
Sougis al déables d'infier,
S'il n'éuist cuer plus dur que fier,
Si le convenist à plorer
Et pour leur gens à Dieu orer.
Donkes fist li rois partot traire
Pour nés avaler et atraire
A çaus rescoure qui là ièrent,
K'il n'i burent ne ne mangièrent
I jour et plus, il et lor biestes;
Et s'orent nuit et jor les tiestes
Armées pour aus à desfendre
C'on n'i péuist lor cors souprendre;
Et s'orent, pour le grant forfait,

25746 *El baille*, dans les fortifications.
25748 *Voirs*, vérité.
25751 *Si aproismie*, si proche.
25757 *Hourdèrent*, se fortifièrent.
25760 *Dol,* deuil.
25763 *Sougis*, sujets.
25769 *Rescoure,* secourir.
25771 *Il,* eux.

Par devers aus I pont desfait.
Et li rois ki nés ot mandées,
Les ot jà si très bien hastées,
C'on les atournoit pour passer.
Moult i couvint de gent lasser
Pour sa gent qu'il doutoit à perdre ;
Et fist les ostages ahierdre.
Poi failli k'il n'es fist ocire,
Mais si baron l'ostèrent d'ire.
Par la tière est li cris méus
Que li rois estoit là venus.
Lors vint as nos Martins d'Olive — Martin d'Olive.
Qui gent leur amena jolive
De bien aidier, et s'aportèrent
Viandes ki les confortèrent.
Li quens de Blois, si com il dut,
Le créi et biel le reçut.
Autresi fist-il sa mesnie,
Et li autre, sans félounie.
Si commencièrent esranment
Çaus devens à gréver forment.
Or furent no François refait,
Et s'ont, à force, autre pont fait,
Pour venir en l'ost et aler.
De joie i véist-on baler.
Puis furent aségiet à force — Siége d'Avignon.
Pour tout prendre, et fust et escorce.
Et par la tière et par le Rosne.
S'ot dedens mainte rice dosne,
Cevaliers et siergans assés.

25780 *Lasser*, laisser.
25782 *Ahierdre*, saisir.
25787 *Martins d'Olive*, Albéric de Trois Fontaines qui l'appelle *Martinus de Olit*, ajoute qu'il était espagnol. *Hist., fr.* XVIII, 781, A. Nicolas de Braie, *ib.*, XVII, 339, C, dit :
..... *Duce Martino cui dat cognomen* Oliva.
25796 *Devens*, de dedans.
25800 *Baler*, danser, d'où *bal*.
25802 *Et fust et escorce*, expression proverbiale.
25804 *Dosne*, de *dosnoier?*



Moult d'avoirs i ot amasés,
Quar tous li païs i iert trais.
Assés i orent fait d'atrais,
Et s'ièrent garni à tos maus,
Comme fol mescréant et faus;
Et li rois pour l'ost avancier,
Ot fait tous ses engiens drécier.
Et commencièrent à gieter
Nuit et jour, pour aus abiter.
N'onques li rois pour raençon
N'es vot prendre s'à mierci non.
Pour çou que lor gens fu tensée
Et s'orent traïson pensée.
S'avoient fait al roi savoir
S'il poroient miercit avoir.
Pour çou, se dist voir ki se dist:
Tant grate cièvre que mal gist.
Et cist avoient si graté
Et cunchiié et bareté
Trestout le païs environ,
Qu'il estoient clamé laron;
N'apostole n'emperéour
N'avoient douté à nul jour.
Le signor d'Orenges ont-il
Exilliet et mis à escil,
Et leur voissins, rices et povres;
S'es tint-on à fos et à offres.
Et, quant une nés i passoit,

25808 *Atrais*, préparatifs.

25814 *Pour aus abiter*, pour se loger dans la ville.

25822 Ce proverbe a déjà été cité v. 25196.

25829 *Le signor d'Orenges*, De La Pise ne dit rien de cela dans sa volumineuse histoire.

25832 *Offres* (?), peut-être (mais nous nous défions nous-même de cette explication) pour *auffres* (*qui aufert*), ravisseurs, voleurs. Il semble que cette expression ait quelque analogie avec ce passage du *Renart :*

> Et tu seis plus barat et guille
> Que nul truans, ne d'*Anfreville*.

M. Chabaille (*Suppl.*, p. 384), a l'air de prendre ce dernier mot pour un nom de lieu, mais le

Le tierce part del sien laisoit
Et li alant et li venant :
Dont il ièrent rice et manant.
Et li rois et tous li païs
Les en orent moult enhaïs.
Et, si com l'os iert environ,
Là-dedens ièrent li kenon
C'on apiele garçons ribaus, Ribauds.
A tous maus aprestés et baus.
S'en issirent à miénuit,
Dedens l'ost se férirent tuit,
Chevaliers et siergans tuèrent,
Et li François al cri s'armèrent,
Qui perdus orent lor amis;
A force ont çaus dedens remis.
Dont jura li rois que jamais
N'auroient à lui triuwe ne pais.
Asaillir les fist une fois,
Et cil se misent al défois.
Mais li ribaut et la piétaille
Lor tolirent à force I balle.
Des cevaliers là moult poi ot,
Liés en fu li rois quant le sot;
Et toutes voies cousta-il,
Des mors i ot et em péril;
Mais plus i perdirent li lour,

sens général de la phrase réprouve cette interprétation, et je serais tenté d'écrire :

Que nul truans ne *d'aufre-ville*

ou *offre-ville*, sans cependant assigner de sens précis à ce terme.

25840 *Kenon*, peut-être *kiénon*, de *kien*, roquets, chiens hargneux, canaille.

25850 Vers trop long. Lisez *triu*.

25852 *Al défois*, sur la défensive.

Onques por çou n'eustes *défois*
Que li caus sour vous ne kaist.
Lai d'Ignaurès, p. 12.

M. Fr. Michel, propose de substituer *effroi* à *défois*, mais ce dernier mot forme un sens clair : il signifie ici *défense, protection contre le tonnerre*.

25854 *Balle*, barrière, porte avancée.

25857 Toutefois cet avantage coûta cher.

25859 *Li lour*, terme de mépris, qui signifie moins ici la maladresse que la grossièreté.

Qui furent faus et traïtour.
Et non pourquant s'en renforcièrent,
Si que les nostres fors kacièrent.
Assés en ont dit et bourdé,
Et puis leur baille ont rehourdé.
  Apriés n'i ot ne giu ne ris,

Amaury, chef des ingénieurs et mineurs.

Quar li boins mestres Amauris,
Li sire des engignéours,
Commandère des minéours,
Et larges en mainte manière,
Si vallans k'il portoit banière,
S'en fu alés droit as engiens,
Et faisoit là douler mairiens
Pour adamager çaus devens,
Dont moult estoit faus li couvens.
Et pour leur vies k'il doutoient
Moult asprement se desfendoient.
N'onques mais n'orent éu siège
Dont il dounasent une friège.

Machines de guerre.

Engiens et engignéors orent,
Pour faire al mious de quan k'il porent;
Dont il gietoient çà defors
Pières grosses à grans effors ;

25863 *Bourdé*, lancé des bourdes.

25866 *Amauris*, il est appelé *Amaury Copeau*, dans la Chron. de Tours. *Hist. fr.*, XVIII, 315, E.

25867 *Engignéours*, ce sont les ingénieurs d'aujourd'hui.

25868 *Minéours*, mineurs. Les vers 25866-25872, sont cités par Du Cange au mot INGENIOSI de son Glossaire; seulement au lieu de *quar* il écrit *quant*, et de *minéours*, il met *minours*. Daniel en rapporte seulement les trois premiers. *Hist. de la milice française*, Paris, 1721, in-4°, I, 196. Les attributions d'Amaury passèrent, sous St.-Louis, au grand-maître des arbalétriers.

25872 *Douler*, unir, polir, travailler avec une doloire, *dolare* :

> Et une plainche bien *dolée*
> Ont entre les deus croix assise.
> P. CHABAILLE, *Suppl. au roman du Renart*, p. 14.

Mairiens, pièces de bois, bois de construction, matériaux, *materia*.

25878 *Friège*, fraise, *fragum?* Plus bas Philippe Mouskes dit :

> S'orent éut XII fois siège,
> Mais à la troisième *sans friège*
> Furent maté....

Dans ce passage, il est impossible d'expliquer

Qu'il orent assés mangonniaus,
Et trébukés et tumeriaus.
Et s'orent moult ruiste piérière,
Ki gietoit avant et arière,
Et par defors en ot assés,
Et d'uns et d'autres amasés,
Si que defors et là-dedens
En ont mors souvins et adens.
Mais I engien dedens avoit
Ki VII pières u X gietoit.
Gieter le fisent à espars
Pour aler en divierses pars,
Tant qu'une si s'en adréca,
Qu'à mestre Amauri adréca, L'ingénieur Amaury est tué.
L'engignéor, le vallant omme;
Si l'afronta et mist à somme
Que mors kaï en la karière,
Et si fu lues portés arière.
S'en fu li rois dolans forment
Et toute l'os en grant tourment.
Mais uns autres mestres i fu,
Ki maint engien avoit séu
D'uevre parant et afaitie.
S'en fu toute l'os rahaitie.
Et cil estoit nés de Marselle.
S'el retint li rois et conselle.
Sour IIII ruees fist engiens

friège de la même manière, à moins que ce ne soit un non-sens complet.

25884 *Tumeriaus,* machine de guerre propre à lancer des pierres. Ces vers sont cités par Du Cange, dans son Glossaire, au mot TUMBRELLUM.

25890 *Adens,* le contraire de *souvins, supini,* c'est-à-dire renversés le visage contre terre. *Ad dentes?*

25896 Les vers 25896-97, sont rapportés par Du Cange, au mot INGENIOSI.

25898 *L'afronta,* le fracassa; *mist à somme,* et le mit au terme de la vie.

25905 *Parant et afaitie,* belle et bonne.

25906 *Rahaitie,* ranimée, réjouie.

25909 *Ruees,* roues.

Machines de guerre.

Et de cloies et de mairiens,
Et pons tornéis à mantiaus,
Et kas et truies et castiaus,
Et tumeriaus et trébukés,
Teus que nus ne valoit à ces.
Mais cil de dedens, ki hardit èrent,
Quant il porent, leur enbrasèrent
Teus ki n'i furent pas rescous.
Si en pesa çà fors à tous.
Mais autre engien i furent fait
Et avant et arière trait.
Mais li rois, pour plus séurs iestre
Contre Aubigois et pour leur iestre,
Fist faire entre la vile et l'ost
Boin palic et fossé moult tost,
Que cil mescréant renoiié
Fussent enclos et anoiié;
Et, par defors l'ost, autresi
Fist palic et fossé masi,
Pour çou que defors ne venisent
Foles gens qui l'ost asalisent.
Et si fist li rois entremetre
De galies el Rosne metre

25910 *Cloies*, claies.

25910-15 Ces quatre vers sont transcrits par Du Cange, au mot TUMBRELLUM; mais il altère le texte en mettant :

> Et pons tornéis et castiaus,
> Et tumeriaus et trébukés.

25911 *Pons tornéis à mantiaus*, ponts tournans et couverts.

25912 *Kas*, chats; *truies*, truies. Eustache Deschamps dans sa ballade de *la malédiction sur ceulx qui requièrent à faire armes* (p. 132 de l'éd. de M. Crapelet), dit :

> De canons, de pierres (et) carreaulx,
> D'espingales, du feu second,
> D'engins, de *truye*, des méreaulx, etc.

Dans cette même pièce, il parle ainsi des fameuses piques de Flandre, qui firent tant de ravage à la bataille de Courtrai et sur lesquelles on connaît le passage de G. Guiart :

> Des maces de Damas, de fliaux,
> Des piques que les Flamans ont, etc.

Castiaus, châteaux ou tours mobiles.

25915 Vers trop long d'une syllabe. Lisez comme plus haut :

> Mais cil dedens, ki hardit èrent.

dedens, de dens, de d'ens,

25924 *Palic*, palissade.

25925 *Que*, afin que.

25928 *Masi*, considérables?

Et pons desous faire et deseure,
Qu'aucuns dedens defors n'aceure.
Et lors avint que nos galies,
Moult ruistement aparillies,
Gaitoient à celes dedens,
Ki plus tost s'aloient que vens
Quant eles véoient lor liu,
Quar viseus èrent et soutiu.
Mais parole en dis et en fais
Ot esté cel jour de la pais,
Et tant qu'à çou furent venu
Que cil dedens, grant et menu,
Et les dames et les pucieles,
Dont moult i ot hautes et bieles,
Enfant et clerc et li conviers,
Dont moult i avoit de diviers,
Se durent de la vile issir,
Tot bielement et par loissir,
En pur lor braies, par devises,
Et les dames en leur cemises.
Et tout perdre lor remanant
Diurent li povre et li manant,
Et prendre la crois d'outremer
Et de la tière fors aler,
Que jamais nus n'i revenoit
Se li rois congié n'en dounoit.
Ensi fut fait, ensi fu dit,
Et li boins rois qui Dieux aït,
Roumain le kardenal manda,
Ki l'afaire point n'amenda.
Quar li rois vot as povres gens
Partir les plus vius garnimens,

Avignon accepte les conditions les plus dures.

Partage proposé du butin.

25934 *N'aceure*, n'accourt.
25947 *Conviers*, moines, religieux.
25951 *En pur*, expression conservée dans le patois wallon, où l'on dit aussi *en purète*, pour signifier être habit bas. Hécart, *Dictionnaire rouchi*, 1833, in-8°, p. 372.

Caudrelac, païeles et pos.
Et, pour iestre mious à repos,
Vot repartir as chevaliers,
As siergans et as saudoïers,
Le vair et le gris et la soie,
Et li clergiés à la mounoie
Partist à moitiet contre lui.
Si s'en loast n'i ot celui.
Mais li kardenaus ki l'oï,
De nule rien ne s'en goï.
Ainc dist qu'ensi ert esploitié
Qu'il aroit partot la moitié
Et cascuns partist sa partie,
A son plaisir, sans aatie.
Et quant sa partie presist,
Dounast del sien là ù vosist.

Louis VIII s'emporte contre le cardinal Romain à l'occasion de ce partage.

Mais li boins rois, ki sa devise
Oï, et sa grant convoitise,
L'arme de son père jura
Que la cose autrement ira.
Et, pour çou qu'il avoit dit mal,
S'aïra trop al cardenal
Et s'el clama faus et lanier,
Ne jamais n'en auroit denier.
Et dist li rois que, maugré sien,
Toute sa tière r'aroit bien,

25965 *Caudrelac,* ustensiles de cuivre. La *Complainte de Dignant,* dont nous avons cité un passage dans nos notes sur la *Recollection des merveilleuses* de Chastellain et de Molinet, présente ces vers :

Cy caudreliers, mettez chà vos caudrons.

Dans cette même *Recollection*, vers 353, on lit :

J'ay veu la *chaudrelière*,
Orgueilleuse Dinant.

Et non pas *chandrelière,* comme dans les autres éditions.

25987 *Lanier,* M. Fr. Michel, dans une note sur ce mot (*Del conte de Poitiers,* pag. 15), dit que dans le MS. de la bibliothèque royale, n° 7218, fol. 256 *recto*, col. 1, on lit une pièce sur cette espèce de faucon et sur la comparaison qu'on fait avec elle de l'homme lâche ou nonchalant.

Que jà Roume ne s'en menlast,
Et s'il voloit si s'en r'alast.

L'accord avec la ville est rompu.

Partant la pais, sans demorée,
Fu çaus dedens contremandée.
Et dist li rois ki s'avanci,
U il les auroit à merci
U jamais à lui pais n'aroient,
Jà cler denier n'en balleroient.
Et quant cil dedens çou oïrent,
Moult durement s'en esbahirent
Que plus ne fusent agrévé,
Tant qu'à I main se sont levé.
Lor sodoïer d'autres païs,
Que li rois ot moult enhaïs,
Pour çou que cil si faus estoient

Résolution désespérée des habitans.

Qu'avoec mescréans se tenoient,
Armé se furent qoiement,
Al rivage tot esranment
Sont venu, s'orent percéue
Une galie reméue
Des nostres, qui gaitoit ançois,
Et toute plainne ert de François.
S'iert la galie forte et biele.
Pières i fu de la Torniele,

Pierre de la Tournelle.

I cevaliers preus et vallans;
S'en i ot autres ne sai quans,
Que mis i ot li rois méesmes.
Si fu Clarenbaus de Solesmes,

Clérembaud de Solesmes.

25998 *Balleroient*, bailleraient.

26002 *I main*, un matin.

26010 *Reméue*, restée?

26014 *Pières... de la Torniele*, ce nom figure dans les récits de la bataille de Bouvines; il est appelé *Petrus de Turella* ou *Torrella*, par G. Le Breton, *Hist. fr.*, XVIII, 99, B, 268, D, et *Pierre de la Torneles*, dans les Chron. de S[t].-Denis, *ib.*, 411, E. Voy. v. 21815 et 22811.

26018 *Solesmes*, le bourg de Solesmes, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Cambrai, et où de jeunes ecclésiastiques, amoureux de la science, ont voulu ressusciter l'ordre savant des Bénédictins, faisait partie du *Pagus Fanomartensis*. On lit dans Aubert Le Mire, I, 144, un diplôme du roi Childebert III, qui

Qui siergans ert vallans et preus.
Esvous atant des faus crueus
Et X et XV et XX et trente,
Armés de mainte armure gente,
Et de Braibant et d'Avignon
Et del païs et d'environ,
Asaillie ont nostre galie
Ki n'iert encor aparillie;
Ainc quidoient bien que des leur
Fusent cil mauvès bareteur,
Qui tout ausi comme laron
Vinrent nagant sans aviron,
Tant qu'il se sont as nos ahiers,
Et par d'encoste et en traviers.
« Traï ! Traï ! » hucent, et prendent
Les uns, et les autres pourfendent;
De coutiaus, d'espées, de maces
Trencent bras, jambes, cos et faces.
Piéron de la Tornele ocisent.
Mais cil ki la vérité quisent,
Tiesmognent qu'il en ocist XX.
Si com l'uns avant l'autre i vint,
Tot li autre i furent ocis
C'onques n'en pot avoir miercis,
Fors Clarenbaut tant seulement
De Solesmes, ki durement

Brabançons dans les rangs des Avignonais.

Mort de Pierre de la Tournelle.

nomme ce lieu *villa nostra*, et le donne à l'abbaye de S[t].-Denis, en France. Ce diplôme est daté de la douzième année du règne de Childebert, c'est-à-dire de l'an 707, et non 709, comme l'a dit Colvener, ou de 705 à 706, comme l'a prétendu Aubert Le Mire. Le Glay, *Chron. de Balderic*, 1834, p. 468. L'inventaire de Godefroy donne 706.

26020 *Crueus*, cruels, se disait aussi au féminin singulier :

Li douz semblant qu'en ma dame véoie,
M'ont pluz grévé qu'el ne me veuille aidier.
Cele me fut *crueus* à l'acointier.

F. Michel, *Chansons du châtelain de Coucy*, p. 76.

26025 *Nostre galie*, Ph. Mouskes parle comme un français, Tournai reconnaissant l'autorité du roi de France.

26031 *Se sont as nos ahiers*, se sont précipités sur nous.

Se desfendi, mais cil ki furent
Net de Braibant le reconnurent,
Si le sauvèrent de la mort
Viers les autres, par lor effort.
Mais quant li rois le sot vivant,
Si a fait commander esrant
C'on li envoïast à mangier
Tot largement et sans dangier.
Quar là-dedens ot si cier tans
Que denrée çà fors coustans,
Vausist dedens XX deniers bien;
Et si n'i ot pour ardoir rien
Que le mairien de leur osteus.
Adont fu leur afaires teus
Que quant li fort engien le roi

Extrémité où se trouvent réduits ceux d'Avignon.

Brisoient leur mur à desroi,
Si restoupoient de mairiens
Les traus encontre les engiens.
Et gaitoient et jour et nuit,
Qu'il n'ot si cointe ki n'anuit,
K'il n'ièrent onqes à séur
Dedens ostel ne dedens mur.
Et si leur ot-on, sans falue,
Par fossés la Rosne tolue,
Si k'il n'orent, bien le set-on,

26046 *Net*, nés. Les Brabançons entretenaient des relations avec la Flandre.

26053 *Si cier tans*, une telle cherté.

26057 *Osteus*, ce mot signifiait simplement gîte permanent ou temporaire et n'emportait pas l'idée d'opulence et de supériorité sociale qui s'y joint aujourd'hui.

Lor *osteus* siet bas asiéri
En un bos erbos et flori.
Il n'ont pas hostel en maison,
Ains l'ont en un bel pavellon.
Partenopeus de Blois, II, 96.

Le mot *ostelerie* est même pris pour celui de monastère, dans ces vers :

...... La vielle ot trencié le nés
Et les orelles ambedeus ;
Se li fist-on criéver les ex.
Por amender sa laide vie
Fu mise en une ostelerie.
F. MICHEL, *Roman du comte de Poitiers*, p. 51.

26061 *Restoupoient*, bouchaient.

26062 *Traus*, trous.

26064 *Cointe*, se rapporte à *nuit*.

Là-dedens s'aigue de puc non.
Et si fisent grant vilounie
Li Aubugois, et félonnie
As Braibençons et as Flamens,
Et as autres estranges gens,
Qu'il tenoient en lor saudées,
Quar il les orent fors boutées
De la plus grande forterèce;
Si qu'il èrent à grant destrèce
El darrain baille çà defors.
Et s'iert en aus tous lor confors
De garisson et de desfense.
Et leur sire, ki tous maus pense,
Li poestas, par leur garçons
Leur faisoit porter livrisons.
Ne pour morir ne pour biécer,
N'en péuist uns dedens entrer;
Ensi villement se gardoient
Cil estrange ome et deffendoient,
Et n'ièrent pas itant séur
K'il ne vosisent estre à Sur,
Et ki de la vitaille avoit
S'el gardoit al mious qu'il savoit.
Puis avint que li rois de France,
Par grant savoir et par sofrance,
Pour çou que sa cose n'empire,
D'Avignon, ki fu de l'empire,
Ot tramis à l'emperéour
III clers, haus omes de s'ounor,
Dont l'uns fu veskes de Biauvès,
Ki n'iert aviers, fos ne mauvès.

Brabançons et Flamands dans Avignon.

Ambassade du roi de France à l'empereur.

L'évêque de Beauvais.

26070 *Puc*, puits.

Et vont au *puc* de l'ewe traire.
P. Chabaille, *Suppl. au roman du Renart*, p. 120.

26081 *Garisson*, salut.
26084 *Livrisons*, vivres et autres choses nécessaires.
26085 *Biécer*, blesser.

L'autres, le vesques Godefrois,
Ki pour Dieu ot el pis la crois,
Et s'ot à force de Canbrai
Les Canbrisiens tornés el brai,
Et de la noisse et del triboul
Que, dès le tans conte Raoul
Et de la contesse Aielais,
Ki pour Dieu ot fait tous ses lais,
Et pour l'arme Raoul, son fil,
Le hardi, le preu, le gentil,
A l'église de Nostre-Dame;
Dont puis avoient fet grant dame
Cil de Cambrai à son clergié.
Or en ot le vesques congié
De commugne et de cloque abatre,
S'en ot contre lui XXXIIII.
Mais privilège et vrai saiiel
Abatirent si leur flaiiel,
Que l'emperères, lor drois sire,
Retorna sor aus tote s'ire,
Et manda Loéis, le roi,
Que le vesque otast de desroi.
Ensi regaégna s'ounour
Tout par devant l'emperéour,
Godefrois, ki cuer ot fondé.
S'ert del linage de Condé.
Pour le roi et pour lui ausi

Celui de Cambrai.

Raoul, comte de Cambrai, et Adelaïde sa mère.

Suppression de la commune de Cambrai.

26101 *Godefrois*, Godefroid de Condé.
26102 *El pis la crois*, la croix sur la poitrine.
26104 *El brai*, dans les larmes.
26107 *Aielais*, Adelaïde.
26108 *Lais*, legs.
26112 *Dame*, dommage.
26115 *Commugne*, ce fut en 1076, que s'établit, par insurrection, la commune de Cambrai, mais il y avait déjà long-temps que les bourgeois avaient fait des efforts dans ce sens. A. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, 5e édit., lettre XIII. *Cloque*, outre la cloche de la commune, il y en avait une appelée *Aldegonde*, spécialement affectée au service de l'évêque. Le Glay, *Chron. de Balderic*, p. 467.
26118 *Flaiiel*, fléau.
26125 *Cuer fondé*, âme ferme.

Iert-il alés là outre ensi,
Et raporta cartres et briés,
Dont ses capitles fu moult liés,
Quar en Canbrai lor ot-on fait
Maintes fois et damage et lait.

L'abbé de S[t]-Denis.

Tiers fu l'abbés de S[t].-Denis,
Clers, débonnaires et ounis,
Et de tous les biens avoiiés
Que li rois ot là envoiiés.
A l'emperéour, sans desroi,
Disent la besougne le roi.

L'empereur abandonne Avignon à la vengeance du roi de France.

Et l'emperères s'amenda,
Tant qu'al roi Loéis manda
Que d'aus fesist sa volenté,
Quar de mauvais i ot plenté.
N'onques à nul jor d'Avignon
N'ot siervice ne bon renon;
Ausi n'ot ses père en demainne,
N'autres se ne fu Carlemainne,
Ki viers aus fu crueus et fiers.
Ensi fu dit as mesagiers.
Repairié sont et, comme sage,
Redisent al roi leur mesage.
Et, quant li rois ot le congié,
Si commanda c'on fust logié
Pour remanoir jusques à tant
Qu'il venisent à son commant.
Quar devant çou, savoir ne fal,
Crioit-on : « Bas le kardenal ! »
Pour çou que li rois ne voloit
Brisier l'usage c'on soloit
Tenir del roïaume à l'empire,

26134 *Ounis*, uni.

26135 *Avoiiés*, gardien. Dans le *Dit du Buffet* avoiier a le sens de diriger :

Qui biau set dire et rimoier
Bien doit sa science *avoier*
A fère chose où l'on aprenge.

BARBAZAN et MÉON, *Fabliaux*, III, 264.

Qu'en leur laitres sont, al voir dire,
Frère, li rois et l'emperère,
Ce ne puet-on oster et rère.
Et quant l'emperère otroïa
Çou que li cardenaus proïa
Et li rois et tous li François
Pour destruire les Aubugois,
Les faus, les fos, les mescréans,
Ki duret avoient lonctans,
Si cria-on, à droit conroi,
Les bans par Loéis le roi,
Qui lues fist faire, sans falir,
Engiens engignous d'asalir.

Thibaut IV, comte de Champagne, favorise sous main ceux d'Avignon.

Mais li sire des Campegnois
N'i esploita vallant II nois,
Car en la vile et l'aparent
Manoient auques si parent;
N'onques el castiel d'Avignon
Cevalier, siergant ne vignon
N'i closent pour lui porte u bare;
Quar fille ert au roi de Navare
Sa mère, s'en devoit oirs iestre,
Si vot garder aus et lor iestre
Et moult souvent à aus parloit
Et disoit leur çou qu'il voloit.
S'en estoient plus fiers assés,
Quar mout en i ot amasés
Qu'oumes que femes en la vile,
Qui, doit-on, bien L mile,
Tot sans biestes et sans enfans.

26160 *Laitres*, lettres.
26172 *Engiens engignous*, machines ingénieuses.
26178 *Vignon*, cabaretiers, vignerons.
26179 *Bare*, toute espèce de clôture, *warden*.
26180 *Navare*, Blanche, fille du roi Sanche-le-Sage, que Thibaut III épousa en 1195.
26184 *Et disoit leur*, pour *et leur disoit*, ancienne construction digne de remarque.
26188 *Doit-on*, dit-on.

A aus parloit li quens tostans
Et moult souvent al roi disoit
Qu'al siège n'avoit point d'esploit;
Tant que li rois, ki n'el créi,
Le blastenga et mescréi.
Il quitte l'armée de Louis VIII.
Et li quens s'en est courecié,
Par devant le roi s'est dréciés,
Si a pris congiet par courous;
Et li rois li dist, oïant tous,
Que, s'il laisoit ensi sa gierre,
Jamais rien ne clamast à tière
Qu'il tenist de lui à nul jour.
Puis i fu III jours à soujour
Li quens Tiébaus, et puis en fist
A miénuit, si com on dist,
Son harnas mener coiement,
Et puis s'en ala voirement,
Comme marcéans, fors de l'ost,
II liuees, ainc jour moult tost.
Et lendemain si s'en alèrent
Si cevalier, ki dolant èrent.
Mais li ribaut et li boucier,
Vallet, garçon et çavetier
Les ont de tost aler semons
A çavates et à poumons,
Et les clamèrent fos et faus.
Si fu viertés que, par consaus,
Fu li quens d'esrer si destrois
Qu'une jornée fist de III.
  Li rois remest awec sa gent
Et douna moult or et argent,
Et tant fist aporter d'atrait

26194 *Blastenga*, blâma.
26208 *Liuees*, lieues; *ainc jour*, avant le jour.
26212 *Çavetier*, savetier.
26214 *A çavates et à poumons*, à coups de savattes et à grands cris.
26217 *D'esrer si destrois*, si pressé de partir.

Qu'avant furent li engien trait,
Et furent tot prest d'asalir.
A çou ne pooit-on faillir,
Ensi que li mestre disoient.
I et autre s'i acordoient,
Et la menue gent, sans faille,
Voloient avoir la bataille,
Quar li sièges leur anuïoit,
Pour la vile ki forte estoit,
Et s'orent dedens ausi fors
Engiens, com il avoit defors,
Et ausi boins engignéors,
Et mineurs contre minéours.

Réflexions sur l'instabilité de la Fortune.

Or oïés qu'avint de Fortune,
Ki par tout le monde est coumune,
Et sa roie joïans et mourne
Tourne adiès et tourne et retourne,
Ne voit goute, ainc est aveule,
Si va partout et revient seule.
Sans compagnon et sans parel,
Et sont à li tout si consel,
L'un fait roi, l'autre emperéor,
Duc u conte de grant valor,
Et quant tout a, si le rabat,
De poverté le fiert et bat,
K'il n'a que prendre ne douner,
Ne rien ne puet gueredouner.
Apriés d'un sierf félon, puant,
Mauvais, aver, faus et truant,

26232 ***Engiens***, enjambement remarquable.

26234 ***Mineurs***, ***minéours***, encore deux formes du même mot.

26235 ***Fortune***, Jean Martin Le Franc, prieur de Lausanne (dont on a fait *Leuze*, en Hainaut), écrivain doué quelquefois d'une imagination poétique, est auteur d'un ouvrage intitulé l'*Estrif de Fortune et de Vertu*, Paris, 1505 et 1519, in-4° goth. Fauchet fait naître cet écrivain à Aumale, mais Jean Le Maire place son berceau à Arras.

26237 ***Mourne***, morne.

26239 Vers trop court d'une syllabe.

Fait prince et roi, par son avoir;
Si n'a sens force ne savoir.
Et puis apriés ne garde l'eure
Que desous torne çou deseure.
Par cest afaire me remort

Parallèle entre la Mort et la Fortune.

Que entre Fortune et la Mort
Sont et d'un père et d'une mère.
Quar la Mors ki moult est amère
Prent rois, emperéours et contes,
Qui tous biens ont, de ce n'est contes,
Sages, larges, vallans, hardis;
Et les povres, vious et mendis,
Contrais, langerous et truans,
Traïtours, faus, avers, puans,
Fait vivre, et tant lor en abonde
K'il anuient partot le monde.
Pour çou vos di, à droit consel,
Que Fortune et Mors sont parel,
Et par manière apartenant,
Si com vous orés maintenant,
K'il n'i aura fors d'anui coust.
Le premier samedi d'aoust
Pour les engiens fu li consaus
Teus que criés fu li asaus.
Si alèrent et sage et fol,
Quar on avoit tot à plain vol
Le pardon douné voirement,
De par Jhésu-Crist plainnement,
Et de prélas et d'arcevesques,
De moines, d'abés et de vesques:
Mais k'il fusent loïal confiés.
Et li plus en furent engriés
Pour metre cuer et cief et col.

26258 Nous avons cité des vers de Gautier de Coinsy, qui ont le même sens. V. 25428.

26262 *Mendis*, mendians.

26263 *Contrais*, contrefaits, *contracti*.

Mort du comte de St-Pol.

Mais li vallans quens de St.-Pol,
Gui, cil qui quens ert de Naviers,
Si prist à Fortune entraviers.
A luitier si li meskéi,
Quar Fortune sor lui kéi,
Et Mors, ki sa compagne estoit,
De lui aidier moult s'aprestoit.

As engiens furent acouplé
Siergant tierce foies doblé,
Et quant l'engiens avant caroie,
Esvous qu'en brisa une roie,
Et li quens i vint tous armés.
De toutes armes acesmés,
Et sa gens i iert avoic lui;
Moult bien armé n'i ot celui.
A lui parloient à bas ton,
Et li quens tenoit I baston,
Pour semonre d'avant mener
Les engiens, pour çaus formener
Ki là dedens se desfendoient,
Comme cil qui la mort doutoient,
Et tierce foie devisée
Orent mierci quisent et fausée.

Dont avint, par grant maléur,
Que là dedens I kaillau dur
Misent adonques en la fonde
D'un leur engien, qui Dieux confonde,
Et çà defors I cop gietèrent,
Par quoi le jour sans roc matèrent

26285 *Gui*, Gui II, successeur de Gautier de Châtillon, son père; *Naviers*, Nevers, *voy.* v. 15932. Gui avait épousé, en 1223, Agnès, fille de Mahaut, comtesse de Nevers, et d'Hervé IV, baron de Donzi, de Gien, de Saint-Aignan et de Perche-Gouet.

26292 *Tierce foies doblé*, on fit servir chaque machine par six hommes.

26293 *Caroie*, est traîné comme un chariot.

26309 *Fonde*, la culasse d'une machine de guerre, la partie où était déposé le projectile.

26310 *Qui*, que.

26312 *Sans roc*, sans pouvoir roquer pour éviter le mat; termes du jeu des échecs.

La rose de cevalerie
Et l'ounour de bacelerie,
Et courtoisie et loïauté,
Vallandise, sens et biauté,
Et largaice dont trop avoit
En celui ki pas ne savoit
Que Fortune tant le haïst
Ne que Mors si tost l'envaïst,
Ki sour lui avoient envie,
De çou qu'il ert en bonne vie,
Et de cors et d'afaitement.
Si vous dirai com faitement
Quant de la fonde s'en ala
La pière, de haut s'avala;
Dont jou di bien et voirs me sanble,
Que Fortune et la Mors ensanble
S'acompagnièrent à cel colp,
D'envie qu'eles orent trop.
S'amenèrent la pière al conte,
Si com la vérités aconte;
S'ocisent à cele eure tost
Le non per de trestote l'ost.
Si mescaï trop le preudome,
Meskaï, non fist, c'est la somme,
Quar bien sai et di sans mentir
Que Dieux le vot avoir entir,
Et s'est à çou tous mes recors
Qu'il fu martirs d'arme et de cors,
Et si prouverai bien comment

26313 *La rose de cevalerie*, expression souvent employée et qui revient à celle-ci :

C'est li plus gens ;
Ignaure a non, *flors de barnage*.
L.-J.-N. Monmerqué et Francisque Michel, *Le Lai d'Ignaurès*, p. 11.

26324 *Faitement*, effectivement.

26335 *Mescaï*, méchut, tourna à mal, arriva méchef.

26321 *Sour lui avoient envie*, ce vers explique les expressions *la mort l'a renvié*, *le renvie*, etc.

Que le comte de St-Pol fut un martyr.

Il fu martirs entirement.
Li boins quens fu martirs ensi
De cuer parfait, vrai et masi,
De l'arme qu'il prist le pardon
Par bonne créance et par don
D'apostole et de cardenal,
U tout li bien sont communal,
De Jhésu-Crist et de sa mère,
De çaus qui n'ont pensée amère.
Ensi fu-il d'armes martirs,
Parfaitement créans entirs;
Et de cors vous di qu'il le fu,
Plains d'esperite et de vrai fu,
Quar li quens son cors i offri
Tout entirement, et souffri
La painne et les travaus en l'ost,
U la pière le tua tost,
Par le consentement de Dieu
Ki vot avoir le conte preu,
Pour paradis à efforcier,
Et pour tous sains eslaiecier.
Et pour St.-Pol et pour St.-Pière,
Pour çou qu'il fu tués de pière.
S'est martirs ensi voirement
D'arme et de cors entirement,
Et pour les biens k'il siolt, de voir
Le vot Dieux tot entir avoir.
Esvous l'asaut lues demoré,

26344 *Masi*, solide.

26345 *Pardon*, conserve ici le sens qu'il a encore; plus bas il signifie *indulgence*.

26348 *Communal*, communs à tous ceux qui *n'ont pensée amère*.

26351 *D'armes*, d'âme.

26354 *Esperite*, esprit divin; *fu*, feu, ferveur.

26361 *A efforcier*, fortifier. Les motifs que l'auteur suppose à Dieu, doivent être rapprochés de ceux qu'il lui prête en faisant mourir Roland. *Voy*. t. I, p. 331.

26363 Le comte de St.-Pol fut tué par une pierre pour faire plaisir à saint Pierre! Voilà une explication bien satisfaisante.

26367 *Siolt*, le bien dont il avait la coutume, *solere*.

Si ot maint cri et moult ploré,
Quar jà ièrent en V parties
Les escieles al mur drécies,
Et li fosset auques empli.
Mais cil cos tant les asoupli
K'il furent plus mat et restanc
Que cascuns fust navrés el flanc.
Et li bons quens en son escu
Fu raportés, dont irascu
Furent partout et povre et rice.
Repairiet sont dedens la lice,
En son tref fu couciés et mis,
Si ot grant duel de ses amis,
Et les engiens convint ratraire.
Si laisièrent lancier et traire,
Mais li bons rois fu si plains d'ire,
C'on ne l'osoit penser ne dire.
Et pour çou que tant l'em pesa,
Par sairement si entesa,
Jusqu'à VII ans enqui le siège,
Ançois que d'aus s'ire n'aliège.
Et cil dedens, quant il le sorent,
Moult grant dol et grant ire en orent,
Quar bien sorent ciertainnement
Qu'ire en auroient et torment.
Mais en l'ost en ot si grant duel
Que n'el sai descrire ne voel.
Et çou leur gréva doblement
Qu'il savoient parfitement
Que la vile fust mise à honte,

26372 *Escieles*, échelles.
26375 *Restanc*, abattus.
26376 *Que cascuns*, que si chacun.
26377 *En son escu*, sur son bouclier, comme les Spartiates.
26380 *Lice*, retranchement.
26381 *Tref*, pavillon.
26388 *Entesa*, ajusta.
26389 *Enqui*, là.
26390 *D'aus*, contre eux; *n'aliége*, n'allége.

S'il n'éussent ocis le conte,
Que par ivier ne par esté
N'avoit onqes si baus esté,
Ne de tous biens si fort ounis,
Ne de comfiesse si garnis.
Or oïés que del conte avint.
Devant çou XV jors u XX,
Tout droit en sa tente, el sablon,
Dist-il Gobiert de Montçablon
Et proïa que s'il là moroit,
El liu où ses pères gisoit,
Pour Dieu, le portast enfoïr,
Quar aillors ne voloit gesir.
Et tant doucement l'en pria
Que cil Gobiers li otroïa,
Quar il estoit de sa mesnie
Et moult l'amoit sans félounie.
Lor engien furent avant mis
Et li asaus fu estourmis.
Si com jou vous ai dit avant,
Bien s'i maintinrent li auquant,
Et quant li quens vint à l'asaut:
« Gobiert, dist-il, se Dieux vous saut,
En non de Dieu et de pénence,
N'oubliés pas ma convenance. »
— « Ha ! sire, dist-il, n'i pensés,
De Dieu soiiés-vous hui tencés. »
Et li quens respondi : « Gobiert,
Jou ne me tieng pas à bobiert,
Et bien te di, Gobiert, os-tu?
Jou ne pris ton dit I festu,

Gobert de Montsablon.

Dernières paroles du comte de St-Pol.

26403 *Ounis*, ce mot a ici le sens d'*orné*, *doté*.
26408 *Dist-il Gobiert*, il dit à Gobert....
26418 *Estourmis*, commencé avec rumeur.
26426 *Tencés*, défendu, protégé.
26429 *Os-tu?* entends-tu. *Voy*. l'Introduction du premier volume, p. CCXXXI.
26430 *Pris*, prise.



Qu'ainc mais nul jor ne fu si biaus,
Ne d'armes rices si nouviaus,
Si confiessés ne si guarnis,
Et ki faut à Dieu s'iert honnis,
Quar devant Dieu tot liément
Doit-on aler et naitement
Plus que on puist à nés I fuer;
Et g'i ai tout et cors et cuer,
Et averai jusques à som. »
Tout ensi moru li preudom,
Que de Jhésu-Crist s'iert remors
A cel assaut, où il fu mors.
Parquoi jou di que St.-Micious
L'enporta tot entir ès cious,
Et là est-il couronnés d'or,
S'i vit et vivera enkor.
Autel di de mestre Amauri,
Se de créance n'amenri,
Et de tous ki, sans repentance,
I prisent mort et mésestance,
Qu'il n'estevra jamais orer
Pour aus, ne plaindre ne plorer.
Mais en l'ost ce ne pot faillir
C'on vint plorer et asaillir,
Et main et soir, petis et grans,
Les Aubugois, les mescréans.
Et saciés que li quens de Blois
N'i siervi mie de genglois.
Deviers la Rosne se loga,
Et souvent les adamaga,

26431 *Qu'ainc mais*.... car jamais.
26432 *D'armes*, d'âmes.
26435 *Liément*, de trois syllabes, tandis que *liés* est quelquefois compté pour une.
26437 *A nés I fuer*, d'une manière nette.
26443 *Micious*, Michel.
26447 *Autel di*, j'en dis autant.
26451 *Qu'il n'estevra jamais*, qu'il ne sera jamais nécessaire.
26458 Ne se contenta point de bravades.

Qu'ausi trouvèrent Turc à Acre
D'asalir et félon et aspre
Jakemon d'Avesnes, son père;
S'iert drois qu'al fil auques i père
Et de valour et de bonté
Cil fu princes, cis aconté,
Si doit son afaire doubler,
Et si fait-il voire et combler.
Souvent les fist adamagier
En Avignon et laidengier.
Apriés et donques et ançois,
Les voloient tuer François,
Quar li mescréant, g'en sui tous fis,
Gietèrent jus leur crucefis

Impiétés reprochées aux Avignonais.

El fosset, et tout par despit,
Et apriés misent, sans respit,
Une crois rice qu'il avoient,
Droit ù li engien gietoient,
En despit de crestienté,
Dont il n'avoient volenté;
Mais non pourquant il l'i metoient
Pour çou qu'en avanture estoient;
Ausi qu'il i créissent bien,
Mais de créance n'i ot rien.
Et quant l'asaut tot prest savoient
D'un viés mantiel que il avoient,
Ki fu dame Aiien d'Avignon,

Aye d'Avignon.

S'enviroient tot environ,
Puis ne quidoient avoir garde,

26461 *Turc à Acre,* Jacques d'Avesnes s'était distingué en effet dans la croisade, comme on l'a vu plus haut.

26466 *Cil, cis,* celui-là, celui-ci; *aconté,* fait comte.

26468 *Voire*, véritablement.

26473 *G'en sui tous fis*, pour rétablir la mesure, on peut mettre *g'en suis fis*.

26482 *Avanture,* danger.

26487 *Aiien d'Avignon*, personnage de roman, déjà mentionné au premier volume, p. 332,

26488 *Enviroient*, environnaient.

Qu'asaus n'engiens ne fus les arde.
Qu'il n'avoient autre créance,
Ne ne doutoient Roume et France.
Tot entor aus n'avoit pasage
U il n'éussent signourage;

Puissance des Avignonais.

N'apostole, n'emperéour,
Duc, roi, ne prince, ne contour
Ne tenoient-il à signeur,
Mais tout li païs estoit leur.

Guillaume IV et Guillaume V de Baux, princes d'Orange.

Guillaume d'Orenge orent-il
Mort son père et mis à exil.
Et li fius iert al roi venus,
S'estoit cevaliers devenus
De la main le roi proprement,
Qui l'adouba moult ricement;
Et puis maint autre baceler,
Ki ne s'i vorent pas céler,
Quar vallant ome èrent et rice.
S'ièrent en l'ost à son siervice
Et moult forment èrent dolant
Del conte, qu'il virent gisant
Mort, devant le roi en présent,
Ki n'éust soing de tel présent.
Moult fu dolans cel samedi
Li rois, ensi com jou vos di,
Et non pourquant, pour aciever,
Ne vot ses preudomes gréver.
Si jura que tant fermeroit,

26490 *Fus*, feu.

26491 *Qu'il*, parce qu'ils...

26496 *Contour*, comte.

26499 *Guillaume d'Orenge*, Guillaume IV, père de Guillaume V, de la maison de Baux, obtint le titre de roi d'Arles, en 1214. Ennemi des Avignonais, il tomba entre leurs mains; ils l'écorchèrent vif et le coupèrent par morceaux, au mois de juin de l'an 1218.

26501 *Li fius*, Guillaume V.

26504 *Adouba*, expression consacrée dans les rites de la chevalerie et qui signifie armer quelqu'un chevalier.

26511 *Devant le roi en présent*, en présence du roi.

26517 *Fermeroit*, bloquerait.

Que dedens les afameroit,
Ausi com fait la prise aloe,
Se ses consaus ensi li loe.
Et, pour çou mios estre vengié,
A lues mandé tot le clergié
Pour savoir que cascuns dira
De la cose dont tant d'ire a.
Et furent mandé li baron
Par l'ost et delà environ,
Et povre et rice et fol et savie,
Pour çaus d'Avignon metre en kavie,
Ki l'un de ses mellors amis
Li avoient en bière mis.
Mandé furent, tost sont venu,
Clerc et baron, grant et menu.
En la tente le roi s'asisent.
N'i ot giue, ne point n'i risent,
Quar d'une liue à droit lignie
Oïst-on crier la lignie,
Le conte avoec ses cevaliers,
Bourgois, garçons, keus, escuiers.
Mais li rois fist le duel laisier
Pour les estranges apaissier,
Et pour les barons de sa tente,
U li rois parla sans atente.

Discours du roi de France, Louis VIII, au clergé.

« Signour, dist li rois al clergié,
Jou ving ci par vostre congié,
Pour Dieu vengier et pour sa honte;
S'i sont mi baron et mi conte.
Et saciés bien tout voirement
Que jou n'i ving pas autrement.

26519 *La prise aloe*, l'alouette prise.

26527-28 *Savie*, lisez *save* et *kave; kavie*, cave, caveau, tombeau, ou peut-être vassalité.

26535 *A droit lignie*, en droite ligne.

26544 *Ving*, vins; *par vostre congié*, sur votre invitation.

26545 *Et pour sa honte*, et pour venger les outrages qu'on lui faisait. Villehardouin se sert

Quar j'ai assés tière et avoir,
Et se j'aim Dieu, jou fas savoir
Et ferai tousjors, sans mesprendre.
Si me fesistes la crois prendre.
Or tourne si la cose à mi,
Qu'al monde n'ai si bon ami,
Com g'i ai perdu hui cet jour;
Et sui encor ci à soujour.
Si voil savoir vostre plaisir. »
Lors se sont pris tout à taisir,
Quar li rois estoit plus dolans
C'on ne poroit dire C tans.
Et li clerc et li kardenaus;
Traits satiriques.
Quar li rois se fioit en aus
Pour le commendement de Rome,
Ki de tous maus est flèce et somme,
Ne ne cièsent par couvoitise
D'aquerre avoir ki les atise,
Et voelent à çou repartir,
Dont les autres font maus sentir.
Et il s'aaissent as osteus,
Si despendent autrui cateus,
Qu'il ont et soupris et conclus.
Mais d'aus ne voil or dire plus,
Ne del clergié ki là estoit,
U li boins rois à aus parloit

e cette expression de même que Guillaume Guiart :

Outremer, en la terre sainte
. . . .
Ont là souffert maintes mésaises,
Pour Jhérusalem chalengier
Et pour la *honte Dieu* vengier.
VILLEHARDOUIN de DU CANGE, p. 263.

26553 Or la chose est tournée tellement pour moi....

26558 *Taisir*, se taire.

26564 *Ki de tous maus*...... Ph. Mouskes, ecclésiastique, parle sur les vices du clergé de son temps, comme les troubadours et les trouvères, mais il séparait les hommes du ministère sacré dont ils étaient investis; *flèce et somme*, comble; *flèce*, flèche, plutôt que flacon, vase, *flaische*.

26566 *Ki les atise*, qui attise leur cupidité.

26570 *Autrui cateus*, biens d'autrui.

Et lor avoit ensi moustré
Communalment, dedens son tré,
Et as clers et al cardenal;
Quar s'a Roume sont tot li mal,
Jou vos di pour voir une rien,
Que ausi i sont tuit li bien,
Quar la créance i est assise,
Dont l'arme est sauvée à devise,
Quant li cors a tout par alé.
Tout ensi ot li rois parlé
Devant le cardenal Romain
Ki fu del linage roumain.
Et sour I siège s'acouta
Pour le roi ki bien ascouta.
Et bien le devoit ascouter,
Quar par raisson doit-on douter
France et le roi par tot le monde, Éloge de la France.
Quar c'est la couroune plus monde
Et plus naite et plus déliteuse
Et adiès plus cevalereuse.
France a les cevaliers hardis
Et sages, par fais et par dis.
France tient et porte l'espée
De justice, et desvolepée
L'ensègne St.-Denis de France,
Ki François oste de soufrance.
Et saciés bien, et j'el vos di,
Que, puis le tans roi Cloévi,
Ne Dagobert ne Carlemainne,
Ne Pepin, son père en demainne,
Ne pot, parmi son grant renon,

26578 Si tout le mal est à Rome, tout le bien y est aussi.
26583 *A tout par alé*, a disparu, *transivit*.
26587 *S'acouta*, s'appuya sur le coude.
26588 *Ki*, ke.
26605 *Parmi son grant renon*, malgré son grand renom, Rome n'a jamais rien pu sans la France.

Roume sans France se poi non.
Si doit moult bien Rome otroïer
Çou que France li viout proïer,
Quar Aubugois, çou est del mains,
Doutassent petit les Romains,
Se ne fust pour le roi de France
Et pour sa gent hardie et france,
Ki partout ont pris et victorie,
Largaice, ounor, loenge et glorie.
De cest afaire ensi lairons.
Li rois ert entre ses barons
Et entre son clergiet avoec,
Ki l'orent ascouté illuec.
Atant l'arcevesques de Rains
Si se leva tous premerains,
Et dist al roi : « Sire, li quens
De St.-Pol, ki tant par fu buens,
Qui n'avoit en lui qu'amender
De faire ne de commander,
Est hui mors el siècle çà jus.
Mais jou sai bien k'il vit là sus
Avoec le roi ki tot justice;
Et li quens à vostre siervice
N'avait que XV cevaliers,
A son coust et à ses deniers,

Discours de l'archevêque de Reims.

26609 *Del mains*, du moins.

26613-14 *Victorie*, *glorie*, lisez *victore*, *glore*.

26619 *L'arcevesques de Rains*, Guillaume de Joinville, de la même maison que l'historien, fils de Geoffroy IV, sire de Joinville, et d'Helvide de Dampierre. Il fut premièrement archidiacre de Châlons et professeur en théologie, puis fut élu évêque de Langre et enfin promu à l'archevêché de Reims. Il mourut l'an 1236, au retour de la guerre contre les Albigeois. Du Cange, *Généalogie de la maison de Joinville*, p. 9. Ce fut ce prélat qui sacra Louis VIII et la reine Blanche.

26623-24 *Qui n'avoit en lui qu'amender de faire*, qui n'avait en lui que désir de mieux faire; cette expression explique celle-ci :

Qui n'avoit en lui qu'enseigner.

et indique qu'il faut l'expliquer par : *qui n'eut en lui que bons enseignemens*, plutôt que par : *qui n'avoit pas besoin d'enseignement*. Voy. t. I, p. CXCI et 233.

26625 *Çà jus*, ici bas.

26627 *Ki tot justice*, qui gouverne tout.

Et jou XXV en avoie,
Dont en l'ost Dieu et vous servoie.
Or ferai tant qu'avoec les miens,
Pour Dieu et pour vous, prenc les siens,
Et jur le siège tout autel
Comme vous, selonc mon katel. »
Et li kardenaus autresi
S'en efforça tout lues ensi,
Et le vesques d'Arras apriés
Dist al roi : « Sire, tous engriés
Me ving ci de Dieu à siervir ;
Si m'avint, par vostre plaisir,
Qu'à vous racatai mon régale.
S'ai moult despendu en ceste ale,
Ne de rien siervir ne vous doi,
Mais, pour çou que dolant vous voi,
Et pour Dieu ki me fist croisier,
Pour vous ounourer et proissier,
De cevaliers m'efforcerai
Et avoec vous ci demorrai. »
Et puis le vesques de Noïon
A dit : « Sire, pour qoi noïon
Que del roïaume et de l'empire
Ne soiiés adrécière et sire ?
France le doit, et vous pour li
Ki rois iestes, bien le vos di.
Adréciés-i crestienté
C'onques ausi grant volenté
N'en ot rois com li rois Felipes,

L'évêque d'Arras prend la parole à son tour.

Discours del'évêque de Noyon.

26635 *Jur le siège*, je jure le siége, de poursuivre le siége; *tout autel*, tout de même.
26636 *Selonc mon katel*, selon mes moyens.
26639 *Le vesques d'Arras*, Ponce, archidiacre d'Arras, successeur de Raoul, en son vivant cardinal du titre de Ste.-Sabine. Il devint évêque en 1220. *Ferreoli Locrii chronicon*, p. 383. De Castillion, *Sacra Belgii chronologia*, p. 366.
26643 *Racatai*, rachetai.
26644 *En ceste ale*, en cette occasion.
26649 J'aurai aussi ma force militaire.
26652 *Noïon*, nions.
26654 *Adrécière*, gouverneur.
26657 *Adréciés-i*, rétablissez-y.

Vos pères, li sages, li vistes,
Ki sainte église sostenoit,
Et Dieux en bien le maintenoit.
Souviègne-vous de sa bonté;
S'ièrent vostre anemi donté.
Vengiés Dieu ci, g'i demorrai,
Jà sans vous ne m'en partirai.
Et si prenc bien I mien ami,
Le vesque de Tornai sor mi. »
Cil de Canbrai et cil d'Orliens,
Cil de Biauvais et cil d'Amiens,
Et tous li clergiés ausement
Demorèrent communalment,
Et puis conte, duc et marcis,
Dont li rois ot grés et miercis.
Lues lor rendi et tout poruec
Rejurèrent le siège avoec.
Et fist cascuns loge et maisson,
Pour soujorner à la saisson.

Les comtes de Foix et de Comminges.

Et s'iert en l'ost li quens de Fois,
Ki nos ot grévés maintes fois.
Al roi s'en vint, et davantage,
Li dona sen fil en ostage.
Et si fu li quens de Couminges,
I cevaliers à guerre vistes,
Et moult des barons de la tière,
Qui devant faisoient la gierre,
Et orent faite séurté,
Del roi siervir en loïauté.

26667 *Prenc.... sor mi*, je réponds pour....; *le vesque de Tornai*, Gautier de Marvis.

26669 *Cil de Canbrai*, Godefroid de Condé.

26675 *Poruec*, donc.

26679 *Li quens de Fois*, Roger-Bernard II, surnommé le Grand, fils de Raymond-Roger, combattit d'abord les croisés; après avoir fait d'inutiles soumissions à Louis VIII, en 1226, il renouvela sa ligue avec le comte de Toulouse.

26683 *Li quens de Couminges*, Bernard V succéda, l'an 1226, à son père Bernard IV, dans la partie de ses états que les croisés n'avaient pu lui enlever. Au mois d'août de la même année, il fit sa paix avec le roi Louis VIII et le légat.

Et s'ot li rois en lor maisons
Et partout mises garnisons,
Si ses consaus li conselle,
Et à S[t].-Gille et à Marselle,
Et à Bielkaire et à Nierbonne,
A Tiermes et à Karkasonne,
Et partout, fors qu'à Toulouse
Dont il se complaint et doulouse,
Pour çou qu'il sont de son afaire,
Ne rien ne voilent pour lui faire.
Et de çaus d'Avignon se plaint,
Ki ne se sont pas viers lui faint
De faire traïson et honte,
Et s'ont mort son cousin le conte,
Ki gisoit encor en la tente;
Dont li rois se plaint et démente.
Lors vint de Montçablon Gobiers,
Ki n'iert paréceus ne bobiers,
Au roi plorant, et li a dit :
« Biaus dous sire, se Dieux m'aït, Dernière volonté du comte de S[t]-Pol.
Mesire li quens m'esprouva
D'amour, et par çou me rouva
Que, se il en l'ost demoroit,
Qu'il par aventure i moroit,
Com cil ki ne vot Dieu fuïr,
Que jou l'enportasse enfoïr,
Sans nul relais, avoec son père.
Et jou voel que m'amours li père,
Et ma fois et la couvenence
Qu'il me commanda en pénence.

26691 Vers trop court.

26693 ***Bielkaire***, Baucaire; ***Nierbonne***, Narbonne.

26694 ***Tiermes***, Termes; ***Karkasonne***, Carcassonne.

26695 Vers trop court d'une syllabe.

26702 ***Le conte***, le comte de S[t].-Pol.

26716 ***M'amours***, mon amour; ***mamour*** se lit encore dans Molière et dans d'autres écrivains plus récens.

Interprétation donnée par le roi Louis VIII du serment du comte.

Si l'i porteroi-je gésir,
S'il vous venoit, sire, à plaisir. »
— « Gobiert, dist li rois, jou sai bien
Que vous l'amiés sor toute rien,
Et il trop vous, comme celui
Ki cuer et cors ot mis en lui.
Mais el cuer me gist une cose
Ki pour lui me destraint et cose.
Li quens le siège o moi jura,
Si fu tant com s'arme dura;
Et se Dieux m'a l'arme tolue,
Jou vos di bien, et sans falue,
Que li cors od moi remanra
Tous quois, et le siège i tenra.
Jà n'en fausera sairement,
Ainc demorra ci voirement.
Jà sans moi n'en départira,
Mort et vie o moi partira.
Quar, se jou l'amai en sa vie,
Jou voel encor avoir envie
De lui amer ausi morant.
S'el voil avoir ci demorant
Que quant en France puisse entrer,
Que jou soie al cors entiérer. »
Et quant le roi cascuns oï,
Grant duel i ot, nus n'el goï.
Dont commanda li rois c'on aille
Oster del conte la coraille,
Et fust portée en Aliscans.
Si fu-ele à cris et à cans;

26726 *Cose*, inquiète.
26746 *Coraille*, entrailles.
26747 *Aliscans*, ce n'est pas la première fois que ce mot tombe sous les yeux du lecteur, et Ph. Mouskes prend soin lui-même de nous rappeler un des passages principaux où il a été employé. *Aliscans*, Éliscamps ou Champs-Élysées, fameux cimetière d'Arles, ainsi appelé à cause des tombes romaines qu'on y trouve encore. On y entendait bruire souvent des génies mal-

Là ont-il l'entraille entiérée
En vaissiel rice, et ensierée,
Avoec moult de nobles vasaus,
Ki furent mort en Rainscevaus,
El siervice Dieu, nostre père,
Dont li quens est compains et frère,
Par martire et de cuer créant,
Qu'ocis l'ont cil faus mescréant.
Et li cors est tous cois remés
O le roi et enbausemés.
Si fu mis en une capiele,
U li clergiés souvent apiele
Tous sains Dieu et Sainte Marie
Que s'arme ne soit jà marie;
Si n'iert-ele mais, tote voie
La proïère avant c'on le voie;
Et si prent-on buen exemplaire.
Moult par ot rice luminaire
Entour lui, que bien le valoit,
Et li rois ensi le voloit.
Si croi que pour çou voirement
Sauva li quens son sairement
Del siège qu'il tint vis et mors.
Et pour çou que là fu ses cors,
Tout si ome avoec demorèrent,
Ki les Aubigois point n'amèrent.
Et li rois ki douta la soume
C'on n'i tuast aucun haut ome,
Lor deffendi qu'il n'asausisent,

faisans et moqueurs, nommés par le peuple les *Hellequines* ou la *mesnie Hellequin*. C'est en Éliscamps que le brave Guillaume au Court-nez avait été forcé de fuir devant les Sarrasins; c'était là que Vivien avait perdu la vie, afin d'accomplir le serment téméraire qu'il avait fait de ne jamais reculer d'un pas devant les païens. P. Paris, *les Manuscrits français de la bibliothèque du roi*, I, 322.

26758 *Enbausemés*, enbaumé.

26760 *Apiele*, invoque.

26777 *Asausisent*, assaillissent.

Mais là-dedens les enclosisent,
Ausi com l'oisiel en mue,
Quar viande faut et remue.
S'es vot li rois atorner teus,
K'il morusent en leur osteus,
Et de dissaite et de famine,
Et d'ordures et de vermine,
Et des engiens ki, cop à cop,
Nuit et jour en tuoient trop.
Leur poestas et leur baillius
Iert jà mors et d'infier eslius.
S'orent des nos assés ocis,
Mais cil nos ont adevancis,
Quar Dieux les a, avoec ses sains,
O lui mis tous saus et tous sains,
Là sus en permenable glorie :
Ce doit estre nostre mémorie.
S'il morurent vrai repentant,
Et furent pour Dieu combatant,
Si com Pières de la Torniele, — Pierre de la Tournelle.
Dont l'arme fu sage et isniele,
Ki là de cest siècle escapa
Et devant Dieu s'envolepa.
Or fu li rois demorés là,
Et viande viunt et ala,
Et fu l'ost partout si plentive
Que nus ne s'en plaint ne estrive.
Pain, car et vin i ot assés,
Mais li travaus les ot lasés;
Et li rois fist devant lor portes
Faire fossés et bares fortes,

26778 *Enclosisent,* enfermassent.
26780 *Faut*, manque; *remue*, change.
26783 *Dissaite*, disette.
26785 *Cop à cop*, coup sur coup.
26790 *Adevancis*, avancés, élevés.
26793-94 *Glorie*, *mémorie*, lisez *glore*, *mémore*; *permenable*, éternelle.
26808 *Bares*, clôture, barrière.

Pour çaus dedens si desairier
Qu'il i puist son duel esclairier.
Et fist li rois à tous jurer
Que s'il ne pooit là durer,
Qu'il i morust, son fil mandasent
L'ainsnet, et là le couronnasent,
Et jurast le siège autresi;
Et se cil moroit, l'autre ensi,
Et puis les autres d'oir en oir,
Ainc qu'il n'es péussent avoir.
  Ensi fu li rois demorés.
S'avint çou, que dire m'orés,
Que li soudans de Babilone
Et l'amiraus ki tint le Cone
Sorent de voir que li François
Furent alet sour Aubigois
Pour conquierre toute lor tière,
Et moult estoit crueus la gierre
C'on n'i kaçoit vaces n'oelles,
Mais trençoit-on piés puis orelles,
Nés, baulèvres, et crevoit ious.
Qui l'un sauvoit, cil avoit mious.
S'orent si les François lassés
Aubugois, que guerre ont assés;
Quar li François, quant il prendoient
Les Aubugois, si les ardoient.
  Et sorent Turc que l'emperère
De Roume, ki de tot est mère,
Et d'Alemagne et de Saissougne,
Pour faire sor aus la besougne,
Ot la fille al roi Jehan prise,
Ki drois oirs estoit à devise

Le soudan de Babylone et le sultan d'Iconium.

26809 *Desairier,* resserrer.
26810 *Esclairier,* dissiper (en se vengeant).
26822 *Ki tint le Cone,* le sultan d'Iconium.
26827 *Kaçoit,* chasser (*venari*); *vaces n'oelles,* ni vaches ni brebis.
26839 *Jehan*, Jean de Brienne.

De Jérusalem la chité,
U Dieux s'avoit résuscité,
Et qu'il iert croisiés à grant gent
Pour passer moult hastivement.
Si sorent que li rois Jehans,
Ki moult lor avoit fet d'ahans,
Ot prise à feme la serour
Blançain, la roïne Francour,
Ki fille fu le roi d'Espagne,
Et là r'iroit à grant compagne,
Comme croissiés, pour Dieu amor.
Tout ensi, pour cele crémour,
Si semonst li soudans ses os
Et l'amiraus ausi moult tos.
Tout le sorent grant et menu,

Les Musulmans devant Acre.

Pardevant Acre sont venu,
Et demandèrent s'il tenroient
Les triuwes que prises avoient
Al roi Jehan, à Damiaite,
U à l'emperéour, par daite,
Et s'il renoncier les quidasent,
A court tierme les renonçasent.
  Quant li Sarrasin çou oïrent,
Sans plus faire s'en départirent.
Li patriacles esranment
Si passa de cà voirement,
Quar le vesques d'Acre i estoit.
A Avignon vinrent tot droit,
Et dounèrent de leur deniers

26848 *Blançain*, Blanche; *Francour*, des Français, *Francor(um)*.

26860 *Par daite*, par dette, par obligation.

26865 *Patriacles*, patriarche. Géronde ou Giraud, abbé de Cluni, depuis évêque de Valence, fut nommé en 1224 ou 1225, par le pape Honorius III, patriarche de Jérusalem.

26867 *Le vesques d'Acre*, le célèbre historien des croisades, Jacques de Vitry, qui assista à la mort de l'évêque de Liége, Hugues de Pierrepont, lorsqu'il décéda à Huy, en 1229. *Hist. fr.*, XVIII, 637, E.

A siergans et à cevaliers,
Qui pasèrent lues à Marselle,
Quar li cardenaus leur conselle;
Et, se pour l'ost gréver ne fust,
Moult plus croissiés en i éust.
Autresi de Coustantinoble
L'empérial, la cité noble,
Vint nouviele que tot perdoient,
Se proçain soucors n'atendoient.
Et li buens rois, pour son cousin,
Kil n'avoit mie priés voisin,
Quar il iert emperères là,
Dist que tantost, com il pora,
Li trametroit à ses deniers
II^c u III cens cevaliers,
Mais il tenroit son sairement
D'Avignon tot entirement.
Et d'Arras li buens kastelains,
Ki venus ert là premerains,
De Grèse, comme leur mesages,
L'en a merciiet comme sages,
Et viers Arras s'en iest venus,
U il fu moult biel recéus.
Toutes voies qu'il lor anuit
Gietoient engien jor et nuit
En Avignon, qu'asis avoient
No François, et moult les haoient.
Or sorent bien cil d'Avignon
Que li rois et si conpagnon
Orent afié leur torment.
Si s'en esmaïèrent forment,
Nuit et jour furent à consel

Affaiblissement des Latins à Constantinople.

Secours promis par Louis VIII.

Le châtelain d'Arras.

Continuation du siége d'Avignon.

26875 *Autresi*.... En cet endroit Du Cange et M. Buchon reprennent leur extrait de Philippe Mouskes.

26892 A ce vers s'arrête l'extrait de Du Cange et de M. Buchon.

26899 *Afié leur torment*, juré leur perte.



Li plus haut et tuit lor féel,
Comment al roi puissent ciever,
Ainc c'on les i péuist gréver.
Quar la puors, et la viermine,
Moult leur grévoit et la famine
Et li mort, dont tant i avoit
Que nus aciever n'en savoit,
Et çou qu'il orent de viande
Tenoient li plus rice en grande,
Que li povre peu en avoient,
Et li autre cier l'acatoient.
Toutes voies li soldoïer
En avoient pour leur louier,
Et gardoient les murs defors.
Dont moult petis iert li confors.
S'avés maintes fois oï dire :
Ki contre aguillon escaucire
Tierce foies se blèce et mort.
Et cist avoient double mort
De siervir pour leur traïr.
S'es devoit tos li mons haïr.
  Bien perciurent par le jurer
Que plus ne poroient durer
Cil d'Avignon. Si ont mandée
Leur pais au roi et créantée
Tout à son voloir, sans rakat,
Et tout au plaisir del légat,
Et moult de coses ont offiertes,
Puis si ont leur portes ouviertes,

La ville d'Avignon ouvre ses portes aux croisés, 10 septembre 1226.

26902 *Féel,* amis, féaux.
26903 *Ciever*, venir à chief, en finir avec le roi. Roquefort donne *chever ; chevance* et *chever* doivent appartenir à la même famille.
26905 *Puors*, infection, corruption.
26908 *Aciever*, plus haut *ciever*.
26910 *En grande*, avec soin.
26918 *Escaucire*, se frotte.
26921 Trop court ou lisez *sïervir*.
26925 *Cil d'Avignon*, le siége, commencé le 10 juin 1226, ne finit que le 10 septembre suivant.

Et li rois s'en est consilliés.
Quant si les vit aparilliés,
Lues s'en ala li quens de Fois,
Moult anguissous et moult destrois,
Quar, pour homme ne pour avoir,
N'en vot li rois miercit avoir,
Pour çou k'il ot les nos grévés,
Menbres tolus et ious crevés,
Comme faus mescréant et fol.
Mais le boin conte de St.-Pol
Fist li rois porter viers Paris,
Et commanda qu'à St.-Denis
Fust enfouois joste son père,
Pour çou que sa valors i père.
Et li rois et si cevalier
Se prisent lues à consillier,
Quar cil d'Avignon, ki dotoient
La mort que désiervie avoient,
Del tout el légat s'otriièrent,
Pour çou que séur et fit ièrent
Que priestres ne pooit jugier
Nul home à morir de légier.
Si ne s'osèrent entremetre
Del tout el roi de France metre,
Quar priestres puis canter ne puet
Qu'oume à mort jugier li estuet.
  Lors devisa li kardenaus
Et li communs clergiés entr'aus

Le comte de Foix ne peut faire sa paix.

Le corps du comte de St-Pol est porté à St-Denis.

26948 ***Désiervie,*** méritée. Dans le ***Nouveau Pathelin,*** réimprimé en 1748, on lit, p. 6 :

PATHELIN.

J'en sçai fort bien tels cinq ou six
De qui cent et cinquante francs
Viendront en votre main tout francs.

LE PELLETIER.

Il seroit bien à *desservir*.

26949 ***El légat s'otriièrent***, s'en rapportèrent au légat.

26950 ***Séur et fit***, sûrs et persuadés.

Toute la pais, et fu escriute
Et devant les barons reliute.
Si fu la pais teus devisée
Que d'Avignon, sans demorée,
Tout avant les armes rendisent
Et les destriers, et il si fisent;
Et puis les portes ouvrist-on.
Si mesist li rois garnison,
Par le consel del cardenal;
Si fist-on amont et aval,
Les cevaliers des arcevesques
Ki là ièrent, et des évesques,
Pour oster auques leur desroi,
Et s'en i eut de par le roi.
Dont il furent moult asoupli,
Quar li fosset furent empli,
Et, pour iestre plus adenté,
Furent tot li mur craventé,
Et CCC des millors maisons,
Quar il fu bien drois et raisons.
Et s'ot li rois CCC ostages
Des mellors, çou fu avantages.
Et s'ot li rois avoec enfin
Leur poestat et le dalfin,
Raymond Bérenger IV, comte de Provence.
Pour çou que li quens de Provence
Li ot consilliet sour pénence.
Et saciés que li païsant,
Ki devant çou furent taisant,
Leur abatirent tot premiers

26959-60 *Escriute, reliute,* écrite, lue.
26972 *Eut,* monosyllabe, v. 27279.
26975 *Adenté,* humiliés, punis, abaissés.
26976 *Craventé,* démolis, détruits.
26982 *Dalfin,* André ou Gui VI, dauphin de Viennois, mort le 5 mars 1237, ou Robert, dauphin d'Auvergne, mort le 22 mars 1234.
26983 *Li quens de Provence,* il possédait par indivis, avec le comte de Toulouse, la seigneurie de la ville d'Avignon, mais cette cité n'obéissait, dans le vrai, qu'à son podestat.
26986 *Taisant,* tranquilles, neutres.

Murs et fossés moult volentiers,
Quar on haoit çaus d'Avignon
Partout le païs environ.
S'en orent C tans plus grant joie
Que jou dire ne le poroie,
Et li pardons en iert assis
Et grans et larges et masis.
Si alèrent et clerc et lai
Communalment, sans nul délai,
Et si diurent cil d'Avignon,
Outre mer, à leur livrison,
A III ans, XXX cevaliers,
Garnis d'armes et de destriers,
Et VI mile murs dut avoir
Li rois de leur milor avoir,
Si comme de nués estrelins :
Ensi fu pourtraite leur fins.
Et de ces deniers feroit-on
Par deçà l'aigue d'Avignon,
A l'abéie St.-Andriu,
I castiel u en autre liu,
A oès le roi, en son pooir,
Pour Aviiens faire crémoir.
Et s'en orent clerc et baron
Et li cevalier d'environ,
Et s'ot li rois tous lor engiens.
Si les tramist avoec les siens,
Par le Rosne, en I fort castiel,
U on les gardast bien et biel,
Pour r'aler apriés viers Toulouze,
Que li bons rois vaintre goulouze.

26991 *C tans*, cent et cent fois, cent fois autant.

27001 *Murs*, mulets.

27003 *Nués estrelins*, de la nouvelle monnaie.

27004 *Pourtraite*, achevée.

27010 *Aviiens*, Avignonais; *crémoir*, craindre.

27018 *Vaintre*, vaincre.

Dont mena li rois ses barons
Véoir toutes ses garnisons.
A Nimles et à Karkasonne
Et à Tiermes et à Nierbonne,
Et à St.-Gille et à Marselle,
Et puis à Arle et à Bielkaire,
A Tierascons et à Orenges,
Et partot mist painne et costenges.
S'ala aillors ù sa gent sot,
Et les garni si com lui plot.
Et, pour iestre d'aus plus séurs,
Leur abati castius et murs,
Que viers sa gent ne révelasent
Et plus séur là demorasent.
Adonques si prisent congiés
Et li baron et li clergiés.
De teus i ot, si repairièrent,
Mais le roi moult d'armes laisièrent;
Pour mious garnir ses garnisons,
S'orent armes et livrissons.
Par Avignon si faitement
Gaégna le rois quitement
Tout le païs : ce fu grans cose;
Mais Toulouzans goulose et cose,
Pour Avignon ki ciés estoit
De tout le païs là en droit.
S'orent éut XII fois siège,
Mais à la traisime, sans friège,
Furent maté et amati

27021 *Nimles*, Nismes.
27023 *St.-Gille*, le Recueil de Barbazan et de Méon, III, 369, contient un conte intitulé : *La chastelaine de St.-Gille.*
27025 *Tierascons*, Tarasconne.
27026 *Costenges*, dépenses.
27038 *Livrissons*, munitions.
27046 *Traisime*, treizième; *friège*, voyez v. 25878; ce mot ici ne serait-il pas la traduction de *freda*, *fridus*, *fridhgildum*, la composition au moyen de laquelle on se rachetait?
27047 *Amati*, accablés, matés.

Et leur mur à tière flati.
Mais Dieux le fist tout proprement
K'il èrent trop fort durement.
Mais on a conté maintes fois :
U viout li rois là va li lois
Et Dieux. Li rois les retorna.
Ki leur folie bestourna.
Ki plus couvoïte k'il ne doit,
Sa couvoitisse le déçoit.
Et cist orent tant couvoitié,
Qu'en la fin ont mal esploitié,
Quar puis le tans rois Carlemainne,
Ki tout conquist à son demainne,
Ne furent mais à çou mené,
Dont il sont ore fourmené.
Adont s'oï de la Rochiele
Li rois trop vilainne noviele,
Que li bourgois traïr le vorent,
Mais séu fu si qu'il ne porent.
Ses castelains les avoit pris
Et en leur traïson soupris.
Et Ricars, ki Bistars ot non,
Estoit en l'isle d'Orion
A III C cevaliers et plus.
S'estoient là II jors repus,
Fuiois s'en est en sa galie,
Qu'il avoit bien aparillie,
Quant il sot que cil pris estoient,
Ki la vile traïr devoient.
A Baïone s'en est ralés,
Et viers Bourdiaus, ki siet dalés.

Révolte de la Rochelle avortée.

27048 *Flati*, abattus.
27055 *Couvoite*, convoite.
27066 *Mais séu fu*, mais on le sut....
27069 *Ricars..... Bistars*, n'est-ce pas l'anglais Richard Giffart?
27070 *L'isle d'Orion*, l'île d'Oléron, dans l'Aunis.
27072 *Repus*, cachés.

Et li rois, ki grant joie en a,
Partout le païs cemina,
Mais de çaus fist emprisonner
Et plusiors pendre et traïner.

Réflexions sur la ruine d'Avignon.

Ensi, pour voir le sai et truis,
Fu Avignon rés et destruis,
Ki, pour force ki lor abonde,
S'en apieloient kapemonde,
C'iert à dire, ki le despont,
Qu'Avignons ert li ciés del mont.
Mais s'il fu ciés, or est si amples,
Qu'Avignons puet douner examples
Qu'à droit est grévés et desfais
Ki viout porter plus que son fais,
Si com fisrent cil d'Avignon;
Ki furent rice, or sont vignon.
Quant abatus fu leur desrois,
Si revint viers France li rois.

Difficultés que fait l'empereur pour aller à la croisade.

Or dut l'emperères passer
Avoec sa feme, outre la mer:
Mais de çou forment s'abaissa,
Que sa feme auques tos laissa.
Si se prist à sa kanborière.

27082 *Pendre et traïner*, comme on l'a vu, ces mots sont, pour ainsi dire, inséparables; pendre et écarteler, c'étaient des supplices vulgaires. Le procès du comte de Lancastre, en 1322, offre ces mots: *Thomas comes non* TRAHATUR *neque* SUSPENDATUR; où l'on retrouve *pendre* et *traïner*. *Voy*. Du Cange, au mot TRAHERE.

27086 *Kapemonde*, capo di mundo.

27089 *Amples*, peut-être pour *ambles*, à cause de la rime, et *ambles* serait mis pour *amblée*, ravagée, pillée, car le mot *amples*, avec la signification que nous lui donnons, semblerait former un contre-sens, à moins qu'il ne signifie une vaste solitude.

27094 *Vignon*, pauvres comme de simples vignerons, de misérables cabaretiers. *Voyez* v. 26178.

27101 *Kanborière*, chambrière. La continuation de Guillaume de Tyr, entre, à ce sujet, dans des détails plus que naïfs: « Li diables, qui » vit le grand amor entre l'emperéor et le roi » Jehan, si fu mult dolens, et entra au cors de » l'emperéor, et li fist amer une nièce du roi » Jehan, qui estoit venue avec sa fille. Il la » dépucela, et sa fame enhaït; dont il avint un » jor que le rois Jehan ala veoir sa fille; si la » trouva en sa chambre mult corociée: il li » demanda qu'ele avoit, et ele li dit que tout

Et si dist qu'en nule manière
Outre la mer ne passeroit,
Se les Lombars vencus n'avoit,
Quar rien ne faisoient pour lui.
S'en ot grant ire et grant anui
Li rois Jehans et l'apostolies.
N'iert mie à son acort Honories,
Dont li rois d'Acre fu lonctans
A Boulougne-le-Crase estans :
S'el sorent et conte et baron
Et li rois devant Avignon.
Or ot li rois pris Avignon,
Si ot abatu maint dognon.
Mais ce nos tiesmogne l'estore,
Qu'en cest ost ot trop grant mortore,
Car gens morurent à miliers.
Et si ot mors C cevaliers,
Voire CC portans banière,
Quar l'os estoit grans et plenière.
S'en fu li rois las et duellans,
Quar li rois ert lor bien voellans.

Nouveaux détails sur Avignon.

» ainsi avoit fait l'emperéor de sa nièce, qu'il » l'avoit dépucelée et la tenoit, et li enbaïssoit. » Quant le rois oï, si fu mult dolens, et conforta » sa fille, et puis prit congié, et s'en ala à » l'emperéor. Quant il vint là, l'emperéor se » leva contre lui et le salua; et le roi li dist qu'il » ne le saluoit pas, et honni fuissent tuit cil par » qui il estoit emperéor, fors le roi de France; » et se por péchié ne fust, il l'occiroit. Quant » l'emperéor l'oï, si ot grant paor et lui com- » manda qu'il vuidast sa terre. Le rois Jehan dit » volentiers, et qu'en la terre de si desloyal home » ne demorroit-il jà. Il vuida la terre et ala à » Rome. » Michaud, *Bibliothèque des croisades*, I, 376. La chose n'est pas comptée moins crû- ment dans la *Généalogie avecques les gestes et nobles faitz d'armes du tres preux et renommé prince Godeffroy de Boulion*. Paris, Lenoir, 1511, in-fol. min., fol. Pi. Nous ne citerons que ces lignes : « Et moult humblement se plaignoit la » noble dame de cet obprobre et vil péché en » le remonstrant courtoysement à sondit sei- » gneur et mary. Par quoy il la traictoit moult » mal et tellement que pour ce batit et frappa » plusieurs fois icelle sa femme.... »

27107 *L'apostolies*, lisez *l'apostoles*.

27108 *Honories*, la mesure demande *Honores*, ce qui forme une mauvaise rime. Il est question du pape Honorius III.

27110 *Boulougne-le-Crase*, Bologne-la-Grasse.

27114 *Dognon*, donjon.

27116 *Mortore*, mortalité.

27121 *Duellans*, affligé.

27122 *Lor bien voellans*, bienveillant pour eux.

Si ot mors clers, priestres et contes,
Et basses gens, dont ne fu contes.
Mais tout li castiel environ
Furent rendu par Avignon,
C'onques, puis le tans Carlemainne,
Ne tint mais France en son demainne.
Et quant li rois ot regarnis
Tous les castiaus et renforcis,
Monsignour Tibiert de Bielgiu,
Son cousin, laissa en son liu,
Et de Montfort conte Amauri,
Ki son cuer en ot atenri,
Et cevaliers autres assés,
Tous de sa tière estrais et nés.
Lors se remist li rois arière,
Viers France, la droite carière,
Pour revéoir Blançain, sa feme,
Qui d'autres ert safirs et gemme,
Et ses fius dont il avoit VI
De leur éage bien asis,
Et une fille bele et gente,
Ki moult leur plest et atalente,
Quar il s'entr'amoient si fort
Que tout ièrent à I acort.
N'onqes mais roïne n'ama
Son signor tant, ne réclama,
Ne tant ses enfans autresi.
Et li rois les ama ausi.
Si que pour la roïne france
S'en repairoit li rois en France.

Humbert IV, sire de Beaujeu.

Amauri VI de Montfort.

27128 Répétition.

27131 *Tibiert,* lisez Humbert, fils aîné de Guichard IV et de Sibylle, fille de Baudouin-le-Courageux, comte de Hainaut et de Flandre, et sœur d'Isabelle, femme de Philippe-Auguste. De là la parenté qui fait employer à Ph. Mouskes le mot *cousin*.

27140 Vers déjà mis en œuvre.

27141 *VI*, sept.

27144 *Atalente,* est agréable.

Mais fortune qui ne voit goute
Ot sa kaïne à force route,
Et mauvesté et couardise,
Pour vaintre ounour et gentelise,
Et pour le mont maitre en balance,
Dont li rois iert escus et lance,
Si com ses père avoit esté.
S'ot cis apriés lui poesté,
Par droit et par afaitement;
Si vous dirai com faitement.
Felippres, li quens de Namur,

Philippe II, comte de Namur.

C'on tiunt à preut et asséur,
Et s'iert couzins le roi germains,
Si m'aït Dieux et St.-Giermains,
Qu'il estoit et vallans et sages,
Hardis et corageus et larges,
Fius le conte Piéron d'Auçoirre,
De ceste ost repairoit en oire
Avoec son signor, son couzin,
Le roi, qui l'amoit de cuer fin.
Mais la mors, qui nului n'espargne,
Ne ne tient vallant I escargne,
Pour l'envie qu'ele ot de lui,
Ne n'iert envious de nului,
L'ariesta et prist par le frain,
Et si clama part et réclain,
Tant k'il estut morir le conte,
Dont li peules maint bien aconte.
Et en ces eures félenesqes,
Moru de Rains li arcevesqes,

Mort de l'archevêque de Reims et de Bouchard de Marli.

27154 *Kaïne*, chaîne; *route*, rompue.
27169 *Piéron d'Auçoirre*, Pierre de Courtenai.
27170 *Oire*, erre, voyage, état, disposition.
27174 *Escargne*, une économie d'avare, une bagatelle. *Escars*, chiche; *escarcelle*, bourse.
27178 *Clama part*, réclama sa part; *réclain*, prétention, droit que l'on fait valoir.
27181 En ces heures malheureuses, en ce temps fatal.

Guillaumes, ki fu de Genvile,
D'une gent haute et moult gentile.
Si moru Bocars de Marli,
Dont la cose point n'abiéli,
Quar il estoit sages et preus.
Ne de sa mort ne fu nus preus
Se çou ne fu à Dieu là-sus,
Quar il avenoit bien çà-jus.
Et quant li rois l'a oï dire,
S'en fu si plains d'anui et d'ire
C'on ne le poroit aconter,
Et maus seroit d'el acouter;
Quar la mors Guion de St.-Pol
Li ot d'anuis cargié le col,
Et çou k'il ert grévés en paine,
II mois apriés la quarentaine,
Sor les anemis Jhésu-Crist,
Si com l'apostoles nos dist.
Ke vaut çou que plus en diroie,
Ne mon conte en aslongeroie?
Envie et mors awec fortune,
Et haïne et leur gens commune,
Et bataille, ki les semont
Pour plus acunciier le mont,
Qu'il voloit em pais demorer,

27183 *Genvile,* Joinville, *voy.* v. 26619.

27185 *Bocars de Marli,* Albéric de Trois-Fontaines parle de ce chevalier. *Hist. fr.,* XVIII, 782, A. Il jura, en 1214, la trève conclue à Chinon avec les rois de France et d'Angleterre. *Ibid.,* XVII, 104, E. La maison de Marli était une branche de celle de Montmorency, dont le chef fut Mathieu, fils de Mathieu Ier et d'Aline ou Alix, fille naturelle de Henri Ier, roi d'Angleterre; ce Thibaut qui se croisa l'an 1173, mourut vers 1190, moine de N.-D. du Val, ordre de Citeaux. — Bouchard Ier de Marli, dont parle le texte, seigneur de Montreuil-Bonnin, Saissac, St.-Martin en Languedoc, Picanville, etc., était fils de Mathieu de Montmorency et de Mahaut de Garlande. André Du Chesne, *Hist. de la maison de Montmorency,* pp. 666, 670. Du Chesne transcrit les vers 27185-27194. Voy. en outre l'Introduction de ce volume.

27198 *II mois*..... Sur la longueur du siége d'Avignon, *voir* v. 26955.

27206 *Acunciier, aconchier,* souiller.

Et sans doloir et sans plorer,
Celui ont ahiers à lors mains,
Ki plus gardoit et plus et mains.
Et çou fu fait, à verté dire,
Pour crestienté entredire
Et sainte église adécevoir,
Ki s'iert ahierse, tot pour voir,
A Loéys, fil Phelippon,
Ki toute avoit s'entension
Mise à crestienté garder,
Et de cuer et d'ious regarder.
Or oïés quel malaventure
Et com fole desconfiture
Qui tous les maus ont tous les biens,
Si desconfis que n'i faut riens.
La mors méismes, qui tot prent
Et tout déçoit et tout souprent,
Avant tous les autres, sans doute,
S'est adrécie enmi la route;
Si ahiert Loéys le roi,
Par son outrage et par desroi,
Que plus n'el laisa cevaucier;
Ainc l'ariesta à Monpancier.
Et quant li rois se vit ahiers
Par tout, de lonc et de traviers,
Si devisa son tenement
Moult bien et moult assisement,
Et dona en maint liu del sien:
Pour s'arme et pour Dieu si fist bien.
Puis apiela ses compagnons,

Mort de Louis VIII, 8 novembre 1226.

27209 *Ahiers*, saisi.
27214 *Ahierse*, attachée.
27221 *Qui*, de qui.
27230 *Monpancier*, Montpensier, près de Clermont, en Auvergne.
27233 *Devisa*, partagea; *tenement*, avoir.
27237 Les vers 27237, 27243, 27251-27254 sont transcrits par M. De Fortia, dans son édition de Jacques De Guyse et de Jean Lefèvre, XVI, 142. Il y a dans cette citation quelques



Et son clergiet et ses barons;
Si lor fist esranment jurer
De s'ainsnet fil asséurer,
Et de couronner à quintainne,
Pour oster d'anuis et de painne
Et la contrée et le païs,
Et pour çou qu'il ne fust traïs.
Et il li orent encouvent,
Plorant et recéant souvent
Sa vallandise et sa bonté,
Et sa largaice et sa biauté.
Et li rois, ki bien les ooit,
Les aparloit quant il pooit.

Mathieu II de Montmorency.

Et Mahiu de Monmorenci
Proïa-il que, par sa mierci,
Presist en garde son enfant;
Et il l'otria en plorant.
Et Jehan de Niiele avoec,
Le commanda li rois illuec,

Exécuteurs des dernières volontés du roi.

Et frère Garin, le saçant,
Ki s'aloit de duel esragant,
Et tout li autre aval l'ostel,
Pour la doutance d'un et d'el.

Louis ordonne en mourant de continuer la guerre contre les Albigeois.

Mais tot esrant en Aubugois
Commanda renvoient li rois

légères variantes d'orthographe, et au mot *esranment* on a substitué *esrancant* qui ne signifie rien. André Du Chesne transcrit tout le passage v. 27237-27254, p. 140 de l'*Hist. de la maison de Montmorency*.

27246 *Recéant,* regrettant?

27255 *Jehan de Niiele*, Jean de Nesles, fils de Jean Ier, seigneur de Nesles, de Flavy et de la Herelle, châtelain de Bruges, et d'Élisabeth de Lambersart. *Voy.* Du Chesne, *Hist. généal. de la maison de Béthune*, pp. 272-276. Il était issu des comtes de Soissons. Jean II, vendit la châtellenie de Bruges, en 1224, à la comtesse de Flandre, ainsi que nous l'avons déjà dit et que le contera Ph. Mouskes lui-même. *Voy.* l'édition de J. De Guyse, par M. De Fortia, XVI, 209-212; Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, II, 129-49, et v. 28353.

27257 *Frère Garin,* le chancelier, ainsi appelé parce qu'il avait été frère hospitalier de S^t^.-Jean de Jérusalem.

27258 *Esragant*, désespérant.

Siergans assés et cevaliers,
Cevaus et armes et destriers.
Si fu lues fait par son acort,
Quar li rois en parla moult fort,
Com cil ki leur ot encouvent
Ki les soucorroit voirement.
Et fu mandet as garnisons
Que leur cors et leur garisons
Gardasent bien avoec l'enfant,
Quoi que del roi fust avenant,
Quar il auroient à plain cours
Et gens et deniers et soucors.
  Petit apriés que li mesage
S'en alèrent séur et sage,
Si vint la mors, ki desfia
Le buen roi, et il s'afia
En Dieu, s'eut toute sa droiture,
Plainnement, à bonne aventure;
Et lues esrant si dévia,
Car la mors à mort l'envia.
Si quida-on par vérité
C'on l'éuist là envenimé,
Et les autres barons de l'ost,
Qui mort i estoient si tost.
N'ainc pour emperéor ne roi
N'oï-on tel duel à desroi.
Puis fu mis en une litière
Pour raporter en France arière.
Et tout ensi com il venoient,

Soupçons d'empoisonnement.

27279 *Eut*, ce mot était aussi de deux syllabes, *éut*. Voy. encore plus bas v. 27394. Alain Chartier écrivait au XVe siècle :

Gens lasches et recréuz,
Deffiez et mescréuz,
Et de vertu descréuz,
Qui à souffrir ne s'apprennent :
Et les biens qu'ils ont *éuz*,
Et par grâce recéuz,
Ont trop tost descongnéuz,
Sans sçavoir dont ils les prennent.
De légier vers Dieu mesprennent.

Éd. d'André Du Chesne, 1617, in-4°, p. 332.



Les gens trop grant dol demenoient.
  Or estoit dit à la roïne

La reine Blanche vient au-devant de son mari qu'elle croit vivant.

Que li rois vient sains et cemine,
Si ot fait I car atorner,
Pour ses fius encontre mener;
Et li ainsnés, ki cevauça,
Cele part moult tos en ala.
Mais frère Garins qui l'encontre
N'el laisa plus cevaucier outre,
Ains a fait retorner l'enfant.
Et la roïne maintenant,
Ki se fust ocise de duel,
S'on n'el tenist outre son voel.
Si fu d'ire et d'anui viermelle,
Et çou ne fu mie miervelle,
Qu'il li fu tout adiès preudom,
Del commencement jusqu'à som.
Mais que vaut çou? Envie et mors
L'orent à mort perciet et mors.

Philippe, comte de Boulogne.

S'en mena trop grant dol Felipres,
Ses frères, li sages, li vistes;
Quar la roïne ploroit tant
Que tuit en furent dérnentant.
Dont jou di bien, et fis en sui,
Que Dieux ama plus soi qu'autrui;
Quar tout le bien qui çà jus ert,
Trest avoec lui, si com il pert.
Et qui bien sa vallance glose,
C'est violaite, lis et rose,
Pour tous les biens à remirer.

27299-300 *Encontre* et *outre*, rime en goret.
27304 *Outre son voel*, malgré elle.
27307 *Qu'il li fu.....*, puisque Louis lui fut toujours.....
27311 *Felipres*, Philippe, comte de Boulogne.
27316 L'auteur revient encore à cette idée que Dieu en enlevant à la terre les hommes supérieurs, songe à son propre intérêt.
27319 *Glose*, explique, apprécie.
27321 *Remirer*, admirer.

Or en a fait son peule irer.
Mais St.-Denis, pour mious combatre,
L'a fait là-sus el ciel enbatre.
S'en sera plus doutée s'ire
Là-sus à tous, quar cis ert sire
De la plus vallant région
Tiériiène, et la légion.
Dieux n'enpira pas Loéis,
Ains iert ses compains obéis;
S'iert tos de sa loi avancier,
Et ses commans à enforcier,
Qu'il iert boins aumosniers et sages,
Débonnaires, hardis et larges,
N'en Clerivaus, à droite somme,
N'avoit nul si bon créant ome.
Ensi à dious, à plours, à cris,
Si que petis fu li détris,
L'ont à St.-Denis aporté:
Mais n'i ont gaires déporté,
Si que par lui preus et braidis
Que tout li sains de paradis
Ièrent desconfit et kacié,
S'orent tant à Dieu pourkacié,
Pour force dont il n'orent point,

27322 *Irer*, s'affliger avec violence.

27328 *Tiériiène*, terrestre.

27335 *Clerivaus*, Clervaux, chef-lieu d'ordre.

27338 *Détris*, retard, délai.

27340 *N'i ont gaires déporté*, n'y ont guère été satisfaits. *Déporter* a aussi un autre sens, comme on le voit dans ce quatrain qui date du XVe siècle :

Saige félon doit-on crémir,
Et sot félon bien tost fuir,
Sot débonnaire *déporter*,
Et sage débonnaire amer.

Mme De St.-Surin, *l'Hôtel de Cluny* 1835, p. 109.

27341 *Braidis*, ce mot, qui a de l'analogie avec le flamand *breed*, large, semble être une forme de *barde*, fort, vigoureux, suivant Roquefort. Le passage tout entier n'est pas sans obscurité. En voici le sens :

Ils n'y furent guère satisfaits de ce que tous les saints du Paradis, qui semblaient avoir été déconfits et mis en déroute, avaient instamment prié Dieu, pour les remettre en point et leur rendre la force dont ils manquaient, d'enlever Louis, ce monarque preux et fort à ceux d'ici-bas, pour le donner à ceux de là-haut.

Si que pour aus remaitre en point,
Le toli Dieux çaus de çà-jus,
Si le douna çaus de là-sus,
Pour lui avoir en compaignie.

Que le roi Louis était de la lignée des comtes de Flandre et de Hainaut.

Quar li rois iert de la lignie
Des Flamens et des Hainnuiers,
Que tout ausi, com faus gruiers,
Prent sa proie as cans et as bois,
Prisent la contrée as Grijois,
Et la cité vallant et noble
C'on apiele Coustantinoble;
Et là furent emperéour,
Comme preudome, tamaint jor.

Ce que l'on perdit à la mort de Louis VIII.

Or avoient leur volentés
Sainte glise et crestientés
D'une estace ù il s'apuïoient,
Que nule rien mais ne dotoient;
Or est l'estace à lui brisié
Et desrompue et defroisié;
Or avoient cevalier pais,
Qui guerre auront et painne et plais;
Or esroient li marcéant,
Ki seront quoit et mescéant.
Quar cis faisoit les plains marciés,
Comme rois en droiture et ciés.
Or gaégnoient laboureur,
Ki seront quoit et en doleur,
Or n'oseront issir des rues,
Qu'il ne pergent cors et ciérues,
Quar li rois Felippes et cis
Les orent ostés de miercis.
Mais triuwe et pais, à ceste fois,

27352 *Gruiers*, sergent, garde forestier; *faus gruiers* ne serait-il pas une espèce de braconnier?

27368 *Mescéant*, malheureux.

27374 *Pergent*, perdent; *ciérues*, charrues.

Sont partout priés mis en défois;
Se Dieux n'i mait et ious et cuer;
Priés sera venu à cest fuer,
Se li vallant baron de France
Ne font l'oir et sa tière france;
Quar France est roïaumes sofrains
Et des premiers as daerrains.
Mais pour la tière entremeller,
Viles ardoir et gens fouler,
Vot guerre morteus cevaucier,
Pour pais destruire et encaucier.
Et haïne fause et lanière
Ot jà levée sa banière,
Quar Dieux iert I poi endormis
Pour asaiier ses anemis,
Qui l'ont grévé. Se çou ne fust
Qu'el ciel de roi mestier éust,
Et pour itant si le volt-il
Pour son règne oster de péril,
Quar Loéys, li rois proissiés,
S'iert pour Dieu de la crois croissiés
D'Aubugois, et si eut esté
Très le commencement d'esté
Jusqu'entor fieste St. Martin,
A bonne eure et à bon destin,
Par le commandement de Roume,
Qui de crestiiens est la soume.

27378 *Priés*, presque; *mis en défois*, mis en défense, défendus, interdits.

27380 Nous en serons presque réduits là si...

27383 *Sofrains*, souverains.

27384 Du premier au dernier.

27385 *Entremeller*, jeter dans la confusion, le désordre.

27391 Dieu est endormi!

27392 *Asaiier*, éprouver.

Un rei aveit un soen serjant
Sage et corteis et bien vallant:
Bien aveit li reis *essaiez*
Que del sècle ert moult ensengniez.

LE CHASTOIEMENT, *publié par la Société des bibliophiles français*, 1824, II, 152.

27399 *Éut*, voy. v. 27279.

S'iert si lavés de ses péciés,
Qu'il n'iert mais de nul enteciés,
Ainc estoit plus que safirs fins,
Ne esmeraude ne rubins.
Et Dieux, qui bien en souvenoit,
Le quoissi tel com il voloit.
Si le retoli convoitisse,
Et fauseté et couardisse,
Et haïne et mort et envie,
Qui l'avoient gieté de vie;
Auques par son assentement,
Pour le roi prendre naitement,
Quar nait le savoit et lavé.
Si l'a od lui el ciel levé,
A la seniestre St.-Denis,
Quar ses père iert à destre mis.
Pour çou vot-il qu'o lui entrast,
Que jamais çà jus ne peçast,
Pour c'est li rois sains et entirs,
Posés el repos des martirs,
Car il fu martirs et confiés,
En painne et en aumosne apriés.
Si est bien raisons qu'il i père,
Qu'il ait ounour si com ses père.
Dont jou di, et c'est mes recors,
Que paradis en est si fors
Qu'il n'aimme mais le remanant,
Qu'il a çà jus laiscié manant.
N'ainc paradis ne bargigna
Si bien, ne tant ne gaégna,
N'ainc mais France n'ot tel desroi
Puis Carlemainne le bon roi,

27415 *Son assentement,* l'assentiment de Dieu.
27417 *Nait*, net, pur.
27430 Le Paradis est si fier de sa conquête, qu'il dédaigne tout ce qui est resté en ce monde.
27433 *Bargigna*, négocia, marchanda. Nous avons encore *barguigner*.

Com del père cestui et cest,
De vallandise ne d'aquest;
Quar li père ert de haute afaire,
Et li fius, bons et débonnaire,
S'amoit sa gent autant com lui,
Et haut et bas n'i ot celui.
Et sa marastre li iert mère
Et il li iert et fius et père.
S'en fist tant dire et déplorer
C'on n'el puist dire n'espérer.
Et la roïne iert feme et dame.
Oir oïés com Dieux nos adame,
Ki tel signor nous a tolu
Ki moult valoit et a valu.
Enmi la glise St.-Denis
Fu ricement couviers et mis,
Trop fu li dras rices et gens.
Si vinrent de partout les gens.
Et la contesse, sa couzine,
Jehane en plora d'amor fine,
Plora ! voire, se Dieux i fust,
Di-jou que plorer l'estéust,
Voire et tout li sains par raison,
Quar là en ot liu et saisson.
Mais toutes voies li plus sages,
Pour l'enfant qui n'avoit d'éage
Que XIIII ans et petit plus,
Si com il est coustume et us,
Quant parfinés fu li siervices,
Si com il diut et haus et rices,
Au los de Dieu et de sa mère,

27443 *Sa marastre,* Ingeberge, seconde femme de Philippe-Auguste, décédée à Corbeil, le 29 juillet 1236, sans avoir eu d'enfans.

27448 *Oir,* or, ore.

27456 *Jehane,* la comtesse de Flandre et de Hainaut.

27458 *L'estéust,* lui eût convenu.

27460 *Saisson,* saison.

L'ont seveli jouste son père.
Lors fu li dios tant enforciés,
Qu'il en i eut priés d'esragiés.
S'en furent li moine dolant
Trop durement et trop joïant,
Joïant de çou que si haut oste
Giurent là-dedens coste à coste,
Dolant de çou que si boin roi
Ne tiènent encor lor conroi.
S'en devroit plorer tous li peules,
S'il n'est et d'ious et de cuer veules;
Quar par aus iert la tière toute.
De çà mer et de là sans doute.
Mais çou que vaut, trestot morra,
Jà riens vivans n'i demorra,
N'onques mais teus dious ne fu fès
Ne ne sera ciertes jamès,
Com il ot à l'entiérer
Et en apriés au désevrer
Et des dames et des barons;
Mais tant i a, tout le sivrons.

Louis IX, ou Saint-Louis, roi de France.

Le roi laisent, sans nul delai,
Et cevalier et clerc et lai.
Mais des barons li plus sené
Ont à Paris l'enfant mené,
U li plusiour l'asséurèrent,
Ki son taïon et peu amèrent.
La contesse Jehane iert là
De Flandres, ki l'asséura,
Et apriés Ernous d'Audenarde,

27473 *Oste*, hôtes.

27478 *Veules*, paresseux, lâche, dit Roquefort.

27485 Ce vers est trop court; on le rétablit en lisant :

Com il *i* ot à l'entiérer.

27486 *Au désevrer, deseurer,* au départ, au moment où il fallut quitter les dépouilles mortelles de Louis.

27497-98 *Audenarde* et *Gavre*, rime rurale.

Rançon du comte de Flandre Ferrand.

Et mesire Rasses de Gavre,
Qui portèrent et mars et livres,
Dont Ferrans diut estre délivres.
Mais li consaus les fist atendre
Tant que l'enfés peust sacre prendre.
Lors manda-on les arcevesques
Et les abés et les évesqes,
Et les contes et les marcis,
Ki tout à grés et à miercis
Fusent prest à Rains, en haut liu,
Le jour de fieste St.-Andriu.
Et les commugnes manda-on
Partout le païs environ,
U toute la gens crie et pleure;
Et li clergiés, à cascune eure,
Ki priés ièrent mat desconfi.
Quar nos savons moult bien de fi
Que, de ci jusques en Surie,
Amoit-on et doutoit sa vie.
Et cil de Gresse voirement
S'i fioient trop durement,
Et Alemagne et Engletière
Doutoient le roi et sa gierre,
Et la haute cités de Rome
Ne li pappe n'ama tant ome.
Mais li reubeur et li larron
Vorrent bien la mort del baron,
Qui voldrent reuber et tolir,
Mais il i poront bien falir,
Se Dieux sauve les XII pers

Il est parlé plus haut d'Arnould d'Audenarde et de Rasse de Gavre.

27499 *Mars*, marcs.

27523 *Reubeur*, voleurs. C'est de *rober*, *reuber*, suivant un philologue aussi ingénieux que savant, M. C.-A. Walckenaer, que vient l'expression *une bonne robe*, pour exprimer une femme jolie, gaillarde, complaisante. *Bonne robe*, c'est-à-dire *bon butin*. Note sur *la servante justifiée*, de La Fontaine.

De France, del siècle non pers.
Si di, et pour voir le set-on,
Qu'en l'an del incarnation
M et CC vint et sis
Si moru cis rois Loéys,
El novembre qu'iviers ombrage.
S'ot XL ans sans plus d'éage
Et s'ot esté li rois senés
III ans et demi couronnés.
Ne puis le tans roi Dagobiert
N'ot roi en France mains cuviert,
Ne puis que moru Carlemainne,
Ne quist tant roi à son demainne
Ne ki de tant fust rois tenans,
S'éuist encor vescu XX ans.

Louis IX est sacré à Reims, 29 novembre 1226.

Al jour ki fu pris et donnés
Que li enfés fu couronnés,
Vinrent à Rains plusior baron
De lontains païs environ.

Le duc de Bourgogne.

Et li jovènes dus de Bourgogne,
Ki dolans fu de la viergogne,
I vint volentiers et de gré,
Quar ses père ot le sien amé,
Ausi fist li bons rois Felipres,
Quar il li fu priés à Bovines.
Si ot prélas et arcevesqes,
Abés et kanonnes et vesqes,

27531 Pour que ce vers ait sa mesure, il faut lire :

M et CC *et* vint et sis.

27533 *Iviers*, hiver; *ombrage*, attriste.

27534 *XL ans*, il était dans sa trente-neuvième année.

27536 *III ans et demi*, trois ans et quatre mois moins six jours.

27538 *Mains cuviert*, moins doué de mauvaises qualités, de vices indignes de son rang.

27540-41 Qui fût plus zélé pour l'agrandissement de ses états et qui étendît plus loin sa domination.

27547 *Li jovènes dus de Bourgogne*, Hugues IV, âgé alors de quatorze ans environ, étant né le 9 mars 1212.

Le patriarche de Jérusalem assiste au sacre.

Et li patriacles i vint
De Jursalem, ensi avint.
Li cardenaus i demora,
Ki pour le rois assés plora;
S'i mist al sacre de l'enfant,
Et de confort se mist engrant.
Mais ne fu mie en la compagne
Li quens Pières, qui tint Bretagne,
Qui, pour convoitisse de guierre,
Al frère le roi d'Engletière,
Ricart, ot promise sa fille,
Si nota-on barat et gille;
Mais li quens Robiers i ala
Pour faire oumage, quant fu là;
Et ses frère li trésoriers
De Biauvais, ki secons u tiers
Fu noumés de l'arcevesquié
De Rains, mais on l'ot atargié.
Si n'i ot encor nul esliut,
Pour le roi ne faire n'el liut,
Que li enfés n'en fust grévés.
Ançois que il fust acievés.
   Maint rice ostel ot pris à Rains,
Darrains, moiiens et premerains.
Et la roïne i amena
Son fil, ki duel et joie en a;

Les comtes de Bretagne, de Cornouailles et de Dreux.

27555 *Li patriacles,* Gerond ou Giraud, déjà mentionné.

27557 *Li cardenaus,* le cardinal légat Romain.

27559 *Al sacre,* Louis IX fut sacré, suivant l'opinion commune, par Jacques de Basoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant, mais Ph. Mouskes dit que ce fut frère Garin, évêque de Senlis. *Voy.* v. 27643.

27562 *Pières,* Pierre Mauclerc.

27565 *Ricart,* Richard, comte de Cornouailles, frère de Henri III. *Sa fille,* Yolande de Bretagne, fut mariée à Hugues XI de Lusignan, fils aîné du comte de La Marche.

27567 *Robiers,* Robert III, dit *Gâte-bled*, comte de Dreux depuis 1218.

27569 *Ses frère,* Henri de Dreux, archevêque de Reims, en 1227, mort le 8 juillet 1240. Il était fils de Robert II et d'Yolande de Couci.

27572 *Atargié,* retardé.

27574 *N'el liut* (*non licuit*).

Et fu sour I kar amenés,
Entour lui des barons assés.
Mais, à l'entrer de la cité,
L'ont sor I grant destrier monté.
Descendus est el droit palais,
Mais n'i ot sons ne cans ne lais.

Le comte de Champagne.

S'avint que li quens de Campagne,
De sa gent et de sa compagne
Ot envoiiés tous premerains
Prendre rices osteus à Rains,
Et il méismes i venoit,
Si qu'à II liues priés estoit.
Mais quant la roïne le sot
Et ses fius, moult grant joie en ot,
Pour son signour qu'en Aubugois
Avoit relenqui sour défois
Mauvaisement et auqes tost.
Si dist la roïne al prouvost
De Rains et as kemugnes totes
Que de Rains ostassent ses routes,
Ne que jà li quens n'i entrast
Pour prendre vallant I repast.

La suite du comte de Champagne est chassée violemment de Reims.

Et li prouvos vint as siergans
Le conte, o lui aus ne sai quans,
Si leur commanda à issir
Tout bielement et par loisir,
Et cil disent que non feroient,
Li quens venoient, si l'atendoient.
Et quant li maire ot lor respeus,
Si fist entrer en lor osteus,

27587 *Li quens de Campagne*, Thibaut IV, le posthume, surnommé *le Grand*, et dont il a été question plusieurs fois précédemment.

27596 *Relenqui*, abandonné. On se souvient que le comte de Champagne avait quitté brusquement le siége d'Avignon. *Voir* v. 26197. *Sour défois*, malgré la défense?

27600 *Routes*, bandes armées.

27602 *Repast*, repas.

27609 *Respeus*, réponse.

Et lor banières fors gieter,
Et trestout lor harnois oster.
Si les kacièrent si de Rains,
Que tous liés fu li premerains.
Et li quens sa mesnie esta,
Ki toute sa voie outre outra.
Si lor a dit com faitement
Furent démené laidement,
Et li quens s'en est retornés
Tous coureciés et forsenés.
Quar tot esranment li mandèrent
Li baron, qui od l'enfant èrent,
Qu'il ne fermast castiel ne tor,
Ne Canpagne, ne là entour,
Et séuist bien, s'il le faissoit,
Toute France sor lui iroit.
Petit apriés fu commenciés
Li siervices, et adréciés
De cardenaus et d'arcevesques,
D'abés, de kanonnes, de vesques.
Et si tramist-on pour l'anpoule

La sainte Ampoule.

A S^t.-Remi; si ot grant foule,
Quar plus de CCC cevaliers
I ot armés sor les destriers.
Si l'i a l'abés aportée
A Nostre-Dame, et présentée
El liu, pour l'enfant ordener
Et bénéir et courouner.
Et li arcevesques de Sens
Le reciut à droit et à sens,
Quar d'arcevesque n'i ot point
Fait à Rains donques à cel point.
Mais ses loïaus amis et fins,

27615 *Esta*, arrêta.
27616 *Sa voie outre outra*, passa outre.
27617 *Si lor a dit*, plutôt *si lui ont dit*.
27618 *Laidement*, outrageusement.

Cil l'a enoint frère Garins,
Et des évesques li doiiens,
Frère Garins, ki fu moiiens.
Quant li enoindres fu finés,
Si com il diut, et tierminés,
Si asséurèrent l'enfant
Cil ki là furent maintenant,
Qui qu'en rie ne plort ne grogne,
Et li jovènes dus de Bourgogne,
Et tous li clergiés à mierci,
Et li troi frère de Couchi,

Les sires de Couci, les comtes de Bar et de Blois.

Li quens de Bar et cil de Blois,
Et li Normant et Hurepois,
Et trestout cil de la conqueste
Le roi Felipron, et de ceste.
Et fu mandé, çou sai-je bien,
Partout c'on n'en doutast de rien,
Mais gardassent viles et bors,
Et cités et castiaus et tours,
Comme loïal, avoec l'enfant
Qui couronnés fu maintenant.

La comtesse de Beaujeu.

Et la contesse de Biel-giu
I fu venue sans nul giu;
Et, pour le père et pour l'enfant,
I mena duel et joie grant.
Ensi, sans noisse et sans détris,
Fu couronés et bénéis.
A cest roi l'enfant Loéis
Poés conter XL et VI,
Uns et autres, al règne eslius,

27644 *Frère Garins*, voy. v. 25687.
27646 *Moiiens*, intermédiaire.
27654 *Couchi*, Enguerand III, dit *le Grand*, Thomas, seigneur de Vervins et Raoul, qui embrassa l'état ecclésiastique.
27655 *Li quens de Bar*, Henri II, fils de Thibaut Ier et d'Isabelle, fille de Gui, comte de Bar-sur-Seine; *et cil de Blois*, Gautier d'Avesnes.
27656 *Hurepois*, voy. la Table géographique.
27665 *La contesse de Biel-giu*, voy. v. 24914.

Que païens, que oirs, que ballius,
Puis qu'en France ot premiers roi fet.
Mais jou conc avoec entreset
Çaus ki perdirent par foiblèce
Leur roïauté, tout par perèce,
Dont mains om a esté hounis.
Si dist l'estorie à St.-Denis
Qu'à cest roi sont XXX ordené
Et bénéi et courouné.
Et si vos di et conc sans plet
Que des oirs roi Huon-Kapet,
Que sans nul droit aquist le resne,
Est cis neuvismes, dont je resne:
Blons fu et s'ot visage blau,
Ausi com li oir de Hainnau.
Çou fu en l'an, ce dist l'escris,
M et CC et vint et sis
De l'incarnation Jhésu,
Et par I diémence fu,
A le St.-Andriu voirement.
Mais à tot le mont proprement
Fu grans anuis et grans desrois,
Qu'en France ot en III ans III rois :
Felippron et puis Loéy,
A qui Avignons obéi,
Et Loéys, le celui fil,
Ki fu del linage gentil,
Et de par père et de par mère,
Dont li enfés la mort compère,
Quar il n'éuist encor que faire

Chroniques de St-Denis de nouveau citées.

Hugues-Capet considéré comm eun usurpateur.

27674 *Que oirs, que ballius*, soit qu'ils aient régné par la loi de l'hérédité, soit qu'ils aient eu le gouvernement de fait.
27676 *Conc*, compte.
27680 *L'estorie*, lisez *l'estore*.
27683 *Conc*, conte; *sans plet*, positivement.
27685 *Que*, qui; *resne, règne, régné*, royaume.
27696 *III ans*, ce terme doit être quelque peu dépassé.
27702 *Compère*, paie.

De maintenir si haut afaire.
Et quant cis, par bonne aventure,
Ot acomplie sa droiture,

Rivalité entre les comtesses de Champagne et de Flandre.

Si vint la dame de Campagne
Et vint la contesse Jehane
De Flandres, qui sa nièce estoit.
Si fisent demander, pour droit,
A porter l'espée le roi.
Mais pour abaiscier le desroi,
Saus tos drois, le porta méismes

Le comte de Boulogne Philippe Hurepel, oncle du roi Louis IX.

Li quens de Boulogne Felipres,
Ki fu oncles à cel enfant.
S'el tenoit-on à moult vallant.
Et lendemain si cemina
La roïne, et si remena
Loéis, son fil, à Paris.
N'à Rains ne là n'ot gu ne ris;
Et quant la roïne i parvint,
Pour le roi dont il li souvint,
Son signour, se desconforta,
Mais pour son fil s'en esporta,
Quar s'ele ot duel pour son signor,
Joie ot d'el fil et de s'ounour.

On apprend à Paris la défaite des Albigeois.

Lors vint nouvjele que François
Orent desconfis Aubugois.
S'ièrent souvent devant Tolose,
Pour le roi que cascuns goulouse,
Et pour çou que par leur desroi
Ne doutassent l'enfançon roi.
Et de çà fu recommencié

27706 *Sa droiture*, ce qu'il devait faire.

27707 *La dame de Campagne*, Agnès, fille de Guichard IV, sire de Beaujeu, avec laquelle Thibaut se maria en 1222, et qui mourut le 11 juillet 1231.

27712 *Abaiscier,* apaiser.

27713 *Saus tos drois,* sauf tous droits.

27720 *Gu*, jeu.

27730 *Goulouse*, désire ardemment, envie.

La noisse grans et efforcié
Deviers le conte de Canpagne,
Et viers le conte de Bretagne;
Et li quens de la Marce ausi,
Revenoit gueroïer ensi,
Et Savaris de Maulion,
Od lui Poitevins et Gascons,
Et Ricars, li englès, awec,
Ki pour el n'iert venus aluec
De là Henri, roi d'Engletière,
Ki voloit commencier la gierre,
Et demandoient viers l'enfant
Cose dont n'ièrent pas tenant.
Mais li clergiés et ses consaus
Les en clamoient fos et faus.
Et li trésoriers de Biauvais
Fu darrains arcevesqes fais,
Si aati que jà desroi
Ne feroient si frère au roi,
Qu'il ne leur grévast autresi,
Comme son mortel anemi.
Ensi touella li païs :
Si ot d'amés et de haïs.

Adonques en cel point esrant,
S'ont délivret conte Ferrant
Si Hainnuier et si Flamenc,

Guerre contre l'Angleterre et les comtes de Bretagne, de Champagne et de la Marche.

Savari de Mauléon.

Délivrance du comte Ferrand. 1227. Nouveau style.

27536 *Le conte de Bretagne*, Pierre Mauclerc.

27737 *Li quens de la Marce*, Hugues X de Lusignan. Sur ces guerres, *voir* Jean Lefèvre à la suite du J. De Guyse de M. De Fortia, XVI, 130.

27741 *Ricars*, voy. v. 27565.

27746 *Tenant*, propriétaires, légitimes souverains, légitimes prétendans.

27750 *Arcevesqes*, de Reims. *Voy.* v. 27559.

27751 *Aati*, si zélé.

27753 *Autresi*, pareillement.

27755 *Touella*, ce verbe semble être pris dans le sens neutre. Ainsi fut troublé, déchiré. On dit encore en patois *toullier, toulier*, pour signifier mettre en désordre, ce qui prouve que l'interprétation de Roquefort, *salir, souiller*, n'est pas la véritable. Hécart, *Dict. rouchi-français*, 1833, p. 459. *Des œufs touillés*, en wallon, veut dire des *œufs brouillés*. H. Delmotte, *Scènes populaires montoises*, 1834, p. 74.

27758 Sur la délivrance de Ferrand, consulter

K'il n'i ot noisse ne bestenc.
La roïne l'en aida mout :
S'ièrent paiiet li deniers tout,
Et li quens de Blois l'en aida,
Ki moult sovent pour lui plaida.
Mais avant douna-il ostages,
Et fist jurer tous les plus sages
De Flandres que, se il jamais
Viers le roi brisoit cele pais,
Il seroit esquméniiés
Et de ses oumes renoiiés.
Si se trairoient tuit al roi,
Pour lui aider en bonne foi.
Si r'ot l'Écluse et s'ot Doai,
Fors le castiel, de fit le sai ;
Là doit-il maitre garisson,
A oès le roi, et garnisson,
Jusques au tierme ki fu mis.
Lors vint Ferrans en son païs,
Et moult vint de gent à sa cort,
Si ot assés plus grant béhort
Qu'encontre Biertran, le pendu,
Leur faus conte, et plus despendu
Pour les haus omes dou païs,
Ki n'iert pas venus de rahis,

le marquis De Fortia, éd. de J. De Guyse et de J. Lefèvre, XVI, 217 et suiv.

27764 *Plaida*, travailla, sollicita en sa faveur.

27773 *L'Ecluse*, ville maritime de la Flandre. En 1340, il se livra près de cette ville entre les flottes de Philippe de Valois, roi de France et d'Édouard III, roi d'Angleterre, un combat naval où la flotte française fut entièrement défaite. Ce fut là aussi que Charles VI, roi de France, fit, en 1386, contre les Anglais, un armement prodigieux. Les Anglais assiégèrent vainement l'Écluse, en 1405, et les Brugeois, en 1436. Les Hollandais, commandés par le comte Maurice, la prirent en 1604.

27775 *Garisson*, sûretés.

27780 *Béhort*, réjouissance.

27781 *Biertran, le pendu*, Bertrand de *Rais* ou de *Rains*.

27784 *Rahis*, nous ne trouvons pas ce mot ailleurs. Peut-être est-ce une forme de *rache*, qui, selon Roquefort, signifiait gale, teigne, rogne, ou n'est-ce pas le mot de lieu *Rais?*

Mais de la prison forte et grant,
U il fu pris en combatant,
A Bouvines, de-cà le pont,
Si com l'estore nos despont.
Mais ainc qu'il oïst tierce messe,

Ferrand ne tient pas ses promesses.

Trestous les dons que la contesse
Avoit dounés, fist resaisir,
A son oès et à son plaissir.
Par quoi li sires d'Audenarde
Fu moult haïs, qui l'ot en garde.
Henri, li dus, çou sai-jou bien,
Ot dont guerre à çaus d'Aiengien,

Guerre du duc de Brabant contre le sire d'Enghien.

Et Hubiertmont, droit à la lune,
Mist à feu Jehans de Biétune.

Jean de Béthune.

Si fust le païs touelliés.
Mais d'autrepart fu consilliés
Li jovènes roi, k'il s'en iroit
Droit à Cinon, et là parroit
As Poitevins, et si fist-il
Pour la Rociele oster d'escil.

La Rochelle.

U si homme el castiel estoient,
Ki pour Ricart bien se gardoient.
Quar puis arrière et puis avant
Aloit par le païs courant,
Et Savaris de Maulion,

Savari de Mauléon.

Par l'otroi le conte Piéron
Et le conte Ugon de la Marce,

27795 *Henri*, Henri Ier, duc de Brabant.

27796 *Aiengien*, Haræus ne dit rien de cette guerre contre ceux d'Enghien, qui doit être placée en 1226 ou 1227, et dit des années 1227 et 1228 : *Anni duo sequentes vacant.* Divæus, Butkens, P. Colins et M. De St.-Genois, ne nous en apprennent pas davantage sur cette guerre d'Enghien, qui était alors un domaine de la maison de Luxembourg.

27797 *Hubiertmont*, Hubertmont.

27798 *Jéhans de Biétune*, Jean de Béthune, fils de Guillaume II, dit le Roux, seigneur de Béthune, avoué d'Arras, et de Mahaut de Termonde. Il épousa Isabelle, comtesse de St.-Pol, veuve de Gaucher de Châtillon, comte de St.-Pol. André Du Chesne, *Hist. généal. de la maison de Béthune*, 1639, in-fol., p. 178.

27802 *Cinon*, Chinon; *parroit*, parlerait.

Ki d'aus tous estoit li estace,
Très là de jusques Engolesme;
Et tout çou fu viers le quaresme.

Mort de Renaud, comte de Boulogne.

Et li quens Renaus ot tant més
En prison que mors est remés.
Non pas lonctans apriés cest sacre,

L'évêque d'Acre vient prêcher la croisade.

Si avint que li vesques d'Acre
Vint deçà mer et praïeça
Par le païs, et anoncha
Que l'emperère passeroit
A la St.-Jehan ki venroit,
Pour calengier Jérusalem
Et la tière de Belléem,
Dont l'emperère rois estoit,
De par sa feme qu'il avoit,
Ki fille estoit au roi Jehan.
S'ièrent acordé en cel an.
Car il ot sa feme reprise

La paix est rétablie entre l'empereur et Jean de Brienne.

Et laiscié sa male guise,
Et si anonça, çou me sanble,
Qu'andoi paseroient ensanble.
Li jovènes rois adont I po
Si mest à Cinon viers Poito;
S'ot parlement as Poitevins,
As Bretons et as Angevins,

Le comte de Champagne fait la paix.

Et li quens de Canpagne ot faite
Sa pais, dont auques se rehaite.
Adonkes si fu droit à Ais
Parlemens establis et fais,
Pour courouner comme signor

27813 *Engolesme*, Angoulême.

27815 *Li quens Renaus*, nous avons dit que, suivant Albéric, il mourut de désespoir, en 1227, vers le temps de Pâques, ce qui est conforme au récit de Ph. Mouskes.

27818 *Li vesques d'Acre*, Jacques de Vitry.

27838 *Se rehaite*, se réjouit.

27841 *Courouner*, Henri, fils aîné de Frédéric, fut couronné roi des Romains, en 1222, et mourut captif, en 1242. Conrad, son second

Le fil à cest emperéour,
Et asséurer de la tière,
Qu'apriés lui n'en féist-on gierre.
Si furent mandet li baron
De tout le païs environ,
Et fu mandés li quens Ferrans,
Ki n'iert encor gaires esrans,
Ainc ert nouvielement issus
De la prison, et revenus.
Et la triuwe fu adont prise
Jusques en Pasques, par devise,
De Ricart et de Loéys.
Puis est en France reviertis,
Quar pris i orent li evesqe
I concille et li arcevesqe,
K'il feroient des Aubugois,
Des Poitevins et des Englois.
Puis fu la triuwe, par devise,
Jusqu'à la St.-Jéhan rassise,
De Loéys, le petit roi,
Pour oster l'ire et le desroi,
Et des Poitevins, une part,
Ki se tenoient, par esgart,
A Ricart, ki là se tenoit
Et moult grans dons leur prometoit,
De par son frère et de par lui.
Si que Savaris, par refui,
Se tint à lui, et grans partie,
Des Poitevins, par aatie.
Mais par aus moult poi i conquist,
Quar li quens de la Marce i fist
Sa pais al jovène roi de France,

Le fils de l'empereur est couronné à Aix.

Le comte de Flandre assiste à cette cérémonie.

Trève entre les Français et les Anglais.

Les comtes de la Marche et de Bretagne se soumettent.

fils, fut élu en 1237. Je ne sais donc point de qui veut parler Ph. Mouskes, qui place cet événement peu après la délivrance du comte de Flandre Ferrand. *Voy*. v. 28070.

27867 *Son frère,* Henri III, roi d'Angleterre.

S'ot La Rociele mains doutance;
Et li quens de Bretagne ausi
Refist sa pais au roi ensi,
Com l'arcevesques li loa,
Ses frère, ki venus ert là,
Comme vallans clers et discrés.
Et petit apriés fu sacrés,
Quar li rois et toute sa gent
Vinrent en France voirement,
Et Ricars laissa cele guierre,
Si repassa en Engletière,
Pour consel de son frère avoir,
Et auques pour requerre avoir,
Qu'il voloit rendre as sodoïers,
As siergans et as cevaliers,
K'il pensoit encor revenir
A Bourdiaus, pour guerre estourmir.
Ensi demora l'estrivance.
Lors si revint noviele en France

Mort du pape Honorius III.

Que mors estoit tiers pape Onories
Si refu fais pappes Grigories,

Grégoire IX, 1227.

Des autres Grigores nuévimes,
Si com en l'estore véismes,
Qui lors, par I més à ceval,
Manda Romain, le cardenal,
Qu'encor en France demorast,
Et le jovène roi consellast
Viers Poitevins et viers Englois
Et contre les faus Aubugois.
Et si fist pardon anoncier

27874 *Mains*, moins.

27877 *L'arcevesques*, Henri de Dreux, frère de Pierre Mauclerc, comte de Bretagne. Il devint archevêque de Reims, en 1227, et mourut le 8 juillet 1240; *loa*, conseilla.

27890 *Estourmir*, exciter, recommencer.

27891 *Estrivance*, dispute.

27893-94 *Onories*, *Grigories*, lisez *Onore*, *Grigore*.

27903-04 *Pardon..... des crois*, indulgences

Des crois sour aus et praïecier.
Et grant avoir i tramist-on,
Et cevaliers et guarnison.
Garins, évesques de Senlis,
Fu mors adont et sevelis
(Si ot li jovènes rois damage,
Quar il l'amoit de fin corage,
Pour son taïon et pour son père,
Et pour la roïne sa mère,
Ki pour ses enfans ert pensive
Et al jovène roi ententive,
Que n'el grévassent si baron).
En l'an del incarnation
M et CC et vint et siet,
Et fu cascuns à son reciet.
Lues si fu la trive reprise
Jusques à I an, par devise,
Des Poitevins et des Englois,
Et des Normans et des François.
Donques Romains, li cardenaus,
S'en r'ala par mons et par vaus,
Et mesire Inbiers de Biel-giu
Tint bien en Aubugois son liu.
Et tant fu fait que Toulousan
I furent entré en mal an,
Quar Toulouse fu désiertée,
De murs et de portes gastée,
Et tous li païs esranment
Se tiunt al roi délivrement.
Et Grigories, qui dont fu pape,
Ki les paratraist à sa trape,
Manda que, sans point détrier,

Mort de Garin, évêque de Senlis.

Prolongement des trêves.

Humbert de Beaujeu.

Succès obtenus contre les Albigeois.

pour la croisade.
27917 *Siet*, sept.
27918 *Reciet*, enterrement, *recipere*.
27925 *Inbiers*, Humbert IV, fils aîné de Guichard IV. Il mourut en Égypte, en 1250.
27933 *Grigories*, lisez *Grigores*.

S'en ala là pour praïecier
Gautier de Marvis, évêque de Tournai.
Gautiers li vesqes de Tournai.
Et il i ala sans délai,
Comme légas, et tant i fist
Que le païs en grant pais mist;
Et puis à Tornai s'en revint,
Car par mal faire li convint,
Mais il ot ains à Roume esté.
Et li rois, par sa poesté,
Fist Aubugois sogire à lui.
Mais en France ot I pau d'anui,
Mécontentement des grands du royaume de France.
Quar li baron se descordèrent
Al roi, et forment s'aïrèrent
Pour le conte des Campegnois
Que durement créoit li rois,
La mère du roi Louis IX disposée à abaisser les grands.
Tout par le consel de sa mère
Qui viers les barons iert amère.
Felippres, li quens de Bologne,
Entreprist moult cele besogne,
Accusation d'empoisonnement dirigée contre le comte de Champagne.
Et dist que li quens de Canpagne
Lui et tous les barons desdagne,
Et s'avoit son frère empuisniet
Le roi Loéys, et laissiet
Mauvaisement à Avignon
Et faite en avoit traïson.
Trestout li baron, à I mot,
En dist cascuns au pis k'il sot.
De toutes pars li ceurent seure,
Le comte de Flandre reste fidèle au roi.
Mais li quens Ferrans, à cele eure,
Se tiunt à l'aïde le roi
Et as Campignois de grant foi.
Le comte de Bretagne appelle les Anglais.
Mais li quens Pières de Bretagne,

27945 *Sogire*, soumettre.
27950 *Créoit*, croyait.
27952 *Amère*, sévère.
27956 *Desdagne*, dédaigne.
27957 *Empuisniet*, empoisonné.
27961 *A I mot*, en un mot.

Qui le conte Tiébaut desdagne,
Fist les Englois paser deçà,
Et Ricars les i amena,
Ki fu frères le roi Henri.
Et quant li rois de France oï
Teus nouvieles, si pourcaça
Que triuwes furent par deçà
Des Campignois et des barons.
Et tantos si les a soumons
D'aler sour le conte Piéron
Et sor Ricart, son compagnon.
Li quens de Boulogne i ala
Et li baron, et si mena
Li rois le conte de Canpagne,
Que tous li mons al doit ensagne.

Quant li quens Felipres ce sot
Que li rois amenet l'i ot,
S'a tant atendut par loisir
Que la triuwe diut priés falir.

Haine des barons contre le comte de Champagne.

Lors si a pris congiet al roi
Et fist repairier son conroi;
Partout li baron aussement,
Cascuns traist à son casement.
Gens mandèrent de totes pars,
Viles prèèrent, bors ont ars,
Voïant le conte de Canpagne,
Qui venus iert et sa compagne;
Mais n'osent à aus asanbler,
Quar tout le voloient tuer.

Le comte de Flandre ravage le comté de Boulogne.

Mais li quens Ferrans d'autre part
Fist grant damage et grant essart
Sour la tière al conte Felippre,
Qui moult en ot cuer et cors tristre,

27982 *Al doit ensagne*, montre au doigt. 27990 *Casement*, fief, domaine.

Et li rois fist ses anemis
Adont de ses mellors amis,
Tout pour sa mère la roïne,
Ki des barons gréver ne fine.
Mais toutes voies li baron
Vesquirent, vosist-ele u non.
Mais li rois, ki n'es créoit onques,
A dit al conte : « Biaus sire oncles,
Je voel que triuwes me donnés. »

La paix est rétablie.

— « Aukes en iert fait vostre grés. »
Et li quens as barons parla,
Par leur consel trives dona.
En cele triuwe fu pais faite,
Quar la roïne fu entaite,
Mais li quens de Bologne en ot
Quan que demander sot et pot.
Et li Englois s'en repasèrent,
Quant li baron s'entr'acordèrent.
Droit à cel point et à cel tans,
Si fu mandés li rois Jehans
D'Acre, de la pape Grigore,
Si com jou le truis en estore;
Car l'emperères Flédéris,

Plaintes de Grégoire IX contre l'empereur.

Ki l'enfés de Pulle estoit dis,
Faissoit le pape tort et honte,
Et il et si duc et si conte.
Et li rois Jehans i ala
De France ù il iert, et trova
L'apostole droit à Perrouse,

28008 *Al conte*, au comte de Boulogne; *oncles*, il était frère en effet de Louis VIII, père de Louis IX.

28014 *Entaite* (*intenta*).

28021 *La pape*, nous avons déjà remarqué cette manière de parler, qui n'est pas particulière à Ph. Mouskes.

A la pape vint tout esrant,
La menace li dist atant....
De celui qui espousa l'ymage de pierre, Méon, *Nouv. recueil.*, II, 307.

28029 *Perrouse*, Pérouse. Les Romains révoltés contre le pape, l'avaient forcé à se réfu-

Ki moult est forte et orgillouse.
L'apostolies al roi se plainst
De çou que l'emperère açainst
Sa tière et tort li faisoit-il,
Ki St.-Pière tenoit si vil,
K'il li voloit tolir son fief.
« Sire, fait li rois, par mon cief,
Il méismes m'a fait anui,
Tel c'onques si dolans ne fui,
Qu'il avoit ma fille espousée;
Et si le m'a si mal menée
Qu'ele en est morte et sevelie.
I fil en a ki m'atenrie,
Si m'en souferrai pour itant,
Mais toutes voies vous créant
Qu'encontre lui, à mon pooir,
Tourt à folie u à savoir,
Vous aiderai quoi qu'en aviègne. »
— « Biaus fius, St.-Pières vous maintiègne,
Fait li pape, et je vous doins quite
Toute cele tière sans luite,
Que pape Honories vous dona. »
Ensi li uns l'autre afia.
L'emperères guerroïa Rome,
Et l'apostoles et si home,
Par l'aïde le roi Jehan,
Tinrent la tière d'an en an,
Tant que pais fu faite partout,
Quar la pais avoit duré moult.
Puis passa mer, ce m'est avis,

L'empereur fait la guerre au pape.

gier dans cette ville. Ce fut là, qu'en 1228, il excommunia Frédéric II.

28031 *L'apostolies*, lisez *l'apostoles*.

28032 *Açainst* ou *a çainst*, envahit.

28042 *M'atenrie*, m'attendrit, me touche.

28043 *M'en souferrai*, je m'en contenterai, je passerai là-dessus à cause de l'enfant de ma fille.

28046 *Tourt*, tourne.

28051 *Honories*, lisez *Honores* ou *Honoriés*.

28059 *Passa*, l'empereur s'embarqua le 8

L'empereur consentenfin à se rembarquer, 1228.

Cis emperères Flédéris,
Et tant a fait que li soudans
Reprist triuwes jusqu'à X ans,
Si c'on péuist tout, par loisir,
Au sépucre aler et venir.
Mais li mur ièrent abatu,
Très çou que Damiaite fu
Prise, que moult petit dura.

Retour de l'empereur.

Ensi l'emperère esploita,
Si s'en revint sans demorer.
Et puis si a fait courouner
I fil que il quida avoir
De sa feme comme droit oir;
Tout droit à Ais fu amenés
Cis fius, et si fu couronnés
Et asséurés d'Alemagne.
Apriés, si com li voirs ensagne,
Par mais et par briés saïelés

Jean de Brienne invité à se rendre à Constantinople, 1229.

Si fu li rois Jehans mandés
Pour garder l'empire de Grèse,
Quar Costantinoble ert remèse
A Bauduin I enfançon,
Ki fius iert al conte Piéron
D'Auçoirre, et fius à la seror,

Baudouin II.

De Bauduin l'emperéour,
Et de Henri d'Ango (son) frère,
Ki fu apriés lui emperère,
Et puis Robiers, frère à cestui
Bauduins, dont racontans sui.

septembre 1227; mais incommodé par la navigation, il relâcha au port d'Otrante et ne se rembarqua qu'au mois d'août 1228.

28070 *Si a fait courouner,* ces détails ne sont pas plus exacts que les précédens. *Voy.* v. 27841.

28077 *Mais*, messagers.

28078 Du Cange et M. Buchon recommencent ici leur extrait, qu'ils poursuivent jusqu'au v. 28104 inclusivement.

28081 *Bauduin*, Baudouin II, fils de Pierre de Courtenai et d'Yolande. Il mourut fugitif en Italie, l'an 1273.

Quant li rois Jehans fu mandés,
Teus fu li consaus ordenés
De l'apostole, et les barons
De Grèse, dont ne sai les nons,
Que, se cis Bauduins moroit
Li rois emperères seroit,
Et toutes voies le sien oir :
Ensi fu fait, al dire voir.
Mais li rois Jehans par avant
Tenoit l'empire à son vivant;
Se de son gré ne le rendoit
A Bauduin, se teus estoit
Que il péust garder l'empire,
Comme drois oirs et loïaus sire,
Passés en est li rois Jehans
Et garda l'empire tostans.

Conduite de l'empereur en Sicile.

Or avint puis que l'emperère
Feldéris, ki moult soutius ère,
Tous les Sarrasins de Sésile
Fist venir en une grant vile,
A plains cans et sans forterèce :
Là se garist cascuns et trèce.
Et il a Sésile fermée
Tout environ et acesmée,
Et cil, ki ses fius devoit iestre, Henri.
Garde Alemagne ù on l'adiestre.
Puis prist feme gentil et rike,
Fille fu al duc d'Osterike.

28093 *Cis*, ce.

28106 *Feldéris*, ailleurs *Flédéris*.

28110 *Garist*, se met en sûreté; *se trèce*, s'arrange.

Les eschallarts alloye avaindre,
Foyr, *tercer*, faire un fossé,
Les provins relier et ceindre,
Jusques le fruict si fust dressé.
Martial de Paris, éd. de Coustelier, I, 78.

28113 *Fius*, Henri, élu roi des Romains, en 1220, couronné en 1222, et révolté contre son père, en 1234.

28114 *L'adiestre*, se joint à lui. *Adextrer* a été longtemps employé pour accompagner, sans distinction de la droite ni de la gauche.

28116 *Fille*, Marguerite, fille de Léopold, duc d'Autriche.

Mort de Sanche VII, roi de Navarre, 1234.

La mors, ki partot met sa bare,
Prist adont le roi de Navare
Tout maintenant, et il moru.
Comme drois oirs de tous i fu,

Thibaut, comte de Champagne lui succède.

Li quens de Canpagne mandés;
Quar il iert de sa fille nés.
En France vint et soujorna
Avoec le roi, ki leur conta
Qu'ès barons petit se fioit.
Li quens Felipres i estoit

Mort de Philippe, comte de Boulogne, 1234.

De Boulogne, et tous ses consaus.
Mais tout esrant li prist li maus
Dont il fu durement emflés,
Si c'on dist qu'il fu enierbés.
Mors est, n'i a cel ne le plagne.

Thibaut est soupçonné de l'avoir empoisonné.

Mais sour le conte de Canpagne
Maitent sa mort tout li baron
Et tous li païs environ.
Pour çou qu'il l'ot haï ançois.
S'en furent dolant li François,
Cevâlier, bourgois et vilain
Et trestous li païs à plain.

Blâme auquel est exposée la reine Blanche.

Mais la roïne en fu blasmée,
Et la cose fu tant alée,
Que la pais demora ensi.
A St.-Denis l'ont seveli,
Mais n'i fu pas li quens Tiébaus,
Ki de sa mort fu liés et baus.
Toute Campagne al roi laisa

28129 *Emflés,* les historiens modernes disent que transporté de jalousie, ayant assassiné dans un tournoi, Florent IV, comte de Hollande, le comte de Clèves le tua sur la place; mais la chronique d'André ne convient pas de ce fait, et rapporte, comme Ph. Mouskes, que le comte de Boulogne fut empoisonné. Ph. Mouskes ne dit pas non plus que le comte de Boulogne tua Florent IV. *Voy.* v. 28769. Albert de Stade se contente de dire que Florent, revenant de la guerre des Stadings, périt dans un tournoi à Nimègue.

Pour guarder, et si s'en ala
A Navare, s'est courounés,
El païs est sire clamés,
Et si prist la crois esranment,
Ki demora si faitement.

Le comte de Champagne se croise, 1235.

Apriés, si com jou truis escrit,
Ne demora fors qu'un petit
Que la mors vint et prist esrant
A Douwai le conte Ferrant,

Mort de Ferrand, comte de Flandre, 27 juillet 1233.

Et fu sevelis à Markete,
Une abéie petitete,
Que sa feme i ot estorée
De fors Lille, et bien atornée
De dame de religion,
Qui là tenoient mansion.
La contesse une fille avoit
De Ferrant, qu'ele moult amoit.
Apriés son père poi vesqui;
Le cors ont là enseveli.
Guillaume de Dampière ert mors
En l'an devant, non mie lors,

Mort de Guillaume de Dampierre, 1241.

Et la contesse délivra
Le II fius sa seror, ki jà
Avoient esté en prison
VII ans et plus, sans mesprison.
Boucars d'Avesnes s'en péna,
Qui les enfans forment ama.

Les fils de Bouchard d'Avesnes sont délivrés de prison.

Mesire Erkenbaus de Borbonne
Lor avoit faite prison bonne.

Archambaud de Bourbon.

28154 *A Douwai*, d'autres disent à Noyon.

28155 *Markete*, Marquette.

28161 *Une fille*, l'*Art de vérifier les dates* assure qu'elle mourut sans enfans.

28162 *Qu'ele moult amoit*, on a soutenu l'opinion contraire, mais M. De Fortia la rejette, éd. de J. De Guyse, XVI, 151.

28166 *En l'an devant*, non pas un an avant Ferrand, mais environ huit ans après.

28168 *Le II fius*, Jean et Baudouin d'Avesnes.

28173 *Erkenbaus de Borbonne*, Archambaud IX, sire de Bourbon, frère de Guillaume de Dampierre, qui épousa Marguerite de Flandre et de Hainaut.

Et si ot Margerie enfans
De son frère, jou ne sai quans.
Ensi Bocars et la contesse
De leur haïne félenesse
Sont acordé, et li enfant
La contesse aloient siervant
Comme lor dame, et si aloient
A leur père, quant il voloient.

Troubles dans le diocèse de Brême.

Donques si estoit avenu
Que l'evesques de Braismes fu
Desconcordés à une gent,
Que il haoit moult durement;
Quar son frère avoient ocis.
Qu'il avoit en lor tière mis

Hérésie des Stadings.

Manoir en I fort castiel sien.
Et le castiel, ce sai-jou bien,
Avoient abatu ausi :
Si demora la noisse ensi
Que pour le vesque ne faisoient
Rien, se çou non que il voloient,
Ne de cele tière méisme
Ne païoient rente ne disme.
S'en furent escuméniié
Lonctans par toute la vesquié,
A cloke, et à maléiçon,
Tant k'il n'i ot clerc ne clerçon,
Ne ne disoient cose voire.
Tot commencièrent à mescroire,
Et autre mescréant i vinrent.

28075 ***Margerie***, Marguerite.

28176 ***Jou ne sai quans***, trois fils et deux filles.

28185 ***Desconcordés***, en discorde; ***à une gent***, il s'agit ici des ***Stadings*** ou ***Stadingers***, habitans de la ville de Stade, au diocèse de Brême, qui s'étaient révoltés à l'occasion du paiement des dîmes, contre l'archevêque Gérard de Lippe, ***Voy.*** Butkens, ***Trophées de Brabant***, I, 226, Car. Æm. Scharling, ***De Stedengis commentatio***, Copenh., 1828, in-8° de 153 pp.

28199 ***Maléiçon***, malédiction.

28200 ***Clerçon***, diminutif de clerc.

Parquoi mauvaise loi maintinrent.
Et s'aucuns preudom i alast,
Ki la foi Dieu lor anonçast,
Il l'ocesisent maintenant.
Ensi furent communalment
A l'anemi obéisant.
Ausi li petit com li grant
Par nuit ensanble conviersoient
En I celier, et là siervoient
L'anemi en wise de kat,
Par vilain plait et par barat.
Lor venoit et dont le baisoient
Enmi le cul, et puis aloient
Tot ensanble communalment
Homes et femes laidement;
N'i avoit serour ne couzine,
C'on espargnast à cel tiermine.
Le vesques ne vot plus sofrir
Cel afaire; tout par aïr
Ala sour aus il et sa gent:
Maintes fois i mist son argent
As cevaliers et as siergans.
Mais diables, qui bien ert grans,
Leur faisoit la victore avoir
Sor le vesque et sor son pooir,
Tant que le vesques s'en ala
A Roume, et le pape conta
La mescréandise de çaus.
Et l'apostolie et ses consaus
I envoïa pour praïecier
Et pour la gent faire croisier;

28207 *L'ocesisent*, le tuèrent.
28209 *L'anemi*, le diable.
28213 *En wise de kat*, en guise, sous la forme d'un chat.
28231 *Mescréandise*, hérésie, impiété.
28232 *L'apostolie*, lisez *l'apostole*.
28234 *Croisier*, le chef de cette croisade fut Henri, fils de Henri Ier, duc de Brabant.

Croisade contre les Stadings ou Catiers.

Et moult i douna grant pardon.
Mais pour manace ne pour don
Ne se vorent-il repentir
De lor malise maintenir;
En çou k'il èrent d'aiwe fort
Ont bonne créance et confort.
Armes quisent, si se fermèrent
Moult cointement, et atornèrent.
Et li jors vint et aproisma
Que le veskes à tous nomma.
Cil ki pour Dieu furent croissiet,
I sont alet, et pour quidiet
D'aus agréver fu jors asis,
A la bataille se sont mis.

Li mescréant furent nommet
Katier, pour le livre nommet,
Et furent grant et orgilleus,
Plains d'anemis et vigereus.
Par orguel, sans nule destrèce
Sont issut de leur forterèce,
A plains cans, contre les croisiés
Dont moult i avoit de proissiés.
Tant en i eut c'on en ot hisde.
Mais li vrais Dieux, ki bien délivre
Les siens, i souffri à aler
A folie pour aus fouler.
Li croissiet furent ordenet
De bataille, comme senet.

28239 *D'aiwe*, eau, rivière; le Weser.

28246 *Pour quidiet*, pour pensée.

28250 *Katier*, parce qu'ils rendaient un culte au diable sous la figure d'un chat. *Catiers* et *bougres*, étaient des épithètes insultantes que l'on donnait aux Albigeois ou Vaudois; *pour le livre nommet*, ces mots de remplissage, manquent de clarté. L'auteur a l'air de s'appuyer sur le *livre*, *l'écrit*, comme il dit lui-même, ou l'*estorie*, qu'il a consultés. Au lieu de *pour* il faudrait peut-être *sour* ou *par*.

28257 *Hisde*, dérivé de *hispidus*, quelque chose de hideux, horreur; mais ce mot ne rimant point avec *délivre*, on pourrait peut-être lui substituer *livre*. Il y en avait tant que de leurs noms on ferait un livre?

Quant il vinrent, teus diablois
Ne leur sanbla mie jabois,
Nient plus n'en fu là I séurs,
Comme à Sarrazins ne à Turs.

Bataille des croisés et des Stadings.

Assés i fu Dieux praïeciés
Et renoumés et anonciés.
Et li croisiet Dieu réclamèrent,
A la bataille s'en alèrent.
Cil vinrent outrageusement
Fors de leur pooir vistement.
Et li nostre les ont véus
Auques par outrage venus.
Si fisent samblant de fuïr,
Pour aus mious à plain consuïr,
Et quant il furent fors al plain,
Si lor ceurent sus tot de plain.

Arnould de Gavre.

Ernous de Gavre, en son venir,
Ne pot de plain sor aus férir,
A reculons i fist entrer
Son ceval, pour mious débouter,
Quar li cevaus iert tous couviers
De fier, grans et fors et apiers.
A force ès Catiers s'enbati,
Moult en ocist et abati.
D'autre part Ernous d'Audenarde
D'aus à tuer pas ne se tarde,
Et Robiers de Biétune ausi.

Arnould d'Audenarde.

Robert de Béthune.

28263 *Diablois*, endiablés.

28264 *Jabois*, plaisanterie.

28279 *Ernous de Gavre*, Butkens mentionne parmi ceux qui prirent part à l'expédition contre les Stadings, Rasse de Gavre, et Arnould, sire de Materne, son frère. *Trophées*, I, 226. Le sire de Materne est appelé *le sire de Macrène*, dans la traduction nouvelle de J. De Guyse.

28282 *Débouter*, repousser.

28287 *Ernous d'Audenarde*, personnage souvent nommé et cité aussi dans cette circonstance par Butkens.

28289 *Robiers de Biétune*, Robert de Béthune, septième du nom, second fils de Guillaume-le-Roux et de Mathilde de Termonde. D'Oudegherst, Meyer et Du Chesne, disent que la comtesse Jeanne envoya contre les Stadings, trois cents chevaux et six cents hommes de pied, sous le

Bien s'i prouva, tant i féri,
K'il en fist forment à loer.
Nul des nos n'en doit-on blasmer,
Moult en i eut de bien faisans.
Mais qu'alongeroi-je mon tans?
Ernous de Gavre s'i lasa
Tant que tos les autres pasa.
Bien en i ot IIII mil mors
Ki de lonctans èrent amors
A bien siervir, sans nul racat,
Le diable en guise de kat.
Et n'en diot espargnie nul
Ki n'el baisast enmi le cul;
Mère, ne sereur, ne cousine
N'espargnoient à cel tiermine,
Que cascuns n'en féist son buen,
Tot autresi com çou fust suen;
Et ki d'une part mesist Dieu,
Et d'autre part fesist grant feu,
Al feu traisisent de plain vol,

Les Stadings ou Catiers sont défaits.

Tant ièrent mescréant et fol.
Mais Dieux n'el vot plus endurer,
Ocis furent sans racater.
Et cil ki sor cevaus estoient
De lor gent, entruès s'enfuioient
Par bos par prés et par marès,
Dont moult i ot et lés et frès.

commandement de Robert de Béthune, de Guillaume, son frère, d'Arnould d'Audenarde, de Rasse et d'Arnould de Gavre, de Thierri de Beveren, seigneur de Dixmude, et de Gilbert de Sotteghem. D'Oudegherst, éd. de M. J.-B. Lesbroussart, II, 126, Meyer, fol. 73, A. Du Chesne, *Hist. gén. de la maison de Béthune*, 208.

28299 *Racat*, rachat, résipiscence.

28301 *Diot*, dut; *espargnie*, exemption.

28305 *Buen*, bien.

28306 *Suen*, sien.

28307 *Mesist*, mît.

28309 *Traisisent*, entraînassent. Ils plaçaient une image de Dieu devant le feu, puis l'y jetaient *de plain vol*.

28312 *Sans racater*, sans possibilité de racheter leur vie.

28316 *Lés* (*læsi*); *frès* (*fracti*).

Moult i ot gaégnié d'avoir.
Cascuns retrest à son manoir
Des croisiés, et li vesqes r'ot,
De son droit, quan que dire en sot.
Apriés I pau, çou dist l'escris,
Failli la trive et li respis
Dou roi de France et de Piéron,
Qu'à signor tiènent li Breton.

La guerre recommence entre le roi de France et le comte de Bretagne.

Et li rois et tous ses consaus
I ala, s'i prist Castiel-Saus
Et Œdon, mais aidans i ot.
Li quens s'i fist çou que il pot,
Quar li quens de Dreus estoit mors,
Ki auques estoit ses confors,
Et li quens Hurepiaus Felipres,
Ki iert assés vallans et vistes.
Pour çou fist li quens pais al roi,
Et ses fius reciut son conroi
Del roi, et ses om en devint,
Et li quens sa partie en tint.
Li rois s'en repaira en France.
Petit apriés, sans demorance,
Trest Mikios de Harnes à fin,

Mort de Michel de Harnes, de Mathieu de Montmorency et de Bertrand de Roye.

Ki le roi ama de cuer fin,
Et le père siervit avoit
Et son taïon, que moult amoit;
Et Mahius de Monmorencin

28326 *Castiel-Saus*, ce doit être un nom de lieu.

28327 *OEdon*, Hédé ou Rhédon en Bretagne?

28329 *Li quens de Dreus*, Robert III, mort le 3 mars 1234 (nouv. style).

28331 *Hurepiaus Felipres*, Philippe Hurepel, comte de Boulogne, tué en 1234, ainsi qu'on l'a dit.

28334 *Ses fius*, Philippe n'eut qu'un fils, Albéric, qui, selon l'opinion générale, s'établit en Angleterre. Mahaut, femme de Philippe, lui survécut long-temps et céda pour dix ans la garde de ses états au roi de France, en se réservant les revenus. On voit que ces détails ne sont pas tout-à-fait conformes au texte de Philippe Mouskes.

28343 *Monmorencin*, il décéda le 24 novembre 1230, à ce qu'affirme Du Chesne, qui copie les vers 28343-46.

Fu trais, à cel tenpore, à fin.
Cil fu preus et de bon consel
Qu'il n'ot en France son parel;
Et Biertremius de Roie ausi
Apriés çaus gaires ne vesqui.

Jean de Nesles vend la châtellenie de Bruges à la comtesse de Flandre.

Jehans de Niiele, li grans,
Estoit encore repairans
Awec le roi et consilliers.
Et s'ot vendue en dementiers
De Bruges sa castelerie,
Ki siene estoit d'anciserie.
Mais blasmés en fu durement
Par Flandres, par France ensement.

L'empereur fait la guerre à son fils Henri, 1234.

Dont avint-il que l'emperère
Flédéris, ki tant sages ère,
Manda as barons d'Alemagne
Que tout entresait ne remagne
Pas sire ne rois courounés
Cil ki par lui i fu alés,
Car il n'estoit mie ses fius,
A l'envoïer i fu décius,
Et ki pour signor le tenroient
Ne féauté li porteroient,
Jamais ses amis ne seroit
Ne par lui aidiés ne seroit,
Ainc seroit adiés leur nuisans
En tous lius, et leur mal voellans,
Et s'il jamais là revenoit,

28347 *Biertremius de Roie*, de la famille de Jean de Roye, qui fut pris à Azincourt, et de Gui de Roye, chevalier de la Toison d'or. Maurice, *Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or*, 1667, in-fol., p. 66. Barthélemi de Roye était grand-chambellan de France. Il se distingua à la bataille de Bouvines. *Hist. fr.*, XVII, 40, C, 52 *n.*, 53, C, 59, A, 95, C, 98, B, 102, B, 115, B, 237, C, 251, C, 406, E, 410, D.

28353 *Castelerie*, nous avons mentionné ce fait plus haut, v. 20809 et 27287. Cette vente se fit pour le prix de 24,545 livres, 6 sols, 8 deniers parisis. A. Du Chesne, *Hist. généalog. de la maison de Béthune*, p. 274.

28369 *Leur nuisans*, leur ennemi.

De male mort les ociroit.
Cascuns de cel mant s'esbahi
Et li plusiour en sont parti.
Et si eut teus ki s'aatirent
De lui aidier, si com il fisent,
Pour çou qu'aséuré l'avoient
Et si homme tot lige estoient,
Par le commant l'emperéour,
Qu'il leur envoïa par amor,
Et fist courouner comme fil
Et feme li douna gentil;
N'onques mais ce n'ot esté fait
Que çou qu'il fist orent desfait.
Et si ot aucun ki pensoit
Que jamais par nés I endroit
Ne revenroient en cel liui
Que il ne leur fesist anui
L'emperère, que que nus die.
Ensi cascuns, par enresdie,
Fisent l'enfant castiel fermer
Et bours et viles acesmer,
Et quist amis et nuit et jor
Contre le mant l'emperéour,
Qui ségnour et roi l'avoit fet,
Comme son fil, et sans mesfet
Lor commandoit à desposer
Et fors del roïaume gieter.
  Or vous dirai comment ce fu
Qu'ensi leur en est avenu.
L'emperéis jadis I jour,
La feme à cest emperéour,

Henri désigné comme un enfant supposé.

28373 *Mant*, mandement, ordonnance.
28375 *S'aatirent*, s'empressèrent.
28376 *Lui aidier*, Henri, fils de l'empereur.
28389 *L'emperère*, plutôt *l'emperères*.
28396 *Sans mesfet*, c'était la seconde fois que Henri se révoltait contre son père.
28401 *L'emperéis*, Constance, fille d'Alphonse II, roi d'Arragon.

Fu de lui ençainte et porta,
Tant que d'un fil se délivra
A son droit tierme, et fu joie
Et ounorée et bien servie.
Mais ainc qu'ele ait géu ses mois,
Li vint de l'enfant grans anois,
Quar il est mors à miénuit.
L'emperéis, sa mère, et tuit
En font grant dol, mais ce que vaut?
Morir estuet qui mors asaut.
L'emperère iert del païs loing,
Si ne sot mort : de cel besoing
L'emperéis ne fu pas lie,
Moult se deplaint, moult s'umilie.
As dames et as camborières
En quiert consel et fors proïères,
Tant qu'ele trouva à consel
C'on presist I enfant parel
A celui ki mors fu d'éage,
Et bien le gardast feme sage.
Et li mors fust tot esranment
Entiérés, mais céléément.
Del mort fu pais, mais tout de plain
Fu li fius ne sai quel vilain,
Gardés et par nuit et par jor
Ausi com fius d'emperéour.
Quar lonc tans eut, j'el sai de voir,
N'ala l'empires d'oir en oir,
Jusqes à cest emperéour
Que tenoit ceste grant ounor.
Quant ses drois oirs fu défalis

28412 *Qui* pour *que*.

28412 Il convient mourir à celui qui brave la mort.

28413 *L'emperére,* les règles de l'orthographe du temps veulent *l'emperères,* mais la mesure a fait retrancher l'*s*.

Et entiérés et soupoulis,
Si fist l'emperéis cest kange,
Qu'ele n'i quéroit autre blange.
Son tierme jut tot plainement,
Et servie fu liément,
Et si noblement et si bien
C'on ne s'en pierciust de rien
Que jà ensi fust avenu.
Tout oublié et célé fu,
A messe ala, s'est repairié
Et fu hautement conjoïé.
L'emperères de Pulle viunt;
L'emperéis biau se contiunt,
Comme simple dame et onniestre
C'on ne pierciust de son iestre.
Et l'emperères demanda
L'emperéis, et coumanda
C'on li aportast cel enfant.
Et on l'aporta maintenant
Si ricement, com on devoit;
Et quant l'emperères le voit,
Si le sainna et bénéi,
Et coumanda et desfendi
Que l'enfés n'éuist noureçon
Se des plus frankes dames non.
Se l'emperères i manga,
Ne se il biut ne couçai,
Ne vos irai pas acontant.
Mais tant nori-on cel enfant
Qu'il eut XVII ans, petit mains,
Mais sauvoir dire ne me fains.

28434 *Soupoulis*, enseveli.
28435 *Kange*, échange.
28436 *Blange*, artifice.
28440 *Pierciust*, s'aperçut.
28446 *Contiunt*, contint.
28448 *Iestre*, état.
28455 *Sainna*, fit sur lui le signe de la croix.
28464 *Sauvoir*, savoir.

Et nuit et jour on li disoit,
Si que pour voir cascuns disoit,
C'onques n'issi de franc linage.
Toutes voies en cel éage,
Fust u volentiers u envis,
Fu-il ounourés et siervis,
Comme drois oirs d'emperéour
Et de l'empire son signor.
Cis afaires fu si célés
Et del tout à nient tornés,
Qu'ains de la court ne fu séue,
Descouvierte ne percéue.
Or oïés de la mort amère,
Ki à tous est commune mère,
Et cascun remue et cascune,
Et mait del tout en sa commune.
L'emperéis entra en sain,
Moult trova son cuer fort et sain,
Mais malhaitié senti le cors,
Dont ce li fu grans desconfors,
En soi-mesme moult s'amati.
Et quant l'emperéis senti
Si grant dolour, moult se dota,
Et moult forment s'en esmaïa.
I viel priestre a tantos mandé;
Tout coiement à recélé
Est à li li priestres venus.
Isnielement, sans dire plus,
S'est comfiessée et li gehi

28469 *U volentiers u envis*, ou de gré ou de force. *Envis*, *invi(tu)s*.

28480 *Mait*, met.

28481 *Entra en sain*, pénétra dans le sein de l'impératrice.

28483 *Malhaitié*, abattu.

28485 *S'amati*, fut consternée.

Dans ses faveurs (*le sort*) il n'a point de mesures.
Dans son courroux de même il n'omet rien
Pour nous *mater*.

La Fontaine, l'*Oraison de St.-Julien*.

De son enfant qu'ele enfoï,
Ki de sa mort par nuit moru,
C'onques de rien grévés n'i fu.
Et quant ele vit cel damage
I enfant prist de tel éage,
Si le fist norir comme sien,
Et tout çou fist-ele pour bien;
Quar trestout l'ont asséuret,
L'emperéour orent juret
Sour sains et fiancié par foi,
Sains trécerie et sains desvoi,
Que çou qu'il ont fait par tençon
Et par commune eslection,
A tosjors mais, sans remanoir,
Iroit l'empires d'oir en oir.
S'iert mors ses fius et sevelis,
A qui l'emperère iert falis
De droit oir, et pour tel grévance
Et pour nouviele acoustumance
De tel cose, com de l'empire,
Aucuns par courous u par ire,
S'avoit-ele fait itel cange.
L'emperéis de rien ne blange
Son priestre, mais tot li a dit
Et trop envis li a gehit
Celes ki sorent son consel,
Qu'eles n'en furent en toel,
Jusques à tant que dit li a
Li priestres que célé sera.
Morte est la dame et sevelie,
Jou ne sai que plus vous en die,
A tele ounor, com ele diut.
L'emperères n'ot pas séut

28504 *Saint*, sans. *Desvoi*, détour, ruse, fraude.

28516 *Blange*, trompe.

28520 *Toel*, trouble.

Son afaire, k'il estoit loing,
Et teus hom a souvent besoing.
Dit li fu que morte ert sa feme,
Ki des autres ert flors et gemme,
Mais de l'enfant li ont téut,
Et l'emperère a duel éut
Del fil cangiet ki jà fu grans,
Com d'éage de XVII ans;
Mist le en garde de cevaliers
Et de siergans et d'esquiers.
Mais gros estoit, cors et maufès,
Comme vilains ki porte fès,
Et bien disoient li plusior,
Qu'ainc ne fu fius d'emperéor.

Suite de l'histoire de la supposition de Henri.

Un jor de Roume revenoit
L'emperères, ki poinne avoit,
Qu'asés convient celui penser
Ki si grant tière doit tenser
Com à l'empire de Romagne
Et al roïaume d'Alemagne.
S'eut consail qu'il envoieroit
En Alemagne, et s'i feroit
Cel fil porter couroune là.
Ensi fu fait, cil i ala
Et avoec lui conte et baron;
Et d'empire et de région,

28527 *K'il*, parce qu'il.

28528 De tels hommes ont souvent besoin de s'absenter.

28530 Répétition; *gemme*, la prononciation de ce mot se prouve par ces vers de Michel Marot, fils de Clément :

> Trop plus que l'or aymer doit toute dame
> Honnesteté, car c'est la perle et *gemme*
> Que les Dieux ont enchâssé en noblesse.
>
> *Le Doctrinal des princesses et nobles dames*, à la suite des poésies de Jean Marot, Coustelier, 1723, p. 177.

28537 *Cors*, court; *maufès*, mal fait.

28538 *Fès*, faix.

28540 *Emperéor*, *emperéour* rimerait mieux avec *plusiour*, mais on a eu précédemment beaucoup d'exemples de ces négligences.

28542 *Poinne*, peine.

28545 *L'empire de Romagne*, l'empire romain.

Par mans, par saiiaus et par briés,
Par proiières et par congiés
D'emperéour et d'apostole
Et d'arcevesques à estole,
Et d'évesques, couraunés fu.
S'a plainnement son droit éu.
Rois fu et prist feme gentil
D'Osterike, çou dient cil,
Fille le duc, mais puis li vint
Tel cose c'onques mais n'avint.
 Li sages om ki confiessa
L'emperéis, moult apriésa
De viellaice et de maladie,
N'en sai plus qu'encor vous en die.
La mors, qui nule rien n'espargne,
Ne ne crient vallant I escargne,
Li vint, et il s'est confiessés
De tel afaire, et a mandés
IIII haus oumes del consel
L'emperéour, et si féel
Estoient cil ki vinrent là.
Uns abbés, ki le confiesa,
Li ot commandé et enjoint,
Et il ne leur en céla point,
Sauf çou que les dames n'aroient
Nul mal, ki la cose savoient,
Quar cascune fist et céla
Çou que sa dame li rouva.
Tout conta li priestres à çaus
Par tiesmougnage, et li consaus
Refu dit à l'emperéour.
S'en ot grant ire et grant fréor.
Mors fu li priestre, si créi

28564 *Apriésa,* s'affaissa.

28568 *Escargne,* chose sans valeur.

Cascuns çou que il en oï.
Si fist l'emperère ausement,
Qui mout s'en esbahi forment.
Il eut puis autre feme éue,
Sage, vallant et connéue,
Ki fu fille le roi Jehan

Mort d'Yolande de Brienne, 1228.

D'Acre, et si fu morte en cel an.
I fil en ot ki jovènes fu.
S'a de cestui grant duel éu,
Et pour la cose périlleuse
Et del céler plus dolereuse,
Cest afaire renouvela
As Alemans et saïela,
Et commanda par cruétet
C'on l'éuist del roïaume ostet,
Et bien manda s'on ne l'ostoit
Qu'il méismes l'en osteroit.

Frédéric II épouse Isabelle d'Angleterre.

Adonques manda puis cel jor
L'emperères en grant amor,
En Engletière, au roi Henri,
Qu'il li envoïast, sans détri,
Sa sereur, il l'espouseroit
Et emperéis en feroit.
Et par commant cele besogne

Mort de Henri I, duc de Brabant, 5 novembre 1235.

Fist l'arcevesqes de Colougne.
Si fu li vious dus de Louveng
En cele voie ses compeng,
Et autre baron avoec aus.

28593 *I fil*, Conrad.

28594 *Grant duel*, bien loin d'agir comme le dit notre auteur, Frédéric II fit élire Conrad roi des Romains, dans la diète de Spire, en 1237. Conrad n'avait alors que neuf ans.

28599 *Par cruétet*, par cruauté, avec sévérité.

28607 *Sa sereur*, Isabelle mourut le 10 décembre 1241.

28610 *L'arcevesqes de Colougne*, Henri de Molenarck, élu le 15 novembre 1225, mort le 26 mars 1238. — L'*Art de vérifier les dates* dit, à l'article Angleterre, que ce mariage eut lieu le 20 juillet 1235, et à l'article Brabant, le 22 août.

28611 *Li vious dus de Louveng*, il avait environ 77 ans et nonobstant il alla chercher Isabelle en Angleterre.

Li rois Henris et ses consaus
Furent liet de cel mandement
Se li tramist tot esranment.
Ricars, ses frères, o lui vint,
Et haut baron jusques à XX
La mer repasèrent de cà.
Droit à Coulogne cevauça
La damoisiele et ses conduis.
Fiestes i ot et grans déduis.
Et l'emperère avoit semons
Ses barons, si pasa les mons;
Viers Alemagne en est venus,
Et l'arcevesques et li dus
Qui l'orent jurée à son oès,
L'en ont encontre mené luès.
Et il l'a prise et couronnée,
Si fu emperéis clamée.
Sarrasin avoit amenés
L'emperères, ki de tous lés
Le gardoient plus qu'autre gent.

L'empereur Frédéric II se fait garder par des Sarrasins.

Lors si fu mandés esranment
Cil rois, ki diut estre ses fius,
Et il n'en fu de rien eskius.
Mais par consel, i est alés.
Mais tout ausi com avolés
Fu pris et livrés esranment
Pour emprisonner fortement
Al duc, ki là fu de Baiwière,
Et il en fist moult laide cière
Qu'il estoit moult laide personne.
L'emperères prist la couronne,

Henri est mis sous la garde du duc de Bavière.

28636 *Eskius*, détourné, *excisus*.

Et saint Magloire n'en *eschieu*.

Et je n'en excepte pas saint Magloire. *Les moustiers de Paris*, Recueil de Barbazan et Méon. II, 209.

28640 *Emprisonner*, dans un château de la Pouille, disent les historiens.

Sour son cief l'a mise pour voir
Et n'i laissa rien remanoir;
Quant que cil tenoit, tout saisi,
C'onques n'en vot avoir mierci.
Dus, contes, abbés, arceveskes
I ot, et prélas et évesques.
Godefroi de Condé, évêque de Cambrai.
S'i fu de Kambrai Godefrois,
Quant li consaus fu plus estrois,
Gautier et Fastré de Ligne.
Et Watiers de Ligne et Fastrés.
S'i ot d'autres barons assés,
Arnould d'Audenarde.
Et s'i fu Ernous d'Audenarde
Que l'emperère moult regarde,
Qu'il en avoit oï parler.
Sohier de Béthune.
Et la contesse i fist aler
Pour Hainnau, Sohier de Biétune.
S'i ot moult d'autre gent commune;
Tot à ceval de fier couviers,
I conduisent les mès diviers,
Li cevalier et li siergant,
Tot ausi com à remanant;
Quar cascuns envoïoit son keu
Pour prendre la viande al feu,
Tel com avoir le voloient.
Congiet ont pris, si s'en partoient
Au nuit, et lendemain repaire
Cascuns ki vot à son repaire.
L'emperères s'en est alés,
Et li roïaumes est remés
En sa main et la main de çaus

28656 *Regarde*, considère, honore.

28659 *Sohier de Biétune*, fils de Walon de Béthune et petit-fils de Sicher de Béthune, seigneur de Carency. Du Chesne, en disant qu'il fut envoyé par la comtesse Jeanne, au couronnement d'Isabelle d'Angleterre, invoque l'autorité de Ph. Mouskes, et transcrit ses paroles parmi ses épreuves, vers 28649-28659. *Hist. généalog. de la maison de Béthune*, p. 561, preuves, 371.

28662 *Mès*, mets.

28664 Comme le reste.

A qui atorna ses consaus.
Et li pris, pour tel mesprison,
Demora pris en la prison
Al duc de Baiwière ki l'ot.
Là n'ot-il pas le millour lot
De cest afaire; le lairons,
Droit à l'estore revenrons.
  Li rois de France Loéys,
Ki del tout s'estoit obéis
As voloirs sa mère Blançain,
Ki le tenoit auques proçain,
Et tant l'amoit que nule mère
Pooit amer ne fil ne frère,
Viout que si baron li mandasent
Gentil feme, et le mariasent
Si que sa mère le loast.
Et ele a dit c'on li mandast
La fille au conte de Provence.
Quar ele estoit de tel nassence
Qu'il n'avoit feme plus gentil
Entre II mers, ce dient cil
Qui le connoisent, ne plus biele
Ne plus courtoise damoisiele.
Et li rois en a pris consel
A çaus ki furent si féel.
Loé li ont, si l'a mandée
Et on li a, sans demorée,
Envoiié trop liément,
Del tout à son commandement.
Quar l'arcevesques i ala,
Cil de Béourges, ki fu là,

Louis IX épouse la fille du comte de Provence, 1234.

28675 *Li pris*, le prisonnier, Henri.
28682 *S'estoit obéis*, s'était soumis.
28691 *La fille au conte de Provence*, Marguerite, fille aînée de Raymond-Bérenger IV, fils lui-même d'Alphonse II, auquel il succéda en 1209.
28692 *Nassence*, naissance.
28698 *Si féel*, ses féaux.
28704 *Béourges*, Bourges.

Bien venus de tous environ
S'i furent li autre baron,
A grant fieste l'a congée
Li rois, et si fu couronnée.
Adont fu li païs em pais,
Tout ausi com çou fust sohais,
Et recommencièrent tornoi
Et les fiestes et li dosnoi.
Or oïés faée miervelle,
Jamais n'ora-on sa parelle.
Li rois de Castiele n'avoit
Point de feme, jovènes estoit,
L'autre fille al conte manda
De Prouvence, et on li dona.
Moult volentiers car ce fu drois

Mariage de Henri III, roi d'Angleterre.

Et la tierce manda li rois
Henris d'Engletière moult tos,
Quar li quens iert de trop bon los.
Oïés miervelle et grant ounor
C'uns povres quens en poi de jor
De III filles fist III roïnes.
Pour lui fist Dieux miracles fines,
Qu'en mains de II ans, à droit conte,
Avint çou à I povre conte.
Mais de linage estoit gentil,
Et si avoit I vallant fil.
Ensi aïue Dieux son homme,
Quant loïautés et biens le nomme.
Et que n'auroit or li célers?

28710 *Sohais*, souhait.
28713 *Faée*, d'où le mot *fée*.
28717 *L'autre fille*, ce mariage est démenti par l'histoire.
28720 *La tierce*, la seconde : Éléonore. La troisième fille du comte de Provence, Sancie, épousa Richard, duc de Cornouailles, frère de Henri III. La quatrième, Béatrix, épousa Charles, frère du roi de France.
28730 *I vallant fil*, il n'eut point de fils.
28731 *Aïue*, aide.
28733 *Li célers*, à quoi bon le céler?

Puis vint grans dios as bacelers
Et à çaus qui d'armes vivoient
Et qui le siècle maintenoient.
Li quens Willekins de Hollande,
Ki vesqui en proaice grande,
Avoit I fil quant il moru,
Ki Florekins apielés fu.
Gentillaice l'avoit nouri
Et largaice l'ot encari.
Quant il ot aage, briément
Cevaliers fu fais hautement.
Grant fieste fist et grant noblèce.
Largaice maintiunt et proèce,
Par toutes tières tournoïa
Et despendi et dosnoïa.
Quant il ooit I cevalier
Noumer, ki faisoit à proisier,
Si le retenoit de mesnie
Et dounoit à sa compaignie
Les grans dons, et as bacelers
Qui soupris avoit li esrers
Et li tornoi k'il poursivoient :
Et pour çou toutes gens l'amoient.
Quan que sa tière li valoit
En II ans, en I despendoit;
Et s'il estoit larges dounère,
Ausi iert-il biaus despendère.

Guillaume Ier, comte de Hollande.

Florent IV, son fils.

Ses brillantes qualités.

28737 ***Willekins***, diminutif de ***Willem***, Guillaume de Nangis nomme Guillaume II aussi ***Williquins***. Dans la *Philippéide*, on lit, liv. IX, v. 419 :

Juvat indagare recessus
Et populos gelidam qua Flandria respicit arcton,
Qua se Brabaneis procul hinc conterminat arvis,
Qua Guilliquino *fieret contermina regno.*

Dom Brial croit, avec raison, que ***Guilliquinum regnum*** est la Hollande, ainsi appelée à cause de Guillaume Ier, son souverain.

28739 ***Quant il moru***, le 29 juillet 1218.

28742 ***Encari***, chéri.

28754 ***Li esrers***, les voyages; Florent donnait aux jeunes écuyers qui voyageaient et recherchaient les tournois qu'il aimait comme eux.

28759 ***Dounère***, qui donne.

28760 ***Despendère***, qui dépense.

Et del sien as povres dounoit
Moult volentiers en bon endroit.
Dieu sour totes riens réclama
Et les tornois forment ama,
Les bieles armes, les noblèces,
Les signories, les proèces.

Florent IV, tué dans un tournoi.

Mais fortune et envie fole,
Qui moult de gent vaint et afole,
Le souprisent à I tornoi
Qu'il ot fait prendre, par dosnoi.
Tant i mena, à ses deniers,
Et banières et cevaliers,
Si qu'il eut fait par maintes fois,
Que sor lui fu tous li tornois.
Et tout le tornoi par sa main
Venqui-il au soir et au main,
Et de tous en eut-il le pris
Qu'il n'i fu ni bléciés ne pris,
Mais il perdi priés sa gent toute.

Robert de Boves.

Anseau d'Ile.

Simon de Clermont.

Robiers de Boves et sa route
Et Ansiaus d'Ille duel en ont,
Ausi ot Simons de Clermont.
Si com ses gens r'alet en furent
Viers leur osteus, si com il durent,
Et li quens derière venoit,
Si com cil ki lasés estoit,
Priés d'un bosket seure li ceurent,
Et li grévèrent quan k'il peurent,
Cascuns à son harnas tendi.
Et Florekins plus n'atendi.

28769 *A I tornoi*, des écrivains modernes ont dit qu'il fut assassiné par le comte de Boulogne, dans un tournoi donné suivant les uns à Corbie, suivant les autres à Nimègue; mais Philippe Mouskes et les contemporains racontent autrement la chose. *Voyez* v. 28127.

28780 *Robiers de Boves*, un autre Robert de Boves fut tué à la croisade, en 1190. Benoît de Peterborough, dans le *Recueil des Hist. fr.*, XVII, 512 D.

Son hiaume prist et relaça,
Et çaus rapiele c'on kaça,
A aus s'eslaise, si fiert ens,
Pour resceure lui et ses gens,
Mais trop en i avoit sor lui.
Si li fisent assés d'anui,
Quar son harnas et ses gens prisent
Et lui-méismes tant batirent
De son hiaume, k'il se pasma
Dont li peules moult les blasma.
A son ostel en fu portés :
S'en fu moult grans dious démenés,
A poines que vif demoroient
Li baceler, ki là estoient.
C'estoit lor dieus et lor confors,
Et tant estoit li diols plus fors,
Qu'il avoit CC ans et plus
Que si large ne trouva nus.
Mors est, moult fu plains et plorés,
En son païs fu reportés
Et sevelis à tele ounour,
Com on doit faire tel signour.
Del gentil conte me tairai,
A ma matère retrairai.
Or oïés aventure estragne
Qu'avenut fu par Alemagne.
Uns bégins mestre sermonnère,
Corans eut non, et I siens frère
Jacobin, par là trespassoient,

L'inquisition à Cologne.

28794 *Resceure*, défendre.

28817 *Bégins*, espèce de moines, qui furent condamnés aux conciles de Cologne, en 1260, et de Vienne, en 1311. Rutebuef ou Rutebeuf, dans sa *Chanson des ordres*, dit, pour refrain :

Papelart et *béguin*
Ont le siècle honi.
Recueil de BARBAZAN *et de* MÉON, II, 299.

Mestre sermonnère, maître prédicateur.

28818 *Corans*, Corradin?

28819 *Jacobin*, voici ce que Rutebuef dit de

Ki laitres de Roume aportoient
C'on presist çaus qu'il nommeront,
Quar mescréans les prouveront,
S'es arsist-on tot esranment.
Ensi fu fait tot plainnement.
A Coulougne et par le païs
En fu li peules esbahis,
Moult en arsent et conviertisent,
Mais ainc que del païs partisent
Fu Corans gaitiés et ocis
Et ses compains en est fuïs.

Excès du cardinal Otton.

Donqes remest cele complote.
Puis i vint I cardenaus, Othe,
Ki vot les clers desprovender
Et les auquans désordener,
Et raïembre les abéies.
Assés moustra de félonnies,
Mais tart li fu, de fit le sai,
Qu'il s'en fu fuiois à Tornai,
Sains nule joie et sains conduit,
Et cevauçoit adiès par nuit.
Et de Tornai s'en rala-il
Tout droit viers Roume, sans péril.

Il est obligé de fuir à Tournai.

On prêche de nouveau la croisade.

Adonques droit en cel tempore,
Vint de l'apostole Grigore
Grans pardons et commans des crois,

cel ordre :

Li jacobin sont si preudomme
Qu'il ont Paris et si ont Romme,
Et si sont roi et apostole,
Et de l'avoir ont-ils grant somme;
Et qui se muert, s'il ne les nomme
Por exécutor, s'ame afole;
Et sont apostre par parole,
Buer fu tel gent mise à escole.
Nus n'en dit voir c'on ne l'assoume;
Lor haïne n'est pas frivole,
Je qui redout ma teste fole,
Ne vous di plus mès qu'il sont homme.

Les ordres de Paris, dans le Recueil de BARBAZAN et de MÉON, II, 294-95.

28831 *Complote*, complot.

28833 *Desprovender*, dépouiller de leur provende.

28834 *Désordener*, dégrader.

28835 *Raïembre*, rançonner.

28838 *A Tornai*, ce fait a échappé à nos historiens.

Dont la gent furent en effrois.
Quar haut et bas moult se croissièrent,
Ki Dieu amèrent et proisièrent ;
Et des clers se croisièrent moult,
Ki tout voelent avoir par tot.
De Rome aporta ces novieles
Frère Willaumes des cordieles.
Car on disoit que li soudans
Se feroit batisier par tans,
Ainc c'on l'alast plus asaillir ;
Et la triuwe devoit faillir
C'on eut prise très Damiaite,
Ki nos fu par péciet soustraite.
Blasmés en fu I cardenaus,
Ne sai se çou fu ses consaus.
Del soudant et de son batesme,
Ne de son corage méesme
N'en set nus encor dire voir.
Mais on ot parlé del movoir,
II ans diut la triuwe durer
Ne plus n'es vot-on créanter,
Partout fu la meute anoncie,
Si fu de mainte gent joïe,
Mais des femes ot, ne sai quantes,
Par ample le païs dolantes.
Puis revint par France I Robiers,
I jacopins trop mal apiers,
Et dist qu'il ot més à Mélans.
Et si eut esté par X ans

Trait satirique.

Frère Guillaume.

L'inquisiteur Robert.

28852 *Des cordieles*, cordeliers. Le nom propre de ce moine pouvait être aussi *Des Cordelles*. Rutebuef, dans le recueil de Barbazan et de Méon, II, 295 :

Se li cordelier por la corde
Pueent avoir le Dieu accorde,
Buer sont de la corde encordé, etc.

28864 *Movoir*, se mettre en mouvement, reprendre les armes.
28867 *Meute*, guerre.
28868 *Joïe*, accueillie avec joie.
28870 *Par ample le païs*, dans toute l'étendue des divers pays.
28873 *Més*, demeuré.

En la loi de mescréandise,
Pour connoistre et aus et lor guise.
Ardoir en fist assés en oire
Droit à la Carité-sor-Loire,
Par le commant de l'apostole,
Qui li ot enjoint par estole
Et par la volenté dou roi
De France, ki l'en fist otroi.
S'en fist allors ardoir et prendre,
Teus IIII n'es séust soprendre.
L'arcevesques et li clergiés
Les ont enquis et empesciés.
A Piéroune, dedens la vile,
U menée orent ceste gille,
Fist ardoir Piéron Malkasin,
Robiert et Mahiu de Lanuin,
Et avoec ces III si arst-on
Les femes Mahiu et Piéron.
Et lendemain, ainc qu'il s'en tort,
IIII signours à Heloincourt.
Et Bauduins, fius Markasin,
A Valenciènes I matin
S'enfuï, mais là fu-il pris,
Et si fu à Cambrai remis.
Puis le manda li rois, si l'ot
Et si en fist çou que lui plot.

Grand nombre d'individus mis à mort pour accusation d'hérésie.

28878 *Carité-sor-Loire,* Charité-sur-Loire, petite ville du Nivernais.

28885 *L'arcevesques,* de Reims, parce qu'il était jaloux de sa juridiction.

28888 *Gille,* ce mot semble indiquer que Ph. Mouskes n'approuvait pas ces rigueurs.

28890 *Lanuin,* Le Carpentier cite une famille patricienne de Cambrai, nommée *Lainvins* ou *Lauwin,* et qui portait d'azur à la croix azurée d'or. Ce pourrait bien être celle-ci.

28893 *S'en tort,* s'en retourne.

28894 *Heloincourt,* Honnecourt, autrefois Hunulcort, Hunol-Curth, *Hunulphi-Curtis?* Voir le Balderic de M. Le Glay, *Table des noms de lieux,* p. 591.

28895 *Markasin,* plus haut *Malkasin.*

28896 *Valenciènes,* les dominicains, investis de la recherche des hérétiques, s'établirent dans cette ville en 1233. D'Outreman, *Histoire de Valenciennes,* p. 137.

La fille Mahiu de Lanuin
Fu prise avoec, par tel couvin.
Ençainte estoit, ne fu pas arse,
Mais ainc que fu la cose esparse
Si le respria la roïne,
Qu'ele estoit biele dame et fine,
Et feme estoit de cevalier,
Ki fist assés pour lui proiier,
Qu'ele ot encouvent loïaument
Qu'en Dieu kerroit entirement.
De Piéronne à Canbrai s'en vint
Cil Robiers, o lui siergans vint,
Quar li rois le faisoit conduire,
Pour çou c'on ne li vosist nuire.
Li vesques Godefrois ausi
I ot siergans, j'el sai de fi.
Une feme avoit en la vile,
Qui déciut ot tout, par sa gille,
Le païs, quar on quidoit bien
Que loïaus fust sour toute rien.
La contesse fille clamoit,
Et del sien, qant ele voloit,
Recevoit pour aumosne faire;
C'on quidoit qu'ele vestit haire,
Non faisoit, ains ert vis diables,
Qui la gent décevoit par fables.
Conneute fu jusq'en Auçuerre,
Et faisoit Dieu barbe de fuerre.
Cil de Vaucieles et de Los

28902 *Couvin*, pour *couvent*, convention.
28905 *Respria*, pria instamment.
28909 *Encouvent*, promis.
28910 *Kerroit*, croirait.
28921 *La contesse fille*, elle se faisait passer pour fille de la comtesse Jeanne.
28925 *Vis diables*, diable vivant.
28927 *Auçuerre*, Auxerre.
28928 *Barbe de fuerre*, faire à Dieu barbe de feure, expression proverbiale, employée avec succès par La Fontaine, et qui signifie se moquer de Dieu.
28929 *Vaucieles*, abbaye d'hommes, dans le Cambrésis, fondée en 1132; *Los*, *Looz*, abbaye

Li portoient partout bon los.
Et li vesques et li clergiés
Durement iert joïans et liés
Qui pooit iestre ses acointes,
Fussent bourgois u dames cointes.
Et quant om u feme moroit,
Trestout çou que pour Dieu dounoit,
Avoit la diablaise en main.
Aélais ot non li erbière.
Cele vious desloïaus sorcière
Prise fu, et tout esranment
A regehi, oïant la gent,
Que, plus avoit de XL ans,
Ne créi Dieu et ses commans.
Et autres de moult bonne cière,
Fins courtois en toute manière,
Fors tant que en Dieu ne créirent,
Prist-on assés lors et enquisent.
Mais anemi si les tenoient
Qu'à Dieu repairier ne voloient.
Grant dol i ot d'aus ne sai quans,
Qu'il en i ot III moult vallans
Ki furent eskiévin esliut.
Or oïés com ont endéciut
Le siècle, et si ont femes prises.
Ne puis de tous conter les guises;
XX en i eut, si com j'aesme;
Ce fu le jour de grant quaresme.
Li arcevesques, bien le sai,
Et Watiers, vesques de Tornai,
Et cil d'Arras et de Noïon

d'hommes, fondée en 1147, et située près de Lille.
28933 *Ses acointes*, admis dans sa société.
29938 *Erbière*, empoisonneuse.
28945 *Fins courtois*, ce que nous appellerions aujourd'hui des honnêtes gens.
28948 *Anemi*, le démon.
28958 *Li arcevesques*, de Reims.
28959 *Watiers*, Gautier de Marvis.

Furent à l'enquisision.
Ausi doi frère de Masteng
Furent ars pour tel entreseng.
Si ot III femes ensignies,
Ki furent à Dieu convierties,
Et XVIII en laissa-on
Encore arière en la prison.
Et s'en eut menés à Dowai,
U pris en avoit, bien le sai,
Quar il faisoient adiès gierre.
Cil ki furent pris à Valtière
Etoient Catier apielé, Catiers.
Qui trop avoient revélé.
Cil ki furent ars à Cambrai,
Et à Piéroune et à Douwai,
Et aillours par frère Robiert,
Ars en poure tout en apiert,
Si estoient Bougre nommé, Bougres.
De fause loi pris et prouvé.
Que vielles femes, que viellars,
En i ot à Douwai X ars,
Et s'en i eut de conviertis,
Femes et houmes del païs,

28962 *Masteng*, Mastaing en Hainaut, dans l'Ostrevant, possédé par la famille de Jauche. Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*, II, 701. D'Outreman, *Hist. de Valenciennes*, 327.

28963 *Entreseng*, indice.

28964 *Ensignies*, prêchées, catéchisées.

28971 *A Valtière, aval tière*, pays des Avalois, et l'on a vu que les Avalois criaient *Cologne*. Ce nom nous a paru convenir en général aux Pays-Bas, quoiqu'il ait pu désigner plus spécialement quelques cantons voisins du Rhin.

> Iluec arivent marchéant d'*Avalterre*.
> *Les enfances Vivien*, MS cité par M. Francisque Michel.

Dans la chanson de Roland, publiée également par cet infatigable philologue, on lit *Valterne*, st. XIV, v. 7, st. LXXIII, v. 1, st. XCVIII, v. 3.

> Pris ai *Valterne* et la terre de Pire (p. 8).
> Del altre part est Escrenus de *Valterne*,
> Sarrasins est. (p. 37).
> Si vait férir Escreinis de *Valterne*.

M. F. Michel pense que Valterne et Valterre ou *Avalterre* sont la même chose. Il est néanmoins constant que dans ces citations il ne peut être question des *Avalois* de Philippe Mouskes, et qu'il s'agit d'une localité du Midi.

28972 *Catier*, v. 28249.

28978 *Bougre*, *bogre* ou *bougrin*.

Qui furent bien haut roégnié
Devant et derrière croissié.
Et si en fist-on enmurer
Pour repentir et pour durer.
Et à Lille ot pris marcéans
De fieste en fieste adès esrans.

Vengeance personnelle de l'inquisiteur Robert.

Robiers i fu de le Galie
Pris, retenus à cele fie.
Mais Dam-el-Dieux l'en délivra,
Qu'il moult docement empria,
Quar il avoit preudom esté,
Mais les femes avoit amé.
Pour une dame de Melans
Li fu frère Robiers nuisans,
Et dist qu'encor le comperroit
En son païs, s'il i venoit.
Robiers Le Fri del Esprivier,
Que puissedi compra moult cier,
Envoiiés en fu en escil,
Droit en Coustantinoble ensi.
S'en ot pris à Ask et à Lers.
Et en la vile de Touflers.
S'en i ot d'enmurés et d'ars
Plains de cele malise et d'ars.
Assés en ot ars par la tière.
Qui Dieu faisoient ire et gierre.
Moult i eut grant duel à l'ardoir,
Mais çou fu grans joie, pour voir,
Quar il éuissent enpuisnié

28984 *Roégnié*, rognés.
28985 *Croissié*, revêtus d'un vêtement analogue au *san-benito* des inquisiteurs espagnols.
28990 *De le Galie*, Robert de la Galère, ainsi appelé, sans doute, à cause de son enseigne.
29000 *Del Esprivier*, de l'épervier, probablement le nom de son enseigne, v. 28990.
29001 *Compra*, paya.
29004 *Ask*, *Lers*, on trouve tout près de Lille Asque et Flers ; il est clair qu'il est question dans le texte de ces localités.
29005 *Touflers*, Toufflers, village à 2 lieues de Lille.

Tout le païs, et engignié.
Et Dieux maintiègne si son peule,
Que mais n'aient créance aveule,
Ainc soit à cascun vrais recors
Que Diex fu pour lui vis et mors.
Et mariage et vrai batesme
Doit cascuns croire pour lui-mesme,
Et le sacrement à l'autel,
Que nus n'en poroit faire autel,
Se priestre et Dieux méismes non :
Tel le commanda-il par non :
Qui n'el croit n'est preus ne senés,
Ainc sera perdus et dampnés.

Entre cest crois et cest arsin
Si avint grant joie sans fin,
Qui jà, se Dieu plest, n'iert remèse.
Pour guarder l'empire de Grèse
S'en fu alés li rois Jehans. Règne de Jean de Brienne à Constantinople.
Là ot esté ne sai qans ans,
Qu'il n'i ot pais faite ne gierre;
Ainc perdi priés toute la tierre.
Son or garda et ses deniers.
Aler laissa les saudoïers
U en lor tières u aillors.
S'empesa et les plusiors,
Quar ce ne fu ne preus ne sens.
Mais Vatace et li rois Ausens,
Li Micalis et li Coumain,
Et li Blac ausi tout de plain,

29026 *Crois*, action de croiser, de mitrer; *arsin*, brûlement. Ici Du Cange et M. Buchon reprennent leur extrait.

29031 *Ne sai qans ans*, deux années entières. Du Cange cite Ph. Mouskes, à propos de cette inaction. *Hist. de Constantinople*, éd. de M. Buchon, I, 213.

29037 *Plusiors*, si ce mot n'est pas compté pour trois syllabes, le vers est trop court.

29039 *Vatace*, Jean Ducas Vatace, empereur grec, à Nicée; *Ausens*, Azan II, roi de Bulgarie.

29040 *Micalis* (?), *Coumain*, Cumans.

29041 *Blac*, voy. plus haut.

Et li Toldres, uns om poisans,
L'oïrent dire aus ne sai quans;
Venut sont viers Costantinoble,
L'empérial cité, la noble,
Pour le roi Jehan asségier.
Tant i vinrent C et milier,
Qu'encor n'est nés qui les péuist
Nombrer, jà tant n'es connuist.

Faiblesse de l'armée de Jean de Brienne.

Et quant li rois Jehans le sot,
Des siens manda quan que il pot,
Si n'ot blous que VIII^{xx} cevaliers,
Et cil orent leur esquiers.
Et si eut siergans à ceval
Moult poi, mais il furent loïal.

Elle est cependant victorieuse.

Les armes de tous lor Grios prisent
Et leur gens bien armer en fisent :
La piétalle remest dedens.
Et li rois fist lors de ses gens
III batalles; s'en issi fors.
Et li rois Ausens, par effors,
XLV batailles fist.
Lues asanblèrent, si c'on dist;
Les III isi bien i férirent
Que le XLV venquirent :
III seulement en escapèrent,
Q'Ausens et Vatace menèrent.

Bravoure de ce prince.

N'ainc Ector, Rollans, ne Ogiers,
Ne Judas Macabeus, li fiers,
Tant ne fist d'armes en estor,

29042 *Li Toldres*, Du Cange : *li Toidres*, Théodore Comnène, empereur de Thessalonique.
29048 *Nés*, né, *natus*.
29052 Vers trop long. *Blous*, Du Cange : *olous*, et il ajoute *sic*.
29056 *Grios*, Grecs.
29060 *Batalles*, corps.
29063 *Asanblèrent*, attaquèrent.
29064 *Isi bien*, si bien.
29065 *Le*, Du Cange et M. Buchon : *les*.
29068 *N'ainc*.... Du Cange, parlant de la valeur de l'empereur, cite Ph. Mouskes, I, 222.

Com fist li rois Jehans cel jor,
Et il de fors et il dedens.
Là paru sa force et ses sens
Et li hardemens qu'il avoit.
Et cascuns des autres estoit
Si preus, con diut à tel mescief
Et pour la tière et pour son cief.
Jehans de Biétune et li sien

Jean de Béthune.

Et li autre le fisent bien.
Or oïés que li Griu pensèrent,
Quant viers la cité s'en alèrent.
Si disent que jà cil dedens
Ne se tenroient à lor gens;
Mais entruès qu'il se combatroient,
Les nés qu'amenées avoient,
Plus de CCC et bien garnies,
Seroient lues aparillies;
A tout lor Grifons et lor Turs,
S'iroient par la mer as murs,
U pour le prendre u pour l'ardoir;
C'en quidèrent faire, pour voir.
Mais quant la piétaille dedens
Vit defors bien faire lor gens,
S'alèrent as nés gaégner.

Les Latins s'emparent d'une partie de la flotte de leurs ennemis.

Gent i avoit de maint mestier,
Que cil defors et cil dedens
I prisent tant avoir et gens,
Qu'il ne fu se miervelle non,
Ce fist Dieux proprement par non,

29076 *Con*, comme.

29078 *Jehans de Biétune*, Du Cange soupçonne qu'il était fils de Conon, I, 222, mais André Du Chesne ne donne pas à Conon de fils de ce nom, 163; nous ne voyons de Jean de Béthune, qui ait vécu de ce temps, qu'un fils de Guillaume II, dit le Roux, et dont il a été fait mention plus haut. C'est celui qui épousa la comtesse de St.-Pol; et chose remarquable, Du Cange, plus loin, I, 256, reconnaît que c'est ce chevalier que veut désigner notre auteur.

29088 *Grifons*, Grecs.

Qui là vot garandir son peule,
Quar la cités fu auqes seule,
Car cil del castiel, de la flame
Quant nouviele sorent et fame
Que desconfis venoit Ausens,
A çou qu'il ot od lui de gens,
Fors de son castiel s'en issi,
Mais il le laissa bien garni;
Les fuians encontre devant
S'en ocisent et prisent tant,
C'on n'en sot ne conte ne fin.
Mort sont de cel darrain venin.
Cel castiel orent trespassé,
Pour çou qu'il sorent, de verté,
Que li rois Jehans i ot mis
Assés de ses mellors amis.
Cist aidièrent si leur signor
K'il en orent preut et ounor.
Des preudomes doit-on parler
Et les mauvais laisier ester.
Qu'en mauvais n'a point de saison,
Mais li biens a tousjors fuisson.

Le comte de Champagne s'allie avec le duc de Bretagne, 1235.

Lors avint que li Canpegnois,
Qui de Navare ert nouviaus rois,
Ot de sa feme, ki fu bonne,
La fille Erkenbaut de Borbonne,
Une fille, si com Dieu plot.
Et il, au plus tost c'onques pot,
Parla au conte de la Marce

29101 *Seule*, l'infanterie l'avait abandonnée pour piller. Du Cange, *Hist. de Constantinople*, I, 223.

29102 *De la flame*, nouvelle de la flamme, de l'incendie que se proposait l'ennemi. V. 29122.

29108 *Fuians*, Du Cange et M. Buchon : *fuiars*.

29109 *Ocisent*, au v. 28206 on lit *ocesisent*.

29121 Interruption dans l'extrait de Du Cange et de M. Buchon.

29124 *Sa feme*, Marguerite, fille d'Archambaud VIII.

29128 *Conte de la Marce*, Hugues X, de Lusignan ou Luzignan.

Et à sa feme, ki fu large,
Qui dame ot esté d'Engletière,
Et bien voloit l'ire et la gierre.
Et li quens Jehans de Bretagne
La fille al conte de Canpagne
Prist à feme, et si l'espousa,
Si que l'uns l'autre asséura,
Et li baron au roi de France
Se tinrent à lor séurance.

Mécontentement du roi de France.

Tiébaus, li quens des Canpenois,
Ot puis en France moult d'anois,
Quar il ot le roi encouvent,
Une fois et autre souvent,
Que sa fille n'auroit baron
Se par le congiet del roi non,
Et cartre l'en avoit dounée
Sour III castiaus de sa contrée.
Mais li quens, qui en ot engagne,
Au fil le conte de Bretagne
Le douna, que li rois n'el sot,
Mais il s'en tiunt apriés pour sot,
Quar li rois, sans faire autre tence,
Le resoumonst de convenence,
Et si soumonst ses os pour lui.

Le comte de Champagne rentre en grâce.

Mais li quens, qui douta l'anui,
Vint à mierci, car la roïne
Li consilla, pour l'aatine.
Mais li rois en ot III castiaus
A sa volenté, fors et biaus,

29129 *Sa feme*, Isabelle, fille d'Aimar, comte d'Angoulême, veuve du roi Jean d'Angleterre.

29132 *Jehans*, Jean, fils et héritier du duc de Bretagne.

29144 *Cartre*, charte, engagement par écrit.

29146 *Engagne*, tromperie.

29151 *Resoumonst*, somma de remplir sa convenance, sa promesse.

29152 *Soumonst*, convoqua, appela.

29155 *L'aatine*, à cause de l'empressement qu'elle mettait à servir Thibaut.

Affront que Robert, frère du roi, fait au comte de Champagne.

Et si diut aler outre mer
Et en Navare demorer
VII ans. Mais li frère le roi,
Mesire Robiers, cel desroi
Ne li vot pardoner ne s'ire.
Ainc commanda et si fist dire
A ses vallais qu'il li féisent
Trestout le honte qu'il péuisent.
Et quant li quens s'en dut aler,
Cil li vinrent à l'encontrer,
Si fu gietés de palestiaus
Et de cinces et de boïaus,
Et si li trencièrent-il doi
La keue de son palefroi.
Et il al roi le remanda,
Ki tous à prendre les rouva
Et dist que tos fussent pendu.
Mais ses frères l'a desfendu,
Mesire Robiers, et si dist
Qu'il-méismes ses cors le fist.
Délivré furent, et li quens
De Campagne enmena les suens,
Et li rois les fist convoiier
Ses barons, et, pour desvoiier,
L'enmena li quens de Bretagne
Jusqu'à Nantes, à grant compagne.
En une galie en entra,
Droit viers Navare s'en ala,
Et Campagne pour son desroi
Remest en la garde le roi.
N'onques mais n'oï-on parler

29161 *Robiers*, Robert, comte d'Artois, fils de Louis VIII et frère du roi régnant.
29164 *Vallais*, valets.
29168 *Palestiaus*, haillons.
29169 *Cinces*, guenilles.
29170 *Doi*, deux; il serait cependant plus simple de lire *droi*, droit.
29177 *Ses cors*, en personne.

D'ensi roi et conte mener,
Mais il estoit partout haïs,
Pour la mort del roi Loéis,
Qu'il laissa devant Avignon
Et pour le conte Felippron
De Boulougne, ki mors estoit,
Et disent qu'enpuisné l'avoit.

Préventions populaires contre le comte de Champagne.

Le vesques de Biauvais moru
Lors, dont France entredite fu,
Quar li rois ot de Biauvès pris
Moult des bourjois et moult ocis,
Pour I sien prouvost k'il ocisent.
Assés cruel escange i misent.
Le vesques de Cartres ausi
Fu mors : si demora ensi.
Et li rois tiunt çaus de Biauvès
En prison, com faus et mauvès.

Interdit.

Avenut estoit cidevant
Que croisiet furent li enfant
De maint païs, maugré lor pères,
Maugret parens et maugret mères.
S'en i ot tant c'on n'en sot nombre.
Mais d'aus fu ausi com de l'ombre.
N'i ont nul confort atendut,
Par le païs sont espandut,
Cascuns sa crois bien atacié,
Portoient banières lacié.
Cà X cà XX se hierbegoient
As boines gens que il trovoient,
Et s'eurent deniers li auquant.

Croisade des enfans, 1212.

29201 *Escange*, représailles.
29202 *Cartres*, Chartres.
29207 *Li enfant*, Michaud, *Hist. des Croisades*, 5e édit., III, 380. Cet auteur rapporte un mémoire de feu Jourdain. Albéric de Trois Fontaines et Mathieu Pâris entrent dans beaucoup de détails sur cette croisade, dont parle aussi J. De Guyse. Cf. F. Wilken, *Geschichte der Kreuzzüge*, 1830, VI, 71-81.
29215 *Lacié*, attachée.

De jour en jor alèrent tant,
Qu'il sont as pors de mer venu.
Si leur est ensi avenu
Que faus marounier les pasèrent.
Vendus les ont quant arivèrent.
De X mile n'en revint XX.
J'el di pour çou qu'ensi avint.

Le cordelier frère Guillaume prêche la croisade.

Frère Willaumes des cordieles
Viunt et parla des crois novieles
Pour Jérusalem délivrer.
Mais que vaut de gens enivrer
Par parole, et faire croissier?
Çou fait moult petit à proisier,
S'il n'i a kief de signorage,
Qui gart le port et le voïage
Et l'ost, quant ele sera outre;
Peu vaut l'afaires sans le coutre.
Se cil enfant éussent kief,
N'éuissent pas si grant mesquief.

Donques revint novele noble
Que no gens de Coustantinoble
Soucoru à moult grant hustin

Geoffroi de Villehardouin va au secours de Constantinople, 1236.

Jofrois de Vile-Harduin,
Et Pissant et Venissiien
Et li Genevois moult très-bien;
Quar li rois Jehans i estoit,
Ki moult grant mestier en avoit.
Par avarisse avoit laissiés
Les bons siergans et dékaciés,

29232 *Kief de signorage,* chef d'un haut rang.

29235 *Coutre*, gardien, celui qui veille.

29238 L'extrait de Du Cange et de M. Buchon recommence.

29241 *Jofrois de Vile-Harduin,* Geoffroy de Villehardouin II, surnommé le Jeune, prince d'Achaïe. Il descendait de Jean de Villehardouin, oncle de l'historien. Du Cange, éd. de Villehardouin, in-fol., p. 243.

29242 *Pissant,* Pisans.

29243 *Genevois,* Gênois.

Et des cevaliers grant partie,
Ki passèrent outre en Blaquie :
Quar ensi fait ki mious ne puet,
Par convenant faire l'estuet,
Ce nos ensègne li escris.
M et II cens et XXXVI
Del incarnation, passa
De Coustantinoble decà
Li jovènes enfés Bauduins, Baudouin II se rend à Rome.
De père et de mère orfenins,
Qui l'empire ot de Gresse là.
Eskéu li estoit piéchà
D'oncles et de frère et de mère,
K'il estoit drois oirs de l'empère.
Et la fille au roi d'Acre avoit,
Qui pour lui l'empire gardoit
Et garda lonctans, comme preus.
S'il vesquist encor, fuse preus
S'avarisse ne l'éuist pris,
Quar il ot esté de grant pris.
Or ierent ceus en grant langor;
Si loèrent si consillour
Qu'à Roume l'enfant envoïast,
Et le pappe miercit criast,
Grigorie, pour soucors avoir;
Quar il n'eut force ne pooir
D'iestre contre ses anemis :
Perdut avoit tout le païs.
A Roume ert li enfés venus,
Moult ricement fu recéus,
Et la pappe, qui moult fu biel,
Li douna laitres et saiiel,

29259 *Eskéu*, échu.
29262 *La fille*, Marie, fille de Jean de Brienne, mariée en 1234.
29265 *Fuse preus*, fût-ce avantage.
29269 *Consillour*, conseillers.
29272 *Grigorie*, lisez *Grigore*.

C'on li rendist, de par son père,
Tous ses drois, et de par sa mère,
Et ki del sien li défauroit,
Escumeniiés en seroit.
Et fist pardon c'on s'i croisast,
Grant et large, s'on i alast,
Autel u plus com d'outremer,
Pour le roi Jehan délivrer,
Et pour la tière qu'il perdoient,
Quar Sarrasin i marcisoient.

Baudouin II va à Paris.

Ensi fu devisé à Roume.
Bauduins s'en part et si ome
A Paris vint, s'el congoï
Li rois, qui sa complainte oï,
Si que, sains point d'aler en fuerre,
Li rendi la conté d'Auçuerre
Et tout son droit; et la contesse
Ne l'en fu mie félenesse,
De Flandres, mais la Viénoise
Ne viout pas qu'à Namur adoise,
Ne à trestoute la conté.
C'est sa suer, si l'a fourconté.

Les châteaux Sanson et de Bovignes.

Sanson et Bouvines garni,
Et Namur lonctans fu ensi.
D'afolés i ot et de mors

29282 *Défauroit*, enlèverait, retiendrait.

29289 *Marcisoient*, étaient proches, voisins, limitrophes.

29294 *Sains point d'aler en fuerre*, sans aller fourrager, sans guerre.

29295 *La conté d'Auçuerre*, Du Cange remarque que saint Louis ne put rendre à Baudouin ce comté qui appartenait pour lors aux comtes de Nevers, auxquels il était retourné par le décès de l'empereur Pierre, son père, qui n'en avait eu que la jouissance et non la propriété. *Hist. de Constantinople*, I, 230.

29296-98 *La contesse.... de Flandres*, Baudouin passa en Flandre au mois d'avril 1237, et cette princesse lui fit rendre tout ce qui lui appartenait de droit dans les comtés de Flandre et de Hainaut. Mais Marguerite de Courtenai, sœur de Baudouin et comtesse de Vianden (dans le Luxembourg), ici appelée la *Viénoise*, refusa de lui restituer le marquisat de Namur, et voulut même le faire passer pour un imposteur de la trempe de l'ermite de Glançon.

29299 *Adoise*, touchât.

29301 *Fourconté*, compté pour rien.

Et grant arsin, mais ce fu tors,
Quar la suer n'i devoit avoir
Castiel ne tière ne avoir,
Puis que ses frère ert revenus
Et des barons reconnéus.
Et tous li peules se tenoit
A l'enfant qui drois çou estoit.
Et s'en ièrent entredit bien
La contesse et trestout li sien.
Mais en la fin ensi couru,
Que sour la contesse mis fu
De Flandres; mais ele juga
Que li enfés tout son droit a,
Parmi VII mil livres d'acorde.
De tant i ot miséricorde
Pour son despens et pour sa gierre.
Ensi r'ot li vallès sa tière,
Et ses garnisons partot mist,
Ensi com ses consaus l'asist.

Mesire Robiers, frère al roi, Mariage de Robert, frère du roi de France, 1237.
Prist adont feme et grant conroi,
Ki fille ert al duc de Louveng,
Et, se del voir dire ne feng,
Il ot Artois et S[t].-Omer,
Et s'el fist li rois adouber
A jour dénoumet et onnieste,
Moult hautement et à grant fieste,
A Compiègne, en la prairie.
Moult i ot grant bacelerie.

29311 *Qui drois*, à qui droit....

29315 *Mis fu*, on s'en rapporta à l'arbitrage de la comtesse de Flandre.

29318 Du Cange adopte ces détails d'après Ph. Mouskes, I, 231.

29321 *Vallès*, l'héritier du trône impérial, le jeune prince, autrement l'*enfés*.

29323 *L'asist*, le décida. Du Cange et M. Buchon, en cet endroit, passent 66 vers.

29326 *Fille*, Robert, dit le Noble et le Vaillant, né au mois de septembre 1216, épousa en 1237, Mahaut, fille aînée de Henri II, duc de Brabant.

29330 *Dénoumet*, dénommé.

Son frère Alphonse investi du comté de Poitou, 1241.

Mesire Alfons pas n'en doulouse;
Cil ot le droit oir de Toulose,
Et grant tière et grant casement
Amenée fu ricement;
Mais à Compiegne fu doblée,
La fieste, et partot dépuplée.

Le Vieux de la Montagne envoie des émissaires pour assassiner le roi de France.

Or oïés miervelle autresi.
Li Vious de la Montagne oï
Dire que li rois ert croisiés
De France, si n'en fu pas liés
Il siens Hakesins apiela
Et II coutiaus si leur balla,
Et commanda mer à passer
Pour le roi Loéys tuer.
Assés li fist livrer avoir,
Et si fist al Temple à savoir.

Les Templiers en relation avec le Vieux de la Montagne.

Al Viel de la Montagne alèrent
Et cel afaire li blasmèrent,
Quar li rois pas croisiés n'estoit
Et frères IIII encore avoit.
A sa mort ne conquerroit rien,
Tant li disent qu'il les crut bien.

Le chef des Ismaéliens change de résolution.

Dont prist li Vios II amiraus,
Nés de sa tière les plus haus,
As Templiers dist qu'il lor cargoit
Pour aler apriés çaus tout droit,

29334 *Alfons*, l'an 1241, le 24 juin (ou d'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, en 1240, le 25 juin), le roi tint à Saumur, une cour plénière, dite *non pareille*, à raison de sa magnificence. Il y arma chevalier son frère Alphonse et l'investit du comté de Poitou, de celui d'Auvergne et des terres des Albigeois, cédées, en 1229, par le comte de Toulouse. Il semble que Ph. Mouskes met de la confusion dans les dates.

29339 *Dépuplée*, paraît être ici substantif: il y eut partout *dépopulation* pour assister à la fête.

29344 *Hakesins*, que nous appelons *assassins* ou *ismaéliens*. Voy. l'édition de Joinville, in-fol., par Du Cange, pp. 85, 86, 87, 88 et observations 87, 88. Dans cette note, Du Cange, après avoir rapporté les différens noms donnés aux Ismaéliens, n'oublie pas de remarquer que Philippe Mouskes les désigne sous celui de *hakesins*.

29356 *Amiraus*, émirs.

Et pour faire arière torner
Sains le roi de France tuer.
Et li Temples les prist sor lui
Pour destorner si grant anui,
Et mandèrent au roi de France
Tout l'afaire et la convenance,
Et que cil doi le garderoient,
Tant que sa mort ostée aroient.
   Cil doi païen en France vinrent,
A leur guise bel se maintinrent,
Siervi furent et ounouré,
Et s'ont le roi de priés guardé.
Quant mangié et béu avoient,
Par les rues adiès aloient,
Les Hakesins pas ne trovèrent.
Par congiet à Marselle alèrent,
Trouvés les ont, et si lor disent
Del Viel ensègnes et cil risent.
Ans II lor coutiaus lor dounèrent,
Et dont en France s'en r'alèrent.
Petit apriés ont congié pris,
Le roi disent qu'il ert garis.
Li rois moult biaus dons lor douna
Et sauvement les renvoïa,
Et à leur signor, par ses gens,
Envoïa trop rices présens.
Mer repassèrent tout ensi
Li doi païen, com jou vos di,
Et si furent, foi que vous doi,
L'uns à Compiègne, u ambedoi,

29361 *Sains*, sans.
29367 *Ostée*, empêchée.
29377 *Del Viel ensègnes*, ce que voulait le Vieux.
29378 *Lor*, leurs; *lor*, alors.
29381 *Le roi disent*, ils dirent au roi; *garis*, hors de danger.
29383 *Sauvement*, en sûreté.
29389 Et l'un ou même tous les deux assistèrent à la fête de Compiègne.

A la fieste, et li Hakesis
Furent bien gardé à Paris.
Adont en cel tempore avint
Qu'en Costantinoble convint
Morir le roi d'Acre Jehan,

Mort de Jean de Brienne, 23 mars 1237.

Ki tenue l'avoit maint an.
Si remandèrent Bauduin,
Le jovène empereur orfenin,
En France ù il alés estoit,
Qui son droit reciut i avoit,
Quar il ot consel de gent sage;
Et si r'atendoit le passage
Et le soucors de gent commune.
S'iert o lui Jehans de Biétune,

Jean de Béthune.

Qui droit al marc en repaira,
Et o lui grant gent enmena.
Mais l'emperère, que c'on die,
S'iert adont trais viers Lombardie;
Si ot çaus de Melans assis.

Siége de Milan.

A tous les pors fu contredis
Li passages, mais tote voie
Jehans de Biétune i envoie,
Et en apriés il i ala,
Et tant l'emperéour dit a,
Que il laisa sa gent paser.
Mais son cors estut demorer
A son consel ensi encor,
Mais n'el vosist pour C marcs d'or.
En Coustantinoble manda

29390 *Hakesis*, pour la rime, au lieu de *Hakesins*.

29392 Nouvel extrait de Du Cange et de M. Buchon.

29403 *Jehans de Biétune*, ce personnage, auquel on a consacré précédemment une note, avait été donné pour gouverneur et pour conseil à Baudouin, par l'empereur Jean de Brienne.

29404 *Marc*, marche, dans ce cas-ci la Romanie ou la Grèce.

29415 *Son cors*, sa personne.

Que tout asséur fusent là,
Car il aroient soucors gent
A la St.-Jehan, et grant gent.
En ceste saisson voirement,
Ce nos dist l'estore briément,
Vot Simons de Monfort avoir
La contesse et son grant avoir,
Mais il ot I point trésailli
Viers le roi, par quoi il failli.
D'autre tel lignage et grignor
Eut puis la contesse signour,
De Flandres madame Jehane,
Le fil au duc de Moriane,
Qui quens iert ausi de Savoie.
Moult i emploïa bien sa voie.
Tumas ot non, pas n'el savoie,
Quant boine eure vient, Dieux avoie
Tout çaus que il violt avoiier.
Ce ne poroit nus desvoiier,
Et Dieux cestui bien avoïa,
Quar parmi Flandres s'avoïa,
Et par Hainnau s'est avoiiés,
Voiiés s'il n'est bien avoiiés.
Biaus fu de menbres et de cors,
Mais en la fin, c'est mes recors
Qui bien en viout dire le voir,

Simon de Montfort ambitionne la main de la comtesse de Flandre.

Cette princesse épouse Thomas de Savoie, 1237.

29419 *Asséur,* ceux qui lui avaient engagé leur foi.

29420 *Gent,* épithète dont nous n'employons plus guère que le féminin.

29421 Ici s'interrompt de nouveau l'extrait de Du Cange et de M. Buchon.

29424 *Simons,* frère d'Amauri VI, offensé de ce que le roi de France et la reine, sa mère, avaient traversé ce mariage, il passa en Angleterre où il devint comte de Leicester.

29426 *Trésailli,* sauté par dessus. Il avait manqué en un point envers le roi. *Trans salire.*

29434 *Tumas,* Thomas de Savoie, fils de Thomas, comte de Maurienne et de Savoie, et oncle de Marguerite, femme de saint Louis.

29435 *Dieux avoie,* Dieu nous trace le chemin, quand le bonheur vient, quand la bonne heure sonne. L'auteur joue sur un mot dans des vers consécutifs.

Gentius om à petit d'avoir.
Oncles la roïne de France
Dut bien avoir contesse france,
Et oncles celui d'Engletière,
Qui les estrelins mait en sière,
Et oncles à cele d'Espagne.
En ces III a biele compagne.
Bien doit avoir quens de tel conte,
Fil d'emperéour u de conte,
Voire s'ele éuist III contés,
Se li drois est à droit contés.
Mais la contesse et il avant
Fisent al roi tel convenant
Que, se jamais li forfaisoient,
Ne il ne oirs, se il l'avoient,
Ne autres quens, s'il l'i venoit,
Toute la tière demoroit
Deviers le roi et li baron
Et li eskiévin d'environ.
Et tout çou fu d'aus saïelet
Et d'apostole comfermet;
Et se li rois emprist avoir,
Jà n'en quier le nombre savoir.

Qualités et position de Thomas avant son mariage.

Assés estoit séurs et fers,
Et si ot lonctans estet clers;
Cière ot hardie com lions,
Et s'iert trésoriers de Lions.
Et autres guarissons avoit,
Mais de rien ordenés n'estoit,
Et s'atendoit aucune rien
Dont il venist à grignor bien,
Quar en sa tière tenoit pau.

29449 Qui serre les livres sterling dans son épargne.

29452 *De tel conte*, de tel compte, comme on dit *de tel acabit*.

29472 *Guarissons*, avantages.

29473 *Ordenés*, il n'avait point reçu les ordres.



Asséurés fu de Hainnau
Et de Flandres, dont le roi plot :
D'uns ne d'autres n'i ot dit mot.
Godefrois, vesques de Cambrai,
Moru adonques, bien le sai,
K'il les ot adiès espousés.
Dolans en fu ses parentés,
Quar il les amoit durement,
Et s'en pesa moult d'autre gent.
Li arkanceliers de Paris
Fu adonques vesques eslis.
Bas om iert et bon clers soltius,
S'en fu li capitles décius.
Sor III fu, s'en prisent envie,
Haïs en fu toute sa vie.
A Vaucieles enfouois fu
Godefrois, nus n'el socoru
Contre la mort. Dieux en ait l'arme.
Il fu larges et de bon famle.
Ensi fu évesques Guiars,
Com jou vos di là, leur guiars
De clergie, et de Loénois
Fu nés, ù mains om loé n'ois;
Non pourquant si fu de Loon,
Fors de clergie n'el loon.
Clers qui set la devinitet

Mort de Godefroid de Condé, évêque de Cambrai, 1238.

Gui ou Guiart de Laon lui succède.

29482 *Espousés*, mariés.

29486 *Arkanceliers*, chancelier de Paris. Philippe Mouskes dit qu'il était *bas homme*, tandis que Le Carpentier assure qu'il tirait son extraction de Caribert, comte de Laon, dont la fille Bertrade avait épousé Pepin, père de Charlemagne. *Hist. de Cambrai*, I, 379.

29490 *Sor III fu*, cela signifie-t-il qu'il y avait trois concurrens?

29492 *Vaucieles*, l'abbaye de Vauxelles.

29495 *Famle*, renommée.

29497 *Guiars*, guide.

29498 *Loénois*, Laonois.

29499 *N'ois*, du verbe *oïr*, ouïr.

29500-501 Quoiqu'il fût de Laon, nous ne le louons que de ses connaissances en théologie.

29502 *Devinitet*, les Anglais ont conservé cette expression : docteur en divinité, pour docteur en théologie.

Ne doit porter iniquitet,
Ainc doit estre ausi com fins ors.
S'il n'el fait, est vilains et ors.

Danger où se trouve Constantinople.

Dont fu commandé de par Rome
Qu'à la St.-Jehan fu la somme
De passer en Coustantinoble.
Quar li Blac quièrent fine pople,
Et la tière ont regaégnie.
Dolante en estoit la lignie
Le conte Bauduin de Flandres,
Qui fust I nouviaus Alixandres,
Se mors ne l'éust avanciet.
Atornet se sont li croissiet,
Pour mouvoir s'en i ot de meus.
Petis et grans, couars et preus.
Et li enfés quérpit amis,
Pour aler sour ses anemis.

Le comte de Bretagne prend la croix.

Li quens de Bretagne ert croisiés;
Si s'atorna, comme proissiés.
De soucorre Coustantinoble,
Qu'asise avoient li Turcople
Et li Blacois et li Coumains.
Et tempre et tart et soir et main.
Papes Grigories li douna
Del sien, et moult promis li a.

Les comtes de Bar et de Soissons.

Li quens de Bar trestot ensi,
Et li quens de Sessons ausi
De passer à la St.-Jehan
S'atornèrent. L'arière-ban

29506 Reprise des extraits de Du Cange et de M. Buchon. Remarquez que Du Cange transpose les deux derniers passages qu'il transcrit. *Dont*, ces deux écrivains : *donc*.

29513 *Fust*, eût été.

29523 *Turcople*, troupes légères des Turcs, suivant Carpentier. De là vient le nom d'un grand dignitaire de Malte.

29526 *Grigories*, lisez *Grigores*.

29528 *Li quens de Bar*, Henri II.

29529 *Li quens de Sessons*, Jean II de Nesle, dit le Bon et le Bègue.

Et la gent menue ausement
Commandé fut estroitement
Et de l'apostolie et del roi;
S'atorna cascuns son conroi.
Lors vint nouviele, g'en sui fis,

Défaite des Templiers en Orient, 1237.

Que li Temples fu desconfis
Viers Damas, là ù il alèrent
Pour gens prendre, ki leur fausèrent,
Qui cele part ièrent fuioit.
A cele quoite, sans esploit,
Fu mors Garins, li Alemans,

Garin l'Allemand.

De tous cevaliers plus vallans
De tout le païs environ,
En l'an del incarnation
M et CC et XXX et siet,
Quar lonc furent de lor reciet.
VII^{xx} Templiers i eut ocis,
Et perdus M cevaus de pris,
Et M haubiers, et des Turcoples
V^{c} des plus vallans et nobles.
Cil de Melans furent ausi,

Les Milanais vaincus par l'empereur Frédéric II.

A cest tempore, descomfi.
Folement contre leur signor
Furent issut, l'emperéour.
Mais l'emperère les a çainst,
Assés en ocist et atainst
A I aigue, priés d'un pasage.
Ne seurent preut de tel usage,
Leur karougne et leur estandart

Carroccio des Milanais.

29535 Interruption dans les extraits de Du Cange et de M. Buchon.

29540 *Fuioit*, fugitifs.

29541 *Quoite*, rencontre.

29547 *Reciet*, habitation, forteresse. Comme ils étaient loin du lieu qu'ils habitaient...

29556 *Çainst*, de *cingere*.

29560 *Karougne*, leur *carroccio*. Voy. l'Introduction de ce volume, à l'article consacré au faux Turpin; on y cite la description du *carroccio* de Milan, tirée de l'historien de Vérone, Girolamo della Corte.

I orent amenée en dart.
V mile ou VI et encor plus
I ot que mors que retenus,
Et li remanans escapa.
A force à Melans s'en r'ala,
U li grans force soujornoit.
Mais de çou que venu estoit
Furent dolant et plus engriés.
Si mandèrent lor voisins priés,
Et l'emperères perdi moult.
Ensi furent grévé partout,
Et fu la bataille plévie
Droit al mi-mai, et aramie.
Li quens de Flandres fu mandés

Le comte de Guisnes.

Et li quens de Gisnes dalés,
Et cevalier et baceler,
Mais il n'i vorent mie aler,
Et là sus ont parlé de pais.
Mais jou n'el sai, pour ce m'en tais.
Oïés miervelle de fortune.

Mort de Jean de Béthune, 1238.

Mesire Jehans de Biétune
Droit en Venisse s'en ala,
Pour croissiés faire passer là,
Dont il ot mené une mase.
Mais la mors, ki rien ne trespase,

29561 *En dart*, en forme de pique?
29572 *Plévie*, convenue.
29573 *Aramie*, promise.
29575 *Li quens de Gisnes*, Baudouin III, fils aîné d'Arnoul II et de Béatrix, sœur et héritière de Henri II, châtelain de Bourbourg, la personne la plus accomplie de son siècle, si l'on en croit Lambert d'Ardres. Dans un fabliau de Gautier de Coinsi, un chevalier dit à l'impératrice, qu'il ne connaît pas, qu'elle fait la grande dame, comme si elle était la comtesse de Guisnes, ce qui donne une idée de la considération dont jouissait cette maison :

Se contesse estiez de *Guisnes*,
Si fêtes vos trop lou norrois.
Méon, *Nouveau Recueil*, II, 47.

29580 Vers transcrits par Du Cange et M. Buchon, qui les placent beaucoup plus bas.
29584 *Mase*, masse, multitude.
29585 *Trespase*, épargne.

L'a prise au frain en sa prison
Et pris le tient sans mesprison,
Dont li croisiet fisent grant duel,
Ki n'orent mie tout lor vuel.
Sevelis fu trop ricement.
S'el fisent savoir esranment,
Par I mesage, en France arière,
L'emperéor ki, sans manière,
En fu dolans, car il l'avoit
Amenet, et bien s'i fioit.
Si frère en furent trop dolant,
Mais soufrir le convient atant.
Et li croisiet ki demorèrent,
Li plusior à Roume en alèrent,
Et s'eurent li povre congiet
Par le pape et par le clergiet.
Auquant traisent en la Morée,
Là est leur voie demorée,
Une partie outre pasa,
Qui li anuis et mers lasa.

Secours amenés aux Latins de Constantinople.

Li dus de Vine acesma
XII galies et arma,
Jofrois de Vile-Harduin
En d'arma X, por Bauduin
L'emperéor jovène soucorre.
Outre les font aler et corre,
Car Vatace et si ome là

Geoffroi de Villehardouin.

29586 *L'a prise*, lisez *l'a pris*. Du Cange et M. Buchon : *la prise*.

29593 *Sans manière*, sincèrement.

29596 *Si frère*, les frères de Jean de Béthune furent Daniel, seigneur de Béthune et avoué d'Arras, décédé en 1226; Robert VII[e] du nom, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Termonde, mort en 1248, et Guillaume de Béthune, seigneur de Molenbeeke et de Locres ou Lokeren, mort en 1243, le 24 août. A. Du Chesne, *Hist. généalog. de la maison de Béthune*, pp. 178, 191-198, 245-250.

29602 *Morée*, Du Cange, *Hist. de Const.* I, 256.

29605 *Qui*, que.

29606 *Li dus de Vine*, le doge de Venise. Manque une syllabe.

29608 *Jofrois de Vile-Harduin*, prince d'Achaïe et de Morée, mentionné plus haut.

Orent deviers la mer de là,
Coustantinoble asise entour
De galies de grant atour,
Et de grans gens deviers la tière :
S'avoient nuit et jor grant gière.
Li uns rit, li autres plora,
Ensi fu, ensi demora.
Si refu promise à l'autre an
La voie de la S[t].-Jehan.

Puis que Dieux fist et ciel et nues,
Sont maintes coses avenues,
Et encor moult en avenra :
Ki pora vivre, s'es vera,
Comment que siècles soit doutans :
Quar il n'a mie encor lonctans
Que de C liuwes s'asanblèrent
Trestout li kien et aünèrent
Viers Mont-Huimer, petit et grant.
Et saciés qu'il en i ot tant,
Que li païsant s'en doutèrent
Et à C mile les esmèrent.
Et quant là furent embatut,
Si se sont entre combatut,
Si que li uns l'autre estranla,
A painnes que nus s'en r'ala.
Toutes voies X en alèrent,
Qui moult malmis en escapèrent

Merveilleuse multitude de chiens, qui finissent par s'entre-détruire.

29621 L'expédition fixée pour la S[t].-Jean fut remise à l'année suivante. Ici s'interrompt encore l'extrait de Du Cange et de M. Buchon.

29625 C'est notre proverbe : qui vivra, verra.

29626 *Comment*, donc.

29630 *Mont-Huimer*, Mont-Aimé, en Champagne.

29632 *S'en doutèrent*, s'en effrayèrent.

29633 *Esmèrent*, estimèrent.

Combien que s'il veut que je prie
Pour lui, foy que doy mon baptesme,
(Obstant qu'à chascun ne le crye)
Il ne faudra pas à son *esme*.

Le grand testament de Villon, éd. de Formey, La Haye, Moetjens, 1742, p. 28.

29636 *Estranla*, étrangla.

29639 *Malmis*, mal traités.

Et cil furent kien d'abaïes;
Ce tiesmougnièrent les mesnies :
Cil venquirent, et ausi fait
Li clergiés partout entresait.
Les cevaliers ont si plumés
Qu'assés leur est petit remés;
Et les bourgois et les vilains,
Tous li mons va parmi lor mains.
Jou di que dedens CC ans
Sont véues coses plus grans
Qu'en C mil devant : li clergiés
En d'est partout li mious logiés.
Une cose griève et aliège,
J'el di pour le vesque del Liège,
Ki devant Poilevaque sist,
Par sairement, mais pas n'el prist,
Ainc i moru, ensi qu'à nonne
N'i requisent barat n'ésonne,
Ne n'en furent couart bobiert,
Mais tous les omes St.-Lanbiert
Mandèrent, et s'ont asségié
Le castiel, et pau damagié,
Et si n'orent pas de gent pau.
Li quens Tumas çaus de Hainnau
I mena, voire les Flamens,
Qui mise éussent la flame ens,

Traits satiriques.

L'évêque de Liége assiége le château de Poilvache, 1238.

Il meurt.

Le comte Thomas se joint aux Liégeois.

29642 Allusion à la puissance du clergé et trait satirique dirigé contre sa cupidité et contre le caractère des moines. Il ne faut pas oublier que Ph. Mouskes était un prêtre respectable.

29651 *En d'est*, en est.

29652 *Aliège*, qui allége, qui rabaisse. *Voy.* v. 29795.

29653 *Le vesque del Liège*, Jean (II) d'Aps, fils de Hugues d'Aps, seigneur de Rumigny et de Marguerite de Pierrepont, neveu de son prédécesseur Hugues (II) de Pierrepont.

29654 *Poilevaque*, Poilvache, près de Dinant. Il en reste des ruines.

29656 *I moru*, le 1er mai 1238.

29657 *Esonne*, dispense. C'est-à-dire que les Liégeois ou gens de St.-Lambert, malgré la mort de leur évêque, ne se crurent pas dispensés du serment qu'il avait fait, et ne cherchèrent point à l'enfreindre par *barat*, mais poussèrent vigoureusement le siége. *Voy.* Albéric de Trois-Fontaines, à l'année 1238. Cet auteur ne dit pas précisément la même chose.

Par samblance de gent assés,
Se priés les éuist amasés.
Mais d'une pais i ot traitiet,
S'en furent tot moult rehaitiet,
Congiet orent, si s'en repaire
Cascuns à son proçain repaire.
Li quens remest et ses consaus,
Or garge k'il li soit bien saus.

Waleran, seigneur de Fauquemont et de Poilvache, vient secourir cette forteresse.

Non sera-il, car Walerans
Ne li fu mie trop soufrans.
Devant Poilevaqe s'en vint,
O lui de cevaliers VIII^{xx};
Çaus manda qui furent devant
De Hui, de Liège et de Dinant,
Que il s'en allent, mais il disent,
Qu'ains le prendroient, el n'i quisent.
Et Walerans féri entr'aus :
Relaciés i ot maint poitraus.
Toutes voies, par leur afi,
Sont cil des loges desconfi,
Cil del castiel isirent fors,
Quar çou fu leur joie et confors.
Plus que ne portasent, XX cars
De vin, d'aigue, de pain, de cars
Ont dedens le castiel remis.
S'en fu le castiaus regarnis,
Et renmurés et renforcis.
Les engiens de fors ont tous ars,
C'on ne menast mie à XX cars,

29671 *Proçain repaire*, asyle le plus proche.
29673 *Garge*, pour *carge*, charge.
29674 *Walerans*, Waleran I[er], seigneur de Fauquemont, fils de Waleran III, duc de Limbourg et d'Adelaïde de Fauquemont.
29681 *El n'i quisent*, qu'ils ne s'en mêlassent pas, qu'ils n'en demandassent pas davantage.
29683 *Relaciés*, relâché, percé; *poitraus*, poitrail.
29684 *Par leur afi*, par leur confiance.
29685 *Cil des loges*, les assiégans, ceux de Liége. *Voy.* v. 29705.

Et s'en ont pris, à leur plaisir,
Fust par haste, fust par loisir.
Et li quens de Flandres moult tos
Remanda ses gens et ses os.
Entrues que les os sont mandées,
Douna li quens Tumas saudées.
Cil del castiel sont fors issut,
N'i laisent filet ne tisut.
Là furent cil de Hui huet,
Et cil de Dinant mal disnet.
Cil de Liège sont deslogiet,
N'i atendirent pas congiet.
Poilevake ensi les pela,
Quant Walerans les apiela.
Mais quens Tumas et sa costume
Viout que Poilevake jus tume,
Mais Walerans le siot amer,
Si le laira envis tumer.
Toutes voies ce fu la somme,
En parlèrent tant li preudome.
Jusqu'à l'aoust fu pris respis,
C'on péust froiier les espis.
Mais li quens Tumas garnisons
I mist, et s'orent garisons.
S'i fu Rasses de Gavre mis. Rasse de Gavre.
S'ont d'une part et d'autre mis,
Ensi c'on dut, par jugement,
Rendre al droit oir le tenement.
Car sans droit faire, ce dist-on,

29703 *Hui huet*, Huy hués; il y a dans ce passage quelques jeux de mots de très-mauvais goût, mais le goût n'appartient qu'aux littératures perfectionnées et savantes.

29704 *Disnet*, dîné.

29705 Voy. v. 29685.

29707 *Pela*, métaphore en harmonie avec les idées de *poil* et de *vache*.

29709 *Et sa costume*, suivant sa coutume.

29710 *Jus tume*, tombe.

29712 *Envis*, malgré lui.

29713 *La somme*, la fin.

29716 *Froiier*, faucher, *frangere*.

29722 *Tenement*, propriété, fief.

En fu mis en possession
Walerans, et s'en fist hommage
A la contesse sans damage,
Que li quens Tumas avoit prise :
Pour tant s'ot-il la cose emprise.

A qui appartenait légitimement Poilvache.

La dame de Misselebourc
Devoit le castiel et le borc

Ermessinde de Luxembourg et son fils Henri.

Avoir par raisson, et ses fius,
Henris, ki assés fu gentius.
Mais Walerans i fu entrés,
S'en iert envis désafeutrés.
Ensi atendirent le jour :
Si traist cascuns à son sojor,
Mais, par le droit au roi de France,
Fu li respis et la souffrance,
Quar il le manda çaus de là,
S'el commanda à çaus de çà,
Li jors aproisma et li rois,
Ki n'ot cure de leur desrois,
Ne qui lor grévast I festuc,
Manda Galerant et le duc,
Et le conte Tumas manda.
Messire Robiers i ala,

Arbitrage du comte d'Artois.

Li quens d'Artois ; moult i ot gent.
Et quant çou vint al parlement
D'en droit Poilevaque, fu tout
Sor le conte Robiert debout.
Et s'ot son consel plainnement
D'une part et d'autre ensement.

29724 *En possession*, Waleran s'était mis en possession de Poilvache, on ne sait quand ni à quel titre. Ce château devint ensuite la propriété du comte de Luxembourg.

29729 *Misselebourc*, pour *Lusselebourc*, Luxembourg. Ermansette ou Ermesinde, fille de Henri l'Aveugle, comte de Luxembourg.

29732 *Henris*, Henri III, dit le Grand et le Blond.

29734 *Désafeutrés*, dépouillé.

29744 *Le duc*, le duc de Limbourg, Henri IV, frère de Waleran.

Et il leur a tost despondut :
Qui pierdi tout, si ait pierdut.
Mais, par convenance et par ban,
Remest par deviers Waleran
Poilevake, li fors castiaus,
Ki silla mices et gastiaus.
Li dus de Lemborc l'ot fremé,
Ses pères, et bien acesmé
Et s'el fist nommer Esmeraude.
Mais la gent enviouse et baude,
Cil de Hui et cil de Dinant,
Ki là entor ièrent manant,
Le tenoient à mal voisin,
Ne n'el prisoient I roisin.
Si l'apieloient, par corine,
Poilevaque, et par grant haïne,
Pour çou que devant leur estaces
Prendoient lor pors et lor vaces
Et trestoute lor autre proie.
Par itant l'uns à l'autre proie
Qu'Esmeraude soit apielés
Poilevake d'aus en tous lés.
Mais en la tière Waleran,
Très çou qu'il fu fondés par ban,
Fu-il Esmeraude noumés :
Ensi est li castiaus remés.
Et li capitles des Liégois,
Ki mout l'orent haït ançois
Et Poilevake le clamoient,
Ausi com li autre crémoient;
Et s'en ot M livres des otes

Le château de Poilvache appelé jadis *Emeraude*.

Origine du nom de Poilvache.

29758 *Ki silla*, sans doute pour *ki si a*, c'est-à-dire qu'il est bien approvisionné.

29766 *Roisin*, un grain de raisin.

29770 *Pors*, porcs.

29771 *Proie*, prie.

29783 *Des otes*, des hôtes.

Pour aquiter toutes les totes.
Henri de Luxembourg.
Ne Henris de Misseleborc
N'en r'ot vallant I arc d'auborc,
Ains fu d'autre case paiiés.
Ensi fu li cris apaiiés.
Puis r'ot Walerans son castiel,
Qui cousta Flandres maint gastiel.
Li quens Tumas de toute rien
Al conte Robiert se tint bien.
Li dus s'en r'ala com amis :
Plus perdi ki plus i ot mis;
Iceste pais de rien n'aliège:
Difficultés pour l'élection de l'évêque de Liége.
L'orgillos capitles de Liège
A jor noumé, si com moi sanble,
Avoient tot esté ensanble
Pour eslire vesque à lor oès,
I de l'uns et puis I di oès.
Une partie et non tuit pas
Li frère à cel conte Tumas
L'esliurent et nomèrent bien.
Mais li autre n'i fisent rien,
Et noumèrent le provost d'Ais;
Pour iestre le païs empais,
Et cil de leur capitle estoit,
Pour çou mious estre le devoit.
Guillaume de Savoie.
Donques avint que li eslius
Fist grans amis de lius en lius;
Et par Flandres et par Hainau
Assés quidoit avoir pour pau,

29784 *Totes*, impôts, redevances, exactions.
29785 *Misseleborc*, pour *Luisseleborc*, Luxembourg.
29786 *I arc d'auborc*, un arc de bois d'aubier.
29787 *Case*, fiefs.
29788 *Apaiiés*, apaisé.
29800 *I di oès*, le sens de la phrase autorise à traduire ces mots par *I de l'autre*. Il y avait partage parmi les électeurs.
29802 *Li frère*, Guillaume de Savoie, évêque de Valence.
29805 *Le provost d'Ais*, Otton, prévôt de Maestricht.
29807 *Cil*, celui-ci.

Pour son frère, ki quens estoit,
Et sa nièce li rois avoit.
Si pensa qu'à l'empereóur
S'en d'iroit à I proçain jour.
Viers son païs s'en est r'alés.
Li capitles est asanlés
Et toute la force del siège
De la grande vesquié de Liège,
Pour faire leur eslection.
Des II ki furent pris par non,
De l'esliut et del provost d'Ais,
Si s'acordèrent, por la pais,
Que évesques fu li prouvos,
Ki fu haus om et de bon los.
A çou se sont tenu sans tence,
Si l'en ont mené à Maïence.
Quar l'emperère i ot laissiet,
Qu'il n'i éuist droit abaisiet
Le vesque en la dissention.
Si l'ont mis en posession.
Li dus de Braibant i ala,
Et li quens de Gelres fu là,
Et l'arcevesques de Coulogne.
Bien fu parfaite la besogne.
Reviunt et fu asséurés
Et del capitle et des fiévés.
Mais puis apriés, c'est vérités,
En fu desposés et ostés,
Par le coumandement de Roume,

Otton, prévôt d'Aix ou de Maestricht.

Le duc de Brabant, le comte de Gueldre et l'archevêque de Cologne.

29816 *S'en d'iroit,* s'en irait.
29825 *Que évesques,* sans élision.
29833 *Li dus de Braibant,* Henri II (III), dit le Magnanime.
29834 *Li quens de Gelres*, Otton III ou IV, surnommé le Boiteux, fils et successeur de Gérard IV et de Marguerite de Brabant.
29835 *L'arcevesques de Coulogne,* Conrad de Hochstad.
29837 *Reviunt,* M. Dewez dit positivement qu'il ne prit pas possession de son évêché. *Hist. de Liége*, I, 156.

Ki tout acomplist et asoume.
Poi i eut li prouvos d'aviaus,
Si recommença plais nouviaus.
Apriés à la fieste Toussains,
S'iert encor à Roume tous sains
Li eslius évesques del Liège;
S'el prist la mors à Roume al siège;
S'el seut ses frère et si parent,
Et cil del Liège et l'aparent,
Partout le disent li corliu :
S'en eut dol et joie en maint liu,
Joïans en fu li prouvos d'Ais,
Qu'il quida mious avoir sa pais.

Affaires de Constantinople.

Li drois emperère orfenins,
Marcis de Namur, Bauduins,
Estoit à Paris, s'atendi
Nouvieles et si entendi
Que Todres, Vatace et Auscens

Les schismatiques promettent faussement de se soumettre au siége de Rome.

Et tout li Griu et leur assens
Orent mandé l'emperéour
De Roume, par moult grant amor,
Qu'il li feroient tout ommage,
Comme visseus et rice et sage,
Et tenroit l'empire de lui
Tousjors Vatace, et non d'autrui :
Mais que i fesist, sans plaidier,
Costantinoble as Frans vuidier;
Et Bauduins traisist en France,
Et menast là sa mollier france,

29842 *Asoume*, termine.

29843 *Aviaus*, satisfaction, plaisir (*quod avemus*).

29847 *Li eslius*, Guillaume de Savoie, compétiteur du prévôt d'Aix.

29848 *A Roume*, au mois d'octobre 1239, à Viterbe, en revenant de Rome, disent les historiens.

29851 *Corliu*, messagers, courriers.

29855 *Li drois*.... Extrait de Du Cange et de M. Buchon.

29859 *Todres*, Théodore Comnène.

Et tout son or et son argent,
Et tot à lor plaisir sa gent;
Et il kerroient et lor oume
L'apostole et la loi de Rome.
Mais par fauseté le disoient,
Pour la tière qu'avoir voloient;
Mais la haute cité, la noble,
C'on apiele Coustantinoble
Se tenoit encor vistement
A çou qu'il avoient de gent,
Et gardoient bien la marine
Pour Grius et pour gent Sarasine.
Et Vatace ot mandé ensi
A l'emperéour Flédéri,
Droit viers Melans, ù il estoit,
Et tout essiller les voloit.
Quant l'emperères entendi
Que Vatace ot mandé ensi,
Moult forment s'en eslaïeça.
Et l'autre empereur maneça
Bauduin, s'il n'estoit ses om,
Se de Melans venoit à som,
Coustantinoble li toroit
Et sa volenté en feroit.
Lors fist desfendre les pasages
Partot, et as fos et as sages,
Si qu'en Gresse ne en Surie
Ne pot aler nule navie.
S'en fu mors Jehans de Biétune
D'anui, ce vot Dieux et fortune;
Des croisiés ki o lui alèrent
Demora, et s'en retornèrent,
Et s'en vint assés viers Melans,

L'empereur Frédéric veut forcer Bauduin II à lui faire hommage.

Jean de Béthune.

29873 *Kerroient*, reconnaîtraient, croiraient. 29893 *Toroit*, enlèverait.



U l'emperère ert moult dolans,
Que il n'es pooit plus gréver
Et leur fist batalle mander,
Al jour St.-Jehan décolasse :
N'en orent plus jor ne espasse.
Et cil de Melans s'atornèrent
Pour desfendre, et lor gent mandèrent.
A l'apostole orent mandé
Se de rien furent descordé,
D'orenavant bien le kerroient
Et tous les mauvais osteroient
Et les mescréans plainnement,
Et Dieu kerroient fermement,
Par si que de l'emperéour
Les ostast et de sa crémour.
Li apostoles le manda
L'emperéor, mais n'i aida,
Rien ses mandemens ne valu;
Dont l'apostoles se doulu.
  Ensi l'emperère remest
Par le païs, cà et là mest,
Manda princes et cevaliers,
Manda siergans et saudoïers;
Le comte de Guisnes.
Li quens de Gisnes fu mandés,
Petit apriés s'en est alés.
Mais il enquist au roi de France
Ançois et congiet et soufrance :
Et li rois congiet l'en douna.
Moult bielement o lui mena.
Renoumée, qui partout cort,
Vint en France, droit à la cort,
D'Ausent de Vatace et de Toldres,

29907 *Décolasse*, la décollation de saint Jean.
29918 *Et*, ce monosyllabe a ici la force qu'on donne quelquefois à l'*et* des Latins.
29922 *Se doulu*, s'affligea.
29924 *Mest*, séjourna.
29927 *Li quens de Gisnes*, nommé au v. 29575.

Qu'il voloient sa tière toldre
Le jovène empereur orfenin,
Marcis de Namur, Bauduin;
Et que l'emperère prendroit
Lor omage, quant il vodroit.
Çaus de Melans pris et vencus
Ot, dont moult (il) iert irascus.
Li rois consella son neveu,
Et pour s'ounour et pour son preu,
Que droit à Roume s'en alast
Et à l'apostole en parlast,
Si com drois estoit et raisons.
Et quant revenroit la saisons,
Il i metroit tout son consel.
L'enfés a pris son aparel,
Droit à l'aoust trest cele part.
Quar moult li est quisant et tart,
K'il r'ait sa feme et sa tière,
Que contre les Blas soit en gière,
Et, s'il en avoit le pooir,
Assés li est tart del movoir.
Qui bien commence, bien défine :
Or avint lues miervelle fine.
Vous avés oït le hustin
De la mort conte Florentin,
I frère avoit de lui mainné,
Assés et vallant et sené.
Pour çou que si enfant n'avoient
Éage droit et peu savoient,

Le roi de France conseille à Baudouin d'aller à Rome.

Guillaume, tuteur des enfans de Florent IV, comte de Hollande.

29937-38 Répétition des v. 29855-56.

29952 *Quisant,* cuisant.

29953 Vers trop court :

K'il r'ait *et* sa feme et sa tière.

29956 Lacune dans l'extrait de Du Cange et de M. Buchon.

29960 *Florentin,* Florent IV, comte de Hollande.

29961 *I frère,* Otton, d'abord comte de la Frise orientale, puis évêque d'Utrecht, troisième du nom, fut tuteur des enfans de Florent et eut pour adjoint son frère Guillaume, le troi-



Fu cil de la tière ballius
Et gardère de lius en lius,
Et si fu garde des enfans,
Dont moult jovènes fu li plus grans.
Les detres son frère païa
Dont le païs moult apaïa,
Et si asanbla meuble assés.
Droit en Flandres s'en est pasés
Et amena biele compagne.
Drois et nature li ensagne
Qu'il vot cevaliers devenir
Comment qu'il l'en doie avenir.
Al conte Tumas est venus.
Moult bielement fu recéus,

Le tuteur du comte de Hollande armé chevalier à Courtrai.

S'el fist à Courtrai cevalier,
Ne l'en estut gaires proïer.
Grant fieste i ot et grant dosnoi.

Tournoi à Neuss.

A Nuse ot crié I tornoi :
Petit apriés s'i est r'alés,
Des banières retint assés,
Tornoïer vot, car il amoit
Le tornoïer, et s'el crémoit,
Pour son frère ki mors i fu.
Li cevalier sont fors isu
Et il-méismes, à grant gent,
S'en est issus et biel et gent.
Mais fortune ki ne soujorne,
Quar nuit et jour sa ruee torne,
Del jour li a faite la nuit.

sième des fils de Florent, qu'on fait, sans preuve, comte de Kennemerland.

29966 *Gardère*, garde.

29969 *Detres*, dettes.

29971 *Meuble*, effets mobiliers.

29975 *Cevaliers*, ceci doit se rapporter au jeune Guillaume II et non pas à son oncle l'évêque Otton.

29980 Il ne lui fut pas nécessaire de beaucoup solliciter pour cela.

29982 *Nuse*, Neuss, dans l'archevêché de Cologne, si célèbre par le siége qu'y mit Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne.

29992 *Ruee*, roue.

Or ne quidiés pas qu'il anuit
As cevaliers ki siècle amoient
Et en cel liu se réclamoient,
Qu'il voloit son frère sanbler;
Et biel le voient asaubler,
Et biel joster et biel combatre,
Quar fortune le viout abatre.
Enmi aus tous se prist al frain,
Qu'ele ot de lui envie et fain.
Mors est et li tornois remaint.
Assés i perdirent tamaint,
Assés fu et plains et plorés.
N'i a plus cevalier morés,
Quant la mors a ces II ocis,
Ki des armans orent miercis
Et çaus faisoient resbaudir,
Qu'avarise faisoit gaudir
Et desfendre les biaus tornois,
Dont fieste venoit et dosnois,
Si com del conte Florekin
Et de son frère Willekin.
Sains Dieux asost péceur nés I,
Si ait-il miercit de cascun.
Ne reponnoient pas l'avoir,
Ains orent largaice et savoir.
En toutes costes furent-il

Guillaume, troisième fils de Florent IV, comte de Hollande, est tué dans un tournoi.

29996 *Se réclamoient*, se rappelaient.
30006 *Morés*, restés.
30008 *Armans*, guerriers.
30009 *Resbaudir*, réjouir.
30010 *Gaudir*, réjouir. Ils faisaient partager ces nobles divertissemens à ceux pour qui l'avarice ou l'économie avaient seules des charmes.
30015 *Sains Dieux*, sans que Dieu; *asost*, absolve; *nés I*, *nésun*, aucun pécheur.

Mes bourgeoises, sans nul séjour,
Partent et se mettent en voye,
Ung peu devant le point du jour,
Affin que *nésung* ne les voye.
COQUILLART, *Le monologue des perruques*, éd. de Coustelier, p. 170.

30016 *Si ait-il....* qu'il ait au moins merci...
30017 *Reponnoient*, cachaient.
30019 *En toutes costes*, sous tous les rapports.

De linage et de cuer gentil.

L'empereur Frédéric II veut réduire Milan.

Adonqes séoit, sans consence,
L'emperère devant Plaisence,
Sans rien faire s'en est partis,
Sor Breske ala tous aatis.
Ses bons amis et ses tenans
Manda et ses apartenans,
Et jure bien que par sa force
Torra Melans, fust et escorce.

Anseau de Wismes.

Ansiaus de Wismes i ala,
D'une mellée ot grant pris là.

Combat entre les habitans de Plaisance, le comte de Guisnes et l'évêque de Valence.

I jor avint que Plaisentin
Oïrent dire tel hustin,
Qu'aucuns, et François et Flamenc,
Ièrent venu à cel bestenc,
En l'aïde l'emperéour,
Ki les avoit mis en fréor.
S'en prisent gent esliute et bonne
Et cevaucièrent sour Crémonne.
Bien connissoient le païs
Et les orent lonctans haïs.
L'arière garde orent laiscié
En une bruelle bien plaiscié;
Et durent par aus revenir,
Quoi que leur déuist avenir.
Des esporons fiert l'avangarde,
Le païs trouvèrent sans garde,
Moult i fu petis li dépors;
Prisent vaces, brebis et pors,
Prisent dras et l'or et l'argent,

30024 *Breske*, Brescia, ville du royaume Lombardo-Vénitien.

30028 *Torra*, enlèvera.

30029 *Ansiaus de Wismes*, un Renier de Wismes fut pris à la bataille de Bouvines. *Hist. franç.*, XVII, 101, D. Wismes ou Vismes était une ancienne baronnie, relevant du comté de Ponthieu et qui fut portée sur la fin du XIV[e] siècle, par Jeanne de Cayeu, dans la maison de Mouchi.

30042 *Bruelle*, bocage; *plaiscié*, situé.

Prisent cevaus, mules et gent,
Et trestoute leur noureçon.
Ausi cargiet com yreçon,
Qui bien se carge el bos de pruns,
S'en repaire cargiés cascuns.
Venut i estoient bien main,
De toutes pars fuient vilain;
Vienent as cans, voient l'avoir
Tel que plus n'en voilent avoir,
Si que tous leur consaus esgarde,
Que la voie à l'arière garde
N'iront mie, qu'il lor toroient
Çou qu'à force conquis avoient.
Une voie ceusirent autre,
Là se misent lance sor fautre.
Cel jor si avint, sans fallence,
Que li drois eslius de Valence — L'évêque de Valence.
Et li dalfin de Viénois, — Le dauphin de Viennois.
Et Prouvenciel et Tourenois,
Avoient tenu lor signour
Devens Pavie, tamaint jour.
Et si estoit li quens de Gisnes — Le comte de Guisnes.
Tout ausi comme sour espines,
De çou qu'il ne pooit paser
A l'emperéour, ki lasser
L'ot fait d'aler à son siervice.
Montés ert sour I ceval rice

30052 *Yreçon*, hérisson.
30053 *Pruns*, prunes sauvages.
30058 *Voilent*, veulent.
30059-61 Ils furent tous d'accord d'éviter l'arrière-garde.
30061 *Qu'il lor toroient*, parce qu'ils leur enlèveraient leur butin.
30063 *Ceusirent*, choisirent.
30064 *Lance sor fautre*, expression souvent employée.
30066 *Drois*, légitime; *eslius*, l'évêque de Valence.
30067 *Li dalfin*, Guy VII, succéda, en 1237, à son père, Gui-André. Il épousa Béatrix, fille de Pierre, comte de Savoie.
30068 *Tourenois*, Tourangeaux.
30074-75 *Lasser l'ot fait*, l'avait fatigué de sollicitations.

Et dist à l'esliut de Valence,
Comment qu'il li tort à pénence,
Il voroit cevaucier le jour
Pour paser à l'emperéour :
Trop i avoient soujorné.
A çou se sont tous assené.
Armé se sont et cevaucièrent,
Et leur guieur les adrecièrent
Droit en la voie ù il aloient,
Qui cargiet et laset estoient.
Tantost, com il les ont percius,
Escus et hiaumes ont reçus,
Des palefrois ès cevaus montent,
Leur escuier lances lor donnent.

Sentimens chevaleresques.

Qui dame ama ne damoisiele,
Son cuer de bien faire en oisiele.
Gisnes escrient et *Valence :*
Autre conte ne autre tence
N'i eut; seure lor sont courut,
Des leur furent bien socorut.
Là valu bien cel jor Valence
Sor les Plaisentins de Plaisence.

Bravoure de l'évêque de Valence.

Sous lui ocisent son ceval
Et li eslius caï aval.
Mais li quens de Gisnes l'en guie,
Remonté l'a sa compagnie,
Là fu-il cevaliers, non clers,

30078 *Tort,* tourne; *pénence,* repentir. Encore qu'il dût s'en repentir.

30084 *Guieur,* chefs, capitaines, guides.

30085 *Il aloient,* ceux de Plaisance.

30088 Ils quittent leurs palefrois ou chevaux de parade, pour des chevaux de combat. Passage remarquable, qui détermine la signification du mot palefroi.

30089-90 *Montent* et *donnent,* rime rurale.

30092 *Oisiele,* se réjouit.

30094-95 *Autre conte ne autre tence n'i eut,* on ne s'amusa point à de vaines paroles.

30099 *Sous lui,* sous l'élu, l'évêque de Valence.

30101 *L'en guie,* l'emmène, le tire de danger.

30103 L'évêque se conduisit en chevalier et non pas en prêtre.

As armes tos séurs et fers.
En aus refiert, crie *Valence,*
Del branc lor carge grief pénence.
Li quens de Gisnes i rebroce,
Bien les ataint bien les aproce.
Gisnes au conte les esmaie,
Mious amasent estre à Nimaie.
Là ù il torne son ceval,
Les fait tous enbroncier aval,
Chevaliers prent, cevaus gaagne,
Bien s'i trouva cele compagne.
Jehans de Ferlingehem point, Jean de Ferlingehem.
Bien i tint son liu et son point.
Entre Ferlingehem et Gisnes
Ne lor mostrent pas amors fines,
Maint en retinrent en prison,
Si qu'à tos jors les emprison.
Gisnes les a le jour guiés
Parmi plagnes et parmi gués;
Sans çou que nus om lor en proie,
Leur font gierpir et place et proie;
Et li dalfin de Viénois
Lor font damages et anois.
Grant noise i ot et grant hustin,
N'i plaisent mie Plaisentin,
Trestout se sont mis à la fuie.
Li quens de Gisnes siut et huie,

30106 *Branc*, *bran*, *brenc*, épée, glaive. *Voy*. Muratori, Diss., et Raynouard, *Nouveau choix*, etc., II, 249.

30107 *Rebroce*, pique son cheval pour revenir à la charge.

30109 *Gisnes au conte*, cri des gens du comte de Guisnes; *les esmaie*, les effraie.

30110 *Nimaie*, Nimègue.

30112 *Enbroncier aval*, tomber, *enbroncier* a le sens à peu près de *broncher*, mais Roquefort l'explique uniquement par *obumbrare*, cacher, baisser, couvrir.

30115 *Jehans de Ferlingehem*, il y a dans les environs de Lille un village appelé *Verlengehem*, et un peu au-dessus d'Armentières on trouve la commune de *Frelinghien*; *point*, (*pungit*).

30128 Encore un jeu de mots.

30130 *Huie*, hue, crie.

Et de Ferlingehem Jehans,
Qui les a mis en durs ahans.
Avant, apriés Gisnes l'aconte,
De ses cos n'i retient nus conte,
Gisnes les ocist et afronte,
Gisnes les adoucist et donte,
Si k'il ne se pueent desfendre,
Mais c'on les déuist parmi fendre.
Del tiéroit des Gisnes i ot
I cevalier, ki d'armes sot;
En Coustantinoble et decà
S'en fu-il garis grant piéçà.
Larges fu, s'ot petit d'avoir,
Mais assés ot cuer et savoir.

Anseau de Noheront.

Ansiaus ot non de Noheront,
Cuer et cors et armes partot
Mist-il sour aus, et fiert et malle,
Il n'es prisse tous une malle.
Cil les desront, cil les descire,
Ausi com s'il fussent de cire.

Allusion à Ogier-le-Danois.

Se çou fust li danois Ogiers,
Si fu-il là preus et légiers.
Ansiaus en a tant mors et pris,
Que il en ot sour tous le pris.
Esvous l'estour recommenciet,
Maint tronçon i ot si trenciet,
Mainte targe estorée et frainte,
N'i eut parlet de trive enfrainte,
Mais de prisons, rescoure et proie;

30133 *L'aconte*, pour *l'acointe* ou *les acointe*, à cause de la rime et de la mesure? Les aborde.

30136 *Adoucist*, dissipe leur ardeur.

30139 *Tiéroit*, territoire.

30142 *Garis*, sauvé, échappé aux périls; *grant piéçà*, grande pièce a, il y avait long-temps.

30148 *Malle*, maille, petite monnaie de cuivre qui valait la moitié d'un denier.

30157 *Estorée*, si ce mot vient d'*estorer*, il doit signifier *réparée*, ce qui est contre l'intention de l'auteur; s'il dérive irrégulièrement d'*estordre*, il signifiera *arrachée*, ce qui convient mieux à la phrase; *frainte*, brisée.

30159 *Prisons*, prisonniers.

Et cil qui volentés emproie
D'amors et d'armes et d'ounour,
Graindre assés n'ot mie à I jor
Ector, pour arescoure Troie.
Si com los d'armes l'i otroie,
Le reçoivent as fiers des lances,
Lor vies maitent en balances,
Gisnes avant, *Gisnes* apriés :
Cis mos lor fu fel et engriés.
Et Jehans de Fellingehem,
S'il fust rois de Jhérusalem,
Si tint-il son liu plainnement.
Valence i valu doublement,
Jà fust-il à vesques eslius.
Bien i tint Valence ses lius ;
Et de Viénois li dalfins
I fu assés vallans et fins.
Et cil ki furent avoec aus,
N'i ot nul pareceus de çaus.
Mais li Guisnois, par son escu,
A le plus de l'estour vencu.
S'il éuist quatorze chités,
Si fu-il com preudom contés.
L'arière garde et li premier,
Ki n'estoient pas costumier,
A cele foie ne ançois,
D'atendre Flamens ne François,
S'en partent, pris et desconfis,
Qu'il ne virent mais nul afi.

L'honneur de la journée appartient au comte de Guisnes.

30160 *Emproie*, emprend, a la ferme volonté.

30162 *Graindre assés*, assez grand, assez redoutable, *grandior*.

30163 *Arescoure*, secourir, et celui qui voulait remporter le prix d'amour, d'armes et d'honneur, ne croyait pas, en ce jour, Hector même assez redoutable, Hector, lorsqu'il secourait Troie.

30181 Comme s'il avait eu des états plus étendus.

30188 *Afi* ou *à fi*, que nul ne songea plus à son engagement.

Viers Plaisence s'en vont fuiant,
Et li Flamenc apriés huant.
Si fait li eslius de Valence,
Li dalfin et cil de Provence.
Repairiet sont par leur savoir,
Les prisons prisent et l'avoir.
Li quens de Gisnes, sans mesage,
Li délivra bien son passage,
Si fist li eslius de Valence;
De tous retinrent de Plaisence.
Viers l'emperéour cevaucièrent,
Sans grévance s'i adrécièrent,
Liément i sont parvenu,
Quar bien leur estoit avenu.
Si porent bien canter ensi
Doit l'on aler à son ami.
Qu'il orent avoir et prisons,
C'est drois que nous les en prisons,
Quar il fisent leur aprésure
D'armes, sans nule mesprésure.

Les Tartares ravagent la Russie, 1239.

A cest tans, ne tempre ne tart,
Vint noviele que li Tafart,
Une gent de tière lontainne
(Jhésus lor doinst honte proçainne),
S'adrécièrent parmi Rousie.
Si l'ont praée et défroisie,
Et ne sai quante autre cité,
Dont pas ne me sont recordé
Li non, ne recorder n'es sai.

30204 Paroles d'une chanson du temps.

30205 *Qu'il,* puisqu'ils.

30207-08 *Aprésure d'armes,* emprise d'armes.

30210 *Tafart,* Tartares ou Tatars. Ils rentrèrent, en 1239, dans la Russie méridionale, sous Jaroslaf II, Vsélodowitch. Ils étaient sous la conduite de Batou-Kan. M. Michaud a parlé avec détail des conquêtes de ces peuples et de l'impression qu'elles avaient faite en Europe. *Hist. des Croisades,* 5e édition, IV, 105 et suivantes.

30214 *Praée,* pillée; *défroisie,* ravagée.

Mais moult destruisent sans asai.
De mal faire n'orent repos;
N'es tenoit rivière ne bos,
N'est nés ki nombrer les séust.
Jà tant péner ne s'en péust,
Et disoit-on que il venroient
Droit à Coulogne, et si voroient
R'avoir l'un des III rois, sans falle.
Et cil rois, sans adevinalle,
Fu de leur tière rois et sire,
Ki Dieu, ne sai d'or u de mire
Et d'encens, ala aourer
Et siervir, et puis onorer.
De Tarse fu li uns des rois.
Ensi passoient li destrois
Et s'en venoient viers Cologne,
Pour acomplir ceste besogne.
Gens i avoit de mainte guise,
Mais n'en sai mie la devise.

Fable répandue par l'ignorance et la peur.

Or vous dirai-jou que l'emperaire
Séoit encore devant Bresque,
Iriés et destrois et dolans
K'il ne pooit avoir Melans.
De çaus de Bresque avoit assés
Deviers lui prisons amasés.
Devant les portes les fist traire,
Fourkes i fist drécier et faire,
Et dist que tous les penderoit,
Se la cités tantos n'avoit.
Et cil respondirent à lui
Que n'i auroit vallant I glui,

L'empereur devant Brescia.

30218 *Sans asai*, sans se rassasier?
30228 *Mire*, myrrhe.
30237 Ce vers étant trop long, il faut effacer *jou* pour le rétablir; *l'emperaire*, pour *l'emperères*. Ce mot ne rime point avec *Bresque*.
30244 *Fourkes*, fourches, potences.
30248 *Glui*, gerbe, botte de paille ou de seigle.

Des prisons fesist son voloir.
L'emperères, pour aus doloir,
Les fait trestot pendre esrament,
Puis les asist destroitement;
Mais sans rien faire s'en parti.
Del revenir moult s'aati,
Quar li iviers estoit entrés
Et de l'esté fu moult lassés.

Condamnation de Jean de Cisoing.

Mesire Jehans de Cisoing
Ot dont esté en plus grant soing
Que vilains ki sa tière ahane,
Enviers la contese Jehane,
Ki l'ot fait, pour sa mesprison,
Prendre et maitre en grant prison.
Et fu par se court forjugiés.
De cors et d'avoir mesplégiés
Fu de son fil ki tint prisson
Pour lui, mais à poi d'oquoison
S'en issit sans congiet; li fius
De sa prison rompi li fius,
Et li pères tant pourkaça
Par ses amis et cà et là,
Qu'il pot et aler et venir.
Si laissa le sien convenir.
Al roi traist, le souvrain signor,
Pour çou qu'il vot r'avoir s'onor.

La comtesse Jeanne et le comte Thomas sont ajournés dans la cause de ce baron.

S'en fu la contesse ajournée
A plait et à jour de journée,
Et li quens Tumas avoec li,

30255 *Iviers*, hiver.
30257 *Cisoing*, le seigneur de Cisoing était un des bers de Flandre. *L'Espinoy*, 97, 145, Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, II, 94 et suivantes.
30259 *Ahane*, travaille avec fatigue, avec *ahan*. On disait *terre ahanable*, pour terre labourable.
30262 *Maitre*, sans élision.
30264 *Mesplégiés*, mal cautionné.
30268 *Fius*, bois, portes.
30272 *Convenir*, s'accorder.

Qui la cose point n'abiéli.
Contre lui disent mainte bare.
Là estoit li rois de Navare,
Ki, por le signour de Niiele, Jean de Nesles.
Le conte en fist proïère biele,
Et la contesse premerains,
Voire l'arcevesqes de Rains,
Et li troi frère de Couchi. Les frères de Coucy.
Puis li couvint crier mierci
A la contesse, et puis al conte
Ki de son mesfait sot le conte.
Cil de Boves, cil de Clermont Les seigneurs de Boves et de Clermont.
Proiièrent à val et à mont.
Et cascuns parens s'en offri
De proïer, et li rois soufri.
Mesire Jehans s'en taisoit
De Niiele, qui moult plaisoit
La proière de tant baron
Et puis de tous çaus environ.
Tant ala puis que sour le roi
De Navare fu li desrois
Et sor l'arcevesque Henri,
Ki son cuer en ot atenri,
Quar il ot éu grant damage.
Mais li quens reciut son omage.
Ensi fu ès diseurs la pais.
De son afaire à tant me tais,
Mais tant vous di-je bien, pour voir,

30278 *Qui*, à qui.

30279 *Bare*, exception; ils lui opposèrent plusieurs exceptions, plusieurs moyens déclinatoires.

30289 *Clermont*, Gaucher de Châtillon, fils de Gui, comte de St.-Pol, devint comte de Clermont en Beauvoisis, par son mariage avec Mahaut, fille aînée de Philippe, dit Hurepel, fils du roi de France Philippe-Auguste et comte de Boulogne.

30295 *Tant*, si grand.

30297-98 *Sour le roi...*, *fu li desrois*, la faute de Jean de Cisoing fut soumise au jugement du roi de Navarre et de l'archevêque de Reims, Henri.

30302 Mais le comte de Flandre reçut l'hommage de Jean de Cisoing.

Vérités fu sans mescréoir,
Jehans de Cisoing pot bien dire
Qui contre aguillon escaucire,
II fois se point; si se doit-on
Oster d'encontrer aguillon.

Devoirs d'un noble homme envers son seigneur et sa dame.

On doit son signor foi porter
Et souploiier et déporter.
Ciertes ausi doit-on sa dame,
Et ki n'el fait souvent s'adame,
Quar dame est dame, et sire est sire.
Cascun doit-on douter et s'ire,
Pour faire droit son bon signor
Et dames moiènes, grignor.
Jà n'est-il oisiaus si hardis,
Quant li aigles est escandis
Et il est montés en son tour
Pour véir entour son atour,
Ki dont ost à sa proie tendre,
Quar il le viot avoir et prendre,
Mais quant il a la soie prise,
Lors puet faire cascuns se prise.
S'on ne doutoit les signorages,
Trop feroient li fol de rages.
Qui trop enbrace et trop entoise
Cil se desbrace à plainne toise.
Moult se griève ki trop s'avance,
Ki s'umelie moult s'eslance.
  Or oiiés d'autre avission.
En l'an del incarnation

30308 Celui qui se frotte contre un aiguillon, se pique deux fois.
30312 *Souploiier*, soumission; *déporter*, patience.
30320 *Escandis*, monté, *scandere*.
30322 *Atour*, aire.
30323 *Ost*, oserait.
30325 *La soie*, la sienne.
30326 *Se prise*, sa prise.
30329 *Entoise*, saisit. Ce proverbe revient à celui-ci : *Qui trop embrasse, mal étreint*.
30333 *Avission*, objet.

Mil et CC et XVIII
Si alèrent totes et tuit
Cil d'Alemagne, sans essogne,
Isi com l'estore tiesmougne,
A St.-Tumas, le Dieu amis,
Qu'ocire fist li rois Henris.
En fiertre estoit mis et posés.
Içou fu fine verités,
Et St.-Quentins de tière ostés,
N'i demora os ne costés
Qui ne fust mis, voïant la gent,
En rouge or et en blanc argent.
Or est uns autres avancis
Par de là Roume, sains Francis.
A Perrouse gist li cors sains
Ki n'ot mie mains ne piés sains
A sa mort, mais ausi perciés
Com Dieux les ot à cleus ficiés.
Il le proïa, Dieu si l'oï,
Et li cors sains moult s'en goï.
Mors fu et fait miracles grans
Qu'il fu passïens et soufrans.
Cil fu umles, Diex l'avança,
Et il-méismes commença
L'ordène de ces frère menors
Qui laisent tières et ounors.
Dont revint uns autres consaus,
Car li Temples et l'Ospitaus
Et tout li baron de Surie,
Voire et tout cil de l'Aberrie,
Par le consel de l'apostole,

Pèlerinage à St-Thomas Becket,

A St-Quentin,

Et à St-François d'Assises.

Origine des frères mineurs. Stigmates de ce saint.

Appel à la croisade.

30349 *Perrouse*, saint François fut inhumé, suivant son vœu, sur une montagne hors et à proximité des murs d'Assise, qui fut depuis appelée *Colle del Paradiso*, au lieu du nom de *Colle d'Inferno*, qu'elle portait.

30352 *Cleus*, cloux.

30357 *Umles*, humble.

30364 *L'Aberrie*, l'Arabie?

Ki le conferma par estole,
Mandèrent en France et partot
Princes et barons sans redout,
Et rois et contes et marcis,
Ki, pour avoir griés et miercis
De Jhésu-Crist, ièrent croisiet;
Puis qu'il l'avoient tant proisiet,
Qu'aparillet fusent ains l'an,
Droit à la fieste S^{t}.-Jehan :
Et çou fu dit devant Noel,
Seut el mandement entor el
Et de l'Ospital et del Temple.
Quar il mandèrent, par exenple,
Que puis la mort Salehadin,
Le preut, le large Sarrasin,
Ne fu la tière en si boin point
Pour avoir les cités à point.
Par devant le roi Loéys
Fu cil mandemens bien joïs,
Qu'il n'i ot ne respit ne bare.
Si jure le roi de Navarre
Le passage pour la besogne,
Et apriés li dus de Bourgogne

Le roi de Navarre se croise, ainsi que le duc de Bourgogne, le comte de Bar et Richard d'Angleterre, 1237.

30368 *Sans redout*, sans peur.

30376 Ce vers est obscur et la répétition de *el* l'embarrasse. On pourrait l'interpréter de cette manière : *cognito tali mandato circa hanc rem.*

30378 *Quar*, donc.

30384 *Joïs*, accueillir avec joie.

30385 *Bare*, obstacle, retardement.

30386 *Le roi de Navarre*, Thibaut IV comte de Champagne. Thibaut fait souvent allusion, dans ses vers, aux événemens de la croisade et juge ces expéditions avec hardiesse.

Au tens plein de félonie,
D'envie et de traïson,
De tort et de mesprison,
Sanz bien et sans cortoisie,
Qu'entre nos, barons, faisons
Tot le siècle empirier,
Que je vois escuménier
Ceaus qui plus offrent raison
Lors vuil dire me chanson.

L'Évesque de la Ravallière, les *Poésies du roi de Navarre*, II, 134.

Dans ce couplet, il paraît faire allusion à l'excommunication lancée par le pape Grégoire IX, contre l'empereur Frédéric II. *Voir* aussi les chansons LVI, LVII, LIX.

30388 *Li dus de Bourgogne*, Otton III ou IV, dit le Jeune.

Et li quens de Bar li jura,
Et tout croisiet ki furent là,
Et li rois Ricars d'Engletière
Manda que sour trestous dessière
Pour mener V^{c} cevaliers
Et siergans et arbalestriers.
Ce noncièrent li arcevesqe
Et li abet et li évesqe,
Quar l'emperères i manda
Qu'avoec aus outre s'en ira,
Et volra iestre ciés de l'ost,
Mais ne sera mie si tost.
Mais al jovène duc de Bourgogne
Se tinrent franc de la besougne.
Mais, pour l'amour et pour la pais,
L'est li rois de Navare fais.

Démarches de l'empereur Baudouin II, pour obtenir du secours.

Lors revint une autre noviele
Ki les cuers d'auquans renoviele,
Que l'emperères Bauduins,
Marcis de Namur orfenins,
A l'apostole où il estoit
Sa besougne bien apointoit.

Humbert de Beaujeu.

Et si iert Ibiers de Biel-giu,
Ses cousins, pour faire son liu.
Et li preudom papes Grigores,
Ki n'ot cure de vainnes glores,
Çou que devant fu anonciet
Par les tières, et praïeciet.
Lor conferma pour Dieu l'autisme,

30389 *Li quens de Bar*, Henri II.

30391 *Li rois Ricars d'Engletière*, Richard n'était pas roi, mais frère du roi Henri III.

30392 *Sour trestous*, plus que tous les autres; *dessière*, dessert, mérite.

30405 *Lors*.... Du Cange et M. Buchon recommencent leur extrait, en le transposant toutefois.

30406 *Renoviele*, ranime.

30411 *Ibiers de Biel-giu*, Humbert de Beaujeu.

30417 *L'autisme*, le très-haut, *alti(s)sim(us)*.

Et leur otroïa le vintisme
De III vesquiés que il vaudroit,
Et partout la voie vaudroit
Des cevaliers ki croisiet furent
Et des boines gens qui s'en durent
Aler soucourre et délivrer
Coustantinoble sour la mer,
Quar il orent à cel tiermine
Poi de gent et moult grief famine.
Et si com il s'en repairoit,
Et uns légas, qu'il amenoit,
Le conte Piéron encontra
De Bretagne et tout li conta,
Sans afaire de son demaine.
Et li quens esrant l'en ramaine
Od le légat arière à Roume,
Pour son afaire traire à soume.
Puis revint-il en France arière,
S'ot laitres de mainte manière.
Droit al entrer de mi-quaresme,
Si com l'estore al voir aesme,
Revint cis emperère mesme
Bauduins de Roume, et s'acesme
Droit à la fieste St.-Jehan.
Mainte painne ot et maint ahan
Pour aler en Gresse soucourre
Çaus ù ses cuers ne poroit corre,
Mais ses cuers i ert tot adiès,

Le comte de Bretagne.

30419 *III vesquiés*, le pape donne ordre que tous les deniers des croisés des diocèses de Lyon, Mâcon et Châlons, qui avaient racheté leurs vœux pour des empêchemens légitimes qui leur étaient survenus, fussent mis entre les mains du comte de Mâcon, pour être employés à la solde des gens de guerre, et permet à son secrétaire de lever sur les ecclésiastiques des archevêchés de Patras, de Corinthe et de Thèbes, la troisième partie des revenus de leurs églises. Du Cange, *Hist. de Constantinople*, I., 247.

30420 Faveur qui durerait pendant toute l'expédition....

30433 *Le légat*, l'évêque d'Agnani. Du Cange, *Hist. de Constantinople*, I, 265.

30445 Mais son cœur était en Grèce.

S'iert del cuer lonc et del cors priés.
A Meléun, ù la cours jouste,
Fu cevaliers à Pentecouste
Et mesire Alfons avoec lui,
Li frère au roi, ciertains en sui,
Et mains autres, par grant amour,
Pour joie de l'emperéour.
Sa tière engaga de Namur,
Son castiel fort, ù il n'a mur

Baudouin engage son comté de Namur au roi de France.

Qui ne soit en la dure roke;
Desous, en l'aige, a mainte roque
Et pesçon autre, et si a port
U les gens font maint grant aport.
Si l'orent li Templier en garde,

Ce monarque en confie la garde aux Templiers.

Pour le roi, ki son preut regarde.
Et s'ot enkagiet Aucesrois,
Tout ensi li loa li rois,
Ki del tout li fu bons amis,
Al tierme meut k'il avoit mis
A V^c cevaliers senés,
Qu'il ot de ses deniers dounés,
Quar l'apostoles li faisoit
Grans biens et del sien li dounoit.
Siergans à ceval et à piet
Ot assés, dont moult bien li siet.
Par Alemagne s'en ala,

Baudouin va en Allemagne.

Sour conduit c'on li ot quis là
A l'emperéour, pour le roi

30447 *A Meléun*, Du Cange, *Hist. de Constantinople*, I, 265.

30456 *Roque, rosse*, espèce de petit poisson.

30457 *Pesçon*, poisson.

30461 *Aucesrois*, Du Cange a remarqué que cela ne pouvait être, attendu que Baudouin ne fut jamais possesseur du comté d'Auxerrois.

30464 *Al tierme meut*, Du Cange et M. Buchon, *al termement*.

30468 *Dounoit*, Du Cange et M. Buchon: *donoit*.

30472 *Conduit*, le sauf-conduit avait été expédié à Crémone, le 7 décembre 1238. Il fut obtenu par l'entremise du roi de France, que l'empereur redoutait plus qu'aucun autre prince de l'Europe.

Ki n'i voloit faire desroi.
Q'uns qu'autres ot pris C omes
Ainc qu'en sa tière li prist sommes,
Mesire Yviers, cil de Bielgiu,
Tint en son ost moult bien son liu,
Ses couzins, et moult de sa gent,
Assés i mist de son argent.

Thomas de Couci.

Et s'i fu Tumas de Couchi,
Et pour Dieu et pour sa mierci,

Le châtelain de Banmez.

Et li castelains de Biaumés,
Od lui son fil i fu remés.

Guillaume de Keu.

Et s'i fu Guillaumes de Keu,
Uns cevaliers c'on tint à preu,

Watins de la Haverie.

Et Wetins de la Haverie,
Et moult d'autre bacelerie.
Droit à la Dunée passa
Parmi Hungrie s'arouta,
Bien i fu venus hautement
N'i soujorna pas longement.
Del prouvos d'Ais avés oï,
Ki moult durement s'esjoï

Successeurs de l'évêque de Liége.

Com esliut pour vesque del Liège,
Mais il ne s'avoit preu del siège,
Quar li drois eslius de Valence,
Ki fu nommés o lui par tence,
S'en fu tout droit à Roume alés.

30475 *C*, la mesure demande *CC*.

30477 *Yviers*, Humbert.

30481 *Tumas de Couchi*, Thomas, fils de Raoul Ier, dit de Marle. Il eut en partage les seigneuries de Vervins, de Fontaines et de Landousies. Sa branche a subsisté dans les Couci-Polecourt.

30483 *Biaumés*, Baumez.

30487 *Wetins*, M. Buchon : *Wertins de la Haverie*, Du Cange : *de le Haverie*. Cet auteur cite avec ces chevaliers, Josserand Gros, deuxième du nom, seigneur de Brançon, au duché de Bourgogne, et Guillaume de Cahieu. *Hist. de Constantinople*, I, 269.

30489 *Dunée*, Danube.

30492 *Longement*, lacune dans les fragmens rapportés par Du Cange et M. Buchon.

30497 *Eslius de Valence*, Guillaume de Savoie, celui-là même dont on a vu les exploits contre ceux de Plaisance.

30493 *Tence*, rivalité, dissension parmi les électeurs.

Pape Grigores fu irés
Del prouvos d'Ais que, sans congiet,
Del liu ot mis par lui son piet.
Si reciut l'eslius de Valence,
Et le prouvost mist en falence.
Si commanda qu'il fust souspens,
Et cil de Valence fust ens,
Comme sacrés et drois eslius,
Et qu'il fust al Liège recius,
Si qu'escumeniié seroient
Tout cil ki contre lui seroient.
Li vesques Watiers i ala
De Tornai, ki bien leur dist là
De par l'apostole de Roume;
S'i furent de Liège maint ome.
Li dus de Braibant en aidoit
Le prouvost, et si guerioit
Dont l'arcevesque de Cologne,
Ki pour lui gaires ne s'eslogne.
Bours et viles i ot moult arses,
Par quoi les gens furent esparses.
De Coulougne n'osoit issir
Nus om, ne aler ne venir.
Tous li païs fu en grant noise,
N'iert om qui séjorner i loise.
S'iert avenu al Mont-Wimer
C'un jornel i orent amer
Li faus, li mescréant bobiert :
Par le commant frère Robiert,

Le pape se prononce en faveur de Guillaume de Savoie, évêque de Valence.

Le duc de Brabant au contraire protége le prévôt d'Aix.

Exécutions d'Albigeois en Champagne.

30504 ***Mist en falence***, déclara qu'il avait failli.
30505 *Souspens*, suspendu.
30511 *Watiers*, Gautier de Marvis.
30515 *Li dus de Braibant*, Henri II (III).
30516 *Guerioit*, guerroyait.
30517 *L'arcevesque de Cologne*, Conrad Ier de Hochstad.
30524 *Loise*, laisse, pour la rime.
30525 *Mont-Wimer*, voy. v. 29630, Mont-Aimé, en Champagne, près de Vertu.
30526 *Jornel*, journée.
30528 *Robiert*, sur cet inquisiteur, *voir* vers 28871.

Nuef XX et VII en i ot ars,
Qui là vinrent de toutes pars;
Et s'i fu li rois de Navare
Qui n'i mist deffense ne bare,
Quar il iert sire de Canpagne.
D'autre gent i eut grant compagne.
Arcevesques, veskes i ot,
C'onques nus foi trover n'i pot.

Mariage d'Alphonse de Portugal et de Mahaut de Boulogne, 1238 (d'autres disent 1241).

Mesire Alfons, qui fu d'Espagne,
Venus à moult rice compagne,
Prist la dame de Boulenois.
Cest mariage fist li rois;
Ses cousins fu de par sa mère,
Parens Ferrant de par le père.
Felippes, fius roi Felipon,
L'ot éue, bien le set-on;
II filles de la dame avoit,
Dont li rois sire et garde estoit.

L'embarquement des croisés fixé à Marseille.

Oï avés que l'emperère
De France et Namur partis ère
De soucorre Costantinoble,
L'empérial cité, la noble.
Tout droit à cest point, par congiet,
Si s'en alèrent li croissiet.
A Marselle fu li pasages,
Devisés de tos les plus sages;

30529 Neuf vingt et sept, c'est-à-dire 187. L'*Histoire des comtes de Champagne et de Brie* (II, 70) dit 183, et ajoute qu'il y eut 700,000 personnes présentes.

30535 Lieu commun d'un fréquent usage.

30536 *Nus foi*, nulles fois.

30537 *Alfons*, Alphonse, frère de Sanche II, roi de Portugal, et de Ferrand, comte de Flandre; neveu de Blanche, mère de saint Louis, et roi de Portugal, en 1248.

30539 *La dame de Boulenois*, Mahaut, veuve de Philippe, dit *Hurepel*.

30545 *II filles*, l'*Art de vérifier les dates* ne désigne qu'une fille, Jeanne, mariée à Gaucher IV de Châtillon.

30547 *Oï avés*... Nouvel extrait de Du Cange et de M. Buchon, qui, nous le répétons, ne suivent pas l'ordre de l'original.

30549 *De*, pour.

30554 *Devisés*, selon l'avis....

Quar en l'emperéor de Roume,
C'on mescréant adonques noume,
Ne s'osoient de rien fier,
Qu'il traïssoit sans desfier.
Escumeniiés fu partout,
En la pape vot nul ascout;
Vesques, abés ostés avoit
Et leur drois à force tenoit.
A Sarrasins avoit couvent
Une fois et autre souvent,
Et dus et contes qu'ot mandés
Sour conduit, ot-il desmenbrés;
Et d'Alemagne ot-il son fil
Desposet et mis à exil;
Boulougne-le-Crasse asséga
Et Lombardie guerroïa.
Ensi passèrent à Marselle Départ des croisés.
Li croissiet, que li rois conselle;
Li rois de Navare i ala,
Li dus de Bourgogne i pasa,
Si passa li quens de Montfort,
De qui il orent grant confort,
Li quens de Bretagne autresi,
Mais li quens de Bar s'en parti,
Droit à l'emperéour ala;
Par congiet à Brandis passa.
Quant l'emperère Bauduins
De Coustantinoble, orfenins,
Par le consel del roi Jehan,
Se fu de là partis l'autr'an,

30558 Toutes ces accusations contre Frédéric II sont loin d'être fondées. *Voy.* v. 30418.

30560 *En la pape*, M. Buchon : *en le pape; ascout*, action d'écouter. Il ne voulut rien écouter de la part du pape.

30566 *Desmenbrés*, fait périr.

30567 *Son fil*, Henri.

30580 *Brandis*, Brindes, cette ville si célèbre dans l'antiquité et qu'Horace n'a pas peu contribué à rendre fameuse.

La couronne du sauveur est mise en gage.

Cele couroune proprement
Dont courounés fu asprement
Li vrais Dieux, quant en croix fu mis,
En aporta de cel païs,
L'emperère, et s'el mist en gages
A çaus de Venise plus sages,
Par le consel de son clergiet,
Qui l'en orent douné congiet.

Elle est donnée au roi de France.

Al roi, son cousin, l'otroïa
Ki moult durement l'en proïa.
S'envoïa pourvec en Venisse,
Mais grande ricoisse i ot mise.
Mout fu sagement aportée;
Li rois par toute la contrée

Fêtes à l'occasion de la venue de la sainte couronne en France.

Fist crier c'on alast encontre,
Et il-méismes tous les outre;
A piet et descaus i ala.
N'onques mais nus tant n'éuit là
De fieste, com ot à Paris,
Et canter et déduis et ris.
A son col l'aporta li rois
Et ses frères, li quens d'Artois,
Et s'i ot moult des haus barons,
Dont jou ne sai dire les nons.
S'i fu madame la roïne,
Ki mout par est loïaus et fine,
Et s'i fu la roïne Blance,
Ki tant par est et sage et france.

30585 *Cele couroune,* voy. t. I, p. 432 et suiv.

30589 *En gages,* elle fut engagée à divers particuliers, pour la somme de 13,134 perpres, monnaie de l'empire, savoir, à Albertin Morosini, podestat ou bail de Venise à Constantinople, et à qui elle fut donnée en dépôt, pour 4175 : à l'abbesse de Notre-Dame, surnommée *Périulepte,* pour 4300; à Nicolas Cornaro et Pierre Zanni, nobles vénitiens, pour 2200, et aux Gênois pour 2459. Du Cange, *Hist. de Constantinople*, I, 287.

30595 *Pourvec*, en conséquence.

30599-600 *Encontre* et *outre*, rime en goret.

30600 *Outre,* dépasse. Sur les pompes de cette réception, M. Michaud cite Ph. Mouskes. *Hist. des Croisades*, IV, éclaircissemens, p. 538.

S'i fu cele de Danemarce,
Ki tant par est courtoise et sage,
S'i fu li clergiés de Paris
Tout à I mot le vos devis.
S'i ot bourgois et cevaliers.
Trestous li païs en fu liés,
Atant le vos lairons ester.
D'autre cose vorrons parler.
Nouviele autre que ne soloit,
Dont gent furent en grant soloit,
Revint d'Acre nouvielement,
Que li quens Ricars bielement — Exploits de Richard d'Angleterre en Syrie.
Avoit esploitié en Surie
Et la pais faite et enforcie,
Et li dus de Bourgogne ausi;
Et que la pais iert faite ensi
Que X ans les triuwes seroient,
Et que tous les prisons rendroient.
Mais li Sarrasin, qui n'entiervent
Fors que mal, trestos les enierbent;
S'es renvoient à moitié mors,
A çou se sont tousjors amors.
Mais toutes voies I castiel
Biau fort rendirent, ce fu biel, — La tour de David à Jérusalem est abattue.
Mais la tour David abatirent,

30613 *Cele de Danemarce,* Du Cange (I, 262) citant Ph. Mouskes, remarque qu'il y a peu d'apparence, que la reine Ingelberge assista à cette cérémonie, vu qu'elle était décédée trois ans auparavant, ainsi que le porte son épitaphe. *Danemarce* et *sage*, mauvaise rime, M. Buchon écrit *Danemarge*.

30616 *Le vos devis*, je vous le dis.

30618 *Liés.* Interruption dans les extraits de Du Cange et de M. Buchon.

30621 *Ne soloit,* n'était coutume.

30622 *Soloit*, *solas*, consolation.

30631 *Entiervent*, du rouchi *entervir* ou d'*enterver*, que Roquefort explique par soustraire, enlever adroitement. Ici il semble signifier songer, chercher, brasser.

30632 *Enierbent,* empoisonnent.

30634 *Amors*, attachés; de là *amorcer.*

30637 *La tour David*, une chronique MS, citée par M. Michaud, IV, 75, en fait cette description : « Les pierres estoient si avant, que tous » s'esmerveilloient; elle estoit si fort maçonnée » à chaulc et à ciment, et les pierres soudées à » plomb et à grosses bandes de fer et à crocs, et

De quoi nos gens moult s'esbahirent,
A la porte de St.-Estievène,
De quoi on cante mainte entievène;
Et li félon, li desloïal
Tinrent le Crak de Monroïal.

La forteresse de Krak au pouvoir des Musulmans.

Li quens Ricars est reposés,
Assés travelliés et lassés,
Et li dus de Bourgogne apriés,
Et tout li autre moult engriés.
Li Temples et li Ospitaus
Regarnirent la tière entr'aus;

Mort du comte de Montfort, 1241.

Et li quens de Monfort moru,
Quant pardeça repassés fu.

Le comte Richard d'Angleterre veut réconcilier l'empereur avec le pape.

A Roume vint li quens Ricars,
Ki ne fu avers ne escars,
De pais faire à l'emperéor
Viers le pape mist plait et jor,
Et moult durement s'en péna.
La pape as Romains en parla
Et s'en parla as sinatours;
De çou refu asisnés jors.

Invasion des Tartares-Mongols.

Et li Tartare, fort et rice,
Gueroiièrent viers Osterice
Et viers Hungrie durement.
Mais apriés avint autrement,
Car leur souverains rois Kaam,
Et ses pères ot nom Turkam,

« d'une part et d'autre, que à trop grant peine » et à trop grant forces le porrent abatre jus. »

30642 *Le Crak*, cette démolition de la Tour de David, fut opérée, lors de la rentrée des Musulmans à Jérusalem, sous la conduite d'un neveu du sultan Malek-Kamel, Daoud, *prince de Carac*. Toutefois par *Krak de Monroïal*, Philippe Mouskes n'a pas entendu le nom de ce prince, mais une forteresse appelée *Karak* ou *Krak*-el-Schunbek, ou Montroyal, située sur les frontières de la Judée et de l'Arabie Pétrée. F. Wilken, *Gesch. der Kreuszüge*, III (I), 210 n.

30649 *Li quens de Montfort*, Amauri VI, fils aîné du fameux Simon. Il mourut à Otrante, ainsi qu'on l'a dit en note.

30658 *Asisnés*, assigné.

30663 *Kaam*, Octaï-Kan, fils de Gengis-Kan, était alors le chef suprême des Mongols.

Kam commanda, pour soujorner,
Toutes leur coses atraver,
Pour demorer à iretage.
Atorner fisent maint estage,
Quar il èrent venut de long,
S'en quidoient avoir besong.
Tières ahanent et semencent,
Leur biestes gardent et bos trencent.
De ces gens ici vous lairai
Et d'autre cose parlerai.

Tournoi de Nuiss.

A Nuse ot dont I tornoi pris,
Moult i eut cevaliers de pris;
Mais Jacobin et Cordelois,
Ki n'orent cure de desrois,
I parlèrent des Tartarans,
Dont crestiien orent ahans;
Se desfendirent le tornoi,
Que cevalier font par dosnoi.

Les Jacobins et les Cordeliers le défendent.

Mais li cevalier par effors
Se misent de Nuse as cans fors;
S'en i ot çà et là par leus
Mors et estins quarante II,
Et bien de varlais autretant.
Il i eut pourre et caure grant,
Dont recordé fu en maint lieu
Que çou fu venjance de Dieu.

Ils ne sont pas écoutés.

Chevaliers et écuyers dévorés par des loups.

Cis rois de France Loéys,
Ki de tous s'estoit obéis
A Dieu, de cuer loïal et pur,

30666 *Atraver*, établir.
30668 *Atorner*, disposer; *estage*, habitation.
30670 *Besong*, besoin.
30675 *A Nuse*, voy. v. 29982.
30677 *Cordelois*, ailleurs *frère de la cordelle*.
30678 Encore de la satire.
30681 *Se*, pour *si*.
30685 *Leus*, loups.
30686 *Estins*, éteints, *exstin(cti)*.
30688 *Pourre*, poudre, poussière; *caure*, chaleur.

Cour plénière de Saumur, juin 1241.

A grant gent se trest à Saumur.
Li rois de Navare i ala,
Quar li rois par non le manda.

Princes qui y furent.

Et si vint li quens de Saint Gille,
Qui n'amoit mie l'évangille,
Et li quens de la Marce apriés,
Et cevalier et lonc et priés.

Le roi de France proclame son frère comte de Poitiers.

Si fist li rois son frère conte
De Poitiers, qui la tière donte;
Asséurés en fu par droit
Des marcis, li frères le roi.
Li rois, ses frère, en fist grant fieste,
Moult fu l'acors grande et onieste.
De ces ne voil or plus parler,
A autre cose voil penser.

Le pape veut déposer Charles, évêque de Noyon, cousin de saint Louis.

Li papes de Roume Grigores,
Ki n'ot cure de vainnes glores,
Toli la vesquié de Noïon,
Par ire, à monsignour Carlon,
Pour çou que ses couzins li rois
Ne voloit commencier desrois
Pour lui contre l'emperéour,
Ki li grévoit et nuit et jour.
Et li rois moult s'en d'aïra;
Si li dist qu'assés li donra,
Ne n'i auroit autre que lui,
S'il n'i estoit à grant anui.

Autre dissension à propos de l'évêché de Soissons et de l'archevêché de Reims.

Et li évesques de Sesçons,
Ki dont sans faire autres sermons,

30694 *Saumur*, voy. v. 29334, et Joinville, éd. de Du Cange, p. 20 et suiv.

30697 *Li quens de Saint Gille*, Raymond VII, comte de Toulouse.

30701 *Son frère*, Alphonse.

30702 *Poitiers*, voy. v. 29334.

30710 Répétition.

30712 *Carlon*, Pierre Charlotte ou Charlot, fils naturel de Philippe-Auguste, mort en 1249.

30721 *Sesçons*, Soissons.

Fu...... eslection ostés
Des....... ù il s'iert acostés,
Et tout çou li fisent béghin
Et papelart et Jacobin;
Li capitles de Rains apriés,
Ki du signeur furent engriés,
Refisent autre eslection.
Li millour, par dévosion,
Noumèrent l'évesque del Liège.
Si le mandèrent à lor siège,
Mais li béghin et papelart
Furent encontre d'autre part :
Si vorrent I béghin avoir
Pour les autres à décevoir.
Ensi demora moult grant pièce,
Et fu mandé à Rome, al siège.
De çou ne vos dirai or plus,
A autre cose sui venus.
Adont la mors, qui tot atrape, — Mort de Grégoire IX.
Prist Grigore, le nuème pape.
Apriés fu pappes Célestins, — Célestin IV lui succède, 1241.
Mais à XVII jors vint sa fins;
Ce savommes-nous, entresait
En pièce apriés n'i ot plus fait.
De Coustantinoble revint
Nouviele, ki moult bien avint,
Que mors estoit li rois Ausens, — Mort d'Asan, roi des Bulgares, juin 1241.
Ki moult ot valor et haus sens.

30723 Dans ce vers et le suivant, il y a des lettres effacées; ils se rétablissent aisément :

Fu de l'eslection ostés
De çaus ù il s'iert acostés.

30733 *Papelart*, hypocrite. Ce mot est également accolé à celui de *béghin*, dans le refrain de la chanson de Rutebuef, déjà citée.

Papelart et béghin
Ont le siècle honi.

Voy. le Rabelais de MM. Éloi Johanneau et Esmangart, IV, 75, et celui de M. de L'Aulnay, in-8°, III, 314.

30743 Élu pape à la fin d'octobre 1241, il mourut le 17 ou le 18 novembre, avant d'avoir été consacré.

30747 Extrait de Du Cange et de M. Buchon.

L'emperère en ot joie au cuer,
Ki ne l'ama jà à nul fuer.
D'autre part remoru ausi
Mesire Norjous de Tursi, — Norjot de Toucy.
Ki cevaliers iert preus et biaus
Et de la tière eut estet baus.
S'en fu l'emperères dolens,
Et li canga moult ses talens.
Partout en ala la nouviele,
As uns viés as autres noviele.
Et li rois Ricars revint d'Acre
En une nef courant et aspre;
Assés i eut fourment et orge.
A l'emperéour, sen serorge,
S'en ala, n'i peut faire pais
De l'anui, ki tant ot esté lais
Entre Flédéri et le pappe.
Montés est, s'es lait en la trape;
Au roi de France est revenus,
Assés i fu biau recéus.
Petit apriés s'en repassa
En Engletière, et remest là.
Mais encor duroit li estris
Et la grans noisse et li détris
Del pappe et de l'emperéour,
Ne n'i pooit nus metre amor.
Et ciessa li sièges grant pièce, — Siége de Rome.
Qu'il n'i ot pape mis en siège.
Et cil de Mélans à lor pais

30754 *Norjous de Tursi*, Norjot de Toucy, gentilhomme champenois, bail (*baus*) de Constantinople.

30758 *Talens*, dispositions.

30760 *Viés*, ancienne.

30761 *Li rois Ricars*, Richard, comte de Cornouailles.

30766 Vers trop long; *lais*, laid.

30768 *Montés*, embarqué; *s'es lait*, il les laisse; *en la trape*, même sens que de nos jours.

30770 *Biau recéus*, bien reçu.

Orent tos les Lombars atrais, La Lombardie soulevée contre l'empereur.
Ne l'emperéor ne doutoient,
S'à ses mains non, k'il ne soloient.
Et li fius à l'emperéour
Iert en Alemagne à séjour;
Et voloit garder le roïaume,
Mais on li lisoit autre saume,
C'on i fesoit petit pour lui;
S'en avoit ire et grant anui.
Li arcevesqes de Coulougne, Guerre de l'archevêque de Cologne et de la ville d'Aix-la-Chapelle.
Qui faite avoit mainte besogne,
Fu de guerre empris à çaus d'Ais,
Ki bien quidoient avoir pais.
A I jour les contregaita,
Tant i fist et tant esploita
Qu'en sa tière les a soupris,
S'en d'a assés et mors et pris
Et desconfis et tous raiiens,
Si qu'à painnes lor remest riens.
Li quens de Julers les laissa, Le comte de Juliers fait ce prélat prisonnier, 1242.
De quoi son pris moult abaissa.
Mais il avint petit enpriés
Que li quens de Julers engriés
Et dolans fu des bourgois d'Ais,
Ki n'orent encor mie pais.
L'arceveske waita, s'el prist,
Mais miervelles d'armes i fist.

30782 *Soloient* (*solebant*).

30784 *Iert.... à séjour*, séjournait.

30786 *Saume*, psaume. On lui chantait sur une autre note.

30787 Parce qu'on y faisait peu d'attention à lui.

30789 *Arcevesqes de Coulougne*, Conrad de Hochstadt, Hostade ou Hochstatten. Voy. *Des meisters Godefrit Hagen Reim-Chronik der stadt Cöln*, ouvrage publié par M. E. Von Groote, 1834, in-8°, p. 24 et suiv.

30793 *Contregaita*, guetta de son côté.

30799 *Li quens de Julers*, Guillaume IV, fils aîné et successeur de Guillaume III, et d'une fille de Waleran III, duc de Limbourg. *Voy.* Butkens, *Trophées de Brabant*, I, 233 et *Preuves*, 67.

30805 *Waita*, guetta.

En prison le tint-il et autre.
Si ami, à lance sor fautre,
Sor le conte de Juler traisent
Et sa tière moult li dégraisent,
Quar il tenoit plus à signor
Le jovène fil l'emperéour,
Ki n'estoit mie rois encor.
Et à cel tans dont jou di or,

Mort de l'impératrice d'Allemagne.

Le disent par verté plusior,
Que la feme à l'emperéor
Estoit morte en cele partie
U ses sire iert, par aatie.
Dolant en furent li Englois,
Mais ce ne furent pas François.
Li quens de Julers, qui moult sot,
Tint l'arcevesque al mious k'il sot
Et voloit r'avoir I castiel,
Sour le Rin séant fort et biel,
Qu'il toli devant à I jor
A I houme l'emperéour,
Et le diut cil tenir dou roi
D'Alemagne, par boine foi.
Mais cil estoit om d'autre tière,
A l'arcevesque faisoit guierre.

Vacance du siége apostolique.

A cel tans ot II cardenaus
Pris l'arcevesques, des plus haus;
Si ne porent li autre eslire,

30810 *Dégraisent*, dégraissent, ravagent.

30811 *Il tenoit plus à signor*, il voulait substituer à Frédéric II, son fils Henri, révolté contre lui et mort en prison, au mois de février 1242, suivant la Chronique de Richard de St.-Germain.

30816 *La feme à l'emperéor,* Isabelle, fille du roi Jean d'Angleterre, mourut le 10 décembre 1241.

30818 *Par aatie,* victime de son empressement.

30820 *Mais ce,* mais dolens...

30833 *Eslire,* les historiens, en général, imputent la cause de cette vacance du siége de Rome, les uns aux cardinaux, les autres à l'empereur Frédéric II. Elle dura du 17 au 18 novembre 1241, jusque vers la fin de juin 1243.

Dont li Roumain èrent plain d'ire,
Ensi ciessa li sièges moult;
L'emperère i gréva partout.
Et s'ièrent encor li Tartaire,

Tartares en Russie et en Allemagne.

Dieu anemi, Dieu aviersaire,
En la grant tière de Roussie
Et voloient destruire Austrie.
Adont avint apriés la Paske,
De cuer boiséour et de laske,
Li quens de la Marce et li sien,
Ki le roi n'amoient de rien,
Mandèrent au roi d'Engletière

Ligue contre le roi de France.

Qu'il passast, il r'aroit sa tière.
Li rois d'Arragonne en estoit
Voellans, et bien s'i asentoit,
Et li rois de Navare ausi
Et li quens de Toulouse ensi;
C'estoit auques sor la fiance
De l'empereur, mais deffiance
N'ot pas mandé à Loéys,
Et s'iert avec ces obéis.
Li quens de Bretagne monta,

Le comte de Bretagne chef de l'armée royale.

Ki I seul point ne s'oublia,
Au roi raconta tot le fait.
Si li pardouna son mesfait,
Et li douna tière moult tost,
S'en fist mariscal de son ost.
Or avint-il que Bauduins,

Reliques envoyées par l'empereur de Constantinople au roi de France.

Li emperères orphenins,

30842 *Boiséour*, trompeur, perfide; *laske*, lâche.

30843 *Li quens de la Marce*, Hugues X de Lusignan. Il refusa de faire hommage au frère de saint Louis, devenu comte de Poitou.

30847 *Li rois d'Arragonne*, Jayme ou Jacques I[er], surnommé *le Conquérant*.

30852 *Deffiance*, défi, déclaration de guerre.

30855 *Monta*, vint.

30861 *Or avint-il*. Extrait de Du Cange et de M. Buchon. *Voy*. Du Cange, *Hist. de Constantinople*, I, 280.

Tramist rois Loéys en France,
Par droit consel et par soufrance,
La viesture que Diex avoit,
Quant on à la crois le menoit;
Et li vasciaus li fu livrés,
Dont en la crois fu abevrés,
Et li fiers de la lance avoec,
Qu'ot férut el costé aluec;
Et s'eut de la crois priés d'une ausne,
Tot ausi comme cipriés gausne.
Nue sains or et sains argent,
I fu mostrée à mainte gent.
S'eut la couroune éue ançois
Dont moult s'esjoïrent François,
Et la crois ausi, com vous di,
U Dieux en Jursalem pendi.
Et si vos dirai dont ce vient :
Al tans pape Selviestre avint
Que l'emperères Coustentins,
Fius Elenains, ki Sarrasins
Et tous les Juïs justiçoit
Et crestiiens, quan qu'en d'estoit,
Voire tout le monde à I mot,
Une si grant maladie ot
Que mésiaus tous poris devint.
Pappe Selviestres à lui vint,

30864 *Soufrance*, nécessité.

30872 *Cipriés gausne*, cyprès jaune.

30873 *Sains*, sans.

30878 Lacune dans les extraits de Du Cange et de M. Buchon.

30887 *Mésiaus*, lépreux. Ce mot rappelle un des passages les plus touchans et les plus naïfs de Joinville. « Or vous demandé-je, fist-il (le » roi), lequel vous aimeriez miex, ou que vous » feussiés *mésiaus*, ou que vous eussiés fait » un péchié mortel. » Et je qui onques ne li » menti, li respondi que je en ameroie miex avoir » fait trente, que estre *mésiaus*. Et quant les » frères s'en furent partis, il m'appela tout seul » et me fist séoir à ses piez, et me dit : « Com- » ment me deistes-vous hui ce? » Et je li diz que » encore li disoie-je, et il me dit : « Vous » deistes comme hastis musarz; car nulle si laide » *mézelerie* n'est comme d'estre en péchié mor- » tel, etc. » Éd. de M. Paul Gervais, 1822, in-12, p. 8.

30888 *Selviestres*, Silvestre, pape en 314.

Qui tel mal li vit endurer
Dont nus ne le pooit curer,
Et dist, se il en Dieu créoit
Et lues batisier se faisoit,
Que voirement seroit garis.
Et l'emperères fist I ris,
Qui moult volentiers otroïa
Çou que Selviestres li proïa.
Lors fu batisiés en uns prés.
Si fu tot esranment curés
En une aigue, ès prés desos Roume :
Bien l'ont véue tamaint houme.
Onques mais n'ot esté si sains,
S'en gratia Dieu et ses sains.
L'empire de Roume et tot l'iestre — *Donation de Constantin.*
Douna Coustentins St.-Selviestre,
Et tout quant qu'à Roume apendoit,
Pour çou que Dieux garit l'avoit.
Comme sages et bien apris,
A ses houmes à consail pris
Et dist que là mais ne manroit, — *Fondation de l'empire d'Orient.*
En Gresse manoir s'en iroit.
Cel tière a-il esléue,
Va sent et sa gens est méue,

30904 *Douna Coustentins*, la donation de Constantin est au commencement du recueil d'à Thymo, et plus complète dans Vincent de Beauvais et Jacques de Guyse, V, 212-227. Dans le *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*, Londini, 1690, in-fol, t. I, pp. 124-161, on lit cette donation, la préface d'Ulric de Hutten, sur la dissertation où Laurent Valla en démontre la fausseté, cette dissertation même et les opinions du cardinal Nic. de Cusa et d'autres personnages pieux et instruits sur cette question. Cf. De Potter, *Esprit de l'église*, III, 41, Raynouard, *Journal des Savans*, novembre 1834, p. 650. Cette pièce, évidemment fabriquée, existait certainement avant le Xe siècle. Malgré la réfutation de Laurent Valla, publiée vers l'an 1440, cinq personnes furent brûlées, en 1478, à Strasbourg, pour avoir douté de l'authenticité d'un pareil monument, et lorsque Louis XI envoya des ambassadeurs à Rome, à l'occasion du procès du cardinal La Balue, le pape Paul leur parla de la donation de Constantin, comme d'une vérité inattaquable. *Notices et extraits des manuscrits de la bibl. royale* (de Paris), IV, 17.

30911 *Cel* pour *cele* à cause de la mesure.

Son or et son argent emporte.
Quant il vint là, moult s'en conforte,
Si fonda lues Coustantinoble,
Pour Coustentin, le signor noble,
Et plus grande le fist que Roume.
De tous les biens i mist la soume
Et les III pars des saintuaire,
Qui furent el mont de Cauvaire,
Voire et partout Jérusalem
Et la tière de Belléem;
Et d'apostles et de martirs
I ot seulement IX entirs.
Car il i ala mainte fie.
S'en fist ouneur Ste.-Soufie,
Et sa mère la crois songa,
Ançois que ses fius alast là,
Qui Dieu créi et St.-Selviestre.
Or ne puet avenir ne iestre
Que l'apostoles cevauçast
Partout le païs ne alast;
Emperéor fist d'un haut ome
Et tout quan qu'il avoit à Roume,
Mais ses om liges en estoit
Et quant son sacre pris avoit.
Tout ensi douna-on l'empire,
Dont l'apostolités empire.

Guerre en Poitou.

Or revenrai à ma matère.
De Poitau, ù jou premiers ère,
En France s'en revint li rois,
Et si engien et ses carois
Demorèrent là ù lui plot.
Li rois Henris, ki mious ne pot,

30938 *L'apostolités*, la papauté.
30940 *Poitau*, Poitou.
30944 *Li rois Henris*, le roi d'Angleterre, Henri III.

Tous quois à Bourdiaus demora,
Et sa feme, ki l'ounoura.
Poi de gent avoec lui remest,
A son plaisir çà et là mest,
Et Ricars trest en Engletière,
Ki toute vot saisir la tière.

L'archevêque de Cologne recouvre sa liberté.

Li arcevesques de Coulogne
Fist adonques bien sa besogne,
De Nid'aigle issi de prisson;
N'i douna pas grant raençon,
Que li rois d'Ais, pour nul avoir,
N'el pot en sa prison avoir;
Ainc l'en gietèrent si parent
Et li haut homme l'aparent.

Défaites des Tartares.

Des Tartares revint noviele,
Ki par tot le monde fu biele,
Que li rois de la tière as Blas
Les ot descomfis à I pas,
D'autre part li dus de Baiwière,
Il et sa route et sa banière
Les ot descomfis ausement.
D'ambes pars perdirent grant gent,

Calomnie contre l'empereur Frédéric.

Et fu par le monde retrait
Que l'emperères par son trait,
Flédéris, les ot fait venir
Pour crestïenté ahounir.
Et fist si Loéys, le roi,
Par son outrage et par desroi,

30946 *Et sa feme*, Éléonore de Provence.

30953 *Nid'aigle*, une des portes de Cologne conserve encore ce nom.

30954 *Raençon*, 4,000 marcs d'argent.

30955 *Li rois d'Ais*, par le *rois d'Ais* (Aix-la-Chapelle), Ph. Mouskes doit entendre l'empereur. *Voy.* v. 30828.

30958 *L'aparent*, *l'i aparent*, qui en dépendaient?

30961 *Li rois de la tière as Blas*, précédemment Jean Vatace a été nommé ainsi, mais il ne battit pas les Tartares.

30963 *Li dus de Baiwière*, c'était alors Otton II, l'illustre fils de Louis I[er].

30970 *Ahounir, à hounir*, déshonorer.

30972 *Par*, pour.

Le comte de Toulouse et de la Marche.

Le conte de St.-Gille enprendre,
Qui laitres en vint au roi rendre.
Et li quens de la Marce ausi,
Ki laitres en d'avoit ensi.
Et Ricars, pour avoir saudées,
En avoit laitres aportées,
Par quoi li rois Henris pasa,
Qui les deniers en destassa.

Accusation contre l'empereur Frédéric II

Or oïés del grant traïtour,
Com il traïssoit tot entour
Li rois, ki dut iestre ses frère,
Comme de roïaume et d'empère,
Et ses prousens li envoïoit,
Par quoi le roi moult desvoïoit,
Mais il ne s'i fioit de rien;
Quar ses consaus li disoit bien.
Cil de Lombardie entresait
Ki viers lui s'estoient retrait,
S'en retornèrent à Mélans,
Quar percius orent ses talans
Et ses malises et ses tors,
Par quoi de lui se sont estors.
Cil de Roume, ki le haïrent,
II fois à lui se combatirent
Et II fois l'orent desconfit
Et moult grévet, j'el sai de fit.
N'encor n'avoient apostole
Ne pape ki portast estole.
II ans avoient jà ciesset
Et s'en ièrent moult apriéset.

30973 *Enprendre*, entreprendre.
30976 *D'avoit*, forme déjà employée.
30980 *Destassa*, débourса.
30981 *Grant traïtour*, il doit être question de l'empereur Frédéric II.
30985 *Prousens*, présens.
30994 *Estors*, détachés.
31001 *II ans*, voy. sur la durée de la vacance du siége apostolique, v. 30833.
31002 *Apriéset*, opprimés, accablés.

Encor tenoit-il sans congiet
De Dieu em prison le clergiet.
S'iert mors l'arcevesques de Ruen,
Ki moult i despendi del suen,
Et des autres i ot moult mors,
Ki n'ièrent pas de çou amors.
Ensi iert encor li contans
De France et de Roume à cel tans.
Dont vint noviele mioudre d'autre,
Tant com li jors vaut mious d'espiautre,
Ki ne fu ne sure ne aspre,
De la tière de Sur et d'Acre;
Ainc fu souhais et bons exemples.
Quar li Ospitaus et li Temples
Eurent tant mors de Béduins
Qu'il n'en fu mesure ne fins :
Li trace en fu une grant liue;
Qu'il eurent brissié la triue
Par le consel l'emperéour,
Qui del monde et de là entor
Voloit iestre par force sire,
Et par son avoir et par s'ire,
Et, par outrage et par boufoit,
N'à clerc n'à lai ne portoit foit,
Ainc faisoit partot les desrois.
Dont fu cis asis des II rois,
Cil d'Engletière et de France,
Al mi quaresme, par soufrance,
U de la triuwe u de l'acorde,
Quar moult ot duré la descorde,

Mort de l'archevêque de Rouen et d'autres prélats.

Avantages obtenus par les chevaliers du Temple et les Hospitaliers de saint Jean de Jérusalem.

Nouvelles accusations contre Frédéric II.

31003 *Tenoit-il,* Frédéric II, toujours calomnié, mais qui n'était pas irréprochable.

31011 *Mioudre d'autre,* meilleur que d'autres.

31012 *Espiautre*, crépuscule?

31013 *Sure,* aigre, ainsi qu'on le dit encore en wallon.

31028 *Asis,* sommé?

31029 Vers trop court, lisez :

Cil d'Engletière et *cil* de France.

En l'incarnation de Deu
Mil et II cens XLII.

Le roi de France soutient son frère le comte de Poitou.

Or s'en va de France li rois
Et, sans grévance et sans desrois,
Jusques à l'aigue de Tarente,
Ki devoit et oumage et rente
Son frère, conte de Poitiers,
Ki del païs iert iretiers;
Car de Flandres jusqu'à Bordiaus
Est li rois souvrains damoisiaus;
S'est de la conté de Poitau,
Dont mesire Alfons devant pau
Ot del roi, son frère, le don.
Pour çou vint li rois à bandon
Aidier et son houme et son frère,
Et, quant li rois sor Tarente ère,
Ses gens fist paser la caucie.
Là fu grande la cevaucie,
Et si ot gent à piet assés,
Si ot d'entais et de lassés,

Soldats tournaisiens dans l'armée française.

Et si furent cil de Tournai
Li troi C, tout de fit le sai.
D'autre part èrent li Englois,
Là valu petit leur genglois
Ne leur winse, j'el sai de fit,
Quar tout i furent desconfit,
Et mis jusqu'as portes de Saintes,
Gracie à Dieu et à toutes saintes.

Jean Des Barres.

Jehans Des Bares i fu pris,

31037 *Tarente,* pour *Carente,* Charente.
31039 *Son frère,* à son frère.
31043 *S'est,* il est aussi maître.....
31047 *Houme*, vassal.
31049 *Caucie*, chaussée.
31052 *Entais,* actifs (*intensi*)?
31057 *Winse*, *guenche*, finesse.
31059 *Saintes*, capitale de la Saintonge.
31060 *Gracie*, pour la mesure lisez *grace*.
31061 *Jehans Des Bares,* un Jean des Barres, frère de Guillaume, fut noyé en Normandie, l'an 1198, dans les guerres entre les Français et les Anglais. *Hist. fr.*, XVII, 590, B. *Voy.* en outre le récit de la bataille de Bouvines.

Et d'autre part en eut le pris
Mesire Simons de Monfort.
Simon de Montfort.
Mais li rois ot mellor confort,
Quar d'Englois ot plus de LX,
Et lendemain mon ensiantre
Ot-il Saintes à son voloir.
Comment k'il l'en déust doloir,
Partis en est li rois Henris
Et Ricars, sans gu et sans ris.
Et li rois Loéis, com sages,
Les poursuï jusqes à Blaves.
A Bourdiaus se fist repaser,
Pour aaissier et reposser.
Li quens de la Marce ot consel,
Le comte de la Marche obtient son pardon.
S'ot de larmes ploret I sel;
Il et sa feme et si enfant,
Tot à pié, grant dol demenant,
Vinrent au roi crier mierci,
Et li rois moult s'en avanci,
Quar il les reciut docement.
Si fisent omage esranment
Au conte son frère et à lui.
Et li rois, pour le grant anui,
Les malades de se grant ost
Viers Cinon retorna moult tost,
Et si garni bien ses castiaus,
Les plus rices et les plus biaus,
Si com li quens li ot rendus;
De son gret iert à lui venus.
Et s'envoïa en Aubugois
Siergans, cevaliers et bourgois,

31063 *Simons de Montfort*, second fils de Simon IV, lequel devint en Angleterre comte de Leicester.

31066 *Mon*, pour lors; *ensiantre*, Roquefort, renvoyant à *ascientre*, explique ce mot par avec connaissance, *scienter*, ne serait-ce pas *sic inter?*

31072 *Blaves*, Blaie.

31076 *I sel*, un seau.



Quar li quens Romons de St.-Gille,
Ki ne croit mie en l'évangille,
Estoit revélés et li autre,
Et aloient, lance sor fautre,
Devant les garnisons le roi,
Et faissoient honte et desroi.
En ceste ost se fist l'emperère
Prousens au roi, com à son frère,
Et li manda amour et pais
Et soucors de guerre et de plais,
Au conte, son frère, et à lui.
Liet en furent n'i ot celui.
Li rois Henris et quens Ricars
D'estrelins n'ièrent mie escars.

Exploits de Geoffroi de Rançon.

Mesire Jofrois de Ranscone,
Fist en l'ost sa partie bonne,
Le roi Henri fist deslogier;
N'i cantèrent mie d'Ogier
Li Englois en bevant ciervoisse;
Mais, tote France s'en revoisse,
Onques ne jà, bien l'adevin,
Ciervoisse ne passera vin,
Qu'ele n'est pas de tel conroi.
Mesire Jofrois, au desroi,
La tente le roi gaégna
N'onques à lui ne bargigna,
Et apriés lui, j'el sai de fi,
En alèrent tout desconfi.

31093 *Romons*, Raymond VII.

31094 Répétition.

31107 *Jofrois de Ranscone*, il est souvent question de Geoffroi de Rancune ou *de Rancona*, dans le *Recueil des Historiens français*, XVII, 32, B, 61, B, 373, B, 479, D, 507, n, 570, B, 647, B, D.

31110 *Ogier*, Ogier ou Oger le Danois.

31111 *Ciervoisse*, bierre. G. Guiart, *La branche aux royaux lignages*, éd. de M. Buchon, I, 304:

> Anglois qui de boirre à guersoi
> A grans henas plains de godale...

31112 *Revoisse*, convainque.

31113 *Adevin*, je devine, je prédis.

Preudom i fu Tiébaus Cabos — Thibaut Chabot.
Partout, et à cans et à bos,
Et maint des autres Poitevins
Qui les abatirent souvins.
En ceste ost, Dieux ait l'arme en garde,
Moru mese Jernous d'Audenarde; — Mort d'Arnould d'Audenarde. Son éloge.
Et partout faisoit boine cière,
Et moult estoit boins justicière.
Par proaice et par grant savoir,
Viunt de petit en grant avoir.
Duel en ot li rois et besoing,
S'en furent si ami en soing,
Et fu bien de rois et de contes;
De çou ne puet estre faus contes.
A Éhem se fist aporter,
Pour sa tière reconforter. — Ses funérailles.
Quité fu la cars et li os,
Par verté dire le vos os,
Aportés fu trop ricement
Et enfouois moult noblement.
Ses cevaus i fu tous couviers
De ses armes, moult biel offiers,
Et uns vallés sist sus armés,
De ses armes tous acesmés :
Si ot clers, dames, cevaliers,
Tant que tous plains fu li mostiers.
Mesire Erkenbaus de Bourbonne, — Mort d'Archambaud de Bourbon et des châtelains de Baumes et d'Arras; 21 juillet 1242.
Qui tenoit grande tière et bonne,
I moru, s'i ot petit més;

31121 *Tiébaus Cabos*, Thibaut Chabot intervint avec Geoffroi de Rançon, à la trève conclue en 1206, entre le roi Jean d'Angleterre et Philippe-Auguste, roi de France.

31126 Vers trop long :

Moru mese (*messire?*) Ersoul d'Audenarde.

31135 *Éhem*, Eenaem ou Eynham, à une lieue et demie d'Audenarde.

31138 *Os*, ose.

31142 *Offiers*, représentées.

31147 *Erkenbaus de Bourbonne*, Archambaud IX fut tué à la bataille de Taillebourg ou le lendemain.

Et li castelains de Biaumés
Et puis li castelains d'Arras,
Dont il ne fu ne gus ne gas,
Et maint autre de mort non d'armes,
Li verais Dieux en ait les armes!
Li rois les i ot fait venir,
Pour crestïenté soustenir.

Divisions parmi les croisés de la Terre-Sainte.

Dont revint noviele et exemples
Que li Ospitaus et li Temples,
Li saudoïer et li baron
De toute la tière environ
Avoient entr'aus fait I roi
Pour l'outrage et pour le desroi
Que l'emperère en estoit sire,
Ki sor aus ot mostrée s'ire,
Et moult l'avoient trouvé sur;
Mais tout cil d'Acre et cil de Sur
Ne le voloient plus souffrir
Ne mais nule amendance offrir,
Car ses fius en devoit rois estre
Et sires et drois oirs et mestre.
Et li fius à l'emperéour
Qu'il ot emprison par fréour,
Estoit mors en cele prisson,
Dont mains l'emperéor prise-on;
Et li autres fius ert senés.
Si fu recius et assenés,
Et l'emperères mandet ot
Qu'à Ais venroit, com bien le sot,
A la Pentecouste, sans faille.
Si quist-on et viande et paille.

31165 *Sur*, aigre.
31171 *Li fius*, Henri.
31174 *Mains*, moins.
31175 *Li autres fius*, Conrad, fils de Frédéric II et d'Yolande de Brienne, fut couronné roi des Romains, au mois de janvier 1237.
31180 Vers de remplissage, amené par le besoin de trouver la rime sans la chercher.

Le bruit se répand de la mort de l'empereur Baudouin.

De viers Grisse revint noviele
Assés périllouse et non biele,
Que mors estoit li emperère
Bauduins, ki fu Robiert frère,
L'emperéour mort devant lui.
S'en ot sa feme grant anui,
Qui fille fu au roi Jehan,
Qui pour Dieu ot painne et ahan.
I fil avoient moult petit.
Or fu mestiers c'on li aït.

Geoffroi de Villehardouin s'apprête à prendre la régence.

Jofrois, ki la seror avoit
L'emperéour, ki mors estoit,
Grant gent i mena de mains lius,
Quar il en vot iestre baillius;
Et, pour sa feme et pour l'enfant,
Avoir et gent i mena tant,
Et par galies et par nés,
Quar larges ert, preus et senés.
La sentense pape Grigore
Sour Flédéri duroit encore;
Ausi faisoit la Célestin,
Ki moru tempre, à bon destin.

Innocent IV, pape, 1243.

Et Sénesbaus, li Genevois,
Ki eslius ert à plainne vois
Et fais apostoles de Roume,
Bons clers estoit et fius de conte.

31181 *Grisse,* Grèce. Du Cange et M. Buchon: *Gresse.* Ici reprend leur dernier extrait.

31183 *Mors estoit,* Du Cange, *Hist. de Constantinople,* I, 285.

31189 *I fil,* Philippe, mort l'an 1274, avec le vain titre d'empereur de Constantinople.

31191 *Jofrois,* Geoffroi II de Villehardouin, prince d'Achaïe; *seror,* Éléonore de Courtenai, fille de Pierre et d'Yolande, sœur des empereurs Baudouin et Henri.

31194 *Baillius,* voy. le Glossaire.

31198 *Quar....* Fin des extraits de Du Cange et de M. Buchon.

31201 *La Célestin,* la sentence du pape Célestin.

31202 *Tempre,* prématurément.

31203 *Sénesbaus,* Sinibalde de Fiesque, noble génois, professeur en droit, à Bologne, puis cardinal du titre de St.-Laurent, enfin pape sous le nom d'Innocent IV.

Estoit apielés Innocenses
Li quars des autres; ès sentenses
Ses démêlés avec l'empereur.
Avoit l'emperéour doublées,
Ki painnes en avoit comblées,
N'amender n'el pot à nul fuer,
S'en avoit grant ire à son cuer.
Cis apostoles Innocenses
N'ot encor gaires de licenses
De Roume dont il estoit sire,
Ainc en avoit au cuer grant ire
Qu'entrer ne issir n'en pot nus,
Ne rices om ne povres nus.
Et si eut jors de pais asis,
Jou ne sai IIII ou V ou VI.
Et si fu en France nonciet
Et de maint frère praïeciet,
Et prioit-on en mainte guise
Que Dieux soucourast sainte glise,
Ki moult estoit en grant balance,
Qu'autre escu n'orent n'autre lance.
Li rois Loéis maintenoit
Sa tière, et em pais se tenoit.
Naissance d'un fils du comte d'Artois.
Mesire Robiers, quens d'Artois,
Qui moult ert vallans et cortois,
Ot adonques I noviel fil
De sa feme, qu'il ot gentil.
Li rois, ses frères, le leva
De fons et son non li dona.
Li dus de Louveng, quant le sot,
Pour sa fille grant joie en ot,
Et puis fist fieste et d'un et d'el.

31207 *Innocenses*, Innocent.
31214 *Licenses*, pouvoir.
31225 *Balance*, danger.
31231 *I noviel fil*, Robert II, qui naquit environ sept mois après le décès de son père, et le seul que nomme l'*Art de vérifier les dates*.
31236 *Pour sa fille*, Mathilde, fille aînée de Henri II, duc de Brabant.

Adont apriés, devant Noël,
Revint de sa tière en sa roie
Li quens Tumas, toute sa voie,
En Flandres dont il estoit quens,
Quar il avoit entre les suens
Assés plus d'un an demoré.
N'i fist pas soupes en moré,
Mais, par crémance et par bestenc,
I fist fermer Castiel-Flamenc :
Pour Flandres Flamenc l'apiela.
Tous les deniers ot portés là
Qu'il ot pris en Flandres à tence.
Et la contesse de Prouvence,
Sa serour, fist venir en France
Pour véoir la roïne france,
Sa fille, qui moult estoit biele.
S'eut une fille jouvenciele.
Bien fu venue et hautement;
Je ne sai com plus ricement
Péuist-on dame recevoir,
Ne pour biauté ne pour avoir,
Ne pour nule autre signorie.
As dames, as bacelerie
Et à sa fille mesmement
Et au roi sour tous liément,
Li rois le viout et tot le voelent,
Si font fieste et plus k'il ne suelent.
A son plaissir i soujourna,
I jour apriés quant ajorna,
Viers Engletière en est alée.

Retour de Thomas de Savoie en Flandre.

Castel-Flamand.

La comtesse de Provence vient en France voir sa fille.

Elle va de là en Angleterre.

31239 *Roie*, raie, ligne, sillon, chemin.....
31240 *Voie*, route, voyage.
31244 *Moré*, boisson composée de miel et d'eau.
31250 *La contesse de Prouvence*, Béatrix, mariée, en 1220, à Raymond-Bérenger IV, comte de Provence.
31253 *Sa fille*, Marguerite, femme de saint Louis.
31264 *Suelent*, latin *solent*.

Quant ele eut tans, s'a mer pasée,
Pour s'autre fille la roïne
D'Engletière, et pour sa couvine
Véoir et savoir à ses ious.
A l'ariver n'ot mie dious
Ne cris levés, mais joie tant
Que nus poroit dire en cantant.
A cel tempore, par souffrance,

Le comte de la Marche vient également à la cour de saint Louis.

Vint li quens de la Marce en France
Et mains des Poitevins o lui.
Li rois manda n'i ot celui,
Çou fu tout droit devant Noël,
Parlet i eut et d'un et d'el.

Dures conditions qui lui sont imposées.

En la fin commanda li rois,
Pour l'outrage et pour ses desrois,
Que tous ses castiaus abatist
Li quens, que plus n'i atendist,
U li rois les feroit trestos
Abatre et s'en rendroit les cos.

31269 *S'autre fille*, Éléonore.
31270 *Couvine*, situation.
31271 *A ses ious*, de ses yeux.
31286 *Les cos* ou peut-être *l'escos*.

FIN DE LA CHRONIQUE MÉTRIQUE DE PHILIPPE MOUSKES.

APPENDICES.

APPENDICES.

I.

GODEFROID DE BOUILLON ET LES CROISADES.

A.

EXTRAITS DU ROMAN DU CHEVALIER AU CYGNE ET DE GODEFROID DE BOUILLON.

Cornumarant, fils de Cordabas, frère de Lucabiel et roi de Jérusalem, vient à S[t]-Trond, sous le déguisement d'un pèlerin et accompagné d'une seule personne.

Ly rois Cornumarans s'en vint à Sainteron. Fol. 49, *verso*.
Ly boins abés Gérars et de moines foison Gérard, abbé de S[t]-Trond.
Estoit devant le porte en consolasion,

1 *Cornumarans*. A l'époque des croisades, Jérusalem était sous la domination des Turcs depuis la conquête qu'en avait faite sur le calife d'Égypte, le visir du sultan Malek-Schah, fils et successeur d'Alp-Arslan, de la race des Seldgioucides. Cette ville fut prise pendant le califat de Mostadher-Billah.

Sainteron. Les PP. Martène et Durand ont inséré dans leur *Spicilegium*, 1723, in-fol. t. II, pp. 659-708, la chronique de S[t]-Trond de l'abbé Rodulphe, de laquelle on pourrait donner une nouvelle édition

En ung très biel praiel où d'arbres ot foison.
Là furent de le ville venut li compaignon
Esbattre à pluisieurs jeus sans nésune tenson ;
Ly uns de la balestre, li autres d'un boujon,
As boules et à tables, de maint jeu de baron.
. . . .
Ly bons abés Gérars laissa les jeux ester,
Enviers les pélerins commencha à aler
Et dist à l'aprochier : « Dieux vo voelle garder,
Ces gentils pélerins que je voi là ester.
Seigneur, bien vegniés-vous, se Dieus me puist sauver ;
Vous ne povés huy mais l'abie trespasser,
De mon vin vous donray à boire dou plus cler.
Car je volray à vous nouvelles demander.
Que fait Cornumarans ? ne le voeiliés céler. »
Et dist li latiniers : « Ne le devons fausser.
Dedens Jhérusalem le laissay, au sévrer,
Ne fasoit se bien non ly payens d'outremer. »
— « Bien me plaist, dist li abbés, Dieux le voelle garder !
Jadis me fist grand bien, je le doy bien amer.... »

L'abbé Gérard conduit Cornumarant à Bouillon, où le duc Godefroid tenait une cour splendide. En approchant de Bouillon, Cornumarant voit une magnifique CHEVAUCIE, *ce qui donne au trouvère l'occasion de faire un recensement à la manière d'Homère et de Virgile. D'abord paraît la suite de Godefroid, mais sans ce prince que Cornumarant brûle de voir; puis vient l'évêque de Liége.*

Ly vesques y estoit qui Liège dut garder.

plus complète d'après les manuscrits de M. De Ram et de la bibliothèque de l'université de Liége. L'abbé de ce monastère, à l'époque de la croisade, ne s'appelait pas Gérard, mais Théodoric ou Thierri ; *Spicileg.*, l. l., p.675; liste des abbés de S[t]-Trond, d'après l'histoire manuscrite de Jean Latomus, *Bulletin de la société de l'Histoire de France*, t. II, p. 532. Mais en 1145 on voit parmi les abbés Gérard, fils du comte Gislebert qui demeurait à Cluny. C'est peut-être lui que le romancier a eu en vue, par conséquent son ouvrage serait postérieur au milieu du douzième siècle. Nous le croyons nous, du treizième.

4 *Praiel*, pré, d'où *préau*.

6 *Nésune*, aucune. Les Italiens disent encore *nessuno ;* les Espagnols : *Ninguno*. On trouve aussi écrit *nés un :*

> Laiens entra sans *nés un* contredit.
>
> A JUBINAL, *Le fablel dou Dieu d'amour*, 1834, in-8°, p. 16.

7 *Balestre*, manière d'écrire plus près de l'étymologie *balista* qu'*arbalète*.—*Boujon*, grosse flèche. — Ces divertissemens sont tout-à-fait dans les mœurs belges.

11 *A l'aprochier*, en approchant.

18 *Latiniers*, trucheman.

19 *Au sévrer*, au moment où je m'en séparai.

20 *Fasoit*, faisait. *Se bien non*, pas aussi bien.

Il a dit à l'abet : « Or puis bien espérer
Que vechy Godefroid qui me doit conquester. L'évêque de Liége.
— « Non est, ce dist li abbés, foy que doy Saint-Omer,
C'est ses priestres qui doit par devant ly canter,
Et s'est li aumoinners pour les biens aumosner. »
Et dist Cornumarans : « Miervelles os conter,
Puet li priestres d'un duc si fait estat mener.
Vechy grande miervelle et qui fait à loer. »
Atant evous l'évesque qui ne vot arriester,
Et ly abbés Gérars l'est alés encliner
Et les autres prélas c'on avoit fait parer.
Et quant Cornumarans les prit à remirer,
A dont li commença tous li sans à muer.
« Aby, dus Godefrois, que tu fais à douter,
Quant uns priestres qui n'est que pour toy honnourer,
Maine sy faitte gent et les puet gouverner.
Ly califfes qui est de Baudas outre mer
N'a mie tel conroy quand il s'en va juer. »
. . . .
Atant evous Robiert de Flandres le pays Fol. 64.
A bien VIe flamens viestus de dras partis,
D'un gaune et d'un royet à miervelles jolis.

Cornumarant prend encore Robert pour le duc Godefroid et il en est de même de tous les autres : mais à chaque fois on lui répond que ce ne sont que des vassaux du duc, moyen adroit de donner une haute idée du personnage principal. Dans les* Nibelungen, *Sigfrid se rend à la cour de Worms suivi de douze chevaliers. Hagen de Troneck, qui ne l'avait jamais vu, le reconnaît à sa haute stature, à son port majestueux, au feu de ses regards ainsi qu'à la richesse de ses vêtemens. On se rappellera également un passage du moine de St-Gall, cité dans l'Introduction de ce volume. L'auteur du* Chevalier au Cygne *soutient heureusement la comparaison.

Ly rois Cornumarans ot le cire marie Fol. 64, *verso*.
Voit venir noblement ung aultre compaignie.
Cil estoient Frison, une gent bien hardie; Frisons et Hollandais.
Et Hollandois i ot en ycelle establie,
Grande gens et poissans, de jouvente furnie.
. . . .

26 *Li abbés*, comme plus haut pour *l'abbés*.
33 *Encliner*, saluer.
40 *Baudas*, Bagdad.
42 *Evous*, *esvous*, voici.
44 *Gaune*, jaune, *royet*, rouge.
45 *Ot*, avec, *cire*, pour *cière*, visage, mine.

Les comtes de Saint-Pol et de Namur.

Une aultre compaignie vit roys Cornumarans;
C'est li quens de Saint-Pol o son fil Engerans.
Ly contes de Namuer y aloit chevauchant,
Haynuier i estoient et pluiseur Alemant.
Contre l'un l'autre vont de lanche behourdant,
L'un l'autre des chevaus vont à tierre abatant.
. . . .

Fol. 67, *verso*.

Ou Castel à Buillon entra la compaignie.
En une salle avoit mainte table drécie
Pour digner les barons là où li dus se fie;
La table Godefroid estoit plus haut drécie
Que les aultre n'estoient, et si très bien garnie
D'une riche nef d'or qui luisoyt et reflambie.
. . . .

Enfin Cornumarant est assis à la table de Godefroid.

Fol. 69, *recto*.

Moult fu noble la court (de) Godefroid de Buillon.
Moult furent bien siervit (*tout*) li noble baron.
De gantes et de grues, de maint riche capon,
De tous mès gracieux assés aportoit-on.

L'abbé de St-Trond expose le motif du voyage de Cornumarant. Dans une assemblée des rois et princes païens à Jérusalem en l'honneur de Mahomet, la reine Calabre d'Olifierne, qui lisait dans l'avenir, avait prédit que Godefroid, comme descendant du chevalier au Cygne, devait porter la couronne de Jérusalem (*). Or Cornumarant avait passé la mer pour voir si en effet la puissance de Godefroid répondait à cette prédiction. Ce prince retourne dans ses états avec un sauf-conduit et l'on prêche partout la croisade.

Fol. 74, *recto*.

Che fu en l'an de grasce de Dieu le fil Marie

59 *Plus haut drécie*, ce temps que l'on croit dépeindre d'un seul trait en disant que c'était un *âge naïf*, était difficile sur l'étiquette et en connaissait toutes les subtilités.

61 *Nef*, où se mettaient les épices dont on se servait à table. Voy. *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*, 2e part., p. 130 : ce vers et trop long; lisez :

Qui luit et reflambie.

ou

Qui luisoyt et flambie.

64 *Gantes*, oies, flam. *gans*, *ganzen*. Les oies de Viset, dans le pays de Liége, sont encore connues des gastronomes.

(*) Pierre a Thymo, transcrit, p. 704 : *Sarracenorum astrologi..... Jherusalem civitatem sanctam tunc cito a Christianis capiendam prædixerunt.* Les rabbins prétendent, de leur côté, avoir eu l'honneur de lire dans l'avenir les victoires de Godefroid de Bouillon. L'auteur du *Scialsceleth Hakkabbala* n'affirme-t-il pas que Salomon Jarchi avait prédit à



PIERRE L'ERMITE
prêchant la Croisade.

M ans et iiij^{xx} et XV, sans falie,
Que roys Cornumarans a fait le départie.

. . . .

Il y avait ung homme ou règne d'outre mer, Fol. 82, *recto.*
Preudons de bonne vie qui voloit Dieu amer.
De maint pèlerinage vot le sien corp péner. Pierre l'Ermite.
Cieus sains homs, biau seigneur, dont vous m'oés conter,
Pières l'iermite ot non, bien le puis afremer.

. . . .

Dans Pires ly hiermites sur son asne monta, Fol. 82, *verso.*
Le pays de Surie tantos achemina,
Le langage savoit de çà mer et delà.
Au bras saint Jorge vint, tout oultre le passa,
Dam Pires ly hiermites tellement s'esploïa
Que droit à Romme vint où le pappe trouva
Qui bien le reconnut, véut l'ot de piçà;
Ly hiermites Piron devant li s'ariesta,
Il se mist à genous et sy le salua.

. . . .

Quant ly pappes oy l'iermite dam Piéron Fol. 83, *recto.*
Et l'estat qu'il li dist dou temple Salemon,
Au cuer en ot pitet et grant confusion.

. . . .

Ly papes fist mander en France le royon
Que tout cil qui volroient avoir dévocion
Pour aler oultre mer sans nule ariestison,
De son riche trésor leur volroit faire don,
Adont s'est mut ung ost où de gens ot foison.
Avoec Piéron l'iermite alèrent maint baron.
Bauduins de Biauvais y fu, bien le set-on, Baudouin et Arnould de Beauvais, Richard de Caumont et Harpin de Bourges.
Et ses frères Jernoulx, ung chevalier de non,
Et Ricars de Caumont, qui cuer ot de lion,
Et de Bourges Harpin, qui, par dévocion

Godefroid, partant pour la conquête de la Terre-Sainte, qu'il la reprendrait sur les Musulmans, qu'il y règnerait trois jours et qu'il reviendrait incontinent dans sa patrie avec un cheval et trois hommes? Malheureusement pour la narration, Godefroid de Bouillon était mort plusieurs années avant la naissance de Jarchi. D'ailleurs les faits ne se passèrent pas même comme on a supposé que le rabbin les avait prédits. *Hist. litt. de la France*, XVI, 350.

66 *Falie*, erreur, *fallere.*

73 *Afremer,* affirmer.

80 *De piça, de pièça*, il y avait long-temps.

94 *Ricars de Caumont*, il en est fait très-souvent mention dans le reste du poème.

95 *Et de Bourges Harpin*, J. Meyer, *Ann. Fland.*, fol. 33, le nomme *Arpinus Bituris.*

Vendy son hyretage au bon roy Phelippon
Pour aler oultre mer sur la gieste Mahom.

La ville de Jérusalem est prise.

Fol. 305. A la porte qui est de Bethléem nommée
Furent ly XXX engien levet en le valée
Et furent tout gietant devant prime sonnée.
Moult furent esbahy celle gent deffaée.
Ly uns à l'autre dist : « Vecy gent foursenée,
Toute nuit ont ouvré jusques à la journée.
Ains ne fu cette gent véue n'esgardée.
Qui les a conseilliés il ait male durée.
Moult ont par boin conseil bien leur œvre ordenée. »
Enssy passa ly jours, s'est no gens reposée,
Et lendemain matin, c'est vérité prouvée,
I ot contre val l'ost mainte trompe sonnée,
Et trompettes d'arain qui l'ost (l') ont eslevée,
De naquaires y ot faite mainte alevée,
Et de mainte buisine y fu là démenée.
Escuyer vont criant tout hault à le volée :
« A l'assaut, à l'assaut ! francque gent honnourée. »
  Ahy ! Jhérusalem, boine cité loée,
Com tu ies environ de rices murs frumée,
Comment poras-tu iestre prise ne conquestée ?
Au jour d'uy y ara mainte tieste espautrée,
Maint puing, maint bras brisiet, mainte gambe quassée ;
Or est à ce matin, à boine destinée,
Mains chevaliers tous vis et en force doutée,
Qui gira sur les camps tous mors ains la viesprée.
Mainte dame sera à nuit veive appiellée,
Mainte terre sera de seigneur esgarée.
. . . .
Fol. 310. Oncques si loyaument ne fu ville assaillie
Ne ne sera jamais en nésune partie.
Ly uns y crie *Flandres*, ly autres *Normandie*,
Et ly aultres *Haynau* et ly quars *Picardie*,
Et *Liége* et *Namurois*, sy crie-on *Lombardie*,
Toscane et *Sésillois*, *Bouloigne* et *Rommenie*,

97 *Gieste*, race, nation.
110 *Eslevée*, éveillée, appelée.
111 *Naquaires*, tambours ou timbales, *alevée*, batterie?
118 *Espautrée*, coupée, meurtrie, écrasée.
130 *Sésillois*, Sicile.

Monjoie St-Denis, Bertaigne le Garnie,
Et *Buillon* et *Rohays* et *Biauvais le Jolie.*

. . . .

FOL. 312, *verso*.
Thomas de Marle.

Là ot ung chevalier hardit et combatant,
Thumas de Marle ot(à)non, on le treve lisant;
Cieus va Jhérusalem tellement assalant
C'on ne vit oncques mais chevalier faire tant
D'armes qu'il fist ce jour, par le mien ensciant,
Qu'il se fist ravaler X fois en ung tenant,
C'oncques ne resorty pour nul homme vivant.

FOL. 314, *recto*.
Un cygne apparaît à Godefroid.

Ausy com Godefroid viers le ciel regarda,
Vit un chisne volant, ensy qu'il ly sembla,
Sur le cief Godefroy par iiij fois vola,
Et quant il ot volé, ung petit s'esleva.
Deviers Jhérusalem chus chisnes s'en ala
Et vint sur une tour et iluec s'ariesta,
Et se fu une tour par où depuis entra
Godefroy de Buillon en le cité de là.

. . . .

FOL. 314, *verso*.
Hugues de France, le comte de Flandre, Robert le Frison, le comte de St-Pol et son fils, le comte de Toulouse, Étienne d'Albemarle, Robert de Namur, Baudouin Cauderon.

Là vient Hues li mainés que ly roys engenra
Et Robiers ly Normans où boin chevaliers a
Et ly contes de Flandres qui les Flamens mena,
Et Robiers ly Frisons point ne s'y oublia,
Ly contes de Saint-Pol ne faly mie là,
Et Engherans, ses fieus, qui maint mal endura,
Li contes de Toulouse qui noblement régna,
Estiévènes d'Aubemarle qui sagement parla,
Et Robiert de Namur qui l'assaut commencha
Bauduins Cauderon qui bien les escouta,
Et ly rois des Ribaus qui entr'iaus se bouta.

Le roi des Ribauds.

. . . .

FOL. 317, *recto*.

S'estoit la tour David noblement bretesquie,
Bien pourvéue fu de boine artillerie,
Mais de vitalle fu petitement garnie,
Et ly dus Godefroy à le cière hardie
Estoit delés Robiert, le duc de Normandie,
Et le contes de Flandres où tant ot courtoisie,
Ly bers Hues ly mainé qui les françois mestrie,

131 *Bertaigne*, Bretagne.
132 *Rohays*, Royes?
138 *Ravaler*, descendre; *tenant*, poste?

141 *Un chisne*, ce cygne rattache, quoique d'une manière éloignée, les événemens de la croisade à ceux de la première partie.

Bohémond et Tancrède.
Raoul, comte de Perche, Raimbaud Créton, Raimond, comte de St-Gilles, Hélie, comte de Toulouse, Rogier du Rosoy.

Ly contes de Saint-Pol et son fil cière lie,
Buinemont et Tangré qui sont d'une lignie,
Li quens Raoul du Pierche, ychus ne faly mie,
S'y fu Rainbaus Crétons que Jhésus bénéie,
Et Raimons de Saint-Gille où ains n'ot couardie,
Ly contes de Toulouse c'on appielloit Hélie,
Et Rogier du Rosoy qui du talon clopie.

. . . .

Fol. 317, *verso*. Excès des chrétiens dans Jérusalem.

Dedens Jhérusalem, la cité souffissant,
Entrèrent ly Ribaut, qui moult furent joïant,
As Sarrazin se vont fièrement demenant;
Il vont par les maisons isnièlement courant,
Il n'y ont déporté ne femme ne enfant.
Les petis enfançons vont huers des biers tirant
Et encontre les murs les vont si fort gietant
Que des tiestes en vont les ciervelles filant.

. . . .

Fol. 318, *recto*.

Prise est Jhérusalem la cité honnourée...

169 *Rainbaus Créton*, nous ne voyons pas dans les historiens d'autres personnages du nom de Raimbaud que Raimbaud d'Orange. M. Wilken cite avec lui Conon et Lambert de Montaigu, Boudouin du Bourg, Gérard de Roussillon, Robert de Normandie, le comte de Flandre, etc. *Geschichte der Kreuzzuege*, I, 230.

177 *Déporté*, épargné.

178 *Huers*, hors; *biers*, berceaux.

Il semble que tout soit terminé, mais on n'est qu'au feuillet 318 et il y en a 528 !

Quelques feuilles manuscrites de la main même d'Aubert Le Mire et que nous conservons dans notre cabinet, contiennent ce qui suit :

Belgæ in bellis sacris clari præter enumeratos [1].

Adelbero, Conradi comitis Luxemburgensis filius, 1096.

Albertus, Alberti III comitis Namurcensis filius.

Anselmus de Ribodimonte, fundator Aquicincti, 1096.

Arnulfus, dominus de Ardres, 1096.

Balduinus, comes Hainaucorum (sic enim legendum est apud Tyrium) hoc est comes Hannoniæ.

Balduinus de Gandavo, dominus Alosti et Wasiæ, 1096.

Balduinus, dominus de Ardres, Arnulfi II filius, 1146.

Balduinus, dominus de Hennin-Liétard, 1259.

Balduinus de Insula.

Balduinus de Tauns (?), castello Flandriæ.

Balduinus de comitatu Godefridi Bullonii,

[1] La liste de J. Meyer est beaucoup plus longue, *Annal. Fland*, fol. 31 v° et 32. Aubert le Mire en donne lui-même une. *Chronicon Belgicum*, 1636, in-fol., p. 300, 301. Cf. l'extrait d'à Thymo.

post archiepiscopus Cæsareæ.
Bernardus de Wistrach, Frisius.
Bierflitani in obsidione urbis Constantinopolitanæ.
Cono, Roberti Betunii domini filius, 1204 in expeditione Constantinopolitana.
Cono seu *Cuno*, comes Montis-Acuti cum duobus filiis Lamberto et Gozelone.
Engelbertus de Tornaco frater Ludolfi.
Fredericus Alberti III, comitis Namurcensis nepos, archiepiscopus Tyri.
Gaufredus de S. Audomaro Artesius.
Guermondus de Picquigny, patriarcha Jerosol., 1096.
Henricus V, dux Limburgi, 1227.
Hugo de Oisy, castellanus Cameracensis, fundator Cantiprati.
Ingelramus, comes S.-Pauli, filius Hugonis, 1096.
Ingelramus, dominus de Frezins.
Ludovicus, comes de Chiny, Alberti filius, obiit 1191.
Manasses de Hierges, constabularius regni Jerosol.
Odo, dux Burgundiæ, fundator Cistercii, obiit 1102.
Otho II, comes Gelriæ, Henrici filius, 1190.
Rainaldus, comes Burgundiæ, obiit in Syria, 1100.
Romelinus de Crequy, fundator Rinovillæ in Artesia.
Rudolfus de Alosto seu Gandavo, 1096.
Stephanus, comes Burg., Reinaldi frater, 1101.
Theobaldus, Barri et Luxemburgi comes.
Theodoricus, comes Oliviæ, 1188.
Theodoricus, comes Hollandiæ, obiit 1190, Antiochiæ.

B.

EXTRAITS DE LA CHRONIQUE INÉDITE DE PIERRE A THYMO OU VANDER HEYDEN [1].

PARS III, TITULUS VI.

CAPITULUM SECUNDUM. — *De Godefrido de Bullione, duce Lotharingiæ et de genealogia ipsius.*

Godefridus Gibbosus, dux Lotharingiæ a quodam Ghiselberto, siccario, per secreta naturæ lethaliter sauciatus, exspiravit, anno Domini millesimo septuagesimo sexto. Post cujus mortem imperator ducatum Lotharingiæ Godefrido de Bullione, nepoti ex sorore Godefridi perempti, donavit. Sane Machtildis, filia Henrici senioris comitis Bruxellensis, nupsit Balduino comiti Lovaniensi, cui peperit filium nomine Eustacium.

[1] Sur cet auteur voir l'Introduction du premier volume, pag. VI et CCCLXXVI.

Hic Eustacius, comes Boloniensis, filius Machtildis, sanctam Ydam, filiam Godefridi rebellis et sororem Godefridi Gibbosi, ducem Lotharingiæ duxit uxorem. Ex qua genuit tres filios, scilicet Eustacium, postea comitem Boloniensem, Godefridum de Bullione, et Balduinum fratrem ipsorum. Ex altera autem parte Lambertus secundus, qui cognominabatur Baldricus, comes Bruxellensis, fuit frater prædicti Henrici senioris, et duxit uxorem nomine Odam, filiam Gocelonis et sororem Godefridi rebellis, ducum Lotharingiæ. Ex qua genuit Heinricum secundum, comitem Lovaniensem, patrem Heinrici tertii et Godefridi-cum-Barba. Patet itaque primo quod Heinricus senior et Baldricus, comes Bruxellensis, erant fratres et quod Heinricus fuit proavus Godefridi de Bullione et Baldricus fuit avus Heinrici tertii, comitis Lovaniensis et Godefridi-cum-Barba, sui fratris. Et ita Godefridus de Bullione et Heinricus tertius, comes Lovaniensis, atque Godefridus, frater illius, attinebant ex eo capite sibi invicem in quarto gradu inæquali consanguinitatis. Secundo patet quod Godefridus rebellis, dux Lotharingiæ, avus Godefridi de Bullione, et Oda, uxor Baldrici comitis Bruxellensis, avia Heinrici tertii, comitis Lovaniensis, fuerunt frater et soror. Et sic ex eo capite Godefridus de Bullione et Henricus tertius, comes Lovaniensis, ac Godefridus-cum-Barba, frater ejus, erant conjuncti sibi mutuo, in tertio gradu æquali consanguinitatis. Godefridus de Bullione fuit enutritus in quadam villa, nomine Bassin[1], in confinio Genapiæ, castelli ducis Brabantiæ. Qui cum adolescentior fieret, avunculo suo Godefrido Gibboso, Lotharingiæ duci, adhæsit. Sub quo, in armorum ac militaris excercitii disciplina studiose proficiens, in clarissimum virum evasit, sic quod ob suæ merita probitatis præfatus suus avunculus castrum de Bullione cum omnibus suis pertinentiis primo, et deinde opidum Antwerpiense, cum ipse id obtinuisset, eidem Godefrido suo nepoti donavit. Fuit ergo hic Godefridus, antequam ducatus Lotharingiæ sibi daretur, dominus de Bullione et de Antwerpia, sed cætera loca quæ ad marchionatum Imperii pertinere noscuntur, comites Lovanienses tenuerunt.

PARS III, TITULUS VII.

Capitulum secundum. — *De institutione profectionis in Jherusalem.*

Sarracenorum astrologi ante hæc tempora Jherusalem civitatem sanctam tunc cito a Christianis capiendam prædixerunt[2], prout Robertus Friso, comes Flandriæ, aliique principes

[1] *Basin*, Baisy. Paquot, *Mém. litt.* in-fol., III, I, fait naître Godefroid dans ce lieu. D'autres veulent qu'il soit né au château du Wast, dans le Boulonais; d'autres encore au château de Long-Villiers; Malbrancq préfère St-Omer. Mais M. P. Hedouin est venu ébranler ces différentes opinions, en apportant des raisons spécieuses en faveur de Boulogne-sur-Mer.

Voy. Magnum Belg. Chron. publié par Pistorius, p. 132; J.-B. Devaddere, *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant,* éd. de Paquot, I, 304; Villenfagne, *Recherches sur l'Histoire de l'ancienne principauté de Liége*, II, 549; P. Hedouin, *Dissertation sur le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon*, lue à la séance publique de la société de Boulogne-sur-Mer, le 19 septembre 1832, p. 171—180 des Mémoires de cette société.

[2] *Voy.* plus haut l'extrait du roman du *Chevalier au Cygne*, p. 698.

Christiani se id ibi audisse, cum inde redirent, testati sunt; at dum indignari et irasci jam Christus inciperet, hæreditatem propriam tam diu suis et nostris ab hostibus conculcari, non alicui regum christianorum pingues somnos in plumis purpuraque captantium, non romano pontifici Urbano, gravi licet ornato viro [1], occupato tamen, sed Petro Eremitæ [2], qui olim in territorio Ambianensi solitariam vitam duxit, viro inopi, otioso et humiliore grabaculo quiescenti, quid fieri vellet aperuit, primo quidem inspirans ut transmarinæ peregrinationi se festinus accingeret, præsenti miseriarum spectaculo, pio promptior negotio futurus. Deinde, dum quo jussus fuerat pervenisset, et Symeonis, qui tunc patriarcha Jerosolymitanus erat cæterorumque fidelium miserando servitio, et sacrorum Christi ludibrio locorum contusus ac gemens, et orationes vigiliasque nocturnas agens, tandem super nudum ecclesiæ pavimentum somno succubuisset, consopito iterum Christus apparuit, jubens ut ad vindictam sui nominis pastores et principes catholicos excitaret. Tantam quippe legationem tamque supra vires suas, quam devote susceperit, quam impigre quamque fideliter exsecutus, Christoque piis conatibus aspirante, quam votive successerit ex aliis voluminibus, etiam in populis res nota est. Nam Urbanus, papa secundus, primo apud Claremontem [3] in Alvernia et deinde Turonis concilia celebrat, ubi crucem prædicans, pene totum Occidentem provocat in Terræ-Sanctæ subsidium, quæ a Sarracenis conculcabatur, sic quod innumerabiles una aspiratione moti ducis, comites potentes, nobiles et ignobiles, divites et pauperes, liberi et servi episcopi et clerici, monachi, senes, et juvenes, etiam pueri et puellæ, et breviter cujusque ordinis aut gradus omnes, uno animo, nullum ullo angariante, undique concurrunt, ab Hispania et Provincia, ab Aquitania et Britannia, a Dacia et Scotia, ab Anglia et Normannia, a Francia et Lotharingia, a Burgundia et Germania, ab Italia et Apulia, et ab aliis regnis et provinciis totius Occidentis, et virtute ac signo sanctæ Crucis armati ultum ire parant injurias Dei in hostes christiani nominis. Et quanto quisque hactenus ad exercendum militiam sæculi erat pronior, tanto nunc ad excercendam, ultro Dei militiam fit promptior. Itaque hujus viæ conspiratio et conjuratio sancta, dextris datis inter potentissimos, crevit, in quorum affirmatione, terræ motus magnus factus est, nil aliud portendens quam diversorum regnorum iter moturas legiones. In hoc igitur Dei excercitu eminebant Godefridus de Bullione, dux Lotharingiæ, et Eustacius atque Balduinus, fratres ejus, Robertus, comes Flandriæ, Balduinus, comes Hannoniæ, Stephanus, comes Blesensis, Hugo, comes sancti Pauli, Hugo, frater regis Francorum, Robertus, comes Northmanniæ, Raymundus, comes sancti Ægidii seu

Petrus Eremita.

Robertus, comes Flandriæ.
Balduinus, comes Hannoniæ.
Hugo, comes S. Pauli.

[1] Il serait mieux de lire : *Gravi licet ornatoque viro.*

[2] M. Grandgagnage communiqua le 1er mars 1834 à l'académie royale de Bruxelles (voir les Bulletins des séances du 1er mars et du 5 avril), t. I, p. 120-22, une note nécrologique conçue en ces termes :

Julii viii id. — *Obiit domnus Petrus pie memorie venerabilis sacerdos et heremita, qui primus predicator sancte crucis meruit declarari. Hic post acquisitionem sancte terre cum reversus fuit ad natale solum, ad petitionem quorumdam virorum nobilium et ignobilium fundavit ecclesiam istam* (de Neufmoustier près de *Huy*, ville appelée Guy, dans l'Art de vérifier les dates, éd. in-8°) *in honore sancti Sepulchri et beati Joannis-Baptiste. In qua idoneam elegit sibi sepulturam.*

M. Grandgagnage incline à croire que les mots *natale solum* signifient que Pierre l'Ermite était né dans le pays de Liége.

[3] Clermont.

provinciæ, Boemundus, dux Apuliæ, Tancredus, nepos ejus, et plures alii principes, comites, barones, nobiles et viri potentes.

Capitulum septimum.—*De Godefrido de Bullione, duce Lotharingiæ, et de profectione sui exercitus per Ungariam.*

Gloriosus Godefridus de Bullione, dux Lotharingiæ et dominus Antwerpiæ, vir nobilissimus, cujus Machtildis Bruxellensis avia, Antwerpiæ, in honore beatæ Mariæ Virginis collegium canonicorum pro salute animæ suæ fundavit. Huic erat etiam castrum, Bullio nomine, quod ex magna devotione vendere voluit, ut cum aliis principibus cruce signatis profecturus in Jherusalem pretium secum ferret. Et quia fratres sui et agnati eidem peregrinationi se devovissent et ob hoc ab hujusmodi emptione desisterent, ipse castrum illud Oberto, episcopo Leodiensi, vendidit pro tribus marchis auri et pro mille trecentis marchis argenti purissimi, sub ea conditione, ut ipse aut sui hæredes illud, infra tempus ad hoc præfinitum, pro eodem pretio simul solvendo redimere possent [1]. Et quia dux ipse infra diem redemptioni præfixum Jherusalem obiit, cui Balduinus frater ejus in regno illo successit, nec alter frater ipsorum Eustacius, comes Boloniensis, castrum illud luebat, ipsum perpetuo jure cessit ecclesiæ Leodiensi, quæ illud tenet usque in diem hodiernum. Anno itaque Domini millesimo nonagesimo sexto Balduinus de Bruxella, Werde, Orsmale, Reynerus de Graven et Heinricus de Asscha, qui dominum suum Godefridum-cum-Barba, comitem Lovaniensem, ante triennium in bello Ungarico amiserant, in hac profectione Jherosolymitana cruce signati cum aliis multis clarissimis principibus, militibusque fortissimis, sub Godefrido de Bullione, duce Lotharingiæ, medio mensis Augusti, viam recto itinere versus Jherusalem facientes, apud Tollenburch [2] civitatem, in finibus Austriæ, curriculo trium ebdomadarum Septembris resederunt. Mittens interim ad regem Ungariæ Godefridum de Asscha, fratrem prædicti Heinrici, militem prudentem, eo quod notus erat regi, pridem ad ipsum ex legatione ducis Godefridi missus pro liberatione Godefridi, comitis Lovaniensis, sui nepotis, qui legationem sibi injunctam hoc modo proposuit regi Ungarorum : « Kalamanno [3] Godefridus, dux Lotharingorum, et cæteri » comprimores Galliæ salutem et omne bonum in Christo. Mirantur domini et principes » nostri, cum christianæ professionis sitis, cur tam crudeli martyrio excercitum Dei viventis

Balduinus de Bruxella, Werde, Orsmale, Reynerus de Graven, Heinricus de Asscha.

Godefridus de Asscha.

[1] *Voy.* Bulletins de la Commission royale d'histoire, p. 188. Werner Titien, auteur des annales de Nuys (*Annales Novesienses*, publ. dans *l'Amplissima collectio* de DD. Martène et Durand), a dit que Godefroid vendit son comté de Bouillon à l'évêque de Liége pour 1300 *marcs d'argent qu'il dépensa joyeusement dans la sainte expédition*. Cette vente est rapportée à peu près dans les mêmes termes dans *l'Histoire du Monastère de Saint-Laurent de Liége*, que contient la même collection ; excepté que cette histoire ajoute comme ici, *trois marcs d'or* aux *treize cents d'argent fin*. On peut voir à ce sujet une dissertation de Don Calmet, dans son *Histoire de Lorraine*, *la Bibliothèque des Croisades* de M. Michaud, I, 331, et les *Recherches* de feu le baron de Villenfagne, *sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége*, I, 103, p. 545.

[2] *Tollenburch*, Tollenburg, Wilken, I, 103.

[3] *Kalamannus*, *Kalemanus*, Kalmaun ou Coloman.

» interemistis, regnum vestrum pertransire interdixistis, et variis eos calumniis affecistis, » quapropter ipsi Tollenburch moram facere decreverunt, donec ex ore regis intelligant, » cur tam crudeli facinus a Christianis Christianorum persecutoribus commissum sit. » Rex autem, universo cœtu suorum audiente, respondit: « Non christianorum persecutores » sumus, sed quidquid illis crudelitatis ostendimus nimia necessitate compulsi fecimus. » Et cum hæc dixisset, fecit rex Godefridum de Asscha cum suis collegis in palatio suo honorifice hospitari, et post dies octo, remisit rex legatos ducis, cum legatis de domo sua, ut sua responsa ferrent hoc modo : « Rex Kalamannus duci Godefrido et omnibus conchristianis, salutem et dilectionem sine simulatione. Audivimus de te quia vir et princeps » potens tua sis in terra, et fidelis inventus ab universis qui te noverunt, et idcirco te » semper diligens, ex sola bona fama, nunc te videre et agnoscere optavi, et exinde consilium accepi, ut descendas ad nos, in castellum nostrum Cyperon, sine opinione alicujus » periculi, et utraque [1] ripa paludis residentes tutum colloquium teneamus de omnibus » quæ a nobis requiris, et quorum nos reos arbitraris. » Hoc Regis nuntio audito, dux Godefridus, fratrem suum Balduinum apud Tollenburch rectorem excercitus constituens, trecentis tantum militibus secum assumptis, ad regem ipse profectus est. Et tandem dux fidei regis se credens duodecim milites ex trecentis, alios remittens, secum suscepit cum quibus in Pannoniam descendit, ubi honorifice a rege et primatibus suis susceptus est, convenitque inter regem et ducem ut dux regi obsides daret quos peteret, ne aliqua occasione assumpta in virtute tam copiosi excercitus fortiter armati rex terram suam amitteret, hac tamen conditione ut ultra peregrinorum excercitus, tam præsens quam futurus, per regnum ejus transiret sine obstaculo et pacifice mutuaret vitæ necessaria. Nec mora rex et universi regni sui primores percusserunt fœdus cum duce in jurejurando non ultra peregrinis nocere transituris. Quibus fide utrimque firmatis, rex petiit Balduinum fratrem ducis obsidem fieri quod dux sine ulla contradictione concessit. Dux ergo reversus ad suos, fratrem suum Balduinum admonuit, ut obses fieret pro populo. Qui vehementer cœpit reniti, donec dux, hæsitatione illius turbatus, constituit, ut ille curam excercitus Dei gereret et ipse pro fratribus obses fieri non dubitaret. Tandem Balduinus constituit obses fieri et exilio pro fratrum suorum salute transferri. Igitur tam præclaro principe jam obside facto et universo excercitu in Ungariam intromisso, Godefridus dux per singulas domos et tentoria acclamare constituit, sub judicio mortis, ne quidquam violenter in regno Ungariæ raperent et nullam seditionem commoverent, sed omnia æquo pretio mutuarent. Similiter et rex universum regnum acclamare præcepit, ut omnem copiam rerum necessariarum sub justa venditione exercitus reperiret. Sic ergo per singulos dies in silentio et pace, in mensura æqua et justa venditione, dux totusque excercitus regnum Ungariæ, usque ad Mallevillam [2] pertransierunt, ubi rex in manu ducis Balduinum fratrem suum restituit, ac dehinc, nimia dilectione commendato duce, fratreque ejus, in donis plurimis et osculo pacis, rex in terram suam reversus est. Dux vero et omnis comitatus ejus, in villa Belle-

[1] *In.* | [2] *Maleville*, nom qu'on ne rencontre dans aucun géographe, remarquent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, 2e partie, éd. in-8o de 1818, t. VII, p. 410.

grava [1], Bulgarorum hospitio, pernoctaverunt, quam Petrus Eremita et illius excercitus non longe ante deprædati combusserant.

Capitulum octavum.—*De profectione Godefridi, ducis Lotharingiæ, et sui exercitus per Græciam.*

Legati imperatoris Græcorum Godefrido duci a Bellegrava silvas Bulgarorum ingresso occurrerunt, in hæc verba nuntia deferentes : « Alexis, imperator Constantinopolis regni » Græcorum, duci Godefrido suisque sequacibus integram dilectionem. Rogo te, dux » christianissime, quatenus regnum et terras meas quas ingressus es, gentem tuam vastare » et deprædari non patiaris, sed emendi necessaria licentiam obtineas, et sic omnia » sufficienter ex nostro imperio emenda et vendenda tui reperiant. » Hanc itaque imperatoris benevolentiam dux intelligens, suis universis indixit, ne deinceps quidquam aliqua injusta vi contingerent præter pabula equorum. Sic ergo pacifice transeuntes Niz [2], posthæc Sterniz [3], dehinc Phinepopolim [4], civitatem præclaram, pervenerunt. Ast ibi duci nuntiatur quoniam imperator Hugonem magnum, fratrem regis Franciæ, et quosdam secum, in vinculis et carcere detineret. Quo audito, dux impèratori legationem misit quatenus hos principes terræ suæ, quos captivos tenebat, libertati restitueret, alioquin se fidem et amicitiam illi servare non posse. Deinde dux Andrinopolim et hinc Salabriam, cum suo excercitu profectus est, ubi reversi nuntii ducis ab imperatore retulerunt quoniam captivos principes minime reddidisset; unde statim, ex præcepto ducis, omnis terra illa in prædam data est peregrinis. Imperator autem intelligens regionem graviter depopulari, per nuntios suos ducem rogat, ut exercitum a vastatione regni cohibeat, et captivos quos dux petebat reddet sine dilatione; cui legationi dux acquievit, cum universo comitatu peregrinorum, tendens Constantinopolim. Et ecce in occursum ejus Hugo, frater regis Francorum, Drogo, Clareboldus et Wilhelmus Carpentator, laxati ab imperatore, duci adfuerunt in amplexus suos et cæterorum principum, multo gaudio plurimoque osculo, corruentes. Similiter et legati imperatoris duci occurrerunt, rogantes eum ut intraret palatium cum aliquibus primis de exercitu ut audiret verbum imperatoris. Ast vix hanc legationem dux accepit, et ecce quidam advenæ de terra Francorum occulte commonuerunt ducem ut caveret versutias et verba dolosa imperatoris. Dux ergo sic permotus ad imperatorem minime introivit, quapropter imperator emendi et vendendi licentiam exercitui interdixit, donec per prædas regni sui coactus, licentiam emendi et vendendi omnibus iteraret. Rursum imperator per suos legatos ducem admonet ad eum ingredi et verba ejus intelligere, cui dux viros egregios direxit nuntios, Cononem comitem de Monte-Acuto, Balduinum de Burgo et Godefridum de Asscha, ut excusarent ipsum dicentes : « Godefridus dux imperatori magnifico fidem et obsequium. Libenter et optato ad te ingrederer, honores et divitias domus tuæ considerarem, sed terruerunt

Cono de Monte-Acuto.
Balduinus de Burgo.

[1] Biéligrad ou Belgrade, autrement *Stuhl-Wiessembourg* ou en hongrois *Szèkes-Feyes-Var*.
[2] *Niz*, Nissa, *Wilken*, I, 80, 84, 86, IV, 64.
[3] *Sterniz*, Stralizium, Straliace, *Wilken*, I, 87, IV, 67.
[4] *Phinepopolim*, Philippopolin.

me mala plurima quæ auribus meis de te innotuerunt. Nescio tamen si vel invidia aut odio tui hæc adinventa sint et vulgata. » Rex siquidem hæc audiens plurimum de omnibus se excusavit. Regressi autem nuntii ducis omnia quæ ab ore imperatoris audierant, in bonum retulerunt; verum dux mellifluis promissis ejus adhuc non credens, ipsius colloquium refutavit, ob quod imperator non solum licentiam emendi et vendendi subtraxit, sed etiam constituit in brachio maris quingentos Turcopolos armatos, arcentes sagittis suis a littore peregrinos, ne illis emere ex solito alimenta liceret. Tunc inter Balduinum, fratrem ducis, et gentes imperatoris ventum est ad prælium, in quo hinc et hinc plurimi ceciderunt, sed Balduinus prævalens campum et victoriam potenter obtinuit, et tunc ex præcepto ducis populus terram imperatoris perlustrans curriculo sex dierum graviter deprædatus est. Quo cognito, imperator duci et suis legationem misit in hæc verba loquens: « Cessent inter nos et vos inimicitiæ, et dux ad me ingrediatur, fiduciam et obsides a me recipiens, quod sine aliqua dubietate incolumis veniat et redeat certus de omni honore et gloria, quam sibi suisque facere poterimus. Quod benigne dux annuit, si tales darentur obsides quibus ipse de vita et salute sua credere posset. Conventum est tandem ut imperator filium suum, Johannem nomine, obsidem daret; dux igitur Cononem comitem de Monte-Acuto, et Balduinum de Burgo, viros nobilissimos, ad suscipiendum obsidem imperatoris filium confidenter direxit. Adducto autem obside imperatoris filio ac in potestate ducis suorumque fideli custodia constituto, dux sine mora per brachium maris Constantinopolim advectus est, et assumptis principibus cæterisque egregiis viris, audacter imperatori facie ad faciem adstitit ut audiret verbum ejus. Imperator autem, tam honorifico duce viso et ejus sequacibus in splendore et ornatu pretiosarum vestium, quibus Gallorum principes præcipue utuntur, admiratus et honorem et decorem illorum, primum ducem in osculo benigne suscepit, dehinc universos primates et collaterales illius eodem pacis osculo honorare non distulit, et posthæc imperator duci in hæc verba locutus est : « Audivi de te quoniam miles et princeps potentissimus tua sis in terra, et vir » prudentissimus et perfectæ fidei, quapropter te in filium adoptivum suscipio, et universa » quæ possideo in tua potestate constituo, ut per te imperium meum et terra a facie præ» sentis et adfuturæ multitudinis salvari possit. » Et iis pacificis et piis imperatoris sermonibus dux placatus non solum se in filium, sicut mos est terræ, sed etiam in vasallum junctis manibus reddidit cum universis primis, qui tunc aderant et postea subsecuti sunt. Et sic dux ad suos rediens, imperatori filium suum restituit. Nec mora, ex ærario imperatoris allata sunt dona inæstimabilia duci et cunctis qui convenerant. Sic vero imperatore et duce perfectæ fidei et amicitiæ vinculo confœderatis, a tempore Dominicæ nativitatis quo hæc concordia contigit, usque ante paucos dies Pentecostes, per singulas ebdomadas, quatuor viri aureis Bysanciis onerati, cum decem modiis monetæ Tartarii de domo imperatoris duci mittebantur quibus milites sustentari possent. Posthæc in principio quadragesimæ, ad preces imperatoris, dux et omnis excercitus, trajecto flumine, in pratis Cappadociæ castris positis commoratisunt. Postea Boemundus, princeps Apuliæ, Ceciliæ et Calabriæ decem millia habens equitum et plurimas copias peditum, descendit, et ante muros civitatis Constantinopolis adstitit, qui etiam homo imperatoris factus est et ab ipso honoratus. Brevi dehinc intervallo adfuit Robertus, comes Flandrensis, cum immensis copiis, quem imperator etiam in suum va- Robertus, comes Flandrensis.

sallum recepit. Sane non multo post tempore, tam egregiis viris in pratis Cappadociæ in unum collatis, placuit ex communi consilio quatenus viam continuarent versus civitatem Niceam, quam gentilis Turcorum imperatori injuste ereptam suo subjugavit domino. Eadem siquidem die, qua castra moverunt, Rufniel [1] applicuerunt, ubi Petrus Eremita præstolans principes cum paucis reliquiis suæ attritæ multitudinis excercitui adjunctus est. Tatinus etiam vir truncati nasi, imperatoris Constantinopolis secretorum conscius, cum auxiliari manu militum ab eodem imperatore ductor christiani excercitus, eo quod loca regionis sibi nota essent, deputatus est, promisitque imperator principibus quod ipse personaliter cum omni sua virtute sibi assisteret, si eos Anthiochiam contingeret obsidere.

Capitulum nonum. — *De bello ante Niceam et de captione urbis, de bello in Valle-Orellis.*

Principes una cum toto exercitu, anno Domini millesimo nonagesimo septimo, in principio quadragesimæ, Nicheam urbem descenderunt, quo Godefridus dux primus obsidionem, ante majorem portam urbis positis castris, constituit fieri. Subsecutis vero principibus festinato itinere, et ipsi castra metati, circa eamdem urbem, quæ insuperabilis videbatur, in decreta sibi parte consederunt. In hac urbe antiqua et munitissima Solimannus, princeps Turcorum, vir nobilissimus sed gentilis, domino præerat, qui, audito Christianorum intentionis adventu, omni armatura fortium virorum civitatem munivit, quam et alimenta copiosa undecumque intulit collecta, et portas undique firmissime obstruxit, sic quod a præsidio Nicheæ egressus propter auxilium quingenta millia virorum equitum pugnatorum contraxit, cum quibus adveniens christianos peregrinos grave bellum commisit, sed de gratia Dei, victoria populo catholico cessit, anno Domini millesimo nonagesimo septimo, tertio nonas Martii. Unde Solimannus cum suis superstitibus in montana fuga versi sunt, nulla ulterius pugna in hac obsidione populum Dei aggredi audentes. Christiani vero ex hac victoria gaudentes, conjurant, se non recessuros quousque urbs capta imperatoris Græcorum potestati restituatur qui illam in dolo Solimanni amiserat. Post longam obsidionem, post multos assultus et gravia damna, turris fortissima, magistra civitatis capta est; post cujus contritionem, nocte sequenti, uxor Solimanni fugiens, a militibus christianis capta et in custodiam principum cum duobus tenellis filiis reposita est. Tunc Turci desperantes claves urbis offerunt, si ipsis vita donetur, quod ita actum est. Et quia principes christiani juramento promiserant castra vel civitates de regno Græcorum se non alias quam ex imperatoris voluntate retinere, Niceam captam quæ hæreditario jure ad regnum Græcorum pertinebat, in manus Tatini truncatæ naris ad opus sui domini imperatoris Constantinopolitani reddebant, et insuper mittebant eidem imperatori captivos, salva vita illorum. Nobilissima uxor Solimanni, cum duobus suis teneris filiis nec non et omnes, qui cum civitate Nicia venerant in deditionem, et multi christiani de exercitu Petri Eremitæ, qui apud Niceam captivi tenebantur, relaxati sunt. Porro exercitus Dei, capta Nicea, securus et nihil metuens per mediam Romaniam communi agmine iter faciens, post

[1] Plus bas *Ravenel.*

biduum divisionem ejus fieri decrevit, ut liberius, et spatiosius in castris tantus populus habitaret; itaque Boemundus, cum suis sequacibus, a duce Godefrido, dissociatur, sic tamen ut amplius milliario ab invicem non elongarentur. Qua siquidem facta divisione, Boemundus cum suis (processit) in vallem Borgamam, quae dicitur Orellis, circa horam nonam, ut castra locaret.

CAPITULUM VIGESIMUM SEPTIMUM. — *Qualiter Oliverus de Leefdale filium imperatoris Romanorum et Godefridum-cum-Barba, comitem Lovaniensem, liberavit* [1].

Liberata nunc ex manibus Sarracenorum sancta urbe Jherusalem, stylum nostrum ad strenuum militem Oliverum de Leefdale convertamus, qui parum temporis ante hanc, de qua locuti sumus profectionem Jerosolymitanam, cum quatuor sociis sub specie mercatorum, Heinricum, filium imperatoris Romanorum, et Godefridum-cum-Barba, comitem Lovaniensem, fuit quæsitum. Hic post longos labores multaque viarum pericula cum sociis suis, sub salvo conductu regis, et obtenta licentia, ut licite posset negotiari, intravit Armeniam, in qua sunt plures magnæ et ditissimæ civitates, in quibus de singulis mercibus et præcipue ponderabilibus inæstimabilis fuit mercatura, inter quas Taurisium est famosior. Hanc civitatem et plures alias in regno Armeniæ, foraque et nundinas illarum Oliverus ut mercator sæpius visitavit, sed merces suas videlicet arma bellica, quæ illuc adduxerat, adeo care appretiavit, ut pro quarto denario vix aliquis quidquam ex illis emere voluisset. Contigit ergo ut Oliverus quadam vice rediens ad civitatem magnam et bonam, nomine Artyron, quæ ad unam dietam prope fluvium Eufratem sita est, aliquot ibi diebus moraretur, et dum una noctium post cœnam de diversis cum hospite solus colloqueretur, quæsivit Oliverus de potentia regis Armeniæ, et an ipse multos principes haberet sibi subjectos, cui hospes respondens, regem suum magnificavit. Ast tunc quæsivit Oliverus, an rex ipse in bello Ungarico quod ante tres annos habuit contra imperatorem Romanorum, aliquos de suis magnatibus amisisset. Cui hospes respondit quod sic; quodque in vindictam necis eorum ipse teneret duos nobiles Romanos perpetuæ captivitati damnatos. Hæc audiens Oliverus, ore læto ait : « Pro Deo dic » mihi, bone hospes, qui sunt illi nobiles captivi, et si tu etiam videris illos. » At illi hospes respondens, dicit : « Etiam, eos vidi hic in hospitio, dum rex de præfato bello rediret, quorum » corpora, gestus et mores ipsos nobiles esse docebant, sed qui fuerint, etiam rex ipse tunc » ignoravit. » Tunc Oliverus ait : « Rogo, mi hospes, dic quo in loco ii detinentur. » Quod contra hospes : « Et tu, rogo, dic mihi cur de iis tam studiose inquiris ? » Cui Oliverus subridens ait : « Quod petis, libenter edicam; ego ut mercator diversas terras percurrens, didici » quod quisque magnifica gesta ex remotis partibus libenter exaudit, unde sicut tu grate » accipis tibi referri quæ in aliis regionibus contigerunt, ita et aliarum provinciarum incolæ » attentas mihi aures præbebunt, dum coram eis ex hoc regno aliquid magni narrare volam. » Quibus auditis, dixit hospes Olivero : « Scito quod in Rages, civitate quondam Me-

[1] Ce qui suit semble être traduit de quelque roman; les nombreux dialogues, les formes du style, tout retrace la manière des trouvères.



» dorum, quam rex Armeniæ conquestam tenet, est castrum regium, in littore fluminis » perfluentis, cui adjacet turris fortissima, undique in flumine sita, et rex jurejurando firmavit nemini ex iis quos ibi mitti juberet, gratiam impertiri, et, me audiente, rex in suo » regressu de bello Ungarico supradicto, præfatos duos nobiles mittens hinc ad Rages, » in illam turrim detrudi mandavit, et ita, etiam si adhuc vivant, de quo dubito, nulla » ipsis superest spes evadendi. » Hæc autem intelligens, dicit Oliverus : « Cum regum » conditio piissima sit, miror cur rex hos nobiles viros, quibus quod sibi cum suo imperatore » occurrerunt in bello, solum et non aliud crimen sit, perpetuæ captivitati subjecit. » Cui hospes respondens dicit : « Quantumcumque nobiles sint, qui capiuntur in bello, servi sunt » regis, in cujus manu vita et mors illorum dependet. Magna est itaque pietas regis, qui » ipsis vitam etsi non liberam donavit; quod autem redimi nequeant, non severitati adversus illos debet adscribi, sed suæ pietati, qua oblenire cupit dolores parentum quorum » proximi magnates in prædicto bello ceciderunt. » His itaque pertractatis, dixit hospiti Oliverus : « Sicut jam regis tui virtutes intelligo, ita et gloriam ejus ad aures longe hinc » commorantium referre conabor. » Sane posthæc, opportunitate captata, Oliverus cum suis ad civitatem Rages se conferebat, et ut dispositionem ac situm turris, de qua præfertur, perfectius consideraret, in quodam hospitio stante extra civitatem supra littus, seu ripam fluminis, se locavit. Etsi manens ac semper ad idem hospitium rediens in Rages, et in aliis civitatibus vicinis fora et nundinas frequentavit per medium annum, antequam alicui quidquam de suo secreto detegere vellet. Tandem autem ex divina conversatione sui hospitis, qui nomen Simarus habebat, audacior factus quadam vice, ipsis duobus solis existentibus, dixit illi Oliverus : « Dic mihi, Simare, si recte videam, tu nostri ritus homo es christianus. » Cui Simarus : « Equidem quoniam et Armeni christiani sunt. » Ast illi Oliverus : « Scio, sed non per omnia nostri ritus et sectæ Romanæ, ut tu mihi videris. » Tunc Simarus hospes suspirans ait : « Recte judicasti, ecce ego ex regno Angliæ natus traxi hic moram per annos viginti, in » hoc flumine solus ex auctoritate regis piscaturam exercens, per quam admodum dives factus » sum; sed quia liberis careo, post mortem meam, rex omnia sibi tollet, et hinc valde dolens, ad » patriam natalem tota mente suspiro, dummodo salva vita, et bonis quæsitis, illuc pervenire » valerem. » Illis auditis, gavisus est Oliverus et ait illi : « Si fidem mihi geras, et eam vice versa » mihi servare promiseris, rem secretam tibi pandam, ad quam si cooperari volueris, redibis ad patriam et ibi multo amplioribus, quam hic divitiis et honoribus perfrueris. » Quid moror? Adstipulata hinc inde mutua sibi fide, dixit Oliverus : « Ecce ante annos quatuor habuit rex Armeniæ, cum suis complicibus, bellum in Ungaria contra imperatorem » Romanorum, in quo duos nobiles milites quorum unus comes et alter filius imperatoris, » est, cepit, quos, ut audivi, in turri hujus castri jussit retrudi; quod si industria et ope » tua illi possent liberari, scias te, ad multa potiora, quam hic habes, in natali tua patria » promovendum. » Quibus auditis, respondit Simarus : « Scio duos ibi captivos detineri, » sed an isti sint, quos tu quæris ignoro; quod et si illi essent, scias regem juravisse nulli se » gratiam facturum quem ad illius turris captivitatem damnaverit; nihilominus loquar » ipsis, si potero, et qua arte vel ingenio extrahi possent inquiram. » Porro altero mane Simarus cum sua navicula vadit piscatum, jecitque rete subtus turrim, tam prope ut cap-

tivos, si prospicerent, per cancellos alloqui posset. Illi autem, ut captioni piscium intenderent, ad fenestram se dederunt, quibus dixit Simarus : « Salus vobis, domini, et si unus vestrum » comes Lovaniensis et alter filius est imperatoris Romanorum, sermone brevi mihi edicito, » quia diu vobiscum non audeo confabulari. » Qui respondentes dixerunt : « Et quis misit » te aut de his inquirere jussit ? » Quibus ait Simarus : « Crastino mane ad ortum solis, » illum vobis adducam, ut sibi loqui valeatis. » Et sic Simarus a turri abscedens, in medio fluminis rete projecit, et captis piscibus, qui sufficere poterant, domum reversus, quid actum sit, Olivero narravit. Ast sequenti diluculo, Oliverus vestem induens piscatoris cum Simaro, hospite suo, ivit piscatum, quem duo captivi, a longe videntes, dixerunt ad invicem : « Quis ille sit ignoramus, quia veste dissimulata venit. » Cumque Simarus rete penes turrim jactasset, dixit captivis piscator dissimulatus : « Salvet et liberet Deus dominos meos » captivos, quos ego Oliverus de Leefdale longo et multo labore quæsivi. » Sed quia spatium loquendi ipsis furtim cessit, breve id faciunt ne fieret suspectum. In quo tam angusto tempore de instrumentis et ingeniis quibus captivi evaderent et de aliis multis ad id conferentibus mature concludunt. Itaque limas et alia instrumenta, seu ingenia opportuna, Simarus postea captivis adduxit, qui illi certum signum dandum constituerunt, per quod dum ipsi elaborassent, ipse cognosceret. Interim autem quo captivi effractioni intendunt, Oliverus cum Simaro student quo modo post effractionem ipsi melius evadere possint, prævidentes quod si ipsi cum illis simul abirent, statim ministri regis eos insequerentur, et si sic contingeret eos deprehendi, rex omnes mala faceret morte perire, et ob id statuerunt, quod prædicti duo captivi dum evasissent, deberent præcedere usque in civitatem Lathiam, sub imperio Tartarorum ibique ipsos exspectare, donec rumor in Rages sedaret. Quippe dum præfati captivi cum instrumentis sibi allatis per magnos labores cancellos ferreos effregissent, signum præstitutum dant piscatori, qui proxima nocte illos ex turri in sua navicula recipiens, in domum suam, ubi Oliverus erat, adduxit. Quanta autem tunc ipsi redempti et Oliverus hinc inde mentis exultatione plaudebant, vix aliquis etiam lingua disertus brevi posset stylo describere. Sed quia mora sæpe nocuit, præfati redempti, post modicam cibi et potus sumptionem, patriæ vestibus induti et pecunia ab Olivero accepta, iter versus Lithiam, civitatem Tartariæ, carpunt. Quibus Simarus unum ex famulis suis ductorem viæ delegit, et ibi prout fuit ordinatum, in hospitio manentes Oliverum et Simarum secuturos, exspectabant; sed heu ! longe aliter ipsis evenit, nam mane facto mox quod captivi evasissent innotuit, statimque suspicio adversus Oliverum et Simarum exorta, ipsos in eamdem turrim ex qua alii evaserant, detrusit, firmaturque turris fortius quam antea fuit, ne et isti similiter evadere possint.

Capitulum vigesimum octavum.—*De bello inter Tartarorum, Turquiæ et Georgiæ reges, et quomodo Godefridus-cum-Barba, comes Lovaniensis, iterum captivatur.*

Minniotus, rex Turquiæ, tam ex eo, quod Turci pulsi ex regno Persarum ad ipsum confugerunt quam ex affinitate regis Medorum, cujus filiam, nomine Gorgoniam, pulchram valde uxorem accepit, potentior factus, tributum solitum a Tartaris exegit. Quod dum Cangis-Can, rex Tartarorum, negasset, Minniotus, rex Turquiæ, cum Mancredo gigante, rege Georgiæ, quem

ipse in suum auxilium advocavit, in validissima manu regnum Tartarorum invadunt. Quocontra Cangis-Can in omni sua potentia illis disponit occurrere. Ast interim Heinricus et Godefridus, qui ex Armenia evaserant et apud Lithiam Oliverum et Simarum exspectant, per clientes Cangis-Can, regis Tartariæ, tamquam exploratores terræ apprehensi, ad civitatem Orda coram eodem rege qui jam exercitum contra hostes collegerat, adducuntur, et interrogati qui sint et unde veniant, illico responderunt: « Nos sumus milites christiani et cum duce Gode- » frido et fratre ipsius Balduino, aliisque innumeris, venimus ut iremus in Jherusalem, sed » apud castrum Ravenel [1] gentes Solimanni principis Turcorum nos ceperunt, sed per gra- » tiam Dei manus ipsorum evasimus, et quia a ducibus et exercitu nostro sumus sequestrati » et guerras hic vigerecognovimus, statuimus vestram majestatem accedere, vobis servituri si » placuerit, ea conditione, ut si quid bene ac præmio dignum egerimus, nos patriæ nostræ » reddere debeatis. » Quibus auditis, gavisus est Cangis-Can et annuit petitis ipsorum, præsertim ex eo quod iis diebus de victoria Godefridi ducis atque excercitus christianorum contra Turcos, quam de aliqua re alia fama celebrior fuit. Plurimum ergo Cangis-Can in his duobus militibus christianis confidens, arma ipsis apta procurat, et sic cum toto suo exercitu debite partito hostibus occurrens, grave bellum a mane usque ad vesperam commisit, in quo Heinricus Minniotum, regem Turquiæ, et duos admiraldos, ac Godefridus quinque admiraldos præterquam plures alios, occiderunt. Unde ipsi nocte post bellum apud Cangis-Can regem maximo honore sunt venerati, sciscitabaturque rex ab eis consilium, quid in crastina luce esset acturus. Qui responderunt, ab impugnatione hostium non esse cessandum donec illos a regno expulerit. Sane ex altera parte, gentes Minnioti regis Turquiæ occisi, mortem sui domini deplangunt. Mancredus vero, rex Georgiæ, suis admiraldis collectis, quid proximo mane acturus sit, sciscitatur. Qui respondentes dixerunt: « Mors regis Minnioti cau- » sam nostram deteriorem fecit, tum quia ipse fuit hujus guerræ origo principalis, tum » etiam quia gentes suæ, jam amisso rege, simul et bellandi animum perdiderunt. » Quibus rex Mancredus: « Fateor, inquit; attamen expedit quærere viam, ut honeste hinc abeamus. Con- » cepi ergo Cangis-Can regi offerre duellum, ut sic inter nos duos, sine pluri damno » utriusque exercitus, causa sopiatur. Quod si ipse forsan senium suum allegans mecum » congredi non audeat, habeat campionem, sub hac obligatione, ut quicumque nostrum » succubuerit, simul et causam amittit. » Quod verbum regis Mancredi dum a suis consiliariis esset concorditer approbatum, duo admiraldi regi Cangis-Can attulerunt, qui cum suis desuper deliberans, seipsum a duello, prætextu ætatis, defendit, sed si quisquam ex suis id pro eo facere vult, magnos se illi honores daturum promittit. Ad quod omnes sui pro eo, quod Mancredus gigas esset tacuerunt, unde Cangis-Can rex motus perdoluit. Quod notans Godefridus, duellum pro rege suscepit. Porro altero mane, Turquinis id ignorantibus, adstipulatum est duellum, sub omni firmitate, ita ut Georgini et Tartari, hinc et hinc depositis armis, ad locum convenirent duelli, quod et ita fecerunt. Mancredus autem et Godefridus, ab hora primarum usque post meridiem, mutuis ictibus se nimium fatigarunt. Ast Turquini, horum ignari, in tentoriis suis a mane stantes armati exspectabant, ut a rege Mancredo ad bellum

[1] Plus haut *Rufniel*.

vocarentur, et dum nihil perciperent, duos admiraldos miserunt, ut super agendis regem Mancredum consulerent. Qui venientes ad locum duelli, videntesque Mancredum regem contra christianum militem dimicare, omnes etiam, tam Tartaros quam Georginos, hinc inde inermes existere, mirabantur valde, et quærentes quænam res esset, pactum ita hinc inde firmatum esse didicerunt, quod et ipsi suis referebant. Quippe Turquini, his auditis, considerantes quod ipsi hujus guerræ contra Tartaros pars essent principalis, quodque ipsis maximum in bello damnum pertulissent, prætenderunt quod rex Mancredus, ipsis ignorantibus, de guerra finienda cum Tartaris pactum validum facere non potuerit. Currunt ergo ad locum duelli, sed antequam approximarent Godefridus Mancredo regi lethale vulnus inflixit. Quo facto, mox Turquini campum duelli irrumpunt, et tam Mancredum regem quam Godefridum vi rapientes secum abducunt, occiduntque et vulnerant multos ex Georginis et Tartaris inermibus, qui illos defendere voluissent. Itaque Turquini Minniotum regem suum occisum, et Mancredum, regem Georgiæ, lethaliter vulneratum, atque Godefridum-cum-Barba Gorgoniæ reginæ suæ dominæ adduxerunt, quæ, Minnioto regiæ commendato sepulturæ, Mancredum, ut tantum decuit regem, benigne suscepit, expertis cyrurgicis curam sui vulneris commendavit, sed quia vulnus lethale fuit, Mancredus rex infra octo dies moriens exspiravit. Cujus corpus omni cultu regio honoratum, Gorgonias regina Amistando, filio Mancredi, transmisit, et Godefridum-cum-Barba in carcerem jussit recludi. Acta sunt hæc anno a nativitate Domini nostri Jesu Christi millesimo nonagesimo nono.

Capitulum vigesimum nonum. — *Quomodo Henricus, filius imperatoris Romanorum, ad patriam reversus est.*

Cangis-ran, Cex Tartariæ, et Heinricus, filius imperatoris Romanorum, pro captivitate Godefridi-cum-Barba valde dolentes firmiter tenent quod Gorgonias regina Turquiæ, in vindictam necis sui mariti, diversis ipsum pœnis affectum, tandem dira morte consumet. Dixitque rege Heinricus : « In carissimo socio quem amisi magnum mihi damnum allatum est, sed et » alium habui qui nos duos a captivitate, quum in Rages tenebamur, liberavit, dixitque » quod ipse nos pereuntes in Lathiam sequeretur, et quoniam non venit vellem scire, an » aliquid adversi sibi acciderit. » Quod audiens Cangis-Can misit in Rages nuntium, qui inde rediens, reportavit Oliverum et Simarum in eadem turri esse reclusos, in qua Heinricus et Godefridus jacuerunt. Hæc audiens Heinricus, et de vita tam Godefridi, quam Oliveri, quibus nequit subvenire penitus desperans, petit a Cangis-Can rege consilium, quomodo ipse trans manus hostium populi christiani ad patriam suam securus redibit. Cui rex ait : « Si apud nos manere volueris, inter primates regni te honorabo, quod si repatriare » mavis, quæ pepigi tecum perficiam. » Et dans sibi multa donaria, usque in Constantinopolim secure ipsum remisit. A Constantinopoli autem venit Heinricus Romam, et ibi audiens patrem suum imperatorem esse Mediolani, ipsum equo veloci accessit, a quo magno mentis tripudio, vivens qui mortuus putabatur susceptus est. Et dum imperator omnia quæ Heinrico suo filio et Godefrido contigerant et modum liberationis ipsorum audierit, gratias egit Deo omnipotenti, qui suos in tribulationibus non deserit, et brevi exhinc tempore, imperator

cum Heinrico suo filio Alemanniam petunt, ubi Heinricus Sophiam [1], sororem suam, patri reconciliat consolaturque eam super absentia comitis Godefridi, quem, ut dolorem sororis mitigaret, contra mentem suam dixit cito rediturum.

CAPITULUM TRIGESIMUM. — *Quomodo Godefridus-cum-Barba Gorgoniam reginam Turquiæ duxit uxorem.*

Amistandus, filius Mancredi, rex Georgiæ, mortem sui patris Gorgoniæ, reginæ Turquiæ, relictæ Minnioti regis occisi, injecit, volens eam propterea bello deprimere, nisi duos admiraldos, qui patrem suum ceperunt, etiam militem christianum, qui illi plagam mortis incussit, sibi transmittat. Quod cum reginæ per nuntios Amistandi esset allatum, ipsa, coacto consilio suorum fidelium, dixit quod ipsa regem Mancredum, non ut captivum sed ut vulneratum excepit, fovitque ut fratrem, ac ipsum defunctum sub regio honore filio remisit, et sic se ejus mortis innoxiam esse prætendebat, petivitque finaliter a suis consilium, quid in hac re ipsa consultius agat. Cumque desuper sui fideles aliquandiu disputassent, tandem unus in quo magna consilii auctoritas pendebat, ait : » Durum esset, domina, ut vos fideles admiraldos vestros in manus hostis traderetis, sed si Amistandus, cum milite christiano, qui patrem suum occidit possit pacari, illum sibi mittendum potius quam bellandum esse consulerem. Ad quem regina dixit : « Quid, si sic Amistandus nolit esse contentus? Et etiam miror, inquit, ob quam causam, ut » nocentior christianus miles, qui dominum suum duello provocatum defendit, potius quam » nostri admiraldi, qui regem in stadio pugnantem violenter ceperunt, tradi debeat Amis- » tando. » Hæc illi audientes subticuerunt. Quod notans regina subjunxit : « Si dominus » meus rex adhuc viveret, non vererer Amistandum, quem jam vidua et omni solatio desti- » tuta vehementer pertimesco, unde vos fideles meos rogo, ut rem ipsam matura delibera- » tione pensantes, quid agere debeam unico contextu statuatis. » Itaque consilium usque in alteram diem protrahitur, et interim hi duo admiraldi quos Amistandus sibi transmitti postulavit cuidam secreto familiari reginæ loquuntur, dicentes : « Scisne in quo reginam offen- » dimus aut cur in oculis suis par nobis est miles christianus, qui hic captivus detinetur? » Quibus ille respondit : « Non, sed scio quod regina frequenter illum in carcere visitat, et inde » rediens solet nobis de virtutibus suis multa referre. » Cum autem hæc amiraldi audissent, intelligunt reginam Godefridi captam amore, unde ut seipsos salvent omnibus viribus statuunt obsistere, ut nec Godefridus Amistando tradatur. Statuta igitur die pro iterando consilium, repetunt admiraldi quanta magnalia hic miles christianus in bello Tartario egit, afferentes quod illum penitus laxare, potius quam hosti tradere, reginæ esset magis honestum, et si ille onus guerræ seu belli, nomine reginæ contra Amistandum suscipere vellet, suadebant

[1] La première femme de Godefroid-le-Barbu, selon les chroniques, fut Sophie, fille ou sœur de l'empereur Henri V. Mais Butkens dit que ce fait est inexact puisqu'une charte de l'an 1150 donne expressément le nom d'*Ide* à la duchesse de Brabant. Elle était fille d'Albert, comte de Namur, et d'Ide de Saxe. La seconde femme du duc Godefroid fut Clémence, fille de Guillaume *Tête-Hardie*, comte de Bourgogne, veuve de Robert de Jérusalem, comte de Flandre. *Trophées de Brabant*, I, 106. 107.

ipsum absolvi. Quorum sententia cum ab omnibus probaretur, regina libenter sic fieri decrevit. Quid moror? Godefridus extractus a carcere coram regina et suis fidelibus producitur, et an ad Amistandum mitti, vel onus belli, nomine reginæ, contra ipsum intercipere velit optio sibi datur. Qui illico, ut miles animosus, respondet : « Si liber essem et » reginam quamcumque viduam injuste opprimi scirem, illam totis viribus conarer defen» dere, quanto magis ergo, tibi dominæ reginæ, fideliter assistam, si de tua gratia me » liberum dones. » Cui regina ait : « Quam nobis cautionem præstabis quod, cum solutus fueris, non effugies. » At illi respondit Godefridus : « Pignoraticiam aut fidejussoriam ego » hic alienigena et ignotus præstare non valeo, sed ante finem guerræ non abire, juratorie » et prout mihi possibile fuerit, libenter cavebo. » Et factum est ita. Hac igitur sumpta conclusione, renuntiatum est Amistando quod regina neminem sibi tradet, quod si ipse propterea eam injuste opprimere velit, ipsa in limitibus regni suæ defensioni insistet. Quo siquidem nuntio recepto, mox utrimque parantur quæcumque ad expeditionem bellicam fuerint requisita. Ast regina decorem moresque Godefridi notans, ac quanto ingenio quantoque studio ipse singula circa rem bellicam opportuna procuret, de die in diem in ejus amorem ferventius inardescit, adeo ut hoc prædictos admiraldos amplius non lateret, quos tanquam suos secretissimos regina ad se vocans, ait illis : « Video quam iste miles christianus in » omni disciplina militari atque re bellica ad plenum edoctus sit, unde ipsius patrocinio si » nobis fidus permanserit, spero ab omni nobis imminenti discrimine liberari, sed valde » timeo ne in medio guerræ fugiens nos desolatam relinquat. » Ast illi respondentes dixerunt : « Si probus est, ut facies, mores, gestaque probant, sacramentum præstitum non violabit, nec » scimus quo jure aut fortiori vinculo possit constringi. » — « Fateor, inquit regina, sed dubito » anne beneficio strictius attrahi possit. » Quod audientes admiraldi, statim reginæ mentem intelligunt, dicuntque : « Equidem, domina, quod vires nequeunt, beneficium sæpe quæsivit, et » quanto ipse de gratia vestra majori potietur beneficio, tanto fortiori vinculo recognoscet se » ligatum, et quoniam regnum istud post mortem regis Minnioti usurpatum tenetis, nos pri» dem desuper conferentes, arbitrabamur expedire, ut ipsum vobis maritum acciperetis, ut » sic ipse honorem vestrum et regnum suum proprium non tantum in hac guerra, sed sem» per strenue defensaret. » Quibus respondens ait regina : « Assentio quod melius esset cum » ipso regnum retinere, quam post fugam ejus a regno fugari, et ergo vestro consilio » utens, faciam quod suadetis. » Vocato itaque Godefrido ad partem, dicunt ei amiraldi : « Pro prudentia tua et sub pacto ut tibi semper in amicitia juncti maneamus, te, si vis, » magnum, et regem nostrum faciemus informabimusque dominam nostram reginam, » ut te in maritum accipiat. » Quibus Godefridus respondit quod non nisi in patria sua uxorem ducere velit. Quo audito, aiunt illi : « Ecce domina nostra regina, semper fugam tuam » timens pro sua pace, decrevit te et nos tradere Amistando, precamur ergo ut ipsam ducens » uxorem salves te et nos. » Tunc Godefridus dixit illis : « Hæc res ardua deliberatione eget, » ecce in carcere unde sum extractus duo sunt homines nostræ legis; si placeat, educantur » illi, ut consulam ipsos. » Allati sunt statim illi duo ex carcere, quorum unus fuit episcopus Beneventanus et alter Reynerus, capellanus ipsius, qui ibi ultraduos annos captivi fuerant. His Godefridus rem sui status ex ordine pandit, dicens : « Quamdam puellam nobilem despon-

» savi in patria legitime per verba, de præsenti hinc promisi hic reginæ, usque ad finem guerra-
» rum contra Amistandum regem Georgiorum assistere, quibus finitis, quam citius commode
» potuero, intendo repartriare. Nunc hi volunt ut Gorgonias regina uxor mihi fiat, alioquin
» ipsa decrevit me tradere Amistando regi, qui in vindictam sui patris me statim occidet. Jam
» ego perplexus, nescio quid agam; si eam non duxero, mors corporis me exspectat, si duxero,
» mortem animæ pertimesco, tum quia ipsa alienæ legis femina est, tum quia ego aliam quam
» adhuc spero vivere uxorem despondi. Tum etiam quia cum ista manere non intendo, et
» quia vos estis viri in lege nostra eruditi, peto doceri, quid in hac perplexitate, salva salute
» animæ, facere possim.» Qui respondentes dixerunt Godefrido: «Hic justissimus metus mor-
» tis, qui quemlibet etiam constantissimum virum perterret, hæc omnia solvit; nostra igitur
» auctoritate cum firmo proposito redeundi ad patriam cum potueris, facias totum quod regina
» requirit, et ab iis angustiis quas patimur, liberes te et nos, et dum tibi bene fuerit, nostri
» memor esto.» His auditis, dixit Godefridus: «Quia vos estis viri rectæ conscientiæ ac in
» lege periti, vestro judicio me submittens, faciam quod suadetis.» Paratis itaque universis ad id opportunis, inter Godefridum-cum-Barba et Gorgoniam, filiam regis Medorum, reginam Turquiæ, festa nuptialia in ambitione maxima celebrantur.

Capitulum trigesimum primum. — *Quomodo Godefridus-cum-Barba Amistandum, regem Georgiæ, devicit, et de confœderatione inter Godefridum et Cangis-Can, regem Tartariæ.*

Nuptiarum celebritate peracta, anno Domini nostri Jhesu Christi millesimo centesimo, Godefridus-cum-Barba, rex Turquiæ, suos fideles ad expeditionem vocans, decem admiraldos et triginta millia Turquinorum collegit, cum quibus contra Amistandum, regem Georgiæ, usque in fines regni sui in maximo apparatu perrexit. Ast fama loquax quod Gorgonias, regina Turquiæ, suo captivo militi christiano nupserit, quodque rex Godefridus in manu valida contra prædictum Amistandum profectus èst, cito ad regna vicina deduxit. Quod audiens Cangis-Can, rex Tartariæ, cum quadraginta millibus Tartarorum vadit ut Godefrido succurrat, sed ante ipsius adventum Amistandus et Godefridus, adversus alterutrum, a mane usque ad vesperam, grave bellum sub magno damno utriusque commiserunt. Nocte autem cum rex Godefridus sequenti die prælium continuare putaret, adventus regis Tartarorum Amistando nuntiatur, qui illum Godefrido timens conjungi, ut adventum ejus præveniat, offert Godefrido duellum, quod ille tertia sequenti luce agendum libens suscepit. Die autem præcedente duellum, rex Cangis-Can cum suis advenit, quem Godefridus ea qua potuit, et quam temporis angustia patiebatur, affectione suscipiens, die proxima contra Amistandum in stadio dimicaturus, consedit. Quorum uterque dum a mane usque ad meridiem strenue pugnassent, cum tandem Amistandus, ut Godefridi caput secaret, gladium toto annisu in altum levasset, Godefridus præveniens illum, in brachio tam forti ictu, ut confringeretur, percussit. Tunc Amistandus rex veniam petens, gratiam impetrat Godefridi, sub eo pacto, ut sibi et Gorgoniæ reginæ, juramentum præstet fidelitatis, quod Amistandus, vita sibi donata, lætissime fecit. Sane duello peracto, Godefridus victor Cangis-Can, regem Tartarorum, sibi subvenientem, honorat, et quod ipsi venienti, propter tunc instans duellum, debito minus impendit, id, nacto triumpho,

perfecte supplevit; suntque Cangis-Can et Godefridus reges sibi mutuo in stabili amicitia confœderati. Narravit etiam Godefridus regi Cangis-Can per ordinem quidquid ei apud Gorgoniam reginam acciderit, et non minus avide, de Heinrico socio, quo ille se divertit, sciscitatur, quem Cangis-Can dicit repatriasse, quodque ipse illum redire volentem, juxta pactum quod pepigerat, per suos usque in Constantinopolim salvum duxerit. Cui ait Godefridus: « Juste secum egisti, sed an ipse de quodam tertio milite christiano, qui nos duos ex carcere liberavit, aliquid perceperit scire vellem. » Ad quod Cangis-Can respondens dicit: « Utiquenam, et nuntii mei, quos ad preces ejus misi in Rages, reportarunt quod miles ille una cum hospite suo et uxore illius ibidem in Turri ex qua vos liberavit detinetur. » Quod audiens Godefridus ait: « Hoc durum mihi verbum est, nec unquam dulce erit mihi vivere, donec ille liberetur, ducens ergo hinc totum exercitum, quem contra Amistandum collegi, Rages obsidione cingam. » Cui Cangis-Can ait: «Non sic, frater, non sic, nam dum rex Armeniæ illius rei nuntia sciret, ad interiora regni sui ipsum mandaret transferri, feras igitur patienter fortunam ad tempus, et ego temperabo, si qua arte, seu ingenio et via leviori, ipsum valeam expedire, et casu quo non, ego tecum regi Armeniæ guerram movebo, donec militem illum nobis libenter remittat. » Acquievit igitur consilio regis Cangis-Can Godefridus. Porro post victoriam habitam contra Amistandum regem Georgiæ, postque confœderationem factam, cum Cangis-Can, rege Tartariæ, Godefridus-cum-Barba, rex Turquiæ, regnum suum sub recta justitia regens, in firma pace constituit, christianos, qui in regno suo sub servitute Turquinorum degebant, ab omni oppressione exemit, et in singulis suis agendis episcopi Beneventani, Reyneri capellani ipsius ac duorum admiraldorum, qui matrimonium inter ipsum et reginam tractaverunt, consilio semper utebatur, et sic omnibus subditis suis gratus existens, diligitur ab universis, et præsertim Gorgonias regina ejus fervebat amore, et tamen repatriare semper suæ menti hærebat, quod solum ad tempus distulit, donec Cangis-Can, rex Tartarorum, Oliverum ex carcere Rages liberasset.

II.

ADDITION A LA CHRONIQUE DE BRUSTHEM,

INSÉRÉE DANS LE PRÉCÉDENT VOLUME.

Scripta seu annotata quædam quibus patet quomodo comitatus Lossensis pervenerit ad ecclesiam Leodiensem [1].

1008—18. Sub tempore Baldrici, qui fuit episcopus ab anno millesimo octavo usque ad annum millesimum decimum octavum, ægrotavit ad mortem Arnulphus ejus cognatus, comes Lossensis, a quo requisitus eidem sacramenta administravit, unde, in gratiarum actionem et etiam ob consanguinitatem, eidem suum comitatum ac castrum obtulit, et uxorem superstitem ipsi commendavit, insuper rogando, ut firma præsidia in toto comitatu collocaret adversus comitem Flandriæ, bellum gerentem contra dictum comitem et comitissam, qui prætendebat hunc comitatum fuisse partem comitatus Flandriæ, et abinde vi abstractum debere ad se jure hæreditario redire. Defuncto ergo dicto Arnulpho comite, ipsius uxor Leutgardis superstes sterilis sine pignoribus, pro sui libertate oppidi et tutela, iter constituit ad Baldricum episcopum. Interim comes Lovaniensis, qui diu bellum gesserat contra episcopum, perpendens id esse impium, et volens in ejus gratiam redire, statuit hoc modo fortunam tentare. Nempe collecta equitum turma summa cum diligentia, comitissæ Leodium tendentis iter explorat. Inde facta velut hostium incursione, arcet transitum, captumque suum concludit oppidum, ubi comes circa ejus obsequium liberalissimus exstitit, placide causas exponens, quibus aperiebat se non odii causa id egisse, sed necessitati suæ, quæ maxima erat, hoc pacto consuluisse. Rogabat enim comitissam ut apud episcopum pro sua pace componenda intercederet, et sibi ad hunc effectum tanquam cognato aliquod allodium seu terram de suo comitatu largiretur, et quod eam S^to^-Lamberto et episcopo pro sua pace et gratia recuperanda resignaret. Quod factum est, nam dicta Leutgardis Hornense allodium donavit, et directis ad episcopum nobilibus pro ejus pace obtinenda, totum negotium componitur, et comes ad hujus pacis commendationem, allodii quod a comitissa acceperat facit episcopo donationem. Nihil autem hucusque aliud de comitatu Lossensi videtur a comitissa in favorem episcopi dispositum.

Sub tempore Wasonis, qui fuit episcopus Leodiensis ab anno millesimo quadragesimo primo usque ad annum MXLVIII, dominus Hermannus, frater comitis de Los et archidiaconus

[1] Ex cod MS. qui exstat in bib. Burg. Brux. 585 F. quique præfert in fronte : *Brusthemii opera historica.*

Leodiensis, ampliavit ecclesiam de Los ad honorem apostolorum Petri et Pauli atque S. Odulphi confessoris, et in ea sex canonicos instituit, inque chori medio sepulturam accepit. Arnulphus, comes Lossensis, valde favit Frederico, qui fuit episcopus Leodiensis ab anno MCXVIII usque ad annum MCXXI, et hoc contra Alexandrum, qui vi et nobilium ope ac Henrici imperatoris excommunicati donatione episcopatum occupabat, minori parte cleri ipsi assentiente.

Sub Alexandro, qui fuit sex annis episcopus et depositus in concilio Pisæ anno MCXXXV, fuit quædam prodigiosa seu dæmoniaca navis quæ, innixa rotis ac magice agitata malignis spiritibus, attractu funium fuit Tungris inducta Los-Castrum. Ad quam omnis sexus appropinquans tripudiare et saltare cogebatur, etiam nudo corpore. Ad eam feminæ de mane stratis exilientes accurrebant, dum dicta navis citharæ et aliorum instrumentorum sonitu resonaret.

Sub Rodulpho episcopo, qui fuit episcopus creatus circa annum MCLX, bellum inter Gerardum, comitem Lossensem, et ipsum episcopum. Gerardus, armata manu, oppidum ejus, quod Tungris dicitur, ingressus, domum episcopi quæ proxima erat ecclesiæ, cum ipsa ecclesia succendit, hominesque prædatus est. Quo dolore stimulatus episcopus cum exercitu peditum militumque terram ejus ingressus, villas oppidaque ejus ferro et flamma pene delevit.

Sub Hugone de Petraponte, qui fuit creatus episcopus anno MCC, cum Ludovicus, Lossensis comes, contenderet adversus ducem Lovaniensem propter trecensum S. Trudonis, ad episcopum Metensem pertinentem, suæ quieti consulens, omnia castra sua videlicet Montenaecken, Brusthemium, Hanutum et omnem terram suam quam libere tenebat, S. Lamberto tradidit, et super altare ipsius, vidente clero et populo, præsente episcopo Hugone, et duce Ardennæ Henrico, et comite Alberto de Muha, legitima reportavit donatione et de manu episcopi in hominium recepit. Episcopus autem Hugo prædicta castra et terram memoratam in festo S. Johannis saisivit. Imminente igitur messe, dux Lovaniensis ad pugnam suos invitavit, et obsidere oppidum S. Trudonis volens, in villa quæ Landen vocatur suos papiliones statuit. Comes vero de Los ad episcopum veniens auxilium petit, et episcopus tam de terra sua quam aliena in auxilium comitis magnum congregat exercitum, quem in villa, quæ Waremia vocatur, collocat, ubi dum per octo dies in villa exspectat belli gerendi occasionem, comes Namurcensis difficulter a partibus treugam impetrat, et sic uterque exercitus ad propria revertitur. Paulo post episcopus Hugo et Ludovicus, comes de Los, pontem, trajectum et aggerem, quem dux Lovaniensis exstruxerat, terræ adæquaverunt.

Anno MCCXIII sub eodem Hugone, post devastationem civitatis a duce Brabantino factam, venerunt episcopo in auxilium, et pro sumenda vindicta de dicto duce, comes Hannoniæ Ferrandus et comes Ludovicus de Los. Unde pacto fœdere episcopus et comes de Los ex uno et Ferrandus ex altero latere terram Brabantini ducis invaserunt. Deinde etiam, pro obtinendo triumpho B. Lamberti, apud Custodiam de Steppes contra Brabantinum primus superadfuit cum viribus suis Ludovicus, comes de Los, cum fratre suo Henrico et cognatis domino de Heynsberch et domino Durachii. Die enim ante praelium, circa horam diei undecimam, sciens episcopus comitem de Los suum apud Montegnies congregasse exercitum, misit ad eum ut ei in crastinum hora prima cum suis occurrere festinaret. Quo facto profecti sunt inde et super Jecoram fluvium, in villa quæ Glaons dicitur, fixerunt tentoria. Exercitibus

congregatis, missisque exploratoribus, episcopo renuntiatum est quod in Custodia de Steppes requiescerent Brabantini. Ideo in prima noctis vigilia præsul misit praecones per totum exercitum, ut universi surgerent et procedentes vexillum sequerentur beati martyris, ordinibus congregatis. Unde per duo proficiscentes milliaria, rarescentibus tenebris, lucem imminere conspiciunt; et ecce comes de Los et episcopus appropiantes amplexi sunt invicem, præ gaudio lacrymantes. Die autem Dominica venit exercitus in Custodia de Steppes, ubi dux cum suis nocte præterita fixerat tentoria. Qui super monticulum suas ordinavit acies, ut in exercitum Hugonis episcopi ex descensu gravius possent infringere, præcepitque dux ex suis militibus quinque pedites incedere, ut in comitem de Los repente irruerent et dejectum interficerent improvise. Dicebat enim : «Si comes victus fuerit, reliqui nobis resistere non valebunt.» Quod sic pene contigit, nam Brabantes videntes Leodienses paratos ad praelium, cum tanto impetu montis descenderunt crepidinem, ut eos procul retroque compellerent, prostrato quidem comite de Los ab illis quinque militibus a duce ad id antea præparatis. Quem frater ejus Henricus tunc clericus, præpositus Trajectensis, prostratum considerans, in equum reposuit, aliquibus illorum interemptis, totumque pondus prælii versum est in comitem. Et secundo et tertio sic prostratum quum quidam de Leodiensi exercitu intuens, de securi quam tenebat voluit percutere, ipsum æstimans Brabantinum, sed mox ut vocem audivit clamantis : «Ego sum Ludovicus comes», retraxit ille brachium et in equum comitem relevavit. Tunc dux Ardennæ stans pro Brabantinis, ut timorem Leodiensibus et Lossensibus, qui in capite belli seu primo cornu stabant, incuteret : « Quid hic ultra moramini? inquit, præsul noster captus est et comes interemptus. » Quo audito, ipse comes : « Mentiris, ait, Deo, perfide, quia ego incolumis equo insideo et noster episcopus juxta nos est. » Verum tamen Lossenses timore tanti rumoris perterriti, aliquantulum retro redierunt, perseverantibus in prælio Leodiensibus et pro sua vita suorumque certantibus tam acriter, invocato S. Lamberti nomine, ut Brabantini fuerint coacti terga dare, et ex ipsorum numero sunt tria et amplius millia interempti. Unde Lossenses iterum, audito rumore victoriæ, velociter ad pugnam reversi sunt, et quia jam Leodienses adversarios cædendo et interficiendo, per milliare unum persecuti fuerant, dicti Lossenses mortuos invenerunt et spoliaverunt, et quidquid in plaustris hostium repererunt, spoliaverunt. Itaque illa fuga profuit subsequentibus nocuitque præcedentibus. Sequenti vero die, cum Hugo episcopus vellet exercitum versus Lovanium dirigere, comes Lossensis fortiter institit ut oppidum, quod Leeuwes dicitur, primo dirueret. Cui rei annuens episcopus totam terram, quæ ex hac parte attinet ad ducem eundo succendit, et sic ad Leeuwes pervenit. Tunc primo Trudonenses exierunt et villam Leeuwes spoliarunt, et quidquid in ea erat de lignorum materia, tam ædificiis quam munitionibus, in usus suos transtulerunt, et etiam Hanutum ac alia oppida diruerunt.

Deinde anno sequenti, inter episcopum et ducem Brabantiæ, in purificatione B. Mariæ Virginis, solvuntur treugæ, quæ pro medio circiter anno per intercessionem comitis Ferrandi fuerant concordatæ. Prædictus autem episcopus et comes Lossensis ad bellum iterum se præparabant, sed non multo post, videlicet pridie kal. Martii, dux Brabantiæ inductus per comitem Flandrensem ad satisfaciendum episcopo, Leodium venit et tam ipse quam tota terra sua absolutionem obtinuit. Ecclesiam intravit, crucifixum de terra relevavit, ante cor-

pus B. Lamberti humiliter procubuit, et clericis cantantibus antiphoniam magna voce, ipse orationi incubuit. Inde surgens, præsentibus magnatibus qui ibi aderant, tam episcopum quam comitem de Los osculo pacis suscepit, et sic unde venerat redivit.

Sub Adolpho a Marcka, qui fuit factus episcopus anno MCCCXII, per papam electi sunt in discordia duo reges Alemanniæ seu imperatores, videlicet Ludovicus, dux Bavariæ, a Moguntinensi et Treverensi archiepiscopis, rege Bohemiæ et Volcomaro, marchione Brandeburgensi, et Fredericus, duc Austriæ, a Coloniensi archiepiscopo, Rudolpho, duce Bavariæ, palatino Rheni, et a Rudolpho, duce Saxoniæ. Unde anno MCCCXV in festo Epiphaniæ, Ludovicus fuit Aquisgrani coronatus ab archiepiscopis Moguntinensi et Treverensi, assistentibus ipsi rege Bohemiæ, Gelrensi, Juliacensi et Lossensi comitibus. Fredericus autem alter rex Bohemiæ ab archiepiscopo Coloniensi fuit coronatus, sed Ludovici potentia victus, regno injuste potiri non potuit, sed postea idem propter crimina et hæresim a Benedicto papa fuit excommunicatus et depositus.

Anno MCCCXXXVI, sub eodem Adolpho a Marcka episcopo, in vigilia SS. Fabiani et Sebastiani, Ludovicus, comes de Los, obiit sine liberis. Cum vero, tempore Hugonis de Petraponte, Leodiensis episcopi, anno MCCII orta fuisset contentio inter Henricum, ducem Brabantiæ, et Ludovicum, comitem Lossensem, propter trecensum S. Trudonis ad episcopum Metensem pertinentem, quem dictus dux levare et usurpare volebat, sed dictus comes defendebat, quia advocatus S. Trudonis et mamburnus præfati episcopi appositus, jura dicti oppidi et episcopi observabat. Unde a prædicto duce guerra oppressus et interceptus, ita ut dux vellet ipsum ex suo comitatu fugare et exhæreditare; quare præfatus Ludovicus, comes Lossensis, angustia cordis tactus, se traxit Leodium ad Hugonem episcopum et capitulum, et omnia castra sua, Los, Montenaecken, Brusthemium, Coelmont, Hasselt, et demum comitatum Lossensem atque terram, quam in partibus Hasbaniæ libere tenebat, S. Lamberto tradidit, et super altare ipsius, vidente clero et populo, præsentibus Hugone episcopo et duce Ardennæ atque Alberto, comite de Muha, legitima reportavit donatione. Deinceps consilio sui capituli usus, episcopus dictum comitatum in feudum seu hominium ipsi Ludovico reddidit, conditione tali interjecta et observata, quod si eveniret ipsum comitem seu aliquem alium ejus successorem aliquo tempore in futurum absque hærede legitimo decedere, quod præfatus comitatus Lossensis devolveretur ad ecclesiam Leodiensem et ex tunc et inde fieret propria hæreditas S. Lamberti, ut Leodium vel Hoium. Quod homagium et conditiones prædictas fecerunt episcopus et capitulum Leodiense post modum per imperatorem confirmari, quod patet per literas signatas sigillo auri quas capitulum habet penes se. Mortuo ergo isto ultimo Ludovico, episcopus Adolphus et capitulum Leodiense, ejus mortem intelligentes, prædictis rationibus dictum comitatum saisiverunt. Quod dominus de Heynsberch, primogenitus filius ex primogenita sorore præfati Ludovici comitis Lossensis mortui, percipiens, cum manu valida Hasselt intravit, et dixit quod dictum comitatum possideret post ejus avunculum, ut propinquus. Quod capitulum intelligens, contradixit, sed episcopus magis in corde suo favebat dicto domino de Heynsberch qui erat sororius suus et scriptus hæres a comite mortuo; et ejus uxori, sorori suæ ac suo nepoti ex ea progenito. Unde dictus episcopus, requisitus a capitulo, ut possessionem comitatus caperet, respondebat pro sua excusatione se



non esse viribus sufficientem ad sororium comitatu expellendum. Hanc ob causam, ne illam excusationem posset amplius prætendere, et ne forte testamentum comitis in favorem nepotis confirmaret, capitulum nolens quod negotium propter defectum virium et pecuniæ frustraretur, majoris partis consensu, permisit episcopum recipere quatuor millia florenorum de pecunia Mechliniæ venditæ comiti Flandriæ anno MCCCXXXIII, mediante summa centum millium regalium, ita tamen quod comes ipsam in feudum semper ab ecclesia relevaret. Quod sic etiam factum fuit. Patria etiam, habito super consilio, decrevit petitionem capituli et dictam summam quatuor millium florenorum oblatam esse justam ad juvandum episcopum et ecclesiam, quanquam pauci de capitulo reclamarent, dicentes nihil ad eum effectum debere tangi de pecunia Mechliniensi, cum antea jurassent quod eam pecuniam non locarent in alios usus, nisi pro hæreditate acquirenda, et ideo deberet aliunde desumi pecunia pro comitatu Lossensi recuperando et conservando.

Nihilominus, expositis vexillis, cum hac pecunia exercitus proclamatur; homines vero comitatus timentes comburi rogaverunt comitem Gelrensem ut partes suas interponeret, quod possessio episcopo traderetur. Quo tractante, data est episcopo comitatus possessio, ea conditione ut omnes officiati in suis officiis sicut prius permanerent, et quod episcopus loco sui in comitatu superiorem poneret. Et sic dominus Johannes de Landris ibi factus est episcopi locum-tenens, qui cum se transferret ad locum, nullus sibi voluit obedire, et sic episcopus possessionem perdidit sicut prius.

Interea capitulum habet recursum ad Benedictum pontificem, ut de hac causa seu lite pro comitatu cognoscat, et ad eum effectum pro justitia obtinenda mittit Romam valentem virum dominum Anthonium de Bugella, cathedralem canonicum. Nolebat enim capitulum aut patriæ paribus seu judicibus aut episcopis imperii hanc decidendam litem committere, quia aperte contra capitulum sentiebant magis faventes domino de Heynsberch.

Papa ergo de causa informatus eam domino Petro Hispano cardinali tituli S. Praxedis ad judicandum injungit, qui citavit quam primum dominum de Heynsberch et omnes interesse habentes, ut per se vel responsales seu procuratores ad litem seu judicium comparerent. Unde per papam fuit excommunicatus dominus de Heynsberch propter contumaciam et violentiam factam ecclesiæ Leodiensi de comitatu Lossensi, et dominus de Heynsberch quotidie in ecclesia ad aquilam denuntiabatur excommunicatus.

Interim comes Hannoniæ ad hoc intentissime laborabat quod processus papalis contra dominum de Heynsberch in suis manibus poneretur, alioquin pax esse non poterat, ut dicebat. Post verro multas disputationes habitas in capitulo, aliqua pars amica domino de Heynsberch volebat processum pro lite dirimenda tradi comiti Hannoniæ; sed sanior pars hoc recusavit, contradicens ne processus facti super hujusmodi spolio per papam tradantur alicui alteri, nisi de consensu omnium de capitulo et de scientia magistrorum seu consulum villæ et consilii suæ sedis. Quamobrem populus congregatus cum insignibus, decrevit comitatum tradi non debere comiti de Heynsberch.

Postea capitulum tradidit processus papales contra dominum de Heynsberch episcopo, ut illos custodiret et faceret debitum suum de ipsis, et ipse illos incontinenti tradidit comiti Hannoniæ, in quem compromiserat, et in dominum Johannem, avunculum ipsius comitis,

cui compromisso etiam multi de capitulo contradixerant. Hujus virtute compromissi pacem pronuntiavit idem comes Hannoniæ et comitatum prædictum adjudicavit adversario. Exinde major pars capituli assentiens decreto comitis, requisivit residuos, ut a denuntiatione excommunicationis solemni, quæ contra dictum adversarium quotidie fiebat, cessaretur. Quibus altera pars respondit : « si hoc fieret, viderentur comitis de dicto comitatu arbitrium confirmare » et allatis sufficientibus rationibus, omnes tunc præsentes, scilicet XV canonici, unanimiter statuerunt quod præfata denuntiatio non cessaret.

Imperator etiam Ludovicus Bavarus tenebat partes domini de Heynsberch et omni modo conabatur præsens in capitulo canonicos in favorem domini de Heynsberch attrahere, cum ipse etiam episcopus in animo magis suo sororio domino de Heynsberch faveret, et idcirco multi de capitulo corrupti cum Cæsare stabant. Nihilominus, ne super comitatu prædicto adversarii vigore decreti seu arbitrii comitis Hannoniæ apud papam possent aliquid impetrare, nocivum capitulum induxit episcopus ad scribendum papæ et cœtui cardinalium, ut causam totam apud se retineret, et de ea ad finem et sententiam definitivam usque cognosceret. Papa igitur, causa cognita, scribit episcopo et capitulo, ut sequitur [1] :

» Benedictus episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis decano et capitulo ecclesiæ Leodiensis salutem et apostolicam benedictionem ad Leodiensem ecclesiam sinceram gerentes in Domino charitatem circa recuperationem et defensionem jurium et bonorum ad eamdem spectantium, libenter quantum cum Deo possumus favorem apostolicum impertimur.

» Ut igitur venerabilis frater noster Adolphus, episcopus Leodiensis, super retentione plenæ custodiæ comitatus Lossensis per eumdem tenendæ, ex definitione hominum ecclesiæ prædictæ, donec controversia quæ inter vos ex parte una et dilectum filium nobilem virum, Theodoricum, dominum de Heynsberch, affinem ejusdem, vertitur, fuerit terminata, se exhibeat virum strenuum, verbo utilem et operibus efficacem, eidem episcopo post salutationis alloquium, scribimus in hæc verba.

» Super speculo militantis ecclesiæ divina providentia constituti, continuis vigiliis angimur et continua meditatione pulsamur, ut per sollicitudinis nostræ studium et diligentiæ interventum, ecclesiarum præsules illarum regimina laudabiliter gerant, earumque profectibus diligenter intendant, ipsarumque jura ab invasorum manibus quæ sua sunt quærentium nonque Dei, utiliter tueantur, ut eidem ecclesiæ præsidentium tepiditate non langueant, et damna gravia in eisdem juribus non incurrant. Sane processus per te habitos circa apprehensionem custodiæ, possessionis et francisiarum aliorumque locorum comitatus Lossensis ad ecclesiam Leodiensem per obitum quondam Ludovici, comitis Lossensis, qui dictum comitatum a prædicta ecclesia tenebat in feudum, sine liberis decedentis, legitime devolutum, sicut dilectorum filiorum capituli ejusdem ecclesiæ fide digna relatio nostro apostolatui patefecit, super eo videlicet quod custodiam et possessionem comitatus singulasque francisias aliaque loca ipsius ad manus tuas recepisti per te tenenda, ex definitione hominum ecclesiæ tuæ, quo

[1] Chapeaville, t. II, p. 432, rapporte semblablement une lettre de Bénoît XII à Adolphe de la Marck, mais elle n'est pour ainsi dire qu'un abrégé de celle-ci ; elle est en outre d'une date différente (*Avenione 8 kal. Novemb. pontif. nost. anno secundo*).

usque controversia quæ supradicto comitatu inter dictos, capitulum ex parte una et dilectum filium nobilem virum Theodoricum, dominum de Heynsberch, affinem tuum ex altera vertitur, fuerit terminata, ac antiquis officiatis in dicto comitatu per dictum comitem defunctum constitutis exinde remotis, in locum eorum alios officiatos in dicto comitatu surrogasti, recognitionem quoque et promissionem obedientiæ a populis, militibus et armigeris dicti comitatus, ratione hujusmodi possessionis seu custodiæ recepisti, plurimum in domino commendamus. Verum quia præmissa per te realiter, non verbaliter tantum, ac pure et non ficte, omni tergiversatione et simulatione remotis, fieri affectamus, ut super his nec nobis, qui hujusmodi negotium cordi gerimus, nec eidem ecclesiæ, cujus proprium interesse versatur (quod absit) illudatur, fraternitatem tuam requirimus et hortamur, attente tibi sub attestatione divini judicii districtius injungentes, quatenus prudenter intendens, quod ecclesiæ tuæ tum ratione pontificalis officii, tum religione jurisjurandi per te præstiti obnoxius es astrictus, quod super præmissis agere ut prima facie præsumatur laudabiliter incepisti, laudabilius cum affectus efficacia absque aliqua fictione prosequens, et ad plenam et debitam executionem deducens, tanquam bonus præsul ostendas circa ejusdem ecclesiæ commoda in verbo utilem et in opere efficacem, non adhærendo consiliis et persuasionibus quorumcumque in hac parte quærentium commoda propria cum ejusdem ecclesiæ et etiam tui honoris detrimento. Sed hujus modi persuasiones et consilia in offensam divinam tanquam reprehensionem et famæ diminutionem redundantia a te prorsus abjicias et repellas, ut omnis super præmissis adversus te suspicionis cesset occasio. Quod si (quod absit) ex aliqua tepiditate vel claudicatione eorum, quæ super his agenda imminent contra te, occasione conjunctæ affinitatis quam habes cum nobili memorato, vel alias forsitan oriretur famæ tuæ celebri quam ex persecutione et strenua defensione jurium ejusdem ecclesiæ in pluribus per te hactenus magnifice et utiliter gestis dignis laudibus acquisisti, non modicum derogaret; nosque et sedes prædicta, si tepiditatem et claudicationem hujusmodi (quod Deus avertat) ex conjecturis verisimilibus sentiremus, cum talia procul dubio nos latere requirent, non possemus salva conscientia nec etiam ea-debemus sub dissimulatione transire, quin illa animadversione debita punientes, indemnitati ejusdem ecclesiæ providere aliis remediis opportunis studeremus. Vos igitur in præmissis et aliis respicientibus utilitatem ejusdem ecclesiæ, ad quam, sicut habet multorum proborum fide digna relatio, dictus comitatus per mortem comitis defuncti sine legitimis liberis decidentis est legitime devolutus, remotis quibuslibet partialitate et carnalitatis affectu, et lucro quolibet alio temporali, ad solum Deum cujus obsequiis....... considerationem et respectum habentes in defensione et retentione custodiæ et possessionis comitatus ejusdem impendatis, similiter prout expedire videritis utilitati ejusdem ecclesiæ opportunæ diligentiæ vestræ partes, eumdem episcopum ad manutenendum, prosequendum et conservandum, quod cepit, sollicitis instantiis inducentes nobis vestris literis absque adulatione vel tepiditate cujuspiam veraciter rescripturi, qualiter præfatus episcopus circa præmissa non solum ejusdem ecclesiæ Leodiensis intuitu, sed etiam propter apostolicæ requisitionis et jussionis instantiam laudabiliter et efficaciter studuerit, se habere; pro firmo sciatur, quod si omnes vel aliqui vestrum recte et sincere circa præmissa respicientia evidentem utilitatem et honorem ecclesiæ vestræ, pro ut tenemini, non studueritis, per omnia ambulare, sed in hac

parte deferretis aliquibus contra Deum; negligentiam, imo verius nequitiam talia facientium animadversione debita curabimus castigare, quod hujusmodi perversitas sive dolus transibit aliis in exemplum. Datum Avenione x Kal Junii, pontificatus nostri anno tertio. »

His literis papalibus excitatus episcopus, possessionem comitatus prædicti iterum apprehendit, sibi nemine resistente, saisiendo castrum de Coelmont, omnes officiatos qui remanserant amovendo, novos instituens, per quos fecit suo nomine judicari, ut tunc videbatur. Sed totum adhuc ficte fuit factum, cum episcopi animus magis erga sororium quam bonum patriæ afficeretur. Processus interim in curia romana pro hoc comitatu diu ventilantur, in quibus est etiam præcipue notandum quod præfatus dominus Theodoricus de Heynsberch comitatum de Montegny, francum allodium comitatus Lossensis, sibi alio majori jure et titulo voluerit retinere, ex eo quod dum tempore Hugonis, anno MCCII, comes Lossensis de suo comitatu homagium et relivium episcopo et capitulo fecisset, eum contractum adjecerat, ut semper in dominio de Montegny secundum legem feudalem sui proximiores hæredes succederent. Quibus allegatis, capitulum respondit in lege feudali proximiores hæredes intelligi pro masculis, exclusis feminis, et ob eam causam dictus dominus de Heynsberch non debere censere in hoc franco allodio hæredem, cum non a fratre, sed sorore comitis defuncti, progenitus descenderet.

Inter has lites, anno MCCCXLIV, obiit in Novembri episcopus Adolphus a Marcka in castro de Clermont, intestatus quia infinitis debitis obligatus, et in ejus locum est electus ejus ex fratre nepos Engelbertus a Marcka, præpositus Leodiensis, in vigilia beati Mathiæ anno MCCCXLV.

Sub hujus Engelberti tempore, etiam obiit anno MCCCLXI Theodoricus ab Heynsberch, Lossensis comitatus contra ecclesiam Leodiensem perpetuus assertor et inimicus, sepultus non in sepulcro majorum, quod in celebri monasterio de Herkenrode situm erat, sed Hasleti in monasterio Augustinensium, honesto quidem sed profano loco, eo quod excommunicatus esset ob æs alienum, quod in asserendo comitatu Lossensi contraxerat nec dissolverat. Huic cum unicus esset filius, ex sorore domini Adolphi a Marcka olim episcopi, illum libenter comitatus hæredem reliquisset; verum cum eum Deus ex hac luce præmatura morte evocasset dominum de Daelembroeck et Heynsberch, propinquum suum, scripsit hæredem. Is igitur ad vigilandum ratus et causam resumens in Stockhemiensem, primariam totius comitatus arcem, et alia vicina oppida, quantocius se ingerit, et ab incolis fidelitatis juramentum exigit. Quod audiens Engelbertus conventum patriæ ad diem XXV Aprilis anno MCCCLXI commovit nostræque ecclesiæ proposuit, ubi unanimi consensu bellum contra dominum de Daelembroeck decretum et proclamatum fuit, quamvis non deessent qui clam partibus domini de Daelembroeck faverent, inter quos Guilielmus de Corum, civium tunc temporis magister, qui, nescio quibus tergiversationibus, civium animos a bello avertere studebat. Sed vicit Dei et ecclesiæ causa flagransque episcopi et populi studium. Igitur Engelbertus copioso luculentoque Leodiensium, Hoyensium, Dionantensium, Trudonensium, Fossensium, Tudinensium, Bulloniensium, Hougardiensium ad quinquaginta, ut ferebatur, hominum millia exercitu coacto, primum Hasletum, Blisiam et vicina loca, nullo resistente, capit, eaque brevi tempore milite cæterisque ad tuitionem necessariis munit. Mox XXVII Maii devenit (?) noctuque profectus acies Stochemium dirigit.

Hujus exercitus duces erant comes Cliviæ, comes Marcanus, Everardus Marcanus, episcopi frater, sancti Lamberti vexillum præferens, dominus Johannes de Flemael et dominus Ludovicus de Marotea, civium id temporis magistri.

Ex adverso gubernabant acies domini de Daelembroeck plurimi strenui milites patriæ Cliviensis, qui, magna celeritate capta Stochemiensi arce, ferro flammisque agrum Masecanum, Breensem, Hornensem vicinaque loca, veluti sibi infesta et rebellia, depopulabantur, et octoginta præcones, quos episcopus præmiserat, ut loca castris excipiendis opportuna explorarent, indignis modis obtruncarunt.

Accensis igitur tam atroci cæde militum episcopi animis, Masecam properavit. Primo diliculo appellunt vicina, in planitie castra metantur, nihilque quod ad deditionem accelerandam posse facere videbatur, negligunt; itinera iutercludunt, murorum fossas magna arborum undique congestarum vi replent, aciem magna fiducia adoriuntur, auget spem quod nonnulli vicinis ex agris capti deditionem mox futuram argumentis minime vanis adstruebant. Igitur XXVII die ab obsidione, exorta in arce inter milites dissentione, incolumitatem corporum pacti, arcem episcopo reddiderunt. Mox sacrum S^ti^-Lamberti vexillum arci infertur et mœnibus eminentiori loco spectandum explicatur, subsequitur cum reliquis principibus episcopus. Ea nocte dicitur dominus de Daelembroeck episcopo omni juri, quod ad comitatum Lossensem prætendebat, cessisse, fide jurejurando interposito data, se nunquam nomen comitis usurpaturum, quod tamen minime fecit. Die altera præsidiariis aliisque ad defensionem opportunis ibi relictis, episcopus versus Masecam, Bream et vicina loca procedit, cui omnes lætis animis obviam procedunt, futurum sibi promittentes, ut ab episcopo ejusque capitulo lenioribus deinceps vectigalibus quam nuper a secularibus dominis gravarentur.

Interea Arnoldus de Rumnis a domino de Daelembroeck, affine suo, seu de jure seu de viribus suis desperante, quidquid ille juris ad comitatum prætendebat pecunia comparavit, anno salutis humanæ MCCCLXIII. Existimabat nimirum hic opibus quibus abundabat, ope quoque et auxiliis de Awans cognatorum suorum, posse episcopi patriæque Leodiensis potentiæ resistere, quod dominus de Daelembroeck, hujus modi præsidiis destitutus, haud poterat.

Domino igitur de Rumnis offensus episcopus conventum patriæ indicat. Iniquam indignamque comitatus emptionem proponit. Omnium suffragiis emptio damnatur et bellum domino de Rumnis indicitur. Hoc primo a se amoliendum et jure non armis agendum censens, dominus de Rumnis Wilhelmum de Hamalia, suum ex sorore nepotem, ad imperatorem Carolum Pragam misit, qui de injustitia episcopi quæratur eumque in jus vocari procuret. Episcopus contra abbatem Novi-Monasterii Hoiensis, virum consultissimum ad Cæsarem ablegat, sed sero, jam enim dominus de Rumnis animos consiliariorum auro demulserat et non procuratorem sed dominum ipsum debere se imperatori sistere decerni obtinuerat.

Itaque episcopus, splendide LX equitum comitatu ad Cæsarem profectus, a Coloniensibus, Treverensibus, Moguntinensibus, tandemque ab ipso imperatore Pragæ honorifice excipitur. Auditis hinc inde partibus, censet imperator episcopum in possessione defendendum, donec Rhenum descendens plenius de jure statuerit. Interea Adolphus a Marca, episcoporum Adolphi et Engelberti nepos, comes Cliviensis factus, archiepiscopatum Coloniensem ad

manus summi pontificis reposuit, qui Engelberto, seni bene merito et multis bellorum molestiis laboribusque fracto, illum contulit. Itaque Engelbertus, hac occasione Leodiensibus maximo sui relicto desiderio, Coloniam profectus est.

Sede Leodiensi vacante, dominus de Rumnis opportunum tempus nactus, comitatum Lossensem non amplius jure sed armis lacessit. Quare oppidum de Herck non parva militum manu ingressus, ab incolis juramentum fidelitatis exigit, jura præscribit, et missis circumcirca per vicos edictis, comitem se scribit. His forma confestim Leodium delatis, quatuor ecclesiæ Leodiensis canonici, communi capituli decreto, militem in Hasbania cogunt, Hasletum præsidio muniunt, oppidum Herkense a domino de Rumnis captum obsidione cingunt, omnique machinarum genere adoriuntur. His dominus de Rumnis territus, clam sibi fuga consuluit, moxque ejus exemplo præsidiarii se dederunt, ex quibus duces duo capite plectuntur, reliqui numero octoginta carceribus mancipantur. Inde Leodienses castrum de Hamal domini de Rumnis nepotis concremant.

Vacante interim per depositionem Engelberti episcopatu, Johannes de Arckel, vir magnis animi corporisque dotibus præstans, erat Avenione in curia Urbani quinti pontificis, ut controversiam, quam cum capitulo suo Ultrajectensi habebat, componeret. Hujus virtutes et rerum, tam pacis quam belli tempore, experientiam cum notasset Urbanus pontifex, dignum duxit quem ad episcopatum Leodiensem, multis jampridem bellorum motibus quassatum et tantum non eversum, proveheret.

Igitur cum jam XXIII annis episcopatum Ultrajectensem summa prudentia administrasset, prædiis auxisset, ære alieno liberasset, ornamentis ecclesiasticis ac privilegiis condecorasset, illi valedicit; nec multo post tempore, splendido ducis Gelriæ, comitis Warneburgii et domini Ottonis de Arckel aliorumque sanguine conjunctorum et magnatum comitatu, Leodinam urbem ingressus est, penultima Junii, anno post Christum natum MCCCLXIV, moxque a capitulo in sedem episcopalem collocatur, et magna omnium ordinum congratulatione, in episcopum et principem Leodiensem inauguratur. Dum hæc communi omnium lætitia peraguntur, dominus de Rumnis et dominus de Hamalia, quos comitatus Lossensis adhuc cura coquebat, non exiguam militum manum circa Gravenbroeck instruunt, oppidum Beringense obsident, frequentibus assultibus impetunt, sed omnia incassum, nam incolæ eos et ab urbe fortiter arcent, et magno robore insecuti fundunt fugantque.

Constituerant jam patriæ ordines, ad comprimendam domini de Rumnis insolentiam, castrum ejus demoliri, nisi dux Brabantiæ, pro amicitia quæ illi cum episcopo defuncto erat, per legatos in Herck et Halen missos intervenisset institissetque ut controversia hæc in eo statu quo reliquerat eam imperator, aliquantisper depositis armis remaneret, vel pax æquis conditionibus componeretur; verum multis ea de re habitis tractatibus, res in annum sequentem protracta fuit. Interea Trudonenses ordinibus patriæ significant quemdam ministerii macellariorum, eorum civem, a præsidiariis de Rumnis lethaliter vulneratum, quod Leodiensium animos graviter exarsisset; quare omni pacis induciarumque spe deposita, episcopus et patriæ ordines castrum de Rumnis evertendum decernunt et sine mora omnia ad expeditionem necessaria comparant.

Lambertus de Upey, miles strenuus, sacrum B. Lamberti vexillum in medio ecclesiæ Leo-

diensis cum benedictione e manu episcopi, more prisco, accipit ipsa vigilia B. Laurentio dicata. Prodeuntem sequuntur ordine Leodienses, Hoienses, Dionantenses, Tudinenses, Fossenses et alii plurimi omni telorum genere armati. Igitur ipsa S. Laurentii die, castrum accensis infestisque animis adoriuntur : præsidiarii, auxiliis Wenceslai Brabantiæ ducis fisi, magno animo se defendunt, sed cum ea totis novem hebdomadis frustra exspectassent, Leodiensesque, fossis jam repletis, vicino ex loco variis arietibus muros castri priores concuterent, turresque subverterent, terrore perculsi, nulla pactione facta, se castrumque voluntati nostrorum dediderunt. Unde præfecto capite plexo, reliqui numero octoginta in castro Mohano custodiæ traditi, vitam pecunia redemerunt. Muris deinde turribusque solo æquatis, Leodienses ædes spoliant cæteraque omnia igne injecto concremant, ipso die S. Calixti. Uxor de Rumnis, audita tanta castri et domus suæ clade, tristis contendit in Flandriam (erat enim filia naturalis comitis Flandriæ) ubi non multis post diebus mœrore contabuit, nec multo post dominus de Rumnis in graves cum comite controversias incidit, eo quod dotem uxoris sibi ab eo promissam consequi non posset. Quare cum difficultatibus implicitus nec jure nec armis extricare se posset, deficientibus difficillimo illo tempore amicis facultatibusque, ad clementiam benignitatemque episcopi et capituli recurrere proponit. Quod et fecisset prius, nisi uxor ejus magnanima plus justo, potentiæ patris comitis Flandriæ ducisque Brabantiæ fisa, maritum, quo minus cum episcopo conveniret, vivens omni conatu impedivisset. Igitur anno MCCCLXVII domini de Rumnis et Hamal, tot perpessis belli calamitatibus exhausti, oratoribus ad episcopum capitulumque missis, rem omnem jure cognoscendam terminandamque obtulerunt; quare habito in capitulo Leodiensi ea de re colloquio, cum dominus de Rumnis et Hamal eorumque oratores et advocati ab episcopo et canonicis aliisque ecclesiæ Leodiensis primoribus viris clementer benigneque sæpius auditi fuissent, conventum est ut eis tria florenorum millia, quoad viverent, per episcopum et capitulum quotannis penderentur; ipis vicissim omni juri et actioni sibi ad comitatum quomodolibet competenti renuntiarent, literasque et documenta quæcumque comitatum concernentia fideliter restituerent; et sic omnis tandem de comitatu Lossensi controversia cessavit.

Ab eo autem tempore semper mansit sub episcopo comitatus ac si sub comite laïco adhuc regeretur, et independenter et distincte quasi separatus, non ut membrum patriæ Leodiensis, omnia jura sua, statuta, consuetudines et usus primævos ac laïcales, ut sub comitibus, semper retinuit. Quod etiam ratum et confirmatum fuit in plena congregatione trium statuum patriæ Leodiensis anno MDXXII, unde tenor hic sequitur :

« Nos præpositus, decanus et capitulum, comites, barones, et militares, nec non burgimagistri, consules et deputati civitatis et oppidorum Huyensis, Dionanti, Tudini, Covini, Fossarum, S. Trudonis, Tungrorum, Los-Castri, Hasselt, Maseyck, Stochem, Bilsen et reliquorum omnium patriæ Leodiensis et comitatus Lossensis, tres status repræsentantes, in hac publica dieta insimul in loco capitulari ecclesiæ Leodiensis, in quo dietæ statuum servari consueverunt, dum hæc fierent, solemniter congregati; notum facimus universis præsentium inspectoribus, quod cum ultra centum annos, et tempus hominum memoriam excedens, comitatus Lossensis ex legitimo titulo ad ecclesiam Leodiensem devenisset, et bonæ memoriæ dominus Johannes de Heynsberch, dum vixit, episcopus et princeps noster, juri sibi ex titulo

successionis ad prætactum comitatum competenti, in favorem ejusdem ecclesiæ cessisset; idem comitatus tam in titulo quam juribus, statutis et usibus antiquis, a patria Leodiensi, omnimodo distinctus remansit, omniaque jura, statuta, consuetudines et usus, primævos ac laïcales (quibus, dum a comitibus laïcis teneretur, rectus et gubernatus fuit) interim retinuit, illisque et secundum illa per episcopos pro tempore, ut comites laïcos, rectus et gubernatus fuit: ita et taliter quod episcopi pro tempore existentes post eorum ad episcopatus assumptionem, ac in civitate et reliquis patriæ Leodiensis oppidis factam intronisationem, necessario debent specialem intronisationem in capitali ipsius comitatus oppido Lossensi, ut comites laïci, facere et, ut tales, speciale ac distinctum juramentum coram summo ecclesiæ Lossensis altari de observando et intertenendo ipsius comitatus jura, privilegia, libertates et consuetudines antiquas, solemniter præstare; iidemque episcopi se comites Lossenses, distincto et expresso titulo, interim semper et continue tam in privatis quam publicis scripturis et actibus nominarunt et scripserunt, ac ab aliis scripti et nominati fuerunt, nec non ad quælibet beneficia juris patronatus comitis Lossensis, sub titulo comitis et ut patroni laïci præsentarunt, et tales præsentationes suum effectum sortiri consueverunt; quodque comitatus ipse suos barones, militares et vasallos ac eorumdem locum tenentem et curiam feudalem divisim et separatim a patria Leodiensi et curia episcopi habuit et obtinuit: qui quidem vasalli in investitura feudorum suorum juramentum fidelitatis comiti pro tempore existenti et sub titulo comitis habent præstare; quodque idem comitatus suas semper interim justitias et tribunalia alta ac bassa, nihil commune cum justitiis patriæ Leodiensis aut episcopi habentia, conservavit, adeo et tam stricte, quod a dictis justitiis ad episcopos aut eorum consilium et seu capitale judicium scabinorum civitatis Leodiensis (prout tamen a justitiis, quæ de patria Leodiensi existunt, fit et usitatur), aut ad metropolitanum seu alios superiores ecclesiasticos non potuit nec consuevit appellari; neque episcopi pro tempore in patria Leodiensi, aut alibi, extra limites dicti comitatus illius incolis jus dicere; sed necessario semper habuerunt et adhuc de præsenti habent dictum comitatum personaliter accedere, et ibidem ut comites laïci, et prout tales ante comitatus devolutionem ad ecclesiam consueverunt in loco de Curinghen (qui aula comitis dicitur) una cum nobilibus et militaribus dicti comitatus, coram tribunali in propria persona sedere, et judicium capitale tenere, debuerintque et debent necessario in eodem loco nocte præcedenti ante diem placitalem pernoctare; ibidemque et in justitia immediate inferiori de Vliermael, suppresso titulo episcopi, et expresso titulo comitis, propositiones et responsiones fieri, ac actus judiciales concipi et expediri consueverunt, prout hodie adhuc remanet, retinet, regitur, gubernatur, nominat et nominatur, præsentat, habet, obtinet, conservat, appellarique et jus dici non potest, proponiturque, respondetur, concipiuntur et expediuntur; quin imo idem comitatus, absque ulla tituli aut jurium et institutionum laïcalium antiquarum suppressione seu confusione integer, distinctus et illæsus permansit, neque primævam suam naturam mutavit. Quæ omnia et singula, quoniam vera sunt, et his in partibus publica, notoria et manifesta, præsentes literas in testimonium veritatis fieri, sigillisque capituli Leodiensis, nec non nobilis et illustris viri Everardi de Marca, comitis de Arenburch, ac civitatis Leodiensis nomine, et pro parte, ac ad requestam trium statuum prædictorum, jussimus communiri a spectabili viro magistro Willebrordo Mathæi de

Eversal, legum doctore, præmissi declarationem, recordium ac attestationem, ad æternam rei memoriam, nomine et pro parte sacræ Cæsareæ majestatis ac regiminis Romani imperii, et pro eorum interesse, juriumque ac dominorum laïcalium conservatione, instantius a nobis petente ac requirente, sub anno a Domini nativitate millesimo quingentesimo vigesimo secundo, mensis Julii die sexta. Sic signatum per reverendos, nobiles ac spectabiles dominos meos dictorum trium statuum patriæ Leodiensis et Lossensis. H. Knerinx. »

LEÇONS DIVERSES

ET

OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES.

LEÇONS DIVERSES

ET

OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES.

P. XXIV. Quant *paiens* virent Gormund mort.

Suivant la règle il faudrait écrire *paien* sans *s*, mais la règle n'est pas observée dans le manuscrit, comme dans le vers qui suit :

V. 12972. Entrèrent cil *paien Redois*.

Il vaut mieux lire, malgré Roquefort, *paien redois ; redois* est une épithète plutôt qu'un nom de peuple.

P. CLXXVI. *Manuscrits de Turpin.*

Consulter ce qu'en dit M. H. Piers, dans le catalogue des manuscrits de St-Omer, qu'il a inséré au tome III des *Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie* (1836), pp. 146-148. M. Piers regarde Roland comme *un ancien gouverneur de la Morinie.*

V. 21098. Et Hue de Bove.....

L'orthographe du temps demande *Hues*, mais cette faute, si faute il y a, se retrouve encore ailleurs, par exemple au v. 21201.

V. 21851. Et li rois Othe, à la *par soume.*

Ou mieux *parsoume,* comme au v. 22938 et autre part.

V. 20047. Dont trest li rois de France lors
Tout droit al castel de Gizors.
Ghilebiers de Gascuel i fu......

La *Notice historique* de M. A. Deville, *sur le château de Gisors, durant la domination normande,* MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, année 1835, t. IX, pp. 328-356, rapporte cet événement d'après Roger de Hoveden (pp. 352-53).

P. 705. *Lieu de naissance de Pierre l'Ermite.*

Les incertitudes sur le lieu de naissance de ce promoteur de la première croisade doivent cesser, si l'on s'en rapporte à un diplôme que nous avons trouvé chez le libraire De Bruyn, à Malines. C'est une reconnaissance, confirmation et réhabilitation de noblesse, en tant que de besoin, accordée par le roi Philippe IV, à *Jacques Lhermite,* receveur du conseil d'état des pays d'en bas et de Bourgogne, entretenu au château d'Anvers, et à son frère, *Antoine Lhermite,* licencié en droit, domicilié à Malines; grande feuille de parchemin, comme tous les diplômes de cette espèce, portant au centre des armoiries coloriées, mais qui ont souffert, et offrant tous les caractères de l'authenticité. Il en résulte que Pierre Lhermite était bien réellement d'Amiens, qu'il épousa une fille de la noble maison de Roussy, et que sa postérité s'est continuée sans interruption jusqu'aux impétrans, qui, depuis lui, ont formé la seizième génération. *Voyez* des détails à ce sujet, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire,* t. II, nº 1, et dans celui de l'Académie, 4 novembre 1837.

ADDITIONS.

ADDITIONS.

TOME Ier.

Page I. — *Bibliographie historique.*

Notre *Bibliothèque historique de la Belgique*, qui est sous presse, contient des renseignemens sur les travaux analogues entrepris avant nous.

Page IX. — *Jacques Meyer.*

Il a un article dans l'ouvrage de M. S. De Wind, intitulé : *Bibliotheek der Nederlandiche geschiedschryvers*, Middelburg, 1831 et suiv., I, D. 137-142, 537-38, et dans les *Notices biographiques*, par M. Coomans aîné, Gand, 1836, n° 1, pp. 23-26.

Page XXVIII. — *Bataille de Woeringen.*

La brochure sur l'anniversaire de la bataille de Woeringen, a été citée par M. Willems, dans l'introduction de Van Heelu.

Page XXX. — *Littérature du XVIIe siècle.*

Dans ce passage nous avons représenté en peu de mots la décadence littéraire de la Belgique à la fin du XVIIe siècle. C'est un fait hors de contestation, dont tout le monde était convenu

jusqu'ici et qui a été exprimé avec bien plus de force que par nous, dans le Discours préliminaire des *Anciens mémoires de l'Académie.* Cela n'empêche point que l'auteur des *Lectures pour servir à l'histoire des sciences, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique*, ne nous ait donné là-dessus un démenti. Permis à lui d'avoir une opinion contraire à celle de tout le monde, mais ce qui passe la mesure, c'est qu'à propos d'un travail entièrement consacré à signaler les moindres travaux des écrivains belges, il nous accuse de nous liguer avec les *étrangers qui calomnient et avilissent le pays!* L'auteur des *Lectures* nous a sans doute *mal lu* ou il n'aura pas voulu nous comprendre. Fidèle à notre coutume de ne jamais répondre aux critiques malveillantes et personnelles, nous n'aurions pas relevé celle de l'auteur des *Lectures*, s'il ne l'avait fait peser sur la Commission royale d'histoire tout entière, puisque ce serait avec son approbation que nous aurions calomnié un pays dont nous nous occupons depuis vingt ans à recueillir les titres à l'estime de l'Europe! Ce n'est pas tout, M. G., dans sa libéralité, nous délivre, ainsi qu'à bien d'autres, un brevet d'*ignorance*. Nous l'acceptons en toute humilité, persuadé que les études les plus opiniâtres n'aboutissent en dernier résultat qu'à fort peu de chose; ce que nous croyons pourtant ne pas ignorer, c'est le respect de la vérité et des convenances. Ces aménités littéraires sont peut-être dans le goût des Scaliger et des Casaubon. Toutefois l'on n'est ni Casaubon ni Scaliger, par cela seul qu'on manque de politesse et d'équité. Au surplus nous avons mérité le traitement que nous inflige M. G., puisque c'est sur notre rapport et notre demande expresse que le gouvernement a accordé un subside pour couvrir les frais de sa publication.

Page XXXI. — *Le libraire Ermens.*

La liste des publications de ce libraire, que nous avons insérée dans la *Biographie universelle*, est complétée dans notre *Bibliothèque historique.*

Page LXVII. — *Charles Van Hulthem.*

M. A. Voisin a écrit sa biographie (*Notice*, etc., Gand, J. Poelman, 1837, in-8° de 70 pp., avec un portrait). La date de sa mort a été mal marquée dans notre Introduction, au 16 décembre 1833; il faut lire 1832.

Page LXXVI. — *Henri Delmotte.*

Cet écrivain a été enlevé, dans la force de l'âge, aux lettres et à ses amis. M. Hennebert, au nom de la *Société des bibliophiles de Mons*, lui a rendu un noble hommage, en écrivant sa *Notice biographique et littéraire;* Mons, Hoyois, 1836, 42 pp. in-8° et un portrait.

Page LXXXIV. — *La hanse teutonique et M. J. J. Altmeyer.*

Cet écrivain, auteur d'un livre remarquable sur la philosophie de l'histoire, a lu au congrès scientifique de Liége, en 1836, une *Histoire de la hanse teutonique, dans ses relations avec la Belgique*, REVUE BELGE; Liége, 1837, pp. 155-179.

Page XC. — *Anciennes langues des Belges.*

Le système de M. Raepsaet pour expliquer comment il s'est fait qu'une partie des Belges, quoiqu'ils fussent de race germanique, ont, par la suite des temps, adopté la langue wallonne ou française, tandis que leurs compatriotes conservaient leur idiome primitif ou tudesque, a paru le plus pausible à M. le chanoine De Smet, dans son *Histoire de la Belgique*, le meilleur livre et le plus attachant, sans contredit, que nous possédions sur notre histoire générale; 4e édition, I, 173. — Quand au mémoire inédit de Paquot, cité t. II, p. CCLXXXIX, il est actuellement à la bibliothèque royale, fonds Van Hulthem, MSS, n° 179.

Page CXI. — *Chant de triomphe sur la défaite des Normands en* 881.

M. Willems, dans ses curieuses notes sur les *Elnonensia* de M. Hoffmann de Fallersleben (Gand, 1837, 34 pp. gr. in-8°[1]), rectifie justement ce passage où nous avons suivi avec trop de confiance l'abbé Le Beuf, Des Roches, J. B. Lesbroussart, les éditeurs du *Recueil des historiens français* et notre confrère M. Raoux, savans sur les pas desquels il est bien permis de s'égarer. Voici le texte entier d'Hariulphe, dans le CHRONICON CENTULENSE : *Post mortem Hludogvici, filii ejus Hludogvicus et Karlomannus regnum inter se dispertiunt. His ergo regnantibus, contigit Dei judicio innumerabilem barbarorum multitudinem limites Franciæ pervadere, agente id rege eorum* Guaramundo *qui multis, ut fertur, regnis suo dirissimo imperio subactis, etiam Franciæ voluit dominari, persuadente id fieri quodam* Esimbardo, *francigena nobili, qui regis Hlugdovici animos offenderat, quique genitalis soli proditor, gentium barbariem nostros fines visere hortabatur. Sed quia quomodo sit factum non solum historiis, sed etiam patriensium memoria quotidie recolitur et cantatur, nos pauca memorantes, cætera omittamus ut qui cuncta nosse anhelat, non nostro scripto, sed priscorum auctoritate doceatur.* M. Willems a raison, il ne s'agit pas ici de l'*Epinikion* de 881. Revenant itérativement sur ce que nous avons écrit à ce sujet, nous pensons qu'Hariulphe a voulu parler des *Chansons romanes* concernant le roi Gormont et Isembart (*voy.* notre t. II, pp. VII, CCCXXIII et 75) : la démarcation des langues, telle que nous l'avons tracée, reçoit ainsi une confirmation nouvelle.

Page CXIX. *Jongleurs chantant des vies de saints.*

Au XVe siècle, Pierre Des Gros, auteur du *Jardin des nobles*, disait : « *Et les hystrions ou jongleurs peut l'on permettre qui chantent les fais des princes et* LES VIES DES SAINTS, *ou qui font esbatement devant les malades ou les tristes pour les consoler, mais que ils ne fassent choses deshonestes ou tournant à mal.....*

Page CXXVI. — *Langue romane parlée à Valenciennes au XIIe siècle.*

M. Willems, dans les mêmes notes, p. 14, dit que M. Raoux et nous, à l'exemple de

[1] Cette brochure a paru au moment où l'impression de ce volume allait être terminée.

Fleury et de Roquefort, nous avons avancé que saint Norbert, prêchant à Valenciennes en 1119, s'est vu obligé de s'exprimer en langue romane, la teutonique y étant entièrement ignorée du peuple. Qu'il nous permette, pour notre part, de faire remarquer que nous n'avons pas dit que saint Norbert ait prêché en langue romane, mais en tudesque. M. Willems, citant le texte original, l'explique en affirmant que le peuple de Valenciennes entendait un peu le tudesque. Or ce texte ne porte pas explicitement cela, et se contente d'exprimer que saint Norbert compta sur le St-Esprit pour rendre intelligible à ceux de Valenciennes *la barbarie de la langue teutonique ou les difficultés de l'élocution latine*. L'important à nos yeux, c'était de constater qu'au XIIe siècle la langue vulgaire nationale à Valenciennes, était le roman, et ce fait subsiste.

Page CLVIII. — *Adenez le Roi.*

M. F. J. Fetis en dit quelques mots dans sa *Biographie des musiciens* (I, 16); sans prétendre rien apprendre à ce savant, à l'égard de qui nous reconnaissons, au contraire, notre infériorité, nous nous étions permis de réunir quelques notes sur son mémoire relatif aux progrès de la musique en Belgique. En parlant de la *Lettre* publiée par nous à ce sujet, M. Fetis affirme que *nous nous sommes trompé presque sur tous les points*. Nous n'en serions nullement surpris, cependant jusqu'à présent nous n'avons été convaincu que d'avoir pris un luth (*cythara*) pour une guitare, et nous en battons sincèrement notre coulpe.

Page CXCIII. — *Marie de France.*

Si la conjecture de M. A. Jubinal est fondée, cette femme auteur ne serait ni belge, ni bretonne, elle serait de Compiègne. M. Jubinal, dans son recueil intitulé : *Jongleurs et trouvères*, pp. 26-33, a inséré l'*Évangile as fames*, de Jehan Durpain, moine de Vauxelles. Cette pièce débute ainsi :

L'Euvangille des femmes vous weil' cy recorder,
Moult grant prouffit y a qui le veult escouter.
Cent jors de hors pardon s'y porroit conquester :
Marie de Compiègne, li conquist oultre mer.

La strophe suivante, dit M. Jubinal, prouve qu'il s'agit ici de Marie de France, dont tout le monde connaît les fables et les lais. Or voici cette strophe :

L'Euvangille des femmes si est et bonne et digne;
Femme ne pense mal ne nonne ne béguine,
Ne que fait le renart qui happe la geline,
Si com le raconte *Marie de Compiègne*.

Cette allusion au *Renart* suffit-elle pour désigner *Marie?* Compiègne n'est presque jamais sorti du domaine royal; ce ne serait donc pas, si M. Jubinal avait rencontré juste, à raison de sa naissance, que Marie aurait pu considérer Guillaume de Dampierre, fils et héritier présomptif du comte de Flandre, comme son seigneur, mais à cause du patronage de ce prince. M. Raynouard,

rendant compte du recueil de M. Jubinal, n'a malheureusement pas examiné cette question. *Journal des savans*, mai, 1835, pp. 273-276.

Page CCXXI. — *Monnaie des évêques de Tournay.*

Voy. dans le *Recueil diplomatique de Miræus et de Foppens*, III, 421-22, un acte en français de Michel de Warenghien, daté de juillet 1286, et par lequel il déclare que le droit de battre monnaie appartient aux évêques. Cf. Ghesquière, *Mémoire sur trois points intéressans de l'histoire monétaire des Pays-Bas*, pp. 45-46, 119-20-21.

Page CCXLI. — *Enseignemens pour le fils d'une reine.*

Il est possible que Chastellain ait dit la vérité sur sa découverte; il paraît, en tous cas, qu'il a voulu parler réellement du *Kongsskuggsjo* ou *Speculum regale.*

Page CCCXLIX. — *Paquot, éditeur de Divæus.*

Une note de M. Van Hulthem, sur son exemplaire du *Sanctus Theodulphus* (Catal., nº 16271), contient cette indication : « H. M. F. De Vivario, né à Malines..... a aussi publié l'édition des *Œuvres de Divæus*, faite à Louvain, et *qu'on attribue faussement à Paquot.* » En effet, au nº 27433, ces œuvres sont mises sous le nom de ce dernier. *Voir* notre *Bibliothèque historique de la Belgique,* au mot DIVÆUS et à l'article *Histoire de Brabant,* de la table méthodique.

Page 112, note sur le v. 2708.

Nous avions d'abord songé à placer à la fin de notre édition une dissertation sur Roland; les raisons qui nous ont fait changer de dessein, sont expliquées dans l'Introduction du second volume, p. LXXXIX.

Page 123. — *Chants recueillis par ordre de Charlemagne.*

M. De Marchangy s'est aussi trompé à cette occasion. « Les paroles d'Eginhard, à son avis, « ne peuvent évidemment s'appliquer qu'aux chants de l'ancienne *langue celtique.* Ce précieux » dépôt fut perdu, dit-il, à moins qu'il ne repose en manuscrit dans quelque bibliothèque » d'Europe; ce que le roi de Prusse a supposé en offrant une récompense à qui le découvri- » rait. » *Tristan le voyageur,* II, 385-86. Encore une fois la langue natale de Charlemagne et d'Eginhard n'était pas le *celtique*, mais le *franc* ou *francique.*

TOME II.

Page xxxix. — *Le Chevalier au Cygne.*

Les légendes espagnoles célèbrent un autre Chevalier au Cygne que le bel Hélie, c'est le vaillant et redouté dom Florès de Grèce, surnommé le *Chevalier des Cygnes*. Nicolas de Herberay a traduit sa chronique. Paris, Claude Micard, 1573, petit in-16.

Page lviii. — *Chronique sur l'établissement des Normands en Italie.*

Cette chronique a été composée en latin, dans la dernière partie du XI[e] siècle, par *Amat* ou *Aimé*, moine du Mont Cassin. M. P. Paris a fait un examen de l'édition de M. Champollion-Figeac, dans le *Moniteur* du 25 nov. 1835 et dans le *Bulletin du bibliophile* du mois de nov., même année.

Page lxii. — *Le Brut d'Angleterre.*

La seizième livraison du *Bulletin du bibliophile* (Paris, Techener, 1837, pp. 495—501) contient une notice de M. J. De Gaulle sur une version en vers latins du roman du *Brut*, composée en Bretagne, au commencement du XIII[e] siècle. Elle est dédiée à Cadioc, évêque de Vannes, mort en 1254.

Page lxxxix. — *Armes enchantées ou impénétrables, chevaux merveilleux.*

Ce chapitre a déjà paru dans la *Revue de Bruxelles*, cahiers de novembre et de décembre 1837.

Page cxiii. — Le cheval *Pacolet* ou *Pacollet*.

Cl. Marot, *V épître* :

Brief, nous vouldrions. ..
.. . qu'eusses or' le cheval Pégasus,
Qui te portast vollant par les provinces :
Ou qu'à présent à ton vouloir tu tinses
Par le licol, par queue ou par collet
Le bon cheval du gentil *Pacollet*.

Voy. de plus l'*épître XLV*.

Page cxxx. — *Nains et esprits servans.*

La fable des *nains* et des *esprits servans* se retrouve chez tous les peuples germains et scandinaves. *Voy.* Bridel, *Conservateur Suisse*, IV, 264 et suivantes. J.-J. Scheuchzer, Οὐρεσιφοίτης, *Helveticus, sive itinera per Helvetiæ Alpinas regiones facta, annis* 1702-11,

Lugd. Bat., 1728, 4 vol. in-4°; Wyss, *Voyage dans l'Oberland*, II, 8-10; De Marchangy, *Tristan le voyageur*, III, 88. Ce dernier auteur parle en outre d'une espèce de démons appelés *Huards* en Normandie, à cause des huées funèbres qu'ils poussent la nuit dans les airs.

Pages cxxxx. — *Dames blanches.*

Les journaux contenaient l'article suivant daté de Berlin, le 21 octobre 1837.

« La nouvelle de la mort de la reine des Pays-Bas a produit une grande sensation dans les classes élevées et particulièrement dans le public. Depuis quelque temps déjà le bruit courait parmi le peuple que la Dame-Blanche (*Weisse Frau*) avait paru dans la vieille tour du palais du roi. Le peuple possède aussi chez nous cette ancienne tradition que la mort d'un membre de la famille royale est toujours annoncée par l'apparition de la Dame-Blanche. On comprend alors facilement que ces croyances superstitieuses se réveillent avec toute leur force chaque fois qu'une mort illustre vient nous frapper. Depuis bien long-temps la Dame-Blanche ne s'était plus montrée et les vœux unanimes de la nation sont pour qu'elle ne reparaisse plus de sitôt. »

Pages ccxxi. — *Portrait de Charlemagne par le moine de St-Gall.*

Ce passage n'est pas sans analogie avec celui-ci tiré d'une chronique de Flandre, *Corpus chron. Flandr.*, I, 38. *Iste Balduinus semper loricam ferream portavit, ac tempore guerrarum semper in lorica dormivit, nec non et equus suus semper loricatus fuit. Ea propter Ferreus nuncupatus est.*

TABLE DES MATIÈRES.



TABLES GÉNÉRALES.

N.B. Les chiffres arabes, lorsqu'ils sont seuls, désignent les vers du texte ou les notes. Entre parenthèses les chiffres arabes précédés de chiffres romains en grandes capitales, qui indiquent les volumes, marquent la pagination du texte et des appendices. Les chiffres romains en petites capitales renvoient aux discours préliminaires.

I.

MOTS DE LA BASSE LATINITÉ.

II.

PROVERBES.

3128 .... Cil est perdus entresait
Ki set le bien et le mal fait.
3442 .... Ki Dieu siert, Diex le sostient,
Et le gouverne et le maintient.
4595 .... De boin arbre on a boin fruit,
Et boine ierbe et boine racine
Aporte boine médecine.
6505 Ki se garist il fait savoir.
6803 Fos est ki point se désespoire.
7548 Tot ausement com li vilains
U li pestres loiaus et sains
Gardent lor biestes ès boins leus,
Pour les goupius et pour les leus....
7671 Bien est ki dit, s'il est ki fait.
8690 .... A tel mescief
On piert le cors apriés le cief.
8728 Fos est li preudom ki s'amort
A traïtour ne à félon.
8838 Or n'i a plus, taire m'estuet,
Si fait que mious faire ne puet.
9284 Par çou disent nostre ancisour :
De male brance male flour,
De male racine, male ierbe,
Et si dist-on en I provierbe
Que del fier sont mestre li fèvre,
Et cil cunchie sa baulèvre
Ki son nés trence et cors ausi.
9297 Teus quide cunciier autrui
Ki se cunchie et mait à fin.
9301 Et paradis si a tel loi :
Qui plus l'acate mellor l'a.
9309 Cil est guaris ki bien se cuevre.
9557 Plus avient I jor k'en M ans.
12832 et 25802 Ne prendre ne fust ni escorce.
13436 .... Jà goupius sans faille
Ne seroit pris d'autre goupil,
Ne leus par leu mis à escil.
17019 Mar vit li om s'ave prier.
17169-70 D'aire est li ciens, ki devient
Venères sans aprendéour.
19913-17 Quel le ferés.... jà l'aurès.
23256 Les mors à mors, les vis à vis.
24427 Et dissoient (dissoit) que Breton estoient
Ki Artu encore attendoient.
(*Voy.* v. 25205 et II, LIX).
24431 .... Fortune, ki sa roiele

Tourne, comme la plus isniele
Chose ki soit.
24448 Siècles empire cascun an,
Li rosier devienent séut,
Tant voi le monde desséut.
Li eskamiel vont sour kaière,
Tout çou devant torne derière, etc.
24607 Renoumée c'on dist nouviele,
Ki plus tot vole qu'arondiele.
24627-28 Et dissoient que Breton estoient
Qui Artu encore atendoient.
(*Voy.* v. 25205.)
25096 Ki les giérais avoit rostis.
25195 Li vilains en reprouver dist :
Tant grate cièvre que mal gist.
25205 Valencenois sont devenu
Breton, ainsi est avenu.
Mais Breton atendent folie,
Quar Artus ne revenra mie.

On serait lapidé, dit Alain de Lille, qui écrivait dans la première moitié du XII[e] siècle, si l'on osait prononcer en Bretagne qu'Artus est mort (*Explanatio in proph. Merlini*, lib. I, p. 19; De la Rue, *Essais hist.*, I, 73-74) Bertrand de Born dit (Raynouard, *Choix de poésies*, etc., IV, 162) :

Car lor *Artus* demandon frevolmen.

et Gautier de Soignies :

Amor m'occit et me tormente,
Je fais, je crois, tele atente
Come li Breton font d'*Artur*.

Sur cette crédule attente, *voir* De Marchangy, *Tristan le Voyageur*, II, 196, 423.

25196 et 25825 ... Se dist voir qui se dist :
Tant grate cièvre que mal gist.
26255 .... Fortune
Ki partout le monde est coumune
Et sa roie joïans et mourne
Tourne adiès et tourne et retourne,
Ne voit goute, ainc est aveule,
Si va partout et revient seule, etc.
26918 Ki contre aguillon escaucire
Tierce foies se blèce et mort.
27155 .... Fortune qui ne voit goute.
27173 .... La mors qui nului n'espargne.
28412 Morir estuet qui mors asaut.
28928 Et faisoit Dieu barbe de fuerre.

Molinet, *Faicts et dicts.*, 1531, fol. LVII :

On fait souvent à Dieu barbe de feurre.

29625 Ki pora vivre, s'es vera.

On dit aujourd'hui : *Qui vivra, verra.*

30308-10 Qui contre aguillon escaucire
II fois se point; si se doit-on
Oster d'encontrer aguillon.
(*Voy.* v. 26918).
30329-32 Qui trop enbrace et trop entoise,
Cil se desbrace à plainne toise.
Moult se grieve ki trop s'avance,
Ki s'umelie moult s'eslance.

III.

NOMS GÉOGRAPHIQUES.

A.

Aaçains, 5634.
Aberrie, 30364.
Abevile, 12719, 16669.
Abotrites, 3219.
Acre, 19541, 19643, 22873, 23301, 23681, 26461, 26867, 27818.
Adame (Adavia), 12119.
Agaybe, 12033.

« Arles, dit M. De Marchangy, *Tristan le Voyageur,* VI, 200, voit, des provinces les plus éloignées, accourir en foule des pèlerins empressés de visiter son cimetière *Eliscamps*, où l'on croit que Roland et vingt mille preux morts à Roncevaux, sont ensevelis. On regarde comme une faveur d'y être inhumé, et, dans l'espoir de l'obtenir, on s'arrange pour venir trépasser dans les murs d'Arles. Jusqu'au XII[e] siècle, les habitans des deux rives du Rhône, mettaient leurs morts dans un tonneau enduit de poix, avec une boîte scellée, où était l'argent destiné aux funérailles. Le tonneau abandonné au courant, était arrêté sur le rivage d'Arles, par des commissaires qui, moyennant la somme servant de passeport, faisaient ensevelir les cadavres dans les Eliscamps. P. 481. Une lettre fort curieuse de Michel *de Moresio*, archevêque d'Arles, adressée en 1207, aux ecclésiastiques et âmes pieuses de son diocèse, les exhorte à contribuer aux réparations de l'église (de S[t]-Honorat, hors l'enceinte de la ville) et des murailles du cimetière vénéré ; pour exciter plus vivement leur zèle, il entre dans les détails merveilleux de la vie des saints ensevelis à *Eliscamps;* et comme pour leur donner, même en ce monde, le présage certain de la céleste béatitude qui environne ce repos des élus, il dit comment on a ouï plusieurs fois résonner sous les voûtes de l'église, les accords mélodieux de la voix des anges, qui, dans leur divine harmonie, donnent à ceux qui sont encore ici-bas, un avant-goût du bonheur dont jouissent déjà les habitans invisibles qui peuplent ce champ du silence et du mystère. » Le cimetière d'Aleschans jouissait ainsi dans le midi, d'une plus grande renommée encore que dans le nord celui de Sandkirche, où s'assemblaient les Francs-Juges. Cf. *Stat. du dép. des Bouches-du-Rhône*, II, 435, Jubinal, *Mystères*, I, 378, etc.

Les MSS du roman d'Alexandre portent *Alexandre d'Alier*. Ce surnom d'*Alier,* dit Le Grand d'Aussy, *Notices et extr. des MSS*, 101, est un prétendu nom de terre, que l'auteur donne à son héros, d'après l'usage qu'il voyait établi de son temps parmi les grands seigneurs. — On a donc eu tort dans la note sur le v. 19408, d'expliquer *d'alier* par *autrefois*. Il est vrai qu'on y a ajouté le signe (?) qui indique le doute.

Le même qu'*Aleschans*.

Le faux Turpin (I, 491) : *in terra Alandaluf*.

Description de la forêt des Ardennes, au temps de Clovis, *Partonopeus de Blois*, I, 18 :

Ardane ert moult grans à cel jor
Et porprendoit moult en son tor,
Car plus duroit dont li convers
Sains la mervelle des désers,
Que or ne dure tote Ardene;
Si le volt Dieu, ensi ordene.
Ele est ore molt escillie
Et par lius tote herbergie;
Mais à cel jor dont je vos cant
I par avoit de forest tant
Que cil qui erroient par mer
N'i ossoient pas ariver,
Por éléfans, ne por lions,
Ne por guivres, ne por dragons,
Ne por autres mervelles grans
Dont la forès ert formians.
Ele estoit hydouse et faée :
La disme pars n'en ert antée.
Li paissant i missent mers
De tant c'on duroit li convers.

N'i passoit gaires pas les sains
Qui là revenist dont nut sains.
Oltre les sains n'avoit convers,
Chievrels ne dains, bisce ne cers,
Ne beste nule fors maufés
Qui mangoient les esgarés.

Hariger., dans la vie de saint Remacle (Chapeav., I, 92), décrit ainsi la forêt des Ardennes : *Reperit ibi manifesta satis indicia, quod loca illa idolatriæ quondam fuissent mancipata, lapides scilicet Dianæ et aliis portentuosis nominibus effigiatos, fontes hominum quidem usibus aptos, sed gentilium superstitione pollutos, ac per hoc, dæmonum adhuc infestatione obnoxios... Videns ergo locum illum, tum aquis piscosum, tum pascuis uberrimum, multisque admodum usibus hominum competentem, copiosa fontes orationis auxit benedictione*, etc.

Les habitans des Pays-Bas. Du Cange, ainsi qu'on l'a vu, les place de préférence aux environs de Cologne, et le passage du prédicateur Berthold n'est pas défavorable à son sentiment, sans restreindre cependant l'étendue de ce terme : *Finer von Zürich unt einer von Saksen, der sprache ist gar ungelich ein Swap unt ein* NIDERLENDER VON KÖLN *sind gar ungelich an der sprache unt an gewant.* J. Mone, *Quellen und forschungen*, etc., I, 97-98.

B.

S'il y avait des comparaisons propres à rabaisser les choses dont on parlait, telles que la *monte d'un bouton*, d'un *pois*, d'un *denier*, d'une *alie*, etc., d'autres s'employaient au contraire pour les rehausser. *L'or de Bavière* était de ce nombre. On disait aussi l'*or de Montpelier* (PARISE LA DUCHESSE, 53), etc.

C.



D.

E.

F.

On a substitué ce lieu à *Lers*, dans la note. Il faut laisser ce dernier, qui est au-dessus de Lannoy, dans le département du Nord.

Le troubadour Pierre Vidal dit qu'il préfère le pays des joyeux Lombards à la Frise, où l'on n'entend tout le jour qu'un glapissement ennuyeux :

> Per q' ieu no voill esser senher de *Frisa*
> C'ausis tot iorn lo glat dels enoios.

Les tissus de Frise ont une réputation très-ancienne. Le moine de St-Gall, marquant les différentes espèces de présens que Louis-le-Débonnaire faisait à ses serviteurs, dit : *Inferioribus vero saga Fresonica omnimodi coloris darentur.* Pertz, *Monumenta Germaniæ historica,* II, 762. Ailleurs il dit que Charlemagne envoya au sophi de Perse *Fresonica alba, cana, vermiculata vel saphirina, quæ in illis partibus rara et multum cara comperit.* Ibid., 752.

> Ele vesti un drap de Frise,
> Molt en fu biele la devise.
>
> H. A. KELLER, *Li romans des Sept sages*, V, 4456.

G.

H.

L'auteur du roman d'Alexandre, parlant des peuples qui se répandirent sur la terre après la confusion des langues, avenue pendant la construction de la tour de Babel, dit :

L'autre fu Espeingnos, et s'autre fu Normans,
Li autre *Erupeis* et parla bien romans,
Li autre fu François.....

« Lesquels *Erupeis* ou *Erupers*, dit Fauchet (*Recueil de l'origine de la langue et poésie française*, Paris, 1581, in-4o), je prens pour ceux du païs » d'Hurepoix, qui n'a point de limite certain : sinon » qu'à Paris nous disons que le quartier devers » midi ou de l'université est en Hurepoix : et néan- » moins près de Meaux et Joerre, il y a un terroir » appelé Hurepoix, comme aussi quelque endroit » voisin de Montereau-Fault-Yonne. Que si aucun » veut dire que Simon (le clerc Simon) prend le mot » Erupeis pour *Europœus*, je responds qu'il parle- » roit trop généralement, ayant nommé tant de peu- » ples particuliers. Je ne suis pas d'opinion que » Hurepoix ait pris son nom du vent Eurus, puis- » qu'il se trouve et à l'orient et au midi de Paris. » Mais j'adjousterai bien qu'à Paris, quand l'on veut » dire qu'une façon de faire n'est guère civile, on » use de ces mots : c'est du païs ou quartier de » Hurepoix ; ce que d'autres disent : cela sent son » escolier latin. Comme si nos roys demourans du » costé que nous appellons cité et ville (à sçavoir : » au Palais, à St-Martin, au Louvre, près St-Gervais, » St-Paul et aux Tournelles, lieux habitez par nos » roys), eussent plus façonné les habitans de cest » endroit de Paris, et que celuy de l'université fust » moins civil pour n'estre pas tant hanté des courti- » sans : ce qui luy auroit plus faict retenir le langage » rustic romain. Que les *Erupers Erupeis*, *Hurepois* » ou *Herupois*, fussent subjects des roys de France, » il en apert au roman de Bertain, composé par le » roy Adenez, vivant du temps du fils de saint » Louis : où ils sont nommez avec ceux qui accom- » pagnèrent Charles-le-Grand contre les Saxons, car » parlant de Saxe, il dit :

Après l'ot Guilekins qui ainc n'ama François,
Car fu fils Justamont, mout fu de grand bufois.
Or bien cuida conquierre (et) France et Olenois,
Champaignois et Bourgongne et Flamans et Englois,
Jusqu'à Cologne fu, là il fit maint desrois.
Longuement tint Sassoigne qu'ains nus n'i mit défois,
Mès puis fu reconquise par Francs et par Thiois :
Au reconquerre furent li baron *Herupois*
Et Flaman li cuerage, Brabançon, Ardenois [1].

» Quant à l'étymologie et signification de ce mot » *Hurepois*, voici ci que j'en ay trouvé dans le » roman de la Conqueste d'outre-mer. Parlant d'un » Hélias (qui fut le chevalier au Cygne), nourri avec » ses frères dans un bois, sans jamais avoir veu autre » homme qu'un hermite, qui les vestoit de feuilles » et escorces cousues de til, il dit :

Li forestier s'en tourne qui ot nom Malaqurrez (*Mauquarés*),
A l'hermitage vint hideux et *hurepez*.

Et du même Hélias :

Velus estoit com leus u ours enkaînez.
Les ongles grans et lons, les cevals méclez,
La teste *hurepée* n'ert pas souvent lavez.

« Puis il en dit autant des pauvres gens, lesquels » ayans perdu leurs chevaux et biens, suivoient à » pied en ce voyage d'outremer les aultres chres- » tiens, estans conduits par Pierre l'Hermite :

Là péusiez voir (*véoir*) tant viez draps dépanez,
Et tante grande barbe et tant ciez *hurepez*.

» De sorte que le pays des Hurepoix pourroit avoir » pris son nom de ce que les habitans portoient » leurs cheveux droits et hérissez comme poil de » sanglier, la teste duquel en vénerie s'appelle *hure*. » De *Hurepé* donc vient par syncope *hupé*, qui est » une touffe de plumes levées qu'une espèce de » coqs porte sus la teste : et encores *houpe*, ce floc » de soye ou de fil noué, qui jadis se mettoit au » sommet des chapeaux et bonnets des hommes plus » honorables, non-seulement roys, princes et gen- » tilshommes, mais encore cardinaux, évesques et » docteurs. Dont possible vient le proverbe : *abattre* » *l'orgueil des plus houpez*, quand c'étoient clercs, » ou *hupez*, quand c'étoient gens de guerre portans » plumes. Tant y a que les anciens Sicambriens

[1] Ces vers sont imprimés avec quelques légers changemens, p. 87 de l'édition de M. P. Paris, qui ne fait pas de note sur *Herupois*.

» (desquels autre part j'ay montré que sont venus » les François), portoient leurs cheveus noués sus la » teste. Le mot de *Hurepé* pour poil levé et mal » peigné, dure encore en la bouche d'aucunes fem- » mes de Paris, en mesme signification que le latin » *arrecta coma*. Mais tout ceci sera dit pour réveiller » l'esprit de quelcun, lequel possible rencontrera » d'autres endroits d'auteurs plus exprès et clairs » que ceux-ci par moy allégues. »

Ménage (*Dict. étymologique*) adopte le sentiment de Fauchet, et se contente de copier les lignes qu'on vient de lire, en renvoyant aux mots *herper* ou *heruper*, se hérisonner, mots qu'il tire d'*horripilare*. Enfin, c'est dans ce sens qu'un comte de Boulogne a été surnommé *Hurepel*.

Proprement autrefois le Hurepoix, dont Regnard, le poète, fut grand bailli (*Pagus Maurissensis, Moriventis* ou *Huripensis*), se trouvait enclavé dans l'île de France. Or pendant long-temps la monarchie française y fut aussi presque renfermée : elle étendait bien son pouvoir nominal plus loin, mais c'était là qu'elle vivait, qu'elle exerçait l'autorité réelle. Aussi Ph. Mouskes appelle-t-il le roi de France lui-même *Hurepiaus*. Cependant le même auteur parle encore des *Hurepoix d'outre-Seine*, parce que la France proprement dite, n'était pas bornée par cette rivière.

Il est question des *Hurepois* dans *Partonopeus de Blois*, I, 72, où on les distingue des Français :

Li rois de France à ses François,
Ses Flamens et ses *Hurepois*
En guerre iert, s'autre terre mise,
N'en pooit avoir nul service, etc.

I.

Ingrekins (II, LXXIII).
Ingrins, 20785.
Ireis (II, XIII ; II, XX).
Irlande (II, XXXI).
Isengrins (II, LXXV, LXXVI).
Iveri, 18011.

J.

Jache, 12005.
Jadres (II, CCLX), 24470.
Jauce, 24689.
Jehan-Ewangeliste (S[t]), 18704.
Jermentru-Vile, 14830.
Jernemouth, 22525.
Jhérusalem, 18567.
Jumèges, 13015.
Juane, Jvane, 3599.
Judeu, 25529.
Juïf, 10481.
Juïs, 5961, 10529.
Julers, 30799.
Jumenc, 17587.
Jumièges, 13015.

Sur les *Énervés de Jumièges* (voy. *Cuire*), consulter Belleforest, *Hist de France*, I, fol. 104, 105; D. Ant. Yepez, *Chron.*, II, 784 et suiv.; Mabillon, *Annal. Bened.*, II, 313; Du Chesne, *Hist. fr.*, II, 214-15; *Chron. Fontan.*, CXIV, p. 226; Duplessis, *Descript. de la Haute-Normandie*, II, 263; De Marchangy, *Tristan le Voyageur*, III, 58, 365; E. H. Langlois, *Notice sur le tombeau des énervés de Jumièges*, Rouen, 1825. Les éditeurs du *Miracle de Nostre-Dame*, de *Robert-le-Dyable*, Rouen, 1836, p. XXX, citent un MS de la bibl. royale de Paris, contenant une pièce intitulée : *Cy commence un miracle de Nostre-Dame et de sainte Bautheuch, femme du roy Clodoveus, qui, pour la rébellion de ses deux enfans, leur fist cuire les jambes, dont depuis se revestirent et devindrent religieux.*

M Fr. Michel a publié, pour la magnifique collection imprimée par ordre du gouvernement français, le premier tome de la *Chronique des ducs de Normandie*, par le trouvère Benoît, mal appelé jusqu'ici Benoît de Sainte-More. On y trouve ce passage,

p. 555 :

Des dous oils vos ferai desfaire,
E lui qui en tot ce le mesz
Ferai *quire des dous jaresz.*

Ce qui donne au savant éditeur l'occasion de citer un fragment d'un miracle du XIVe siècle, où le roi *Clodoveus* dit à un bourreau :

A ces ij si pour leur meffait
Vueil que d'un fer chaut te déduises
Si que tous les jarraiz leur cuises,
Afin que la force des corps
Perdent du tout, c'est mes accors.....

Nous regrettons de n'avoir eu la chronique de Benoît entre les mains, qu'au moment où s'achevait l'impression de ce volume.

K.

L.

M.

N.

Étymologie d'après Adenez, *ib.*

M. Crapelet a publié, en 1829, l'*Hist. du Chastelain de Coucy et de la dame de Fayel*, composée dans la première moitié du XIII[e] siècle.

Pendant un repas donné par le comte de Namur, une dame chante ce refrain:

Toute vostre gent
Sont li plus joli du tournoiement;
J'aime loiaument
Toute vostre gent.
Et pour ce le di qu'il ont maintien gent
Toute vostre gent.

On sait que cette ville est désignée pour la première fois sous le nom de *Namon*, dans l'anonyme de Ravenne qui vivait vers le VII[e] siècle. *Voy.* l'édition de Paris, 1688, in-8°, p. 188.

Il y a une porte à Cologne appelée *Adlersthor*, porte de l'aigle; le premier village que l'on trouve quand on en sort est *Niel*, où il existait anciennement un *burg* ou château. Dans l'Eiffel, à 4 ou 5 lieues de Cologne, il y a un lieu appelé *Niddegen*. *Arensberg* est plus loin, sur les frontières de la Westphalie.

Li rois de *Norvege* là vint
. . . .
Puis ont *Noreis* la terre prise,
F. MICHEL, *Geoffroi Gaimar*, 4, 5.
Sur les *Norois* ont la victoire.
Ib., 6.

...A Gisors estoit uns rois
Qui avoit amené *Norois*
De Guenelande et d'Orcanie,
Il r'avoit grant cevalerie
Et d'Irlande et de Danemarche
Et guerroient en cete marche.
Partonopeus de Blois, I, 71.

Les vers suivans présentent ce mot dans l'acception de fier;

Se contesse estiez de Guines,
Si fètes vos trop lou *norrois*.
MÉON, *Nouv. recueil de fabl.*, II, 47.

O.

Le chapitre ij de la *Chronique du bon chevalier Messire Gilles de Chin* est intitulé : *Comment le grant seigneur d'Oisy vint voir le seigneur de Chin et comment il emmena Gillion avoec luy*. Ce seigneur s'appelait Gaussoin.

M. Le Roux de Lincy a confié à la *Revue française et étrangère* une *Notice sur le livre Rouge conservé aux archives de la mairie de la ville d'Eu;* tirée à part elle forme une brochure de 22 pages in-8°. Commencé avec l'établissement de la commune en 1151, le *Livre rouge* en contient une histoire complète et détaillée; il finit avec l'année 1532.

P.

Montagnes, en général, passages, défilés :

Entre les *pors* de Panpelune.
Roman du conte de Poitiers, p. 2.

Les *pors de Césaire*, disent les chroniques de St-Denis. Le Faux Turpin appelle ces passages *Portus Acerri, Portus Ciceræ* et *Portus Cisereos* (I, 509). *Voy.*, sur ces appellations la *Chanson de Roland*, st. XLIII, v. 3, st. LV, v. 3, le *Glossaire*, p. 186, et la page 91, note 1, des *Invasions des Sarrazins en France*, par M. Reinaud.

Le clerc de Guillaume de Tudèle dans sa chronique de la croisade contre les Albigeois (éd. de M. Fauriel, p. 12) dit, en énumérant les prélats qui accompagnent l'abbé de Citeaux :

E dotral *Portz d'Espanha*....

« Avec lui partent..... et d'autres (encore) d'outre les *Ports d'Espagne*. » C'est encore, en effet, le nom populaire des Pyrénées dans les provinces, soit françaises, soit espagnoles, voisines de ces montagnes. On dit pareillement pour les Alpes *Portz de Lombardia*.

U.

V.

W.

Das *Wormes* diu vil wite dar-nach lut erschal.
Éd. de Vonder Hagen, v. 3247.

Und' ouch diu stat ze *Wormeze* von ir weinen erschal.
Ib. 4116.

Dans ce poème Worms est la capitale de Gunther, roi des Bourguignons.

Worms est aussi appelée par les trouvères *Gormaise, Germaise*. M. P. Paris, t. II, p. 47 du *Garin le Loherenc*, prononce qu'il faut reconnaître dans ce mot *Germesheim*. Il est évident que l'habile éditeur a commis une méprise. M. F. Michel a été plus heureux dans ses conjectures : *Roman de la violette*, p. 140.

Y.

IV.

NOMS DE PERSONNES.

—

A.

Cf. *Liber Alexandri Magni, regis Macedonie de preliis.*

Sans indication de lieu ni d'imprimeur mais à Utrecht, chez Nic. Ketelaer et Gér. de Leempt, vers 1473.

Première édition très-rare et que Meerman croyait avoir été faite par les héritiers du fabuleux Laurent De Koster, ou du moins avec ses caractères vendus à Nic. Ketelaer et Gérardt de Leempt. *Orig. typogr.*, p. 144, et seconde partie p. 8.

M. F. Michel pense que ce mot désigne non pas Apollon mais Apollonius de Thyanes, sur lequel on a fait dans le moyen âge, un roman qui a fourni un excellent mémoire à sir Francis Douce. *Roman de la violette*, p 332. Nous présumons, quant à nous, qu'*Apollin* ou *Apolin* est l'*Apolion* de l'Écriture.

B.

Au-grand-pié plutôt qu'*aus grans piés*. — *Berhte mit den fuoze'*. — *Baerte metten breden voeten*, dans *Floris ende Blancefloer*, v. 3966. Dans les *Reali di Francia*, on explique ainsi ce sobriquet, 6, 1 : Berta del gran pie, *perche ella aveva un pie un poco maggior dell altro, e quello ara il pie destro.* J. Grimm, *Deutsche mytholog.*, 1835, p. 173; Ferd. Wolf, *Ueber die neuester Leistungen der Franzosen für die Herausgabe ihrer national Heldengedichte.* Wien, 1833, in-8°, pp. 5-7, 37-72; De L'Aulnaye, *Gloss. de Rabelais,* III. 318.

Un MS du XIIIe siècle de la bibl. de Tournay, contient un tableau des rentes dues par les prévôts *de le carité* de Tournay. On y distingue les articles suivans :

A Katherine de Bourghiele xxv lb au premier jour de march.

A Katherine de Bourghiele C S. à le vie dame Margot, feme jadis Heuri dou Casteler, au premier jour de march.

C.

M. l'abbé Th Normand, dans un mémoire couronné et recueilli par la rédaction de la *Revue de Bruxelles*, déc. 1837, 4-22, mémoire intitulé *Berceau de Charlemagne*, adopte et développe l'opinion de M. Dewez qui, sur ces mots du moine de St-Gall *in natali solo*, fait naître le grand monarque à Aix-la-Chapelle. *Hist. générale de la Belg.*, 1826, II, 187.

Les journaux ont publié une note portant que les mouleurs de la liste civile prenaient sous le porche de Saint-Germain-l'Auxerrois l'empreinte des figures de Clovis et de Sainte-Clotilde; M. A. Vallet, de l'école des chartes, a écrit à ce sujet la rectification suivante :

« Clovis était mort depuis long-temps, lorsque, vers le milieu du VIe siècle, Childebert et Ultrogothe firent, dit-on, construire la basilique de St-Germain-le-Rond qui fut nommée plus tard St-Germain-l'Auxerrois. Il ne reste plus rien aujourd'hui de ce premier édifice. Le portail actuel date tout au plus de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe (1286-1314). Toutefois, comme l'on attribuait à Childebert et à Ultrogothe la fondation de cette église, selon l'usage on orna le portail de leurs statues. A la fin du siècle dernier, on voyait encore aux pieds de ces deux personnages une table de marbre fort ancienne portant cette inscription : « C'est Childebert deuxiesme roy chrestien et Ultro- » gothe sa femme qui fondèrent ceste église. »

D.

E.

F.

G.

H.

c'est le héros d'un roman dont MM. Wolf, Voisin et Serrure ont imprimé les rubriques et dont M. Baron a tiré une nouvelle intéressante.

Dans un fragment de généalogie de la maison de Bette (in-fol., vélin mutilé avec armoiries), on lit que Mechtilde de Bette, fille de Gerolf VI de Bette et de Hasaca de St-Omer, épousa (vers 1120) *Michiel, sire de Harnes, seigneur de la forteresse de la Montaigne de Cassel, selon le rapport de Rennebourg, en la description qu'il faict de la généalogie de la dicte maison.* Son père Michel de Harnes, avait épousé Cunégonde, fille et héritière de Robert de Cassel, connétable de Flandre, tué à la bataille de Cassel en 1072. C'est ainsi que la seigneurie de Cassel et la connétablie héréditaire de Flandre passèrent dans la maison de Harnes. Michel de Harnes, troisième du nom, mourut en 1151; Michel IV, l'an 1198. Celui-ci fut père de Philippe de Harnes qui épousa Adelaïde, héritière de Nicolas de Boulers et d'Ida de Rœulx. De ce mariage naquit Michel V, celui-là même qui vendit sa châtellenie. — Les armes de Harnes étaient d'or, à l'écu de gueule.

V. *Dissertations sur deux édifices historiques du moyen âge* appartenant au département du Lot (l'un est une maison anglaise où l'on suppose que mourut Henri-au-Court-Mantel; dans la ville de Martel, arrondissement de Gourdon); par M. Chaudruc De Crazannes, corr. de l'Institut. Montauban, Forestié, 1837, 28 pages in-8° avec un pl.

I.

J.

K.

L.

M. P. Paris (*Romancero*, 78-79) cite un passage du roman de *Jehan de Lançon*. L'enchanteur Malaquin s'est introduit dans la tour où dorment les douze pairs; il emporte les épées de ces fiers guerriers, et, par malice, il coupe la barbe de Basin, duc de Gênes, l'un d'entre eux (MS de la bibl. royale, nº 8302).

Sa vie a été imprimée avec les caractères de P. Moreau. *Sainctes métamorphoses*, Paris, 1643, in-4º. Techener, *Bulletin du Bibl.*, 1836, p. 367, nº 885.

Hues de Tabarie dans l'*Ordène de chevalerie*, re-

commande à Saladin de jeûner le vendredi :

> Por cette saincte remenbranche
> Que Jhésu fu de la lanche
> Férus pour no rédempcion,
> Et que à *Longis* fist pardon.

Toutes ces croyances appartiennent à l'histoire et sont aussi des *faits* qu'elle doit recueillir.

Quelques généalogistes affirment gravement que la maison de Dalberg descend du capitaine romain *Longinus*, qui perça de sa lance le flanc de Jésus-Christ crucifié.

Dans nos provinces une locution populaire donne *saint Longin* pour patron aux personnes qui manquent de prestesse et d'activité.

M.

Appelé *Maradigas* dans le roman flamand du Renard, éd. de M. J.-F. Willems, p. 214 :

> Om lieften des *Maradigas*.

Voy. le *Gloss. roman* au mot *Fust*.

Voir *Historia de la Linda Melosyna. En Tolosa, Juan Paris y Estevan Cleblat*, 1489, in-fol., *fig.* Le texte français a été imprimé pour la première fois à Lyon, en 1500, in-fol.

V. *Les généalogies de soixante-sept très-nobles et très-illustres maisons, partie de France, partie estrangères, yssues de Mérové, fils de Théodoric II, roy d'Austr., Bourg.*, par R. P. E. De Cypre, Paris, 1586, in-4°, et Freret sur le nom de Mérovée, *Acad. des Inscript. XX.*

On trouve dans les archives de Tournay deux pièces d'après lesquelles 1° l'accord entre l'évêque et les consaux relativement aux orfèvres (I, ccxxi) eut lieu le 19 février 1269; 2° Philippe de Gand ou Philippe Mouskes fit son entrée à Tournay, au retour de son sacre, le samedi 27 janvier 1274. Selon l'usage *il ramena par l'assens des provos, des jurés, des es-*

wardeurs, des maieurs et de tout le consel de le ville, tous banis à ans et à deniers, fors cheaus ki estoient banit pour mourdre et autres vilains cas.

Nous sommes redevables des renseignemens suivans à M. F. Hennebert, archiviste de la ville de Tournay.

« L'an de l'incarnation m. cc. lxxiiij, el mois de janvier, le samedi après le jor de le conversion saint Pol, entra premiers en Tornai li veskes Phelippes de Ghant, quant il revint de sen sacre, si ramena por l'assens des provos, des jurés, des eswardeurs, des maieurs et de tout le consel de le ville, tous banis à ans et à deniers, fors cheaus ki estoient banit pour mourdre, pour rat de femme efforchie u ravie u enmenée à forche, pour arsin, pour reube en bos u en kemin, u pour pais faite par preudomes brisié, u pour trives u respit u seurtés brisié, u pour mort d'ome u de femme faite puis le darraine lettre le roi en lequel il est contenus que jamais ne puist ravoir Tournai, ki homme u femme ochie; et partant se tiunrent les parties apaiiet. »

(Extrait du registre dit de *Cuir noir*).

Janvier 1269, samedi après les octaves de l'Epiphanie.

Accord fait entre l'évêque de Tournay Jean et les consaux de la ville, sous la médiation de Pierre Rigaud, chevalier, et Martin-le-Borgne, prévôt de saint Quentin, sur ce que ledit évêque prétendait que nul orfèvre ne pouvait élever forge dans la ville, sans son congé. Il y est dit que lorsqu'un orfèvre voudra élever forge de nouvel, il devra en demander le congé de l'évêque, et lui payer un marc d'argent pour son droit; après quoi, s'il est prud' homme, loyal et suffisant, il pourra forger et ouvrer; que si aucuns élèvent forge sans le congé de l'évêque, lui ou ses sergens pourront le prendre ainsi que les marteaux, outils et tout ce qu'ils y trouveront; que toutefois, l'orfèvre sera maître de racheter tous ces objets pour 14 sols lonisiens, mais qu'il ne lui sera pas permis de forger sans le congé de l'évêque. — Le chapitre donna son consentement à cet accord.

N.

O.

P.

Brusthem fait mourir ce bouffon à Louvain, le 17 mars 1487. Il est donc à croire qu'il y eut plus d'un plaisant de ce nom, puisque sous Charles-Quint nous rencontrons encore à Louvain un farceur nommé *Pape-Theun*, qui avait exercé les fonctions de mar-

guillier ou de sacristain, et dont l'empereur s'amusait beaucoup, quoiqu'un jour il l'ait exilé pour ses impertinences, exil que Pape-Theun sut éluder, par un moyen qu'on attribue également à Tuyl-Eulenspiegel, à Gonella et à Roquelaure. K. F. Floegel, *Geschichte der Hofnaren*, 205-6; *Le nouveau bouffon de la Cour*, Paris, 1709, in-12, 36-7; *La vie et les actions héroïques et plaisantes de l'invincible empereur Charles-Quint*, Bruxelles, 1699, II, 218—220. *Archiv. pour servir à l'hist. civile et litt. des Pays-Bas*, IV, 101—2 *Hist. des fous en titre d'office*, à la suite du LUNDI, 270—71. Il y a eu probablement plusieurs Pape-Theun, comme il y a eu plus d'un *Jouan* et d'un *Caillette*. Il est naturel qu'on aime à perpétuer la gloire.

Q.

R.

Il était seigneur du Thuit, près Falaise, dans le Département de l'Orne. Le premier possesseur de cette terre considérable dut être Raoul d'Anjou, baron de Thury, qui avait reçu de ses souverains d'immenses donations pour prix des importans services qu'il leur avait rendus. Son fils aîné, que les chroniqueurs ont désigné sous le nom de *Raoul Tesson de Cinglais* (*Cingueleis*), forma du Thuit une baronnie particulière, vers l'an 1030. Ce Raoul Tesson était très-puissant, et sa famille passait pour posséder le *tiers-pied* en Normandie (la tierce partie des terres). A la bataille du Val-des-Dunes il avait eu l'idée de se réunir aux barons du Cotentin, ligués contre le jeune Guillaume; mais, à la vue de la bannière ducale, sa vieille fidélité se ranima; il passa, avec ses cent chevaliers, dans les rangs du duc, et il y amena la victoire : Guillaume reconnaissant le combla de nouveaux biens. (Article de M. Frédéric Galeron dans la *Revue Anglo-Française* de M. de la Fontenelle de Vaudoré, 17e liv., p. 60.)

V. *Notice sur une feuille de diptyque d'ivoire, représentant le baptême de Clovis*, par M. S. R. (Rigollot). Amiens, J. Goudon-Caron, 1832, 15 pp. in-8° et 4 planches lithographiées. Si le diptyque n'a été exécuté qu'après le règne de Charlemagne, le style de la sculpture, les costumes et les ornemens qu'elle présente autorisent à supposer qu'elle a été copiée d'après un monument plus ancien.

T.

U.

V.

W.

Y.

Z.

GLOSSAIRE ROMAN[1].

A.

*Aaisemens, 6315.
*Aaisier, 14424.
Aaissier, 2902, 9578. [Aassier].
*Aastie (I, CLXVIII).
*Aatie, 30818.
*Aatine, 25215, 29155.
*Aatir (s'), 18967, 19665, 21668, 21919, 25595, 27751, 28375.
Aatissen, 17166. [Aatison].
Abaïe, 2048.
Abaiscier, 8635, 27712. [Abaissier].
Abandon (en), 13430.
*Abaubis, 21905.
*Abélir, Abiéli, 385, 2769, 13714.
Pour *abiélir* on a dit aussi *bélir*. On lit dans *Le dit de ménage*, qui est du XIV[e] siècle, édition de

[1] Cette table contient aussi quelques mots en langue étrangère. L'astérisque indique que le mot est dans Roquefort; les mots entre crochets sont ceux donnés par Roquefort, mais qui présentent avec les nôtres quelques légères variantes.

M. G. S. Trébutien, 1835 :

Car j'aime par amours celle qui me belist.

*Abet, 25060.
*Abetère, 12748.
*Abevré, 5583.
*Abie, 3622, 12529.
Abitacle, 25461.
Ablégie, 4976.
*Abonnis, 23720.
*Abosmés, 8891 (I, CXCII).
*Abre, 7791.
*Abriévés, 21015, 21653.
Abusça (s'), 17422.
Acainne, 9391.
*Açainst, 28032.
*Acesmé, 3669, 5187, 6478, 19198, etc.

Du Cange sur Villehardouin, p. 354.
Rabelais appelle *achemmeresse*, une femme de chambre, une habilleuse. Prov., *acesmar*, *acesmar* *Glossaire* de M. Fauriel sur Guillaume de Tudèle, pp. 663, 665.

Aceure (n'), 25934.
Aciel, 415.
Aciever, 11958, 26908 (I, 624).
*Acliner (s'), 4828, 12044.
*Acointes, 4543, 28933.
*Acointier (I, CXCI).
*Acolé, 9912.
Acomblés, 11573.
*Aconter, 2121, 30133.
*Acorager (s'), 24912.
Acorde, 19499.
*Acorder (s'), 20370.
Acorre, 3319.
*Acouardi, 7109.
Acouça (s'), 14740, 22263.
Acouciés, 11743.
*Acouter (s'), 26587.
Acriever (s'), 9266.
Acriurent, 205.
Acter, 3002.
Acuevre, 5603.
Acunciier, Aconchier, 27206.
*Adamager, 5773.
*Adamer, mal interp. 1984, corrig., 9813, 17097, 24478.
Ademist (s'), 12298.
*Adens, 25890.

Adens autrement *adant* (*ad ante*).

Je vois ou *adant* ou envers,
Ou droit ; ce (*se*) je ne me repose.
A. Jubinal, *Mystères*, II, 72.

*Adentés, 26975.
*Adésé, 18925.
Adeset, 3389.
Adesez (I, CLXII).
*Adestrer, 2887.
*Adevaler, 23818.
Adevanci, 3160, 26790.
Adevener, 9777.
Adevin, 31113.
*Adies, Adiès, Adès, 291.
Adiestrer, 4465, 28114. [Adrextrer].
*Adiez (II, XXIII).
*Adober, 9202.
Adoise, 29299.
*Adolés, 11765, 20260.
*Adon, 11048.
*Adont, 334, etc., alors.

« Car en ce temps *d'adont*..... » *Chron. de Gilles de Chin*, publ. par M. Châlon, pour la société des bibliophiles de Mons, p. 3.

*Adouber, 26504.
Adoucist, 30136.
*Adrécier, 10185 (I, CXCI), 19729, 20332, 26657.
*Adrecière, 23815, 26654.
*Adurée (II, XXVI).
Advocas (II, LIII).
*Aemplie, 11449.
Aenger, 23488.
*Aesmer, 24535.

Du Cange, sur Villehardouin, p. 354.

Afaicié (II, CCXLI).
Afait, 21893.
*Afaitie, 235, 241.
*Afébli, 15184.
*Afebloie, 7259.

*Afféri, 21832.
Affière (I, clxxv).
*Afi, 3154.
Afices, 13729.
Aficier, 7335, 22322. [Affichier].
*Afier, 13770, 16074, 26899.
*Afiert, 7799.
*Afis, 13644, 17581, 19027, 29684, 30188.
*Afoler, 17615.
De L'Aulnaye, Glossaire de Rabelais, éd. de 1823, III, 139-40.
Afremer (II, 699).
Afrénés, 20548.
Afronter, 25898.
*Afustis, 25095.
*Agait, 6727.
Agéue, 24528.
*Agu (II, xxxi).
*Aguillier, 3544.
Agulle, 17056. [Aguille].
*Ahait, 4713. [Ahatie].
*Ahan, Ahans, 10137.
De L'Aulnaye, Gloss. de Rabelais, éd. de 1823, III, 141. La Monnoye, *Les contes..... de B. Des Perriers*, Amst. 1735, II, 43. Renier, Satire XI, a dit :
Et dedans un coffret qui s'ouvre avec *ahan*.
*Ahaner, 30259.
*Ahanier, 5518.
Ahate, Ahatent, 7352, 21801.
Ahatis, 7323.
*Ahierdre, 25782, 26031, 27209.
*Ahiers, 22299, 26081, 27209.
Ahierse, 18788, 22299, 25782, 27214.
Ahierst, 9192.
*Ahonter, 4268.
Ahounir, 30970.
*Aidier, 28376.
Aidières, 8411.
*Aie, Aye, 1776, 10051, 12171 (I, clxxxv, cxc).
Aierse, 7095.
*Aigue, 431, 2423, 3193, 15100, 17454, 21544.
Aiie, 5306.
Aim, pour *aime* (I, clxxiv).
Aimon, 9817.
*Ainc, 6826, 24362, 26431, 29068, etc.
*Ains, 13627, 15075, 17335, 19770.
*Ainsnée, 16890.
Aint, 23784.
*Aiole, 703.
*Aïr, 6896, 9967.
*Aire, 6993, 11877, 17169.
*Aisciele, 10979. [Aisceau].
Aisse, 326.
*Aistre, 13949.
*Aïue, 28731.
Ajugier, 12953.
*Aiuwe, 4816.
Aive, 2475.
Aiwe, 28239.
Aiweron (II, xix).
*Ale, 14040, 22421, 26644.
Alemandle, 6008.
Alemiele, 22058.
Alevez (I, clx).
Alfe, Alfar (II, cxxxiv).
*Aliége, 26390, 29652, 29795.
Almace (II, xcviii).
*Almaire, 11323.
*Aloe, 7133, 26519.
Aloez (II, xv).
Aloitoie (I, cl).
*Alori, 25292.
*Alosés (I, cxcii).
*Alouer, alouwer, 6179.
Alouwés, 24680.
Alowez (I, xcv).
Alqeton (II, xix).
Alue, 9086.
Aluec, 8886.
Aluel, 11441.
Aluès, 14056, 17293.
*Alye (I, clxix), voy. *Bouton*. [Alie].
*Amaladi, 1527, 6156.
Amasent, 8962.
*Amati, 27047, 28485.
*Amaticle, 23864.
Amayle (I, xcvi).

*Ambedui, 171, 1469.
*Ambes, 5367.
*Améément, 13098.
Amenbrer, 3702.
*Amender, 1539, 2277, 9647.
Amenlés, 20890.
*Amenris, 16003. [Amendrir].
Amère, 23754, 27952 (II, XXVIII). [Ameresse].
*Ameure, 19968.
*Amirant (I, CLXVII).
Amiraus, 6606, 29356.
*Amoier, 8008.
*Amoloiier, 3823.
*Amont, 13501.
*Amordre, 8727.
*Amort (s'), 14446.
Amortie, 24790.
*Amors, 7595, 30654.
Amot, 23716.
Amoulir, 3753.
Amours (m'), 26716.
Ample, 4408, 27089, 28870; *li tyrant d'ample le païs*, les tyrans de tout le pays.
*Ampoles, 10981, 11484.
Amposer (II, LII).
Anblant, 16599.
Ancie, aucie (I, CLXVII).
Anciele, 1975.
Ancisour, Ancissour, 9284, 10969.
Ancisserie, Anciserie, Ancessère, 1018, 2460.
*Ançois, 12561, 19304 (II, XLI). [Ainçois].
Dans la note sur le v. 859 au lieu d'*aussitôt* lisez plutôt *avant*, c'est-à-dire avant tous les autres. 1065.
*Andoi, 1593. [Andui].
*Anel (II, XLI).
*Anemi, 5688, 15442, 28209, 28948.
Anes, Anès, 1384.
*Angarde, 5765.
*Angele (II, CCXLI, CCLXI).
*Angles, 10504.
Angouser, 7262. [Angouscer].
*Annoncier, 6537.
*Anoier, 410, 17282.
*Anoit, 24720.
Anontion, 24537.
*Ans, 21155.
*Ante, tante (I, CXC), 20799, 24915.
Anter, 3722, 9813, 10350.
*Anti, 5829. [Antie].
*Anuis, 15373.
Anuit, 24087.
*Anuitier, 16804.
*Aoré, 2095.
*Aouré (I, CLX).
Apacié, 1432.
*Apaiiés, 29788.
Aparant, 9189.
Aparent, 14692, 17175, 30958.
*Aparillié, 2967.
*Aparisans, 8297.
Aparrel, 10099.
Apartenant, 17515, 17521.
Apende (I, CLIX).
*Apenser (s'), 9349.
Aperciut, 24682.
Apertes, 11370.
*Apétichier, 15493. [Apetiser].
Apiel, 6011.
Apieler, 26760.
*Apiert, 682. [Apert].
*Aplanoier, 14237, 19198.
Apocalise, 6432.
*Apostoles, 1278, 4253.
Apostolie, 20410, 23324.
Apostolité, 17227, 30938.
*Appareillies (I, CLXXVII).
*Aprésure, 30207. [Appressure].
Apriés, 2474.
Aprièsent, 7432.
Apriessoit, 17243, 19103, 23667, 28564, 31002.
*Aprisson, 24734.
Aprochier (à l'), (II, 696).
*Aproismer, 19236, 22161, 25751. [Aprimer].
Aprouchier (I, CLXXV).
Aquel, 20450, 21800.
*Aquellir, 2088, 2414, 19443, 20733, 25220.
Aquest, 17108.

* Aqoisièrent (s'), 19500.
* Arainnes, 21771.
* Araisner, 24961 (II, xxx).
* Aramie, 1642, 2299, 20113, 29573.
Aravie, 20060.
Aray (I, xcvii).
Arbre, 19493.
* Arbroie (I, clxx).
Arçains, 1211.
Arcangle, 8319.
* Arcedeclin 10661, 10956. [Arcedelin].
Arceveskie, 19042.
Arciés, 6901.
* Arcoier, 3943.
Arescoure, 30163.
* Arestance, 21326. [Ariestance].
* Argant, 11740, 21664.
* Argüe, 23788.
Arière (d'), 24457.
Ariest, 7391.
Ariestement, 10525.
Ariester, arrrêter, 1245.
Ariestés, 7503.
Arkal, 2561.
Arkanceliers, 29486.
Armans, 30008.
* Armes, 1215, 1915, 1924, 2307, 3787, 4960, 5833 (I, 621), 21018.
Armes, 15565, 24169, 26351, 26432.
* Arouter (s'), 24819.
* Aroutés, 5067, 21320.
* Arrami, 20113, 29573.
* Arrée (I, clxxvii).
* Ars, 7599, 17167, 23852.
* Art, verbe (I, clxv).
* Artimage, 6457.
Asaiier, 9462, 27392.
Asamblée, 18620.
Asanbler, 29063.
Asart (II, xxx).
Asaus, 14452.
Asausissent, 26777.
Ascorcier, 15377.
* Asenement, 9121. [Assennement].
* Asenés, Asenée, 8763, 11117, 11585, 11609. [Assené].
* Asens, 2642, 8737, 15946. [Assenz].
* Asentir (s'), 891, 14268. [Assentir].
Asir, Assir, 3470, 3576, 4595.
Asis, 15167, 31028.
Asisnés, 30658.
* Asist, 1860, 8617, 20537, 29323. [Assist].
Asnes, 9733.
Asopli, 6589, 10786, non pas *assoupi*, mais *assoupli*, accablé, attristé.
Asoplir, 15527, 22340.
* Asorbir, 20391,
* Asoter, 21508. [Assoter].
Asoume, 29842.
Aspérir (s'), 7993.
* Aspri (s'en), 18750.
Assai, 25248, 30218.
* Asségie, 10435.
* Asséir, 5608.
Assener, 659, 10657.
* Asséur, 9836, 29419.
* Asséurer, 249, 16344, 19546.
* Astie (I, clxvii). [Asti].
* Astiele, 21813. [Astelle].
Astinence, 16370.
Atagnant, 7935.
Atagnoit, 18970.
Atainst, 6681.
* Atalente, 27144.
* Atant, à tant, 1784.
* Atargier, 5412, 27572.
Aténebris, 11726.
* Atenrie (m'), 28042.
* Atenris, 19439, 28042.
* Atière, 7410.
Atiergant, 21872.
Atierminée, 12783.
* Atirement, 18053.
* Atirer, 3049, 11605, 19244, 19474.
* Atiser, 26566.
Atissié, 22220.
* Atorner, 19764, 30668.
* Atour, Ator, 10012, 10309, 13231, 20161,

Quant Dex garist homme de honte,
Et il le maintient à hounour,
Plus est riches que l'*aumaçour*,
H. A. KELLER, *Li romans des sept sages*, p. 51.

Nuns *avers* princes ne puet monter en pris.

B.

* Bacons, 20950, 25185.
Baée (II, xxvi).
Bagner, 9896.
Baiart, 9818.

A cet endroit on renvoie à l'Introduction; il faut entendre celle du second volume.

* Baille, 22601, 22897, 25746.
* Baillés, 20157.
* Baillie, 157, 19860.

Du Cange fait un long article sur ce mot dans le Glossaire de son Villehardouin, p. 355.

La baillie, en matière de fiefs, tenait plus aux biens et la tutelle à la personne. Montesquieu, *Esprit des lois*, l. XVIII, c. 27.

* Baillier (II, xx).
Baing, 25124.
* Baissier, 13601, 15566, 17081, 21705.
* Bal, Bail, 1535, 1575, 14622.
Balance, 31225.
* Baleries, 9890.
Baler, 25800.
Balestre (II, 696).
Balisarde (II, xcviii).
Balle, 25854.
Balle-moi, 20181.
Balleroient, 25998.
Ballius, 27674, 31194.
Balmung (II, xcviii).
* Bans, 24799.
* Bandon (à) (I, clxiii), 3085, 15071.
Baptisma (II, xcviii).
* Barat, 12850, 18922, 29657.
* Barates, 24196.
Barbe, 4998, de prime barbe, 5466.

Le mot barbe est pris quelquefois pour l'homme même.

L'ancien poëme espagnol du *Cid* nous montre Chimène aux pieds de son mari et lui criant : « Merci, oh ! Cid, *barbe accomplie!*.... »

Barbe grifaigne, barbe florie, prime barbe, barbe menlée ou *merlée, grant barbe, etc.*

Fière barbe (Molinet appelle ainsi le *Sanglier des Ardennes*). Dans l'*Atla-Quida*, des vieillards sont nommés *gran-ver þir*, barbâ honesti : *Edda sæmundar*, II, 873. Ovide n'a-t-il pas dit :

Barba viros hirtæque decent in corpore setæ,

Et Molière, en plaisantant :

Du côté de la barbe est la toute-puissance ?

L'auteur facétieux du *Moyen de parvenir* fait un conte du *Moulin à barbes*. Éd. de 1781, II, 87.

* Barbe de Fuerre, 28928.
* Barbés, 15601, 17918.
* Barboires, 6086.
Bare, 6257; il ne peut être fait allusion en cet endroit à la *barre* qui brise les armes des bâtards. — 26179, 26808, 30279, 30385.
* Bareter, 18794.
* Baretère, 24461.
* Bargagne, 3838.
* Barges, 20945.
* Bargigner, 27433.
* Bargignier, 9293.
Barius, 4705, 19855.
* Barnages, 4545.
* Barnés, 359, 5275, 6667.
Barnesse, 2707.
* Baron, 2707, 9608, 10521, 12141.

M. De Paravey, qui a énoncé dans ses divers écrits sur l'Orient plusieurs opinions neuves, a trouvé que le dragon désignait autrefois un homme investi d'un grand pouvoir et que ce mot s'exprimait en chinois par *ferioh*, en arménien par *furoun;* ce qui l'a conduit à regarder *Pharaon* comme une forme peu différente d'une même expression et à la reconnaître encore dans le mot *baron*. C'est lui aussi qui a expliqué pourquoi il y avait des abeilles dans le tombeau de Childeric, en disant que cet insecte était un hiéroglyphe antique signifiant seul dix mille, et avec un signe additionnel et modificatif un monarque. Par conséquent Childeric et Napoléon en prenant des abeilles pour insigne, ne faisaient que ce qu'avaient fait les rois de l'ancienne Égypte.

Une glose sur Jean de Garlande porte : « Barones *dicuntur a* barin, *quod est grave, quasi graves personæ.* » (Éd. de M. Géraud, à la suite de *la Taille de Paris*, en 1292, p. 595). Et ailleurs : « *Herotice dicitur ab* heros, ois, *gallice* baron. » (P. 605).

Baron St-Jaque (I, clii).
Barones (I, xcvii).
Bas (de), mal expl., 1421, corrig. 1662, 2077, 11610 (I, 609), 18202.
Basement, 18741.

* Baset, 24035. [Basset].
Bastart, 16350.
Bastir, 20366.
* Bastonciel, 13947. [Bastoncel].
Bastonciaus, 6091.
Bataine, 5305.
* Batailles, 24309, 29060.
Batalle campeus, 19281.
Batant, 1785, 17061.
Batestire, 7625.
* Batillans, 3769. [Batailler].
* Batilliés, 20996.
* Baubes, 12745, 18091 (II, IV).
Baubetère, 12747.
* Bauçans, 7084, 7154.
* Baude, 8752.
* Baudorie, 24182. [Bauderie].
* Baulèvre, 9289, 22386. [Baulièvre].

Voy. M. de Martonne, *Parise la Duchesse*, 158.

* Baus, 715.

Scand. Balla (fémin. Baull), *validus, excellens, vehemens;* Sanscrit, Bala, Balam, Bali, Balya, *vis, robur, potentia, virtus.*

* Baut, 253.
* Baut, verbe, 8201.
* Bautisier (I, CCL). [Batisier].
* Bauzan (Sor-), Bauzan, Bauçain, Bauçent, Bauceant, Bauchant (II, XIV). [Bausan].
Beauté, voy. *Biax.*

La Ravallière cite deux portraits, l'un d'Yseult en prose et l'autre en vers d'une personne inconnue, comme réunissant toutes les parties que l'on exigeait dans une femme, pour lui donner le titre de *belle. Les poésies du roi de Navarre*, II, 199—205. Méon a publié dans son *Nouveau recueil de fabliaux et contes*, I, 407—15, les *divisions des soixante beautés qui sont aux dames.* On peut comparer ce morceau avec un passage de Brantôme qui énumère en français et en espagnol les *trente* beautés des femmes. *Dames galantes*, Disc. 11, œuv. éd. de Foucault, VII, 229. Une note de Le Duchat fait remarquer que les perfections sont prises d'un vieux livre français intitulé : *De la louange et beauté des Dames.* Elle ajoute que François Corniger les a mises en dix-huit vers latins et que Vincentio Calmeta les a exprimées, de son côté, dans des vers italiens qui commencent par *Dolce Flaminia.*

Bée (la), 25093.
* Béer, 20222.

> Cels qui ne *béent* s'à bien non
> Truèvent mès plus qui les guerroie,
> Que li murtrier ne li larron.
> A. Jubinal, *Jongleurs et trouvères*, 181.

* Bégins, 28817. [Béguin].
* Béhort, 27780. [Béhour].
* Béhourder, 2777 (I, 616).
Beiffror (II, CXV).
Belche (II, CXV).
Bendiaus, 7577.
* Bénéiçons, 12722. [Bénéison].
* Bénéoite (I, CLX).
Benig (II, CXV).
* Ber, 1571 (I, CLXXVII, 610).
* Berbyz (I, XCV). [Berbis].
* Berser, 9370.
* Besans, 8583.
* Besloi, 3109, 9320.
* Besong, Besoing, 23024, 30670. [Besoigne].
* Besougnous, 8668. [Besoigneu].
* Bestenc, 20764.
Bestiaire (II, LXXXIV).
* Bestial (II, LXXXIV).
* Bestourner, 4281, 19963.

« L'église Saint-Benoît, rue St-Jacques, à Paris, fut surnommée *Le Bestourné*, parce que contre l'usage universel, le maître-autel était tourné vers l'Occident, au lieu de l'être vers l'Orient. Ce ne fut qu'au XIVe siècle que l'on corrigea cette irrégularité, et alors on la nomma *Le bien tourné.* » De L'Aulnaye, *Gloss. de Rabelais*, III, 165.

* Beubanciers, 13897, 21572. [Bobancier].
* Bevère, 17008,
Bevoit, 11675.
Biau-recéus, 30770.
* Biax (I, CLXI), *voy.* beauté. [Bias, Beax].
* Bible (II, CCLXXII).
Biel, 14179, 22657.
Biélemier, 3579 (I, 619).

Bien et sire, 24626.
Bienez (I, xcvi).
Bierc, 15892.
Biercuel, 11440.
Bierser, 14391.

L'auteur du *Chevalier au Cygne* décrit la première éducation d'Hélyas (MS de la bibl. de Bourg. fol. 15).

> Deschy jusqu'à XVI ans, si com j'oie conter,
> Oncquez n'avoit cauchiet ne cauche ne sorler (*soller*);
> De fuelle se vestoit au temps renouveler,
> Et des dras de l'iermite quant al (*il*) devoit gieler.
> U de pièces peust-on plus de IIᵉ trouver.
> Elias ne savoit tresquier ne karoler,
> Mais savoit (bien) d'un arc la visselle *vierser*. etc.

Biéser, 24812, 26085.
*Bille, 25328.
*Bise, 19715.
Bitterfer (II, xcviii).
*Blanc diwès, 24634. [Le jour du blanc-Dieu].
*Blandir, 3782, 20819.
Blanger, 14606, 28436, 28516.
Blangier, 2971.
*Blanke (II, cxv).
Blant, 5512.
Blastangier, 17012, 26194. [Blastanger].
*Bliaus, 8910,

> Et par deseure I *bliaut* d'orgasin.
> *Li fablel dou Dieu d'amours*, p. 19.

Blodgang (II, xcviii).
Blodughofi (II, cxv).
Blous, 5037, 5277, 6319, 8656, 11088, 25375.
*Bobiers, 8752, 8784, 15585. [Bobencier.]
Boceus, 11379.
*Boiele, boièle, 12252. [Boailles].
Boin-conduit, 22938.
Boins, 2187, 17191.
*Boisdie, 20.
*Boiséour, 30842. [Boiseor].
*Boisier, 424, 6818 (I, clxiv).
*Boivre, 2979, 3308.
Bonéuré, 5562.
*Bors, 3136.
*Bosc, 3946, 10986. [Bos.]
Boscal, 14216.
*Botes, 3937.
*Boton, bouton, 2167, 5300 (II, ccxv), etc.

Le proverbe *estimer quelqu'un, quelque chose la monte ou la valeur d'un bouton* se retrouve dans la langue flamande qui en a peut-être fait l'emprunt à la française :

> *God hi moete mi verdoemen*
> *Of ic gave omme uw roemen*
> *Die quaetste* botte *die nie wies.*
> Hoffmann, *Renout*, v, 816.

« Grangousier disoit ne leur avoir fait bien, qui » fust à l'estimation d'un *bouton*. »
Rabelais.

*Boufoit, 3743. [Boufois.]
Boufu, 24190.
*Bougre, bougrin et quelquefois *bogre*, *bolgre*, *borgre*, 28978.

> Je ne porroie croire, dist *li borgres* défalt,
> Ce qu'escriture dist, ne que clergié retrait.
> H. Monin, la *Pleure-Chante*, p. 12.

Bouniers, 8165.
Bourdé, 25863.
*Bourdes, 7828.
*Bourdon, 24585, 25074.
Bouroaites, 21329.
*Brac, 23099.
*Brace (II, iii).
Brace fière (I, 615).
Brai (el), 26104.
Braidis, 27341.

Provençal *braidis*, hennissant, criard. C. Fauriel sur *Guil. de Tudèle*, p. 667.

*Braioel, 14369.
*Braire, 7596.
*Bran, glaive, 5859, 7491. [Branc].

Scand. *brandr*, angl., écoss., *brand*, anglo-sax. *brond*, italien, *brando*; d'où *brandir*.

*Branc, 18412, 30106.
Bras (I, xcvii).
Bras, Brace, 24703, (I, 613, II, iii).
*Brehagne, 1344.
Breteskes, 16797, 20996. [Bretèche].

*Brice, 3909. [Briche].
*Bricun (II, xix). [Bricon].
Bride-d'or (II, cxv).
*Briément, 20041. [Briefment].
Brimir (II, xcviii).
Brinnig (II, xcviii).
*Briverei (al) (II, xiii). [à brivez].
*Brocer, 7154. [Brocher].
*Brocier, 17151.
*Brognes, Brugnes, 6929, cuirasse [Broigne]; c'est le sens qu'il faut donner à un mot de ce vers : *Bulletin de l'Académie* du 7 octobre 1837, p. 421 :

Et la fort *broune* et la ventaille.

Brohons, 7924.
*Broi, 21922. [Broillot].
Broiefort (II, cxv).
Broiier, 23758.
Broine (II, xii).
*Brael (II, xiv). [Braioel].
*Bruelle (*voy.* Broi, Bruillez), 30042. [Broillot].
Bruellet, 5033.
Bruï, 13046.
Bruie, 3370.
Bruillez (II, xxxii).
Brune, 6259.
*Brunette, 5493.
Bruns, 7115, 7154.
*Brut (I, xcvii).
*Bu (II, xxxi).
*Buen, 2642, 5897, 28505.
Buene (I, cxliii).
Buens (li), 24981.
*Buer, 2282.
Buer (biel), 17361.
Bues, bués, 1136.
*Bugles, 6717.
*Buisnart, 24858.
*Buisner, 22061. [Buisiner].
Buissinéour, 8321. Cl. Marot, *Ballade VI* :

Je chanterai plus haut qu'une *bucine*.

*Busses, 20947.

C.

*Cacher (II, li).
*Çaiens, 17330, 9931.
Caignoit, 16306.
*Caille (ne m'en), 20202. [Chaille].
Çainne, 10722.
Çainst (a), 28032, 29556.
*Caitif, 3264, 22928.
*Caitivisson, 4870. [Gaitivaison].
Caiue, 3697.
*Çà-jus, 26625.
*Calans, 20936.
*Calenger, 16032, 18046.
*Caloir, 11089, 20757.
*Camberlenc, 18959. [Chamarier].
*Camborière, 775. [Camberière].
*Cambre (II, xii), 11602.
Cambrelenc, 14371.
Campeus, 19281.
Canars, 14142.
*Canonnes, 1115. [Chanoinne],
*Cans, 9725, 13687.
*Canter, 15463, 25105.
Cantiel, 7451, 16027.
*Caoir, 2096. [Chaoir].
*Cap, 18718.
*Capelains, 4608 (I, 620). [Capelans].
*Capes, 9294, 13125.
*Capiele, 16001. [Capelle].
*Caple, 17153.
Capler, 7227, 25450.
*Caploier, 5181. [Chaployer].
Capons, 19853.
*Car, Cars, 2917, 6424, 7141, 10989, 21841, 22298.
*Cardenaus, 27557. [Cardonal].
*Carger, 2782.

*Cargier, 14441.
*Carmes, 13203.
*Caroie, 26293.
*Carte, 18162. [Charte].
*Carteriers, 20173. [Charterier].
*Cartre, 3994, 10751, 22762, 29144. [Chartre].
Casaus, 25592.
*Cascuns, 26376.
*Case, 29787.
Casés, 1159, 19561.
*Casement, 27990.
*Castelains, 21783, 24879. [Castelan].
*Castelerie, 28353.
*Casti, 2939. [Castoi].
*Castiaus, 18272, 25912.
*Castiel, 16661, 20537. [Castel].
*Castoi, 24115.
*Castoier, 13715.
*Cateus, 26370. [Catels].
Catier, 28249, 28972.
*Cauages, cavage, 9865.
*Caucemente, 2950. [Caussemente].
*Cauchiés, 17083.
Cauchin (II, CCLIX).
*Caucie, 11451, 31049.
Cauciet, 8233.
*Caudrelac, 25965.
*Caure, 30688.
*Caurre, 10195.
*Çaus, 11151.
*Cause, cose, 209.
Caut, 13053.
Cauvaire, 10775.
Çavates, 26214.
*Çavetier, 26212.
Cele (II, CCXXXIX).
Célée (II, CCXLIII), 15374.
*Céler, 19846.
Célers, 28733.
*Céliestre, 7899. [Celestre].
*Cembiaus, 22471. [Cembel].
Ceminé, 14220.
*Cemise, 13519.
*Cendal, cendaus, 611, 17407.
*Cenièles, 7405, 21814. [Cenele].
C'ent, 18952.
*Cepiel, 20163. [Cep].
*Cerciele, 7700 (I, XCVI). [Cerciau].
*Cerkier, 7541; cierkier, 7831. [Cerquer].
Cervez (I, XCV).
*Cesti, 5721. [Cestui].
*Céues, 10353. [Chéu].
Ceusir, 22066, 30063.
*Cevalerie, 8767, 26313.
*Cevaliers, chivaliers, 4459, 12774, 19085 (I, CXCVII), 29975.
*Cevauchie, 1619. [Chevauchie].
*Cevauçure, 10314, 19847. [Chevauchure].
*Ceviaus, cevaus, 8036, 8145, 8911, 17406.

A la liste des coursiers célèbres on peut joindre ceux-ci nommés dans un poème latin du X[e] ou XI[e] siècle cité au mot *per* (XII).

SPADIX, cheval d'Ekiarid; LEO, cheval de Waltharius.

Chà (en), 21500.
*Chalenge (II, XVI).
*Chaloir, importer. Caille, 1061; caut, 893, 1610.

Ne me chaille, italien : *non mi caglia.*

Chambon (II, XXIX), *voy.* Champon.
Champon (II, XX, XXIX).
Chanson (I, CLVI, CLIX, CLXVI).
*Chant, verbe (I, CLIX).
Chapele (II, XI).
Chapelier (II, XXIII).
*Chescun (I, CLXI). [Chescunne].
Cheviaus, 10711.
*Chière (I, CLXVIII), 2860. Cl. Marot, *Épistre II:*

Un bon vieillard portant *chère* joyeuse.

*Chisne, (II, 701.) [Cine].
*Chitet, 69. [Cité].
*Chunciier, 9304. [Chunchier].
Chus (II, LII).
*Cief, 10766, 12454, 12579, 14191, 15771, 17722, 21294, 25539.

Cier tans, 16065, 26055.
*Cière, 8752, 9345, 16598, 19159, 23816, 24351.
Cierf, 24867.
*Ciers, 666.
*Ciert, 3632, 17523.
Ciertes, 11187.
Cierviel, 22118.
Ciervoise, 1130.
Ciervoisse, 31111.
*Ciés, 2523, 5669, 18212.
Ciesoient, ciésoient, 6099.
Ciet, 22089.
*Cieus, 1385, 2088.
Ciéver, 26903.
Cièvre, 25196.
Cilcun, 18386.
*Cimentère, 8971.
*Cinces, 5435, 29169,
Cious, 10872.
Cipriès, 30872.
*Cire, cière, (II, 697).
*Cis (I, clxi), 18014, 18694.
*Cisnes, 16045.
*Cist, 11051.
Cit, 10130.
*Citet, 19851. [Citeit].
Claciele, claciéle, 14375.
Claimment, 9805.
*Clamer, 27178. [Claimer].
*Clamor, 3277.
*Claré, 5480.
*Cler, 20535.
*Clerc, 2242.
Clerckes (I, xcvii).
*Clerçon, 28200.
*Clergie, clergiés, 2616, 11512.
*Clers, 488, 6449, 7370.
*Cleus, 30352.
*Cloficiés, 10775. [Clofiché].
*Cloies, 25910.
*Cloketes, 19200. [Clocete].
*Clop, 2532.
*Clos, 11379, 25255.
*Clot, 12862.
*Cobra (II, xxx).
Cochent (II, xxix).
*Coie, 14886.
*Çoiler, 21943.
*Cointe, 4542, 19241, 26064 (I, cl).
*Cointement, 1237, 11663.
*Cointisse, 19217. [Contise].
*Çois, 4436.
*Cois, 20353.
*Coisir, quoisir, 2593, 6891, 13082
Coite, 7440 (*quatere*).
*Col, 19643.
Colada (II, xcviii).
*Coler (II, cii).
*Coliers, 21330.
*Colonbes, 10582. [Columbe].
Colpé, 6046.
Combatéour, 8320.
Combler, 23924.
Commanc, verbe, 5348, 9407.
Commandère, 20184.
Commant, 847 (I, clxxv).
Comméniier, 15786.
Commenlés, 19235.
Comment, 29626.
Commugne, 26115.
Communal, 26348.
Communel (II, xiv).
*Compagne, 1345, 1519, 3133, 7711, 9660, 14471. [Compaigne].
*Comparer, 12113.
*Compas, 2225.
*Compérer, 15597, 21026, 27702 (I, cl).
Complote, 28831.
Comprer, 29001.
*Con, comme, 418, 29076.
*C'on, 22384.
Conc, verbe, 27676, 27683.
Conciute, 10499.
*Conduit, 22938, 30472.
*Confanonnier, 10013. [Confanier].
*Confiés, 463, 2647. [Confés].
*Confiésion, 11811. [Confesse].
Confiesse, 5687.
*Congéer, 1614, 18829.

Congié, congiés, 21724, 26544, 55691.
Congiet, 13266, 116663.
Congointures, 9705.
Congur, 11791.
*Conquerère, 4379. [Conquereur].
C'onques (II, LII).
Conquesist, 25418.
Conquestisz (II, XXX).
*Conraé, 4304.
*Conréer, 3217.
*Conrois, 22, 637, 3113, 3617, 3865, 3919, 21651.
*Consaus, 19073.
*Consaut, 9374.
Consel, 17673.
Conselle, 8346.
*Consense, 10615.
*Consent (II, XI).
*Conséus, 22452.
Consienche, 17239.
Consilliers, 473.
Consillour, 29269.
*Consirer, 2889, 5500.
*Consivi, 14314. [Consievi].
*Conte, 20040, 29452.
*Contençon, 8150.
*Contens, 20764.
Conter, 9758.
Contesse, 23107.
Contiunt, 28446.
*Contors, 8455.
*Contour, 26496.
*Contrais, 11386. *Contract(us)*, 26265.
Contravant, 24484.
Contredire, 12339, 16223.
Contre-foit, 3103.
Contregaita, 30793.
*Contremont, 9842.
*Convenant, 5616.
Convenent, 23519.
*Conviers, 25947. [Convers].
Convierser, 24545.
*Convine, couvine, 24830.

Ce mot signifie *suite* dans ce passage du *Chevalier au Cygne*, MS de la bibl. de Bourg. fol. 31 verso :

> Ly boins roys Orians prist la franee royne
> Et Hélyas, son fil, qui si bien se doctrine.
> Tout IIJ s'en vont devant en la salle marbrine
> Et li barons apriés qui sont de leur *couvine*.

*Cop-à-cop, 26785.
*Coper, 22708.
Cople, 7382.
*Cor (II, XXI), 2117.
*Corages, 10385, 18219, 24535.
*Coraille, 26746.
Corbous, 15503.
Cordelois, 30677.
*Cordieles, 28852. [Cordeles].
*Corée, 2113, 7157, 7243.
*Corine, 717, 9378, 19532, 24594.
*Corliu, 29851. [Corlicus].
*Corre, 19075, 21176.
*Cors, 18901, 20601, 28537, 29177, 29415.
Cors Dieu (I, CLXIX).
*Cors, galop, 7185.
Cortius, 10730.

Voir le Mémoire de M. Guilmot, sur les anciennes mesures agraires dans les *Archives du Nord de la France*, II, 141-149.

Corueilles (II, XXIV).
Cos, 6980, 7577, 10746, 20522, 25118, 31286.
*Cose, 19764.
*Coser, 23788, 26726.
*Costenges, 27026. [Costège].
*Costes, 30019 (II, XII).
*Costières, 7653.
Costion, 16122.
*Costume, 29709.
*Çou, 23893.
*Couars, 17507.
*Coulon, 24742, 25619. [Coulom].
*Coulombes, 12293.
*Coulonbes, 6554, 10762.
*Coulors, 9795.
Coumander, 7882.
Coumans, 12.

Coumugnes, 60.
*Counins, 17725. [Connin].
*Coupes, 9246.
Couptez (I, xcvi).
*Courecié, 14659. [Courechier].
Couroche (I, cxxxv).
Couroune, 5495, 30585.
Courouner, 27841, 28070.
Courtain (II, xcviii), 7422, 8577.
Cours, 22681, 24250.
*Courtois, 28945.
Cousine, 17382. [Cusine].
*Coustenge, 24347. [Coustenghe].
Coustume, 12926.
Coutre, 29235.
Couvaitise (I, clx).
Couvenir (al), 21582.
Couvenir, 30272.
*Couvent, 98, 188, 9893. [Couvent].
Couviert, 18747.
*Couvin, 5650, 28902.
*Couvine, 31270.
Couvoit, 21888.
Couvoite, 27055.
Couzin, 9505, 19646, 24896.
Covert (II, xxix).
Coveye, coueye (I, xcv).
*Cras, 6976, 19853.
Crase, 27110.
*Craventer, 2455, 7012, 26976.
*Créanter, 5410.

Du Cange sur Villehardouin, p. 358.

*Créi, 20820.
Créirent, 25587.
Crémance, cremance, 505.
*Crémoir, 27010.
*Crému, cremu, 935.
Créoient, 3536.
*Créoit, 17950.
Créomes, 5316.
*Crèpe, 10602.
Cresmiel, 13648.
Crespis, 9193.
Crestrai (II, xxiii).
*Criée, 9225.
Crieme, 6123, 17463.
Crient, 19895.
Cris d'armes. Voy. *ensagne*, *monjoie* et *Valie* à la table géogr.

L'ingénieux éditeur du joli roman de Gilles de Chin remarque (p. xiv de sa préface) qu'au chapitre XI le cri de guerre de ce chevalier est *Berlaimont*, ce qui contredit, ajoute-t-il, l'opinion que nous avons avancée p. 280 de notre premier volume, sur l'origine du mot *Chin-chin*. Nous demanderons à M. Chalon, la permission de nous en tenir à notre première idée; sans attacher cependant à ces explications plus d'importance qu'elles n'en méritent. La philologie se nourrit souvent de petites choses. C'est en quoi elle se rapproche peut-être des sciences considérées comme les plus profondes.

*Crismes, 1565. [Criesme].
Croi, 25713.
Crois, 26102, 27904, 29026.
*Croisier, 21606, 21889, 28234.
*Croissié, 28985.
*Croissir, 22015.
Cronique (II, cclxi).
Croter, 25282.
*Cruel, 19902. [Cruelx].
*Crueus, 26020.
*Crueuse, 8478.
*Cruétet, 28599. [Crueltez].
*Cruiz (II, xvi).
*Crupe, 7304.
Crut, 20585.
Cubinens, 18711.
*Cuer, 17531, 24577, 24795, 26125.
*Cuevre (I, clxv), 9309.
Cuit, verbe (I, clix).
*Culpe (II, xxxii).
Cuméniiés, 11835, 22264.
*Cunchier, cunchiier, cunciier, 9289, 9297, 16964, 18944.
*Cure (II, xx).
*Curés, 15605.
Cusa (s'en), 18757.
*Cuviertisse, 11806. [Cuvertage.]

* Cuvert, cuviert, plutôt que cuuert, cuuiert, 719 (I, CLXIV; 609), Colbert (*Collibertus*), 7507, 7827, 9311, 14061, 27538.

M. de Martonne dit que ce mot est le même que ceux de *Couard*, angl., *Coward*, ital., *Codardo* qui en sont dérivés. *Parise la Duchesse*, p. 226.

Il y avait dans le pays d'Aunis une race méprisée appelée *Coliberts*. M. de Marchangy les regarde comme des Ariens vaincus et dispersés par l'épée des rois Mérovingiens, et dit qu'on les désignait plus particulièrement sous le nom de *Taïfaliens*. *Tristan le voyageur*, Paris, 1826, VI, 516. Cf. Court de Gébelin, *Monde primitif*, Arcere, *Histoire d'Aunis*, etc. Une origine servile était une tâche indélébile, et le reproche le plus sanglant que les poètes des XII[e] et XIII[e] siècles mettent dans la bouche de leurs héros ou qu'ils adressent eux-mêmes aux personnages qu'ils font agir, est celui de *Cuvert*. Le moine Thégan reproche à Louis, surnommé le Débonnaire, d'avoir confié aux serfs les plus vils, les dignités du sacerdoce. De ce nombre, dit-il, fut l'impudique et cruel Ebbon, archevêque de Reims, issu de serfs originaires et qui fut un des juges de Louis. « Quelle reconnaissance tu lui as témoignée, » s'écrie le moine, en apostrophant l'ambitieux pré- » lat; il t'a fait libre et ne t'a pas fait noble, ce » qu'il est impossible de faire d'un affranchi, et toi « tu le dégrades. Il t'a revêtu de la pourpre et du » pallium, et toi tu l'as couvert d'un cilice.... On » voit bien que tes pères furent des chevriers et non » pas les conseillers des princes. » Voir nos *Mémoires héraldiques et historiques sur la Belgique*, t. I, introd., pp. VII et XII.

D.

Daçant, 2416.
Daintié, daintier, 2966.

Ce mot n'a pas de rapport, au moins immédiat, avec le mot *daim*, gibier. *Dain*, dans Rabelais, signifie délicat, friand, appétissant, délicieux; *daintier* veut donc dire friandise, mets délicat, etc. C'est dans ce sens que les Anglais disent *dainty*.

Daite, 26860.
* Dalés, delés, 2194, 2451, 16619.
Dalfin, 26982, 30067.
* Damage, 100.
* Dame, 17887, 18316, 26112, 27707, 30539.
Dame (danse) (I, XCV).
* Dam-el-Dé, 5585. [Dame-Dé].
* Dam-el-Dieu, 2201, 2462.
* Dames, 8067, 13043.
Damne-Deu (II, XXVIII).
* Damoisiele, 15045.
Dampnés, 2528.
* Dan (II, XXIX).
* Dangier, 1143, 2882, 2970, 18253, 21966.
Danjon (I, CLXVII).
* Dansel, Dansiaus, 2871.
* Danselons, 20147.
* Dans, damp, 25565. *Voyez* Dan.
* Dant, 21050.
Danziaus, 20395.
* Darrains, 665.
* Dart, 29561.
Dasorre, 19074.
D'avoir (en), 30976.
* Débareter, 24785. [Débarrater].
Debout, de bout, 2516, 15415.
* Débouter, 28282.
* Débriser, 17780.
Déçais, 1434.
Décéue, 12985.
* Décolasse, 29907. [Décolace].
* Dedens, 19643.
* Dédikassion, 2582. [Dédicaise].
* Déduir (se), 21708, 22186.
Défaloit, 18769.
Défauroit, 29282.
Déférant, 15514.
* Deffaée (II, XLV).
* Deffiance, 30852. [Deffiaille].

* **Définée**, 9673.
* **Défois**, défense, 3928, 7693, 19922, 25086, 25852. [Deffois].

Au v. 12943 on écrit *sour de fois* et dans la note on dit que l'on ne comprend pas bien cette expression. En écrivant *sour défois*, sur défense, toute difficulté cesse. Ainsi le sens le plus naturel est souvent celui qui se présente le plus tard. Au surplus cette correction a déjà été faite, v. 27596.

* **De fors**, Defors, 6985.
Défroiscié, 7403.
Défroisie, 30214.
Défroisser, 17423.
* **Dégaster**, 22442.
* **Degieter**, 7943. [Degeter].
Dégoutal, 15191.
Dégraisent, 30810.
* **Dehaiter** (se), 927. [Dehaitié].
* **Dekaïr**, 1524.
Dekièce, 19364.
Dei (II, xvii).
* **Del**, 19811.
* **Délaier** (I, cxci). [Delayer].
* **Délaiier**, 9463.
* **Delez** (I, clxiii). [Deleis].
* **Délis**, Délit, 1352, 8783, 10083.
* **Délitable**, 2519.
* **Déliter** (se), 6755.
* **Déliteuse**, 23598.
* **Délivre** *pour* délivré.
Délués, 21885.
Délus, 21738; pour la rime au lieu de *délis*.
Cl. Marot, XXXIIIe *chanson* :

> La plus belle de trois sera
> Celle qui mouryr me fera,
> Ou qui me fera du tout vivre :
> Car de mon mal seray *délivre*,
> Quant à sa puyssance plaira.

* **Demagne**, 12469. [Demaigne].
Demain, 10535, 17369.
* **Demaine**, demainne, 563, 2600, 3893, 6815, 21696.
* **De maneis**, demanois (II, xiv).
Demanier, 21557.
Dement (II, x).
* **Dementer**, 7984, 19393.
* **Dementiers**, 426, 21590.
Dementres, 11569.
Dementrues, 25086.
Demesclez, mot corrompu (I, xcvi).
* **Démonstrance**, 12564.
Demorrai, 8755.
* **Dénoier**, 24316.
* **Dénonbrement**, 7003.
Dénonciet, 10636.
Dénoumet, 29330.
Départ, 1109, 25024.
* **Déplaiiés**, 10765. [Déplayer].
* **Déport**, 19781.
* **Déporter** (I, ccl), 17340 (II, 702).
Dépuplée, 29339.
* **Dérocher** (II, xxx).
Derois, 18365.
* **Deront** (I, clxiv); du verbe *dérompre*.
* **Désafeutrés**, 29734.
Désafré (II, xiv).

Le contraire d'*afréant* (afférant). « Il avoit sur son » chief ung chapel d'or qui moult bien lui estoit » *affréant*. » *Gilles de Chin*, roman publié par la Société des bibliophiles de Mons, p. 33.

Désairier, 21089, 26809.
Désatirer, 22242.
* **Désaubage**, 13609.
* **Désaubés**, 13609.
* **Desbareter**, 845, 18418. [Desbarater].
* **Descauc**, 25236. [Descaus].
Descavé, 5549.
Descent (II, xii).
* **Deschevacha** (II, xxx).
Desci (I, clx).
* **Desciples**, 10962.
Descloit, 9786. [Écloi].
* **Desclos**, 7401.
Descommandés, 14356.
* **Descomsillie**, 8927. [Desconseillie].
Desconcordés, 28185.
* **Desconfire**, 6761, 20845.
Desconnut, 16195.

Touchant cette acception voir Menage, t. I de ses *Observ. sur la lang. françoise*, ch. 107, et la décision de Thomas Corneille sur Vaugelas. Du temps de La Monnoye on ne disait plus *despendre* pour dépenser que par manière de proverbe, comme a fait Régnier en cet endroit de sa VIIIe satire :

Bien qu'il m'eust à l'abord doucement fait entendre
Qu'il estoit mon valet à *vendre et à despendre*.

Dénaturant le sens de ce mot on dit aujourd'hui *à pendre et à dépendre*.

Deuist, devist, 1371.
*Deuls, duel (I, CLXIX).
Déusce, 8711.
*Devant, 23215.
Devens, 25796.
Dever (I, XCVII).
Deverser, 9371.
Deveye (I, XCVI).
*Dévier, 228, 11665.
*Devinal, 5249, 20796. [Devignaille].
Deviner, 149.
Devinitet, 29502.
*Devis, 30616.
*Devise, 1683, 2202, 3237, 11248, 12383.

Du Cange sur Villehardouin, p. 360.

*Devisée, 19700.
*Deviser, 4458, 10558, 11536, 27233.
*Devisés, 30554.
Dévision, dévisson, 1429, 1817, 9095, 20403.
*Di, 19119, 26447.
Diables, 18762, 28925.
*Diablie, 24834. [Diablerie].
Diablois, 28263.
*Diakes, 23261. [Diaghe, diaque].
*Diémence, 3935, 21610. [Diémance].
*Diere (II, XLVIII). [Dier].
Diertiu, 17051.
Dierverie, 19395.
*Diervés, 11312, 11376, 16337.
*Diestre, 15732. [Destre].
*Diex (I, CLXXV).
Digat, 18709.
Diot, 28301.
Dious, 7665, 14840.
Diriens, 10159.
*Dirués, 13537. [Dirruer].
*Dis, 12769, 16331 (I, CCLI).
*Discrer, 18771. [Discrez].
*Disme, 25442. [Dismez].
Disne, 11351.
Disnet, 29704.
Dissaite, 26783.
Dissoit, dissoient, 18780, 24627.
Dité, 20414.
*Diter, 10125 (I, CLXXXVI).
Dist-il, 26408.
*Diva, 24033.
*Diviers, 18412. [Divers].
Divierseries, 24430.
Diwès, 19007, 24634.
Doblé, 26292.
*Dognon, 25582, 27114. [Dongun].
*Doi, 253, 19409, 23874, 24873, 29170.
Doit-on, 26188.
*Dol, 7858, 25760.
*Don (II, CCLI).
*Dont, 1436.
Dontant, doutant, 9554.
Dontés, 11700.
Dormisons (en), 13227. [Dormicion].
*Dosne, 18712, 25804.
*Dosnois, 33. [Dosnoiement].
Dougne, 7347.
*Douler, 25872.
*Doulousant, 24640. [Douloir].
*Doulu (se), 29922.
Doune, 283.
Douner, 22259, 24483, 30468, 30904.
Dounère, 28759.
Dounes, 15403.
*Douter, 1465, 7662, 20311, 29632. [Doubter].
*Dras, 4364; fieretés, 5464.
Drécie (II, 698).
*Drois, droit, 20767, 25138, 27713, 29311, 29855, 30066.
*Droiture, traduit par *aussitôt*, 818, 1366, 27706; plutôt *ce qui est de droit*.
*Dromons (I, CLXXI), 20946.
*Drue, 53, 21928.
*Drugeman, 2990. [Druguement].
Dubler (II, XXIV).
*Duc, 23897. [Dux].
Ducéet, 15034. [Ducat].
*Ducoisse (II, LII), 15009. [Duchoise],
*Duel, 5809, 7604, 28594.

Duellans, 27121.
*Duite, 1069.
*Durandal (II, xcix).
*Durement, 1055.
*Durendal, 4492.
Durissime (II, c).
*Dus, 20667, 27547, 29833, 30388, 30963. [Dux].
*Dusque (I, clix), 25620. [Duskes]

E.

*Éage, 1408, 15039.
Ecréer, 2975.
*Effondre, 21944.
*Efforcier, 26361.
Effors, esfors, 19613, 20294.
*Égart, 21711.
Eipe (I, xcv).
Eir (II, xxiv).
Eis-lur (II, xv).
Eissie (II, xv).
*El, 10301, 21642.
Ellut (I, clix).
*Elme, 6051.
Em (I, clx), 21148.
Embaré, 7402.
*Embausemés, 26758. [Embasmer, Embauffumer].
*Emblés, 13535.
Embraçans, 19381.
*Embriéver, 5154.
*Embuies, 8360. [Embu].
Emfermer, 11508.
Emfers, 24856.
Emferlé, 11407.
Emfiers, 21987.
Emflés, 28129.
Emperaire, 30237.
*Empère, 1261.
*Emperéis, 28401. [Empereris].
*Emperéor, 28540. [Emperier].
*Emperères, emperières (I, clxi, clxiii), 10431, 11074, 14750, 17086, 17094.
*Empire, 24571, 25097.
Empoesté, 24366.
*Empréisse (I, clxxv); du verbe *emprendre*.
Emprisonner, 28640.
Emproie, 30160.
Empuisnièrent, 19410.
Empuisniet, 27957.
Enacointa, 14180.
Enars, 22296.
Enbalancher, 15557.
*Enbattre (s'), 2006.
*Enbausemés, 11927. [Embasmer].
*Enbroncer, 19949.
*Enbroncier, 30112. [Embronchier].
Encari, 28742.
*Encaucer, 6109.
*Encaucier, 2105.
*Encaus, 21976.
*Encensier, 2220. [Encencier].
*Enchaucer (II, xxxi), 15656.
Enchauz (II, xxxi).
*Encliner (II, 697), 9404.
Enclinot (II, xviii).
*Encloer, 7331. [Enclouer].
*Enclore, 5646. [Encloir].
*Enclos, 22896.
*Enclosissent, 26778; du verbe *enclore*.
*Enclostre, 4103.
Encoistre, 8610, 24769.
*Encombriers, 6893.
*Encontre, 24310, 24837, 27299, 30599.
*Encoste, 8949.
*Encontrer, 11327.
*Encouvent, 13965, 28909. [Encouvenant].
Encouvi, 3873, 4146.
Encouvit, 24930.
*Encres, 7057.
*Encrués, 25460. [Encroé].
En d'est, 29651.
En d'iroit (s'), 29816.

*Endité, 20411, 21752.
Enes, 18164, 20733.
*Enes-le-Pas, 1420.
Enfant (I, CCXLIX), 22772, 23471, 29207.
*Enfeçons, 20214, 24604. [Enfançon].
*Enfers, 3611.
Enferte, 11464.
*Enfés, enfançon, enfeçon, 4487, 6661, 24604, 17798.

Ce terme ne s'appliquait pas seulement aux enfans proprement dits, mais aux jeunes nobles, aux héritiers des souverains. M. Fr. Michel remarque que *The kind Horn* signifie le noble Horn, de même que de nos jours *Child-Harold* a été pris pour le noble Harold. *La chanson de Roland*, 182.

Enficiés, 7261.
Enforcis, 2589, 12142, 19509, *princes enforcés* au lieu de *force princes*, plutôt *princes puissans*.
Enfouis, 647.
Enfuoit, 8961.
*Engagne, 23161, 29146.
Enge, 18071; du verbe *enger*.
*Engénuy (I, CLXVI).
*Engien, 5075, 26172, 26232.
*Engignéour, 5457, 25867.
*Engignier, 14210.
*Engigniez (I, CLXIII).
Engignous, 26172.
*Engin, 21055.
Engis, 6787.
Engoint, 23962.
*En grand, engrand, engrande, 2961, 11445, 23654.
*Engrès, 3517.
*En griés, engriés, engresse, inexactement expliqué, 2104. Corrigé, 8875, 10221, 17411.
*Engriéser, 7433, 23668, 24012. [Engresser].
*Engulé (II, XXVII). En forme de goule. [Engolé].
*Enhaïs, 12343.
*Enherber, 19410.
*Enheudi (II, XVI). [Enheudé].
*Enierber, 30632.
*Enki, 10585, 11042, 14328.
Enkor, 25331.
*Enlaciés, 22900. [Enlacer].
Enlaisier, 23765.
Enoché (II, XXI).
*Enoiant, en oiant, 252. [Ennoier].

Sire, ce dist Bruiant, je dirai *en oiant*
Ce qui est destinés au gracieus enfant.

Extrait du roman de Brun de la Montagne dans le *Livre des légend.* de M. Le Roux de Lincy, I, 275.

*Enoins, 15365. [Enoindre].
*Enoliiés, 24014.
Enorter, 12693.
Enpagnent, 124.
Enpirète, 24939.
Enpoindre, 7303,
*Enprendre, 30973.
Enpuissouner, 15809.
Enquarterée (II, XXVII).
Enqui, 26389.
*Enragiés, 1838. [Enrager].
*Enréé, 4305.
*Enresdie, 18275, 18615, 20064.
*Enrièvre, 7824.
Enroet, 17900.
Ensagne, 7076, 9376, 9866, 14243, 17116, 27982. [Enseigne].
Ensangletée (II, CCXLII).
Ensaucier, 23832.
Enscient (II, XIX).
Ensègnes, 21942, 23742, 24089, 29377.
Ensement, 5366.
*Ensiantre, 31066. *Mon ensiantre*, selon ce que je puis savoir.
*Ensierer, 19999. [Enserrer].
Ensiés, 5899.
Ensignier (I, CLXVII, 621), 8012, 13459.

Il n'i ot qu'ensigner. Le vrai sens paraît être : où il n'y avait que de bons enseignemens. Cette expression s'explique, en effet, au moyen de son analogue dans le vers suivant:

Et quant Gautiers l'entent, *n'i ot qu'esléecier.*
FRANCISQUE MICHEL, *Gautier d'Aupais*, p. 8.

Ensignies, 28964.
Ensirent, 1172.
*Entaillie, 6480.

* Entais, 4059, 7380, 21580, 31052.
Entaite, 5733, 28014.
* Ente, 24022, 24044.
* Entécié, 14897, 19141.
Entéciet, 3975.
Entencendur (II, cxv).
* Ententius, 579. [Ententif].
* Ententiuve, 15329. [Ententive].
Enterroit, *pour entreroit*, 12262.
* Enteser, 2112, 17815, 26388.
* Entiervent, 30631. [Enterver].
* Entiercier, 8622. [Entiercer].
Entir, 1956, 2647 (I, cxc).
Entiers (I, clxiii).
Entoise, 30329.
* Entor, 6597, 7019, 10393, 30376.
* Entour, 25094.
Entraséurer, 13802.
Entrecoisir, 4457.
Entredie, 15861.
* Entredire, 22110.
Entredit, 17360.
* Entreférant, 5870. [Entreférir].
* Entremeller, 27383. [Entremelement].
Entrepris, 19528.
Entreruant, 5871.
* Entresains, 24669.
* Entresait, 10925.
Entreseng, 28963.
Entreset, 3069.
* Entretant, 17061.
Entrevinrent (s'), 17146.
* Entrues, entrués, 2190, 4322, 14081, 20217.
Entyr, 6539.
* Envaïe, 1777.
Envay, 5903.
Envengon, 370.
Envie, 2807, 26321.
Enviés, 24088. *E vita sublatus?*
Enviroient, 26488.
* Envis, 28469, 29712.
* Envoiier, 25684. [Envoer].
* Envoisure, 24199. [Envoiserie].
Envolepé, 8007, 11425.
En welment, enwelment, 11581.
Épervier, (II, lxxxiv).
Erbière, 28938.
Erde (I, xcv).
* Ermine, voy. *Hermine*. [Ermin].

Du Cange sur Villehardouin, p. 364.

Errant, aussitôt (I, cxci).
* Ert, 58.
* Ès, 17176.
Esbaldie (II, xv).
* Esbanoier, 3942.
* Esbatre, 11396.
* Esboele (II, xi).
* Esbovelés, 7412. [Esbouéler].
Esçà (en), 24464.
* Escalibor (II, c).
Escandis, 30320.
* Escange, 29201.
* Escarcelle, 27174.
Escargne, 27174, 28568.
* Escarnir, 5609, 22841.
* Escars, 295, 19631, 19840, 27174.
* Escaucire, 26918.
* Escefler, escleffer, 1247. [Esclaffer].

Rabelais se sert du verbe *esclaffler, s'esclaffer de rire,* crêver de rire.

* Eschantele (II, xi). [Eschantelet].
Escieles, 26372.
Esciés, échecs, 2844.

Le roi des jeux, le jeu des grands et des paladins, au moyen âge; l'ignorer était presque une preuve de roture. Pierre Alphonse met ce jeu au nombre des sept vertus chevaleresques : « Probitates vero hæ sunt : *Equitare*, *natare*, *sagittare*, *cestibus certare*, *aucupare*, scacis ludere, *versificari*. » Cette dernière qualité est aussi très-remarquable.

A l'hôtel de Cluny, où M. Du Sommerard a continué la pensée d'Alexandre Le Noir et le musée des Petits-Augustins, on voit le jeu d'échecs envoyé du fond de l'Arabie à St-Louis, par le prince des *Assassins*; on le voit tel que Joinville l'a décrit. A la restauration, la ville d'Aix-la-Chapelle qui possédait ce jeu, l'offrit en hommage à Louis XVIII, et le roi en fit présent à un de ses gentilshommes qui, en s'exilant en 1830, a laissé en France une

curiosité dont ce pays semble en effet devoir rester dépositaire. Madame De Saint-Surin, *L'Hôtel de Cluny*, Paris, 1835, in-12, pp. 27—28.

Nous avons parlé des échecs d'ivoire et d'or que Gauvain trouva dans le palais du roi pêcheur et dont les derniers se mouvaient d'eux-mêmes. (Roman du St-Greal, éd. de Paris, 1523, fol. CXLV.)

La comtesse du Perche, Mahaut de Blois, ayant demandé à Adam, abbé de Perseigne qui vivait encore en 1204, un règlement de vie pour se conduire chrétiennement dans le monde, parmi les avis qu'il lui donne, il lui recommande de s'abstenir de perdre son temps au jeu des échecs ou aux farces des histrions. *Epist. III*, apud Martène, *Thes. anecd. I*, *Hist. litt. de la France*, XVI, 441.

Au contraire le règlement que fit Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, pour l'université de Louvain, règlement qui ne fut point mis en vigueur, malgré la sagesse de plusieurs de ses dispositions, permettait aux écoliers le jeu des échecs : *Permittendo tamen diebus et horis opportunis ludos virtuosos in domo vel locis privatis et non publicis et cum scolaribus vel honestis personis, sicut ad scacos, ad pilam aut consimiles, absque tamen excessivo labore aut immoderata frequentia.* Notre édit. de l'Hist. des ducs de Bourgogne, par M. De Barante, VIII, 332.

On a dit que le comte de Flandre Ferrand avait conçu de la jalousie contre sa femme, parce qu'elle jouait mieux que lui aux échecs. M. Lebon trouve ce sentiment puéril et il l'est en effet, mais il n'en est peut-être que plus naturel au commun des hommes.

Sur Jacques de Cessoles et Jean de Vignay, l'un auteur et l'autre traducteur d'un *Traité des échecs moralisé*, voir le curieux article de M. Leber, *Bulletin du bibl.* de Techener (1837), n° 17, pp. 527—534. Le judicieux bibliographe relève les erreurs dont ces deux écrivains ont été l'objet et conclut que le vrai nom du premier est *Jacques de Cessoles*, originaire de la *Thiérache*.

Les *Mélanges tirés d'une grande bibl.* IV, 101, traitent des livres composés sur les échecs. Sur ce jeu, voir Pasquier, *Recherches de la France*, Paris, 1665, in-fol.; pp. 378-79. — La *France litt.*, publiée par M. Ch. Malo, nov. 1835, p. 132. — Poème sur le jeu des échecs en vers allemands. *Schachzabel*, Bibl. Uffenbach., MS, II, 249—253. — *Schachzabelbuch des Konrat von Ammenhausen* dans Mone, *Quellen und Forschungen, etc.*, p. 178.—Th. Hyde, *Mandragorias seu historia Skahiludii*, Oxonii, 1694. — (Hultman, ancien gouv. du Brab. septentr.), *Bibliogr. Zeldsaamheden*, S'Hertoghenb. H. Palier en zoon, 1818, in-8° de 43 pages, 34—43. — Freret, Mém. sur l'origine des échecs, *Acad. des Inscript.* V, 250—259. — Hüllmann, *Städtewesen des Mittelalters*, IV, 253—56. — Hoffmann von Fallersleben sur *Floris ende Blancefloer*, pp. 120—21. — *Palamède ou Journal des joueurs d'échecs*, etc.

*Esclairier, 26810.
Escoherie, 16255.
*Escohier, 16248.
Escoiter, 15105.
*Escondir, 4129, 17518, 17558.
Esconcendre (II, XII).
*Escorce, 17089, 25802. [Escorche].
Escos, 31286.
*Escoufles, 8278, 17181. [Escouble].
*Escourcié, 25282. [Escourchié].
*Escoure, 2424.
*Escouse barbe. 5467; du verbe *escousser*.
Escriut, 10472, 26959.
Escrutes, 10188.
*Escrier (à), 13210.
*Escrignet, 14376.
Escris, 1549, 13779.
Escroiele, 11384.
*Escu, 26377.
*Escus (II, XXII, XXIX), 4236, 6949, 12438.
*Esgarder, 6111, 19867.
*Esgart, 19696.
Esiller, esillier (I, CLXVII), 19437. [Essiller].
Esjunez (II, XXXI).
Eskacier, 4021, 16706.
Eskamiel, 24451.
*Eskéu, 29259. [Eskiéu].
Eskiermir, 4480.
Eskiet (I, CCLIII).
*Eskius, 10781, 28636.
*Eslaiecer (s'), 10678. [Eslaiser].
*Eslaiser (s') (II, CCXIX).
*Eslaisser (s'), 21784.
*Eslan, 15128, 18157. [Eslai].
*Eslecé (II, XII).
*Eslevée (II, 700).
Esliçon, 3573, 14646, 17179, 25616.

* Esliger, 8583. [Esligier].
* Eslire, 30833.
* Eslis, 1475.
Eslites, 10349.
Eslius, 423, 20998, 22873, 29847, 30497.
Eslogne, 21638.
* Eslonge (s'), 21732. [Eslonger].
Es-lor (II, x).
* Esmaier, 4118.

Cl. Marot, *XIX épitre :*

Et de cela plus ne nous *esmayons*.

* Esmais, 5475. [Esmay].
* Esmankiés, 11380. [Esmanchié].
* Esmaris, 13537, 17221.
* Esme, 24535.
* Esmèrent, 29633.
* Esmioldrés, 15323. [Esmeudre].
* Esmouvoir, 25550.
* Esnèques, 20946, 20995. [Esnesque].
Esonne, 29657. [Essogne].
Espaciun (II, xix).
* Espanéir, 4245, 4792, 7569, 19141. [Espandir].
* Esparde, 20576.
Espargnie, 28301.
* Espars, 20872, 25176.
* Espautrée (II, app. 700). [Espautier].
* Espée, 21185.
* Esperdus, 24619.
* Espère, 12878.
* Esperir (s'), 11758, 12575.
* Esperite, 26354. [Esperis].
* Espès (II, xxxii).
* Espeus, 3725, 23597.
* Espi, 25074. [Espic].
Espiautre, 31012.
* Espie, 14211, 21283, 22250. Epée, épieu, espion :

Berte aus grans piés, p. 5.

Un *espie* i trouva, fièrement le paumie.

M. P. Paris, sur ce passage, dit qu'*espie* est une sorte de hallebarde.

* Espié (II, xxiii, ccxxix).
* Espielir, 4001.
Espines, 11256.
Espious, 7413.
* Espir (S^{t}-), 5340.
* Espirer, 3048, 3797.
* Esploitier, 8374, 21238.
* Espoentés (I, cxcii).
Espoint, 15305.
Esporter (s'), 23858.
Espousés, 29482.
Espri (s'en), 18750.
Esprise, 3375.
* Esprist, 18807; du verbe *esprendre*.
Esprivier, 29000.
Esprohons, 7925, 14214.
* Esquieles, 5622.
* Esquières, 4480.
* Esquiers, 6189 (I, xcvii).
* Esrager, 18643, 27258. [Esracer].
* Esragiés, 16200.
* Esramment, 945, 1290.
Esranment, 19865, 27239.
* Esrant, 245. [Esrent].
* Esrer, 10313, 26217.
Esrers, 28754.
* Essars, 16575.
* Essaucer (I, clxvi).
Essez (II, xxxi).
* Essogne, 16031.
* Essonne, 17612, 17834.
* Essoune, 16562.
* Estable, 7105.
* Estaciés, 9935. [Estachier].
Estampeiz (en) (II, xiii).
* Estançer, 15646. [Estanchier].
* Estancier, 21656.
* Estandart, 6866, le *caroccio* ou *Fahnenwagen* (II, clxiv), 29560.

Sur ces espèces d'enseignes traînées dans des chars, voir indépendamment des autorités déjà alléguées :

De carrociis ex jure militari medii ævi disputabunt Euchar. Gottlieb Rink et Franc. Von Sum. Aldorfii, 1700, in-4°.

Antiquitates Italiæ medii ævi, auct. Lud. Ant., Muratorio, Med., 1739, in-fol., II, 489—493.

Recherches sur l'origine des ordres de chevalerie du royaume de Danemarck, par *Frédéric Munter*. Copenh. 1822, in-8°, avec trois planches, dont deux représentent les *Carrocci* de Padoue et de Crémone d'après Muratori et Grævius, pp. 97—104.

J. Ferrario, *Storia ed analisi degli antichi romanzi di cavalleria e dei poemi romanzeschi d'Italia, etc.* Milano, 1828, II, 61—72.

Le *Carroccio de Padoue* est représenté dans *Muratori. Script. rerum Italicar.* Mediol., in-fol., t. XX (1731), col. 667.

Il est encore figuré dans *Historia di Padova di Sertorio Orsato, in Padova*, 1678, in-fol. I, p. 254.

Le *Carroccio de Crémone* est représenté dans J. G. Grævii *Thes. antiquitatum et histor. Italiæ*, Lugd. Bat., 1704, in-fol., III, 2, 1288, et dans *Lud. Cavitellii annal. Cremonenses.*

Le *Carroccio de Crémone* et celui de *Parme* sont décrits dans Muratori, *Script. rer. Ital.*, Mediol., in-f. I, IX (1726), col. 760, 795. Consulter également : *Cremona fedelissima citta et nobilissima colonia de' Romani*, Cremona, 1585, in-fol.

Sur le *Carroccio de Bologne*, Muratori, *Script. rer. Ital.*, t. XVIII (1731), col. 106.

Sur *celui de Strasbourg, Anhange zu Jac. V. Koenigshoven Elsass und Strassb. chronik, herausgeg.*, *von* Jo. Schilter, Strasb., 1698, in-4°, p. 1103.

Cf. Chr. Th. Bernd, *Allgemeine Schriftenkunde der gesammten Wappenwissenschaft.* Bonn, 1830, in-8°, I, 74—75, etc.

Estaruyz, mot corrompu (I, XCVI).
*Estave, 23512.
*Estavoir, 13477, 19517.
Esté (à l'), 15815.
*Ester, 62, 2208, 2221, 10972, 14105, 14179, 24039, 27615.
Estéust, 27458.
Estevoit, 17751.
*Estèvous, es-les-vous, 8203, 10201. [Estes-vous].
*Estevra, Esteura, 26451.
*Estière, 12222.
*Estins, 30686.
*Estole, 17519.
Estonne (II, CXV).
*Estordre, 14291.
*Estor, 11210, 12178, 12877, 14732, 22318.
*Estore, estoire, armée navale.
Du Cange sur Villehardouin, p. 361.
*Estorer, 2636.
Estorie, 5, 13, 43, 3396, 3690, 18360, 21003, 30157.
*Estormis, 7345.
*Estors, 4134, 19091, 30994.
*Estouper, 6113.
*Estour, 4486, 4654, 17116, 22465.
*Estourmir, 27890. [Estormir].
*Estourmis, 26418.
*Estous, estout, 4370, 7918, 24795.
*Estraer (II, XX). [Estraier].
*Estragne, 7099, 13302, 15248. [Estraigne].
*Estrange, 2931.
*Estranler, 746, 29636.
*Estre, 10681.
*Estrées, 7388, 21164 (II, XXVI).
*Estrelins, 20061, 21101, 27003. [Estellins].
*Estreper, 22382.
*Estrief, 9324, 9402, 17426. [Estrif].
*Estrier, verbe, 2057.
*Estrif, estris, 1822.
*Estrine, 9903.
Estrivance, 27891.
Estrive, 17413.
*Estruer (II, XXIX). [Estroer].
*Estuer, estut(s'), 8700, 10843, 21315, v. *Ester.*
Esviertue, 8805.
*Esvous, es-vous, évous, 432, 3944, 22279 (I, CCLIV, II, 697). [Esvos].
*Eswart, 16623.
Euc, 5595.
Euc-jou, 17079.
*Eure, 20868.
*Eut, 26972, 27279, 27399.
Évesques, 24883.
Ewangéliste, 18704.
*Exaucier, 3483. [Exaulchier].
Exemplère (I, CLXXV). [Exemploire].
*Exil, 4891, 11857.
Exillie, 103.
Exillier, 6228.
*Exploiter, 17455. [Exploicter].

F.

Facheor (II, CII).
*Fade, 11263.
*Faée, 25103, 28713.
Fagnoit, 7751.
*Faide, 5141, 14099, 16252, 25178.
*Faider, 20740.
*Faillance, 711. [Failhance].
*Faillir (II, XXVIII).
*Faim, 25181.
*Faim, foin.

> Enprès est rue de l'école,
> Là demeure dame Nicole;
> En cele rue, ce me samble,
> Vent-on et *fain* et fuerre ensamble.
> *Le dit des rues de Paris*, Barbazan et Méon, II, 247.

*Faire (dans le sens de dire), 24037, 24647.
*Faire laid, 20778.
*Fais, fés, 4756. [Fés].
Faissier (II, XXIX).
Fait (à), 21893.
Fait (si), 19047.
Fait, faite, 6966.
*Faitement, 26324.
Fal, v. 2560, 14283; du verbe *falir*.
Falie (II, 699).
*Falis, 11952.
*Fallis, failli, 512, 2415.

Cl. Marot, épistre II :

> Foible, *failli*, foulé, fasché, forclus.

Falke (II, CXV).
*Fame, 2492.
*Famillous, 11693. [Fameilleus].
*Fas, v. 8115, 18527.
Fasoit, app. (II, 696).
Fasselon, 14520.
*Faude, 15652.
Fauke, 22665.
Faura, 8876.
Fauroit, 13976.
*Faus, 17181, 18169, 21749, 21889, 27352.
*Fauser, 9947. [Faucer].
Fauseté, 5035.
*Fausisent, 8141.
Fausoient, 23745.
*Faut, v. 26780.
*Fautre (Lance-sur-), 4659, 7225, 8858, 9525, 12063, 14650, 17457, 30064, vraie signification, 14650.
*Fauviel, 7086. [Fauvel].
*Favre, *voy.* Fèvre. [Feure].

On avait le verbe *favarker*, travailler, que ne donne pas Roquefort et qu'on lit dans une ordonnance des échevins de Tournay, du XIII[e] siècle, c'est-à-dire de la ville et du temps de Philippe Mouskes. « Et que nus fèvres ne orfèvres ne *favarke* dou darrain wigneron (son de la cloche) de le viesprée, jusques au wigneron de le matinée sous x lb. » MS de la bibl. de Tournay dont nous présenterons un extrait dans le *Corpus monumentorum ad Hannoniæ et Namurci historiam spectantium*, que nous préparons en ce moment.

*Féel, 26902, 28698.
*Fel, 1838, 12326.
*Félenesse, 19159.
Féleneskes, 20997.
*Feme, 12544, 12751.
Fenestracion (II, XLVI).
Fenestrés, 12477.
Feng, v. 23898.
*Fenir, 461.
Féonciaus, 6995.
Féons, 6991. [Faon].
*Férains, 17725.
*Férir, 14191.
*Fermaus, 11085. [Fermal].
*Fermer, 1036, 2384, 20861, 26517.
*Fermetés, 795, 2365, 21314.
Fernal, 2952.
Féroit, 17764, 21964.
*Ferrant, 7082, 9201, 21733.
*Fers, 1787, 3692, 3739, 6579.
*Fès, 28538.

Fesauntez (I, xcv).
*Feue (II, ccLxxIII).
*Fèvre, 9288. [Feure].
Février, 16046.
*Fiances, 839.
*Fiancher, 19980.
Fianchier, 22321. [Fiancher].
*Ficer, 7546. [Ficher].
Ficiet, 15509.
*Fie, 3015, 7715.
*Fiers, 6936, 19592.
Fiérés, 21870.
*Fierge, 19605, 23618.
Fiérir, 7074.
*Fiérour, 5843, 24826.
Fiés, 199, 16965.
Fieste, 18950.
Fieu (I, cLxI). [Fie].
Fiéver, 20570.
*Fil, 12673, 17840.
*Fillaite, 17935, 23273. [Fillette].
*Fillastre, 6643.
*Fin, fins, 375, 2786, 28945.
Fineguerre (II, cI).
*Finement, 5981.
*Finer, 1431.
*Fis, 666, 3166, 26473.
*Fit (*fisus*), 26950.
*Fit, fi (de), 772 (I, cLxvI).
*Fius, 17543, 17656, 17850, 18632, 18840, 19132, 19325, 20791.
Fius (bois), 30268.
*Flaiel, 26118. [Flael].
*Flair, 11228.
*Flati, 27048. [Flatir].
*Flécières, 24601. [Flechières].
Floberge (II, cI).
*Flor, 8780.
*Florence (II, cI).
*Flori, floris, 1006 (I, cLxvII; II, cxvI). *Barbe florie*, barbe blanche.
*Fluès (à), 18963. [Flue].
*Fluns, 10927, 22879. [Fluin].
Foi, 21705.
Foi (nus), 30536.
*Foies, 15945, 26292.
*Foille, 19075.
*Foilli (II, xxxII).
*Foit, 2695, 13313, 19767.
*Folage, 20609, 25365.
*Folie, 23120 (I, xcvI). [Follie].
Folles, 10353. [Foille].
*Folliés, 5099. Foillies, 4923.
Folour, 2679.
*Fonde, 6423, 6808, 9717, 26309.
*Fondé, 26125.
*Fondet, 24419.
Fondi, 22167.
*Fondre, 21195.
Fondres, 7205.
*Fontenielle, 18730, 24643. [Font].
*Forfaire, 13507.
*Forfet, 1629.
*Forjurer, 14106.
*Forment, 262.
*Fors, 9808, 12326, 22899, 25193.
Forsenement, 10646.
*Forsisent, 3356.
Fors-kaciés, 3512.
Forteraice, 18028.
*Fortune, 26233.
Fos, 3234, 5296, 24592, 24927.
Fourconter, 14761, 29301.
Fourer (II, LIII), *Fourer la main*, gagner à prix d'argent, expression remarquable. [Fourrer].
*Fourfet, 17004. [Forfaire, fourfait].
*Fourjugier, 5359. [Forjugier].
Fourkes, 30244.
*Fourlougne, 18199. [Fourlongner].
*Fourme, 11019.
*Fourmener, 537.
Fourniga (II, LI).
*Fournikassion, 6758. [Fornication].
Four-Ostagier, 4649,
*Foursené, 6829.
*Frains, 21781 (II, ccLx).
*Fraint, 7459.

*Frait, 25734, 25733. [Fret].
*France, 110, 6534.
*Francis, 190. [Fransis].
*Frans, 5031.
Frap (I, XCVII).
*Freint, v. (II, XI). [Freindre].
Freise (II, CI).
Fremer, 15345. [Fermer].
*Fréour, 10085. [Fréor].
Friège, 25878, 27046.

Est-ce quelquefois le même sens que dans ces vers :

Il n'es osast tochier por *frise*
Qu'à Romme avoit tel justise
Que hons n'osoit autre touchier,
Ains l'estavoit as pars jugier.
H. A. KELLER, *Li romans des sept sages*, p. 85.

Frise semble signifier *crainte*, de *frire*, trembler, frémir, *fri(ge)re*.
*Froiier, 29716. [Froier].
*Frois, 9161, 19417.
Fruem, 13027.
*Fu, feu, 2441, 19852, 13699.
*Fuer, 799, 21197, 23050, 26437.
*Fuère, employé pour fourreau (II, CII). [Fuer].
*Fuerre, 29294.
*Fuez (I, XCVI). [Fuée].
Fuians, 29108.
*Fuie, v. 21661.
*Fuies, 7932.
Fuioit, fuioite, 934, 961, 1608, 7111, 29540.
Fuïr, 20222.
*Fuison, 10942.
*Fuisson, 22582, 25324.
Fume (I, XCVI).
*Fus, 6936, 26490.
Fuse (fût-ce), 29265.
Fuson (I, XCVI).
*Fust, 9771, 11202, 11272, 17109, 29513.
Fust (cheval de) (II, CXIII).

L'auteur du Renard flamand (éd. Willems, p. 213), en parle ainsi :

Het is gelijc Helenus hout,
Daer wilen die coninc Crompaert
Af had gemaect dat HOUTEN PAERT,
Om lieften des Maradigas
Dochter, die scone was, etc.

Ce rappel au roman de Cléomades ne s'arrête pas là et va beaucoup plus loin. Voy. *Martadigas*.

G.

*Gaaing (I, CCLIII). [Gaain].
*Gab, voy. *gas*.

Les *gabs* des douze pairs de Charlemagne sont un épisode fort gai et *tout français* du roman du *Voyage à Constantinople et à Jérusalem*. La situation où le présomptueux Olivier se trouve est très-plaisante et méritait d'être traitée par La Fontaine plutôt que par La Chaussée. La Monnoye connaissait cet épisode et en parle d'après le Galien-le-Restauré où il a été reproduit. Chénier en a fait le joli conte des *Miracles*.
Menagiana, Paris, 1715, I, 110—115. — *OEuvres de M. J. De Chénier*, III, 239—285, IV, 150. — *Hist. litt. de la France*, XVIII, 710—13.

*Gaber, 10549, 20408.
*Gabois, 13434.
*Gages, 15409, 30589.
*Gagnart, 4503, 13896, 17212. [Gaignart].
*Gagnon, 9303.
Gaians, géants (II, CXXI).

C'est une tradition du pays qu'il y avait autrefois des géans aux environs du Mexique. Lionnel Waffer, dans son voyage, en 1667, p. 357, rapporte avoir vu, sous le gouvernement du duc d'Albuquerque, des ossemens et des dents d'une prodigieuse grandeur qui appartenaient peut-être à quelque mastodonte. Les plus habiles du pays qui les examinèrent dirent que par les proportions, la tête devait avoir une aune de large; et le duc, sur leur idée, fit faire deux portraits de cette énorme tête, dont il envoya un au roi d'Espagne.

Gailart (II, XXIX).
*Gaires, 27340.

*Gaiter, 15501, 23986.
Gaitiet, 10364, 23189.
Gali, v. 19808.
*Galie, 7239, 17393, 26025, 28990.
Gallars, 2871.
*Galos, 17021.
*Gantes, 5996, 6940 (II, 698).
*Garandesist, 22736. [Garandir].
*Garandie, 3953.
*Garant (à), 7588. [Garand].
*Garbe, 10105.
*Garder, 20767 (II, xxxii).
*Gardère, 29966. [Gardeor].
Garge, 29673.
*Garir, 1828, 14132, 14515, 16321, 22528, 28110, 29381, 30142.
*Garison, 871.
*Garisson, 27775, 29472.
*Garizon, 15349.
*Garnimens, 20812.
*Garnir, 19697.
Garnissiés, 8249.
*Gars (II, xxii).
*Gart, 17721.
*Gas, 18410, 19497 (I, clxxvii).
*Gascon (II, xxix). [Gascars].
*Gaster, 14312.
*Gastiel, 5789.
*Gaudine, 1987, 17727.
*Gaudir, 30010.
Gauhière, 2089.
*Gaune (II, 697).
*Gaus, gaut, 7819, 21280.
Gausne, 30872.
*Gaute, 15115.
Gavir, 3341, lisez *garir* (I, 618).
*Ge, 26473.
Gedefer (II, cxvi).
*Gehir, 232, 498, 10161. Voy. *jehir* all. *gesteken*.
Gelesnez (I, xcvi).
*Geline, 19578.
*Gemme, 1821, 11435, 28530. [Geme].
*Genglois, 18899. [Genglerie].
*Gengléours, 14088.
*Genillons, 11770. [Genoillon].
*Genme, 18797. [Gemme].
*Gens (II, xviii, ccxxxix), 29420.
*Gentelise, 9037. [Gentilesse].
*Gentius, 16447. [Gentieu].
*Gesir, gisir, jesir, 1979.
Gesques (II, xi).
*Geste (II, xvii, cclvii).
*Géu, v. 2192.
Geule, 23568.
*Geuners, 11675. [Geuneir].
*Geus, 11123.
*Ghille, 23069.
*Ghillier, 17627. [Ghileur].
*Gibies, 22214.
Gierais, 14508, 25096.
*Gière, 8107, c'est-à-dire *G'ière.*
*Gière, 13155.
Giermainne, 20568.
*Giernons, 19161. [Grenon].
Gierpie, 12271, 17132.
Gierpir, 4612. [Guerpir].
*Gierre, 18281, 19443.
*Gieste, 3650 (II, 700). [Geste].
Giet, verbe, 9260.
*Gieter, 10381, 19587, 21198, 21234. [Geter].
*Gille, 1073, 2623, 12666, 12850, 24355, 28888. Voy. *Guile.*
*Gillier, 3115. [Giléor, guillon].
*Girfaus, 17180. [Gerfault].
Giroit, v. 16266.
*Gisarme, 7571, 13086.
On écrivait également *visarme, juisarme* ou *guisarme.* De Martonne, *Parise la Duchesse*, p. 145.
*Giu, 14704.
*Giu (à), 18295, 18411.
*Giu parti, 21022.
Giut (s'a), 16332.
*Glatir, 7378.
*Glavie, 3486. [Glave].
Gleste (II, ci).
*Glise, 920, 11688. [Glese].
*Glorie, 20919.

*Glose, v. 27319.
*Glouton, 7507. [Glouz].
*Glui, 30248. [Glu].
*Goïs, 3429.
*Goït, 12136.
Gonc, 24406.
*Gonnelle (Grise), 14815.
Gorge, 15283.
*Goulouser, goulouzer, 6529, 9126, 18767, 24639, 27730.
*Gounes, 5494, 24988. [Gone].
*Goupis, goupil, 2926.
Goupius, 7551, 13436.
*Gourdines, 11596.
*Goy, 14421.
*Graal (II, LXI).
Gracie, 4813, 25614, 31060.
Graé, 24638.
Graet, 9665.
*Grailles, 2204. [Graile].
*Graindres, 20188, 30162. [Graigneur].
Grains, 786, 22114.
Gramanh (II, CI).
Gramier (I, CLXIX).
Gramimund (II, CXVI).
*Grams (I, CXLVIII).
*Grandèce, 9832. [Grandesce].
*Grant (II, XLVII), 14432.
*Grant piecà, 30142. *Grande pièce a.*
Graouilly (II, CXLVIII).
*Graviele, 20754. [Gravage].
Gravier, erreur, 4534, 7703, corrigée 9987 (I, 620).
*Grégiés, 9561.
*Grenons, 5475, 25121.
*Grés, 10217.
Grévainne, 8211.
Grévemence, 21215.
*Grever, gréver, 750, 10599, 16275.
Greyle (I, XCVI).
*Griément, 24986.
*Griès, 17411. [Grie].
*Griet, v. 17670. [Grie].
*Grifagne, 4767. [Grifaigne].
*Grignour, 1270, 2369. [Graigneur].
*Gringolette (II, CXVI).
*Gris, 24198.
Grivet (II, CXVI).
*Grivez (I, XCV).
*Grogne (ne qui), 15135. [Grocer].
*Gros, 18694, 19006.
*Gruiers, 27352.
Gu, 27720.
*Guarisson, 21446, 22259, 26081. [Garison].
*Guarnison, 21150.
Guarra, v. (II, XVII).
Guarrantisun (II, XIX).
*Guasté, 13383. [Gasté].
*Guenche, 31057.
*Guenchir (II, CLXXIX). [Guencher].
*Guérioit, 30516; du verbe *guerier*.
Guérir (I, CLXVII).
*Guerre, 15798.
*Guerredon (II, XVIII).
*Guerredonner, 3570.
*Guerroia, 19043.
*Guiars, 29497. [Guicour].
Guiaus, mal traduit par Chefs, 9043, corrigé 11095 (I, 622), 20814.
*Guie, v. 30101.
*Guiés, 24108.
*Guieur, 30084. [Guiere].
*Guile, *voy.* Gille et Ghille. [Guille].

Le recueil de M. A. Jubinal intitulé : *Jongleurs et trouvères*, Paris, 1835, in-8°, contient, pp. 63—68, une pièce intitulée *De dame Guile.*

. . . .
En Artois, en Flandre, en France
A dame *Guile* grant poissance, etc.

*Guimples, 25676.
*Guioient, 12947.
Guise, 2918.
*Guivre (II, XV).
Gut, 9116, 20542.

H.

Haères, 8405.
Haibiers, 1322.
* Haïne, 41. [Haïngne].
* Hait (à), 4713.

Cl. Marot, *Épistre V:*

Si l'ung s'en rit, si l'aultre est à son hait.

C'est-à-dire à son plaisir : de là *souhait* est l'ancien verbe *haiter*, faire plaisir.

* Haitiés, 6045.
* Hanas, 7941. [Hanap].
* Hanepier, 416. [Hanapier].
* Hanste (II, XII).
* Haor, 25469. [Haoir].
Haraz (I, XCVI).
* Hardement, 9989.
Hardis, 12410.
* Harme, 15565. *Voyez* Arme.
* Harnas, 6165.
Harras, v. (II, CCXLII).
* Hars, 7272.
* Hascie, 4303, 18173. [Haschie].
* Haster, 23673.
* Hauberc (II, XXIV, CVII).
* Haubiers, 3745, 18859.
* Haucier, 17231. [Haucher].
* Haus, 12477.
Haus (de), 2077, *voy.* Bas.
Haute, 12544.
* Hautèce, 977. [Hautesce].
Hauteclaire, 7198, 8576 (II, CI).
* Havot, 21030, 25230. [Havon].
Héent, 7707.
* Helme (II, XXIV, XXXI).
Henes, 3189.
Hennerés (II, CCLVIII).
* Herberge (II, XVIII). [Herberage].

Dans les *Nibelungen*, v. 522, on lit :

Man suchte herberge, *die besten, die man vant,*
Sivrides chnehten......

* Herbergerie, 9147.
* Herde (I, XCV).

Hermine, voy. *ermine.*

Cf. : Explication du mot d'*hermine* en armoiries. Paris, in-4° (*Biblioth. Thuana*, 468, Bernd., *Schriftk. der Wappenw.*, 380).

Sur la cause de l'introduction de l'hermine dans les armoiries, J. D. Köhlers *Münzbelust.*, XX, 380, etc.

Hés, 19592.
Hétiés (II, CCXLI).
* Het, 9377.
Heydroit (Hait-droit), (I, 600).
Hidous, 8313.

On a pu se convaincre que la langue en se perfectionnant a renoncé aux terminaisons pleines et sonores pour des terminaisons sourdes : *hideux* pour *hidoux*, *empereur* pour *empereour*, etc.

* Hierbéjer, hierbeger, hierbreger, 897, 2086, 3164. [Herberger].
Hiermie, 10347.
Hierst, 298. *Voyez* Ahierdre.
Hireciés, 23894.
* Hisde, 28257. [Hispide].
* Hontage, 10034.
* Horloge, 2561.

Gilles de Paris, dans son poème de *Carolinus*, décrit l'horloge envoyée à Charlemagne par Haroun-Al-Raschid. Cette description est assez obscure. En voici la fin :

Ad totidem sub momento cujuslibet horæ
Progrediens de materia fabricatus eadem,
Parva fenestrales claudendo equestria rimas,
Cuspide pulsabat reserabat et ostia miles.

L'horloge de St-Lambert de Liége a été décrite par Georges Braunius. Elle est représentée dans les œuvres d'Angelus Rocca. Falconet, *Dissertation sur Jacques de Dondis*, Acad. des Inscr. XX, 456.

On se souvient que dans les poésies de Froissart (Éd. de M. Buchon, in-8°, pp. 143—182) on trouve un poème intitulé : *Orloge amoureus* où la poésie technique, s'il est permis de parler ainsi, a peu de chose à envier à l'école de Delille.

Houbet, 7137.
Houbieler, 7378.
Houme, 31047.

*Hourder, 25031, 25757.
*Houset, 5458.
*Huant, 3955.
*Hucier, 2115. [Hucer].
Huciet, 18395.
*Hueses, 16962, 19224. [Houses].
Huet, 29703.
*Hui, 7112, 21615.
*Huiant, 15842.
*Huie, v. 30130.
*Huïmais, 21625.
*Hustin, 2651.

I.

*Ice, 13837.
*Icil (II, xxxii).
*Icist, 25535.
*Ièrent, 19533. [Ière].
*Iert (I, clxiii), 18646, 30784.
*Iès, 14566.
*Iestre, 3344, 17560, 24460, 28448.
Ille, 16544.
*Iluec, 2223. [Ilec].
*Indes, 13257.
*Infiers, 5714, 21988. [Infer].

Les fragmens de la correspondance de Rubens avec l'abbé de Gembloux Ch. Reginald d'Urselle, fragmens à côté desquels on désirerait voir le texte original puisqu'on semble fondé à y reconnaître plusieurs anachronismes de pensées et de faits, nous signalent (p. 109) Dante comme ayant emprunté la conception fondamentale et plusieurs des idées accessoires de son poème à la vision du jeune Albéric, moine du Mont-Cassin. Mais ce qui fait le mérite d'Alighieri, c'est moins la fiction qui sert de base à sa merveilleuse épopée et qui appartenait à tout le monde, que le talent sublime d'exécution qu'il y a développé, et son incomparable puissance de création dans les détails. Autant vaudrait dire que la *Divine comédie* est une imitation de la vision du chevalier irlandais Tondal, dont M. Octave Delepierre vient de traduire le *texte latin*, pour la société des Bibliophiles de Mons, ouvrage curieux cependant, quoique dénué d'imagination et de poésie.

Irage, 23391.
*Irascus, 22287.
*Ire, 7933, 18129.
*Irer, 24435, 27322. [Iréer].
Iretés, 844.
*Irié, iriez, 14885, 24005, 24437 (I, clviii).
*Irour, 14347.
Iscampon (II, xix).
*Isi, 12528, 13751, 15698, 29066. [Issi].
*Isir, 12254. [Issir].
Islet, 14328.
Isliel, 14333.
*Isneax (II, ccxl). [Isnel].
*Isniaux, 3806.
*Isnièle, 7701, 24432.
*Issir, 17455, 18780.
*Istera, v. 12342. [Istrai].
*Istroit, 10985.
*Itant, 1870, 13295, 13548, 14311.
*Itel, 11715.
*Iviers, 27533, 30255. [Ivéir].
Ivraice, 11674.
Ivrecce, 7757.

J.

*Jà, 24956.
Jabois, 28264.
Jacobin, 28819.
*Jamès, jà més, 2692. [Jamais].
Jehir, 10161, *voy.* gehir.
*Jenellons, 11166, *voy.* Genillons. [Jenoilhon].
*Jengler, 7520.
*Jerçast, 18927.
Jergne, 13050, 23432.
*Joians, 3424, 11079.
*Joïe, 28868.
*Joïes, 24767.

K.

*Kerroit, 28910, 29873.
*Kesne, 3445. [Quesne].
*Keudre, 2851. [Queudre].
*Keus, 6305, 6964, 9964, 15540, 24202. [Queux].
*Keusi, 8192. [Coisir].
*Ki, 24214, 26822.
Ki que, 1710.
Kief, 29232.
*Kiénaille, 10285. [Chiennaille].
*Kiérue, 17047.
Kioutes, 21331.
Kius, 25142.
Koges, 20947.
Koyes, 20947.

L.

*La (II, xix).
*Lacié, 29215.
*Lagan, 7081, 17875, 24843.
Lagne, 13668, 24424.
Laiaice, 3849.
Laidement, 27618.
*Laidir, 17319.
Laiditesme, 17351.
*Laidures, 7384.
*Lain, 16139.
Lainsiel, 12631.
*Laira, 8932.
*Lairis, 7854.
Lais, 2461.

A cet endroit on a expliqué le vers :

Assés i et kambres ot *lais*

par : Il y eut assez de chambres et *même de grandes*. Mais *lais* veut plutôt dire ici lieux qu'*étendues* (*latæ*), comme dans ce vers cité, II, CII :

Lai où l'ocist Maucon de Valfondée.
(I, 616).

*Lais, dans différentes signif., soit adj. soit subst., 328, 934, 26108, 30766.
Laisor, 24668.
Laisour, 23212.
*Laist, v. 20325.
*Lait, adj. et verbe, 6039, 11783, 12092, 20190, 20778, 23928, 30768.
*Laitres, 1967, 26160. [Leittres].
*Lance, 14650, 17457.
*Lance sor fautre, 4659, 4875. (I, 620), 30064, *voy*. Fautre.
Lande (II, XII).
Landegrave, 20357.
*Lange, 4685.
*Langoustes, 12558. [Langoste].
*Laniers, 7217, 25987.
*Lanniers, 17229.
*Laoustes. 12558. [Langoste].
*Largaice, 10831. [Largesce].
*Larnesse, 13709.
*Larriz (II, XXXII).
*Las, lasse, malheureux-se, 6807, 21299.

« O lasse, dit-elle, dame Pernette, je suis diffamée.... » B. Des Perriers, *Contes et nouvelles*, I, 204. Ital. *Ohi me lassa!* Hélas! n'est qu'une syncope de cette expression.

Lascié, 5881.
Lasqes, 10817.
Lasque, 6146, 6573.
*Lasser, 25780, 30074.
*Laste, 20186.
*Latiniers (II, 696).
*Latins, 529.
Latre, 12287.
*Lécéours, 22433. [Lichéor].
*Leceur, 3831.
Lécier, 35.

Voy. *Nouveau recueil de fabl. et contes* par Méon, I, 301—306.

La devise aus léchéors.

Dans un vocabulaire de Jean de Garlande, auteur du XI[e] siècle, vocabulaire dont M. H. Géraud a donné une édition à la suite de la *Taille de Paris en* 1292, p. 611, on lit : *In hoc loco agit actor de instrumentis* LECATORUM. *Lecator* se traduit tout naturellement par *léchéor*.

M. Géraud ne semble pas avoir connu l'extrait tiré par M. Mone du dict. de Jean de Garlande, *Anzeiger*, 1835, 495—498. M. Mone s'est servi d'un MS. de Cambrai, nº 867. Cet extrait appartient à un ouvrage complétement distinct de celui qu'a imprimé M. Géraud, quoiqu'il porte aussi le titre de *Dictionnarius*.

*Lécière, 25113.
*Lée (II, xxvii).
*Légas, légat, 22933, 30433. [Légault].
Légerie, 4977.
*Légiers, 715, 4473, 9905, 17164, 17165.
Lendemain (à), 9079.
*Lendi, 12719, 12722. [Lendit].
Lères, 6799, 8126, 12287.
*Lés, lès, 19234, 21760, 28316.
Lèse (I, xcvi).
*Lès-lui, 14094. [Lesli].
*Let, 15373.
Letré (II, xiv).
*Letrin (I, clxi). [Lectrin].
*Leu, 320, 19049.
Leurers, Leurez, Levrez, levriers (I, xcvi, xcvii).
*Leus, 30685.
*Levé, 248.
*Liart, 7084.
Licenses, 31214.
*Lices, 21361, 26380.
*Liément, 26435.
*Liès, Liés, 1236, 3426.
Liet, 11119, 21032.
*Lige, 4012.
*Ligée, 17697.
*Lignages (II, ii).
*Lignie, 13976, 26535.
Limoge, 7222, 20536.
*Lin lignée, 1503, 6249.
Lin, vêtement, 4685.
Linage, 403.
Linaghe, 9508.
*Linciel, 12579. [Linceus].
Lissons, 10488.
*Lite, 3995.
*Liu, 15169, 24914.
*Liuees, 26208.
Liut, 4609, 27574.
*Liuwe, 19537. [Luwe].
Liverroit, 11646, 25345.
*Livre, 5882, 8305, 17725.
*Livrées, 19797.
*Livrisons, 26084. [Livroison].
*Livrissons, 27038.
*Loément, 23448.
*Loénisiens (II, cccxiii). [Louisiens].

Roquefort, dans son suppl., donne *louisiens*, mais dans un ancien registre des jurés de Tournay qui est à la bibl. de cette ville et qui appartient aux XIIIe et XIVe siècles, on trouve souvent *lonisiens*. Exemple: *S'on vent j cent de piaus d'agniaus u de moutons u de kièvres, li vendans doit II* lonisiens, etc.

*Loer, 359, 2670, 6622, 14033, 14545, 23709.

Où tant fut à loer, phrase fréquemment employée par les trouvères; dans *Gérard de Vienne* on lit pour la rime *où tant fu aloée* ou *à loée*, II, cii.

Loet, 21323.
Loewe (II, cxvii).

C'est le nom du cheval du héros Germain Hildebrand. Dans le poème latin de Géraud, le palefroi de Waltharius s'appelle aussi Lion, *Leo*.

Loges, 29685, 29705.
Logiés, 7501.
Logne, 22298. [Loignes].
*Loi, à loi d'iriet, etc., 5859, 6642, 6745, 12735, 14817.
*Loïaus, 23300.
*Loiiés, Loiiet, 7790, 10764, 12526.
Loise, 30524.
Lomble, 5911.
*Longe, 15583, 21185.
*Lorains, 19200, 21456.
*Lores, 10600 (II, x).
*Los, 19584, 23957.
*Losengier, 8426 (I, clxiv). [Losanger].
*Lou, 18709.
*Louier (fauls) (I, clx).
*Louiers, 3568.
Loumer (II, lii, cclvii).
*Loupe, 22942.
*Lour, 25859.

*Lues, luès, 358, 1785, 24635. Espagnol: *luego*.
*Luissel, 12579. [Luisel].
*Luite, 196, 1011, 21794. [Luiste].
Lupars, 6715.
Lur (II, xv).
Lure (I, xcvi).
*Lyois (I, clxx).

M.

*Mace (I, xcvi), 7611, 10029.
Magres, 6976.
*Mahagner, 7330. [Mahaigner].
*Mahaing, 97.
Maice, 9235.
*Maière, 1122.
*Main, 10643, 13702, 21609, 26002.
*Mainer, 12190.
Mainniers, 22300.
*Mains, 27874, 31174.
Mains (à), 18281.
Mains (del), 26609.
*Mainsnés, 2356.
*Maint, v. 3435.
Maintendrois (I, clxi).
*Mairiens, 11812, 22450, 24424, *v.* Merrain.
Mais, messagers, 28077.
*Maisele (II, xviii).
Maisiel, 7497.
Maissons, 10761.
*Maitre, v. 9298, 13384, 28480.
Make, 7618.
*Malage, 15351.
Malague, 12015.
*Malbaillis, 6186.
*Maldehait, 6897, 17050.
*Maléiçon, 28199.
*Maleie (I, clxviii).
*Maléoit-e, 5594, 13710.
Malevirous, 3072.
Malhaitiés, 22262, 28483.
Malheur. Voy. *maus*.

Ce mot est très-ancien et se retrouve déjà dans Grégoire de Tours. Lorsque la fille de Chilpéric se disposait à partir pour le pays des Goths, des présages menaçans se manifestèrent : *Jam vero valefaciens puella, post lacrymas et oscula, cum de porta egrederetur, uno carrucæ effracto axe, omnes* MALA-HORA *dixerunt*, VI, 45. On reconnaît en outre dans ce passage l'origine de l'italien *carroccio*, d'où *carrosse*.

Malise, 360.
*Mallart, 7215.
*Malle, 14282, 30148.
*Malle, v. 22138.
*Malmis, 29639. [Malmettre].
*Manaie, 3885.
*Manaient, 1082, 1793. [Maner].
*Manant, 19939.

> Li rois les esgarda, bien les a à talent,
> S'à Gautier done fief et fait rice *manant*.

MS. de la bibl. roy. de Paris, suppl. fr. n° 540[8], fol. 18, recto.

Provençal: *manentia*, richesse, particulièrement richesse territoriale, *manens*, riche, enrichi. C. Fauriel, sur Guill. de Tudèle (?), p. 677.

Manc, 8820.
*Mandé, 18397.
*Manecer, 3860. [Manecher].
Maneis (de) (II, xiv).
*Manestrel, 6298. [Menestrel].
*Manestreus, 22433, 25251.
Manevie (II, xv).
*Mangonniaus, 19564. [Mangoneau].
*Manguës, 17780.
*Manière, 29593.
Manriers, 21816.
Mansiaus, 1789.
*Mansion, 5949. [Manse].
*Mant, 2166, 10515, 28373.
*Mantenra, 8823. [Mantenre].
Mantia, 9807.

Ce mot est ancien dans la langue française. Comme surnom d'homme, il semble répondre au *Tuditanus* des Romains. Attila se donnait à lui-même le surnom de *Martel*.

Vient de *meschéir*. On disait aussi *meschéant*.

Dans le roman de *Gilles de Chin* on lit p. 80 : «Ah ! messire Gilles, quant ce venra que vous avés » l'eage de L ans et que vous arés les *cheveulx mer- » lés*, et le plus fort de vostre eage passé, alors » sera temps que prendés la croix...» Ici *merlés* remplace *meslé*. M. Em. Gachet avait d'abord conjecturé que ce mot venait de *merle* ou *marle*, espèce de terre grisâtre, et que *cheveux merlés* signifiait des cheveux gris. En conservant la même signification, il a depuis, avec raison, renoncé à cette étymologie.

Au XIIIe siècle le quai de la Grève, à Paris, était dit *rue aux Merrains*. *Merrinier*, *maironnier*, marchand de bois de charpente. De L'Aulnaye, *Glossaire de Rabelais*, III, 292.

*Mes, mès, 34, 872, 5055, 5553, 9585, 13955, 18755, 21345 (I, CLX; II, XVI, XXVI).

Mais, mon, messager, demeure.

Més, v. 20018, 28875.
*Mesage, 16238.
*Mescaï, 26335. [Meschaoir].
*Mescéant, 8021, 27568, *voy.* Méchant. [Meschans].
Mesciés, 2522.
*Mescine, meschine, 758, 1975, 11684 (I, CCLIII). [Meschine].
*Mescréandise, 8825, 28231.
Mescréés, 13999.
*Mescréi, mescréist, mescrut, 10565, 11188 (I, CXIII). [Mescroire].
*Mesdit, 17359.
*Meserré, 17017.
*Mésestance, 1280, 1525, 11325, 21024.
*Mesfet, 28396. [Mesfait].
*Mésiaus, 11377, 30887.
*Mesist, 28307.
Meskéi, 17101.
*Mesnie, 729, 7113, 9123.
Mesplégiés, 30264.
*Mespresure, 24675. [Mespranture].
Mespriser, 24740.
*Mesprison, 9921.
*Mesproison, 15183.
*Mesproisson, 6967.
Mest, v. 17011, 29924.
*Mestier, 649, 14880, 17829 (II, CCXLIII).
*Mestires, 9363, 25116.
*Mestres, 9797, 14039, 24757, 25354.
Mestre-abbaie (I, CLXIX).
Metront (se), 21582.
Meuble, 17693, 29971.
Meut, 30464.
*Meute, 10327, 25569, 28867.
Mi, 26667.
*Mices, 9109.
*Mie, 18410.
*Miédi, 2982.
*Mierc, 7297.
*Miercit, 3169. [Merchi].
Mierviller (s'ent), 13934.
*Miés, 9567. [Miels].
*Miez (II, XIII).
Milaite, 10918.
Mile, 11038.
*Millour, voy. *Miols.*

Carpentier, citant une épitaphe où ce mot est employé, le fait dériver ridiculement de l'anglais *milord* et l'explique par *homme noble.* C'est aller chercher bien loin ce qu'il avait près de lui, et obscurcir les choses les plus simples. A. Le Glay, *Recherches sur les premiers actes publics rédigés en français*, 2e éd. p. 22, note.

Mimore, 11822.
Minéours, 5456, 25868.
Mineurs, 26234.
*Miols, 5294. [Miels].

Dans l'hymne de sainte Eulalie (*Elnonensia*, p. 24) il y a *Mels.*

*Mioudres, 316, 31011.
*Mious, 2193.
*Miraillers, 18738.
*Mire, 17981, 30228 (II, XIX).
*Miréor (faire), 9904.
*Mirer, 10370, 18738.
*Mis, 18708.
Misèricorde, 25398.
Misérion (II, CXVII).
*Mist, v. 23624.
*Moiiens, 27646. [Moyen].
*Molin, 9113. [Molière].
*Mollier, 677. [Moiler].
*Monciel, 13948, 18431. [Monceau].
Monder, 1275, 3315.
*Moneez (II, CCXLII). [Monéer].
*Monjoie, 6950, 7047.
*Monniages, 2608, 14377. [Mongniage].
Monnie, 14374, 17504.
Monniiers, 18169.
*Mons, 17629, 23926.
*Mont, 157.
Mont (la moitiés de tot le), 10830 (II, VI).

Cette opinion du milieu du monde n'est pas si ridicule qu'on pourrait le penser, eu égard à l'époque où elle a dû prendre naissance, et n'appartient pas à l'ignorance du moyen âge. Ches les peuples de

l'Orient les points cardinaux sont désignés emblématiquement par des couleurs, le Nord par le noir (les ténèbres), le Midi par le rouge (la lumière), l'Est par le vert (la verdure, le printemps, etc.), l'Ouest par le blanc (les frimas). Aussi en Chine et dans d'autres pays dès qu'on voit une porte de ville peinte de l'une ou l'autre de ces teintes, ou peut s'orienter. Or plaçons-nous au centre de la Judée. Au Nord nous avons la mer noire (c'est-à-dire du Nord), au Midi le golfe Arabique ou mer rouge (c'est-à-dire du Sud), à l'Ouest la mer Méditerranée appelée mer blanche ou d'Occident par les peuples asiatiques, et enfin à l'Est le golfe Persique ou mer verte, c'est-à-dire Orientale. C'est donc là une très-vieille croyance géographique qu'on retrouve également en Chine, l'*Empire des quatre mers*.

*Mont (à), 21500. [Amont].
*Monte (II, ccxv), 24950.
*Montepliié, moutepliié 13166.
*Monter, 30855.
*Montés, 30768.
*Mordère, 8127. [Mordreur].
*Mordris, 17896. [Murdrir].
Moreis (II, xiii).
Morés, 30006, 31244.
*Moriel, 7082 (II, cxvii). [Morel].
*Morir, tuer, 9431.
Morroit, 19565.
*Mors, 12058, 23568.
*Mort, 4826, 13223. Mort de servir, 5391.
*Morteus, 7165. [Mortiex].
Mortore, 27116.
Mortuore, 24142.
Moru, 12535, 17981, 18314.
Mos de la cace, 2099.
*Mostier, 18768. [Moustier, muster].
*Mostre, 7838.
*Mote, 13397, 13527.
*Moullier, 10543, 17626 (I, clxiii). [Moulier].
*Moult, 28162.
*Moune, 1494, 22695. [Mounjhe].
Mourne, 26237.
*Mours, 2820.
*Mout, 286.
*Movoir, 19516, 28864. [Mouvoir].
Mue (à la), 20944.

Le mot *mue* quand il entre en composition, répond à l'anglais *mouth*, au flamand *mude*, *muide*, *muthe*, *monde*, embouchure, et suivant Gramaye, promontoire. Un diplôme de l'empereur Henri V de l'an 1119 (Miræus, I, 83) porte : *Quæ sita est in burgo qui dicitur Antwerp, omnem decimam, quæ continetur a terminis Santfliten usque* OLMERRMUTHEN.

*Muet (I, clxxvi).
*Muiel, 11273.
*Muir-je, 8655.
Murer, 20762.
Murglies (II, ciii).
Murs, ne signifie jamais *fourrure* mais mulets ou murailles, ou venus à maturité, 610, 2700, 6510, 6706, 8952, 11082 (I, 608).
Musagine (II, ciii).
*Mus, 19624.
*Musart, 14207.
*Muser, 25120.
*Musike, 11728. [Musique].
*Mustés (II, xviii).

N.

*Nafré (II, xix).
Nains (II, cxxviii).

Dans le livre des hérauts ou *Heldenbuch* le roi *Elberich* est un nain difforme et rusé. C'est l'*Alberich* du *Gehornte Siegfried*, héros qu'on retrouve dans les *Nibelungen*. Alberich veut, à la tête d'une armée de nains, résister à Siegfried qui, après avoir tué les douze géans qui servaient de gardes aux fils du roi des Nibelungen, et avoir immolé ces deux princes eux-mêmes, s'était emparé de leur trésor et de leur royaume. Dans les *Nibelungen* Alberich ou *Albrich* est également un nain, *getwerch :*

Do-ne chund, im niht gestriten daz starche getwerch, etc.
V. 397.

*Nais, 12636.
*Naïs, Nays, 2543, 6303.

Nait, net, 27417.
*Naquaires (II, 700).
*Nassence, 28692. [Naissement, naissaunce].
*Naturaus, 842, 4412.
*Navie, 3232.
Ne, sans que, 21026, etc.
Né, 17176.
*Nef (II, 698), 12190.
*Négun, 23514.
*Neir (II, XIII).
Nerf (II, XIII).
*Nés, 61, 21030.
*Nésun, 30015 (II, 696).
Net (*natus*), 26046.
*Néu, v. 12428.
*Nices, 17645.
*Niche, 26.
*Nieçains, niéçains, 1210, 23055, 24912. [Niéchin].
*Nient, 959. [Néant, noiant, niant].

M. Ach. Jubinal (*Li fablel dou Dieu d'Amours*, p. 29) dit que *nient* vient évidemment de *néant*. Nous croyons plutôt que *néant* vient de *nient*.

*Niés, 15061, 16766, 17972, 19640, 24559. [Niez].
N'i ot celui, 19227.
*No, 22254.
*Noble, 23067.
*Noe, 5999.
*Noelleus, 5887. [Noilleux].
*Noer, 2912.
*Noient, 356.
*Noient (pour), 14219. [Pour néant].
Noiiel, 6010.
*Noiiés, 18228, 20035, 20333.
*Noisier, 6819. [Noiser].
*Noisses, 3008. [Noise].
*Nonne (à), 21119. [None].
*Non pour quant, ou qant, 668. [Non porquant].
*Noreçon, 24598. [Nourreçon].
*Noreture, 11439.
*Noris, 19467. [Norir].
Nosces, 13729.
Nouméément, 14020.
*Noureçon, 2741.
*Noureture, 17163.
*Nouveliers, 8094, 8798.
*Noviel, 31231. [Novel].
*Nués, 21456.
Nuevembre, 18624.
Nuisans, 28369.
Nuituns (II, CXLV), 25127.

Le poème du Renard et son commentateur M. Willems donnent encore d'autres noms flamands de lutins et d'intelligences surnaturelles, tels que *Bakumijn*, *Meerkat*, *Osschaert*, *Slokkeman*, *Langewapper*, *etc. Reinart*, pp. 243—44.

*Nului, 5954.
*Nus hons (I, CLXI).
*Nut, 25107.
Nye (I, XCV).

O.

O (II, XIX).
*Obéis, 24330.
*Obiers, 14280.
Obscurté, 24834.
*Océsisent, 10257, 28207.
*Ocisent, 20464, 29109. [Occisent].
*Od, o, 251, 13952.
*Oel, 3759.
*Oelles, 26827.
*Oès, usage, utilité, 6283, 14101, 15070, 15169, 20121.
*Oès (oie), 19579.
Oès (un di), 29800.
*OEvre, 12647.
*Offendoit, 4054.
Offiers, 31142.
Offres, 25832.
*Oi (II, XXII, XXVI).

*Oïl, 13711.
*Oile, 10484, 10942, 13276.
*Oir, 9547, 12232, 13975, 15009, 15126, 18314, 18315, 20767, 27674.
Oir pour *or*, *ore*, 27448.
*Oire, 2387, 9545, 27170.
*Oïs, 25520.
*Ois, 29499.
*Oisiel, 10386. [Oiseax].
*Oisiele, 30092.
Olie, 10484, 10954, 10965.
*Olifant, 4494.

Une famille zélandaise appelée *Olifant*, porte pour armes parlantes, un éléphant dans son écusson. Smallegange, *Nieuwe cronyk van Zeeland*, pl. d'armoiries. Du reste c'est encore *olifant* qu'on appelle en flamand et en hollandais l'animal qui donne l'ivoire.

*Olive, 25787.
*Om, 876, 1160, 22734.
Om de ma teste, 21690.
*Ome, 17905.
Oncles, 15924, 19640.
*Oncques (II, LII).
*Ongemens, 2559.
Onnieste, 24602.
Oratorie, 10506.
*Orde, 10285.
*Ordène, 14385.
*Ordenés, 29473.
*Oré, 1940. [Oréer].
*Orée, 16197.
*Orendroit, 13449.
*Orfènes, 1930.
*Orfrois, 2483. [Orfrais].
Oriante (II, XII).
*Oriflambe, 21717. [Oriflamme].
*Orinaus, 9786. [Orignal].
*Orine, 1223, 2405.
*Orisson, 1919, [Orison].
*Ormer (II, XXI). [Ormier].
*Ormier, 12300.
Orresz (II, XXVI).
Orribles, 10781.
*Ors, 10707.
*Ortaus, 24674.
Os, v. 31138.
*Os, pour *ost*, 23298, 24201, 24522.
Oscuri, 11723.
*Ospital, 18296, 19544.
*Ost, 971, 15097.
*Ost banie, 4171 (I, CLXVIII).
*Ost, v. 30323.
*Ostages, 9449, 21340.
*Ostée, 29367.
Ostegier, 5459.
*Osteler, 9061, 14878.
*Ostes, 10233, 18940, 27473 (I, XCVI).
*Osteus, 15072, 25009, 26057. [Ostex].
Os-tu, oz-tu, 26429 (I, CXXXI).
*Ot (II, 697).
Otes, 29783.
*Otriier (s'), 26949. [Otréer].
*Otroiier, 697.
Ouniestre, 3361.
*Ounis, 23870, 26134, 26403. [Oni].
*Ounorance, 19627. [Ounerance].
*Ounour, 1084.
*Ourse, 24812.
Out, v. (II, XVII).
*Outrages, 6778, 25028.
*Outrageus (II, CCXL). [Outragéeux].
*Outréement, 5719, 20798.
Outremer, 25330.
*Outrer, 7678, 10419, 11328.
*Outrés, 14200.
*Ouvragne, 3664. [Ouvraigne].
*Ouvrer, 2660, 20274. [Ouvréer].
*Ové (II, XXII). [Ovec].

P.

*Paiénime, 10288. [Paiénie].
*Paile (I, CCL).

Païs, 28870.
Païsans, 18204.
Paisivle, 4378.
*Palasins, palazins, 371, 2258, 4393, 4945.
*Palefrois, 6716, 8715, 30088.
*Pales, 2557.
*Palestiaus, 29168. [Palestéau].
*Palezineus, 11378. [Palasineus].
*Palic, 25924. [Palice].
*Paons, 20535.
*Papelart, 30733. [Papelard].
Pappes, 24117, 25409, 28021.
*Par, 7959.
*Parage, 8461 (I, CCLI), 18531, 19349.
Par-alé, 26583.
*Parant, 247, 25905.
*Parçons, 6757. [Parchon].
*Parçounier, 18216. [Parcener].
*Pardon, 10299, 22401, 25400, 25432, 26345, 27903.
*Parent, 17913, 20123.
Parestoit, 14462.
*Paresy (II, XLVI). [Paresis].
*Parfaire (I, CLX), 1994.
Parin, 19121, 19484.
*Parmi, 26605.
Par-nostrée (II, CCLXI).
*Paroler, 4757, 18790.
*Parquoi, 13763.
*Parra, 875, 2713.
*Parrai, 16989.
*Parroit, v. 13939.
*Parroit (parleroit), 27802.
*Parsomme, 22938.
Parsoume, 19099.
Parsuïrent, 14730.
*Part (je), je partage (I, CLXXXV). [Partir].
*Partère, 5965.
*Parti (*voyez* giu), 21622.

« D'aultre part ceulx qui estoient avec luy s'y es- » prouvèrent vaillamment, mais le *jeu n'estoit pas* » *party*, de XX hommes à l'encontre de Vc.» *Chronique de Messire Gilles de Chin*, p. 130; c'est-à-dire qu'il n'y avait point *parité*, égal *partage* de forces, pas de *chances égales*.

Partir, (se), 5469, 11417, 15344, 18637, 19347, 21162, 22134, 23595.
Partout, par tout, 14692.
Parunt-il (II, XII).
Pas (tout le), 21601.
Pasmés, 7268.
Passelande (II, CXVIII).
Passer, 23473.
*Past, v. 21027.
Patriacles, 10050, 10066, 26965, 27555.
*Paumes, 1602, 9057, 10370. [Paulme].
*Paumiers, pèlerin, 24581. [Palmier].

On appelait *paumiers*, *ramiers*, dit M. Ach. Jubinal (*Li fablel dou Dieu d'Amours*, p. 39), les pèlerins qui venaient des saints lieux, à cause des *rameaux de palme* qu'ils rapportaient de Jérusalem. On nommait aussi *romiers*, *romieux* ceux qui venaient de Rome, expression que les amateurs d'analogies pourront encore retrouver dans les deux mots espagnols *romero*, *romeria*, pèlerin, pèlerinage. En provençal on dit aussi *romieo*, pèlerin. Le patois basque se sert également de cette expression.

*Pautener (II, XXII). *Voy.* le mot suiv.
*Pautonier (I, CLXIII),

vient du mot de la basse latinité *puttierus*, *puttanierus*, suivant M. Hoffmann, *Horæ belgicæ*, V, 116. En flamand *puter*, *putertiere*, Grimm, *Grammat.* I, 502, *Horæ belg.*, III, 151, V, 77:

Doe sprac Roelant die healt vri
« *Aergher!* Puterkint! etc.

RENOUT VAN MONTALBAEN, v. 1102.

*Pautouniers, 22484.
Pécasent, 9318.
Pécéie, v. (II, x).
*Pécéor, 3811. [Péchéor].
*Pécière, 24546.
*Péciet, 1957, 2766, 14395. [Péchiet].
*Pelain, 13708.
Peler, 29707.
*Pèlerin, 6389. [Pelegri].
Pèlerinage, 12736.
*Peliçon, 16274.

*Pellori, 25291. [Pileri].
*Pelu, 21466, n. [Pellu].
*Pénant, 24988. [Penéant].
Pendu, 25310.
*Pénéans, 25265. [Pénancier].
*Pénences, 3982, 30078. [Pénances].
*Pénés, 11215.
*Pensis, 15124.
Pent, v. (II, XVIII).
Percéus, 17110.
*Perde, 17105.
Père, v. 15856, 21681, 22269.
*Perecce, 9882. [Pereche].
Pergent, v. 27374.
*Percière, 12084. [Perciour].
Périr, 620, 14270, 17531,

Se prenait activement comme *mourir* pour faire mourir, comme *tomber* pour faire tomber. *Les arrests d'Amours*, 1731, in-12, p. 46 : *Une dame se complainct de son amy qui l'avoit baisée si rudement*, en la tombant, *qu'on avoit bien peu voir le bout de sa chemise*.

*Périus, 3504. [Péris].
*Pernez, v. (II, XXIII).
*Perron, 4888.
*Pers (non), 24532.
*Pers (les XII), 4730, 6682 (II, CLVIII), 23849.

Il semble en être question ou plutôt il est parlé d'une coutume à laquelle ils doivent leur origine, dans un poème du Xe siècle, qui lui-même est une transformation latine d'une fable ou légende teutonique plus ancienne. Voici le passage :

Omni de plebe viros secum duodenos
Viribus insignes, animis plerumque probatos
Legerat (*Guntharius*).

Ces vers sont extraits du *Waltharius* de Géraud, publié par F. C. J. Fischer en 1780.

Ils ont un objet de comparaison dans les *Nibelungen* où Siegfried (*Sivrit*) se fait accompagner en Bourgogne par *douze chevaliers* :

Do neich der chuneginne Sivrit der junge man ;
Er sprach : « Ich wil ser verte niemen mere han,
Nivvan zwelf recken, den sol man prüven wat ;
Ich wil daz sehen gerne, wiez um Chriemhilde stat. »
V. 265—268.

Et dans le *Kutrun*, autre rédaction des *Nibelungen*, ne lit-on pas :

Der pilgerine zwelve, etc.
V. 142.

M. Mone a indiqué les rapports du poème de Géraud avec les *Nibelungen* où deux des héros principaux sont aussi Attila et Hagen (*Hagano*), où d'ailleurs il est fait plusieurs fois mention du *Spanye* (Aquitanus) *Walther*. Cfr. *Hist. litt. de la Fr.*, VI, 438, notice d'après le MS du roi 6388 (8488). *Archiv. der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde Ueber Walter von Aquitanien*, par F. J. Mone et d'autres, II, 92—116; *Ib.*, 39, 93, 132, 151, 346, 371, 378; III, 373. Molter, *Beiträge zur Geschichte und Literatur*, 200—202, 204—210; Mone, *Anzeiger*, 1835, 413; 1836, 415; J. und W. Grimm, *Teutsche Sagen*, Bd. II, no 407. W. Grimm, *Deutsche Heldensage*, no 15. Le poème de *Waltharius* est à la bibl. royale, à Brux., section des manuscrits. Il fait partie d'un vol. in-4o petit format vélin, lequel provient de l'abbaye de Gembloux et qui renferme : 1o les poésies d'*Arator*; 2o *Claudien*; 3o *Poesis Geraldi de Gualtario*; 4o *Einardi vita Karoli Magni*. Il comprend 49 pages et se compose de 1476 vers. Il porte le no 5280 au nouveau catalogue. C'est à un homme de goût et de science comme M. Ampère qu'il appartiendrait de faire connaître à la France ces richesses du moyen âge.

Persome, 2511.
*Pert, 9351, 9469, 14283, 24355.
*Pertuz (II, XXXI). [Pertuis].
*Pesance, 14254.
Pesant, 1934.
*Peser (em), 16510, 19069. [Enpeser].
*Pesme, *voy*. Piesme.
Du Cange sur Villehardouin, p. 367, cite à propos de ce mot deux passages de Ph. Mouskes.
Pest, v. 20170.
*Pestres, 7549, 23652, 25353. [Prestre].
*Peticié (à), 1054, lisez plutôt *apeticié*. [Apetiser].
*Petis, 24737. [Petit].
*Petitete, 14370. [Petitet].
*Péu, 4687.
*Péuist, 15039.
*Peules, 3429, 8679.
*Peus, 7270.

Pharaoh, 12141.

Nous avons rapporté l'opinion de Hallam qui raille Ritson d'avoir pris ce mot pour un nom propre, tandis que lui n'y voit qu'une altération du mot *baron*. Mais *Faro* (*le Pharaoh* de Ritson) ne peut-il pas être *Faro* ou *Burgundo-Faro* que nous appelons saint Faron, et qui après avoir passé ses premières années à la cour du roi Théodebert II, et ensuite du roi Thierri, frère et successeur de celui-ci, s'attacha en 613 à Clotaire II? Ritson n'était donc pas si digne de risée et c'est encore un utile avertissement pour les érudits de ne pas déployer trop de sévérité pour de légères méprises où ils tombent eux-mêmes, malgré tout leur savoir et toutes leurs peines. Voy. *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 453, et *Act. SS. ord. Ben.*, t. II, p. 617.

*Piaus, 10237. [Piaut].
Piec, 15986, rime.
*Piéçà (pièce a), 30142, app. (II, 699).
Pièce ot, 2248. Grans pièces, 2827.
Piercéus, 6908.
*Piercevans, 5030. [Percevoir].
Pierciust, v. 28440.
*Piérières, 19564. [Pierrier].
*Piers, 6860, 17407. [Pers].
*Piés (II, CCLXXII), 15431, 20179, 24865. [Piez].
*Piesme, 3597, 8479, 13321, *voy.* Pesme.
*Pierses, 13257.
*Piétaille, 24693.
*Pifle, 22416. [Pifre].
*Pignonceaux, 2565. [Pignonciel].
*Piour, 6021. [Pior].
Pipe (I, XCVI).
*Pipon, 18097, 19902. [Pipeur].
*Pis, 2213, 9057, 26102.
*Pités (I, CXCII).
*Piu, 23760. [Piüe].
*Plaider, 27764.
*Plaidier, 7574.
*Plaiiés, 7942.
*Plain, 22534.
Plainsent, 15812, 22926.
Plainsist (II, LIX).
Plaiscié, 30042.
*Plait, 7851.
*Plançon, 24544. [Planchon].
Plane (se), 15113.
*Plégerie, 4185. [Plege].
*Pleis (II, XIII). [Pleys].
*Pleniers, 7967. [Pleinier].
*Plentet, 18764. [Plented].
*Plentive, 2595. [Plentieux].
*Plentivose, 12057.
*Plet, 971, 1737, 27683.
Pléu, 16266, 16267.
*Plévie, 29572.
*Plévir, 5874.
*Plice, 16268. [Peliçon].
Plon (à) (I, CLXX).
*Plorer, plorers, 8365, 19449, 21294.
*Plusiors, 29037. [Plusors].
*Po, 18183.
*Poacre, 11314.
Poant (II, XI).
*Poestas, 25642. [Poesté].
Poesté, 15084, 24366.
*Poestius, 24425.
*Poi, 2164, 9752.
Poig (II, CII).
Poignant (à), peut-être *apoignant*, 7518 corrigé (II, CCLXIV).
*Poignié, 17979. [Poigner].
*Poignis, 9697. [Poignais].
*Poiler, 18393.
*Poinant (II, XXIV).
*Poinne, 28542. [Poine].
*Point, v. (II, X), 6914, 19759, 21656.
*Pois, vaillant un pois, 2167, 5300.
*Pois (à), de balance, 7558.
*Poisance, 13222. [Poissance].
*Poisans, 256, 14315. [Poissant].
*Poise, 1157.
Poit, 12590.
*Poitraus, 17427, 29683. [Poitral].
Poleynez (I, XCVI).
Pon, 20894.
*Pontenage, 1133. [Pontage].
*Pooie, v. 14574.
*Pooirs, 10432, 14170, 18814.
*Popelikans, 1283. [Papelican].
Porc, v. 24085.
*Porce, 10686, 11731, 15747, 18805.

*Pors, 29770, v. la table géographique. [Port].
*Porter, 23215.
*Poruec, porvec, 26675.
Pose (poise), 19041.
Possession, 29724.
Pot (à l'ains qu'il), 15075.
*Pou, 2380.
Poumons, 26214.
*Poun (II, XIX).
Pounrais, v. (II, XVIII).
*Poupée (cuer de), 22285.
*Pour, 12235, 14359, 17725.
*Pourciel, 18430. [Pourcel].
*Pourceission, 4293, 14595. [Procession].
Pourfurnir, 21458.
Pour ice (I, CLXV).
Pour itant, pour i tant, 1760. *Voyez* Itant.
*Pourkacer, 744. [Pourchacer].
Pourke, 13068.
*Pouroec, 24598. [Porvec].
*Pourpens, 20001.
*Pourpensés, 11529.
*Pourprendre, 13408.
*Pourpris, 11315. [Pourprès].
*Pourprisent, 17414.
Pourquidiez, 28246.
*Pourre, 30688.
Poursire, 12540.
Pourtraite, 27004.
*Pouruec, pourvec, 2808, 14311, 30595. [Porvec].
*Povres, 11307.
*Poverté, 4978.
*Praée, 30214.
Praïce, 17126.
Praiecer, 407.
*Praiecier, 407.
*Praiel, (II, 696). [Praiau].
Pragne, v. 6696, 14682.
Prée, 5868.
*Préer (*prædari*) 4447 (I, 619), 16208, 16740, 18641. [Preher].
*Premerains, 1168, 17543, 21572.
Prenc, v. 26667.
Prenge, 8918. 11112.
Présent (en), 26511.
*Présigniés, 13277. [Présingner].
*Présigniet, 18813.
Presist, 13696.
*Prester, 17706.
*Preu, preus (I, CXLIII), 3097, 4064, 4633, 8077, 12645, 12646, 17585, 20003, 20485, 22366, 29265.
*Preudome, 6827. [Preudom].
Priés, 2749, 17521, 18911, 19678, 19759, 21579, 21625, 27378.
Priésèrent (s'i), 22165.
*Prieus, 18266.
*Prin, 24181 (II, CCLIX).
*Pris, 13309, 18409, 26430, 28675.
*Prise, 30326.
Prisent, 69.
*Prisier (qui tant fist à) (I, CXC).
*Prisons, 12436, 13269, 13787, 19981, 30159.
Prisse, v. 21370, 24488.
Prisson, 536.
*Privés, 1590.
Probatica piscina, 10689.
Proçain, 29671.
Prof (II, XVIII, XXI).

Prof n'aurait-il pas été lu au lieu de *pros*, *pros*? *En pros* voudrait alors dire *en brave*.

Profète.

Phil. Mouskes au v. 22579 dit :

> Hanstone et Malebierge prist
> U Mierlins, la profète, gist.

M. Théodore de La Villemarqué a donné dans la *Revue de Paris* du mois de mai 1837 (Éd. de Brux. Wahlen, 45—65), un article intitulé : *Visite au tombeau de Merlin*. Cette prétendue sépulture est en Bretagne, car on se disputait le tombeau de Merlin comme le berceau d'Homère, dans le *Kun-Kerad* ou Vallée des Druidesses, appelé dans les romans du moyen âge *le val des Fées*. A l'une des extrémités de cette plaine où s'élève en amphithéâtre la forêt de Brécelien, coule une fontaine, près de laquelle on voit deux pierres couvertes de mousse que domine une vieille croix de bois vermoulue : c'est la fontaine de Barandon et le tombeau de l'époux de Vivihan.

*Proi, 21158. [Proier].
*Proie, 25220, 29771.
*Proier, 5823, 25219.
*Proiieres, 12.
*Proisser, 7285. [Proisier].
*Proissiet, 25571.
*Prou, 1281.
Prousens, 30985.
Prousenter, 19788.
*Prouvende, 1538. [Provande].
*Prouvendiers, 2026. [Provender].
*Prouver (se), 25084. [Prover].
*Prouvés, 5401.
*Prouvos, 16257. [Provost].
*Provance, 24171.
*Provoire, 18771, 20235. [Provoir].
*Provost, 29805.
Pruns, 30053.
*Pruz (II, xvii). [Proz].
*Puc, 559, 26070. [Puch].
*Puer, 5987, 21198.
*Pui (II, x).
*Puing, 5862.
Puinnant (II, x).
*Puins, 17450. [Puing].
*Puira, 6675.
*Puis, 12561, 15185, 17962.
*Puison, 19660.
*Puissedi, 2007.
*Puisson, 9791, 15809. [Puison].
Puiz (I, clx).
*Pulcele (II, xviii), *pulcella* (II, ccxc).
*Pum, 12151. [Pung].
Pumel (I, clxx).
*Puors, 26905.
Pur (en), 25951.
Pusnais (I, clx).
*Pute, 15702.

Q.

*Qens, 24761. [Quens].
*Qois, 6769.
Quains, 999.
Quaiou (II, xi).
*Quan qu'il, 201.
*Quans, 16792, 28176.
*Quantes, 9749. [Quans].
*Quar, 1957, 7511, 8134, 17278, 20179.
Quarefoz (II, xxxii).
*Quariaus, 7327. [Quarel].
*Quariel, 20538.
*Quart, 17335, 18380.
Quarterée (II, xxvii).
Quartrés (II, xxii, xxiv).
*Que, 19084.
Que c'on die, 17320.
*Quens, 1093, 1571, 14581, 14821, 15719, 17922, 18383, 18722, 19507, 19734, 20369, 20385, 20445, 20769, 21466, 21737, 21885, 22379, 22381, 22663, 23247, 24884, 26679, 26683, 26983, 27337, 27587, 27655, 27815, 28329, 29528, 29529, 29575, 29927.
*Quérir, 19499, 24493. [Quérer].
*Queus (les), 13615. [Quex].
Quic, 8665, 8816.
*Quidier, 9879, 15081. [Quider].
Quidiet (pour), 28246.
*Quignie, 17024.
*Quing, 12297.
*Quins (à), 22078.
Quinsainne, 20269.
*Quirs, 19757.
*Quisce, 3964. [Quisse].
*Quis, quist, 621, 2189, 8236.
Quisant, 29952.
*Quise, 12751. [Quis].
*Quisent, v. 29681.
Quissine, 12191, 19579. [Coisine].
*Quoiement, 21002. [Coiement].
*Quois, 10975.
*Quoisi, 18406. [Coisir].
*Quoisie, 6917.
*Quoissi, 21115. [Coisi].
Quoite, 29541.

R.

*Regardéure, 11698.
*Regehir, 8265.
*Regiber, 22291. [Regibeir].
Règnemens, 211.
*Règnes, régnés, 4385, 9544 (I, CLIX), 13302.

Cl. Marot, *Ballade XII :*

Désireray-je ung *règne* ou ung empire ?

Regueroièrent, 19235.
*Rehaite (se), 27838.
*Réinsis (II, XXXII), du verbe *réemre*.
Rekiout, 3836.
*Relaciés, 29683. [Relascher].
Relaisour, 4939.
*Relenqui, 877, 27596.
*Relenquisoient, 3927.
*Reliés, 15181. [Relief].
*Religions, 9599.
Reliutes, 10189, 26960.
*Remaindre, remès, remèse, 740, 2870, 3271, 4586, 5034, 6390, 6424, 10420. [Remaigner].
Remaitre, 16661.
*Remanans, 7163, 28664.
*Remanoiier, 16276. [Remaner].
Remarcisent, 12888.
Remasu (II, XXXI).
Remest, 15645, 17010, 19092, 23206.
Reméue, 26010.
*Remirer, 27321.
Remort, 19637.
*Remue, v. 26780.
Renart, 23764.
Renc, v. 19312.
*Rendi (se), 14253.
*Renéié (II, XX). [Renoier].
Renge, v. 12322.
*R'enluminer, 11373.
*Renoiie, 24797.
*Renoiié, 6326.
*Renoiier, 14131.
*Renon, 26605.
*Renovieler, 30406. [Renouveller].
Renvier, 23994.
*Réonde, 2197. [Réont].
*Repaire, 9518.
*Repairer, repairier, 121, 584, 1995, 3059.
Repairoumes, v. 19872.
Repast, 27602.
Repenti (se), 12442.
*Reponnoient, 30017. [Repoinre].
*Repont, v. (II, XX).
*Repos, 6846.
*Repost (I, CLXV).
Repregnans (I, CLXXXVI).
Reproïer, 16691.
*Reprover, 17018.
*Reprouver, 14641.
*Repus, 7966, 16743, 20619, 27072.
*Repuse, 16743.
*Requelli, 11243.
*Rère, rès, 769, 1593, 4929.
*Rés, 18709.
*Resambla, 13706.
Resanc, 12580.
Resaner, 3895, 6317.
*Resbaudir, 10325.
*Resceure, 28794. [Rescorre].
*Rescoure, 25769.
*Resgoïr, 6953. [Resjoyr].
*Resne, 27685.
*Resnoit, 8342. [Raisner].
*Resogner, 15938.
*Resoignié (II, CCXLI).
Resoing, 12580.
*Resort, 8335, 17508.
Résoumouner, 11092.
Resoumonst, v. 29151.
Respeus, 27609.
*Respitiés, 8919, 20238. [Respité].
*Resplendisoit, 12580. [Resplandre].
Respondu, 13711.
Respont, 22854.
Respria, 28905.
Respundie, v. (II, XXII).
Restanc, 17442, 26375.
*Restanciés, 7260. [Restancher].
Restiu (II, XXI).
*Restor, 9163, 23433.
*Restouper, 26061.

*Résurrexis, 10818. [Resurrexi].
*Retef, 17145.
*Retés, 14178, 21214, 21749.
Retort, 5888.
*Retourner, 7963.
Retraist, de retraire, 17178, 22463.
*Retrait, 7670.
*Reuber, 25094.
*Reubes, 6713, 11595, 24921.
Reubeurs, 27523. [Robéor].
Reuissent, 13534.
*Réuser, 7569.
*Reveler, 3294, 4032.
*Revertis, 6311.
Revestis, 19087.
*Reviaus, réviaus, 25028.
*Réviel, 16463, 16674, 17988, 18329. [Revel].

A grant réviel, expression qui correspond très-bien à celle-ci qu'on lit dans A Thymo et t. II, 718: FESTA NUPTIALIA *in ambitione maxima* CELEBRANTUR. *Réviaus* et *réviel* semblent être de la même famille.

*Revièle, 13401. [Reveler].
Revis, reuis *pour* reuist? 7579.
Reviunt, 29837.
Revoisse, 31112.
*Ribaut, Ribauz, 12190, 21031 (II, 701). [Ribau].

« Les progrès du mal sont sensibles; je n'en veux » pour preuve que les variations qu'ont subies dans » leur acception coutumière quelques-uns des » termes de notre langue. Il y a cent ans qu'on » appelait *ribaulds* les chevaliers les plus distin- » gués; c'était un vrai titre d'honneur que Philippe- » Auguste donnait aux barons qui méritaient le » mieux sa confiance et qui approchaient de sa » personne (Pasquier, *Rech. de la Fr.*, l. VIII, » ch. 4; Houard, t. I, p. 222 de ses *Lois Anglo-* » *Normandes*). Aujourd'hui on appelle *ribaulds* les » ivrognes libertins, experts aux jeux de dés et de » brelan. » De Marchangy, *Tristan le Voyageur*, II, 328.

Cette assertion est peu exacte. Il y avait bien dans l'armée de Philippe-Auguste des espèces d'enfans perdus, dont l'intrépidité était connue et qu'on appelait *ribauds*, mais ce n'étaient pas les plus distingués des chevaliers, puisque Guillaume-le-Breton, chapelain de Philippé-Auguste, dit:

At per plana jacent Ribaldi *cum Piquichinis*,
Et qui res propter vœnales castra sequuntur.

Voy. Du Cange au mot *Ribaldi* et Daniel, *Hist. de la milice Française*, 1721, I, 137. — La charge du *Roi des Ribauds* existait en Belgique au XV[e] siècle et même encore à la fin du XVII[e], ainsi que l'attestent deux pièces publiées dans le *Polygraphe belge*, sept. 1835, pp. 50—52.

En voici l'intitulé : *Copie des lettres-patentes du* ROI DES RIBAUDS *de la ville de Mons, données en 1420, par Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, à Jehan Le Foytère. — Copie d'une requête présentée en l'année 1699, au président et à la Chambre des Comptes de Sa Majesté en Brabant par le nommé Mathieu, bourgeois de Luxembourg, pourvu de la charge de* ROY DES RIBAUDS. Parmi les manuscrits de G. J. Gérard, à La Haye, il y en a deux qui portent pour titres : *Mémoires pour servir à l'histoire des Ribauds et du Roi des Ribauds. — Mélanges historiques concernant les Ribauds et la charge des rois des Ribauds tant en France qu'aux Pays-Bas* (Compte-rendu des séances de la Commission royale d'Histoire, t. I, p. 380, n[os] 490—91).

Jean Cousin, IV, 130, rapporte qu'en 1338 le roi des ribauds de Tournay était un nommé *Baudart Quaret*, lequel avait cinquante compagnons sous lui, tous vêtus d'une parure. Cf. mad. Clement, née Hemery, *Histoire des fêtes civiles et religieuses, des usages anciens et mod. du Dép. du Nord*, t. I, 1836 (2[e] éd.), pp. 395—398.

*Ricaise, ricoise, riquoise, 2551, 2675. [Ricesce].
*Rice, 2419, 17903.
Ricet (II, XXV).
Riches (I, CLXIII).
Riciés, 1571.
Riçour, 24279.
*Rien, riens, 12260, 12341, 15881, 16289, 24969.
Riere, v. (II, XLVII).
Riesent, 13603.
*Rihote, 717. [Riot].
*Rihoter, 21648. [Rioteir].
*Ris, 14704.
Ris couviert (à), 18747.
Riu, 2420.

*Riule, 2609.

*Riulers, 18286.

*Rivaige (I, CCLI).

*River (II, XXXI).

*Riveraites, 21565. [Riverette].

Rivoiier, 8716.

*Roc, 26312.

*Roe, 5998.

La roue de Fortune.

Il y a une pièce sur ce sujet dans les *Jongleurs et trouvères*, de M. A. Jubinal, 177—181.

*Roégnié, 28984. [Roeignier].

*Roges, 20947.

*Roie, roies, 15951, 17051, 31259.

*Roiiele, 23562, 24431. [Roele].

*Roigniés, 24644. [Roigner].

*Roïne (II, XLIV), 18838, 19571.

Les *Deux dialogues du nouveau langage françois-italianisé*, d'Henri Estienne, mettent en scène Celtophile, le partisan du français et Philausone le défenseur de l'italien. Le premier s'exprime ainsi : « N'est-il pas beau, dites-moi, d'ouïr prononcer *reine* au lieu de *royne*, comme s'il s'agissait d'une grenouille, d'autant qu'on nomme, chez nous, la grenouille *reine*, de *rana?* Bientôt on prononcera *rey* au lieu de *roi*. » Ainsi l'on prononça d'abord *roïne*, en appuyant sur l'*i*; puis *royne* ou *roine* et enfin *reine*, comme aujourd'hui.

*Roion, 140.

Rois (les trois).

David Ancillon, pasteur protestant fort zélé, affirme que leurs noms ont été inventés par le vénérable Bède. *Mélange critique*, etc., Basle, 1698, I, 317.

Le recueil de *Mystères du XVe siècle*, de M. Ach. Jubinal, en présente un intitulé : *Le yeu des trois Roys* (II, 79—138). Ses personnages sont les trois rois, Jaspar, Balthasar et Melchior, Dieu le père, Notre-Dame, l'ange Raphaël, Joseph, Belgibus (Belzebuth), le messager Trotte-Menu, Hapelopin, Humebrouet, etc, etc.

*Roisin, 29766.

*Roit, 22659.

Roland's eck (II, CLXXXIX).

M. X. Marmier, dans des articles sur les traditions allemandes qu'il a confiés à la *Revue de Paris* (décembre 1836 et février 1837), offre à ses lecteurs une ballade en vers français de sa composition où il raconte la légende que nous avons rappelée en deux mots. Il ne pouvait pas non plus négliger les légendes brodées par la poésie populaire sur la grande renommée de Charlemagne.

Ron, 4597.

*Roncis, 16169. [Roncin].

*Rondel (II, CXVIII). [Rondele].

Ronks, 1136.

*Rooignier (I, CLXIII).

*Roonde (II, LXI).

*Roque, 30456.

Rose, 26313.

Rosebrant (II, CIV).

*Rosiel, 7014. [Rosel].

*Rostis, 25096.

*Roumans, 11. [Roman].

Il doit être superflu de rappeler que le mot roman ne s'est pas appliqué d'abord aux fictions, aux récits fabuleux auxquels nous avons réservé ce nom, et qu'il désignait tout ouvrage en langue vulgaire, quelque grave qu'il fût. Brantôme nomme *Roman de Bayard* l'histoire du chevalier sans reproche et sans peur. Mais ce qui est moins inutile c'est de montrer combien les légendes romanesques étaient autrefois répandues en Belgique. Nous en avons administré des preuves nombreuses. Les édits de censure le démontrent encore d'une manière invincible. Par exemple l'édit de Charles-Quint du 30 juin 1546 défend le *Freydanc : Een bouk ghehceten seven hondert ende vyftig duytsche sprueken Freydanc tot Worms*.

La censure de l'évêque d'Anvers du 16 avril 1621, contient un catalogue très-curieux de livres interdits non-seulement dans les écoles mais à la communauté des fidèles, de livres prohibés jusqu'à plus ample examen, de livres de nouveau corrigés et par conséquent tolérés dans les classes, enfin de livres qu'on ne pouvait lire aussi long-temps qu'ils n'auraient pas été corrigés par l'autorité compétente. Voici cette pièce décisive :

1. *Boeken die niet alleen voor de scholen maer ook verboden zyn generalyk onder de ghemeynte :*

Parthenoples. Malegys. Maryken van Nymegen. Het bagynken van Parys. Robrecht den Duyvel (*Robert-le-Diable*). *Richard-sans-Peur*. Wlen-Spiegel. Historie van Brasilien.

2. *Boeken gheheelyck voor de scholen verboden*,

ende ook onder de ghemeynte te verkoopen, soo langhe sy niet gheapprobeert en syn:

Pyramus en Thisbé. Sandryn en Lancelot. Aurelius ende Isabella. Floris ende Blancefleur. Sack der konsten (*Fortunatus?*). Onse Lieve Vrouwe clachte, oft Palmsondach.

3 *Dese synde van nieuws ghecorrigeert ende gheapprobeert, worden in de scholen toeghelaeten, maer de oude onghecorrigeerde niet:*

Frederik van Gennen. Destructie van Troyen. De vier Heyms-Kinderen (*Les Quatre fils-Aymon*). Jason ende Hercules. Den Ridder met den Swane (*Le Chevalier au Cygne*). Galien rhetor. Der zielen troost. D'ure des doods. Destructie van Jerusalem. Jan Mandevyl. Fabulen van Esopus. Manierlyke seden. De verduldighe Helena. *Les dialogues de Marchandise.*

4. *Boeken die in de scholen niet en moghen ghebruikt worden voor dat sy neerstichlyk ghecorrigeert ende achtervolgende de ordonnantie van synen Eerw. gheapprobeert sullen wesen:*

Ghenoeghelyke exempelen oft Kluchtboek. Turrias ende Floretta. Valentin ende Ourson. De VII blydschappen van O. L. V. Peeter van Provence (*Pierre de Provence et la belle Maguelonne*). Buevyn ende Susiame. S. Anna leven. Alexander van Mets. Den ridder Galmi. Florent ende Leon. Pontus ende Sidonie. De schoone Lionella. *Mélusine.* Hugo van Bordeaux. De VII vroeden van Rome (*Les sept sages de Rome*). De LXXI nieuwicheden. *Trois comédies françaises. Les heures de récréation. Doctrinal de la Sapience. Les douze dialogues. Institution de la femme chrétienne.*

Voilà des livres dont on se servait journellement dans les écoles, dont les faits, les images, les idées s'infiltraient dans l'imagination dès l'enfance et qui étaient dans tous les souvenirs comme dans toutes les mains. Est-il un peuple qui puisse se vanter d'un fonds de poésie populaire plus riche que ces Belges auxquels on refuse si volontiers le sentiment et l'inspiration poétiques? Cf. F. Wolf, *Ueber die altfr. Heldenyed.*, Wien, 1833, in-8°, 29, 37, etc. F. J Mone, *Uebersicht der Niederlandisch Volks-Literatur aelterer zeit.* Tuebingen, L. F. Fues, 1838, in-8°, pp. 15—17, etc.

Ce dernier livre nous parvient quand notre tâche d'éditeur est achevée, ce secours nous arrive quand *notre siége est fait.* Nous le regrettons sincèrement. En effet M. Mone, si riche de découvertes et de vues nouvelles, touche un grand nombre de points que nous avons abordés. Toutefois ce philologue, toujours préoccupé d'origines germaniques, constamment disposé à tout expliquer par elles, n'avait pas encore eu connaissance des publications romanes les plus récentes. Il s'étend spécialement sur ces sortes d'ouvrages que les Allemands appellent *Volksbüchern* et passe en revue une foule de rédactions flamandes, de légendes romanesques connues, telles que celles d'Oger-le-Danois, des Quatre fils Aymon, duc de Dordogne, Dordone ou plutôt *d'Ardennes*, de Roland, de Garin-le-Lorrain, de Garin de Monglave, du Chevalier au Cygne; il cite entre autres, ce passage très-remarquable écrit par Bollandus, en 1643, *Acta SS Jan*, I, p. 386: *Miror toleratos hactenus eos libros, qui Madelgisi, Viviani filiorumque Haymonis fictitia bella commemorant, ita ad oblectationem legentium, ut interim superstitiones varias ac magiæ studium animis instillent* (Cf. notre *quatrième mém. sur les deux premiers siècles de l'Univ. de Louvain*, p. 96). Tous ces récits se répètent encore dans nos campagnes flamandes qui ont aussi leur *bibliothèque bleue* à laquelle on n'a pas jusqu'aprésent accordé assez d'attention.

En dernière analyse, au moyen âge les plaisirs de l'esprit n'étaient pas le privilége exclusif des châteaux. Malgré l'ignorance et la vie pénible des classes inférieures, la poésie y pénétrait comme pour les consoler et les anoblir. M. Granier de Cassagnac, qui vient de mettre au jour l'*Histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises*, ne s'est pas arrêté à ce point de vue. Nous le recommandons à M. A. Thierry, dans ses annales du Tiers-État.

*Rous, 7443.

Rousais, 19161.

Rouses, 20580.

*Route (I, xcvii), 7368, 13026, 14432, 21484, 24819, 27154, 27600.

Voir sur ce mot la note de M. Chalon, *Gilles de Chin*, p. 212.

*Routiers, 18975.

*Rouvelente, 24043.

*Rouver, 8187, 17807, 19663.

*Rouvisons, 12495.

Dans l'hymne de Ste-Eulalie (*Elnonensia*, p. 6):

Ad une spede li *roueret* tolir lo chief.

Et plus bas *ruouet.*

*Royet (II, 697). [Roié].
*Rubestes, 16198.
*Ruée, 5995, 29992. [Ruéez].
*Rueces, 25909.
*Rueve, 7631. [Ruever].
*Ruis, 24102.
Ruistaice, 18355.
Ruistement, 7130.
*Ruit, 20674.
Rulés, 17505.
Runt (II, xxix).

S.

*Sables, 24197.
Sablon, 7485. [Savelon].
*Saçans, 14288.
*Sachier (II, xxiv). [Saker].
*Sacier, 7837, 22899. [Sacher].
*Sacre, 27559.
*Sacrés, 12838.
Safirs, 1821.
*Safre, safré, 2673. [Saffre].
Sur ce mot voir la conjecture de M. de Martonne, *Parise la Duchesse*, p. 143.
*Sages, 18177.
Sages des arts, 312.
Sai, 16792.
*Saieler, 6468.
*Saiiel, 1105, 2519.
Saim, 12590.
*Sain, 28481.
*Sainner, 16615, 24124, 28455.
*Sainnie, 1442, 23571.
*Sainnier (II, xxi).
Sains, 2519, 4338, 7549, 28504, 29294, 29361, 30015, 30873.
*Sainti, 8975, 16337.
*Saintuaire, 8007, 10826, 25122.
Du Cange sur Villehardouin, p. 369.
*Saisine, 9085.
Saisson, 27460.
Sait, 19874.
*Sale, 14039, 21467.
Salé (II, ccl). *Voy.* sale, salade.
Salt-perdut (II, cxix).
*Samblant (par), 25487.
Sanblance, 24552.
*Sanblans, 8714.
*Saner, 2211.
Sanlavles, 13256.
*Sans, 17432.
Sans renart, 23764.
*Santuaire (II, clxxix). [Saintuaire].
*Saoler, 9100.
Sapines, 22002.
Sapins, 17154.
Sarcler, fors sarcler (I, clxxxix). [Saucler].
*Sarqu, 11845, 15168. [Sarqueu].
Mort les ha pris et mis en ses *sarcus*.
Ritmes et refrains tournésiens, p. 25.
Cf. Le *Roman de Gilles de Chin*, p. 213.
*Sarrasine (II, civ). [Sarracène].
Sartans, 14383.
*Sas, 25320. [Sassel].
*Satanas, 6775.
*Satenas (II, xxviii).
*Saudées (II, ccxlii), 10807.
*Saudra, 25193.
*Sauf (en), 12731.
*Saumes, 8731, 17309, 30786.
*Saumiers, 6701.
*Saus, 10886, 11853, 27713.
*Saut, 10226, 17075, 18801.
*Sauvaigine (II, civ). [Sauvechine].
*Sauvegine, 2402.
*Sauvement, 29383.

*Sauveté, 11559.
*Sauvine, 10595. [Savine].
*Sauvoir, 28464.
Save, 2731 (I, 616).
*Savelon, 17431, 22526.
Savie, *mal écrit* sa vie et s'avie (I, 610), 761, 1488, 3487, 9124, 20097, 26507.
Savoir (par), 24964, 25720.
Savommes, 21229.
Se bien non (II, 696).
Secce, 10554. [Seiche].
Secons, 18988.
*Secrer, 18770. Rime. [Secré].
*Secroi, 19892.
*Ségurement, 4451.
*Ségurs, 9734.
Seissist (II, xxi).
*Séjor, 21620.
*Séjour, 12492, 30784.
*Sel, 31076.
*Selonc, 26636. [Selon].
*Semonre, 14102. [Semondre].
*Semont, 9843.
*Sempres, 10601 (I, clxiv).
Sénaus, 2288, 24115.
*Sené (I, cxcvi), 3911.
*Senescal, 12791.
*Senescaus, 13574.
*Senne, sesne, 3116, 3460.
*Sens, 8190, 12254, 13501.
*Sentes, 9755, 13319. [Sentaine].
Seriemes, 8190.
*Serorges, 20528.
*Serors, 18304. [Sereur].
*Serour (I, ccl), 785, 12755, 19008, 20479, 20716, 22989, 23277.
*Serourges, 15274.
*Sers (II, ccxl).
Sésillois (II, 700).
*Sesne, 1258.
*Séu, v. 27066.
*Séuis, 3067.
*Seule, 17198.
*Séur, 26950.
*Seure, 20867.
Séurs, 8719.
*Séurtance, et non pas *seuretance*, 3214 (I, 618).
Séurtés et non pas *seureté*, 1021, 1310.
*Séus, 16665.
*Séut, 24449.
*Sevrée, sevrer, 7278 (II, clxxxvi).
*Sévrer (au) (II, 696).
*Si, 18626.
*Sicamors, 10902.
*Sié, 2230.
*Siège, 13490, 26635.
Siéghe, 20366.
Siele, 6047, 15771.
Sierc, v. 19306.
Sière, 9710, 29449.
Sierf, 7827, 9863, 19409.
*Siergans, 15518. [Siergeant].
*Siérié, 14886. [Sierrant].
Sierre, 23626, 24788.
Siers, 936, 1266, 14085.
Siervir, 26921.
Siés, 24006.
Siet (sept), 27917 (I, clxii).
Sietme, 9772, 13643.
*Sigler, 64, 12967, 19840. [Sigle].
Signar, 18707.
*Signor, 14455. [Signoraige].
*Signorage, 29232. [Signerie].
*Signorie, 2021.
Signoril, signouril, 1287, 2743.
*Signors, 18822.
Signour, 222.
Silla, 29758.
*Sillièrent, 19437. [Silir].
Simples, 13149, 13399.
*Simpleté, 4974. [Simplesse].
Sinatours, 17230.
Siolt, v. 26367.
Siout, v. 20111, 22998.
*Sire, 2686, 7660, 9490 (I, clxiii, ccl), 20390, 22999, 25027.

La qualification de sire, jadis si honorable et si recherchée, passa aux marchands et fut réservée à eux

seuls. Du Fail, dans ses contes d'Eutrapel, publiés en 1529, a dit « que depuis trente-cinq ans s'étoient » perdus et retirés ces beaux et honestes mots de » *maitre*, pour les gens de justice et de *sire*, à l'en- » droit des marchands, se faisant qualifier du mot » de *monsieur*. »

La Ravalière, sur Thibaud de Champagne, II, 291.

Sire (sûr), 24626.
Siretet, 19313. [Sirerie].
Sis, 4588.
Sisent, 68.
*Sist, 16288.
*Sistes, 456.
Siucent, 18397.
*Sivre, 21571, 25063. [Sivir].
*Soéler, 3061. [Soel, soler].
Soélez (II, ccxl).
Soentre, 1025, 3475.
Soffisce, 11063.
Sofrains, 27383.
*Sofrance, 17589. [Souffrance].
Sogire, 27945.
*Sogite, 15314. [Sougi].
*Sogne, 3408.
*Sognentage, 2761. [Soignatange].
*Sohaidier, 7427. [Souhaidier].
Sohais, 28710.
*Soie, 413, 1078, 24363, 30323.
Soit, soif, 3058.
*Solaus, 6851. [Sol].
*Solier, 21196.
*Solle, 7633.
*Sollers, 11450.

Le *St-Sabaton*, soulier de la Vierge, est honoré à Rhodès tous les samedis, par allusion à *Sabaton* ou savate et à *Sabbatum*. *Ducatiana*, I, 120.

*Soloie, 9354.
*Soloit, 30622, 30782.
*Som, some, somme, sum, 2947, 3581, 3591, 6429, 15385, 25898, 26564, 29713.
*Sonje, 13269. [Songeir].
*Soptius, 5983. [Souptiu].
*Sor, 24044, 26667, 29490.
*Sor-bauzan (II, xiv). [Bausant].
Sorbe, 24504.
*Sorber, 22413. [Sorbir].
Sordine, 22424.
Sorent, 25019.
S'orent, 12979.
*Sorre, 12263.
*Sos, 24522.
*Sote, 716, 23433.
*Sotie, 13876.
Soucorre, 2318, 19672.
*Soudée, *voy.* Saudées.

Du Cange sur Villehardouin, p. 370, invoque Ph. Mouskes.

Souferrai (m'en), 28043.
*Soufraite, 3322.
*Soufrance, 30864.
*Soufrans, 10659.
Sougnant, 300, 776.
*Sougis, 13417, 25765.
*Sougne, 23293.
*Sougrestainne, 4107. [Sougretain].
*Souhaidier, 22366.
*Soujor, 15912. [Séjor].
Soujour, 8602.
Soumiers, 17138. [Sommier].
*Soumonst, 29152. [Somondre].
Soundre (I, xcvi).
Sounes, 15364, 21738.
*Soupes, 21671.
Souple, 21539.
*Souploiier, 30312.
Soupoulis, 10793, 28434.
*Soupouture, 282. [Sépouture].
*Sour, 201, 12236. [Sor].
*Sourcot, 2923. [Surcot].
Souronder, 15108.
Sour que tout (en), 15555.
Sourpuet, v. 17855.
Sous-diakes, 23261.
Souspens, 30505.
*Soutil, 573, 1675, 1906. [Soutiex].
*Soutius, 10455.
*Souvins, 7271, 14522, 25890.
Souvrains, 8767. [Suverain.]

Soux (II, cclvii).
Squiele (II, xviii).
*Suefrent, 7080. [Sueffrer].
*Suelent, v. 22423, 31264. [Suelt].
*Suen, 28306.
*Suens, 16109.
*Suer, 17989, 18262, 19369, 20721, 23128, 23215, 24415.
Suleie, v. (II, xvi).
*Summe (I, xcvi). [Sume].
*Sunt, v. (II, xxx).
Surdeis (en) (II, xiii).
*Sure (aigre), 31013, 31165. [Surete].
*Suzcele (II, xix). [Surselle].
*Sus (II, xxiv), 7794.
Suz (II, xiii).

T.

*Tabors, 6086. [Tabour].
Cl. Marot, *XI ballade :*

Fiffres, *tabours*, sonnes en harmonie.

*Taboureurs (II, cclii). [Tabourdéor].
Tachebrun (II, cxix).
*Tai, 16964.
*Taie, 20603.
Taillie, 22721.
*Taïon, 14032.
*Taisant, 26986.
*Taisir, 11097, 16925, 26558.
*Talens, 30758.
Talon, 25620.
Tamaint, 1815, 2811.
*Tans, 13104, 13909, 16065, 26053.
*Tapin, tapine, 955, 1636.
*Targa, v. 13607.
*Targer, targier (I, cxci), 13607.
*Tarjer (I, clxviii).
*Tart, 13877.
*Tasque, 6375, 25443.
Tasson, 8280.
*Taster, 19842.
*Tèce, tèche, tèke, teiche, tèque, tesche, 500, 1957, 9253 (I, clxxviii). [Teche].
*Telier, 24453. [Teillier, teleron].
Temper, 6571.
*Temple, 19544.
Templiers, 5513, 30459.

Une ancienne chanson latine du XIIe siècle sur la conquête de la terre sainte par Saladin en 1187, chanson publiée par M. Von Aretin, *Beitraegen zur Geschichte und Literatur*, Bd. VII, Münch, 1806, fol. 297, ff. vgl. Bd. IX, s. 1306, et par M. Fr. L. Von Soltau, *Ein hundert deutsche historische Volkslieder*, Leipz. 1836, s. 35, offre la strophe suivante :

Saladino igitur terram sic ingresso
Rex atque Templarii currunt ex adverso,
Totis obstant nisibus barbaro perverso,
Cupientes populo subvenire presso.

Voir sur les Templiers Raynouard, *Monumens hist. relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple et à l'abolition de leur ordre.* Paris, 1813, in-8°, De Hammer, *Mysterium Baphometi revelatum*, Max. Millauer, *Böhmens Denkmale der Tempelherrn*, Prag., 1822, etc. — Le recueil de chants historiques de M. Von Soltau dont on vient de transcrire un passage, contient plusieurs pièces relatives aux Pays-Bas.

*Tempore, 20920.
*Tempre, 31202.
Tempre et tart, 24917.
*Temprés, 21594.
*Tenant, 27746 (II, 701).
Tenc, v. (II, xxii).
*Tencer, 71, 26426, 30094, 30498.
Tenche, v. (II, xxxi).
*Tençon, 4656.
*Tenement, 13180, 27233, 29722.
*Tenéure, 1171.
Teniècle, 17745.
Teniés, 24560.
*Tenser, 8693, 21220, 23784.

*Tenserie, 13393.
*Tenure, 9203. [Tenuère].
*Tèqes, 18268.
*Terrestre (II, xviii). [Terrien].
*Tès (I, cxciii).
*Teste, 21690.
*Teus, 1475. [Tex, tieuls].
Téus, v. 20220.
*Tière, 18231.
*Tierc, 4912.
*Tierce, 17658, 18852.
Tiercious, 7220.
Tiériien, 1477, 27328.
Tierme, 30464.
Tiéroit, 30139.
*Tierres, 16000. [Tière].
*Tiesmoins, 2548. [Tesmoing].
*Tieste, 22708. [Teste].
Tiève, 12614.
Tiévoiant, 12617.
*Tiex (I, clxxv). [Tieuls].
*Tille, 25386, *voy.* Boton.
*Timbres, 6100.
*Tinel, tynel (II, ii), 12190, bâton, trique, massue. *Renouart-au-Tinel* (*voy.* Renoart).

Les *Miracles de Ste-Geneviève*, mystère du XVe siècle, publié par M. A. Jubinal (*Mystères inédits*, 1837, I, 239) offrent cette allusion :

Qui a péchié originel
Et fut *Renouart-au-Tinel*,
Posé qu'il n'ait autre malice,
Est dampné s'il meurt en ce vice,
C'est sentence diffinitive.

L'éditeur, comme nous l'avons dit, trace ensuite dans ses notes l'histoire de Renouart, à l'aide d'extraits du roman d'*Aimeri de Narbonne*, que M. Thomassy, ancien élève de l'école des chartres, se propose, assure-t-on, de publier prochainement.

Renouart fut *acheté sur mer* par Louis-le-Débonnaire et nourri en la *cuisine* de ce prince :

Dit Loéys : « Je l'achetai sus mer
» De marchéans, C mars en fis doner.
» Ensemble o moi le fis ci amener,
» Et il me distrent fils iert à I escler;
» Assez souvent li ai fet demander
» Quel est son père : Mès n'el veut nommer.
» ...En ma cuisine l'ai fet tous dis ester. »

Louis le cède à Guillaume d'Orange qui le traite comme lui, mais Renouart, fatigué de cette vie, demande à suivre son maître à la guerre, et jure de ne porter d'autre armure qu'un *tinel ferré*.

En I jardin vet I arbre coper :
Cil cui il fu ne li osa véer.
Gros fu et grant, ce vous veull afremer.
.... I charpentier l'a fet mult bien doler,
A VII costières ouvrer et eschapler,
Et puis le prist, n'i vout plus arrester.
Vint à I fèvre, si le fist bien ferrer
Et de bon fer tout environ bender.
Et si li fist un grand anel souder,
Par quoi le pot et sachier et lever.
Ne le péussent VII vilains remuer.
. . . .
Quant le tinel Renoart fu ferrez,
Mist s'à la voie, si s'en est retournez....
Et Renoart est el palès montez.
... Dist l'un à l'autre : « Où ira cest mauffez ?
» Voir bien doit estre Renouart apelez,
» Gros tinel porte et pesant et quarrez. »
Onc puis cele heure que vous dire m'oez,
Icelui nom ne lui fu remuez :
Toute sa vie fu Renouart clamez.

*Tirant, 3819.
*Tire, 5426, 7437 (I, ccli).
Tirer (s'i), 20547.
*Tisson, 17167. [Tison].
Tiunt, 18449, *20494.
Tizon (II, cv). [Tison].
*Tocer, 2191. [Toicher].
Toël, 20699, 20979, 28520.
Toénart, *voy.* Tuénard.
*Tolir, 2297. [Toller].
*Tonniel, 24376. [Tonnel].
Tonniu, 1140.
*Tor, 23833.
*Torbe (I, xcvi).
*Torblés, 51. [Torbeir].
*Torment, 26899. [Tormente].
*Tornéis, 25911.
*Torner, 1483.
*Tornoi, 28769. [Tornéement].
*Toroit, v. 29893, 30061.
*Torra, v. 30028.
*Tors, 12382.
Tort (ains qu'ele en), 20818.

*Tort (tourne), 28893, 30078.
*Tos, tous, 9636.
*Tos, de tollir, 5297. [Toller, toudre].
*Tostans, tos tans, 2549, 12174.
*Tot, 13604, 19840.
*Totes, 29784.
*Toucer, 9466.
*Toudis (à), 19136. [Tosdis].
*Toudrez (I, CLXI). [Toudre].
*Toueller, 27755. [Touiller].
Toulieles, 2852.
Tour, tour françois, 12454, 17231, 21894, 30637.

> A *tor fraçois* emmi le lit l'estent.
> *Romancero français*, p. 40
>
> Et Garins trait l'espée qui mout fait à loer,
> Cil le va par les flans à ses deus bras cobrer,
> Si fait un *tor françois*, jus le cuide verser,
> Mais Garins fu si fors que n'el put remuer....
>
> Hernaus est reculés vers un rocher créu....
> Un *tor françois* li fait dont il est soveau,
> Qu'en s'enfance ot appris d'un Englès Cornabu,
> Hernaut leva de terre, come un rain de séu,
> Si le geta davant, sor un perron cornu.
> *Roman inéd. de Garin de Montglave.*

Tour (en autre), 19358.
*Tourblés, 17985. [Trobler].
*Toursé, 6047.
*Tourt (tourne), 28046. [Tort].
*Tourte (la), 14623. [Tourtai].
*Touse, 15895, 18343.
Tout le pas, 21601.
*Tracier, 18725. [Tracer].
*Traians, 16062.
*Traices, 16956. [Treche].
*Traïer, 7588. [Traire].
Traîner, 41, 27082.
Traînet, 17901.
Traïr, 1818.
*Traire, 17803, 18173.
Traïs, 16059.
*Traise, v. 20181. [Traire].
Traisime, 27046.
*Traisissent, 28309.
Traïson, 6685.
Traïsson, 22950.

Trait (à), 18391, 19252.
*Traïtour, 30981. [Trahitor].
*Tramesist, 732.
*Trametre, 6218, 15668, 20577.
Transi, 11010, 25538.
*Trape, trapes, 4071, 13126, 30768.
*Traus, 26062.
Traval, 3815.
Travellie (I, CLXIX).
*Treble, 5976, 9735.
*Trébuket, 22640. [Trébuchet].
Trébukiaus, 20952.
*Trécerie, 20517. [Tricherie].
Trécier, 34, 1142. [Tricher].
Le mot *tréceris* est resté en anglais. Shakspeare dans le *Roi Jean :*

> *Paying the fine of rated* treachery
> *Even with a* treacherous *fine of all your lives.*

Voici un joli exemple de l'emploi du mot *tricher ;* Il est tiré de *Partonopeus de Blois :*

> Si doit mourir que (*qui*) s'amor *triche ;*
> Qui dame *triche* et qu'il li ment
> Très qu'ele l'aime loialment,
> Cil soit par tot le mont trahis
> Et mal menez et mal baillis.

*Tref, 14110, 17402, 22530, 26381.
*Tremelère, 17009.
*Tremerel, 17009.
*Trencier, 20179. [Trenchier].
*Très, 13531.
*Très çou qu', 12539.
Très dont en avant, 16216.
*Trésailli, 29426. [Tressaillir).
*Trespas, 12648, 17731.
*Trespase, 29585.
*Trest, 6127, 6132, 20169; du verbe *trére.*
*Trestornez (II, CCXLIII).
*Trestot, 17693. [Trestos].
Trestous, 2500, 30392.
*Tréu, tréuage, 187, 12980.
*Triboul, 14541. [Triboil].
*Trientéisme, 13807. [Trentismes].
Triés (II, XI).
*Tristour, 20742. [Tristeur].

*Tristre, 8734.
*Triuwe, 16777, 19536, 25850. [Trive].
Trive (I, CCXXVI).

Au siècle de Grégoire de Tours, qui florissait en 573, les élémens d'une bonne éducation étaient Virgile, le code Théodosien, le calcul. Tel fut l'objet des études d'Andarchius : *De operibus Virgilii, legis Theodosianæ libris, arteque calculi adplene eruditus est. Hac igitur scientia tumens, despicere dominos cœpit*. IV, 47. M. J. Guadet, l'un des derniers traducteurs de l'histoire des Francs, remarque qu'on était alors loin du *trivium* et du *quadrivium* des XII[e] et XIII[e] siècles (II, 137). Cependant Martianus Capella avait déjà écrit son traité des *Sept arts libéraux*, Martianus cité par Grégoire lui-même à la fin de son dixième livre. Les *Sept arts*, qui n'étaient que le *trivium* et le *quadrivium* réunis et que Grégoire de Tours passe en revue, entraient donc dans le plan d'une éducation parfaite, du temps de cet évêque. (Nous ferons observer à cette occasion que M. Weiss qui, dans la *Biogr. Univ*, VII, 62, donne la liste des éditions de Capella, a omis celle de sa Dialectique, imprimée avec les topiques de Cicéron à Leipzig, en 1510, chez Melchior Lotter, in-fol. J. A. Fabricius et J. A. Ernesti ont fait la même omission. *Bibl. latina*, Lipz., 1774, III, 217). Voir notre *Troisième mémoire sur les deux premiers siècles de l'univ. de Louvain*, pp. 2—7.

*Trives, 5266, 22320, 23474.
*Trompes, 21769.
*Trompeur, 9412.
*Trosque, 101, 5058.
*Trovéors, 12190. [Trouvère].
*Truandisse, 24944. [Truandie].
*Trueve (I, CLXIV).
*Truies, 25912.
*Truis, 2815.
*Truis, v. 14476, 14912.
*Trulle, 17206.
Tuénard (II, X).
Tuer, 14359.
*Tuit, 15581.
Tume (tombe), 29710.
*Tumeriaus, 25884,
*Tunikiel, 23864. [Tunicelle].
*Turc, 26461. [Turcois].
*Turcoples, 29523.
Turquié, 25015.
*Tyne, tine (II, III). [Tine].
Tyner (II, III).

U.

*Uel, 16865.
*Uitme, 13647. [Uitième].
Umlement, 9638.
*Umles, 30357.
Un et el (et), 12189.
*Uns, 17798.
Urinal, *voy*. Mire. [Orignal].

Gilles de Corbeil, médecin et poète, qui florissait vers la fin du XII[e] siècle, dans son traité *de Urinis :*

Dicitur Urina quia fit in renibus una,
Aut quia quod tangit, mordet, dessecat et urit.

Dans le roman de *Cligès*, les médecins prononcent sur l'état de Fénice, après avoir examiné son urine. Cette mauvaise pratique a duré long-temps, aussi dans la comédie des *Mathématiciens* du hollandais P. Langendyk, y a-t-il un personnage appelé *le docteur Urinal*.
*Uslemens, 6198. [Usler].
Cl. Marot *IX[e] ballade :*

Les grans poissons faisoient sauts et *hullées*.

*Ust, v. (II, XV).

V.

Vaces, 26827. [Vaque].
Vaiche (I, CCLI).
*Vaillans, 241, 387.
Vaintre, 4811, 4819, 27018.

> Pour Sarrasins *vaintre* et conquerre,
> Et Sarrasins *vaintre* et lor gille.

Roquefort ne donne pas *vaintre,* mais il fournit *aveintre* et c'est ce mot que l'on a préféré en interprétant l'hymne de sainte Eulalie (l'introd. de notre second vol., p. CCXC, et *Elnonensia*, p. 24).

> *Voldrent l'aveintre li Deo inimi.*

Mais, comme on voit, *veintre* ou *vaintre* peuvent également se soutenir.

*Vair, 2926.

Une chanson anonyme, extraite d'un MS. de la bibl. de Cambrai, par M. Le Glay, publiée par M. Hécart et réimprimée par M. Arthur Dinaux, présente ce passage :

> Son nez bien fait à devis,
> Si *vair oel* formiant,
> Laron d'embler cuer d'amant.

Vair oel, œil bleu, dit M. A. Dinaux; « le *vair,* ajoute-t-il, était une riche fourrure blanche et bleue dont usaient les rois de France (et d'autres personnages) au moyen âge. *Vair oel* est une charmante expression pour dépeindre en un seul mot la douceur du bleu de la prunelle, se détachant sur le blanc de l'œil. » Ce commentaire est ingénieux, mais n'y a-t-il pas un peu de raffinement ? *Les trouvères Cambrésiens*, Paris, Techener, 1837, gr. in-8°, p. 34.

*Vairon, 7083.
*Vaivéé, 14868.
*Vake, 1136. [Vaque].
*Val, 18297.
*Vallais, vallait, 1677, 7060, 29164. [Vallet].
*Vallant, vaillans, 241, 387.

Ce mot, comme on l'a remarqué, s'appliquait aussi aux femmes, et n'impliquait pas nécessairement l'idée de cette vaillance dont les amazones étaient fières et que d'autres personnes du sexe ont déployée. Il indiquait plutôt la réunion de la plupart des qualités qui font aimer une femme : la *beauté* devait sans doute y être comprise. Sous ce mot *beauté* nous avons parlé des *trente* perfections célébrées par divers poètes. Nous pouvions ajouter qu'elles se trouvent paraphrasées en vers français dans un récit, malheureusement très-obscène, de l'*Espion anglais,* X, 204—205, d'après des vers latins de Jean Nevizanus, auteur, dit ce livre, d'un *poème* (*!*) intitulé : *Sylva Nuptialis*.

Valiant, en wallon, signifie actif. Les surnoms de *Valantin* et de *Valantine*, donnés aux fiancés du premier dimanche de carême, ne sont peut-être pas sans rapport avec cette signification.

*Vallés, vallet, 17102, 25655, 29321.
*Valour (I, CLXXVII). [Valor].
*Valt (I, CXCIII).
Valu, 17256.
Vant, v. (I, CLIX), 21646, 24549.
*Vassal (II, XXIX). [Vasal].

On s'est beaucoup tourmenté pour trouver l'étymologie de ce mot qu'on a cru sortir du moyen âge, sans faire attention qu'il appartient à la législation romaine la plus reculée. Aulu-Gelle, dans un entretien qui a lieu sur la place du marché à Rome, suppose qu'on demande à un jurisconsulte ce que signifient quelques termes qui se trouvaient dans le troisième livre des Annales d'Eunius et même dans la loi des Douze Tables. Le jurisconsulte s'excuse de son ignorance en disant qu'il n'a pas étudié le droit des aborigènes et des Francs, et il fallut qu'un poète passât par là pour tirer d'inquiétude les curieux interlocuteurs. Or, parmi ces termes se trouvaient ceux de *vas* et de *subvas,* c'est à-dire de *vassal* et d'*arrière-vassal.* Gell. lib. XVI, c. 10. *Lex Alem.* tit. LXXXIX, § 3; Marculf. L. II, form. 17; *Lex Bajoar.* Tit. III, Cambro-Brit. *Gwas,* compagnon, Du Cange, VI, col. 1425; A. Granier de Cassagnac, *Hist. des classes ouvrières et des classes bourgeoises*, Paris, 1838, 247—249.

Vassal ber (le) (I, CLXXXVI).
*Vasaus, 217, 1716, 1743, 7001, 14292.
*Vassaux (I, CLXXVII).
Vasselemente, 19376. [Vassaument].
*Vavasors, 12142. [Vavasseur].
*Véer (I, CLX).
*Veisin (II, XVI), 22675, 23220.

*Velle, 23984. [Vele].
Vendi, 13446.
*Vener, 17787.
*Veniance, venjance, 835.
*Venir, 13383.
Venisson, 14871.
*Venjance, 23845.
*Venjer (I, CLXVIII).
*Venquères, 6023. [Vainkierre].
*Venra, 24648.
Vens (de), devens, 19538.
Vent, v. (II, XXI).
*Ventaile, 15529, 22898.
Ventalles, 6862. Laciés, *ib.*
*Venter, 1249.
*Véoumes, 21633. [Véomes].
*Vergoigniez (I, CLXII). [Vergonder].
*Vermaus, 3342. [Vermail].
*Verté (II, XLV). [Vertez].
*Vesqes, 3122. [Veske].
*Vesques, 336, 3122, 16212, 16749, 20443, 22777, 24999, 26639, 26667, 26867, 27818, 29653. [Veske].
*Vesqui, 18183.
Vesquiés, 1199.
Vestie (I, CLXVIII).
*Veules, 4370, 27478. Mot conservé.
*Viaire, 12330.
*Viautres, 6714.
Vielanti, cheval, 5829 (I, 621), *voy.* Viellantin. Dans le vieil auteur allemand Konrad, *Velenthih.*
Viellantin, 4493 (I, 621, II, CIX).
Viellantu, cheval, 7885.
Vier, v. (II, LII).
Viers, 20917, 24663.
Viersant, 24827.
Vierti, 19541, 22436.
*Viés, 21063 (II, XXXI).
Viés-toi, 24103.
*Viesprir (aviesprir), 674. [Vespre].
*Vigerous, 14014.
*Vignes, 22382. [Vignau].
*Vignon, 26178, 27094.
*Viièle, v. 17066. [Viéler].
*Vilaites, 21564. [Villotte].
Vileynez (I, XCVI).
Villa, 24097.
*Viltance, 783.
*Vin, 21671.
*Ving, 26544. [Vint].
*Violt, 11128, 19727. [Volt].
*Vios, 24198. [Viés].
Viosantis, cheval, 7953.
Vious, viout, 2235, 4472, 23496, 28611.
Viousantis, cheval, 8042.
*Vir, 24686.
*Virée (II, XXVI).
*Virgène, 3828, 10567, 12194, 15318. [Virge].
*Virgne, 17211, 18472. [Virge].
*Vis (vivant), 28925.
*Vis, visage, 5525, 19740, (I, CLXIV).

Du Cange sur Villehardouin, p. 370.

Vises, 3121.
Viseus, 18999. [Wiseux].
Viseuses, 2854. [Voiseor].
*Visnage, 16099.
*Vis-quens, 14991, 21659. [Visqueux].
*Viste, 253, 257.
Visté, 22461.
*Vitore, 1149. [Victoire].
Viunt, 14544.
*Viuté, 16943.
*Voel, 6268, 20216, 27304.
Voellance, 25594.
Voellans, 27122.
*Voie, 31240.
Voilent, 30058.
*Voir, 89, 8115, 24952.
*Voir (de), 13847, 23538.
*Voire, 20236, 26468.
*Voirs, 25748.
*Vois, v. 14477.
*Voisse (s'en), 15510. [Voiser].
*Volage, 25366.
*Volentet, 18765. [Volenté].
*Volentiers, 28469.
*Vosist, 1235, 1499, 18727.
*Vorés, 17324. [Volsir].

* Vorrent, v. 21458. [Idem].
* Vosist, 9461. [Idem].
* Vostres, 18941. [Vouestre]. Voustre (I, CXC).
* Vroi, 19953.
* Vuis, 25083.
* Vut, veut (I, CXCI). [Vout].

W.

* Waiter, 30805.
* Wès, 13954, 14563, 15070, 20121.
* Wiénage. 1132. [Wiénaige].
* Wières, 1181.
Winse, 31057.
Wise, 18796, 28213.
* Wiseus, 2006.
* Wissiers, 20947, 25343. [Vissier].
* Witismes, 667.
Woes, woès, 9523.
Woltoirs, 15504.
Woutoirs, 7127, 15578.

Y.

Ycoine, 10987.
* Yreçon, 30052. [Ireçon].
Yretés, 879. [Iretage].



CORRIGENDA.

TOME Ier.

Page XXXVIII, ligne 20, la bibl. de Bourgogne possède sous le nº 11968 l'*Historia compendiosa de Henricus de Merica*.
— LXXXII, ligne 18, *Ketel*, lisez *Ketele*.
— LXXXV, — 20, *moins redouté*, lis. *plus redouté*.
— XCIV, note, lig. 1, *nana*, lisez *rana*.
— CXLIX, ligne 16, *Camelain*, lisez *Camelin*.
— CLXXXI, — 5, *malheurement*, lisez *malheureusement*.
— CLXXXIV, note marg., *Cillebert*, lisez *Guillebert*.
— CXCIX, ligne 10, *Bovines*, lisez *Bouvines*.
— CCXXXVII, — 28, le renvoi de la note n'est pas 2 mais 1.
— 10, note, col. 2, ligne 2, 909, lisez 209.
— 12, à la fin des v. 249, 251 et 252, une virgule, du v. 250 un point et virgule
— 29, ligne 14, lisez ainsi le vers :
Pris ot Sigebiers pour aide.
— 102, note du v. 2483, *franches*, lisez *franges*.
— 127, ligne 16, *cruelement*, lisez *cruelment*.
— 140, — 28, *lies*, lisez *liés*.
— 192, note, col. 1, ligne 1, *ailes* lisez *ailles*.
— 213, — — 2, ligne 13, *c'est*, lisez *cest*.
— 317, — — 2, — 2, *marque* lisez *marquée*.
— 342, — — 2, — 1, cette note se rapporte au vers 8729 et non pas au 8749.
— 348, ligne 5, *sui*, après ce mot au lieu d'un point mettez une virgule.
— 479, ligne 33, *pracifia*, lisez *pacifia*.
— 480, — 19, *Guennelon de Hardres*, mettez une virgule après *Guennelon*.
— 520, ligne 35, *alquot*, lisez *aliquot*.
— *ib.* — 36, *vixisset*, lisez *rexisset*.
— 524, — 24, *supultus*, lisez *sepultus*.
— 525, — 18, *suceessit*, lisez *successit*.

TOME II.

Page II, note marg., *Rainaud* lisez *Rainouard*.
— III, ligne 17, *Nigollius*, lisez *Nigellus*.
— XXV, note, col. 2, lig. 6, *Franc* lisez *France*.
— XCVII, — 10, *Orange*, effacez la virgule.
— XCIX, — 1, *Raimbert* ou *Rembert* comme ailleurs.
— CVIII, — 24, *vist*, lisez *vest*.
— *ib.* — *Macabre*, lisez *Macabré*.
— CX, — 23, *dracon*, lisez *dragon*.
— CXXIV, ligne 17, *qui cite*, lisez *que cite*.
— CLIX, — 9, *felons*, lisez *félons*.
— CLXIV, — 17 et 22 et p. 840, col. 2, ligne 36, *carroccio*, lisez *carroccio*.
— CCXLIV, — 1. *principautés*. lisez *principauté*.
— 10, ligne 23, *n'a*, lisez *n'à*.
— 11, — 5, *fius* après ce mot, une virgule doit remplacer le point.
— 111, note, col., 1, l. 3, *plein*, lisez *pleins*.
— 113, — — 2, l. 5, *dans Rob. Wace*, lisez *dans Philippe Mouskes*.
— 158, — — 1, l. 7, *Geroi*, lisez *Geroie*.
— 165, — sur le v. 16674, *réveil*, lisez *réviel*.
— 167, — sur le v. 16710, *Gisile*, — *Gisèle*.
— 172, — marginale, 1254, lisez 1054.
— 189, — marg., *Guillaume*, lisez *à Guillaume*.
— 233, — col. 1, l. 9, *nel*, lisez *n'el*.
— *ib.* ligne 20, *si provèrent*, lisez *s'i provèrent*.
— 276, note, col. 1, l. 5, *Vitré*, lisez *Vitri* ou *Vitry*.
— *ib.* à la marche, V. 18560, lisez 19560.
— 277, note, col. 1, l. 2, *Petersborough*, lisez *Peterborough*.
— 309, ligne 20, *Vallans*, après ce mot une virgule.
— *ib.* — 22, *Boulogne*, *id.*
— 311, — 12, *od lui*, un point.
— 321, note, col., 1, l. 13, *Nesle*, lisez *Nesles*.

TOME Ier.

—

Pag. 544, ligne 5, *pertintentibus*, lisez *pertinentibus*.
— 556, — 27, *eaducœ*, lisez *caducae*.
— 568, — 29, *domino*, lisez *domini*.
— 605, — 5, 6, *Philippres*, *Philipple*, lisez *Phelippres*, *Phelipples*.
— 609, — 26, *Érasme*, lisez *Crasmar*.
— 612, — 38, *longuemat*, lisez *longuement*.
— 613, — dern., *mes*, lisez *mès*.
— 625, — 15, *au reste Gentilotus*, lisez *au surplus Gentilotus*.
— 638, — 35, *le duc de Naymes*, lisez *le duc Naymes*.

TOME II.

—

Pag. 322, ligne marg. et 371, n., col. 1, l. 2, *Flandres*, lisez *Flandre*.
— 339, — 24, *iscus*, lisez *isçus*.
— 341, — 9, *Robues*, lisez *Robués*.
— 347, note sur le v. 21468, *Hostmar*, lisez *Horstmar*.
— 376, ligne 17, *tres*, lisez *très*.
— 703, — 25, *siccario*, lisez *sicario*.
— 739, — 7, *Nederlandiche*, lisez *Nederlandsche*.
— 801, col. 2, ligne 24, *le clerc de Guillaume*, effacez *de*.
— 828, — 2, — 18, *Ekiarid*, lisez *Ekiurid*, MS., et Fischer. p. 45, *Ekewrid*.

CHRONIQUE RIMÉE

DE

PHILIPPE MOUSKES OU MOUSKÉS,

PUBLIÉE, POUR LA PREMIÈRE FOIS,

AVEC DES PRÉLIMINAIRES, UN COMMENTAIRE

ET DES APPENDICES.

CHRONIQUE RIMÉE

DE

PHILIPPE MOUSKES OU MOUSKÉS,

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

AVEC DES PRÉLIMINAIRES, UN COMMENTAIRE ET DES APPENDICES.

—

SUPPLÉMENT.

CHRONIQUE RIMÉE

DE

PHILIPPE MOUSKES OU MOUSKÉS,

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

AVEC DES PRÉLIMINAIRES, UN COMMENTAIRE ET DES APPENDICES;

PAR

Le Baron De Reiffenberg,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BRUXELLES, DE L'INSTITUT DE FRANCE, ETC.

SUPPLÉMENT.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1845.

Bien sacent tot cil ki [illegible] ont ki cest escrit veront ⁊ oront q̃ hes kieun de sa [illegible] brise ki lei [illegible] ois ⁊ les rentes
des poures ont a warder. Arenterent a Felipon Mousket ⁊ a son oir p. vi. d. blans v flames decens a le saint Remy.
⁊ x. v. sol. a deus tiermines l'an si c̃ le candeler ⁊ fieste saint Piere entrant aoust. le siste p̃ deuãt ⁊ deriere de le maison
de piere ki fu Wibert de maude borjois de Tornai q̃ il dona as poures por dieu q̃nt il mort. La fu a cest arentemẽt com
es kieumins Nicole cars de uake, Wibers demorel porte ⁊ Nicole li borgnes. Jakemes Wanson. Jehans ⁊ estares. Jakemes
deulers. Adés p̃lemens. Tot cist i furent com es kieum. + Apriés cierte cose soit q̃ frere Sohier demarin
li consaus de le maison. Arenterẽt a Felipon Mosket ⁊ a son oir p. ii. d. decens blac v flamec a le saint Remy. ⁊ x
sol. i. d. mains a ces deus termes ki deuãt sont dit. Tele p̃tie. q̃ mestre Jehan de mande estoit es keuwe en le maison
son pere deuãt ⁊ deriere. q̃ il lor auoit donee por les armes d'aus. ⁊ p̃ deuãt ces es kieu[mins] [illegible] fu fes cis otroi a
frere Sohier ⁊ son consel a Phelippon Mouscher. + Ancor soit certainemẽt seu q̃ [illegible] Jehans de maude canoni
de Tornai si arenta a Felipon Mouscher ⁊ a son oir. p̃ vi. d. blans v flamens. decens a le saint Remy. ⁊ viiii. sol. p̃ an a ces
deus tiermines. ki dit sont tele p̃tie com a l'enfaut se sereur q̃ il eut de Jehan Bilcher estoit es keuwe. dont il estoit
bailles ⁊ warde de le maison de piere ki nomee est. Por co q̃ il n'auoit son age ⁊ por le mols de l'enfant le fist ⁊ fu
cier kemanec li maisons ⁊ liues deriere. p̃ ces es kieumins. ki dit sont ⁊ demora li ces empais a le maison de piere. ⁊ cou
reconeut mestre Jehans deuãt deus es kieumins. Nicolon colemer ⁊ Simon de uaus ⁊ cist le recorderẽt deuãt lor compaignons
Wibiert demorel porte. Jakemon deulers. Rogier de maude. Huon le fort. Mahiu bier danette. Tot cist i furẽt q̃ es
kieum. ⁊ por co que co soit ferme cose ⁊ estaule si en fu fes cis escris ⁊ liures en le warde des es kieumins. L'an del
incarnation. Nostre Seigneur. Jesu crist. m. cc. xxx vi. el mois [illegible] de ma[illegible]


Fellupres morkes

SUPPLÉMENT

A LA

CHRONIQUE RIMÉE DE PHILIPPE MOUSKES

OU MOUSKÉS.

Depuis qu'André Du Chesne et Du Cange, ces preux de l'érudition française, avaient fait connaître, par extrait, l'œuvre immense de Philippe Mouskes ou Mouskés, on désirait posséder en entier ce précieux monument d'histoire et de littérature. Mais l'étendue et les difficultés de l'entreprise opposèrent, pendant deux siècles, un obstacle invincible à la réalisation d'un tel vœu. Secondé par des circonstances plus propices, il nous a été possible de faire, malgré notre faiblesse, ce qu'avaient seulement conçu des hommes auxquels nous n'avons nullement la prétention de nous comparer [1].

On nous a tenu compte de notre bonne volonté, de nos efforts sincères, et,

[1] Nous ne savons pas si Lenain de Tillemont se proposait de tirer Ph. Mouskés de l'obscurité, mais il en avait fait faire une copie magnifique, sur laquelle il avait jeté quelques gloses et dont nous possédons une partie, qui commence au v. 23,563. M. Arthur Dinaux indique aussi, parmi les manuscrits de l'Arsenal, une copie du XVIII[e] siècle, cotée 103, in-fol. de 832 pages. *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, p. 331, note.

quelle que fût l'imperfection de notre travail, nous avons reçu de toutes parts les plus flatteurs encouragements. Obtenir l'approbation d'écrivains tels que MM. Raynouard, Daunou, V. Le Clerc, J. Grimm, F. Wolf, J.-L. Ideler [1], J. Bekker, P. Paris, Le Roux de Lincy, F. Michel, Arth. Dinaux, etc., n'est-ce pas un succès dont nous pouvons avouer que nous sommes fier?

Des censeurs néanmoins (nos compatriotes, comme il est juste), sans blâmer le livre même, ont trouvé qu'il n'appartient pas plus à l'histoire que les chroniques métriques de Van Heelu et de De Klerk, déclarant que ce genre d'ouvrages était exclusivement du ressort de la philologie [2]. En confirmant cette sentence, nous semble-t-il, on se ferait de l'histoire une idée aussi étroite qu'incomplète. L'histoire, en effet, ne se compose pas uniquement de faits matériels, de faits proprement dits, qui ont un nom et une date, elle embrasse dans sa plénitude l'activité humaine, elle l'étudie et la représente sous toutes ses faces. La critique que nous relevons ici provient peut-être de ce que, dans le principe, la commission, sous les auspices de laquelle a été publié Philippe Mouskés, était chargée officiellement de mettre au jour la collection des *Chroniques belges inédites*. Le mot *chronique* a rétréci la route qui nous était tracée et a fourni des armes à notre contradicteur. Ce terme aurait dû être remplacé par celui de *documents*, en latin *res* ou *fontes*, en allemand *quellen;* car, par exemple, des chartes, des diplômes, des correspondances et d'autres pièces de cette nature, sont-ils moins utiles, offrent-ils moins d'intérêt que des chroniques véritables? L'homme éminent, auquel la France doit un magnifique ensemble de matériaux historiques,

[1] M. Ideler, qui veut bien nous citer à presque toutes les pages de son *Histoire de la littérature française au moyen âge*, juge que notre édition est *eine unentbehrliche Hülfsquelle*. M. le baron F. de Roisin l'appelle le *vade-mecum* de tous ceux qui étudient la littérature romane, etc.

[2] Qu'il nous soit permis de rappeler ce passage de Divæus : *Quibus non obtemperare inhumanum credens, vela ventis commisi; non ignarus interim, quantis calumniarum perversorumque judiciorum procellis sese exponant, qui in latissimum hoc scribendi aequor temere procurrunt*. Divæus nous fournit ainsi une maxime d'une application malheureusement trop fréquente, et l'occasion de mentionner une allégation d'un biographe dont la bienveillance n'est pas le plus grand défaut.

En écrivant une notice sur Divæus (Ph. Mouskés, t. I, p. CCCXLVII—CCCLI), nous avons dit, d'après Ermens, p. CCCXIX, que Paquot avait été l'éditeur des *Opera varia* imprimés en 1757, in-fol., puis au t. II, p. 743, nous avons répété quelques lignes de feu M. Van Hulthem, qui refuse à Paquot le titre d'éditeur de Divæus, pour l'accorder à De Vivario, et nous avons renvoyé, touchant cette assertion, à un ouvrage que nous pensions être près de publier alors sous le titre de *Bibliothèque historique de la Belgique*. Le biographe, qui s'en réfère à Foppens et à J.-B. Staes, selon lesquels l'édition des *Opera varia* est de Michel Van Langendonck, part de là pour nous accuser d'erreur (*Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique*, t. III, p. 79). Cet ouvrage est tout rempli d'allusions amères, d'imputations hostiles et la plupart inexactes, pour ne pas dire davantage.

ne voulait pas même qu'on repoussât les ouvrages *qui, sous une forme purement littéraire, nous révèlent des mœurs oubliées, des usages ou des faits sociaux dont on avait perdu la trace* [1]. Cette autorité nous paraît sans réplique. Mais même, dans l'espèce, les écrits de Van Heelu, de De Klerk et de Philippe Mouskés ne sortent pas de la classe des chroniques. Ils cumulent le triple avantage de consacrer des faits historiques de la nature de ceux qu'exigent nos Aristarques, et d'être en même temps un témoignage curieux et irrécusable de la condition intellectuelle, ainsi que de la langue de leur siècle.

Voilà sans doute ce qui a séduit les doctes étrangers dont nous venons d'invoquer les noms, et ce qui nous a valu leurs éloges. Pour les mieux mériter, nous croyons que c'est un devoir, même après huit années, de revenir sur notre publication, pour tenir les lecteurs au courant des découvertes récentes qui s'y rattachent. Nous n'avons jamais hésité à nous corriger et à signaler nous-même, le premier, les fautes que nous avions pu commettre : personne ne le niera; cette justice, nous la réclamons hautement.

Jusqu'ici Philippe Mouskes, ou mieux Mouskés, passait pour un évêque de Tournay, natif de Gand, et, malgré certains doutes, nous avions adopté l'opinion commune, qui comptait en sa faveur les noms les plus imposants.

Il est prouvé aujourd'hui que Philippe Mouskés n'était ni Gantois, ni évêque, mais un joyeux trouvère, portant la cape et l'épée, et auquel la ville de Tournay donna le jour.

L'auteur de l'erreur qu'il nous était impossible de rectifier, paraît être André Du Chesne. Dans ses *Annales de Flandre*, p. 93, Meyer avait dit : *Philippus cognomento* Mus, *Gandavo oriundus, fit episcopus Tornacensis.* Du Chesne ayant eu connaissance du manuscrit de la *Chronique des rois de France*, écrivit le 7 mai 1622 à De Winghe, chanoine de Tournay, pour lui faire part de cet événement : « Ces jours passés j'ai eu communication d'une histoire de France escrite en vieille rime, où j'ai remarqué beaucoup de choses de la ville et des » évêques de Tournay, ce qui m'a faict estimer que l'auteur, nommé Philippe » Mousque, en pouvoit estre originaire [2]. »

Du Chesne, on le voit, comprenait bien que l'auteur de la chronique devait être tournaisien, mais il n'avait point encore imaginé qu'il fût le même que l'évêque Philippe de Gand; aussi, dans l'*Histoire de la maison de Montmorency*,

[1] *Rapport de M. Guizot au roi*, Paris, 1835, in-4°, p. 22.
[2] Voir notre édition, II, CCCVIII.

qu'il publia en 1624, les extraits qu'il donne de notre écrivain ne portent aucune qualification épiscopale [1]. Mais en 1639, lorsqu'il fit paraître l'*Histoire de la maison de Béthune*, confondant Mouskes ou Mouskés avec le Mus dont parle Meyer, il ne fit qu'un seul individu du poëte et de l'évêque qui vivait un demi-siècle après lui [2]. Cette méprise du célèbre généalogiste français fut admise dès lors comme une vérité. Du Cange, en publiant, en 1657, à la suite de Ville-Hardouin, un long extrait de Philippe Mouskés, le désigne expressément comme ayant été *évesque de Tournay* depuis la composition de sa chronique, et les Foppens, les Paquot, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, ceux des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, etc., répétèrent avec une confiance fort excusable l'assertion de ces deux érudits.

La vérité cependant se réduit à ces deux points : que Philippe Mouskés était un trouvère tournaisien de la première moitié du XIIIe siècle, et l'évêque *Philippus de Gandavo,* surnommé Mus, Muus, ou Meuse, un gantois, issu sans doute de l'illustre maison de Gand, ainsi que nous l'avions déjà soupçonné [3], et qui florissait un demi-siècle après le poëte.

Cette vérité a été mise dans tout son jour par M. Du Mortier, dont on connaît l'ardente et heureuse activité. Il en a fait l'objet d'un lumineux mémoire, inséré dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire* [4], et que nous reproduisons ici presque en entier. M. Du Mortier, qui a fouillé avec un soin au-dessus de tout éloge, les archives de Tournay, y a retrouvé, après quatre années de recherches, des preuves manifestes de l'erreur où était tombé Du Chesne, et il s'en est servi avec beaucoup de sagacité.

M. Du Mortier s'attache à démontrer : 1° que Philippe Mouskés et l'évêque Philippe de Gand sont deux personnages entièrement différents; 2° que le trouvère était un bourgeois de Tournay, qui florissait sous Philippe-Auguste, un demi-siècle avant l'évêque Philippe de Gand; 3° que son nom doit se prononcer *Mouskés* et non *Mouskes;* 4° que la famille Mouskés était tournaisienne et non gantoise; que, par conséquent, il y a eu erreur et confusion lorsque l'on a attribué à l'évêque Philippe de Gand le poëme du trouvère tournaisien.

Pour prouver la première partie de sa thèse, M. Du Mortier établit d'abord

[1] *Preuves*, pp. 39 et 66.
[2] *Preuves*, p. 371.
[3] T. II, LXXVIII.
[4] Tom. IX, pp. 112-145, et tom. X, pag. 46-48.

les faits, en ce qui concerne l'évêque Philippe de Gand. De l'examen de ces faits on conclura que la chronique romane des rois de France n'est et ne peut être son ouvrage.

L'évêque Philippe de Gand appartenait à la Flandre flamingante et était natif de la ville de Gand [1], où il résida, paraît-il, durant de longues années. Chancelier de l'évêché de Tournay en 1272, il fut, en 1274, promu à l'épiscopat, fit son entrée à Tournay, le 25 janvier 1275 (1274, v. st.), et mourut à la Noël de l'année 1283, époque à laquelle Michel de Warenghien lui succéda comme évêque. Aucune charte, aucun ouvrage antérieur à André Du Chesne ne le désigne sous le nom de Philippe Mouskés, mais tous les documents contemporains et authentiques lui donnent celui de Philippe de Gand, dit *Mus* ou *Muus*.

La vieille chronique des évêques de Tournay, manuscrit conservé au chapitre de la cathédrale, s'exprime en ces termes: « Après ledict évesque, mestre Jehan » Buchiel, succéda *Phelippe de Gant*, chanonne et chancellier en ladicte église, » et fust sacré l'an mil deux cens soixante-quattorze. »

La chronique des évêques de Tournay, provenant de l'abbaye de Cysoing, et qui paraît être une copie du texte primitif de la chronique de la cathédrale [2], reproduit la même version : *Johanni Buchiel successit dominus* PHILIPPUS DE GANDAVO, *canonicus et cancellarius tornacensis, in episcopum consecratus anno MCCLXXIV.*

Gilles li Muisis, abbé de S[t]-Martin à Tournay et contemporain de l'évêque Philippe de Gand, parle de lui, dans sa chronique, en ces termes: *Anno* 1274 *fuit electus a decano et capitulo Magister* PHILIPPUS DE GANDAVO *oriundus, canonicus et de gremio, vir litteratus, prudens et discretus, et venit in Tornacum illo anno; praefuit annis circiter octo* [3].

La chronique de S[t]-Bavon à Gand, où l'évêque Philippe était né, dit en parlant de ce prélat : *Ordinatus est in episcopum* PHILIPPUS, *cognomine dictus* MUUS, *circa annum domini* 1275, *natus de Gandavo, magister in artibus, dominus legum, magister in decretis, homo mitis et suavis.*

Dans toutes les chartes données par ce prélat, il prend le nom de *Philippus de Gandavo*, ou très-rarement celui de *Philippus de Gandavo dictus Muus;* jamais il ne prend celui de *Mouskés*. Le nécrologe de la cathédrale de Tournay,

[1] *Chronique de S[t]-Bavon.*
[2] Voir nos appendices à *Philippe Mouskés*, vol. I. p. 542.
[3] Li Muisis *in Corp. chron. Flandr.*, I, p. 164.

2

en parlant de son oncle, porte : *Eodem die* (18 *kal. Decembr.*) *obiit Georgius poenitentiarius*, *avunculus domini* Philippi de Gandavo, *episcopi tornacensis.*

Enfin, le registre aux entrées, dit de *cuir noir*, manuscrit contemporain qui repose aux archives de la ville et cité de Tournay, raconte la joyeuse entrée de l'évêque Philippe de Gand en ces termes :

DE LE VENUE LE VESQUE PHELIPON DE GANT.

« L'an del Incarnation M.CC.LXXIV el mois de jenuier le samedi apriés le jor
» de le conuersion de saint Pol, entra premiers en Tornai *li ueskes Phelippes de*
» *Ghant,* quant il reuint de sen sacre. Si ramena par l'assens des prouos, des
» jurés, des eswardeurs, des maïeurs et de tout le consel de le ville, tous banis et
» à ans et à denier, fors cheaus ki estoient banit pour mourdre, pour rat de femme
» efforchié u ravie u emmenée à forche, pour arcin, pour reube en bos u en
» kemin, u pour pais faite par preudomes brisié, u pour trives, u respit u su-
» retet brisié, u pour mort d'ome u de femme faite puis le daraine lettre le roi, en
» laquelle il est contenut que jamais ne puist rauoir Tornai ki home u feme ochie,
» et partant se tiunrent les parties apaiiet. »

Ainsi, à Gand comme à Tournay, dans les actes de l'évêché comme dans ceux de la cité, l'évêque Philippe est toujours nommé Philippe de Gand ou *Muus*, jamais il ne prend le nom de *Mouskés;* les témoignages contemporains que nous venons de citer, ne laissent aucun doute à cet égard. Quant au MS. n° 9435 nouv., de la bibliothèque de Bourgogne, que nous avons cité [1], et qui donne le nom de Mouskés à l'évêque Philippe, c'est un manuscrit moderne du XVIIIe siècle, sans importance pour le sujet qui nous occupe.

De ce qui précède il résulte:

1° Que l'évêque Philippe de Gand était flamand et né à Gand;

2° Qu'il ne se nommait pas *Mouskés,* mais bien Philippe de Gand, surnommé *Mus* ou *Muus;*

3° Qu'il florissait en 1280.

Or, aucune de ces circonstances n'est applicable à l'auteur du poëme.

M. Du Mortier établit ensuite avec beaucoup de clarté que le trouvère était non pas un flamand, mais un wallon sujet de la France. En effet, dans tout l'ouvrage

[1] *Chronique de Ph. Mouskes*, vol. II, p. cccv. Il est à remarquer que ce MS. y est coté n° 9435, ancien; mais c'est 9435 nouveau, qu'il faut lire.

on trouve à peine un seul flandricisme, une seule tournure flamande; les expressions et les phrases rappellent complétement le vieux langage tournaisien, comme il s'est presque entièrement conservé dans les communes rurales des environs de la vieille cité des Franks, que notre poëte célèbre si souvent dans ses vers. Qu'est-ce d'ailleurs que l'ouvrage de Philippe Mouskés? Un *éloge* des rois de France. Or, un tel éloge pouvait se placer naturellement sous la plume d'un habitant de Tournay, ville sujette aux rois de France; mais dans la bouche d'un flamand, et surtout d'un gantois, c'eût été, à cette époque, une manifestation peu nationale et peut-être dangereuse. Philippe Mouskés ne cache pas d'ailleurs qu'il appartenait à la France; les Français, pour lui, ce sont *nos* Français; les Flamands sont ses ennemis [1]. En racontant l'histoire de la bataille de Bouvines, livrée de son temps, Philippe Mouskés ne montre aucune sympathie pour les vaincus :

Maintes fois oïssiés le jour
Crier *mon joie* sans séjour;
Cis mos esmaïa [2] les Flamens,
Cis mos lor fu paine et tormens,
Cis mos les a tous abaubis [3].
(V. 21, 901.)

. . . .
Et quant on escrie *mon joie*,
N'i ot Flamenc qui n'asoploie.
(V. 21, 875.)

Souvent oïssiés à grant joie
NOS *François* escrier monjoie.
(V. 21, 833.)

C'est bien là le langage de celui qui aurait crié lui-même *monjoie* dans le combat, et non de ceux que ce mot mettait en deroute.

Nos François, langage d'un compatriote et non d'un ennemi; il n'y a qu'un sujet

[1] Plusieurs des héros cités par Philippe Mouskés, dans son récit de la bataille de Bouvines, Gérard-la-Truie, Hues des Wastines (et non de la Voestine), Guillaume des Barres, appartenaient, dit M. Du Mortier, à des familles tournaisiennes. Il existe dans les archives de Tournay des actes d'intérêt privé qui se rapportent à ces familles. lesquelles subsistent encore de nos jours. Quant à Guillaume des Barres, dont les historiens contemporains indiquent l'origine, il paraît que M. Du Mortier s'est trompé. (*Philippe Mouskés*, II, 370, note sur le v. 22,064.)

[2] *Dérouta, déconcerta.*

[3] *Ébaubis, ébahis.*



français qui ait pu s'exprimer de la sorte, à moins qu'on ne soutienne qu'en occupant une dignité dans l'église de Tournay, le flamand se naturalisait français. En parlant des Champenois, le poëte dit :

Des Campignois n'i ot celui
Qui ne fasse Flamens anui.
(V. 21, 892.)

On voit que la sympathie de l'auteur n'est pas pour les Flamands, et cela se conçoit chez celui qui avait assisté au sac de Tournay, sous le comte Ferrand. Mais quand il parle des Français, il n'a pas d'éloges trop grands à leur prodiguer :

Mais li François, s'on dire l'ose,
Sont de tous cevaliers la rose.
(V. 21, 991.)

A propos du roi Jean d'Angleterre, défait devant la Roche-aux-Moines, il ajoute :

Et quant il sot la vérité
Comment François sont arouté,
Desconfi s'en alla fuiant
Et NO François apriés huant.
(V. 22, 251.)

Tous ces passages semblent prouver que la chronique n'a pas été écrite par un Flamand; un sujet des rois de France pouvait seul s'exprimer comme le fait notre poëte. Même l'esprit de clocher perce d'une manière singulièrement remarquable quand Philippe Mouskés raconte le traitement cruel que Philippe-Auguste infligea au comte Ferrand, le même qui, à la tête d'une armée flamande, avait saccagé et ruiné Tournay l'année qui précéda la bataille de Bouvines.

S'ot Ferrand mis en double fier
Ausi com diable d'enfier;
Pour çou k'il voloit regiber
Or le fait pestre et soujorner
Si comme ceval dessoulé,
Pour çou qu'il ot Tornai foulé.
(V. 22, 289.)

Un Flamand n'eût certes pas comparé le comte Ferrand à un *diable d'enfer*. Et pourquoi le roi de France met-il le chef des Flamands en *double fier?* écou-

tons le motif qu'en donne Philippe Mouskés : C'est, dit-il, *pour çou qu'il ot Tornai foulé*. Ainsi le comte Ferrand, fait prisonnier à Bouvines, n'est pas mis aux fers pour avoir levé l'étendard de la révolte et avoir voulu détrôner son suzerain ; non, le motif qui le fait condamner à ce supplice, c'est parce qu'il a *foulé* et saccagé Tournay ! L'esprit municipal du bourgeois de Tournay est ici trop évident pour avoir besoin de commentaires. Et cet esprit de localité se reproduit chez Philippe Mouskés chaque fois qu'il s'agit de la ville de Tournay, ce qui fait que dès l'époque où le MS. fut découvert, Du Chesne reconnut qu'il devait avoir été écrit par un habitant de cette ville.

Que si nous rapprochons les dates relatives au poëte roman et à l'évêque, nous reconnaîtrons bientôt que ce rapprochement fournit une preuve nouvelle que l'évêque Philippe de Gand ne peut avoir été l'auteur du poëme sur les rois de France, en démontrant que l'évêque et le poëte florissaient à un demi-siècle l'un de l'autre. En effet, toutes les chroniques s'accordent en ce point, que Philippe de Gand fut élu en 1274, et les archives de l'évêché de Tournay nous apprennent qu'il mourut vers le jour de Noël de l'an 1283 [1]. Or, Philippe Mouskés, en parlant de la prise de Tournay par le comte Ferrand, s'appuie sur son propre témoignage comme ayant été présent à ce désastreux événement, auquel la trahison eut une grande part :

> Bien le savommes (dit-il), ki là fûmes.
> (V. 21, 229.)

La prise de Tournay par le comte Ferrand, eut lieu avant la bataille de Bouvines, en 1213 ; Philippe Mouskés était donc à Tournay à cette époque, et, d'après ses expressions, il n'est pas douteux qu'il n'ait été présent à l'action, puisqu'il se porte garant des faits qui s'y passèrent ; par conséquent, Philippe Mouskés devait, en 1213, être âgé d'au moins 20 ans. Or, comme l'évêque Philippe fut élu en 1274, il aurait eu à cette époque au moins 81 ans, ce qui est peu vraisemblable. Comment d'ailleurs supposer un âge aussi avancé à l'évêque que l'abbé Li Muisis indique comme chevauchant par la ville en brillant équipage de 16 à 20 chevaux ? Est-ce là l'allure d'un vieillard octogénaire ? évidemment la chose

[1] Le jeudi après la Noël 1283, le chapitre annonce au roi Philippe-le-Hardi le décès de l'évêque Philippe de Gand, et demande d'être autorisé à procéder à l'élection de son successeur. Le dimanche après l'Épiphanie, le roi donne licence d'élire un autre évêque. Enfin, le mardi après la Purification 1284 (1283, v. st.), le roi ordonne aux gardiens de la régale de délivrer aux exécuteurs testamentaires du prélat défunt, les biens mobiliers qu'il possédait et de délivrer au chapitre les biens épiscopaux qui, par coutume, étaient de la régale. Ces pièces m'ont été communiquées par M. le chanoine Voisin, archiviste de la cathédrale de Tournay.



est impossible. L'évêque Philippe de Gand, qui, en 1280, se signalait par ses brillantes chevauchées, ne devait pas encore être né en 1213. En réalité Philippe Mouskés, le poëte roman de Philippe-Auguste, appartient à la première moitié du XIIIe siècle, l'évêque Philippe de Gand, à la seconde; le premier florissait de 1213 à 1240, le second, de 1274 à 1283.

Après avoir prouvé que l'évêque Philippe de Gand n'était point et ne pouvait être l'écrivain de la grande chronique romane des rois de France, et que le véritable auteur de ce poëme, Philippe Mouskes, devait être wallon, sujet français et tournaisien, M. Du Mortier nous apprend qu'il existait au XIII[e] siècle à Tournay, une famille considérée portant le même nom que notre poëte : Mouskés. Ce nom toutefois ne s'écrivait pas toujours de même, et il subissait les modifications orthographiques usitées à cette époque pour tous les mots. Conformément aux règles de la grammaire romane du XIII[e] siècle, il s'écrivait *Mouskés*, ou *Mouschés*, au nominatif singulier, comme dans le premier vers du poëme; *Mousket* ou *Mouchet*, à l'accusatif et au datif. Les dames féminisaient leur nom toutes les fois qu'il était déclinable, et celles de la famille qui nous occupe prenaient le nom de *Mouskete*. Cet usage, commun aux peuples du nord, de féminiser les noms de femmes subsiste dans plusieurs provinces de France; dans la Brie, par exemple, il est encore usité de nos jours. C'est à la famille que nous venons d'indiquer et non à celle de l'évêque Philippe de Gand qu'appartient le célèbre chroniqueur.

Le nom de *Mouskes* n'est nullement flamand, il est roman, et se retrouve encore aujourd'hui dans le patois de Tournay. Ce mot signifie *mouche (mouque)*, quand l'*e* se prononce fermé, tandis que si l'*e* se prononce aigu, il désigne un oiseau de proie, connu sous le nom de *crécerelle* (*Falco tinnunculus*), que nos campagnards nomment communément *mouket* ou *émouchet;* dans le nord de la France et la Picardie, cet oiseau porte encore le même nom. On sait que l'orthographe du moyen âge n'admettait pas d'accents dans l'écriture; la langue française à cette époque s'écrivant sans accents et sans apostrophes, il serait impossible de déterminer quelle doit être la prononciation du nom de la famille tournaisienne, si une circonstance relatée plus loin n'avait révélé à M. Du Mortier que le nom des *Mouskés* était emblématique, qu'il désigne l'oiseau de proie, et que, par conséquent, il doit se prononcer *Mouskés*.

La famille Mouskés figure souvent dans la collection des chirographes de Tournay, ainsi que dans les listes du magistrat de cette ville. Elle appartenait à l'aristocratie tournaisienne du XIII[e] siècle et habitait la rive droite de l'Escaut,

c'est-à-dire, l'échevinage de St-Brice. M. Du Mortier a rencontré dans les archives de Tournay plus de cent actes qui en font mention. Les plus anciens sont des années 1216 et 1223[1]; le second est un accord entre dame Juliane Mouskete, veuve de N. Mouskés, et ses enfants. Ceux-ci n'y sont point nommés, excepté un seul, Thiéry, qui était au loin à l'étranger, peut-être en pèlerinage à la Terre-Sainte; mais comme, en cas de retour, il lui est accordé une quatrième part, on doit en conclure que les enfants étaient au nombre de quatre. La qualification de *dame* donnée à Juliane Mouskete prouve la haute position dont elle jouissait, car au moyen âge cette qualification n'était accordée qu'aux femmes et aux filles de chevaliers.

Un acte de 1248 indique le nom d'un second fils de dame Juliane Mouskete; il s'appelait Jehan Mouskés. Ce Jean fut, en 1228, pleige de Jean Wisse, vis-à-vis du chapitre de Tournay, avec Aubert et Godefroy de Mortagne, Jacques et Thomas Buciau, Jean de Rongies, Ferain Galait, etc., qui étaient vraisemblablement ses alliés de famille [2], et qui étaient au nombre des lignages les plus puissants de l'époque. Jean Mouskés habitait la rue de Pont à Tournay [3]; il fut échevin du banc de Saint-Brice en 1238, mayeur de cet échevinage en 1251 [4], et juré de Tournay en 1248. Il épousa dame Agnès N., et était mort avant l'an 1265; car, en cette année, Colars et Gilles Mouskés, ses deux fils, firent un accord au sujet de sa succession [5]. Dans cet acte Jean Mouskés est désigné tantôt sous le nom de *seigneur Jehan Mouskés*, tantôt sous celui de *sire Jehan Mouskés*, qualifications qui ne s'accordaient qu'aux propriétaires d'une seigneurie, ou bien aux personnages qui avaient exercé les premières fonctions publiques. Gilles Mouskés, fils de Jean, vivait encore en 1276 et en 1280 [6], c'est-à-dire pendant l'épiscopat de Philippe de Gand; il dut avoir un fils de son nom, puisque, dans l'acte de 1280, il est désigné sous le nom de *le père*. Ce Gilles ne doit donc pas être confondu avec un autre Gilles Mouskés dont nous allons parler et qui était déjà mort en 1261.

On ne possède aucun acte de filiation des autres enfants de dame Juliane Mouskete, mais on retrouve, à l'époque de son partage, deux autres tournaisiens de ce nom, *Gilles Mouskés* et *Philippe Mouskés*, le poëte, qui vraisemblablement sont ces deux autres enfants.

[1] Voir aux preuves, nos 1 et 2.
[2] *Ib.*, no 3.
[3] *Ib.*, no 4.
[4] *Ib.*, no 6.
[5] *Ib.*, nos 8 et 9.
[6] *Ib.*, nos 9 et 10.

Le premier, Gilles, surnommé *li Porchiers*, acheta en 1225, un bonnier de terre à Férain Galet (Galait); il épousa Marie N....., qui était veuve en 1261. D'eux sont nés plusieurs enfants, savoir : Gossuin, Alard et Marie, et une fille Isabelle, qui épousa Jean Brabant, Braibant ou de Braibant [1].

Enfin, PHILIPPE MOUSKÉS, le poëte, paraît avoir été le quatrième fils de dame Juliane Mouskete. Après quatre années de recherches, M. Du Mortier a enfin eu le bonheur de découvrir dans un sac échappé à la dévastation des archives de Tournay en 1822, un titre qui constate son existence [2]. Ce chirographe est de l'an 1236, ou peut-être de 1237 [3], et renferme trois actes différents. Par le premier, les échevins du banc de Saint-Brice arrentent à Philippe Mouskés et à ses hoirs, pour six deniers blancs ou flamands de cens à la St-Remi et 5 sols de rente à deux termes l'an, savoir, à la Chandeleur et à la fête de Saint-Pierre ès-liens, la sixième partie d'une maison de pierre qui avait appartenu à Wibiert de Maude, bourgeois de Tournay, et que celui-ci avait donnée pour Dieu aux pauvres, quand il mourut. Par le second acte, Frère Sohier de Marvis et les conseils de sa maison arrentent à Philippe Mouskés et à ses hoirs, pour quatre deniers blancs ou flamands de rente à la Saint-Remi, et..... sols moins un denier, aux deux termes devantdis, telle partie qui était échue à maître Jean de Maude, chanoine de Tournay, en la maison de son père et qu'il avait donnée à la maison de Marvis pour le repos de leurs âmes. Enfin, par le troisième acte, maître Jean de Maude, chanoine de Tournay, arrente à Philippe Mouskés et à ses hoirs, pour 6 deniers blancs ou flamands de cens à la Saint-Remi, et 14 sols par

[1] Voir aux preuves sub n° 7. Cette famille Brabant, qui portait d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'une croisette de même, était considérable et a fourni plusieurs chanoines et magistrats de Tournay. On lui doit une précieuse fondation de bourses d'études, dont les principaux ayants droit habitent aujourd'hui les bords de la Meuse. Un membre de cette famille se signala dans les arts à la fin du XIVe siècle, et il devait être un des sculpteurs famés de Tournay, car lors de la restauration du beffroi, en 1397, le magistrat lui confia l'exécution des quatre gargouilles. M. Du Mortier a trouvé dans le compte de cette restauration le passage suivant : *A maistre Jaque de Braibant, tailleur, pour avoir par lui fait en ladite sepmaine* (du 17 septembre 1397) *une couronne de pierre pour le roy qui est contre la halle et mise sur son chief, qui quant ledit belfroit fu ars par fortune la couronne que ledit Roy avoit fu rompue et despéchié, payé d'icelle couronne et de la paine de ce faire*, 60 *s. t.*

A maistre Jacque de Braibant, tailleur de lames, pour avoir par lui fait taillié et ordonné les iiij gargoules dudit belfroit, comme ce poet apparoir par icelles, payé a lui pour ladite fachon por marchandise à lui faite en tasque xlv. l. t.

[2] Voir aux preuves, n° 5.

[3] Il est difficile de préciser la date, car le second I du chiffre romain est si peu visible dans l'original, qu'il est présumable que l'écrivain lui-même l'aura fait disparaître. Remarquez que l'acte est du mois de mars, époque du renouvellement de l'année où une erreur de date est facile.

an aux deux termes susmentionnés, telle partie qui était échue en ladite maison de pierre, à l'enfant que sa sœur N. de Maude avait eu de son mariage avec Jean Bilehet, et dont il était tuteur. Et comme cet enfant n'avait pas l'âge requis, ladite maison fut cerquemanée par deux échevins ainsi que *li cor* derrière. Dans ces trois actes le poëte est nommé tour à tour *Felipon Mousket*, *Felipon Mosket*, *Phelipphon Mouschet* et *Felipon Mouschet;* au dos est écrit : FELIPRES MOSKES, comme dans le premier vers du poëme.

Philippe Mouskés habitait donc, comme sa famille, l'échevinage de Saint-Brice à Tournay; la maison de pierre des De Maulde, qu'il acheta en 1236, était située à Saint-Brice, puisque les actes sont passés devant l'échevinage de ce quartier. Il est présumable qu'il resta célibataire, car nous ne lui trouvons aucune postérité; dans l'acte cité, toutes les rentes sont faites à lui et *à ses hoirs,* mais le mot *hoirs* désignait aussi bien les héritiers indirects que les enfants. Lors de l'achat de sa maison, Philippe Mouskés était occupé à écrire son poëme, dont la chronique finit en 1242, époque qui correspond sans doute avec celle de sa mort; en effet s'il eût vécu davantage il n'eût pas manqué de parler du concile de Lyon et des événements si remarquables qui signalèrent le règne de saint Louis.

C'est l'acte de 1236 qui nous apprend avec certitude la signification du nom de *Mouskés.* L'écrivain public chargé de l'écrire, prit soin de dessiner au dos l'emblème du nom et des armes de Philippe Mouskés, savoir : trois crécerelles ou moukets posés héraldiquement, deux en chef et une en pointe, qui sont les armes parlantes de la famille[1]. Cette particularité que M. Du Mortier n'a remarquée que sur ce seul acte, dans toute l'immense collection des chirographes de Tournay, ne laisse aucun doute sur l'origine de son nom ni sur la manière de l'accentuer.

La position qu'avait à Tournay la famille Mouskés, les qualifications qui lui sont données dans les actes, les fonctions de maire et de juré exercées par Jean Mouskés pendant la première moitié du XIII[e] siècle, prouvent le rang que cette maison occupait alors. M. Du Mortier s'appuyant sur la charte des pleiges de Jean Wisse, donnée par l'évêque Walter de Marvis en 1228[2], ainsi que sur la jurisprudence locale du moyen âge, regarde comme alliés des Mouskés ceux qui figurent avec eux dans cet acte : les De Mortagne, de la famille des châtelains, les Bucau, Buchel ou Buchiau, qui fournirent, au milieu du XIII[e] siècle, un

[1] Voyez le fac-similé de cet acte curieux.
[2] Voir aux pièces justificatives, n° 3.

grand prévôt et un évêque de Tournay de triste célébrité, puisqu'il excommunia son père; les Wisse et les Galait, familles considérées, dont des membres ont été qualifiés du titre de monseigneur (donné quelquefois aux magistrats de la commune), toutes deux figurant au nombre des *eswardeurs* en 1198; les Galait, qui produisirent en 1197, l'un des quatre souverains arbitres chargés de la part de la ville de régler les différends avec le comte Baudouin de Flandre [1]; les De Rongies, dont le nom se retrouve si souvent avec celui des Wisse dans le registre des paix et trèves, à propos des guerres de famille qu'ils soutinrent, de 1270 à 1280, contre les Du Mortier et les A-le-take; les Tiebegos, les Saikeboide, les Le Flamenghe, les De Holai, toutes familles partriciennes dans le XIIIe siècle.

De ces relations et de ces alliances on peut conclure que les Mouskés appartenaient au patriciat de Tournay. On conçoit maintenant, remarque M. Du Mortier, le langage du poëte lorsque, signalant la corruption des mœurs de la noblesse de son époque, il regrette le temps de courtoisie où l'on aimait par amour, langage qui n'est point d'un évêque, mais d'un trouvère. Que peut, dit-il, faire le peuple quand les grands sont tombés si bas! Jadis les grands étalaient dignement leur magnificence et dépensaient leur fortune dans les fêtes, au point qu'on en parlait au delà des mers; alors on savait aimer par amour, faire joutes et tournois, fêtes et galanteries. Aujourd'hui les hommes ne savent plus que tromper. Ils ne cherchent qu'à s'enrichir et sont devenus cupides et sensuels; on n'en voit plus d'occupés au noble amusement des conteurs d'histoires ou des trouvères, ils ne songent qu'à faire leur bourse, par les moyens les plus vils, car l'avarice les entraîne et l'amour s'est changé en haine.

> Que pueent faire li menut
> Quant li haut sont bas devenut!
> On siout jadis tenir grant cours
> Et despendre l'avoir à cours,
> C'on en parloit outre la mer,
> Et siout-on par amour amer
> Et faire joustes et tornois
> Et baleries et dosnois;
> On ne siet mès fors que trécier
> Et tout engloutir et lécier;
> Ne de biel conte ne d'estore

[1] Voir Poutrain, *Hist. de Tournay*, pièces justificatives, p. 20.

Ne set nus mais faire mémore,
N'i a celui ne face bourse
Soit de cierf et de vace u d'ourse,
Car avarisse les entraine
Et amours ki devient haîne.

(Vers 24-41.)

Ces vers, qui peignent si bien l'état de la société féodale à la suite des croisades, lorsque les débris de l'ancienne noblesse, abandonnant les traditions de la galanterie, étaient occupés à refaire par l'usure leur fortune délabrée, n'indiquent ni le prélat prêchant sur les mœurs dépravées, ni l'ennemi de la haute classe de la société : c'est la pensée aristocratique pure déplorant la chute des principes de noblesse et de chevalerie des anciens preux, qui avaient fait place à l'avarice et à la cupidité des parvenus et des classes élevées [1].

La perte des listes du magistrat de Tournay, avant l'an 1313, ne permet pas de suivre la famille Mouskés dans les fonctions publiques qu'elle occupa au XIII[e] siècle; tout ce que nous savons, c'est que plusieurs de ses membres, vers la fin de ce siècle, se livrèrent à des opérations de prêt et de commerce. On trouve dans les archives de Tournay une grande quantité d'actes de la famille Mouskés au sujet de prêts d'argent, de vente ou d'achat de grains, de garance [2], de bois et autres produits du sol. C'est ainsi d'ailleurs que les choses se passaient même chez les familles distinguées. Les archives de Tournay, dit M. Du Mortier, contiennent des milliers d'actes qui établissent cette vérité à l'évidence. Il y a plus, les Mouskés furent revêtus de la dignité de châtelains de Leuze. M. Du Mortier a rencontré dans le cartulaire de cuir rouge de l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, vol. 2, page 24, une charte donnée par Watier d'Avesnes, avoué de Tournay et seigneur du Burbant, rédigée en cette ville l'an 1216, laquelle porte, parmi les témoins, le nom de *Gérard Moschés*, *châtelain de Leuze* en Burbant. Ce Gérard Moskés (dont le nom est orthographié comme dans l'acte de 1230, numéro 4) serait-il l'époux de dame Juliane Mouskete, qui fit en 1223 un partage entre ses enfants, ou bien n'est-il qu'un de ses parents collatéraux? c'est ce qu'il est impossible de décider. Mais ce qu'on ne peut méconnaître, c'est que notre poëte a dû appartenir à la fa-

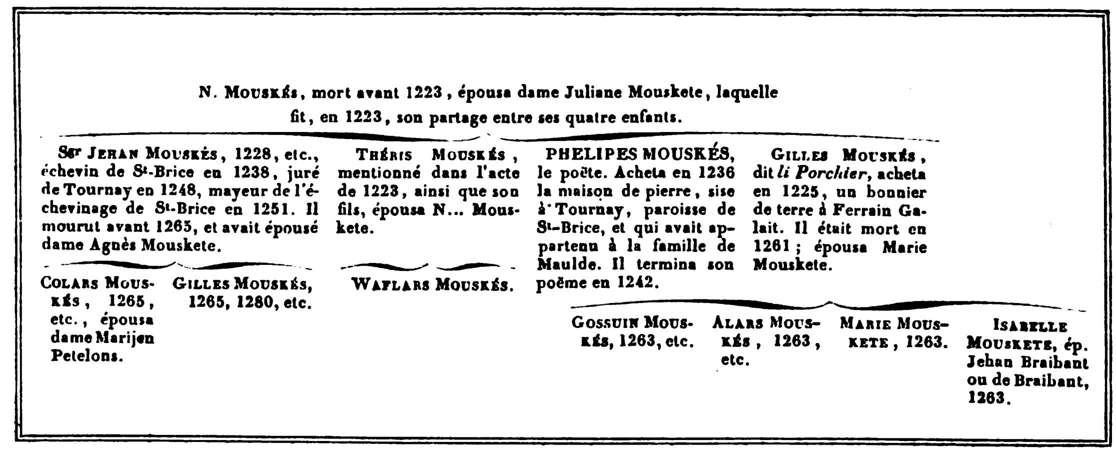
[1] Il est bien digne de remarque que la plupart des testaments des familles féodales de cette époque, conservés aux archives de Tournay, ordonnent de nombreuses restitutions; ce qui prouve combien étaient fondées les plaintes de Philippe Mouskés, lorsqu'il dit que les grands ne savaient plus que tromper (*trecier*, tricher) et faire leur bourse.

[2] Voir un échantillon de ces actes dans le n° 9.

mille des châtelains de Leuze; ce qui explique mieux encore la pensée aristocratique que l'on remarque dans son poëme, et les qualifications nobiliaires que portaient les hommes et les femmes de cette famille, au commencement du XIII[e] siècle [1].

Au commencement du XIV[e] siècle, la famille Mouskés occupait encore un rang honorable à Tournay. Jakèmes Mouskés fut échevin du banc de Saint-Brice en 1316, et juré de Tournay en 1318, 1319, 1321, etc. Les registrès des reliefs de bourgeoisie nous apprennent qu'il était fils de Jehan Mouskés, le procureur de le Roke, et qu'il releva sa bourgeoisie le 12 juillet 1313. Il racheta sa commune en 1317, pour 75 sols. En 1320, trois membres de la famille Mouskés relevèrent leur bourgeoisie, savoir : Jakèmes Mouskés, dit *li clers*, qui racquit sa commune le 15 de mars, pour 40 sols; Jakemart Mouskés, fils de dame Marie Mouskete, qui racheta sa commune le 24 avril, pour 40 sols, et Théris Mouskés, qui la racquit le 13 de ghieskerec (juillet), pour 35 sols. En 1339, Jean Mousket, fils de Gontier Mousket, jura sa bourgeoisie le 27 février et paya 50 sols; enfin, en 1347, Jean Mouskés, boucher, jura la bourgeoisie pour trois florins d'or à l'écu. Nous touchons ici du doigt la décadence de la famille qui nous occupe. Seigneurs et trouvères au commencement du XIII[e] siècle, les Mouskés étaient devenus d'intrépides bouchers au siècle suivant. Ainsi va la roue de fortune.

La filiation de la famille Mouskés, pendant le XIII[e] siècle et jusqu'à l'époque de l'évêque Philippe, paraît pouvoir se déduire de la manière suivante :



[1] Voir aux preuves, n° 2.

Cette troisième génération était contemporaine de l'évêque Philippe de Gand, surnommé *Muus*, comme le prouvent les actes de 1276 et 1280 que nous donnons dans les preuves; or, remarquons-le bien, dans tous les documents authentiques, soit du magistrat, soit du chapitre du Tournay, jamais on ne confond l'évêque Philippe de Gand avec la famille Mouskés. Lorsqu'en 1274, l'évêque Philippe de Gand est élevé à l'épiscopat de Tournay, le magistrat de cette ville, dont tous les actes portent le nom de *Mouskés* quand il s'agit de la famille du poëte, écrit dans son registre des entrées *la venue le uesque Phelippon de Gand*. Lorsqu'au contraire, le chapitre de Tournay veut parler de la famille du poëte, lui qui qualifie toujours son évêque du nom de *Philippus de Gandavo*, ou bien de *dictus Muus*, il nomme la famille tournaisienne sous le nom de *Mouskés*, comme dans les actes de la ville; l'acte de l'évêque Walter de 1228 et celui de 1294 que nous donnons plus loin, en fournissent la preuve [1]. Ainsi, au moyen âge, point de confusion entre l'évêque et la famille Mouskés.

Le vrai nom du trouvère qui mit en vers les gestes des rois de France, était donc *Mouskés*. Au XIII[e] siècle et au XIV[e], il régnait à Tournay une grande ardeur de rimer. Pendant l'effroyable hiver de 1363, beaucoup d'habitants, par une habitude, sans doute invétérée, *faisoient ditiers et jeus de piersonnages* pour oublier leurs maux [2]. En 1368 est élu *le prince du puy Saint-Jacques* [3], et cent douze ans après le *puy d'escole de rhétorique*, auquel nous devons le recueil *des ritmes et refrains tournisiens,* tient sa première congrégation. Nous tirerons peut-être encore de l'obscurité d'autres monuments de l'histoire littéraire de la ville de Tournay [4]; ils nous feront connaître une école de poëtes et d'écrivains dont Philippe Mouskés est jusqu'ici le chef et le père.

[1] Voir aux preuves n° 11.

[2] « ... A vérité dire, on ne vit onques si grant yvier de naiges et de giellées qu'il fu en l'ivier l'an MCCC et LXIII, car il commencha à gieller entre le Toussains et le Saint-Martin, et giella tousdis sans desgieller jusques à l'isue de march. Che fu xix semaines de lonc. Et ne fasoient pluiseurs gens ne œuvre ne sierviche nien plus que le dimenche, et s'ocupoient de faire piersonnages de naige grascieussement ouvrés, devant lesquelz il fasoient pluiseurs esbatemens tant en ditiers comme en jeus de piersonnages pour eus oublyer .... » (*Chron. de Flandre*, MS. in-4°, XV[e] siècle, 276 feuillets, à la bibl. royale).

[3] « Le mierquedy apriés, xix[e] jour dudit mois (*avril* 1368), fu asisse le première pière du fondement dou cuer de l'églisse Saint-Jacques en Tournay, et fu asisse par le main mestre Richart Coussin (*Cousin?*), curé de ledite églisse, et le seconde pière fu asisse par le main Willamme le Marifiel (*Marisal?*), gliseur (*marguillier*) de laditte églisse, lequel Willamme eubt un filz appelés Ernoul, qui fu le *premier princhе du puy* de leditte église, lequel puy commencha l'an MCCCLXXV, vij ans apriés le fondasion dudit cuer ... » Même chronique.

[4] *Ann. de la bibl. roy. pour* 1846, pp. 75-82, *Bull. de l'Acad.*, t. XII, 1[re] part., pp. 321, 514; 2[e] part., p. 63. *Bulletin de la Commiss. royale d'histoire*, t. X, pp. 247-266. Extrait d'une *Chronique de Flandre*, la même qu'on vient de citer.

PREUVES.

N° 1.

Extrait du cartulaire de cuir rouge de l'abbaye de Saint-Martin, vol. 11, p. 24.

1216.

Ego Walterus dominus de Avesnis notum facio universis praesentes litteras inspecturis, quod, sicut continebatur in autentico viri nobilis Alardi domini de Anthonio, quod vidi, et etiam multorum veridica relatione didici, vir quidam Walterus cognomento Surdillus (*Watier Sourdeau*) duas partes decimae quae continetur intra terminos parrochiarum de Gaurain et de Ramecrois, cum omni integritate qua eam possidebat et commodis omnibus quae provenire poterunt de novalibus, coram multis paribus suis libere resignavit et ad opus sancti Martini Tornacensis ecclesiae, in cujus personatu sita est, una cum uxore sua et filio suo primogenito, in manus praedicti Alardi de Anthonio a quo eam tenebat, in feodo reportavit, fide et sacramento firmans se in ea nichil amplius clamaturum, prius tamen pro commutatione decimae non modicam ab eadem ecclesia recipiens hereditariam possessionem. Et quum heredes ipsius Walteri jure capitali meo addicti erant servitio, rogatus ab abbate et monachis Tornacensis coenobii ut quod factum fuerat benigne concederem, intuitu divinae pietatis, eorum precibus annui et commutationem de assensu partium factam approbavi, meque contra calumpniatores, si qui forte emergerent, ecclesiae adjutorem et consiliatorem esse bona fide repromisi, hoc addito quod idem Walterus coram hominibus meis annuit quod, si ipse vel quilibet suorum supra hoc de caetero ecclesiam molestare praesumeret, ad possessionem pro commutatione decimae sibi traditam mihi manum apponere liceret usque ad emendationem ecclesiae supradictae sufficientem. In hujus rei memoriam praedictas litteras inde conscriptas, sigilli mei impressione feci muniri et testium subscriptione roborari. Testes: Walterus de Proisi, Walterus de Helmys, Gossellus de Kaisneto, milites, Gerardus Mosches, castellanus Lutosae, Wericus Plomars, magister Robertus de Honecort, Johannes cap^{nus}, Gossuinus, clericus, Evrardus de Condato. Actum Tornaci anno dominicae Incarnationis M°CC°XVI°, mense junio.

N° 2.

Extrait des archives de Tournay, échevinage de Saint-Brice.

1223.

Ce sacent tot cil ki cest escrit oront et veront que li *dame Juliane Mouskete et si enfant* si sont concordé entr'aus ensi que si enfant le doivent cascun an xxi lib. de Flamens de rente à paier à quatre termenes l'an, à fieste Saint-Remi le premier, al Noelle secont, à Pasque le tierc, à fieste Saint-Jehan le quart, et por ces xxj lib. qu'il doivent comme rente paier si qu'il est devisé devoir, à *dame Juliane* clamet cuite et werpit en ceste justice et en altre, quanqu'ele a en meule et en iretage; et s'il ne li paioient ceste rente, si qu'il est avant dit, ele s'en tient à ço qu'ele lor avoit donné et werpit, et se nus de ses enfant moroit, li leur enfant seroit oir de ceste warizon, si que deviset est. Et se *Teris ses fius* revenoit, le quarte part doit ravoir et paier le quarte part des cousteges, et parmi tot ce puet li *dame Juliane* doner xl lib. de flammens por s'arme, mais lesdites. xl lib. doit auoir *Waflars, le fius Téris; sen fil* xx lib. après son deciés, par tel que si Waflars moroit sans oir ces xx lib. reviennent as oirs li *dame Juliane*, et se Waflars moroit ains que li dame Juliane, tos les xl lib. puet-ele douner à son plaizir, et s'il avenoit cose q'ele par ubli et par force de mal n'asenast ces xl lib. par le consel des eskievins et de ses enfans, doit-on douner ces xl lib. por s'arme. Et ce fu fait pardevant les eskievins Huon le Fort, Brission Mouton, Jehan Dalaing, Grigorie de Maude, Bauduin de le Porte, Nicolon le Borgne, Wibiert al Piet, el mois de jun, après le mort le roi Phelipe, en l'an de l'incarnation dev *(sic)* M. CC. et XXIII.

N° 3.

Extrait des archives de Tournay, cartulaire de cuir rouge, fol. V recto.

1228.

LI CARTE DES PLAIGES JEHAN WISSET DES C. ₶.

Ego W. (Walterus) episcopus [1] et magister N. scolasticus Torn. universis praesentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos mandatum domini Remensis archiepiscopi recepimus sub hac forma : Henricus Dei gracia Remensis archiepiscopus, venerabili fratri W., Dei gracia episcopo, et dilecto filio magistro N. Buchel, canonico Tornacensi, salutem in Domino. Mandamus vobis quatinus a Johanne Wisset ex parte nostra recipiatis ple-

[1] Walter de Marvis.

gios conpetentes de centum libris sub hac forma, quod si forte, quod absit, ipsum contigerit facere forefactum quod de jure banniret eundem de civitate Tornacensi, nunquam de caetero civitatem intraret donec civitati de dictis centum libris satisfactum esset ad plenum. Quod *(si?)* dictus Johannes fecerit, vos ei auctoritate nostra civitatem Tornacensem intrandi et manendi in ea concedatis liberam potestatem; contradictores si qui fuerint vel rebelles, per censuram ecclesiasticam compescendo, et si vos ambos hiis exequendis non contigerit interesse, alterutrum ea nichilominus exaequatur. Datum apud Wattenes feria V^a post Pentecostem, anno Domini M°. CC°. vicesimo octavo, mense Maio. Nos igitur, auctoritate praescripti mandati, praepositis, juratis communiae Tornacensis in nostra praesentia convocatis, plegios de dicto Johanne in praesentia capituli Tornacensis recipimus secundum formam ipsius mandati, sicut nobis visum est et ipsi capitulo competentes, usque ad summam centum et triginta librorum, quamvis de centum tantum in plegios recipere tenemur; hoc autem fecimus ad cumulum securitatis et eo intuitu quo si aliquem plegiorum de partibus illis contigerit recedere vel et decedere, ita quod non posset reperiri a praepositis et juratis unde posset solvi portio quam supra se assumpserat, ad summam super excrescentem posset recursus haberi. Nomina autem plegiorum quilibet in certa summa plegiavit Johannem memoratum, sunt haec : Aubertus de Mauritania de decem lib., Jacobus Buchiaus de x ℔, Johannes li Bons de x ℔, Balduinus de le Mote de c. solidis, Jacobus de le Mote de c. solidis, Thomas Buchiaus de c. solidis, Godefridus de Maurithania de c. sol., Nicholaus li Boulois de c. sol., *Johannes Moskes* de c. sol., Rodulphus de Sancto Piato de c. solidis, Saikeboide de c. sol., Joannes de Rongi de c. sol., Feranus Galais de c. sol., Johannes Tiebegos de c. sol., Cauweliers de c. sol., Gossuinus Buchiaus de c. sol., Ghero Flamengus de c. sol., Walterus Fhanate de c. sol., Colardus Wisse de decem ℔, Ægidius de Holai de x. ℔, Gonterus de le Cromberie de x ℔, Gonterus de Holay de x ℔. Nos autem, plegiis istis receptis, auctoritate domini Remensis monuimus praepositos et juratos ut praenominato Johanni intrandi civitatem Tornacensem plenam et liberam concederent potestatem. Ipsi autem super hoc habito diligenti consilio, concesserunt nobis quod petebamus et de licentia eorum in civitatem Tornacensem saepedictus Johannes est reversus. Ut autem praedicta firma permaneant et inconcussa litteras praesentes sigillorum nostrorum appensione fecimus roborari. Actum anno Domini M°. CC°. XXVIII, mense Maio (*sic*).

N° 4.

Extrait des archives de Tournay, échevinage de Saint-Brice.

1230 (v. st.)

Sacent cil ki sunt et ki à venir sunt et cest escrit verunt, que Symons Baras et Ernols Waflars, ki sunt warde de le warison des comuns povres de Tornaj, par le commendement del doien et des canonies de Nostre-Dame et des eschevin, ont donet à cense vj boniers de tière ki gist au Sauçoit decà chain à Brition Mouton ki maint dedens le porte d'Aubegnj et à *Johan Moschet ki maint en le rue de Pont ;* par xv rasières de soile par an, de tel blet que li tière porte. Por ceste acense

paier cascun an, si com il est deviset, done Brisses Moutons se maison en wages, ki siet dedens le porte d'Aubegnj, *et Johans Moschet* le siue maison ki siet en le rue de Pont, en costé le maison Soimont le fèvre, à lequele c'on se prenge des maisons li autre le doit aquiter de le moitiet de l'acense. Ceste acense doivent-il tenir xx ans et paier le doivent à cascune fieste de Tos Sains. Et ce fu fait par le consel del doien et del capitle et des eschevins de Tornaj et des eschevins de St-Brisse, si cum Hues li Fors, Wibiers de Moriauporte, Jackèmes Warisons, Ade Parlemens, Grigories de Maude, Gillebers de Gelve, Johans li Borgnes : tot cist i furent cumme eskievin. L'an de l'Incarnation Nostre Signor Jhesu-Crist. M. et CC. et xxx, el mois de genvier.

N° 5.

Extrait des archives de Tournay, échevinage de Saint-Brice.

1236.

Bien sacent tot cil ki sont et seront ki cest escrit veront et oront que li eskievin de St-Brisce ki le.... ois *(les lois)* et les rentes des povres ont à warde, arentèrent à *Filipon Mousket* et à son oir, por vj deniers blans u flamens de cens à le saint Remj, et v sols à deus tiermines l'an, si com le Candeler et fieste saint Pière entrant aoust, li siste part devant et derière de le maizon de pière ki fu Wibiert de Maude, borjois de Tornaj, qu'il dona as povres por Deu, quant il moru. Là fu à cest arentement com eskievins Nicoles Cardevake, Wibiers de Morel-Porte, Nicole li Borgnes, Jakemes Warisons, Jehans Destates, Jakemes Devilers, Ades Parlemens; tot cist i furent com eskievin. + Apriés cierte cose soit que frère Sohier de Marvi et lj consaus de se maison arentèrent à *Felipon Mosket* et à son oir, par iiij deniers de cens blanc u flamens à le saint Remj et.... sols i denier mains à ces deus tiermines ki devant sont dit, tele partie, com mestre Jehans de Maude estoit eskuwe en le maison sen père, devant et derière, qu'il lor avoit dounée por les armes d'aus, et par devant ces eskievins ki sont (dis) fu fes cis otroi de frère Sohier et son consel à *Phelipphon Mouschet.* + Encor soit ciertainement seu que mestre Jehans de Maude, canonies de Tornaj, si arenta à *Felipon Mouschet* et à son oir, par vj deniers blans u flamens de cens à le saint Remj, et xiiij sols par an à ces deus tiermines, ki dit sont, tele partie com à l'enfant se sereur qu'ele eut de Jehan Bilehet, estoit eskeuwe, dont il estoit bailles et warde de le maison de pière ki nomée est. Por ço que il n'avoit son age et por le miols de l'enfant, se fist et fu cierkemanée li maisons et li cors derière par ces eskievins ki dit sont, et demora li cors en pais à le maison de pière; et çou reconeut mestre Jehans devant deus eskievins, Nicholon Colemers et Simon Devaus, et cist le recordèrent devant lor compaignons Wibiert de Morel-Porte, Jakemon Devilers, Rogier de Maude, Huon le Fort, Mahiu Biecdanette; tot cist i furent com eskievin. Et por ço que ce soit ferme cose et estaule, si en fu fés cis escrit et livrés en le warde des eskievins l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur Jesu-Crist M. CC. XXXVI, el mois de Ma.....

(*Au dos est écrit* : FELIPRES MOSKES.)

Voyez le fac-similé de cet acte à la suite de ce supplément.

N° 6.

Extrait des archives de Tournay, échevinage de Saint-Brice.

1251 (v. st.)

Ce sacent cil ki sunt et ki à venir sunt et cest escrit verunt et orunt, ke Jehans, barons Emmelot ki fu femme Willaume Lescapet, et Jakemins, fius Willaume Lescapet li ainsnés, ont werpit et clamet cuite absoluement à Jehan Paret une maison de pière ki siet entre le maison Juliane Mouton et le riuele, tout ensi come ele siet devant et derière, parmi iij loenisiens de cens à le saint Remj, iij loenisiens, j capon de rente al Noel, c'on doit à Annies fille Foucon Daubegni lx s. d'artisiens de rente à v ij tiermines, xxx s. d'artisiens al Noel, xxx d'artisiens à le saint Jehans Baptiste, ij loenisiens de cens à le saint Remj c'on doit à Jehan le Tiulier; se fu ciste avant rente Nicolon le Grognut, et à tel cens et à tel rente, ki ci-deuant est nommée, l'ont enconvent Jehans et Jakemins devantdit à acuiter tot cuite à l'assens des Eskievins et s'en ont assené à als et al leur et se l'a Jakèmes de Fromont, pères Emmelot devantdite, enconuent à acuiter tout cuite à l'assens des Eskievins et s'en a assené à luj et al sien pour la cuitance, et *Jehans Mouskes*, *maires des Eskievins*, la werpit pour tous les autres enfans ki n'ont mie leur aage, par l'assens des eskievins, et s'il avenoit ke Jehans li Parés devantdis volsist racater u ses oirs les lx s. d'artisiens de rente et les ij loenisiens de cens devantdis à Jehan le Tiullier et à sen oir racater en puet le moitiet pour xxv lib. d'artisiens, et l'autre moitiet pour xxv lib. A cest werp et à ceste devise furent li eskievin de saint Brisse tel come Jakemes de Vilers, Monnars Trugos, *Jehans Mouskes*, Gilles li Noiriers, Jakemes Costars, Colars Miace et Colars Colemers, tout vij comme eskievins de Saint Brice. Et pour chou ke ciste chose demeurt ferme et estaule, si en avommes-nous fait cirografe en ij pièces et l'une pièce délivrée et mise en le warde des eskievins devantdis pour souvenance de cesti chose et l'autre détenu. Ce fu fait l'an de l'Incarnation Nostre-Segneur M. CC. et LI, el mois de jenvier.

(*Au dos est écrit:* JEHAN LE PARET.)

N° 7.

Extrait des archives de Tournay, échevinage des Caufours.

1263 (v. st.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront ke *Gossuins Mousket*, *Alars, ses frères, et Maroie, leur sueur*, ont achatet bien et loiaument à *Jehan Braibant et à Ysabiel, se femme*, toute l'es-

canse qui leur poroit ne deveroit eskéir en le justice des Caufors, à tousjours, de par *dame Marijen Mouskete, le mère Ysabiel le femme Jehan de Braibant* devantdit, et ce leur ont werpit vendut et clamet quite Jehan de Braibant et Ysabiel, se femme, bien et loiaument et enconvent à aquiter à *Gossuin et Alart et Marijen, leur sereur*, devant noumés, à l'assens des eskievins. Et por çou que ce soit ferme chose et estaule si en est fais cyrografies et livres en le main des eschievins des Caufours, si come Thumas Daleng, Thumas le Forgeur, Watier le Blont, Watier de Tourp, Willaume Lauwier, Jakemons des Prés et Wicart Anete. Tout cist i furent com eskievin. Ce fut fait l'an de l'Incarnation Jhésu-Crist. M. CC. et LXIII, el mois de février.

Nº 8.

Extrait des archives de Tournay, échevinage de Saint-Brice.

1265.

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront ke *Colars Mouskes* a vendut, werpit et clamet quite bien et loiaument et de boine volentet à *Gillions Mousket*, sen frère, toutes les escances ki eskeir li doivent ne eskeir li pueent de *signeur Jehan Mousket*, sen père, ne de *dame Annies Mouskette*, se mère, et toutes autres escances ki eskéir li pueent ne eskéir li doivent en quele manière que ce soit et si est ausi à savoir ke *sire Jehans Mouskes* a graet et loet de boine volentet ke s'il avenoit ensi que *Colars* ses fius ki dis est, morust, *Gilles Mouskes* doit tout plainnement partir dame *Mariien Petelons*, le feme celui *Colars*, ausi avant que *sire Jehans* ki dis est devoit ne pooit faire et toutes ces escanches ki dites sont à *Gilles Mouskes* reciutes par tel manière k'il i doit tot avant avoir et prendre xv lib. de tornois et s'il a remanant deseure ces xv lib. *Gilles Mouskes* le doit sauver et warder à sen pooir à oes *Colart* sen frère s'il demeure en vie, et se cil *Colare* moroit ne estoit mors, *Gilles Mouskes* doit cel remanant ki dis est donner là ù il kerra et vera ke boin soit, pour l'arme de celui *Colart*, loiaument en boine foit. Et à cest werp et à ces devises faire furent comme eskievin de S[t]-Brisse, Mahiu Biédanette, Jeurars à le Take, Jehans Gerris, Gilles Colemers, Gérart de Bari, Nicoles li Kokus et Gilles li Parés; et si fut fet l'an de l'Incarnation Jhésu-Christ M. et CC. et LXV, el mois de gieskeraic.

(*Au dos est écrit :* CIS ESCRIS EST GILLION MOUSKET.)

Nº 9.

Extrait des archives de Tournay, échevinage du Briulle.

1276.

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront que Jehans le Beghins a vendut à *Gillon Mousket* xiij verghes de warance ki siéent derière se maisson ki fut antan plantée sour le tière ki fu

Gérart le Quatit, et si puet *Gilles Mouskes* laisier le warance en le tière dusque apriés le planchon; et encore est à savoir que Jehans li Beghins et Jehans de Haluin ont vendut à *Gillon Mousket* xxiiij verghes de warance ki gist viers Costentaing en le tière ki fu Ghérart le Quatit; et ces xxiiij verghes de warance doit *Gilles Mouskes* desfouir del mi-marc ki vient proçainement en j an; et assenet en ont Jehans li Beghins et Jehans de Haluin celui *Gillon Mousket* à aus et au leur, à quanqu'il ont et aront, partout del conduire et faire paisible; et des xiij verghes de warance devantdites, à cius Jehans li Beghins li devantnommes asenet *Gillon Mousket* à lui et au sien à quanqu'il a et ara partout del conduire paisiblement. Et furent com eskievin dou Bruille, Gilles de le Court, Estievènes Chokaite, Jehans Loeijs, Sohiers li Candillières, Watiers de Monnes, Ghérars Vingrelins, Mahieus li Frutiers; et si furent les parties présentes à cest escrit livrer. Ce fu fait l'an de l'Incarnation M. CC. et LXXVI, el mois de siétembre.

(*Au dos est écrit :* Cest Gillion Mousket.)

N° 10.

Extrait des archives de Tournay, échevinage de St-Brice.

1280.

Sacent tout cil kil cest escrit veront et oront ke Evrars dou Mortier a vendut, werpit et clamet à tous jours quite yretaulement à *Gillion Mousket, le père,* x cens et vij verghes et le quart d'une de tière ki gist sor le pire de Sauçoit tenant à le tière Jehan Mouton d'une part, et à le tière Jehan Platoul d'autre part, toute quite à disme Dieu. Ceste tière devantditte a cil Evrars dou Mortier enconvent à conduire et à aquiter toute quite à *Gillion Mousket,* juskes al assens des eskievins de S. Brisse, et assenet en a à lui et au sien partout pour la quitance; et se tient Evrars dou Mortier bien apaijet de tous les deniers dou vendage de le tiere devantnoumée, et si en a quitet *Gillion Mousket* de tout le paiement et seit à savoir que li tière devantditte fut criée par trois diemences en plaines glises deçà Eskaut et de là et bien démenée par loij, si ne viunt nus avant par devant eskievins ki nient demandast à le tière devantnoumée, par soi ele demeure toute quite à *Gillion Mousket* jusques à l'assens des eskievins de S. Brisse. Or est à savoir que Jehans Moriaus dou Mortier ki avoit xvj sols d'artisiens viés de rente par an sor le tière devantnoumée, a werpit et clamet quite à *Gillon* devantdit les xvj sols de rente devantnoumés et li a enconvent à conduire et à aquiter tous quites à tousjours yretaulement sor le tière devantdite, jusques à l'assens des eskievins de S. Brisse, et assenet en a cil Jehans à lui et au sien à quanqu'il a et ara pour la quitance et si se tiunt cil Jehans bien apaijet de tous les deniers dou vendage de le rente devantnoumée, et si en a quitet *Gillion Mousket* de tout le paiement. A cest werp et à toutes ces convenences furent cum eskievin de S. Brisse, Jehans Miace, Gossuins dou Mortier, Nicholes li Kokus, Piere d'Orke, Jakèmes li Blons, Hellins de

Brujele, et Mahius li Naicres. Cist vij i furent cum eskievin et pour çou ke ce soit ferme cose et estaule, si en est fais cijrographies par le gret et l'assentement des parties ki j furent présentes au delivrer en le main et en le warde des eskievins. Ce fut fait el an de l'Incarnation, M. CC. et IIII^{xx}, el mois de genvier.

(*Au dos est écrit :* C'EST GILLION MOUSKET LE PÈRE.)

N° 11.

Extrait des archives de la cathédrale de Tournay, cartulaire D, folio 3 verso.

1294.

Ægidius Mouskes vendidit Ægidio Quanette de Valencenis septem dolia vini de Rupella; qui Ægidius solvit in pecunia domino cantori foragium de dictis doliis ad voluntatem domini cantoris praedicti in praesentia domini Petri Dandrinnes, capellanì Tornacensis, et domini Johannis de Guisia, capellani Tornacensis, et Jacobi Colemer, civis Tornacensis, et Baudardi de S^{to}-Quintino, civis Tornacensis, et Johannis Lautel, civis Tornacensis, anno nonagesimo quarto.

N. B. Cette pièce est transcrite entre deux actes de 1294.

FIN.

ERRATA.

T. II, page IV. Louis-le-Bègue était *oncle* plutôt que *neveu* d'Ajous.
— LXVIII, lig. 20, au lieu de *Jeanne*, lisez : *Mathilde*.
— LXXVI, — 16, — *Isenkrind*, lisez : *Isenkruid*.
— CXXXVIII, — 9 et 10, au lieu de *était ... sur la côte*. — Supprimez *était*, et continuez la phrase jusqu'au mot *France*.
— CXXXIX, — 17, au lieu de *Phœbus*, lisez : *Phœbé*.
— CCLXXII. — 3, mettre le *point et virgule* après *Ehriemhilt*.

